UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

LA

# SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — PARIS.

LA

# SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

**Directeur : M. EDMOND DEMOLINS**

---

15e Année. — Tome XXIX

---

H 9348
10/1/01

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

56, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB,

—

1900

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu2930pari

# LE JOURNAL

DE

# L'ÉCOLE DES ROCHES

## A NOS LECTEURS

Nos lecteurs recevront, avec ce fascicule de la *Science sociale*, la première livraison du *Journal de l'École des Roches;* cette publication doit paraître trois fois par an.

La création de l'*École des Roches* est un des fruits de nos études sociales et il est tout naturel que les lecteurs de cette Revue désirent être tenus au courant de la marche et des progrès de cette École.

Nous sommes donc heureux d'annoncer qu'à l'avenir les abonnés de la *Science sociale* recevront régulièrement, en janvier, mai et août, les trois livraisons annuelles du *Journal de l'École des Roches*.

Cette publication leur sera envoyée sans supplément de prix, comme un témoignage de l'union qui existe entre nos études sociales et la nouvelle École.

Nous ne doutons pas que cette union ne soit féconde pour l'avenir.

E. D.

## QUESTIONS DU JOUR

# POURQUOI L'ON FAIT DES VISITES

Les chroniqueurs, qui font la « physiologie » et la « psychologie » de tout, ont fait quelquefois la physiologie et la psychologie des visites. C'est un sujet qui, de près ou de loin, intéresse plus ou moins tout le monde, mais qui ne pourrait être plus actuel qu'à ce moment de l'année.

Les visites jouent un grand rôle dans notre société. Le roman moderne en offre une preuve indiscutable. Les intrigues qui s'y déroulent s'abritent généralement dans un salon, comme celles qui forment la trame des tragédies antiques s'étalent au grand jour de l'agora. Pour le romancier qui répudie la cape et l'épée, qui préfère les prosaïsmes et les réalités de la vie au vieux décor romantique, les visites sont pour ainsi dire le seul « ressort » que la littérature puisse mettre en jeu. On vient se voir, on cause, on se sépare dans un salon, on se retrouve dans un autre; l'évolution des passions s'opère invariablement dans le même cadre de tentures et d'ébénisterie. Il se trouve, au bout d'une douzaine d'allées et venues de ce genre, que de formidables drames se sont passés dans une famille, que des âmes séparées se sont unies, que des âmes unies se sont séparées, que des existences ont été brisées, des avenirs compromis, des innocences flétries, des vengeances exécutées. Bref, il s'est passé des choses effroyables, et des spectateurs ont pu ne pas s'en douter, tant les allures des personnages demeuraient conformes aux usages de la vie conventionnelle et mondaine. Il ne s'est produit aucun événement merveilleux. Cela n'était pas nécessaire. Le contact de

deux substances, dans des conditions voulues, suffit à produire l'électricité. De même, le romancier, pour rendre son sujet incandescent, si l'on nous passe le terme, n'a pas eu à jeter ses personnages dans des aventures variées. Il leur a fait faire tout simplement des visites.

La physionomie extérieure des visites a souvent été décrite, non seulement par les chroniqueurs dont nous parlons, mais par des moralistes et des poètes comiques. Tout un chapitre des *Caractères* de La Bruyère, comme on le sait, est désigné sous ce titre : « De la société et de la conversation. » Le deuxième acte du *Misanthrope* est un type achevé de visite, et Célimène, dans le portrait de Bélise, y trace elle-même une caricature de visiteuse dont chacun a pu rencontrer l'original. Bref, nous n'aurions rien à dire, ou pas grand'chose, s'il nous fallait parler ici des visites au point de vue pittoresque. Aussi est-ce au point de vue social que nous voulons exclusivement nous placer.

Les visites, ridicules ou non, sont un phénomène social comme un autre. Essayons de l'analyser sommairement, et d'obtenir, en ce qui concerne ses variétés, les linéaments d'une classification méthodique.

## I. — LA RAISON D'ÊTRE DES VISITES.

Tous les hommes sont naturellement sociables, et on les voit, dans toutes les sociétés, frayer plus ou moins les uns avec les autres. Mais la visite constitue un genre de rapport assez spécial, et qui consiste à aller trouver une autre personne *dans son domicile* pour converser avec elle. Or, il n'est pas dit que les conditions du milieu tendent partout à développer ce genre de rapports.

Nous pouvons citer en première ligne les sociétés patriarcales, composées de familles nombreuses, éloignées les unes des autres, et se suffisant en grande partie à elles-mêmes. Ce qui s'appelle chez nous « visites de famille » se trouve, dans ces sociétés, singulièrement simplifié. En effet, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines habitant ensemble, il n'est pas nécessaire de se transporter d'un foyer à l'autre pour entretenir les bonnes

relations de parenté. La chose ne devient nécessaire qu'en cas d'essaimage, c'est-à-dire si une partie notable de la famille, abandonnant le gros de la bande, va s'établir à part. Mais, même en ce cas, pour que les « visites » soient possibles, il faut que les partants n'aillent pas se fixer trop loin.

Les mœurs de la famille patriarcale, telle que nous la voyons fonctionner dans la steppe, par exemple, tendent donc à raréfier les visites, d'abord en retenant le plus longtemps possible tous les parents au foyer, ensuite en obligeant à de véritables voyages ceux qui voudraient continuer les relations avec les essaims sortis du groupe patriarcal.

Nous avons encore, comme exemple de sociétés à visites plus rares que chez nous, les Grecs et les Romains de l'antiquité, surtout les Grecs. Dans les cités de la Grèce, les citoyens vivaient tout le jour sur la place publique, ou dans les établissements publics, tels que les gymnases. C'est là surtout qu'ils se rencontraient, qu'ils devisaient, qu'ils se communiquaient les nouvelles. En bien des cas, ces rencontres rendaient inutiles des démarches quelconques au domicile des gens. Aussi les auteurs anciens nous rapportent-ils plus de conversations en plein air que de conversations à domicile. Les visites proprement dites existaient évidemment et nous en avons des exemples. Mais elles n'arrivaient pas, comme chez nous, « à la hauteur d'une institution ». Quant aux femmes, qui n'avaient pas, pour se parler, les mêmes ressources que les hommes, on sait qu'elles se trouvaient, dans beaucoup de ces cités, assez jalousement enfermées dans le gynécée. Même dans celles où elles jouissaient d'une liberté relative, leurs faits et gestes ont eu trop peu d'importance pour laisser dans l'histoire une trace caractéristique. Leur éducation, du reste, était trop négligée pour que rien pût exister alors de semblable aux « ruelles » de nos précieuses. Tout a dû se borner à d'innombrables commérages entre voisines. Du reste, par suite de la séparation des deux sexes, aucune ombre de ce que nous appelons aujourd'hui la vie mondaine n'existait alors. Les poètes comiques le savent si bien qu'ils prennent généralement une place publique comme cadre de leurs pièces. L'idée de placer

leurs scènes dans un « intérieur » ne leur vient pas même à l'esprit.

Malgré tout, qu'on ne se méprenne pas sur notre intention. Nous ne voulons pas ici constater une absence, mais une rareté relative. Nous ne prétendons certes pas que les visites n'existent pas chez les pasteurs de la steppe, ni qu'elles n'aient pas existé chez les Grecs et chez les Romains. Nous voulons dire seulement que l'habitude d'aller voir les gens à domicile, naturelle en soi, et explicable par des raisons d'ordre purement psychologique, tend à se développer ou à se restreindre selon les milieux. Ceci dit, à quel ordre de faits sociaux convient-il de rattacher l'apparition des visites?

Les relations qui déterminent les visites semblent pouvoir se répartir, dans leur ensemble, en trois grandes catégories : les relations de parenté, les relations de patronage, les relations de voisinage.

## II. — LES RELATIONS DE PARENTÉ.

Nous venons de parler de ces « essaims » qui, dans les sociétés patriarcales, se détachent de temps en temps d'une famille devenue trop nombreuse pour aller se créer un établissement à part. Ces séparations, on ne les accomplit bien souvent qu'à contre-cœur. On ne se quitte pas parce qu'on se brouille, mais parce que l'existence matérielle devient trop difficile pour une communauté trop nombreuse. Ainsi Loth, dans la *Genèse*, se sépare de son oncle Abraham. Les deux branches de la famille demeurent donc en bons termes, et, si elles le peuvent, elles se revoient avec plaisir. Seulement, il faut le pouvoir. Il arrive que les deux branches se sont fort éloignées, et que les relations se trouvent interrompues pendant un temps appréciable. Alors, si l'on se rencontre de nouveau, il faudra faire appel à la science des généalogistes, c'est-à-dire des vieillards, pour reprendre conscience des liens du sang. On découvre qu'on est cousin, et l'on est ravi de la chose. Ce sont alors des échanges de politesses fort explicables. La formation patriarcale prédispose à l'affec-

tion pour tous les parents, si éloignés qu'ils soient. L'occasion de revoir ceux qui descendent d'un commun ancêtre est donc saisie avec plaisir, et, si nos patriarcaux se trouvent transportés de la vie nomade dans la vie sédentaire, nous voyons que, sauf dans les cas où les conditions de vie rendent précisément ces rapports trop journaliers et trop faciles, comme chez nos Grecs anciens, les visites proprement dites commencent à fleurir. La vie sédentaire, pour des raisons que nous connaissons, tend à restreindre le nombre des personnes vivant au même foyer. Des frères, des sœurs se voient obligés de s'établir à part, souvent à peu de distance de la maison paternelle. Il est donc tout naturel que les inclinations patriarcales luttent contre cette nécessité imposée par les circonstances, et que l'on se dédommage de l'obligation de se séparer en se retrouvant souvent les uns chez les autres.

Mais c'est surtout lorsque les complications de la vie ont accentué cette séparation des foyers, que les visites tendent à prendre leur caractère propre, leur formalisme, leur cachet de démarches intermittentes et conventionnelles. Le souvenir de l'origine commune agit alors à la manière d'un principe abstrait engendrant, comme diraient les philosophes, une sorte d'impératif catégorique. On sait que telles et telles personnes vous sont liées par le sang. On n'éprouve parfois pour elles aucune affection particulière. On ne les voit peut-être pas avec plus de plaisir qu'un indifférent, mais l'on sait que la tradition oblige, et qu'il est, à ce point de vue, des devoirs auxquels il est défendu de se soustraire. Voilà pour les parents qui commencent à être éloignés. D'autres, généralement plus rapprochés, nous sont restés plus chers. Ce ne sont plus seulement des traditions recueillies de la bouche de nos ascendants qui nous les rendent aimables, mais des souvenirs d'enfance, l'évocation d'une époque où de grands-parents communs réunissaient chez eux toute la troupe de leurs petits-enfants, de leurs neveux ou petits-neveux. Ces visites-là, on les fait, comme de juste, avec plus de plaisir; mais les conditions de la vie moderne, en bien des cas, ont pour effet de les raréfier à peu près autant que les autres.

On est occupé, on s'est marié de part et d'autre, on risque de « se perdre de vue », et alors des conventions inconscientes apparaissent, des usages s'établissent. On prend l'habitude de se revoir à telles époques, et ces habitudes, profondément enracinées, s'incorporent au mode d'existence. Un travail absorbant les contrarie; de nombreux loisirs les favorisent. De là vient que l'existence de certaines familles méridionales, par exemple, est empreinte d'un bien plus grand charme que celle de la plupart des familles du Nord. La vie gagne en distractions sentimentales ce qu'elle perd en activité productrice.

Un verbe familier, mais suffisamment acclimaté dans la langue, est né de ces rapports entre parents : le verbe « cousiner ». Il y a les cousins avec qui on cousine, et les cousins avec qui on ne cousine pas. Il y a ceux avec qui on cousinerait volontiers s'ils n'étaient pas si loin, avec qui les relations se sont éteintes doucement, lentement, sans qu'on ait jamais su pourquoi. Il y a ceux avec qui on ne cousine qu'à contre-cœur, à cause des différences d'éducation, de fortune, d'opinion, qui ont pu se glisser entre les deux branches, mais avec qui on ne veut pas rompre parce que l'on considérerait cela comme un crime de lèse-famille, comme une injure à la mémoire d'ancêtres vénérés, ou comme un motif de scandale pour les parents du même degré que l'on veut continuer à voir. D'innombrables phénomènes attestent ainsi, jusque dans les sociétés les plus émiettées, les plus fragmentées en simples ménages, la permanence d'inclinations patriarcales antérieures, d'aspirations mutilées qui ne peuvent recevoir leur pleine satisfaction que dans la vie large et libre de la steppe, mais que l'on s'efforce, faute de mieux, de satisfaire partiellement, autant que le permettent l'affairement et l'individualisme relatif d'un nouveau milieu.

Dans la steppe, ou dans les sociétés analogues à celles qui peuplent la steppe, les visites de parents à parents sont rares, avons-nous dit. Elles sont en revanche fort longues. Les parents visiteurs sont des pèlerins qu'on héberge, que l'on garde pendant plusieurs jours, chez qui l'on renforce les liens du sang par ceux de l'hospitalité. On pourrait qualifier ces visites de retours tempo-

raires et accidentels à la vie patriarcale d'autrefois. Comme « la nature ne fait pas de saut », les divers tronçons de la famille, avant de se disjoindre définitivement, cherchent parfois à se rejoindre et, lorsque se présentent des visiteurs de même sang, le patriarche n'a qu'à dire aux nouveaux arrivants : « Vous êtes chez vous. » C'est alors l'histoire de Jacob chez Laban, visite de quatorze années pendant lesquelles le neveu est traité en fils, c'est-à-dire en serviteur. Indépendamment du motif particulier qui guidait Jacob, on peut dire que la longueur des visites est proportionnelle à la distance qu'il a fallu parcourir pour les faire, et que, toutes choses égales d'ailleurs, les visites de famille se prolongent plus facilement que les autres. La locution : « Faites comme si vous étiez chez vous » n'est prononcée sincèrement d'une part, et prise à la lettre de l'autre, que dans les foyers où s'opère par intervalle, le plus souvent sous la protection d'un aïeul, la concentration momentanée des groupes familiaux inexorablement séparés par l'organisation de nos sociétés occidentales.

La visite de famille est donc avant tout un effort de réaction contre l'influence centrifuge des conditions de la vie sédentaire. La fidélité qu'on leur porte ne provient pas seulement d'un intérêt ou d'un agrément, mais d'un concept moral. De telles visites ont une sorte de caractère sacré. C'est ce qui nous permettra de donner à la catégorie qui les englobe un prolongement assez naturel, et de rattacher aux visites inspirées par la parenté proprement dite, réglées par le code non écrit de la famille, les visites inspirées par la fraternité spirituelle, et recommandées par la religion.

Visiter les pauvres, les malades, les affligés, les veuves, les orphelins, sont en effet des œuvres prônées de tout temps par le christianisme, et justifiées par la *parenté spirituelle* qui existe entre tous les hommes. L'expression « le prochain », si couramment employée dans la langue religieuse, indique l'état d'âme où un chrétien doit être vis-à-vis de ceux que la philosophie appelle simplement nos « semblables ». Aussi n'est-il pas étonnant que les procédés employés par les parents pour se

prouver leur affection mutuelle soient précisément ceux que la loi religieuse prescrit d'employer envers les membres souffrants de la grande famille humaine. Mais, comme une « visite », au moins en principe, est toujours quelque chose de libre et de spontané, observons que la prescription dont il s'agit n'a pas le caractère précis et rigoureux de certaines autres. On dirait plutôt un conseil pressant et, en tout cas, aucune de ces visites charitables n'est imposée nominativement, sous menace d'une sanction particulière. Le lieu, l'heure, le nombre, la forme de ces visites, tout est laissé à la libre initiative, au libre choix du chrétien. Peu de préceptes comportent, dans l'application, une aussi grande latitude. Il suffit que le but de la loi divine, qui est d'établir des rapprochements affectueux entre les membres heureux et malheureux de la grande famille humaine séparés par l'inégalité des fortunes, se trouve, dans l'ensemble, continuellement réalisé. Le fait seul de la « visite », abstraction faite de toute aumône, répond à un idéal de charité, et l'une des fêtes instituées pour alimenter la piété des fidèles s'appelle précisément la « Visitation ».

Les liens du sang, le sentiment d'une fraternité supérieure : voilà donc ce qui nous sert à délimiter la première catégorie de visites, celles que régit, pour ainsi dire, l'idée d'un devoir *sacré*. Il en est d'autres qui ont encore, il est vrai, le caractère d'un devoir que l'on se crée soi-même, en vue d'un *intérêt* le plus souvent matériel. Ce sont les visites qui président au maintien de bonnes relations entre un inférieur et un supérieur, entre un protégé et la personne qui le protège. Avec elles, nous sortons des relations familiales et abordons un ordre de faits nouveau.

### III. — LES RELATIONS DE PATRONAGE.

Ceux que l'on appelait « les grands », dans le langage commode et général du dix-huitième siècle, sont assujettis à recevoir deux sortes de visiteurs : ceux qui viennent pour solliciter et ceux qui viennent pour flatter.

Au fond, l'on pourrait nier qu'il y ait entre le solliciteur et le

flatteur une réelle différence. Le solliciteur, pour obtenir ce dont il a envie, se trouve presque fatalement entraîné à flatter. D'autre part, lorsqu'on flatte assidûment quelqu'un, c'est que l'on se réserve, ordinairement, le droit de le solliciter en temps utile. Toutefois, on peut maintenir pratiquement la distinction.

Les visites de solliciteurs, qui ne connaît cela en France, sinon par son expérience personnelle, du moins par celle de quelqu'un de ses amis? On sait qu'un des principaux boulets attachés à la carrière du politicien consiste précisément dans l'obligation de donner audience à une effrayante quantité de ces visiteurs, et dans la périlleuse nécessité d'en éconduire aussi beaucoup d'autres. Ministres, sénateurs, députés ne sont pas seuls dans ce cas. Il y a encore les parents, les amis, les grands électeurs de ces mêmes ministres, sénateurs et députés, les représentants des grandes compagnies privées, des importantes maisons de commerce, les directeurs de théâtres, de journaux, de revues, les éditeurs, les critiques, les examinateurs, les membres des conseils de revision, et jusqu'aux grands couturiers eux-mêmes qui, au lieu de l'allure modeste et complaisante des fournisseurs, peuvent quelquefois se payer le luxe d'une attitude fière et exigeante, sûrs qu'ils sont de ne pas voir leur antichambre se désemplir.

C'est le procédé de la « recommandation » si célèbre sous d'autres formes à l'époque mérovingienne, et par lequel les hommes d'aujourd'hui, surtout les jeunes gens qui arrivent à l'âge de se créer une carrière, s'efforcent de suppléer à l'initiative dont ils sont insuffisamment pourvus. C'est l' « hommage » féodal dépouillé de son auréole. Bref, c'est toujours un système de visites rendues par quelqu'un de moins fort à quelqu'un de plus fort. De là cette importance donnée, dans les familles avisées, aux « bonnes manières », même lorsque ces familles ne se piquent pas d'un grand lustre mondain. On sait que le jeune homme ne « percera » qu'à grand renfort de visites, et on le prépare le mieux possible à cet exercice laborieux, qui réclame de la souplesse et du doigté.

Une « place » obtenue, il s'agit de la conserver; il s'agit d'améliorer, si l'on peut, la situation acquise, de s'élever dans la

hiérarchie. Pour cela, il faut ne pas déplaire aux chefs et s'efforcer même de leur plaire. De là les visites « officielles », en certains jours marqués par l'usage, aux supérieurs de qui l'on dépend. Alors apparaît le type de la visite-corvée, de la visite-formalité, dont le signal est donné, pour ainsi dire, par un règlement d'administration. Dans le domaine public, nous avons des exemples abondants de cette institution décorative, et chaque voyage du président de la République, en particulier, donne lieu à de vrais pèlerinages de fonctionnaires qui viennent défiler dans un ordre réglé d'avance pour dire quelques mots réglés d'avance, et recevoir, en retour de cet hommage correct, un bref remerciement réglé d'avance. On a fait justement observer qu'une nation démocratique pourrait supprimer sans inconvénient une bonne partie de ce cérémonial suranné; mais, jusqu'à ce jour, les usages monarchiques se sont, à ce point de vue, perpétués sans encombre.

Quoique dépourvus de « salons » et peu accoutumés à recevoir des visites telles que nous les entendons aujourd'hui, les anciens n'ont pas ignoré cette affluence de visiteurs empressés à rendre hommage à quelqu'un de riche ou de puissant. Virgile a décrit, en des vers pittoresques, la foule des clients qui assiégeait, le matin, les portiques des maisons opulentes. Autant qu'on peut s'en rendre compte, ces adorateurs de la fortune et de la puissance politique ne faisaient que pénétrer quelques instants auprès de leur idole, le temps de saluer et de défiler. C'est surtout en plein air, comme nous l'avons dit, que s'échangeaient les marques de sympathie, là aussi que se traitaient les affaires. Ces mêmes clients empressés à venir saluer le patron à son petit lever n'étaient pas moins empressés à l'escorter dans les rues et à lui faire un cortège d'honneur, parfois une garde du corps, menaçante pour les clans adverses, comme on le voit par l'histoire de Milon et de Clodius.

La monarchie, en concentrant dans le palais l'élaboration de nombre d'affaires, devait donner aux appartements du prince une importance toute particulière et fournir aux visites proprement dites l'occasion de se multiplier. Alors se dessine, au-dessus

du type du *client*, le type du *courtisan*, avec ses attributs caractéristiques : finesse, souplesse, dissimulation savante, étude approfondie des goûts et des caprices du souverain. Les visites au palais deviennent alors de véritables « leçons » où l'on s'instruit, qu'on ne peut manquer trop longtemps sans demeurer en arrière de ses émules, sans risquer d'être moins armé que ceux-ci dans la lutte pour les faveurs. Aussi cela devient-il un métier de « faire sa cour ». Sous les Césars romains comme sous Louis XIV, ces promenades dans l'antichambre ou dans la chambre du prince constituent l'occupation la plus claire de bien des gens distingués. Ils avaient dû souvent visiter Néron, ces convives qui, voyant Britannicus tomber sans vie en vidant sa coupe, ne songeaient, pour traduire par un mot trivial l'énergique expression de Tacite, qu'à regarder « la tête que faisait Néron ». Quant à notre dix-septième siècle, on sait que le type du courtisan a défrayé une bonne partie de sa littérature. C'est le marquis du *Misanthrope* qui arrive en s'écriant :

> Parbleu! je viens du Louvre, où Cléonte, *au levé*,
> Madame, a bien paru ridicule achevé,

et qui, interrogé sur ses occupations de chaque jour, répond qu'il n'a en tout qu'une seule chose à faire :

> Moi, pourvu que je puisse être *au petit couché*,
> Je n'ai pas d'autre affaire où je sois attaché.

Petit lever, petit coucher étaient donc des cérémonies indispensables. La noblesse de cour tâchait de ne pas les manquer. Si le roi ne remarquait pas toujours ceux qui étaient présents, il remarquait, à la longue, ceux qui étaient absents. Mauvaise note pour ceux-ci. L'on connaît le mot de ce gentilhomme qui, après un long séjour en province, reparaissait à la cour dans une tenue qui n'était plus le « dernier cri » : « Sire, lorsqu'on est loin de vous, on n'est pas seulement malheureux; on est encore ridicule. »

Le courtisan, surtout le courtisan français, est le type esthétique du flatteur. Nulle part l'art de plaire ne produisit tant de

raffinements. La platitude, chez beaucoup, s'y trouvait heureusement corrigée par une ingéniosité du meilleur aloi. On ne se présentait pas chez le prince avec des prosternations et des hyperboles géantes, comme chez les monarques orientaux. On s'y présentait avec ce reste de fierté et de désinvolture chevaleresque, d'élégance mâle et joviale que les fils des héros de la Fronde, descendants eux-mêmes des barons de moyen âge, avaient conservé de l'antique indépendance, de l'existence belliqueuse et aventureuse de leurs aïeux. L'esprit chrétien aidait à ne pas perdre toute dignité; le relèvement et la domination mondaine de la femme inoculaient à la démarche de l'homme lui-même quelque chose d'avenant et de gracieux. Rien d'étonnant après cela que l'histoire nous ait conservé certaines anecdotes caractéristiques, introuvables et invraisemblables sous les Césars. C'est le mot de Boileau à Louis XIV qui lui montrait une poésie de sa façon : « Sire, rien n'est impossible à Votre Majesté. Elle a voulu faire de mauvais vers, et elle y a réussi. » C'est ce même Louis XIV excusant avec grâce le grand Condé qui, au retour de Senef, venait lui présenter ses hommages, et ne pouvait, à cause de sa goutte, monter promptement l'escalier : « Mon cousin, chargé de lauriers comme vous l'êtes, on ne saurait monter plus vite. » C'est Louis XIV encore qui, un jour que Duguay-Trouin lui racontait une bataille navale, et disait en parlant d'une frégate : « J'ordonnai à la *Gloire* de me suivre... » l'interrompait par ces mots : « Et elle vous fut fidèle ». Peu de princes, en un mot, surent mieux *recevair*, alors que les gentilshommes de son temps excellaient dans l'art de *se présenter*. Et voilà une des faces de cet *éclat* particulier, de cette splendeur qui a frappé les imaginations et les frappe encore lorsqu'elles évoquent ce règne, et oublient pour un instant les malheurs sociaux qui formaient l'inquiétant revers de cette brillante médaille.

La Fontaine, dans la *Cour du Lion,* a esquissé une triple silhouette de visiteurs courtisans : celle du visiteur qui ne flatte pas, et dit trop crûment sa pensée; celle du visiteur qui flatte trop, et *force la note;* celle enfin du courtisan adroit qui sait se

tirer d'affaire et ne rien dire de compromettant. L'ours, en pénétrant dans l'antre du lion, s'est bouché le nez. Sa grimace a déplu, et le voilà mis à mort. Le singe, voyant cela, s'est extasié sur l'agréable odeur qui régnait dans le charnier de Sa Majesté. C'est trop fort, et le maladroit flatteur en pâtit. Vient ensuite le renard qui, spirituellement, déclare être enrhumé du cerveau. Il faut de l'esprit aux renards lorsqu'ils viennent chez les lions, et voilà la visite transformée, à leur usage, en instrument de sélection et d'éducation.

Mais on ne va pas voir seulement ses parents et ses supérieurs, ou les gens de qui on espère quelque chose. On va voir ses « relations » proprement dites, ses relations tout court, c'est-à-dire des personnes avec qui l'on a pris contact par suite d'autres circonstances que les liens du sang ou une subordination hiérarchique. C'est ce qui nous amène à considérer un troisième ordre de faits.

### IV. — LES RELATIONS DE VOISINAGE.

Strictement parlant, le terme n'est pas très exact. Il est des voisins à qui l'on ne rend jamais visite. Les locataires d'une maison parisienne en savent quelque chose. Il est des gens à qui l'on rend visite, et qui habitent fort loin de chez vous. Aussi ne prenons-nous pas ici le mot « voisinage » dans son sens absolument matériel, mais dans un sens plus large et plus « moral », pour ainsi dire. Son emploi, du reste, n'est pas inexact. Pour se lier avec des gens, pour se mettre sur le pied d'échanger avec eux des visites, il faut les avoir rencontrés, s'être trouvé dans le même lieu qu'eux, ou prévoir qu'on va y séjourner quelque temps, ou encore être accrédité auprès d'eux par une tierce personne qui, elle, a « voisiné » successivement avec les deux parties.

Nous pouvons donc dire que les visites entre personnes qui ne sont ni parentes, ni encadrées dans le même groupement hiérarchique, sont fondées sur un ou plusieurs faits de voisinage sinon permanent, du moins accidentel; sinon direct, du moins indirect.

Il y a là un des faits qui trahissent le mieux la formation sociale des individus. Il en est qui profiteront de toute rencontre pour « se créer des relations » et allonger, par conséquent, la liste de leur visites. Il en est d'autres qui se tiendront sur la réserve, sur le qui-vive, qui repousseront même avec méfiance les avances dont ils seront l'objet. Deux provinciaux viennent à Paris, dans des conditions de profession et de fortune à peu près semblables. Au bout d'un an, l'un aura ses entrées dans plusieurs salons; l'autre vivra en parfait solitaire. Affaire de goût, dira-t-on. Oui, sans doute, mais aussi affaire de traditions familiales, d'idées et de principes transmis par l'éducation.

Les premières « réceptions » que nous connaissions par la littérature ancienne se confondent avec des actes d' « hospitalité ». On sait le cas extraordinaire que l'on faisait jadis de cette vertu. Le fait d'avoir franchi le seuil d'un étranger vous rendait sacré pour lui et pour sa famille. Diomède et Glaucos, se rencontrant sur le champ de bataille, dans l'*Iliade*, se rappellent que leurs pères ont été unis par le lien de l'hospitalité, et, au lieu de se pourfendre, les deux fils échangent courtoisement leurs armures. On sait quel relief Victor Hugo a donné à ce culte de l'hospitalité dans son personnage de Don Ruy Gomez de Silva. C'est lui qui a traduit le paroxysme de ce sentiment dans ce vers expressif et célèbre :

J'accueillerais Satan, si Dieu me l'envoyait!

Or l' « hôte » est toujours envoyé par Dieu.

Les scènes d'hospitalité abondent dans l'*Odyssée* et constituent, par le pittoresque de leurs détails, un des côtés les plus attrayants de ce poème. Les personnages qui, tour à tour, reçoivent Ulysse sont souvent pour lui des étrangers qui le connaissent de réputation. Du reste, à quelle porte frapperait un prince naufragé, sinon à celle du *chef* de la localité, qui est de même rang que lui? Le naufrage d'Ulysse dans l'île des Phéaciens l'a rendu « voisin » provisoire d'Alcinoos son égal, son seul égal dans le pays, et c'est naturellement Alcinoos qui l'héberge, de même qu'un nouveau propriétaire, à la campagne,

entame naturellement des relations avec les autres propriétaires, un nouveau curé avec les autres curés. Une chose qui guide encore dans la recherche d'un hôte, ce sont les relations nouées par les générations antérieures. Télémaque, lorsqu'il entreprend son voyage dans le Péloponèse, trouve en Ménélas et en Nestor des hôtes disposés à l'accueillir, non seulement comme un visiteur quelconque de rang royal, mais comme le fils d'un compagnon d'armes qui voisinait avec eux au siège de Troie. Aussi, quels procédés courtois, quelles attentions délicates! Télémaque, averti en songe par Athénè, veut partir brusquement du palais de Ménélas, mais Pisistrate, fils de Nestor, qui l'accompagne, l'engage à ne pas prendre ainsi congé sans cérémonie. Le passage est curieux, et vaut qu'on le cite :

« Télémaque réveilla le fils de Nestor de son doux sommeil, l'ayant frappé avec le talon, et il lui dit cette parole :

« Réveille-toi, Pisistrate, fils de Nestor, attelle les chevaux au « sabot non fendu, les conduisant devant le char, afin que nous « achevions notre route. »

« Et Pisistrate, fils de Nestor, répondit :

« Télémaque, il n'est pas encore temps, quoique pressés de « partir, de monter en voiture à travers la nuit ténébreuse. Mais « l'aurore viendra bientôt.

« Reste donc, jusqu'à ce que le héros fils d'Atrée, Ménélas « illustre par la lance, apportant des présents, les ait placés sur « le siège, et que, te parlant, il t'ait congédié avec des paroles « gracieuses.

« *Car, tous les jours de sa vie, un hôte se souvient de celui « qui l'a reçu*, quand celui-ci lui a montré de la bienveillance. »

« Donc, Télémaque attend que Ménélas soit levé, et celui-ci s'exprime en ces termes :

« Télémaque, je ne te retiendrai pas longtemps ici, puisque « tu désires le retour.

« Pour moi, *je m'indignerais contre un maître de maison qui « aimerait trop ses hôtes et aussi contre un autre qui ne les aime- « rait pas assez*. La modération est meilleure en tout.

« C'est un tort égal, si le maître exhorte à partir son hôte ne

« le voulant pas, ou s'il le retient quand il veut partir. Il faut fêter « son hôte tant qu'il reste, et le renvoyer dès qu'il le veut.

« Toutefois, reste jusqu'à ce que, apportant de beaux présents, « je les aie placés sur le siège, et que tu les aies vus de tes yeux, « jusqu'à ce que j'aie dit aux femmes de préparer un repas dans le « palais, avec les provisions qui y sont en grande abondance. » (1)

Quel homme charmant que ce Ménélas, et comme il connaît bien son manuel de civilité ! Ainsi se passaient donc les visites, à l'époque où elles étaient forcément rares, vu la difficulté des communications, alors que les hôtelleries n'existaient pas, sauf parfois pour les voyageurs de bas étage, et que les voyageurs distingués ne pouvaient se loger décemment qu'en frappant à la porte d'un habitant distingué, alors enfin qu'il convenait d'indemniser les visiteurs, par des attentions toutes particulières, de la peine réelle qu'ils avaient prise pour venir vous voir.

Du reste, ces traits de mœurs si naïvement décrits dans l'*Odyssée* ne sont pas tellement surannés qu'on ne puisse les retrouver encore chez nous dans certaines visites faites à des amis lointains, à des amis qu'on n'a pas vus depuis longtemps, et qu'on ne verra plus de longtemps encore. Mais, bien entendu, c'est l'exception.

Les visites, dans notre état actuel de civilisation, se sont extraordinairement multipliées.

Un chroniqueur, traitant ce sujet, attirait dernièrement l'attention de ses lecteurs sur un type extrême, mais qui existe : celui de la maîtresse de maison qui a tant de visites à faire qu'il lui est matériellement impossible de conserver elle-même ses « jours de réception » et qu'elle se voit dans la nécessité de les espacer de plus en plus.

Les visites sont nombreuses, mais courtes, correctif indispensable. Il ne peut plus être question, bien entendu, de cadeaux à offrir aux visiteurs, sauf des fleurs ou plus rarement des fruits ou du gibier lorsqu'on les reçoit à la campagne. On pourrait encore citer les accessoires de cotillon; mais tout cela ne rap-

(1) *Odyssée,* Chant XV.

pelle que de fort loin le beau cratère d'argent ciselé que Ménélas oblige Télémaque à emporter, tandis que la belle Hélène lui présente un magnifique voile brodé, « brillant comme un astre », avec ce compliment d'adieu :

« Et moi aussi, cher enfant, je te donne en cadeau ce souvenir des mains d'Hélène. Tu en feras cadeau à ton épouse dans un agréable mariage. Jusque-là, renferme-le dans ton palais auprès de ta mère chérie. Puisses-tu retourner joyeux dans ta maison bien bâtie et dans ta terre natale. »

La multiplication et la « dépoétisation » des visites à notre époque ne tient pas seulement à la suppression des distances. Elle tient encore à la complication croissante des phénomènes sociaux qui fait qu'un seul homme peut relever aujourd'hui d'un plus grand nombre de groupements que jadis.

Chaque groupement dont on fait partie est propre à faire faire des « connaissances » nouvelles. D'autre part, la difficulté d'établir les enfants porte les parents avisés à cultiver toutes les relations susceptibles de leur être utiles.

Mais la cause qui a le plus contribué à la multiplication des visites, c'est le changement qui s'est fait dans la condition de la femme.

Grandie par le christianisme, objet d'un respect passionné de la part des hommes, délivrée graduellement, au moins en partie, des entraves qui l'immobilisaient chez elle, la femme peut aujourd'hui aller et venir beaucoup plus facilement que par le passé. Moins absorbée par les travaux domestiques, mieux instruite et mieux élevée, elle a plus souvent des loisirs à consacrer aux relations mondaines, et des ressources intellectuelles qui lui permettent de soutenir des conversations variées. Ces loisirs et ces ressources intellectuelles étaient bien plus rares autrefois. Pour reprendre l'exemple de la Grèce antique, il paraît certain qu'un abîme intellectuel existait entre l'Athénien et l'Athénienne, et que la célébrité acquise par certaines femmes du type d'Aspasie venait précisément de ce que, jetées hors de la société régulière et du moule familial, elles avaient pu acquérir librement des connaissances utiles et des talents de société que ne soupçon-

naient pas les femmes honnêtes. Aujourd'hui l'abîme n'existe plus ou, tout au moins, il se réduit çà et là à des fossés de largeur restreinte, par-dessus lesquels il n'est pas trop difficile de sauter.

C'est la maîtresse de maison moderne qui a créé le type du « salon ». C'est autour de Catherine de Vivonne et de Julie d'Angennes que se cristallisa l'hôtel de Rambouillet. Ce sont les « Précieuses » qui groupèrent les beaux esprits. Tout n'était pas pédantisme chez les Philamintes et les Bélises. Il y avait encore chez elles l'amour du bon ton, le culte de l'élégance dans les manières, le désir immodéré d'embellir les relations de la vie. C'était, au sortir de l'isolement relatif où les familles nobles avaient vécu jusqu'alors, une fureur naïve de sociabilité, poussée jusqu'à la manifestation de préférences enfantines pour telle ou telle expression, pour telle ou telle preuve de *décorum*. Les hommes, comme des historiens et des critiques l'ont montré, ont gagné à cette évolution sociale. Dans la société des femmes, « précieuses » ou non, ils ont acquis plus de tenue. Eux aussi ont pris goût aux visites, et leur ont dû parfois le succès de leurs ambitions politiques, littéraires, artistiques. Certaines femmes particulièrement intelligentes se firent un point d'honneur d'attirer chez elles les hommes d'élite, et de provoquer autour de leur fauteuil des conversations raffinées, des discussions instructives. On cita des salons où la maîtresse de maison jouait littéralement le rôle de présidente d'assemblée, donnant la parole à un orateur, la promettant à un autre, réprimant les interruptions, mettant aux voix les conclusions. Encore des « cas extrêmes », dira-t-on. Mais, même en les laissant en dehors, on ne peut nier que l'art de la conversation plaisante, spirituelle, brillante, que le « marivaudage » par exemple, et aussi la galanterie de parfait aloi, n'aient dû leur développement à l'usage de plus en plus répandu des visites, et à l'existence de « salons » présidés par des femmes d'un tact supérieur.

Alors prenaient corps les maximes du savoir-vivre : « L'esprit de la conversation, disait La Bruyère, consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres : celui

qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous parfaitement. » Et, après avoir donné le précepte, le moraliste le justifiait par son utilité : « Les manières polies, disait-il, donnent cours au mérite, et le rendent agréable; et il faut avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse (1). » C'étaient là, pour l'auteur des *Caractères*, chose des plus importantes. L'irritation même que lui causent les types de visiteurs grossiers ou ridicules ne fait qu'attester le culte que l'on vouait alors à un idéal de politesse et de distinction dans les visites. Des défauts de ce genre indigneraient moins de nos jours.

Aujourd'hui, pour désigner tel de ces cercles délicats et raffinés, on emploie en badinant cette expression passée à l'état de cliché : « le *dernier* salon où l'on cause ». La plaisanterie est à moitié justifiée, mais elle ne l'est qu'à moitié. D'une part, en effet, les salons où l'on cause *bien* se font extrêmement rares, parce que l'affairement de la vie actuelle ne permet plus à un assez grand nombre de personnes de cultiver exclusivement les talents que l'on prise dans un salon. D'autre part, les salons où l'on cause d'une façon quelconque, ordinaire, souvent passable, sont devenus au contraire beaucoup plus nombreux. L'aisance, comme on le sait, est aujourd'hui beaucoup plus générale qu'elle ne l'était autrefois. Une foule d'objets et de denrées qui étaient des objets ou des denrées de luxe sont devenus des articles de consommation courante. Le bibelot, par exemple, a décuplé, peut-être centuplé ses effectifs. De même, la pièce qualifiée de « salon », qui n'existait autrefois que dans les riches demeures, s'est désormais vulgarisée, démocratisée. Qui n'a pas son salon? Même dans le monde ouvrier, dont nous ne nous occupons pas dans cette étude, il n'est pas impossible de trouver des foyers aménagés à l'imitation des intérieurs bourgeois. De très modestes ménages ne croient pas pouvoir s'affranchir de cette coutume. Le salon sera petit, mesquin, mais on aura un salon ; c'est au salon qu'on consacrera la meilleure pièce. Les autres se serre-

1. *De la Société et de la Conversation.*

ront, se feront toutes petites pour lui laisser la place. Après cela, madame prendra « son jour », et les visites pourront venir. Si elles ne viennent pas spontanément, on les relancera par des moyens *ad hoc*. A l'ivresse du beau langage et des belles manières, qui exaltait les précieuses, succède une autre ivresse, celle de « recevoir », tout simplement, de se poser en maîtresse de maison, de prendre rang dans un monde jadis fermé, restreint, aristocratique, mais aujourd'hui élargi au point d'englober, dans la fraternité des mêmes usages, — abstraction faite des formes et des nuances, — le vieux salon de la duchesse et la loge embellie du portier.

Nous n'avons sous les yeux aucune statistique, aucune étude comparée sur les visites dans les divers pays du monde; mais c'est faire une hypothèse assez raisonnable que de mettre la France au premier rang pour l'intensité de ce phénomène social. Le poète anglais Gold Smith, au dernier siècle, après avoir parcouru la Suisse, l'Italie et la France, constatait que les Français l'emportaient par leur facilité à se lier, et les observations postérieures des gens compétents n'ont jamais démenti cette assertion. En des pays plus communautaires que la France, on se visite moins, parce que la femme est moins libre. En des pays plus particularistes, on se visite moins aussi parce que les individus sont plus réservés, et ont pour principe de ne se lier qu'à bon escient. Chez nous, au contraire, le goût des relations est très vif, et les barrières qui auraient pu s'opposer à son expansion sont tombées depuis longtemps.

Les divers événements de la vie, les « phases de l'existence » ont créé des types divers de visites, adaptées au motif qui les inspire ou est censé les inspirer. Visites du jour de l'an, visites de félicitations, visites de remerciements, visites de condoléances, visites de congé ou de « P. P. C. » s'entre-croisent dans le programme des journées d'une personne du monde. Ceux qui veulent être « corrects » jusqu'au bout savent le temps qu'il leur en coûte. Plusieurs de ces visites ne sont que de simples formalités, comme l'assistance des courtisans aux petits levers de Louis XIV. Elles ne procurent à ceux qui les reçoivent aucun

agrément sensible; mais l'abstention leur causerait un désagrément certain; et la crainte de déplaire, plus que le désir de plaire, retient alors ceux qui seraient tentés de s'abstenir. C'est le protocole de la vie privée, lequel, d'ailleurs, est antérieur au protocole de la vie publique, et lui a servi de modèle; — modèle dont les ridicules ont été, comme il convenait, amplifiés par la grandeur du théâtre. Quoi de plus curieux, par exemple, que ces « échos » de journaux, annonçant que le prince Un tel est venu visiter le Président de la République à trois heures de l'après-midi, et que le chef de l'État lui a rendu sa visite à cinq heures? Que peut-on se dire dans le second entretien qui le fasse différer beaucoup du premier? Mais il faut être indulgent à l'égard de ces conventions qui finissent par passer à l'état de symboles, d'images représentatives destinées à figurer aux yeux du public les relations pacifiques et courtoises qui existent entre deux nations, comme certaines démarches « officielles », dans la vie privée, démarches pratiquement superflues, ont pour but d'attester, dans une forme authentique, le rapprochement ou la réconciliation de deux familles.

Les visites, comme on le voit, ne manquent pas d'une haute valeur sociale. Elles mesurent l'intensité des traditions familiales, affirment la solidité de la hiérarchie, multiplient les points de contact entre les individus que la destinée place à portée les uns des autres. Dans ce triple rôle, elles aident au maintien de la loi morale, procurent ou garantissent les moyens d'existence, augmentent les charmes et les agréments de la vie. A d'autres points de vue, elles font la joie du poète comique, du moraliste, habiles à y découvrir le portrait ou la scène à faire; elles peuvent être une haute école pour les diplomates et les hommes d'État, qui n'ont pas moins besoin de surprendre la pensée des autres que de cacher la leur. Enfin, l'observateur qui cherche à butiner pour le compte de la science sociale peut lui-même, s'il sait voir et écouter de la bonne manière, ne pas revenir bredouille d'une chasse discrète et silencieuse parmi les salons.

G. D'AZAMBUJA.

# HISTOIRE

# DE LA FORMATION PARTICULARISTE

## II.

### LES ORIGINES ODINIQUES (1).

La formation particulariste a commencé par des émigrants venus des terres fertiles du versant oriental de la Scandinavie. Le meilleur de ces terres comprend l'est du Jutland, les îles danoises et le sud de la Suède, dont la vaste déchirure des lacs Vener et Vetter fait une sorte de presqu'île.

Nous avons vu les origines agricoles de ces émigrants. Ils étaient les fils et les filles des beaux paysans goths, peuplade germanique sortie des grandes steppes des bords de la Caspienne et de la mer Noire, et passée lentement de l'art pastoral à la culture et d'une culture rudimentaire à une culture riche, sous la contrainte progressive de leur longue migration à travers la plaine de la basse Allemagne, où la steppe se rétrécit graduellement de l'orient à l'occident et aboutit à la région féconde de la Scandinavie. La capacité que développe la pratique de l'art agricole avait agi sur la constitution de la famille en multipliant les intelligents et les énergiques au sein de la communauté patriarcale, et en les déterminant à briser cette large et pesante association familiale pour y substituer des groupes

(1) V. l'article précédent : *Les Origines germaniques et gothiques* dans la *Science sociale*, livraison de février 1897, t. XXIII, p. 117.

plus restreints, maîtres d'eux-mêmes et de leur travail. Et ce milieu nouveau, plus libre et plus actif, engendrait chez les enfants, plus souvent et plus fortement, l'esprit d'indépendance et d'entreprise, avec les aptitudes pour y satisfaire.

Mais l'influence d'une culture en progrès n'étaitpas la seule force qui poussât en avant le peuple des Goths.

Les traditions les plus fameuses et les plus vivaces de la Scandinavie, qui nous font connaître cette prospérité agricole, — justifiée par toutes les causes historiques, géographiques et sociales que nous venons de rappeler, — attestent plus hautement encore l'existence d'un très remarquable développement urbain, industriel, intellectuel et gouvernemental, qui, un peu avant l'ère chrétienne, était venu se superposer à la civilisation rurale gothique. S'il est un fait marqué d'une façon indélébile dans la mémoire d'un peuple, c'est bien celui-là. L'expression qu'en donnent les antiques chants du pays est vigoureuse, précise et pleine. Ils disent et redisent, sans se lasser, que tout ce qui a trait à la fondation des villes, aux arts de l'industrie, aux cultures de l'esprit, à la puissance publique, a été en Scandinavie le fait d'une importation; ce n'a pas été l'effet d'une évolution sur place. C'est un ordre de choses qui n'est pas né du sol et de la population indigène; les Goths ne l'ont pas créé, ils l'ont reçu. Et quels qu'aient été les antécédents de cette importation, tous les récits témoignent qu'à un jour donné elle a fait explosion par un événement extraordinaire. C'est ce qui explique le saisissant éclat qu'elle a jeté et l'impression si nette et si profonde qui en est restée dans le souvenir de tout un peuple, à travers des siècles de crises mémorables. Aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, alors que le pays, définitivement acquis au christianisme, brisait bien des attaches avec son passé païen, des hommes notables de diverses régions scandinaves, entre autres Sœmund Sigfusson, surnommé le Savant, ecclésiastique islandais; Saxo Gramaticus, prévôt de Rœskilde en Danemark, et Snorre Sturleson, de la magistrature héréditaire d'Islande, eurent la pensée de recueillir les vieux chants et les vieilles histoires du Nord. A la plupart de ces recueils ont été donnés les noms expressifs d'Edda, c'est-à-dire

« l'Arrière-grand'mère », et de Saga, c'est-à-dire « ce que l'on raconte ».

L'antiquité de ce qui fait le fond le plus constant de ces poésies et de ces récits n'est pas douteuse. Il est de notoriété historique et d'évidence directe que les auteurs et les compilateurs ont obéi à un esprit de tradition nationale et de soigneuse conservation. Leur œuvre n'a paru ni comme une invention, ni comme une découverte. Ils ont voulu solenniser ou consigner ce qui était connu avant eux, populaire, de réputation faite, de célébrité acquise, de tradition immémoriale, d'origine primitive incontestée. Sans doute, le temps, en passant sur ces documents et ces souvenirs, les a teintés çà et là de nuances qui sont aisément reconnaissables, mais rien n'en a altéré le fond. S'il en fallait une preuve intrinsèque, prise dans l'œuvre même, et poursuivie dans le détail, elle serait fournie par la Science sociale. Ces textes ont en effet conservé d'innombrables traits d'un état de société que la Science sociale peut régulièrement reconstruire, dont toutes les parties sont concordantes, dont le genre et l'espèce sont connus et classés, et dont les modifications particulières ont suivi les lois constantes des transformations sociales. Il y a là un procédé de vérification pareil à celui qui permet de reconnaître, au moyen des empreintes demeurées dans les couches terrestres, l'existence certaine d'espèces végétales ou animales aujourd'hui disparues. Elles ont réellement existé, parce qu'elles peuvent être scientifiquement restituées d'après les lois permanentes de la botanique ou de la zoologie. Cette méthode de contrôle appliquée à l'histoire est une des plus heureuses conquêtes de la Science sociale. Jusque-là, la critique historique est restée dans la condition où se trouvaient certaines connaissances géologiques avant la paléontologie. Antérieurement à cette dernière science, quand on relevait, dans les roches profondes, des dessins ou des débris d'organisme, on prenait bien le soin de les décrire minutieusement et de préciser leur lieu d'extraction, mais on n'était pas toujours à même de dire si on avait affaire à « des jeux de la nature » ou à des vestiges d'existences disparues; et, de ces indices fragmentaires, on ne savait pas déduire rigoureusement la constitution totale et les

conditions de vie de l'être organique auquel ils se rattachaient. De même, la critique historique dégage bien de la poussière du temps un document, le sépare nettement de ce qui lui est étranger, détermine sûrement sa provenance, sa date et son lieu d'origine ; mais, quand elle veut tirer de ce document la connaissance de l'organisation sociale à laquelle il se rattache, elle est livrée à toutes les incertitudes et à toutes les confusions de l'idée vulgaire ou des idées personnelles qu'on se fait de la société. Elle n'a pas observé méthodiquement les sociétés actuelles ; elle n'en a pas fait « l'anatomie comparée » ; elle n'y a pas vu « la loi de la corrélation des formes de leurs diverses parties », et elle n'a pas pu se servir de cette loi pour restituer scientifiquement l'organisme d'une société antique, au moyen des traits épars qu'en ont gardés les documents. Cette méthode puissante et nécessaire qui a manqué à la critique historique, la Science sociale l'a donnée. Nous en verrons tout à l'heure quelque application ici même.

Entre tous les documents qui racontent l'invasion d'un mouvement urbain, industriel, intellectuel et politique en Scandinavie, je ne puis mieux faire que d'en citer un qui résume très brièvement ce grand fait, en lui laissant toute sa physionomie originale. Il est extrait de l'*Ynglinga Saga*, œuvre de Snorre Sturleson. « C'est, a dit J.-J. Ampère, par une longue tradition à travers bien des chants héroïques, qu'a pu se former cet ensemble poétique que Snorre a rédigé sous le nom *Ynglinga Saga*. » Voici ce curieux témoignage de l'antiquité scandinave :

« La terre qui est à l'orient du Tanaïs (le Don) fut anciennement appelée Asaland ou encore Asaheim, c'est-à-dire la terre ou la demeure des Ases ; et la ville capitale du pays reçut le nom d'Asgard habitation des Ases : encore aujourd'hui, en norvégien, *gaard* désigne l'habitation composée d'un ensemble de constructions. Dans cette ville, fut un prince nommé Odin ; et il se faisait là de grands sacrifices, et c'était la coutume que douze chefs plus puissants que les autres prissent soin des immolations et rendissent la justice au peuple, d'où vient qu'on les appelait Diar et Drottnar, c'est-à-dire dieux ou seigneurs, et que tout le peuple leur rendait honneur et obéissance.

« Odin l'emportait sur tous les autres par ses voyages lointains et par la science de la guerre, car il avait soumis à ses lois beaucoup de pays et de royaumes. Il fut si heureux dans les combats, qu'il en revint toujours victorieux et chargé de butin; c'est pourquoi ses compagnons d'armes restèrent persuadés que la victoire lui appartenait, quelque part qu'il combattît. Quand ses hommes allaient à la guerre ou s'engageaient dans quelque entreprise, ils avaient coutume de se faire bénir par l'imposition de ses mains, espérant ainsi un heureux succès en toutes choses. Bien plus : si quelques-uns d'entre eux se trouvaient en péril sur terre ou sur mer, ils invoquaient sur le champ le nom d'Odin, comptant sérieusement sur son secours comme s'il était avec eux.

« Odin visita plusieurs fois des contrées si éloignées, qu'il lui fallut plusieurs années pour mettre fin à ses voyages. Il avait deux frères, Ve et Vilir. C'étaient eux qui gouvernaient en son absence. Il arriva qu'une fois, Odin s'étant rendu dans un pays très lointain et son absence prolongée ayant fait désespérer de son retour, ses frères se partagèrent son héritage et son royaume, et tous deux prétendirent à la main de Frigga, son épouse. Mais, bientôt après, Odin revint et reprit Frigga.

« Odin conduisit son armée contre les Vanes. Mais ceux-ci étaient sur leurs gardes; ils défendirent leur pays, et la victoire resta en suspens. Chacun des deux peuples ravagea les terres de l'autre, et ils se firent beaucoup de mal. A la fin, las de la guerre des deux côtés, ils tinrent une assemblée solennelle, où ils conclurent la paix en se donnant mutuellement des otages.

« Les Vanes donnèrent pour otage à Odin deux de leurs hommes les plus puissants, Niordh le riche et son fils Freyr. Odin les affecta aux sacrifices des dieux et ils furent appelés dieux chez les Ases. Niordh avait une fille nommée Freyra, qui fut prêtresse : elle fut aussi la première qui enseigna aux Ases l'art magique appelé Seid, très pratiqué chez les Vanes. Au temps où Niordh habitait au pays des Vanes, il avait épousé selon leurs lois sa propre sœur, qui lui avait donné ces deux enfants,

Freyr et Freyra. Mais chez les Ases le mariage était défendu entre des personnes si proches par le sang.

« De leur côté, les Ases donnèrent en otage un des leurs, nommé Hœner, qu'ils regardaient comme destiné à devenir chef à cause de la beauté et de la majesté de sa personne, et ils lui adjoignirent un nain, appelé Mimer, le plus sage d'entre eux. A peine Hœner fut-il arrivé au pays des Vanes, qu'ils firent de lui leur chef ; et Mimer l'assistait de ses conseils. Mais quand Hœner tenait l'assemblée pour rendre la justice ou pour expédier d'autres affaires, et qu'en l'absence de Mimer il avait à résoudre des questions difficiles, c'était sa coutume de dire : « Que d'autres en décident ! » C'est pourquoi les Vanes, pensant que dans cet échange d'otages ils avaient été dupes, prirent Mimer, lui coupèrent la tête et l'envoyèrent aux Ases. Odin reçut la tête, l'embauma d'aromates, et fit par ses enchantements qu'elle s'entretint avec lui et lui révéla beaucoup de mystères.

« A partir du point où le soleil se lève en été (nord-est) jusqu'au point où il se couche en hiver (sud-ouest), s'étend une longue chaîne de montagnes très hautes (l'Oural) qui sépare le royaume de Suède (et sa longue route de steppe européenne) des autres royaumes (près desquels était Odin en Orient). Au midi et non loin de ces montagnes est le pays des Turcs (le Turkestan) : c'était là qu'Odin possédait un grand territoire (à l'est du Don, selon ce qui a été dit plus haut).

« En ce temps-là, les généraux des Romains parcouraient la terre et mettaient sous leurs lois tous les peuples, d'où vint que plusieurs chefs abandonnèrent leurs possessions (conquête de l'Orient par Sylla, Lucullus et Pompée, de 85 à 64 av. J.-C.). Or, comme Odin était très habile dans la divination et dans toutes sortes de connaissances, il prévit que sa postérité régnerait dans le Nord. C'est pourquoi, laissant à ses frères Ve et Vili le gouvernement de sa ville d'Asgard, lui-même s'éloigna avec le reste des dieux et un grand nombre d'hommes, et se dirigea d'abord à travers le royaume de Garderikie, du côté de l'occident (la steppe de Russie et de Germanie), puis (arrivé à l'extrémité nord-ouest de cette steppe), il tourna au midi vers la plaine saxonne

(le Hanovre et la Wesphalie actuels). Là, Odin soumit plusieurs royaumes, et, comme il avait plusieurs fils, il les y établit pour défendre le pays conquis. Il alla prendre ensuite une demeure au nord, sur le rivage de la mer, en un lieu appelé aujourd'hui Odensé, dans l'île de Fionie.

« De là, il envoya Gefioné plus au nord, au delà du détroit, pour y chercher de nouvelles terres. Chemin faisant, elle alla trouver Gylfo, roi de Suède, qui lui donna une vaste étendue de terre labourable... Odin connut que le territoire était bon; il s'y rendit et conclut un traité avec le roi, car celui-ci comprit qu'il avait peu de force pour résister aux Ases. En effet, Odin et Gylfo ayant lutté en toute espèce de sortilèges et d'enchantements, les Ases furent toujours les plus forts. Odin fixa son séjour au bord du lac Mœlar, au lieu qu'on appelle l'ancienne Sigtuna (entre Stockholm et Upsal) où il éleva un temple magnifique et établit les sacrifices selon la coutume des Ases. Il devint maître de tout le pays autour de Sigtuna et assigna des résidences et des demeures à chacun des sacrificateurs. Niordh s'établit à Noatun; Freyr à Upsal; Heimdall à Himmelbœrg; Thor à Trudvanger; Balder, à Bredablik; et tous reçurent d'Odin des terres cultivables.

« Odin mit en vigueur, pour son pays, les antiques lois des Ases. Il y était ordonné que la dépouille des morts serait livrée aux flammes..., qu'on jetterait dans la mer les cendres du bûcher ou qu'on les couvrirait de terre amoncelée. On devait élever aux chefs et aux princes des tertres funéraires, afin de les rappeler à la mémoire de la postérité. Aux hommes vaillants et qui s'étaient distingués de la foule par leurs épreuves, on devait ériger des pierres monumentales, et cette coutume se conserva longtemps...

« Dans toute la Suède, on payait par tête une pièce d'argent à Odin, qui, en retour, se chargeait de défendre le territoire, de repousser l'ennemi et de veiller aux sacrifices. »

En étudiant cette grande tradition présentée ici en abrégé, je m'étais arrêté à ce qui en est, sans conteste, le trait dominant, à l'exode d'Odin, à l'événement sans second dans son histoire, à

la transplantation de son puissant établissement des bords du Don au rivage septentrional de la Baltique. J'avais surtout vu là ce qui manifestement y prévaut, l'action d'éclat d'un chef de peuple et d'un grand capitaine.

Ce n'était cependant pas sans remarquer que cette expédition n'avait pas eu, chez les Goths, le caractère d'une conquête à main armée. Odin n'avait pas cherché à les subjuguer par la force, mais à se les concilier par la supériorité de la civilisation qu'il importait chez eux. A la tête, non de tout son peuple de l'Asaland ou d'Asgard, mais de ses principaux compagnons et d'une élite de suivants, il n'avait pas entrepris d'expulser les prospères et solides cultivateurs de la Gothie, ni de les déposséder, mais de s'associer à eux et de s'en servir en les servant à sa manière. On voit que ses soins s'étaient portés à constituer la *puissance militaire*, à établir les *arts industriels* et les *cultures intellectuelles*, à organiser l'*action religieuse*, le tout au moyen de la création de centres urbains. Et comme ces choses manquaient à la population gothique, d'ailleurs intelligente et progressive, et ne l'évinçaient de rien de plus avantageux qu'elle eût déjà, on comprend qu'elle les ait accueillies avec admiration et ait conçu du personnage d'Odin une idée merveilleuse.

Le *rôle militaire* d'Odin est manifeste entre tous. C'est le trait le plus accusé de son histoire. La fin du récit précédent explique nettement au moyen de quel régime de contribution Odin s'était chargé de la défense du pays. On verra ailleurs avec quelle puissance d'entraînement ses successeurs jetèrent tous les peuples germains dans la grande invasion dite des barbares.

Le *rôle d'importateur des arts industriels*, qui créent la classe des artisans et des marchands, est moins en relief dans le texte cité plus haut que dans le reste des Sagas et dans les Eddas; mais il est si bien marqué et si certain chez Odin, qu'il est resté sa caractéristique courante : quand on a divinisé le héros et qu'on en a fait le dieu suprême de l'Olympe scandinave, on ne l'a pas pour cela identifié à Jupiter; on a réservé cette assimilation à son fils Thor, chargé de lancer la foudre; on ne l'a pas identifié non plus à Mars malgré sa qualité de chef de guerre;

c'est à un dieu Tiu qu'on a réservé cette autre assimilation; mais on a identifié Odin à Mercure, le dieu des arts utiles, du commerce et des négociations. C'est pourquoi, quelques siècles plus tard, lorsqu'on a traduit dans la langue des Saxons, adorateurs d'Odin, les noms que les Romains avaient donnés aux jours de la semaine, on a fait du jeudi, jour de Jupiter, le jour de Thor, *Thursday;* du mardi, jour de Mars, le jour de Tiu, *Tuesday*, et du mercredi, jour de Mercure, le jour d'Odin, ou de Woden, *Wednesday*. Tacite en avait déjà fait la remarque chez les Germains : « C'est Mercure qui est le plus grand de leurs dieux, dit-il, on lui offre des victimes humaines; aux autres, de simples animaux. » Et ailleurs : « Quand les vainqueurs ont voué l'armée ennemie à Mars et à Mercure, les hommes et les chevaux, tout ce qui tient aux vaincus, doit être mis à mort. » (*De mor. German.*, 9, *Annales*, XIII, 57.)

Le *rôle d'importateur des cultures intellectuelles* est incontestablement marqué aussi chez Odin par la réputation retentissante que lui font les livres scandinaves, « de connaître les *runes* », c'est-à-dire les lettres, l'écriture, et même d'en être l'inventeur. Aux yeux d'un peuple illettré, l'écriture a un emploi particulièrement révéré et admiré : c'est de garder les formules de la science et de la religion : ce à quoi elle est en effet fort utile. De là vient que « connaître les runes », c'est surtout être capable de connaître les choses savantes et religieuses. On retrouve au moyen âge une expression de ce genre, quand « être clerc » veut dire, tout à la fois, appartenir à l'ordre ecclésiastique, être instruit, et tout au moins savoir lire. Il est à noter que la science d'Odin se produit le plus souvent sous une forme qui marque bien le caractère comparatif des deux civilisations, gothique et odinique : elle opère entourée de mystère et de merveilleux; elle apparaît comme l'effet d'un pouvoir magique. On reconnaît là le genre de prestige qu'un chef et pontife oriental se plaît à exercer sur une population simple.

Quant à ce qui est du *rôle religieux d'Odin*, l'organisation du culte, telle qu'il l'apporta d'Orient, telle qu'on l'a vue décrite, ne s'est sans doute pas longtemps maintenue : on verra plus loin

pourquoi. Le résultat religieux le plus décisif de l'apparition de ce personnage extraordinaire semble avoir été de jeter les Scandinaves, d'une façon plus marquée, dans le culte des héros, substitué à un culte de la divinité plus direct, mais à la fois plus abstrait et plus enclin au naturalisme. Avec le culte d'Odin leur religion paraît, d'un côté, s'être plus écartée de la vérité première, et, d'un autre côté, avoir pris, par une forme plus positive et plus humaine, une action plus vive sur les esprits. Odin est devenu l'objet d'un véritable enthousiasme chez tous les peuples d'origine germanique où sa renommée n'a pas tardé à se répandre, comme nous le verrons.

Dans toute cette conquête pacifique des Goths, Odin respecta d'autant mieux leur établissement antérieur, qu'il ne fit pas chez eux son installation principale. Il faut qu'à cette époque la Gothie ait été amplement peuplée et cultivée, — ce que d'ailleurs tous les faits démontrent, — car Odin n'y trouva pas de territoire libre assez spacieux pour s'y faire avec les siens une place convenable. Nous avons vu que, pendant qu'il était occupé à la fondation d'Odensé, il avait envoyé à la recherche de terres nouvelles, dans le nord, au delà de la limite des Goths, au delà du Gœtaland actuel. C'est là qu'il s'établit, sur les bords du lac Mœlar, à Sigtuna, près de l'endroit où est aujourd'hui Stockholm. Autour de lui, il distribua des résidences à ses compagnons. De là naquirent des villes, entre autres la célèbre Upsal.

Il trouvait dans ce pays une population distincte des Goths. Tout la montre comme inférieure à eux ; mais elle vivait en paix avec eux, et elle leur tenait de très près par l'origine. C'était, d'après les textes latins, la nation des *Suiones*, de qui le nom est resté à la province ancienne de Swealand, leur territoire, et à la Suède, appelée *Suconia* au moyen âge. Si le nom de cette peuplade secondaire a prévalu à la longue sur celui des Goths, c'est bien parce que le centre choisi par Odin a été reconnu à travers les âges comme le plus favorable à l'organisation industrielle du pays. C'est là que sont groupées les richesses minières signalées encore aujourd'hui par la réputation des fers de Dannemora. On peut se rendre compte de cette supériorité du lieu au moyen

d'une carte géographique des productions de la Suède : Atlas Vidal-Lablache, carte 104, cartons 2 et 1.) En voyant Odin, à son arrivée, marquer du premier coup la place de la future ville souveraine de la grande péninsule scandinave, on ne peut guère s'empêcher de lui reconnaître ce génie de fondateur que toute son histoire proclame. Il apparaît, dans ces temps reculés, comme un émule de Pierre le Grand.

Quelle circonstance avait originairement distingué des Goths les *Suiones*, ces Suédois primitifs? Comment étaient-ils venus là? On a pensé qu'ils n'avaient pas suivi, comme les Goths, la grande plaine germanique, mais que, contournant l'est de la Baltique et le golfe de Finlande, ils étaient entrés en Scandinavie par l'archipel d'Aland, situé en face du territoire où les a trouvés Odin. Mais cette migration à travers les régions forestières de la Russie centrale les aurait soumis à la même déformation sociale que les Finnois, les anciens Finlandais, venus précisément par cette voie : ils en différaient profondément. Ils présentaient par contre tant d'affinité avec les Goths, qu'on peut difficilement admettre qu'ils se fussent jamais beaucoup séparés d'eux. J'inclinerais à penser qu'ils marchaient à l'avant-garde des Goths et qu'ils sont ainsi montés plus au nord, où le sol, nous l'avons vu, n'était pas de moindre qualité que dans la région méridionale. S'ils se sont montrés moins aptes que les Goths à l'art agricole, c'est sans doute qu'ayant été au premier rang dans la conquête de la Scandinavie entreprise sur les Finnois, et ayant eu à défendre continuellement leur frontière septentrionale contre cette race chasseresse refoulée à l'extrême nord, ils avaient dû s'adonner davantage au métier des armes. Par là, il s'est trouvé que leur fusion avec les guerriers odiniques a été plus complète ; et c'est ce qui les a fait considérer par quelques critiques comme le peuple même amené par Odin.

La résidence qu'Odin s'était choisie parmi eux le mit dans l'occasion et dans la nécessité d'exercer ses aptitudes militaires. La lutte avec les Finnois fut incessante. Elle tient dans les Eddas et les Sagas une large place. Elle est le perpétuel déplaisir des Ases, qui ne peuvent y mettre fin et jouir en paix de leurs

possessions nouvelles, comme autrefois de l'heureux Asaland. C'est le revers de la brillante épopée d'Odin. Il est harcelé par ce peuple, toujours en mouvement, de chasseurs, de pêcheurs, de pillards, qu'on ne peut saisir et dont on ne saurait tirer que des esclaves, à peine capables de servir comme manœuvres. La tradition nationale a vengé le grand dieu scandinave de ce fâcheux contretemps, en faisant de tous les dieux du mal des dieux finnois ou logés chez les Finnois. Elle leur a donné les traits et les mœurs de ces êtres petits et laids, rusés, turbulents, toujours menaçants dans leurs repaires, au fond des fiords, au fond des bois, derrière les glaces des sommets, d'où ils sortent comme des loups et des serpents de mer, et où, le mal vivement fait, ils courent se blottir au plus vite, en riant de leurs ennemis.

Il y a dans l'Edda un chant des plus curieux, le Chant de Rig, qui présente comme en raccourci et de la façon la plus pittoresque les physionomies diverses et les relations des trois civilisations, finnoise, gothique et odinique. Je ne puis m'empêcher de le reproduire ici; ce sera en l'abrégeant encore.

Un dieu Ase, Heimdall, voyageant sous le nom de Rig, arriva dans un certain pays, que bordait la mer. Il y rencontra successivement trois demeures, dans chacune desquelles était installé un couple et naquit après sa visite un fils. Les époux qui occupaient la première demeure s'appelaient l'Arrière-grand-père et l'Arrière-grand'mère (ce sont les Finnois). Ils servirent à leur hôte un pain grossier et un lambeau de chair de veau. Quand le fils naquit, on l'appela l'Esclave (Thrœll) : « Il était noir, la peau de ses mains était rude, ses genoux arqués, ses doigts épais, sa figure hideuse, son dos courbé, ses talons saillants. Quand il fut devenu fort, son occupation était de travailler l'écorce, de faire des paquets de branchage et de les porter à la maison. Une femme errante se présenta en ce lieu : la plante de ses pieds était meurtrie, ses bras brûlés par le soleil, son nez déprimé. Elle s'appelait la Servante. » Ces deux malheureux s'unirent, et de cette union sortit la race des esclaves. Les noms de leurs fils et de leurs filles sont significatifs; ce sont des noms d'opprobre : le sombre, le grossier, le querelleur,

le paresseux, l'épais; la lente, la déchirée, etc.; leurs occupations sont de « faire des haies, d'épandre l'engrais sur les champs, de soigner les porcs, de garder les chèvres, d'extraire la tourbe ».

Rig vint à une seconde demeure. Les nouveaux hôtes s'appelaient le Grand-père et la Grand'mère (ce sont les Goths). « Le mari construisait un métier à tisser; sa barbe était soignée; ses cheveux étaient relevés en touffe sur le devant de la tête; son costume était ajusté. Un coffre garnissait la chambre. La femme faisait tourner le rouet; elle raccommodait des vêtements. » Elle eut un fils qu'on appela le Paysan (Karl). « On l'enveloppa dans le lin. Sa chevelure était rousse, son visage coloré, ses yeux brillants. Il commença à croître et à se fortifier; il apprit à dompter les taureaux, à faire des charrues, à construire des maisons de bois, à bâtir des granges, à fabriquer des chars, à labourer. Il prit une femme. Elle avait un vêtement de peau de chèvre; elle portait un trousseau de clés; son nom était Diligente. Leurs enfants s'appelèrent : l'homme, le garçon, le colon, l'artisan, le sujet, etc.; de là est sortie la race des paysans. »

Rig s'en alla à une troisième demeure. Elle était orientée au midi. Le couple qui l'habitait s'appelait le Père et la Mère (ce sont des Odiniques). « L'époux était assis et tendait le nerf d'un arc; il en ployait le bois et fabriquait des flèches. Sa femme tissait une étoffe de fil. Avec de beaux sourcils, elle avait le teint plus blanc que la neige. Rig s'assit pour le repas. Elle étendit sur la table une nappe de lin brodé. Elle prit des pains légers, des pains d'un froment pur, et les posa sur la nappe. Elle y plaça ensuite des plats ornés d'argent, pleins de venaison, de lard, d'oiseaux rôtis. Le vin était en pot, les coupes étaient garnies de métal. On parla et on conversa, jusqu'à ce que le jour finît. Le fils en naissant fut enveloppé de soie et arrosé d'eau lustrale. On le nomma le Noble (Jarl) : « Sa chevelure était blonde, ses joues vermeilles, ses yeux scintillaient comme ceux d'un petit serpent. » Il grandit dans la maison; il apprit à manier la lance, à façonner des arcs et des flèches, à faire voler des traits, à tirer le glaive, à nager, à monter des chevaux, à lancer des chiens de chasse. Rig, le voyageur, lui enseigna les

runes et voulut qu'il possédât des champs héréditaires, des terres nobles et des demeures antiques. Le jeune guerrier chevaucha par monts et par vaux, fit du carnage et conquit du pays. Il gouverna seul dix-huit *gards*, dix-huit habitations. Il fit part de ses richesses, donnant aux uns des anneaux et des fragments de bracelets en or, aux autres des chevaux agiles. Il épousa la fille du Baron (Herser) et leurs enfants furent appelés le fils, l'héritier, le rejeton, le descendant. Ils se livrèrent aux occupations de leur père, ils domptèrent des chevaux, ils courbèrent des boucliers, ils aiguisèrent des javelots, ils brandirent des lances. » Il leur naquit un frère, le chef, le Roi (Konr). « Pour lui, il s'occupa à connaître les runes, les runes du temps, les runes de l'éternité. Il comprit le chant des oiseaux. Il sut sauver la vie des hommes, émousser le tranchant des glaives, apaiser la mer, arrêter le feu, calmer et endormir les douleurs. Il posséda la force de huit hommes. »

Il est impossible de mieux mettre sous les yeux, par une esquisse rapide, une société prise sur le vif et aujourd'hui disparue. On saisit là, plus que dans beaucoup de longues descriptions, les trois types sociaux et physiques des Finnois, des Goths et des Odiniques, que l'auteur, historien fidèle, a désignés par les noms d'Arrière-grand-père, de Grand-père et de Père, pour marquer l'ordre des temps suivant lequel ils sont arrivés en Scandinavie.

L'étude que nous venons de faire, toute sommaire qu'elle soit, nous a montré nettement les traits que présente le personnage d'Odin, *quand on le considère une fois entré et fixé dans le cadre du monde gothique*. L'authenticité de ces traits résulte de l'accord que nous constatons entre eux d'abord, ensuite avec les renseignements de l'histoire, avec les investigations de la critique et avec les exigences de la Science sociale, c'est-à-dire avec les conditions nécessaires à l'explication normale des faits sociaux allégués.

Mais une étude plus difficile a été faite, et l'honneur en revient tout entier à M. Philippe Champault : c'est la recherche de l'état social qui a produit Odin et dans lequel il a vécu

*avant de se transférer en Scandinavie.* Cette recherche est des plus intéressantes, parce qu'elle remonte aux sources de la civilisation qu'Odin a apportée chez les Goths.

Rien ne peut remplacer la lecture du travail que M. Champault a publié sur ce sujet dans la *Science sociale*, sous ce titre : *Le Personnage d'Odin et les Caravaniers iraniens en Germanie.* (*Science sociale*, t. XVII, p. 398 et suiv. ; et t. XVIII, p. 25 et suiv.) Mais je ne puis résister au désir d'en tirer quelques indications des plus précieuses pour éclairer d'un jour plus vif ce que nous savons déjà d'Odin, et pour montrer, après les origines dont il a été le point de départ, les origines dont il était le produit.

En usant de toutes les ressources de l'érudition et de la Science sociale pour se rendre compte aussi complètement que possible de ce personnage extraordinaire, M. Champault a reconnu dans toute la manière d'être et de faire du héros les caractères et l'organisation propres aux grands caravaniers, entrepreneurs de commerce à très longue distance par les chemins de steppes. Il a découvert que cette grande plaine germanique, parcourue une fois pour toutes par de lentes migrations qui ne revenaient guère sur leurs pas, était périodiquement et expéditivement traversée à l'aller et au retour par des entreprises commerciales que menaient de vigoureux chefs de peuples et de puissants organismes sociaux, dont Odin et son cortège d'Ases ne sont que les types éminents.

Ce fait, ignoré jusqu'ici et qui se rattache à l'histoire de notre Europe dans les derniers temps de l'ère ancienne, attire vivement l'attention sur un mécanisme social très actif et très remarquable, qui a été pourtant très peu remarqué : c'est le commerce à distance prodigieuse et à difficultés énormes dans l'antiquité.

Les études classiques donnent peu l'idée du commerce dans les temps anciens. L'étude de nos littératures modernes ne donnerait guère plus la connaissance des grands phénomènes industriels et commerciaux, qui sont cependant la raison la plus décisive de nos régimes sociaux et des événements qui les remuent.

Mais la Science sociale constate le rôle de premier ordre qu'a joué, à toutes les époques du monde, le commerce à longs trajets. Elle observe des peuples que certaines circonstances complexes du lieu ont retenus jusqu'à présent dans les conditions primitives de beaucoup de civilisations antiques; et, de la connaissance de ces peuples actuellement observables, elle remonte à celle des peuples similaires disparus. Elle a reconnu que ces sociétés aujourd'hui attardées, qui semblent isolées et impénétrables comme tant de sociétés anciennes, possèdent des entreprises hardies de commerce lointain par lesquelles elles atteignent, de temps immémorial, des pays réputés, naguère encore inconnus et fabuleux.

La plus vaste, la plus forte, et la plus antique sans doute des organisations primitives de commerce lointain qui soient ainsi venues à notre connaissance par des exemples encore subsistants, est celle des caravaniers de grandes steppes. C'est à ce type qu'appartient Odin. On peut voir dans la *Science sociale* la description d'un des plus beaux spécimens actuels de ce genre d'organisme. Il s'agit de la puissante corporation des Sénoûsiyas, étendue sur plus de la moitié des steppes ou des déserts de l'Afrique septentrionale et fondée dans la première moitié de ce siècle par un homme de Mostaghanem, Sidi-es-Senoûsi, un moderne Odin; c'est elle qui a recueilli dans son sein la presque totalité des partisans du Madhi fameux de Khartoum. (V. *Science sociale*, t. IX, p. 383 et suiv.; *Le mouvement madhiste et sa nouvelle évolution*, par M. Paul Danzanvilliers.) Dans l'antiquité, un modèle de cette même forme sociale a été donné par la confrérie ou le collège célèbre des prêtres d'Ammon, établis à Thèbes et dans la grande Oasis de Lybie, et premiers fondateurs de la puissance égyptienne. Une étude savante et vraiment révélatrice en a été faite, dans la *Science sociale*, par M. de Préville (t. IX, p. 549 et suiv., *L'Égypte ancienne; la colonisation de la vallée du Nil*). Grâce à M. Champault, nous allons voir se ranger dans le même ordre de faits la confrérie des Ases et son chef Odin. Je renvoie à l'auteur pour toute la documentation. Je me bornerai aux conclusions principales, qui ont été

amenées par lui à un point si juste, qu'une fois indiquées comme elles l'ont été, elles trouveront une évidence suffisante dans ce que nous savons déjà d'Odin.

*Asgard, le centre d'action d'Odin, devait être dans le voisinage du lieu où le Don inférieur se rapproche le plus du bas Volga.* C'est là que se trouvent aujourd'hui Kalatch et Tsaritsin, l'un sur le Don, l'autre sur le Volga. C'est bien « à l'est du Don », suivant l'indication de l'*Ynglinga Saga*, la place marquée pour une ville en contact avec les plaines du Turkestan, que le même document désigne comme s'étendant au midi de l'Oural. La limite septentrionale de la culture de la vigne s'élève jusque-là; et c'est un point à noter, parce que l'Edda représente les Ases comme faisant usage du vin. La « steppe saline » du midi de l'Oural en face d'Asgard, la vigne sur son territoire, c'est ce qui saute aux yeux quand on regarde une carte physique de la Russie. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 83 et 114, carton 1.)

*On ne saurait placer Asgard plus au nord,* parce qu'elle sortirait de ces conditions précisées par la tradition; *ni plus au sud,* plus en aval dans la plaine du Don, parce que c'est la région de la steppe pure, où ne naît pas de ville, pas plus aujourd'hui qu'autrefois. Il faut en effet à une installation de sédentaires parmi les nomades un terrain régulièrement arrosé, propre à la culture et aux productions arborescentes; là, les habitations se fixent et se multiplient, semées de près sur un sol travaillé et planté, ou l'on peut se nourrir et s'abriter. C'est précisément ce qui se trouve dans le lieu indiqué ici comme l'emplacement d'Asgard. C'est la physionomie que présentent toutes les Oasis, qu'elles soient au milieu des steppes ou sur les confins. Khiva, ainsi décrite par l'Anglais Burnaby (*Voyage à Khiva*), doit donner quelque idée des anciennes villes de ce pays de Turkestan, qui, sous son aspect plus herbu et plus humide d'autrefois, se prolongeait, en effet, jusqu'au Don inférieur.

*Il serait moins admissible encore de placer Asgard sur le rivage même de la mer* d'Azof, ou de la mer Noire, parce qu'il est manifeste, par tous les traits de la civilisation odinique, que les habitants n'avaient pas subi l'influence des colonies grecques

répandues sur le littoral. Sans compter les impraticables marécages du Palus Méotide, la steppe qui s'étendait au nord de ces colonies était un terrain impropre à l'action des Grecs, une région profonde dans laquelle elle n'avait pas de pénétration, une limite qu'elle n'a jamais réellement franchie. C'est au delà de cette steppe qu'il faut placer Asgard.

A toutes ces considérations vient se joindre un témoignage très significatif. Au lieu même que nous indiquons et qu'on appelle aujourd'hui province du Don, à cette grande courbe du fleuve rapprochée de celle du Volga, Hérodote indique précisément un groupe de Scythes, qu'il distingue par le nom de Scythes royaux de tous ceux qui, nomades ou laboureurs, peuplaient alors la plaine méridionale russe (V. Atlas Vidal-Lablache, cartes 4 et 5) : « Ils regardent les autres, dit-il, comme leurs esclaves ». (Hérodote, *Histoire*, IV, 20, 22 et 7, *in fine*.) Il faut convenir que ce nom de « royaux » correspond bien à la description des Ases et à ce que dit d'eux le narrateur scandinave : « On les appelait Seigneurs, et tout le peuple leur rendait honneur et obéissance ». Quant au nom de Scythes, loin de faire obstacle à une identification des Scythes royaux avec les Odiniques, il y aide, car on sait aujourd'hui qu'il n'est qu'une variante du nom de Goths : Goths, Gètes, Jutes, Scythes sont des prononciations différentes dont on peut aisément saisir le rapport. Ces Scythes Odiniques auraient donc, en Orient déjà, porté avec une variante le même nom que les Goths, et les Goths n'auraient fait que garder, sous la forme qui leur est propre, l'appellation générique et vraie de tous ceux que les Romains ont imaginé d'appeler Germains.

Mais ce qui est ici de beaucoup le plus intéressant, c'est la parenté que les noms, et que tout d'ailleurs, révèlent entre les Goths et le peuple d'Odin. Le Chant de Rig l'indiquait bien par les caractères physiologiques : le Grand-Père et le père, c'est-à-dire le Goth et l'Odinique, ont une telle ressemblance que la nuance de l'un à l'autre semble tenir à la différence de leur éducation, rustique chez l'un, aristocratique chez l'autre, plutôt qu'à la diversité de leur origine. Et leur ressemblance est

rehaussée encore par le contraste du type de l'Arrière-grand-père, le Finnois. Cette parenté des Goths et des Odiniques contribue singulièrement à expliquer la fusion qui s'est si facilement faite entre deux tempéraments sociaux pourtant très divergeants, l'un, celui des Goths, simple et naturel, façonné par le Nord, par la vie champêtre et par la liberté ; l'autre, celui des Odiniques, fastueux et complexe, façonné par l'Orient, par la civilisation urbaine et par l'habitude de la domination. Ainsi, peu à peu, tout se justifie dans cette curieuse histoire.

Aux peuples que nous avons nommés tout à l'heure, les Goths, les Jutes, les Germains, les Gètes, les Scythes, il faut ajouter les Massagètes, les Thyssagètes et les Bastarnes, qui sont de même souche, qui sont de la famille germanique. Les Massagètes occupaient l'est de la mer d'Aral et les Thyssagètes le nord de la Caspienne. Les Bastarnes se trouvaient, entre les Karpathes et les marais du Pripet, dans le passage qui conduit de la steppe russe à la steppe de la basse Allemagne. Ainsi la grande race germanique s'étendait à travers le monde ancien en une splendide traînée, qui allait des dernières pentes du Pamir aux premières régions des glaces persistantes, et reliait sans interruption les Massagètes et Thyssagètes du bassin Aralo-Caspien, aux Scythes et aux Bastarnes du bassin de la mer Noire, aux Germains et aux Goths du bassin de la Baltique. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 4-5 et 16-17.)

Cette puissante lignée de peuples est restée, jusqu'aux premiers siècles de notre ère, absolument étrangère à la civilisation grecque et romaine. La steppe, je l'ai dit, éloignait les Grecs. Quant aux Romains, ils s'étaient arrêtés devant la forêt hercynienne, qui allait du Harz, montagne du Hanovre où se retrouve son nom, jusqu'à l'extrémité orientale des Karpathes, couvrant de son ombre redoutable tous les sommets de l'Allemagne centrale. La Grèce et Rome avaient exercé de proche en proche leur influence sur la triple série des peuples pélasgiques, berbères et celtiques, qui avaient suivi les trois voies parallèles, de la Méditerranée, de la côte septentrionale africaine, et de la vallée du Danube prolongée par le versant atlantique des Gaules ; mais la race germanique tout entière, voisine pourtant de ces mai-

tres du monde sur leur plus longue frontière, échappait à leur action derrière l'obstacle de la steppe et de la forêt. Et le grand homme qui lui apporta la civilisation fut Odin.

La position d'Asgard révèle la source à laquelle cette civilisation a été puisée. La ville d'Odin, si bien assise sur la grande route des Germains, avait devant elle, en droite ligne au sud, la porte centrale du monde oriental, le défilé de Dariel dans le Caucase; là était l'entrée des pays pleins d'éclat de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et de la Perse.

C'était une maîtresse position : à droite et à gauche, dans un prolongement extraordinaire, la route ouverte et uniforme des steppes, un peuple inexploité, une clientèle à soi et de sa race; devant soi, un des plus beaux massifs de terrains à productions variées, à travaux ingénieux, à transformations sociales, à richesses de toute nature. Porter quelque chose de ce pays à l'autre, était une idée commerciale de premier ordre.

Et c'est si vraiment là où je le dis, qu'Odin allait puiser la civilisation dont il se faisait le propagateur intéressé, que l'art et la pensée scandinaves sont partout empreints des formes propres à l'Orient, à cet Orient particulier de l'Asie antérieure. Il n'est personne qui ne le reconnaisse. L'archéologie et la littérature le confessent et le proclament. L'alphabet runique n'est ni le grec ni le romain, mais celui que Grecs, Romains, Celtes aussi, avaient eux-mêmes apporté de l'Orient et qu'ils ont modifié pour leur compte. Le récit de l'*Ynglinga Saga* ne parle que d'affaires engagées par Odin pour se fournir de productions orientales. C'est au golfe Persique qu'il fait un de ses voyages les plus prolongés. C'est sur le peuple des environs du lac Van en Arménie, sur les Vanes, qu'il cherche à mettre la main par la guerre. Il semble même qu'il eût acquis des terres voisines des leurs, puisque, incessamment, chacune des parties belligérantes ravage le territoire de l'autre. Que pouvait-il posséder là? Ce voisinage est riche en mines de fer; c'est là qu'étaient les Chalybes, les premiers forgerons du monde. N'avons-nous pas vu qu'à l'issue de la guerre, les Ases avaient dû livrer en otage Mimer, Mimer dont la tête inanimée enseignait encore à Odin

tant de choses? Cet ingénieux Mimer est représenté par la tradition scandinave, armé d'un marteau infatigable et, comme le Cyclope, éclairé au front d'un œil unique, image pittoresque de la lampe du mineur. Il est bien difficile de ne pas croire qu'Odin avait, dans ces parages, une exploitation minière, et qu'il joignait à sa profession de chef de caravane celle de maître de forges, surtout quand on voit l'usage du fer coïncider en Scandinavie avec son arrivée et le territoire métallifère de la Suède fixer son choix.

Mais si tout, dans la position de la ville d'Asgard, présente l'aspect d'un poste de commerce, l'organisation de ses habitants détermine bien plus encore cette physionomie.

Les installations de sédentaires au milieu des nomades jouent immanquablement le rôle d'étapes. Elles sont pour ceux qui passent un lieu de ravitaillement, de repos et de sécurité. Les plus capables d'entre les habitants trouvent là, avec le moyen de s'enrichir par le trafic et par l'hospitalité, l'occasion de se créer des relations et une influence parmi tout ce qui va et vient dans la steppe.

Bientôt naît chez eux la pensée d'accroître ce commencement de puissance, en étendant le bienfait de la sécurité au dehors de la ville, dans le désert. Leur premier soin est de se syndiquer pour que leurs influences ne se combattent pas, ce qui ruinerait l'œuvre dans son principe. Puis, ils cherchent un mode d'engagement et de fraternité à établir entre les groupes de nomades qui sont leurs clients. Ce lien, ils le trouvent dans la confrérie religieuse. Par elle, ils constituent solidement, entre eux-mêmes, avec leurs clients et entre leurs clients, une corporation d'intérêt commun, qui a pour objet de se garantir la sécurité, dans toute la steppe, les uns aux autres et tous ensemble contre tout assaillant. Cette institution s'est spontanément produite dans les pays de steppes, de siècle en siècle, depuis les Prêtres des Oasis d'Ammon et de Thèbes jusqu'aux Khouans Sénôusiyas du Sahara et du Soudan actuels, et, depuis les Lucumons Etrusques, selon toute vraisemblance, jusqu'aux Lamas de la Tartarie. Toute l'organisation religieuse d'Odin est

là, avec ses douze confrères pontifes, avec ce prestige des bénédictions qu'il donne à ceux qui partent en expédition et qui se croient partout assurés par sa protection comme s'il les suivait. Ainsi se comprend cette figure d'Odin, patriarche d'aspect vénérable, qui protège plus par son caractère, son crédit et son action religieuse, que par les armes.

Cependant, comme il faut, dans l'occasion, une sanction matérielle à ce lien corporatif et un moyen radical d'exécution à ce protectorat, les armes ont ici, en fin de compte, une importance souveraine, et leur puissance se centralise, comme dans toutes les armées, entre les mains d'un chef unique qui est précisément Odin. Odin est pontife et guerrier; ses compagnons Ases n'apparaissent guère que comme pontifes.

Mais faire d'Asgard un centre militaire en même temps qu'un centre commercial et religieux ne suffit pas encore. Il faut semer çà et là, dans la steppe, des postes qui, à l'image du centre, aient ce triple caractère militaire, religieux et commercial. Ces points fixes de défense, d'étape et de concentration sont indispensables au fonctionnement assuré de la grande association des intérêts de la vie nomade. On voit Odin occupé du soin de les établir, à droite et à gauche, dans « ses voyages »; il installe quelqu'un de ses fils « pour garder le pays ». C'est ce qu'il fit encore, selon l'*Ynglinga Saga*, à son dernier passage en Germanie, lorsqu'il eut poussé une pointe heureuse dans la Saxe. Il est intéressant de voir, dans l'étude de M. Champault, une liste de postes désignés par leurs anciens noms géographiques comme en relation avec les Ases, ainsi Azagarion près de Kiew, Azeaucalis sur la Vistule, etc. (*Science soc.*, t. XVIII, 41.)

Tandis que ses fonctions de chef militaire mettaient perpétuellement Odin sur les routes, ses frères et les Ases restaient dans Asgard ou dans l'Asaland. On voit pourtant la femme d'Odin, Frigga, occuper pendant ces absences un rôle important; il y a, pour ceux qui se portent successeurs d'Odin, le croyant mort en expédition, un intérêt bien marqué à épouser sa femme. C'est qu'en effet, dans le régime social que nous venons de dire, les possessions fixes du caravanier sont commises à la garde de sa

femme et demeurent le bien de celle-ci et de sa famille quand son mari vient à mourir : et le fait est tel que, chez certains peuples de ce type, par exemple chez les Arméniens de Van, selon l'*Ynglinga Saga*, les frères, pour compenser ce privilège de la femme, épousent leurs sœurs. Voilà encore un trait qui accuse dans l'histoire d'Odin l'organisation des caravaniers.

Il y en a un autre du même genre et qui tient également à la situation que fait à la femme cet état de société. Je veux parler des Walkyries, ces filles armées des déesses épouses des Ases. Elles vont aider au combat et, au besoin, elles le soutiennent seules. C'est, quand les hommes manquent ou ne suffisent pas à la défense, la conséquence naturelle de la garde qu'elles partagent avec leurs mères. Les Amazones apparaissent généralement dans l'histoire comme une institution des peuples où les hommes sont périodiquement adonnés aux expéditions lointaines dans le régime des caravanes.

Ces preuves du métier que pratiquait Odin ajoutent singulièrement aux raisons qu'il y avait de l'identifier avec Mercure, et, par contre-coup, cette identification détermine indubitablement le sens et le caractère dominant des faits qu'on vient de voir; c'est à un vrai « marchand » que nous avons affaire. Odin n'est plus seulement le dieu du commerce parce qu'il est le père des arts industriels et des artisans, mais il exerce lui-même le commerce et le grand commerce, celui qui court le monde et pour lequel Mercure a des ailes aux pieds. Pour Odin, la poésie l'a doté d'un cheval à huit jambes.

Quelqu'ait dû être parmi les Germains le retentissement de l'expédition qui transplanta Odin d'une extrémité à l'autre du domaine de la race germanique, et avec quelque rapidité que se soient répandus plus d'une fois chez les peuples de ce genre la réputation et le culte d'un héros, la constatation que, dès le temps de Tacite, Odin, le Mercure des Germains, était connu pour leur grand dieu, porte naturellement à croire que « la notion » d'Odin, « l'idée » de ce que son personnage représente, « les faits » qui le constituent, devaient être de longue date dans l'esprit et sous les yeux de ces populations. Odin a dû avoir des prédéces-

seurs qui ont ébauché son illustration, son apothéose, son élévation au-dessus des dieux anciens. C'était, selon toute vraisemblance, une personnalité connue avant le personnage qui lui a donné une expression achevée et un relief supérieur. Odin le Grand doit avoir été à d'autres Odins ce que le Grand Roi a été à nos autres rois, à la royauté tout entière, l'éminente expression de l'institution. Odin, l'Odin que nous avons étudié, est bien une individualité historique, mais le nom qui est lié à sa célébrité est celui d'une fonction, comme les noms de Pharaon et de Tsar. Son nom propre et personnel est Sigge, selon les écrits scandinaves. Odin ou Woden veut dire « voyageant, marchant »; ce mot est fait des radicaux indo-européens *od* et *vad*, et de quelque terminaison à la façon de nos participes *ant*, *ing*, *ens*. Il ne peut nous être, ce me semble, trop malaisé de reconnaître la profession d'Odin sous cette appellation de « voyageur », quand nous nous servons spontanément du même terme pour désigner ce que, parmi nous sédentaires, il y a encore de représentants de la vie nomade dans le commerce : *si parva licet componere magnis?* Les mythologues scandinaves sont d'accord pour admettre la pluralité des Odins. M. Champault a traité, dans son travail, des « Prédécesseurs d'Odin » (*Science sociale*, t. XVII, p. 411). Je me bornerai à rappeler, d'après lui, le témoignage d'Hérodote qui signale déjà, parmi les Scythes royaux, des trafiquants à si longs itinéraires qu'ils sont obligés, dans certaines directions, de se servir de sept langues. (Hérodote, *Hist.*, IV, 24.)

Une dernière considération vient confirmer tout ce qui montre qu'Odin était grand entrepreneur de caravanes : c'est que par ce fait s'explique pleinement son extraordinaire exode en Scandinavie. Sans doute, on comprend que, devant la conquête romaine, un prince oriental ait songé à transporter loin de la serre de l'aigle ses trésors, ses serviteurs et sa cour, et qu'il ait entrepris de se faire dans des pays reculés un peuple nouveau. Il n'en serait pas moins vrai que la transplantation si résolue et l'implantation si aisée d'Odin à l'extrémité de l'Europe la plus éloignée de lui, resteraient quelque peu problématiques, si on ne savait qu'il a simplement transféré le siège de son commerce d'une tête

de ligne à l'autre. Les motifs de cette évolution deviennent péremptoires aussi, quand on sait que l'Asie antérieure, un des deux pôles du commerce d'Odin et la raison d'être du poste commercial d'Asgard, était confisquée par la conquête romaine au profit du commerce romain. Il faut voir, sur une carte indiquant le progrès des armes romaines en Orient, aux approches de l'ère chrétienne, combien était serrée de près alors et circonvenue la position d'Asgard. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 16-17.)

C'est dans la première partie du premier siècle avant J.-C. qu'eut lieu la main mise de Rome sur l'Orient. Et, concordance significative, c'est à cette époque qu'apparaissent en Scandinavie, entre autres marques d'une civilisation nouvelle, l'usage du fer, primant celui du bronze, et la crémation des morts, s'entremêlant à la pratique de l'ensevelissement, deux faits qui n'ont aucune cause locale et dont l'avènement d'Odin rend complètement raison.

On ne peut plus contester à la tradition scandinave l'authenticité de ses souvenirs, quand on la voit, dans un récit aussi peu soucieux de vraisemblance et de démonstration que l'*Ynglinga Saga*, concorder de tous points avec les données de l'histoire et de l'observation sociale. Les lieux, les conditions de la vie, les nécessités de l'organisation sociale, les temps, tout concourt à la preuve, et plus on recherche la raison des choses, plus on la trouve dans les faits allégués.

Et tout se tient. Odin, forclos du commerce de l'Orient, retombe tout entier sur ses occupations de « métallurge » et de guerrier. Aussi sont-ce les deux traits sous lesquels on l'a le mieux connu en Scandinavie et ceux qu'a le plus expressément retenus la tradition locale. Pour elle, Odin est nettement créateur d'industries et batailleur; sa profession de caravanier n'apparaît que par les faits de sa vie antérieure, fidèlement racontés, et par son titre « émérite » de Mercure des Germains.

Là encore est un exemple de la précision avec laquelle fonctionnent les lois sociales. Entre les institutions d'Odin, celles qui étaient nées des nécessités commerciales d'Asgard n'ont pas eu longue vie en Scandinavie. Les fonctions des douze grands

dieux ases, têtes de la grande confrérie de la steppe, n'ont pas eu de développement historique. Le gain par le commerce, qui veut la paix, étant une fois disparu, ce fut le gain par les armes qui dut combler le vide. Le plus hardi et le plus vigoureux fut le plus assuré, et se soucia peu de concorde et de confrérie. Chacun de ceux que le Chant de Rig appelle les héritiers du « Père », et que j'appellerai plus simplement les Odiniques ou les Odinides, c'est-à-dire les descendants des compagnons d'Odin ou leurs assimilés, se fit une situation à part que dépeint à merveille le Chant lui-même. La bataille fut à l'ordre du jour. Il ne fut plus question que de conquêtes. Et le Chant de Rig résonne comme un air patriotique et comme la clameur d'une révolution sociale, quand il s'achève par ce trait : « Le roi, Konr, occupé aux « runes » utiles et bienfaisantes, fut troublé dans son calme par une corneille qui lui dit qu'il serait mieux de monter à cheval et de coucher des armées dans la poussière; elle lui parla de Dan et de Danpr, qui sont de bons guerriers et d'habiles marins, et qui possèdent des terres meilleures que les siennes ! » La recommandation suprême d'Odin mourant fut une exhortation véhémente à reconquérir l'Orient. C'est bien le cri dernier du caravanier dépossédé !

Son vœu fut accompli. Nous verrons les Odiniques, avant deux siècles écoulés (170 ap. J.-C.), commencer à étendre l'empire des Goths du fond de la Baltique aux rivages du Don et, là, se partager, à droite et à gauche du Dnieper, en Visigoths et Ostrogoths, Goths de l'ouest et Goths de l'est. Le torrent des Huns les rejeta vers l'occident, sur la Grèce et l'Italie. Ils oublièrent définitivement Asgard et l'éclatante Asie, et ce fut sur Rome qu'ils jetèrent successivement, après avoir épuisé les Goths, tous les peuples de la plaine germanique et de la plaine saxonne, depuis les Vandales à l'est jusqu'aux Saxons et aux Francs à l'ouest. Ils ont été les grands promoteurs de l'invasion des Barbares.

Ainsi ce fut Odin, cet Odin enfermé longtemps dans les légendes du Nord, ce caravanier qui avait fui aux coups que portait Pompée contre Mithridate, ce fut lui qui accomplit par sa très

prochaine postérité le plan terrible, grandiose, démesuré, que la haine du potentat d'Asie Mineure avait conçu contre Rome.

Il faut savoir quelque gré à la Science sociale d'avoir arraché Odin aux nuages et aux rêveries des mythologues et de l'avoir restitué à l'histoire. Il y est entré ; il n'en sortira plus.

Nous verrons bientôt se dérouler, sous la poussée naturelle des lois sociales, les grands événements que nous venons de dire. Et quand les formidables secousses sous lesquelles s'est effondrée l'antiquité seront passées et feront place à un ordre nouveau des choses, nous constaterons que ceux qui l'ont fondé n'ont été ni les beaux paysans goths, ni les puissants guerriers odiniques, mais la race de ces petits émigrants gothiques dont nous étudions la formation. Qu'ont-ils dû cependant à Odin? Il est aisé de le dire maintenant :

1° En développant chez les Goths les arts industriels et les cultures intellectuelles, l'invasion odinique a fait deux choses : elle a rendu les émigrants plus capables ; et elle les a rendus plus nombreux, cela parce que l'émigration s'accélère et se multiplie dans les familles à traditions patriarcales à mesure que les capacités individuelles s'y développent. Les émigrants individuels se sont donc accrus en valeur et en nombre.

2° En amenant aux Goths des chefs d'expédition, l'invasion odinique en a fourni par la suite aux émigrants, lorsqu'ils sont devenus trop nombreux dans leur nouveau territoire. Ces chefs furent un appoint à la fois utile et fâcheux pour les émigrants ; ils leur furent singulièrement utiles, en les menant à la conquête de l'occident européen ; mais ils leur furent fâcheux en reprenant dans ces terres conquis esl'idée de dominer sur eux, et en adoptant à cet effet les restes des institutions romaines écroulées.

Après avoir vu ce que les émigrants avaient reçu de leurs origines et ce qu'ils emportaient du versant oriental de la Scandinavie, il nous faut voir ce que leur a donné, sur le versant occidental, le pays particulier qu'ils y ont trouvé.

(*A suivre.*)

Henri de Tourville.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## II

### NOTRE DOMAINE ET SA PRISE DE POSSESSION

#### I

Ainsi donc, tous deux bien unis dans une volonté commune, connaissant, par expérience, la vie à la campagne, sachant, par conséquent, ce à quoi nous nous engagions; fortifiés par la *Science sociale* sur la nécessité de la résidence, mais en même temps prévenus des difficultés de la transformation du citadin en rural; bien avertis, par mes observations, sur la nécessité de pratiquer de bonnes finances; ayant paré d'avance à ces causes ordinaires d'échec et fortement préparé pendant seize mois notre avenir, il ne nous restait plus qu'à trouver la propriété secondant nos vues pour réunir toutes les conditions de succès.

Enfin, en décembre 1890, notre propriété nous était signalée et nous en recevions la description. Nous la reconnûmes aussitôt.

Cependant, un verglas exceptionnel rendant les communications impraticables, je ne pus la visiter que six semaines plus tard.

Pendant ce temps, pour ne pas nous laisser influencer et ne pas nous départir de notre sévère critique, nous accumulions les objections sur les points que le plan, forcément incomplet, laissait

dans le vague. Il s'agissait de ne pas se tromper. Mais, à ma première visite, je dus me rendre.

Ma femme vint à son tour et, en mettant pied à terre, elle reconnut notre *home* prédestiné. Deux jours après, les paroles étaient échangées; le 10 avril, nous signions l'acte de vente et, le 16 mai, nous passions notre première nuit chez nous.

Si, dans mon récit, je me préoccupais de la vraisemblance, je ferais évidemment mieux de la ménager, en atténuant ce que les faits eurent de trop invraisemblable. Je prête au scepticisme en répétant dans la description de notre propriété le récit de nos desiderata; mais je ne suis pas responsable des faits, à eux de se défendre. Je suis responsable de leur exacte observation, et si mon colon de France en conclut, sur mon exemple, qu'il a le droit d'exiger, non pas ma propriété, bien entendu, mais la sienne, celle qui lui convient à lui, je serai payé des scepticismes que je puis éveiller.

Je crois, en effet que, dans ce mariage avec la terre, il a le droit de demander l'évidence, de vouloir être sûr qu'il a bien rencontré sa propriété, l'unique, la seule qui corresponde à toutes ses justes exigences. Et pourquoi sa propriété ne lui serait-elle pas prédestinée de tous temps, dans les décrets providentiels, comme l'est, à tout homme, sa femme et réciproquement. Si, pour devenir l'homme complet que Dieu a créé mâle et femelle, l'homme, créature originale, exemplaire unique, doit rencontrer la femme unique dans laquelle il reconnaît sa compagne, le ménage, quand il veut se lier à la terre, ne le peut faire que sur un seul point. Dès lors n'a-t-il pas le droit de vouloir reconnaître ce point où il doit s'implanter?

Cette croyance, que les faits sont venus justifier pour mon propre compte, s'est trouvée récemment fortifiée par un nouvel exemple. En sorte que je crois pouvoir souhaiter cet état d'esprit au colon de France et lui faire espérer la réalisation de ses désirs.

Le 30 décembre 1898, un colon de France, en mal de pro-

priété, m'écrivait : « Certes, le plus grand service que nous souhaiterions que l'on nous rendît, serait de nous indiquer promptement *la propriété de nos rêves*. Nous nous la définissons bien encore un peu vaguement, mais *nous la reconnaîtrons sûrement*. » Depuis deux ans, il visitait des propriétés, sans pouvoir trouver la sienne ; il ne croyait pas son idéal facile à réaliser. Il me disait : « Nous avons vu tout, depuis le logis du cantonnier, jusqu'au palais féodal, inhabitable pour nous. » Mais il savait ce qu'il voulait. S'il n'avait pas encore rencontré sa propriété, il était sûr de ne pas la laisser échapper. Il ne craignait même pas de s'engager à la reconnaître seul, pour le ménage. Car, comme je lui objectais l'état de santé de sa femme qui ne lui permettait pas de l'accompagner, il ajoutait : « D'ailleurs, *cela ne m'empêcherait pas de conclure*. Nous avons assez vu de choses ensemble pour bien connaître nos goûts et nos idées mutuellement et elle me donne pleins pouvoirs en pleine assurance. »

Je lui demandai alors de me dépeindre le domaine de ses rêves pour savoir si je connaissais quelque chose d'approchant dans ma région. Le 6 novembre, il m'envoyait la description d'une propriété, sans château mais avec une maison confortable, tout à fait exceptionnelle en Touraine. Il se trouva, c'est ainsi que les choses arrivent, que cette description était justement celle d'une propriété voisine de la mienne, la seule de ce genre que je connaisse dans le pays. Le 16 novembre il la visitait, la reconnaissait du premier coup et se décidait en principe. Seulement, ému devant la réalisation subite de son rêve, craignant d'être le jouet d'une illusion, voulant être sûr, vis-à-vis de lui-même, de ne pas se tromper, de ne pas faire un coup de tête, il repartait, me demandant huit jours de réflexion. Le 25, je recevais sa réponse affirmative. Il entamait les négociations en offrant le maximum de ce qu'il jugeait raisonnable de ne pas dépasser. Il maintint ce chiffre sans faiblesse pendant le long marchandage que l'on tenta contre lui et obtint, à ce prix, sa propriété.

Le 31 mars seulement, sa femme put venir sur les lieux. Ce

fut avec calme et sans hésitation qu'elle reconnut son « home ». Elle n'en avait jamais douté.

Depuis, nos voisins ont pris possession de leur demeure et s'y sont installés. Ils sont heureux, méconnaissables, transfigurés. L'inquiétude d'une vie non fixée a cédé la place à la sérénité que connaissent ceux qui ont trouvé leur voie. Dans leur entourage, les plus opposés à leur décision le proclament. Comme, d'accord avec l'un d'eux, nous reconnaissions, chez ces nouveaux colons, cette atmosphère de bonheur qui enveloppe les vies harmonieuses, et que j'ajoutais :

« La vie à la campagne est une vraie vocation ! »

« A qui le dites-vous, me répondit-il, j'ai tout fait pour les en détourner. »

Notre propriété est donc située sur le promontoire que forme un plateau boisé, entre les vallées de deux rivières, qui se réunissent à son extrémité.

De là le nom qu'il porte dans le pays de « terre entre deux rivières ». C'est un triangle, dont le sommet est le confluent, les côtés les deux rivières et la base une grande forêt qui s'étend sur 15 kilomètres de longueur.

Elle occupe une vraie position stratégique d'indépendance, à frontières naturelles. Les rivières n'en permettent l'accès que par des ponts éloignés. La forêt, comme une marche, sépare des voisins.

La maison est riante, bien située dans les bois, sur la rivière, avec une jolie vue de vallée.

Elle se compose d'un corps de bâtiment principal pour la vie de famille, d'une aile pour les invités. Le grand hall s'y trouve, avec sa large base, sa cheminée monumentale. Inachevée, le jour de ma première visite, la place attendant la devise présentait un trou béant sur lequel était épinglé le croquis d'une salamandre, reproduction d'une faïence du château de Blois que l'on devait y placer.

Enfin, les communs, les bâtiments de la ferme réserve, le corps de logis principal de la famille venaient d'être construits;

ce dernier n'était même pas terminé intérieurement. L'aile des invités, un ancien prieuré, avait été remise à neuf. Nous n'avions pas à construire. Ainsi que nous l'avions décrété, nous profitions de la folie d'un autre.

Mais quoi, rien ne serait-il complet sur cette terre? Notre cottage était un château et un château habilement disposé pour produire grand effet, au loin, sur la vallée qu'il dominait de ses blanches façades. Deux tours le féodalisaient. La pierre blanche de Touraine, qui prête aux décorations sculpturales, avait permis d'imiter en miniature deux des chefs-d'œuvre architecturaux des châteaux des bords de la Loire. D'un côté s'épanouissait la façade de Chenonceaux, de l'autre, celle d'Azay-le-Rideau, dont les lucarnes réduites n'en prétendaient pas moins percer le ciel.

Le mal nous paraissait sans remède, et pourtant nous ne pûmes jamais nous résigner à cet effet de château qui était un mensonge dans notre vie. Le dedans pouvait bien devenir notre maison, mais pas le dehors. Nous ne sommes pas des châtelains, descendants des seigneurs du pays, fiers, non sans quelque droit, de la gloire d'antan, mais n'en pouvant perpétuer que l'apparence ; nous ne sommes pas plus des bourgeois, médisant envieusement des hobereaux et empressées à les singer avec un ridicule de parvenus vaniteux; nous sommes des particuliers, vivant à la campagne, dans leur pleine indépendance, aussi soucieux du bien-être de notre famille et de la bonne direction de notre vie qu'indifférents aux critiques que nous ignorons, et à un prestige extérieur que rien dans notre vie ne commande.

Nous mîmes des années à trouver le remède simple, mais nous l'avons enfin et nous sommes obligés de reconnaître que, si l'on ne trouve rien de complet sur cette terre, on a reçu la faculté de le compléter.

Le vigoureux lierre, planté serré autour de notre *home*, ne tardera pas à étouffer cette fausse note de notre vie, dans son épais manteau que nous élèverons jusqu'aux toits.

La vue de notre baie n'en sera pas moins belle. Nous n'imposerons plus ostensiblement, à toute la vallée, l'admiration de

notre château. Nous confondrons discrètement notre verte maison avec les bois qui l'environnent. Notre satisfaction n'en sera que plus complète, car le désir d'exciter l'envie n'entre pas dans son programme. Au fond, nous aurons joint la forme.

Dès ma première visite, je reconnais la maison susceptible d'un aménagement confortable, et vois ce qu'il faut faire pour le réaliser. Nous le réalisons aussitôt. La distribution du premier étage était à changer. Le déplacement de quelques cloisons, l'ouverture d'une porte dans un gros mur, nous donnent l'installation de notre plan, tandis qu'une porte battante, fermant le corridor de l'aile des invités, sépare la famille de ses hôtes ou de l'horreur du vide des chambres inhabitées.

Dans le grenier, au-dessus de nos têtes, nous établissons confortablement nos domestiques et donnons accès à leurs chambres en construisant un escalier de service. Un petit perron occupait l'angle extérieur que forme la jonction de l'aile des invités à la maison de famille. Regardant le Nord-Est, il était tout indiqué pour une véranda qui est devenue notre salon d'été.

Au Sud-Ouest, au contraire, par une galerie vitrée, nous protégeons notre entrée contre les bourrasques de l'hiver et le soleil de l'été.

Le calorifère existait; mais, dans une situation élevée, vivifiée par le grand air, où il vente frais, les doubles fenêtres seules sont capables d'en assurer tout l'effet; nous en mettons partout.

Nous refaisons, à notre goût, toute la décoration intérieure. Enfin, nous couvrons le plancher de toute notre maison d'un tapis pratique et confortable.

La question de l'eau à la campagne est une grosse affaire; généralement on la résout par l'abstention. On s'en passe, — on se lave si peu — mais, avec l'habitude du bain froid quotidien que nous avons tous, il fallut la faire venir par une machine élévatoire et l'obtenir à volonté, à tous les étages.

Un ingénieux système de fabrication du gaz nous permit la grande simplification de cet éclairage.

Plus tard, nous pûmes avoir notre chapelle, désirée dès le début, et complétâmes notre confort de vie par l'établissement d'une ligne privée de téléphone qui nous unit au réseau public et par l'acquisition d'une automobile.

La résidence assurée par la réalisation de toutes nos aspirations au bien-être intérieur, passons à notre terre, d'où dépendait l'avenir de notre œuvre sociale.

La distribution de la propriété était normale, suivant la coutume du pays, mais avec des particularités avantageuses pour un débutant.

Les bois s'étendaient sur la partie la plus élevée du plateau et sur un des versants, en pente abrupte vers la vallée; sur l'autre versant, en pente douce, les terres de culture; les prés, le long de la rivière.

La propriété comptant 185 hectares, il y avait 100 hectares de bois, 72 de terres labourables, 13 hectares de prairies.

Elle était divisée en trois fermes. Au milieu, la ferme réserve du propriétaire; au Sud, la petite ferme; au Nord, la grande.

La proportion des bois me paraissait un peu forte, mais elle provenait de la nature du terrain. Les terres de la petite ferme, étant particulièrement pauvres, avaient été presque entièrement et successivement boisées depuis une quinzaine d'années. Il en résultait que la petite ferme n'avait plus d'exploitation. Il y avait là un métayer et six vaches, mais sans train de culture; la ferme réserve l'approvisionnait.

Celle-ci se composait de 30 hectares de labours et de 10 hectares de prés.

La grande ferme, louée à bail, à prix d'argent, comprenait 42 hectares de terres et 3 de prairies.

C'était la proportion inverse de la ferme du propriétaire qui conservait plus de prairies qu'elle n'en utilisait, parce qu'elle vendait avantageusement la coupe du restant.

Décidé à pratiquer le métayage, je n'étais pas fâché de trouver la grande ferme louée pour trois ans encore; je pourrais pen-

dant ce temps me débrouiller au point de vue cultural. J'avais déjà un métayer et je trouvais cette ferme réserve, cette exploitation directe où le propriétaire peut acquérir son expérience et faire ses essais. C'est l'école naturelle des autres fermes du domaine. Cette condition, qui me paraissait indispensable, je la rencontrais. Dans trois ans, me disais-je, après l'épreuve en petit dans ma ferme réserve, et sans avoir payé trop cher, par conséquent, une expérience que l'on doit, dit-on, acquérir à ses dépens, je pourrai prendre la direction de ma grande ferme, mise à moitié, et pousser en avant la culture un peu plus en grand.

Mais j'étais bien prévenu par toutes les lectures agricoles que j'avais faites, par les publications auxquelles je m'étais abonné et où je retrouvais la même note. Malheur à l'imprudent citadin qui, ignorant les difficultés culturales, la liaison nécessaire des divers éléments d'une ferme, s'avise de commencer par tout bouleverser. Ce qu'il faut, c'est perfectionner prudemment, améliorer successivement. J'y étais bien décidé. Mon point de départ serait la culture existante; je ferais ce qu'on faisait avant moi, mais je chercherais à le mieux faire, à l'aide d'instruments plus perfectionnés, d'engrais chimiques, de semences améliorées. Quant aux animaux, je n'en changerais pas étourdiment la race. Je me bornerais à mieux nourrir, à mieux soigner ceux que j'aurais trouvés sur place.

En somme, la terre était telle que je la souhaitais. Elle répondait, autant que la maison, à tous les desiderata que je m'étais, pour elle, prudemment formés, faute d'expérience personnelle, d'après les conditions unanimement admises et recommandées.

Où en étions-nous au point de vue financier?

Nous étions comblés. Le prix d'achat de la propriété était de 250.000 francs. Il nous restait donc 50.000 francs de marge pour atteindre la somme consacrée à notre œuvre sociale. Nous les destinâmes à notre fonds de roulement. C'était énorme pour l'exploitation d'une réserve de 30 hectares, et j'étais bien persuadé de n'en avoir pas l'emploi; mais je pensais que trois ans

plus tard, j'aurais assurément des dépenses à faire dans ma grande ferme; puis, sans doute, des occasions avantageuses se présenteraient pour acheter des lopins de terre limitrophes. Le surplus du fonds de roulement y serait employé.

En revanche, si, par impossible, je perdais cette somme par ma mauvaise exploitation, je n'aurais pas l'excuse, souvent entendue, que le manque d'argent l'avait entravée. Surabondamment pourvu du nerf de la culture, je serais bien forcé de reconnaître moi-même que j'avais donné, avec évidence, la preuve de mon incapacité. Mais je me rappelais que l'amour-propre au jeu tourne facilement à l'état de passion. On ne veut pas s'être trompé; on se ruine à le prouver; la fatale espérance des faibles illusionne; l'expérience en train est celle qui donnera la fortune; on ne peut l'interrompre.

J'avais vu des agriculteurs, comparables aux joueurs, courant après leur argent. Ne céderais-je pas aussi à cette passion funeste devant la perte de mon fonds de roulement?

Pour y remédier, préventivement, je me jurai que si jamais j'arrivais au bout de mes 50.000 francs, je cesserais la culture et louerais, à mon fermier, dont je prolongerais le bail, les terres de ma réserve, ou les boiserais; mais, en tout cas, je cesserais la culture.

La retraite assurée, mais hanté, néanmoins, par la perspective de cette situation redoutable, je n'eus de cesse que je n'y eusse paré d'avance, complètement. Il y avait un moyen de m'enlever l'excuse de courir un jour après mon argent, c'était, avant de l'avoir perdu, de reconstituer la valeur de ce fonds de roulement. J'avais 100 hectares de bois. Il suffisait de m'en interdire l'exploitation. En laissant pousser mon bois, je formerais une réserve où je retrouverais, le cas échéant, mon fonds de roulement perdu, sans la tentative d'achever de me ruiner pour la regagner. Ce serait préventivement parer au danger.

Cette décision prise, je me sentis très fort. La reconstitution de mon fonds de roulement ne m'en présageait pas plus la perte qu'un testament n'est un présage de mort. Et résumant, en ma pensée, ma situation que j'avais toujours présente, je consta-

tais que, réunissant les meilleures conditions, ayant tout prévu, je devais réussir.

## II

L'exode du citadin à la campagne, l'arrivée du colon de France et la prise de possession de son domaine, offrent toujours un spectacle pittoresque.

L'éclosion de cette vie nouvelle, vigoureuse, pleine de sève, se traduit matériellement par une animation de campement que stimule l'activité physique du colon.

Mais ce que l'on ne voit pas et ce que l'avenir seul doit justifier, c'est son enthousiasme; c'est la fièvre de son cerveau, hanté par la grandeur de sa conception à longue portée; c'est la lucidité et l'intensité de ses vues au moment où il réalise son ferme dessein.

Il s'agissait d'opérer notre transfert, gens, bêtes et matériel à 50 kilomètres de distance. Des voitures de déménagement chargèrent notre mobilier; elles devaient voyager deux jours par la route et arriver le surlendemain matin.

Nous camperions ces quelques jours dans nos meubles de location.

Pendant cette année, aux M***, nous nous étions montés en chevaux et voitures :

Un omnibus pour le service de la gare et deux juments percheronnes. Elles pourraient à l'occasion s'atteler à un grand break, acheté avec la propriété, pour quelques pique-niques d'été, en morte saison ou le dimanche; car ces juments étaient destinées à l'exploitation de ma réserve;

Un cheval irlandais rapide, attelé à un deux-roues, dog-cart ou carriole, suivant qu'il ferait les courses ou nos longues promenades. Il devait être appareillé à une jument que j'avais en vue et que j'achetai peu après pour le phaéton que nous avions déjà. Nous aurions ainsi la faculté d'étendre au loin nos relations de voisinage. Il s'agissait de faire facilement une cinquantaine de kilomètres dans l'après-midi. Ces deux chevaux le permettraient.

Enfin ma jument de pur sang pour mon sport favori.

Nos chevaux étaient notre grand luxe, bien adapté à la vie de la campagne et en rapport avec nos goûts. Le lendemain du départ des voitures de déménagement, traînant à leur suite la carriole et le phaéton, partaient, l'omnibus et les postières conduites par le cocher. Il devait faire la route en deux étapes.

Le grand jour arrivé, je montai à cheval avant le lever du soleil, après avoir embarqué mon domestique, chargé de conduire le dog-cart d'une seule traite. Je le dépassai rapidement. Après la surveillance du départ de tout mon monde, il me fallait, en effet, assister à son arrivée. A mi-chemin, j'eus des nouvelles de mon omnibus en m'en informant à l'étape. Il était en route depuis deux heures. J'arrivai pour le voir tourner dans l'avenue.

Les voitures de déménagement dételaient. J'étais à temps.

Après avoir installé les chevaux dans une écurie à stalles improvisées et non sans crainte d'accidents possibles, je rejoignis les wagons que les déménageurs venaient d'ouvrir. Une désagréable surprise m'attendait. Les lieux devaient être vidés de la veille, au plus tard; il n'en était rien. Mon déménageur avait trouvé bon de faire d'une pierre deux coups, et, mangeant ainsi à deux râteliers, de deux déménagements n'en faire qu'un seul. Se fâcher était inutile. Je déclarai simplement que je faisais mes réserves pour le paiement du forfait, si le déménagement ne s'opérait pas comme il était sous-entendu : à savoir un déménagement unique et non double, dans une maison vidée, sans possibilité de mélange de matériel. J'exigeai donc qu'au lieu du va-et-vient qu'ils prétendaient faire, portant un de mes meubles, rapportant un de ceux de la maison et brouillant le tout, on ne touchât pas à mes voitures avant que la maison ne fût entièrement vidée et tous les meubles transportés dehors, de façon à ne pas gêner mon déménagement. Ainsi fut fait et comme j'avais naturellement un plan de la maison sur lequel j'avais marqué la place où devait être porté chaque meuble, l'opération se termina rapidement, sans hésitation, ni fausse manœuvre. Mais j'avais bien fait d'arriver à temps.

Par le train du soir, je rejoignis ma famille aux M***. Le lendemain 16 mai, une voiture louée à la ville et la charrette du fer-

mier nous transportaient au chemin de fer. Arrivés à notre nouvelle gare, nous y trouvions notre omnibus. C'était fait. Nous étions chez nous.

Nous étions chez nous de notre personne, mais, pour le moment, notre *home* était à tout le monde. Notre maison était envahie par les ouvriers; mon prédécesseur s'était réservé une chambre dans les communs jusqu'au 24 juin pour terminer ses affaires. — Il paraît qu'on ne se débarrasse pas plus facilement d'une propriété qu'on n'en prend possession. — Notre culture, enfin, était entre les mains d'un personnel que nous payions, mais qui se retirait, chez lui, au 24 juin.

Ce trait général, dans la nuit épaisse qui allait m'environner, a projeté la lueur libératrice d'un phare. Je ne le perdis pas de vue. Le propriétaire, bourgeois, ruiné, vend sa propriété; le personnel paysan, enrichi, va s'installer dans celles qu'il a acquises. La même terre opère ce double effet contradictoire.

M. Jacques me parut un homme fort intéressant. Quand je dis monsieur, c'est pour lui conserver le titre que lui décerne l'estime du pays et, en réalité, M. Jacques n'est pas un seul homme, mais la personnification du paysan « *self made man* », auquel j'ai eu à faire sous plusieurs noms.

Peu importe, monsieur Jacques s'était élevé et, j'avais mes renseignements, c'était un honnête homme. Il devait sa fortune à son travail, à une certaine rapacité dans le gain, peut-être, mais dans un gain légitime. C'était donc à son école qu'il fallait se mettre. Il y consentit avec une certaine condescendance, et me protégea avec une hauteur un peu méprisante, mêlée d'une bonhomie satisfaite.

Je commençai, avec lui, la visite de chaque pièce de terre, notant scrupuleusement la succession des cultures que j'étais bien décidé à conserver pour commencer : la culture existante, celle qui devait suivre, celles qui avaient précédé. Je comprenais peu la conversation de monsieur Jacques, je dois le reconnaître, mais il ne s'expliquait pas et procédait par affirmations péremptoires.

Faute de raisons à l'appui, je devais me contenter des principes énoncés, et, ne pouvant les discuter ni les comprendre, force m'était de chercher à les classer pour en tirer la marche pratique.

Ils me paraissaient se ranger en trois catégories : la tradition culturale, sa science expérimentale, son expérience des mœurs locales.

A mes questions relatives aux diverses cultures et aux façons données à la terre, les réponses étaient : La terre ne le veut pas, ou : La terre le veut ainsi. — C'est l'usage du pays, ou : Ce n'est pas l'usage. — Si je risquais l'exemple de pratiques différentes, choisies même dans un rayon rapproché, il m'arrêtait aussitôt : S'ils font autrement, ailleurs, c'est que leur terre le permet. — Il en résultait, pour moi, que l'idée directrice, la dominante de ce vainqueur de la vie, était que la terre avait partout ses exigences spéciales, qu'elles étaient connues de l'homme du pays, qu'il y répondait et que l'on ne pouvait rien changer à la pratique commune et traditionnelle. Je n'en étais pas aussi absolument convaincu théoriquement, mais, en pratique, cette manière de voir s'accordait avec l'idée recommandée partout et que j'avais adoptée, de ne pas débuter par un bouleversement général, mais par la culture établie, perfectionnée peu à peu.

Les fruits de sa science expérimentale s'émettaient en assertions plus risquées. — Les moutons aiment la misère. — Les prés ne supportent pas l'engrais. — Les bois ne rapportent pas après sept ans. — Ces axiomes étaient en contradiction avec les données les mieux établies. Je ne pouvais douter que les moutons ne préfèrent l'abondance à la disette, que l'acide phosphorique ne convienne aux prairies, que l'exploitation des chênes à sept ans ne soit déplorable. Mais le problème, pour moi, était celui-ci : comment, malgré ces principes absurdes, cet homme a-t-il pu réussir? Car là était le fait, il avait réussi.

L'absurde, du reste, ne le gênait pas; bien au contraire, c'est quand je le poussais à l'absurde qu'il prenait un air entendu; je m'attendais toujours au : *Credo quia absurdum*. Sa persuasion

que je ne pouvais comprendre, mais qu'il savait, lui, était visible.

Monsieur Jacques professait, du reste, un respect profond pour le paysan qu'il tenait en haute estime, et méprisait le bourgeois avec une candeur qui révélait toute la sincérité de ses convictions. Pouvait-on le lui reprocher? Elle s'appuyait sur les faits. Il avait fait fortune là où le bourgeois se ruinait. Si je hasardais, dans mon for intérieur, quelques réserves, je n'en devais pas moins conclure que sa méthode, sans doute insuffisamment éclairée, menait pourtant, telle quelle, au succès.

Les mœurs locales qui m'apparaissaient à travers ses dires m'ouvraient des horizons nouveaux.

J'entendais des choses extraordinaires : le fait de la variabilité de l'étalon de mesure par exemple. Il ne s'agissait pas, bien entendu, du système métrique, qui ne sert que pour les actes officiels, mais de la mesure du pays, l'arpent de 66 ares 66 centiares, lequel se divise en 100 chaînées. Lorsqu'il s'agissait de prés, l'arpent n'avait plus que 80 chaînées. C'était avec pitié que monsieur Jacques constatait que je ne comprenais pas que c'était là mon intérêt. L'usage de cet arpent, établi par un grand monsieur Jacques qui en devint célèbre, avait été adopté par tous les voisins.

Comme les prés ont plus de valeur que les terres, me disait-il, il y a intérêt pour le propriétaire à établir l'arpent de pré le plus petit possible.

— Mais alors ce n'est plus un arpent.

— Si, ce n'est pas un arpent de terre, mais c'est un arpent de pré.

Je ne comprenais pas.

— Quand vous achetez un arpent de prés, il n'a donc que 80 chaînées?

— Non, il en a 100, parce que je l'achète à 66 ares 66.

— Et quand vous en vendez la coupe, il n'a plus 80 chaînées!

— Oui, c'est l'arpent de pré.

— Mais pourtant celui qui vendrait le foin d'un arpent de 100 chaînées, livrant plus de foin, vendrait plus cher?

— Non. Ce serait tant pis pour lui.

Je restais rêveur. L'expression « deux poids et deux mesures » s'éclairait à mes yeux. L'avenir me réservait d'en pénétrer toute la profondeur par une connaissance prolongée. Comment, pensais-je, peut-on changer des mesures suivant son intérêt et en imposer l'usage?

A côté de ce stupéfiant abus, comme je manifestais l'intention de me clore, il hochait la tête :

— On serait mal vu à se clore.

— Comment? Est-ce que je n'ai pas le droit d'établir chez moi une clôture?

— Oui, mais vous verrez. Cela ferait mauvais effet dans le pays.

Il paraissait persuadé que je ne me doutais pas des difficultés d'une chose qui me semblait si simple. Et, pour cette fois, c'est lui qui avait raison.

Ce qui me frappait, c'est que j'avais remarqué que M. Jacques laissait établir des abus chez lui. Par exemple, à propos d'un arbre, planté par un voisin, sans respect des distances, et qui en était venu à s'étendre tout entier sur sa propriété et à stériliser illégalement un coin de terre, il s'était excusé en disant :

— Il faut être bien avec ses voisins!

Remarquant un sentier au travers d'une pièce de terre, je demandais si c'était là une servitude.

— Non, une tolérance.

Et elle n'était pas bénévole, car il ajoutait avec une sorte de résignation fataliste :

— Il faut bien souffrir ce qu'on ne saurait empêcher.

Comment? cet homme qui avait su imposer injustement une mesure fausse ne savait pas défendre son droit!

Tour à tour exploiteur et exploité alors? Qu'était-ce donc que cette force, *l'usage*, qu'il savait manier et à laquelle pourtant il était soumis?

Ce problème attirait d'autant plus mon attention qu'il concernait la connaissance des hommes auxquels j'allais avoir af-

faire, et que je n'aurais été qu'un vain adepte de la Science sociale, si la question du personnel n'avait pas été ma première préoccupation.

Mais, de plus, un fait particulier, l'échec d'une expérience agricole, attribuée au personnel, avait spécialement fait l'objet de mes méditations.

Il m'avait été donné, au temps où je ne songeais pas à la culture, de rencontrer assez souvent un savant dont les théories ont suscité d'ardents admirateurs et des détracteurs non moins passionnés, M. Georges Ville. Ceux qui l'ont connu savent qu'il avait une personnalité qui ne passait pas inaperçue. Il m'avait produit l'impression d'un croyant qui a échoué, mais dont la foi n'est pas atteinte. Il me semblait discerner en lui la méprisante hauteur de l'homme qui croit avoir raison contre la masse aveugle et un peu de cette humilité du vaincu, mais du vaincu accidentel, révolté, qui n'a pu prouver son dire, mais qui compte sur le temps pour lui donner raison.

Sans professer aucune opinion sur ses théories scientifico-culturales, je m'étais récemment procuré ses œuvres. Le *Propriétaire devant sa ferme délaissée* m'avait, par analogie avec ma situation personnelle, profondément intéressé. Après un exposé de la crise agricole, M. Georges Ville disait (1) :

« Dans une situation si menaçante, il m'a paru que le savant n'avait plus le droit de se tenir renfermé dans son laboratoire, que son devoir l'appelait sur le champ d'honneur, dût-il, pour pénétrer les causes de la défaite qui nous menace, subir lui-même les sacrifices dont son intérêt personnel le détournait. J'ai considéré comme un devoir de prendre à mes risques et périls une grande exploitation agricole, ne fût-ce que pour savoir si, grâce aux nouvelles méthodes de culture, le capital, qui fait généralement défaut à la terre, lui étant fourni, on pouvait... donner aux exploitations rurales une constitution assez puissante pour lutter contre l'étranger. »

A la bonne heure, pensai-je, voilà ce que j'appelle une

(1) P. 4, 83, 6, 5, 95, 97, 23, 22, 30, 24.

conviction sérieuse qui ne recule pas devant la pratique.

Et quand, plus loin, je lisais, à propos d'une cause d'insuccès méconnue : ... « J'en ai découvert la gravité à mes dépens, et ce qu'on a appris en y perdant son argent, non seulement ne s'oublie pas, mais on sait le dire de façon à entraîner la conviction des autres. »

J'admettais absolument cette manière d'acquérir le droit au conseil et j'étais très porté à ajouter foi aux conseils provenant d'une telle origine.

Et cependant M. Georges Ville avait échoué, et les bonnes finances qu'il avait prévues, comme moi, n'avaient pu le sauver, malgré de généreux sacrifices.

« Lorsque, atteint et blessé dans un de mes sentiments les plus profonds et les plus désintéressés » (le but qu'il vient d'exposer), j'ai voulu, dit-il, briser l'obstacle à coups d'argent, c'était l'équivalent de Darius voulant enchaîner l'Océan. L'obstacle était plus fort que moi... J'étais un ignorant. Je ne connaissais le problème agricole que sous un de ses côtés; l'autre m'était inconnu ».

Je devenais très attentif.

« J'avais compté sans l'hostilité des classes rurales, dont Balzac a dépeint l'âpre et insatiable cupidité; je me suis heurté, dès mes premiers pas, à des résistances imprévues, à des coalitions occultes, à des trahisons coupables, pour ne pas dire criminelles; l'hostilité universelle du milieu a fini par paralyser mes moyens d'action. Croirait-on que, malgré tous mes efforts, je n'ai pu produire avec économie les récoltes que la pratique agricole de tous les pays réalise depuis vingt ans sur mes indications, et que finalement, quoi que j'aie pu faire, à la solution d'un problème de science et de pratique agricole s'est substituée peu à peu une lutte sourde, sans trêve ni merci, contre les défaillances, les trahisons et les grèves qui m'enveloppaient de toutes parts. »

..... « Le danger est d'autant plus grand, que tout ce qui vous entoure conspire pour vous y précipiter. L'agriculteur de naissance ignore la théorie du danger que je vais analyser, mais il excelle à vous y pousser. La jalousie de la classe agricole contre le propriétaire n'est pas inférieure à la férocité des fauves, et

lorsque, par des conseils menteurs, on vous a entraîné à tenter un coup de force qui ne peut aboutir, il faut voir, pour qui sait lire sur ces visages où une fausse bonhomie cache la plus implacable convoitise, la satisfaction qu'on éprouve de votre insuccès. La haine du sauvage contre l'homme civilisé!

« Il m'a fallu deux ans pour apercevoir et définir dans son essence cette cause d'insuccès, la plus générale de toutes. »

Quelle est-elle?

... « Le travail agricole est loin d'avoir la simplicité et l'indépendance qu'on est porté à lui accorder. »

« Dans la culture, on ne peut pas faire ce qu'on veut; la terre ne se traite pas en pays conquis. La terre et la culture ont des exigences impératives avec lesquelles il faut compter. »

« Et vous allez voir... avec quelle rapidité une entreprise agricole peut être ruinée, si le travail mécanique est mal appliqué. »

« L'écueil que je vous signale là est celui où sombrent, neuf fois sur dix, les personnes étrangères à la culture, les ingénieurs, les industriels, les financiers, les savants, qui raisonnent par analogie avec ce qui se passe dans l'industrie, et supposent qu'il y a un rapport simple et direct entre le travail de l'ouvrier et le produit de la récolte. »

« L'ouvrier agricole ne produit pas; il sert simplement à diriger les forces de la nature; et voilà pourquoi il est si difficile à conduire et peut devenir un auxiliaire si dangereux.

... « Le travail humain est à celui de la nature comme 1 est à 500, mais avec cette distinction que le travail humain n'est qu'une puissance de direction qui rend utile ou nuisible le travail de la nature. C'est l'effort du pilote qui mène au port ou à l'abîme. La plus légère déviation vous perd; car 8.000 chevaux-vapeur par hectare (équivalent des forces naturelles, d'après M. Georges Ville) travaillent contre vous. »

« Un ouvrier qui commande à 15 ou 20.000 chevaux-vapeur réels, quoique inapparents, est bien fort pour faire le mal. »

« Si une pensée méchante ou un intérêt dissimulé se glisse dans l'organisation d'une ferme, comment un propriétaire pour-

rait-il réussir, alors que 8.000 chevaux-vapeur par hectare travaillent contre lui. »

Je prie mon colon de France d'excuser cette longue citation, mais ces observations, non du théoricien, mais du praticien qui a douloureusement vécu son expérience, m'ont été si utiles par la suite que je n'hésite pas à le mettre à même de les méditer.

Quant à moi, je ne venais pas, comme M. G. Ville, en novateur agricole : c'était une expérience sociale surtout que je tentais; je devais me contenter, au point de vue agricole, d'appliquer la science des autres. C'était l'œuvre sociale qu'il fallait établir et pour laquelle j'étais armé. Je n'admettais donc pas, pour justifier mon échec, l'excuse des difficultés du personnel, puisque je les connaissais.

Je prétendais les résoudre.

Je m'étais fortifié autant que je l'avais pu, en réunissant toutes les chances de succès. Je comptais jouer serré, et, un homme prévenu en valant deux, je ne devais pas succomber aux dangers signalés par M. G. Ville. Armé de la Science sociale, je devais explorer ce pays nouveau et ténébreux que me révélaient les dires de M. Jacques, et y trouver ma voie.

C'est ainsi que, délibérément, je m'engageai dans le terrible engrenage, qu'il me fallut traverser tout entier.

A. Dauprat.

# BOERS ET ANGLAIS

## OBJECTIONS ET RÉPONSES

### I

L'article que j'ai publié ici même dans la livraison de novembre, sous ce titre : *Boers et Anglais*, m'a valu, dans la presse, des approbations et des critiques également ardentes et il m'a attiré en outre un certain nombre de lettres dans lesquelles le même article est apprécié très différemment.

Il fallait s'attendre à ces jugements divers, sur une question aussi controversée. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu manifester leur approbation. Quant aux critiques, elles peuvent se résumer dans un article aigre-doux de M. André Lichtenberger, dans le *Journal des Débats*, mais surtout dans la lettre suivante que m'adresse un professeur de la Faculté de droit de Caen :

*A Monsieur Edmond Demolins.*

« Cher Monsieur,

« Depuis le temps où j'ai eu l'honneur d'être votre élève en Science sociale, je n'ai pas cessé d'attacher le plus grand intérêt à ce qui vient de vous et de vos collaborateurs. Ma curiosité a donc été vivement attirée par votre article *Boers et Anglais* dans la *Science sociale* de novembre dernier. J'ai été très frappé de la force avec laquelle est présentée l'idée fondamentale de votre thèse. Je ne crois pas cependant, après y avoir réfléchi, que votre argumentation soit concluante. Voulez-vous me permettre de vous en exposer les raisons?

« Vous vous établissez sans doute sur un terrain très solide en posant cette loi sociale, que « lorsqu'une race se montre supérieure à une autre dans les diverses manifestations de la vie privée, elle finit par l'emporter fatalement dans la vie publique », et en cherchant à démontrer que cette loi s'applique à la situation respective des Anglais et des Boers. Mais cela suffit-il à résoudre la question posée en tête de votre article : « Où est le droit? » Démontrez-vous que, dans le conflit actuel, les Anglais aient le droit pour eux? Je ne le crois pas. »

Rép. — Je reconnais que ce sous titre : *Où est le droit?* prête à une fausse interprétation dont je suis en partie responsable. Il ne signifie pas, comme le pense mon honorable correspondant : « Où est le droit *dans la guerre actuelle?* car l'article réprouve la guerre et démontre de plus qu'elle n'est pas la source de la supériorité fondamentale. Il signifie : « Où est le droit dans *les questions de propriété et de nationalité en général.* L'article en effet, et je croyais l'avoir assez répété et démontré, s'élève bien au-dessus du conflit actuel entre les Boers et les Anglais. Certains journaux l'ont d'ailleurs compris et, dans le *Journal des Débats,* M. André Lichtenberger reconnaît loyalement que je ne « prétends pas légitimer le droit du plus fort ». Suivant la Science sociale, on ne conquiert pas la prédominance par la force des armes, mais par la force du travail et de l'initiative privée. En vérité, je croyais que cela était entendu une fois pour toutes!

Suite. — « En effet, une loi sociale est tout autre chose qu'un principe de droit. Découverte au moyen de l'observation des faits, elle dit ce qui est, ce qui doit être d'après la nature des choses; elle ne dit pas ce qui est bien ou mal, ce qui satisfait ou non la notion du juste ou même de l'utile. Mais, dira-t-on, est-il admissible qu'une loi sociale produise le mal? Admettre cela, ne serait-ce pas « déclarer que l'œuvre divine est une monstrueuse iniquité? Entendons-nous : je ne dis pas que les lois sociales produisent le mal, mais elles peuvent le permettre. »

Rép. — On pourrait faire le même reproche aux lois physiques. Mais l'homme seul est responsable de l'usage qu'il fait de

ces lois. Et cela est une autre question. On peut aussi abuser et on abuse journellement de la religion. Cela n'atteint pas la religion, mais ceux qui abusent d'elle.

Suite. — « Dans la mesure où l'homme a le pouvoir d'agir sur la marche des choses, il peut faire le mal, et cela même à la faveur des lois sociales. La loi que vous avez exposée est bonne en elle-même; elle est la sauvegarde des progrès de l'humanité. »

Rép. — Très bien, mais c'est là toute notre thèse.

Suite. — « Par elle les races supérieures sont assurées d'une force qui les empêche de succomber sous les races inférieures. Il ne s'ensuit pas qu'elles ne puissent abuser de cette force. Elles en abusent parfois, et je touche ici au point sur lequel, sans sortir de votre terrain de discussion, on peut relever dans votre thèse un point faible. Est-il bien exact que, lorsque la race supérieure l'a emporté décidément sur la race inférieure, on trouve unanimement et sans réserve « que cela est bien »? Il y a, si vous le voulez, un bien acquis, en ce sens que la race supérieure est désormais assurée de ne pas être elle-même dévorée, et qu'elle a un nouveau terrain d'action où elle peut développer ses bonnes facultés. Ainsi on peut dire que la loi produit toujours un certain bien, celui même pour lequel elle a probablement été instituée. Mais ce n'est pas toujours, c'est même rarement un bien sans mélange. »

Rép. — Je répète que le mélange de mal vient de la manière dont les hommes peuvent appliquer la loi et non de la loi elle-même. Il faudrait sortir de cette équivoque.

Suite. — « La conquête faite sans nécessité et avec violence est parfois funeste au conquérant lui-même. Elle engendre des haines de races, ce mal si difficile à guérir, qui peut causer pour bien longtemps de grandes souffrances. »

Rép. — Tout cela est bien entendu.

Suite. — « Il y a des succès de races supérieures que tout le monde considère comme acquis, des « choses faites » que per-

sonne ne songe sérieusement à « défaire » purement et simplement, et qui pourtant ont causé et causent encore de grands maux. L'Angleterre n'est pas encore guérie du mal qu'elle a fait à l'Irlande. » — Répétons que c'est là toujours la part de l'homme, et non de la loi. — « Et si les faits accomplis sont souvent la meilleure base dont on puisse partir pour les améliorations à venir, il ne s'ensuit pas que ces faits accomplis soient toujours eux-mêmes un bien incontestable, un profit net pour l'humanité. » — Même observation.

« Il y a donc des abus de force possibles de la part des races supérieures. Leur supériorité n'est pas une raison suffisante pour trancher à leur profit tout conflit qui peut s'élever entre elles et les races dont la formation est plus imparfaite. Ce droit n'est pas toujours et nécessairement de leur côté. »

Rép. — C'est précisément pour remédier à ces abus de la force que nous avons fait appel à l'arbitrage enfin organisé. C'est même là la conclusion de tout l'article. Pourquoi ne pas en tenir compte?

Suite. — « Le droit est-il, d'autre part, toujours et nécessairement du côté des premiers occupants du sol, et l'indépendance nationale est-elle, en tous cas, un droit intangible? Non assurément, et comme critique négative d'un principe aussi absolu, votre argumentation est démonstrative.

« Il faut cependant que ce droit à l'indépendance nationale reste la base normale des rapports entre les nations. Des principes de droit positif aussi généralement reconnus que celui-là sont, malgré leur imperfection, une garantie contre les abus de la force. Admettre comme seule règle que la souveraineté d'un territoire doit appartenir à ceux qui sont capables d'en tirer le meilleur parti, c'est ouvrir la porte aux entreprises les moins justifiées. Tout en admettant que la souveraineté doit être limitée par l'intérêt général de l'humanité, il faut bien reconnaître qu'on ne doit porter atteinte à une indépendance nationale une fois établie que lorsqu'elle est reconnue *manifestement incompatible* avec le bien général. »

Rép. — C'est ici que le lecteur peut saisir exactement le malentendu qui nous divise et en apercevoir la solution.

M. Astoul, jurisconsulte distingué, envisage surtout le point de vue juridique; il relègue le point de vue social au second plan et le subordonne au premier.

La Science sociale, au contraire, place le point de vue social au premier plan, et elle lui subordonne complètement le point de vue juridique.

Elle dit : le monde n'est pas conduit par les lois faites par les hommes, mais par les lois établies par Dieu. Ces lois ne se trouvent pas dans les livres, mais dans les faits. Il faut les observer et ensuite s'y conformer. Sinon, elles vous écrasent tout simplement.

Le juriste doit donc se rendre compte d'abord des lois sociales et ensuite y accommoder le droit des gens, le droit qui régit les rapports de peuples à peuples.

Car si nous mettons l'action juridique au second plan, nous ne l'éliminons pas, nous ne nions pas son utilité, sa nécessité; nous l'appelons, au contraire, à la rescousse. Bien plus, nous nous plaignons que son rôle ne soit pas assez grand. Nous lui reprochons d'être embourbée, empêtrée dans de vieilles formules et nous sourions de ces hommes politiques qui tiennent des conférences de la paix, et qui, faute de connaître les lois sociales, ne savent comment s'y prendre pour prévenir la guerre.

L'action juridique, mais nous ne demandons que cela, puisque nous concluons, je le répète, à l'organisation d'un arbitrage international subordonné à la connaissance des lois sociales. Le voilà le tribunal que vous demandez. Que voulez-vous donc de plus, mon cher ami!

Suite. — « Les Républiques du Sud de l'Afrique en sont-elles là? Je me garderai d'entrer ici à fond dans la question, pour la bonne raison que je n'ai pas une connaissance suffisante des faits. Je n'oserais, en tout cas, m'en rapporter, sur ces questions de fait, aux affirmations du gouvernement britannique et de son principal et très verbeux représentant à l'heure présente. Il y a tout

lieu de croire que l'intérêt politique a fait beaucoup exagérer les griefs des Uitlanders. » — C'est à savoir. — « En tout cas, il faudrait discuter ces griefs pour juger le conflit actuel ; la loi sociale qui menace éventuellement la race des Boers ne suffit pas à elle seule à montrer que l'heure est venue de supprimer au profit des immigrés l'indépendance des deux Républiques. L'Angleterre pourrait bien avoir cherché à cueillir un fruit qui n'est pas mûr, et qui peut-être ne mûrira pas, parce que la race à laquelle se heurtent les Anglo-Saxons n'est pas une race qui paraisse radicalement incapable de se transformer à temps. »

Rép. — C'est précisément la nécessité de cette transformation que nous crions aux races menacées. Nous ne voulons pas leur ruine, mais leur relèvement. La Science sociale devrait être leur bréviaire.

Suite. — « L'intérêt général de l'humanité n'est pas forcément conforme de tous points aux aspirations hâtives de la race la plus entreprenante ; et la conservation d'une race saine et vigoureuse, réserve d'hommes et d'énergies, peut présenter autant d'intérêt que la mise en valeur immédiate d'un territoire à côté duquel beaucoup d'autres s'offrent à l'activité des nouveaux venus. »

Rép. — Observons, sans insister, que la prédominance d'une race supérieure ne suppose pas, comme semble le croire M. Astoul, l'élimination, la destruction de la race inférieure. Cette dernière continue à subsister comme auparavant, mais elle ne détient plus la souveraineté *exclusive* d'un territoire donné. Elle partage cette souveraineté avec une autre race : ce n'est pas la même chose.

Suite. — « Je ne donne pas ici de solution ; je ne fais qu'indiquer, d'une façon même assez décousue, des points qui demanderaient à être examinés. Ce sont là des éléments scientifiques de la question ; j'ose croire qu'elle est un peu moins simple que vous ne la faites. »

Rép. — Mais je ne la simplifie pas du tout, puisque je tiens

compte des deux éléments, l'élément social et l'élément juridique, tandis que vous n'êtes préoccupé que du second.

Suite. — « A un certain point de vue, cependant, elle paraît assez simple. Quelle que soit la mesure dans laquelle une intervention dans les affaires du Transvaal pouvait être légitime, reste la question du procédé employé, la question de cette guerre manifestement voulue, à tout prix, pour en finir. De fortes présomptions contre la nécessité de cette guerre résultent des protestations courageuses et persistantes d'une notable portion de l'opinion britannique. L'état actuel du monde permet de réprouver plus énergiquement que jamais ces recours à la force dans des questions où l'arbitrage serait possible. » — Mais vous répétez là ce que j'ai proclamé. — « Les esprits s'habituent à ce mode de trancher les conflits, et les « Conférences de la paix » ne semblent pas aujourd'hui chose trop extraordinaire. »

Rép. — Je répète encore que tout mon article aboutit à cette conclusion, la condamnation de la guerre et la nécessité d'en appeler à l'arbitrage.

Suite. — « L'Angleterre choisit bien son heure pour venir déclarer, au mépris de la conscience universelle, que dans la question de l'Afrique du Sud elle repoussera *a priori* toute offre de médiation! C'est là son crime, ou celui des hommes qui la gouvernent à l'heure actuelle, et c'en est assez pour qu'on soit en droit de réprouver son agression. Voilà l'idée très simple et très juste, à mon avis, d'une foule de gens qui n'érigent pas en principe la haine de l'Angleterre. Pour mon compte, je ne me cache pas d'avoir non seulement de l'estime, mais une véritable sympathie pour la grande nation britannique; mais je ne saurais voir avec peine qu'elle reçoive une leçon méritée; et si le petit peuple qui en aura été l'instrument y gagne le maintien de son indépendance, je m'en réjouirai sans croire faire injure à l'Angleterre ni offenser la Science sociale. »

Rép. — Si les Boers triomphent et maintiennent leur indépendance, je m'en réjouirai autant que vous, mais croyez bien

que, d'un côté comme de l'autre, ce ne sont pas les armes qui en décideront en dernier ressort; c'est la supériorité sociale.

Suite. — « Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître que votre article lui-même est plein d'indications qui pourraient conduire aisément à cette manière de voir : je m'étonne seulement que vous ne les ayez présentées que comme un accessoire indifférent au fond de la question posée.

« Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués et très dévoués.

« Ch. Astoul,
« Professeur agrégé à la Faculté de droit,
« Université de Caen. »

## II

Ce même article a soulevé en Belgique de vives polémiques, notamment dans le *Petit Bleu*, de Bruxelles, dans l'*Économiste belge*, dans la *Flandre libérale*, de Gand.

Les principales critiques ont été formulées par M. de Vigne, avocat et échevin des finances de la ville de Gand, et par M. H. Meert, professeur à l'*Athénée royal* de la même ville. Elles reproduisent, d'une façon générale, celles auxquelles nous venons de répondre.

Dans la *Flandre libérale*, un grand industriel de Gand, M. Willems, a répondu à ces critiques et a soutenu la thèse que nous avons exposée ici. Dans un premier article, il résume très exactement notre étude; dans un second, dont nous reproduisons un passage, il répond aux critiques :

« J'ai lu avec intérêt, dit-il, la remarquable lettre de l'honorable échevin M. de Vigne.

« Mais je suis embarrassé d'y répondre, car il me paraît avoir confondu deux choses distinctes. On lui a parlé sociologie et il répond droit international. La sociologie, si je ne me trompe, est une science d'observation qui ne fait qu'enregistrer des lois existantes, constatées et inéluctables, tandis que le droit inter-

national, si je ne me trompe également, est une science spéculative, essentiellement variable, d'après les époques, puisqu'elle est un pur produit de l'intelligence et de la conscience humaine, qui varient d'époque à époque. Il me semble, dès lors, assez difficile d'opposer des arguments tirés de l'une à des arguments tirés de l'autre.

« M. Demolins, je l'ai dit, et vraiment je suis un peu confus de devoir y insister, n'a pas inventé les lois qu'il présente; il n'a fait que les constater. Ce n'est donc pas, à proprement parler, une thèse qu'il défend. Lorsqu'un physicien expose les lois de la pesanteur et en montre les effets, il n'invente rien du tout et se borne à constater un phénomène scientifique qui ne peut pas ne pas exister.

« M. Demolins s'est-il trompé et les lois dont il a cru constater l'existence, n'existent-elles pas? C'est ce qu'il faudrait démontrer. On ne l'a pas tenté.

« Or, il n'y a pas autre chose dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à la *Flandre* et qui a tant excité l'ire des adeptes de la « religion boer ». Car c'est devenu, dans certains milieux, véritablement une sorte de nouveau culte.

« Cette petite observation ne s'adresse pas, je me hâte de le dire, à M. de Vigne. Mais je dois protester contre le reproche d'égoïsme que ce dernier nous adresse. Égoïstes, en quoi? Encore une fois, et je demande pardon de le rappeler de nouveau, mais il le faut bien, puisqu'on semble ne pas nous comprendre, ce n'est pas nous qui créons les lois sociologiques. Que nous les approuvions ou que nous les désapprouvions, elles n'en existent pas moins et nous n'y pouvons rien changer, pas plus que nous ne pouvons changer quoi que ce soit aux lois physiques.

« Autant que tout autre, je déplore cette guerre-ci et toutes les autres guerres. Ce sont des horreurs indignes de notre époque. Je déplore particulièrement celle-ci à tous les points de vue. Je suis d'accord que l'Angleterre, ou plutôt les hommes qui dirigent actuellement la politique de cette grande nation, ont eu le tort d'engager une lutte homicide contre le peuple boer. Absolument comme les autres grandes puissances européennes — et

toutes ont la conscience très chargée à cet égard — ont eu tort lorsqu'elles ont essayé de s'emparer de force, au prix du sang versé, de pays plus faibles qu'elles convoitaient pour l'un ou l'autre motif.

« Le tort du gouvernement anglais est ici d'autant plus impardonnable que, certainement, l'Angleterre, en vertu de sa grande supériorité sociale, eût fini par absorber quand même, mais pacifiquement, les populations du Transvaal.

« C'est donc plus qu'un crime, comme le disait un diplomate célèbre, c'est une faute.

« Après plus mûr examen donc, je pense que mon honorable contradicteur reconnaîtra que, à ce point de vue, il n'y a, entre nous, qu'un malentendu.

« Je dois faire remarquer ensuite, avec M. Demolins, car je ne suis personnellement qu'un pauvre profane, que ce n'est pas le droit international qui a fait que « les droits des sauvages » ne sont pas reconnus, mais que c'est là, encore une fois, le résultat d'une loi naturelle, mille fois vérifiée, en vertu de laquelle les peuples de formation inférieure — un peu plus un peu moins, peu importe — perdent fatalement leur nationalité au contact de peuples de formation supérieure. Le droit international n'eût pas proclamé ce principe que les effets eussent été les mêmes.

« Par conséquent, au lieu d'encenser toujours et quand même les Boers, ces déshérités volontaires de la civilisation, et de les engager ainsi implicitement à persévérer dans la voie mauvaise dans laquelle ils étaient engagés et qui aboutissait à leur absorption par les peuples socialement supérieurs qui les entourent, disons-leur quelques petites vérités. Disons-leur qu'ils ont tort de ne pas être entrés dans une meilleure formation sociale et disons-leur hautement que ce n'est qu'à cette condition que l'avenir leur appartiendra dans le Sud-Africain ; que, sinon, ils auront beau triompher vingt fois sur les champs de bataille et faire des prodiges d'héroïsme, ils finiront par être battus quand même sur le terrain de la lutte sociale. Et c'est la seule qui compte !

« Chacun comprend l'amitié à sa façon. Celle-ci est la mienne !

« Quel que soit mon désir d'en finir avec ce débat un peu fasti-

dieux, je dois cependant relever quelques erreurs de fait commises par mon honorable contradicteur :

« 1° Ce ne sont pas des réfugiés hollandais, comme semble le croire M. de Vigne, qui ont fondé la colonie du Cap, en 1650. M. de Vigne ne saurait ignorer qu'à cette époque, la Hollande indépendante avait atteint son plus haut degré de prospérité. Ses citoyens ne devaient pas se réfugier dans les solitudes africaines. Au surplus, que M. de Vigne veuille bien ouvrir le premier traité d'histoire venu et il y trouvera que le Cap a été occupé, en 1652, par la Compagnie des Indes orientales, en vue d'avoir un point d'appui dans les mers de l'Inde. C'est encore une de ces petites légendes que nous sommes au regret de devoir renverser.

« 2° Ils sont pauvres, dit M. de Vigne, parce que la terre est peu fertile. Ce sont des steppes. Cela est-il bien sûr? Et puis, en l'admettant, ce sol ne peut-il être amendé avec un peu de travail? Croit-on que, si le Boer consacrait un peu plus de temps à la culture et un peu moins à la chasse, il n'y aurait pas là, sous ce rapport, de grandes améliorations? Mais le pays est-il vraiment si pauvre? Ecoutons ce que disait, à ce sujet, M. Reitz, président de l'Etat libre d'Orange, à l'un de nos compatriotes, M. Leclercq : « M. Reitz m'a vanté l'extrême fertilité des districts orientaux qui confinent au Basutoland. La terre produit le froment et toutes les céréales et c'est la région qui se prête le mieux à la culture tandis qu'ailleurs le pays n'est propre qu'à l'élevage du bétail... Il y a aussi les riches mines de charbon dans le Nord-Ouest, enfin les mines d'or ». Comme nous le disions dans notre première lettre, ce ne sont pas les objets d'activité qui manqueraient aux Boers s'ils voulaient bien condescendre à travailler de la manière que nous l'entendons aujourd'hui.

« Et avec le travail viendrait la richesse, à supposer qu'ils ne la possèdent pas dès aujourd'hui.

« 3° Une troisième erreur de M. de Vigne, c'est de croire qu'il existe là deux Chambres, « une première Chambre et un Sénat ». Dans l'État libre d'Orange, il n'y a qu'une seule Chambre où sont représentés presque exclusivement les intérêts ruraux. Soit dit en passant d'ailleurs, le régime électoral est moins démocratique

dans cette république que dans la colonie impériale du Cap.

« Il n'y a, à proprement parler, qu'une Chambre également au Transvaal. La seconde Chambre n'est qu'une sorte de « comité central appelé à régir l'industrie. Elle n'est, d'ailleurs, que consultative ». (Jules Leclercq. *Voyage dans l'Afrique sud-australe.*)

« 4° Enfin, quatrième erreur — peu importante — M. de Vigne place les mines de diamant au Transvaal. Elles sont situées en territoire anglais.

« M. de Vigne continue à croire à la légende des mines d'or, cause de la guerre. Soit.

« J'aurais voulu m'arrêter ici, mais je m'aperçois que j'ai oublié de répondre à une question de l'honorable échevin.

« Il nous demande si nous approuverions l'intervention d'une grande puissance quelconque dans le cas où la Belgique n'accomplirait pas sa mission civilisatrice au Congo. Certainement. L'exercice de la souveraineté qui a été conféré par les puissances à la Belgique, sur les territoires congolais, a pour condition fondamentale le bien général. Ce n'est pas un droit absolu. Et si la Belgique devait faillir à cette grande mission, si elle ne restait pas digne de la prééminence qu'on lui a donnée, les puissances seraient certainement en droit d'intervenir, au nom des intérêts supérieurs dont parlait M. de Vigne.

« Mais, quant à la modalité de cette intervention, ceci est une autre affaire. Et, sur ce point, nous nous entendrons, je pense, plus facilement : je suis un partisan convaincu, dans tous les conflits entre nations, de l'arbitrage international. La guerre me paraît, non seulement une abomination digne seulement des temps barbares, mais encore une absurdité. Car, généralement, on finit, après chaque guerre, par faire ce qu'on eût pu faire avant et sans guerre. Ce serait donc à un tribunal international à décider de la nécessité de ce genre d'intervention. Il y a bien des tribunaux pour trancher les conflits entre particuliers, pourquoi n'y en aurait-il pas pour trancher les conflits entre les nations qui, en réalité, ne sont que des groupes plus ou moins nombreux de particuliers ?

« J'ai tenu à être aussi bref que possible. Quelques parties de ma lettre auraient exigé de plus longs développements. Je n'ai pas voulu abuser de votre obligeance, monsieur le Directeur. Les lecteurs désireux de se former une opinion raisonnée sur cette question et d'autres de même nature, feront bien de s'initier un peu à la Science sociale. Ils auront ainsi des idées plus exactes sur ce genre de questions.

« Pour ce qui me concerne, le débat est clos.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Pierre WILLEMS. »

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Pierre Willems, mais je le remercie de son intervention, d'abord parce qu'elle remet les choses au point; ensuite parce qu'elle me dispense d'intervenir moi-même plus longuement.

Edmond DEMOLINS.

*P.-S.* — Au moment où cet article est à l'impression, je reçois une vingtaine d'appréciations parues dans des journaux de France et de l'étranger, notamment, dans le *Journal des Débats*, une réponse approbative à l'article de M. André Lichtenberger, dans le *Petit Journal* une critique de M. Ernest Judet, dans l'*Écho de Paris*, un long article de M. Jules Lemaître, dont voici un passage :

« ... L'éminent économiste néglige délibérément les causes contingentes de la guerre du Transvaal. Il parle de très haut et avec une assurance impressionnante au nom de la sociologie... M. Demolins pose ce principe qui est la « majeure » de son syllogisme : « Le monde n'appartient pas au premier occupant, les faits le démontrent assez; il appartient aux peuples qui possèdent la supériorité sociale ». La majeure, il faut bien que nous l'admettions, car si elle justifie l'empire colonial de l'Angleterre, elle justifie aussi le nôtre... »

Mais M. Lemaître hésite sur la « mineure », sur l'affirmation

de la supériorité sociale des Anglais par rapport aux Boers. « Nous hésitons d'autant plus, dit-il, que M. Demolins omet de définir clairement cette supériorité. »

Pour répondre au désir de l'éminent écrivain, je lui ai adressé une note, qui, sous une forme condensée, met du moins en lumière les deux éléments essentiels qui donnent la supériorité :

Voici cette note :

« La supériorité sociale appartient aux races capables de mettre un territoire en valeur au plus haut degré, par un travail *personnel*, *suivi* et *intense ;* capables ensuite d'*ouvrir largement ce territoire à tous les peuples*, et de l'adapter à tous les progrès.

« C'est par cette double aptitude que ces races sont, dans toute la force du terme, les pionniers de la civilisation.

« Dans l'antiquité, ce sont les Romains qui ont eu surtout cette aptitude ; c'est ce qui a fait la longue prépondérance des races latines.

« A notre époque, ce sont les Anglo-Saxons.

« Il n'y a pas d'œuvre plus urgente que de crier cela sur les toits, afin de ne pas laisser à la race anglo-saxonne le monopole de cette supériorité. Travaillons à la donner aux Français. »

Au dernier moment un Professeur de droit de la Faculté de Nancy m'écrit :

« J'ai lu avec le plus vif intérêt votre article sur les Boers, qui me semble très juste socialement. »

J'espère que M. Astoul se ralliera à cette opinion après les explications que je donne plus haut.

E. D.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — A NOS LECTEURS

La forme de notre Bulletin va être légèrement modifiée. Afin d'introduire un peu de méthode dans l'énumération des faits que nous signalons chaque mois à nos Lecteurs, nous tâcherons de classer à part ceux qui nous paraissent les indices d'une orientation vers le progrès, vers l'initiative, et nous ouvrirons, comme pendant, une rubrique spéciale pour les faits qui dénotent une manifestation de l'esprit de routine et de recul.

Nous signalerons toujours, en dehors de ces deux catégories, les faits sociaux qui n'y rentrent pas d'une manière bien claire ou qui, tout en y rentrant à la rigueur, n'ont pas besoin d'être mis en relief aussi vivement que les autres.

Nous nous efforcerons aussi de faire une place à la revue des diverses publications qui s'occupent, à un titre quelconque, de questions sociales ou connexes aux questions sociales. Bien que les dimensions de ce Bulletin ne nous permettent pas de larges citations, nous croyons pouvoir, de la sorte, donner à nos lecteurs une idée générale de l'opinion des hommes sérieux sur les problèmes sérieux.

Du reste, nous continuons, comme par le passé, à faire appel à la bonne volonté de nos lecteurs. Une Revue est une grande famille intellectuelle, et ceux qui ont de bonnes idées rendent service aux autres en les leur communiquant. Ce service est particulièrement précieux lorsqu'il est rendu à des travailleurs qui s'appuient avant tout sur la méthode d'observation.

Descartes disait en parlant de ses découvertes philosophiques : « J'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes. » C'est ce qui l'engagea à publier son *Discours de la Méthode*. Ce ne sont pas des discours que nous réclamons; mais nous croyons qu'une communication, un aperçu, un conseil, un mot jeté en passant, peuvent singulièrement éclairer, sur certains points de détail, ceux qui collaborent à cette Revue. Chacun de nos lecteurs, par exemple, en vertu de sa situation sociale, appartient à un groupe,

à une profession au sujet de laquelle il a des « clartés » tout à fait particulières que nous ne pouvons avoir au même degré. Si modeste qu'il soit, il a donc le droit de nous donner, sur des points spéciaux, des renseignements qui peuvent nous être utiles. Il y a là, en outre, pour ceux qui ont des loisirs, des matériaux d'études fragmentaires, mais précieuses, qu'ils mettraient peut-être en œuvre avec plus de compétence que n'importe qui. Et comme la Science sociale ne peut s'édifier que grâce à la multitude de petites pierres qu'y apportera la bonne volonté de chacun, nous remercions d'avance ceux qui tiendront à honneur de prendre part à ce travail secondaire en apparence, mais plus méritoire en définitive que bien d'autres besognes dont il ne sortira rien pour l'amélioration de l'avenir.

G. D'A.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Le Creusot à Cette.** — Lors de la grève récente qui a éclaté aux usines du Creusot, et qui s'est dénouée, comme on s'en souvient, par l'arbitrage du président du conseil, le bruit a couru que la compagnie allait fermer les usines désertées par les ouvriers, et les transporter à Cette. Le bruit n'était pas exact, puisque le travail a repris au Creusot; mais il se fondait sur un fait réel, l'intention qu'a la société de construire à Cette un important établissement.

Dans un an ou deux, à ce que l'on assure, ce projet sera devenu une réalité. M. Schneider et ses collaborateurs ne se laissent donc pas décourager par les obstacles que les grèves, soutenues par des politiciens, s'efforcent d'accumuler sur leur route. Ils ne reculent pas devant les frais énormes que représente l'installation de nouveaux ateliers métallurgiques, installation qui devra entraîner un aménagement spécial du port de Cette et la construction de nouveaux quais.

Pourquoi cette fondation? Elle est due avant tout à un phénomène relevant des transports. Les établissements métallurgiques ont besoin de deux choses : du charbon et du minerai. Lorsqu'ils prennent d'énormes proportions, comme c'est le cas pour le Creusot, il est rare qu'ils puissent se procurer dans le voisinage une quantité suffisante de ces matières premières. Ils sont donc obligés d'en faire venir. Or, il paraît prouvé aujourd'hui qu'il vaut mieux, pour un établissement métallurgique, être à proximité du minerai qu'à proximité du charbon.

Le Creusot est fort près de mines de charbon. En revanche, le minerai de fer n'y parvient qu'après un coûteux voyage, de sorte que le

prix de revient des ouvrages métalliques fabriqués au Creusot est relativement élevé. Le minerai de fer vient surtout d'Espagne, des Baléares, de l'île d'Elbe. Or, Cette est le port de France le plus rapproché de l'Espagne. C'est même pour cela qu'il doit toute sa prospérité au commerce des vins. Une fois installés sur ce rivage, les hauts fourneaux de la société du Creusot pourront s'alimenter d'un minerai venant de moins loin qu'autrefois, et n'ayant subi que le transport par mer, moins coûteux que le transport par terre. En outre, une fois fabriquées, les pièces métalliques pourront être exportées, sans transbordement, par cette même voie maritime, chose avantageuse lorsqu'il s'agit de pièces encombrantes comme on en fabrique tant aujourd'hui.

Du reste, la houille elle-même, quoique moins abondante dans le voisinage de Cette que dans celui du Creusot, ne manquera pas non plus. Les bassins houilliers d'Alais, de Carmaux, de Graissesac sont à une distance modérée du port languedocien, qui peut aussi recevoir par mer des houilles anglaises dans des conditions fort acceptables. Tout bien compté, bien rabattu, il y a donc avantage pour de grands métallurgistes à entreprendre cette grosse affaire; et celle-ci va contribuer à donner un caractère de plus en plus industriel à une ville qui, pendant longtemps, fut exclusivement commerciale.

On a déjà calculé que, par suite de cette gigantesque création, le mouvement du port de Cette augmenterait d'un million de tonnes environ, qu'une masse de deux à quatre mille ouvriers irait renforcer l'effectif de la population cettoise, et que le petit commerce de détail, de son côté, verrait ses cadres s'élargir. Quant à notre industrie métallurgique, on espère que cet emplacement nouveau lui permettra de lutter avec plus d'avantages contre les redoutables concurrences d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis, pays où la fonte et le travail du fer ont pris depuis quelques années une extension fabuleuse. Du reste, la *demande* de fer travaillé est si grande en ce moment que les usines existantes ne peuvent y suffire, et qu'il y a amplement de l'ouvrage pour tous. La fameuse hausse du charbon est due en partie à cette activité dévorante des forges et des hauts fourneaux du monde entier.

**L'assistance chez les marins.** — Le discernement n'est pas toujours le fait des œuvres d'assistance. Il en est cependant qui se font remarquer par l'adaptation exacte de la nature du secours à celle de l'infortune à secourir et qui s'arrangent de façon à éviter les inconvénients inhérents à l'exercice de la bienfaisance, inconvénients qui désolent souvent les personnes généreuses, en quête du moyen de procurer le maximum d'efficacité à leurs sacrifices.

La vie des marins, comme notre collaborateur M. Léon de Seilhac l'a montré dans son récent ouvrage, *Marins-pêcheurs*, est une des plus exposées qui soit. Une tempête suffit pour faire un grand nombre de victimes, et, par contre-coup, un plus grand nombre d'orphelins. Ces orphelins, comment les secourir, et les secourir judicieusement?

Une « œuvre de mer » récemment fondée, sous le patronage de l'amiral Serre et de l'amirel Gicquel des Touches, a adopté le système suivant. Lorsqu'un enfant de marin est devenu orphelin, on cherche une autre famille de marins qui veuille bien l'adopter, moyennant une modique pension de cent ou tout au plus de deux cents francs par an. Le bon marché de la vie parmi les pêcheurs et la frugalité de leur vie permet à l'œuvre d'obtenir le résultat voulu sans s'imposer de trop lourds sacrifices. La subvention mentionnée plus haut n'est accordée que jusqu'à l'âge de quatorze ans. Un an avant, c'est-à-dire à treize ans, l'enfant est embarqué, et, par les soins de son père adoptif, commence à apprendre le métier de marin, qui lui permettra promptement de se suffire à lui-même.

Bien que l'œuvre soit à ses débuts, cent dix orphelins ont déjà été placés par ses soins. Nous ne croyons pas qu'on puisse, étant donné le genre d'infortune visé, procéder avec une meilleure méthode. La famille est encore ce qu'il y a de mieux pour guérir les blessures faites à la famille, et la charité n'a que peu à faire pour transformer, comme on le voit, les liens du voisinage en liens familiaux.

**L'École anglaise de Rome.** — La *Science sociale*, à propos de Ruskin, a parlé du mouvement artistique chez les Anglo-Saxons d'aujourd'hui.

Longtemps en retard au point de vue de la culture artistique, cette race se rattrape actuellement, et s'efforce même, s'il est permis d'employer un mot trivial en un si noble sujet, de mettre les bouchées doubles.

L'Anglais « fait de l'art », en un mot, avec la même application intense, obstinée, qu'il met aux affaires. De même pour la littérature, l'archéologie, l'érudition, branches du savoir humain où il devient quelquefois un maître.

Aussi avons-nous accueilli sans étonnement la nouvelle qu'il était question de créer à Rome une École anglaise, à l'imitation de la nôtre.

Détail caractéristique : ce n'est pas le gouvernement anglais qui a pris l'initiative de cette fondation. Ce sont des particuliers qui, paraît-il, en feront tous les frais. Les journaux où nous prenons cette information déclarent en effet que les fondateurs ne comptent demander aucune subvention à l'État britannique.

La France aura eu la gloire de précéder l'Angleterre dans cette voie,

et de lui fournir un modèle à imiter. Seulement, chez nous, comme on le sait, les frais de l'École de Rome incombent totalement à l'État.

**Un chemin de fer africain.** — On sait que les colonies portugaises occupent un rang des moins brillants parmi les pays d'outre-mer qui se développent en ce moment sous l'influence de l'expansion européenne. Pourtant, malgré leurs pertes de territoires, les Portugais demeurent encore détenteurs, à l'heure qu'il est, de vastes espaces à peu près inexploités, ou exploités d'une manière des plus primitives. Tel est le cas du Mozambique, sur la côte orientale d'Afrique, et, sur la côte occidentale, le cas des colonies d'Angola, de Benguéla, de Mossamédès.

Cette dernière, toutefois, mérite un coup d'œil à part. Fondée vers le milieu du siècle par un groupe de Brésiliens, cette colonie, grâce à sa situation méridionale, déjà un peu éloignée de l'Équateur, est un des points du territoire colonial portugais où les Européens peuvent le plus facilement s'établir. Des blancs sont donc venus de divers pays, et il s'est formé peu à peu, dans ce coin de l'Afrique australe, une population cosmopolite, à l'instar de ce qui s'est passé, du reste, à Lourenço-Marquez, sur le rivage opposé.

La colonie de Mossamédès n'est pas exploitée directement par le gouvernement portugais. Celui-ci a délégué une bonne partie de ses droits à une compagnie, et cette compagnie, à son tour, a obtenu la permission de céder à un syndicat anglais le droit qu'elle a de construire un chemin de fer de l'Atlantique au Zambèze.

Ce chemin de fer, lorsqu'il sera construit, jouera un rôle important, et qui le deviendra davantage dans l'avenir, lorsqu'on aura trouvé le moyen d'assurer la circulation sur le Zambèze, comme on est en train de l'assurer sur le Nil, malgré les rapides et les cataractes. L'Afrique australe sera pourvue alors d'une route allant de l'Est à l'Ouest, route partie ferrée, partie fluviale, qui permettra de drainer vers le rivage maritime les produits naturels qui se perdent aujourd'hui sur place, faute de moyens de transport.

Le chemin de fer projeté partira de Port-Alexandre, tout à fait vers le Sud de la colonie, et se dirigera sur Humbe. Les ingénieurs du syndicat vont partir, annonce-t-on, pour Mossamedès, afin d'étudier le tracé de la ligne.

Si l'on s'en souvient, ce sont des capitalistes étrangers qui ont également construit, dans la colonie de Mozambique, la ligne de Lourenco-Marquez à Prétoria. Les intérêts des bailleurs de fonds britanniques sont même une des causes des litiges qui existent à l'état plus ou moins latent entre le Portugal et l'Angleterre, et il ne serait pas étonnant que celle-ci s'appuyât sur la méconnaissance des droits de ses nationaux

pour revendiquer un jour la possession totale ou partielle du Mozambique. C'est ainsi que le travail incorporé dans un sol par une race est le plus sûr moyen pour celle-ci de s'acheminer, non seulement vers la domination économique, mais vers la domination politique.

## III. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**La concentration socialiste.** — Les divers groupes socialistes ont tenu un congrès au commencement de décembre. La question palpitante était de savoir si M. Millerand avait bien fait ou mal fait d'accepter un portefeuille dans un ministère bourgeois. De nombreux discours ont été prononcés pour et contre. M. Jules Guesde était contre, mais M. Jaurès était pour. M. Jules Guesde avait le nombre. M. Jaurès a eu la tactique. Le congrès a donc blâmé, en principe, quiconque agirait comme M. Millerand; mais un correctif, introduit dans un ordre du jour, a permis aux défenseurs de M. Millerand de croire que le congrès, à titre exceptionnel, voulait bien tolérer l'attitude de leur ami. Quoi qu'il en soit, les représentants des différentes écoles socialistes n'ont pas voulu se séparer sans proclamer que l'ensemble du parti avait fait un grand pas. Ils ont décrété l'*union*, en dépit des violents débats qui avaient marqué les séances, et la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« Le groupe parlementaire du parti socialiste est constitué.

« Le groupe affirme à nouveau comme principes essentiels du socialisme les bases résumées dans la formule suivante :

« Entente et action internationales des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste;

« Les membres du groupe ayant pris à nouveau connaissance des résolutions du congrès, déclarent y adhérer et s'engagent à les exécuter;

« Il leur est interdit de se faire inscrire à aucun autre groupe politique parlementaire. »

Que durera cette union? Nous ne savons guère. Mais, d'ores et déjà, on peut constater qu'elle n'est pas complète, puisque toute une fraction du parti socialiste, celle qui marche avec le groupe nationaliste, est demeurée en dehors de la combinaison. On sait que la haine est grande entre cette fraction, qui se réclame principalement de Blanqui,

et toutes les autres. Du reste, les partisans de Blanqui se sont eux-mêmes scindés à propos d'une « affaire » récente et l'on a vu des troupes de fidèles, venus en pèlerinage sur la tombe du maître, en venir aux mains les unes avec les autres, chaque camp déclarant que le maître, s'il vivait encore, serait avec lui.

Les ouvriers de France sont donc prévenus qu'il existe au Parlement un groupe nominalement uni, qui s'est donné pour mission de conquérir les pouvoirs publics, et, après cela, d'accomplir la mise en commun de tous les moyens de production. Or, de ces deux ambitions, la première, quoique audacieuse, est beaucoup moins difficile à réaliser que la seconde, au moins pour quelques personnalités habiles comme M. Millerand. Seulement, la règle générale est qu'un socialiste n'arrive au pouvoir qu'en s'allégeant de la plus grande partie, sinon de la totalité, de son programme socialiste. Son élévation est un triomphe politique, dont peuvent s'enorgueillir ceux qui l'ont hissé au pouvoir. Mais c'est tout; et les ouvriers, qui d'ailleurs ont tort de compter pour l'amélioration de leur condition sur la mise en commun de tout ce qui sert à produire la richesse, peuvent s'en tenir à cette satisfaction platonique d'avoir introduit dans un ministère bourgeois un autre bourgeois qui se dit leur champion. Ce petit accident politique ne peut avoir aucune répercussion utile sur le sort des classes laborieuses. Ni les démonstrations du ministre, ni les agitations du groupe parlementaire, uni ou désuni, n'avancent d'un pas l'ouvrier. Celui-ci, quelles que soient ses théories sur la meilleure des sociétés, agit donc sagement en comptant sur ses efforts personnels et sur ceux d'un syndicat bien indépendant, plus que sur les magnifiques programmes dont le bercent les journaux de son parti.

**La Maffia.** — L'esprit communautaire, qui s'affirme surtout chez nous sous une forme abstraite et tapageuse, se manifeste en Sicile et dans l'Italie méridionale par l'organisation de sociétés secrètes dont la puissance est connue depuis longtemps. Un retentissant procès vient toutefois de remettre sur la sellette la fameuse *Maffia* sicilienne. Il y a de longues années, M. Notarbartolo, directeur d'une grande banque, fut tué en chemin de fer. Ce Notarbartolo était un homme intègre, qui s'était fait des ennemis en voulant empêcher des tripotages. Qui avait fait le coup? On chercha pendant longtemps, ou plutôt l'on fit semblant de chercher; car, bien que le nom du coupable présumé fût dans toutes les bouches, la justice faisait comme si elle ne l'entendait pas. Une spécialité de la Maffia, c'est d'avoir, en effet, des ramifications dans la gendarmerie, dans la police, dans la magistrature, dans l'administration, dans le Parlement. Si quelque fonctionnaire bien intentionné faisait du zèle, une puissance mystérieuse neutrali-

sait ses efforts. Des procès-verbaux disparaissaient; des rapports intéressants étaient détruits; des dénonciations dûment formulées n'arrivaient pas à leur adresse; des personnes bien informées, et qui auraient pu en dire long, étaient prévenues d'avoir à se taire, sans quoi il pourrait leur en cuire, et elles se taisaient. On s'arrangeait, par moments, pour lancer la justice sur de fausses pistes, afin de l'amuser et de donner aux honnêtes gens l'illusion que l'on faisait quelque chose. On arrêtait de malheureux employés de chemin de fer, que l'on laissait sept ans sans juges. Cinq procureurs, quatre préfets y perdirent leur peine ou feignirent de l'avoir perdue. Il a fallu dernièrement des circonstances exceptionnelles pour amener l'arrestation d'un personnage depuis longtemps désigné par la rumeur publique comme l'auteur du fameux assassinat, et ce personnage, c'est dans l'enceinte de la Chambre italienne, parmi les législateurs, qu'on a dû aller le chercher.

La Maffia est forte, très forte. Elle a cette force qui détruit, qui paralyse, qui empêche le progrès de se faire, tout en procurant à ceux qui en usent et en abusent l'illusion d'un avantage momentané. On a vu des navires, échoués sur les côtes de Sicile, ne pas réussir à se faire renflouer par les marins du pays, parce que la Maffia leur prescrivait de ne le faire que moyennant un salaire exorbitant. Cette exploitation d'un accident peut réussir quelquefois, mais, en d'autres circonstances, les capitaines préféreront évidemment attendre le passage de quelque navire étranger, et, pour avoir voulu s'assurer une trop grosse aubaine, la Maffia aura simplement privé quelques-uns de ses esclaves d'un honnête bénéfice qu'ils auraient encaissé avec plaisir. De même, mettre tout en œuvre pour transformer une banque locale en une officine de spéculations louches, c'est agréable sur le moment pour ceux qui profitent de ces spéculations; mais si les capitalistes étrangers, dûment avertis, mettent ensuite à l'index cette banque, le pays peut se trouver privé d'un crédit dont son agriculture, son industrie, son commerce auraient le plus grand besoin. La Maffia peut comprendre des gens qui s'aiment, des gens dévoués, trop dévoués, prêts à des sacrifices héroïques peut-être pour les chefs qui les exploitent en les flattant; mais son œuvre est une œuvre de ruine et de mort, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur l'état actuel de cette Sicile, qui fut le grenier de Rome, et qui ne fournit à l'Italie contemporaine que des moissons de politiciens.

## IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### La littérature anglaise.

Sur le seuil de la dernière année du dix-neuvième siècle, M. Brunetière a cru devoir tracer, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), un tableau de « la littérature européenne au dix-neuvième siècle ». Parlant du romantisme, il constate que cette évolution littéraire doit moins à la littérature allemande qu'à la littérature anglaise, et, commentant un passage de Montaigne, s'exprime en ces termes sur le compte de celle-ci :

« Le monde, a dit un moraliste, regarde toujours vis-à-vis; moy, je replie ma vue au dedans, je la plante, je l'amuse là. Chacun regarde devant soy; moy, je regarde dedans moy, je n'ay affaire qu'à moi; je me considère sans cesse, je me contrerolle, je me goûte. Les autres sont toujours ailleurs, s'ils y pensent bien; ils vont toujours avant. Moy, je me roule en moi-même. » Ces paroles de Montaigne pourraient être aussi bien de Byron ou de Shelley. En tout cas, je n'en sache pas qui résument plus heureusement ce qu'il y a d'essentiel dans le romantisme. On n'écrit point pour se faire lire, mais à cause d'un besoin qu'on éprouve de penser ou de sentir tout haut, de se « répandre » ou de « s'épancher »; de prendre en écrivant conscience de soi-même, et d'apprendre aux autres hommes en combien de manières nous différons d'eux. Encore une fois, si c'est le contraire de l'idéal classique, — et on en trouverait la preuve dans le mot de Pascal sur Montaigne : « Le sot projet qu'il en a eu de se peindre ! » il n'y a rien de plus romantique. Mais qu'y a-t-il aussi de plus anglais? La littérature anglaise est une littérature profondément, foncièrement, essentiellement individualiste; et si la nation, prise en gros, ne l'est pas plus qu'une autre, ou si même il n'y en a pas qui ait mieux connu tout le pouvoir de l'association, c'est donc aussi pour cela qu'au sens propre ou étymologique du mot, on n'en citerait, je crois, pas une, dont les grands écrivains et les grands poètes soient en général plus *eccentrics*, et, quand il le faut, jusqu'à la bizarrerie.

### Un monde spécial.

A propos de la réception de M. Henri Lavedan à l'Académie Française, la *Revue Bleue* (2) déclare, sous la signature « Zadig », que l'œuvre littéraire de cet écrivain, inspiré par un monde « fini », est surannée elle-même.

(1) Livraison du 1er décembre 1899.
(2) Livraison du 30 décembre 1899.

« Le monde observé par Lavedan est « fini » littérairement autant que sont usées les formes littéraires dans lesquelles il le fit se mouvoir. Oh ! le monde banal, et banal, et banal ! Même dans le *Prince d'Aurec*, le sujet d'observation était-il assez vieillot, et assez caduque l'antithèse entre la grande aristocratie et la grosse finance, entre l'honneur et l'argent ! Antithèse cinquantenaire..... Comme il est vulgaire, médiocre et pauvre, et restreint, ce monde des viveurs, jeunes et vieux, qui circulent, insignifiants et toujours pareils, à travers salons, fêtes, restaurants et cercles ! Ces « marcheurs » déprimés sont aussi fatigués dans la littérature que sur le boulevard. Au théâtre, en dialogues, comme en cabinets particuliers, ils meurent épuisés, vidés. De ces fantoches similaires, si étrangers à toute vie réelle, vivante, palpitante, qui ont tout donné — et c'était peu de chose — la littérature, si j'ose dire, ne peut plus rien réclamer ».

Il y a du vrai, mais il faut ajouter un correctif. Le monde des viveurs, des inutiles, des gens flasques et vidés, a toujours de quoi intéresser la partie du public qui se sent du goût pour cette même existence. Ce monde ne deviendra littérairement un monde « fini » que lorsqu'il n'y aura plus assez de lecteurs ou de spectateurs pour se délecter à l'aspect de ses faits et gestes.

## La colonisation anglaise.

M. Louis Vigouroux, dans le *Journal des Economistes* (1), traitant des « compagnies de colonisation », montre que ce système, supérieur à la colonisation par l'État, a rendu de grands services aux Anglais.

« Un journal australien écrivait dernièrement : « Quand John Bull s'en va dans un pays, il oublie toujours de prendre un billet de retour. » C'est très vrai, mais « John Bull » est une abstraction et les pays neufs sont mis en valeur par des gens en chair et en os, généralement bien musclés et bien charpentés, et non par des abstractions. Quels Anglais ont planté des colonies au cours de ce siècle et vers la fin du siècle dernier en Afrique et en Océanie ? Des soldats et des fonctionnaires agissant conformément aux instructions de leur gouvernement ? Pas le moins du monde. Les Anglais ont réussi simplement, parce que des circonstances spéciales ont fourni à des hommes énergiques et capables l'occasion de donner leur mesure, en dehors de toute ingérence gouvernementale, voire même en dépit de l'ingérence gouvernementale, comme on va le voir.

« Après la guerre de l'indépendance américaine, les Anglais s'étaient habitués à cette idée que, tôt ou tard, leurs colonies finiraient par

(1) Livraison du 15 décembre 1899.

leur échapper. A quoi bon, dès lors, imposer des sacrifices pécuniaires aux contribuables?

« Mais le développement de l'industrialisme en Angleterre, la nécessité de trouver constamment de nouveaux débouchés, la difficulté pour la classe moyenne d'acquérir des propriétés foncières et beaucoup d'autres influences, parmi lesquels l'agitation politique de 1830, déterminaient, de temps à autre, de violents courants d'émigration. Partout où le drapeau britannique était planté, les capitaux et les hommes affluaient et les obstacles opposés par la nature ou par les indigènes ne tardaient pas à être surmontés par l'initiative *privée* (initiative *collective* et non pas *individuelle*, car il y a moins de place pour l'initiative *individuelle* dans les pays neufs que dans les vieux pays).

« Malgré ses répugnances, le gouvernement britannique a été obligé d'annexer successivement, au cours du dix-neuvième siècle, la plupart de ses possessions africaines et océaniennes. L'énergie de ses nationaux lui a presque toujours forcé la main. »

M. Vigouroux conclut ainsi :

« Pour les sociétés privées, comme pour l'administration coloniale, trouver des chefs capables et énergiques, de vrais conducteurs d'hommes, et ensuite leur laisser carte blanche dans la sphère de leurs attributions, voilà tout le secret du succès.

« Le reste est secondaire. »

## V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Grévistes belligérants. — Les brevets d'invention. — L'armée coloniale. — Les rentiers en Angleterre et en France. — Deux langues en champ clos. — L'union catalaniste. — La peste en Portugal. — Le latin et le grec en Russie.

Nous avons parlé, à propos du Creusot et de Montceau-les-Mines, de quelques caractères particuliers que tendent à prendre les grèves de maintenant. C'est ainsi que l'on a vu se dessiner un type tout à fait curieux de grève : la grève qui éclate sans que les ouvriers sachent exactement *ce qu'ils vont demander* à leurs patrons. On commence par cesser le travail; ensuite on cherche ce que l'on pourra bien réclamer, et on ne le trouve pas toujours du premier coup. Un type voisin de celui-là, c'est celui de la grève qui éclate subitement, sans qu'aucun différend eût éclaté entre le directeur de l'usine ou de la mine et les ouvriers. La réclamation se produit au moment où le travail cesse; mais, jusque-là, le patron ne soupçonnait pas qu'on pût la lui faire. Il n'en avait pas été question. Les ouvriers n'ont pas eu un instant l'idée d'obtenir de

gré à gré ce qui fait l'objet du litige. On déserte les ateliers ou les galeries et l'on se met en état de guerre avec le capital sans avoir fait précéder ces démonstrations d'hostilités de négociations quelconques, ni même d'un « ultimatum ».

C'est à peu près ce qui s'est passé pour la grève des mineurs de Saint-Étienne. Du jour au lendemain, le travail a cessé dans les mines, sans que ce chômage fût la sanction d'une menace préalablement adressée aux compagnies. Aux reproches faits aux mineurs par certains journaux modérés, M. Gérault-Richard a répondu dans la *Petite République* :

« Les belligérants ont le droit et le devoir de rechercher toutes les chances possibles de vaincre. Et la plus sérieuse consiste à surprendre l'adversaire, sans lui laisser le temps de se constituer des stocks ou d'assurer par ailleurs l'exécution de ses marchés. Jamais l'heure ne fut aussi propice que celle-ci aux mineurs. Les compagnies houillères sont débordées par les commandes. »

Remarquons cette expression de « belligérants », qui est absolument caractéristique. Il est vrai que la grève est une arme, mais il semble aux hommes de bon sens que cette arme pourrait et devrait être employée différemment. Des ouvriers désirent une augmentation de salaires, ou une diminution d'heures de travail. Ils envoient au patron ou à ses représentants une délégation chargée de dire : « Nous voulons telle augmentation de salaire; nous voulons telle diminution de travail. » Le patron refuse. Les ouvriers croient pouvoir, sans désorganiser l'industrie dont ils vivent, obtenir ce qui fait l'objet de leurs revendications. Ils renvoient leur délégation dire au patron ou à ses représentants : « *Si* vous ne nous accordez pas ce que nous demandons, *nous nous mettrons* en grève. » Le patron alors peut réfléchir, et, s'il voit que son intérêt souffrirait trop d'une grève, subir les conditions de ses ouvriers. Ceux-ci ont gain de cause, et le travail n'est pas interrompu. Ou encore le patron parvient à faire comprendre aux ouvriers qu'ils demandent trop, et qu'ils feraient plus sagement de se contenter de concessions partielles. Voilà comment agissent les gens raisonnables, et comment agissent, en fait, beaucoup d'ouvriers dont les journaux parlent peu, et dont M. Gérault-Richard, probablement, ne doit pas être satisfait. Ils évitent le chômage, la misère, les agitations stériles, mais il n'y a pas à dire, ce sont de mauvais « belligérants ».

*
* *

C'est l'état de guerre, on peut le dire, qui règne aussi entre les inventeurs et les contrefacteurs, et, pour empêcher ceux-ci de dépouiller ceux-là du fruit de leurs travaux, nous avons imaginé, comme on le

sait, le système des brevets d'invention. C'est en France que la première loi de ce genre a été faite, en 1844, et il faut croire que l'idée était bonne, puisque d'autres nations se sont empressées de nous la prendre. Seulement, voilà : ces autres nations, depuis lors, ont perfectionné la loi, et nous l'avons laissée telle quelle. Or, la situation industrielle n'est plus la même qu'en 1844. On prenait alors de sept à huit cents brevets par an. On en prend maintenant douze mille en chiffres ronds. Cette simple différence suffit pour rendre extrordinairement pénible, parfois impraticable, les recherches des inventeurs qui, avant de prendre un brevet, veulent savoir si la chose qu'ils inventent n'a pas été inventée avant eux. Il y a là pour eux une question de sécurité commerciale. Cette sécurité, il est désormais difficile de l'acquérir.

Les brevets sont déposés au ministère du commerce, en des registres lourds et encombrants. On en publie des extraits, mais sous une forme peu maniable. Cette publication, pour laquelle l'État dépense 140.000 francs par an, est d'ailleurs, non seulement incomplète, mais en retard de quatre ou cinq ans. D'autres nations, plus avisées que nous, publient chaque brevet sous forme d'un petit fascicule qu'il est très facile de se procurer.

Telle est la réforme que des industriels et des économistes préconisent en ce moment. Les progrès de l'industrie sont vivement intéressés à ce que, puisque l'imitation de l'invention d'autrui est justement interdite par la loi, la connaissance des brevets soit facilement accessible à tous ceux qui désirent, non moins justement, ne pas tomber sous le coup de cette interdiction. Pour cela, il faut s'adapter aux nécessités modernes, et ne pas conserver un mode de consultation suranné. Une maison d'édition, dit-on, avait proposé à l'État de se charger, moyennant l'abandon de cette somme de 140.000 francs inutilement employés comme il est dit plus haut, de la publication intégrale, rapide et commode de tous les brevets. Cette maison espérait se rattraper de ses frais sur les annonces. Le gouvernement n'a pas accepté la combinaison, afin de ne pas porter tort au monopole de l'Imprimerie Nationale. La raison est de celle qu'on peut discuter; mais, quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a qu'à faire exécuter par l'Imprimerie Nationale le travail qu'il ne veut pas confier à une imprimerie privée. Les brevets rapportent à l'État trois millions sept cent mille francs par an. Rien de plus naturel que de distraire de cette somme l'argent nécessaire pour garantir au public une publicité dont l'absence peut paralyser l'essor de l'industrie.

*
* *

Autre réforme dont il est question depuis longtemps : l'organisation

d'une armée coloniale. L'expérience a montré que nos soldats supportent mal les expéditions aux colonies. La conquête de Madagascar, qui nous a coûté des milliers d'hommes sans que les Hovas aient fait une réelle résistance, prouve qu'il est imprudent d'envoyer sous les tropiques les contingents ordinaires de la métropole. L'armée coloniale, si on la constituait, devrait se composer d'indigènes, d'étrangers et enfin d' « amateurs », si l'on peut s'exprimer ainsi, car il y a des amateurs pour tout. Il va sans dire que, pour bien faire, il faudrait compenser, et au delà, l'organisation de ces forces coloniales par la notable diminution des effectifs métropolitains. Mais nous ne prétendons pas aborder ces questions compliquées et grosses d'orages. Notre but est simplement de signaler un projet soumis au gouvernement par le capitaine Bailly, projet qui conclut :

1° A l'occupation permanente de chacune de nos colonies par les forces qui seraient nécessaires pour sa défense en cas de guerre;

2° A ne laisser dans la métropole que deux compagnies de dépôt, afin d'assurer le recrutement des régiments coloniaux créés, et stationnés tous aux colonies;

3° A l'autonomie complète de l'armée coloniale;

4° A son rattachement au ministère de la marine;

5° A la création d'une direction générale des troupes coloniales, confiée à un général de brigade; l'artillerie, comme l'infanterie, ayant un directeur du rang de colonel;

6° Au passage dans l'armée coloniale des deux régiments de la légion étrangère existant, et à la création de deux autres régiments de la même provenance;

7° Au passage dans l'armée coloniale des bataillons d'Afrique et des compagnies de discipline.

Ce qu'il faut retenir de ce projet et d'autres semblables, c'est l'aptitude particulière qu'ont les *soldats de métier*, même étrangers et mercenaires, à faire partie des corps spéciaux destinés à défendre les colonies. Il y a là un principe vrai, dont Carthage abusa — dans un but de conquête d'ailleurs — mais qui, appliqué dans de justes limites, peut produire d'heureux résultats.

*
* *

Laissons les soldats pour une race d'hommes éminemment pacifique, celle des rentiers. Notre siècle, qui fait la statistique de tout, a fait aussi celle des gens qui ont le plaisir de toucher des rentes sur l'État, et le calcul, dans cet ordre de faits, peut être effectué avec une approximation suffisante, grâce au caractère officiel des paiements. On a donc reconnu qu'il y a en France quatre millions de personnes

environ qui ont le titre de créanciers de l'État. Leur revenu moyen est de quatre cents francs par an, ce qui indique, sur le nombre, une très forte proportion de petites gens, ayant placé leurs économies en rentes. En Angleterre, le nombre des rentiers n'est que de deux cent mille environ; mais le revenu moyen est de 2.850 francs, soit un chiffre sept fois supérieur au chiffre du revenu moyen des rentiers français.

Le phénomène social que trahit cette statistique est des plus clairs. L'Anglais est moins porté que le Français à acheter des rentes sur l'État. Ce n'est pas que l'argent à placer lui manque, vu que la richesse, dans l'ensemble, est plus développée au Nord qu'au Sud de la Manche. Mais on préfère, en général, mettre de l'argent *dans les affaires*. Cela est plus aléatoire peut-être, mais cela rapporte davantage. On aime mieux chez nous, au contraire, les valeurs « de tout repos » qui rapportent moins et permettent de dormir tranquille. Il y a là deux « états d'âme » fort différents, produits de deux éducations différentes.

A vrai dire, ce n'est pas l'amour de l'aléatoire qui guide les placements de l'Anglais. Cet amour de l'aléatoire, nous le trouvons chez les amateurs de valeurs à lots, de bons de l'Exposition, chez ceux qui se lancent à l'aveuglette dans des spéculations sur les mines d'or. Le placement devient alors un jeu de hasard, et les jeux de hasard fleurissent bien ailleurs qu'en Angleterre. Non, ce qui guide les placements d'un Anglo-Saxon, c'est la vue nette et positive des bénéfices non certains, mais probables, que peut donner telle entreprise connue de lui, ou sur laquelle il a des informations sérieuses. Tel place son argent sur une valeur métallurgique ou textile, qui aurait une égale répugnance à acheter, soit des actions de mines d'or, soit des consolidés. Pourquoi? Parce qu'il ne se sentirait pas assez renseigné sur la première valeur et qu'il dédaigne les maigres revenus de la seconde.

*
* *

Encore l'anglais et le français. Mais il ne s'agit plus ici de deux nations. Il s'agit de deux langues. Un des points où elles sont en contact est l'île de Jersey, dans la Manche, non loin du mont Saint-Michel. Cette île, qui est beaucoup plus rapprochée de la France que de l'Angleterre, qui fit même partie du continent à une époque géologique relativement peu éloignée de la nôtre, est peuplée d'hommes de même origine que les Normands de la côte voisine, et qui, pendant des siècles, ont parlé exclusivement le français, légèrement déformé par les locutions du pays.

Jusqu'ici, le français était resté la seule langue officielle de l'île,

qui jouit du reste, comme on le sait, d'une très large autonomie. Mais, malgré tout, Jersey s'anglicise. Des contacts répétés avec les habitants de la métropole acclimatent de plus en plus la langue de celle-ci. A Saint-Hélier, les enseignes des boutiques, jadis françaises, tendent à devenir anglaises. Dans ces conditions, faut-il s'étonner de la dépêche qui annonçait dernièrement l'adoption, par les « États » locaux, d'une mesure autorisant dans leur sein l'emploi facultatif de la langue anglaise. De même que, dans les assemblées fédérales suisses, les députés peuvent s'exprimer à leur guise en allemand, en français ou en italien — de même, aux « États » de Saint-Hélier, les orateurs pourront délibérer selon leur caprice dans la langue de Pitt ou dans celle de Mirabeau. Mirabeau se laissera-t-il évincer par Pitt? Il est des gens qui le craignent, bien que le dialecte normand soit relativement tenace dans les campagnes de l'île et que des émigrations temporaires de journaliers bretons viennent jeter périodiquement, sur les rivages, une certaine quantité de gens parlant français.

On sait que l'abandon d'une langue pour une autre est un phénomène intimement lié avec celui du respect professé par les inférieurs pour leurs supérieurs. On imite le langage des gens que l'on admire, que l'on considère comme puissants, comme instruits, comme distingués. L'anglicisation de Jersey semble donc révéler dans l'île l'action prédominante d'une minorité de « dirigeants » anglais qui, par leur prestige, imposent peu à peu la langue qu'ils ont apportée.

*
* *

Si Jersey se rapproche de l'Angleterre, la Catalogne, comme nous l'avons vu, tend à s'écarter de l'Espagne. L'Union catalaniste a récemment publié un manifeste-programme, destiné à résumer les aspirations des Catalans en ce qui concerne l'autonomie administrative et financière. Les principaux points qu'embrasse le programme sont les suivants : Le régime intérieur de la Catalogne sera soumis au pouvoir régional ; la langue catalane aura un caractère officiel ; des Cortès catalanes seront établies ; les magistrats et les juges, ainsi que tous les fonctionnaires publics, seront originaires de la région, et les procès y seront jugés en dernière instance.

Les catalanistes aspirent à avoir toute liberté d'action dans l'administration, pour fixer les impôts et les contributions, et pour contribuer à la formation de l'armée au moyen du service militaire, ou au moyen du rachat en argent. Une réserve régionale pour le service exclusif de la Catalogne sera établie. D'après ce programme, les attributions du pouvoir central seraient limitées aux relations internationales et économiques, à l'armée et à la marine, aux travaux publics

et à la formation du budget annuel, auquel chaque région contribuerait proportionnellement à sa richesse.

Ce programme — il faut l'ajouter — n'est pas approuvé par tous les catalanistes. Une fraction de ceux-ci réclame davantage, et une certaine animosité existe entre les régionalistes modérés et les régionalistes exaltés. Ce n'est pas la première fois qu'on aura vu en Espagne de violentes querelles entre *moderados* et *exaltados*. Seulement ces divisions affaiblissent la Catalogne, et servent le pouvoir central.

*
* *

De l'autre côté de la Péninsule ibérique, une attention inquiète continue à tenir bien des yeux fixés sur la ville de Porto. Voilà plusieurs mois que la peste y règne, sans y avoir pris toutefois ce caractère foudroyant qu'elle présentait au moyen âge et jusqu'à une époque peu éloignée de nous. Jusqu'à présent, les craintes du reste de l'Europe, en ce qui concerne la propagation du fléau, n'ont pas été justifiées. Mais l'épidémie n'en continue pas moins, faisant toujours quelques victimes, et l'on se demande quand cette situation prendra fin.

Il paraît certain, lorsqu'on se rappelle les pestes d'autrefois et qu'on les compare aux pestes d'aujourd'hui, que les progrès de l'hygiène, soit dans l'habitation, soit dans le service de la voirie, ont grandement contribué à rendre la contagion moins dangereuse qu'elle ne l'était jadis. Des rues étroites et mal balayées, des demeures sordides et infectes sont au nombre des meilleurs adjuvants que la peste puisse rencontrer. Des voies et des demeures de ce genre, il en existe toujours dans bien des villes d'Europe; mais leur nombre tend à diminuer. Ce qui n'empêche pas qu'on en trouve encore dans le Midi beaucoup plus que dans le Nord. L'épidémie a éclaté à Porto. Elle aurait éclaté à Naples que la chose n'eût pas dû étonner. Mais, même à Porto, les progrès de l'hygiène sont suffisants pour tenir en échec le fléau.

Les médecins qui sont allés étudier celui-ci dans la ville contaminée pensent que l'état d'esprit des populations n'est pas étranger à la propagation de la peste. Les préjugés, les superstitions, la méfiance irraisonnée à l'égard des innovations médicales ou des prescriptions de l'autorité publique mettent obstacle au salutaire effet des mesures hygiéniques. Il est vrai que l'autorité publique, de son côté, a exagéré maladroitement certaines précautions et, par son cordon sanitaire, a gêné considérablement l'approvisionnement de la ville sans réussir à empêcher la circulation de l'intérieur à l'extérieur. Ces cordons sanitaires paraissent d'ailleurs n'avoir qu'un effet restreint. Les mesures d'assainissement ont une efficacité plus contrôlable, et le meilleur moyen de débarrasser une cité de ces sortes de contagions semble être

de décréter, avant tout, la propreté obligatoire. Malheureusement, contre la force d'inertie de toute une population, les meilleures volontés du monde ne peuvent que perdre leur latin.

*
* *

Le latin, du reste, sert-il beaucoup aux gens de bonne volonté? On sait que M. Jules Lemaître a soulevé dernièrement chez nous cette grosse question, et qu'elle a été traitée dans la *Science sociale*. Le mouvement aujourd'hui s'étend au loin, et voilà qu'on se met à discuter en Russie la réforme des études classiques. Le fils du romancier Tolstoï qui, à l'instar de beaucoup de Slaves, se fait admirer par l'éclat de ses initiatives intellectuelles, a proposé dernièrement de créer un « gymnase » — autrement dit une école — où divers métiers manuels, comme la menuiserie et le jardinage, remplaceraient le grec et le latin. Il est certain que l'abus de ces deux langues mortes produit des effets plus sensibles encore en Russie qu'en France. Les défenseurs du latin, chez nous, peuvent toujours alléguer cet argument que la langue de Bossuet est sortie de celle de Cicéron. Bien des mots latins sont pour nous de vieilles connaissances. Nous avons le plaisir *sui generis* d'y retrouver des étymologies. Mais le latin et le russe sont deux langues radicalement différentes. De là, pour le Russe, un surcroît de difficultés et un surcroît d'inutilité.

En Russie comme en France, on obtient, par le système actuel, une foule de collégiens qui ânonnent à grand'peine quelques mots de latin et de grec, et fort peu de jeunes gens qui sachent correctement ces deux langues. La sagesse commande donc, là-bas comme ici, de chercher une autre méthode, moyennant laquelle on n'obtiendrait qu'un petit nombre de jeunes gens sachant les langues classiques, mais les sachant très bien, de manière à en jouir littérairement ou à pouvoir se livrer à de véritables travaux d'érudition. On sait d'ailleurs que ces travaux, si utiles qu'ils soient, n'ont pas besoin d'un nombreux personnel. Ceux qui s'y adonnent sont des exceptions, qu'il importe de ne pas multiplier sans motif.

Maintenant, la suppression du latin et du grec ne résout pas toute la question pédagogique. Il y a une question de formation sociale à redresser, en Russie comme ailleurs, et plus qu'ailleurs. L'école que M. Tolstoï souhaite de voir fonder n'en mérite pas moins de l'être. Ce serait toujours, pour les jeunes Russes qui s'y élèveraient, un pas en avant.

G. D'AZAMBUJA.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# LES POÈTES ET LA POLITIQUE

Un poète, après un procès politique, vient d'être banni. Un autre poète, pour le venger, est descendu dans l'arène électorale. Ce sont là, en ce moment, choses qui passionnent. Notre rôle, à nous, n'est pas de nous passionner, mais d'étudier les faits au point de vue scientifique, et d'en extraire, s'il se peut, la signification sociale, qu'ils soient passionnants ou non.

Hâtons-nous donc de nous reporter à deux mille ans en arrière. Alors vivait un poète qui aurait pu se jeter dans la politique, et qui ne s'y jeta pas, qui put marquer les coups d'une lutte gigantesque engagée entre des triumvirs sans avoir la tentation de se battre pour son compte, et qui, épicurien convaincu, se renfermait de son mieux dans cette « ataraxie » prêchée par Epicure. Nous avons nommé Lucrèce, et nous ne ferons que rafraîchir dans l'esprit de nos lecteurs un souvenir classique, en répétant ce que cet homme, dévot à la philosophie plus encore qu'aux Muses, déclarait au début du second livre de son *De Natura Rerum :*

« Il est doux, quand la tempête bouleverse la vaste mer, de contempler du rivage un navire qui lutte contre les flots; non que ce soit un plaisir pour nous de voir souffrir les autres, mais parce qu'il est agréable de songer aux maux dont nous sommes exempts. Il est doux encore de regarder des armées s'avancer l'une contre l'autre sur le champ de bataille, lorsqu'on ne cour

soi-même aucun péril. Mais rien n'est plus doux que de se retrancher solidement dans les *temples sereins* qu'ont édifiés la doctrine des sages. »

*Templa serena.* Le mot est resté proverbial. Oui, Lucrèce tient à rester sur les hauteurs de la poésie philosophique, ces hauteurs « d'où l'on peut voir les autres hommes errer çà et là, chercher à tâtons leur chemin dans la vie, rivaliser de talents et de notoriété, redoubler d'efforts nuit et jour pour se hisser à la richesse et à la puissance. O malheureux esprits des hommes! O cœurs aveugles! »

Eh bien! cet « état d'âme », on ne l'a pas revu souvent parmi les poètes. Les « *templa serena* » n'ont pas manqué d'admirateurs, et, dans le style contemporain, on les a même appelés les « tours d'ivoire ». De belles choses ont été dites sur l'isolement, sur l'indépendance noble et farouche qui convient aux amants de la beauté. Mais il faut croire que « temples sereins » et « tours d'ivoire » sont des prisons trop peu gaies pour ceux qu'Horace a judicieusement appelés la race irritable des poètes, et l'on a vu ceux-ci, à diverses époques, chez divers peuples, abandonner avec enthousiasme ces sacrés asiles, au risque d'échouer dans d'autres prisons dépourvues de toute auréole et décorées de noms moins pompeux.

## I. — CE QUE DIT L'HISTOIRE.

De tout temps, en effet, si nous en croyons les très nombreux exemples que nous offre l'histoire, la politique a fait bon ménage avec la poésie. Les « nourrissons des Muses », ceux que l'art classique représente une lyre à la main et les yeux levés vers le ciel, ceux qu'un décorum conventionnel semble obliger, comme leur confrère Lucrèce, à passer leur vie dans les sentiers solitaires de l'Hélicon, buvant dans le creux de leur main l'eau des sources inspiratrices et couvrant leur front de lauriers, sont très souvent, dans la réalité, des hommes que les affaires publiques intéressent prodigieusement. Et si leur destin les conduit

près d'un champ de bataille ou sur un rivage, la douceur de contempler aura moins d'attrait sur leurs âmes que celle d'entrer dans la mêlée ou de se jeter à l'eau.

Nous parlions d'un poète condamné. Mais les poètes condamnés abondent dans l'histoire. D'autres n'esquivèrent la sentence qu'en se condamnant eux-mêmes à l'exil. On ne sait au juste si Terpandre fut banni de Sparte pour avoir ajouté des cordes à la lyre; mais Phrynicus fut certainement condamné à une amende de mille drachmes, par les tribunaux d'Athènes, pour avoir composé un drame sur la prise de Milet, désastre national. Anacréon, exilé de Téos, se réfugie à Samos; après quoi, banni de Samos, il se sauve à Athènes; Théognis, un des *leaders* du parti aristocrate à Mégare, mange également le pain de l'exil, et l'assaisonne de sentences versifiées où il recommande à son fils de se méfier des démocrates. Eschyle, le grand tragique, a maille à partir avec la justice, qui lui reproche d'avoir violé les mystères d'Éleusis — crime d'État — et s'expatrie en Sicile. Apollonius, ayant encouru la disgrâce d'un Ptolémée, s'exile à Rhodes. Et voici, chez les Romains, Névius le satirique, emprisonné pour avoir médit des patriciens; Horace et Virgile, à qui l'on confisque leur patrimoine (ceux-là du moins se le font restituer); Ovide, exilé sur le Pont-Euxin; Gallus, accusé de trahison, et qui se tue pour échapper à l'exil; Phèdre, traqué par Séjan; Lucain, impliqué dans la conspiration de Pison, et obligé de se donner la mort; Pétrone, victime d'un semblable accident; Juvénal, nommé préfet d'une cohorte au fond de l'Égypte, à l'âge de quatre-vingts ans, et recevant l'ordre ironique et meurtrier d'aller rejoindre son poste; Sénèque, relégué en Corse par Claude en attendant de devenir le ministre, puis la victime de Néron. Si nous passons à la France, quelques exemples surgissent immédiatement : Marot deux fois exilé malgré la protection d'une reine, Voltaire à la Bastille (1), Jean-Baptiste Rousseau émigré, Le Franc de Pompignan, avocat général à la Cour des aides de Montauban, exilé pour avoir protesté contre les abus dans la perception de l'impôt, Chénier sur l'échafaud,

(1) M. de Broglie vient de publier toute une étude sur « Voltaire diplomate ».

Florian en prison, Hugo à Jersey. A l'étranger, c'est Dante le « blanc », traqué par les « noirs », obligé de « monter et de descendre par l'escalier d'autrui »; Pétrarque banni par Florence en attendant de se mêler à la révolution de Rienzi; Le Tasse passant de la faveur du prince à sa disgrâce, et faisant connaissance, selon la tradition, avec les prisons de Ferrare, comme Camoens avec celle de Goa. Silvio Pellico se rend plus célèbre comme prisonnier que comme poète. Schiller, qui est militaire, se voit surveillé comme républicain et poursuivi comme déserteur.

Mais, à côté des poètes condamnés ou poursuivis, combien qui auraient pu l'être! Combien qui l'auraient été sûrement si le parti opposé au leur avait triomphé! Milton, au moment où il écrivait son apothéose du régicide, se serait mal trouvé, évidemment, d'une subite restauration des Stuarts, et ce n'est pas la faute d'Aristophane si Euripide, sans cesse dénoncé par lui comme un corrupteur de la cité, n'a pas trempé ses lèvres dans la ciguë de Socrate. A la liste des poètes réellement impliqués dans des procès touchant tous plus au moins à la politique, il faudrait joindre maintenant celle des poètes qui ont fait de la politique sans avoir la mauvaise chance de s'attirer des bannissements, des emprisonnements, des condamnations à mort. Cette liste comprendrait des guerriers, des généraux même, comme Archiloque, Tyrtée, Sophocle, Lope de Vega, Calderon, et d'autres, qui intervenaient l'épée à la main dans les conflits internationaux; des rois ou des seigneurs faisant de la politique pour leur compte, comme nombre de troubadours; des orateurs ou des « publicistes » comme Solon, qui exhortait les Athéniens à reprendre Salamine et composait une élégie contre l'anarchie; Stésichore, qui mettait en garde les citoyens d'Himère contre l'ambition du fameux tyran Phalaris; Simonide, qui réconciliait, dit-on, Théron d'Agrigente et Hiéron de Syracuse au moment où les armées des deux tyrans allaient en venir aux mains; Aristophane déjà nommé, dont toutes les comédies sont des satires politiques; le fameux Ménippe, et les divers auteurs de « ménippées »; des conspirateurs comme Thibaud de Champagne, à qui un opportun repentir a procuré le pardon; de hauts fonctionnaires,

comme Silius Italicus, deux fois consul et fort mêlé aux affaires; Rutilius Numatianus, préfet de Rome, et bien d'autres déjà énumérés parmi les « condamnés »; des insurgés, ardents et fanatiques, comme Agrippa d'Aubigné; et, après cela, des milliers d'auteurs satiriques, de faiseurs d'épigrammes, de chansonniers, tous les volontaires héros du coup d'épingle mobilisés par les Ligues et par les Frondes, depuis Catulle qui égratignait César jusqu'à Béranger qui démolissait la Restauration, et M. Théodore Botrel, qui a failli, suspect de chouannerie, être englobé parmi les arrestations récentes.

Sans sortir de notre siècle, nous pouvons constater que trois poètes de premier ordre, sans compter les autres, ont montré le goût le plus vif pour les batailles de la politique. Chateaubriand (il est permis, n'est-ce pas, de le classer parmi les poètes?) fut même un politicien éminent. Diplomate, pair, ministre, orateur, journaliste, il marqua sa place avec éclat au congrès de Vérone, et ses *Mémoires d'outre-tombe* reflètent des préoccupations plus tournées vers la domination des hommes que vers la contemplation de la nature. Dans les mélancolies d'un René, il y a parfois le regret de ne pouvoir être un Bonaparte. Moins longue, la carrière politique de Lamartine fut plus brillante peut-être. L'auteur de *Bénédiction de Dieu dans la solitude* passa comme un météore au gouvernement suprême de l'État et y eut, comme l'on dirait aujourd'hui, deux ou trois « gestes » splendides. Quant à Hugo, la haine implacable qui anime ses *Châtiments* atteste l'ampleur de ses ambitions déçues. Chantre du duc de Bordeaux, puis de Napoléon, puis des démocraties et de la république universelle, il mourut sénateur révolutionnaire après avoir été pair de Louis-Philippe. C'est ce qu'on peut appeler, au point de vue des politiciens, une existence bien remplie.

Autour de ces génies, de moindres talents suivaient une pente analogue. Delavigne publiait ses *Messéniennes*, Barbier aiguisait ses *Iambes*, Reboul débutait dans la *Quotidienne*, Ponsard se présentait trois fois aux électeurs comme candidat républicain, et finissait par accepter les faveurs de l'Empire; Victor de Laprade, au contraire, descendait de sa *Tour d'Ivoire* pour écrire ses *Muses*

*d'Etat* et mettre dans le même sac « tribuns et courtisans ». C'est à lui que l'on doit cette maxime :

> Nul, quand le cri d'alarme a chez nous retenti,
> N'est exempt du devoir de choisir un parti.

Et, c'est encore lui qui, pour justifier son attitude, évoque l'ombre de Corneille, laquelle lui dit :

> Moi, sujet de Louis, paisible homme de bien,
> Je voudrais aujourd'hui parler en citoyen,
> Comme jadis, soldat de Brute ou de Pompée,
> Chez les derniers Romains j'aurais porté l'épée,
> Comme aux pieds de Jésus prompt à dire : Je crois!
> Chez les premiers chrétiens j'aurais porté la croix (1).

En prose, c'est dire que des époques admettent l'intrusion des poètes dans la politique, et que d'autres ne l'admettent point. Quel poète se serait mêlé des affaires publiques sous le grand cardinal ou sous le grand roi? Quel poète? Mais ce Corneille même, ce « paisible homme de bien » qui exposait dans une scène de Cinna toutes les raisons qui peuvent militer, soit en faveur de la monarchie, soit en faveur de la république, ce poète dont le *Cid*, glorifiant l'Espagne et le duel au moment où Richelieu guerroyait avec les Espagnols et les duellistes, se trouvait déféré, non point à une Haute Cour sans doute, mais à la juridiction de l'Académie. D'autres esprits étaient plus souples que Corneille; mais il ne s'ensuivait pas que la politique fût absente de leur œuvre ou de leur pensée. Il n'y a pas que la politique d'agitation et de désapprobation. Il y a la *politique d'approbation*, celle des protégés, des favoris, des pensionnés, qui, n'ayant aucune raison de conspirer contre le « patron », se croient tenus de le louer dans tous ses actes publics, dans ses guerres, dans ses victoires, dans ses traités de paix, dans ses négociations, dans ses mesures de police intérieure, dans son admirable clémence, dans sa juste sévérité, etc. Nous reconnaissons ici les Pindare, les Virgile, les Horace, les Martial, les Malherbe, les Boileau, les Racine, les Molière, et presque tout le cortège des poètes « heu-

(1) *Voix du Silence*. Un entretien avec Corneille.

reux ». Du reste, plusieurs de ceux qui furent persécutés ou condamnés étaient pourtant des courtisans empressés et soucieux de plaire. Tel est le cas de notre Marot, et, en Portugal, celui de l'infortuné Camoens. Le roi Sébastien avait accordé à l'auteur des *Lusiades* une pension de quinze mille reis, mais le versement était si peu exact que le poète, dans son irritation, demandait au roi de vouloir bien commuer la pension de quinze mille reis en quinze mille coups d'étrivières aux ministres. On comprend que de pareilles boutades, lorsqu'elles éclataient loin de la cour, aient pu attirer à leur auteur de sérieux désagréments.

En définitive, pour clore cette série de faits que nous aurions pu facilement rendre plus complète, presque tous les poètes notables, lorsqu'ils n'ont pas été des politiciens eux-mêmes, ont tout au moins loué des politiciens et se sont affichés comme leurs amis, leurs partisans, les approbateurs de leurs actes. Certains même d'entre eux, que l'on donne volontiers comme des indépendants, comme des « sauvages », La Fontaine par exemple, se rattachent toujours par quelques-unes de leurs œuvres à cette nombreuse catégorie.

Voilà donc un fait bien établi. Maintenant, cherchons-en les causes.

Une cause générale prédispose les poètes, sans les y porter nécessairement, à s'occuper des affaires publiques : elle réside dans la nature même de leur travail.

Une autre cause, qui n'agit pleinement que dans certains milieux, les y porte d'une façon très nette : la nature du patronage accordé à la poésie.

Une troisième cause, qui se combine soit avec les deux premières, soit avec la première seulement, tend à projeter les poètes dans la politique avec une violence et une soudaineté particulières : à savoir les crises gouvernementales que traversent, à telle ou telle époque, certaines sociétés.

## II. — L'INFLUENCE DE LA PROFESSION.

La poésie est tout d'abord un travail qui exalte le sentiment. On ne joue pas impunément avec la passion sans se passionner soi-même peu ou prou. Ceci dit, même pour les poètes qui « sentent » moins que les autres et sont les virtuoses plutôt que les victimes de leur art. Musset l'a dit en vers expressifs :

> Leurs déclamations sont comme des épées ;
> Elles tracent dans l'air un cercle éblouissant,
> Mais il y pend toujours quelque goutte de sang.

De là cette réputation d'irritabilité conquise par les faiseurs de vers. Mais ce n'est là qu'une première observation, qui ne constitue qu'une explication incomplète. Les musiciens passent pour irritables, eux aussi, et les débats récents occasionnés par l'organisation des prochaines expositions de peinture ont montré que, sous le rapport des nerfs, tous les artistes se trouvent dans des conditions sensiblement analogues.

Mais la profession poétique ajoute à ces conditions d'autres conditions spéciales, en vertu duquel les nerfs du poète vibrent sur un mode spécial.

Au lieu de vivre dans le monde des sons, comme le musicien, ou dans le monde des couleurs, comme le peintre, il vit *dans le monde des idées,* et son cas en devient immédiatement plus grave.

Nul ne peut être poète sans écrire des phrases, c'est-à-dire sans *exprimer des opinions;* et ces opinions, pour intéresser le public, doivent porter sur des sujets assez généraux. Pour l'intéresser au plus haut degré, elles doivent porter sur des questions qui passionnent. Si le poète est lyrique, en particulier, il tourne fatalement à l'orateur. De même s'il est satirique, car la satire n'est qu'un discours, une diatribe, un *pamphlet* en vers.

Il y a autre chose : le poète cherche à chanter le beau. Or, qu'est-ce que le beau, pratiquement, sinon ce qui brille, ce qui

frappe l'imagination, ce qui impose par une certaine pompe et une certaine grandeur. Or les guerres, les batailles, les révolutions, les conjurations, les grandes catastrophes publiques, *les infortunes de personnes dont la vie privée se confond avec la vie publique*, sont choses qui rentrent éminemment dans cette catégorie. Un parricide, dans la famille Durand ou dans la famille Dupont, n'est qu'un fait-divers. Mais qu'Oreste égorge sa mère Clytemnestre, il y a là un beau sujet de tragédie, parce que *la chose se passe dans une famille de rois.*

En fait, deux grands genres de poésie, le genre épique et le genre tragique, se trouvent étroitement rivés aux faits et gestes des pouvoirs publics. Le poète est obligé en conscience de se mettre dans la peau des politiciens, de reconstituer en imagination leurs actions célèbres, de les rehausser, de les embellir, de prêter à des rois, à des ministres, à des ambassadeurs, à des conspirateurs, à des sénateurs, des attitudes et des discours aussi vraisemblables que possible, et nul ne peut contester que Corneille, par exemple, y ait réussi admirablement. Ce n'est encore que de la politique spéculative, mais c'est déjà de la politique, et de la politique *par devoir professionnel.* Il est clair que quelques genres prédisposent moins nettement à cette compréhension des affaires de l'État : l'élégie personnelle par exemple, et aussi la comédie bourgeoise, l'idylle, le madrigal, le sonnet et la plupart des « petits genres ». Mais, outre qu'un poète peut souvent être attiré d'un genre vers un autre, l'irritabilité et le goût du brillant sont, pour l'ensemble de la corporation, des caractéristiques communes. L'aptitude à s'engager éventuellement dans la mêlée politique existe donc, à des degrés divers, chez tous ceux qui jonglent passionnément avec des idées.

Bref, la nature du travail poétique est telle : premièrement, qu'elle impose souvent au travailleur l'obligation de traiter spéculativement de matières politiques; secondement, qu'elle développe en lui, à l'état latent, des qualités de nature à lui faciliter l'accès de la vie politique proprement dite, qualités de publiciste, d'orateur, d'agitateur, de remueur d'hommes.

Mais le poète, avant d'exercer son influence sur d'autres

hommes, dépend lui-même, le plus souvent, de « patrons » qui l'influencent lui-même.

### III. — L'INFLUENCE DU PATRONAGE.

Il n'y a eu qu'un Mécène de ce nom. Mais presque tous les poètes ont eu des Mécènes. Pour l'aède, c'est le chef homérique; pour le trouvère, c'est le seigneur; pour le pindarique, c'est la famille de l'athlète; pour l'auteur dramatique latin ou grec, c'est le chorège ou l'édile. Ce sont des rois, des patriciens, des financiers, des amis riches, des protecteurs éclairés, des « salons » influents, des éditeurs avisés, des *impresarii* à l'intelligence ouverte. Mécène s'appelle Protée.

Mais l'histoire de très nombreux poètes révèle un fait capital : à savoir *qu'ils ont été patronnés par des politiciens.*

La chose se comprend du reste. Tous les riches ne sont pas gouvernants, mais les gouvernants, ou ceux qui sont organisés pour le devenir, disposent généralement de grandes ressources pécuniaires. De plus, la possession du pouvoir permet de puiser largement dans le trésor public et d'affronter des dépenses somptuaires devant lesquelles reculent beaucoup de particuliers.

Or, la poésie est un luxe, et les poètes, artisans de ce luxe, se sont trouvés, presque partout, avoir pour meilleurs clients les dépositaires de la puissance publique. Par suite, ils devenaient *des hommes de cour, des familiers des grands.* Ils pénétraient dans un monde où la politique était la grande préoccupation des esprits. Ils coudoyaient des hommes d'état, des ambassadeurs, de hauts fonctionnaires. Ils entendaient de nombreuses conversations sur la guerre et la paix, sur l'administration et la justice, sur les cabales et les factions. La tentation d'entrer dans ces factions et dans ces cabales, lointaine pour d'autres, devenait, à certains moments, prochaine pour eux.

Trois cas, pour un poète ainsi protégé, peuvent se présenter. Ou bien, malgré ses accointances politiques, il se cantonne dans une fière et sereine indifférence. Tel est, nous l'avons vu, le cas

de Lucrèce, et nous avons cité, à ce sujet, ses philosophiques déclarations. Or Lucrèce était l'intime ami d'un homme puissant, à qui il dédie son poème. Cet homme puissant était Memmius, proconsul de Bithynie, et l'heure vint où, accusé de concussion, Memmius fut condamné à l'exil. C'est précisément vers ce moment que se place la mort de Lucrèce, sur laquelle circulent des versions controversées. Une de ces versions est qu'il se donna la mort pour ne pas survivre à la disgrâce de son cher proconsul. Si le fait était démontré, il serait typique, et l'on en vient à se demander si, dans le cas où Memmius, prenant les armes, aurait voulu jouer au Sylla et fomenter une guerre civile, la sereine impartialité de son ami n'eût pas été mise à une redoutable épreuve. La même question peut se poser à propos de Tibulle, ami passionné, lui aussi, du proconsul Messala. Ce Messala était un ancien proscrit, lieutenant de Brutus, rallié au parti d'Octave. Qu'eût-il fallu pour faire du tendre élégiaque un farouche « conspirateur » ? Peut-être seulement un avis secret de Messala conçu en ces termes : « Je vais me faire saluer empereur par mes légions. »

Tibulle du reste n'est déjà plus dans le premier cas, celui de l'impartialité absolue. Il rentre un peu dans le second, nous voulons parler du cas où le poète, satisfait de son protecteur, s'empresse de lui témoigner sa reconnaissance en louant ses actes. Lorsque le protecteur est un politicien, il est clair que l'éloge ne pourra que renfermer, par la nature même des faits loués, une profession de foi politique. C'est ainsi qu'Auguste et Louis XIV, pour ne citer qu'eux, ont assisté vivants, non seulement à leur propre apothéose, mais encore à l'apologie des principes qui dirigeaient leur gouvernement. Horace, Virgile, Racine, Boileau ne descendent au forum que dans l'appareil des thuriféraires ; mais combien de sénateurs, c'est-à-dire de politiciens professionnels, tant sous les empereurs romains que sous Napoléon Ier, n'ont pas été autre chose !

Nous avons esquissé dernièrement, dans cette revue, les principaux traits de la poésie de Pindare. Lui aussi — et avec lui tous les poètes qui cultivent le genre triomphal, comme Simonide et

beaucoup d'autres — se lance à corps perdu dans la politique. Les athlètes vainqueurs sont de grands personnages, des chefs de cité, des « tyrans », des rois même. Aussi, après avoir dit quelques mots à peine des brillants coups de poing qu'ils ont échangés ou de la course agile qu'ils ont fournie, le poète se jette-t-il du côté de la gloire politique de ses héros et de leurs aïeux.

Reste le troisième cas : c'est celui où le poète, pour une raison quelconque, vient à se brouiller avec son patron. Heurts de caractère, malentendus, intrigues des tiers, plusieurs petites causes accidentelles peuvent amener ces ruptures. Mais rompre avec un particulier ou rompre avec un homme public n'entraînent pas les mêmes conséquences. Celui qui se brouille avec un particulier peut ne plus lui parler, ne pas le saluer, médire de lui, l'injurier, le provoquer en duel, — tous phénomènes d'ordre privé. Celui qui se brouille avec une homme public — avec un prince par exemple — est naturellement entraîné à donner à la brouille une physionomie politique, d'autant plus que la rancune du poète se trouve aisément encadrée dans les rancunes des politiciens proprement dits qui gravitent aussi autour du « patron ». Ami de celui-ci, le poète trouvait et disait en vers que sa politique était bonne. Ennemi, il trouvera et dira en vers que sa politique est mauvaise. Il écrira des *Châtiments*, ou même, si le milieu favorise les coups de tête plus complets, il essaiera de *châtier* lui-même. Son attitude pourra choisir entre ces trois termes : opposition, conspiration, insurrection. La vie du poète Alcée, une des plus accidentées qui soit, est celle d'une homme qui a passé par toute la gamme.

En définitive, lorsque le patronage de la poésie s'incarne dans un homme puissant (le plus souvent un prince), le mécanisme de l'introduction du poète dans la vie politique est très facile à saisir. Mais ce mécanisme ne fonctionne pas dans tous les milieux. Il ne fonctionne pas, en particulier, dans les milieux dits démocratiques, ou mieux dans les sociétés où l'autorité n'apparaît pas concentrée dans un seul homme, et où s'exerce, à l'égard de la poésie, une sorte de *patronage collectif*, de *patronage diffus*.

## IV. — L'INFLUENCE DES CRISES POLITIQUES

Dans ces sociétés, l'opinion publique, d'ailleurs flottante et changeante comme les hommes qu'elle élève au pouvoir, joue un rôle des plus importants. Les poètes, s'ils sont calculateurs, ont intérêt à prévoir ses fluctuations pour en tirer parti. S'ils sont avant tout hommes d'imagination et de sentiment, ils peuvent se laisser fasciner par la puissance attractive des masses. A ces heures, la nécessité d'agir sur les esprits est, pour les politiciens, plus pressante que jamais. C'est le moment béni de l'éloquence politique, le moment où fleurit le type de l'orateur dans le genre de Périclès, de Démosthènes, de Mirabeau, de Gambetta. Mais les mêmes bouleversements sociaux qui tendent à développer l'éloquence politique tendent aussi, qu'on le remarque bien, à précipiter dans cette éloquence (parlée ou écrite) les poètes, qui sont déjà, nous l'avons vu, en vertu de leur formation professionnelle, *des orateurs en disponibilité*. Il y a, sur le marché, une forte *demande* d'agitateurs intellectuels, de gens capables d'impressionner des lecteurs ou des auditeurs. Les politiciens font alors flèche de tout bois et, naturellement, circonviennent les poètes, lesquels, en bien des cas, ne demandent pas mieux que de se laisser circonvenir. En effet, une scène s'offre à eux où leurs trésors de sensibilité et d'imagination pourront se traduire en articles à l'emporte-pièce et en discours enflammés. C'est un débouché pour le talent; c'est une nouvelle route vers la gloire.

La profession du poète l'a mis, en principe, hors de l'arène, mais elle l'a armé de pied en cap pour y descendre. Des patrons politiciens l'y ont attiré peut-être, et lui ont appris à y faire ses premiers pas; mais, même sans l'intervention de ces patrons, il est certainement des époques où l'anarchie, les troubles civiques, les secousses populaires revêtent les propriétés attirantes et absorbantes d'un « maelstrom ». On voit alors se précipiter dans la mêlée des partis, tantôt des poètes qui ont rompu avec le puissant personnage qui les patronnait, tantôt des poètes qui, les épreuves de leurs débuts une fois franchies, se trouvent ne

plus connaître d'autre patronage que celui d'une clientèle vague et diffuse dont l'attitude est une règle pour la leur. La seule chose, d'ailleurs, qui décide certains poètes protégés à rompre avec un grand protecteur, c'est l'espoir de retrouver, dans la foule anonyme, l'équivalent de ce que leur fait perdre leur défection. Sans contester la valeur littéraire de Victor Hugo, il est très clair, par exemple, que ce remarquable génie n'a cessé d'être le courtisan des rois que pour devenir le courtisan des foules, et qu'il a trouvé, pour exalter la « Ville-Lumière », des hyperboles aussi fortes que les poètes du dix-septième siècle en imaginaient pour complimenter le « Roi-Soleil ».

Aristophane et Lamartine — deux organisations poétiques bien différentes, — offrent deux excellents types de poètes descendant de leur plein gré, par système, dans l'arène des partis, en vue de défendre les idées qui leur sont chères, et sont chères à tout un vaste groupe dont la poussée collective agit invisiblement sur eux. Les poètes de ce type volent spontanément à la mêlée. C'est le bruit même qui les attire. Ils sentent confusément que leur talent va être une machine de guerre de plus dans la bataille, et, comme ils ont des convictions, de la passion, des loisirs, ils peuvent aller jusqu'à se faire un cas de conscience de cette hégire de l'homme qui chante vers le monde où l'on se bat. C'est ce que dit Lamartine dans ses *Strophes à Némésis* (1), écrites, on le sait, en réponse aux attaques de Méry, un autre poète :

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle!

et plus loin :

Honte à qui peut chanter pendant que les sicaires,
En secouant leur torche aiguisent leurs poignards,
Jettent les dieux proscrits aux rires populaires,
Ou traînent aux égouts les bustes des Césars!
C'est l'heure de combattre avec l'arme qui reste!
C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
Et de défendre au moins, de la voix et du geste,
Rome, les dieux, la liberté!

(1) *Harmonies.*

Dante en Italie, Byron en Angleterre (on sait que l'auteur de *Childe-Harold* fit de l'opposition à la Chambre des Lords et s'érigea plus tard en champion des races opprimées) figureraient encore assez bien dans la galerie de ces politiciens amateurs, descendus du ciel de la rêverie dans la poussière des batailles, et les deux poètes contemporains auxquels nous faisions allusion au début de cette étude, ne font que grossir, comme on le voit, une légion qui se recrute depuis longtemps dans bien des pays.

Entré dans la politique avec son tempérament de poète, le poète garde au milieu des discordes civiles les traits de sa formation intellectuelle, qui contribuent à lui donner une physionomie spéciale, assez souvent celle d'un homme peu pratique, intransigeant, inapte à faire plier les « principes » devant les nécessités de telle ou telle situation. Aussi est-il difficile aux poètes de jouer à proprement parler un rôle dirigeant dans ces discordes. Ils sont des « clairons » plutôt que des capitaines. La chose apparaît clairement pour Milton et pour Agrippa d'Aubigné, caractères intraitables, à charge à leurs propres amis malgré l'ardeur de leur zèle, et plus ou moins méconnus, en fin de compte, par ceux dont ils ont épousé les querelles. Il y a quelque chose de cela dans la vie de Chateaubriand. Des exemples récents ne semblent-ils pas aussi montrer que le poète est mauvais tacticien en politique, et adopte des attitudes qu'un autre eût probablement évitées?

La verve et la passion professionnelle du poète jouent donc, aux époques agitées, le rôle de forces auxiliaires qu'invoquent les partis belligérants; mais ce sont des forces capricieuses, indociles, parce que le poète ne peut s'empêcher de demeurer poète tout en devenant politicien. Les habitudes du premier métier persistent sous le second, et chacun, dans le même homme, produit ses particularités sociales.

Comme conclusion de tout ce qui précède, constatons que, non seulement la poésie ne préserve pas ceux qui s'y adonnent des agitations extérieures de la vie publique propres à troubler la sérénité de la vie, mais encore qu'elle les y pousse; bien plus, qu'elle les y pousse par divers côtés à la fois; bien plus

encore, que, le poète une fois lancé dans cette voie, elle allume si bien en lui l'ardeur de la lutte, que ce politicien de contrebande en remontre à ses compagnons d'armes, et semble s'animer, pour lui emprunter son langage, d'une « fureur sacrée ».

Rendons enfin cette justice aux poètes que la politique, chose bien triste et bien vile le plus souvent, et où les intérêts matériels, la distribution des fonctions, la « curée » en un mot, tiennent naturellement et normalement une si grande place, prend avec eux une allure élevée, désintéressée, chevaleresque. Cela peut tourner à l'utopie et au donquichottisme, mais le donquichottisme et l'utopie reposent de l'ignoble colletage des appétits autour des dépouilles ou des faveurs. Et il arrive alors à nos poètes d'exprimer de belles idées politiques, dont les autres politiciens ne s'avisent pas ; témoin cette autre *Strophe à Némésis :*

Que ces tyrans divers dont la vertu se joue
Selon l'heure et les lieux s'appellent peuple ou roi,
Déshonorent la pourpre, ou salissent la boue,
La honte qui les flatte est la même pour moi!
Qu'importe sous quel pied se courbe un front d'esclave?
Le joug d'or ou de fer n'en est pas moins honteux!
Des rois tu l'affrontas, des tribuns je la brave;
Qui fut moins libre de nous deux?

Mais ce sont là trop belles choses pour que le public les écoute. Il se contente ordinairement de les applaudir. Les plus nobles envolées n'empêchent pas les appétits mesquins de suivre leur cours. Le poète lui-même peut subir l'attraction commune et tomber de ce « plafond » où, à l'exemple de Lamartine, il aura promis de siéger. Mais, s'il y reste, s'il demeure absorbé dans la contemplation de son idéal politique, le parti, tout en continuant à l'honorer par contenance, tend à se détacher doucement de lui. Après avoir exprimé l'éloquence contenue dans sa poésie, on trouve fâcheux ce *résidu* de poésie qui survit à l'opération. On presse l'orange et on jette l'écorce, selon le mot de Frédéric II sur Voltaire. Seulement, dans le cas qui nous occupe, l'écorce est quelquefois ce qu'il y a de meilleur.

G. D'AZAMBUJA.

# HISTOIRE

# DE LA FORMATION PARTICULARISTE

## III

### LE PÊCHEUR CÔTIER DE NORVÈGE (1).

Il se révèle, dans la marche historique du monde, certaines circonstances précises qui en changent décidément la direction, et qu'on appelle « les tournants de l'histoire ».

Parfois, les causes qui agissent alors appartiennent à un ordre de choses qui n'est perceptible qu'à l'esprit. D'autres fois, et plus souvent, elles sont matériellement tangibles.

Lorsque, longeant en barque le rivage norvégien, au sud-ouest, on contourne longuement, au fond du fiord de Stavanger, les derniers contreforts des superbes monts Lang-Fielde, et qu'on en frôle les immenses parois presque verticales, on peut dire en propres termes, et au sens le plus littéral, qu'on voit là de ses yeux et touche de ses mains l'un des plus extraordinaires « tournants de l'histoire ». C'est en passant, par ce même rivage, d'un versant à l'autre de la grande chaîne occidentale des montagnes scandinaves, que les fils émigrants des Goths ont amené le plus profond changement qu'ait connu le monde dans l'ordre naturel de la société, la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste.

Le versant occidental de la Scandinavie présente, à partir du

(1) Voir l'article précédent, livraison de janvier 1900. *Science Sociale*, t. XXIX, p. 27.

point que je viens de dire jusqu'au plateau de Trondhiem, et du nord du plateau de Trondhiem jusqu'à l'extrême nord, une constitution physique absolument unique au monde. Il n'est pas surprenant qu'il se soit fait là quelque chose qui ne s'est fait nulle part ailleurs. Deux points sont acquis par tout ce qu'on sait du passé et par tout ce qu'on connaît dans l'étendue du monde : d'une part, l'émigration gothique n'a produit *que là* la formation particulariste ; et, d'autre part, entre toutes les populations particularistes répandues aujourd'hui jusqu'aux antipodes, il ne s'en trouve pas une qui ne remonte, par ses origines, à la Scandinavie occidentale.

C'est là un très grand fait, dont la connaissance est uniquement due à la science sociale. Il a d'abord été soupçonné et signalé par Le Play. Plus tard, j'ai pu l'étudier ; et le fait s'est vérifié. Je l'exposerai ici sommairement.

Mais avant d'entrer dans l'analyse du phénomène, il est bon de donner une première idée et comme une première vue sensible des deux éléments qui en constituent le fond. La Scandinavie occidentale est unique par la rencontre des deux circonstances que voici :

1° Elle est bordée, depuis Stavanger jusqu'au delà du cap Nord, par la plus riche partie du grand plateau sous-marin de l'Europe occidentale, c'est-à-dire que, près de son rivage et parallèlement à lui, règne sous les eaux une hauteur plane, une large bande de fond de mer surélevé, qui, si elle émergeait, accroîtrait de moitié le territoire norvégien, sans en changer la forme. C'est comme un doublement de la Norvège sous l'eau ; c'est comme une autre Norvège à côté de la première, mais plate et submergée. Le nom de « terrasse sous-marine norvégienne » figure bien cette disposition du lieu. Cette plate-forme ne présente nulle part une brisure importante. A certain endroit (au nord-ouest du cap Stat, qui marque la limite de la mer du Nord et de l'Atlantique) elle est si parfaitement plane sur une longueur de 120 kilomètres, que si elle venait à se soulever, on pourrait y poser une voie ferrée dont la pente ne dépasserait pas 6 millimètres par mètre.

Cette terrasse sous-marine norvégienne n'est qu'à une profon-

deur de 100 à 150 mètres au-dessous de la surface de la mer. Elle domine, à l'ouest et au nord, les formidables versants du fond de l'Atlantique et de l'Océan Glacial, qui descendent à des abîmes de 1.000 à 3.500 mètres. Au sud, au delà du rétrécissement de la mer entre les deux caps de Norvège et d'Écosse les plus rapprochés l'un de l'autre, elle est au contraire dominée par un fond plus élevé de la mer du Nord, par une plus haute terrasse, par un plan incliné plus montant, qui n'est guère que de 90 à 25 mètres au-dessous des eaux superficielles. Elle est ainsi nettement déterminée.

Elle fait partie, comme je l'ai dit, ou plutôt elle est une annexe du grand plateau sous-marin, demi-circulaire, qui sert de support à l'Europe occidentale, et qui apparaît dans l'angle du golfe de Gascogne, déborde de 40 à 100 kilomètres, environ, la côte ouest de la France, englobe la mer de la Manche, enveloppe les Iles Britanniques au large comme la France, et s'étend sous la mer du Nord et sous toute la Baltique. (V. Atlas manuel, Hachette, carte 8. — V. les cartes hypsométriques de l'Europe et de la France; Atlas Schrader, cartes 7 et 11.)

Mais ce qui distingue éminemment du reste de ce plateau la terrasse norvégienne, c'est l'incomparable affluence des poissons qui la fréquentent. Elle est, pour le monde aquatique, « une station » de premier ordre. Elle doit cette faveur à ce qu'elle est parcourue dans toute son étendue par le principal courant des eaux chaudes marines, qu'on appelle le Gulf-Stream. Ce fait a exercé sur la constitution sociale de la Norvège une influence si considérable, qu'il importe de le connaître quelque peu. On trouve là, d'ailleurs, un des plus visibles exemples du grandiose agencement des conditions naturelles, qui provoquent et encadrent l'action de l'homme.

Le Gulf-Stream est un des souverains agents de l'organisation du monde boréal, et il a ses origines dans la région de l'Equateur. En pensant à sa rencontre avec nos émigrants sur la côte norvégienne et aux effets dont il a été cause chez eux, je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement entre cette marche magnifique des eaux de l'Océan, montant du lointain midi occiden-

tal, et ce grand courant des peuples germaniques, affluant, en sens inverse, du midi oriental; et, en embrassant d'un même regard ces deux forces si diverses, dont l'action s'est pourtant combinée pour un résultat d'ordre supérieur, je suis frappé des larges proportions du spectacle que souvent la science sociale, à l'instar de toutes les sciences, présente soudainement à l'esprit, après l'avoir fait passer par les étroites avenues d'une observation minutieuse.

Le Gulf-Stream se forme dans l'Atlantique, des deux côtés de la ligne équatoriale, sous la poussée des vents alizés, qui, soufflant constamment de l'Afrique, chassent de proche en proche, vers la côte septentrionale du Brésil, vers la Guyane, dans la mer des Antilles, puis dans le golfe du Mexique, une énorme masse d'eau, longtemps chauffée par le soleil tropical. Entrant dans le golfe, au midi, par le canal de Yucatan, le puissant courant y fait un circuit au milieu des terres, et sa température continue à s'élever au-dessus de la moyenne de l'Océan. Il débouche à l'est par le canal de la Floride, contourne la presqu'île et marche parallèlement à la côte de l'Amérique du Nord. Là, infléchi par la forte courbure du continent, il est rejeté à travers l'Atlantique, dans la direction du nord-est, sur l'Irlande, l'Ecosse et la Norvège.

C'est à cette extrémité de son immense course que le Gulf-Stream donne ses effets les plus remarquables. C'est pourquoi j'ai dit qu'il comptait avant tout comme un des agents souverains de l'organisation du monde boréal et qu'il y avait ici lieu de le connaître. Si l'on veut bien jeter les yeux sur une carte de l'hémisphère boréal, et y suivre la ligne qui indique la limite de parcours des glaces flottantes détachées du pôle, on verra que cette ligne descend, sur la côte américaine, jusqu'au 35e degré de latitude, jusqu'au cap Hatteras dans la Caroline dite du Nord (qui est un État du Sud : c'est la latitude du Sud algérien), tandis que cette même ligne remonte, en décrivant une grande courbe, autour de la Norvège jusqu'au delà du cap Nord, à peu près à mi-chemin du Spitzberg, vers le 75e degré de latitude : recul énorme! C'est le Gulf-Stream qui dé-

tourne et fond ces glaces flottantes, et qui conserve à la Norvège la mer libre en hiver, alors que la Suède, dans le golfe de Botnie, ou même dans la Baltique, est bloquée par la congélation des eaux marines. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 57, la ligne pointillée indiquant la limite des glaces flottantes; et de même, Atlas manuel, Hachette, carte 7.) L'excédant de la température de l'eau sur celle de l'air, en Norvège, dépasse souvent 25 degrés, ce qui ne se rencontre que là, et ce qui est un écart d'autant plus extraordinaire que, là, l'atmosphère n'est pas froide comme elle l'est partout ailleurs à cette latitude; l'air lui-même emprunte beaucoup à la chaleur du Gulf-Stream; la ligne des isothermes décrit autour du pays un circuit pareil à celui de la limite des glaces flottantes, et le climat de la Norvège rentre dans la classe des climats moyens. (V. Atlas Vidal-Lablache, carte 57. — Atlas général, Foncin, carte 57.)

C'est grâce à cette chaleur si sensible des eaux du Gulf-Stream, et cela dans le voisinage du pôle, que les poissons des espèces prodigieusement fécondes dont les mers septentrionales sont l'habitat, trouvent en plein hiver, sur le banc norvégien sous-marin, un lieu sans pareil pour y déposer leur frai. C'est « le banc introuvable ».

La morue et le hareng sont les deux espèces les plus notables parmi celles qui fréquentent le banc.

Elles viennent donc là, une première fois, pour frayer, depuis la fin de décembre ou le commencement de janvier, jusqu'à la fin de mars ou jusqu'au commencement d'avril.

Mais d'où viennent-elles? comment se trouvent-elles là?

Un savant norvégien, le professeur Sars, officiellement chargé de l'étude des poissons utiles de la Norvège, a cherché le lieu de leur provenance. C'était jusqu'alors un point très peu connu. Ses recherches ne sont pas restées sans succès. Elles ont été publiées dans des mémoires adressés au ministère de l'intérieur norvégien, de 1864 à 1893. D'après Sars « la morue n'est pas, comme on l'a cru longtemps, un fin nageur parcourant les immensités océaniques; c'est au contraire une espèce relativement sédentaire, qui séjourne toute l'année sur la pente

occidentale du plateau sous-marin de la Norvège. Elle monte sur le plateau en hiver, parce que, à l'époque de la ponte, elle a besoin d'eaux plus chaudes, il lui faut une température approximative de + 5°. Entre autres observations, les résultats comparatifs de la pêche en 1880 et 1881, sur la partie du banc qui est en face du département du Romsdal, se sont trouvés conformes à cette opinion. En février et mars 1880, la température de la mer, à la profondeur de 100 mètres, s'étant maintenue à + 4, 8, le produit de la pêche a été excellent; plus de 9 millions et demi de morues ont été capturées. L'année suivante, la température de la mer à la même profondeur ayant faibli jusqu'à + 3, 2, le rendement a été de moitié moindre. Ces variations de température proviennent de modifications dans le régime des courants » (Voir, Charles Rabot, *Aux fiords de Norvège et aux forêts de Suède*, p. 147.)

Voilà, méthodiquement observée par Sars, l'importance du Gulf-Stream. C'est à ce courant chaud que le banc de pêche norvégien doit sa fécondité. De lui vient le bien; de ce qui contrarie son action vient le mal. Les recherches de Sars, continuées par le Dr Hjort, tendent à établir que les oscillations de la bienfaisante influence du Gulf-Stream sont dues à l'intervention contraire d'un courant variable d'eau froide et douce, qui monte de la Baltique et qui apporte la décharge des fleuves en automne, la fonte des neiges au printemps, de manière à atténuer sur le banc de Norvège la chaleur et la salaison, soit des eaux d'hiver, soit des eaux d'été.

Quant au hareng, il est dans des conditions analogues à celles que je viens de dire; et lui non plus, d'après Sars, « n'est pas indigène des grandes profondeurs océaniques, comme on l'a supposé; il vit tout au contraire dans les eaux superficielles du large. Selon toute vraisemblance, le hareng qui fréquente en hiver le sud-ouest de la côte norvégienne, a son habitat dans la partie de l'Océan comprise entre l'Écosse, l'Islande et la Norvège. Les bandes composées de ce poisson viennent en effet toutes du nord-ouest; à 80 milles de terre, des navigateurs en ont observé qui filaient invariablement dans cette direction. Au

milieu de l'hiver, les harengs éparpillés au large se réunissent et avancent en masses énormes vers le plateau sous-marin, pour y déposer leur frai. Ceux qui viennent alors au nord-ouest de la Norvège, à Tromso, ont probablement leur habitat plus au nord. Suivant Sars, les migrations de harengs qui arrivent sur les diverses côtes de l'Europe septentrionale, auraient ainsi chacune un lieu d'origine différent. » (Voir Rabot, p. 151.)

Ne semble-t-il pas maintenant qu'à l'entour du banc de Norvège, on peut se représenter la disposition et le bel ordre des immenses peuplades de poissons qui sont distribuées sur ses pentes et sur tout son horizon? On comprend plus nettement le fonctionnement de ce centre rayonnant.

Mais nous n'avons pas encore dit toute la force de ses appels et tout ce dont il est redevable au Gulf-Stream. Ce n'est pas seulement pour hiverner et pour frayer que les poissons viennent là; ils y trouvent encore, dans l'été et dans l'automne, un lieu de bombance, qui les y retient ou les y ramène, quelquefois même en plus grande quantité. « Les morues de mer, dit Broch, se réunissent en grandes bandes et viennent près de la terre, soit pour déposer leur frai, soit *pour chercher de la nourriture.* » — « Les pêches du hareng, dit-il encore, se distinguent en pêche du hareng d'hiver, qui se fait dans les premiers mois de l'année, quand le hareng s'approche des côtes pour y frayer; et pêche du hareng d'été, qui se fait en été et en automne, quand ce poisson s'approche des côtes *pour y chercher sa nourriture.* » (Dr Broch, *Le royaume de Norvège et le peuple norvégien*, rapport à l'Exposition Universelle de 1878 à Paris, p. 371 et 381.) Un récent voyageur, bien informé, ajoute l'explication suivante : « Les poissons qu'a produits le frai restent sur la côte pendant un an environ, puis se dirigent peu à peu vers la pleine mer. Ils déserteraient à la fin complètement, si certaines circonstances ne les retenaient et n'attiraient même d'autres bandes du large. Par les temps calmes (correspondant aux beaux mois de l'été et de l'automne, de juin à septembre surtout), les courants poussent vers la Norvège une masse incalculable d'animalcules dont les poissons se nourrissent. L'arrivée de cette manne maintient dans

ces parages les jeunes poissons qui allaient partir pour la haute mer, et en même temps ramène du large ceux qui avaient déjà émigré. De là, la pêche dite d'été. » (Voir Rabot, p. 153.)

Quelle est donc cette nourriture tant recherchée? C'est ce qu'on appelle en Norvège le *aat* (prononcez *ot*) : « Elle consiste, dit Broch, en petites crevettes (*copepodes*), en petits annélides et en quelques mollusques; elle se trouve alors sur la côte en quantité énorme. » Elle est encore un bienfait du Gulf-Stream. « Les poissons, dit Le Play, ne se nourrissent pas seulement d'espèces plus petites; ils sont organisés pour s'assimiler les animalcules infiniment petits qui existent dans toutes les eaux marines et qui y sont en quelque sorte à l'état de dissolution. Ces animalcules marins se développent avec une abondance prodigieuse dans les eaux chaudes des tropiques. Le Gulf-Stream qui les charrie est une eau essentiellement alimentaire. » (Le Play, *Ouvriers europ.*, t. III, p. XXXIX.)

Ainsi, ce sont ces deux causes différentes d'attraction, la chaleur et la puissance nutritive du Gulf-Stream, qui se partagent l'année sur le banc de Norvège et qui y renouvellent ce qu'un impresario appellerait « la saison » : la chaleur, pour la saison d'hiver; l'abondance des productions, pour la saison d'été. S'il est vrai que chaque saison a « son beau moment », il faut bien savoir que, sauf pour les pêches à grand appareil, sauf pour la grande pêche, le poisson surabonde en tout temps. D'ailleurs les deux saisons se tiennent de si près qu'elles se relient par leurs extrémités l'une à l'autre. Aussi bien, la pêche d'hiver est-elle encore appelée pêche du printemps, et la pêche d'été continuée par une pêche dite d'automne.

Quittons maintenant la mer et jetons-nous sur le rivage. Mais c'est encore la mer que nous y trouverons jusqu'au milieu des terres.

Nous avons dit que la constitution sans pareille du lieu norvégien était faite du rapprochement de deux éléments fondamentaux. Nous venons de voir, dans toute son organisation, le premier élément que je définirai : *le banc sous-marin boréal, baigné par le Gulf-Stream*. Le second, dont l'action se combine avec celle du premier, est le *fiord escarpé*.

2° Avant d'étudier par parties ce second organisme, il est bon d'en prendre une vue sommaire.

Et d'abord, le fait qui domine ici est le contraste du versant occidental de la Scandinavie avec le versant oriental. Le type caractéristique du versant oriental est, nous l'avons vu, le Götland ou Gœtaland et le Swealand, c'est-à-dire la Suède méridionale. « C'est, dit Broch, *un pays de plaines* qui, par sa structure et la nature de sa surface, se rapproche des îles danoises. » Le type caractéristique du versant occidental est la côte de Norvège, depuis Stavanger jusqu'au cap Nord, moins le plateau de Trondhiem. « C'est, dit Broch, la partie la plus rocheuse de la rocheuse Norvège : *tout le relief présente des pentes escarpées ou plutôt de vrais précipices*, qui s'élèvent souvent de la profondeur des golfes ou du fond étroit des vallées à des hauteurs vertigineuses, couronnées de couches de nuages superposées. Lorsque les flancs des montagnes sont moins abrupts et moins nus, on voit, dans l'intérieur des golfes ou sur le penchant et au fond des vallées, une bande de terrain cultivé, interrompue par des rochers. Immédiatement au-dessus de cette bande, commence une zone forestière, souvent interrompue aussi par des éboulements de pierres, qui s'appuient contre le flanc des montagnes. Tout en haut, se dresse la cime nue, à brèches profondes, où s'engouffrent les tourbillons d'air froid des plateaux. Il arrive aux brebis et aux chèvres de se prendre dans les escarpements des montagnes de l'Ouest, de façon à n'en pouvoir plus sortir ; pour les délivrer de leur emprisonnement, on est obligé de descendre à l'aide de cordes le long de hautes parois. Il arrive assez souvent aussi qu'il faut aller ramasser les fourrages dans les crevasses, les emballer dans des filets et les lancer en bas du haut des précipices. » (p. 4-6.)

Voilà qui contraste assurément avec les belles et riantes plaines suédoises et danoises.

Autre peinture du même fait : « Sur tous les passages ouverts entre les deux versants scandinaves, vous retrouvez l'aspect que voici : le long de la pente orientale, vous vous élevez lentement par de longues vallées étagées ; puis, une fois parvenu au point

culminant, vous découvrez de l'autre côté un abîme creusé entre de formidables parois de rochers. Vers l'est, des formes de terrains douces, des croupes aux perspectives fuyantes, des horizons uniformes de plateau s'abaissant lentement entre de longues vallées, égayées par des files de lacs. Vers l'ouest, au contraire, le sol disloqué, craquelé dans tous les sens ; un hérissement fissuré de gouffres effrayants, remplis par la mer ; partout, des murs formidables de rochers, dressés entre les abîmes des fiords ; et partout des vallées très courtes, si même il en existe : en un mot, un massif de montagnes abruptes, inondé par l'Océan, jusqu'au pied des cimes culminantes. D'un côté, une région continentale où l'abaissement du niveau du sol permet le développement des cultures et la croissance des forêts. De l'autre côté, une zone maritime et montagneuse, où les industries de la mer sont la principale ressource des habitants. » (V. Rabot, p. 53.)

Le contraste est complet.

Dans cette nature de l'Ouest scandinave, l'élément autour duquel la vie s'organise est le fiord, ce golfe en abîme. Voici un aperçu de ce lieu si particulier : « Quand on arrive de l'est, dit un voyageur, et qu'après avoir lentement franchi le haut plateau avec une « kariol » à son service personnel, on aperçoit soudain le fiord sous soi, « la première découverte d'un paquebot est une stupéfaction. Depuis des lieues on n'a pas rencontré un toit ; on n'aperçoit au pied de la montagne aucun village, rien qui annonce un groupement d'hommes. Pourtant là, tout au fond, un navire sous vapeur a l'air d'un insecte tombé dans un puits. On approche ; la coque grossit, la mâture s'élance ; c'est un vrai steamer, presque aussi important que ceux qui font la traversée entre Douvres et Calais. A certains jours de la semaine ou du mois, ce paquebot vient renouer un instant le fil interrompu de la vie. Il apporte les lettres, les provisions, les marchandises ; il vient prendre quelque voyageur. Tout le transit se fait à Gudvangen dans une baraque de cantonnier. A bord du steamer, l'étonnement redouble. On comprend mal qu'un navire de cette importance ait pu se risquer jusque-là. Par où va-t-il sortir ? Par où est-il entré dans ce cirque de rochers, qui semble herméti-

quement clos? Quelques tours d'hélice, et la passe se découvre. Entre deux éperons de montagnes qui marchent l'un vers l'autre, sombres, comme pour s'aborder, s'ouvre une encoche claire. La lumière entre par là ainsi que par un soupirail ; elle se répand en éventail sur l'eau. Un besoin impérieux prend au cœur de s'évader par cette brèche de lumière. Qu'y a-t-il au delà? Un autre lac, d'autres escarpements, d'autres nuages réfléchis dans l'eau pure, d'autres tournants mystérieux, qui soudain découvrent d'infinies perspectives. Pendant une lieue, on ne saurait dire en quel sens l'eau coule. C'est un miroir dormant où l'étalement bleu et blanc du ciel, des pins, des verdures plus claires apparaît si nettement réverbéré que la sensation de l'endroit et de l'envers s'efface tout à fait. Où donc est ici, se demande-t-on, la place d'une maison, d'un foyer pour l'homme? Le roc et l'eau tiennent tout! Les Norvégiens répondent par cette légende. Quand Dieu distribua sur la surface du globe la bonne terre à blé, il advint qu'il oublia la Norvège. Comment réparer cette erreur? Soigneusement, dans sa main divine, il ramassa les miettes de terre qui restaient au fond du sac. Sur la forêt de pics, il la jeta à la volée. Puis, pour consoler ceux qu'il avait déshérités sans le vouloir, il leur mit au cœur l'amour du sol. Quel peut bien être l'état d'âme des gens qui tentent de vivre entre ces menaces de rochers et ces précipices sans fond? Parfois, comme à Gudvangen, c'est une simple fente qu'ils habitent. Deux murailles formidables les écrasent. Il faut se coucher sur le dos pour apercevoir le ciel. La plus exacte image de ces solitaires qui ne lisent qu'en eux-mêmes, c'est ce groupe de maisons de bois (le gaard, l'habitation sectionnée en petits châlets) reflétées dans la glace terne du fiord. A d'incalculables profondeurs, l'eau crée un autre ciel; le nid des hommes est suspendu entre ces deux clartés, dans un gouffre de nuit. Où est la vérité? Où est l'apparence? Le ciel est-il là-haut, ou au fond de ces eaux dormantes? Le vertige vous prend. Il ne faut pourtant pas la médire, cette eau uniformément étalée.

« Lorsque, après une longue et terrifiante traversée des monts Kiœlen, qui séparent au nord les deux versants scandinaves, j'ai

eu la vision de l'Oredalsfioskrd, je l'ai retrouvée avec une joie norvégienne, cette eau monotone. J'ai senti qu'ici est l'affranchissement, le lieu de la vie sociale, le véhicule de la pensée. Ces fiords, ces lacs ne se contentent pas, comme des glaces dans un palais sombre, de doubler la lumière du paysage en réfléchissant le ciel. Ils apportent la fertilité au cœur des rocs. Ils se font des ceintures de gazons frais; ils portent des flottilles d'îlots chargés d'arbres. Ils attirent les pins, les saules, du haut de la montagne vers cette eau pure, où, à défaut de terre, on peut plonger des racines. Ces rideaux d'arbres arrêtent les poussières qui volent; tous les ans, ils font tomber à leurs pieds un bon limon de feuilles. La couche de terre végétale s'exhausse, et là où il n'y avait que l'escarpement de la roche, une petite prairie naît. Les vaches norvégiennes, libres comme des chèvres, en découvrent le chemin. Les paysans qui cherchent leurs bêtes dans la montagne les suivent jusque-là. Patiemment avec le pic ou la poudre, ils s'ouvrent un passage plus facile ; ils jettent quelques pins au-dessus de l'abîme. Ils apportent la charpente d'une maison. Repassez l'an prochain, elle sourira avec son toit de gazon. En bas, il y aura un bateau amarré à un pin. L'homme aura conquis un foyer de plus sur la nature hostile. » (Hugue Le Roux, *Notes sur la Norvège*, ch. Ier.)

Au bout du fiord, là où s'arrêtent les eaux de la mer, commence généralement une étroite vallée, qui est sur terre le prolongement du fiord. C'est le fiord à fond solide, au delà du fiord à fond liquide. Aussi les Norvégiens l'appellent-ils *fiorddal*, la vallée du fiord. Un cours d'eau tombé en cascade, puis encaissé, précipité, accidenté de chutes, coule là comme dans une fente. Les falaises qui forment les flancs abrupts de la vallée vont se rapprochant et la terminent en cirque, dans une impasse à pic. Si on gravit cet escarpement, on trouve au-dessus, non pas un sommet, mais une suite de la vallée, un tronçon de vallée, qui est comme resté là suspendu. Il est bordé, tantôt de cimes élancées, tantôt de masses mornes campaniformes; c'est ce qu'on appelle un *fielddal*, une vallée de montagnes. Cette haute région marque la fin d'un monde; en bas, ce sont de longues bandes

de terres habitées; en haut, de larges ondulations de montagnes solitaires et inutiles, c'est le *field*, c'est le désert sur le rempart entre les deux mondes scandinaves.

Ayant bien devant les yeux cette représentation du *fiord escarpé*, il est aisé de se rendre compte des trois dispositions du lieu, qui ont le plus agi sur ses habitants, comme on le verra. Ce sont : les *terres cultivables étroites et disséminées;* les *rivages à pic,* favorables à l'approche du poisson; les *eaux abritées*, favorables à la navigation en barque.

Les *terres cultivables*, étroites et disséminées, n'ont en effet de place, dans l'escarpement du fiord, que là où quelque crevasse s'est faite dans la haute muraille du rocher et a servi de réceptacle et de déversoir à un amas de poussières inorganiques et organiques, qui est descendu en talus et s'est étalé en petit terre-plein sur la rive. Là, l'homme peut mettre le pied sur le sol, asseoir une modeste demeure, cultiver un étroit domaine, isolé et inextensible, auquel sont adjoints, sur la pente de l'éboulement, un bois de pins et, plus haut, un pâturage de montagne. Dans la région des fiords escarpés, qui est le versant occidental, « les cultures n'occupent qu'un deux-centième de la superficie. » (Rabot, p. 54.)

Les *rivages à pic,* favorables à l'approche du poisson, sont le merveilleux complément du système du plateau sous-marin. Si ce plateau, voisin de la côte, lui était relié par un plan incliné, par une soudure déclive, comme le fond élevé de la Manche est rattaché en pente douce à ses deux rivages, le poisson s'arrêterait sur la terrasse sous-marine, il n'approcherait pas des terres : il ne trouverait pas sur les bords une hauteur d'eau suffisante. Il faudrait que l'homme allât au-devant du poisson pour le capturer, se transportât au large sur le banc, se mît « au péril de la mer ». Mais, tout au contraire, la côte norvégienne est séparée du plateau sous-marin par une grande dépression du fond de la mer. Son sol n'a pas pour base ce plateau, mais un socle beaucoup plus bas sous l'eau. Ce creux est ce qu'on a appelé la « cuvette fiordienne. » Tous ces fiords, qui échancrent la côte de Norvège, sont de véritables abîmes marins. Dans celui de

Trondhiem, la sonde descend à 540 mètres; dans celui du Romsdal, à 439 mètres; dans celui du Sondmore, à 721 mètres; enfin dans le Sognefiord, à 1.244 mètres, chiffre absolument effrayant pour un aussi étroit bras de mer. (Voir Rabot, p. 79.) Avec une pareille hauteur d'eau, le poisson peut approcher jusque contre la muraille à pic du fiord. Il vogue pour ainsi dire en pleine terre. Comme les hauts vaisseaux norvégiens, il accoste le bord, jusqu'à une longue distance dans l'intérieur du pays. Il le traverse presque de part en part. Le Sognefiord lui ouvre une voie de 170 kilomètres, qui s'arrête à 7 kilomètres seulement, en droite ligne, du massif des Horunger, un des points culminants du versant occidental; le Hardangerfiord le conduit à 100 kilomètres; le Nordfiord à 70; le Sundalsfiord à 55, etc. (Broch., p. 84; Rabot, p. 174). Par ces ouvertures innombrables et profondes, dont la Norvège est de toutes parts comme transpercée, les poissons affluent, et viennent, dans tous les détours du pays habitable, chercher le pêcheur jusqu'au pied de sa demeure. Le petit fait suivant montre en quelle quantité ils abondent. Il arrive qu'en laissant se dérouler sous l'eau, à l'entrée d'un fiord étroit, un immense filet, qui la ferme comme un rideau, des pêcheurs habiles bloquent tout un banc de poissons : on a pu prendre ainsi en quelques jours 40.000 hectolitres de harengs. (Rabot, p. 155.) Mais, chose plus curieuse, la mer fournit aux Norvégiens du poisson jusque dans les eaux douces, jusque dans les fiorddals, ces vallées qui prolongent les fiords, jusqu'au-dessus même des rapides des rivières qui y descendent. « Chez une race sédentaire, dit Le Play, le saumon est une nourriture plus précieuse que les poissons de mer, parce qu'il remonte tous les cours d'eau et va se livrer lui-même au pêcheur jusque dans les montagnes les plus abruptes. Il constitue une matière alimentaire beaucoup plus importante que les poissons qui habitent ces mêmes cours d'eau, parce qu'il puise dans la mer, et non dans l'eau douce, les principaux éléments de sa croissance. Parvenus à l'âge adulte, les saumons quittent la mer où s'est effectuée la majeure partie de leur développement. Ils remontent les rivières au printemps, à l'époque où le courant est grossi par la fonte

des neiges. Ils sont alors disposés en deux lignes, qui, partant du saumon conducteur placé au centre du fleuve, forment entre elles un angle aigu et reçoivent obliquement l'action du courant. Ils cheminent avec un bruit particulier et une vitesse comparable à celle d'un chemin de fer. Ils se reposent la nuit et recommencent le voyage en reformant promptement leur ligne angulaire, les forts en tête, les faibles en queue; et ils continuent ainsi jusqu'à ce que chacun ait atteint le lieu où doit se faire la reproduction. Celle-ci ne peut s'opérer que dans l'eau douce, sous une succession d'influences rigoureusement déterminées. Le petit saumon se nourrit, en partie, comme les autres poissons du fleuve; mais il prospère surtout dans la saison chaude en chassant les insectes qui volent près de la surface de l'eau, et qu'il happe au moyen de sauts rapides et multipliés. Après deux ans, le saumon ne trouve plus, dans le fleuve où il est né, une nourriture suffisante. Il descend alors vers l'embouchure, s'habitue à vivre dans une eau de plus en plus salée, et il disparaît enfin dans les profondeurs de la mer. Il y grossit rapidement, en subissant une grande transformation. Agé de quatre ans, il est apte à la reproduction, et il commence à remonter les fleuves (et il en franchit les chutes, grâce à sa faculté de bondir hors de l'eau). Quand la ponte est opérée, les gros saumons, qui ne peuvent se procurer dans le fleuve une nourriture suffisante, retournent à la mer. En résumé, le saumon doit à deux circonstances principales l'importance exceptionnelle qui lui est acquise parmi les productions spontanées dont jouissent les races du Nord. Comme les poissons de la mer, il trouve dans ce grand réservoir de nourriture les éléments d'un développement rapide; mais, pour obéir aux lois de sa reproduction, il est tenu de déposer son frai dans les eaux douces. Il vient donc sur la surface entière des continents s'offrir lui-même aux entreprises du pêcheur. En Europe, le bienfait de cette production spontanée est spécial aux peuples du Nord, parce que les fleuves de cette région offrent seuls, en été, les eaux très fraîches nécessaires à l'incubation et à l'éclosion du frai. Il est d'ailleurs probable que le Gulf-Stream vient encore directement concourir sur ce point au bien-être des

populations : c'est vraisemblablement sur son cours que les jeunes saumons vont prendre leur nourriture, pendant la période de croissance rapide qui a été précédemment signalée. » (Le Play, *Ouvriers europ.*, t. III, p. 97.)

Voilà qui accentue les privilèges du lieu norvégien. Mais tout n'est pas dit. Il y a plus.

Les *eaux abritées,* dans le fiord et sur toute la côte, complètent le système. Un littérateur a bien dépeint en quelques traits la physionomie de ces eaux : « Le seul aspect de l'eau, dit-il, avertit qu'on se meut dans l'inconnu ; ce n'est plus la mer qui oscille ; ce n'est pas la rivière qui entraîne tout un paysage vers son embouchure ; c'est une stagnance vivante, comme d'un bassin. La vaguette qui s'écarte de chaque côté de notre steamer est lourde ; elle a l'aspect un peu luisant d'une toile cirée. » (H. Le Roux, p. 3). Ainsi, ce n'est pas assez que les poissons viennent se livrer d'eux-mêmes, la mer qui les apporte se fait dormante pour inviter le pêcheur à les prendre, pour le rassurer, pour lui faciliter le travail, pour le laisser paisiblement parcourir en petite barque le grand domaine aquatique.

Le banc sous-marin qui se dresse à l'entrée des fiords et qui les préserve de la vague du fond ; leur profondeur qui oppose aux agitations de la surface la résistance d'une lourde masse liquide inférieure ; la hauteur de leur parois rocheuses, la sinuosité de leur parcours, la longueur de leur pénétration, qui les soustraient aux vents du large, ne sont pas les seules causes du calme de leurs eaux. Ici se montre une nouvelle particularité, une nouvelle merveille de l'organisation spéciale du lieu, une nouvelle harmonie des choses. Le long de la côte norvégienne s'étend, à peine interrompue çà et là, une ceinture d'îles, d'îlots et de rochers, en nombre prodigieux, qui protègent le continent contre la mer.

C'est ce qu'on appelle le *Skjærgaard* (prononcez Chergorde), c'est en dedans de ce semé d'îles, entre la côte et lui, que se fait d'ordinaire le cabotage. C'est un vrai chemin de ronde, un chenal de circumnavigation, qui entoure toute la Norvège, depuis Goteborg, au sud de la Suède, près de la frontière norvé-

gienne, jusqu'au cap Nord. Dans ce canal naturel, les eaux sont abritées et calmes. Leur profondeur est favorable à la navigation; on est au-dessus de la grande dépression latérale du fond marin, de la grande cavité fiordienne. J'emprunte à un voyageur un aperçu rapide de cette particularité norvégienne :

« A la sortie du fiord, dit-il, le spectacle devient tout à fait étrange : nous retrouvons l'énigmatique archipel côtier, le *skjærgaard,* entrevu pendant la traversée de Kristiansand à Kristiania, mais ici (sur la côte de l'ouest) beaucoup plus aride et plus sauvage. Nulle part un bouquet d'arbres, à peine quelques bouts de gazon maladif entre des monticules de pierres. De tous côtés, des chaussées de cailloux bizarres, et, dans toutes les directions, des tas d'îles et des rondeurs de rochers pareilles à des têtes de vis colossales enfoncées au milieu de la mer. A la surface de l'Océan semble être tombée une pluie d'aérolithes dont les extrémités seules émergent au-dessus des flots. Partout et toujours le spectacle reste le même; et cependant, durant des heures et des heures, on demeure absorbé dans sa contemplation, tant il est étrange et fantastique. Le vapeur suit le chenal côtier, il passe au sud d'une grande terre, l'île d'Hitteren; et, au delà, recommence la poussière d'îles. Autour de l'île de Smölen, qui vient alors, leur nombre s'élève à 2.600. D'après le professeur Helland, le département de Romsdal, duquel dépend ce rivage, compterait plus de 8.000 îles; et cependant, du nord au sud, le développement des côtes du Romsdal ne dépasse guère 160 kilomètres en ligne droite. Au Sud de Smölen, le chenal d'îles s'égrène et disparaît, noyé dans le grand horizon de l'Océan : le rempart protecteur de l'archipel côtier présente une solution de continuité. Aussitôt, la surface immobile de l'eau se plisse de lourdes ondulations; soulevé par la houle, le paquebot roule et titube, comme un homme ivre. Une heure de roulis, puis nous rentrons dans le chenal paisible. » (Voir Rabot, p. 85, 87.)

« Les canaux de cet archipel côtier, dit très bien le même auteur, constituent les routes nationales, et les fiords les chemins vicinaux. »

Voilà la voie ouverte à nos émigrants. Voilà l'entrée par laquelle ils sont venus.

Nous pouvons maintenant les introduire dans leur pays nouveau. Nous le connaissons, nous les suivrons facilement. Si nous avions voulu les accompagner et observer leurs agissements, sans savoir préalablement le pays, nous aurions été constamment arrêtés par des obscurités, nous aurions marché dans l'inconnu et l'incertain. Il nous aurait fallu à chaque pas des explications, parfois de longs commentaires. Le lien de tant de causes, dont nous avons vu le superbe enchaînement, nous aurait échappé; nous n'aurions pas compris toute la force de ces conditions du lieu qui se tiennent si étroitement dans un si vaste ensemble et qui groupent de si puissants phénomènes. Nous aurions eu de tant de choses que des vues fragmentaires et confuses. Nous aurions été comme des touristes qui n'ont pas préparé leur voyage.

Par l'étude des origines germaniques, gothiques et odiniques de nos émigrants, nous avions pris assez profondément connaissance des sources de leur formation première. Il fallait de même nous rendre compte assez solidement des conditions spéciales du lieu qui a produit sur eux un si grand effet de transformation. Les deux termes bien connus sont maintenant en présence. Leur rapprochement et leur combinaison s'ensuivront, comme une conclusion de deux prémisses bien posées.

Il n'y a pas d'autre élément à introduire dans le problème. Quand les émigrants goths ont commencé à s'établir en Norvège, ils ont trouvé le pays vacant. Il n'est donc pas question d'influence exercée sur eux par une nouvelle population, par des gens d'une autre formation sociale.

L'archéologie préhistorique professe que la côte abrupte de la Norvège n'a pas été peuplée avant l'arrivée de la race qui l'occupe actuellement, et cette race est reconnue la même que celle qui occupe la Suède. La science sociale s'explique très bien ce fait. Un pays de la nature de celui que nous venons de décrire n'est habitable pour aucune des deux espèces de sociétés qui ont primitivement peuplé l'Europe : la société compacte des vrais

patriarcaux et la société désorganisée des chasseurs. Les patriarcaux ne peuvent marcher qu'en bande nombreuse. Quelle installation les terre-pleins étroits et espacés des fiords auraient-ils pu offrir à des groupes composés d'un ample personnel incapable de vivre dans la dispersion, strictement lié par l'habitude et par ce que j'appellerai les nécessités acquises? Amenez là en imagination une de ces bandes amples et tumultueuses de vieux Germains de basse Allemagne que décrit Tacite, et voyez si en Norvège le terrain ne manque pas absolument aux scènes courantes et essentielles de la vie que nous fait voir chez eux l'historien. Les chasseurs n'étaient pas plus aptes à tirer parti du pays. Quelle chasse fructueuse voulez-vous qu'on poursuive dans un lieu ainsi coupé d'abîmes et d'eaux? Tout y est obstacle à la course. Et quels obstacles! Le gros gibier y est rare d'ailleurs; de quoi lui-même vivrait-il? Il n'y a guère à chasser que des oiseaux. La pêche seule pourrait attirer un peuple de race chasseresse. Mais, si surabondante qu'elle soit, elle est insuffisante à la diversité des besoins de la vie; elle ne fournit rien au vêtement qui, dans cette région, n'est pas moins rigoureusement nécessaire que la nourriture. Mieux vaut, pour des chasseurs, occuper les espaces plus larges et plus froids du Nord, et fonder leur existence sur les animaux à fourrure. Et c'est bien ce qu'ils ont fait. Ainsi, ni les patriarcaux du Sud, ni les chasseurs du Nord, n'ont pu donner d'habitants à la côte de l'Ouest norvégien. On rencontre un seul témoignage de la présence de pêcheurs et de chasseurs en troupe dans la Norvège, antérieurement à nos émigrants : c'est un *kjökkenmodding*, un amas de débris culinaires, composé de restes de coquillages et d'ossements de bêtes sauvages; mais il est à noter que ce vestige unique est dans la région de Trondhiem, qui n'appartient pas à la nature des côtes norvégiennes, mais à celle de la Suède, avec laquelle elle communique par un passage fréquenté à travers les montagnes, et dont elle semble être un rejet à l'occident, une percée, un déversement sur le versant occidental. Ce genre d'antiquité ne se rencontre en Scandinavie que dans les plaines, notamment dans celles du Danemark; la nature du lieu à laquelle elle est afférente est

ainsi bien déterminée. On ne trouve rien de pareil au kjökken modding dans la région des côtes abruptes.

Le Dr Broch fait la remarque suivante, qui prouve encore que le pays était vacant à l'arrivée de nos émigrants : « Les gaards norvégiens, — c'est-à-dire les habitations isolées — portent chacune un nom qu'ils ont en général reçu au temps de leur premier établissement, dont ils gardent souvent quelque trace. On trouve dispersés dans toute la Norvège des gaards dont les noms se rapportent au castor, animal qui a été très répandu dans le pays et qui vit en colonies. Or, on sait que les troupes de castor disparaissent bientôt, quand la présence de l'homme vient troubler leur solitude. Ces noms indiquent donc que ces gaards datent de la première installation de l'homme dans la contrée. Un grand nombre de rivières et d'îles portent des noms dont l'origine est la même. » (P. 205.)

Ce qu'il fallait au peuplement de notre côte norvégienne, c'était des hommes issus de familles où le régime patriarcal avait été fortement diminué, non par la décadence, mais par le progrès. Il fallait que ces hommes, sortis de la communauté avec des vues d'énergie et non de paresse, eussent été rompus au travail de la culture tenace et créatrice, pour donner la fécondité à ces lambeaux de terre disséminés dans les creux des fiords, et assurer par là à leur existence les ressources que la pêche ne fournit pas toute seule et que les races errantes et chasseresses étaient impuissantes à se procurer. Pour compléter l'alimentation et donner le vêtement, il fallait apporter là les céréales du Nord : seigle, orge, avoine, la vache, la chèvre et le mouton. C'est précisément ce qu'étaient capables de faire et ce qu'ont fait les émigrants préparés par le versant oriental de la Scandinavie.

Il y a deux moyens de se rendre très exactement compte des conditions que ces émigrants rencontrèrent à l'origine dans leur pays nouveau.

Le premier moyen est d'examiner les conditions de lieu que subissent les habitants actuels de la côte norvégienne. Le lieu n'a pas changé. Nous le connaissons assez pour savoir à quel point il mérite d'être rangé parmi les lieux intransformables.

Quel retournement voulez-vous donner à ces rochers et à cette mer? à ces pics, à ces pentes abruptes, à ces sommets inertes, au libre peuple océanique de ces poissons? A cet égard, la Norvège n'a pas d'histoire, et elle n'en a guère d'aucune manière, encadrée qu'elle est par d'invariables moyens d'existence. Tout ce qui est survenu de nouveau depuis l'origine est facile à distinguer, parce qu'il vient de quelque cause extérieure au pays, ou parce qu'il a fait date, comme tout changement notable dans un pays qui n'est pas fait pour changer. J'en donnerai les principaux exemples.

Ainsi, *on sait l'époque* à laquelle la culture, aussi ancienne que les habitants, a commencé à compter moins sur les ressources de la pêche et à se hasarder dans l'intérieur des terres. « Dans le premier âge du fer (de l'époque d'Odin au septième siècle), dit Broch, les vallées à sol moins fertile, propres au bois seul, — par exemple en Osterdal et en Numedal, — étaient encore presque inhabitées. Mais pendant la seconde période de l'âge de fer (qui commence vers l'an 700), elles furent habitées, de même que le furent en général tous les vallons montagneux de la Norvège méridionale, aptes à recevoir des habitations permanentes et aujourd'hui peuplés. » (Broch., p. 205.) « Ce n'est qu'après l'introduction du christianisme, vers l'an 1000, et après les expéditions des Vikings, que l'importance de l'agriculture et de l'élevage des bestiaux put être considérée comme égale à celle des pêches. » (P. 371.)

*On sait l'époque* à laquelle le commerce du bois a pris rang parmi les ressources du pays : « C'est, dit Broch, aux seizième et dix-septième siècles que l'exploitation des forêts commença à entrer en ligne de compte comme branche de commerce; mais ce n'est que dans ces dernières années que le chiffre des affaires en bois a pu se comparer à celui des pêches et qu'il l'a enfin surpassé. A partir du dix-septième siècle, les villes de la côte sud de la Norvège prirent par cette nouveauté une assez grande importance. Les Hollandais avaient alors en leur possession le commerce de la mer du Nord, et venaient chercher en Norvège le bois à l'état brut. Vers le milieu du dix-septième siècle, les scie-

ries mues par l'eau prirent naissance en Norvège, mais il se passa de longues années avant qu'elles pussent rivaliser par le travail avec celles des Hollandais. Un grand nombre de petites villes furent alors bâties sur la côte méridionale, près de l'embouchure des cours d'eau employés pour la flottaison. » (P. 371 et 434.)

*On sait l'époque* de la première exploitation des mines. « Il y a 360 ans que commença l'exploitation technique des mines et des fonderies en Norvège. Ce fut Christian III qui le premier appela des mineurs allemands et qui ordonna, en 1539, la première organisation des mines d'après le système allemand. Et, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, les mines prirent une grande importance. » (P. 365.)

*On sait l'époque* à laquelle s'est introduite une nouvelle manière de conserver la morue. Il y a deux manières de la préparer. La première produit le *torfisk* (poisson sec) ou le *rundfisk* (poisson rond, en bâton). Or, on sait que celle-là était autrefois la seule en usage; c'est elle qu'emploient encore les pêcheurs pour leur provision personnelle. Quant à l'autre manière, qui donne le *klepfisk* poisson plat), on sait qu'elle a été introduite en Norvège par les Anglais au commencement du dix-huitième siècle. » (P. 376, 377.)

*On sait l'époque* où le hareng est devenu un objet d'exportation : « Aussi longtemps qu'on ne le préparait que comme hareng fumé ou séché à l'air, seul mode de préparation qui existât anciennement, il était impossible que le hareng devînt jamais un article de commerce de quelque importance, bien qu'il constituât l'une des ressources des populations riveraines des endroits poissonneux. Mais lorsque, en 1416, le Hollandais Beuckel eut imaginé la manière de saler le hareng et que ce mode de préparation eut été adopté en Norvège, la pêche du hareng sur la côte ouest prit une importance nationale et put prendre rang à côté de la pêche de la morue. » (P. 381.)

*On sait l'époque* des moindres perfectionnements de la pêche. « C'est au commencement du quinzième siècle, dans le Sondmore (côte ouest) qu'a été introduite la ligne de fond. Elle a une longueur de 200 mètres et on y attache 120 hameçons à des inter-

valles de 1m.50 à 2 mètres. Cette ligne est maintenue horizontale, par des flotteurs, à une hauteur réglée sur la profondeur à laquelle se tient le poisson. Ces flotteurs étaient auparavant en bois ou en liège, mais aujourd'hui ils consistent généralement en boules de verre creuses attachées avec des ficelles. On les appele *glaskavl*. Les filets sont d'origine encore plus récente. Inventés à la fin du dix-septième siècle, ils furent introduits peu à peu dans le cours du dix-huitième siècle. Le filet pour la pêche à la morue a 40 mètres sur 4, avec des mailles d'environ 7 centimètres. Il est placé dans l'eau suivant sa longueur et il y pend de ses 4 mètres de largeur à la profondeur voulue, où il est soutenu par des flotteurs. La morue, en se heurtant vivement contre cette barrière, s'engage la tête dans les mailles, reste prise, fait effort pour se dégager et meurt. » (P. 373, 374.)

On voit par ces exemples comment il est possible et facile d'éliminer de l'état actuel des choses, en Norvège, ce qui n'appartient pas à l'origine. D'ailleurs ce qui lui appartient nécessairement est ce qu'exige impérieusement la nature immuable du lieu, pour y vivre et y faire race.

Mais il y a un second moyen de se rendre compte de ce qui s'est passé à l'origine. C'est de voir ce qui se passe encore aujourd'hui dans les parties jusqu'ici inoccupées, ou peu occupées, de la côte norvégienne, où le peuplement continue à se faire. Les procédés absolument simples et primitifs qu'emploient les émigrants actuels, et qui leur sont directement suggérés par les ressources naturelles et invariables du lieu, mettent en évidence, par une expérimentation vraie et spontanée, les façons de faire qui se sont immanquablement présentées aux premiers émigrants.

Il faut considérer d'abord le moyen de transports des émigrants.

Il n'y a, en Norvège, qu'un moyen de transport simple, à la portée de tous : c'est la barque, le canot, qu'un seul homme peut mener à la rame ou à l'aide d'une voile carrée pendant à une vergue. C'est, à la fois, le véhicule simple et le véhicule nécessaire. Car, à moins d'immenses travaux qui sont encore à faire,

il ne peut y avoir d'autres chemins pour pénétrer tout le pays que le canal du skjœrgaard et les fiords. La Norvège est une gigantesque Venise rustique. Mais si le canot est simple et nécessaire, il est aussi partout praticable, à cause du calme des eaux, et de la profondeur du fond qui préserve de tout heurt à l'approche du rivage.

L'émigrant goth a ressenti l'influence de ce moyen de transport. Il lui était familier. Il le pratiquait sur le versant oriental, qui, sans avoir ni le skiœrgaard, ni les fiords escarpés, ni la mer libre de glaces, ni la pêche du banc de Norvège, ni l'insuffisance de la culture, n'en est pas moins une terre en grande partie submergée, où la barque est d'un usage courant. Nous avons vu que, déjà, dans la région très arrosée de la Sprée et de la Havel, où se trouve aujourd'hui Berlin, les Goths, en marche vers la Scandinavie, avaient dû user de la barque, comme aujourd'hui encore les paysans du Brandbourg, pour leurs transports agricoles. Avec un instrument aussi complètement à sa disposition que le canot, avec une route d'eau aussi facile que le canal du skjœrgaard, qui vient le prendre jusqu'en Gothie, à Goteborg, l'émigrant n'a besoin de personne pour lui ouvrir le pays nouveau. Il se suffit à lui-même : voilà le grand fait qui se dessine et qui va se soutenir jusqu'au bout. Il ne lui est pas nécessaire de partir entouré, avec un groupe détaché de la famille, ou avec une association de camarades. S'il est marié, sa femme peut l'accompagner sans fatigues et sans périls. La barque peut porter l'outillage indispensable, d'assez grosses provisions, même quelque animal domestique. On a vu d'ailleurs que chèvres, brebis, vaches prenaient d'elles-mêmes possession du territoire, sans conducteur, en véritables pionniers, à travers les escarpements de la côte. La terre nouvelle n'est pas loin ; elle n'est séparée de la mère patrie que par une ligne idéale ; on la trouve au détour de Stavanger. Le voyage se fait tout à l'aise par petites étapes. Toutes les fois que la rive présente un petit tertre, on peut y aborder comme à quai, y descendre, tirer la barque sur le talus du bord, la retourner et s'y abriter. La barque, mise sens dessus dessous, repose à terre sur un de ses rebords et est appuyée de

l'autre sur quelques pieux, qu'on taille sur place dans une branche de pin. Ainsi commence à fonctionner la hache, l'emblème héraldique de la Norvège. Pour perfectionner cet abri, si on doit y demeurer un certain temps, on le met sous le couvert imperméable des pins; on dresse, aux deux extrémités de la barque à demi renversée, qui fait toiture et muraille de fond, deux petits murs en bandes de gazons, qui font pignons. Un amas de bois résineux fournit le feu. La mer, sur le bord même, fournit le poisson. C'est désormais la grande et facile ressource, la production nourricière spontanée, sans long travail préalable. Les scènes de ce genre se voient encore aujourd'hui dans les parties septentrionales de la côte dont le peuplement n'est pas achevé. Au poisson peuvent s'ajouter, pour la nourriture, les oiseaux assez nombreux et les fruits sauvages assez répandus, tels que le groseiller, la prunelle, la ronce, le framboisier, le fraisier, l'épine-vinette, le merisier. Mais le grand patronage qui permet à l'émigrant de traverser ce temps de recherche d'une installation égale à ses besoins, lui vient évidemment de la mer, de la barque et des provisions du voyage.

Le voyage se poursuit donc jusqu'à ce que l'émigrant ait trouvé un lieu où il puisse se fixer. Ce lieu est nécessairement un de ces coins de terre exploitable, qui se rencontrent de loin en loin dans les fiords, et qui sont indispensables pour asseoir une demeure, compléter l'alimentation par le bétail et les céréales, fournir les matières premières du vêtement, laine et cuir, chanvre et lin.

L'émigrant trouve dans le bois que le lieu met partout à sa disposition, le pin, une matière admirablement faite pour la facile confection d'une demeure. C'est un bois rectiligne et qui se travaille aisément. Comme cet homme est seul à l'œuvre, sa construction doit se réduire à de petites dimensions. « On voit à Bygdö, en Norvège, un type précieusement conservé de la *rögstue*, « cabane infumée », l'habitation primitive scandinave. C'est une baraque en bois dont le toit pointu est percé d'un trou pour laisser passer la fumée du foyer établi sur une pierre au centre. La rögstue est restée fort longtemps en usage. Dans la

première moitié du dix-huitième siècle, toutes les habitations contenaient encore une rögstue, et cette pièce existe aujourd'hui dans les maisons islandaises. » (Rabot, p. 43.) L'habitation, réduite là à une seule pièce, se complète, pour ses différents services, par la multiplication de constructions analogues.

Si l'émigrant, au terme de ses recherches, aboutissait à de larges espaces habitables et cultivables comme ceux du versant oriental, il y réinstallerait immanquablement un mode d'existence pareil à celui duquel il a reçu sa formation. Il ne ferait que passer de la condition de fils dans la famille à celle de chef de famille. Son émancipation serait consommée par là. Mais l'étroitesse du domaine que lui fait la fente du rocher où il s'insinue l'empêche absolument de reproduire le type de famille duquel il est issu. Il n'y a pas, sur ce petit atterrissement, d'extension possible au domaine. Des parois de roc, des abîmes d'eau s'y opposent. Il ne peut retenir auprès de lui ses enfants. Il ne le peut pas, et leur concours ne lui est pas nécessaire. Il suffit rigoureusement au travail de la barque, et, avec sa femme, à la culture de son champ. A quoi emploierait-il ses fils? Comment multiplierait-il les ressources avec leur nombre? Le voilà donc, par l'effet même du lieu, forclos du régime patriarcal de la famille. Non seulement il a pu arriver seul, mais il faut qu'il reste seul. Le voisinage même lui est retiré. Les domaines sont espacés comme les brisures de la muraille du fiord. Il a cherché l'indépendance, il en a trouvé le lieu, elle lui sera imposée jusqu'au bout par la force même des choses. Et quand il en aura goûté, dans des conditions heureuses à la fois pour lui et pour ses fils, ils ne s'en départiront plus, ni lui, ni eux, ni leur descendance. Le type nouveau de famille sera fixé, comme toutes les découvertes, par ses avantages démontrés.

S'il est vrai que le père ne peut retenir ses fils, il est vrai aussi que les fils sont naturellement portés à s'établir au dehors. De bonne heure, de très bonne heure, le premier fils a été employé à aider ses parents, son père sur la barque, sa mère dans le soin du bétail, tous les deux dans la culture du champ. C'est, après tout, un apprentissage facile dans un état de choses aussi

simple. Dès que lui vient, avec la jeunesse, l'aspiration vers l'indépendance, le fils se sent apte à faire, à son tour, ce que son père a fait. Il est capable de se chercher un domaine personnel et de s'y installer par son propre travail. Les moyens sont pour lui ce qu'ils ont été pour son père. Il sait se tailler une barque, et il y a, plus loin, des recoins de fiord à habiter. Il part. Successivement les mêmes circonstances se reproduisent pour chacun des fils. *Tous sortent ainsi du foyer paternel, préparés de bonne heure à se créer un domaine cultivable.*

Et les filles, que deviennent-elles ? Le père ne peut pas plus les retenir auprès de lui qu'il n'a pu y retenir ses fils; la difficulté est la même. Chacune aussi a fait, à son tour, l'apprentissage du travail, en apportant à la mère la mesure d'aide qui était à celle-ci suffisante. A l'âge où elles songent à un établissement personnel, elles sont prêtes à l'énergie et préparées à la solitude, qui sont les conditions nécessaires à la réalisation de leur désir. C'est la seule dot que l'indigence paternelle leur puisse donner; mais cette dot est singulièrement appréciée des jeunes gens auxquels il faut une coopératrice capable. Les deux époux n'ont pas d'ailleurs d'autre société à attendre que la leur même : il faut qu'ils se conviennent au point de se suffire entièrement l'un à l'autre. De là, pour les jeunes filles et les jeunes gens, une liberté parfaite de se choisir les uns les autres, sans avoir à compter avec les considérations d'un entourage de famille.

Ainsi se dessinent peu à peu les traits d'une organisation toute nouvelle de la famille, organisation bien appelée *particulariste*, qui apparaît, sur chaque point, presque en opposition directe avec celle de la famille *patriarcale*, et qui la tourne évidemment à de tout autres destinées.

Mais tout ne s'arrête pas là. Quand le père, ainsi demeuré seul, calcule ce qu'il adviendra de son établissement après lui, il reconnaît qu'il le détruirait en le partageant, et que les parts qu'il en distribuerait à ses enfants ne seraient utiles à aucun d'eux. Son domaine est de telle sorte qu'il n'est pas plus divisible qu'extensible. Chacun de ses enfants est d'ailleurs en mesure de se suffire. Il se sent donc libre de prendre telle disposi-

tion qui sera la mieux entendue, sans se référer à une théorie inapplicable de partage égal. En cela encore il rompt avec le sentiment patriarcal. Il traitera de la cession de son avoir avec celui de ses fils qui, moins engagé, de fait ou de désir, dans un établissement personnel, sera plus disposé et plus apte à un arrangement. Il s'agit là moins d'un héritage que d'un contrat. Les conditions sont librement débattues de part et d'autre. N'était l'affection paternelle, l'affaire pourrait aussi bien se conclure avec un étranger. Ainsi, sous la pression des nouvelles conditions d'existence, l'indépendance réciproque s'introduit de toute part, dans les esprits et dans les actes, au sein même de la famille. Le père cède au fils le domaine, les constructions, les instruments de pêche. Mais il se réserve, sur les produits du travail du fils, les droits d'un sociétaire qui a fait apport de fonds. Il est assuré de ressources pour le temps où il ne peut plus travailler. Il stipule aussi pour les autres enfants certains bénéfices que l'héritier leur devra selon le temps, et qui sont calculés sur les avantages du domaine et sur les situations diverses des bénéficiants. Ce que je décris ici est le cas simple des successions. Au delà, les dispositions varient. Mais elles sont toujours dominées par l'indivisibilité du domaine. Ainsi, s'il y a plusieurs domaines, il n'y aura pas d'héritier unique; les domaines seront distribués, mais non divisés; il y aura autant d'héritiers que de domaines; et des bénéfices seront stipulés pour les autres enfants à la charge des divers domaines.

Le père en cédant son domaine y reste habitant. Et cependant la force des choses va faire encore qu'il n'aura pas avec l'héritier une demeure commune. L'habitation norvégienne, nous l'avons vu, n'est pas faite d'un seul bâtiment. C'est une collection de petits chalets entre lesquels se distribuent les diverses destinations d'une demeure. Ce qui détermine dans nos maisons la division par pièces, détermine là la division par chalets. L'ensemble est ce qu'on appelle le *gaard* (gord), dont le nom sonne pour les âmes norvégiennes comme le mot *home* pour les âmes anglaises. Cette disposition de l'habitation tient aux difficultés d'emplacement. Il y a peu de surfaces planes étendues.

Elle tient aussi à la difficulté de construire sans aide un bâtiment de grandes dimensions, et de le réparer. Il faut en tout que l'homme ne compte que sur lui-même. Quand le fils héritier reçoit le gaard, il faut qu'il l'augmente pour l'habitation du père : c'est ce qu'il fait en y ajoutant un chalet, où ses parents logent à part.

Voilà singulièrement transformée la famille patriarcale. Voilà bien la responsabilité personnelle poussée à bout. Je ferai voir tout le régime de société qui en découle.

Aussi bien, il est temps de s'arrêter ici pour cette fois. J'ai seulement voulu montrer le puissant enchaînement des faits qui ont mené à ce nouvel état social.

Mais, avant de terminer, il faut que je revienne, par une dernière observation, au point de départ. C'est encore pour l'enchaînement précis des choses.

Tout ce que je viens de dire a bien été l'œuvre de la Norvège. Mais cette œuvre, elle n'a pu la faire qu'avec une race fortement liée à la culture. Bien que la pêche devînt, en Norvège, la grande et nécessaire ressource de cette race, elle n'a pu lui faire abandonner les aptitudes prises, au pays des Goths, dans le travail agricole. Le pêcheur de Norvège n'est pas un navigateur; il le sera par accident; des vocations individuelles naîtront dont le nombre variera suivant les temps. Mais il est et demeure essentiellement un paysan, l'homme du domaine. C'est la condition nouvelle du domaine qui lui a fait faire toute son évolution. Et, nous le verrons, c'est à la puissance du domaine que, malgré les premières apparences, cette évolution profitera. Quand l'émigrant Goth s'est mis, en Norvège, à exploiter la mer, — sans laquelle il n'eût pu vivre et qui a été l'appui de son indépendance, — c'est en paysan, c'est en laboureur, c'est en propriétaire, qu'il l'a exploitée. Il n'a pas couru la haute mer; il n'a pas été chercher le poisson au banc sous-marin ; mais il a trouvé, attenant à son domaine, une étendue de plaine liquide, où, quelques heures seulement dans la journée, il va et vient en barque, traînant de longues lignes à nombreux hameçons, comme il aurait, avec le soc de la charrue, sillonné la plaine

solide. C'est bien là le paysan-pêcheur, à qui le nom de Pêcheur-Côtier convient par excellence et appartient par attribution spéciale. Il a pris possession du domaine marin, qui s'étendait devant son domaine agricole, comme on prend possession d'une alluvion qui vient accroître la terre ferme : c'est littéralement et juridiquement sa propriété. Aucun autre que lui n'a le droit d'y pêcher. Ce régime, emprunté de l'appropriation du sol, est tellement entré dans ses conceptions de propriétaire terrien, que, s'il pose son domaine sur l'extrémité du rivage, en face de l'immense Océan, il s'attribue sans plus de difficulté toute l'étendue de mer qui est devant lui. Tel est le droit antique, qui était demeuré intact jusqu'à ces derniers temps et qui subsiste encore en grande partie.

Ainsi, ce petit domaine étroit du fiord, entre les mains de l'émigrant goth, pêcheur-côtier, a primé la grande mer et l'a mise sous sa loi. Il a, en même temps, fait passer son maître de la formation patriarcale à la formation particulariste. Nous verrons, chez les peuples héritiers de cette formation nouvelle, Saxons, Francs, Anglais, Américains, le domaine primer bien d'autres puissances encore.

Mais, tout d'abord, nous avons à voir l'état social nouveau qu'a engendré, chez ce peuple norvégien, la transformation simultanément imposée par le lieu à la famille et au domaine.

(*A suivre.*)

Henri de Tourville.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

### III

### TROIS ANNÉES DE CULTURE OFFICIELLE (1).

Officielle? — Oui. — Car cette culture porte l'estampille de l'État qui l'enseigne et la patronne.

De plus, elle a pour elle :

— la tradition; elle se perd dans la nuit des temps;

— le praticien; c'est la culture du paysan;

— le théoricien agricole qui ne vise qu'à la perfectionner;

— enfin, l'assentiment unanime de tous ceux qui ne s'occupent pas de culture, mais n'admettent que celle-là.

En sorte qu'elle n'est pas seulement un fait; elle est un dogme. Elle comporte, en effet, une série de conséquences que l'on considère comme obligées, comme bonnes, comme désirables.

Persuadé, comme tout le monde, que la culture était une par essence et qu'il était souhaitable qu'il en fût ainsi, qu'elle pouvait bien présenter certaines variétés, mais seulement dans la même espèce; si je n'eusse rencontré dans les faits tous les éléments nécessaires à cette culture, j'eusse visé à les compléter, à les admettre *comme point de départ*. Je n'aurais pas acheté une propriété ne comportant pas la variété de terres nécessaires à la ferme, s'il s'en fut trouvé; une forêt seule, ou une vigne seule, ou une prairie seule, par exemple; parce que si le bois, la vigne

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

et la prairie rentrent dans la culture, on ne peut, avec une seule de ces espèces de biens, faire de la culture.

Heureusement ma propriété me permettait d'entreprendre cette culture officielle, garantie par l'État, recommandée par tout le monde.

J'avais donc réuni toutes les conditions requises pour réussir dans la culture et, secondé par les circonstances, j'avais rencontré la propriété idéale qui me permettrait de déployer toutes mes puissances. Elle doublait ma force.

Décidément j'avais tout pour moi.

1re *année.* — Vint enfin la Saint-Jean et, avec le départ du personnel dirigeant, l'arrivée du personnel à diriger.

Fidèle à mon programme, j'avais maintenu la même organisation : un ménage laboureur-vachère, un autre jardinier-basse-courière. — Le premier était du pays, le second, fort recommandé, était de l'Anjou, où les jardiniers abondent autant qu'ils manquent dans nos parages.

« Avec les charrois de la propriété, m'avait-on dit, vous avez besoin de deux hommes pour faire l'ouvrage *comme il faudrait.* » J'avais pensé à un laboureur-bouvier, mais il n'y avait pas d'étable à bœufs. J'ajournai la question du bouvier à la Saint-Jean prochaine; on s'en était bien passé jusque-là.

Cependant, les vaches parties avec le régisseur à qui elles appartenaient en propre, la ferme était à peu près nue. J'avais à la remonter. — J'achetai donc le même nombre des mêmes vaches du pays.

Pour les instruments, je pouvais choisir les plus perfectionnés sans changer la culture. Je n'y manquai pas.

Quelques grosses dépenses de premier établissement étaient indubitablement nécessaires. — Le croirait-on? il n'y avait pas de fosse à fumier. Le purin se perdait dans le sous-sol des étables; les pluies lavaient le fumier, le hâle le desséchait. Le fumier! c'est le trésor de l'agriculteur, c'est de l'or en barre ; c'est à l'entretien de son fumier que l'on juge le bon cultivateur. C'était un hymne au fermier que j'avais entendu chanter à l'unisson par le

chœur de toûtes les publications agricoles. J'agissais à coup sûr, et construisis amoureusement la fabrique à fumier couverte, source de ma prospérité future. Bien en évidence, à la place d'honneur, elle devait trôner désormais, au milieu de ma cour de ferme. Des canalisations *ad hoc* amenaient de tous les côtés, dans sa citerne, le purin des écuries, des étables, des porcheries, dont le sol avait été rendu imperméable afin de restituer tous les éléments fertilisateurs.

Après le fumier, pierre angulaire de l'édifice, le matériel dont la négligence est si décriée, à juste titre, avait été l'objet de mes préoccupations immédiates. De vastes hangars mirent à l'abri les récoltes, les charrettes, les instruments de culture.

L'étable à bœufs, aménagée dans l'ancien et unique petit hangar, maintenant inutile, attendait le bouvier.

Enfin, pour mes emblavures d'automne, j'avais fait venir les engrais chimiques recommandés, dans les proportions requises.

Bref, sans avoir soldé ces principaux aménagements, la plupart non encore terminés, au 31 décembre 1891, je clôturais ce demi-exercice par :

| | |
|---|---|
| Achats | 6.233 fr. 40 |
| Ventes | 288 fr. 50 |

Je ne m'attendais pas à un bénéfice, naturellement, et je ne fis qu'une remarque qui nous plongea dans l'admiration. C'est à quel point notre consommation était adéquate à la production. Comment, les ventes de nos récoltes ne s'élevaient pas à 300 fr. ? Tout le reste était consommé ou consommable. Arrière, pensai-je, nous n'aurons plus rien à faire avec le vil métal ; nous ne serons pas des hommes d'argent ; nous ne travaillerons pas pour de l'argent, mais pour des produits en nature ! Voilà qui ennoblit singulièrement la vie ! Et puis, n'est-ce pas là la vérité traditionnelle, la supériorité de tout temps reconnue à l'agriculteur? L'homme n'a pas besoin d'argent, mais de pain, et celui qui fait pousser le blé, se rit de l'argent et de son pouvoir néfaste.

Nous découvrions, par la pratique, cet organisme admirable

de la ferme. Nous ne le connaissions jusque-là que théoriquement. Je me rappelais les explications que me donnait, aux M***, un brave et vieux général, retraité dans le voisinage. Il était rentré au terroir, revenu au lancé, comme il me le disait, avait racheté la propriété où il avait été élevé : *Elle n'avait pas changé!* Il m'expliquait comment le bois qui le chauffait provenait du taillis qui avait chauffé son enfance. Chaque coupe était réglée pour la consommation annuelle. Point de dépenses. On nourrissait les gens. Les achats étaient des échanges. On payait le boucher avec les veaux vendus, le boulanger avec quelques cordes de sapin si on ne faisait pas le pain à la maison ; mais il valait mieux le faire. On vivait sur son domaine.

Cette expression : *vivre sur son domaine*, nous la comprenions maintenant. Oui, le domaine donne directement la vie par ses produits. Le nôtre était dans ce cas. Nous apprenions à le déchiffrer. Ces deux fermes qui y étaient jointes, ne l'étaient pas sans une raison profonde. En métayage, elles complétaient, par la moitié de leurs produits, la vie de la maison plus forte du propriétaire que sa réserve ne pouvait entretenir complètement. Mais cette réserve, par la supériorité de sa culture, servait d'exemple aux autres fermes, les tenait en haleine, introduisait dans leur pratique les perfectionnements et les progrès qu'elles n'eussent pu réaliser toutes seules.

Et jusqu'où ne s'étendaient pas les effets de cette prévoyance, fruit du temps, de l'expérience des générations! Nous commencions à le comprendre. C'est avec attendrissement que nous regardions tous les deux nos noyers. — Tout est prévu, même l'huile! Pervertis par notre formation urbaine, nous préférions l'huile exotique, la soi-disant huile d'olive insipide, et la saveur de cette honnête huile locale nous répugnait. Simple aberration! Nous saurions faire un effort sur nous-mêmes et nos enfants goûteraient cette huile, comme les ancêtres du bon vieux temps.

Nous devenions réactionnaires pratiques. Tournés vers le passé, nous lui demandions des exemples en apprenant à le connaître et à l'apprécier dans les choses qui avaient duré, qui

se maintenaient à travers les siècles. Au milieu de ces soi-disant progrès qui ne vivent qu'un jour, la moindre ferme, pensions-nous, n'est-elle pas une puissante leçon de choses? Elle a traversé les siècles, remarquions-nous en consultant les origines de la propriété. Notre grande ferme existait en 1500, les papiers en font foi; mais elle remontait plus haut.

A quelle époque devait se placer sa naissance? Dans la nuit des temps. En tous cas, depuis 1500, elle a toujours nourri son homme. Donnez-nous de telles preuves, amateurs de nouveautés. Décidément, vive le temps du bon roi Dagobert! Devenons un homme d'autrefois!

Et, comme la marche des événements semblait nous éloigner de cet âge d'or, en politique, nous étions réactionnaires convaincus. Sans un retour vers le passé, c'était, pour la France, la course fatale à l'abîme.

Malgré la merveilleuse aptitude de notre terre à pourvoir à nos besoins, nous remarquions toutefois que nos comptes de maison n'avaient pas varié. Nous dépensions autant qu'aux M***, alors que nous avions tout à acheter. Il est vrai qu'il y avait du coulage.

Si la vie est simple sur le domaine, elle doit être large. C'est un des bienfaits de la vie rurale. Mais le coulage est l'excès, et il provenait de notre faute. Nous étions novices et ne savions pas encore exercer la surveillance, reconnue nécessaire et partout prônée.

Il s'agissait de limiter ce coulage par la surveillance, et de regagner sur nos dépenses courantes, réduites par la consommation des produits du sol, les dépenses de culture.

Pour atteindre ce but, un effort était nécessaire afin de mettre notre terre en état de production intensive; mais, après nous, les générations successives en bénéficieraient. Appuyés, non sur des théories, mais sur la tradition, sur les preuves du passé, un sacrifice était légitimé par la stabilité qu'il assurerait à l'avenir de notre famille. Placement de père de famille prévoyant, fructueux s'il en fut!

*2e année.* — Il s'agissait de ne dépenser qu'à coup sûr, mais

alors sans hésiter, pour réaliser la perfection humaine et n'être jamais arrêtés dans notre développement futur par la craintive parcimonie de nos installations premières. Cette hardiesse est une économie bien entendue.

Sur quoi pouvait-elle porter? A coup sûr, sur les installations de ferme et sur le potager.

L'habitation de la petite ferme menaçait ruine, le mur s'était fendu puis entr'ouvert sous l'action du froid. Il fallut la reconstruire. C'était une dépense nécessaire.

La fosse à fumier faisait déjà mon orgueil; les hangars se dressaient; il fallait donner partout l'eau à la ferme. — L'eau! il n'est pas nécessaire d'en démontrer l'utilité. Je l'y conduisis par des canalisations, croisant tantôt dessus, tantôt dessous, les conduites de purin. Je fus aussi amené à établir quelques drainages pour écouler les eaux pluviales et celles des postes d'eau. En sorte qu'il fallut dresser la carte du sous-sol de ma cour pour reconnaître tout de suite, en cas d'accident, l'emplacement du tuyau qui viendrait à se boucher ou à fuir. Contemplant le lacis, logiquement établi, des lignes de couleurs différentes, des amenées d'eau, des égouts, des drainages, je songeais modestement à la canalisation du sous-sol par laquelle commencent les Américains dans l'établissement de leurs villes futures et je me disais: « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre. » Ma cour n'est pas une ville, mais elle n'est pas moins bien canalisée. Puis, ils se sont mis à cinquante dans la ville pour en faire chacun son morceau. Tandis que, tout seul, je fais ma petite affaire.

Lorsque, par la suite, un ami se promenait à pied sec, en hiver, là où j'avais connu un marécage, je souriais de l'ingénue naïveté des citadins. Ils n'y comprennent rien, pensais-je, mon hôte ne remarque même pas l'aménagement du sol. Il trouve naturel de ne pas barboter! C'est que la besogne leur est toute mâchée, à la ville: il y a toujours quelqu'un pour la faire à leur place. Ils ont des ingénieurs pour les eaux, d'autres pour la voirie, etc. Tandis qu'il faut que je sois mon propre ingénieur, et aussi mon architecte, mon géomètre, mon arpenteur, mon draineur, etc... La liste des corps de métiers s'allongeait. J'étais bien obligé

d'être tout cela. Aussi, quelles aptitudes ne développent pas une pareille vie? Être à même de répondre par soi-même à tous ses besoins, voilà qui épanouit harmonieusement l'homme, en fait un être complet. Les citadins ne sauraient être que des spécialistes. Ils me rappellent ces perches effilées que l'on voit en forêt parmi les pins trop serrés. Ils ont donné tout leur effort pour obtenir cette grêle longueur; comparez-les à ce chêne isolé, au développement harmonieux et puissant.

Je commençais à comprendre le paysan, à sympathiser avec lui. Dans sa vie simple et réduite, il représente une force : la stabilité. Il est ce qu'étaient ses ancêtres. C'est une forte race que cette race du pays qui fait le pays. Et quand je passais en revue toutes les difficultés, tous les problèmes que j'avais tant de peine à résoudre, je ne pouvais m'empêcher de voir cet homme grandir dans mon estime; car, pour sa part, il sait les résoudre tous. Ses besoins sont plus réduits que les miens, assurément, mais n'est-ce peut-être pas de la sagesse de sa part? N'en est-il pas plus heureux? Ne serait-il pas plus sage de l'imiter, d'apprendre comme lui à se réduire? N'est-ce pas la simplicité qui convient à la vie rurale? En tous cas, il sait satisfaire ses besoins. Et moi, j'étais obligé de reconnaître que je n'en étais pas capable; j'étais arrêté à chaque pas. Bref! je sentais grandir en moi l'admiration du paysan. L'homme d'autrefois s'en rapprochait beaucoup.

Dans cet organisme du domaine procurant directement la vie par ses produits, une pièce reconnue d'une importance capitale, c'est le potager. Les fruits et les légumes, qui entrent pour une grande part dans toute alimentation, doivent être aux champs la base de la nourriture. Les légumes aqueux que les maraîchers apportent à Paris ont tous le même goût et manquent de fraîcheur. Nous voulions nous nourrir, non pas de légumes venus hâtivement, sous châssis, à grand renfort d'engrais et d'arrosage, mais de légumes mûris au plein soleil, qui prendraient leur temps pour croître, et acquérir chacun sa saveur propre, ce goût un peu sauvage, mais si caractéristique, de chaque espèce. Servis en leur

saison et non en primeurs, ils constituent, à ce moment plus que jamais, un manger sain et délicieux.

Le potager faisait défaut. Il était à peine ébauché, près de la ferme réserve et cultivé en avoine pour la plus grande partie, tandis qu'un coin de prairie, choisi près de la rivière, pour être à portée de l'eau, était consacré aux légumes.

Après avoir consciencieusement étudié les maîtres recommandés, nous créâmes un potager modèle qui nous coûta fort cher; mais il rentrait dans ces dépenses sur lesquelles ce serait une faute grave de lésiner. Il fallut, en outre, pourvoir au logement du jardinier devenu nécessaire avec deux ménages, qui, étrangers l'un à l'autre, ne se contentaient plus des deux chambres contiguës occupées précédemment par les deux ménages du père et du fils.

Nous en fûmes récompensés, car nous goûtâmes, aussitôt, à des légumes délicieux. Nous n'en eûmes pas notre suffisance, mais ce devait être parce que nous ne sûmes pas bien diriger le jardinage la première année. Beaucoup de légumes se perdirent pour être venus tous à la fois. Nous n'avions point songé à échelonner les maturités. Les melons trop tardifs mûrirent à l'entrée de l'hiver; mais il nous resta le souvenir des légumes que nous avions mangés à point. Et nous devions arriver à les obtenir ainsi, sans interruption et à temps, tout le long de l'année.

En culture, nous eûmes des succès, grâce aux engrais chimiques et aux semences que j'avais fait venir de la maison Vilmorin. Nous eûmes en particulier des pommes de terre, des betteraves fourragères et des avoines d'hiver, telles qu'on n'en avait jamais vu dans le pays.

Les scories de déphosphoration avaient fait merveille sur les prés; la récolte des foins avait été doublée.

Voilà qui était d'heureux augure pour la réalisation de nos espérances. Oui, avec des moyens aussi puissants, nous devions arriver à une énorme production.

Cependant les comptes de maison restaient stationnaires. Aux produits du domaine, nous avions beau joindre ceux du potager, nous dépensions toujours autant pour notre vie. Nous nous épui-

sions pourtant à surveiller notre monde, mais notre surveillance ne devait pas être bien organisée, car le coulage subsistait.

D'un autre côté, en étudiant sévèrement le détail de mes comptes, il me paraissait qu'il n'y avait pas de dépense qui ne se justifiât. Je me demandais, à chaque article : Referais-je cette dépense, si elle était à refaire? Et je me répondais : Oui.

Mais, au 31 décembre 1892, j'obtenais à la fin de ma colonne d'achats un total de :

33.957 fr. 05

contre

2.282 fr. 65 de ventes.

Ainsi, j'étais bien d'accord avec moi-même pour le détail, l'ensemble seul me gênait.

Avec le déficit de ma première année, j'avais donc dépensé 37,619,30 de mon fonds de roulement.

Il faut décidément beaucoup d'argent pour mettre une culture en train. J'y comptais, mais pas à ce point. J'avais bien entendu parler de 1.000 francs l'hectare comme première mise. D'aucuns, après les avoir dépassés, disent 2.000. Ils n'ont peut-être pas tort. Mon fonds de roulement, que je croyais si exagéré, ne sera pas de trop. Enfin, les grosses dépenses sont faites; je connais la propriété; j'ai acquis un peu d'expérience; cette année doit me donner des résultats décisifs.

*3e année.* — Cette année fut marquée par de grandes améliorations dans la propriété.

Je retirai à mon fermier de la grande ferme un pacage à moutons qui joignait notre habitation. Nous n'étions pas chez nous. De plus, en le boisant, nous nous entourions d'une ceinture d'arbres, et nous nous affranchissions de la surveillance de la route qui nous dominait de ce côté. Nous nous en félicitons encore. Ce fut une grande amélioration. Mais mon fermier dut renoncer à ses moutons et moi consentir une diminution de bail.

Les bois furent percés d'allées, nécessaires pour la surveillance et l'exploitation.

Une lande de 5 hectares fut défrichée à forfait et, avec de la

chaux et de l'acide phosphorique, la récolte d'avoine paya le défrichement et les frais de culture. Drainée ensuite, elle paya son drainage en deux récoltes successives.

Une vigne transformée et fumée aux engrais chimiques donna une végétation luxuriante et pleine de promesses.

Les prés, les pommes de terre, les betteraves, les avoines donnèrent des produits magnifiques.

J'étais content devant mes récoltes, devant ma propriété transformée, mais je faisais une triste mine devant mon livre de comptes au 31 décembre 1893.

Les achats se montaient à 18.627 fr. 35.
Les ventes à 2.874 fr. 10
soit, pour ces deux années et demie de culture, une dépense nette totale de 53.372 fr. 50.

Non seulement mon fonds de roulement était épuisé, mais dépassé et, fait digne de remarque, mes comptes de maison ne voulaient toujours pas faire ressortir la moindre diminution que je pusse porter au crédit de l'exploitation.

« Voyons, me disais-je, il s'agit d'être juste. Et il ne serait pas juste de compter ainsi. J'ai bien dépensé un peu plus que mon fonds de roulement, mais je ne l'ai pas perdu ; je l'ai placé. — C'est un accroissement de capital. La valeur de la propriété a augmenté. Il ne serait pas juste, en vérité, de charger ces quelques années de dépenses faites une fois pour toutes et dont le bienfait se fera sentir toujours. Puis-je faire supporter à ma culture la dépense des allées de bois? C'est évidemment absurde. La fosse à fumier n'est-elle pas une source de richesse dont le bienfait se prolongera indéfiniment, tandis que je mets sa dépense au compte d'une seule année. Quoi! je m'arrêterais au moment où je vais bénéficier de toutes ces dépenses bien faites, fructueuses? J'irais, de gaieté de cœur, les rendre inutiles, et cela, lorsque je réussis dans ma culture et qu'il ne me reste plus qu'un petit effort à faire? C'est vouloir consommer sa perte à plaisir! C'est là que serait la folie! »

Mon Sancho Panca répondit à mon Don Quichotte : « Mon ami, tu te mens à toi-même. D'abord tu t'es juré de ne pas dépasser

un fonds de roulement qui répondait à tes prévisions les plus larges pour la mise en train de la propriété. Ainsi tu avais fait d'avance l'amortissement de ces premières dépenses : il n'est plus à refaire. Puis, si par tes bois tu dois reconstituer sûrement ta perte, es-tu sûr de ne pas l'augmenter par ta culture? Non. Le crois-tu même? La main sur la conscience, tu es persuadé que tu n'y arriverais pas. Ce n'est donc pas la raison qui te guide, mais la passion qui t'emporte. En ce cas, mon pauvre ami, tu y passeras comme les autres. Tu ne seras pas plus malin qu'eux.

« Je t'admirais dans le conseil, j'étais fier de toi. Je me disais : Il est très fort ; il prévoit tout. Mais tu es faible dans l'action. Tu as tout prévu, mais tu as partout succombé et tu fais tout ce que tu avais justement critiqué. Comme l'agriculteur, tu cours du matin au soir, tu lis des livres agricoles, tu t'absorbes dans tes comptes, sans un moment de loisir. Tu es devenu, à ton tour, le forçat de la culture, sous prétexte de mise en train ; mais cette mise en train durera toujours. Tu joins même les opinions opposées que tu condamnais jadis au nom du bon sens : tantôt, fanatique de science, tu te demandes s'il ne faut pas, pour réussir, sortir d'une école d'agronomie ; tantôt, admirateur de l'empirisme du paysan, tu crains de ne pas sentir assez de son sang couler dans tes veines. Tu te plains de ton personnel? Mais M. G. Ville t'avait prévenu et tu répondais que c'était justement ta partie. Es-tu heureux? Tu as la discorde dans tes gens de maison, la guerre à la ferme ; ta femme s'épuise à te seconder ; tu n'arrives pas à remplir ta tâche, tu sens la ruine au bout et tu veux persévérer. Voilà ton bilan, mon ami. »

C'était vrai, nous en étions là. Si une révolution avait pu nous enlever notre propriété, ç'eût été chez nous un soupir de soulagement, car nous arrivions à la détester à force d'y souffrir. Notre œuvre de patronage se retournait contre nous. Dans quel guêpier ne nous étions-nous pas fourrés! nous étions littéralement mangés par nos gens. Nous n'avions même pas l'illusion de faire du bien. Notre personnel empirait chez nous. Nous le corrompions, non intentionnellement, mais en fait.

Bref, j'étais absolument convaincu qu'un second fonds de rou-

lement, d'égale importance, ne nous tirerait pas d'affaire — non, il ne nous permettrait pas de mettre notre propriété en état de rémunérer nos dépenses annuelles de culture; elles l'emporteraient toujours sur les recettes. Il prolongerait seulement une culture coûteuse; nous serions obligés de continuer à servir annuellement une rente à notre terre.

D'où nous venait cette assurance, nous le dirons la prochaine fois, mais nous l'avions, sans l'ombre d'un doute.

Amèrement, je pris donc le parti d'arrêter la culture.

Arrêter une culture du jour au lendemain est impossible; elle ne s'arrête pas comme une industrie. Il fallait finir l'année agricole, atteindre la Saint-Jean, les gens étant loués à l'année; puis rentrer, après la Saint-Jean, les récoltes déjà en terre.

Mais j'arrêtai tout nouveau travail de culture et annonçai à mon personnel son licenciement dans les délais voulus pour qu'il pût se placer ailleurs. Il fallait pourtant l'occuper jusque-là, occuper les chevaux qui, n'ayant plus assez de travail, et insoucieusement surveillés, menaçaient d'occasionner des accidents. Je les voyais s'échapper, rentrer au galop avec les tombereaux; un jour ils faillirent ainsi écraser mes enfants. Nous vécûmes six mois en face des prodromes les plus irrécusables de la ruine.

Le personnel parti, il fallut, à la tâche, faire faucher, faner, rentrer un foin inutile dont les meules noircies me servent encore après cinq ans pour la litière; puis moissonner, en surpayant les moissonneurs qui, se sentant nécessaires, menaçaient de faire grève. Cette année, nous ne pensions plus à la consommation, mais à la vente. Je voulais, si possible, rattraper, dans ma liquidation, les trois mille francs dépensés en plus de mon fonds de roulement. Vains efforts; les bestiaux achetés cher furent vendus bon marché; le blé était bas; si bien qu'au 31 décembre 1894 notre budget de l'année se décomposait ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Achats | 10.373.80 | |
| Ventes | 5.869.75 | |
| Soit : | 4.504.05 | de perte. |
| Soit en tout, non plus | 53.372.55 | |
| mais bien | 57.876.60 | de perte. |

Cependant, fait toujours digne de remarque, nos comptes de maison s'obstinaient à rester stationnaires. Lorsque nous conservions tous les produits de notre domaine pour la consommation, nous avions espéré une diminution de dépenses que nous n'avions su réaliser. En vendant tous ces produits dont nous consommions pourtant notre part, nous en étions arrivés à prévoir, naturellement, une augmentation correspondante de dépenses. Elle ne s'était pas produite. Le départ de nos gens, la cessation de leur consommation et du coulage avait suffi pour rétablir l'équilibre. Était-ce donc là la radicale solution à cette mystérieuse organisation de la surveillance que, en faisant mon *mea culpa*, je m'évertuais à chercher?

Malgré le désarroi de cette fin de culture, bien qu'au spectacle confus de la désolation eût succédé, autour de nous, le silence de la mort; malgré notre déception, devant cet échec avéré dont rien ne venait pallier l'évidence qui éclatait pour nous à toute heure et à chaque pas, nous éprouvions une sorte de détente bienfaisante.

Notre tristesse était plutôt d'ordre moral et voulue. C'est par réflexion que nous étions tristes de l'écroulement de nos espérances, de la ruine achevée de notre œuvre patronale. Au fond, nous étions honteux de jouir de notre tranquillité, de nous sentir plus heureux en voyant venir la paix. Cette paix, que nous voulions conquérir par la victoire, la défaite nous l'apportait. Heureuse défaite! digne d'être souhaitée, comme les victoires à à la Pyrrhus d'être redoutées.

Quand nous surprenions en nous les effets d'une gaieté qui revenait invinciblement, nous tentions de les arrêter. Et avec un regard sévère, de sérieux reproches, nous nous rappelions à la tristesse de la situation. Que ferons-nous des terres de la réserve? nous disions-nous alors.

Au fait, oui, qu'en ferons-nous?

C'était là notre épée de Damoclès. On n'arrête pas la terre comme une machine à vapeur. Le moteur, ici, n'est pas en la puissance de l'homme. Il ne saurait ni l'arrêter, — la terre est toujours en travail, — ni le détourner comme un meunier, par exem-

ple, détourne un cours d'eau pour immobiliser sa roue. Pour immobiliser la terre, il faut lutter contre elle, la travailler et nous n'avions plus de laboureur. Nos champs en friche produisaient des mauvaises herbes. A les laisser grainer, nous salissions nos terres et rendions toute culture ultérieure impossible sans de coûteuses dépenses. Les boiser, c'est bientôt dit, mais c'est une grosse détermination à prendre que d'immobiliser ainsi une propriété au delà de la vie d'un homme. Ne nous en repentirions-nous pas plus tard, quand le mal serait sans remède?

Mon fermier me proposait bien de reprendre ma réserve. Je crois fort qu'il jugeait, à la vigueur des mauvaises herbes, que les engrais enfouis produiraient sans frais quelques récoltes et qu'il ne demandait pas mieux que d'en profiter. Mais il me répugnait de ne pas bénéficier de cette fertilité que j'avais créée.

En même temps, nous étions en butte à des reproches qui nous retournaient le fer dans la plaie. Nous n'avions pas assez persévéré. Qu'est-ce que trois ans de culture? Nous abandonnions au moment de récolter. Bref, les bonnes raisons de mon Don Quichotte. Malheureusement les sages conseillers qui avaient persévéré, me contaient, en même temps, que, malgré leur persévérance, leur culture leur coûtait toujours.

Je commençai à boiser, lentement, comme à regret, et seulement là où je savais bien faire. Les autres terres revenaient à l'état de landes, tandis que je ne prenais aucune décision à leur sujet.

Cependant nous étions contents, malgré nous. L'instinct est décidément le plus fort. Rien ne peut lutter contre le bien-être qu'apporte le salut.

Un matin, je faisais, au pas de ma jument, et avec une douce mélancolie, mon tour de propriétaire, par ancienne habitude. Un homme labourait tout contre une ajonnière qui bordait mes bois. Désœuvré, je m'arrêtai à causer.

— Je ne savais pas que vous aviez du bien par ici, dis-je à l'homme que je connaissais comme mon voisin à l'autre bout de la propriété.

— Oui, cette pièce joignait ce champ de feu mon père; je l'ai

achetée lors de la vente de défunt X***. Son fils n'en voulait pas; il est parti dans le bien de sa femme.

— Ça n'a pas l'air bien gras.

— Non. C'est du pur sable. Aussi ne l'ai-je pas achetée cher. Elle me revient à 2 fr. 50 la chaînée avec les frais d'acte. C'est tout ce que cela vaut et cela ne paie pas la culture.

— 2 fr. 50 la chaînée, moins de 400 fr. l'hectare. Ce n'est pas cher. Mais alors, dites-moi, que peut valoir cette lande, demandai-je en montrant l'ajonnière?

— M. C*** en a bien refusé 700 fr. de l'arpent (plus de 1.000 fr. l'hectare).

— Mais, c'est incroyable!

— Il a eu raison, Monsieur, c'est d'un bon rapport. A ce prix, elle lui a toujours rapporté plus de 5 du cent.

Je tombais des nues. Quoi! la terre abandonnée à elle-même aurait plus de valeur que la terre cultivée et rapporterait davantage.

— Mais alors, pourquoi ne laissez-vous pas votre champ en friche, il redeviendrait lande et vous rapporterait au lieu de vous coûter.

— Oui, Monsieur, mais nous ne pouvons cultiver comme cela. Mon seigle me donne toujours de la litière et j'en suis à court. Puis, il faudrait attendre trois ans l'ajonc et je n'ai pas d'avance. C'est bon pour des bourgeois; on ne fait pas comme cela, nous autres.

La lumière s'était faite dans mon esprit par les deux rapprochements suivants.

Lors de mon acquisition, j'avais été étonné du prix moyen d'estimation porté pour les prairies. Je le fus bien plus en apprenant que le moindre pré avait coûté 2.500 fr., tel autre 3.000 fr. l'hectare, d'autres davantage. Comme je m'étonnai de cette supériorité de valeur des prés sur les terres de culture cotées de 5 à 600 fr. l'hectare, on me répondit, qu'à ce prix, les prés avaient toujours rapporté 5 pour cent.

Je fus bien plus surpris encore. On m'avait parlé de 2 1/2 pour cent comme valeur de location des terres de ferme. — Mais les

prairies ne peuvent se faire que dans les vallées. Les vallées sont étroites en Touraine, les plateaux de culture très étendus; je mis sur le compte de la rareté des prairies leur valeur. Tout le monde voulant des prairies, leur prix montait; c'est l'effet naturel de la demande. Mais le point qui restait obscur pour moi, c'est comment, à ce prix, elles rapportaient 5 pour cent. Cela, je ne me l'expliquais pas.

La demande, en haussant le prix d'achat des prés, aurait dû plutôt faire baisser leur rapport. S'ils étaient plus recherchés que les terres de culture à cause de leur rareté, ils auraient dû rapporter un taux moindre et non double.

En second lieu, l'année précédente, on m'avait offert de me vendre, à 6 fr. la chaînée, un petit bois contigu à mon domaine. Ils me prennent pour un novice, pensai-je, et veulent me faire payer la « convenance ». — La convenance est le point de départ du chantage, la cause recherchée du surpaiement. Il est vrai, vous dira-t-on, que la terre ne vaut que 4 francs la chaînée, mais, si j'en demande 8, c'est parce que vous avez *convenance* à l'acheter. Elle joint un de vos champs, rendra les labours plus faciles, vous arrondira, vous donnera accès à la route, etc. La convenance se paie, et très cher.

Comment, me disais-je, ils ont le toupet de m'offrir ce bois à 1.000 fr. l'hectare, immédiatement après la coupe, c'est-à-dire lorsqu'il n'a plus que la valeur de la terre nue, et le champ voisin me revient à 500 fr. l'hectare, et c'est de la terre de labour!

Quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'un meunier du voisinage avait acheté à ce prix. Le rencontrant peu après :

— Eh bien, lui dis-je, vous payez bien! 1.000 francs l'hectare un bois qui vient d'être rasé! C'est cher!

— Mais non, reprit-il, c'est le prix de la terre ensemencée en bois. La dernière coupe a rapporté 5 du cent, c'est moi qui l'ai achetée.

Ainsi donc, l'hectare de pré valait quatre fois l'hectare de terre et l'hectare de bois ou de lande avait une valeur double.

Les productions naturelles quadruplaient ou doublaient la

valeur de la terre ; le travail la diminuait de moitié. La terre de labour, à valeur réduite, rémunérait le travail au taux de 2 1/2 pour cent, et la terre dont la valeur était quadruplée ou doublée par une production naturelle récompensait l'oisiveté de son propriétaire par du 5 pour cent! C'était inconcevable.

Comment! je serais tombé sur la bonne exploitation de ma terre le jour où, croyant l'abandonner à son triste sort, je m'étais croisé les bras? Je n'aurais qu'à continuer pour doubler la valeur du fonds, quadrupler le revenu?

Le travail puni, alors, l'oisiveté récompensée? J'étais scandalisé; c'était immoral.

Je n'eus de cesse que je n'eusse éclairci cette anomalie. J'en cherchai l'explication par la méthode de la science sociale et la trouvai en examinant le travail auquel se livraient les propriétaires de prés, de bois, de landes. Lorsque ces natures de biens ne faisaient pas partie intégrante d'une ferme, servant alors à sa consommation directe et non à la vente, elles avaient toujours pour propriétaires des capitalistes de village : marchands de biens, marchands de bestiaux, meuniers. Ces capitalistes trouvent emploi de leur argent à 5 pour cent; dès lors ils ne le placent qu'à ce taux. Ils font monter ou baisser, en achetant ou en se retirant, la valeur des prés, des bois, des landes, de façon à ce que, d'après le prix des dernières coupes, le rapport se maintienne à 5 pour cent. Cela se fait mécaniquement, sans concert préétabli. Le rapport d'un pré offert dépasse-t-il 5 pour cent, d'après la vente des dernières coupes? Les acheteurs se présentent, se font concurrence. La valeur du bien monte. Le rapport est-il inférieur à 5 pour cent? On ne trouve plus d'acheteur. Le bien perd; il faut baisser le prix de vente.

Mais qui fait les prix en achetant la coupe? Ce sont les petits propriétaires, les paysans, qui ont besoin de bois, de litière et de foin, et qui n'en ont pas.

Pourquoi n'en ont-ils pas? C'est bien simple. Parce que ce sont de petites gens, toujours à court.

Le paysan n'a pas de pré parce que le pré est trop cher. — S'il n'a que 2.000 francs, il aime mieux acheter quatre hectares de

terre qui lui fourniront le travail et la satisfaction de ses besoins, qu'un hectare de pré qui lui rapportera 100 francs, mais qui ne lui donnera ni son travail ni sa vie. Seulement il manquera alors de foin et devra l'acheter. C'est la concurrence de ces petites gens qui fait monter le prix de ce foin qu'ils doivent acheter coûte que coûte, dont ils ont absolument besoin. En se saignant, ils peuvent donner 100 francs chaque année ; où trouver 2.000 francs? Seul, le paysan aisé pourra s'assurer son foin en achetant la prairie.

Même application pour les bois et pour les landes, mais ici il y a plus. Si la prairie, de sa nature, est intransformable, la lande et le bois peuvent se défricher. Lorsqu'il en a hérité, le paysan imprévoyant ou besoigneux voit dans cette transformation un intérêt immédiat. La lande et le bois ont accumulé dans le sol une fertilité qui se traduira, sans dépense, par plusieurs belles récoltes; mais ensuite la terre sera épuisée. Il défriche, et tue ainsi la poule aux œufs d'or. Non seulement il n'aura plus son bois ni sa litière, mais il devra les payer plus cher. Une lande en moins dans le pays fera un acquéreur en plus pour renchérir le prix de la litière raréfiée.

Je fis la contre-expérience en parlant, de divers côtés, de mon projet de mettre toute ma propriété en bois, en prés, en landes.

— Vous aurez plus de rapport, me répondit un gros cultivateur, maire de son village.

Je croyais rêver à cette confirmation.

La simplicité de la solution était telle que je ne pouvais y croire.

— Mais alors pourquoi ne le fait-on pas?

— Cela ne se peut pas.

— Comment, je ne le puis pas? je n'ai qu'à me croiser les bras et cela se fera tout seul.

— Oui, vous, parce que vous ne faites pas de culture. Et puis, si tout était en lande, la litière ne vaudrait plus rien. Qui l'achèterait?

— Évidemment, mais ce n'est pas le cas. Les prés se louent facilement, les bois se vendent comme on veut ; quant à la litière,

les gens de chez moi vont la chercher à 15 kilomètres; elle manque dans le pays.

— Bien sûr, mais tout le monde ne peut pas faire comme cela.

Comme je n'avais pas à chercher, pour le moment, une solution générale, je n'en restai pas moins sur cette conclusion : en laissant ma terre à elle-même, j'augmente sa valeur marchande, sa fertilité, et son rendement. J'étais tiré d'affaire!

Cette solution, en contradiction avec toutes les idées reçues, me sauvait; je n'en étais pas fier cependant.

L'État, me disais-je, n'enseigne rien de pareil, et je crains qu'il ne voie pas mon expédient d'un œil favorable. L'État, à juste titre, est jaloux de ses monopoles. Il faudra, je le crains, faire mon deuil de la décoration du Mérite agricole. La tradition se dresse contre moi et, du haut de la pyramide de l'histoire, quarante siècles me réprouvent. La science agricole m'écrase de son mépris.

L'opinion publique, enfin, a adopté la culture officielle. Elle n'est pas tendre, l'opinion publique, pour ceux qui dérangent les idées auxquelles elle a donné droit de cité et je crains de les bouleverser singulièrement. Car enfin, à en juger par ma propre surprise, qui se doute d'un fait aussi extraordinaire dont rien, soit dans les faits, soit dans mes lectures, ne m'avait permis de supposer l'existence? Qui se doute, non qu'il en soit ainsi généralement en France, mais que ce fait s'y produise quelque part? Tous ceux à qui j'en ai parlé sont restés incrédules ou confondus.

Ma solution enfin n'avait même pas mon approbation. Elle ne répondait à aucune de mes aspirations, elle me laissait confus.

Il me semblait qu'elle m'avilissait. Certes! je n'avais pas envie de la publier à son de trompe. Je ne pensais pas à me vanter de mes mésaventures, mais je me demandais, parfois, si mon devoir n'était pas de faire ma confession et de crier casse-cou aux néophytes agricoles. Mais quoi!

Je pouvais bien leur dire : « Gardez-vous de la culture officielle, elle vous mènera à la ruine. » Mais la négation ne suffit pas. Je ne pouvais pas leur recommander de ne rien faire, mais seulement déclarer qu'il vaut mieux ne rien faire que de prati-

quer la culture officielle. On ne recommande pas la passivité, mais l'action, et là commençait mon embarras.

Bizarrerie singulière ! Cette solution n'avait pour elle que l'assentiment du paysan. J'en recevais les marques les moins équivoques. Mais cette approbation même ne faisait qu'accroître ma honte. Il me répugnait singulièrement de bénéficier, sans rien faire, des tristes nécessités que lui imposait son travail ingrat. Allais-je donc devenir un usurier de village?

Non, ma misérable solution n'était soutenue par personne. Mais ni mon dégoût, ni celui des autres ne pouvait empêcher qu'elle ne fût. Et c'était sa force, la force des choses, la force du fait.

Elle me sauvait de la ruine, et, avec moi, tous ceux qui se ruinent avec la culture officielle.

Car, si le rapport des productions naturelles peut être ici un fait absolument exceptionnel, admettons même unique, il n'en est pas moins vrai que partout cette manière d'exploiter la terre prévient la ruine. Beaucoup se sont ruinés en persévérant dans la culture officielle ; personne ne pourra se ruiner en persévérant à demander à la terre des productions naturelles.

En somme, n'est-ce pas le mode rémunérateur d'exploitation des fermes normandes entièrement converties en herbages ?

Malgré moi, il fallait bien reconnaître que j'avais mis le pied sur un terrain solide. Je pouvais y demeurer; peut-être même pourrait-il me servir de point de départ vers quelque chose de mieux, car il devait y avoir mieux, bien que je ne le visse pas.

Solution antiofficielle, antithéorique, antipathique, nouvelle.

Elle ne provenait pas des maîtres qui, sans responsabilité, règlent notre culture comme ils administrent l'argent des contribuables. Elle provenait de l'intéressé, théoriquement récalcitrant, mais pratiquement vaincu par les faits.

C'était une solution de propriétaire.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

# LE SYNDICAT OUVRIER

## INSTRUMENT DE PACIFICATION

### II

### ORGANISATIONS ET TENDANCES QUI CONTRARIAIENT LE DÉVELOPPEMENT DES SYNDICATS (1).

Nous avons vu, dans un article précédent, que l'essor des syndicats fut longtemps entravé par la législation. Mais la législation ne fut pas le seul obstacle au réveil de la forme corporative.

Il se produisit deux types d'association qui retardèrent les travailleurs dans la voie syndicale : la Société de secours mutuels et la Société coopérative de production.

#### I. — LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ET LES SYNDICATS.

La loi Chapelier, qui interdisait l'association aux ouvriers de même état, n'avait pas fait d'exception en faveur des Sociétés de secours mutuels. Cependant, à leur égard, elle avait été moins sévèrement appliquée. Aussi les ouvriers s'étaient-ils emparés de ce mode d'association *toléré*.

Ils n'avaient d'ailleurs à choisir qu'entre la société de secours mutuels et le compagnonnage.

Les Sociétés de secours mutuels, dit M. Barberet, ont changé en qualités les défauts des compagnons. Le titre de sociétaire n'entraînait pas, comme chez eux, l'obligation réelle des dépenses au cabaret; mais en revanche des éléments étrangers au métier s'y introduisaient. L'État intervenait constamment dans leur organisation, soit en se réservant le droit de choisir leurs présidents (même en dehors de la corporation), soit en aliénant leurs capitaux.

(1) Voir la livraison de décembre 1899.

L'autonomie corporative était donc battue en brèche par la fondation de *sociétés de secours mutuels non professionnelles*, où s'affiliaient de nombreux ouvriers. Dans toutes, on attirait les adhérents par le miroitement des secours en cas de maladie.

« Nous ne blâmerions pas cette prévoyance, ajoutait M. Barberet, si les ressources de l'ouvrier le permettaient. Mais, *s'il verse à la Société de secours mutuels, il est incapable de verser une seconde cotisation au Syndicat*. Et, puisqu'il est prouvé qu'en entreprenant deux choses à la fois, les ouvriers ne peuvent faire prospérer l'une sans négliger l'autre, il devient raisonnable de n'entreprendre que l'œuvre la plus utile. Or la plus utile, celle dont il faut s'occuper sans relâche, quitte à laisser tomber les autres questions économiques pendantes, c'est l'organisation du travail. »

Avant 1848, les sociétés de secours mutuels étaient soumises à la nécessité de se pourvoir d'une *autorisation préalable*.

La seule loi, qui les eût mentionnées, est la loi du 5 juin 1835 sur *les caisses d'épargne*, qui permettait, aux *Sociétés de secours mutuels autorisées*, de déposer leurs fonds dans ces caisses, jusqu'à concurrence de 6.000 francs.

La révolution de Février, en consacrant la liberté de réunion et d'association, abolit implicitement ces prohibitions. Les sociétés purent se constituer librement (1).

La loi du 15 juillet 1850 dit à quelles conditions elles pourraient être déclarées *établissements d'utilité publique*. Elles devaient, pour cela, inscrire, au nombre de leurs attributions, les secours *en cas de chômage*.

Les sociétés simplement autorisées continuaient à s'administrer librement; c'étaient les *sociétés libres*.

Les unes et les autres étaient tenues de communiquer leurs registres, sur la demande de l'Administration.

Le décret du 22 janvier 1852 décida qu'une dotation de 10 mil-

(1) Le décret du 28 juillet 1848 sur les clubs ayant, par son article 14, dispensé les *associations industrielles et de bienfaisance* des formalités imposées aux autres associations, une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 30 août suivant, décida que l'administration n'avait plus à s'occuper des statuts des Sociétés de secours mutuels. Elles devaient seulement faire connaître à l'administration le lieu et l'objet de leurs réunions, et les noms des fondateurs et administrateurs.

lions, prise sur les biens de la famille royale déchue, serait affectée aux Sociétés de secours mutuels, et le décret-loi du 26 mars 1852 prescrivit qu'une Société de secours mutuels serait créée par les soins du maire et du curé, dans chacune des communes où l'utilité en aurait été reconnue. C'était la création d'un troisième type de sociétés : les *sociétés approuvées*. Une commission supérieure de dix membres fut chargée de développer ces associations.

Les sociétés fondées par l'initiative privée pouvaient également être *approuvées*.

Le président des sociétés officielles *approuvées* était nommé par le chef de l'État. Les communes étaient tenues de leur fournir gratuitement des locaux, des livres et des registres. Il leur était interdit de distribuer des secours *en cas de chômage*.

Le 26 avril 1856, un décret fut rendu, affectant une somme de 200.000 francs à la constitution d'un fonds de retraites dans les *sociétés approuvées*.

Les subventions accordées aux sociétés qui constituaient un fonds de retraites étaient fixées sur les bases suivantes :

1° Le quart du versement ;

2° Un franc par membre participant ;

3° Un franc par membre participant âgé de plus de 58 ans.

Toutefois la subvention ne pouvait dépasser le chiffre du versement. Lorsque le nombre des membres participants était égal ou inférieur à 1.000, la subvention ne pouvait excéder 3.000 francs. Si ce nombre était supérieur à 1.000, la subvention pouvait être égale au nombre des membres participants multiplié par 3, sans pouvoir jamais dépasser 10.000 francs.

En 1853, quarante-cinq des sociétés existantes étaient antérieures à la loi Chapelier.

En 1806 seulement, la Préfecture de Police s'était inquiétée de ce que plusieurs de ces sociétés étaient restées professionnelles, et elle décida qu'à l'avenir elles seraient composées de citoyens d'états différents, *pour éviter les cabales et les coalitions*. Les sociétés se contentèrent, pour la forme, d'introduire chez elles

quelques étrangers à la corporation. La profession continua à rester dominante.

En 1823, cent trente-deux Sociétés de secours mutuels étaient des associations purement professionnelles, comprenant onze mille membres.

Cette situation était forcée. Les sociétés des grandes villes se trouvaient obligées, dans l'intérêt bien entendu de leur propre conservation, d'éliminer les ouvriers des professions insalubres et dangereuses. Et ceux-ci étaient réduits à former des sociétés spéciales, comme les doreurs sur métaux qui inscrivaient en tête de leur règlement cette inscription : « *Repoussés de partout, ils se soutiennent eux-mêmes.* »

Plusieurs de ces sociétés étaient vouées exclusivement à la résistance et à la défense des intérêts professionnels.

Dès 1817, les chapeliers fouleurs ajoutaient à leur société une annexe, sous le titre de *Bourse auxiliaire,* dans le but d'accorder aux chômeurs un secours de 7 francs par semaine, pendant 17 semaines, et un secours de route de 14 francs, à ceux qui préféreraient quitter Paris.

La société secrète des *mutuellistes de Lyon* dirigeait le mouvement pour l'établissement des tarifs ; ce mouvement aboutit aux insurrections de 1831 et 1834.

La Société typographique de Paris, fondée en 1839, était aussi une société secrète, dont l'influence fut considérable et aboutit à la création d'une commission mixte composée de sept patrons et de sept ouvriers, qui établit en 1843 un premier tarif des travaux typographiques. La société n'intervint point ouvertement, mais son influence occulte dirigea les élections des membres ouvriers de la commission. Elle comptait, en 1845, 1.200 membres, c'est-à-dire la moitié des ouvriers de la profession.

Les fondeurs en caractères et les imprimeurs en papiers peints créaient également des caisses secrètes de résistance. Ces caisses alimentèrent les nombreuses grèves qui se produisirent en 1840, 1843 et 1845.

En 1840, les ouvriers cordonniers fondaient, à la suite d'une grève, la société de secours mutuels *la Laborieuse*, qui avait pour

but l'allocation de secours en cas de chômage, en argent et en travail, et le placement de ses adhérents.

La *Laborieuse* fut même autorisée en 1845, à condition d'insérer dans ses statuts que le secours quotidien de 1 franc ne serait pas accordé *dans le cas de cessation volontaire et concertée du travail, ou bien d'un chômage résultant d'une coalition quelconque des ouvriers sociétaires.*

Mais, en 1855, cette association perdit complètement son caractère professionnel et ouvrit ses rangs aux gens de toutes professions. Elle avait renoncé, par suite de la faillite de la société de production qu'elle avait fondée, à s'occuper de secours en cas de chômage.

On ne peut relever, dans la période de 1848 à 1851, que quelques exemples de sociétés, qui se préoccupèrent des besoins de l'heure présente : le maintien des salaires, l'établissement des tarifs et la diminution de la journée de travail.

Ce sont : la société des corroyeurs de Paris, la société des chauffeurs des usines à gaz de Paris, la société fraternelle des ouvriers fondeurs, la caisse centrale des tisseurs de Sedan.

Dans plusieurs villes, les ouvriers dissimulaient leurs caisses de résistance sous la forme de sociétés de secours mutuels. Ainsi la société industrielle des chefs d'ateliers et ouvriers rubaniers de Saint-Étienne, la société de secours mutuels Saint-Augustin des typographes de Marseille, la société Saint-Simon des corroyeurs et maroquiniers de Marseille, la société Saint-Jude des tourneurs et corroyeurs de la même ville.

De 1852 à 1860, sous la rigoureuse surveillance de la police, il ne se produit aucune tentative d'association de défense professionnelle. Les sociétés mutuelles dont on découvrit l'action dans les grèves furent dissoutes. Seules, les sociétés secrètes des typographes et le compagnonnage purent échapper à la répression.

En 1860 surgit une nouvelle forme d'association : *la société de crédit mutuel.* Celles qui se constituèrent entre ouvriers de la même profession prirent généralement le titre de *sociétés civiles d'épargne et de crédit*, et furent destinées à former le noyau de futures associations coopératives de production.

Le nombre toujours grandissant des sociétés de crédit mutuel, donna l'idée de créer une Banque centrale, qui fut constituée le 27 septembre 1863, sous le nom de Société du Crédit au travail.

Des banques populaires s'organisèrent, à son exemple, à Lyon, à Lille, à Marseille, à Saint-Étienne, et donnèrent naissance à des associations de production et de consommation. De ces dernières, Paris comptait déjà, en 1866, 47, et les départements, 32.

A cette même date, les commanditaires du *Crédit au travail* étaient au nombre de 1233, et le capital souscrit s'élevait à plus de 200.000 francs.

L'année précédente, une *Caisse d'escompte des Associations populaires* avait été fondée par MM. Léon Say et Walras, avec le concours de MM. Benoist d'Azy, le comte d'Haussonville, le duc Decazes, à un capital de 100.000 francs, bientôt doublé. Et l'empereur invitait officiellement des personnes de bonne volonté à fonder une *Caisse des Associations coopératives,* à laquelle il souscrivait lui-même la somme de 500.000 francs.

« Le temps était passé, dit M. Finance dans son remarquable rapport sur les *Associations professionnelles* (1), où les membres des sociétés de crédit mutuel se croyaient obligés de tenir leurs réunions sous le couvert de parties de plaisir, en famille, dans les bois des environs de Paris, ou de simuler le retour d'un enterrement, pour occuper la salle de l'un des marchands de vins qui avoisinent le cimetière du Père-Lachaise. La coopération était patronnée officiellement; pourtant l'autorisation de tenir un Congrès coopératif international, pendant l'Exposition universelle de 1867, fut refusée, sans indication de motifs, et lorsque les convocations étaient déjà lancées. »

Le 2 novembre 1868, le *Crédit au Travail* suspendait ses paiements. Sur quarante-huit sociétés, auxquelles il avait fait des avances, neuf seulement s'étaient libérées, dix-huit avaient succombé.

(1) Publication de l'Office du travail. C'est à cette publication que nous empruntons ces renseignements si précis.

Cette chute fut un désastre pour la Coopération de crédit.

La Caisse d'escompte suivit de près le Crédit dans sa ruine.

La plupart des sociétés de production, qui s'effondraient, entraînaient, dans leur chute, les Syndicats qui les avaient fondées.

## II. — LES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION ET LES SYNDICATS.

Un nouvel obstacle à l'évolution corporative se trouve dans l'engouement coopératif, qui prit subitement les masses ouvrières, désireuses d'échapper au salariat.

On ne peut se lancer dans la coopération de production, sans abandonner l'idée syndicale, qui s'adresse à tous les éléments d'un métier, à tous les ouvriers d'une corporation.

A la suite de la Révolution de 1830, les ouvriers rêvèrent de l'extinction du patronat par la création de sociétés de production.

En 1834, quatre ouvriers bijoutiers fondèrent l'*Association des ouvriers bijoutiers en doré*, sur le plan dressé par Buchez. Il fallait être catholique pratiquant pour être admis dans cette association, connue sous la raison sociale *Leroy-Thibault et Cie*. Les assemblées générales commençaient par la lecture de l'Évangile, et les associés devaient envoyer leurs apprentis à la messe. L'Association dura jusqu'en 1870.

L'association des rubaniers de Saint-Étienne, fondée suivant les mêmes principes, n'eut qu'une durée éphémère.

Sur le type non confessionnel, se créaient à la même époque l'association des fondeurs en cuivre, l'association des verriers d'Aniche, l'association des tisseurs d'Amiens, et trois associations de typographes à Paris.

Au lendemain de la révolution de Février 1848, le gouvernement provisoire déclarait que « *les ouvriers doivent s'associer, pour jouir des bénéfices de leur travail* ».

Joignant l'exemple au conseil, le gouvernement donnait aux *tailleurs d'habits* la fourniture de l'habillement de la garde nationale et mettait à leur disposition un local dans la prison de Clichy. Seize cents ouvriers sont employés, jusqu'au mois de

juillet, où l'association est dissoute, par le fait de la résiliation du marché. Une deuxième association fut reconstituée avec 54 membres.

Le 12 mars, 500 ferblantiers-lampistes veulent fonder une association générale des patrons et ouvriers de la corporation, mais, lorsque les statuts sont votés, il ne se trouve que 40 ouvriers pour composer la société.

L'association des menuisiers en fauteuils débute avec 400 membres; elle se reconstitue l'année suivante avec 20.

Les ouvriers et patrons facteurs de pianos débutent avec 550 adhérents pour arriver à créer une association de 14 membres, un an après.

Le 5 juillet 1848, l'Assemblée nationale vote un crédit de trois millions, pour les associations. Un conseil d'encouragement est chargé de le répartir. A la fin de l'année, il avait reçu des demandes pour 27 millions 618.000 francs.

L'intérêt à payer avait été fixé à 3 fr. 75 pour %, pour les prêts inférieurs à 25.000 francs, et à 5 fr. 75 pour les prêts supérieurs à cette somme.

L'*Almanach des associations ouvrières pour* 1850 donne la liste de 178 associations, dont 40 de cuisiniers, avec plusieurs succursales, et 30 associations de coiffeurs, exploitant 50 établissements.

Le journal *le Monde,* dirigé par Louis Blanc, n'en citait que cent. Pour éviter, disait-il, de donner place, dans ses colonnes, à des associations fondées en dehors des principes socialistes, et dans un but déguisé d'exploitation de l'homme par l'homme, il n'annonçait que les sociétés ouvrières reconnues par le comité des délégués du Luxembourg. (Il s'agit ici des anciens membres de la commission du gouvernement pour les travailleurs.)

Le vent était aux associations. On en fonda un trop grand nombre. Ce fut une véritable fièvre. Et les associations peu sérieuses ruinèrent, par leur concurrence, celles dont l'existence paraissait assurée.

Pour éviter les effets d'une concurrence désastreuse entre de trop nombreuses associations, les ouvriers associés s'étaient préoccupés de créer une chambre consultative sous le nom d'*Union des*

*associations ouvrières*. Les statuts en furent arrêtés, en janvier 1850, par les délégués de 49 associations, et un exemplaire en fut déposé au parquet du procureur de la République : ce qui n'empêcha pas les administrateurs d'être arrêtés et condamnés, sous l'inculpation de création de société secrète. L'*Union* fut dissoute.

De nombreuses associations, trop légèrement créées, furent déclarées en faillite ; la moitié des sommes qui leur avaient été prêtées fut perdue. Enfin le coup d'État du 2 décembre 1851 amena la disparition d'un certain nombre d'associations, qui, dans la crainte de poursuites, jugèrent à propos de se dissoudre. Celles qui ne se laissèrent pas dominer par la peur purent continuer à fonctionner en toute sécurité. On cite l'association des chaisiers qui, ayant eu son gérant déporté par mesure de sûreté générale, conserva son nom sur sa raison sociale, et mit de côté ses appointements, sans être inquiétée.

Il n'en fut pas de même à Lyon, où le maréchal de Castellane fit procéder à la liquidation de toutes les sociétés ouvrières.

L'engouement général à l'égard de l'association de production avait forcément nui à la constitution d'associations de défense professionnelle, qui paraissaient inutiles, dès l'instant que le patronat allait être supprimé à bref délai !

Sans capitaux, les ouvriers n'avaient pas hésité pas à se lancer dans la lutte industrielle, en face du « capital organisé ».

Cette imprudence mêlée d'égoïsme leur coûta cher. Les uns firent faillite, et les autres ne survécurent qu'en formant un petit groupe de privilégiés, et en exploitant comme salariés leurs camarades de la veille.

Ils avaient le tort de croire qu'en se réunissant un certain nombre, ils pouvaient abandonner leurs camarades du même métier. Et il en est résulté que les patrons se sont servis de ces hommes abandonnés, pour faire concurrence aux groupes solidarisés.

Telle association travaillait, mais ne pouvait écouler ses produits ; telle autre n'avait pas d'argent pour acheter ses matières premières, et tous les associés mouraient de faim.

Aussi s'était produite la débâcle, pour les trois quarts d'entre elles, alors que le dernier quart ne se sauvait, qu'en employant des auxiliaires salariés, c'est-à-dire par l'exploitation du travail.

On voulut employer des moyens nouveaux, permettant d'embrasser la généralité des travailleurs de la même profession, et qui devaient assurer, croyait-on, des ressources suffisantes pour l'achat du matériel et des matières premières, ainsi que pour l'écoulement des produits fabriqués.

On partit de ce principe que *les grèves étaient généralement impraticables*, et on en déduisit que les cotisations individuelles devaient dorénavant permettre, à chaque chambre syndicale, de former un fonds de réserve, et, avec ce fonds de réserve, de *créer, dans chaque corporation, des ateliers corporatifs, dont les premiers bénéficiaires seraient nommés au scrutin en assemblée générale du syndicat.*

*En cas de marche pénible, au début,* la Chambre syndicale, *mère bienfaisante de l'œuvre,* viendrait à son secours, par de nouveaux sacrifices, légers pour chacun de ses membres, mais suffisants pour sauver l'affaire.

Alors, *les premiers prolétaires émancipés par tous,* parce qu'ils auraient été reconnus les plus dignes et les plus capables de tenter l'expérience, *contribueraient, à leur tour, à l'émancipation successive des autres sociétaires,* soit en s'attachant exemplairement à leur devoir, pour attirer à eux la clientèle, et donner ainsi de l'extension à l'atelier primitif, soit en permettant, avec les bénéfices de l'association, d'établir des succursales, dans les quartiers où les chances de réussite offraient des quasi-certitudes.

Ensuite, au fur et à mesure que les ouvriers d'un corps d'état seraient arrivés à ce but partiel, ils devaient, par des statuts communs et uniformes, solidariser leurs ateliers avec ceux des autres corporations similaires, et tenter une fédération des sociétés coopératives.

« Il est évident, disait le promoteur du projet, M. J. Barberet, que le travail est plus lourd que le capital dans la balance productrice. Un producteur peut, beaucoup mieux qu'un capitaliste, se passer du moyen monétaire. Or les ouvriers possèdent

tout le travail, et, par la collectivité, ils peuvent réunir le capital, tandis que les patrons n'ont que le capital, sans le travail.

« Un patron capitaliste appauvri est dix mille fois plus pauvre que mille ouvriers solidarisés et placés dans une situation égale à la sienne. — Voici pourquoi :

« Souvent, il arrive qu'un dernier sacrifice sauve une position sociale. Si pareille nécessité se présentait, les mille ouvriers solidarisés trouveraient toujours, chacun *vingt sous*, c'est-à-dire mille francs, sans compter leur travail de chaque jour, qui vaudrait quotidiennement cinq mille francs.

« Un patron ruiné, lui, ne représente plus que la valeur d'un seul ouvrier, c'est-à-dire un franc de capital et cinq francs de travail par jour — si toutefois il sait travailler.

« Donc il serait loin de pouvoir lutter et trouver des ressources, comme la collectivité, contre une crise commerciale.

« *La Coopération est appelée à changer complètement la face de la question sociale. Avec elle, les grèves n'auront plus leur raison d'être, puisque les ouvriers travailleront pour leur propre compte*, sans chercher le lucre, ni l'exploitation de qui que ce soit. »

Quant à l'écoulement des produits, il devait s'opérer au moyen d'un *bazar social* ou *magasin commun* des associations coopératives, où les ouvriers du produit pourraient s'entendre avec les ouvriers du débit, où les travailleurs du commerce pourraient se concerter avec leurs camarades des fabriques.

Malgré la complète assurance de M. Barberet, il nous faut aller jusqu'à la fin de 1895 pour voir une réalisation partielle de son vaste plan. Nous voulons parler de la création par le « prolétariat organisé » de la fameuse verrerie d'Albi... Eh bien! il nous faut avouer que le succès de cette œuvre a été longtemps problématique. Si la verrerie d'Albi, a, devant elle, un avenir assuré, il n'en est pas moins vrai qu'elle a dû subir de longues crises et que ses auteurs ont traversé de longues périodes de découragement et de misère. Et ici, le prolétariat entier avait concouru à l'accomplissement de cette œuvre! Il nous faut encore remarquer que la verrerie d'Albi sera une verrerie comme une autre, don-

nant du travail à une partie des ouvriers renvoyés de chez M. Rességuier, et n'ayant nullement l'ambition et le pouvoir de régénérer la face du monde social.

Le syndicat doit se préoccuper de ce qui rentre dans ses attributions : l'élévation du salaire des ouvriers et le relèvement de leur dignité. Mais qu'il s'en tienne à cette tâche ! C'est en s'inspirant du proverbe si connu : « Qui trop embrasse mal étreint ! » que les syndicats anglais sont arrivés à ce degré de prospérité que nous admirons, et que les ouvriers anglais ont obtenu des salaires que beaucoup de nos coopérateurs envieraient.

### III. — L'ESPRIT ÉGALITAIRE ET LES SYNDICATS.

Enfin, un dernier obstacle se dressa contre le succès de l'association corporative : ce fut l'exagération de l'esprit égalitaire.

*Au nom de l'égalité, qu'on a prise pour une réalité,* disait M. Finance, en 1879, au Congrès de Marseille, *tandis que ce ne peut être, tout au plus, qu'une aspiration,* au nom de l'égalité, dont on a voulu faire un principe organique, tandis que ce n'est qu'une arme de lutte nécessaire contre les inégalités de l'ancien régime, on a généralement organisé les bureaux des chambres syndicales d'une façon qui ne leur permet de marcher ni bien, ni longtemps.

Les syndics, on les a voulu nombreux, croyant que la besogne en serait mieux faite ; de président fixe, on n'en a pas voulu, dans la crainte qu'il n'abusât de son autorité, et on a fait remplir la fonction par les syndics à tour de rôle. C'était un moyen, croyait-on, de garder tous les avantages de l'institution, en en supprimant les abus ; mais souvent « le mieux est l'ennemi du bien ».

D'abord la fonction de président exige, pour être bien remplie, des qualités qu'un petit nombre seulement possède naturellement.

« Puis l'influence prépondérante du président, qu'on avait voulu éviter, fut recueillie par le secrétaire, en raison de ses rapports fréquents avec les membres du syndicat. Il ne suffit pas de changer les mots pour réaliser un progrès social.

« Ce n'est pas en confiant une fonction à plusieurs individus qu'on peut espérer la voir mieux remplie ; au contraire. Ce n'est qu'un moyen, pour les mandataires, d'échapper à la responsabilité de leurs actes : les commissions sont toujours irresponsables. Ce qu'il faut faire, c'est bien déterminer les attributions d'une fonction et d'en surveiller l'exercice.

« Que les syndics soient nommés pour trois ans, et toujours rééligibles, et qu'ils ne puissent résigner leurs fonctions, avant d'avoir préparé leurs successeurs, afin de maintenir toujours, dans l'association, l'unité de vues et de direction, si nécessaire pour en faire une force sérieuse et respectée.

« Toute force sociale n'acquérant d'efficacité qu'en se condensant en un individu, chargé d'agir en son nom, le président choisi par ses collègues pour toute la durée de son mandat, représentera la société dans tous les cas, sous sa responsabilité propre et le contrôle permanent de tous les membres de l'association.

« Ainsi organisées, les chambres syndicales ne perdront pas, en nominations, les trois quarts du temps qui devrait être consacré à leurs assemblées. »

Tels étaient les sages conseils que donnait M. Finance (1), par-

(1) L'opinion de M. Finance n'est pas une opinion isolée.

Au congrès de Nîmes, en juin 1895, M. Pelloutier, secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail, tenait un même langage, au sujet de cette Fédération.

On parlait de changer le siège de la fédération, à chaque congrès, et de changer, chaque année, les hommes qui se trouvaient à sa tête. » La classe ouvrière, disait M. Pelloutier, ne cesse de se demander quel est le secret de la force gouvernementale, par quels artifices la classe dirigeante réussit à maintenir un édifice social étayé sur « le plus instable des moyens de gouvernement, c'est-à-dire l'arbitraire ». Mais comment ne voit-elle pas que tout le secret réside dans la centralisation? Cette centralisation, l'État ne la proclame-t-il pas le fondement même de l'ordre social, n'en avoue-t-il pas la force irrésistible, lorsqu'il en refuse l'exercice à ses adversaires et met, par exemple, la municipalité de Paris en dehors du droit commun?

« Quelle faute plus grave pouvait commettre le congrès de Nantes, que celle de décider que le Conseil national ouvrier suivrait le congrès annuel des syndicats? C'était frapper à mort cette organisation, au moment où on lui donnait la vie. Les travaux statistiques ne sont pas chose facile, et on peut hardiment hausser les épaules, lorsqu'on entend traiter d'ignorants un Leroy-Beaulieu ou un Molinari. Pour recueillir le million de chiffres que nécessite une enquête sérieuse, sur le salaire et la durée du travail, il faut des mois. Or, c'est précisément à l'heure où une pratique difficile à acquérir, une familiarisation déjà longue avec les innombrables documents

lant avec son expérience de vieux syndiqué, qui avait passé par tous les postes de la hiérarchie syndicale.

Ces conseils n'ont pas été suivis. Toujours l'exagération de l'esprit égalitaire, toujours la jalousie, ont été un des plus grands obstacles à l'organisation du syndicat.

Et pourtant, une nécessité s'impose, celle d'une direction stable et précise. Que l'on fasse le sacrifice du titre, si l'on veut, que l'on appelle secrétaire général, ou délégué permanent, celui à qui incombe le soin de diriger le syndicat ou la fédération, la continuité de la fonction s'impose. Ne voyons-nous pas d'ailleurs les fédérations ou les syndicats prospères s'incarner dans un homme qui leur donne tout son temps et toute son intelligence? La Fédération des ouvriers des chemins de fers n'était connue que sous le nom de M. Guérard; la Fédération de la métallurgie a depuis de longues années à sa tête M. Braun; la Fédération des Bourses, M. Pelloutier; la Fédération des travailleurs du Livre, M. Keüfer; le Syndicat des ouvriers en instruments de précision, M. Briat. Nous pourrions continuer cette énumération. La confiance est nécessaire pour l'organisation d'un syndicat, la jalousie est stérile et ruineuse.

Comment l'esprit corporatif devait réagir contre cette obsession, comment le syndicat devait triompher de cet obstacle moral, ainsi que des obstacles matériels énumérés précédemment : c'est ce que nous verrons dans un prochain article.

de leur enquête, auront rendu les membres du Conseil national ouvrier aptes à dépouiller les chiffres, à les classer en *minima*, en *maxima*, et en *moyennes*, que prendra fin leur mission, et qu'on imposera à d'autres hommes le soin d'achever un travail gigantesque.

« *L'expérience est d'ailleurs là. Elle a obligé le comité fédéral à renouveler chaque année les pouvoirs de son secrétaire, parce qu'il y a, dans la correspondance échangée entre les Bourses du Travail et la Fédération, une telle multiplicité de détails, que le remplacement périodique du secrétaire troublerait l'ordre des travaux.* »

C'est un anarchiste qui s'exprime ainsi.

(*A suivre.*)

LÉON DE SEILHAC.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Un marquis épicier**. — Si le fait se produisait en France, il scandaliserait beaucoup de gens, et ferait rire les autres. Il y a même tellement de gens disposés à se scandaliser ou à rire, que le phénomène, en réalité, ne se produit pas.

Il se produit bien loin, au Chili. Une correspondance privée nous apprend qu'un marquis français, émigré là-bas, après avoir tâté du commerce des conserves alimentaires et de quelques autres métiers, vient de se mettre à la tête d'une *tienda*, sorte de vaste boutique où l'on vend un peu de tout, mais surtout des denrées comestibles. En un mot, il s'est fait épicier, et paraît satisfait de ses débuts dans cette carrière non prévue par le duc de Saint-Simon pour les fils de gentilshommes.

Notre marquis s'est associé avec deux autres Français, qui, eux aussi, dirigent chacune une *tienda*. Cela fait trois *tiendas* qui constituent une seule maison de commerce et se soutiennent mutuellement. Ce commerce est d'ailleurs fort élastique, et prend pour objet, à l'occasion, les marchandises les plus diverses : blé, étoffes, souliers, quincaillerie. Ce n'est que du détail, si l'on veut, ou tout au plus du demi-gros; mais il y faut, pour réussir, une certaine souplesse, un esprit tourné vers le progrès, une faculté spéciale d'adaptation aux circonstances. Aussi trois Français, surtout associés, sont bien ce qu'il faut pour fournir aux besoins de la population locale, beaucoup plus arriérée et routinière que ne peuvent l'être nos compatriotes.

Les débuts de notre jeune gentilhomme au Chili ont été durs. De race bretonne, et naturellement porté à la mélancolie, il a eu à souffrir des hommes et des choses. Les tentations de découragement n'ont pas manqué. Enfin la patience et la persévérance ont prévalu, et le « marquis épicier », qui du reste se soucie fort peu d'afficher son titre de marquis, semble avoir pris rang désormais parmi les trop rares Français qui, courageux et débrouillards, se sont taillé de jolies situations dans l'Amérique du Sud.

Auriez-vous mieux aimé qu'il mendiât en France, à grand renfort

de protections, une place d'expéditionnaire à douze cents francs par an, ou qu'il s'étiolât obscurément à la caserne? Un noble ruiné, avant de songer qu'il est noble, doit songer surtout qu'il est ruiné, et mettre son point d'honneur à réussir aussi bien, ou mieux s'il est possible, que les bourgeois.

**Anciens soldats colons à Madagascar.** — Faire des colons avec des soldats est une idée excellente; mais tous les conquérants ne l'ont pas eue, et tous ceux qui l'ont eue n'ont pas su la mettre en pratique. Le maréchal Bugeaud, par exemple, qui caressait l'espoir de fonder en Algérie des villages militaires échoua dans cette entreprise, justement parce qu'il voulait parquer les militaires dans des villages, et soumettre ceux-ci à des règlements administratifs, règlements vexatoires et trop compliqués.

A Madagascar, le général Gallieni est en train d'essayer un autre système. Le soldat désireux de se fixer dans le pays et présentant les garanties voulues, reçoit une concession *un an avant le terme légal de son service.* On l'autorise à se livrer, tout en restant soldat, à son travail de colon. Il s'établit individuellement, sur un domaine, à part. L'État avance le matériel et les semences. Le soldat paysan, par suite de son service dans la colonie, se trouve acclimaté. Il connaît la langue et les usages. Enfin, demeurant soldat pendant la première année de son expérience agricole, il continue à être entretenu comme soldat, et ne se trouve privé de ses moyens d'existence militaires qu'au moment où son domaine commence à rapporter.

En échange des faveurs dont ils sont l'objet, les militaires ainsi dotés doivent à l'État, pendant trois ans, leur concours pour le maintien de la sécurité. Ils constituent, eux et leurs ouvriers agricoles, une sorte de milice éventuelle, dont le gouvernement colonial peut réquisitionner les services en cas de besoin.

Du reste, le nombre des expériences est encore très limité. Un obstacle à la combinaison est la rareté des femmes françaises à Madagascar. On pense que plus de soldats se fixeraient, s'ils pouvaient épouser des compatriotes. On sait qu'une société pour l'émigration des femmes s'est fondée tout récemment, en vue de parer à cette nécessité spéciale; mais cette société, fondée sur le modèle de la *United British Women émigration association*, n'a pas encore eu le temps de faire ses preuves.

**Un cours de science sociale à Nancy.** — Notre ami M. Melin nous annonce qu'il a commencé ses cours de science sociale à la Faculté de Droit de Nancy. Les étudiants y viennent en assez grand nombre, et les auditeurs bénévoles, étrangers à la Faculté, y sont plus nombreux encore.

M. Melin a débuté par l'exposé de la Méthode et l'explication de la nomenclature. Il vient d'aborder l'étude du travail. Le conférencier traitera cette année des travaux d'extraction, et réservera pour l'année prochaine les travaux de fabrication. Il s'efforcera d'élucider, d'abord la « question agricole », ensuite « la question ouvrière », deux sujets à l'ordre du jour, qui ne manqueront pas, croyons-nous, d'intéresser les auditeurs.

M. Melin se propose également de grouper autour de lui les jeunes gens qui montrent le plus de goût pour la science sociale, et de les stimuler dans cette étude si profitable. Quelques-uns de ses auditeurs manifestent déjà l'intention de traiter des sujets de science sociale pour leur thèse de doctorat.

Après chaque cours, des discussions fructueuses s'élèvent entre M. Melin et les plus intelligents de ses auditeurs. Il en résulte des échanges de vue propres à faire progresser la science. Détail particulier : on s'intéresse beaucoup, à Nancy, aux progrès de l'*École des Roches*.

Toutes nos félicitations à M. Melin, que nous encourageons à poursuivre avec le même entrain sa méritoire entreprise.

## II. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Les économies transformées.** — Nous avons quelquefois signalé la tendance des politiciens actuels à compenser, par de nouvelles dépenses parfaitement inutiles, les rares économies que, de temps à autre, ils se décident à faire sur le budget.

Une subvention annuelle de 25.000 francs était accordée, depuis de longues années, au *Journal des Savants*. L'on s'est aperçu que cette publication, jadis très utile, ne rendait plus aujourd'hui les mêmes services qu'autrefois, que les revues scientifiques s'étaient multipliées, et qu'il était illogique de subventionner exclusivement l'une d'entre elles. On s'est donc dit : « Supprimons le crédit », et, quelque bonne opinion qu'on puisse avoir sur le *Journal des Savants*, il semble difficile de critiquer une aussi raisonnable mesure.

Mais... — il y a malheureusement un « mais » — ceux qui ont résolu d'opérer ce retranchement héroïque n'ont pas songé un instant à faire bénéficier les contribuables de cette légère atténuation à leurs charges. « Quelle autre dépense pouvons-nous bien imaginer ? » se sont-ils dit. Et ils ne se sont pas ruinés en frais d'imagination. Les 25.000 francs économisés seront employés à entretenir, au mi-

nistère de l'Instruction publique, *un nouveau service*. Ce qui veut dire, en bon français, et pour ceux qui aiment à voir clair dans les choses, que l'on supprime une petite rente faite à quelques bons vieux savants inutiles dans la lutte électorale, pour créer des « places » où les puissants du jour pourront caser intelligemment quelques amis.

Si la « politique d'économies », tant préconisée depuis quelque temps, débute de cette façon, à quels dégrèvements nous conduira-t-elle?

**Trop de sauveurs pour un pays.** — Certains États de l'Amérique du Sud continuent à nous donner, aux frais de leurs habitants, des leçons de choses.

Le général Andrade, président du Vénézuéla, qui s'était insurgé contre l'ancien président Palacios, vient d'être renversé à son tour par le général Castro.

Mais le général Castro était à peine entré dans Caracas qu'on lui signalait l'insurrection du général Hernandez.

C'est, comme on le voit, la guerre civile à jet continu.

Pendant ce temps, les colons évitent de venir s'établir dans le pays. Ceux qui s'y trouvent déjà ne peuvent s'adonner à aucune entreprise de longue haleine. L'argent, sur lequel les partis belligérants mettent trop volontiers la main, se cache et ne se montre plus. En outre, il y a des chances pour que, durant les bagarres, des étrangers soient molestés, ce qui attire des réclamations ou des interventions des grandes puissances.

Détail à noter : les présidents détrônés s'en vont tous, dit-on, dans une situation d'aisance qui, malgré leur mésaventure politique, ne leur laisse plus grand'chose à désirer.

C'est dire que le Vénézuéla est un terrain propice à la prompte succession des clans de politiciens, surtout préoccupés de s'enrichir au pouvoir et impuissants à s'y maintenir, en raison de l'envie même qu'excite, chez les vaincus, la situation privilégiée des vainqueurs.

Sur ce terrain, c'est généralement la violence qui décide de la victoire. En d'autres pays, moins désorganisés, la conquête du pouvoir s'opère par d'autres moyens; mais l'analogie subsiste. Toute nation chez qui les factions politiques sont trop puissantes, et dont les forces vives s'épuisent en grande partie dans les discordes civiles, risque, à la longue, de devenir un Vénézuéla.

## III. — NÉCESSITÉ D'UNE ÉDUCATION AGRICOLE

Le bulletin de décembre de l'Académie des Sciences morales et po-

litiques contient le compte rendu d'un concours institué par ladite Académie sur la crise agricole. Trente et un mémoires avaient été présentés; cinq, étant signés, se plaçaient par là en dehors du concours. Le rapporteur en énumère beaucoup d'autres ridicules ou contradictoires, des compilations, des dissertations, voire des ignorances de faits patents, en somme de fausses solutions de la question par défauts de méthode.

Cinq mémoires ont été primés. Le plus documenté est en même temps le moins précis; il se noie dans des citations contradictoires. Les quatre autres présentent des études sérieuses comportant des solutions positives.

M. H. Collard, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des Sciences politiques, tout en gardant sur l'efficacité du crédit agricole et de l'enseignement agricole à l'école primaire des illusions que M. le rapporteur a su justement relever, constate de bonne foi que les agriculteurs ne sont pas plus imposés que les autres Français, mais que tous supportent aussi lourdement le fardeau des dépenses publiques, la paix armée et le fonctionnarisme; il critique les arguments protecteurs et bimétallistes et observe en deux lignes que, si la différence du blé français au blé indien était supérieure aux frais de transports, les consommateurs indiens n'en trouveraient pas à acheter. Il conclut en demandant à l'agriculteur d'être plus commerçant et plus industriel.

M. de Saint-Genis constate que ce qu'on appelle la crise est un malaise variant suivant les époques et les pays et dû aux variations de prix. « Il faut agir, dit-il, d'après les calculs qu'imposent les inévitables variations du marché universel. D'autres pays sont mieux placés que nous aujourd'hui pour certains produits. Profitez-en au lieu de vous plaindre. Achetez à bas prix ce que vous ne pouvez produire qu'à des prix plus élevés. Procurez-vous chez les autres les matières premières que vous transformerez pour les revendre ensuite sous leur forme perfectionnée. Que le blé vienne de la vallée du Danube ou des plaines de la Beauce, l'important n'est-il pas que la farine soit saine et le pain à 0 fr. 20.... » La commission lui reproche de compter sur l'*homestead*, l'interdiction de l'alcool, du jeu et de l'hypothèque et la suppression des intermédiaires; il le loue au contraire de considérer comme un des plus grands obstacles la croyance à l'omnipotence de l'État et de préconiser le remède de l'initiative.

L'un des deux prix a été obtenu par M. Zolla, professeur à Grignon et à l'École des Sciences politiques. « Tout ce qui a trait aux prix, dit le rapport, y est parfaitement traité, éclairé par de nombreux graphiques et soutenu par une argumentation rigoureuse. » La crise,

dit-il, tient à la baisse des prix, et celle-ci a pour causes le perfectionnement des moyens de production et des moyens de transport. La douane est impuissante à empêcher cette baisse.

L'étude de M. P. Ronce est peut-être moins savante, moins détaillée, mais plus étendue, plus générale. Il s'accorde avec ses prédécesseurs pour reconnaître que les droits de douane peuvent servir, mais qu'ils deviennent dangereux si l'on compte trop sur eux. L'État peut réduire les droits de mutation, supprimer ou diminuer les octrois; il ne faut guère lui demander davantage. C'est à l'agriculteur à faire le reste et en particulier à devenir plus industriel et plus commerçant.

Beaucoup, dit M. le rapporteur, ne pensent pas ainsi; ils se leurent. L'éducation du pays est encore à faire.

Ces appréciations font honneur à M. le rapporteur, au jury et à l'Académie qui les approuve. Peu à peu ces idées justes et conformes aux faits continueront leur chemin et s'imposeront; bientôt peut-être personne ne voudra être supposé avoir pensé autrement.

P. L.

## IV. — LE CORPS ET L'AME DE L'ENFANT

Sous ce titre (1), le Dr de Fleury a fait paraître récemment un très remarquable ouvrage qui devrait être le livre de chevet de tous les pères et plus encore de toutes les mères. Aussi ai-je cru utile d'en dire quelques mots aux lecteurs de la *Science sociale*.

M. de Fleury veut remettre en lumière cette vérité trop méconnue : l'énorme influence du physique sur le moral; vérité qu'Émerson exprimait d'une manière un peu outrée, mais bien originale : « La première condition du succès en ce monde, déclarait l'écrivain américain, c'est d'être un bon animal et la première condition de la prospérité nationale, c'est que la nation soit formée de bons animaux. » La nature humaine n'étant pas, en effet, un pur esprit, soignons donc notre « animal », car de son état dépend, le plus souvent, la bonne ou la mauvaise santé de notre moral. Dans ce but, le Dr de Fleury préconise « une alimentation plus rationnelle et la pratique des sports ».

Dans un chapitre très neuf que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, car il est à lire et à méditer entièrement, l'auteur montre de quelle importance est cette question fréquemment négligée de l'alimentation.

(1) Paris, 1899, in-18, Colin.

Il importe au plus haut point d'examiner le choix du combustible si nous voulons ménager notre estomac, cette délicate chaudière et maintenir ainsi à une haute tension notre vigueur physique, intellectuelle et même morale.

Quant aux sports, destinés à entretenir le bon fonctionnement de nos divers organes, M. de Fleury les examine avec soin. Il regrette que, malgré les progrès effectués dans ces dernières années, nos enfants fassent encore aussi peu d'exercices. Il s'élève contre la trop longue durée des classes qu'il voudrait courtes, ce qui permettrait de donner une plus grande intensité au travail et de disposer de plus de temps pour les récréations. Inutile de dire qu'avec un tel programme, M. de Fleury est un fervent admirateur de l'*École des Roches* qu'il cite continuellement en exemple. A propos des jeux, signalons une observation de l'auteur qui est à retenir : les exercices physiques, nous dit-il, doivent être modérés, car, la fatigue étant un phénomène cérébral, la fatigue physique ne repose pas d'une fatigue intellectuelle; il faut donc faire un choix parmi les exercices et savoir les alterner avec le travail, de sorte que les premiers reposent réellement du second; ainsi l'escrime, qui réclame une attention de l'esprit assez soutenue, fatigue plutôt qu'elle ne repose lorsqu'elle suit immédiatement un travail cérébral un peu intense.

Le bénéfice des exercices physiques n'est pas seulement réservé à nos fils; pour nos filles, le Dr de Fleury recommande le volant, les grâces, le croquet, le tennis. Il prouve que si l'éducation physique des femmes avait été moins négligée, nous n'aurions pas aujourd'hui tant de nerveuses, de névrosées et de neurasthéniques. N'oublions pas enfin que, nos filles étant destinées au grand devoir de la maternité, de leur santé dépendra, bien souvent, celle de leurs enfants.

Après avoir ainsi rappelé cette vérité souvent oubliée mais cependant déjà connue : la relation qui existe entre le bon état du physique et celui du moral, l'auteur, dans des pages du plus haut intérêt, tirées de son grand et bel ouvrage la *Médecine de l'Esprit*, nous explique comment, par l'exercice, par une hygiène appropriée, on peut obtenir encore plus : la guérison, chez les enfants, de certains défauts considérés ordinairement comme d'un ordre purement moral.

Souvent, en effet, sans que l'on s'en doute, le libre arbitre de nos enfants étant amoindri par leur tempérament physique, nos exhortations, nos réprimandes, nos impatiences demeurent impuissantes à amender l'enfant colère, l'enfant peureux, l'enfant triste, l'enfant paresseux. Au contraire, le traitement, à la fois hygiénique et moral, que l'auteur nous décrit avec détail, aura, le plus souvent,

raison de ces défauts. Toutefois, afin qu'il soit efficace, armons-nous de patience et, notamment, pour guérir l'enfant colère, ne lui donnons pas le triste exemple de nos emportements. Adieu aussi les bonnes gifles si faciles à distribuer, mais d'un effet si peu éducatif; M. de Fleury les réprouve absolument et prêche le calme, la douceur, unis à la fermeté. Il nous demande de faire effort pour développer chez nos enfants l'indépendance et l'initiative, tout en sachant les plier au joug d'une sage obéissance; il voudrait enfin nous voir éviter tout excès de sévérité comme tout excès de tendresse. « Apprenons, conclut-il, à n'être ni trop autoritaires ni trop tendres. N'exigeons point de nos petits l'obéissance inintelligente et passive, mais élevons-les dans une ferme discipline, dans celle qui leur apprend, de très bonne heure, à être leurs propres maîtres, à se décider seuls, à veiller d'eux-mêmes, dans la mesure du possible, à leur sécurité. Apprenons-leur à être actifs, prudents et débrouillards. Encore une fois, mettons-nous bien en tête que l'éducation n'est point l'art d'enseigner aux enfants la soumission aveugle. Elle n'a d'autre but que de faire des hommes libres, et dignes de la liberté par leur sagesse à vivre. » — Notre maître et ami M. Demolins n'aurait pas dit mieux.

Mme Ph. Denis.

## V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### L'Avenir de la Pologne.

La *Krytyka*, de Varsovie, ayant demandé à M. Anatole Leroy-Beaulieu son opinion sur l'avenir de la nationalité polonaise, notre compatriote a répondu dans la *Revue des Revues* (1) :

« Il faut avoir la virilité de se mettre en face du réel et du possible. Cela n'est pas moins nécessaire aux peuples qu'aux individus. Aux uns comme aux autres, l'illusion est un mets indigeste. Il faut savoir se garder des chimères, sous peine d'en être la victime. La première condition du succès, dans nos sociétés modernes, c'est le sens pratique. Les nations, comme les partis, doivent savoir se placer sur le seul terrain solide, celui des faits. Une des causes des malheurs répétés de vos ancêtres, c'est qu'il leur en a trop coûté de se résigner au possible. C'est un défaut que nous avons, peut-être, partagé avec vous, nous autres Français. Le Polonais du dix-neuvième siècle a été idéaliste entre tous les peuples. Il n'a pas à en rougir; mais l'intérêt

(1) Livraison du 15 janvier 1909.

même de la cause polonaise lui fait un devoir de s'étudier à devenir pratique, positif. Or, si je ne me trompe, vos compatriotes ont singulièrement gagné à cet égard. Le caractère polonais, instruit par les malheurs du passé, s'est heureusement modifié. Il est sorti de l'âge des rêves stériles. Les souffrances et les déceptions des ancêtres ont formé les enfants, et, contrairement à ce qui s'observe d'habitude, l'expérience des pères n'a pas été perdue pour les fils. Permettez-moi de vous en féliciter ; c'est ainsi, seulement, que vous relèverez votre nation et que vous lui préparerez des destinées meilleures... »

« L'Europe, la vieille Europe est en transformation, sous la double action des idées qui fermentent en elle et des intérêts nouveaux qui la travaillent. L'Europe, l'Europe continentale du moins, sera tôt ou tard contrainte de rapprocher ses peuples divers, de les grouper, de les confédérer, par des liens économiques et politiques, afin de maintenir sa puissance en face du nouveau monde et des continents neufs, en face des Anglo-Saxons des États-Unis d'Amérique ou de l'Empire interocéanique de la *Greater Britain*. Les États-Unis d'Europe, au sens d'une fédération des diverses nationalités européennes, ne sont pas une vaine utopie : ce sera, bientôt, pour l'Europe, le seul moyen de défendre son ancienne prépondérance dans le monde. Or, dans une Europe fédérale, dans une Europe en même temps fédérale et démocratique, au meilleur sens du mot, bien des choses en apparence impossibles pourraient sortir de la région des songes ; bien des rêves pourraient se réaliser, bien des résurrections s'accomplir. Des questions, pour nous insolubles, pourront enfin se résoudre, conformément à la liberté et à la justice. »

## Le rachat des chemins de fer.

Un député, M. Bourrat, est l'auteur d'un rapport où il préconise le rachat de la plupart des chemins de fer par l'État. M. Félix Roussel, dans la *Revue politique et parlementaire* (1), expose les raisons qui doivent faire écarter ce projet et l'avantage qu'il y a à laisser l'exploitation des voies ferrées aux compagnies.

« L'État est un tuteur, dont le rôle propre n'est pas de devenir industriel. Lui donner un monopole de cette importance, c'est faire du socialisme d'État, et, sur ce terrain-là, la pente est glissante. Les abus du fonctionnarisme sont criants. Va-t-on les augmenter en créant, par centaines de mille, de nouveaux fonctionnaires? Les compagnies sont de simples particuliers, au point de vue contentieux. La balance de la justice serait-elle égale, quand il s'agira d'apprécier la responsa-

(1) Livraison du 10 décembre 1899.

bilité civile et commerciale de l'État industriel? La vérité, c'est que la responsabilité deviendrait vite illusoire ou nulle, comme en matière de postes, de télégraphes ou de téléphones. Et qui contrôlerait l'État? L'État lui-même. Le citoyen n'aurait d'autre recours que l'ingérence des députés. On sait ce qu'elle vaut. Par contre, les compagnies ne sont-elles pas à l'abri des influences et des vicissitudes de la politique? La répartition de leurs titres entre les mains d'un grand nombre de petits capitalistes justifie-t-elle cette accusation si souvent répétée de féodalité financière? »

Nous savons que l'administration par les compagnies n'est pas parfaite. M. Félix Roussel est persuadé que l'administration par l'État vaudrait moins encore :

« L'intérêt des capitaux engagés présente l'immense avantage de stimuler à mieux faire. Le recrutement du personnel est plus stable et la bonne marche du service doit s'en ressentir. La direction veut une promptitude de décision incompatible avec les règles des administrations publiques. L'État chercherait à être égalitaire; les compagnies se plieront aux besoins locaux. Avec celui-là, les tarifs prendraient le caractère fiscal d'un impôt; avec celles-ci, ils restent la rémunération d'un service rendu. Ces tarifs seront stables, condition indispensable au commerce et à l'industrie, tandis que l'impôt de transport serait mobile, comme les droits de douanes. L'employé de l'État aurait la raideur du fonctionnaire, et le public en souffrirait. Quant à l'expérience des autres pays, elle est moins décisive qu'on le prétend. »

Ces « autres pays », on le sait, ne comprennent ni l'Angleterre, ni les États-Unis, où les chemins de fer appartiennent à des sociétés privées. M. Roussel, revenant au projet de rachat, ajoute : « Une aussi vaste opération se justifierait, avec la certitude que l'Etat est en mesure d'exploiter mieux que les compagnies. A l'heure actuelle, en guise de certitude, on offre aux gens pratiques et sérieux une espérance. Est-ce même une probabilité? Que le septième réseau, en contact avec ses rivaux, surveille sa gestion, s'efforce d'égaler la leur, la chose est naturelle. Pense-t-on que l'Etat, devenu le maître unique, déploiera le même zèle? Il apparaîtrait, dans le nouveau domaine ouvert à son activité, ce qu'on l'accuse, à tort ou à raison, de n'être pas, dans tous les services qu'il a dirigés jusqu'ici. Il cesserait d'être formaliste, routinier, atteint de la proverbiale lenteur administrative. Il serait à l'affût de tous les progrès, et, avec cela, économe des deniers de contribuables. Il cesserait de croire que les administrés sont faits pour l'administration. Quel miracle! »

L'auteur insiste sur les inconvénients financiers de l'entreprise, et sur les bienfaits de la concurrence. Il conclut : « Ainsi, espérance chi-

mérique d'une exploitation parfaite, d'une part, dépenses certaines et croissantes, de l'autre, tel serait, en résumé, le résultat de l'expérience proposée. Est-ce suffisant pour renoncer à la situation magnifique que l'Etat s'est réservée en traitant avec les compagnies? De 1950 à 1960, les concessions expirent et l'Etat devient le maître de tout le réseau. Qu'est-ce qu'un demi-siècle dans la vie d'un peuple? Faut-il gâcher la fortune publique dans une aventure, et se ruiner pour le plaisir « de construire à faux, après avoir raisonné à vide »?

## VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Les colonies au Sénat. — La Ligue des contribuables. — Les artistes à l'Exposition. — La démocratisation de la soie. — L'émigration officielle en 1899. — L'exportation suisse aux États-Unis. — Le nouveau Code civil allemand. — Deux types de soldats dans l'Afrique australe.

Il n'entre pas dans notre dessein de porter un jugement quel qu'il soit sur les dernières élections sénatoriales. Les divers partis, depuis trois semaines, se sont consciencieusement acquittés de cette mission, et nous avons remarqué que tous se déclaraient contents, ce qui fait toujours plaisir. Notre intention est simplement de cueillir au passage un fait assez curieux et d'une certaine éloquence au point de vue du mécanisme social qui se cache parfois sous un événement politique.

Le plus heureux des cent sénateurs élus ou réélus le mois dernier, c'est incontestablement celui qui représente l'Inde Française. Voici comment les journaux publiaient les résultats du scrutin de Pondichéry :

Inscrits : 95 — Votants : 83.
MM. Godin, 82 voix, *élu*.
Penant, 1 voix.

C'est, on le voit, tout ce qui ressemble le plus à l'unanimité.

Il faut donc que l'honorable sénateur en question ait pu faire valoir de singuliers mérites.

En effet, l'heureux élu en a au moins un, qui l'a préservé des inimitiés locales, des cabales dangereuses, de la nécessité de se classer là-bas dans tel ou tel clan et de se préparer par là des luttes terribles au moment de la bataille électorale. M. Godin, sénateur de l'Inde, *n'est jamais allé dans l'Inde*. Il paraît, que, pour les électeurs sénatoriaux de nos cinq petites colonies de l'Hindoustan, le seul moyen de se mettre d'accord entre eux sur le choix d'un représen-

tant, est d'écrire sur leur bulletin de vote le nom d'un homme qu'ils n'ont jamais vu.

Comme « procédé », c'est peut-être bon. Comme moyen de faire défendre efficacement les intérêts du pays, c'est peut-être moins sûr. Du reste, les colonies marcheront mieux sans doute le jour où elles n'auront plus ni sénateurs ni députés dans le Parlement de la métropole, et où il leur sera donné de s'administrer elles-mêmes, avec le concours d'un petit Parlement local recruté autant que possible parmi les meilleurs colons.

*
* *

Pendant que le personnel des législateurs se renouvelle plus ou moins, les contribuables, par l'organe de la « Ligue » qu'ils ont fondée, manifestent l'intention de se défendre, plus énergiquement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour, contre les conséquences ruineuses de la politique pratiquée par leurs représentants. La Ligue s'est réunie dans ces derniers temps, et a fait signer une pétition qui invite les députés à introduire dans le règlement de la Chambre un article ainsi conçu : « La Chambre n'admettra aucune motion tendant à l'obtention d'un crédit quelconque pour les services publics et ne donnera suite à aucune proposition impliquant une dépense à imputer sur les budgets de l'État, des départements et des communes, en dehors des demandes formulées par le gouvernement. »

La pétition, toujours s'adressant aux députés, dit encore :

« Le travail national, l'agriculture, l'industrie, le commerce sont écrasés par les impôts, par le poids des dépenses et de la Dette publique. Au moment des élections, nous vous demandons, vous nous promettez des économies; une fois élus, vous ne nous donnez que des augmentations de dépenses. »

C'est ce qui s'appelle dire aux gens leurs vérités. Mais on prétend que cela n'a jamais été un bon moyen de se faire écouter d'eux.

Les députés renonceront difficilement au droit de proposer de nouveaux crédits, ou des relèvements de crédits existants. La cause, on la connaît : c'est que de telles initiatives, même condamnées à l'avortement, constituent auprès de l'électeur une excellente réclame. Le député, au moment psychologique de la réélection, a besoin de pouvoir dire aux gens de son arrondissement : « J'ai demandé pour vous ceci et cela »! Quand il peut dire : « J'ai obtenu », c'est l'idéal. Cet idéal, quels législateurs austères consentiront à l'immoler sur l'autel des économies?

*
* *

Des protestations d'un autre genre ont attiré de nouveau l'attention sur le monde des artistes. La question de l'Exposition des

Beaux-Arts et celle des « Salons » de 1900 ont excité bien des cris et fait couler beaucoup d'encre. Depuis de longues années, on s'est habitué à faire des « Salons » monstres, et à admettre, par conséquent, une foule d'œuvres d'art qui ne le méritent en aucune façon. Or, l'Exposition devant contenir bon nombre d'œuvres d'art qui ne figureraient pas dans un Salon, il est matériellement impossible d'être aussi hospitalier pour les médiocrités que les années précécentes. Des médiocrités, on en recevra évidemment, mais on ne saurait les recevoir toutes. De là un choix à faire, des éliminations à opérer. De là aussi les colères dont la presse nous a entretenus.

De tels incidents prouvent deux choses, que nous avions déjà signalées dans cette revue : d'abord que la France conserve jusqu'à présent, aux yeux des autres nations, son prestige artistique; ensuite que cette supériorité relative coïncide avec une formidable surproduction d'œuvres d'art. Nos artistes ont beau « travailler pour l'exportation », l'encombrement est intolérable, et ce serait une idée bien maladroite, dans ces conditions, que de chercher à « protéger les arts » en multipliant, chez ceux qui cherchent leur voie, les tentations de s'adonner à la pratique du pinceau ou de l'ébauchoir.

Il vaudrait mieux, comme amélioration du rendement, s'attacher à la qualité qu'à la quantité; mais cette œuvre est au-dessus des aptitudes d'un État impersonnel, administratif. Elle ne peut être entreprise que par des particuliers éclairés, par des « Mécènes ».

*
* *

La France est renommée pour ses artistes. Elle l'est aussi pour ses soies. La renommée de Lyon demeure sans rivale, bien que la fabrication des soieries ait pris un grand essor en divers pays.

Or, ceux qui suivent de près le mouvement de cette fabrication en France constatent, depuis quelque temps, un fait digne d'attention. La quantité d'étoffes de soie produite annuellement tend à augmenter; mais cette augmentation porte uniquement sur les soies à bon marché. La belle soie se porte moins; la soie modeste se porte davantage, et sert en outre à façonner mille petits objets d'ornement ou d'ameublement. Pour tout dire, en un mot, la soie *se démocratise*, et son usage de plus en plus répandu indique le progrès continu de l'aisance.

Mais cette vulgarisation des étoffes de soie, jadis uniquement portées dans les hautes classes de la société, explique, au moins en partie, pourquoi les personnes très riches usent moins de la soie de luxe. Celle-ci, à première vue, ressemble trop à la « camelotte », et l'on tient à se distinguer du vulgaire. On préfère donner la preuve d'une

élégante et discrète simplicité en arborant des toilettes de fine laine. Il doit arriver assez souvent, par le temps qui court, qu'une grande dame en jaquette de drap croise dans la rue une épicière endimanchée en robe de satin. Encore un curieux contre-coup de l'évolution industrielle sur les habitudes de la vie sociale. Ce n'est qu'un détail sans doute, mais il a son intérêt comme bien d'autres.

*
* *

Une habitude que l'on continue à ne pas trop prendre dans notre pays, c'est celle d'émigrer. Aussi l'État s'efforce-t-il d'*encourager* l'émigration, en procurant des passages gratuits à certaines familles.

Voici, pour l'année 1899, la statistique de ces émigrations subventionnées par l'État :

207 familles, comprenant 195 hommes, 98 femmes et 116 enfants, au total 409 individus, sont parties pour nos possessions d'outre-mer. Sur ce total de 409 individus, 235 sont allés en Nouvelle-Calédonie, 107 en Indo-Chine, 52 à Madagascar et 15 dans diverses colonies.

Ces 409 individus ont emporté avec eux un capital de 756.250 francs dont plus de la moitié, 420.200 francs, est allée en Nouvelle-Calédonie, et 278.700 francs en Indo-Chine.

Comme on le voit, c'est vers la Nouvelle-Calédonie que ces émigrants se portent le plus volontiers. Ils ont en effet le plaisir d'y retrouver un climat analogue à celui de la France, et, comme l'État paye le passage, la distance importe peu à ceux qui s'expatrient.

L'émigration libre, pour laquelle nous n'avons aucune statistique se porte plutôt vers l'Algérie et la Tunisie. Elle l'emporte d'ailleurs, tant pour la qualité que pour la quantité, sur l'émigration officielle. Le tout réuni forme un bien modeste courant d'expansion, qui vaut toujours mieux que le néant.

*
* *

Plus nombreux sont les Suisses qui vont s'établir hors de leur patrie, et ce phénomène, par une loi constatée depuis longtemps, contribue à augmenter, dans les pays étrangers, la demande de produits helvétiques. D'autre part, la Suisse, qui possède de nombreuses chutes d'eau, se trouve, plus qu'aucune autre nation, en mesure de profiter des nouvelles découvertes qui permettent, soit par des appareils électriques, soit autrement, l'utilisation plus complète des forces de la nature.

Nous avons sous les yeux le chiffre de l'exportation suisse aux États-Unis en 1899. Ce chiffre est de 89.180.000 fr. contre 72.060.000 fr. en 1898. Il y a donc une augmentation de 17 millions par rapport à l'année précédente.

Presque toutes les branches de l'industrie suisse ont vu leur exportation augmenter. Les États-Unis ont acheté à la Suisse des soieries pour 28.110.000 fr. (20.640.000 fr. en 1898), des cotonnades pour 3.830.000 fr. (3.020.000 fr. en 1898), des broderies pour 43.410.000 fr. (30 millions environ en 1898). L'exportation des broderies est celle qui a fait le bond le plus fort.

L'horlogerie, elle aussi, a vu son exportation augmenter; elle atteint en 1899 le chiffre de 5 millions, contre 3.860.000 fr. en 1898. L'exportation des fromages est restée stationnaire (environ 3.800.000 fr.). Les couleurs d'aniline, qui sont fabriquées surtout dans le district consulaire de Bâle, figurent pour 4.280.000 fr. dans les envois de 1899 aux États-Unis.

En 1891, cette industrie n'exportait dans le même pays que pour 840.000 francs environ.

En ce qui concerne les soies et les broderies, il ne faut pas oublier que la Suisse est pour nous une concurrente, et que notre industrie, par conséquent, a besoin d'un redoublement d'activité pour ne pas se laisser déposséder de sa supériorité séculaire.

*
* *

C'est aussi l'Allemagne qui, à un autre point de vue, pourrait nous donner quelques leçons. Depuis le 1er janvier, un nouveau code civil est en vigueur dans ce pays. Les jurisconsultes sont seuls compétents pour l'apprécier en détail. Citons toutefois quelques points par lesquels le code de nos voisins s'écarte nettement du nôtre.

Par exemple, les époux ont la faculté de modifier, *après coup*, leur contrat de mariage, s'ils viennent à lui trouver des défauts. On peut même changer le régime sous lequel on est marié; mais il faut naturellement, dans l'un et l'autre cas, le consentement des deux époux.

En outre, la « quotité disponible » du père de famille est fixée à la moitié, et non pas au quart, comme chez nous, ce qui se rapproche de la liberté de tester.

Enfin, en cas de succession, la loi n'impose pas la vente et le morcellement des immeubles.

Ce sont là trois stipulations favorables à la liberté individuelle, trois limites imposées à la *contrainte*, trois motifs pour nous, par conséquent, d'envier les justiciables d'outre-Rhin, en attendant que nos législateurs, fatigués de leurs piétinements stériles, se décident à faire quelque chose dans le même sens.

*
* *

L'Allemagne, nation militariste, suit avec intérêt les péripéties de la guerre dans l'Afrique australe. Mais les Américains la suivent aussi, et un de leurs journaux, le *New-York Hérald*, a tiré du spectacle des événements des réflexions assez curieuses.

D'après lui, la guerre actuelle prouve la supériorité du soldat citoyen sur le soldat de métier. Ce dernier, par suite de l'habitude de la discipline, est réduit à l'état de machine et ne sait plus que faire quand se présentent des cas imprévus. Or, il se présente toujours des cas imprévus. Le soldat citoyen, au contraire, tâche de se débrouiller dans la guerre comme dans la paix et de s'adapter aux circonstances.

Le rédacteur du *New-York Hérald* estime que les premiers succès des Boers ont victorieusement démontré cette supériorité du soldat citoyen. Il estime en outre que, si les Anglais reprennent l'avantage, cette seconde phase de la guerre ne fera que confirmer sa thèse, puisque les Anglais, qui ont commencé la lutte avec une armée de métier, la continueront avec des renforts composés de soldats citoyens.

Des correspondances de l'Afrique australe semblent indiquer que les contingents coloniaux de l'armée anglaise, — et spécialement les Australiens — font preuve sur le champ de bataille de qualités semblables à celles des Boers. « Chaque homme, observe un correspondant, combat pour son propre compte, sans avoir besoin d'être entraîné par un officier. »

Nous avons voulu citer cette intéressante opinion, d'après laquelle l'initiative individuelle n'aurait pas de moins heureux effets dans les batailles de la guerre que dans celles de la vie.

G. D'AZAMBUJA.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# ENCORE LA QUESTION DU TRANSVAAL

La presse continue à discuter la thèse exposée ici dans l'article *Boers et Anglais* (1). Mais je suis heureux de constater que les dernières explications et appréciations que j'ai données (2) ont rencontré généralement un accueil favorable. On s'est rendu compte que le débat portait plus haut et plus loin que la guerre actuelle.

Cependant on m'a encore adressé quelques objections auxquelles je répondrai brièvement, pour ne pas prolonger plus longtemps cette discussion.

Voici d'abord une lettre d'un de nos lecteurs, M. F. Roux :

*A M. Edmond Demolins.*

« Cher Monsieur,

« J'avais songé, comme M. Astoul, à vous soumettre deux ou trois objections sur la question du Transvaal, mais, bien que j'aie le malheur d'être docteur en droit, je me serais gardé, je l'espère, de la confusion que vous avez si nettement dissipée. C'est bien sur le terrain de la science sociale que j'entendais me maintenir.

« Il me souvient d'avoir lu, dans une livraison déjà ancienne de la Revue, la mésaventure de quelques émigrants, de formation particulariste bien authentique pourtant, qui s'étaient fourvoyés dans une

(1) Voir la livraison de novembre 1899.
(2) Voir la livraison de janvier 1900.

île glacée aujourd'hui définitivement occupée par une race très inférieure devant laquelle ils durent battre en retraite. Ce que l'auteur de l'article expliquait en observant que le lieu n'était pas transformable. Cette remarque m'a paru éminemment suggestive. La grande steppe asiatique a peu de chances d'être saxonisée, alors même qu'on viendrait à y découvrir çà et là quelques gisements aurifères.

« Vous avez deviné ma première objection. Le territoire occupé actuellement par les Boers est-il de nature à solliciter d'une manière durable les énergies d'une race supérieure?

« Je sais bien qu'après lord Salisbury, M. Willems écarte dédaigneusement la légende des mines d'or, et nous révèle l'existence de quelques mines de houille. Mais je sais aussi que le professeur Froude, le représentant le plus autorisé de la science historique et de la géographie coloniale à l'Université d'Oxford, dut apprendre à lord Cordwell, l'un des prédécesseurs de M. Chamberlain, que, même dans la colonie du Cap, leurs compatriotes se souciaient peu d'agriculture, et que, n'étaient les fermiers de race hollandaise, la population blanche de l'Afrique méridionale « *would be living on foreign flour, tinned milk and imported potatoes* » (Froude, *Oceana*, p. 48 de l'édition Tauchnitz). Les Anglais se contentaient d'être négociants, boutiquiers, artisans, constructeurs de chemins de fer, mineurs, nourrisseurs d'autruches, transporteurs; pourtant ils constituaient une infime minorité, ce qui surprit douloureusement lord Cordwell. Et non seulement les Afrikanders étaient la majorité, une très grande majorité, mais encore, dit Froude, « *they were doing all the work which was really* VALUABLE ». C'est parler en vieux Saxon. L'éminent professeur ne se contente pas, comme vous, d'enseigner que l'agriculture est une meilleure base sociale que le commerce et l'industrie. Il pense, comme M. Balfour, dont je regrette de ne pouvoir vous citer les propres paroles prononcées devant la Chambre des Communes, qu'il y a lieu de trembler pour l'avenir d'un peuple qui ne se compose plus en grande majorité d'agriculteurs. Et il faut voir un peu plus loin comme il gourmande les citadins d'Auckland. Pour lui, l'émigrant anglais du dix-neuvième siècle est le plus souvent infidèle à sa vocation rurale, et rivalise d'*urbanomanie* avec les communautaires du continent. J'y vois, pour ma part, des circonstances atténuantes. On est bien forcé de reconnaître que l'agriculture qui ne *paie* plus sur le territoire de la métropole, *paie*, même aux colonies, moins bien et moins vite que le commerce et les exploitations minières. C'est assez pour que la très grande majorité des émigrants s'en détache.

« Et c'est assez pour que la race anglo-saxonne perde chaque jour une bonne part de sa supériorité colonisatrice, et s'éloigne de plus en

plus du type des *Fathers Pilgrims* pour se rapprocher de celui des marins et des commerçants de Venise.

« C'est ma seconde objection, ou, si vous voulez, une seconde face de la première. Le lieu n'est pas transformable, ou il transforme l'émigrant. On dit qu'à la latitude de Melbourne le petit-fils d'un Ecossais des Lowlands semble croisé de Napolitain. Il faut d'ailleurs se garder d'introduire dans les questions de supériorité sociale la célèbre théorie du bloc. Elle est comme toutes les supériorités humaines, comme la sagesse, la première de toutes, oserai-je dire avec Bossuet, *toujours courte par quelque endroit*. Notre science, pas plus que la science médicale, ne peut offrir de panacée universelle. Les Romains étaient incontestablement supérieurs aux Parthes, qui leur ont barré la route de l'Inde jalonnée trois siècles auparavant par Alexandre. Les Boers pourraient bien barrer aux Anglais la route de l'Égypte.

« Si les fermiers écossais entreprenaient la conquête du Veldt, les Boers reculeraient probablement devant eux, mais les Uitlanders comptent dans leurs rangs, je crois, bien peu de fermiers écossais, et ces *nomadic speculators*, comme les appelle M. Bodley, ne me semblent guère que campés au Transvaal comme le Turc en Europe. Un mauvais agriculteur adhère toujours plus fortement au sol qu'un banquier et même qu'un ingénieur. Les Boers sont-ils d'aussi mauvais agriculteurs qu'on veut bien le dire? Il est vrai qu'ils ont peu de goût pour nombre de travaux manuels réputés avilissants ou serviles, qu'ils font exécuter par les indigènes. Mais s'ils ne faisaient travailler les Cafres, ils seraient obligés de les exterminer. Pardonnez-moi de citer encore Froude (p. 205 de l'édition Tauchnitz d'*Oceana*) : « *The Dutch method... is the more merciful of the two. We have killed hundreds of natives where the Dutch have killed tens.* » La question me paraît jugée au point de vue de l'humanité, et c'est quelque chose, car si, malheureusement, tout ce qui est immoral n'est pas impossible, il est cependant des choses qui, à force d'être immorales, finissent par devenir impossibles.

« C'est ma troisième objection.

« Il est vrai qu'à New-York, au grand scandale de la vieille Europe, la race anglo-saxonne a généreusement abandonné les fonctions administratives à une race inférieure qu'elle préférait d'ailleurs écarter à ce prix de ses usines ou de ses comptoirs. Mais il ne paraît pas que le fondateur de la Rhodésia se résigne encore à voir s'y installer un Tammany Ring de Matabélés.

« On a beaucoup parlé depuis bientôt deux mois du pied d'argile du colosse britannique, et du tombeau que la Providence, au dire de

M. de Bismarck, lui réserve dans l'Afrique du Sud. Ce sont là, je crois, des hyperboles de journalistes. Mais enfin tous les colosses de ce monde ont au moins un pied d'argile, et celui de l'Angleterre n'est pas au War Office. Ce serait plutôt, je crois, son inaptitude à s'assimiler les races inférieures. Quand le colon anglais peut éliminer l'indigène, comme dans l'Amérique du Nord, il fonde une nouvelle Angleterre; sinon, et c'est le dernier mot que j'emprunterai à Froude, il fait, comme dans l'Afrique centrale, une nouvelle Irlande : « *The history of Ireland is repeating itself as if Ireland was not enough* » (op. cit., p. 68).

« Je conclus :

« Je ne saurais conseiller aux Boers de dépouiller leur type social pour emprunter à Barnato ou même à M. Cecil Rhodes une formation supérieure. Ce serait un mauvais moyen de disputer à ce dernier le territoire de leur République. Autant vaudrait conseiller à la taupe de se faire oiseau pour conserver la possession de ses galeries souterraines. La Science sociale doit dire avec l'Écriture : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père ». Je conseille bien à mes compatriotes d'adopter pour leurs enfants l'éducation anglo-saxonne, car ils ont déjà, ou peu s'en faut, les mêmes besoins, la même avidité de confort et de luxe que leurs voisins d'outre-Manche. Ils occupent en Europe un territoire plus fertile et plus vaste que les Iles Britanniques, et, dans le reste du globe, ils ont conquis un empire colonial qu'il est temps de mettre en valeur. J'emprunte une expression pittoresque à M. d'Azambuja, et je crie bien haut à toutes les oreilles de mon voisinage que ceux qui mangent comme quatre doivent travailler comme six, s'ils veulent garder du pain pour leur vieillesse après en avoir donné à leurs enfants. Mais la frugalité du Boer, et les réserves territoriales dont il dispose lui permettent d'échapper jusqu'à nouvel ordre à cette nécessité. Il peut répondre à M. Chamberlain, dans sa langue, qu'il est, pour un siècle ou deux peut-être, *the right man in the right place* ».

« Je ne l'encouragerai pas sans doute à trop compter sur sa supériorité militaire qui étonne aujourd'hui le monde. La guerre est devenue un luxe interdit aux peuples pauvres. Nos armes modernes sont faites d'un alliage de fer et d'or. Toutefois une vaillante armée peut trouver des commanditaires. Et quand, je repasse

« Cette ample comédie, — ou tragédie, — à cent actes divers,

que nous montre l'histoire de l'humanité, avec ses quatre protagonistes, la force, la ruse, le travail et l'idée, il me paraît difficile de déterminer lequel a le plus longtemps rempli la scène. Les triomphes

de la force ici-bas ne sont pas, hélas! peut-être les plus éphémères de tous.

« Agréez, je vous prie, cher Monsieur, la cordiale expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« F. Roux. »

M. F. Roux objecte d'abord que les Boers se sont sans doute limités à l'art pastoral, parce que le climat de l'Afrique australe n'est pas favorable à la culture.

Les faits répondent suffisamment :

1° L'altitude de cette partie de l'Afrique varie de 1.500 à 7.000 pieds. On y trouve donc les climats les plus divers se prêtant à une série variée de productions agricoles. Les pluies sont abondantes du mois de mai jusqu'au mois de septembre;

2° Les prédécesseurs des Boers, les Cafres, se livraient à la culture, que « le climat rend facile et très rémunératrice », au témoignage des voyageurs. C'était aux femmes qu'incombait le travail de la terre. « Les femmes doivent nourrir les guerriers, » suivant un adage des Cafres. L'idée de femme, chez les Cafres, est associée à l'idée de culture. Le principal produit de cette culture était le maïs;

3° Actuellement encore, chaque ferme des Boers comprend quelques arpents où l'on cultive des grains et des pommes de terre. Mais ces pasteurs invétérés se bornent strictement à ce qui est nécessaire à la nourriture de la famille, malgré les hauts prix auxquels ils pourraient vendre les productions agricoles dans les centres miniers.

Dans le Transvaal, le climat est plus favorable à la culture que dans l'État d'Orange. « Les pâturages y sont inférieurs; en revanche, il y a toujours de l'eau dans les ruisseaux et la terre, féconde en céréales, donne des rendements en grain véritablement extraordinaires (1). »

Mais, plutôt que de se mettre à la culture, une partie des Boers du Transvaal ont préféré, à plusieurs reprises, émigrer de nouveau plus au nord : « Certaines familles, enfermées dans la tra-

(1) A. de Préville, *Les Sociétés africaines*, p. 168.

dition, n'admettent aucun changement, pas même dans la coupe des habits, repoussent avec abomination les livres et les journaux et conservent avec ténacité le plus pur rigorisme calviniste. Elles forment une sorte de secte connue sous le nom de *Doppers*. Plutôt que de subir le contact des nouveautés, auquel les expose la transformation de leurs voisins enrichis par la culture en grand et le commerce, plutôt que de renoncer au traditionnel pâturage, qui les a fait ce qu'elles sont, elles ont pris un parti héroïque : l'abandon de leurs établissements déjà créés, et la recherche au loin, à travers les solitudes, d'un pays de pâturages propre à les recevoir (1). »

Nous lisons dans le *Correspondant* du 10 août 1899, sur les Boers, signé de M. Francis Mury :

« Si ces immenses exploitations étaient suffisamment arrosées, si les Boers voulaient exécuter les travaux indispensables pour capter les eaux et les distribuer sur leurs terres, l'Afrique australe jetterait sur le marché de l'Europe des quantités énormes de blé, alors qu'aujourd'hui elle ne récolte que le strict nécessaire pour nourrir ses habitants. Et cependant la situation s'est bien améliorée. Pendant bien des années l'Afrique australe, qui produit les plus beaux blés du monde, s'est vue obligée d'importer des quantités considérables de grains. Depuis 1860, ces importations ont toujours été en diminuant; mais, en 1880, elles se montaient encore à plus de 3 millions de francs, somme importante relativement au nombre des habitants. »

M. F. Roux objecte en outre que, si les Boers sont de mauvais agriculteurs, les Uitlanders ne le sont pas du tout et que dès lors ils occupent moins solidement le sol.

Il est incontestable que ces mineurs, ces industriels, ces commerçants, attirés par les mines d'or, sont encore moins agriculteurs que les Boers; à ce point de vue, ils ont par rapport à eux une infériorité manifeste.

Si donc ces émigrants devaient en rester là, leur œuvre serait éphémère; elle ne survivrait pas à l'épuisement des mines et le

(1) A. de Préville, *Les sociétés africaines*, p. 168.

Boer resterait, malgré son infériorité culturale, le vrai colon du pays.

Mais nous savons, par l'exemple des autres régions peuplées par des mineurs, que cela ne se passera pas ainsi.

En effet, il ne faut considérer les Uitlanders que comme des ouvreurs de territoire. Ils apportent des capitaux, créent des routes, établissent des voies ferrées et des lignes télégraphiques, construisent des centres urbains pourvus de toutes les institutions modernes; enfin ils constituent une clientèle nombreuse et riche.

Mais, en même temps que ces mineurs, quoique au second plan, arrivent des colons, qui, profitant de ces moyens de communication et de cette clientèle toute faite, entreprennent de mettre la terre en culture. Déjà ces colons ont acheté un certain nombre de domaines appartenant précédemment aux Boers et, plus entreprenants que ces derniers, ils les ont soumis à une culture plus intensive. Ces colons apparaissent peu pour le moment, parce que le mineur est encore au premier plan et occupe la scène; mais ils font obscurément leur œuvre; on s'apercevra un jour qu'ils ont, sans qu'on s'en doute, pris racine sur tous les points du pays.

C'est ainsi que les choses se sont passées dans l'Australie méridionale, en Californie, etc. Il vient même un moment où on constate que la culture est plus rémunératrice que la mine, et alors la colonisation agricole prend un essor général (1).

Cet essor est d'autant plus grand que, grâce au mineur, le pays a été pourvu préalablement de tous les moyens de communication nécessaires au transport des produits agricoles.

Or, depuis qu'ils occupent le sol, non seulement les Boers n'ont pas songé à établir un système même rudimentaire de voies de transport, mais ils se sont toujours opposés à tout ce qui pourrait faciliter les communications. Leur idéal a été l'isolement de leur pays et, dans l'intérieur du pays, l'isolement de chaque ferme. Avec un pareil point de départ, il n'y a pas de développement possible de la culture. Et, en effet, ce développement n'a pas eu lieu.

(1) Voir la *Science sociale*, t. VI, p. 398 : *La transformation des mines d'or...* (novembre 1888).

Mais il commence aujourd'hui derrière le mineur, et il va grandir infailliblement. A quoi nous servirait la science sociale, si elle ne nous donnait pas la faculté d'apercevoir les phénomènes dans leur genèse, de les prévoir et de les annoncer?

Et, en vérité, pour annoncer ce phénomène-là, il n'est pas nécessaire d'être bien fort en science sociale, ou d'être prophète.

M. Cyr. Van Overbergh, Directeur général de l'Enseignement supérieur des sciences et lettres en Belgique, vient de publier une brochure sous ce titre : *Boers et Anglais; Réponse à M. Demolins.*

L'auteur compare les races anglaise et boer à trois points de vue : au point de vue moral, au point de vue intellectuel, au point de vue matériel. Il conclut que les Boers ne sont en rien inférieurs aux Anglais.

« Quant aux qualités morales des Boers, dit-il, M. Demolins lui-même les trouve remarquables... »

Au point de vue intellectuel, poursuit l'auteur, « si l'on mesure le degré d'intelligence d'un peuple à la qualité de ses hommes d'État, de ses diplomates, de ses officiers, de ses administrateurs, on doit avouer que le Transvaal ne le cède guère à ses adversaires ». L'auteur en donne comme preuve « l'habile diplomatie du président Krüger, la tactique savante des Joubert et des Cronje, des officiers de commandos comme des généraux d'armées ». Il ajoute que, « dans les dernières années, aucun gouvernement n'a fait autant de sacrifices pour la diffusion de l'enseignement que ceux du Transvaal et de l'État libre d'Orange ».

Enfin, au point de vue matériel, il invoque « la force des individus et la fécondité des familles ». Il ajoute : « Si les Sud-Africains, à quelque race qu'ils appartiennent, élèvent des bestiaux plutôt que de cultiver la terre, c'est que ce genre d'exploitation leur rapporte davantage, étant donné les conditions du sol, du climat et les difficultés de transport ».

M. Van Overbergh termine ainsi :

« Ces réserves faites, il faut savoir gré à M. Demolins d'avoir

posé le problème des Boers et des Anglais d'une manière sociologique. Au milieu du concert de sentimentalité plus ou moins vague de la littérature courante, sa note marquera ; son initiative témoigne d'un esprit généralisateur, planant volontiers au-dessus des contingences de l'heure, et s'essayant à découvrir les vastes perspectives de l'histoire. »

J'ai tenu à reproduire également cette dernière appréciation parce qu'elle ramène la question à son véritable point de vue. Il s'agit en effet « de planer au-dessus des contingences de l'heure et de s'essayer à découvrir les vastes perspectives de l'histoire ». Je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à ne pas laisser abaisser et rétrécir ce débat.

Je n'ai pas entendu prendre parti pour les Boers contre les Anglais, ou pour les Anglais contre les Boers, dans la guerre qui ensanglante actuellement le Transvaal.

J'ai essayé, à propos de cette guerre, de déterminer exactement une loi sociale générale, qui fonctionne depuis l'origine du monde et en vertu de laquelle certains peuples sont évincés par d'autres. C'est en vertu de cette loi que les Espagnols, les Portugais et nous-mêmes, Français, avons été évincés de tant d'immenses territoires que nous occupions en Asie et en Amérique.

Aujourd'hui, c'est en vertu de cette même loi que les Boers sont menacés.

Alors, nous leur crions « casse-cou », ce qui est le seul moyen par lequel la science sociale puisse leur venir en aide. Nous leur disons : « Vous n'êtes pas dans les meilleures conditions pour conserver votre prééminence dans le sud de l'Afrique. Peut-être êtes-vous, militairement, aussi forts, ou même plus forts que les Anglais, mais vous êtes moins forts qu'eux socialement et c'est cela seul qui décide du succès définitif.

Puisque ce jugement est contesté, essayons de présenter quelques considérations complémentaires.

Actuellement, par suite de la rapidité et de la puissance des moyens de transports, les grandes nations de l'Occident tendent à s'emparer des territoires incomplètement occupés ou incom-

plètement transformés. Elles sont poussées dans cette voie par la nécessité impérieuse d'ouvrir des débouchés à l'excédent de leur population et à l'excédent de leurs capitaux.

C'est ainsi que la France et l'Angleterre occupent déjà une grande partie de l'Afrique.

Cette prise de possession a pour résultat de faire pénétrer la civilisation sur les territoires de la barbarie séculaire. Ces deux nations méritent donc d'être soutenues et encouragées par toutes les nations civilisées.

Nous avons de la peine à arriver à cette idée nouvelle que l'humanité n'est qu'un tout, qu'une société parfaitement liée et qu'un progrès réalisé par un peuple profite à tous les autres. On aime mieux s'attarder à la vieille idée d'humanités ennemies, de nations qui n'ont d'autre souci que de s'empêcher l'une et l'autre. Et, naturellement, ce sont les nations les plus arriérées qui ont le plus ce souci et cet idéal. Il faudra bien, malgré tout et malgré tous, que cela finisse.

Prenons comme exemple l'action de la France en Afrique. Nous y avons dépensé beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent, nous y avons créé un réseau étendu de routes et de voies ferrées; nous poussons en Algérie et en Tunisie l'œuvre de la colonisation.

Mais nous ne sommes pas seuls à profiter de ces avantages; des milliers d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais en profitent autant et parfois plus que nous. Nous avons accompli pour eux, au prix de notre sang et de notre or, une œuvre que leurs races dégénérées n'auraient pas pu accomplir et ainsi nous avons travaillé dans l'intérêt général de l'humanité. Nous avons durement conquis à l'humanité et à la civilisation des territoires qui leur étaient jusque-là fermés.

Maintenant nous entreprenons de pousser plus loin notre œuvre civilisatrice; nous commençons à entamer le Sahara et à l'arracher à la domination exclusive et barbare des Zaouias Touaregs, pour le rendre à la libre circulation des autres peuples.

Il est très probable que nous allons rencontrer en face de nous

les sourdes intrigues et peut-être les agressions plus ou moins déguisées du gouvernement marocain, de cet empire fermé à tous, encore attardé dans la vieille théorie des races ennemies, interdisant leur territoire aux autres races et le fermant à tous les progrès.

A ce moment, nous représenterons contre le gouvernement marocain les droits de l'humanité à la libre disposition du monde. Notre action a pour résultat d'ouvrir des territoires; celle du Maroc a pour résultat de les fermer. Celui-ci représente le passé; nous représentons l'avenir.

Les peuples qui accomplissent ce progrès social se reconnaissent à deux caractères très nets qui manifestent leur supériorité :

1° Ils mettent un territoire en valeur au plus haut degré par un travail personnel, suivi et intense;

2° Ils ouvrent largement ce territoire *à tous les peuples* et l'adaptent à tous les progrès.

C'est précisément pour avoir fait cela dans l'antiquité que les Romains ont établi la longue prépondérance des races latines.

Il faut bien reconnaître que la race anglo-saxonne a également tenu ce rôle dans une partie du monde.

Elle a arraché à la barbarie, puis mis en valeur et finalement ouvert à tous les peuples les énormes territoires de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. L'humanité toute entière a profité de cette œuvre.

Aujourd'hui cette race entreprend de soumettre à la même transformation intense les vastes régions de l'Afrique australe et de les relier à l'Afrique septentrionale que nous entamons de notre côté.

La France au nord, l'Angleterre au sud travaillent au même but : arracher enfin l'Afrique à la barbarie et l'ouvrir à la civilisation.

Cela veut dire : la couvrir de routes et de voies ferrées, pour permettre la circulation des hommes, des marchandises et des idées; attirer les colons et les capitaux de tous les pays, assainir

et défricher le sol, développer l'industrie et le commerce, enfin faire régner la justice et la liberté.

C'est là, au plus haut degré, une œuvre de paix, car ces diverses créations ne peuvent se manifester dans la guerre; les peuples civilisateurs sont essentiellement des peuples pacifiques.

... Et cependant, nous assistons en ce moment à une guerre acharnée entre deux peuples qui sembleraient devoir s'entendre et s'entr'aider pour civiliser l'Afrique australe.

Les Boers en effet sont, comme les Anglais, des civilisateurs. Ils ont substitué à la domination des Cafres et des Hottentots une domination plus éclairée et plus humaine; ils ont introduit une meilleure exploitation du sol et ont donné le spectacle consolant de mœurs pures et même austères. Par là, ils ont accru le patrimoine de l'humanité et ils ont bien mérité d'elle.

Ils ont mérité, par exemple, une partie des éloges que leur donne leur compatriote, M. Van Overbergh, et que nous venons de signaler.

Malheureusement, — et il faut bien en venir à cette constatation, — leur mise en valeur du sol s'est arrêtée à la simple exploitation pastorale; leur conception de la civilisation et du progrès ne s'est pas élevée au-dessus d'une vie étroite et rustique, dans une sorte d'isolement sauvage, dans le dédain de l'industrie, du commerce, des arts; enfin, et surtout, ils n'ont pas considéré que ce nouveau territoire pouvait être ouvert au reste de l'humanité; au contraire, ils ont entendu en jouir jalousement pour eux seuls et ils ont regardé l'étranger comme un ennemi. En un mot, ils sont restés dans la vieille théorie que nous signalons plus haut; ainsi ils ont été des civilisateurs à petits moyens et à courte vue. S'ils ont été un moment des initiateurs, des ouvreurs de territoires, ils se sont trouvé être finalement des retardataires et des stationnaires.

Après deux cents ans d'occupation de cette partie de l'Afrique, ils sont exactement dans l'état où ils étaient au moment de leur arrivée; ils ne se sont pas transformés et ils n'ont pas transformé le pays.

Puisque M. Van Overbergh conteste cette affirmation, il ac-

ceptera le témoignage d'un homme qui a donné aux Boers cette grande preuve d'amitié d'aller combattre à leur côté. M. de Villebois-Mareuil, actuellement colonel dans l'armée des Boers, écrit de Pretoria à un journal de Paris, *la Liberté,* à la date du 15 janvier 1900, une lettre qui se termine ainsi :

« Autour de ces hommes le monde a pu marcher; eux sont restés ce qu'étaient leurs pères, depuis deux cents ans qu'ils avaient apporté sur ce cap africain leurs pénates et leur foi. Nobles ou de bonne race pour la plupart, ils vivaient sur leurs fermes comme aux castels de jadis, libres et isolés, chasseurs et cavaliers, soldats par hérédité autant que gentilshommes, chevaleresques par nature, de manières dignes et de mine décidée par atavisme. C'est une belle résurrection du passé que ces gens d'autrefois dressés en pleine lumière d'à présent pour lancer un défi aux déclins de nos civilisations trop avancées. »

Évidemment, les Boers ont le droit de préférer cet état stationnaire au progrès de nos sociétés modernes, de se tourner vers le passé plutôt que vers l'avenir, d'aimer mieux la vie paisible que la vie ardente et novatrice, la chasse et la vie à cheval, que le travail intense de la culture, de l'industrie et du commerce.

Mais, par là, ils ont cessé d'être les pionniers de la civilisation; ils en sont même arrivés à considérer cette civilisation comme un danger pour leur immobile état social.

C'est ce que constate un autre témoin oculaire, dont toutes les sympathies sont également pour les Boers. Tout récemment encore « la construction d'un tramway à vapeur de Boksburg à Krügersdorp était considérée, dit-il, comme impie par les députés du Volksraad (1). »

Les lignes de chemins de fer, qui ont été établies depuis lors, sont l'œuvre d'une compagnie étrangère et de capitaux étrangers.

La plupart des progrès réalisés au Transvaal l'ont été par des étrangers : « Dans ce pays où tous les capitaux ont été fournis

(1) *Le Transvaal et l'Angleterre*, par Georges Aubert, p. 121.

à l'origine par des Anglais, presque tous les ingénieurs des mines sont américains et quelques-uns français. Toutes les grosses affaires sont entre les mains de chefs anglais ou allemands. Les Boers ne s'occupent pas d'affaires minières, ou du moins très peu. Ils sont en général dans l'administration; ils préfèrent le farniente bureaucratique aux aléas des affaires, cela cadre mieux avec leurs habitudes flegmatiques. La qualité de fonctionnaires ne leur enlève pas le désir d'augmenter leurs appointements par de nombreux pots-de-vin, qui sont pour ainsi dire obligatoires et reconnus dans le Transvaal (1). »

M. Pierre Leroy-Beaulieu, qui n'est pas moins sympathique aux Boers, est amené à faire les mêmes constatations.

Il déclare que « ce sont de médiocres agriculteurs (2) »; que « les Américains ont presque monopolisé les emplois techniques; presque tous les *managers,* les directeurs de mines et les ingénieurs viennent des États-Unis... Les Allemands font principalement le commerce; beaucoup d'entre eux tiennent des *stores,* des magasins qu'on voit de loin en loin, isolés en pleine campagne près du croisement des chemins mal définis du Transvaal et où l'on trouve tout ce qu'il est possible de vendre (3) ». Les chefs d'équipe des mines viennent de l'Australie et de l'Angleterre.

Les Boers sont donc restés complètement étrangers au mouvement qui transforme l'Afrique australe et en particulier le Transvaal.

Ils se sont opposés, autant qu'ils l'ont pu, à tout ce qui pouvait avoir pour résultat d'ouvrir leur pays aux émigrants des autres races. C'est ainsi, en particulier, que les Boers du Transvaal ont retardé le plus possible l'établissement d'un chemin de fer jusqu'à Johannesburg.

L'État libre d'Orange a montré aussi peu d'empressement à développer les voies de transport, et c'est la colonie du Cap qui

(1) *Le Transvaal et l'Angleterre*, par Georges Aubert p. 142. 143.
(2) *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, p. 422.
(3) Id., *ibid.*, p. 304.

a construit tous les chemins de fer de ce pays, sans que les Boers aient rien eu à débourser.

Les Boers ont dû également faire appel à des étrangers pour l'administration intérieure de leur propre pays. « Beaucoup de Hollandais, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, remplissent des fonctions publiques pour lesquelles il serait *souvent difficile de trouver des Boers instruits en nombre suffisant* (1). »

M. Georges Aubert dit également : « Composé d'hommes peu habitués à l'activité de notre civilisation, et certainement en retard sur nos institutions modernes, le gouvernement du Transvaal ne pouvait suffire à tout; il s'adressa, pour trouver des ministres compétents, un secrétaire d'État pouvant diriger les affaires politiques de la République, au gouvernement de son pays d'origine, c'est-à-dire à la Hollande. Et le Dr Leyds, connu et renommé en Hollande pour les fonctions administratives qu'il avait remplies, fut appelé par le président Krüger pour apporter son concours à la République Sud-Africaine. Il fut le véritable directeur de toute la politique du Transvaal (2). » On sait que M. Paul Krüger est, lui-même, d'origine allemande.

Ainsi, dans les divers ordres de l'activité humaine, les Boers se sont attardés; depuis leur établissement en Afrique, ils n'ont pas progressé. On peut, comme le fait M. de Villebois-Mareuil, admirer cet état stationnaire et pastoral, mais on doit du moins reconnaître qu'il a mis les Boers dans une situation inférieure vis-à-vis de leurs concurrents.

Si cette infériorité s'était manifestée au centre de l'Asie, dans les grandes steppes, où n'a pas encore pénétré l'activité européenne, elle n'aurait causé aucun préjudice à la civilisation. Dans ce milieu encore plus attardé, les Boers auraient même été les représentants d'un type supérieur et vraiment des initiateurs.

Malheureusement pour eux, la scène se passe dans une partie du monde qui est soumise, depuis une vingtaine d'années, à une

(1) *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, p. 304.
(2) *Le Transvaal et l'Angleterre*, p. 7 et 8.

transformation vertigineuse. Les esprits qui aiment le calme, la quiétude, la tranquillité dans le maintien des vieilles traditions peuvent déplorer cet état de choses, mais il n'est au pouvoir de personne d'en arrêter l'explosion. On trompe les Boers en leur disant le contraire et on ne fait que précipiter leur ruine.

Ce qu'il fallait leur dire, c'est ceci :

« En substituant votre domination à la domination barbare des Cafres et des Hottentots, vous avez bien mérité de l'humanité ; vous avez substitué la justice à la force brutale et apporté un idéal supérieur.

« Vous vous êtes ensuite adjugé d'immenses domaines et vous avez légitimé cette appropriation d'un sol presque vacant par la mise en exploitation des terres.

« Votre exploitation a été plus pastorale qu'agricole, mais cet état rudimentaire était justifié par l'étendue de vos domaines, par la difficulté de la main-d'œuvre, par l'absence de moyens de transport pour écouler les produits de la culture et par l'absence d'une population urbaine pour les consommer.

« Dans cette vie paisible, dans ce travail de simple récolte, vous avez peu à peu perdu l'aptitude au travail intense et vous n'avez plus d'activité physique que pour la chasse, les grandes courses à cheval ; votre activité intellectuelle s'est peu à peu engourdie et votre énergie s'est bornée étroitement. Du moins, jusqu'à ces vingt dernières années, cela n'avait pas d'inconvénient pour vous, et cet état stationnaire n'entravait pas la légitime et fatale expansion de l'humanité sur les territoires nouveaux.

« Aujourd'hui, cette expansion se produit brusquement et avec une puissance irrésistible. La marée monte, elle est à vos portes, elle pénètre déjà dans le territoire que vous espériez vous réserver pour y mener une vie paisible, et à l'abri des durs labeurs. Or, il se rencontre, — et cela peut être, à votre choix, pour votre bonheur ou pour votre malheur, — il se rencontre que votre territoire barre précisément la route à cette marée montante de la civilisation, comme autrefois les Cafres et les Hottentots vous barraient la route à vous-mêmes.

« Ce serait folie d'entreprendre d'arrêter ces nouveaux surve-

nants; quoi que vous fassiez, ils s'infiltreront sur votre territoire et pénétreront par toutes vos frontières.

« Il vous faut renoncer à cette idée archaïque et orientale qu'une race peut se réserver la jouissance exclusive d'un territoire : la Chine elle-même ne peut plus jouer ce vieux jeu. Elle aussi ne voulait pas de nos affreux chemins de fer, et voilà que nous en construisons chez elle et malgré elle; cela est bien, cela est juste, cela est fatal.

« Ne soyez donc pas les Chinois de l'Afrique; ne vous désolez pas de cette pénétration d'émigrants anglais, français, allemands, américains; ils vous apportent une civilisation supérieure à la vôtre dont vos fils bientôt seront fiers. Nous sommes bien fiers, nous descendants des Gaulois, de la civilisation que les Romains nous ont apportée un peu brutalement, et cette civilisation fait notre force et notre gloire.

« Tâchez, au contraire, de tirer parti de ce qui arrive et de le faire tourner à votre profit. Les Anglais vous ont laissé le beau rôle, par l'acte de piraterie de Jameson.

« Si vous triomphez dans la guerre que vous soutenez avec un courage admirable, rien ne sera terminé définitivement. La poussée des émigrants continuera et, tôt ou tard, vous serez submergés. A cela, il ne peut y avoir aucun doute. Vous êtes le pot de terre, vous êtes la Chine, vous êtes l'Orient. A votre place, je voudrais être le pot de fer, et cela est possible.

« J'ai dit que vous pouvez tourner à votre profit ce qui arrive; vous pouvez en tirer un profit matériel et un profit moral.

« L'envahissement de votre territoire par cette innombrable population de mineurs agglomérés dans des centres urbains et qui surgissent comme par enchantement peut provoquer une transformation de vos vieilles méthodes d'exploitation du sol.

« Ils vous apportent les débouchés qui vous manquaient pour substituer en partie la culture à l'élevage. Et quels débouchés! Une clientèle qui grandit de jour en jour, et qui paye sans compter, pour laquelle l'or n'a pas de valeur! Ce sont nos paysans français qui seraient ravis s'il leur tombait du ciel ou d'ailleurs une pareille clientèle!

« Vous n'avez pas su voir et comprendre cela. Toutes les fois que vous avez vu l'émigration approcher, vous avez regardé plus au nord, toujours prêts à remonter sur vos chariots et à décamper de nouveau. Cela n'est même pas digne de paysans, car le paysan est enraciné au sol qu'il a défriché ; cela est digne de purs nomades. Et comme cette attitude prouve bien qu'en réalité vous avez très peu transformé le sol !

« Au lieu de songer toujours à décamper, il fallait faire un accommodement net et avantageux en vous associant franchement à l'œuvre de ces émigrants, pour grandir avec eux. Comment ne savez-vous pas d'ailleurs que l'Afrique australe, lorsque son développement sera accompli, se détachera de l'Angleterre comme un fruit mûr? Cela s'est fait pour les États-Unis ; cela est presque fait pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Votre indépendance serait restée intacte ; vous l'auriez partagée avec d'autres : voilà tout. Est-ce que vous auriez la prétention d'empêcher l'évolution fatale des choses humaines?

« Je viens d'indiquer ce que vous pourriez gagner au point de vue matériel ; au point de vue moral, le gain ne serait pas moindre.

« Au fond, il faut bien le dire, ce que vous aimez dans la vie que vous menez, c'est la quiétude et la facilité du travail pastoral ; vous répugnez au travail intense de la culture, à la longue prévoyance qu'il exige, à l'effort qu'il faudrait faire pour mettre la terre complètement en valeur. Vous répugnez, à plus forte raison, aux initiatives et aux aléas de l'industrie et du commerce.

« Cette recherche exclusive du travail facile a entraîné pour vous une certaine diminution morale ; vous n'avez plus la force morale nécessaire pour entreprendre un travail intense exigeant l'effort suivi. Grâce à votre vie de chasses et d'aventures, vous avez bien conservé l'aptitude à la guerre, mais vous avez laissé diminuer en vous l'aptitude à entreprendre les luttes de la paix et à y triompher. Il peut se faire que vous l'emportiez sur vos adversaires sur le champ de bataille, mais ils l'emporteront sur vous sur le champ du travail. Or c'est dans la paix et non dans

la guerre qu'on établit définitivement la seule supériorité durable, la supériorité sociale.

« Votre supériorité s'affirme plus dans la guerre que dans la paix; celle de vos adversaires s'affirme plus dans la paix que dans la guerre. Cela crée entre vous une différence totale.

« Mais si vous savez surmonter votre répugnance au travail et faire de vos fils de vrais colons, fortement attachés au sol et sachant le défricher; si vous les rendez aptes aux luttes de l'industrie et du commerce, vous grandirez dans la paix et vous assurerez à vos descendants la véritable supériorité sociale.

« En m'exprimant ainsi, je suis bien plus votre ami que ceux qui, à l'abri de tout danger, vous poussent aux boucheries du champ de bataille.

« Edmond DEMOLINS. »

*P.-S.* — « Au moment où je corrige les épreuves de cet article, je reçois une nouvelle brochure intitulée : *Controverse Transvaalienne*, par Gustave Abel, avocat près la cour d'appel de Gand, rédacteur en chef du *Commerce et l'Industrie*, de Gand, et Charles Christophe, docteur en philosophie et lettres, avocat près la cour d'appel de Gand (1).

« Dans l'*Avant-Propos*, placé en tête de cette brochure, l'Éditeur s'exprime ainsi :

« La brochure de M. Demolins, *Boers et Anglais, où est le* « *droit?* a été vivement discutée dans la presse, à l'occasion de « la guerre déplorable qui met en ce moment aux prises deux « peuples de race blanche dans l'Afrique Australe.

« Les opinions de M. Demolins ont été combattues dans le « journal le *Commerce et l'Industrie*, de Gand, par M. Gustave « Abel. Son article provoqua aussitôt une polémique entre lui et « un de ses confrères du barreau de Gand, M. Charles Christo- « phe. Cette discussion roula exclusivement sur la loi de supério-

(1) Librairie Ad. Hoste, Gand,

« rité sociale que M. Demolins avait défendue dans son étude « et sur le degré de civilisation des Boers.

« C'est cette controverse, dont le sujet passionne le monde « entier que j'ai cru devoir présenter au public dans cette bro- « chure. »

M. Gustave Abel présente à peu près les objections auxquelles j'ai déjà essayé de répondre. M. Charles Christophe soutient au contraire la thèse que j'ai exposée; il le fait avec beaucoup de talent et met en lumière certains points de vue qu'il sera utile de faire connaître à nos lecteurs.

E. D.

# LE ROLE SOCIAL D'UN FLEUVE

## LE TYPE SAINTONGEAIS

## I

### LE TYPE DU VIGNERON PRODUCTEUR D'EAU-DE-VIE AVANT LE PHYLLOXÉRA

A lui seul, le titre qui figure au premier rang en tête de cette étude, indique assez la part prédominante que nous avons dû reconnaître au fleuve de la Charente dans la formation du type saintongeais. Au premier abord il peut paraître paradoxal de lui donner le premier rôle, — de la faire passer avant l'eau-de-vie, le produit universellement connu et estimé de ce pays. Cependant il n'en est pas moins vrai — et ceci ressortira, nous l'espérons, de notre travail — que, sans la Charente, la vigne n'aurait pas atteint dans ce pays le degré de prospérité exceptionnelle auquel elle arriva. Bien plus, si la vigne n'avait pas existé, il se serait trouvé un autre produit naturel, moins riche peut-être, pour utiliser cette merveilleuse voie navigable, de sorte qu'en dernière analyse le fleuve est bien l'élément le plus important dans la formation du type.

A quelque moment de son histoire que l'on se place, la Saintonge apparaît invariablement comme un pays bien cultivé, riche et adonné au commerce. Sans doute la fertilité du sol et l'abondance des produits naturels y sont bien pour quelque chose, mais la permanence du phénomène n'indique-t-elle pas une cause plus profonde et plus stable? Car le produit dominant change avec les époques et les débouchés, et d'ailleurs combien

de pays naturellement fertiles, ayant même la vigne, comme l'Armagnac, voyaient, avant la récente entrée en scène des chemins de fer, leur développement arrêté par l'absence de moyen de transport...

C'est une vérité bien banale que l'essor d'un pays, d'une industrie naturellement prospères, dépend des débouchés qui leur sont ouverts. Or ces débouchés s'ouvriront d'autant plus facilement que les moyens de transport seront plus commodes et plus nombreux. A une époque où les chemins de fer n'existaient pas, les mers et les rivières étaient les grandes routes commerciales. La Saintonge était favorisée des deux côtés. Ses côtes baignées par l'Océan offraient un grand développement depuis la Rochelle jusqu'à Royan. Une ceinture d'îles, Ré, Aix, Oléron, les garantissaient contre les vents et facilitaient l'entrée des ports, ainsi que celle de la Charente, « le plus beau fossé de mon royaume », disait Henri IV.

Maigre filet d'eau né dans les montagnes du Limousin, la Charente coule d'abord vers le Nord, puis tout à coup, comme si elle se trompait de route, elle hésite, retourne sur ses pas vers le Sud; enfin, ayant trouvé sa direction, elle s'en va, grossie de ses affluents, vers l'Ouest et la mer, après avoir, en de fantaisistes méandres, arrosé les prairies qu'elle féconde de ses débordements quasi périodiques. Un fossé, mais un fossé profond, — le mot de Henri IV est juste — telle est bien la Charente. Plus modeste que sa voisine la Loire, elle ne fait pas comme elle miroiter au soleil ses sables argentins; elle ne reflète pas au printemps, dans ses eaux encore grossies par l'hiver, des collines couronnées d'innombrables châteaux. Plus modeste, elle glisse tout doucement au milieu de ses prairies, et semble vouloir s'y dissimuler. Mais aussi, même pendant les plus fortes chaleurs, son niveau varie peu. Si durant l'hiver, grossie de la fonte subite des neiges ou de pluies trop abondantes, la fantaisie lui vient de vagabonder un peu hors de son lit, elle ne le fait point sans une certaine sagesse et, au lieu de semer la mort ou la ruine sur son passage, elle laisse derrière elle la fertilité, d'où naît la richesse.

Navigable depuis Angoulême, mais commodément depuis

Cognac seulement, elle porte des bateaux de 600 tonneaux depuis Tonnay-Charente, le grand entrepôt du commerce charentais.

Telle est la magnifique voie navigable offerte aux produits de ce pays. Ce n'est pas le moment ici de faire l'énumération de ces derniers; mais nous pouvons poser en principe qu'ils sont et ont été toujours nombreux et estimés, puisque de tout temps ils ont alimenté un commerce important.

Remonterons-nous à des époques presque fabuleuses? Et pourquoi pas? Sous les vieilles traditions, sous les légendes se cachent quelquefois des vérités. Sans prendre parti sur la grave question de l'origine de Saintes, nous croyons devoir extraire du savant ouvrage de M. Louis Audiat (*Epigraphie santone et aunisienne*) le passage suivant par lequel nous commencerons l'histoire de la prospérité de la Saintonge :

« On a cru longtemps que la capitale de la Saintonge avait été surtout brillante pendant l'occupation romaine. Les monuments de cette époque qui nous restent encore semblaient en attester la population et l'importance : c'était une erreur. Il faut remonter beaucoup plus haut. Ce pays en effet, colonisé par des Troyens fugitifs qui y importaient les vocables indigènes — Saint Georges de Didonne, en mémoire de Didon; Xainctes en souvenir du fleuve Xanthe; Royan, *Roianus,* qui ressemble tant à *Troianus*, Troyen, et même Troianus, ou Troyan, évêque de Saintes, qui a donné son nom à une paroisse de l'île d'Oléron — ce pays, disons-nous, ne devait pas tarder à faire refleurir les arts, les lettres, les sciences et la civilisation si avancée de la métropole détruite par les féroces Achéens (1). Aussi est-ce sans surprise que nous lisons dans Armand Maichin ce passage significatif :

« La ville de Saintes a eu sa naissance sous les premiers rois des Gaules, et le lustre de sa grandeur et de sa puissance a principalement éclaté du temps d'Ambigat, qui tenait le siège de son empire dans la ville de Bourges, du temps de Nabuchodonosor Roy des Babiloniens, et de Tarquin le Vieil roi de Rome.

(1) Nous devons avouer, pour notre part, qu'il ne nous paraît pas facile à des Troyens, même poursuivis, d'aller, par une navigation côtière, d'Asie dans le golfe de Gascogne. La route est longue et difficile.

Sa gloire a continué longtemps après, mais elle n'a pas été du tout si vive ny si éclatante du temps des Romains (1). »

Quoi qu'il en soit de cette splendeur antique, il est certain que, quand César conquit la Gaule, la Saintonge était très peuplée et très bien cultivée. Un important *commerce de blé* ne tarda pas à s'établir entre elle et Rome. Mais les Romains importèrent la vigne en Saintonge et cette culture ne tarda pas à prendre une grande extension. Quand saint Eutrope, le premier évêque de Saintes, vient pour convertir cette ville, les coteaux d'alentour sont déjà couverts de vignes, et le saint ne peut retenir son admiration : « En entrant dans la ville qu'on appelle Saintes, et en la voyant très bien enfermée dans ses remparts antiques, ornée de tours élevées, regorgeant de toutes sortes de ressources, riche *en prés et en vignes* (2)..... »

Du temps d'Ausone qui, pour se reposer de ses voyages et de ses fatigues, n'aimait rien tant que sa charmante villa des bords de la Charente, où du reste il voulut mourir, on exportait à Rome des produits estimés : *du blé, du vin, du sel,* des huîtres et même des lièvres. Il n'y aurait presque rien, à l'heure actuelle, à ajouter à cette liste des produits de la Saintonge pour qu'elle fût complète, et si les lièvres sont devenus trop rares pour alimenter un trafic sérieux, ils n'en sont pas moins renommés encore aujourd'hui dans les départements voisins.

De riches produits et de première nécessité, un commerce florissant venant activer l'agriculture firent de la Saintonge, pendant la période gallo-romaine, une contrée très civilisée couverte de monuments : aqueducs, arcs de triomphe, temples et arènes.

Au moyen âge le décor change et les débouchés aussi. Rome, le grand centre de consommation, a disparu, mais les produits du pays restent les mêmes, et nous trouvons nos Saintongeais adonnés aux mêmes cultures. Les trafics seulement deviennent

(1) *Epigraphie santone et aunisienne,* par Louis Audiat.

(2) Cum urbem quæ Xantona dicitur intraret, eam que videret muris antiquis optima captam, excelsis turribus decoratam, cunctis felicitatibus affluentem, *prateis ac vineis uberrimam... Acta Sanctorum Apostolorum.*, Bolland, t. III, p. 733.

un peu plus instables à cause de l'insécurité des communications et des rivalités des princes qui se disputent la possession de cette riche province.

Les textes abondent qui montrent à cette époque la puissance de Saintes et l'importance de la vigne et du commerce. C'est Mathieu Paris, racontant l'entrée à Saintes d'un Plantagenet quelconque, qui s'écrie : « Cette cité est fort célèbre. *Ses vignes fertiles* l'enrichissent. Elle possède un fleuve très agréable, des prés charmants et un excellent pont (1). » C'est, vers 1300, l'histoire des démêlés des bateliers saintongeois avec le comte de Rochefort qui percevait sur les bateaux descendant la Charente chargés de vin un droit de *deux deniers* par tonneau. C'est, en 1387, une bataille entre Anglais et Flamands. Une vraie flotte flamande, qui était venue charger des vins à la Rochelle, fut attaquée et capturée par les Anglais aussitôt après avoir quitté cette ville. On fit ripaille jusqu'à Londres avec le bon vin de Saintonge, et le prix en baissa chez les taverniers de cette ville, car, dit Jehan Froissart, « là ils passèrent à Londres où ils furent reçus à grand joye, car les bons vins de Saintonge ils avoyent en compagnie (2) ».

Il nous serait facile de montrer la persistance du commerce aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles ; ce sont des faits trop connus pour que nous croyions utile de le faire. Nous voulions établir, et nous pensons l'avoir fait, la persistance d'une activité commerciale très importante en Saintonge. Est-il téméraire d'en conclure que, puisque les produits changent avec les époques et les débouchés, ce qui fait la fixité du phénomène ce ne sont pas les richesses du sol, mais le fleuve, la Charente, cette force qui veut toujours avoir quelque chose à transporter, et qui en trouve toujours, bon gré mal gré, en dépit des hommes, des révolutions et des bouleversements sociaux.

C'est aussi, comme nous le disions tout à l'heure, dans la fa-

(1) *Est civitas illa nobilis valde uberrimis vineis* opulenta, fluvium cum pratis amoenis et ponte optimo habens jucundissimum... » Mathieu Paris, *Histoire de l'Angleterre*, p. 399, année 1242.

(2) *Chronique de Jehan Froissart*, liv. III, ch. LII.

cilité des communications qu'il faut voir la principale cause de la supériorité de la Saintonge sur l'Armagnac bien plus que dans la supériorité, réelle, nous le reconnaissons cependant, de l'eau-de-vie. Car enfin, voici un pays où la nature du sol et du climat est extrêmement favorable à la vigne, où l'eau-de-vie produite est très estimée, et dont cependant le développement ne date que d'hier.

C'est qu'il n'était point facile d'aller à l'Océan. Il fallait pour cela passer par Bordeaux, prendre le canal latéral de la Garonne (quand il fut fait) à la navigation lente et pénible, et, pour y arriver, dans ce pays aux routes montueuses, de petits cours d'eau capricieux comme le Labour, la Bayse, le Gers, etc... étaient d'un bien faible secours. A droite, les Landes n'offraient aucun débouché, et, pour gagner le Centre, on se heurtait aux monts du Limousin. Il a fallu les chemins de fer pour créer des débouchés à ce pays enclavé...

Nous avons tenu à établir ces points-là tout d'abord, parce qu'ils nous serviront en maints endroits de fils conducteurs. Sans doute, actuellement, la Charente joue un rôle bien moins actif dans la formation du type. Les chemins de fer sont venus lui enlever une partie de son influence, mais comment comprendre le type actuel, si nous ne connaissons le type qui l'a précédé? Or, celui-là, le fleuve seul permet de l'expliquer.

Un insecte tristement célèbre, le phylloxéra, pour lui donner son nom, a fait de tels ravages en Saintonge durant ces dernières années qu'il en a réellement divisé l'histoire sociale en deux périodes : la période qui a précédé sa venue et celle qui l'a suivie. Ceci nous amène naturellement à diviser à notre tour ce travail en deux parties.

Dans une première partie, nous étudierons le type du Saintongeais producteur d'eau-de-vie avant le phylloxéra. Nous ne remonterons point en effet au type du simple vigneron vendant son vin. Il a disparu depuis longtemps, et il n'était très probablement pas beaucoup différent du vigneron de Touraine déjà décrit dans cette revue. C'est le vigneron simple, le nôtre est plus compliqué. Nous assisterons à sa grandeur, et aussi à sa

décadence avec le phylloxéra. Cela nous permettra une fois de plus de juger la vigne, et la vigne donnant un produit extrêmement riche.

La seconde partie, sera le tableau de la vie difficile et pénible de nos gens après la perte de leur principale ressource. Nous assisterons à leurs essais de relèvement. Nous verrons quelles influences les y ont aidés. Pour faire comprendre la lenteur et la difficulté de ce relèvement, il fallait d'abord montrer la hauteur de la chute.

## I. — LE LIEU

Au point de vue physique, qu'est-ce que la Saintonge? Une longue vallée herbue partagée à peu près en deux parties égales par la Charente; de faibles élévations de terrains partant des monts du Limousin la bordent de chaque côté, et, dans leur partie la plus élevée, sous le nom de collines de Périgord au Sud, collines du Poitou à l'Est, plateau de Gâtine au Nord-Ouest, la séparent des pays environnants. L'altitude de ces coteaux au-dessus du niveau de la mer est extrêmement faible; ce sont les derniers prolongements du Massif Central qui viennent mourir vers la mer en légers mamelons, en « collinettes » désordonnées. Le voyageur qui voudrait connaître l'aspect du sol en Saintonge trouverait, en partant du fleuve, une vallée produisant uniquement de l'herbe, l'ancien lit de la Charente probablement. Par une pente insensible, il gravirait les légers coteaux qui limitent ces prairies inondées chaque année. La vigne était la principale culture de ces coteaux. Ensuite, poursuivant son chemin, il rencontrerait de très petits plateaux où existent encore quelques bouquets de bois. Le sol est plus fertile, la terre arable plus abondante. La culture dominante était autrefois le blé; c'est maintenant la vigne, pour des raisons que nous exposerons en temps et lieu. Il arriverait enfin, suivant qu'il se serait dirigé vers le Nord ou vers le Sud, aux collines du Périgord ou à celles du Poitou qui limitent le bassin de la Charente, et où commen-

cent des cultures et des pays différents. Et dans cette lente ascension, il aurait eu la sensation bien nette que toutes les parties de ce pays se groupent autour du fleuve, lui aboutissent, qu'il en est réellement l'âme, et qu'en suivant cette pente insensible les produits doivent directement descendre vers lui.

Essentiellement un pays de transition entre le Nord et le Midi, la Saintonge n'en a pas moins un caractère particulier. Le voyageur quittant Bordeaux, sitôt traversées les landes de Montendre, se trouve tout surpris du pays qui s'étend devant lui. Ce ne sont plus les grandes plaines du Bordelais aux riches vignobles, mais un pays accidenté, ondulé plutôt, coupé de prairies et de petits bois, où l'on aperçoit çà et là des vignes et des champs de blé, des luzernes et des trèfles. Il vient de laisser un paysan sec et maigre, aux yeux noirs et au teint brûlé, au langage vif et accentué; il trouve devant lui des hommes plus pâles, plus grands, au langage traînant, aux grands yeux bruns paisibles où luit parfois la malice du vigneron. Il sent pénétrer en lui une impression de calme et de fraîcheur qui lui manquaient. Il lui semble respirer « une atmosphère nouvelle », dit Reclus dans sa géographie, et réellement il respire un air nouveau, aussi différent de l'air bordelais, que le milieu angevin, par exemple, diffère du milieu normand.

Bornée par ces collines que nous nommions tout à l'heure, la Saintonge comprend à peu près l'ancienne province de ce nom, c'est-à-dire d'abord la Charente-Inférieure moins l'Aunis (La Rochelle et une bande de terre autour de cette ville); elle comprend aussi une partie du département de la Charente, la partie dite des *terres chaudes*, Cognac, Jarnac, Chateauneuf. Au delà d'Angoulême, « vers les terres froides », La Rochefoucauld, Confolens, la vigne, culture caractéristique de la Saintonge, cesse de dominer. De même plus au Nord, du côté de Niort, où, sans disparaître brusquement, elle ne crée plus un type spécial.

Un sol assez fertile, un climat tempéré dû au voisinage de l'Océan, permettent à la Saintonge de réunir sur son territoire toute la flore de la France, tandis que la configuration du terrain, lequel n'est ni plaine ni montagne, mais consiste en une

curieuse succession de petites vallées et de petits coteaux, rend possible toutes les cultures. Aussi, sur ses collines orientées en tous sens, grimpent en un pittoresque désordre les vignes et les blés, les avoines et les maïs, les pommes de terrre, les luzernes, les sainfoins ; de belles haies s'élèvent, où poussent les essences les plus variées. Le chêne, l'ormeau, le frêne, l'érable, le cerisier séparent la plupart des champs complantés de noyers, de pommiers ou de châtaigniers. Et quand, en suivant une pente presque insensible, on descend vers la vallée de la Charente, vers celles de ses petits affluents ou des innombrables ruisseaux qui jaillissent des collines crayeuses, on rencontre de belles prairies vertes qu'encadrent des aulnes, des frênes et des peupliers. Descend-on vers la mer? ce sont d'immenses marais que l'alluvion augmente chaque jour et où paissent les espèces les plus variées d'animaux.

Il n'est peut-être point de province en France dont les ressources soient si nombreuses et si variées. Tous les géographes le constatent. Il n'en est peut-être point qui, séparée du reste du pays, pourrait mieux se suffire à elle-même. La Saintonge produit plus de vins et de céréales, nourrit plus d'animaux qu'il n'est nécessaire pour ses besoins; ses légumes et ses fruits sont excellents et abondants. On répute les pêches de Luchat et les fèves de Marennes. Son miel est estimé. Ses côtes produisent les délicieuses huîtres vertes de Marennes, puis ce sel « fleurant la violette », recherché autrefois par le monde entier. Enfin il faut avoir assisté aux grands marchés de poissons de la Rochelle, de Rochefort, de Fouras, de la Pointe du Chapu, pour se douter de la richesse de la mer d'alentour...

## II. — LE TRAVAIL

Mais, parmi ces nombreuses productions, dont la plupart sont dues à l'unique prodigalité de la nature, il en est de principales. Il en est qui ont orienté le pays dans un sens particulier, qui ont créé le type saintongeais : ce sont la Vigne et l'Herbe.

La vigne, avant 1870, occupait à peu près le tiers du pays. Elle couvrait 108.809 hectares en Charente-Inférieure et 112.640 hectares en Charente. La culture de la vigne est des plus attrayantes, car, pour un effort minime souvent, elle donne des produits d'une grande valeur. Aussi est-elle une de celles que l'homme préfère, et, partout où les conditions du lieu le permettent, elle se développe. En Saintonge, ces conditions étaient favorables : un climat doux et tempéré, assez de chaleur l'été, de rares gelées au printemps à cause du voisinage de la mer, de nombreux coteaux peu élevés, orientés en tous sens, avec un sous-sol crayeux où se complaît merveilleusement la vigne, et, sur le littoral, des terrains sablonneux également très favorables à son développement; enfin, presque partout dans les champs, de petits cailloux siliceux, des « pierres à fusil » qui, reflétant la chaleur du soleil, aident à la maturation des raisins. Tout contribuait au développement de cette culture bénie de l'homme.

Aussi, en 1875, période où la vigne atteignit son plus heureux développement, on récolta : dans le département de la Charente-Inférieur, 5.439.700 (1) hectolitres de vin.

Quand une culture prend dans un pays un tel développement, elle a une grande influence sur les habitants. La vigne eut ici ses effets ordinaires qui ont été signalés dans la Revue (2) : elle donna au paysan saintongeais ces caractères communs qui font se ressembler les vignerons de tous les pays; mais elle eut aussi des effets particuliers que nous développerons plus longuement.

(1) Nous donnons quelques chiffres pour fixer les idées. Bien qu'empruntés aux statistiques les plus officielles, aux ouvrages les plus sérieux, nous n'en garantissons pas l'exactitude. Nous ne nous faisons au reste aucune illusion sur la statistique, la plus inexacte peut-être des prétendues sciences exactes.

Quand on a vu de près le fonctionnement de ces enquêtes administratives, il est difficile de conserver ces illusions. Alors même qu'elles seraient faites avec tout le soin désirable, que les maires ne donneraient pas toujours à peu près les mêmes chiffres de récoltes, il serait toujours difficile d'arriver à une précision suffisante, car, très méfiants, les paysans font des déclarations inexactes.

(2) Voir dans les études de M. E. Demolins, sur la *Géographie sociale de la France*, l'article sur les *Régions vinicoles*, t. XXII, livr. de sept. 1896, p. 263-294.

En Saintonge, comme partout, la vigne amena le morcellement (1). « Ces vignes si productives, dit M. de Lavergne dans son *Économie rurale de la France*, sont divisées en d'innombrables parcelles; c'est avec la plaine du Rhin le pays le plus morcelé de France. Les vignerons se disputent le sol à des prix d'or, même depuis la maladie de la vigne qui n'a eu pour eux d'autre effet que d'augmenter leurs profits en élevant les prix. » Ceci était écrit en 1860, et, depuis, le morcellement avait sans cesse augmenté. La vigne avait ici accentué cet effet, d'abord parce que le vin y était un *produit fort riche*, étant de l'eau-de-vie en puissance. Chaque paysan voulait, même à « prix d'or », quelques rangs de ces vignes dont le vin se convertissait si facilement en or; puis le sol, par sa nature, sans grandes plaines, tout en petites collines, se prêtait merveilleusement à ces divisions.

Les traits ordinaires du vigneron : l'amour du bien-être, le penchant à la critique et à la paresse aussi, se retrouvent chez les gens de Saintonge, mais moins accentués qu'ailleurs. La malice y est comme voilée de bonhomie, et, s'il est volontiers railleur, le Saintongeais l'est sans fiel; plutôt indifférent en religion, il est du moins tolérant, et en politique il est conservateur. La Saintonge était encore classée, et il n'y a pas longtemps, parmi les « foyers de réaction ». Notre vigneron n'est point en effet un vigneron ordinaire. Ceux de Touraine, par exemple, sont de petites gens, toujours à l'attente de quelque « fameuse » récolte, sans grande prévoyance, et souvent mécontents. Vis-à-vis d'eux, il est dans la situation de l'homme arrivé, et sinon riche, du moins très à son aise, malicieux, mais avec indulgence, et trouvant que le monde ne marche pas trop mal. *Un vigneron « arrivé »*, tel était en définitif le type particulier qu'avaient créé ici le lieu et le travail. Nous allons le montrer.

Il s'est trouvé en effet que ces petits vins de Saintonge, si abondants, étaient, à de rares exceptions, d'un goût médiocre, ne pouvant aucunement supporter la comparaison avec leurs fameux voisins les vins de Bordeaux. Mais, en revanche, il

(1) Voir les causes de ce phénomène dans l'article de M. Demolins indiqué dans la note précédente.

s'est trouvé aussi que, distillés, ils donnaient la meilleure eau-de-vie peut-être du monde entier. Pourquoi? Mystère. Les uns ont voulu en trouver la raison dans le soin, la manière de distiller; mais ceux-là n'avaient jamais vu procéder les propriétaires de Saintonge. D'autres ont allégué la qualité des futailles; d'autres enfin, et là probablement est la vérité, expliquent cette supériorité par les qualités des couches crayeuses sur lesquelles repose la vigne. Mais jamais on n'a encore pu isoler le principe, le « je ne sais quoi », qui fait de l'eau-de-vie de Saintonge une eau-de-vie sans rivale.

L'eau-de-vie, surtout la charentaise, est un produit fort riche. Elle créa un type de moyen propriétaire très particulier. L. de Lavergne a constaté le résultat sans en chercher les causes : « Cette richesse (l'eau-de-vie) se partage en un grand nombre de propriétaires aisés, car les cotes de 30 à 300 francs ne sont nulle part aussi nombreuses. Les causes en étaient dans le mode d'exploitation des vignes. » Chaque propriétaire était *bouilleur de cru*. Il transformait lui-même en eau-de-vie sa récolte de vin. L'installation n'était pas très compliquée : à l'intérieur, dans le chai, dans la *brûlerie*, une chaudière recevait le vin. On le chauffait, et les vapeurs, passant dans un conduit de cuivre, allaient se condenser à l'extérieur. Pour faciliter la condensation, le conduit de cuivre faisait plusieurs tours sur lui-même (d'où son nom de serpentin) dans une pierre creusée de petits canaux pleins d'eau froide. Le serpentin était légèrement incliné en pente douce, et l'eau-de-vie revenait d'elle-même à l'intérieur... Aujourd'hui il ne reste plus que cette pierre extérieure, dernier vestige d'une industrie disparue, accolée aux murs des brûleries transformées en étables.

L'eau-de-vie était enfermée dans des futailles de chêne ou de châtaignier soigneusement fabriquées, et dans des chais bien clos, bien obscurs, elle vieillissait lentement. Chaque année, le chai s'enrichissait de quelques pièces de plus; de temps à autre, quand il en sentait le besoin, le vigneron daignait se dessaisir de quelques-unes, à très haut prix bien entendu. Généralement il vendait une partie de son vin pour les dépenses

courantes et transformait l'autre, la plus grande, en eau-de-vie. C'était un placement de bon père de famille, un placement de tout repos, chaque année ajoutant de la valeur à son eau-de-vie, qui du reste ne devenait réellement marchande qu'au bout d'un certain nombre d'années de chai. Et, tranquillement, le vigneron saintongeais, avec l'aisance, acquérait de réelles qualités de prévoyance, d'habileté commerciale, qui ne sont pas d'ordinaire l'apanage de simples vignerons.

Mais ni l'abondance du vin, ni l'excellente qualité de l'eau-de-vie n'eussent suffi à développer à un si haut point la culture de la vigne, si la Charente ne s'était pas trouvée là pour nous permettre l'exportation des eaux-de-vie et la naissance d'une puissante classe de négociants qui assurèrent la stabilité des débouchés. D'après ce que nous avons dit de nos vignerons, on doit bien voir qu'ils en étaient incapables par eux-mêmes. Ce ne sont pas de petits propriétaires qui vont expédier leurs produits dans des pays lointains. Ces paysans, habitués à rester chez eux, auraient fait bien peu de choses sans l'habileté des grands négociants charentais.

En étudiant leur commerce, nous allons voir très nettement se vérifier ce que nous disions au début du rôle social de la Charente : elle est bien la clef du commerce. Toutes les grandes villes commerciales sont bâties sur elle ou sur ses affluents : Châteauneuf, Jarnac, Cognac, Jonzac, Saintes, St-Jean-d'Angely, Tonnay-Charente, Tonnay-Boutonne, Rochefort, ... etc. Tout le long de ses rives sont échelonnés de petits ports, — leur nom l'indique assez, — où l'on chargeait l'eau-de-vie : Port-de-Lys, Portublé, Port-la-Cloux, Port-d'Envaux, etc. De toutes ces villes, de tous ces ports, la capitale est Cognac, et c'est sous son nom que, dans le monde entier, on désigne notre eau-de-vie : les « cognacs ».

Deux choses firent la fortune de cette petite bourgade perdue au fond de la Saintonge.

Tout d'abord, Cognac est situé au point extrême à partir duquel la Charente est commodément navigable. Les négociants avaient intérêt à remonter le plus haut possible à l'intérieur du pays

pour en avoir tous les produits. Cognac devint leur dernier et leur plus important comptoir. A cet avantage, cette ville joignait celui d'être le centre du pays où le vin produit la meilleure eau-de-vie. Les commerçants, pour leur utilité personnelle, ont dressé une carte vinicole partageant le pays, d'après la qualité de ses vins, en trois catégories, quatre quelquefois. La contrée d'autour Cognac occupe le premier rang. Ces deux causes firent de Cognac une ville de hardis négociants expédiant leurs riches denrées dans toutes les parties du monde : Angleterre, Hollande, Amérique, Australie... Il eût été intéressant de suivre le développement, le progrès de ce commerce, de voir les nouveaux débouchés s'ouvrir chaque jour sous les efforts et grâce à l'initiative de ces hommes; mais cela nous eût entraîné un peu hors de notre cadre. Nous devons, pour le moment, nous borner à présenter un tableau des faits, sans trop les commenter.

De petits Cognacs s'échelonnèrent le long de la Charente, qui, de côté et d'autre, dans chaque ferme, dans chaque village, allaient pomper les quelques hectolitres d'eau-de-vie que gardait soigneusement le bon vigneron. Drainée de partout, par terre ou par eau, la précieuse denrée arrivait à la Charente. Là, en des barils soigneusement cerclés, sur des gabarres (grands bateaux plats) traînées par des bœufs ou des chevaux, maintenant surtout par des bateaux à vapeur, elle descendait jusqu'à Tonnay-Charente, où, chargée sur les fins voiliers, elle partait pour les destinations les plus diverses. Ce mouvement de batellerie entre Cognac et Tonnay-Charente, pour être moindre qu'autrefois, est cependant encore important aujourd'hui. En 1896, il était de 6.000 tonnes.

Alors apparaît la deuxième ville dont le rôle fut considérable en Saintonge : La Rochelle. Avec elle la mer entre en jeu. L'eau-de-vie rendue à Tonnay-Charente, il fallait la porter dans les pays ouverts au commerce saintongeais, dans les comptoirs même que quelques puissants négociants de Saintes ou de Cognac avaient en Angleterre ou en Hollande. Nous verrons tout à l'heure les navires hollandais et surtout anglais pénétrer dans

le port de Tonnay-Charente, et y venir chercher les produits français. Mais ils y croisaient de nombreux navires rochelais. Les commerçants de Saintonge séjournaient dans des villes qui n'étaient point maritimes. Aussi, à leur négoce n'avaient pu se joindre, comme dans certaines villes commerciales, les industries de transport. Les Rochelais, « grands rouliers des mers » à cette époque, furent les armateurs de la Saintonge.

Au dix-huitième siècle, La Rochelle atteignit sa plus grande période de prospérité. De ces pauvres « Aulni » réfugiés en un lieu désert, au milieu des marécages et des sables, étaient sortis, après des siècles, de hardis et de prudents négociants. Leurs nombreux navires chargés d'eau-de-vie, de vins ou de sel, partaient pour les pays lointains et en revenaient avec les denrées coloniales les plus variées. Ni la révocation de l'Édit de Nantes, ni les persécutions dont purent souffrir les protestants, ne portèrent un coup funeste à La Rochelle ; elles ne firent que favoriser l'éclosion de la bourgeoisie qui constitua un type éminent de négociants. Éloignés pour cause de religion des charges de cour ou autres, ces fils de négociants ne trouvaient ouverte devant eux qu'une carrière le négoce. Ces jeunes gens étaient instruits, beaucoup avaient voyagé. Ils apportèrent dans le commerce des qualités et des procédés qui avaient manqué à leurs pères. « Il s'empare (1) (le commerce) de tous les jeunes fils de la bourgeoisie protestante... Ici, point de capitaux à distraire pour envoyer les enfants aux universités ou leur acheter des charges coûteuses. Dès leur jeunesse on leur apprend qu'ils sont destinés au négoce, qu'ils y resteront toute leur vie. Ce qui est plus, toute l'éducation qu'ils reçoivent les dirige dans ce sens... Aussi voit-on de véritables dynasties de négociants..... » « Tous les fils au comptoir » : telle semble être, dit M. Périer, la formule des pères de famille d'alors. On conçoit ce que purent faire ces gens dans une ville merveilleusement située pour le négoce. La décadence de La Rochelle ne commence réellement que bien plus tard, après la

(1) *La Bourgeoisie rochelaise au dix-huitième siècle*, par M. Jean Périer. *Annales de l'École libre des Sciences politiques*, p. 481. Année 1895.

Révolution. Les guerres maritimes ruinent son trafic extérieur, et ses protestants, qui faisaient la force de son commerce, *abandonnent celui-ci pour les carrières libérales* (1) qui maintenant leur sont ouvertes.

Mais nous sommes encore au moment de la prospérité de La Rochelle. Les petits vins de l'Aunis et ses eaux-de-vie de médiocre qualité, les vins des îles de Ré et d'Oléron, alors moins abondants qu'aujourd'hui et toujours assez peu estimés, le sel du littoral ne pouvaient suffire à alimenter le commerce des bourgeois rochelais : de bonne heure ils vinrent en Saintonge s'approvisionner de sel et d'eau-de-vie. A une extrémité de la vallée de la Charente, Cognac ; à l'autre, différente d'allures, mais présentant des phénomènes sociaux analogues, La Rochelle, telles étaient les deux têtes de la Saintonge, les deux influences dont les effets conjugués orientèrent le pays vers une prospérité qui semblait sans limites.

Enfin, une troisième catégorie de gens venait contribuer à cette prospérité : les Anglais, depuis longtemps acheteurs des produits saintongeais. L'histoire est pleine des vicissitudes de la Guyenne et de la Saintonge, provinces vinicoles du littoral. Tantôt anglaises, tantôt françaises, c'est à qui se disputera ces riches dépouilles. Les Anglais prirent-ils l'habitude de commercer avec la Saintonge pendant leur domination, ou en firent-ils la conquête pour mieux assurer leur commerce ? Il est malaisé de le deviner. Mais il est curieux de voir l'état d'âme de nos Saintongeais pendant ces guerres. Au fond du cœur, ils sont bien pour le roi de France, et cependant, quand il arrive avec son armée et de grands mots, ils le reçoivent plutôt froidement. Elle semble leur peser bien peu à ces gens, « la domination anglaise ». Elle les enrichit. Que lui demander de mieux ? Ce qu'ils désirent, c'est la paix et la tranquillité. Les Anglais, de leur côté, n'hésitent pas devant les plus lourds sacrifices pour conserver la Saintonge. Ils en tirent le vin, le sel, l'eau-de-vie, les huîtres, pendant qu'à

1. Ce sont des points bien connus des lecteurs de la *Science sociale*. Voir l'étude de M. Périer : *Science sociale*, septembre, octobre, novembre, décembre 1898 ; janvier 1899.

Tonnay-Charente leurs navires noircissent les quais de houille et de minerais.

C'est évidemment dans ce contact avec les Anglais qu'il faut chercher les causes du protestantisme dans ces provinces du littoral. Il ne faut pas oublier que Cognac et Jarnac furent dans ces pays, avec La Rochelle, les places fortes des huguenots. La réforme suivit la vallée de la Charente comme le négoce, et aussi le littoral, Marennes, Arvert, La Tremblade, d'où venaient le sel et les huîtres. Aujourd'hui encore on trouve, à Saintes et à Cognac surtout, des négociants et non des moindres, dont le nom décèle sûrement l'origine anglaise. Ils s'y sont établis depuis longtemps et sans esprit de retour. De même, dans le Bordelais, quelques-unes des plus grandes maisons de vins sont exploitées par des descendants d'Anglais. Enfin, maintenant encore, il y a un service de bateaux anglais qui viennent à jours fixes charger de l'eau-de-vie à Tonnay-Charente.

Les commerçants de La Rochelle, de Cognac (sous ce nom nous enveloppons tous ceux de Saintonge : Saintes, Jarnac, Jonzac, etc.) et les Anglais, tels furent les trois grands patrons que les circonstances donnèrent à nos Saintongeais. Poussé par ces grands chefs, sans cesse sollicité par ces pieuvres aux bras immenses, aux ramifications infinies, qui pompaient l'eau-de-vie dans toute la Saintonge, et savaient trouver des débouchés à des prix très rémunérateurs, le paysan saintongeais étendait ses vignobles, il plantait, il plantait toujours, et la Saintonge devenait un des plus riches pays de France.

Telle était la première et la principale ressource de la Saintonge. La deuxième, l'herbe, pour être moins riche, n'était pas à dédaigner. Ce n'est pas le moment, dans une rapide esquisse de la Saintonge d'autrefois, de faire l'énumération complète de ses trésors herbagers. De l'aveu de tous, avec les prairies des vallées de la Charente et de ses affluents, avec ses marais, soit intérieurs, soit côtiers, la Saintonge compte parmi les pays les plus riches en herbe de toute la France. M. Léonce de Lavergne écrivait dans son économie rurale de la France : « Elle cultive du froment en quantité à peu près suffisante pour sa consommation ; mais

cette culture se restreint de jour en jour, et la vigne s'étend à la place, comme donnant de plus grands produits; un jour viendra, selon toute apparence, où la Saintonge ne produira presque plus que du vin et du bétail, et achètera aux contrées voisines les céréales nécessaires à sa consommation. » Un événement que l'on ne pouvait prévoir, en ruinant les vignes, a démenti, pour le moment, cette prévision.

De l'importance de l'herbe et de son mode d'exploitation particulière nous voulons tirer quelques conclusions qui nous permettront de parachever à grands traits le portrait de notre vigneron. Le rôle social de l'herbe a été souvent étudié dans cette revue. On a montré qu'elle était « communautaire », qu'elle éloignait les gens du travail pénible, que, son mode d'exploitation étant tout traditionnel, elle développait peu l'initiative. Elle produisit en Saintonge les mêmes résultats. Seulement, ici, la vigne triompha rapidement des influences communautaires, et amena vite une grande désorganisation familiale. Étant donné l'absence de grands centres de consommation pour le beurre et le lait, l'élevage de troupeaux, soit de l'espèce bovine, soit de l'espèce chevaline, fut le mode d'utilisation habituelle de l'herbe. Le trafic des bestiaux eut le même effet qu'en Auvergne. Il développa les qualités de finesse et d'habileté commerciale. La vigne et l'herbe s'unirent donc pour pousser le vigneron saintongeais dans le même sens, vers le commerce. Malheureusement, ni l'une ni l'autre ne pouvaient le pousser vers le travail intense.

Il y avait bien les céréales. Elles ne manquaient pas Elle était importante. Malgré la grande quantité de vignes, plus d'un tiers du pays leur était consacré, et avec ses 1.100.000 hectolitres de blé, ses 1.200.000 hectolitres d'avoine en 1872, sans compter les pommes de terre et le maïs, le département de la Charente-Inférieure, pour ne parler que de lui, tenait un bon rang parmi les régions agricoles. Malheureusement, pour les causes naturelles que nous savons, ce fut toujours de la petite culture. Et, comme toutes les petites cultures, elle était routinière. La valeur de ses produits ne pouvait point se comparer à celle de l'herbe ni de la vigne. Aussi la traitait-on d'un peu haut. Ne

développant point par elle-même de biens solides qualités chez ceux qui s'y adonnaient, elle ne pouvait contre-balancer les effets sociaux unis de la vigne et de l'herbe. Elles donnaient les produits les plus importants, elles devaient avoir la plus grande influence. Aussi, malgré une culture assez développée, le Saintongeais *demeure-t-il un type social appuyé sur les productions naturelles,* et *comptant par conséquent beaucoup plus sur la nature que sur lui-même.*

### III. — LE TYPE SOCIAL

De ces trois principales industries : la vigne, l'herbe et la culture, sortit cette classe de propriétaires aisés dont l'aspect frappait beaucoup le voyageur en Saintonge. Très peu de grandes propriétés, nous en avons vu les raisons tout à l'heure, mais, un peu partout, soit dans les bourgs, soit isolées, des maisons blanches, spacieuses, avec une petite cour devant, très propres, et, sinon confortables, du moins agréables à habiter ; dedans, des gens hospitaliers — on l'est volontiers quand on est riche — des hommes bien vêtus, beaucoup sans instruction, mais avec cette finesse spéciale du vigneron, et d'un vigneron habitué à aller souvent à la ville traiter avec des commerçants pour une marchandise de valeur ; un intérieur propre, une femme gracieuse, avenante, ne s'occupant pas des travaux des champs, et toute prête, pour faire honneur à son hôte, à tordre le cou à quelque gras poulet de grains. Et, après le bon repas, arrosé de petit vin blanc pétillant, et terminé par un coup de cette vieille « fine » qui mettait tous les cœurs en joie, les voyageurs proclamaient volontiers la Saintonge un heureux et agréable pays. Ils vantaient la grande mine des hommes, les jours de fêtes, avec leur habit de drap noir au large gilet ouvert sur la poitrine, leur petit veston court rappelant assez le smoking, leur chapeau haut de forme, le teint fleuri, donnant le bras à leurs femmes vêtues de belles robes de soie chamarrées d'or, coiffées de hautes coiffes blanches surchargées de festons et de dentelles.. On reconnaît bien là des femmes de vignerons. Aussi les noces saintongeaises étaient-elles renommées au loin tant pour le pit-

toresque du costume que pour la bonne et franche gaieté qui ne cessait d'y régner... Quelques vieux boutiquiers de Saintes et de Cognac conservent encore le souvenir de cette heureuse époque, de cet âge d'or, où le paysan dépensait sans compter.

Mais le bel édifice n'était solide qu'en apparence. La vigne, malgré son mode particulier d'exploitation, n'avait pas créé ici un type social plus solide, mieux doué d'initiative qu'ailleurs. Ce paysan, habitué à bien vivre et à peu travailler, devait donner la mesure de sa valeur quand son grand soutien disparaîtrait. Depuis de longues années il vivait dans un beau rêve d'or. Le réveil devait être terrible.

Un beau jour, un peu après 1870, on s'aperçut que, sur la vigne comme épuisée d'avoir tant donné et depuis si longtemps, ne poussaient plus les longs sarments aux pampres verts surchargés de raisins. — Du « verjus », disaient nos vignerons avec dédain en voyant les raisins, et quels raisins, petits, secs, acides, qui pendaient maintenant de-ci, de-là, aux maigres pousses. « Cela passera », disaient-ils aussi, et il continuaient leur genre de vie, sans donner un soin de plus à leur vigne. Et, ce qui passa, ce fut la vigne elle-même. Depuis quelques années, comptant sur les bonnes récoltes futures, ils empruntaient à leurs banquiers, c'est-à-dire à leurs notaires. Mais les bonnes récoltes ne devaient plus revenir ; la crise fut terrible. Quelques chiffres montreront l'étendue des désastres. En 1875, dernière période de prospérité de la vigne, dans le département de la Charente-Inférieure, elle produisait 5.439.700 hectolitres de vin ; 108.890 hectares étaient plantés en vigne. En 1887, elle ne fournissait plus que 70.700 hectolitres de vin produits par 23.300 hectares. La valeur des terres baissa de plus de moitié, et l'on ne compta plus le nombre des notaires en fuite, ruinés par la ruine de leurs clients.

Cette classe aisée de demi-bourgeois, l'orgueil de la Saintonge, disparut en un instant. La vigne les avait élevés. Elle disparue, ils redevinrent ce qu'ils étaient auparavant : de très petits paysans. Quant aux grands propriétaires, leur nombre était trop restreint pour que leur influence fût quelconque. Ils n'eurent du reste même pas l'idée de lutter. A moitié ruinés, ils trouvèrent un asile

dans les carrières libérales, dans le fonctionnarisme qui prenaient à cette époque un essor jusqu'alors inconnu.

Mais le Saintongeais avait d'autres patrons que ces grands propriétaires : les commerçants? Ne pouvaient-ils pas, sinon conjurer la crise, au moins l'adoucir? Non. D'abord, par un concours de circonstances désastreuses, La Rochelle n'existait presque plus : sa décadence avait précédé de beaucoup celle des vignobles. La Saintonge avait donc perdu une de ses têtes. Puis ces patrons, qu'ils fussent de France ou d'Angleterre, avaient ce trait commun : *ils étaient des patrons commerçants*. Or, de tous les patrons, le commerçant est le plus instable, celui qui, au moment des crises, peut le moins conjurer le péril, d'abord parce qu'il y est moins directement intéressé, ensuite et surtout parce qu'il en est le moins capable.

Quelques détails sur la manière de procéder de ces commerçants montreront vite par où péchait leur patronage. Assis derrière leurs comptoirs de Cognac ou de Saintes, ils n'étaient pas en rapport direct avec les producteurs. Bien rarement ils achetaient eux-mêmes les eaux-de-vie ; en tous cas jamais ils n'en produisaient. Leurs agents parcouraient les campagnes, achetant les quantités dont ils avaient besoin. Le rôle du commerçant était de centraliser l'eau-de-vie, d'améliorer, à l'aide d'habiles mélanges, de coupages savants, la médiocre avec la très bonne, de faire de l'eau-de-vie marchande, et de l'expédier au loin. Évidemment ces commerçants n'eussent pas cru celui qui leur eût dit alors qu'un jour viendrait où ils récolteraient le vin et le distilleraient eux-mêmes. Ils s'étaient désintéressés de la vigne qu'ils ne connaissaient pas, et, généralement dépourvus eux-mêmes d'exploitations agricoles, ils ne songeaient ni à en assurer, ni à en améliorer la production.

Pour le moment du moins, nos vignerons ne devaient donc compter que sur eux-mêmes. La vigne ne les avait pas suffisamment armés pour qu'ils pussent triompher facilement d'une telle crise. Il suffit de traverser le pays pour s'en rendre compte. Les riches paysans et les paysannes au teint fleuri ont disparu ; celles-ci vont maintenant travailler dans les champs. Disparues aussi

les belles coiffes dont les rubans claquaient joyeusement au vent. Les portes des petites maisons blanches s'ouvrent moins facilement qu'autrefois; et, si l'on y pénètre, devant les vieux meubles, devant les anciens dressoirs aux antiques assiettes, convoitises des « messieurs des villes », on a la sensation d'être devant des gens qui autrefois furent riches, autrefois furent heureux. Et ce sentiment augmente encore, quand, revenu malgré lui à ses anciennes habitudes de générosité, le Saintongeais vous offre timidement, avec honte presque, quelque boisson de sucre ou de pommes. — « Ah! Monsieur, si vous étiez venu autrefois! » — Et devant son verre qui reste plein, le vieux paysan songe à cet autrefois où, mélancolique, sur « les collinettes » parfumées de Saintonge, la vie coulait si riante et si douce.

Mais c'est là le passé. Nous avons assisté à la grandeur et à la décadence. Dans un prochain article, nous suivrons le vigneron dans ses essais de relèvement. Mais nous montrerons tout d'abord sa triste condition pendant les années de transition, où, tâtonnant et comme piétinant sur place, il hésitait sur la conduite à tenir.

(*A suivre.*)

Maurice Bures.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## IV

### NOTRE EXPÉRIENCE DU PAYS

J'ai dit que trois années de culture officielle nous avaient donné la persuasion, sans aucun doute, que nous ne pourrions jamais arriver à rendre cette culture, non pas rémunératrice, mais simplement payante; que, quels que fussent les sacrifices consentis, nous ne pourrions jamais équilibrer nos dépenses annuelles par nos recettes annuelles. Nous étions convaincus que, tant que nous la continuerions, il nous faudrait, chaque année, servir une rente à notre terre, qualifiée cependant de terre de rapport.

D'où nous venait cette conviction?

1° Du fait que cette culture rend étroitement dépendant du pays;

2° De notre expérience des mœurs locales.

Que cette culture rendît étroitement dépendant du pays, c'était, pour nous, une simple constatation. Je n'avais affaire qu'aux gens du pays, et j'avais continuellement affaire à eux.

Tous les matins, il me fallait passer par mon village pour hâter le bourrelier qui n'avait pas rapporté le trait cassé, promis la veille, et dont le retard entravait le travail; m'entendre avec le charron pour une réparation; voir le forgeron; bref, il

y avait toujours quelque chose en train avec les ouvriers du village, nécessitant mon intervention quotidienne.

La surveillance des hommes de journée devait être constante pour obtenir un peu de travail. Puis, l'un ayant fini, il fallait l'employer ailleurs; un autre avait manqué de parole, il fallait aller le relancer ou chercher un remplaçant. C'était donc un contact incessant avec les gens de la commune.

Le mercredi, jour de marché, nous allions à la ville. Il faut se tenir au courant des prix. Les fermiers ont toujours quelque chose à vendre, toujours quelque chose à acheter. C'était le jour naturellement indiqué pour faire les commandes aux fournisseurs urbains. Nous revenions dans une voiture bondée de provisions. Au marché, nous rencontrions chaque semaine tous nos voisins, venus par suite des mêmes nécessités.

Les grandes foires plus éloignées, dans la capitale de la province, correspondaient aux besoins plus espacés. Comme de tout temps dans les pays agricoles, les marchés et les foires étaient le mode de commercer. Celles-ci donnaient lieu à des rencontres avec un voisinage plus étendu, mais qui ne sortait pas du pays.

Quand on a affaire journellement aux gens de sa commune, hebdomadairement à ceux de son arrondissement, mensuellement à ceux de sa province, on est bien solidaire de tout ce monde. Il est bien évident que c'est par un effet du travail que l'on se rencontre, soit au marché, où l'on a affaire, avec des voisins qui y ont également affaire; soit en wagon avec les mêmes voisins qui vont, comme nous, à la foire pour y voir des machines agricoles. Il n'est pas moins évident que de ces rencontres naissent des relations plus étroites, des invitations qui engagent. On ne saurait toujours les refuser sans froisser. On tient à être bien avec des gens que l'on rencontre souvent, car il serait très désagréable d'être mal avec toutes les personnes que l'on doit voir sans cesse; pour être bien avec elles, il faut partager un peu la manière de voir générale dans le pays; on est donc dépendant du pays du fait de son travail.

La contre-épreuve confirme cette observation. Prenons un tra-

vail qui rende indépendant du pays. Il y en a : ma première métamorphose, par exemple, en producteur de bois, de litière et de foin. L'influence contraire va se faire sentir et raréfiera singulièrement les relations avec les gens du pays.

Les bois, les ajoncs et les prés étant vendus sur pied, à la criée, me voici en contact, deux fois par an, avec mes acheteurs; ils viennent me trouver un jour d'automne pour les bois et les ajoncs et un jour de printemps pour le foin. Je n'ai plus affaire, et pour cause, avec mon bourrelier, mon charron, mon maréchal ferrant; les courses quotidiennes au village, nécessitées par le travail précédant, cessent du fait de ce nouveau travail.

Je n'ai plus à fréquenter le marché hebdomadaire, la foire mensuelle; nous allons chez nos fournisseurs le jour où nous en avons besoin ou nous leur écrivons; nous n'attendons plus l'occasion du marché et de la foire. Nous ne rencontrerons donc plus nos voisins que quand nous irons les voir; nous resterons en très bons termes avec eux, mais nous les verrons moins; c'est fatal.

Pour prouver à quel point le travail peut rendre indépendant du pays, j'indiquerai nos relations locales de cette année.

Nous ne nous bornons plus aux bois, prés et ajoncs, mais notre travail actuel nous assure la même indépendance. Eh bien! cette année, je n'ai pas traversé mon village, distant de 1.500 mètres; jamais nous n'avons été au marché ni à la foire. Nous passons facilement des périodes de trois mois sans mettre le pied dans les villes où ils se tiennent. Enfin, nos visites sont si espacées que nous en faisons à peine une par mois.

Vous avez donc tout votre pays à dos? Nullement.

Si je n'ai pas mis les pieds dans mon village, c'est que je n'en ai pas eu l'occasion. J'ai beaucoup gagné dans l'estime des gens du pays et j'y suis bien mieux vu que lors de mes visites quotidiennes. La réciproque est vraie; je les aime aussi davantage. Mais notre maison est située entre notre village et la gare avec laquelle nous avons surtout des rapports. Par sa situation géographique, notre village est placé dans une sorte de cul-de-sac qui ne mène à rien; l'église est en dehors; la route

le borde : en sorte qu'il faut y avoir affaire pour y passer et je n'y ai pas eu affaire.

Le téléphone, dont l'installation a été nécessitée par notre nouveau travail, nous épargne les courses en ville ; nous communiquons de chez nous et envoyons à la gare pour nos expéditions ou pour recevoir ce que nous avons demandé.

Fort bien, mais alors vous vivez comme des loups, sans voir personne? Nullement encore. Mais nos relations se sont déplacées. Elles sont maintenant à domicile : nos amis viennent nous voir et séjournent chez nous ; nous leur rendons leurs visites en allant nous établir chez eux. Nos relations sont beaucoup plus fréquentes, plus intimes, plus continues, et nous trouvons cette manière de se recevoir beaucoup plus agréable. Seulement ces relations ne sont plus celles de nos voisins ; elles sont tout à fait indépendantes du pays ; elles nous arrivent par le chemin de fer et non par la route. L'éducation de nos enfants, dont nous nous sommes uniquement chargés, instruction comprise, nous laisse moins de temps à consacrer à des visites qui emploient une demi-journée par suite des distances à franchir. En sorte que nos relations, au lieu d'être commandées par le voisinage, comme d'ordinaire à la campagne, en sont aussi indépendantes qu'à Paris, où habiter la même maison n'est pas une raison pour se connaître, même de vue.

La dépendance ou l'indépendance vis-à-vis du pays est donc bien une conséquence du travail. Et, entre parenthèses, c'est de cette indépendance que jouissent la plupart des châtelains citadins, du fait, non de leur travail, mais de leur oisiveté rurale. C'est cette indépendance qui leur fait ignorer profondément les mœurs du pays, même s'ils y passent six mois de vacances chaque année, comme je les ignorais moi-même après avoir séjourné des années en Touraine, mais en citadin désintéressé. Seule la dépendance du pays me les a révélées. Mon indépendance actuelle m'en éloigne à tel point que je dois faire appel à mes souvenirs d'agriculteur officiel pour les ramener. L'expérience passée me permet, il est vrai, de contrôler, à toute

heure, ces souvenirs, par le moindre indice ; mais nos remarques présentes ne suffiraient pas à les bien pénétrer. Et puis, l'accoutumance blase l'observation. Quand on est désintéressé, on se dit : c'est comme cela, et on passe outre. Il faut être neuf et en souffrir pour bien saisir les faits sur le vif. Car le besoin de s'en sortir aiguise singulièrement l'observation.

Dans quelle situation nous plaçait cette dépendance que nous imposait la culture officielle ?

De nos impressions sur les mœurs locales, je n'ai cité jusqu'ici que le sentiment d'admiration qui grandissait en nous à mesure que nous constations la supérieure aptitude du paysan à se tirer d'affaire alors que nous nous enlisions. Toutefois cette admiration pour le paysan s'arrêtait à la reconnaissance de cette supériorité.

Notre expérience des mœurs locales nous en faisait peu à peu découvrir l'horrible spectacle.

Notre pays présente, au plus haut point peut-être, les caractères sociaux que l'on rencontre chez le paysan de village à banlieue morcelée, si répandu malheureusement en France, c'est-à-dire la désorganisation profonde de la famille par l'abandon des vieux parents et l'absence totale d'éducation des enfants.

De cette absence d'éducation résulte une anarchie profonde et générale, le sentiment partout répandu de ce qu'on appelle l'indépendance, mais qui n'est que la révolte contre tout devoir. Ce n'est pas l'indépendance de l'homme qui se suffit par son travail, mais celle du parasite qui exige qu'on l'entretienne.

Quelques anciennes et excellentes familles se font pourtant admirer au milieu de cette désorganisation générale. Elles le doivent d'ordinaire à leur isolement des villages. Elles représentent, avec ses qualités, mais aussi avec sa routine, l'ancien type du paysan à domaine plein, soit qu'elles aient pu conserver le leur, soit plutôt qu'elles en aient l'équivalent par la location d'une ferme où elles se sont succédé depuis des générations. Elles diminuent toutefois et ne se reconstituent guère. L'avenir n'est donc pas là.

De plus, la culture de la vigne a produit dans le pays, à

l'époque de sa splendeur, une richesse vite venue, mais aléatoire, qui a exalté un orgueil poussé au paroxysme par l'ignorance la plus complète des nécessités sociales. La ruine de la vigne par le phylloxera a donné, en fait, un cruel démenti aux prétentions que sa prospérité avait fait naître et excité une envie haineuse contre tout ce qui y contredit.

La misère est profonde. Les décès l'emportent sur les naissances. La commune, réduite d'un tiers depuis vingt ans, se vide par l'émigration urbaine.

Enfin l'esprit de clan paraît avoir régné de tout temps sur ce pays, dans lequel le type celtique a conservé une intensité remarquable. Les politiciens s'en sont emparés et ont poussé, par leurs flatteries intéressées, toutes ces tendances à leur dernière acuité. Dans un pareil milieu, ils dominent en tyrans.

Quelques faits, destinés seulement à faire toucher du doigt les conséquences dans lesquelles nous mettait forcément la dépendance du pays, éclaireront ce tableau.

L'horrible spectacle des mœurs de ces malheureux paysans nous montrait en premier lieu la férocité de leurs relations personnelles.

Nos villages sont d'abord divisés en deux partis, ayant leur vie absolument séparée, leurs fournisseurs distincts. Il y a deux boulangers par village, deux maréchaux ferrants, deux séries de débitants de boissons. On ne peut aller que chez le fournisseur de son parti. Il y en a pas de neutre. Et l'on ne peut être neutre soi-même, sous peine de devenir le paria des deux partis et de se rendre la vie impossible. Le nouvel arrivé est mis en demeure de choisir. Être rejeté de son parti est la punition suprême. Elle équivaut à la mort locale, à la proscription, et entraîne à bref délai l'exil.

Un de mes ouvriers, m'annonça, un jour, son départ pour une petite ferme, à une quinzaine de kilomètres.

J'en fus fort étonné. Il était à son aise et, content de lui, je l'employais, comme terrassier, pendant tout son temps libre. Ses explications me parurent embarrassées et pleines de réticences. Je pris des informations.

« Il fait bien, me dit-on. Il n'était que temps. Sa femme jette des sorts. Elle fait avorter toutes les vaches du voisinage. »

Devant la réprobation générale, abandonné de son parti, il ne pouvait lutter isolé. Il le tenta d'abord; mais, vaincu, il dut louer sa maison et son bien, et quitter le pays.

En dehors de cette grande division, il y a les inimitiés personnelles par lesquelles s'allument dans les yeux cette noire flamme de la haine, qu'on n'oublie pas quand on l'a vue une fois. Elles naissent de l'envie ou de la vengeance. Pourquoi Pierre a-t-il fait cela à Jacques? « Il avait contre lui une jalousie ou une rancune », est la réponse invariable. Les haines paraissent nécessaires, car c'est à la façon dont elles s'exercent que l'on donne la mesure de son caractère, c'est par là que l'on montre comment l'on entend se faire respecter; que l'on fait dire : « Un tel, il n'est pas bon de se frotter à lui; il n'oublie jamais; il sait attendre aussi longtemps qu'il faut le moment de se « revenger ». Y renoncer serait une faiblesse méprisable.

Une mère était brouillée avec sa fille. Depuis des années elles ne s'étaient point « causé ». Elle tombe très malade, son curé exige la réconciliation avant de lui administrer les derniers sacrements. Elle accepte. Mais il a le malheur d'ajouter que l'Extrême-Onction n'entraîne pas la mort, que souvent, au contraire, elle guérit le corps aussi bien que l'âme. La mourante se redresse et, à la stupéfaction de son curé, déclare qu'elle ne veut plus de la réconciliation projetée. « Si je venais à guérir, comment ferais-je? Il faudrait la revoir! » Elle n'avait accepté qu'une réconciliation *in articulo mortis*.

Dans un hameau écarté, existe un chef reconnu, accepté pour certaines affaires. C'est l' « Autorité sociale ». Comment l'est-il devenu? C'est bien simple; il a battu tout le monde, explique-t-on. Mais un jour, un jeune, grandi dans sa terreur, se sent le plus fort; il lui cherche querelle, le bat et prend sa place.

Sommes-nous donc en Nigritie? Je croyais lire un récit de voyage au centre de l'Afrique. Ce sont les mœurs des roitelets nègres.

Dans un milieu aussi profondément désorganisé par la misère,

le plus riche du pays excite toutes les convoitises. *A priori*, il est hors parti, c'est-à-dire qu'il les a tous deux contre lui. Contre le nouveau venu, il y aura d'abord la conspiration du silence. Il ne pourra se procurer aucun renseignement; on veut profiter de son ignorance. Celui qui lui « apprendrait les prix » serait considéré comme un traître.

Chez les imprévoyants, la seule compréhension du commerce est celle du commerce à gros bénéfice. L'habileté consiste à écorcher l'acheteur. Il se présente au vendeur, il a donc besoin de lui; il s'agit de taxer ce besoin le plus haut possible et non de vendre l'objet à sa valeur. Pour y atteindre, il est très important que la valeur de l'objet ne soit pas fixée. « Il n'y a plus moyen de faire les affaires aujourd'hui, me disait M. Jacques. Avec les journaux, tout le monde connaît les cours. »

Plus tard, quand on a reconnu que vous êtes au courant, les prétentions baissent; la bonne période est close, mais les prix restent encore personnels.

— Combien vaut la barrique de chaux? demandai-je à un journalier.

— Je l'ai payée 2 fr. Pour vous ce serait 2 fr. 50.

Ceci dit tout naturellement.

— Je ne sais comment cela se fait, me dit un paysan aisé, mais il faut que je paye 22 sous ce qui en vaut 20 et ne puis le vendre que 18.

Fait curieux, mais véritable. En effet, les intéressés aiment mieux refuser l'affaire que de ne pas prélever la taxe personnelle attribuée au client. « Riche comme il est, il ne serait pas juste, disent-ils, de ne lui faire payer que le prix. »

Aussi n'est-il pas bon d'être riche.

— Nous vivons dans un temps où ce ne sont pas les malheureux qui sont le plus malheureux, me disait mon maître maçon.

Aussi se défend-on avec énergie de cette qualification dangereuse.

J'arrive un matin dans ma petite ferme. Un homme porteur d'un sac se sauve au moment où j'entrais.

La femme du métayer, pâle, en proie à une émotion visible, se tenait sur le pas de sa porte.

— Qu'est-ce que c'est que cet homme? Que vous a-t-il fait?

— Rien, Monsieur. Il s'est sauvé parce qu'il entendait le pas du cheval. Il croyait que c'étaient les gendarmes.

— Mais, qu'avez-vous?

— C'est un marchand d'allumettes de contrebande. Je lui ai dit que je n'en avais pas besoin. Alors il m'a dit que c'était parce que j'étais riche, que je pouvais acheter des allumettes de la régie.

Indignée de la réputation dont on la menaçait; elle s'en défendait.

— Ce n'est pas vrai, Monsieur, je n'achète jamais des allumettes de la régie; j'en ai justement là deux gros paquets de contrebande que Monsieur peut voir.

Je comprenais maintenant comment on impose des usages. On profitait de notre ignorance pour créer des servitudes. Un sentier nouvellement frayé coupait un pré. Quand il serait bien battu, l'usage serait acquis; il faudrait la croix et la bannière pour l'interdire. Il devenait public; il était dû.

Je savais pourquoi M. Jacques disait : « On serait mal vu à se clore. » La clôture entraverait des usages considérés comme acquis.

On venait dans le parc prendre des fougères pour la litière. On en avait besoin, on y comptait. Ce serait une haine à mort si je supprimais cette subvention escomptée, et je savais qu'il faut être bien avec ses voisins. S'il plaisait à l'un d'eux de mettre le feu dans les bois, il ne serait pas dénoncé. Il n'aurait fait que se « revenger ». Mais les premiers torts auraient été de mon côté. C'est moi qui aurais commencé en lui supprimant sa litière.

Par contre, j'apprenais que je pouvais planter un arbre à la rive du champ de mon journalier, sans tenir compte des distances légales.

— Il n'osera rien dire, répondait le planteur à mon observation, il travaille pour la maison.

Joignez à ces sentiments l'orgueil qu'a fait naître, chez ces

natures simples, les flatteries des politiciens, les prétentions que l'ignorance des conditions les plus élémentaires de la vie a poussées au paroxysme, et vous aurez une idée de la difficulté des relations fréquentes pour un nouveau venu. Quoi qu'il fasse, il excitera les susceptibilités.

Le fils d'un de mes amis, jeune officier de cavalerie, vient chasser chez son père. Il connaît tous les rabatteurs, et, bon garçon, leur tend la main en les rencontrant; mais il a le tort de chasser avec des gants.

— C'est-y que vous avez peur de vous salir, que vous mettez des gants pour nous toucher la main? s'entend-t-il dire.

Un autre s'adonne à la politique avec le plus grand désir de faire du bien.

— Faites-vous de la bicyclette? lui demandai-je un jour.

— Je l'aime beaucoup, mais il m'est difficile d'en faire. Imaginez-vous que j'en avais apporté une pour mes tournées électorales. L'autre jour, j'ai été à L***. Le lendemain, je recevais, d'un de mes amis, une lettre me disant que ma venue à bicyclette avait produit le plus mauvais effet. Les gens lui avaient dit : « Il faut que M. X***, qui a tant de chevaux, nous méprise bien pour venir ici à bicyclette. » Et mon voisin me conseillait d'y renoncer.

Cette supériorité de métier que je reconnaissais à l'homme du pays, il en avait pleinement conscience. Nous en avions la preuve dans la déconsidération générale dont nous jouissions. Nous avions été reçus avec un profond mépris avant même d'avoir pu être jugés sur nos œuvres. « Encore un bourgeois qui vient se ruiner! » avait-on dit, avant de nous connaître.

— Vous ne réussirez pas, m'étais-je entendu dire dès mes premières conversations. Il faut être paysan. Il faut savoir tenir les manchons de la charrue pour cultiver.

J'étais interpellé, assez insolemment, par le passant que je croisais en courant de mon laboureur à mon vigneron. « Et comme ça, vous vous promenez? »

L'ironie la moins dissimulée me faisait comprendre que je devais m'y prendre mal, que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire. D'avance, et unanimement, ils me jugeaient incapable de me

tirer d'affaire dans ma culture, et en somme, à leur point de vue, ils avaient raison.

Nous avions ressenti, dès notre arrivée, un malaise profond; mais rien ne saurait rendre le sentiment d'insécurité qui nous étreignait. Nous nous sentions à la merci du paysan. Nous sentions qu'il avait la conviction que nous ne pouvions lui échapper, et qu'il était froidement décidé à nous exploiter, en coupe réglée, jusqu'à complet épuisement.

Voulant faire gagner autant que possible le pays, nous nous étions imposé, comme règle, de nous adresser à notre village pour tout ce qu'il pourrait nous fournir, puis à la ville la plus voisine, puis à la capitale de la province, enfin, exceptionnellement et le moins possible, à Paris.

Dès les premiers jours, nous nous rendîmes compte que cette intention était escomptée, non comme naturelle et bénévole de notre part, mais comme un droit de la leur, auquel il ne fallait pas tenter de se soustraire. Les fournisseurs arrivaient; ils avaient toujours fourni le château; ils attendaient la commande. Dans le cas, non d'un refus, mais d'un atermoiement, l'intimidation n'était pas loin. Ils pensaient qu'on ne pouvait pas s'adresser ailleurs, car tout le monde devait vivre, qu'on ne pouvait pas faire sortir l'argent du pays.

Une plainte sur un objet fourni devenait une affaire personnelle, et la susceptibilité des fournisseurs éclatait. On avait quelque chose contre eux. La plainte sur l'objet était une défaite. On savait bien qu'ils n'auraient pas l'écoulement de celui que l'on demandait. Si l'on ne se contentait pas des leurs, c'était par mauvaise volonté. On n'en finirait pas, si on voulait servir à tous les clients ce qu'ils préfèrent. C'est à eux de choisir parmi ce qui existe en magasin.

S'adresser ailleurs, c'est se brouiller personnellement avec son fournisseur. Il ne vous le pardonnera pas. Un magistrat, revenant de Corse, me disait : « C'est comme là-bas. On s'attire des *vendettas* en changeant de fournisseur. Ils nous espionnent, nous reprochent nos infidélités. On leur a dit que tel jour vous aviez été chez l'autre épicière. Ne niez pas. On le sait; vous n'avez qu'à

faire amende honorable, et surtout ne plus recommencer. »

J'envoie chercher le plombier de la maison pour réparer la pompe qu'il a posée. Il me fait répondre, par mon cocher, qu'il ne se dérange pas pour les réparations de ceux qui ne lui réservent pas leurs commandes.

J'avais eu le tort de commander une éolienne à la maison Bollée. Il est vrai qu'il n'aurait pas pu m'en fournir, — mais quel besoin d'une éolienne? — On s'en était toujours bien passé. Ces Parisiens, ça veut tout bouleverser. Du reste, elle ne marcherait jamais.

Je propose à un tapissier de faire venir des magasins du Louvre une étoffe pour des rideaux. Il se répand en lamentations.

Comment pourra-t-il gagner sa vie s'il ne fait pas les fournitures? Ces grands magasins, c'est la mort du commerce. Et puis, rien que de la camelotte. Il a justement chez lui la même étoffe, un peu plus chère, mais bien supérieure comme qualité, et qu'il garantit d'une durée double. A quelques jours de là, entrant dans sa boutique, nous remarquons un paquet du Louvre. Le fait nous frappe et nous ne le perdons pas de vue. La femme du tapissier arrive et fait disparaître aussitôt le paquet. Nous demandons à voir l'étoffe des rideaux. — Je l'ai justement à côté. — Elle part, en dissimulant le paquet du Louvre, qu'elle nous rapporte déballé. C'était l'étoffe de nos rideaux.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'esprit de clan, de clientèle, est si puissant que les relations d'affaires deviennent des relations surtout personnelles. On considère la personne plus que la chose, c'est-à-dire plus que le but de nos rapports avec elle. On regrettera de ne pouvoir s'adresser au meilleur boucher parce qu'il n'est pas *du parti*. On se doit au boucher de son parti.

Un fournisseur m'a été chaudement recommandé comme excellent électeur, père de famille, bien pensant, dans une position digne d'intérêt. En relisant sa lettre, mon correspondant s'était aperçu qu'il n'avait oublié qu'un point, *la profession*, qu'il rajoutait ainsi en post-scriptum. — D'ailleurs, il est bon serrurier.

Même esprit chez les ouvriers agricoles. Une homme que je ne connais pas encore, même de vue, vient me trouver peu avant la fauchaison pour me dire :

— C'est moi qui fauche tel pré.

Devant ma surprise, il ajoute, sur un ton qui n'admet pas la réplique :

— C'est moi qui l'ai toujours fauché.

Citant le fait à un voisin, il se mit à rire. « C'est comme cela, me dit-il. Si je retirais mes prés à leurs faucheurs, cela ferait une révolution dans le pays. Ils y comptent; cela rentre dans leurs prévisions. Cette ressource leur manquant, ils en souffriraient, et m'en voudraient à mort. »

L'ignorant des mœurs rurales sourit : Bah! dit-il, il suffit d'un peu d'énergie. Il n'y a qu'à ne pas se laisser intimider. — Pas toujours. Il est des droits légaux que l'on reste impuissant à exercer. A chacun de juger ce qu'il peut tenter et ce qu'il est de force à obtenir. Car ces usages que le paysan considère comme sa conquête, il les défend tant qu'il peut souvent avec succès, et même seulement pour le principe alors qu'il se reconnaît impuissant. La première année que j'ai employé une faucheuse, des piquets de chêne furent partout enfoncés solidement dans les prés pour faire voler la faucheuse en éclat. C'était une protestation impuissante, mais je l'ai rencontrée à chaque changement. Cette menace, toujours suspendue, paralyse souvent le progrès.

Avec ces prétentions à un travail déterminé, la main-d'œuvre en élève une autre qui complique singulièrement la situation. L'ouvrier, tout en se réservant le travail du patron, entend le faire passer après le sien propre. Mon faucheur me rirait au nez si, en fixant le jour de la fauchaison, je n'acceptais son objection qu'il ne peut la faire que le lendemain, parce que son foin ne sera pas encore rentré. « Vous voudriez peut-être que je rentre mon foin après le vôtre? Alors, s'il venait à mouiller, ce serait le mien qui serait perdu! »

Comme ils sont tous propriétaires, comme tous les agriculteurs font les mêmes travaux, il en résulte que, le jour où vous

avez telle opération à faire, ils l'ont aussi et vous quittent. Vous serez toujours en retard. Votre besogne commencera lorsque la leur sera bien terminée, et vous courrez tous les risques du contretemps.

C'est bien cela, dira-t-on ; la campagne manque de bras, c'est reconnu. Distinguons un peu. Il est vrai que les distinctions mettent en méfiance. On préfère l'esprit simpliste ; mais il ne répond pas aux faits ; c'est son plus grand tort. Je pourrais aussi bien prouver l'excès de bras à la campagne, car je suis journellement sollicité par des ouvriers auxquels je ne trouve pas d'emploi. La rareté de la main-d'œuvre se fait sentir au moment des travaux pressés. Chacun est à ses semailles, à ses moissons, à ses vendanges, et alors ceux qui ne font pas eux-mêmes tous leurs travaux, de leurs propres mains, se plaignent de ne pas trouver d'ouvriers ; mais, à la morte saison, il y a excès de main-d'œuvre, et on ne sait à quoi l'employer.

Ce travail tardif, et retardé spécialement pour le grand propriétaire, comment est-il exécuté? Mollement, cela va sans dire, malgré une surveillance incessante. Mais l'esprit dans lequel il est exécuté est fort curieux. L'ouvrier, imbu des doctrines en cours, craint d'être exploité. Sa préoccupation est que son travail ne rapporte pas au patron plus qu'à lui-même. Et, comme il a, lui aussi, l'esprit simpliste, il aboutit au raisonnement suivant : Je gagne trois francs ; je ne dois pas faire de l'ouvrage pour plus de trois francs. Et faire de l'ouvrage pour plus de trois francs signifie que le patron n'en doit pas tirer plus de trois francs. J'ai entendu ce raisonnement à propos de bois. L'ouvrier musait assez pour ne faire dans la journée que le nombre de bourrées que l'on vend pour trois francs. Nous étions quittes. Quand à l'intérêt du fonds de terre pendant les années que le bois avait mis à pousser, il n'en était pas question.

Tout cela en vertu d'un axiome qui a cours dans nos campagnes : celui qui ne travaille pas ne doit pas récolter. Et, par travail, on n'entend que le travail manuel.

Évidemment, l'ouvrier n'atteint pas toujours cet équilibre entre son salaire et le gain du patron. Mais alors il en souffre, il se

croit dupe, il cherche à se rattraper, et ne craint pas de lui infliger une perte compensatrice.

Il faut l'entendre prendre ses précautions, calculer son travail, rentrer, par exemple, une voiture de foin en moins. On pourrait en charger cinq, mais ce serait trop ; en traînant, on n'en rentre que quatre. C'est ici qu'interviennent les quinze mille chevaux-vapeur de M. G. Ville. La perte du patron n'est pas le cinquième du salaire des ouvriers, deux ou trois francs peut-être, mais la voiture qui se perdra à la pluie et qui aurait dû être à couvert, c'est-à-dire une valeur de cent francs.

Je parle ici des bons ouvriers, sans animosité directe. Un de mes voisins, enfant du pays, rentré au pays, achète des vignes assez importantes. C'est un scandale. Il en a de trop, dit-on de tous côtés. Sans méfiance, il les fait tailler par des parents à lui. Ils lui jouèrent un bon tour dont on rit encore. Ils lui taillèrent sa vigne à l'envers, conservant les petits rameaux qui devaient être retranchés, coupant les belles verges que l'on réserve pour la production de l'année.

Quant au personnel à gages, c'est une autre affaire. Le patron est absolument désarmé. Ses gens sont dans la place et en ont pour un an. Ils ont accepté toutes les conditions comme un point de départ à partir duquel il s'agit de faire sa situation.

C'est un chantage organisé, une lutte de tous les instants, dans laquelle ils concentrent toutes leurs facultés pour obtenir plus que leur dû et faire moins que leur devoir. Tour à tour ils emploient l'inertie, l'intimidation, la menace grossière et visent à obtenir des concessions par lassitude, ou à vous faire mettre en colère pour en profiter ensuite. C'est une politique naturelle dans laquelle ils sont très forts. Ils rouleraient des ambassadeurs. Les observations n'éveillent que des susceptiblités qui tournentvite à l'hostilité déclarée. Le laisser-faire aboutit à une diminution de travail qui atteint des proportions incroyables. La surveillance est illusoire.

Je venais de passer une heure dans la vigne en transformation. Mon charretier devait, pendant ce temps, charger des bourrées. Allons-y jeter un coup d'œil, pensai-je. Il était reparti, mais, sur

le milieu de la route, je fus frappé de voir, à un endroit, des traces singulières. Un cheval s'y était livré à des efforts si violents que ses fers avaient entamé le macadam. Cherchant à me rendre compte du fait, je remarquai deux profondes ornières sortant du fossé de la route. C'était ma charrette qui avait été acculée les deux roues dans le fossé, pour faciliter le chargement des bourrées entassées sur le talus du champ. Une fois chargée, il avait fallu la sortir du fossé, et c'est à ce métier que mon cheval avait entamé le macadam. Manque de surveillance, me serais-je dit, si mon cheval s'était estropié. Mais je venais de ma vigne où ma surveillance était indispensable.

Le don de l'ubiquité n'étant pas le propre du patron, la surveillance est inefficace. Car c'est toujours là où il n'est pas qu'elle aurait été nécessaire et, s'il n'y était pas, c'est qu'il était ailleurs où sa présence était encore plus exigée.

C'est ainsi que vous voyez le malheureux, courant toujours au plus pressé, accusé pourtant de manque de surveillance et bien forcé de le reconnaître.

Mais si ce métier, qui tient du garde-chiourme, du pion débordé par sa classe et en butte aux brimades de ses écoliers gouailleurs, offre peu d'attraits, je devais reconnaître que, même accepté par moi, il ne me mènerai pas au succès. Je pouvais, à la rigueur, me plier douloureusement aux exigences du type local, me contenter de ce qu'il pourrait fournir et l'obtenir ainsi, mais je ne pouvais pas obtenir le minimum de paix, entre mes gens, nécessaire pour assurer la stabilité strictement indispensable.

Le charretier, après s'être battu avec le jardinier, qui n'avait eu pourtant avec lui que des relations de voisinage, me quittait parce qu'ils ne pouvaient plus se supporter. Il n'était mécontent ni de son service, ni de ses maîtres, mais il en avait assez du jardinier. Rien ne l'arrêtait. Il restait ensuite sans place et tombait dans la misère; mais son exemple n'empêchait pas le jardinier de me donner congé à son tour. Sa femme s'ennuyait. Avant d'être formés, ils me quittaient et l'œuvre était à recommencer sur nouveaux frais.

La plus grande partie de mon enfance s'était passée en Orient

et à l'étranger. J'avais parcouru, dans ma jeunesse, l'Europe centrale, longuement voyagé dans l'Amérique du Nord et du Centre, puis séjourné en Égypte. Je croyais, en me fixant au sol, clore l'ère des aventures. Je devais faire plus de découvertes en abordant la campagne française, y courir plus d'aventures et de bien autrement dangereuses, que dans toutes mes pérégrinations. Cette mendicité impudente et rieuse, où l'avais-je rencontrée? Ah oui, chez le fellah harcelant l'étranger de son bacchich. Mais, là-bas, j'étais un Européen, et le mendiant craignait les coups de matraque. Ici, le mendiant du pays me disait tacitement : « Je vous demande à ramasser du bois mort et au besoin à en faire, mais c'est pour la forme. Je saurais bien me passer de votre permission si vous osiez la refuser. » En effet, comment l'en empêcher?

Le vagabond alcoolique et haineux jetait à la figure de mes gens le morceau de pain qu'on lui tendait : « C'est bien la peine de venir dans un château pour recevoir du pain. » Déçu dans son attente des deux sous du petit verre, il proférait des menaces, tandis que, gravement, sur la route, trottaient les gendarmes pour tenir en haleine mon souci du livret militaire, me le réclamer, en retirer une feuille et la remplacer par la nouvelle formule.

Ici je n'étais pas défendu. Considérant la chasse comme un obstacle à mes visées, je ne voulais pas de garde. Quelqu'un du pays se proposant pour cet office, je le lui déclarai.

— Votre propriété sera pillée, me dit-il.

— Il y a le garde champêtre.

— Vous ne voudriez pas. Il se ferait mal voir à priver ainsi un autre de son pain.

C'était vrai. Il fallait se défendre soi-même. Où avais-je donc rencontré ces expressions si particulières que fait déchiffrer l'instinct de la conservation, ces regards qui attentent à votre existence, que vous sentez à la merci d'une occasion en pareille compagnie? Ah oui, chez les nègres de l'Amérique du centre. Mais alors nous avions de bons revolvers. Des navires de guerre avaient croisé dans ces parages. L'intention y était, mais l'exécution

était reconnue impossible. En pays civilisé, se faire justice soi-même, c'est attenter au monopole de la magistrature. S'il ne l'exerce pas, le président du tribunal vous prouvera du moins qu'il existe. Coupable de ce seul fait, vous commencerez, à bon droit, par de la prison préventive. Plus tard, et à loisir, on verra si vous avez eu tort ou raison. Aussi, à l'intention, se joignait ici la certitude de l'exécution. Il ne s'agissait que d'attendre l'occasion.

On a du moins la ressource des gardes particuliers. C'est vrai. Mais le garde particulier n'est pas en fait ce qu'il est en droit. Il faut qu'il soit *persona grata* auprès du pays et qu'il le reste. Il est soumis à l'acceptation de M. le Préfet qui ne la donne qu'après information prise auprès de M. le Maire. Votre choix est donc influencé par cette approbation nécessaire. Il vous faut choisir un garde qui gardera votre propriété comme le tolère l'opinion du pays, et non comme vous le voudriez suivant la loi. Si vous arrivez à tromper la juste sollicitude de M. le Préfet et de M. le Maire, vous serez vite mis au pas par des faits décisifs. Votre garde dresse-t-il un procès-verbal? La matière est d'abord hérissée de formalités dont l'oubli entraîne la déchéance; puis, le jour de l'audience, l'inculpé arrive avec deux faux témoins qui établissent un alibi; et vous êtes condamné aux dépens. Votre incapacité à vous défendre est reconnue, et dès lors vous vous en apercevrez. Je ne fais que raconter le sort des deux derniers procès-verbaux de gardes particuliers dans mon voisinage immédiat. Du coup, c'est une leçon pour tous les propriétaires du pays. Ils ne bougeront plus. Oh! vous avez le droit de faire des procès-verbaux. Nul ne vous le conteste, et, quand on constate un délit chez vous, on vous reproche votre manque d'énergie. Pourquoi ne vous défendez-vous pas? dit-on; tandis que vous vous répétez comme M. Jacques : « Il faut souffrir ce que l'on ne saurait empêcher. »

Armé de votre droit théorique, voulez-vous vous entêter, et êtes-vous secondé d'un garde énergique et dévoué? On vous le tuera. Et, non sans raison, les propriétaires expérimentés de la région vous reprocheront sa mort. « Cela devait arriver, diront-ils. Il

aurait dû se rappeler l'assassinat du garde de M. X***, il y a cinq ans. — On assassine bien des gardes, mais pas tous les jours. Assurément, parce que l'assassinat d'un garde est un exemple pour tous les propriétaires de la province. Ils aimeront mieux se résigner aux délits que risquer la responsabilité de la mort d'un fidèle serviteur. Ils se laisseront reprocher leur faiblesse. Ils auront tort en droit, mais raison en fait.

Alors un garde est inutile? Non. Mais votre garde ne peut garder que suivant l'usage. Votre propriété sera gardée à la mode du pays, c'est-à-dire que vous paierez votre tribut aux pillards, comme les Arabes cultivateurs paient un droit de protection aux brigands des grandes tentes. Le garde empêchera seulement la création de nouveaux abus. Car alors on aurait affaire à lui. Ce serait une affaire personnelle qu'il se chargerait de régler personnellement.

« C'est donc pour me faire du tort que tu viens ici? » dirait-il au délinquant, en le rossant au besoin, avec l'approbation du pays.

On est donc, pour sa défense, dépendant encore du pays.

Mais il est une autre dépendance, tutélaire et paternelle cette fois, c'est celle du fonctionnaire. A la campagne, on est malheureusement connu, et tout devient affaire personnelle. Si vous faites remarquer à votre cantonnier que la route qui traverse votre propriété a un mètre de plus que la largeur réglementaire, parce qu'il remblaie toujours le talus du fossé sur la route, en pelant le talus de votre champ et qu'il vous réponde : « M. le conducteur dit comme ça que les routes ne sont jamais trop larges! » gardez-vous de protester. Vous auriez gain de cause, mais vous seriez sévèrement pincé au demi-tour. « Ah! le gaillard, dira le fonctionnaire en se frottant les mains, il réclame. C'est jeune, inexpérimenté, ça a besoin d'une leçon. On la lui donnera. Mais si elle ne suffisait pas et qu'il voulût faire la mauvaise tête ; oh! alors, on aviserait! » Et, trois mois après, au printemps, on vient vous rappeler l'arrêté pris par M. le Préfet sur le hannetonage, ou l'échenillage, ou l'échardonnage, etc., très bonnes mesures, inapplicables, mais qui jouissent de

l'approbation générale des non-intéressés. Vous avez cent hectares de bois. Il vous est matériellement impossible de trouver assez de monde pour hannetoner et ce serait ruineux. Aussi, n'est-ce pas le hannetonage qu'on vous demande, mais votre soumission. Il faut faire preuve de bonne volonté, se remuer, prendre du monde, faire un simulacre de hannetonage. Puis la saison du hanneton passera et vous serez tenu pour quitte, à condition, toutefois, de profiter de la leçon.

L'administration prévoyante a justement pensé qu'il lui fallait toujours *avoir barre sur son administré*. De là ce luxe de règlements, reconnus inapplicables, naturellement inappliqués, mais auxquels on conserve force de loi. Le meilleur moyen de tenir quelqu'un, c'est de le maintenir toujours en faute. Avec des règlements inapplicables, la farce est jouée. Comme au régiment, vous pourrez toujours être pris en défaut. Le moyen d'être toléré? Passer inaperçu, ne pas réclamer, ne rien demander.

Quand une réclamation est forcée, si, par exemple, votre fil téléphonique s'est brisé et qu'à la suite de votre réclamation la demoiselle du téléphone, en faute pour n'avoir pas contrôlé la ligne, vous sonne à l'ouverture du bureau et réponde à vos questions : « Oui, Monsieur, je vais maintenant vous faire toujours des appels parce que vous avez réclamé », et que ces appels coïncident avec votre lever ou l'heure des repas, armez-vous de patience. Dites sentencieusement, comme M. Jacques : « Il faut être deux pour se disputer. S'il veut être l'un, je ne serai pas l'autre. » Surtout ne répondez rien. La réponse est considérée comme une rébellion dans l'autoritarisme administratif. Le silence résigné convient au public et désarme le courroux du fonctionnaire.

Mais oui, Monsieur mon Colon de France, s'établir à la campagne, en France, est vraiment entreprendre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, une œuvre de colonisation.

L'ignorance de la réalité des choses et la participation aux préjugés théoriques courants peuvent seules faire supposer que l'on va y vivre et y produire comme si les choses étaient ce qu'elles devraient être. Il s'en faut de beaucoup. En réalité, on

vit de compromis à la campagne. Mais, n'est-ce pas toujours le cas en matière de colonisation? Il faut compter avec les indigènes lorsque l'on ne s'établit pas en pays vacant.

Je crois avoir justifié notre conviction qu'une culture nous rendant dépendant du pays que nous découvrions ne pouvait que se continuer ruineuse.

Nous nous rappelions le récit que nous avait fait un missionnaire, retour du Congo.

Se promenant aux environs du campement, il se vit abordé par deux nègres qui lui prirent la main et se mirent à le tâter. C'étaient des anthropophages. Ils venaient constater, en connaisseurs, s'il était à point.

Eh bien! je me sentais journellement tâté ainsi, non pas au propre, mais au figuré. Ma chair n'était pas en péril; c'était à mon argent qu'on en voulait. On venait tâter s'il en restait encore, s'assurer que l'on avait extrait de moi la quintessence, voir si, en donnant un tour de vis en plus, quelques gouttes d'or perleraient de la masse meurtrie. Et quand on me crut épuisé, on déclara que je n'étais pas l'homme qu'il fallait au pays; qu'il n'y avait plus rien à tirer de moi, tandis qu'un nouveau propriétaire aurait des idées comme tous les bourgeois, déferait une partie de ce que j'avais fait, pour l'adapter à son goût; qu'il fallait par conséquent hâter le dénouement et se débarrasser de moi.

C'est alors que la découverte de l'exploitation par les prés, les bois, les landes, me rendit *maître de la situation*. Cette expression, je l'avais entendue en Brie sur les lèvres d'un gros fermier. Il me disait : « Si nous n'avions pas les escouades d'ouvriers belges, il nous faudrait cesser la culture. Les Belges nous rendent maîtres de la situation. »

Elle m'avait frappé, cette expression, elle me révélait, à moi, esclave du pays, un état qui devait être bien différent et que je n'arrivais même pas à comprendre. J'en rêvais. Tout à coup, il m'était échu et je le reconnaissais aussitôt. Je le possédais maintenant, et non seulement je m'y trouvais bien du premier coup, mais il me valait la considération générale.

Le pays sentait que je lui échappais, et il avait conscience de ma victoire.

— Il va être seul à faire de l'argent dans le pays, disait-on.

— Comme vous allez vous faire estimer dans le pays! me disait un voisin. Songez donc, il nous fallait aller à quinze kilomètres chercher notre litière. Et puis ça vous rapportera.

J'avais alors le loisir de réfléchir. Pourquoi la dépendance du pays m'a-t-elle été funeste? me disais-je. — Parce que ces gens sont des malheureux, et que mon dépeçage était leur seule chance de fortune. C'est donc que leur travail ne leur en donnait aucune. Quoi! cette culture officiellement prônée ne réussissait pas plus au paysan qu'à moi-même? Mais alors les conditions n'en seraient-elles pas mauvaises? N'engendreraient-elles pas fatalement la ruine?

Le fait était là, éclatant à mes yeux. Il impliquait une situation contre nature, une monstruosité économique.

Pour que la productivité naturelle de la terre abandonnée à elle-même arrive à dépasser le rapport que lui donne le travail, il faut, à toute force, que ce travail soit inintelligent.

Dès lors s'évanouit à jamais mon admiration pour la supériorité professionnelle du paysan, mais il cessa en même temps d'être l'ennemi. Tandis que je remontais dans son estime, je sentis éclore dans mon cœur un germe de pitié qui s'est développé sans interruption depuis lors pour ce malheureux que je vois, par un travail acharné, mais infécond, se ruiner en appauvrissant la terre.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

# LES GERMAINS ORIENTAUX

## ET LEURS INVASIONS

Ce que l'on désigne par le mot conquête quand il s'agit de civilisés luttant contre des barbares ou contre d'autres civilisés, les historiens l'appellent invasion quand ce sont les barbares qui s'introduisent par la force dans un pays civilisé.

Ce qui prépare l'invasion, c'est un sentiment de convoitise éveillé au sein de sociétés simples et pauvres par le voisinage de sociétés compliquées et riches, souvent peu capables de se défendre. Mais ce qui décide à jour donné l'invasion, c'est, en général, soit l'apparition, au milieu de ces bandes incohérentes, d'un chef de guerre habitué à l'organisation des armées, soit l'arrivée en des pays neufs de commerçants désireux de rendre impraticable aux marchandises une route qui fait concurrence à la ligne de transit qui est en leur possession : ils se font alors les instigateurs et les guides de l'invasion. Ainsi naît le mouvement, dont les résultats sont fort divers.

Certains envahisseurs ne peuvent mettre la main sur les pays civilisés, et tout le résultat du grand remue-ménage de peuples qu'ils ont provoqué, c'est d'établir en pays barbare, dans la steppe asiatique ou la forêt européenne, une domination éphémère à la place d'une autre domination : tels sont les Huns. D'autres, à des moments plus favorables, étendent plus loin leur action; les Mongols, par exemple, ne règnent pas seulement sur la steppe; ils sont les maîtres de l'Inde, de l'Éran, de la Russie. Très analogue a dû être le caractère de l'invasion qui, vers le septième siècle avant notre ère, jeta sur l'Europe et sur l'Asie les propagateurs des langues indo-éraniennes, créant dans la steppe la domination

des Scythes et portant sur le plateau éranien les ancêtres des Mèdes et des Perses. D'autres envahisseurs enfin, quoique puissants, restent d'abord sans action sur les pays riches, assez forts à ce moment pour se défendre ; il faut, pour qu'ils entrent en scène, qu'ils soient un beau jour exclus de la steppe ; ils s'infiltrent alors chez leurs voisins comme des réfugiés politiques, s'agitent, se révoltent, et, par l'insurrection, s'élèvent peu à peu au rang de princes souverains. Telle est l'histoire des Turcs. Au sixième siècle, ils ont remplacé les Huns comme rois de la steppe, mais ils ne peuvent triompher ni des Sassanides, ni des Arabes de Perse. A partir du neuvième siècle, au contraire, soit à l'état de petites bandes, soit à l'état d'individus isolés, ils font sentir les progrès de leur influence ; et, sous leur nom, surgissent des États de toute taille. Tel est, dans la plupart des cas, le rôle des Germains orientaux, sur l'histoire desquels je veux consigner ici quelques brèves remarques.

## I

Trois peuples seulement, parmi les Germains orientaux, ont fondé des États de quelque importance parmi les ruines de l'empire romain : les Goths, les Vandales et les Lombards. Je ne parle pas des Burgondes, sur lesquels l'histoire est à peu près muette. Les autres ont beaucoup détruit, beaucoup tué, mais ils ont fini par couvrir de leurs ossements le sol qu'ils avaient envahi : et, pas plus qu'Arioviste ou qu'Attila, Radagaise par exemple, n'a été un conquérant.

Or, l'histoire des Goths présente à qui l'étudie deux phases parfaitement distinctes.

Au début, c'est une grande invasion, une formidable poussée de peuples guidés par des chefs intelligents, acheminant à la fois contre l'empire romain les nomades par terre et les pirates par mer, une vaste conquête accompagnée d'un exode. Puis, comme la civilisation romaine a su se défendre avec autant de succès contre les Goths que la civilisation éranienne contre les Turcs,

leur abandonnant simplement une province, la Hongrie, de même que les Éraniens ont abandonné le Turkestan, ce ne sont plus que de petites bandes, voire même des individus qui briguent l'honneur d'entrer au service de Rome, de faire la police pour son compte, d'être soldats dans ses armées, d'y commander, s'ils le peuvent, une petite bande des leurs, et s'ils ont la chance de devenir généraux, de profiter de la place pour faire et défaire les empereurs. Le Visigoth Alaric veut de l'argent et des grades, être maître de la milice (396), préfet d'Illyrie (403), maître général de la milice (409). S'il renverse Honorius, ce n'est pas pour prendre sa place, c'est pour lui substituer un autre Romain, Attale. Le Vandale Stilicon est le beau-père et le tuteur d'Honorius; le Suève Ricimer, patrice de fédérés, c'est-à-dire capitaine des gardes, nomme Majorien, Libius Sévère et Olybrius; son neveu, le Burgonde Gondebaud, proclame Glycérius; l'Hérule Odoacre ne dépose Romulus Augustule que pour reconnaître l'autorité de l'empereur de Constantinople, auquel Ricimer a jadis demandé de désigner un empereur. C'est au nom de l'empereur que les Goths Ataulf, Wallia, Théodoric luttent contre les autres barbares en Gaule, en Espagne, en Italie. Ce n'est que petit à petit que ces vassaux se relâchent de leurs devoirs, créent des monarchies distinctes; ils ont l'âme du fonctionnaire et l'admiration de l'empire civilisé. Il faut une transformation intérieure des pays conquis pour en faire des rois nationaux; eux-mêmes se croient des continuateurs et ne s'aperçoivent pas qu'ils ont fondé quelque chose d'absolument différent de l'empire romain. Ces Germains orientaux ne feront d'ailleurs pas œuvre durable; ce ne sont que des états-majors. Ce qu'ils traînent avec eux après deux siècles de séjour dans la steppe, ce sont des bandes retournées à la vie nomade, si même elles l'avaient un instant quittée. Ces Germains, slavisés pour ainsi dire dans la steppe, sont non seulement inférieurs aux Germains de l'occident, mais même aux Byzantins. Il ne s'agit pas ici en effet d'une lutte de barbares jeunes et énergiques contre des civilisés amollis, mais beaucoup plutôt d'une lutte de barbares contre d'autres barbares. Ceux-ci sont à qui les paye le mieux, et de fait il y a des Visigoths dans l'armée romaine

d'Aétius contre les Ostrogoths de l'armée d'Attila (451). C'est un Gépide de l'armée romaine de Narsès qui tue le roi goth Totila (552). Il y en a même à la tête des armées, comme le Vandale Stilicon, le Suève Ricimer, le Burgonde Gondebaud, l'Hérule Odoacre. Or, pour bien payer les barbares, il faut de l'argent, et les Byzantins, pour lesquels la civilisation romaine est chose nationale, dans laquelle ils vivent à l'aise, savent beaucoup mieux faire marcher la vaste machine administrative forgée par des siècles de culture juridique, que ne le savent les princes germains, toujours oscillant entre le double péril de traiter leurs sujets barbares en Romains, ce qui les irrite, comme le fit Amalasonte, fille de Théodoric, roi des Ostrogoths, ou de demeurer barbares, et de se priver ainsi des ressources de résistance que leur offre la civilisation. Même au point de vue militaire, les armées romaines valent mieux que les armées barbares. Comme celles-ci, elles ont la fougue, puisqu'elles contiennent des contingents de même race ; en plus, elles ont les bataillons disciplinés des paysans thraces, cette solide race qui fait aujourd'hui la force du peuple bulgare, qui fit si longtemps celle de l'infanterie turque et qui eut l'honneur de donner à Byzance plusieurs de ses meilleurs empereurs, Léon, Justin, et son meilleur général, Bélisaire, anciens pâtres devenus soldats et lentement arrivés, de grade en grade, au souverain pouvoir.

Pourquoi donc, s'ils avaient tant d'empressement à se faire les auxiliaires de la civilisation romaine, n'ont-ils pu être assimilés pacifiquement par elle, devenir de bons gendarmes, des soldats satisfaits de leur paie. C'est qu'ils ont pour le travail une indicible horreur. Tous les barbares issus de la steppe russe sont dans les mêmes dispositions, et rien n'est plus instructif, à ce point de vue, que de comparer, à neuf siècles de distance, l'attitude des Comans vaincus au treizième siècle par les Mongols et celle des Visigoths défaits au quatrième par les Huns. Parmi les chefs de clans qui succombent dans la lutte pour la possession de la steppe, il y en a qui se soumettent au vainqueur : on leur laisse leurs troupeaux, leurs droits de parcours, on les enrégimente dans le cadre flexible du nouvel État pastoral, on n'exige pas d'eux des

redevances plus lourdes que celles qu'ils payaient jadis au souverain de même race qu'eux : ils restent en place. D'autres, trop compromis par leur résistance, et n'espérant point de pardon du vainqueur, ou ne se souciant pas, après avoir commandé, de se priver d'une partie de leurs revenus annuels pour entretenir leurs nouveaux maîtres, réunissent leurs troupeaux et poussent devant eux dans la steppe. Les Comans arrivèrent ainsi en Hongrie, et, se trouvant en face d'un gouvernement régulier, demandèrent un asile. On les logea dans les plaines basses et marécageuses du centre de la Hongrie, qui ressemblent si fort à la steppe d'Asie. Mais au bout de quelque temps, les Comans s'ennuyèrent. On leur défendait le pillage et ils ne voulaient pas cultiver ; à la première pénurie de subsistances causée par l'accroissement de leur population ou les perturbations atmosphériques, ils devinrent la proie des usuriers, furent exploités, se plaignirent et s'insurgèrent. S'ils n'avaient eu affaire qu'à des nomades, ils eussent peut-être réussi. Mais la Hongrie était déjà un pays organisé ; elle résista et triompha ; les Comans vaincus furent réduits à se tenir tranquilles, et leur installation ne changea rien à la face des choses. Il y eut en Hongrie une colonie turque, et ce fut tout.

Ne croirait-on pas lire l'histoire des Visigoths : leur établissement en terre romaine au quatrième siècle, lorsque, balayés par l'invasion hunnique, ils demandèrent à être reçus sur la rive droite du Danube ; le malentendu qui ne tarda pas à se révéler entre l'idée qu'ils s'étaient faite de l'hospitalité romaine et celle que les empereurs avaient eue en les accueillant comme des colons destinés à boucher les vides faits par la guerre et la mauvaise administration dans les rangs de la population rurale ? Si Rome avait donné des terres aux Visigoths, c'était pour qu'ils les missent en valeur par le labeur intense du cultivateur ; si les barbares les avaient acceptées, c'était afin de pouvoir continuer à y mener l'existence indolente du pasteur. Au bout de peu de temps, la terre négligée ne rend plus, le barbare se plaint de l'étroitesse de ses cantonnements, il est en proie à la famine et l'usurier romain en profite pour l'exploiter. Celui-ci tient peut-

être déjà le barbare par d'autres côtés : au contact de la civilisation, le Germain a senti s'éveiller des besoins qu'il ignorait dans la steppe, et comme il est trop indolent pour chercher dans l'effort le supplément de ressources nécessaires pour se procurer l'objet de sa convoitise, il cherche par l'emprunt à reculer le moment où il faudra faire cet effort. Puis, le moment venu de payer, il refuse et court aux armes. D'abord vainqueurs à Andrinople, les Visigoths bâclent, au lendemain de la victoire, un nouveau replâtrage; on payera quarante mille des leurs pour faire la guerre aux ennemis de Rome : voilà, en dehors du travail, le supplément de ressources trouvé.

Pour se rendre un compte encore plus exact du caractère de l'invasion gothique dans la steppe russe, il suffit de jeter les yeux sur ce que fut, à six siècles de distance, l'invasion de ces autres Germains que l'on appelle les Varègues. Au début de leur histoire, dans ces neuvième et dixième siècles qui correspondent au troisième siècle dans l'histoire des Goths, ils visent comme ceux-ci, dans des expéditions dirigées à la fois par terre et par mer, à mettre la main sur Constantinople et poussent jusque dans l'Asie Mineure qu'ils ravagent comme les Cimmériens, les Gaulois et les Goths.

Comme les Goths, ils se déplacent; ce ne sont pas des conquérants qui agrandissent leur domaine primitif; ce sont des émigrants qui cherchent une nouvelle patrie. D'abord installés sur les rives de la Baltique, à Novgorod, étape qui correspond à l'établissement des Goths aux bouches de la Vistule (1), ils descendent sur le Dniéper avec Oleg, s'installent à Kief, en Scythie, comme les Goths de Filimer, et arrivent en Bulgarie avec Sviatoslaf qui songe à transporter sur le Danube la capitale de son empire. Seulement Byzance tient bon comme Rome, et le Varègue, arrêté dans sa marche vers le midi, se rejette vers l'est où la conquête est plus facile, et se fait le propagateur de

(1) Ce qui me fait placer leur établissement à l'embouchure de la Vistule et non, comme on le fait généralement, de l'Oder, c'est que l'Ulmérugie est pour moi le pays de Culm, que les bouches de la Vistule sont le pays si convoité de l'ambre, enfin que les Gépides, nation gothique, ont habité, dit Jordanes, une île aux bouches de la Vistule.

la civilisation, une civilisation très relative, chez ses sauvages voisins. Qu'on lise les débuts de l'histoire russe, ou le récit dans Jordanes des conquêtes du roi goth Hermanaric. On y trouvera le même caractère, la lutte dans le même but, la constitution rapide, et comme toutes les choses rapides, éphémère d'un empire germanique en pays slave ou finnois. Les Varègues ne sont nullement en effet des colons par eux-mêmes, encore que, venant d'un pays plus avancé, ils aient pu amener avec eux des agriculteurs supérieurs aux Slaves. Ce sont des guerriers appelés comme gendarmes et qui ne font que ce métier. Seulement d'abord ils le font bien : pour que leurs gages leur soient payés, ils empêchent leurs sujets de se battre et par là les obligent indirectement à chercher dans un travail plus intense le supplément de ressources que l'on demandait jusque-là au pillage. Ce n'est que sept siècles après, que les tsars, par l'établissement du servage, ont directement modifié l'organisation sociale du pays. Malheureusement pour les Varègues, ils prennent très vite le pli de leur nouveau milieu. Le petit-fils de Rurik porte déjà un nom slave. La paix, sans cesse troublée par la rupture périodique de l'unité, abandonne le pays, et la guerre entre les princes scandinaves remplace la guerre entre les tribus slaves, dissimulant sous ses ravages la lente fructification des germes de travail, d'ordre et de progrès apportés, comme à leur insu, par les conquérants dans un coin de leurs bagages.

Les Vandales me paraissent ressembler beaucoup aux Goths. Les chefs portent des noms composés des mêmes radicaux linguistiques. Ils se déplacent en masse avec femmes et enfants. Ils ne savent pas assiéger les villes dans les règles; ils ne peuvent s'en emparer que par surprise ou par famine. Dès qu'on leur oppose une résistance un peu sérieuse, ils décampent. Les Francs les chassent de la Gaule, les Visigoths de l'Espagne. Ils n'ont aucune aptitude à la culture. Vaincus à la fin du troisième siècle, installés sur le territoire romain, ils se révoltent, comme le feront les Visigoths cent ans plus tard et pour les mêmes raisons. Ils sont même demeurés plus patriarcaux que les Goths : les habitudes militaires n'ont pas désorganisé en eux les vieilles pratiques fami-

liales. Ce sont les moins belliqueux des barbares, ceux dont les mœurs se recommandent le plus par leur pureté. Le pouvoir se transmet du frère au frère, au plus âgé par conséquent, non, comme dans les sociétés militaires, au plus vigoureux, au plus jeune, du père au fils, ou d'un chef électif à un autre chef électif. Ils ne deviendront dangereux pour Rome que lorsqu'ils auront, en détruisant son pouvoir en Afrique, rendu à la piraterie barbaresque toute liberté de piller sous le nom vandale.

Il est un troisième peuple sur lequel je veux fixer un moment l'attention du lecteur : ce sont les Lombards. Comme les autres Germains orientaux, ils émigrent en masse, par familles entières, traînant avec elles des esclaves, pacifiquement, demandant aux populations qu'ils rencontrent la *permission* de passer sur leur territoire et paraissant se diriger vers un but éloigné et connu, car ils ne se fixent pas sur les premiers terrains dont la victoire les a rendus maîtres. Ils en diffèrent toutefois par leur mode d'établissement. Ils sont restés beaucoup plus barbares que les Ostrogoths. Ceux-ci mettent la main sur toute l'Italie. Ils entrent même si naturellement dans la peau des Romains qu'ils ne conservent pas leur propre législation. Les Lombards, au contraire, ont un code de lois nationales ; ils se cantonnent généralement à l'intérieur du pays ; ils ne paraissent pas beaucoup plus sur la côte que les Celtes qui, au VI^e siècle avant J.-C., ont conquis l'Italie ; ils ne veulent pas vivre à la mode romaine. On avait vu les Visigoths former en Gaule et en Espagne un état unitaire, où les deux populations, romaine et barbare, n'étaient pas, il est vrai, fondues ensemble, mais où celle-ci, logée et nourrie par le cultivateur romain, à la place duquel elle exerçait le service militaire, lui abandonnait en échange les deux tiers des produits du domaine et non les deux tiers de la superficie arable : c'était plutôt une garnison qu'un élément colonisateur. Les Lombards créent un type de monarchie fédéraliste, de grands propriétaires exerçant sur de très vastes domaines, les duchés, des pouvoirs très étendus, s'acheminant beaucoup plus vite que les Francs au morcellement féodal, mais ne transformant pas comme eux le sol par un mode

d'exploitation différent des tenures romaines, jouant ainsi, autant qu'on peut le présumer des vagues renseignements de leur histoire, un rôle intermédiaire entre les Germains presque complètement slavisés par un séjour de deux siècles dans l'est de l'Europe et ceux qui, au Nord-Ouest de la Germanie, ont élaboré lentement un type social nouveau.

## II

A côté de l'histoire réelle des Germains orientaux, il existe une histoire légendaire dont quelques traits méritent d'être signalés et retenus. Ils viennent en effet à l'appui du système que M. Champault a exposé ici même sur l'organisation sociale de la steppe européenne (1) et dont je me borne à rappeler les grandes lignes, en renvoyant les lecteurs curieux du détail aux articles précités. Le trait principal de ce monde d'apparence très bigarré, c'est que les éléments qui le composent peuvent se répartir en deux groupes. Ce sont, d'une part, des tribus plus ou moins nomades, des familles plus ou moins strictement patriarcales, généralement pastorales, chasseresses et guerrières quand le besoin d'un supplément de ressources se fait sentir, ayant des chefs qui emmènent dans leurs pérégrinations leurs femmes et leurs enfants. Ce sont, d'autre part, des caravaniers qui font la navette entre différents points fortifiés, servant à la fois d'ateliers, de magasins, de lieux d'étapes, de villes de marchés, de sanctuaires religieux, situés en des points faciles à défendre, un défilé de montagne, une île de la mer ou des fleuves; c'est là que s'entassent les non-belligérants, les femmes, les enfants, les prêtres, les vieillards, les infirmes. En ces sociétés, la femme a part à la souveraineté. Elle a la capacité, puisqu'elle est obligée de régir à elle seule toutes les affaires de l'atelier sédentaire où le mari ne paraît presque jamais. Il est plus facile pour les

(1) La *Science sociale*, t. XVII, p. 398 et suiv., 520 et suiv.; t. XVIII, p. 25 et suiv.

étrangers de s'adresser à elle, puisqu'ils savent la trouver toujours à la même place, en un lieu déterminé, invariable.

Je lisais dernièrement, dans une revue géographique, un article relatif aux Kirghiz noirs, qui habitent un pays montagneux dans le nord du Turkestan. Qu'y ai-je trouvé? D'un côté, que ces gens demandaient à l'industrie la plupart de leurs ressources; qu'ils étaient forgerons, métallurges, comme dit M. Champault; de l'autre, que si la souveraineté nominale était conférée à des hommes, le pouvoir effectif était exercé par la mère de ces chefs. Le régime du double atelier a donc, ici comme partout, grandi le rôle de la femme. Cela me remettait en mémoire un curieux passage de l'historien goth Jordanes sur les Huns du VIe siècle. Certains clans, dit-il en substance, sont nomades, pastoraux, chasseurs et pillards : on les appelle Kuturguri, Khazars, Magyars. D'autres sont commerçants et pacifiques; ce sont les Hunuguri, les Utriguri, les Saviri. Et ceux-là justement sont gouvernés par des femmes. Là encore le commerce, obligeant les maris à de longues absences, les amène à déléguer à leurs compagnes une partie de l'autorité.

J'avoue que je suis bien tenté d'expliquer par les mêmes raisons le rôle prépondérant de la mère des chefs de la migration lombarde, la savante Gambara, à l'esprit vif et aux conseils prévoyants, *acris ingenio et provida consiliis*, qui, dans les circonstances difficiles, fait prévaloir sans peine le parti que lui conseille la sagesse, *prudentia*. C'est de son assentiment, *adnitente ea*, que les Lombards discutent les propositions des Vandales; c'est elle qui, par son habile intervention auprès de la déesse Freya, leur assure la victoire avec les bonnes grâces d'Odin. Ce qui est certain en tout cas, c'est que, durant leurs pérégrinations à travers la Germanie, toutes les fois qu'il faut obtenir le passage à quelque endroit difficile, ils s'adressent à des femmes. Ce sont elles, par exemple, qui détiennent les gués des fleuves dont elles interdisent l'accès aux Lombards, et il faut que ceux-ci engagent la lutte avec ces amazones guerrières pour pouvoir continuer leur chemin.

Puisque l'histoire légendaire des Germains m'a amené à citer ce fait de l'histoire de la steppe européenne, j'en veux rappro-

cher deux ou trois pareils appartenant à l'histoire d'autres races qui ont habité ces mêmes régions. Ils confirmeront, je l'espère, dans l'esprit du lecteur, l'idée de cette dualité d'éléments sociaux dont je viens de parler.

Vers le septième siècle avant notre ère, nous dit Hérodote, les Scythes se jettent sur les Cimmériens qui occupent la Russie. Au sein du peuple attaqué deux avis se font jour : le vulgaire veut décamper sans combattre : ce sont des nomades; ils ne tiennent pas au sol; une fois leurs troupeaux à l'abri, peu leur importe le reste. Les gouvernants au contraire, les membres de l'aristocratie, veulent tenir tête aux envahisseurs : c'est évidemment qu'ils ont des établissements permanents, des ateliers, des magasins à défendre.

Il existe une curieuse légende, que nous trouvons dans les écrivains orientaux, sur l'origine des Russes et des Turcs. Les ancêtres de ces deux grandes races, nous disent-ils, étaient frères : Turc inventa la tente et fut père des nomades; Russe fut le créateur des arts industriels. Or, ce fut à Russe qu'échut définitivement la possession de l'atelier sédentaire, du grand magasin où furent entassés les produits; il le plaça dans une île du grand fleuve de la région, le Volga; il en attribua la propriété aux femmes, déclarant qu'elles auraient seules le droit d'hériter des biens de la famille, condamnant les garçons à émigrer, à gagner leur vie par leur énergie propre, dès qu'ils seraient en âge de porter une épée.

Une autre légende sur l'origine des Turcs nous les montre issus d'un enfant sans père, né d'une femme et d'un esprit, dont les premiers soldats sont d'anciens forgerons. Ici encore on reconnaît le fils du caravanier, élevé dans un atelier industriel, où son père a fait de si courtes et si rares apparitions que c'est à peine si l'enfant le sait existant.

Au neuvième siècle de notre ère, les clans magyars de la steppe russe, nomades guerriers dont les chefs, indépendants les uns des autres, n'ont aucune cohésion, sont vaincus par les Petchenègues. Beaucoup songent à émigrer vers une nouvelle patrie; mais personne parmi eux n'est apte à les former en un corps de

migration. C'est au sein de clans de même race, mais de formation sociale différente, parmi ces Hunuguri dont j'ai montré tout à l'heure les aptitudes commerciales, qu'ils iront chercher ce que les textes appellent le grand juge, un homme habitué à traiter d'autres intérêts que les affaires intérieures des clans, pouvant par conséquent servir d'arbitre dans les différends qui s'élèvent entre eux, ayant la notion du pouvoir et de l'unité, sachant enfin par quels procédés et par quelles routes on achemine un peuple vers une patrie nouvelle et conduisant ainsi les Magyars en Hongrie.

Un dernier fait, et j'ai fini. En ce même neuvième siècle, l'historien arabe Masoudi décrit l'organisation sociale de l'état Khazar qui, par Astrakhan et par Kazan, tient les deux grandes routes commerciales qui font communiquer la steppe européenne avec la steppe asiatique. Les Khazars sont des Turcs, le souverain est donc un Khazar, un ancien nomade ; mais il n'a pas d'autorité : il vit renfermé dans son palais, ses sujets ne communiquent pas avec lui. Toutes les affaires sont traitées par un premier ministre, qui est toujours un juif; si les choses vont mal, c'est au roi que l'on s'en prend; le premier ministre le fait disparaître en grande pompe, et le remplace par un autre personnage de même race; le gouvernement reste turc d'apparence, la politique demeure juive. Cela ne rappelle-t-il pas certains traits de l'histoire moderne du Turkestan? Les Khans étaient des Uzbegs, d'anciens pasteurs échoués en conquérants dans des villes; tout le pouvoir était exercé en réalité par les Boukhares, commerçants sortis d'un milieu urbain et pratiquant la caravane. Les noms ont changé à travers les siècles, les formes sociales sont restées identiques dans ce milieu si conservateur.

Ch. de Calan.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — LA QUESTION DU CHARBON

Ceux qui ont brûlé du charbon cet hiver se sont aperçus qu'il était devenu fort coûteux; mais si les simples particuliers ont pu faire cette remarque, nul n'a mieux été placé pour la faire que nos grands industriels, dont tout le machinisme repose sur la possibilité de consommer de la houille, et qui n'auraient qu'à se croiser les bras si, par malheur, ce « pain de l'industrie » venait à leur manquer complètement.

Cette hausse du charbon nous paraît tenir à quatre causes.

En premier lieu, depuis quelque temps déjà, l'industrie métallurgique a pris un grand développement. Or, cette industrie consomme beaucoup de houille et le redoublement d'activité se traduit forcément par un redoublement de consommation.

En second lieu, les travaux de l'Exposition, depuis un an ou deux, ont encore, en ce qui concerne la France, poussé à l'extrême cette activité de l'industrie métallurgique. Les usines, surchargées de besogne, ont dû et doivent encore refuser des commandes. Elles sont, sans métaphore, dans tout le *feu* de la fabrication.

En troisième lieu, la guerre qui règne depuis cinq mois dans l'Afrique australe a nécessité d'innombrables transports de troupes, d'approvisionnements, de matériel. Tous les navires disponibles ont été réquisitionnés par le gouvernement britannique, de sorte qu'une partie du charbon que l'Angleterre aurait exporté a été consommé par la marine de ce pays.

En dernier lieu, cette hausse du charbon, en augmentant les bénéfices des propriétaires de mines, a éveillé en certains endroits la convoitise des ouvriers qui, jugeant le moment propice pour obtenir des relèvements de salaire, se sont mis en grève et ont, pendant un laps de temps plus ou moins appréciable, arrêté la production.

Les conséquences de cette hausse sont tout d'abord un accroissement des dépenses domestiques dans une foule de ménages, ensuite une augmentation des frais généraux dans toutes les industries qui

demandent à la vapeur leur force motrice. Les compagnies de chemin de fer et les compagnies de navigation, notamment, ont vivement ressenti le contre-coup de ce phénomène, qui se traduit pour elles par une forte baisse dans le chiffre de leurs bénéfices.

L'énorme consommation de houille inspire, de temps à autre, certaines alarmes aux économistes. On appréhende l'épuisement futur des gisements. Et alors, que deviendra l'industrie?

Cet avenir, si jamais il arrive, est fort éloigné. Bien des révolutions industrielles peuvent s'opérer d'ici là. Pour le moment, des hommes pratiques observent que l'homme gaspille une bonne part du charbon qu'il prétend brûler. Qu'est-ce que la fumée? Du combustible perdu. Et l'on fait monter à deux cent cinquante millions environ la valeur de la poussière de charbon répandue chaque année dans le ciel de Londres par les usines de cette seule cité.

C'est pourquoi des inventeurs ingénieux travaillent à nous donner des brûleurs perfectionnés, permettant d'utiliser tout le combustible introduit dans les fourneaux. Des réussites partielles ont eu lieu; mais les résultats décisifs se font attendre encore. Il est plus facile, pour l'instant, d'aller chercher le charbon dans les entrailles de la terre que de le rattraper dans le ciel.

Puisque nous parlons du charbon, et que le Transvaal attire tous les regards, rappelons que ce pays ne recèle pas seulement de l'or, mais aussi du charbon de bonne qualité, richesse plus sûre peut-être, et qui promet une exploitation plus durable.

Il est probable que ce charbon s'exportera quelque jour à Madagascar, où les gisements houillers font défaut. Il est probable aussi que dans l'avenir, quelle que soit l'issue des luttes engagées aujourd'hui dans l'Afrique australe, la présence de cette richesse minière déterminera, sur ces plateaux qui n'offrent aujourd'hui que d'immenses pâturages, l'éclosion et le développement de l'industrie.

Et cela fera, pour le charbon, un « marché » de plus pouvant contribuer, le cas échéant, à enrayer les hausses futures.

S. B.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Les colonies provinciales à Paris.** — Nous avons parlé de l'idée qui consiste à organiser l'assistance à Paris selon le système des *colonies provinciales*.

Les personnes charitables et intelligentes sont justement soucieuses de n'accorder des secours qu'à bon escient, et, en particulier, de ne pas encourager la mendicité professionnelle.

Pour cela, il importe que l'assistance soit *organisée*, et que, dans la mesure du possible, les patronnants connaissent les patronnés.

Or, dans une ville comme Paris, qui contient plus d'un million de provinciaux accourus de tous les points de la France, une bonne méthode est celle qui fait secourir les Normands par des Normands, les Bretons par des Bretons, et ainsi de suite.

Sans doute il reste des subdivisions à établir; mais on conviendra que le principe est fécond. Assistants et assistés se trouvent unis par un lien plus fort; les aumônes ont moins de chance de s'égarer sur des inconnus ou des indignes; les besoins sont mieux appréciés; enfin le repatriement de certains malheureux devient plus facile. Or, renvoyer en province un pauvre diable qui n'est pas taillé pour réussir à Paris et qui peut gagner sa vie auprès de sa famille, est un des plus grands services qu'on puisse rendre à cette victime d'une émigration non justifiée.

Plusieurs membres du clergé parisien sont à la tête de petites colonies provinciales.

Nous voyons justement citée, dans un journal religieux, l'Union aveyronnaise, dirigée par M. l'abbé Touzery. Cette Union, durant la dernière année, a procuré des visites de compatriotes à 182 familles, et 683 personnes ont été secourues par ses soins. L'œuvre comporte deux grands patronages.

Un groupement analogue existe pour les Bretons. Fondé par M. l'abbé Cadic, il comprend environ deux mille associés. On s'y préoccupe spécialement du placement des domestiques. L'Union possède un journal.

Les émigrants de l'Orne ont un centre analogue, fondé par un Oblat, le P. Louvel. Eux aussi ont un journal, *l'Orne à Paris*. L'œuvre, selon les cas, les secourt, les place ou les rapatrie.

Nous citons ces trois groupes. Il en existe d'autres. Chacun d'eux, sans doute, ne rassemble qu'une partie relativement infime de ceux qu'il voudrait rassembler. Mais ils montrent de l'activité, et leur importance paraît s'accroître insensiblement. Si beaucoup d'autres initiatives du même genre étaient prises par des hommes dévoués, la misère parisienne diminuerait notablement, et les mendiants de profession, ces « voleurs des pauvres », seraient bien vite connus pour ce qu'ils sont, ce qui rétrécirait le cercle utile des aumônes et ferait retomber sur la véritable misère toute une pluie d'or qui se répand aujourd'hui sur la fausse.

**Un hôtel à la Mecque**. — Le progrès est signalé parfois là où on ne s'attend pas à le trouver. Mentionnons donc, pour la curiosité du fait, ce qui, d'après les journaux, se passe à La Mecque.

On a décrit souvent cette ville unique au monde. Si l'enthousiasme religieux y règne en maître, le confortable et la propreté ne passent pas pour y avoir été jamais en honneur.

Eh bien, s'il faut en croire la *Revue Britannique*, La Mecque est en train de se civiliser. On s'occupe d'y construire un hôtel gigantesque, dans le genre de ceux qu'on voit à New-York et à Chicago. Il s'y trouvera des appareils tels que téléphones, ascenseurs, etc. L'éclairage, dit-on, sera électrique. Cinq mille voyageurs pourront y être hébergés, et de grandes salles seront mises à la disposition des congrès religieux.

Nous ne sommes pas en mesure de contrôler cette information; mais, réflexion faite, il n'y a pas lieu de l'écarter comme invraisemblable. L'Arabe est commerçant et le commerce le met au courant des inventions modernes. Il n'en use pas toujours, car il est traditionnel; mais son fanatisme religieux peut très bien le porter à utiliser, dans l'intérêt même des pèlerinages, ce mécanisme des hôtels ultra-modernes inventé par les races de l'Occident. Ainsi les Peaux-Rouges, incapables de s'assimiler bien des découvertes utiles, ont vite emprunté deux choses aux Européens : le cheval et le fusil, parce qu'ils étaient chasseurs, et que cela leur servait à chasser.

La Mecque est la ville sainte de l'Islam, vouée à l'encombrement par d'innombrables pèlerinages. Dans ces conditions, un mécanisme qui permet de mieux loger les pèlerins a des chances d'être vu d'un bon œil, même par des gens farouchement hostiles aux idées, aux inventions, à la manière de vivre des peuples non musulmans.

## III. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**L'administration des postes.** — La discussion du budget a mis sur la sellette l'administration des postes, et l'on a vu, chose curieuse, une sorte de tournoi à armes différentes s'engager entre M. Mougeot, parlant à la tribune, et M. Paul Leroy-Beaulieu écrivant, soit dans le *Journal des Débats*, soit dans l'*Économiste Français*.

En termes véhéments, M. Paul Leroy-Beaulieu a dénoncé ce qu'il appelle l' « anarchie postale ». Ses critiques se résument en deux griefs : 1° L'administration des postes n'a pas su se mettre à la hauteur des progrès qui, depuis quelque temps, se sont produits dans l'art des transports; 2° non seulement elle n'a pas su progresser, mais elle a même perdu quelque chose de sa régularité d'autrefois.

M. Mougeot, sous-secrétaire d'État, a protesté énergiquement

contre ces accusations, et a relevé des inexactitudes de fait dans les assertions de M. Paul Leroy-Beaulieu ; celui-ci, à son tour, a signalé de graves erreurs dans la réponse du sous-secrétaire d'État. Bref, il est resté du colloque cette impression que, dans l'état actuel des transports, beaucoup de lettres sont *levées* trop tôt et distribuées trop tard. Détail caractéristique : M. Mougeot a classé le réseau de l'État parmi ceux dont les trains n'arrivent pas à l'heure, ce qui retarde forcément les distributions.

Au cours de la discussion, des députés ont fait observer que, demeurant dans la banlieue de Paris, ils ne recevaient le *Journal Officiel* qu'à l'heure où celui-ci est distribué à Marseille ou à Bordeaux.

Enfin, M. Paul Leroy-Beaulieu a déclaré que son exemplaire de l'*Économiste Français*, qui lui arrivait par la distribution du matin à une époque où la poste ne disposait ni de bicyclettes ni d'automobiles, lui arrive maintenant par la distribution du soir. En province, des journaux paraissant le samedi matin ne sont distribués que le lundi.

Et tout cela s'explique. Dans une entreprise privée, le patron est intéressé à faire marcher l'affaire de mieux en mieux. Il est à l'affût des progrès qui peuvent se réaliser de droite et de gauche et lui permettre de simplifier ou d'accélérer la besogne. Dans une administration publique, les fonctionnaires n'ont qu'un désir, celui de faire le moins possible. Les progrès, les innovations dérangent, et, si on les adopte de temps à autre, ce n'est qu'à contre-cœur, sous la pression puissante de l'opinion.

**Crédits pour la marine.** — En France et en Allemagne, le gouvernement demande de forts crédits pour la marine.

En ce qui nous concerne, les dépenses nouvelles, fixées théoriquement à neuf cents millions, dépasseront probablement un milliard.

On va donc construire de nouveaux navires de guerre, forger de nouveaux engins destructeurs, et cela — ironie cruelle — au lendemain de la fameuse conférence dite « du désarmement ».

C'est fâcheux, et les sommes énormes qui vont s'engloutir dans ces constructions navales vont constituer un obstacle de plus aux dégrèvements tant réclamés par ceux-là même qui poussent à ce surcroît de dépense.

Il est à craindre que, même ainsi accrue, la flotte française ne soit pas en état de soutenir une lutte éventuelle avec la flotte anglaise. D'autre part, il est à croire que, même sans cet accroissement, la marine française peut rester assez facilement la deuxième marine du monde.

Le milliard une fois dépensé, il y a donc de fortes chances pour que la situation de la France vis-à-vis des autres puissances ne soit pas changée.

Seules les charges publiques seront changées, c'est-à-dire alourdies, et les contribuables, qui payent déjà trop, paieront encore davantage.

Mieux vaudrait moins de cuirassés sur la mer, et moins d'impôts sur la terre. Comme nous croyons l'avoir déjà dit, les sacrifices énormes, démesurés, accomplis en vue de la défense nationale, risquent d'équivaloir, à la longue, au désastre d'une guerre malheureuse, ou même de le dépasser. Il y a des personnes qui se rendent malades à force de se précautionner contre les maladies. N'est-ce pas un peu le cas des nations qui, par crainte de revers incertains, s'infligent chaque année, sous forme de budget de la guerre et de la marine, un formidable tribut à d'imaginaires ennemis?

## IV. — L'ÉDUCATION FAMILIALE

C'est sous ce titre que vient de se fonder à Bruxelles une « ligue nationale pour la vulgarisation des sciences pratiques, pédagogiques et sociales dans les familles ». Les fondateurs sont partis de cette idée dont l'observation la plus sommaire suffit à démontrer l'exactitude : Nombre de parents ne réussissent point à faire de leurs enfants des individus bien équilibrés au point de vue physique et intellectuel, capables de se conduire eux-mêmes en êtres raisonnables et moraux, aptes enfin à se suffire pleinement et à faire face aux diverses nécessités de la vie. Ce n'est pas que le dévouement fasse défaut aux pères et aux mères, ou que la fin morale qu'ils se proposent d'atteindre soit fausse ou seulement inférieure. Leur insuccès réside tout entier dans la défectuosité des moyens employés ; leurs procédés sont presque toujours inopérants quand ils ne vont pas à l'encontre du but poursuivi. D'où cela vient-il? C'est que nous ignorons les lois naturelles du développement parallèle et des réactions réciproques du corps et de l'âme ; nous ne connaissons pas mieux les conditions sociales avec lesquelles les enfants auront à compter lorsqu'ils devront assurer leur existence et leur bonheur.

La ligue de l'éducation familiale entreprend de remédier à notre ignorance en ces matières. Et comme les pères, généralement trop absorbés par leurs travaux, n'ont pas le temps d'exercer utilement leur rôle d'éducateurs, elle s'adresse plus particulièrement aux femmes sur qui cette charge retombe le plus souvent.

Pour atteindre son but, elle a recours à trois moyens principaux : la création d'un bulletin mensuel, la formation d'une bibliothèque et d'un service de renseignements, enfin l'organisation de conférences. Le premier numéro de sa revue vient de paraître, et tout un programme de cours a été élaboré sous la direction de M. Proost, dont j'ai fait connaître jadis aux lecteurs de la *Science sociale* les excellentes idées en matière d'éducation (1).

Deux de ces cours commenceront incessamment. Le docteur Pol Demade fera une série de leçons sur la physiologie envisagée dans ses rapports avec la pédagogie. On jugera par le sommaire que voici de l'intérêt qu'offre ce sujet :

*A*. Lois naturelles de l'éducation. Transformation des impulsions héréditaires (instinctives ou réflexes) en mouvements volontaires ou soumis à l'empire de la volonté. — Transformations des mouvements volontaires en mouvements réflexes ou habitudes par la répétition des exercices.

Lois du balancement organique et fonctionnel. — Étude des tempéraments et de leurs transformations par l'exercice, l'alimentation, les milieux. — Tares héréditaires. — Maladies de l'esprit. — Moyen de les combattre par l'hygiène physique et morale.

*B* Hygiène de l'enfance et de l'adolescence. — Notions de microbiologie théoriques et pratiques. — Art de prévenir et d'atténuer les maladies contagieuses et les dégénérescences des organes. — L'alcoolisme et la race.

*C*. Soins à donner en cas d'accidents, blessures, pansements.

Déjà le distingué praticien qui s'est chargé de développer ce beau programme a fait une conférence d'introduction qui a groupé autour de sa chaire plus de deux cents personnes, et à la suite de laquelle de nombreuses adhésions sont parvenues à la ligue.

La Science sociale avait sa place toute indiquée dans une œuvre comme celle de l'Éducation familiale. A vrai dire, des cours ambitieux avaient d'abord usurpé sa place ; mais du jour où une heureuse rencontre la fit connaître, elle fut accueillie comme elle le méritait et elle reprit tous ses droits. L'honneur de l'exposer m'ayant été confié, je consacrerai cette année une dizaine de leçons à l'étude des *Sociétés patriarcales et de leurs dérivés occidentaux*. Ainsi j'espère faire comprendre, à ceux qui les ignorent encore, le caractère vraiment scientifique de nos études et en faire apprécier l'importance pour l'éducation et la direction des enfants.

Les lecteurs de la Revue me pardonneront d'avoir parlé de moi-même en cette circonstance. J'ai cru devoir le faire pour les mettre au

(1) *Science sociale*, 1897, t. XXIII, p. 27 et suivantes.

courant d'un événement intéressant. Ils apprendront sans doute avec plaisir que la Belgique ouvre décidément les yeux sur les problèmes de l'éducation et qu'elle commence à prêter l'oreille à la voix de la Science sociale.

Victor MULLER.

## V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### Ceylan et les Anglais.

M. Jules Leclercq, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), étudie la situation de l'île de Ceylan sous l'administration coloniale de l'Angleterre.

« La conquête de l'île achevée, les Anglais y introduisirent une solide organisation coloniale. Parmi les principales réformes politiques et sociales accomplies sous leur domination, on peut mentionner l'abolition de la torture et des châtiments barbares, l'institution du jury, l'abolition de l'esclavage et du travail forcé, la suppression de toute distinction de caste en matière judiciaire, l'établissement d'un Conseil législatif comprenant des membres non officiels, la liberté de la presse, l'abolition du monopole de la culture de la cannelle, l'institution d'une caisse d'épargne, la restauration des travaux d'irrigation, la construction de routes et des chemins de fer, l'organisation du service postal, du télégraphe et d'autres services publics, la réforme des lois relatives au mariage des indigènes, la suppression de la polyandrie, l'organisation du service de l'état civil, la publication de journaux en langue cinghalaise et en langue tamile. Les Anglais, avec leur sens pratique, s'appliquèrent surtout à multiplier les routes, les ponts, plus tard les voies ferrées qui, en facilitant les communications, devaient apporter l'aisance et la civilisation aux populations de l'intérieur, diminuer la mortalité causée par les famines, et faire disparaître les préjugés de castes. Les voies ferrées sont, pour ces peuples orientaux, un puissant instrument de progrès. Les chemins de fer de Ceylan transportent, chaque année, près d'un million et demi de voyageurs indigènes, plus que n'en eussent pu transporter en un siècle les anciens chars à bœufs. Nous sommes loin du temps où le système des voies de communication se réduisait aux quelques canaux construits par les Hollandais dans les provinces maritimes de la côte occidentale de l'île. Lorsque les Anglais débarquèrent à Ceylan, il n'y avait pas une route pratiquable dans l'île entière. Au-

(1) Livraison du 1er mars.

jourd'hui, l'île est couverte d'un admirable réseau de routes, et le chemin de fer qui relie la côte au massif montagneux de l'intérieur est un des plus étonnants du monde.

« Dès 1865, la prospérité de Ceylan avait pris un tel développement, que la colonie fut chargée de pourvoir elle-même à toutes les dépenses militaires. Depuis lors donc, elle ne coûte plus rien à la métropole. La colonie paye annuellement au gouvernement impérial 160.000 livres sterling pour la dépense de la protection militaire. Sous le rapport de l'instruction publique, Ceylan est en grand progrès sur l'Inde anglaise. Partout, le gouvernement a institué des écoles indigènes. Actuellement, on compte un élève sur dix enfants en âge d'école, tandis que, dans l'Inde, on en compte à peine un sur cent.

## La colonisation à Madagascar

M. Sevin-Desplaces, dans la *Revue Bleue* (1), termine ainsi un article sur la colonisation de Madagascar, colonisation fortement appuyée par le gouvernement militaire :

« Il y a ce point de comparaison entre Madagascar et l'Algérie qu'ici comme là-bas, c'est l'armée qui a préparé la colonisation. Il y a eu ici comme là-bas colonisation militaire, sous une forme appropriée. Mais il y a cette différence qu'ici l'initiative militaire n'avait pas comme là-bas un élément fixe à sa disposition et tout préparé à lui servir d'auxiliaire.

« C'est pourquoi la colonisation ou, ce qui est plus exact, la mise en valeur de l'Algérie aura été plus lente que celle de Madagascar, dont la population entière sera, dans un temps peu éloigné, irrésistiblement saisie par le flux de pénétration et d'organisation dont le corps d'occupation est l'agent impulsif.

« Il était intéressant, alors que tant de voix défendent le système civil et tant d'autres le système militaire, d'insister sur cet exemple qu'offre Madagascar après l'Algérie d'une colonie où l'armée, par la force des choses et l'initiative de certains de ses chefs, a fait de la colonisation intelligente et pratique. »

Si la colonisation semble devoir marcher plus vite à Madagascar qu'elle n'a marché en Algérie, cela tient surtout, comme l'aperçoit M. Sevin-Desplaces, à ce que la formation sociale des Hovas ne ressemble pas à celle des Arabes. Ceux-ci, patriarcaux rigoureusement attachés à leurs traditions, sont moins pénétrables que ceux-là, et les Hovas, d'autre part, ont une certaine civilisation qui permet d'obtenir d'eux quelque chose.

(1) Livraison du 24 février.

Quant à l'autorité militaire, il est évident qu'elle doit souvent, dans les colonies françaises, prendre l'initiative de la colonisation, comme nous l'avons déjà montré, et pousser, pour ainsi dire, les colons par les épaules, lorsque ceux-ci, trop timides encore, n'osent pas marcher tout seuls.

## VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Les bâtiments de l'Exposition. — La grève de Carmaux. — La suppression des cadres inutiles dans l'armée. — Les marchands d'eau de Paris. — L'Algérie ancienne et l'Algérie nouvelle. — Les massacres en Chine. — Les progrès de la vigne et des arbres fruitiers en Californie. — Le retour en Afrique des nègres américains.

Un mois seulement nous sépare de l'ouverture de l'Exposition. Presque tout a été dit sur les conséquences sociales qu'aura probablement cette grande fête économique. Beaucoup risquent de n'être pas heureuses : augmentation du coût de la vie, dissipation improductive d'épargnes accumulées, diffusion de divertissements malsains, chômage succédant brusquement, pour des milliers d'ouvriers, à une période de travail assidu et de forts salaires, invasion de la capitale par des flots humains, qui, les exceptions mises à l'écart, n'apporteront pas ce qu'il y a de plus sain dans la province et à l'étranger.

Au dire des gens experts, le bénéfice le plus important de l'Exposition est déjà acquis. Ce bénéfice consiste dans le spectacle des travaux qu'ont occasionnés les constructions diverses qui doivent abriter les objets exposés, et aussi celle du pont Alexandre III. L'art de bâtir soit en pierre, soit en fer, a progressé durant les dernières années, et les hommes compétents en la matière, architectes ou ingénieurs, ont pu s'en rendre compte en voyant avec quelle rapidité s'édifiaient le pont et les palais en question. Le « ciment armé », surtout, a fait merveille.

Il serait utile que les procédés nouveaux employés dans ces constructions pussent se répandre un peu partout, et que les simples particuliers pussent en profiter dans la mesure du possible. Si les immeubles peuvent être construits plus vite et moins cher, tant mieux pour les propriétaires, et, par contre-coup aussi, pour les locataires de l'avenir. Quand le bâtiment va, tout va, dit un proverbe. La société, à ce compte, n'aurait jamais si bien marché qu'à présent.

*
* *

Et pourtant, cela n'empêche pas certains malaises, devenus pour ainsi dire endémiques. Nous devrions renouveler, à propos de la récente grève de Carmaux, les réflexions que nous ont inspirées

tour à tour les grèves du Creusot, de Monceau-les-Mines et de Saint-Étienne. On a vu des ouvriers entrer en lutte avec leurs patrons, non point sur des questions vraiment intéressantes pour eux, mais sur des questions politiques et religieuses. Le système de la « guerre des classes », préconisé par les politiciens socialistes, a été expérimenté une fois de plus. En outre, l'oppression de l'ouvrier qui veut travailler par l'ouvrier qui ne le veut pas, s'est révélée comme une méthode de plus en plus régulière d'organiser l'hostilité entre les patrons, méthode réprouvée en théorie, mais approuvée en réalité par la connivence tacite de ceux qui ont pour mission de garantir la sécurité des citoyens et la liberté du travail. Rien de moins encourageant pour les jeunes gens que peut solliciter une vocation industrielle, mais qu'effrayera de plus en plus, il faut s'y attendre, la perspective des innombrables soucis attachés au métier de patron.

*
* *

La carrière d'officier plaît davantage. Aussi le panache du Saint-Cyrien fait-il l'objet de bien des convoitises. Peu de ces ambitions sont récompensées, sans doute. Mais ce « peu » n'est que relatif. N'avons-nous pas trop d'officiers? C'est la question que l'on s'est posée à l'occasion de la discussion du budget de la guerre, et à laquelle un publiciste militaire, M. le colonel Patry, vient de répondre en proposant des coupes sombres dans les grades trop touffus de notre armée.

M. le colonel Patry trouve inutiles les généraux de division. La « division », assure-t-il, n'a pas de raison d'être. Au-dessous du corps d'armée peut venir immédiatement la brigade, et le général commandant celle-ci gagnerait à se trouver immédiatement en contact avec le général commandant celui-là. On peut supprimer encore le lieutenant-colonel. Il ne sait que faire pendant la paix et où se placer dans le combat. Même suppression proposée pour le chef d'escadron, qui ne commande pas un escadron, puisque celui-ci possède à sa tête un capitaine. Entre l'escadron et le régiment de cavalerie, il n'y a pas utilité à créer un groupement intermédiaire comprenant deux escadrons. Les capitaines adjudants-majors et les capitaines en second peuvent aussi être considérés comme superflus.

Telles sont en substance les réformes proposées par M. le colonel Patry. Nous n'avons pas la compétence requise pour les discuter à fond; mais, à première vue, elles paraissent assez raisonnables. Du reste, il ne suffirait pas de supprimer des cadres; il faudrait supprimer des effectifs entiers. Mais, pour le quart d'heure, nous n'en prenons pas le chemin.

*
* *

A propos de fonctions peu utiles, on signalait dernièrement l'existence à Paris de « marchands d'eau », profession que l'on s'étonne de retrouver aujourd'hui que la distribution de l'eau à domicile est si universellement organisée dans nos grands centres urbains. Il y a là un vestige, un *témoin* du passé, une curiosité pour ainsi dire archéologique.

Il existe encore à Paris dix fontaines où l'on vend de l'eau. En 1860, ces fontaines réalisaient une recette de 700.000 francs. C'était l'époque héroïque du *porteur d'eau*, ce type immortalisé par la comédie d'alors. Aujourd'hui, chaque marchand d'eau vend en moyenne, dit-on, *un seau tous les mois*. Le prix du seau d'eau est d'*un centime!*

Les marchands, qui n'ont en réalité rien à faire, sont d'anciens employés de la Compagnie des eaux, à qui l'on donne ainsi une sorte de retraite : cinq cents francs par an et le logement.

On ne peut donc ici crier à l'abus. C'est plutôt une façon originale de pensionner de vieux serviteurs, et l'existence de ce bizarre emploi, en définitive, ne fait de mal à personne.

*
* *

Des choses antiques, on est en train d'en déterrer pas mal en Algérie et en Tunisie. Pour ce dernier pays, on connaît les découvertes du P. Delattre. Pour l'Algérie, voici qu'on annonce la mise au jour, près du cap Matifou, d'une basilique romaine qui faisait partie de la ville de Rusguinia. On pense que la continuation des fouilles permettrait de retrouver bien des choses intéressantes dans cette cité disparue.

La conclusion qui se dégage de toutes ces trouvailles sur le sol africain, c'est qu'il y a eu là, du temps des Carthaginois et des Romains, une population dense, des villes florissantes, une civilisation très avancée, et que tout cela a été balayé par les invasions postérieures.

C'est un pays qui se réveille après plusieurs siècles de sommeil. Ce rivage, plus productif et plus propice à la formation de la richesse qu'il ne l'avait paru au premier abord, fit vraiment grande figure depuis l'époque où les Phéniciens y arrivèrent jusqu'à celles où les Romains y furent vaincus.

On sait que l'Algérie-Tunisie, depuis les Romains, a reçu trois fâcheuses visites : celle des Vandales, celle des Arabes, celle des Turcs. Chacune d'elles semble avoir exercé sur le pays une dépression croissante. Les Turcs surtout, bien qu'ils aient dominé l'Afrique

barbaresque plutôt qu'ils ne l'ont occupée, ont contribué à l'immobiliser dans le degré de décadence où nous l'avons trouvée.

Heureusement, ce qui reste du passé permet de former des espérances pour l'avenir. Soumis à des influences sociales supérieures, ce sol peut produire à nouveau cette civilisation qui y régna pendant tant de siècles, et dont nous retrouvons de temps en temps les débris.

*
* *

Les civilisés sont quelquefois des barbares, dans le sens le plus populaire du mot. Tel est le cas des Chinois, qui, une fois de plus, viennent de se signaler par des massacres de chrétiens et des pillages de chrétientés. Les châtiments infligés précédemment à d'autres meurtriers n'ont pas corrigé les meurtriers actuels, et les réclamations diplomatiques, si souvent appuyées par des menaces, n'ont pas inculqué au gouvernement chinois cette idée élémentaire que son premier devoir est de faire régner la sécurité. Étant donné les dispositions et les convoitises des puissances européennes, une telle négligence ne peut que lui porter malheur.

C'est en Chine encore que vient d'être publié un édit impérial ordonnant de détruire les tombes des ancêtres du mandarin Kang-Yu-Ouaï, châtiment bien chinois. En outre, la tête dudit mandarin est mise à prix pour cent mille taëls. Le crime du mandarin, paraît-il, est de s'être fait le promoteur de certaines réformes.

Et pourtant, il résulte de renseignements fournis par les missionnaires que, malgré cette résistance traditionnelle opposée au progrès par une grande partie de la masse chinoise, cette masse n'est plus tout à fait un bloc, comme autrefois, et que les adhésions aux nouveautés deviennent nombreuses. C'est ce que les événements nous permettront, selon toute vraisemblance, de vérifier bientôt.

*
* *

En face de la Chine, de l'autre côté du Pacifique, s'étend la célèbre Californie. On y trouve toujours de l'or, mais ce n'est plus ce métal qui fait sa grande richesse. Le climat californien se prête admirablement, par sa douceur, à la culture des arbres fruitiers et notamment de la vigne. C'est de ce côté que s'est jetée l'activité des Américains.

C'est seulement l'année dernière que la Californie a commencé à exporter ses vins. Ils ont été achetés par l'Angleterre et par l'Allemagne. Une grande maison de Londres, très active, s'efforce de propager ces vins en Europe, et d'y disputer la clientèle aux vins espagnols et français.

Quant aux abricots, pêches, raisins de Californie, voilà longtemps que leur réputation est faite et qu'ils viennent, jusque chez nous, faire concurrence à nos propres fruits. Tantôt desséchés, tantôt conservés, ils pénètrent sur tous les marchés de l'Europe, malgré les frais de transport dont ils sont grevés. Une exploitation savante, méthodique, perfectionnée, permet aux horticulteurs californiens de produire en grand ces fruits secs et ces conserves. Ils font de cette culture une *affaire* et le pays où, il y a moins d'un demi-siècle, s'agitaient fiévreusement les chercheurs de pépites, est en train de se transformer en un gigantesque verger, fournisseur de toutes les tables du monde.

*
* *

Moins prospère est la culture de la canne à sucre, qui fit jadis des Antilles un pays si opulent. La betterave a porté un terrible coup à sa rivale, et, depuis longtemps, un sourd malaise économique tourmente toute cette région. Ce malaise n'est pas étranger aux tragiques événements de la Martinique, dont l'opinion s'est émue le mois dernier. Une des formes de ce malaise est le chômage, qui paralyse beaucoup de travailleurs noirs.

Frappé de ce phénomène, le consul anglais de Bathurst (Gambie) a eu l'idée de proposer, dans un curieux rapport, l'établissement d'un service maritime direct entre les Antilles et la côte occidentale d'Afrique. Ce service permettrait aux nègres des Antilles de venir s'établir sur la côte africaine où ils joueraient, parmi leurs frères noirs, le rôle d'élément supérieur, susceptible de relever le niveau de la masse. On ferait ainsi d'une pierre deux coups : on débarrasserait les Antilles d'un certain nombre d'ouvriers sans travail et on les transporterait dans un nouveau milieu où ils constitueraient, relativement aux noirs africains, des ouvriers d'élite. Peut-être même les nègres des États-Unis suivraient-ils le mouvement, et viendraient-ils, eux aussi, chercher du travail en Afrique.

On sait que cette question du « retour » des nègres américains en Afrique a été envisagée par d'excellents esprits. La république de Liberia constitue déjà, à ce point de vue, une tentative partielle. L'idée du consul de Bathurst pourrait quelque jour la compléter, à la satisfaction des deux continents.

G. D'AZAMBUJA.

## VII. — SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE

ET LA

VULGARISATION DE LA SCIENCE SOCIALE

**Nouveaux membres titulaires :**

Bary (de), Lieutenant au 22e d'artillerie, à Versailles; — Seynes de Larlenque (de), Secrétaire de l'Ambassade de France à Berlin, présentés par M. Raoul de Chamberet; — Simon (Adrien), 17, rue de Tournon à Paris, présenté par M. Maurice Bures; — Richard, Industriel, à Jujurieux (Ain), présenté par M. H. de Boissieu; — Crépin (Paul), Licencié ès lettres, Villa des Flots, avenue de Lerins, à Cannes (Alpes-Maritimes), présenté par M. G. Melin; — Moutier (le Docteur A.), 11, rue de Miromesnil, à Paris; — Hubert (Maurice), Ingénieur des Arts et Manufactures, 114, rue de la République, à Marseille; — Bochanow (André), Consul grec, à Riga (Russie); — Brun (Henri), Avocat à la Cour d'appel, 33, rue du Cherche-Midi (Paris); — Ayala Valva (G. d'), 2, Rione Sirignano, à Naples (Italie); — Ricard (R.), Avocat, 17, rue d'Iéna, à Angoulême (Charente); — Chabannes (P. de), 3, Traverse Périer, à Marseille; — Dumon (Henri), Industriel, faubourg Valenciennes, à Tournai (Belgique); — Braamcamp de Mattos (José), Hôtel Bragzanço, à Lisbonne (Portugal); — Semey (V.), Lieutenant, 6e compagnie de remonte, à Blidah (Algérie); — Aman, Directeur de l'orphelinat Prévost, à Campuis, par Grandvilliers (Oise); — Mohamed Saleh Solyman, Directeur de l'École de Tala (Égypte); — Willems (Victor), Juge de Paix, suppléant, à Dra-El-Mizan (Alger); — Dutet (Pierre), Industriel, 47, rue Plateau, à Gand (Belgique); — Osorio (Paulo), Foz do Douro à Porto (Portugal); — Vomécourt (Baron de), à Martimpré, par St-Dié (Vosges); — Auclair, ferme du Crosne, par Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise); — Monti de Rezé (Louis de), rue Madame, 60, à Paris; — Couturié (H.), Diana Lodge, Grantham (Angleterre); — Neuville (Albert), rue Louviex, 87, à Liège (Belgique); — Gebhardt (J.-J.), 5, allée Saint-Fiacre, à Champignolle, par la Varenne-St-Hilaire (Seine); — Geiger (André), rue de Naples, 30, à Paris; présentés par M. Edmond Demolins.

## VIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De l'inaptitude des Français a concevoir la question juive, par M. Octave Tauxier. — Bureaux de l'*Action Française*, 143, rue d'Aboukir.

M. Tauxier donne, à sa courte brochure, cette épigraphe, fournie par M. Maurice Barrès : « La recherche des principes de notre affaiblissement, voilà une belle besogne pour ceux qui ont l'amour de leur patrie, de son histoire et le goût de l'analyse. » C'est dire que M. Octave Tauxier, au moins par ses aspirations, se rapproche de l'école de la Science Sociale. Les travaux de notre revue l'ont heureusement inspiré, du reste, en plusieurs passages de son travail.

Après avoir caractérisé le « travail juif » et les tendances de la race juive à s'emparer du gouvernement des nations, M. Tauxier s'efforce d'expliquer la « passivité » du Français en présence du péril juif ». Il étudie ensuite la « mentalité jacobine » et montre les points de contact qui existent entre le jacobin et le juif. Il conclut en disant que la solution de la question juive est subordonnée à la solution de la question jacobine, car c'est le jacobinisme qui a déformé l'intelligence française.

Étude très serrée, d'une philosophie nerveuse, d'un style net et uni, sereine dans son genre malgré une certaine allure belliqueuse des formules et des arguments.

Un contemporain égaré au dix-huitième siècle. Les projets de l'abbé de Saint-Pierre, par M. Siégler-Pascal, docteur en droit. — 1 vol. in-8°, Arthur Rousseau, Paris.

Le titre de cet ouvrage en indique clairement la portée. L'abbé de Saint-Pierre, souvent traité d'utopiste, eut surtout des idées en avance sur son temps. Ses projets de réformes politiques, administratives, judiciaires, ses vues sur la statistique, sur la bienfaisance, ses principes informes d'économie politique, son système de la polysynodie, qui aurait été un commencement de gouvernement parlementaire, montrent que si le fameux abbé avait vécu de nos jours, il aurait marché avec son siècle. Son œuvre aurait même peut-être réussi deux fois pour une, par ses vérités et par ses erreurs.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# LE "TRUST" AUX ÉTATS-UNIS

La question des *Trusts*, en ce moment de développement industriel intense, tend à prendre une certaine acuité. M. Paul de Rousiers, qui a déjà étudié dans cette Revue (livraison de juillet 1898) le *Trust* de l'acier, veut bien nous communiquer la conférence suivante qu'il vient de faire sur les *Trusts* en général, à Nancy. Notre collaborateur avait été invité à traiter ce sujet par la *Société industrielle de l'Est*, et la conférence a eu lieu le 24 février, dans la salle de l'*Institut chimique* de Nancy.

Messieurs,

Le mot de *Trusts* que nous commençons à adopter en France est, dans son pays d'origine, aux États-Unis, un de ceux qui prêtent au plus grand nombre de confusions, de malentendus. Il a ce caractère double et d'apparence contradictoire, d'être à la fois indéterminé et passionnant, de n'éveiller aucune idée précise, mais d'exciter les esprits au plus haut point. Contre les *Trusts* se liguent tous ceux qui souffrent ou croient souffrir des « abus du capitalisme », esprits généreux frappés de certaines anomalies ou de certaines injustices, simples vaincus de la vie qui accusent de leur échec personnel un système général. Et, d'instinct, sans réflexion, la plupart de ceux qui se trouvent bien de ce système se groupent autour des *Trusts* pour les défendre, par opposition

à ceux qui les attaquent, par sympathie irraisonnée, par sentiment irréfléchi de solidarité.

Obscur et excitant tout à la fois, ce mot de *Trusts* était naturellement destiné à devenir une plate-forme politique. Déjà, au cours de la campagne électorale présidentielle de 1896, Bryan, le candidat démocrate et populiste, ne ménageait pas ses attaques aux *Trusts ;* mais elles disparaissaient dans le grand bruit mené autour du monométallisme et du bimétallisme. Aujourd'hui, à la veille de la nouvelle campagne de 1900, la question monétaire réglée maintenant passe au second plan, et les *Trusts* paraissent destinés à faire l'objet principal de la lutte.

Pour nous, Messieurs, qui sommes Français, nous n'aurons à voter ni pour Mac Kinley ni pour Bryan; nous n'aurons pas à nous prononcer pour ou contre les *Trusts* américains, et notre esprit, moins surexcité par les luttes politiques, aura la liberté nécessaire pour examiner ce gros problème des *Trusts* après l'avoir nettement défini.

## I. — LE « TRUST ». CE QU'IL EST ET CE QU'IL N'EST PAS.

Qu'est-ce donc exactement qu'un *Trust?*

Il y a *Trust* lorsqu'une industrie est monopolisée *en fait* entre les mains d'une seule société ou d'une seule personne, lorsque les tentatives de concurrence sont rendues impossibles, lorsque aucune exploitation indépendante ne peut se créer dans cette industrie.

Cela, c'est le *Trust* absolu, scientifique, idéal. En réalité, on peut considérer que le *Trust* est suffisamment caractérisé, lorsqu'il ne laisse vivre auprès de lui que des entreprises très peu importantes, ou qu'il domine le marché au point d'obliger toute entreprise indépendante à suivre aveuglément son impulsion. Par exemple, le pétrole est l'objet d'un *Trust* de la part de la *Standard Oil Co*, bien que les États-Unis comptent quelques raffineurs indépendants; on a parlé dernièrement d'une Société nouvelle, la *Pure Oil Co*, destinée à grouper ces indépendants et

à combattre la *Standard Oil Co.* Tant que des faits précis n'auront pas remplacé ces menaces, tant que l'existence de cette société ne se sera pas affirmée par des résultats, la domination de la *Standard Oil* sera suffisante pour qu'elle reste le type le plus énergique et le plus fortement constitué du *Trust* américain.

Le *Trust* est donc un monopole *de fait*, c'est-à-dire un monopole constitué sans l'intervention, au moins sans l'intervention directe de l'État. Le monopole des allumettes chimiques en France, celui de l'alcool en Russie, etc., sont des monopoles *légaux*, des moyens de fiscalité ; ils n'ont rien de commun avec les *Trusts*, parce qu'ils ne sont pas un *phénomène spontané*, mais le résultat voulu d'une contrainte. Un gouvernement peut, aux risques et périls des intérêts de la nation, violenter le libre jeu des forces économiques et créer un monopole artificiel dans une industrie pour se procurer des ressources budgétaires ; mais que, pour une cause quelconque, il retire sa main de cette industrie, qu'il supprime la contrainte, et d'elle-même, spontanément, l'industrie reviendra au régime de la libre concurrence. Au contraire, lorsque le *Trust* se produit, c'est que d'elle-même, spontanément, tout au moins sans contrainte apparente et positive, l'industrie se jette entre les bras d'un maître. Vous saisissez de suite combien l'étude scientifique du *Trust* va être plus intéressante que celle du monopole légal. Le monopole légal, vous pouvez l'observer dans ses résultats; vous n'avez pas à en chercher les causes, tout au moins les causes économiques; son origine n'est pas due en effet à des motifs d'ordre économique, mais à des motifs d'ordre fiscal ; elle n'est pas naturelle, mais artificielle. Au contraire le *Trust* a des causes éloignées et cachées, comme tous les phénomènes naturels, des causes qui sollicitent les recherches des savants et qui permettent l'observation. Ceux qui ont voulu le combattre à coups de textes de lois, ont bien dû reconnaître qu'il avait des racines profondes et qu'il repoussait avec une vigueur nouvelle quand on l'abattait à grands coups de cognée. Nous aurons à suivre les ramifications souterraines de ces racines, et cela nous fournira l'occasion d'intéressantes constatations.

Nous aurons, au cours de cette conférence, quelques constatations pénibles à faire au sujet des *Trusts* américains. Je ne voudrais pas qu'elles vous apparussent comme un blâme, même très atténué et très indirect, des ententes vers lesquelles l'industrie française évolue de plus en plus. Je sais les services indiscutables que rend, en particulier, le *Comptoir métallurgique de Longwy*. Si je n'ai pas la prétention de le bien connaître, ni l'outrecuidance de venir en exposer le fonctionnement devant la *Société Industrielle de l'Est*, je tiens du moins à marquer nettement que, pas plus d'ailleurs que le *Cartell* allemand, il ne mérite le jugement sévère que se sont attiré les *Trusts* américains.

Si le *Trust* se distingue du monopole légal, il ne se confond pas non plus avec le *Cartell* allemand, avec l'entente industrielle que nous connaissons en France, et dont votre région de l'Est offre l'exemple le plus parfait peut-être avec le *Comptoir métallurgique de Longwy*.

Le *Cartell* est une entente volontaire entre différents producteurs dans une même industrie. Il n'a pas le caractère fatal du *Trust*, qui se présente comme une domination inévitable. Les fondateurs d'un *Trust* vont trouver leurs concurrents avec cette menace à la bouche : « Si vous refusez d'entrer dans notre combinaison, nous vous ruinerons ». Et, en cas de refus, ils exécutent leur menace. Leur formule pourrait être celle d'un homme d'État célèbre : « Se soumettre ou se démettre ». C'est la formule de gens qui se sentent sûrs de la victoire. Au contraire, le *Cartell*, comme l'entente, ne s'établit que par le libre consentement de tous ses adhérents. Il ne peut subsister que si ses adhérents constituent la presque totalité des producteurs d'une industrie. Ces temps derniers, par exemple, les raffineurs et fabricants de sucres allemands ont cherché à établir un *Cartell*. L'entreprise a échoué parce qu'on n'a pas pu obtenir l'adhésion de 90 pour cent des producteurs. Une très grosse majorité désire le *Cartell*, mais cela n'est pas encore suffisant.

Non seulement le *Cartell* est volontaire, mais il est loin d'avoir le même effet absorbant que le *Trust*. Il ne s'applique qu'à

la question commerciale du prix de vente des produits, et généralement sur le seul marché national. Il laisse donc à l'initiative des fabricants tout son libre jeu en ce qui concerne les multiples questions des matières premières, d'outillage, de salaires, etc. D'ordinaire aussi il laisse subsister une liberté complète pour la vente à l'étranger. Je ne connais pas d'exemple de *Cartell* qui réglemente actuellement les prix de vente en dehors du marché national.

Le *Trust*, au contraire, est l'absorption de plusieurs sociétés concurrentes par une autre société qui les englobe et ne leur laisse plus qu'une apparence de vie, quand elle la leur laisse. Au début, ces sociétés abandonnaient leurs pouvoirs à des *Trustees* qui donnaient des *Trust Certificates*, des certificats de dépôt en échange des actions qui leur étaient remises. Aujourd'hui, pour éviter les difficultés résultant des lois contre les *Trusts*, on a recours à un procédé plus direct. Les actions des sociétés anciennes sont échangées contre des actions d'une société nouvelle de la même forme, mais unique. De la sorte, il n'y a plus de *Trust* apparent, mais seulement une société par actions. Dans les deux cas, les anciennes sociétés perdent toute personnalité en entrant dans le *Trust*. Souvent il arrive qu'on ferme leurs usines pour augmenter la production sur un point jugé plus favorable, mais peu importe à leurs actionnaires; ils sont désormais actionnaires du *Trust*. Les profits du *Trust* les intéressent, non ceux de telle ou telle usine. En somme, le *Trust* est une *annexion*, le *Cartell* une *fédération*.

De plus, le *Cartell* est temporaire. Il est conclu pour une période déterminée, en vue de résultats momentanés, pour parer à des circonstances particulières; sans doute, il arrive qu'il se prolonge par tacite reconduction ou par engagement formel, ou bien encore avec d'importantes modifications, entre les mêmes associés, ou avec addition de nouveaux adhérents, ou avec départ de quelques-uns; cela prouve précisément sa souplesse et la multiplicité des combinaisons auxquelles il se prête, et combien de changements on peut y apporter. Le *Trust*, au contraire, s'il peut affecter des formes extérieures un peu différentes, a tou-

jours le même caractère fondamental, essentiel, permanent, de monopolisation. Quand le *Trust* est établi, c'est que tous ses concurrents sérieux sont absorbés ou ruinés par lui; c'est que toute la vie est en lui et qu'autour de lui il n'y a que mort; c'est qu'il a monopolisé l'industrie sans que personne puisse prévoir quand elle reviendra au régime de libre concurrence. Le *Trust* du pétrole est maître aux États-Unis depuis 1872 en fait. Le *Trust* du sucre y règne depuis une quinzaine d'années; rien ne fait penser que la fin de leur règne approche.

Enfin le *Cartell* a très nettement l'allure d'une ligne défensive. Le *Trust* est une entreprise offensive. Le *Cartell* cherche à sauvegarder, au moyen d'une entente entre plusieurs fabricants, des intérêts qui leur sont communs. Le *Trust* va attaquer et ruiner les concurrents qui ne se laissent pas absorber. Il leur fait une guerre essentiellement déloyale en abaissant ses prix de vente au-dessous du cours normal, pour les relever ensuite, une fois la victoire obtenue.

Toutefois, ces manœuvres ne servent jamais qu'à faciliter la fondation du *Trust;* elles ne sauraient lui assurer la durée qui le caractérise. Le *Trust* est tout autre chose, en effet, qu'un simple phénomène d'accaparement. Ceux qui l'établissent ne se proposent pas un coup de bourse, une opération rapide et passagère, mais une exploitation de longue haleine dans laquelle ils s'engagent à fond. Le *Trust* du pétrole, par exemple, a dû sa formation à ce que Rockefeller et quelques-uns de ses associés les plus intimes avaient acheté la majorité des actions dans les Compagnies indépendantes. Ce n'est pas là le fait de spéculateurs, mais le fait d'industriels. Ils se liaient étroitement à la fortune du *Trust;* ils pensaient qu'un monopole de fait établi dans l'industrie pétrolière pourrait être une source de gros profits, et la suite des événements a prouvé qu'ils ne se trompaient pas. Mais ils ont couru les risques de l'entreprise sans pouvoir se dégager facilement; ils se sont délibérément compromis.

Ainsi le *Trust* se distingue du monopole légal parce qu'il se produit sans contrainte directe de la loi, du *Cartell* par son caractère dominateur, fatal, absorbant et durable, de l'accapare-

ment par l'exploitation industrielle qu'il comporte essentiellement.

C'est un phénomène nouveau qui paraît résulter naturellement des circonstances, dont la marche est irrésistible et l'effet définitif, qui affecte profondément l'organisation de l'industrie elle-même, au lieu d'être, comme l'accaparement, un accident passager d'ordre commercial.

C'est la main mise sur une branche du travail national par un particulier.

## II. — AVANTAGES SUPPOSÉS ET DANGER RÉEL DES « TRUSTS ».

Les termes seuls de cette définition suffisent à dénoncer une transformation considérable.

C'est, en effet, le monopole substitué à la concurrence, non plus pour satisfaire à un besoin fiscal, non par suite d'une décision législative toujours révocable, mais par le cours naturel des choses, semble-t-il.

Est-ce une ère nouvelle qui commence, ère dans laquelle la production choatique, irraisonnée, abandonnée aux hasards des initiatives privées et aux dangers de la concurrence sans limites, disparaîtra devant a production scientifique, raisonnée, guidée par une connaissance précise des besoins de la consommation ? Beaucoup de partisans des *Trusts* le soutiennent et saluent cette ère nouvelle avec enthousiasme.

Ils prédisent la disparition prochaine, tout au moins l'espacement de plus en plus marqué des crises de surproduction, qui apportent sur nos marchés de tels désordres et sont la cause de tant de ruines. De la sorte, le capital se trouvera dirigé normalement et avec des risques très diminués vers les entreprises véritablement réclamées par la situation économique ; voilà pour les capitalistes.

Aux ouvriers ils annoncent la régularisation du travail résultant de la régularisation de la production, les chômages beaucoup moins fréquents, plus de sécurité.

Enfin les consommateurs seront d'après eux les vrais bénéficiaires de l'évolution nouvelle. Grâce aux économies considérables apportées dans les frais généraux par la concentration d'une industrie entre les mêmes mains, grâce à une distribution plus scientifique des produits avec le minimum de transports nécessaires, grâce à la rareté des crises qui diminuera les occasions de pertes pour les industriels, la fabrication pourra livrer ses produits à un prix bien inférieur aux prix actuels.

Et à l'appui de ces prédictions, les partisans des *Trusts* citent des faits. Ils rappellent que, depuis 1871, époque de la formation du *Trust* du pétrole, l'écart entre le prix de l'huile brute prise aux puits et le prix de l'huile raffinée prise à New-York, par exemple, a constamment diminué. Donc le transport et le raffinage coûtent moins cher au public sous le nouveau régime que sous l'ancien. En effet la différence entre les prix de 1871 et ceux de 1893 révèle une économie des 2/3 environ. L'écart était de 13 cents 72 en 1871 ; il était seulement de 4 cents 72 en 1893. De même la monopolisation de fait des services télégraphiques entre les mains de deux compagnies a permis une diminution des tarifs, etc.

Si le *Trust* est véritablement le fruit naturel de l'évolution industrielle et commerciale moderne, si son avènement doit sauver les patrons du danger de la surproduction, les ouvriers du fléau du chômage, si, en plus, il assure aux consommateurs le bénéfice de prix moins élevés, il ouvre en effet une nouvelle ère et une ère bénie. Rien ne prévaudra contre lui d'une part, et, d'autre part, personne n'aura beaucoup à s'en plaindre. Ce sera un tyran, mais un bon tyran.

Ces affirmations, Messieurs, je me hâte de le dire, ne reposent que sur des apparences. Le *Trust* n'est pas un phénomène naturel, mais un phénomène anormal, où se rencontre toujours, avec un ensemble de circonstances exceptionnelles, un élément tout artificiel. Il n'est pas le produit de l'évolution industrielle et commerciale moderne, mais le résultat fâcheux de la rencontre de cette évolution avec des contraintes surannées ou de déplorables négligences de l'autorité publique. Il est dû à une

fausse conception du rôle de l'État, à son ingérence abusive dans les intérêts privés par l'établissement de taxes douanières prohibitives, à son absence de contrôle sur certains services publics, les chemins de fer, par exemple.

C'est là, Messieurs, ce que je me propose de démontrer au cours de cette conférence.

Mais, avant d'entrer dans ma démonstration, permettez-moi une remarque qui a bien son importance. Peut-être vous semble-t-il que je me bats un peu contre des moulins à vent, que les *Trusts* ne sont pas une menace bien dangereuse, que la question est d'ordre purement spéculatif.

Sans doute, nous n'avons pas en France le même intérêt immédiat que les Américains à nous éclairer sur les *Trusts*. Ils ne sont pas un agent de corruption pour notre politique nationale comme pour la leur, mais leur succès prête à une confusion pleine de dangers, et comme une erreur en engendre une autre, cette confusion apporte un argument inattendu aux théories collectivistes.

En effet, si vraiment l'évolution moderne conduit à la monopolisation de l'industrie au profit de quelques particuliers, si la libre concurrence est réellement appelée à disparaître, quelle objection peut-on faire avec quelques chances pratiques de succès à ceux qui demandent le monopole industriel de l'État au profit supposé de tous les citoyens? Si le monopole est inévitable, ne vaut-il pas mieux qu'il soit sous le contrôle de la nation que sans contrôle? Nous avons toujours pensé jusqu'ici que le meilleur, le plus efficace, le plus juste des contrôles se trouvait dans le libre jeu de la concurrence, que rien ne garantissait aussi bien les intérêts de tous; mais s'il n'y a plus de concurrence? si le monopole l'a tué? où sera le salut contre la fantaisie toute-puissante de cet autocrate d'un nouveau genre, le monopolisateur d'une industrie? Évidemment, on le cherchera dans le collectivisme.

Vous le voyez, Messieurs, la question des *Trusts* américains se lie étroitement aux problèmes qui passionnent le plus l'opinion de ce côté-ci de l'Atlantique. Si les *Trusts* sont l'annonce d'une

ère nouvelle, ne vous laissez pas leurrer par des affirmations intéressées, et sachez que cette ère sera, en fin de compte, celle du collectivisme. Je sais bien ce qu'on peut objecter, et que l'État gouvernerait probablement le *Trust* du pétrole moins bien que Rockefeller; mais la question n'est pas précisément de savoir si l'expropriation d'un monopole particulier serait avantageuse. Je soutiens seulement qu'elle se produirait. Je prétends que, si les électeurs intéressés à défendre la propriété privée de l'industrie n'étaient plus qu'un tout petit groupe numérique, celle-ci succomberait fatalement.

Il s'agit donc de savoir si l'existence des *Trusts* américains est un signe avant-coureur du triomphe du collectivisme.

Je crois fermement que non, et je m'appuie sur trois ordres de faits observés aux États-Unis, principalement, mais souvent vérifiés en Europe. Ces trois ordres de faits sont les suivants :

1° Il n'y a pas de monopoles industriels en dehors de certaines rencontres exceptionnelles de circonstances naturelles rares;

2° Cela ne suffit pas toutefois, et il n'y a pas de monopoles industriels si, à cette rencontre exceptionnelle, il ne se joint pas un élément purement artificiel;

3° Enfin, le fruit naturel de l'évolution moderne n'est pas le monopole, mais la concentration industrielle, ce qui est tout différent.

### III. — CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DES « TRUSTS ».

Voyons d'abord comment l'existence des *Trusts* suppose toujours des rencontres exceptionnelles.

En premier lieu, nous ne la constatons que dans des industries très concentrées déjà par suite de nécessités de fabrication. C'est le pétrole que l'on raffine et que l'on a avantage à raffiner dans d'immenses établissements. J'ai visité celui de Whiting, appartenant à la *Standard Oil Co;* il couvre 128 hectares de superficie. Le fait d'opérer sur d'énormes quantités permet de mi-

nutieuses vérifications sans trop charger les frais généraux; tous les sous-produits peuvent être utilisés, etc., etc. C'est le sucre, toujours traité lui aussi en grande masse. Et remarquez bien que ce fait de la concentration n'amène pas nécessairement l'existence du *Trust* même aux États-Unis : l'acier, le fer, pour lesquels on a établi des usines colossales, ont échappé aux tentatives de *Trusts* très positives dont elles ont été l'objet. Dans l'industrie textile, nous ne trouvons pas non plus de *Trusts*.

La concentration est donc une condition nécessaire du *Trust*, mais en aucune manière elle n'est une condition suffisante.

Dans les *Trusts* existants, d'autres éléments favorables viennent s'ajouter à celui-ci; par exemple, dans le cas du pétrole, nous trouvons cette circonstance que les terrains pétrolifères sont rares, que la nature a en quelque sorte créé des monopoles au profit de certains cantons privilégiés de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Colorado, que leurs seuls concurrents sérieux se trouvent au pied du Caucase ou en Galicie. Quiconque se rendra maître du pétrole de la Pensylvanie et de l'Ohio dominera forcément le marché américain et influera puissamment sur le marché du monde. Ajoutez encore ceci : le pétrole, surtout le pétrole brut, est d'un transport difficile; c'est une matière encombrante et dangereuse; mais, d'autre part, c'est une matière fluide, et voilà qu'on a inventé de le pomper et de le chasser dans d'immenses *Pipe-Lines* mesurant plusieurs centaines de kilomètres de longueur. Quiconque pourra établir, conserver, exploiter ces *Pipe-Lines*, aura de tels avantages sur ses concurrents qu'il sera, en pratique, maître des chemins du pétrole. En fait, la domination de la *Standard Oil Co* est due originairement à la possession des *Pipe-Lines*.

Le sucre, lui, est produit un peu partout depuis la culture de la betterave sucrière; mais il est loin de pouvoir être raffiné partout avantageusement. En réalité, aux États-Unis, les raffineries de sucre sont situées dans les grands ports de l'Atlantique. La région propre à cette industrie est donc strictement limitée, non par suite d'un jeu de la nature, mais par le fait d'un ensemble de circonstances économiques.

Et ici encore, comme pour la concentration, nous nous trouvons en présence de conditions favorables, mais non déterminantes, nécessaires, mais non suffisantes.

Voyez ce qui s'est passé aux États-Unis pour l'anthracite : l'anthracite ne se trouve là-bas que dans une région très restreinte de la Pensylvanie, les trois bassins contigus de Schuylkhill, de Lehigh-Valley et de Wyoming. Le monopole naturel est plus marqué encore, par conséquent, que pour le pétrole. En plus, l'anthracite est un produit essentiellement encombrant, pour lequel les questions de transport auront une grosse importance, et les Compagnies de chemins de fer voisines l'ont si bien compris qu'elles ont acquis tous les terrains à anthracite. Enfin, les conditions actuelles d'exploitation exigent une très forte mise de capitaux, par suite une concentration du travail. Les petites Compagnies ont donc disparu pour faire place aux Sociétés puissantes. Eh bien! malgré ces éléments très favorables à la monopolisation de l'anthracite, tous ceux qui l'ont tentée — et la liste en est nombreuse — ont échoué jusqu'ici.

### IV. — LE « TRUST » N'EST PAS UN PHÉNOMÈNE NATUREL.

C'est que, pour constituer un *Trust,* — et j'arrive ici au point le plus important — il ne suffit pas de la rencontre exceptionnelle de circonstances favorables et rares; il faut quelque chose de plus, il faut un élément artificiel. En d'autres termes, les forces économiques laissées à elles-mêmes ne produisent pas, aux États-Unis, actuellement, un seul monopole, un seul *Trust.*

Reprenons l'exemple du pétrole, le type par excellence du *Trust* américain. Pour lui, l'élément artificiel se trouve dans la complicité des Compagnies de chemins de fer, en particulier du *Pensylvania Railroad*, complicité qui a pu être efficace grâce au régime anormal sous lequel se trouvent les chemins de fer américains.

Cela demande un mot d'explication. Les Compagnies de chemins de fer américaines sont des Compagnies privées, chargées d'un

service public qu'elles dirigent sans contrôle de l'autorité publique, En principe, elles ne sont pourvues d'aucun monopole. En fait, une Compagnie sérieusement établie, qui a pu amortir une partie de son capital, qui a formé son personnel, possède de tels avantages qu'elle empêche en général la création d'une Compagnie concurrente. Là où deux lignes parallèles appartenant à deux Sociétés différentes coexistent, c'est ou bien que l'abondance du trafic leur permet de vivre côte à côte, comme il arrive entre New-York, Philadelphie, Washington, par exemple, ou bien qu'elles sont encore à leurs débuts, et que chacune d'elles espère absorber l'autre. Il existe dans les États de l'Ouest de nombreux exemples de cette situation. Mais, dans un pays peuplé comme la Pensylvanie, une Compagnie puissante, qui a détruit successivement beaucoup de ses rivales, qui se sent financièrement inattaquable, qui a établi ses lignes d'une façon durable, est vraiment bénéficiaire d'un monopole de fait. C'est le cas du *Pensylvania Railroad.*

Le *Pensylvania Railroad* est aux États-Unis une puissance de premier ordre. Non seulement son président gouverne en toute souveraineté, sans aucun contrôle efficace, l'énorme entreprise de transports publics qui est l'objet même de la Compagnie; non seulement il établit les nouvelles lignes comme il veut, les fait passer où il veut; non seulement il les exploite à son bon plaisir, mais il manque, quand il lui plaît, à une obligation essentielle de sa fonction de transporteur public, de « *Common Carrier* », en faisant entrer des considérations de personnes dans l'application des tarifs de transports, en pratiquant des *discriminations*, en demandant plus aux uns, moins aux autres, pour le transport des mêmes marchandises dans les mêmes conditions et sur le même trajet.

En d'autres termes, le *Pensylvania Railroad* est la seule Compagnie de chemin de fer à la disposition d'un certain nombre de citoyens américains. L'État lui a délégué, à l'origine, son privilège de transporteur public et le droit de passage sur les propriétés privées qui, d'après la *Common Law* anglaise, en est la conséquence; mais, en échange de cette délégation, il n'a

rien exigé et il se trouve désarmé en présence des abus, des injustices que produit la pratique des *discriminations*.

L'État fédéral a voulu réagir contre cette situation en faisant voter l'*Interstate Commerce Law* et en établissant l'*Interstate Commerce Commission* pour assurer aux clients des chemins de fer une complète égalité de traitement ; mais les découvertes de la Commission aboutissent à de simples constatations dépourvues de sanction, et le fléau des *discriminations* continue.

Il est facile de comprendre maintenant comment la complicité d'un chemin de fer peut être pour une entreprise industrielle une condition très favorable de son succès, comment elle peut aider à se débarrasser de concurrents gênants. En fait, voici comment et pourquoi le *Pensylvania Railroad* a contribué si puissamment à l'établissement du *Trust* du pétrole.

Dès le début de son existence, la *Standard Oil Co*, très fortement organisée, fut pour le *Pensylvania Railroad* un client des plus importants et, d'après une coutume malheureusement assez fréquente aux États-Unis de la part des grandes sociétés industrielles, elle s'était assuré la faveur des *officiers* du chemin de fer en les intéressant à ses opérations; c'est là le procédé ordinaire pour obtenir des *discriminations :* certains des officiers du chemin de fer, c'est-à-dire de hauts fonctionnaires, sont accessibles à la remise gracieuse d'un paquet d'actions libérées ; d'autres se trouvent très honnêtement et très réellement actionnaires d'une Société, mais se servent de leur autorité dans la Compagnie du chemin de fer pour assurer à leur Société un traitement de faveur. Dans les deux cas, l'intérêt général des actionnaires du chemin de fer est sacrifié à l'intérêt particulier des directeurs.

La *Standard Oil Co* faisait donc voyager son huile, soit brute, soit épurée, à meilleur compte que ses concurrents, sur le réseau du *Pensylvania Railroad;* c'est pourquoi elle ne se pressa pas, au début, de construire des *Pipe-Lines*. Mais lorsqu'il fut bien établi que ce procédé de canalisation constituait une économie de 50 % sur le transport par voie ferrée, la *Standard Oil Co* se mit en mesure de monopoliser les canalisations existantes et de

les étendre. Et, pour cette opération, le *Pensylvania Railroad* lui donna une aide précieuse.

Cela peut surprendre au premier abord, parce que le chemin de fer se trouvait perdre, par le fait des *Pipe-Lines,* le transport de l'huile brute; mais le transport de l'huile épurée lui restait et pouvait (ce qui est arrivé du reste) augmenter beaucoup par suite de la facilité nouvelle apportée à l'exploitation pétrolière et du bon marché qui en résultait. De plus, la transformation était inévitable, et les Américains ont le bon sens d'accepter promptement l'inévitable. Enfin, l'intérêt particulier de certains directeurs les poussait à favoriser l'entreprise de la *Standard Oil Co.*

Ainsi le *Pensylvania Railroad* se trouva tout acquis à la *Standard Oil Co.* Or, le *Pensylvania Railroad* parcourait en tous sens la région qui sépare les puits à pétrole de la côte de l'Atlantique; il se trouvait donc fatalement sur le chemin des canalisations, et comme le droit d'expropriation n'existe aux États-Unis que pour les chemins publics, comme les constructeurs de *Pipe-Lines* ne peuvent obtenir le droit de passage sur les propriétés privées que par cession volontaire, le *Pensylvania Railroad* s'employa d'une part à gêner, parfois à arrêter complètement les *Pipe-Lines* indépendantes qui se construisaient; d'autre part, à favoriser les *Pipe-Lines* de la *Standard Oil Co.*

Aujourd'hui, celle-ci possède toutes les grandes lignes de *Pipe-Lines*, qui mettent en communication la Pensylvanie avec les ports maritimes de l'Est, l'Ohio avec les Grands-Lacs; elle refuse de transporter l'huile qui ne lui appartient pas, de sorte que les producteurs d'huile brute doivent la vendre à la *Standard Oil Co*, ou bien la transporter aux raffineries par le chemin de fer, c'est-à-dire par un moyen deux fois plus cher.

On comprend maintenant que la complicité du *Pensylvania Railroad* ait été un gros atout dans le jeu du *Trust.* C'est le *Pensylvania* qui lui a permis de monopoliser en fait le transport du pétrole brut, et c'est par le monopole du transport qu'il assure sa domination absolue sur le marché. On voit apparaître clairement ici l'élément artificiel qui est venu s'ajouter aux circonstances naturelles pour déterminer la naissance du *Trust.*

Cette complicité des chemins de fer se retrouverait, d'ailleurs, dans presque tous les *Trusts*, mais sans avoir toujours sur leur constitution l'influence déterminante que nous venons de voir. Elle existe dans les *Trusts* comme dans la plupart des grandes entreprises, sous forme de *discriminations* et pour les raisons que nous avons exposées plus haut. Il n'est pas nécessaire qu'une Société financière soit un *Trust* pour exercer sur des officiers de chemins de fer une action corruptrice.

D'autre part, elle n'est pas toujours suffisante à créer le monopole, même quand elle s'y emploie de la façon la plus directe. L'exemple de l'anthracite le montre bien. Ici encore nous constatons que le *Trust* réclame essentiellement une rencontre d'éléments multiples.

Un autre élément artificiel s'est rencontré aux États-Unis pour favoriser les *Trusts :* c'est le protectionnisme à outrance qui, en élevant autour du territoire national de véritables *murailles de Chine,* en a fait un *marché fermé* et l'a soustrait à la concurrence des pays étrangers. Rien ne peut faciliter autant la création d'un monopole national. Et, en fait, les tarifs douaniers américains sont responsables du *Trust* du sucre, par exemple.

Mais ils sont responsables aussi de bien d'autres désordres. Par les conditions éminemment favorables qu'ils présentent pour la monopolisation, ils constituent une perpétuelle excitation au *Trust*, et ils ont amené la création et la ruine d'une foule d'entreprises qui poursuivaient l'établissement d'un monopole dans des industries que leurs conditions économiques n'y prédisposaient pas. C'est l'histoire de certains *Pools* de l'industrie métallurgique, celle des *Trusts* du whiskey, du cordage. Là non plus, l'élément artificiel n'a pas suffi à faire le *Trust*.

Enfin la législation américaine présente un troisième élément artificiel favorable aux *Trusts,* celui des brevets d'invention. Ici, nous n'avons pas à nous indigner contre de coupables complaisances ni contre la corruption des législateurs; l'existence des brevets garantit un droit de propriété des plus justifiables, mais il semble au premier abord que tout brevet soit une cause suffisante de monopole. Il est assez curieux de constater qu'en

fait il n'en est pas ainsi, et bien des Américains l'ont appris à leurs dépens.

Dans les industries préalablement centralisées en grandes fabriques et produisant des objets d'un usage courant, le brevet a fait surgir quelques *Trusts;* celui des cigarettes, celui du caoutchouc, par exemple; mais encore a-t-il fallu pour cela, d'une part, l'aide des tarifs et, d'autre part, celle de quelque circonstance naturelle favorable. En son absence, les tentatives de monopolisation ont abouti à des échecs, comme cela a été le cas pour les clous (*wire nails*).

En résumé, l'artifice est nécessaire à la constitution du monopole industriel. Jamais nous ne le voyons se produire naturellement, normalement, sans intervention de l'autorité publique, soit que celle-ci se trouve entre les mains de ses représentants ordinaires, soit qu'elle ait été abusivement déléguée à des particuliers, comme nous l'avons vu pour les Compagnies américaines de chemins de fer, maîtresses ainsi de barrer la route aux *Pipe-Lines* indépendantes et de favoriser la traversée des *Pipe-Lines* du *Trust*. Le *Trust* n'est donc jamais le résultat de l'évolution industrielle moderne. Celle-ci ne nous conduit pas aux monopoles, comme on se plaît à le dire, parfois.

Non seulement elle ne conduit pas naturellement aux monopoles mais elle suffit souvent à écarter les monopoles qu'un artifice voudrait imposer. C'est grâce à elle qu'échouent constamment les tentatives de *Trusts* édifiées sur une prohibition des tarifs douaniers, comme celle du *Linseid Oil*, du *Cotton Oil*, sur la complicité des chemins de fer, comme celle de l'anthracite, sur un brevet d'invention comme celle des clous.

### V. — LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉVOLUTION MODERNE DANS LE PHÉNOMÈNE DU « TRUST ».

D'où vient alors cette illusion si fréquente aux États-Unis de rattacher l'existence des *Trusts* à l'évolution moderne? Il ne suffit pas d'en démontrer la fausseté, il faut encore en expliquer l'origine.

Deux confusions en sont responsables : la première a pour objet le phénomène de la concentration ; la seconde se rapporte aux services publics.

La concentration industrielle et commerciale qui résulte très positivement de l'évolution moderne, fait disparaître de plus en plus le petit atelier devant la grande usine, la petite boutique devant le grand magasin ; elle ne permet plus la concurrence qu'entre des unités beaucoup plus fortes, beaucoup plus puissantes, mais elle ne tue pas la concurrence. Toutefois, on comprend que les vaincus de la lutte, ceux que la sélection met de côté, les petits patrons et les petits boutiquiers incapables de monter jusqu'à la situation de grands usiniers ou de grands commerçants, aient l'impression d'être écrasés par un monopole. Le vainqueur qui, à lui seul, élimine et remplace plusieurs d'entre eux, supprime en effet la concurrence qu'ils se faisaient, mais, dans la sphère élargie où il se meut, des rivaux de sa taille se dressent devant lui ; de sorte qu'en fait ce monopolisateur lutte pour la vie, lui aussi. La lutte a changé de théâtre, voilà tout.

Il importe donc de bien distinguer, lorsqu'on veut étudier la question des *Trusts*, les phénomènes de concentration et les phénomènes de monopolisation.

Il importe également de distinguer avec le plus grand soin l'industrie privée et les services publics.

Si, en effet, les constatations que nous avons faites sur le caractère anormal et artificiel des *Trusts* établis dans l'industrie privée, prouvent que celle-ci n'engendre jamais naturellement le monopole, il ne faut pas perdre de vue que, par leur nature contraire, les services publics ne se prêtent jamais que d'une façon exceptionnelle au régime de la libre concurrence.

Nous avons eu, au cours de cette conférence, une occasion de l'observer à propos des chemins de fer américains. Les chemins de fer sont par essence une entreprise de transports publics. Si l'État leur abandonne son privilège sans se réserver un droit suffisant de contrôle, s'il compte sur la concurrence pour prévenir la formation du monopole, il commet une faute lourde.

La concurrence disparaît peu à peu, par la nature même des choses; le monopole se constitue en dehors de l'État, hors de l'atteinte des citoyens, au profit de particuliers, et c'est là une source de graves abus.

Le même fait se passe aux États-Unis pour les télégraphes. L'État a laissé les télégraphes entre les mains de l'industrie privée, pensant que la libre concurrence garantirait les citoyens de la manière la plus efficace. Et, aujourd'hui, les télégraphes américains sont monopolisés par deux compagnies, la *Western Union Telegraph Co* et la *Postal Telegraph Co,* qui se sont partagé le territoire américain et qui rançonnent chacune de leur côté, à leur gré, le public ordinaire, en assurant des avantages à certains organes de la presse, à certaines entreprises industrielles.

Mais c'est surtout dans la sphère municipale que l'inconvénient de cette confusion entre l'industrie privée et les services publics a été fatal. Beaucoup de villes américaines ont eu cette illusion que la libre concurrence les préserverait de tout monopole et ont organisé leur éclairage, leurs tramways sous ce régime, avec l'absence de contrôle qui en est la conséquence. Et des monopoles abusifs se sont créés, sans que les villes puissent soustraire leurs administrés à cette tyrannie inattendue. Et les monopoles abusifs nés de cette manière ont beaucoup contribué à déterminer d'abord, à fortifier ensuite, le mouvement d'opinion contraire aux *Trust.*

Quelle magnifique occasion, en effet, de prouver le caractère fatal du *Trust,* de rattacher sa naissance au mouvement général de l'évolution moderne, quand une entreprise que tout le monde connaît, qui intéresse tout le monde, passe naturellement, contrairement à la volonté générale, du régime de la libre concurrence au régime du monopole? Et aussi quelle agitation autour du *Chicago Gas Trust* et de ses procès retentissants, du gaz de New-York et de Boston, etc., etc.

Les cours de justice américaine, agissant au nom de la *Common Law,* ont brisé bien des fois la forme légale de ces monopoles sans pouvoir les atteindre dans leur réalité. Et l'opinion

publique surexcitée a demandé aux législateurs des armes nouvelles. Ceux-ci ont docilement forgé des lois terribles contre les *Trusts*, contre tous les *Trusts*, aussi bien contre ceux de l'industrie privée que contre les monopoles municipaux, et leurs lois se sont trouvées inefficaces, tellement que les cours ne craignent pas aujourd'hui de les déclarer *entirely unserviceable*, entièrement inapplicables. Prises au pied de la lettre, elles interdiraient toute association entre deux personnes ou deux sociétés exerçant la même industrie, ce qui équivaudrait à l'interdiction de toute activité. Et, d'autre part, elles peuvent bien empêcher certaines formes juridiques d'association, mais elles ne sauraient agir en aucune façon sur les causes profondes qui produisent le phénomène du *Trust*.

Ce qu'il faut pour le combattre, ce n'est pas d'ajouter des artifices à ceux qui les favorisent, des interventions législatives à celles qui s'accumulent inutilement contre lui. Il faut agir sur ses vraies causes.

Plusieurs d'entre elles échappent aux efforts de la volonté humaine; on ne peut rien contre la concentration industrielle, contre la distribution du pétrole ou de l'anthracite sur le territoire des États-Unis, mais on peut beaucoup contre les éléments artificiels dont nous avons constaté la présence *indispensable* dans tous les *Trusts*. On peut ne pas abandonner les services publics nationaux ou municipaux à l'industrie privée, sans aucun contrôle; on peut ne pas fausser le jeu des forces économiques, ne pas fermer le marché national par des tarifs douaniers prohibitifs. On peut débarrasser le terrain de l'industrie privée des ingérences abusives de l'État. On peut soustraire le terrain de l'action nationale et municipale à la domination injustifiée de simples particuliers. On peut, en résumé, et on doit séparer avec soin les intérêts privés des intérêts publics.

Et le jour où les États-Unis auront fait ce triage, l'évolution industrielle sera lavée du reproche injustifié de donner naissance aux *Trusts* américains.

Paul de Rousiers.

# LES « GRANDES ATTRACTIONS » A ATHÈNES

## LE SPECTACLE TRAGIQUE, SES PATRONS. SA PHYSIONOMIE SOCIALE

L'Exposition qui s'ouvre en ce moment pouvait être renfermée dans une modeste enceinte. On a voulu que cette enceinte fût immense. Pourquoi? C'est qu'on tenait à y installer beaucoup d' « attractions ». On savait que le gros du public ne vient pas pour s'instruire, mais pour s'amuser, et que l'amusement, pour être complet, doit prendre la forme d'un spectacle.

Une galerie de tableaux, ou même de machines, peut intéresser un visiteur, satisfaire sa curiosité ou ses inclinations artistiques; mais le *divertissement* proprement dit ne commence que lorsque le regard est sollicité par des scènes animées, par des imitations de la vie ou même par des réalités vivantes. Écoutons le langage que Gœthe prête à son directeur de théâtre dans le prologue de *Faust :*

« Du mouvement, sur toutes choses, du mouvement! On vient ici au spectacle; on veut qu'il y ait beaucoup à voir. Si les yeux ont été satisfaits, si vous présentez au public des tableaux variés et merveilleux, vous voguez à pleines voiles, et le spectateur en sortant vous proclame son favori..... On nous demande des liqueurs fortes. Brassez-nous-en comme il faut..... N'épargnez aujourd'hui ni décorations, ni machines. Faites paraître et le soleil et la lune; semez les étoiles à pleines mains; usez à discrétion des eaux, des feux et des rochers, des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Entassez entre ces quatre planches toutes les merveilles de la création, et parcourez d'un vol rapide les cieux, la terre et les enfers. »

Cet amour pour les « spectacles », il nous est facile de l'observer chez les enfants. L'imitation des grandes personnes, la reproduction des scènes auxquelles ils assistent, est, comme on le sait, une de leurs principales distractions. Ils font en jouant ce que leurs parents font sérieusement. Sont-ils plusieurs? Ils se distribuent des rôles. Sont-ils seuls? Cette solitude n'est pas une entrave absolue au développement de leurs fantaisies dramatiques. Les objets deviennent des personnages. Partout où l'on trouve une poupée, il se joue des comédies ou des tragédies.

Il nous faut savoir maintenant pourquoi, cet instinct étant universel, l'art dramatique s'est développé, selon les milieux, en des proportions si variables et dans des directions si différentes. La chose ne s'explique, évidemment, qu'en ajoutant l'appoint des causes sociales à cette grande loi psychologique. Pour mieux nous en convaincre, nous allons étudier le *cas* le plus célèbre, celui de la tragédie grecque, dont on connaît l'étonnante prospérité. On sait en effet que ce « genre », après avoir satisfait les aspirations dramatiques de la Grèce, a débordé au dehors, séduit Rome, fasciné la Renaissance, inspiré les dix-septième et dix-huitième siècle, et que son influence, malgré des apparences contraires, n'est pas éteinte aujourd'hui.

Le milieu grec avait donc quelque chose de tout particulier qui favorisait la naissance, la croissance et le perfectionnement de l'art dramatique.

### I. — LA DANSE DES VENDANGES.

Les Grecs pratiquaient la culture, mais avec modération. Et cette culture modérée était aussi une culture facile. Bien que les céréales fussent connues, et qu'on eût fait un demi-dieu de Triptolème, les productions arborescentes occupaient encore une place qui paraît avoir été prépondérante. Or, de toutes ces productions, celle dont la récolte offre le plus d'attrait est incontestablement le fruit de la vigne; et le moment où cet attrait atteint son maximum est celui où l'on *récolte* le raisin pour en

faire du vin. Aujourd'hui encore, en des pays où les paysans, plus laborieux, sont écrasés de travaux bien plus difficiles, et où l'état d'esprit se ressent de ces difficultés, le moment des vendanges est un moment de joie et d'expansion. C'est une fête fournie par la nature, et à laquelle on ajoute des divertissements variés.

D'autres circonstances partageaient, avec les vendanges, le privilège de mettre les Grecs en joie. La moisson, les semailles, l'apparition des fleurs, signes de promesse, le souvenir de certains événements mémorables, tout était prétexte à des réjouissances, durant lesquelles, au besoin, la loi interdisait de s'occuper d'affaires sérieuses. Duruy compte dans l'année athénienne quatre-vingt jours de fêtes publiques. Mais on conçoit que la fête des vendanges, sans qu'il soit presque ici besoin de jouer sur le mot, produise une « ivresse » particulière. Les bacchantes en sont la preuve. Les vignerons primitifs, c'est évident, chantaient, dansaient, se trémoussaient devant leurs cuves pleines. Ils étaient d'autant plus disposés au chant et à la danse que l'ensemble de leur existence était facile, et les prédisposait aux manifestations de la bonne humeur. Et, comme l'obscurcissement des traditions primitives avait multiplié les divinités, comme on n'avait pas manqué d'imaginer une divinité spéciale pour présider à la cueillette du raisin et à la fermentation de son jus, les vendangeurs profitaient tout naturellement de l'occasion pour témoigner leur reconnaissance à cet imaginaire bienfaiteur.

Les divertissements provoqués par la vendange se confondaient avec les rites du culte de Bacchus. C'étaient des cris, des invocations dans le genre de « Io! Bacchus! » des bouts de prières analogues à des litanies, le tout proféré en cadence tandis que se formaient des processions, des rondes, des danses. A certains moments, ces danses étaient graves, parce que l'idée religieuse dominait. A d'autres moments, elles étaient folâtres, parce que la joie emportait tout. Il y a eu des rites semblables chez divers peuples, et, si d'autres causes n'avaient pas agi, les choses en seraient restées là.

Les choses n'en restèrent pas là, et la tragédie d'un côté, la comédie de l'autre, devaient sortir de ces réjouissances rudimentaires. La culture n'était pas la seule occupation des Grecs. Ils se livraient aussi au commerce, et, comme nous l'avons dit ailleurs, la configuration des îles et des rivages se prêtait admirablement, tant à l'échange des produits qu'à celui des idées. Ce commerce développait peu à peu la vie urbaine et la richesse. D'autre part, le Grec, à la différence du Phénicien, ne devenait pas plus commerçant intense qu'il n'était agriculteur intense. Une partie notable de la population conservait des loisirs, trop de loisirs peut-être, puisque l'oisiveté d'un grand nombre devait permettre de compliquer à l'excès le fonctionnement des organismes démocratiques, et multiplier la race des politiciens professionnels. A côté de la campagne où résonnaient ces chœurs bachiques, se créaient des villes florissantes, comme Athènes, dont les vaisseaux visitaient des centaines de rivages, et où de grosses fortunes s'édifiaient. D'anciens vignerons devenaient négociants, boutiquiers, citadins oisifs, et transportaient dans les murs du chef-lieu leurs réjouissances rurales. Un oracle, cité par Démosthène dans son discours contre Midias, s'exprimait ainsi : « A vous, enfants d'Érechthée, qui habitez la cité de Pandion et qui ordonnez des fêtes d'après les usages de vos pères, je recommande le souvenir de Bacchus. Mêlez-vous *dans les larges carrefours,* formez en l'honneur de Bromios les chœurs qui sont les charmes des fêtes, et faites fumer sur les autels la graisse des victimes, en chargeant vos têtes de couronnes. » Or, on conçoit que nos danses de vendangeurs, à la longue, devaient se ressentir du développement intense pris par les éléments urbains et *civilisés.*

Nous trouvons, dans un livre de M. Bernard Perez, *l'Art et la Poésie chez l'enfant,* livre écrit d'après des observations directes sur les jeux de l'enfance, cette intéressante réflexion : « Les libres jeux des enfants de la campagne sont, en général, bien moins dramatisés que ceux des enfants de la ville. On fait parler davantage ceux de la ville ; on leur fait raconter et on leur raconte en les mimant beaucoup plus d'histoires. Ils ont aussi plus de

loisir pour jouer, et *plus d'occasions pour voir des scènes bonnes à imiter.* »

Ainsi donc, même sur cet instinct universel des enfants que nous constations tout à l'heure, la vie urbaine produit une action modificatrice. *Elle pousse à dramatiser davantage les jeux.* De même, le contact des vendangeurs avec des hommes de plus en plus affinés par l'éducation des villes était de nature à donner une forme de plus en plus esthétique au chœur informe des premiers temps, à y tout régler par une ordonnance plus savante, à en faire un spectacle *arrangé, préparé, étudié,* où paroles, chants, évolutions seraient appris par cœur, répétés au besoin avant la « représentation ». C'est là forcément le fait d'un public qui devient plus difficile, et ne se contente pas de quelque chose d'improvisé.

Le mot *theatron*, en grec, signifie *endroit d'où l'on peut voir.* C'était d'abord un emplacement naturel, une sorte de cirque plus ou moins complet avec un espace plat au milieu et des éminences tout autour. Le chœur dansait dans la partie basse et plate, et les gens des environs, accourus *pour voir,* se massaient sur les tertres voisins *d'où l'on pouvait voir.* En cherchant bien, on trouvait des endroits heureusement disposés pour ce spectacle, et, à mesure qu'on s'habituait à fréquenter un endroit, on avait tout naturellement l'idée de l'arranger, de corriger par l'art les imperfections de la nature, de faire intervenir peu à peu la charpente et la maçonnerie là où la disposition du sol ne permettait pas de voir assez commodément. Sauf dans les théâtres de la dernière époque, on trouve toujours, en examinant les ruines de ces monuments, que les Grecs avaient utilisé quelque colline, quelque pente naturelle, et le théâtre d'Athènes était précisément dans ce cas.

Combinons maintenant ces danses sacrées avec ce goût des « tableaux vivants » que nous trouvons chez l'enfance.

Nous obtenons une sorte de ballet sacré, où les choreutes représentent des personnages, et dont les évolutions ont pour but de *signifier quelque chose.* C'est ainsi qu'à Delphes, on *mimait* le combat d'Apollon et du serpent Python. A Délos, des jeunes filles

représentaient les voyages de Latone, imitant successivement, par leurs gestes et leurs langages, les nations que la déesse avait visitées (1). En Crète, les Curètes, en des sortes de ballets très animés, représentaient les moyens qui avaient été employés, selon la légende, pour sauver Zeus de la fureur de son père Kronos. De même, le chœur des vendanges s'occupait tout naturellement des aventures de Bacchus, et, en même temps qu'on chantait les louanges du dieu, on mettait en action les épisodes les plus frappants de sa vie. L'origine de nos Mystères du Moyen Age fournit un point précieux de comparaison à cet égard. L'idée qui doit dominer tout cet exposé, dit M. Maurice Croiset en abordant la question du drame tragique, « c'est que la tragédie en Grèce est une forme du culte public (2) ». C'est également des cérémonies du culte chrétien que sont sortis les premiers drames du Moyen Age, et le chant de la Passion, aujourd'hui encore, donne une idée suggestive des transformations que peut subir une cérémonie sacrée sans cesser d'être elle-même.

Le chœur chantait donc Bacchus; il *imitait* Bacchus. Il *mettait sous les yeux* des spectateurs les traits les plus saillants de la vie de Bacchus. Mais, à la longue, on conçoit que ces hommes progressifs, mobiles, amis des nouveautés qui leur arrivaient plus facilement qu'à d'autres, aient trouvé un peu monotone le programme archiconnu de ces réjouissances traditionnelles. Cette idée féconde germa donc un jour chez les organisateurs de certains spectacles : « Si pourtant on parlait d'autre chose que de Bacchus? » Et, un beau jour, à Sicyone, le chœur, au lieu de célébrer le dieu du vin, se mit à représenter les malheurs d'Adraste, héros local. Des spectateurs se scandalisèrent : « Qu'est-ce que cela a de commun avec Bacchus? » s'écrièrent-ils; et l'expression passa en proverbe.

Une nouvelle voie était ouverte, et, après des hésitations, des retours, des compromis, on dut s'y engager de divers côtés. Pendant ce temps, que devenait le *lieu* des représentations? Observons qu'un simple chœur de danse peut être contemplé par des

(1) Ces espèces de danses s'appelaient *hyporchèmes*.
(2) *Histoire de la littérature grecque*.

spectateurs rangés tout autour, mais que, dès que ce chœur a la prétention de *représenter* quelque chose, on ne peut guère voir commodément *que d'un seul côté*. Le groupement des curieux se fit donc tout naturellement *en demi-cercle*, et les constructions ou aménagements entrepris pour compléter l'œuvre de la nature tinrent compte de cette forme, qui répondait aux besoins particuliers de la vue.

Les choreutes étaient donc des *personnages*, mais des personnages chantant tous à la fois. Un nouveau pas était facile à franchir : détacher du groupe un des choreutes et le faire chanter ou réciter tout seul. C'est l'initiative que l'on attribue généralement à Thespis.

Rappelons que la « danse » du chœur tragique n'avait que la plus lointaine ressemblance avec les danses de nos salons. C'étaient des *ballets religieux*, majestueux, une *marche* plutôt qu'un *saut*, mais une marche cadencée, rythmique, avec évolution à droite, évolution à gauche, repos au milieu. Toutefois, comme les choreutes chantaient et dansaient à la fois, l'opération pouvait devenir assez fatigante, et dut le devenir à mesure que le chœur tragique prit plus d'ampleur. La nécessité de faire reposer, non seulement les jambes, mais aussi les voix, poussait à l'innovation dont nous parlons. Les danseurs s'arrêtent, se taisent ; l'un d'eux grimpe sur des tréteaux et se met à parler, d'un ton qui n'est plus tout à fait le chant. Un autre, resté en bas, ou grimpé sur l'autel de Bacchus, répond au nom du chœur tout entier qu'il est censé incarner en sa personne. Le premier sera l'*acteur*, le second sera le *coryphée*. A la partie chantante et dansante se trouve jointe, dès lors, une partie plus proprement dramatique, à savoir le dialogue d'un individu avec une collectivité. Mais, pendant longtemps, l'idée n'entra pas dans le cerveau des organisateurs de détacher du chœur un second personnage pour le faire dialoguer avec le premier. Ce qui nous semble si naturel restait en dehors de leur conception. C'est à partir d'Eschyle, ou peu avant Eschyle, que cette seconde innovation fut tentée, et nous voyons Eschyle lui-même revenir, dans ses *Suppliantes*, à l'ancien système qui, apparemment, ne lui semblait

pas mauvais : un chœur interrompu de temps à autre par le dialogue d'un seul personnage avec la collectivité des choreutes.

Mais, tandis que ces progrès s'accomplissaient lentement, la vie urbaine se développait à Athènes. Les fêtes de Bacchus avaient quitté les champs pour la ville, et comportaient des préparatifs de plus en plus somptueux. La date elle-même des réjouissances se trouvait retardée, et la fête, n'étant plus une manifestation spontanée d'allégresse, avait cessé de coïncider exactement avec ces vendanges d'où elle était primitivement sortie. On la dédoublait même; et on lui empruntait de quoi corser d'autres solennités moins bien pourvues d' « attractions ». Bref, la vie urbaine introduisait peu à peu ses raffinements et ses complications dans un divertissement que la campagne avait vu simple et naïf (1). Le sol s'était couvert de gradins en bois ou en pierre. L'emplacement réservé aux évolutions du chœur, l'*orchestre*, s'était arrondi. L'autel de Bacchus, la *thymélè*, était toujours là, signe de l'origine sacrée du spectacle; mais il était dominé désormais par la *scène* (de *scènè*, tente, baraque) qui, d'abord insignifiante comme l'indique l'étymologie, avait fini par constituer une sorte de long mur percé de portes devant lequel une estrade étroite et longue servait de support aux *acteurs*. Mais ces acteurs, quel moyen pour eux de se faire entendre en plein air à des milliers de spectateurs, dix, quinze, vingt fois plus nombreux que ceux de nos plus vastes théâtres modernes? Comment conserver leur prestige à une distance qui les rapetissait nécessairement? Ce double problème fut résolu par le *masque*, qui grandissait le visage, doublé du porte-voix

(1) Les premières fêtes de Bacchus, ou *Dionysies*, furent les Dionysies d'automne, ou Lénéennes, ou fêtes du pressoir. Elles succédaient immédiatement aux vendanges.

Puis vinrent les Dionysies du printemps, ou de la Ville, ou Anthestéries, en l'honneur du vin nouveau.

Plus tard, tous les trois ans, on célébra les Grandes Dionysies, qui duraient trois jours.

Les chœurs tragiques furent aussi associés aux Eleusines et aux Panathénées, célébrées en l'honneur de Cérès et de Pallas Athéné. Mais les danses avaient lieu au théâtre de Bacchus.

Pour la description détaillée de ces fêtes, voir Charles Magnin : *Les Origines du théâtre moderne* (Introduction).

qui amplifiait la voix, et par le fameux *cothurne*, chaussure qui, exhaussant la taille, empêchait l'acteur de paraître trop petit aux spectateurs les plus éloignés. Dans ces conditions, on le pense bien, les inflexions de voix et les jeux de physionomie, si importants chez nous, ne pouvaient jouer aucun rôle, et, en dehors des gestes des bras, qui avaient évidemment leur valeur, toute l'attention se reportait *sur les choses dites*, sur les chants ou sur les récitatifs à demi chantés que le poète mettait dans la bouche de ses personnages.

Un critique poète, doué d'une grande puissance de vision, Paul de Saint-Victor, décrit avec enthousiasme l'appareil dans lequel apparaissaient les acteurs :

« Avant lui (avant Eschyle) les masques étaient inanimés ou informes ; il les fit modeler et peindre, d'après les types consacrés, plus grands et plus accentués que nature, avec ces bouches béantes, ces yeux caverneux, ces traits saillants, ces chevelures étagées et calamistrées qui frappaient chaque personnage à l'effigie d'une tête surhumaine. Joint aux plastrons qui amplifiaient les membres, aux gants énormes qui grossissaient les mains, ce masque monumental faisait de l'acteur un spectre effrayant. Même en recomposant l'immense perspective du théâtre antique, le goût moderne a peine à comprendre, dans la plupart de ses drames, cette figuration gigantesque ; elle excédait les dimensions de la vie. On ne voit pas les héros proportionnés de Sophocle, les personnages tout humains d'Euripide, représentés par des géants masqués, chaussés de piédestaux, aux faces immobiles et marmoréennes. Mais cette mise en scène titanique, appliquée aux tragédies d'Eschyle, paraît leur mesure exacte, leur forme normale. Sa terrible idéalité est la nature même de ses personnages (1). »

Mais comment notre simple chœur de vendangeurs égayés par la moisson avait-il pu se transformer à ce point ? Nous avons signalé l'influence de la vie urbaine, du commerce, de la richesse. Mais par quel mécanisme s'exerçait en réalité cette influence?

(1) *Les Deux Masques.*

Par qui, en d'autres termes, le chœur tragique se trouva-t-il *patronné?*

Le chœur tragique fut patronné par le *chorège*, et, subsidiairement, par la *Cité*, représentée par un magistrat spécial, l'archonte éponyme.

## II. — LES PATRONS DU THÉATRE GREC.

A défaut de documents assez anciens, nous renseignant sur les *premiers patrons* du chœur tragique, nous devons avoir recours à des documents postérieurs, et reconstituer, par des hypothèses qu'autorise la connaissance des lois sociales, ce qui se passait précédemment.

La *choragie*, à l'époque classique de l'histoire d'Athènes, constitue une *liturgie*.

On entendait, par liturgie, des charges spéciales qui incombaient aux citoyens les plus riches, aux *plus fort imposés*. Monter un chœur tragique, organiser une course, offrir un repas public à sa tribu, armer une galère, avancer des sommes d'argent à la Cité, étaient des servitudes imposées à ces citoyens plus fortunés que les autres, et nous voyons, par les discours des orateurs, que ces dépenses extraordinaires n'étaient pas sans exciter les plaintes de ceux qui étaient ainsi forcés d'y subvenir. On avait même le droit, lorsqu'on était choisi comme *liturge*, de dénoncer tel ou tel autre citoyen comme *plus riche que soi*. Si cet autre en convenait, il devait se charger de la liturgie ; s'il n'en convenait pas, il devait *échanger ses biens* contre ceux de son dénonciateur. Cela s'appelait l'*antidosis*.

On était donc chorège *d'office*. La Cité disait un beau jour à un citoyen : « Fournis-moi un chœur », comme elle disait à un autre : « Fournis-moi un vaisseau de guerre ». Quant aux pouvoirs publics, en ce qui concerne les fêtes de Bacchus, ils étaient représentés par l'archonte éponyme, gardien officiel des traditions relatives aux tribus et aux phratries. Cet archonte, magistrat « vieux jeu », homme distingué le plus souvent et de bonne

famille, choisissait trois poètes parmi les concurrents qui se présentaient, et les renvoyait au chorège, avec prière à celui-ci de tout préparer pour la prochaine fête. La Cité ne s'en mêlait plus.

C'est alors que le chorège devait « s'exécuter », et la répugnance témoignée à cet égard par bien des riches citoyens s'expliquait fort bien par l'énormité des dépenses que réclamait, *depuis le développement du luxe urbain*, l'organisation d'un spectacle tragique. Recrutement des choreutes, nourriture, instruction, répétitions, costumes, salaire du personnel ainsi recruté : tout cela était aux frais du chorège ; la Cité ne lui fournissait que le local et les décors. Mais le luxe était grand, et le public était difficile. L'honneur d'être chorège se traduisait donc, pour les citoyens qui en étaient investis, par une forte épreuve pécuniaire. « Plus d'une fois, dit Démosthène (1), ils ont dépensé toute leur fortune pour les liturgies. » Et ces mêmes chorèges étaient pourtant victimes des exigences du peuple athénien. « Rien ne leur a fait défaut, ni la discrétion, ni le respect du culte, ni l'empire sur soi-même. Ils dépensaient beaucoup, ils luttaient pour vaincre, et cependant ils ont su s'arrêter, pressentir vos désirs, comprendre combien vous teniez au succès de la fête (2) ». D'autres orateurs font entendre les mêmes plaintes, et le poète Antiphane les prête à un personnage de ses comédies : « Chorège, il ne vous reste que des haillons, pour avoir fourni au chœur des habits couverts d'or (3). »

Eh bien! malgré ces dépenses, malgré ces exigences, malgré les procès d'*antidosis* dont nous entretiennent les orateurs attiques, nous voyons que, même à cette époque, il y avait *des chorèges amateurs*. C'est encore Démosthène qui nous l'affirme, et il fait plus que nous l'affirmer, puisque lui-même est un exemple du fait. La fonction de chorège étant devenue vacante dans la tribu Pandionide, Démosthène s'offrit *comme chorège volontaire en concurrence avec plusieurs autres*, et fut désigné par le

(1) *Discours contre Midias.*
(2) *Ibid.*
(3) Fragments.

sort. C'est à la suite de cet événement que l'orateur, ayant été frappé en plein théâtre par un certain Midias, poursuivit celui-ci pour outrage à la personne d'un chorège dans l'exercice de ses fonctions.

Il y avait donc une loi pour forcer les gens à être chorèges, et il y avait, indépendamment de cette loi, des gens qui sollicitaient spontanément les charges de la choragie. Selon nous, ces particularités permettent de conjecturer ce qui se produisait dans les temps antérieurs. La loi, en général, survient pour sanctionner un *usage*, et le même mot, *nomos*, traduit en grec ces deux expressions. Tout donne donc à supposer que les citoyens les plus riches, avant l'établissement légal de la liturgie, patronnaient les chœurs tragiques, et que la contrainte légale intervint seulement lorsque, par suite des progrès du luxe le total des dépenses à effectuer commença à effrayer les riches, et que certains d'entre eux tentèrent de se dérober à la corvée. Cette infraction à des coutumes établies dut scandaliser la masse populaire qui, devenue maîtresse du pouvoir, transforma désormais en charge publique ce qui, jusqu'alors, avait relevé uniquement de l'initiative privée.

L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le gouvernement d'Athènes, comme celui de la plupart des cités, évolua de l'aristocratie vers la démocratie, sous l'influence perturbatrice du commerce, qui diminuait l'importance des grands propriétaires ruraux. Ce sont ces grands propriétaires ruraux qui, à l'époque où la démocratie n'était pas encore là pour diriger contre eux des lois vexatoires, ont dû vraisemblablement protéger ces fêtes de Bacchus, *alors rurales*, et subvenir aux *modestes dépenses* qu'elles exigeaient. Si, en d'autres termes, certains citoyens, à un moment donné, furent déclarés chorèges en vertu de la loi, c'est qu'ils l'étaient précédemment en vertu de l'*usage*. Toutes les législations présentent des phénomènes de ce genre-là.

Le Grec riche, aujourd'hui encore, aime tout particulièrement à protéger, à subventionner les manifestations de l'activité intellectuelle chez ses compatriotes moins fortunés. Cette tendance

persiste chez le Grec émigré, qui a perdu de vue ses compatriotes. Elle a été constatée à différentes époques. Rien donc de plus naturel que les riches particuliers de l'Attique prissent plaisir à organiser ces fêtes des vendanges, à user de leur autorité pour discipliner, régulariser cette joie exubérante, la jeter, pour ainsi dire, dans un moule esthétique. Ils y étaient portés d'ailleurs, non seulement par leur goût naturel et par leurs loisirs, mais encore par le désir de se faire des clients politiques. C'est surtout ce dernier motif, évidemment, qui faisait encore subsister, du temps de Démosthène, le type du chorège amateur.

Mais cette même classe d'aristocrates, d'où sortaient la plupart des chorèges, était aussi celle d'où sortaient la plupart des archontes, même après la révolution populaire qui avait élargi pour ces magistrats les conditions d'éligibilité. La démocratie, en effet, avait amené l'éclosion de nombreuses magistratures, dont les attributions s'étaient enrichies aux dépens de l'archontat, et les « parvenus », les *moins lettrés*, par conséquent, recherchant de préférence les charges nouvelles, laissaient assez souvent aux rejetons des vieilles familles l'honneur de remplir ces vieilles fonctions d'archontes, plus décoratives qu'importantes, et qui conduisaient à l'Aréopage, comme à une retraite consacrée par la tradition.

C'est ce qui nous aide à comprendre comment la tragédie grecque put échapper au patronage impersonnel, administratif, des États, qui, à coups de règlements, d'examens, de jurys, de commissions, de subventions mécaniques et aveugles, veulent se donner le luxe d'encourager les arts. Les poètes ont affaire tout d'abord à un homme, l'archonte éponyme, et il y a de grandes chances pour que ce soit un homme de goût. Cet homme, après un contact direct avec eux, renvoie trois d'entre eux à un autre homme, le chorège, riche et intelligent, ambitieux peut-être, mais dont l'ambition ne gâte rien. Cet homme, responsable devant la Cité, possède, en dehors de cette responsabilité, ses coudées franches; il peut monter sa petite affaire comme il l'entend. Toujours citoyen privé, il se trouve gratifié momentanément et accidentellement de l'auréole du fonctionnaire, mais

cette auréole n'est pas à dédaigner. Le chorège est, dans l'exercice de sa charge, un être sacré. Patron d'une cérémonie du culte, il participe à la dignité de ce culte même. Le frapper, l'outrager en cet instant est un sacrilège, susceptible d'attirer sur son auteur la peine de mort. Voilà pourquoi Démosthène, frappé par Midias, ne se contente pas d'une *action ordinaire*. Il intente une action extraordinaire : « Si j'avais, dit-il, été ainsi maltraité par Midias autrement que dans mes fonctions de chorège, en ce cas, Athéniens, on pourrait se contenter de le condamner pour fait d'outrages. Mais ce n'est point le cas, et je vais jusqu'à dire qu'en le condamnant pour impiété vous feriez justice. »

Constatons ici un fait important, ou plutôt l'absence d'un fait, qui permet de mieux caractériser le type. Bien que la tragédie soit une cérémonie religieuse, nous ne la voyons pas, comme nos *Mystères* du Moyen Age, patronnée par le clergé. Le clergé, chez les Grecs, a peu de puissance. Il reste, pour employer une métaphore à la mode, « renfermé dans la sacristie ». On peut même dire qu'une partie des fonctions sacerdotales lui échappe, et se retrouve, soit dans les attributions de l'archonte-roi, soit dans les rites accomplis par le père de famille à son foyer. Le prêtre de Bacchus ne joue donc dans les fêtes que le rôle de sacrificateur, et tout repose, en définitive, sur deux hommes, l'un public, l'autre privé : l'archonte éponyme qui choisit, parmi des poètes connus de lui, les meilleurs ou jugés tels ; le chorège, à qui incombe l'organisation du spectacle, et de qui dépend la *réussite* de l'opération, laquelle consiste, dans le cas dont nous parlons, à satisfaire un public extraordinairement difficile.

C'est plus tard, après la conquête macédonienne, que la difficulté de constituer des chorèges devint tellement grande que la Cité dut souvent y renoncer et assumer entièrement les charges de la choragie. Des inscriptions relatent la représentation de telle tragédie, *le peuple étant chorège*. « Tant qu'Athènes existera, dirait pourtant Démosthène, grand sera le nombre de ceux qui fourniront des liturgies, et il n'en manquera jamais (1). »

(1) *Contre Leptime.*

La prophétie devait être démentie par les faits; mais ce fut aussi l'époque de la décadence.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur des détails qu'il est facile de retrouver dans tous les traités de littérature : groupement — pendant longtemps — de trois tragédies en trilogie, concours de trois trilogies représentées en trois journées, jugement porté d'abord par acclamation, puis confié à un tribunal de cinq juges, diminution progressive du nombre des choreutes; effacement de l'élément lyrique à mesure que se développait l'élément scénique et que s'augmentait le nombre des acteurs. Considérons, pour fixer nos idées, la plus simple des tragédies que les Grecs nous aient laissées, la plus primitive par sa forme, sinon par sa date. Nous voulons parler des *Suppliantes* d'Eschyle, et voyons ce qu'en peut dégager, au point de vue social, une rapide analyse.

## III. — UNE TRAGÉDIE ÉLÉMENTAIRE.

La tragédie des *Suppliantes* est très simple, tellement simple qu'elle nous déroute, et que nous ne concevons pas, avec notre amour des intrigues, des péripéties, des « trucs » dramatiques modernes, qu'un tel sujet ait pu intéresser, passionner même des milliers de spectateurs. La scène représente un rivage près d'Argos. Le chœur, formé des cinquante Danaïdes, arrive en invoquant les dieux. Les filles de Danaüs ont dû s'enfuir d'Égypte, pour échapper à l'hymen des cinquante fils d'Égyptus. Après un long morceau lyrique, Danaüs, qui accompagne ses filles, recommande la prudence à celles-ci. Elle doivent se montrer pieuses envers les dieux et humbles à l'égard de l'étranger. Survient Pélasgus, roi du pays. Chose curieuse, Danaüs se tait alors; il s'efface; la pièce, sauf à un seul endroit, ne comporte pas de dialogue entre deux acteurs. Les Danaïdes invoquent la protection de Pélasgus contre les Égyptiens qui les poursuivent. Pélasgus trouve la chose grave, très grave. Ici, beaucoup de généalogie. Les suppliantes rappellent qu'elles descendent de

Zeus, ce qui les rend, par conséquent, plus ou moins congénères de leurs hôtes. Pélasgus annonce qu'il va consulter l'assemblée du peuple. Nouveau chœur lyrique; invocation à Zeus. Danaüs, qui est allé à Argos, revient et annonce que les Argiens sont favorables aux suppliantes. Chœur lyrique en l'honneur de ces excellents Argiens. Danaüs aperçoit les vaisseaux égyptiens qui arrivent. Il s'en va de nouveau pour avertir les Argiens. Chant de crainte et de désolation des Danaïdes, qui demeurent groupées autour d'un autel. Un héraut vient les sommer de s'embarquer. Cris de douleur, protestations. Arrive Pélasgus qui somme le héraut de se retirer (c'est le seul dialogue entre acteurs). Le héraut se retire, et le chœur, en de nouveaux chants lyriques, remercie les dieux.

Comme intrigue, c'est plutôt maigre; mais ce qui nous semble un défaut permet de mieux saisir le caractère essentiel et primitif du spectacle tragique. Ce spectacle est un divertissement sans doute, mais c'est avant tout une cérémonie religieuse, et qui tient à la religion par une foule de liens. Ces hymnes pieux qui remplissent une bonne partie de la pièce, cet autel autour duquel tout se déroule, ces bandelettes de suppliantes, le cas de conscience que se pose gravement Pélasgus : tout cela est empreint d'une réelle austérité religieuse. Ajoutons que l'amour, ce condiment obligé de toutes nos pièces de théâtre, est ici complètement absent. L'amour n'existe pas pour Eschyle. Il n'apparaît qu'incidemment dans l'*Antigone* de Sophocle, et ne prend de l'importance chez Euripide que par le caractère de fureur sacrée dont il se trouve revêtu. Si l'on voulait faire la « psychologie » de nos suppliantes, on découvrirait peut-être que la grande préoccupation qui les anime est la crainte d'oublier quelque dieu dans leurs invocations et de se faire ainsi un ennemi parmi les immortels : « Zeus, protecteur des suppliants, jette sur nous un favorable regard..... O Ville! ô Terre! ô limpides fontaines de cette contrée! et vous, divinités du ciel! et vous, dieux qui régnez dans les enfers, impitoyables vengeurs!.... Et toi, fils de Zeus, toi dont la mère paissait l'herbe des prés..... Epaphus, traverse les mers!..... Dieux de notre famille, défendez les

droits de la justice!..... Et toi, exauce ma prière, toi dont rien ne trouble jamais l'œil serein, chaste fille de Zeus!.... » Et c'est immédiatement après ces invocations que Danaüs, trouvant sans doute ses filles trop peu dévotes, les exhorte à invoquer Apollon, puis Poséidon, puis Hermès. Encore nous arrêtons-nous aux premières pages. Il nous serait facile de continuer, et d'accumuler les citations.

Aux invocations s'entremêlent les maximes morales, les « phrases de sermons », tout à fait semblables à celles que nous avons déjà relevées dans Pindare (1) : « Non! même dans les enfers, même après la mort, le coupable n'évitera point le châtiment dû à son crime!... Il faut respecter un suppliant; car ses offrandes, s'il est pur, sont toujours agréées des dieux..... Respecter ceux à qui nous devons la vie est l'un des trois préceptes de cette justice dont tous subissent la loi. » Les *lieux communs* moraux abondent, en un mot, dans le langage de la tragédie comme dans celui de l'ode pindarique. Rien d'étonnant à cela. Les deux « genres » sont étroitement parents. Dans un cas comme dans l'autre, c'est un chœur qui chante et qui danse, et, dans un cas comme dans l'autre, danse et chant ont un caractère éminemment religieux.

L'ode pindarique est consacrée à célébrer les vainqueurs aux grands Jeux de la Grèce, et nous avons vu que, du vainqueur lui-même, le poète se hâte de remonter aux ancêtres de celui-ci, à ces « héros » dont le souvenir idéalisé, transfiguré par la légende, hante toujours les générations d'alors. Le poète tragique, lui, n'a pas à se préoccuper des contemporains; il remonte tout de suite à ces héros, à ces familles illustres, exceptionnelles, qui jadis *poussèrent en avant* la société pélasgique, exécutèrent de grands travaux, exterminèrent des monstres, châtièrent de terribles malfaiteurs, entreprirent des expéditions sensationnelles et d'importants travaux d'assainissement, excitèrent l'horreur par de grands crimes ou la pitié par de grands malheurs. Le poète grec n'a pas besoin d'aller chercher ses héros dans les annales

(1) *Pindare et les pindariques.* — V. *Science sociale*, septembre 1899, t. XXVIII.

des autres peuples. Il est fasciné par ces « familles divines » dont les membres ont fondé ou renouvelé les principales Cités de sa patrie, les Atrides, les Labdacides, les Héraclides, la race du vieux Priam, celle de l'antique Inachus, et bien d'autres, dont s'occupaient de nombreuses tragédies perdues. Ce sont eux, ce sont ces *chefs éminents,* fondateurs d'aristocraties locales, qui alimentent la tragédies de *sujets* toujours palpitants, sujets que tout le monde peut comprendre sans le secours de l'érudition, parce que la légende de ces demi-dieux ou hommes quasi divins est restée vivace dans l'imagination populaire. Et ne peut-on ajouter que le poète, par là, se trouve payer aux grandes familles une dette qu'il leur doit, puisque, très probablement, parmi les « mécènes » qui ont patronné l'art tragique, il s'est trouvé et se trouve encore des descendants de ces héros divinisés?

On est frappé, à la lecture des *Suppliantes,* de l'importance attachée à la généalogie des Danaïdes. Une longue conversation entre Pélasgus et le chœur roule sur cette question, qu'un auteur moderne trancherait vite en deux mots. Le chœur raconte comment Zeus aima Io, fille d'Inachus, laquelle fut changée en vache, comment Io eut de Zeus un fils nommé Epaphus, qui eut pour fille Lybie, qui eut pour fils Bélus, qui engendra lui-même Egyptus et Danaüs. On remarquera ici la confusion symbolique établie entre des noms de pays et des noms de personnes. Pélasgus lui-même est l'incarnation des anciens Pélasges, qui précédèrent les Achéens dans le Péloponèse, en attendant qu'à ceux-ci vînt se superposer le type dorien. Nous sommes donc en pleine antiquité, et le poète vise une époque dont il est séparé par plus de mille ans. On conçoit que la fable — mais une fable symbolique, artistique — se soit copieusement mêlée aux quelques éléments historiques contenus sans doute dans la légende en question.

Mais si le drame d'Eschyle nous révèle le culte rendu aux grandes familles légendaires, il réflète également cet « esprit de cité » qui éclate dans tant d'œuvres grecques.

Ce sont surtout, dans ces œuvres anciennes, les passages propres à nous dérouter, à nous déconcerter, qui constituent des do-

cuments caractéristiques sur l'état social. Nous avons noté ces innombrables invocations aux dieux; nous avons mentionné ces minutieuses généalogies — deux particularités que ne présenteraient pas un drame moderne. Insistons maintenant sur l'attitude si réservée de ce Pélasgus qui, voyant arriver cinquante jeunes filles malheureuses, persécutées, descendantes du dieu qu'il adore, et originaires du pays même auquel il commande, se tient prudemment sur la réserve et ne veut pas accorder son hospitalité jusqu'à ce qu'un « vote de confiance » de ses notables l'ait tranquillisé. Voilà une figure aussi peu française que le fameux Achille d'Euripide, qui ne manifeste pas la moindre inclination pour Iphigénie. Pélasgus, en d'autres termes, est peu galant pour les jeunes personnes qui lui font l'honneur de réclamer son aide, et il réduit ces belles visiteuses à une bien étrange extrémité :

Le choeur. — Écoute mes dernières prières.

Pélasgus. — J'ai écouté jusqu'ici; parle donc, j'écoute encore.

Le choeur. — J'ai des ceintures qui entourent, qui serrent sur moi mes habits.

Pélasgus. — Oui, c'est une partie nécessaire du vêtement des femmes.

Le choeur. — Eh bien! il y a là, sache-le, une belle ressource...

Pélasgus. — Explique-toi : que veux-tu dire?

Le choeur. — Si tu ne rassures par un serment une troupe infortunée.....

Pélasgus. — Ces ceintures, cette ressource, à quel usage vas-tu les employer?

Le choeur. — A orner ces statues de tableaux d'une nouvelle sorte.

Pélasgus. — Ces mots sont une énigme. Parle en termes clairs.

Le choeur. — Nous nous pendons, sur l'instant même, à ces dieux.

Pélasgus, il est vrai, s'écrie alors : « Ah! ces paroles déchirent

mon cœur! » Mais il explique tout de suite pourquoi son cœur est déchiré. C'est qu'un suicide auprès d'un autel est un sacrilège, une souillure pour le lieu sacré, et qu'il va falloir des purifications, des expiations. Encore des contrariétés, quoi! C'est alors qu'il envoie Danaüs auprès des Argiens, en lui recommandant de se débrouiller et d'exciter en sa faveur la pitié des citoyens. Pélasgus lui-même, après un nouvel entretien avec le chœur, ajoute :

« Je vais convoquer le peuple d'Argos; je vais essayer de vous concilier la bienveillance de l'assemblée. J'instruirai ton père des paroles qu'il faut faire entendre... Puissent la Persuasion et la Fortune seconder mes efforts ! »

Et voici maintenant Danaüs qui revient, content de la « séance » :

« Ce fut de l'enthousiasme, raconte-t-il; et je sentais ma vieille âme toute ragaillardie, quand l'air s'est hérissé des mains droites de cette foule, quand l'arrêt a été pris d'une voix unanime. Nous serons traité dans ce pays comme des habitants libres; nul ne pourra nous revendiquer, nous serons à l'abri des injures de tous les mortels; personne, ni citoyen, ni étranger, ne nous arrachera de ces lieux. Si l'on essayait d'user de la violence, tout Argien qui ne nous prêterait pas main-forte sera puni, par le peuple, de l'infamie et de l'exil. Tel est le décret adopté par le peuple. » Enfin, les papiers des Danaïdes sont en bonne règle, la constitution est sauvegardée, et Pélasgus, qui au fond n'est pas méchant, se sentira du courage tout à l'heure pour dire au héraut des fils d'Egyptus :

« Holà! que fais-tu? Quelle est cette impudence, de violer le territoire des Pélasges?... Pour un barbare, tu le prends d'un peu haut avec des Grecs! »

Et plus loin :

« Le peuple d'Argos l'a décidé d'une voix unanime : jamais la violence ne nous fera livrer cette troupe de suppliantes. Ce décret, c'est un clou solide qui l'a fixé : il est inébranlable. »

En un mot, il n'est pas venu à l'esprit d'Eschyle de nous montrer un roi galant, généreux, chevaleresque, s'empressant de mettre son palais à la disposition de femmes infortunées et son

épée à leur service. Ce qu'il a jugé plus intéressant, plus *naturel* aussi sans doute, c'est un chef de cité consciencieux, respectueux de la légalité, pas trop content au premier abord de voir des *étrangers* s'installer dans son canton et lui attirer des affaires, cédant, en fin de compte, moins à un sentiment de pitié qu'au respect de Zeus hospitalier, protecteur des suppliants, et seulement encore lorsqu'il se sent appuyé par le corps délibératif de la localité. Ce n'est pas moderne, mais c'est on ne peut plus correct.

Nous avons voulu borner nos exemples à une seule pièce, afin de ne pas disperser l'attention et d'évoquer le plus possible, à travers cette pièce des *Suppliantes,* l'image plus simple encore, plus lyrique, plus dansante et plus chantante pour ainsi dire, de la tragédie en honneur avant Eschyle. Une troupe de danseurs aux évolutions lentes et graves, coupées de repos, près d'un autel; un personnage masqué apparaissant par intervalles sur une scène étroite pour échanger de petits couplets symétriques avec le chœur; puis les évolutions reprenant, harmonieuses, religieuses, accompagnées de chants où le nom des dieux éclate cent fois; trente mille spectateurs tout autour, sur des gradins étagés en demi-cercle; par-dessus, le beau ciel bleu de l'Attique; au dehors, dans un instant, les ovations d'une foule intelligente et enthousiaste, se pressant pour acclamer les trois triomphateurs de la fête : poète, chorège, archonte, dont les noms vont être gravés sur un trépied pour l'édification de la postérité reconnaissante : telle est, en deux mots, la rapide évocation de la tragédie grecque, harmonisée avec le milieu qui lui est propre, et hors duquel son « genre de beauté » ne saurait être compris.

G. D'AZAMBUJA.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## V

### JE DÉCHOIS DANS LA CHASSE. — M. DE R*** (1)

Il me restait, pour achever, à ma confusion, mon expérience, à me donner un dernier démenti.

Je fus amené à faire un faux pas dans cette passion de la chasse que j'avais imprudemment qualifiée de décadente. Je semblais décidément voué à succomber toujours, à toujours adorer, en pratique, ce que j'avais doctement brûlé en théorie.

Je n'étais plus agriculteur. Qu'étais-je? Vis-à-vis de moi-même, il fallait bien me trouver une qualification quelconque. Je me décorai du titre de forestier, puisque je regardais pousser mes bois et même que j'en plantais.

Je cessai mon abonnement au *Journal d'Agriculture pratique* et passai à la *Revue des Eaux et Forêts*.

### I

Il est admis que les forestiers sont chasseurs par état. Je devins chasseur. Je dois dire, à ma décharge, que ce fut, pour moi, une obligation. Je me vis contraint à chasser et même à faire

(1) Voir les quatre livraisons précédentes.

assermenter mon métayer comme garde, non pour préserver mes lapins, mais pour m'aider à les détruire.

Du temps où j'étais agriculteur, les lapins étaient pour moi des animaux nuisibles, *des rongeurs*. Je n'avais garde d'en prévenir la destruction; je la favorisais au contraire, de sorte qu'ils avaient disparu de ma propriété braconnée, remplie de collets.

Ils pullulèrent subitement. J'en trouvais partout des traces irrécusables. Bien plus, déjà on me parlait de dégâts. On me montrait des blés, des seigles mangés; on me menaçait de dommages et intérêts; on parlait de demander à M. le Préfet une battue administrative, fléau justement redouté du propriétaire.

Dernièrement, un de mes voisins en avait été affligé. Il avait vu sa propriété envahie, plus ou moins saccagée, sous ce prétexte. La voiture-cantine qui accompagnait les chasseurs et portait leur lunch avait arboré le drapeau rouge. Cette manifestation avait un relent de Jacquerie socialiste, quelque chose comme la répétition générale du grand jour du « chambardement » prophétisé par les apôtres de l'anarchisme. Ils avaient triomphé, tandis que le propriétaire, partiellement dépossédé par une mesure administrative, demeurait diminué à la suite de ce dangereux déchaînement de convoitises.

Son droit avait faibli; l'audace des maraudeurs s'était accrue. Ils devenaient des précurseurs de l'ère nouvelle, où l'on ferait rendre gorge aux accapareurs et où l'on restituerait à tous la jouissance commune de la terre, injustement détenue encore par quelques particuliers.

En attendant, disait-on, je devais payer les dépens. Puisque je n'avais pas voulu chasser mes lapins, ce qui était avéré, j'étais responsable de leur multiplication.

C'était grave, et je savais où cela pouvait me mener. Tout simplement à servir une rente perpétuelle aux terres situées sur tout mon pourtour.

J'étais à peine sorti, après tant de difficultés, de l'obligation de servir une rente à ma propriété. Allait-elle maintenant me forcer à en servir une aux voisins? Je ne voulais à aucun prix entrer dans cette voie.

Peu auparavant, visitant avec un ami une ferme à vendre, nous avions été frappés de la pauvreté des terres.

— Mais quel revenu peut-on en tirer? demandions-nous au fermier.

— Il y a d'abord 600 francs que nous paie chaque année M. X***. pour les dégâts de ses lapins.

Nous ne doutâmes pas que ce ne fût le plus clair du revenu.

Le fermier expliquait la manière de s'y prendre. On fait un « témoin », c'est-à-dire qu'on entoure de treillage une chaînée au milieu du champ, on la fume abondamment, tandis qu'on oublie d'engraisser tout le pourtour, qui pourtant est censé cultivé de même. La différence entre la récolte du champ et celle du « témoin » est attribuée aux dégâts commis par les lapins.

Mais d'où venait, chez moi, cette génération spontanée de lapins?

Je finis par le découvrir, non sans stupéfaction. Je suis obligé de répéter l'expression de mes surprises naïves, parce que j'ai passé par une suite ininterrompue et prolongée d'étonnements en abordant la campagne française. C'est ce qui me fait conclure que le colon de France fera bien d'aborder sa colonie comme une terre inexplorée, la *terra ignota* de nos anciens atlas.

Ma stupéfaction provint donc de la découverte que je devais à mes voisins le repeuplement de ma chasse. Ce sont des choses qui ne s'inventent pas.

Mes voisins avaient constaté que, si je leur laissais tout détruire, je ne me chargeais pas du repeuplement, comme ils l'avaient d'abord espéré.

C'était regrettable. Toutefois, mon indifférence en cette matière les assurait que je ne leur ferais pas tort de leur gibier. Ils s'étaient donc décidés à repeupler, à leur profit.

L'un d'eux, amateur de chasse au chien courant, ne trouvait plus de lapins à lever. Il avait lâché, sur sa lisière, neuf lapines pleines, au printemps.

Un autre avait lâché, de son côté, une trentaine de lapins domestiques qu'il ne pouvait plus nourrir et qu'il était sûr de retrouver, avec usure, en hiver. J'avais, en effet, remarqué, comme

un phénomène curieux, des lapins blancs et noirs dans les bois.

Enfin, un colleteur renommé avait déclaré : « C'est dégoûtant, il n'y a plus moyen de vivre ! » Aux grands maux les grands remèdes ! Habitué à chasser en été dans une propriété gardée, vraie garenne, il avait voulu assurer son hiver ; il en avait rapporté bon nombre de lapines pleines. Il les avait installées, une nuit, avec grand soin, au milieu de ma propriété, sous un énorme tas de bourrées, où il avait, par un arrachage artistique, machiné des passages, des retraites. C'était un vrai terrier artificiel.

Je comprenais, maintenant, toute la légitimité de sa plainte, le jour où il avait accusé un de mes hommes de lui voler ses collets, et l'indignation de cet homme me disant, à moi : « Il m'a appelé voleur, je n'ai jamais rien pris à personne ». — C'était vrai, mon homme aurait eu scrupule à faire tort à mon braconnier du fruit de son travail. Il respectait ses collets.

Personne n'ignorait les faits dans le pays, si ce n'est moi. On m'attendait, avec curiosité et espérance, au moment des réclamations. Mes voisins avaient réussi, l'un, à assurer sa récréation sportive, l'autre son gagne-pain d'hiver. Je nourrissais leurs lapins, c'était bien. Mais, comme l'année avait été propice à la multiplication du gibier, si mes voisins arrivaient maintenant à me faire payer les dégâts de leurs lapins, ce serait mieux encore. Le tour serait complet.

En me voyant m'équiper et me mettre à la chasse, ils se crurent volés. Je ne sortis plus qu'avec mon fusil. Quoi de plus naturel à la campagne, pensai-je ? En surveillant mes plantations, je tuerai mes lapins. Où est le mal ? Seulement, je ne rencontrais pas de lapins dans les plantations. Il fallait aller les chercher ; ils ne me menaient pas où je voulais. En sorte que la cloche du déjeuner sonnait, et il me fallait rentrer avant d'avoir pu jeter un coup d'œil sur mes gens.

Ce n'était pas ennuyeux ; le temps passait vite à écouter les chiens chasser ; j'y retournais volontiers après déjeuner. Je prenais goût à la chasse et, sans m'ennuyer, je ne faisais plus rien.

De la chasse à laquelle j'avais été contraint chez moi, je passai, tout naturellement, à la chasse chez les autres.

Je m'étais jusque-là défendu contre les invitations sous prétexte d'installation. Je n'avais plus cette raison et crus faire preuve de grandeur d'âme en me bornant à la chasse à tir. Les chasses à courre se font, dans le pays, en déplacements, c'est-à-dire, tantôt ici, tantôt là, à de grandes distances. Il faut envoyer les chevaux la veille au rendez-vous, parfois coucher en route. Je ne voulais pas laisser ma femme toute seule. Il n'en était plus de même de la chasse à tir ; la journée suffisait. Ma femme, d'ailleurs, m'y avait poussé comme à une distraction obligée à la campagne et dont, disait-elle, j'avais besoin. C'était son rôle. Mais bientôt je compris le mien, qui consistait à me demander les conséquences que lui faisait cette vie nouvelle. Eh bien ! elle m'attendait toute seule au coin du feu. J'étais obligé de constater que c'était un peu court; d'autant plus que je rentrais avec un excellent appétit, mais, fatigué par ma journée, j'avais plus envie de dormir que de causer après dîner. Elle ne se plaignait pas, c'est moi qui la plaignais.

Et pourtant, comment font les autres? me disais-je.

J'écoutai les propos des chasseurs :

— Je pars ce soir, disait l'un, j'ai mon conseil demain.

— J'arrive, expliquait un autre en manquant son perdreau. Ma famille est à Paris. La nuit passée en chemin de fer rend nerveux, le tir est moins sûr.

— La maison est pleine, disait le maître de la chasse. Nous n'avons plus une chambre de libre.

Un garde apportait le courrier dont on prenait connaissance entre deux battues.

— La chasse ne les rend donc pas oisifs comme moi ? pensai-je.

En effet, ces voisins sont des citadins, généralement très occupés. Ils sont oisifs à la campagne parce qu'ils y passent leurs vacances ou y viennent en congé. Leurs femmes sont en ville, ou ont une nombreuse société pendant la saison des chasses. Elles ne souffrent pas de la passion de leurs maris. Dans ces conditions, la chasse, pour les citadins, me paraît un sport tout à fait recommandable. Leurs familles, leurs affaires n'en souffrent pas. Cette récréation saine est nécessaire à leur santé. Elle ne peut

devenir envahissante, parce qu'elle est limitée par la brièveté de leurs séjours et par leurs affaires.

C'est ce qui m'arrivait avant mon mariage, pour la chasse à courre. Je ne lui avais reconnu que des avantages. Elle n'interrompait pas mes travaux. Deux jours par semaine, je montais à cheval à dix heures du matin ; j'avais rempli dans la matinée ma tâche quotidienne de travail intellectuel ; je ne rentrais que pour dîner, mais je trouvais encore deux heures de lecture dans ma soirée.

La chasse à tir, quand vos occupations vous retiennent dehors, et que vous pouvez toujours chasser, est autrement envahissante. J'étais obligé de constater que, pour moi, rural, elle était dangereuse et vraiment décadente, parce qu'elle pouvait m'absorber tout entier, ruiner ma vie de famille et me tenir lieu de travail.

Mon parti fut pris : j'invitai tous mes voisins, chasseurs et braconniers, à des battues générales. Ce fut un massacre : « Il ne faudrait pourtant pas tout détruire, me disaient les prévoyants. » Mais je les rassurais jusqu'à ce qu'il ne restât plus un lapin.

La leçon n'a pas été oubliée. Il y a deux ans que je n'ai tiré un coup de fusil, mais je conserve mon garde pour prévenir le repeuplement.

Il semblait donc que, pour bien faire, *je dusse* ne rien faire, pas même chasser. Pourtant les deux termes sont contradictoires.

Je ne pouvais pas tomber plus bas ; j'avais touché le fond. En effet, à partir de ce point, je commençai à remonter.

## II

Un jour, s'annonça chez moi un de mes voisins, M. de R***, qui devait plus tard publier une étude agricole dont je me sers pour reproduire nos conversations. M. de R*** a joué un rôle capital dans mon relèvement ; il m'a donné le point de départ pratique. Je lui en serai toujours reconnaissant. Je ne le connaissais pas encore, à cette époque, mais je savais qui il était. Il s'était établi en même temps que moi dans le pays, pour se livrer à la culture.

M. de R*** venait me demander des renseignements sur un ménage que j'avais employé. Je fis la grimace.

« Je vois ce que c'est, me dit-il, tous les mêmes, voleurs et menteurs comme des nègres. »

A cette épithète de « menteur comme un nègre », je ne pus m'empêcher de rire. Elle faisait tableau, et ce tableau, je venais de le considérer le matin même.

En effet, mon jardinier venant chercher, pour la porter à la fosse à fumier, la brouette où l'on dépose les débris de cuisine et déchets de toutes sortes à la maison, avait trouvé, en plus, les cendres du calorifère. Pour n'avoir pas à rapporter le seau qui les contenait, il en avait versé le contenu dans un panier qui lui servait à porter les légumes à la cuisine, et qu'on lui rendait vide. Je vis, par hasard, le fait de ma fenêtre et lui en fis l'observation, en descendant.

« Votre panier à légumes n'est pas fait pour transporter les cendres; ce n'est pas propre! — Aussi, Monsieur, je n'en mets jamais! — Comment, vous n'en mettez jamais. Je vous en ai vu transporter ce matin. — Ah! oui... un peu. — Pas un peu; il était tout plein. — Ah! oui, il était même bien plein. » Et il se mit à rire. Je fus désarmé par cette inconscience. Je revoyais le large rire du fellah surpris en flagrant délit.

« Monsieur, continua M. de R***, j'ai été officier de marine; j'ai démissionné jeune pour monter le premier arsenal au Japon; au Tonkin, en Chine, je me suis occupé de constructions maritimes, de bassins de radoub, à la Plata, d'approvisionnements de navires. C'est vous dire que j'ai fait travailler toutes sortes de gens; à la Plata surtout, le rebut de toutes les populations blanches, des gens de sac et de corde, venus des quatre coins du monde; mais, je vous déclare que je n'ai jamais eu affaire à des gens comme ceux-ci. Il n'y a rien à en tirer; on a beau chercher, on ne peut les prendre par aucun bout. Ici nous perdons notre temps, notre peine et notre argent à les faire travailler. La surveillance est impossible; le dos tourné, ils ne font plus rien. Et pillards! les enfants de l'école dévastent mes arbres fruitiers; je les vois, je sors, ils s'éparpillent en riant; je rentre, ils revien-

nent, toujours en riant, comme une bande de moineaux après un coup de fusil. Ici il ne faut s'occuper que *des mesures* à prendre.

« — ?

« — Oui, trouver des conditions telles qu'ils ne puissent nuire, qu'ils soient forcés, par elles, de travailler pour vous. Pour cela, il est vrai, il faut avoir passé par le faire valoir, chose que je ne conseille pas. Je l'ai fait, étant déjà âgé. Je me suis levé tous les jours à 4 heures du matin, et, par tous les temps, j'ai conduit mes hommes au travail, comme un paysan, sans en retirer un grand avantage. Alors je remis la direction à un métayer plus apte que moi à conduire l'outil, et à en apprendre le maniement au personnel. Mais j'avais acquis un document précieux qui me permit, sans fatigue, et par ma seule supériorité intellectuelle, de guider ce métayer et d'augmenter considérablement mon revenu, ainsi que la valeur de mon domaine. »

Ainsi donc, mon voisin avait pratiqué, comme moi, le faire valoir, et y avait renoncé, comme moi. Il y avait appris, comme moi, une fois pour toutes, une leçon qui lui avait permis de se tirer d'affaire.

Seulement, il avait cette énorme supériorité sur moi : il avait su trouver le moyen de cultiver fructueusement. Le fruit de sa leçon était actif et non passif.

J'étais désolé. Il y avait donc bien un moyen de pratiquer une culture lucrative, et non seulement je ne l'avais pas trouvé, mais je ne pourrais même pas en profiter.

Son exploitation, quelle qu'elle fût, supposait évidemment un fonds de roulement et je me serais fait couper en morceaux, plutôt que d'en reconstituer un, après mes déceptions; car ç'eût été me mettre dans une position où un échec deviendrait sans excuse, puisque ma passivité était prospère.

Je lui fis part de mes regrets; il se mit à rire.

« Chez moi, tout s'est fait *sans mise de fonds,* mais avec le temps et *une logique entêtée*, par un homme déjà âgé. On peut donc dire que c'est à la portée de tout le monde. Je dois reconnaître pourtant que j'ai sacrifié une partie de mes revenus. »

Mais alors, je pouvais l'imiter, moi qui avais sacrifié, par principe et d'avance, tous mes revenus!

J'entendis des choses extraordinaires, dans le genre de celles que j'avais observées, mais ne ressemblant en rien à celles qui remplissent les livres agricoles.

J'ai un principe, me dit mon voisin, et je n'en ai qu'un seul, *a priori*. Le voici : c'est la terre qui doit faire vivre son homme; ce n'est pas à l'homme à faire vivre sa terre.

« — Mais alors, comment améliorez-vous vos terres?

« — En leur rendant un peu de ce qu'elles me donnent et seulement pour qu'elles me rendent davantage. Mais ici, je distingue. Je ne prête qu'aux riches et j'abandonne les pauvres à leur malheureux sort.

« — Vous n'améliorez donc pas celles-là?

« — Si, mais par elles-mêmes, par les agents atmosphériques, par la jachère. Autrement, par le travail et la dépense, c'est folie! »

Et il conclut, en se levant : « Notre livre de comptes est notre meilleur professeur d'agriculture. »

Je le reconduisis et lui fis faire le tour obligé du propriétaire. Je n'avais pas grand'chose à montrer dans ma ferme morte, mais enfin, il restait ma fosse à fumier. Il sourit.

« Ça vous rapporte? me demanda-t-il.

« — Mon fumier est très bon.

« — Je n'en doute pas.

« — Et la dépense est faite une fois pour toutes.

— Elle est très pure, me dit-il, impeccable, construite d'après les données les plus classiques. Oh! un professeur d'agriculture n'aurait rien à y reprendre, c'est la fumière idéale de la ferme modèle. Mais ça coûte cher. »

Et il me quitta, me laissant rêveur.

Je lui rendis sa visite quelques jours après.

Je ne saurais résumer mon impression sur cette exploitation que par les deux qualificatifs : *banal* et *choquant*.

Tout ce que je voyais, fait comme ailleurs, était absolument banal; c'est ce qu'on rencontre partout.

Ce qui n'était pas fait comme ailleurs était absolument choquant. J'en citerai trois traits.

Je vis un champ de chardons; une vigne dans laquelle pacageait un troupeau de moutons, et nous suivîmes une route ravinée qui avait été comblée avec des pierres brutes, non cassées, telles qu'elles étaient sorties des champs, et dont quelques-unes n'étaient pas beaucoup moins grosses que la tête. Comme les chevaux s'y seraient cassé les jambes, un étroit sentier entre les deux ornières était formé par de la terre rapportée, pour combler les interstices.

« Vous voyez, me dit M. de M***, je cultive les chardons dans les mauvaises terres ; c'est ma façon de les améliorer. N'empêche que, quand les moutons s'y seront promenés pendant trois ans, elles me donneront une récolte d'avoine qui paiera les frais et me laissera un bénéfice; puis elles retourneront en jachère. Je ne leur demande pas grand'chose, comme vous voyez, mais elles ne coûtent rien. Dans ces conditions, elles rapportent. La vigne est phylloxérée, le bois n'eût pas payé l'arrachage. Je laisse les moutons la tuer; elle pourrira en terre. C'est brutal, je le reconnais, mais logique.

« Mon macadam? Il se fera peu à peu. Les voitures y passent; elles ne le pouvaient pas avant. Je me borne au nécessaire. »

Ayant terminé mon tour :

« Mon impression, dis-je, est que je me trouve en présence d'une manière nouvelle de comprendre l'agriculture. Ce n'est ni paysan, ni classique. Que pensez-vous du paysan?

« — Il travaille sa parcelle comme un nègre, et surtout avec les procédés du nègre. Tout bien compté, il gagne ainsi peut-être quinze sous par jour, chez lui. Il n'est sauvé bien souvent que par les journées à trois francs que lui paie le grand propriétaire chez lequel il va se reposer. Il est inutile de chercher à rien apprendre de lui; il ne voit et ne connaît que le tout petit côté des choses. Les petits paysans ne comprennent rien à ce qui se passe; aussi les voit-on prolonger les cultures et une manière de faire qui autrefois avaient fait vivre leurs pères, mais qui, aujourd'hui, les conduisent lentement et sûrement au désastre. »

Ainsi nous étions d'accord dans notre jugement sur le paysan.

Le professeur d'agriculture conservait-il encore aux yeux de M. de R*** un prestige qu'il avait bien perdu aux miens?

« Et le théoricien agricole? lui demandai-je. »

Il exécuta sommairement les professeurs d'agriculture.

« Ce sont des cultivateurs en chambre, s'exclama-t-il, leurs livres fourmillent des erreurs économiques les plus énormes.

« Il y a bien les livres des vrais savants ayant fait, en ces derniers temps, des découvertes admirables, mais il reste à chercher les applications vraiment pratiques et incontestablement lucratives de ces découvertes.

« Tenez! en ce qui concerne les engrais, il est incontestable que les engrais chimiques ont sur le fumier une supériorité écrasante qui consiste en ce qu'ils ne coûtent pour ainsi dire ni charroi, ni main-d'œuvre; mais encore les achète-t-on et faut-il qu'ils rapportent plus qu'ils n'ont coûté.

« Quant au fumier, il existe beaucoup de théories pour le traiter et l'améliorer; mais l'ammoniaque s'évapore, les eaux des pluies le lavent, le meilleur des traitements ne compense pas ces déperditions.

« La vérité est que, le fumier se produisant d'une façon continue, votre assolement doit être tel que l'emploi du fumier soit le plus continu possible afin qu'il ne dépérisse pas dans votre cour. Cette matière exigeant de grands charrois, l'emploi des fumures ira en décroissant de la ferme au pourtour de la propriété. Les engrais chimiques, au contraire, seront employés, en croissant, de la ferme au pourtour.

« Le purin s'écoule dans la fosse.

« On recommande d'en arroser le fumier : c'est le travail des Danaïdes; il est plus simple de recueillir le purin dans une grande tonne et d'en arroser les champs au fur et à mesure. De cette façon il n'y a ni perte de temps, ni perte de purin.

« On peut aussi, si le terrain s'y prête, faire écouler les eaux des toits dans la fosse à purin, et, par le moyen d'une fosse, conduire le tout dans le champ le plus voisin, tantôt dans un rayon, tantôt dans un autre. J'ai vu obtenir de cette façon une fertilité

merveilleuse. Ce ne sont là que des faits d'expérience, mais prenez note, en passant, qu'en agriculture la théorie n'est qu'un inutile et dangereux produit de l'imagination si elle n'est directement basée sur l'expérience.

« — Et que pensez-vous de nos voisins?

« — Les gros propriétaires? Ils vivent tous ou presque tous dans les villes et dans l'ignorance du premier mot de la culture; aussi ne savent-ils que se plaindre et se désoler, tout en contribuant, par leur inertie, aux plus grands maux de l'agriculture.

« — Ne pouvant suivre ni l'exemple de vos voisins, gros propriétaires ou paysans, ni les leçons de nos professeurs d'agriculture, comment avez-vous donc fait?

« — Je lus les livres nouveaux, français et étrangers; j'essayai tous les engrais minéraux ainsi que les machines nouvelles. A la vérité, je fis des écoles, mais je fus préservé des grosses pertes parce que je tins *scrupuleusement* mes comptes, *simplement par recettes et dépenses,* mais avec leur pourquoi.

« Il me fut dès lors facile, le soir, avec une feuille volante et un crayon, de récapituler, par une sorte de comptabilité en partie double, les recettes et dépenses afférentes à chaque objet.

« Par exemple, je constituai ainsi le Doit et Avoir d'un noyer; d'un côté, la valeur des noix qu'il avait produites, année moyenne; d'autre côté, ce qu'il me coûtait. Pour cela je comptai le nombre des betteraves ou autres récoltes en souffrance dans tout son pourtour; j'en pris quelques-unes que je pesai comparativement à d'autres, bien venues en dehors de son action. J'eus vite le poids et la valeur des betteraves dont il me faisait tort. Ce noyer et tous ses confrères me coûtaient plus qu'ils ne me rapportaient. Je les abattis. De même pour d'autres cas où il s'agissait de différentes sortes de cultures ou d'engrais.

« C'est ainsi que, par ma comptabilité, il me sauta aux yeux que la même forte quantité d'engrais chimiques avait porté la récolte de blé, de 10 à 14 hectolitres dans les terres médiocres, sans humus, et de 20 à 35 hectolitres dans de bonnes terres largement fournies d'humus, comme le sont ordinairement les terres basses.

« J'en conclus, ce qui au premier abord me parut paradoxal, —

mais le compte était évident — qu'il fallait fumer les bonnes terres de préférence, et abandonner les mauvaises terres à leur malheureux sort, ou revenir à la jachère, car sur ces dernières, à 10 hectolitres de rendement, je perdais, et à 14 hectolitres, au moyen de l'engrais, je perdais davantage, la plus-value de récolte ne payant pas le coût de l'engrais.

« Cette même quantité d'engrais avait au moins doublé la récolte de topinambours. J'en conclus que, là, mon argent avait été encore mieux employé.

« Cette comptabilité, voyez-vous, a un résultat immédiat, qui est de nous faire rejeter tout ce qui ne rapporte pas. Elle nous préserve de la routine et des essais scientifiques ruineux; dès le début, elle nous remet d'aplomb, et plus tard nous conduit aux bénéfices.

« Ces procédés sont bien terre à terre; mais, à côté de l'emploi théorique des engrais et des machines, à côté des assolements dits scientifiques, et d'ailleurs fort savants, il y a une culture économique et plus lucrative qu'on ne le croit, mais que la comptabilité seule peut nous apprendre.

« Nous devons, conclut M. de R***, tenir notre livre de comptes, comme un industriel ou un commerçant, nous guider sur lui pour savoir ce qu'il faut faire et ce à quoi il faut renoncer.

« Par exemple, quiconque a conduit une ferme sait quel dur travail et quels frais il faut faire pour faucher, faner, rentrer les foins à temps. Il sait surtout combien grande est la déperdition. Songez de plus à l'éloignement habituel des prés, que les prés toujours fauchés s'épuisent, qu'il faut donc double transport, celui du foin à la ferme et son retour, sous forme de fumier, au pré. Comparez maintenant l'économie et les avantages de la pratique du pâturage. Pas de main-d'œuvre, ni de charrois, point de déperdition. Dans un pré pâturé, rien de perdu; la bête rend sur place ce qu'elle a consommé; le pré s'améliore. Il faut donc pâturer les prés, comme en Angleterre où l'on fait peu de foin, et rentrer les artificiels.

« Autrefois, il est vrai, l'absence éventuelle de ces fourrages pouvait entraîner la mort du bétail, mais aujourd'hui le foin vient

de l'étranger comme toute autre marchandise. Tout est changé, et la vieille routine française consistant à faucher tous les prés n'est plus qu'une absurdité.

« D'ailleurs on se tire toujours d'affaire, par un moyen ou par un autre. Lorsque, encore enfant, j'étais à l'école navale, on nous racontait des histoires de navires en perdition, ayant brisé tous leurs câbles, mais qui s'étaient sauvés sur un mauvais et dernier grelin, lequel avait tenu bon. Je me suis inspiré de ce souvenir pendant la sécheresse de 1893.

« J'avais pâturé mes prés et les artificiels avaient fait défaut. Au printemps, je devais manquer de nourriture ; je fis beaucoup de choux à vaches et force seigle que je coupai en vert. Tout mon troupeau fut ainsi sauvé. On avait escompté ma ruine et on se moquait de moi dans le pays ; dès ce jour, je passai maître. Rien n'est probant comme un fait : le voilà.

« — J'admire, dis-je à M*** de R., votre vigne livrée aux moutons, vos champs de chardons, vos routes à macadam mégalithique. Je connais, en effet, ce qu'est l'amour-propre du propriétaire et je comprends ce que ces mesures représentent de force de volonté, de *logique entêtée*, suivant votre pittoresque expression. Je renie ma fabrique à fumier qui hier encore faisait mon orgueil. Je deviens partisan convaincu de la pratique du pâturage, de l'amélioration des bonnes terres par des engrais coûteux, mais qu'elles paient, et de celle des mauvaises par le temps, ce qui est le renversement de tous les principes. Mais je ne vois pas ce *document précieux* dont vous me parliez lors de votre première visite et qui *vous permet sans fatigue et par votre seule supériorité intellectuelle, de guider votre métayer et d'augmenter considérablement votre revenu, ainsi que la valeur de votre domaine*. Quel est-il ?

« — Mon bail, simplement mon bail. Nos baux sont surannés. Le blé est à vil prix, la viande est chère. Or, tous nos baux sont basés sur la vente du blé, seul produit autrefois transportable. Maintenant les transports donnent un débouché à la viande qui se vend. J'ai doublé mon troupeau. Cependant je continue, ce qui est amusant, à rentrer autant de grains, par suite de l'aug-

mentation du rendement sur des emblavures réduites, mais en bonnes terres, bien fumées.

« Mon bail est rempli, dans sa brièveté, de ces mesures dont je vous parlais. Au lieu de forcer mon métayer à cultiver d'une façon ruineuse, il le force à cultiver fructueusement. Eh ! c'est bien simple. Il lui fait, par exemple, une obligation du pâturage des prés et, du même coup, il le force à faire des artificiels pour la nourriture de l'hiver. Mes terres en profitent et accumulent l'azote que les légumineuses empruntent à l'atmosphère. Il doit laisser en friche, pendant trois ans, les terres pauvres, spécialement désignées ; le voilà forcé de porter sur les riches tout le fumier de la ferme et les engrais auxquels il est tenu. Il ne se doute pas de la théorie, mais il bénéficie de la pratique ; en sorte qu'il se range, sans difficulté, à ces prescriptions, une fois qu'il en a palpé l'effet. Par exemple, il faut être ferme la première année, ne pas faiblir à ses instances. Je ne m'en suis tiré qu'en faisant venir un homme du Poitou. Étranger, mal vu dans le pays, il ne trouvait pas d'appui au dehors ; il a bien fallu qu'il eût confiance en moi. Maintenant cela va tout seul. Ce que m'ont appris le faire valoir et la comptabilité, c'est de savoir faire un bail avantageux pour mon métayer et pour moi. »

Je partis avec le bail et je retournai souvent voir M. de R***. Le fruit de nos nombreuses conversations, que je viens de résumer ci-dessus en une seule, fut de me persuader que j'avais trouvé chez M. de R*** une nouvelle solution de propriétaire. Ces solutions ne ressemblent décidément à rien de ce qui a cours ; elles sont même l'envers des principes admis. Elles ont pourtant une force de conviction capable, non de satisfaire platoniquement l'esprit d'un théoricien, mais de convertir, jusqu'à l'action, un intéressé responsable, déjà déçu pourtant et terriblement sur ses gardes, comme je l'étais. C'est ainsi que je me décidai à prendre la direction de ma grande ferme.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

# LE SYNDICAT OUVRIER

## INSTRUMENT DE PACIFICATION

### III.

### LA RECONSTITUTION DES SYNDICATS AVANT LA LOI QUI LEUR RECONNAIT L'EXISTENCE.

#### I. — LES PREMIÈRES ORGANISATIONS.

Nous avons vu que les syndicats, avant de se développer, ont rencontré sur leur route trois principaux obstacles : la concurrence des sociétés de secours mutuels, celle des sociétés coopératives, et les tendances trop égalitaires de leurs propres membres, une fois que l'organisme nouveau fut créé.

Malgré les obstacles à l'expansion de l'idée syndicale, les rapports des délégués de Lyon et de Paris, à l'Exposition universelle de Londres, en 1862, montrent assez à quel point le spectacle des Trade-Unions avait frappé les ouvriers français. Ils n'osaient cependant prendre un titre qui les eût désignés aux rigueurs du gouvernement.

Mais, sous leurs statuts de sociétés de crédit mutuel et de solidarité, perçait nettement l'idée syndicale (1).

(1) Voici quelques extraits des statuts revisés en 1864, de la *Société du crédit mutuel et de solidarité des ouvriers du bronze :*

Préambule : *Les ouvriers de l'industrie du bronze, résolus à résister, par tous les moyens que leur donne la loi, contre l'avilissement toujours croissant des salaires, et décidés à maintenir la limite de dix heures de travail, au plus,* afin de donner plus de temps à leur famille et à la culture de leur intelligence, ont *décidé* de fonder une Société *dans le but de soutenir ces conditions.*

. . . . . .

Art. 16. — Les sociétaires quitteront l'atelier dans les cas suivants : 1° lorsque le pa-

En 1867, les ouvriers cordonniers sont les premiers à donner le nom de *chambre syndicale* à leur association professionnelle.

Cette même année, une commission d'encouragement pour les études des ouvriers de l'Exposition universelle fut nommée et fixa le nombre des ouvriers, délégués par chaque profession. Trois cent seize délégués furent désignés, par cent douze professions. Ils formèrent une *Commission ouvrière*, qui se réunissait dans un local scolaire du passage Raoul, mis à sa disposition par le maire du XI^e arrondissement. Le but de cette commission était de mettre de l'unité dans les divers rapports qu'elle devait présenter. Mais ces rapports étaient depuis longtemps déposés, que la Commission ouvrière se réunissait encore. — Les séances ne prirent fin qu'au 14 juillet 1869.

Une délégation de cette Commission avait été reçue, le 19 janvier 1868, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, M. Forcade de la Roquette, et lui avait soumis les vœux de la classe ouvrière, pour l'organisation des Chambres syndicales, ainsi que pour les modifications réclamées dans le mode d'élection des Conseils de prud'hommes, pour la suppression des livrets et l'abrogation de l'article 1781 du Code civil (1).

Cette démarche auprès du ministre eut un résultat immédiat. Dans une circulaire officielle, M. Forcade de la Roquette déclara que désormais les chambres syndicales ouvrières jouiraient de la tolérance, dont profitaient, depuis de longues années déjà, les chambres patronales.

Enfin la loi du 2 août 1868 abrogea l'article 1781.

tron voudrait ramener la journée à plus de dix heures; 2° chaque fois que l'on diminuera le salaire d'un homme à la journée, qui travaillera depuis deux mois au moin dans l'atelier, et qu'en outre la majorité de cet atelier affirmera qu'il vaut cette journée. . . . . .

Art. 26. — *L'indemnité accordée dans les cas prévus par le règlement est fixée à 3 fr. 30 par jour de travail, soit à 20 francs par semaine.*

(1) L'article 1781 stipulait :

« Le maître est cru sur son affirmation,

« Pour la quotité des gages,

« Pour le paiement des salaires de l'année échue

« Et pour les acomptes donnés pour l'année courante. »

Forte de ce premier succès, la commission ouvrière constitua immédiatement une commission d'initiative, dans le but de favoriser la création de chambres syndicales.

Cette commission d'initiative fonda, tout d'abord, deux grandes fédérations : *l'Union syndicale des ouvriers du bâtiment* et le *Syndicat général de tous les ouvriers de l'ameublement*, puis des syndicats isolés. — En 1870, ceux-ci s'élevèrent au nombre de 67.

En mars 1869, la commission fut saisie d'un projet de statuts d'une *chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris*. Ce projet, déposé par les ouvriers bronziers, réussit. La chambre, fondée à la fin de l'année, eut son siège, 6, place de la Corderie. Tous ses membres étaient affiliés à l'Internationale, et son action dans les grèves contribua à établir l'influence occulte et puissante de la fameuse association. Le comité directeur de la Commune se recruta, en grande partie, dans son comité.

Une autre fédération, composée d'ouvriers de vingt corporations et fondée par les ouvriers typographes, eut aussi son heure de célébrité : ce fut la *Caisse fédérative des cinq centimes*. Cette association, dont les membres s'engagaient à verser cinq centimes par semaine, pratiqua le *prêt mutuel en cas de grève*.

Toutes ces organisations furent ruinées par la guerre de 1870 et la sanglante répression de la Commune.

Les chambres ouvrières syndicales parisiennes ne se reconstituèrent qu'en 1872.

Alors, M. Barberet se mit à la tête du mouvement de réorganisation. Il désirait voir les travailleurs se détourner de la grève, dont les effets lui paraissaient funestes, non seulement pour les ouvriers, mais surtout pour la République.

Les ouvriers imprimeurs en taille-douce, les premiers, répondirent à son appel.

La corporation des ouvriers imprimeurs en taille-douce avait été créée en 1820 sous la forme mutualiste; mais elle avait tenté, à plusieurs reprises, de s'organiser sous la forme corporative.

En 1848 se constitua une association, qui se développa à la suite

des expositions de 1862 et 1867, et prit comme titre *la Prévoyante*, chambre syndicale des ouvriers en taille-douce.

Il n'y avait que Paris où cette industrie eût atteint quelque importance; on y comptait 400 ou 450 ouvriers, pour 80 patrons. Le travail y était extrêmement varié, d'où il résultait que le salaire devait être fixé pour chaque produit. Cette situation provoquait des discussions continuelles entre l'ouvrier et le patron. L'association qui venait d'être fondée se proposa la fixité du tarif et sa majoration.

Puis elle se posa en arbitre des différends qui pouvaient survenir entre patrons et ouvriers. Lorsqu'un ouvrier ne pouvait s'entendre avec son patron, il en référait à la chambre syndicale ouvrière, qui estimait le travail, enjoignait à l'ouvrier de quitter l'atelier, s'il avait raison, et l'indemnisait, pendant la durée de son chômage, par des subsides puisés à la caisse sociale. Dans son estimation, la chambre syndicale prenait pour base la journée de dix heures et le minimum de salaire de 6 francs.

Il en résulta de fréquentes grèves individuelles, jusqu'au moment où les patrons comprirent la nécessité de s'organiser eux-mêmes en chambre syndicale. Une lutte regrettable aurait pu s'engager entre les deux associations, mais les ouvriers décidèrent de s'entendre avec la chambre patronale. Une convention entre les deux chambres fut signée en février 1870 (1).

Grâce à cet esprit de conciliation, deux tarifs spéciaux purent être établis, pour certains genres de travaux (l'un en 1872, l'autre en 1873). Les grèves cessèrent. La société, n'ayant plus de chômages à indemniser, réunit des fonds pour tenter la création d'un atelier corporatif.

(1) Cette convention reposait sur les bases suivantes :

1° Journée de dix heures;

2° Salaire minimum de 6 francs par jour;

3° Formation de commissions mixtes, composées mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, jugeant souverainement tous les différends industriels qui s'élèvent entre patrons et ouvriers;

4° Obligation pour le patron de s'en rapporter au jugement des commissions mixtes et de ne pas renvoyer l'ouvrier avec lequel il a un débat;

5° Obligation également, pour l'ouvrier, de ne pas quitter le travail sur lequel statue la Commission mixte.

Parallèlement au syndicat, se développait la société de secours mutuels, qui avait en 1870, sous le nom de *la Progressive*, près de 100.000 francs en caisse.

Les ouvriers bijoutiers suivirent l'exemple des imprimeurs en taille-douce.

Ils formaient deux groupes distincts : le groupe du Palais-Royal, où se fabriquait la bijouterie riche, et le groupe du quartier du Temple, où se fabriquait la bijouterie ordinaire. Seuls, ces derniers étaient organisés en société de résistance. Dans le premier groupe, une grève partielle fut décidée à la fin de 1871. Plusieurs ouvriers du Palais-Royal abandonnèrent leurs ateliers, mais le syndicat des patrons eut facilement raison de l'éparpillement des ouvriers. A la suite de cet échec, une entente fut ébauchée entre les deux groupes ouvriers. Une commission mixte fut chargée d'élaborer les statuts syndicaux. Enfin, le 29 mai 1872, était fondée, entre tous les membres de la corporation, une *Chambre syndicale ouvrière de la bijouterie parisienne*, qui fournissait à bon marché le petit outillage professionnel, nécessaire à ses adhérents, et se proposait de créer un atelier coopératif de production.

Les ouvriers marbriers avaient, avant la guerre, une chambre syndicale. En 1869, avait même éclaté une grève qui dura trois semaines et endetta le syndicat. Ces dettes s'élevaient à 17.000 francs. Mais la grève avait été favorable aux ouvriers. Depuis certains patrons, essayant de revenir sur les concessions auxquelles ils avaient dû consentir, la nécessité de nouvelles grèves se fit sentir; il parut alors plus avantageux d'établir un atelier de chômage pour les grévistes, que de les soutenir, inactifs, à l'aide de la caisse syndicale.

Cet atelier de chômage fonctionna près d'un an. Il fut ensuite cédé à la société de crédit mutuel, qui le transforma en association coopérative de production, sous le titre : *l'Union*.

Après la guerre, la société de crédit mutuel ayant atteint son but, qui consistait dans la fondation d'une association de produc-

tion, restreignit son opération aux prêts entre membres de la société.

La chambre syndicale se réorganisa et se libéra des dettes contractées pour la grève.

Et l'association de production modifia ses statuts, de façon à permettre l'entrée à tout membre de la corporation, pourvu d'une action de 50 francs.

Le 24 mars 1872 était fondée la chambre syndicale des garçons de magasin ou de bureau.

Ces ouvriers n'avaient jusque-là trouvé aucun moyen de s'entendre. Dans les quartiers de luxe, où les magasins sont ouverts très tard, leur journée commence à 7 heures du matin, pour ne se terminer qu'à 11 heures du soir. Dans le quartier du Sentier, on leur faisait traîner, le jour, une voiture à bras, et, le soir, porter les relevés de compte et récolter les recettes, jusqu'à 7, 9 et 10 heures du soir.

Le salaire de ces ouvriers était de 80 à 120 francs par mois.

A la même époque se reconstituait la *Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiment du département de la Seine.*

Avant 1838, cette corporation ne possédait aucun groupement. Les travaux se faisaient à la journée, ou à la pièce, suivant des tarifs qui variaient avec les ateliers. La nécessité se fit alors sentir d'arrêter des prix uniformes fixes, et c'est grâce à elle qu'une sorte d'association se produisit. Elle dura peu. Une fois le tarif accepté par les ouvriers et les patrons, son but était atteint : elle tomba d'elle-même.

En 1859, en raison du nombre de constructions que l'on entreprit à cette époque, et aussi de la cherté croissante des objets de consommation, le tarif de 1838, appelé tarif Collin, fut revisé. Il se fit, comme précédemment, un groupement momentané, qui disparut ensuite. Mais le nouveau tarif n'ayant pas été accepté par les patrons, les ouvriers les plus énergiques de la corporation s'efforcèrent de constituer une nouvelle entente, pour exiger l'acceptation du tarif.

Ils n'aboutirent que neuf ans plus tard, en 1867, et l'association fondée ne sembla être constituée qu'à l'avantage des *ouvriers-marchandeurs*, qui représentaient dans la corporation une véritable oligarchie. Les simples ouvriers restèrent à l'écart et les essais de grèves, tentés pour l'application du tarif, échouèrent complètement.

Néanmoins cette société put faire face aux dépenses que nécessitait l'organisation corporative. Elle paya un comptable, fournit à son président une gratification de 1.000 francs et une rétribution mensuelle de 300 francs. La dette sociale s'éleva bientôt à 1.100 francs. Le président donna sa démission et les dettes furent payées.

La guerre survint sur ces entrefaites.

Après cet événement, le syndicat se reforma sur des bases plus larges, refit ses statuts et devint réellement la chambre syndicale de toute la corporation. Les patrons consentirent immédiatement à passer avec elle une convention, d'après laquelle le tarif devait être revisé chaque année, d'un commun accord des deux parties.

La chambre syndicale ne se contentait pas de ce succès. Elle poursuivait également la suppression du *travail brutal et barbare à la journée*, l'établissement de cours professionnels, pour rendre tous les ouvriers capables de travailler à façon, et enfin « l'émancipation économique de tous ses sociétaires ».

L'*Association syndicale des ouvriers bronziers de Paris* renaissait également de ses cendres en 1872.

En novembre 1864, les ouvriers avaient eu à supporter une grève, pour l'obtention de la journée de dix heures, que les patrons consentaient à accorder « dans le bronze proprement dit », mais qu'ils refusaient aux « ouvriers du gaz et du bronze d'imitation ». Cette journée avait enfin été obtenue pour tous, après une lutte de deux mois.

La fondation de la *Société de Solidarité des ouvriers du bronze* fut le résultat de cette réussite.

Jusqu'en 1867, cette société vécut assez paisiblement. Elle eut

cependant quelques grèves partielles à soutenir. Chaque maison avait son genre spécial de fabrication et son tarif propre. Plusieurs maisons furent mises à l'index, pour des questions de tarif. Tous les patrons se coalisèrent alors contre la société ouvrière; mais cinq semaines de grève générale eurent raison de leur coalition. Cette grève avait coûté 94.743 francs, sur lesquels 30.458 francs avaient été prêtés à la société. Jusqu'en 1870 elle eut assez à faire pour liquider cette dette.

En 1872, à la reprise des travaux, quelques patrons ayant refusé de reconnaître le tarif convenu, les ouvriers durent de nouveau s'unir, mais ils comprirent que les sociétés de résistance, qui se proposaient uniquement la grève comme moyen, ne pouvaient réaliser toutes les améliorations désirables. La forme qui leur convenait le mieux était la forme syndicale, permettant des relations suivies avec les patrons, rendant les grèves plus rares, et la conciliation plus facile.

Il fut donc décidé, à ce moment, que la société de solidarité des ouvriers du bronze serait transformée en association syndicale, et qu'un atelier social serait établi, qui permettrait, en cas de grève, d'utiliser les chômeurs, et, en temps normal, de mettre un outillage à la disposition de certains sociétaires, des travailleurs âgés, par exemple, auxquels, dans les ateliers, on préfère les jeunes gens.

En 1873, cet atelier social pouvait contenir quatre monteurs, trois tourneurs et treize ciseleurs. Il avait coûté 1.635 francs de frais d'établissement.

Les recettes de l'association s'élevaient, depuis le 1er mai 1872, à 25.402 francs.

En juin 1872, la corporation des ouvriers passementiers se constituait aussi en chambre syndicale. — L'association avait existé avant la guerre sous le nom et la forme de *Société de prévoyance et de solidarité*. — Et, le 27 juillet 1872, le nouveau syndicat adoptait un règlement, aux termes duquel l'ouvrier passementier de Paris *devait gagner au minimum cinq francs par jour*.

Deux moyens se présentaient pour faire adopter ce règlement par les patrons : l'imposer par la force, sous menace de grève, ou réclamer la constitution d'une commission mixte, chargée de le discuter. Le dernier moyen prévalut.

La fixation du minimum fut acceptée par les patrons. Et, ainsi, l'ouvrier fut assuré de pouvoir toujours, par son travail, subvenir à ses besoins.

Enfin la création d'un atelier coopératif était décidée par le syndicat.

Cependant un groupe d'une autre corporation, celle des ouvriers tailleurs, se lançait dans la coopération de production avant de songer à créer un syndicat. C'était la *Société générale des ouvriers tailleurs*.

Un deuxième groupe de la même corporation avait formé une société de résistance dont la caisse contenait près de 10.000 francs. C'étaient les *coupeurs-tailleurs*, qui transformèrent bientôt leur société en chambre syndicale, en faisant servir leur caisse de résistance à la création d'un atelier coopératif de production. Hommes et femmes y étaient également admis.

Un troisième groupe enfin formait la *chambre syndicale des ouvriers tailleurs*, dont la fondation remontait aux dernières années de l'Empire. Ce syndicat avait pour objectif la coopération. Les femmes n'y étaient pas admises, leur concurrence étant une cause de ruine pour les ouvriers. Elles semblaient cependant devoir être moins dangereuses dans le syndicat que laissées à la porte, indépendantes et isolées.

## II. — LES TENTATIVES DE FÉDÉRATION.

A mesure que les associations syndicales ouvrières se multipliaient, se manifestait la nécessité de les fédérer en une organisation centrale, ainsi que l'avaient déjà fait les chambres syndicales patronales, avec l'*Union du commerce et de l'industrie*.

Au mois de mai de l'année 1872, quinze chambres syndicales

ouvrières étaient réorganisées. Mais n'allaient-elles pas succomber bientôt dans ces essais continuels de grèves, qui leur semblaient alors le meilleur moyen de combattre les exigences des patrons et d'élever les salaires? La grève, *sans préparation*, tourne presque fatalement au désavantage des ouvriers. Même heureuse, si la caisse des syndicats est vide, son effet en faveur des salariés n'est pas de longue durée. Les patrons tentent un retour offensif qui a bientôt raison d'adversaires désarmés et démunis. Les suites de la défaite sont la débandade et la désertion du syndicat. Les exemples de ces faits ont été trop fréquents pour que nous croyions utile d'y insister.

Il s'agissait donc de détourner les syndicats renaissants de cette voie fatale, où la violence cachait leur faiblesse, où la détermination ne pouvait tenir lieu d'organisation.

Il fallait, dit M. Barberet, poser des bases d'opérations pratiques, dont l'ensemble offrît un champ assez vaste pour renfermer l'évolution pacifique des ouvriers vers le progrès et l'émancipation économique.

Le programme que l'on fixa se divisait en cinq parties :

La première consistait à établir un groupement central des délégations ouvrières.

La seconde embrassait l'instruction professionnelle, élaborée d'abord méthodiquement par les délégués centraux et décentralisée ensuite par eux-mêmes, dans leurs syndicats respectifs.

La troisième partie réglait l'apprentissage et le placement gratuit des sociétaires.

La quatrième se proposait pour but le règlement amiable des litiges, entre le patron et l'ouvrier, par voie d'arbitrages directs et mixtes.

Enfin la cinquième question du programme, rassemblant les quatre premières, précisait le mouvement syndical, et en déduisait les moyens de conduire le prolétariat vers la coopération de production et la coopération de consommation.

L'exposé de ce plan fut fait, le 1er mai 1872, devant le syndicat des graveurs en tous genres, syndicat composé de patrons et d'ouvriers. Il y fut question de la fondation d'une école spéciale

de dessin, où chaque corporation pourrait envoyer ses apprentis, et dont les frais incomberaient aux syndicats adhérents. Les syndicats ouvriers des tapissiers, des marbriers, des bijoutiers, des menuisiers en bâtiment, des selliers, des gantiers, des employés de commerce, des garçons de magasin ou de bureau, adhérèrent à l'idée de cette école professionnelle, que l'on appela : *École syndicale centrale d'enseignement professionnel.*

Cette école n'existait pas encore d'une façon définitive, qu'elle faisait place à une nouvelle conception, et devenait le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière.*

Le 28 août 1872, ses statuts étaient définitivement adoptés.

L'article 3 définissait le but principal du cercle : *l'enseignement professionnel.*

L'œuvre des premiers délégués était terminée. Ils allaient, conformément aux statuts, céder la place au conseil administratif, composé d'un délégué par syndicat.

Le conseil s'assembla, le 17 septembre, et se divisa en quatre sous-commissions exécutives.

La première était chargée de l'émission des quotes-parts et de la comptabilité.

La deuxième avait pour objet la recherche d'un siège social et l'appréciation du matériel.

La troisième devait recevoir et envoyer la correspondance et s'occuper de l'élaboration du règlement intérieur et de la garde des archives.

La quatrième avait mission d'organiser les cours.

Sur ces entrefaites, se créa une *Société d'études pratique, pour le développement des sociétés coopératives*, fondée dans le but évident de combattre l'action du cercle. Cette société n'eut qu'une existence éphémère. Mais elle eut le temps de se plaindre de la pression arbitraire exercée par les membres du cercle, dans le vote de ses statuts.

Cette plainte eut pour résultat de faire dissoudre le cercle.

Un des griefs invoqués par le préfet de police fut d'abord

cette pression qu'aurait exercée le cercle sur les décisions prises par la *Société d'études pratiques*. Les membres du cercle répondirent que cette appréciation de leurs actes leur semblait tout à fait singulière. Les discussions de la *Société d'études pratiques* étaient publiques, et, si l'influence du *Cercle* avait pu s'y manifester, c'était, sans doute, que les arguments présentés par ses membres étaient plus éloquents que ceux des fondateurs de la société.

Un autre grief consistait en ce que le vote de l'article 4, interdisant toute discussion politique et religieuse, avait été *accueillie par un sourire*.

Nous voulions, ajoutaient les délégués, copier le groupement des chambres syndicales patronales, réunies sous le nom d'*Union nationale du commerce et de l'industrie*.

« Je l'accorde, répondait le préfet, mais les chambres patronales ne nous donnent aucun souci. Et votre groupement nous donne de l'inquiétude. »

Et ce fut là l'oraison funèbre de ce cercle, à peine né, qui n'avait pas eu le temps d'agir.

### III. — LE TYPE DU SYNDICAT AVANT LA LOI DE 1884.

Il est curieux de voir comment étaient constitués les premiers syndicats, avant la loi de 1884.

Dans un petit livre de la *Bibliothèque ouvrière*, publié en 1873, M. Louis Pauliat indiquait quelles étaient, à son avis, les bases d'une organisation syndicale, et quels devaient être les statuts de cette organisation.

La première question qui se présente, disait-il, est celle-ci : ces associations sont-elles légales, autorisées par la loi? Non, répondait-il. Dans notre pays toute société est en principe régie par l'article 291 du Code pénal (1).

(1) *Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la Société.*

On invoque, contre elles également, deux articles du décret des 14-17 juin 1791, dont les textes sont beaucoup plus explicites (1).

Cependant, malgré ces prescriptions législatives, ces sociétés existaient à peu près partout. Il n'était pas de département, qui n'en renfermât un certain nombre, et aucune poursuite judiciaire ne gênait leur action. Le régime auquel elles étaient soumises s'appelait la *tolérance*.

Le mouvement qui présida à leur création fut si général, que l'Empire n'osa leur résister. Puis, il faut le dire, c'étaient tous les industriels et les commerçants qui se groupaient. *Il aurait fallu poursuivre, au début, huit ou dix mille personnes : c'était bien difficile. Puis, ces huit ou dix mille personnes étaient le commerce et l'industrie de Paris, et ce fut une raison qui fit fermer les yeux à la police et à la magistrature impériale.*

Les corporations ouvrières suivirent les corporations patronales dans leur organisation. S'il en fut ainsi, ce n'est pas que les ouvriers manquassent d'initiative, mais c'est qu'ils auraient été arrêtés, avec la dernière rigueur, s'ils s'étaient engagés seuls dans la voie syndicale.

En 1873, il était devenu absolument impossible, même au gouvernement le plus despotique, de rien tenter contre les organisations syndicales. *Elles avaient*, dit M. Pauliat, *quelque chose de plus que la loi, elles avaient le fait et la force irrésistible des choses.*

L'association ouvrière se composait d'une chambre syndicale, d'une commission de contrôle et de sociétaires en nombre illimité.

La chambre syndicale était nommée pour un an, mais renouve-

(1) Art. I. — *L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens d'un même état et profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.*

Art. II. — *Les citoyens d'un même état et profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou des délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.*

lable par moitié, tous les six mois. L'opinion générale ne trouvait pas bon que les syndics restassent trop longtemps en fonctions. « Plus souvent ils sont soumis à la réélection, disait-on, plus ils cherchent à faire preuve de zèle et d'activité, pour que leurs pouvoirs soient renouvelés. »

La chambre syndicale ne dépassait pas ordinairement le nombre de dix-huit membres. En effet, toute réunion de plus de vingt personnes devait être autorisée *à moins que le lieu de réunion ne fût privé, et que des invitations personnelles n'eussent été envoyées.* Il aurait donc fallu faire certaines dépenses et remplir certaines formalités légales, toutes choses que les associations évitaient avec soin. Le nombre des membres de la chambre devait être plutôt inférieur à dix-huit, pour permettre de recevoir des personnes étrangères au syndicat.

Les dix-huit membres se nommaient syndics, parmi lesquelles on choisissait un secrétaire et un secrétaire-adjoint, un trésorier et un trésorier-adjoint, auxquels on pouvait subordonner des receveurs de cotisations. — En général, pas de président. Un président permanent semblait devoir imprimer à la société une direction toute personnelle et la gouverner absolument, « si bien, disait M. Pauliat, qu'elle et lui ne font plus qu'un et qu'au bout d'un certain temps il devient indispensable. *D'ailleurs,* ajoutait-il, *la suppression de la permanence du président dans les associations ouvrières est autant réclamée par le principe républicain et démocratique que par l'intérêt lui-même de ces associations.* »

Malgré l'intention bien arrêtée des ouvriers d'éviter les grèves, il pouvait arriver qu'ils fussent conduits, contre leur gré, à cette redoutable extrémité. L'atelier social devenait alors un atelier de chômage, qui permettait de ne pas nourrir les grévistes sans les faire travailler. En tout temps, c'était la salle d'études, où s'apprenait le maniement de la coopération, où des essais étaient tentés sur une modeste échelle, et, par suite, sans grands risques.

Enfin la chambre syndicale devait avoir son bureau de conten-

tieux, son bureau de placement, une coopérative pour l'achat et la réparation des outils, une bibliothèque, des cours professionnels.

D'ailleurs, il ne sera pas sans intérêt de donner les principaux articles des statuts d'une de ces associations de 1872 (1).

(1) Art. 3. — A la tête de l'association est un conseil administratif, appelé Chambre syndicale.

Art. 5. — Lorsqu'un différend s'élèvera entre un patron et un sociétaire sur une question de travail ou de salaire, *la Chambre syndicale prendra en mains la cause de son adhérent, si elle la reconnaît juste.*

Elle essaiera d'obtenir une *solution amiable.*

*Si l'affaire doit être appelée au tribunal, la caisse syndicale supportera les frais du procès;* elle pourra même avancer à l'ouvrier partie ou totalité de l'argent qu'il réclame à son patron.

Art. 6. — Dès que ses ressources le lui permettront, la Chambre instituera une bibliothèque et des cours professionnels.

Elle pourra même fonder un atelier social. En attendant, et provisoirement, une commission, nommée par elle, ou fonctionnant sous sa surveillance, aura toujours à l'étude la question de la coopération de production, relativement à la corporation et à la profession.

Art. 7. — La Chambre s'occupera activement des élections aux prud'-hommes.

Art. 8. — *Elle fera tous ses efforts pour prévenir les grèves générales ou partielles, en proposant aux patrons la création d'un tribunal d'arbitrage,* composé mi-partie d'ouvriers, mi-partie de patrons, lequel statuera sur ce qui pourrait amener des conflits de cette nature.

Art. 9. — Elle entretiendra des *rapports suivis avec les associations de la profession, qui sont établies sur les différents points du pays.*

Art. 11. — Au siège social est un registre, sur lequel sont consignés l'offre et la demande de travail, et que les sociétaires pourront librement consulter.

Art. 12. — *Si ces ressources sociales ne permettent pas à l'association de fonder une maison de réparation, ou de vente des outils et autres objets nécessaires à l'exercice du métier, la Chambre s'entendra avec une ou plusieurs maisons de ce genre, qui prendront l'engagement de faire aux sociétaires des conditions exceptionnelles.*

Art. 13. — *Le droit d'entrée dans la Société est de 2 francs.*

*Chaque sociétaire est astreint au paiement d'une cotisation mensuelle de 1 franc.*

Art. 14. — *La Chambre syndicale se compose de dix-huit membres élus au scrutin de liste.*

(1) *Bibliothèque ouvrière.* Louis-Pauliat. *Les Associations et Chambres syndicales ouvrières*, 1873.

Elle nomme un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un trésorier-adjoint.

*Chaque syndic à tour de rôle et par ordre alphabétique préside les séances de la Chambre.*

Art. 21. — Les syndics sont élus pour un an et renouvelables par moitié, tous les six mois.

Art. 22. — *Une commission de contrôle de sept membres surveille les actes de la Chambre syndicale.*

C'est à elle que l'on adresse toute réclamation contre la Chambre.

Art. 23. — Les assemblées générales ont lieu tous les deux mois.

L'assemblée générale est souveraine pour trancher toute question portée à l'ordre du jour, mais elle a toujours le droit de retirer les mandats donnés aux syndics ou aux contrôleurs.

Elle statue définitivement sur l'emploi des fonds de la caisse sociale.

*Elle nomme une commission de vérification de cinq membres, pour examiner la gestion de la Chambre syndicale et les travaux de la Commission de contrôle,* d'après les rapports qui lui sont présentés.

Cette commission doit présenter ses observations à la prochaine assemblée générale; cependant, si, en raison des irrégularités constatées, *elle supposait que les intérêts de l'association sont particulièrement compromis, elle a le droit de convoquer les sociétaires en assemblée générale extraordinaire,* pour leur soumettre le résultat de ses travaux.

## IV. — LA LOI DE 1884.

Le projet du Gouvernement fut déposé le 21 novembre 1880, par M. Jules Cazot, garde des sceaux, et M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce. Il conservait la déclaration des noms et des adresses de tous les syndiqués et n'accordait le droit de se syndiquer qu'aux seuls ouvriers français, jouissant de leurs droits civils (1).

(1) Art. 1er. — Des syndicats professionnels, composés de plus de vingt personnes, exerçant la même profession ou le même métier, pourront se constituer, sans l'autorisation préalable du Gouvernement, aux conditions prescrites par les articles suivants :

Art. 2. — Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts professionnels, économiques, industriels et commerciaux, communs à tous leurs membres.

Art. 3. — Quinze jours avant le fonctionnement d'un syndicat professionnel, ses fondateurs devront déposer les statuts du syndicat et *les noms et adresses de tous les membres qui le composent*, avec indication spéciale de ceux qui, sous un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu, pour le département de la Seine, à la *Préfecture de police*,

Dans la séance du 15 mars 1881, M. Allain-Targé constatait dans son rapport combien une législation était nécessaire, alors que le nombre d'associations tolérées s'élevait déjà à 138 associations de patrons à Paris avec 15.000 adhérents, et 150 associations d'ouvriers, parmi lesquelles celle de la soie, à Lyon, représentait 18.000 membres.

A son avis, les syndicats ne pouvaient se passer de la personnalité civile, pour être durables et devenir comme les sociétés mères de toutes sortes de sociétés, ou d'institutions professionnelles.

Puis, il demandait l'abrogation de la loi de juin 1791 et des articles 414, 415 et 416, qui, en réalité, avaient cessé d'être appliqués, mais qui n'en étaient pas moins l'objet des récriminations les plus vives. Ces textes semblaient en effet définir et punir des *délits ouvriers,* quand, dans un pays d'égalité, il ne devait pas y avoir de *délits de classe.* « Le droit commun, ajoutait-il, doit suffire à tous et contre tous. La liberté du travail et la libre concurrence sont garanties par le droit commun, qui réprime les voies de fait, les menaces, les injures, les attroupements, les tentatives de désordre. *Quant à la pression morale qu'une société peut exercer sur ses membres, qui auront librement accepté ses statuts, la loi pénale n'a rien à y voir. Il faut bien se souvenir qu'il n'y a pas seulement l'exercice d'une liberté, il y a toujours aussi une aliénation de liberté, dans tout contrat d'association.* »

Les *lock-out,* les proscriptions d'atelier, les mises à l'index, non accompagnées de violences et de menaces, semblaient au rapporteur des faits regrettables; mais il y voyait l'usage extrême

et pour les autres départements, à la mairie de la localité où le syndicat est établi.

Ce dépôt devra être renouvelé le 1er janvier de chaque année, et à chaque changement des administrateurs ou des statuts.

Art. 4. — *Les syndicats professionnels ne pourront être formés qu'entre Français jouissant de leurs droits civils.*

Art. 5. — Le défaut de déclaration sera puni d'une amende de 16 à 200 francs. En cas de fausse déclaration, l'amende pourra être portée à 500 francs.

En cas d'infraction aux statuts, ou aux prescriptions des articles 2 et 4, les tribunaux pourront prononcer la dissolution des syndicats professionnels.

Art. 6. — Les dispositions antérieures, qui sont contraires à la présente loi, sont abrogées.

et sans ménagements de la liberté d'association. Les Anglais, qui professent la doctrine de la liberté du travail, se sont cependant servis du *lock-out*, avec une rigueur violente. *En France, souvent ces mesures d'intolérance avaient été prises contre des citoyens, dont le travail était le seul gagne-pain, non seulement par des administrations industrielles, entre lesquelles l'entente secrète et à demi-mot est trop aisée, mais, parfois même, par des coteries locales, animées d'implacables passions politiques; et la preuve de ces persécutions est trop difficile à faire, pour que l'action publique ne renonce pas à poursuivre, chez les travailleurs, ce qu'elle est impuissante à poursuivre plus haut. Il n'est pas bon de donner à la justice l'apparence de la partialité.*

L'obligation, pour tous les associés, de faire partie de la même profession ou d'une profession similaire, était une garantie prise par le législateur, pour que les avantages de la personnalité civile ne fussent point usurpés par des personnes absolument étrangères aux intérêts professionnels, et qui auraient transformé l'association en société politique ou religieuse. Les unions ne devaient également admettre que des syndicats représentant une même profession, ou des métiers similaires.

Le *projet de la commission repoussait* l'article 4 réservant aux *Français seuls* le droit de faire partie du syndicat, et n'exigeait plus que le dépôt des *statuts* et des *noms des administrateurs* des syndicats. *Enfin ce dépôt ne devait plus être affecté à la préfecture de police, pour Paris, mais à la préfecture de la Seine,* et, ailleurs, à la mairie.

La crainte des ouvriers de voir les listes des syndiqués devenir, entre les mains du préfet de police, des listes de proscription, aurait donc pu disparaître. Mais, à Paris surtout, le sentiment de méfiance persista chez les ouvriers, longtemps encore, et ce n'est que ces dernières années que tous les syndicats se sont décidés à reconnaître la loi de 1884, et à s'y soumettre.

Le projet de loi suivit la marche suivante :

*Première délibération à la Chambre* (16 *au* 24 *mai* 1881). —

*Seul l'article* 416 *fut abrogé*, sur l'intervention de M. Ribot, qui s'exprima ainsi :

« Il est incontestable que si vous donnez la liberté aux syndicats de s'organiser, avec la pensée qu'ils pourront s'organiser à l'état de lutte, il faut leur permettre de procéder, au moins vis-à-vis de leurs membres, par certaines sanctions, certaines amendes et interdictions, dont nous n'admettons pas la validité, au point de vue du droit civil, mais qui, au point de vue du droit pénal, ne peuvent pas être l'objet d'une incrimination. »

Enfin la Chambre décida que seuls seraient astreints au dépôt des statuts les syndicats qui voudraient jouir de la personnalité civile.

*Deuxième délibération à la Chambre* (9 *juin* 1881). — La Chambre soumit les syndicats à l'obligation de *ne choisir que des Français comme administrateurs*.

*Première délibération au Sénat* (1er *juillet*, 17 *juillet* 1882). — Dans cette discussion, sur le rapport de M. Marcel Barthe, le dépôt des statuts fut rétabli, pour tous les syndicats indistinctement, la personnalité civile accordée aux *unions de syndicats*, l'article 416 maintenu, malgré l'intervention du gouvernement.

*Deuxième délibération au Sénat* (29 *juillet*, 1er *août* 1882). — L'article 416 fut de nouveau maintenu, l'article relatif aux *unions de syndicats* repoussé, malgré l'exemple, cité par M. Barthe, d'une union de chambres syndicales patronales, fonctionnant à Paris depuis plus de trente ans, et comprenant 92 chambres syndicales et 8.500 adhérents.

*Troisième discussion à la Chambre* (12 *au* 19 *juin* 1883). — Sur le rapport de M. Lagrange, la Chambre vota de nouveau l'abrogation de l'article 416 et la faculté, pour les syndicats et les *unions*, d'exister sans déclaration, ou d'obtenir la personnalité civile par la déclaration.

*Troisième discussion au Sénat : première délibération* (15 *au* 28 *janvier* 1884). — Le projet avait été renvoyé au Sénat, avec la même rédaction, à peu de chose près, que la première fois. M. Tolain fut nommé rapporteur, et la discussion s'engagea de

nouveau sur le fameux article 416. M. Marcel Barthe invoqua les faits d'intimidation, qui avaient marqué les grèves récentes des menuisiers et des chapeliers et motivé des condamnations par les tribunaux. Mais, grâce aux efforts de M. Tolain et à l'autorité que lui donnait une existence passée tout entière parmi les ouvriers, grâce aussi à l'intervention décisive de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, dont la parole éloquente et précise venait à bout de toutes les hésitations, et dissipait tous les doutes, l'article 416 fut abrogé, par 151 voix contre 121.

Le projet, qui fut définitivement adopté par le Sénat *en deuxième délibération* (21 *au* 23 *février* 1884), laissait aux syndicats le caractère d'institutions véritablement démocratiques, que lui avaient donné ses auteurs. Mais le Sénat rétablissait, *pour tous les syndicats indistinctement, l'obligation du dépôt des statuts,* cette proposition ayant été acceptée par le Ministre de l'Intérieur; enfin, il donnait *une existence légale aux unions de syndicats, mais sans leur accorder la personnalité civile.*

*Quatrième discussion à la Chambre* (13 *mars* 1884). — Malgré certaines imperfections, certaines restrictions, imposées encore par les tendances un peu timorées du Sénat, la Chambre adopta la loi, telle qu'elle lui fut renvoyée, afin de ne pas décourager, par une attente indéfinie, la classe nombreuse des ouvriers et des patrons qu'elle intéressait.

La loi fut promulguée le 21 mars (1).

(1) Loi sur les syndicats professionnels.

Art. 1er. — Sont abrogées les lois des 14-17 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

Art. 2. — Les Syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes, exerçant *la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement, sans l'autorisation du Gouvernement.*

Art. 3. — Les syndicats professionnels ont *exclusivement* pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux *et agricoles.*

Art. 4. — Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront *déposer les sta-*

Depuis, divers projets et propositions de loi, tendant à amender ou à compléter la loi, ont été déposés. La plus importante propo-

*tuts et les noms de ceux qui à un titre quelconque seront chargés de l'administration ou de la direction.* Ce dépôt aura lieu *à la mairie* de la localité où le syndicat est établi et, à Paris, *à la préfecture de la Seine.*

*Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.*

Communication des statuts devra être donnée par le maire ou le préfet de la Seine au procureur de la République.

*Les membres de tout syndicat professionnel, chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat, devront être Français et jouir de leurs droits civils.*

Art. 5. — *Les syndicats professionnels, régulièrement constitués,* d'après les prescriptions de la présente loi, *pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.*

Ces *unions* devront faire connaître, conformément au deuxième paragraphe de l'article 4, les noms des syndicats qui les composent.

*Elles ne pourront posséder aucun immeuble, ni ester en justice.*

Art. 6. — *Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice.*

*Ils pourront employer les sommes provenant de cotisations.*

*Toutefois, ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui seront nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.*

Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels ou de retraites.

Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

Art. 7. — *Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire,* mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

*Toute personne qui se retire d'un syndicat conserve le droit d'être membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse, à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versements de fonds.*

Art. 8. — Lorsque les biens auront été acquis contrairement aux dispositions de l'article 6, *la nullité de l'acquisition ou de la libéralité* pourra être demandée par le procureur de la République ou par les intéressés. *Dans le cas d'acquisition à titre onéreux, les immeubles seront vendus, et le prix en sera déposé à la caisse de l'association. Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayants cause.*

Art. 9. — Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 francs. — Les tribunaux pourront, en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution du syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des dispositions de l'ar-

sition est celle de M. Bovier-Lapierre, déposée le 4 mars 1886, dans le but de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi aux syndicats professionnels.

En voici l'article premier : « Quiconque sera convaincu d'avoir, par dons ou promesses, violences ou voies de fait, menaces de perte d'emploi, ou de privation de travail, entravé ou troublé la liberté des associations syndicales professionnelles, et empêché l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 à 2.000 francs. » Cette proposition, adoptée par la Chambre, a été, deux fois déjà, repoussée par le Sénat.

Enfin, on ne peut passer sous silence la proposition Merlin (21 décembre 1894) ayant pour objet d'interdire les coalitions formées, dans le but de suspendre ou de cesser le travail, dans les exploitations de l'État et dans les compagnies de chemins de fer, et le projet de loi, déposé sur le même sujet, le 4 mars 1895, par M. Trarieux, garde des sceaux, interdisant les coalitions seulement dans les services rattachés à la défense du pays.

En résumé, la seule modification apportée à la loi est celle qui admet *les médecins à se constituer en syndicats* (loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine).

Telle est donc la situation présente des syndicats professionnels. Ce que nous venons de voir nous permet de constater un fait important, à savoir que c'est l'initiative de l'ouvrier qui a fini par entraîner le législateur. Mais à peine la loi existe-t-elle depuis seize ans qu'elle s'apprête à changer encore. On sait en effet que M. Waldeck-Rousseau s'est fait le promoteur d'une législation nouvelle, améliorant la première sur certains points. C'est ce que nous examinerons prochainement.

(*A suivre.*)

Léon de Seilhac.

ticle 6. Au cas de fausse déclaration relative aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Art. 10. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Elle est également applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Toutefois, les travailleurs étrangers et engagés sous le nom d'immigrants ne pourront faire partie des syndicats.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — CONTROVERSE ANGLO-TRANSVAALIENNE

Nous avons signalé, dans notre dernière livraison, la controverse engagée en Belgique entre deux avocats, MM. Gustave Abel et Charles Christophe, au sujet de la thèse exposée ici même par M. Edmond Demolins. Cette controverse a gagné peu à peu une partie de la presse belge.

L'extrait suivant d'un nouvel article publié par M. Christophe, dans la *Liberté* de Bruxelles, pose la question dans des termes qui nous paraissent devoir être reproduits :

Monsieur le Rédacteur en chef,

La *Liberté* de dimanche dernier s'est occupée, dans un long article signé Ignotus, d'une controverse engagée il y a quelque temps dans un journal gantois entre M. Abel et moi au sujet de la question anglo-transvaalienne et parue récemment en brochure. Comme le dit Ignotus, nous nous sommes proposé de discuter la portée de certaine loi « de supériorité sociale » définie par M. Demolins; pour mieux dire, il s'agissait surtout de pénétrer le sens réel de l'opuscule de M. Demolins ainsi intitulé : *Boers et Anglais. Où est le droit?* Mon ami M. Abel l'interprète d'une façon, moi d'une autre. Mais Ignotus présente d'une manière si inexacte la position que j'ai prise, il m'attribue des affirmations si monstrueuses et d'une telle naïveté, que réellement je ne puis m'empêcher de protester. Auriez-vous l'amabilité d'accueillir mes rectifications?

Je commence par la plus importante.

Ignotus affirme, en insistant à plusieurs reprises, que selon moi l'Angleterre a eu cette unique intention, en entreprenant la guerre actuelle, de « servir la cause de la civilisation et du progrès »! — Ce serait là de ma part une colossale naïveté. Ignotus m'a lu trop hâtivement. Il faut que je lui déclare bien nettement que, pas plus que tout autre homme de sens rassis, je ne crois au désintéressement pur dans la conduite que tiennent les peuples les uns à l'égard des autres. Ni les Anglais, ni les Français, ni les Allemands, ni les Boers ne sont des anges. Si l'Angleterre fait la guerre en ce moment, c'est en vue d'intérêts très tangibles. Et quels sont-ils? Bornons-nous à des hypothèses raisonnables et disons qu'il s'agit pour elle de venger l'honneur de son drapeau, comme disent les uns; ou bien, comme disent certains autres, de

redresser des injustices commises à l'égard de ses nationaux; ou bien de maintenir sa suprématie menacée dans l'Afrique du Sud; ou bien, ainsi que le répète la grande majorité des gens, de s'emparer des richesses du Transvaal.... Que sais-je encore! Parmi ces mobiles, les uns sont plus ou moins légitimes, les autres sont condamnables. On juge moralement les actions d'après les intentions, n'est-il pas vrai? Montrez-moi donc quelles étaient les vraies intentions de l'Angleterre, tâchez de me convaincre, alors nous serons en état de juger ensemble, au point de vue moral, sa conduite actuelle. Mon langage ne heurte pas, je pense, le sens commun? Voilà qui est entendu.

La pensée de M. Demolins, celle que je considère comme dominante chez lui et que je vais rappeler ici, semble fort déplaire à Ignotus : « La souveraineté qu'un peuple exerce sur un territoire, disais-je, après l'avoir acquise soit violemment, soit pacifiquement, ne devient légitime à la longue, au cours de l'évolution historique, que dans la mesure où il s'en sert pour le bien de l'ensemble des habitants de ce territoire, et, par voie de retentissement, pour le bien de l'espèce humaine. » Le principe que cette pensée implique — principe de morale sociale d'une très large et très vaste portée — n'est rien autre chose qu'une des affirmations les plus fréquentes et les plus courantes du bon sens vulgaire. De même que tout individu voit l'exercice de ses droits très légitimement limité et même totalement entravé, au nom de l'intérêt de la nation, par les pouvoirs publics, de même, déclare la morale sociale, toute nation pourrait légitimement être dépossédée en tout ou en partie de sa souveraineté, si l'intérêt de l'humanité l'exige. — « Qui sera juge de cet intérêt? » demande ironiquement Ignotus. Ce sera apparemment, ajoute-t-il, toute nation qui, se prétendant supérieure aux autres, s'imagine par le fait avoir le droit de profiter de cette dépossession?

La morale sociale répond de suite : ce sera, bien au contraire, l'ensemble des autres nations, et celles-ci feront valoir leur volonté au moyen de ces tribunaux d'arbitrage international que tous les philosophes et moralistes, y compris M. Demolins, M. Abel et Ignotus, souhaitent voir instituer un jour. Ignotus sait parfaitement que nous parlons morale, c'est-à-dire que nous planons en pleine théorie idéale. Voilà qui est encore entendu.

Passons à la loi de M. Demolins. Elle consiste à dire que quand, à côté d'un peuple, survient un autre peuple plus civilisé, celui-ci finit à la longue par évincer, supplanter et dominer l'autre. Cette loi — simple formule particulière du principe darwinien de la « survie des plus aptes » — ne fait que constater *a posteriori* un fait qui se produit invariablement; c'est une loi purement naturelle, au même titre que celle qui établit, par exemple, que chez l'homme adulte en bonne santé le cœur bat soixante fois à la minute, non pas 50 fois ni 80 fois, mais 60 : c'est un fait. Cette loi, fondée sur l'expérience, est utile : elle permet de diagnostiquer la fièvre, elle fait comprendre la nécessité de la combattre, et fait prévoir, si l'on n'y parvient, l'issue dernière et fatale. De même le peuple menacé dans son intégrité et sa souveraineté par un autre plus avancé en civilisation, comprend, souvent de la manière la plus spontanée, qu'il doit de toute nécessité se réformer, s'élever et progresser : et si effectivement il s'engage dans cette voie nouvelle, il agit sous

l'influence d'une loi inéluctable, il démontre par le fait la réalité de cette loi.

Mais, fait observer Ignotus, « une loi qui attribue la prééminence aux peuples dont la supériorité sociale est démontrée, affirme implicitement que cette prééminence est conforme au progrès » : en d'autres termes, elle justifie cette prééminence, elle trouve parfaite la dépossession d'un peuple par un autre, « elle prend un caractère moral », du moins aux yeux de ceux qui professent cette singulière morale qu'une culture sociale supérieure chez un peuple suffit pour l'absoudre de tous ses méfaits et de toutes ses violences. Il y a dans tout ceci des erreurs bien évidentes, qu'il est aisé de dégager.

Si l'on en vient à dire que la domination conquise à la longue par les plus civilisés sur les autres — par l'effet de la loi darwinienne — a contribué au progrès, on formule par là un jugement optimiste, indépendant de la loi même, mais qui n'a non plus aucun caractère moral. Il constate que, tout compte fait, il faut s'applaudir de ce qui est arrivé, mais il n'approuve ni ne désapprouve rien ni personne. La supériorité par elle-même ne confère aucun droit. S'il est évident qu'un homme instruit et distingué ne peut se targuer de sa supériorité pour excuser un vol qu'il a commis au préjudice de gens ignorants, il est tout aussi certain qu'une nation qui tenterait de justifier ses attaques violentes contre un peuple socialement inférieur, en alléguant sa seule supériorité, commettrait une sottise bien inutile. Le sens commun en serait révolté, et dirait avec raison que la supériorité ne crée pas des droits, mais bien plutôt des devoirs.

« J'ai dit, en passant, dans une de mes réponses à M. Abel : « La morale sociale, comme toutes les morales, comme le bon sens d'ailleurs, juge les actions d'après l'intention de celui qui agit et non pas d'après leurs conséquences éloignées et toutes fatales, qui peuvent, tout compte fait, être heureuses. » Je n'aurais jamais cru devoir insister sur des vérités aussi simples et aussi claires. La fortune volée par le scélérat distingué dont je parlais tantôt, peut être, après tout, utilisée très intelligemment, si bien que de très nombreuses personnes en tireront profit : voilà, certes, une conséquence heureuse. Mais que cet homme ne vienne pas dire que son intention était de faire le bien. Tout le monde lui répondra, comme Pascal : « Qui veut faire l'ange, fait la bête... »

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Pour enrayer les dépenses.** — La Chambre des députés vient de prendre une résolution qui a surpris tous ceux qui la connaissent. Elle a décidé, par voie de modification au règlement, que nul ne pourrait, au cours de la discussion du budget, déposer des amendements tendant à relever le traitement des fonctionnaires. Chose surprenante également, c'est un radical, M. Berthelot, qui a pris l'initiative de cette mesure. Il est vrai que M. Berthelot est député

de Paris, et que l'appui des fonctionnaires, en temps d'élections, est bien moins efficace à Paris qu'en province. Quoi qu'il en soit, voici la puissance législative dans la situation où s'était mis, dit-on, l'empereur Trajan. Ce monarque avait le défaut de se griser, et, dans cet état, donnait des ordres qu'il regrettait ensuite. Aussi avait-il *ordonné de lui désobéir* lorsqu'il commanderait quelque chose après avoir perdu sa raison dans l'ivresse.

C'est l'ivresse de la popularité, le souci de la réélection, qui pousse nos législateurs à mettre le budget au pillage. Le budget voté, ils restent tout de même atterrés devant le total que forment les dépenses nouvelles. Ils ont voulu, comme Trajan, se créer à eux-mêmes un obstacle. Le malheur, c'est que, l'obstacle dont on a soi-même barré sa route, on peut soi-même l'enlever. Mais ne préjugeons de rien, et attendons l'expérience.

**Un éducateur.** — Bien que nous n'ayons pas de rubrique pour les nécrologies, nous ne pouvons passer sous silence la mort du P. Didon, qui fut de nos abonnés et de nos amis. On sait que l'éloquent et actif dominicain s'était efforcé d'orienter son collège d'Arcueil dans le sens des besoins nouveaux de notre époque, et de développer, dans une mesure assez large, les sports physiques, base indispensable d'une solide éducation. Un de ses principes, qui guidait aussi Lacordaire à Sorèze, était d'encourager chez les jeunes gens les habitudes de courage, de franchise, et de laisser quelque chose à l'exercice de leur spontanéité, autant que le permettait la discipline nécessaire d'un grand collège. Chose curieuse et typique : le P. Didon n'était pas bachelier. Cet éducateur de mérite, supérieur à tant de proviseurs munis de tous les diplômes, n'avait pas le droit d'être directeur d'une école, même privée. Aussi était-il obligé d'exercer son action par une voie détournée, comme délégué d'un conseil d'administration, tandis que le titre de directeur était officiellement porté par un autre. Nous avons cité, à plusieurs reprises, des fragments des allocutions prononcées par le P. Didon aux distributions de prix de son collège, allocutions qui exhortaient les jeunes gens à se lancer dans la vie d'un pas ferme, le front haut, prêts à toutes les initiatives et à tous les combats, moins épris des carrières fonctionnaristes que de celles où l'indépendance de l'individu peut s'épanouir librement.

D'autres ont vanté les vertus, la science et les qualités oratoires du P. Didon. Ici, nous résumerons notre éloge en disant qu'il fut un homme d'initiative et de progrès.

## III. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**La question des décorations.** — Le gouvernement a été interpellé dernièrement, entre autres choses, sur une décoration mal placée.

On s'était étonné de voir un commerçant nommé chevalier de la Légion d'honneur après avoir subi cent trois condamnations pour infractions à la loi sur la réglementation du travail.

Le ministère n'est pas tombé pour si peu, car on est blasé sur la façon dont sont distribuées les distinctions honorifiques. Toutefois, la discussion a donné, aux partis d'opposition, le malin plaisir de rappeler une proposition assez curieuse, déposée sur la tribune de la Chambre il y a un peu plus de cinq ans.

Cette proposition, renouvelée elle-même d'un décret signé en 1870 par le gouvernement de la Défense nationale, portait qu'à l'avenir la décoration de la Légion d'honneur serait exclusivement réservée à la récompense des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi.

Or, le piquant de l'histoire, c'est que cette proposition comptait, parmi ses signataires, le ministre actuel du commerce, contre qui a été dirigée l'interpellation dont nous parlons.

Elle comptait également, parmi ces mêmes signataires, nombre de députés socialistes qui, par leur vote, ont approuvé la décoration du commerçant aux cent trois condamnations.

Sans vouloir faire de la polémique de parti, nous pouvons ici nous arrêter un instant, et contempler la beauté des volte-face politiques.

On accueille une idée très juste; on la préconise, on s'efforce de la faire adopter; puis, quand le pouvoir vous est remis, et que l'on peut appliquer à sa guise les principes longtemps défendus dans l'opposition, on s'empresse de faire exactement comme ceux que l'on critiquait naguère.

Voilà qui n'est pas un progrès.

**Pour 43 centimes.** — Il s'est passé, à propos des crédits supplémentaires de l'Exposition, une petite histoire qui a passé presque inaperçue, mais qui méritait, sinon l'attention qu'exige une chose grave, du moins l'intérêt souriant qui s'attache aux petits incidents comiques et instructifs.

Ces crédits se chiffraient par plusieurs millions, et le nombre se terminait par *quarante-trois centimes*. C'est ainsi que la Chambre l'avait voté.

Le Sénat, estimant fâcheux que des centimes figurassent à la droite du nombre entier, et jugeant que la comptabilité pouvait en souffrir, vota, sur le chiffre des crédits, une réduction de 43 centimes.

Il n'y a rien de mal à cela. Seulement, la loi ordonnant l'ouverture des crédits dut revenir devant la Chambre. Un projet dut être rédigé, imprimé, distribué aux députés et aux journalistes. La commission compétente fut réunie, discuta, nomma un rapporteur, lequel rédigea un rapport et en soutint les conclusions à la tribune. Après quoi l'on procéda au vote, et le projet fut agréé à l'unanimité moins deux voix. Enfin le *Journal Officiel* consacra plusieurs colonnes au compte rendu de cette discussion et à l'enregistrement des votes.

En frais d'impressions diverses, l'économie des 43 centimes est peut-être revenue à 500 ou 600 francs. Et nous ne comptons pas le temps perdu, ce temps qui est de l'argent, lui aussi.

Bien des faits, moins apparents et moins comiques, se passent dans l'administration, et ont le même résultat pour la bourse des contribuables. L'histoire des 43 centimes a d'innombrables éditions que le public ne connaît pas.

## IV. — UNE CONFÉRENCE SUR LE SACERDOCE

Le P. Delbrel nous adresse le texte d'une conférence qu'il vient de faire au séminaire Saint-Sulpice, sur la nécessité de recruter davantage le clergé dans les classes élevées. Il invoque à ce sujet des considérations sociales que nous croyons devoir signaler.

« Avec la fusion des classes, dit-il, un autre problème social où intervient, comme un des éléments de solution, le recrutement du clergé dans les classes élevées, est celui du choix des carrières.

« Problème social, oui certes : s'il préoccupe avant tout les jeunes gens et leurs familles, il ne peut laisser indifférente la collectivité. Le bien général exige que tout individu puisse exercer son activité et ses talents, et les exercer dans une carrière qui convienne à ses aptitudes particulières, puisque là seulement l'exploitation en sera facile et féconde. Il n'est de société bien organisée que celle où tous ont leur place, et chacun sa place.

« Eh bien! ce problème se pose, s'impose aujourd'hui, surtout en ce qui a trait aux jeunes gens des catégories supérieures ou moyennes, dont nous nous occupons ce soir. Je vous renvoie, pour les démonstrations et les explications que le défaut de temps m'interdit, aux livres et aux articles de Demolins, de Le Roux, de Jules Lemaître, de tant d'autres, — et je me borne à vous montrer, dans cette question, le côté par où elle touche à celle du recrutement du clergé.

« Ayant discuté le problème, les sociologues et les écrivains que je viens de mentionner ont proposé leurs solutions : se jeter moins exclusivement du côté des fonctions officielles, puisque aussi bien l'abord en est obstrué par des foules de candidats, — dans le choix à faire entre les professions indépendantes, ne pas se croire obligé de préférer les carrières libérales, toutes si encombrées, — se tourner aussi vers l'agriculture, le commerce, l'industrie, la colonisation. Et, sans doute, agriculture et industrie, colonisation et commerce, voilà déjà de fort appréciables débouchés ouverts à l'activité de nos jeunes hommes.

« Mais n'y en avait-il donc pas d'autres ? Suffisante partout ailleurs, au Japon, en Turquie, cette énumération l'était-elle en plein pays chrétien, alors qu'il s'agissait de suggérer un emploi de sa vie à une jeunesse en très grande partie chrétienne, élevée dans des établissements religieux ? Vraiment, dans ce concert de judicieux avis prodigués de tous côtés à nos enfants, une note a manqué. Pourquoi ne pas leur conseiller aussi le Sacerdoce? Non pas pour tous, à beaucoup près, mais pour ceux qu'un appel divin autoriserait à orienter leur vie de ce côté, n'y a-t-il pas là une solution de plus au problème du choix des carrières, une solution que la science sociale, s'exerçant sur une société où l'élément catholique garde une large place, n'a pas le droit de négliger?

« Autre question sociale, étroitement liée à la précédente : celle de la natalité.

« La prévision des difficultés que l'encombrement des carrières, entre autres obstacles, opposerait un jour à l'établissement des enfants, est une des causes que M. Paul Leroy-Beaulieu assigne à la dépopulation de notre pays. Sous l'empire de cette pensée, il signale aux familles des débouchés peu connus ou négligés, la colonisation, par exemple, dont la perspective pourra, lui semble-t-il, les rassurer sur l'avenir de leur postérité éventuelle et les encourager à la bien accueillir (1).

« L'idée est évidemment juste, mais elle est incomplète. A ces craintes démoralisatrices, l'organisation et les traditions de la société chrétienne permettent d'opposer un autre espoir, celui d'une vocation sacerdotale, religieuse, grâce souvent offerte par Dieu aux enfants chrétiens très chrétiennement élevés. Il est presque de foi, parmi nous, que la Providence bénit les familles nombreuses : entre autres bénédictions, n'ont-elles pas le droit d'escompter un peu celle-là? Un observateur qui venait d'étudier de près, dans un coin des Pyrénées, certaines populations exceptionnellement croyantes et pieuses, me communiquait cette remarque : « C'est un usage immémorial, parmi ces braves gens, que la plupart des familles donnent chacune au moins un fils au clergé, et une fille à quelque communauté religieuse. Aussi hésite-t-on là beaucoup moins qu'ailleurs à laisser naître autant d'enfants qu'il plaît à Dieu. On se dit que Dieu lui-même, représenté par l'Eglise, en prendra bien toujours à sa charge un ou deux. » Et à la condition que ces calculs, disons mieux : ces espérances, se subordonnent aux principes chrétiens en matière de vocation sacerdotale et religieuse, il faut les approuver et les apprécier ; il

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1897 : *La question de la population*, etc.

faut que nos sociologues les mentionnent comme un préservatif de plus contre ce fléau social et national qu'est la limitation systématique de la natalité... »

## V. — LA QUESTION OUVRIÈRE AUX ÉTATS-UNIS D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT

M. L. Vigouroux, chargé par le Musée social d'une mission aux États-Unis, a récemment fait paraître un très documenté et consciencieux ouvrage : *La Concentration des Forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* (1). Ce volume est, en outre, agrémenté d'une belle préface de M. Paul de Rousiers.

Voyons si, des nombreux faits recueillis aux États-Unis par M. Vigouroux, nous pouvons tirer une leçon pour nous, Français. Tout d'abord, nous apercevons un fait capital, tellement important que M. Vigouroux, avec juste raison, l'a choisi comme titre de son ouvrage. Nous voulons parler de cette concentration des forces ouvrières, trait caractéristique du mouvement ouvrier aux États-Unis. Mais nous n'insisterons pas, car ce fait est très particulier à l'Union Américaine. Là-bas, en effet, d'une part, le perfectionnement du machinisme ayant produit, à un degré inconnu en Europe, la despécialisation de la main-d'œuvre, les barrières entre les divers métiers se sont abaissées et la concentration des forces ouvrières est devenue possible. Cette concentration ouvrière, d'autre part, a été favorisée par la concentration industrielle qui, parvenue en Amérique, avec les *Trusts* et autres combinaisons, à un point dont elle est très éloignée ailleurs, a réuni, dans quelques entreprises, des milliers d'ouvriers.

Par contre, l'ouvrage de M. Vigouroux nous fournit des faits d'un intérêt plus pratique, plus général — ceux, notamment, d'où se dégage une conclusion qui s'imposait déjà après les enquêtes de M. Paul de Rousiers : la nécessité des syndicats ouvriers. L'observation montre décidément que l'évolution actuelle de l'industrie rend nécessaires ces nouveaux organismes et que rien ne sert d'en entraver la constitution. Les patrons doivent s'habituer à cette transformation dont il n'est pas en leur pouvoir d'arrêter la marche.

Le syndicat, disions-nous, est, en effet, devenu une nécessité. Autrefois, dans le petit atelier, non seulement l'ouvrier conservait toujours l'espoir, d'ailleurs souvent réalisé, de devenir patron, mais, en outre, des rapports journaliers avec son patron lui permettaient, le cas échéant, de discuter avec celui-ci les conditions de son engage-

(1) Paris, Colin, in-18, 1899.

ment. Aujourd'hui, rien de pareil. Même aux États-Unis où les chances d'élévation sont nombreuses, une élite seule parvient à s'élever au patronat. Dans tous les grands pays industriels, le patron emploie des centaines, parfois des milliers d'ouvriers qu'il ne connaît pas individuellement. Impossible à l'ouvrier de débattre avec lui un marché de travail individuel; le plus souvent même, le salaire n'est pas déterminé par la valeur propre de l'ouvrier, mais suivant la catégorie à laquelle il appartient, suivant par exemple qu'il est *plaquier* ou *riveur*. Si donc un ouvrier déclare son salaire insuffisant, le patron lui fera répondre que ses camarades s'en contentent et qu'il peut aller chercher du travail ailleurs. Il en résulte que, seule, une démarche collective aura prise sur le patron. De là le besoin de s'unir, de s'entendre pour débattre le marché collectif de travail; de là, pour les ouvriers, la nécessité des syndicats (1).

Toutefois, si certains intérêts des ouvriers, si certains intérêts des patrons ont maintenant besoin, pour être défendus, d'une représentation distincte, il n'en reste pas moins vrai que les deux parties ont des intérêts communs et que l'une ou l'autre, à vouloir trop obtenir, peut tuer l'industrie dont vivent ouvriers et patrons. Par suite, si certains de leurs intérêts conduisent les ouvriers à se syndiquer, il faut qu'ils usent de leurs syndicats, non pour organiser une lutte permanente contre les patrons, mais, au contraire, pour arriver plus rapidement à un compromis avec ceux-ci.

Des faits cités par M. Vigouroux, il résulte qu'aux États-Unis, comme ailleurs, trois conditions s'imposent au syndicat pour remplir sa fonction normale : 1° il faut que les ouvriers aient assez de bon sens et de sang-froid pour ne pas se laisser emporter par la passion et pour savoir choisir comme chefs des hommes de valeur; 2° il faut que ces chefs, ces *leaders*, aient de l'énergie, de la clairvoyance, du sens pratique; 3° il faut, enfin, qu'ouvriers et *leaders* se gardent bien d'engager la lutte professionnelle sur le terrain politique. L'ouvrage de M. Vigouroux fournit maints exemples à l'appui.

C'est ainsi, notamment, que les ouvriers cigariers et les typographes, véritable élite de la classe ouvrière américaine, ont pu s'organiser puissamment et que leurs *Unions* sont devenues les bases de la *Fédération américaine du Travail*. Voyez, au contraire, l'impuissance des mineurs, des cordonniers, des ouvriers de l'industrie textile. Ces métiers, comprenant nombre d'immigrants, d'individus de formation sociale inférieure, ne parviennent à s'organiser que d'une manière défectueuse et, continuellement soumis à des réduc-

(1) C'est M. P. de Rousiers, qui, le premier, a développé cette remarquable démonstration dans l'ouvrage le *Trade-Unionisme*, p. 7 et suivantes.

tions de salaires, n'ayant pas le calme que donne la conscience de la force, les ouvriers de cette catégorie ne font que s'agiter en mouvements violents et désordonnés.

Les *leaders* de valeur qui assurent le succès aux syndicats bien organisés ne manquent pas aux ouvriers américains. C'est, par exemple, Mac Guire, connu par son grand bon sens et qui ne craint pas de perdre sa popularité en adressant, à l'occasion, à ses camarades de fermes critiques. A la Convention de la *Fédération* qui se tenait à Kansas-City en 1898 et où il siégeait comme premier vice-président, il s'élevait courageusement contre la mauvaise organisation des mineurs et des cordonniers : « Maintenant, déclarait-il, ils semblent enclins à des pensées révolutionnaires. Ceux qui sont déprimés individuellement par des salaires faibles et de mauvaises conditions ne sont pas mûrs pour l'indépendance politique... Combien de fois la fascination d'obtenir beaucoup pour un faible effort n'a-t-elle pas poussé les hommes et les organisations à quitter les sentiers de la vérité et de l'esprit pratique pour se lancer dans la voie du hasard (1). »

C'est aussi Samuel Gompers, l'un des organisateurs de ces *Clubs de réforme sociale* où se rencontrent des ouvriers et des personnes de tout rang s'intéressant à la classe ouvrière. Le club de New-York, à la fondation duquel Gompers a eu une large part, a inscrit dans ses statuts : « Le trait caractéristique de ce club est de ne participer, en aucune façon, à la propagande des théories générales et de s'abstenir rigoureusement de discuter les prétendues panacées sociales; il doit se confiner à l'étude, à la propagande et à la mise en vigueur des mesures pratiques (2). »

Un autre leader, Martin Fox, dont l'énergie à défendre les intérêts de son *Union* s'unit à une grande modération, a su, comme président de l'*Union des Ouvriers fondeurs*, gagner l'estime des industriels au point d'être appelé à exposer, devant la Convention annuelle d'un syndicat de patrons, les raisons qui militent en faveur de la journée de huit heures.

La perspicacité des *leaders* a généralement préservé les ouvriers américains des dangers de l'action politique. Pour s'être imprudemment engagés sur ce terrain glissant, les *Chevaliers du Travail*, après avoir fédéré de gros bataillons ouvriers, ont perdu toute sérieuse influence, et leur grande situation est échue à la *Fédération américaine du Travail* qui, elle, a su éviter le péril de la *politique*. La convention de 1896, par 1.676 voix contre 744, déclarait que la *Fédération* n'avait pas de programme politique et 1.460 voix contre 158

(1) Vigouroux, p. 295.
(2) Id., p. 326.

votaient l'introduction dans la constitution de cette disposition : « Les partis politiques : démocrate, républicain, socialiste, populiste, prohibitionniste ou autre, n'auront aucune place dans les conventions de la *Fédération américaine du Travail.* »

En 1897, Samuel Gompers, qui avait déjà été plusieurs fois président de la *Fédération* et dont l'aversion pour la politique est connue, fut réélu par 1.858 voix contre 407 données au candidat socialiste, et en 1898 il était de nouveau réélu à l'unanimité moins trois voix. Sous cette ferme direction, la *Fédération américaine du Travail* est demeurée indemne du « virus de la politique », pour employer la propre expression de Gompers, et toutes les propositions socialistes ont été repoussées.

Ph. Denis.

## VI. — D'OU VIENT LA CRISE MÉDICALE

Il y a actuellement « encombrement médical ». On entend par là la proportion de plus en plus élevée des médecins par rapport à la population totale de la France. Les statistiques prouvent la réalité de cet encombrement dont les conséquences, multiples, créent la *crise médicale* qui fait à juste titre, depuis quelques années, la préoccupation du monde médical.

Cette crise résulte de causes nombreuses qui ont toutes leur influence, mais dont la principale réside, suivant un grand nombre de médecins, dans l'évolution sociale moderne.

Étudier ces causes — générales et sociales — en appliquant à cette étude la méthode de la science sociale afin de tâcher de découvrir les remèdes (remèdes préventifs pour l'avenir, remèdes curatifs pour le présent, don de retournement, etc.), telle est la tâche qui m'a tenté.

Le véritable remède, je le sens, doit nous être fourni par la science sociale. Il serait du plus haut intérêt, pour une semblable étude, de pouvoir comparer la situation du médecin dans les différents pays avec celle des médecins des différentes régions de la France. Pour m'aider dans ce travail, je m'adresse aux lecteurs de cette revue.

Je serais reconnaissant en particulier aux médecins de tous pays — de France et de l'étranger — et même à tout lecteur de la *Science sociale*, qui pourraient me fournir quelques renseignements sur l'exercice de la profession médicale dans leur pays, de vouloir bien répondre aux questions suivantes :

1° Le nombre des médecins a-t-il augmenté depuis 50 ans par rapport à la population totale du pays — et dans quelle proportion?

2° Quelles sont, dans votre pays, les conditions d'obtention du diplôme de médecin et les conditions d'exercice de la profession?

3° La situation générale du médecin (matérielle et morale) est-elle meilleure ou plus mauvaise actuellement qu'il y a quelques années?

Tous autres renseignements ou considérations sur la question seraient également reçus avec reconnaissance.

Prière d'adresser les réponses à M. le Dr Oudaille, à Fresnay-le-Grand (Aisne).

Je crois que cette étude pourra contribuer au relèvement de notre profession qui, de l'aveu de tous, subit en ce moment une crise terrible. Dr O.

## VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

L'Exposition. — Les administrateurs de chemins de fer. — La « gréviculture ». — Socialistes indociles. — A propos de l'*Aiglon*. — La question du café. — La morphine chez les Chinois. — L'épargne chez les nègres de Guinée. — Un président de république à l'amende.

L'Exposition universelle doit s'ouvrir au moment où paraîtront ces lignes. Il est trop tard et trop tôt pour la juger : trop tard pour la juger dans son plan, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, trop tôt pour la juger dans son fonctionnement et dans ses résultats, que nous n'avons pas encore vus.

D'ores et déjà, il est pourtant permis d'affirmer que l'Exposition présentera un caractère bien français : l'élégance. La disposition des palais, pavillons, est louée par des gens de goût. Un autre caractère français est l'importance accordée aux divertissements, qui occupent une place immense relativement aux locaux d'exposition proprement dit. Nous avons dit que la combinaison a paru nécessaire pour attirer le public frivole. L'Exposition n'eût pas fait recette si l'on avait eu seulement le public sérieux.

Le revers de la médaille, ce seront les frais, toujours plus considérables qu'on ne le suppose dans les « devis ». L'État peut faire grand, même quelquefois faire beau, quand de bons artistes le secondent. Mais l'Etat fait toujours cher.

A ce propos, quelqu'un rappelait dernièrement un fait peu connu, quoique récent. L'Exposition de Chicago, qui a précédé la nôtre, fut, au point de vue financier, une entreprise presque entièrement privée. Des capitalistes commencèrent par donner 50 millions. Alors seulement l'Assemblée municipale vota une subvention de 25

millions. Le gouvernement fédéral se contenta de donner 7 millions et demie, et encore *comme exposant*, pour l'érection du pavillon gouvernemental et quelques frais divers.

Il y avait là un trait bien américain, et ce n'est pas chez nous que l'initiative privée eût pu se charger avec succès d'une œuvre aussi gigantesque. Cette initiative privée est surtout représentée, dans l'Exposition actuelle, par les entreprises de divertissements auxquelles nous faisions plus haut allusion.

*
* *

L'État est si peu disposé chez nous à céder la place aux entreprises particulières, qu'il songe au contraire à transformer en administrations publiques les vastes organisations des compagnies de chemins de fer. On lance de temps en temps l'idée du rachat, qui plaît surtout aux politiciens désireux de voir s'augmenter le nombre des places disponibles. Sans aller jusque-là, le gouvernement actuel songe sérieusement à soumettre à son bon plaisir la nomination des administrateurs, ce qui constituerait une main-mise indirecte sur le personnel des Compagnies.

Voici le projet de loi qu'a déposé, en conséquence, le ministre des travaux publics :

« Art. 1er. — La nomination des membres des conseils d'administrades compagnies de chemins de fer d'intérêt général sera soumise à la ratification du Ministre des Travaux publics.

« Art. 2. — Sera nulle de plein droit toute délibération d'un de ces conseils à laquelle aura participé un de leurs membres dont la nomination n'aura pas été ainsi ratifiée. »

Les hommes compétents et surtout les financiers justement soucieux de la bonne administration de ces vastes organismes se montrent complètement hostiles à ce projet, qui n'a d'autre raison d'être, répétons-le, que le besoin, éprouvé par certains hommes politiques, d'élargir le domaine où ils peuvent distribuer des faveurs.

L'Etat possède un réseau. Ce réseau est loin d'être le plus brillant. On a démontré, en tenant compte des dépenses dissimulées à d'autres articles du budget, que ce réseau *ne paye pas*. Ce fait suffit pour faire condamner toute tentative d'accaparement des moyens de transport par la bureaucratie de l'État, plus inintelligente et plus coûteuse que la bureaucratie des Compagnies anonymes, bien que celle-ci ne soit pas absolument sans défaut.

*
* *

Cette intervention de l'État, les grévistes de Carmaux ont voulu

la susciter, une fois de plus, dans les querelles qu'ils avaient avec leurs patrons. Il ne semble pas, en cette circonstance, qu'il y aient réussi, et le fait saillant de cette grève a été la résistance énergique, organisée, opposée aux menaces des partisans de l'inaction par les ouvriers qui voulaient continuer à travailler. On sait que cette résistance est allée jusqu'à la lutte armée et qu'à l'intimidation ont répondu les coups de fusil.

Un autre fait, que les adversaires du socialisme ont cru pouvoir relever comme étant d'un heureux présage, c'est la lassitude qu'ont laissé percer les commis voyageurs en grève, les orateurs, députés ou autres, chargés d'aller entretenir le zèle des partisans du chômage et transformer en « luttes de classes » l'état de choses où ne devrait se révéler qu'un dissentiment économique. On a même trouvé un mot pittoresque pour désigner cette profession malheureusement trop répandue de nos jonrs. On compte l'appeler désormais la « gréviculture ».

La gréviculture n'a pas donné, cette fois, ce qu'on attendait, d'abord parce que nombre d'ouvriers commencent à se méfier de ce que viennent leur dire ces orateurs parisiens ou parisianisés, ensuite parce que certains de ces orateurs eux-mêmes, satisfaits du séjour de Paris, qui n'est pas sans charmes, montrent parfois de la répugnance à s'en aller en mission. Les politiciens « arrivés », surtout, témoignent moins d'entrain. Ils sont comme les maréchaux de Napoléon qui, pourvus de titres pompeux et de dotations magnifiques, marchaient avec moins d'enthousiasme aux combats. Force est donc de se rabattre sur les apprentis, et, naturellement, cela produit moins d'effet.

Une grève de gréviculteurs est donc ce qu'il y a de mieux pour amener la cessation des autres grèves. Au moment où nous écrivons ces lignes, c'est ce qui semble se produire à Carmaux.

*
* *

Autre rébellion ouvrière contre l'impulsion des politiciens, chefs attitrés du parti socialiste.

La « fédération centrale du parti ouvrier guesdiste vient de tenir un congrès à Montluçon. Trente-huit groupes étaient représentés. On a voté la résolution suivante, particulièrement significative à un moment où deux socialistes font partie du cabinet :

« 1° Considérant que la bourgeoisie libérale est impuissante à défendre la République, menacée par les monarchistes, les nationalistes et les cléricaux, et qu'elle se voit forcée de faire appel au concours des socialistes, qui forment déjà un puissant parti politique, le congrès déclare que tous les membres du parti ouvrier ont le devoir

de continuer à défendre par tous les moyens la forme républicaine, mais en restant sur le terrain de la lutte de classes, sans compromission ministérielle ou autre avec la bourgeoisie libérale.

« 2° Le congrès de Montluçon joint ses protestations à celles des bourses du travail réunies le 8 mars contre le projet de loi Waldeck-Rousseau-Millerand relatif aux syndicats professionels.

« Le congrès invite les députés socialistes à repousser ce projet de loi, véritable piège tendu par l'homme du grand patronat aux chambres syndicales ouvrières pour dénaturer leur action et leur faire immobiliser dans des entreprises industrielles et commerciales leurs fonds, afin qu'ils ne soient pas disponibles aux moments de grève.

« C'est une tentative pour désorganiser les syndicats en leur faisants courir les risques des entreprises et opérations bourgeoises, pour lesquelles ils ne peuvent être outillés ni en hommes ni en argent. »

Un de nos collaborateurs aura l'occasion de revenir bientôt sur ce projet de loi, qui produit le curieux effet d'effrayer ceux-là même dont il augmente les droits. Certains syndicats *ne veulent pas* devenir propriétaires, par crainte de la responsabilité. Et, non seulement ils ne veulent pas, mais *ils veulent que la chose leur soit défendue*, ce qui constitue un état d'âme peu banal, propre à déconcerter les esprits logiques, et explicable seulement par la passion de parti.

*
* *

L'esprit de parti semble n'être pour rien, au contraire, dans l'intérêt qui s'attache à l'*Aiglon*, la nouvelle pièce de M. Edmond Rostand. Le bonapartisme, durant ce siècle, aura été trois choses : une opinion politique, un culte poétique et enfin une mode intellectuelle. Depuis quelques années, c'est un déballage de documents, d'anecdoctes, de souvenirs sur Napoléon et son entourage. Les historiens, les érudits, les auteurs de mémoires ont vidé leurs tiroirs. On a épluché les factures des fournisseurs du grand homme. On a essayé de dénombrer ses caprices de cœur comme ses tabatières, de reconstituer la liste de ses passions comme celle de ses gilets. Il y a là un cas de dilettantisme. Bien que M. Edmond Rostand ait un peu le ton de Victor Hugo, notre génération n'est plus dans la note que donnait jadis l'*Ode à la Colonne* ou l'ode sur *Napoléon II*. Notre napoléonisme comporte plus de curiosité que d'admiration. Dans la légende impériale, ce n'est pas le plus beau qui nous passionne; c'est l'inédit.

Il y avait peu de choses inédites à dire sur le duc de Reichstadt. La principale ressource du poète était d'exalter, une fois de plus, la

gloire du grand conquérant, ce que d'autres avaient fait avant lui avec non moins de verve. Aussi, malgré le talent de l'auteur, l'opinion commune est-elle que le succès de l'*Aiglon* n'égalera pas celui de *Cyrano*.

*
* *

Nous avons peine à nous représenter nos arrière-grands-pères, contemporains des guerres napoléoniennes et du blocus continental, privés de bien des douceurs qui nous sont devenues nécessaires, comme le chocolat, le sucre, le café et toutes autres denrées coloniales. Pour le sucre, on sait que l'utilisation de la betterave date précisément de cette époque; mais, quelle que fût son origine, c'était alors une marchandise de luxe. Quant au café, il provenait surtout de Moka, des Antilles et de l'île Bourbon. Depuis lors, la production et la consommation de cette graine ont pris un développement vraiment gigantesque. Les plantations de café se sont multipliées sur la côte occidentale d'Afrique, dans l'Amérique centrale, dans le Nord de l'Amérique du Sud, et surtout au Brésil. Dans les vingt-cinq dernières années seulement, la production de ce pays a presque triplé. Elle est aujourd'hui de quarante-cinq millions de sacs environ, soit *deux milliards sept cent millions de kilogrammes*, et le café à lui seul constitue les cinq huitièmes de l'exportation brésilienne. Les Brésiliens, selon le dicton populaire, ont mis « tous leurs œufs dans le même panier ». Il en résulte des crises fréquentes, la valeur du café en gros étant sujette à de très grandes variations.

Il y a donc une « question du café » et cette question a occasionné dernièrement, entre la France et le Brésil, des froissements diplomatiques. La café, pour entrer en France, paye un droit énorme de 156 francs les 100 kilos. Le Brésil voudrait qu'on réduisît ce droit, et les consommateurs français en seraient bien aises. Mais la politique financière de notre gouvernement a rendu impossible, comme on le sait, une foule de dégrèvements utiles. Notre gouvernement a donc répondu par une fin de non-recevoir. Le Brésil a répliqué par une menace d'augmenter ses propres droits sur les importations françaises. Le gouvernement français a riposté par la menace d'exagérer encore les droits sur les cafés brésiliens, et l'affaire s'est terminée, provisoirement, par un *modus vivendi*, prolongeant la situation actuelle.

C'est ainsi que la politique de gaspillage paralyse, en partie du moins, le développement du bien-être. Beaucoup de gens sans doute consomment du café, qui n'en consommaient pas autrefois; mais cette consommation serait plus générale encore si cette denrée n'était pas grevée d'un droit de douane supérieur à sa valeur. Il faudrait

aussi — et c'est une autre question — que les intermédiaires ne s'entendissent pas pour profiter exclusivement des baisses de prix lorsqu'elles se produisent. A cela, les coopératives peuvent puissamment aider.

*
* *

Pendant que l'Occident, en dépit du mot de Mme de Sévigné à propos de Racine, prend goût de plus en plus au café, certains Chinois essayent de se déshabituer de l'opium, mais la tentative, jusqu'à présent, ne paraît pas très heureuse. En effet, l'opinion s'est accréditée que l'usage de la morphine peut guérir de la manie de l'opium. Cette opinion avait, pour s'appuyer, l'exemple de certains médecins européens qui, en des cas déterminés, avaient employé cet anesthésique dans le traitement de ceux que l'opium avait rendus malades. Là-dessus, la morphinomanie s'est propagée dans certaines régions du Céleste-Empire, et les orfèvres chinois se sont mis à fabriquer des injecteurs avec le plus grand succès. Sous prétexte de combattre leur ancien vice, beaucoup de fumeurs d'opium en ont adopté un nouveau, dont les médecins et les missionnaires commencent à se préoccuper sérieusement.

Ces mêmes Chinois, si lents à emprunter ce qui dans notre civilisation choque leurs vieilles routines, montrent donc un réel empressement à nous prendre, pour en faire un usage plus fréquent que nous, ce qui flatte leur penchant pour les sensations extatiques, leur amour des « paradis artificiels ». Ce n'est pas dans le *lieu* qui produit l'opium et où se fabrique la morphine, que ces deux produits se consomment le plus, mais dans un pays où on ne l'obtient que par l'importation, preuve que la formation sociale joue un rôle prépondérant dans le choix des consommations et des plaisirs.

En ce qui concerne, notamment, la substitution de la morphine à l'opium, nous voyons que l'intelligence cultivée et souvent raffinée du Chinois ne lui sert qu'à se leurrer de prétextes scientifiques, et que son habileté dans les travaux manuels n'a d'autre effet que de vulgariser plus facilement les instruments spéciaux dont usent les morphinomanes. Mieux vaudrait, dans la circonstance, des raisonneurs moins subtils et des orfèvres moins adroits.

*
* *

Autre effet de la civilisation, mais sur les nègres cette fois. Les indigènes de la Guinée française, que l'on emploie à la récolte du caoutchouc, étaient d'abord payés en nature. Ils consommaient alors immédiatement ce qu'on leur donnait. Maintenant, on les paye en

espèces. Que font nos bons noirs? *Ils épargnent*. La chose paraît peu vraisemblable, mais il faut attendre l'explication. Pourquoi épargnent-ils? Pour pouvoir ne pas travailler pendant un certain temps. Ils s'abandonnent à une agréable paresse, tant que durent leurs petites économies. Après quoi, n'ayant plus rien, ils acceptent de nouveau du travail.

Il y a là un concept de l'épargne tout à fait primitif. Nous ne disons pas, quoique nous en soyons tentés, « tout à fait nègre », car le même concept se retrouverait chez des blancs. Les lazaroni de Naples auraient certains points de ressemblance avec ces nègres de la Guinée, tout supérieurs qu'ils leur sont par leur formation artistique; et, plus haut encore, dans le monde des artistes ou des hommes de lettres parisiens, les types de ce genre, quoique ne formant pas la majorité, ne sont pas non plus introuvables.

*
* *

Ce qui est « introuvable », parfois, c'est une justice absolument impartiale, ne distinguant pas entre les grands et les petits, entre les amis du pouvoir et ses adversaires. Il faut croire pourtant qu'elle se rencontre aux États-Unis, où le président Mac-Kinley, s'étant mis dans son tort, vient de se voir condamner à l'amende comme un simple mortel. Le président avait voulu faire réparer la façade de sa maison, donnant sur la rue. Un règlement porte que le propriétaire en ce cas, doit se munir d'une autorisation. M. Mac-Kinley ayant négligé cette formalité, procès-verbal a été dressé de l'infraction, et l'affaire a suivi son cours. Condamné par le juge compétent, le président s'est exécuté, donnant l'exemple de la soumission aux institutions démocratiques.

Cet exemple est bon à mettre en regard de ce qui se passe ailleurs, plus près de nous, dans un pays où l'on voit certaines affaires indéfiniment ajournées, et d'autres précipitées, uniquement à cause de la couleur politique des personnages qui ont la qualité de plaignants ou de poursuivis. La justice égale pour tous, soustraite à l'attraction de tout astre troublant, sera peut-être une réalité quelque jour; mais, pour le moment, elle n'est encore qu'un beau rêve.

G. d'Azambuja.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond Demolins.

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# LE NOUVEAU PROJET DE LOI
# SUR LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

La pleine et entière liberté d'association menace de se faire attendre longtemps en France ; mais nous nous préparons du moins à faire un pas vers elle, par une loi qui doit élargir les attributions des syndicats professionnels.

Cette réforme partielle est contenue dans un projet de loi, portant modifications à la loi du 21 mars 1884, et qui constituera, s'il est adopté, un pas important dans la voie de la législation ouvrière.

« La loi du 21 mars 1884, énonce l'exposé des motifs, a marqué une première étape. Le projet actuel a pour but d'étendre la capacité des syndicats et de donner à la loi des sanctions, que l'expérience permet de considérer comme étant à la fois légitimes et nécessaires. »

En matière aussi délicate que la législation ouvrière, il est bien certain qu'on ne saurait prendre trop de précautions, car le terrain est brûlant et le législateur est obligé d'innover. Que produira telle mesure législative ? On ne peut le dire d'avance et les probabilités seules sont en jeu. Ne va-t-on pas souvent aller à l'encontre du but poursuivi et nuire aux travailleurs que l'on voulait sauvegarder? Ces erreurs se commettent tous les jours.

On a coutume de ne point voir, à côté des intérêts si sérieux que l'on veut défendre, d'autres intérêts tout aussi respectables que l'on doit ménager. La ruine d'un patron est un désastre pour ses ouvriers, et la ruine d'une branche d'industrie est une calamité publique, dont les travailleurs sont les premiers à souffrir.

Les mesures législatives les plus fécondes sont celles qui ont simplement confirmé un fait acquis et sanctionné une révolution déjà terminée. L'expérience doit être le seul guide, c'est le guide le plus sûr dans cette voie incertaine et inexplorée. Si nous avions besoin d'un exemple, nous citerions celui de M. Millerand, obligé d'infliger une apparence de recul aux sanctions législatives de la loi de 1892, parce que cette loi, avec toutes ses catégories d'ouvriers divers, avec ses différences d'heures de travail pour chacune de ses catégories d'ouvriers, était ouvertement violée, sans qu'on pût obvier à cette violation manifeste.

Ce n'est donc qu'à tâtons que l'on peut cheminer dans cette voie semée de périls et d'écueils de la législation ouvrière, et en prenant pour base les quelques expériences, tentées en France ou à l'étranger, sur les points que le législateur veut déterminer.

*
* *

Des deux objets que le projet de loi se propose, le premier, tout en étant de plus nouveau, est le moins discuté.

L'article 3 de la loi de 1884 a décidé que les syndicats professionnels auraient *exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.*

L'article 6 les a autorisés à employer les sommes provenant des cotisations, *sans toutefois qu'il leur fût permis de posséder d'autres immeubles que ceux nécessaires à leur fonctionnement.*

Ils ont ainsi reçu une *capacité limitée, qui ne s'étend à aucune entreprise positive et matérielle, en dehors des cours d'instruction professionnelle et des bureaux de placement.*

Cependant la pensée de ceux qui ont proposé ou défendu la loi de 1884 visait plus haut et plus loin.

Ils voyaient dans le syndicat *un premier groupement* né de la communauté de l'intérêt professionnel, et ils étaient persuadés

qu'il devait être le *point de départ et la raison d'être d'une mise en pratique prochaine du principe d'association, sous toutes ses formes.*

C'est cette pensée que le projet de loi tend à réaliser.

*Le projet n'assigne aucune limite à la capacité des syndicats professionnels.*

Il leur reconnaît le droit d'acquérir et de posséder, à titre onéreux ou à titre gratuit, tous les biens meubles ou immeubles, le droit, en se conformant à certaines obligations spéciales, de *faire des actes de commerce*, et, par là, de développer et de faire fructifier leurs ressources.

Il reconnaît au syndicat, auquel la personnalité civile est accordée dans cette mesure, la propriété des cotisations ou des valeurs qui en représentent l'emploi. *Cette propriété ne réside pas sur la tête de chacun des syndicataires, mais sur celle du syndicat envisagé comme une personne morale, distincte de celle de ses membres.*

La même solution ne pouvait cependant être appliquée à tous les biens qui, par suite d'opérations entreprises par le syndicat, viendraient accroître son patrimoine.

*Si le syndicat fait des actes de commerce, s'il se livre à des entreprises, s'il obtient et exploite des concessions, alors une société se juxtapose au syndicat.*

C'est ce qui existe déjà pour les caisses de secours mutuels et de retraites constituées par les syndicats.

*Le syndicat fournit un personnel tout trouvé,* uni déjà par des relations de communauté professionnelle; mais il n'y a pas moins *société distincte.*

*Alors chaque intéressé doit avoir sa part d'actif et sa part de bénéfices.*

Il appartiendra aux statuts de les régler, comme aussi de fixer les conditions auxquelles les membres sortants du syndicat et par suite de la société verront liquider leurs droits, suivant leur part contributive et le temps passé dans la société.

Le projet facilite la constitution de sociétés commerciales syndicales à responsabilité limitée.

Les lois du 24 juillet 1867 et du 1er août 1893 ont déjà favorisé à un haut degré la formation des associations ouvrières : la première, en n'exigeant que la réunion de sept personnes, ayant souscrit chacune une action de 50 francs et en ayant versé le dixième, la deuxième en autorisant les actions de 25 francs.

*Le projet n'exige pas que chacun des membres du syndicat, qui voudra faire des opérations commerciales, souscrive une action et en verse le dixième. Le syndicat, personne civile, pourra être propriétaire de la totalité des actions.*

Enfin le projet donne aux Unions un droit que la loi de 1884 leur avait refusé, on se demande vraiment pourquoi. Les Unions de syndicats acquièrent le droit, que les syndicats isolés avaient déjà, d'ester en justice et celui de posséder les immeubles nécessaires à leur fonctionnement.

*
* *

Le second ordre de réformes réalisé par le projet a soulevé d'ardentes controverses.

Plus d'une fois déjà le Parlement a été saisi de projets tendant à assurer le fonctionnement de la loi. Aucun n'a été adopté par les deux Chambres.

Cependant, et tandis qu'on substituait des formules à d'autres formules sans parvenir soit à une précision suffisante, soit à une conciliation nécessaire avec les principes généraux du droit, les intéressés soumettaient leurs griefs à la justice, et *il se formait une jurisprudence*. De cette jurisprudence, c'est-à-dire d'une série de petits faits particuliers, est sortie le plan du nouveau projet de loi.

Ainsi la loi ne se basait plus sur des idées générales et abstraites, mais sur des faits précis.

La loi de 1884 est une loi d'intérêt public et social ; d'où résulte que le syndiqué exerce un *droit* reconnu, *qui ne peut être lésé, sans qu'une sanction intervienne.*

Assurément, dit l'exposé des motifs du projet de loi, celui qui refuse d'engager un employé, ou qui le congédie dans les dé-

lais d'usage, exerce un droit légitime. Mais *ce droit n'est pas illimité.* — Le droit le plus légitime peut être abusivement exercé, et alors il donne lieu à l'action en dommages-intérêts.

C'est exercer un droit légitime que de prendre ou ne pas prendre un employé. *C'est abuser de ce droit que d'exclure un employé parce qu'il fait partie d'un syndicat.*

Le droit de faire partie d'un syndicat professionnel serait lésé et deviendrait, dans ce cas, illusoire.

L'objection, présentée contre la mise en pratique d'un principe évidemment juste en lui-même, et qui n'est pas heurté de front par les adversaires des propositions antérieurement déposées, consiste à dire qu'il sera malaisé de reconnaître si le refus d'embaucher un ouvrier syndiqué tient à ce qu'il est syndiqué et non à autres motifs; on ajoute d'ailleurs que le patron n'a pas à justifier le choix, non plus que le renvoi d'un employé.

Pour le choix, c'est exact; pour le renvoi, nous avons déjà l'article 1788 du Code civil. *Mais de là à conclure que, lors même que le patron se serait proposé d'entraver la constitution ou le fonctionnement d'un syndicat, il ne devrait aucune réparation, il y a toute la distance qui sépare la justice du droit, de son abus.*

Une objection, tirée de la difficulté de la preuve, pourrait être proposée, dans toutes les espèces où il s'agit d'apprécier un fait licite en soi, rendu cependant quasi délictueux par les circonstances.

*Les difficultés de cette sorte sont,* — la pratique constante le démontre, — *aussi faciles à résoudre suivant les espèces, qu'impossibles à régler par voie de définition, et c'est peut-être pour avoir voulu mettre dans la loi ce qui ne peut trouver place que dans les jugements, que les auteurs des propositions précédentes ont soulevé des difficultés insolubles.*

On admettra difficilement que le renvoi d'un ouvrier syndiqué, *entre beaucoup d'autres syndiqués comme lui,* tienne à ce qu'il fait partie d'un syndicat; on n'admettra pas plus volontiers que le renvoi d'ouvriers syndiqués, *à l'exclusion des non-syndiqués employés par le même patron,* tienne à leur incapa-

cité partielle. — Ce sont donc là des faits qui tombent sous l'appréciation d'un tribunal, mais qui ne peuvent être déterminés à l'avance par un texte législatif.

*
* *

La loi de 1884, si elle a établi et reconnu le droit de faire partie d'un syndicat, *a reconnu aussi le droit d'en sortir, et, à plus forte raison, de n'y pas entrer.*

La question s'est donc posée de savoir si un syndicat pouvait, sans engager sa responsabilité, *mettre en interdit un atelier, une usine.*

*Envisagée en elle-même, l'interdiction est et a été reconnue légitime.*

Il n'est pas inutile de rappeler que les débats de la loi de 1884 ont mis hors de question le droit de coalition. — *Mais c'est abuser de ce droit que de l'exercer pour contraindre telles ou telles personnes à faire partie du syndicat.*

*Il ne demeure légitime que lorsqu'il est exercé dans le but de maintenir ou de faire exécuter les conditions de travail adoptées par le syndicat.*

Ici encore le projet de loi ne fait que consacrer les solutions données par la jurisprudence.

*La limitation apportée au droit du patron de renvoyer un ouvrier, parce que cet ouvrier est syndiqué, a pour corollaire la restriction du droit de mise en interdit pour les syndicats qui, sans pouvoir invoquer la défense des intérêts professionnels, se serviraient de cette mise en interdit, uniquement pour contraindre des tiers à entrer dans leur syndicat.*

Les propositions antérieures s'attachaient exclusivement à l'idée du délit. *Aussi ont-elles abouti à considérer comme délictueux des faits, tels que le renvoi d'un syndiqué,* et à établir, entre le fait prévu et la sanction, une disproportion, qui explique leur échec.

*Le projet au contraire restreint l'application de la loi pénale au cas où les faits quasi délictueux sont accompagnés de circons-*

*tances constitutives du délit.* Ces circonstances sont énumérées par l'article 414. Ce sont les violences, voies de fait, menaces, manœuvres frauduleuses, étant entendu que ni la coalition, ni la grève, ni l'interdiction du travail, ou la mise en interdit, ne constituent la menace ou la violence, telles qu'elles résultent de l'article 414.

Le projet que nous venons de résumer a été violemment attaqué, et il semble que la discussion aux Chambres sera longue et délicate, mais l'issue ne saurait en être douteuse. Tout le monde s'accorde en effet à réclamer l'élargissement du terrain légal de 1884.

Il est de règle, dans notre droit, dit M. Hubert Valleroux, que celui qui s'engage, est responsable des suites de son engagement; mais responsable sur quoi? Jadis, on était responsable sur sa personne et sur ses biens; dans l'ancienne Rome, le débiteur qui ne payait pas devenait esclave de son créancier. En France, l'emprisonnement des débiteurs existait encore, il n'y a guère plus de trente ans. Actuellement on ne répond plus que sur ses biens et encore pas sur tous. Il y a des restrictions que l'humanité a fait établir : on ne peut saisir le coucher d'un débiteur, non plus que ses vêtements et ses instruments de travail. La tendance qui se manifeste est d'augmenter la quantité des objets insaisissables. C'est ainsi qu'on a rendu une loi sur l'insaisissabilité des salaires et que les partisans du *homestead* voudraient obtenir la même faveur pour l'habitation du débiteur.

Ces réserves n'ont, d'après M. Valleroux, que la conséquence d'affaiblir le crédit.

Mais pourquoi, ajoute-t-il, la règle qui exige la reconnaissance d'un gage pour celui qui emprunte va-t-elle fléchir encore, parce que l'engagement n'est pas pris par un individu seul, mais par plusieurs réunis? Il n'y a aucune raison pour cela et, dans la société en nom collectif, chaque associé est responsable des dettes de la société comme des siennes propres. Puis on a cherché à restreindre cette responsabilité de chacun, en la reportant sur un seul ou sur quelques-uns des membres de la société, et on a formé la société en commandite, les simples com-

manditaires ne restant responsables que jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. Enfin on a été encore plus loin et on a fini par admettre que tous les associés ne s'engageraient que jusqu'à concurrence d'une somme déterminée : c'est la société anonyme, qui prend un nom de son choix : *La Confiance, l'Entreprise,* etc... Et alors le législateur a pris le soin d'exiger de chacun des associés l'apport d'une somme *minima :* 500 francs, ou 100 fr. d'abord, 25 francs seulement depuis la loi de 1893. De plus, le quart de cette somme au moins devait être versée de suite. Les tiers obtenaient ainsi quelque garantie; ils étaient également avertis, par les publications légales, qu'ils avaient affaire à une société dont le capital était connu et s'élevait, par exemple, à 100.000 francs divisés en actions de 100 francs.

La loi a donc pris des précautions pour que la responsabilité des sociétés contractantes restât sérieuse, bien que la part de responsabilité des associés fût très atténuée.

Mais si nous revenons aux syndicats professionnels, quel *minimum* trouvons-nous? Aucun.

Les sociétaires ne sont tenus que de leur cotisation annuelle, cette cotisation sera ce que voudront les associés. Ce n'est pas là, conclut M. Hubert Valleroux, une responsabilité sérieuse.

Il y a un moyen pour les associations d'offrir une surface et de présenter aux réclamations des *créanciers* une sérieuse garantie : c'est la possession d'un patrimoine. Les législateurs de 1884 ont montré une vue bien courte lorsqu'ils se sont efforcés, par tous les moyens, de limiter le patrimoine que pourraient avoir les syndicats. Ils ont été hantés par la peur de la mainmorte et n'ont pas vu que, si les syndicats veulent exercer une action efficace dans les limites permises par la loi : enseignement technique, développement de la valeur et de l'honneur professionnels, assistance aux membres malheureux ou seulement gênés dans leurs affaires, il leur faut autre chose que de faibles et incertaines cotisations annuelles; il leur faut un fonds donnant des revenus certains. N'est-il pas vraisemblable aussi que la possession de ce fonds donnera aux syndicats plus de sagesse dans leur conduite? C'est ce qui se voit en Angleterre, où les unions

riches se montrent moins disposées à batailler et bien plus accommodantes que les unions qui ne possèdent rien.

Un fait assez curieux, et qui a été déjà signalé dans cette Revue, c'est l'hostilité affichée par certains groupes socialistes contre le nouveau projet de loi. Les grands champions des syndicats ne veulent pas que l'on augmente les droits des syndicats. Cette attitude paradoxale, si elle étonne au premier abord, s'explique fort bien. Devenir propriétaire, c'est prendre des leçons de prévoyance. La fameuse « lutte des classes » sera plus difficile à organiser lorsque les syndicats, nantis de capitaux, auront à risquer gros dans la bataille. Il se trouvera dans leur sein, à ce moment, des ouvriers raisonnables pour conseiller de ne pas anéantir les ressources accumulées dans des grèves irréfléchies, ou inspirées uniquement par les passions politiques. C'est ce qu'appréhendent, d'ores et déjà, certains politiciens plus soucieux de se conserver, parmi les membres des syndicats, des clients pauvres et dévoués que de les voir s'élever à l'aisance, au risque de devenir plus indépendants. Cette méfiance des hommes de clan est une bonne note pour le projet qui, s'il eût été soutenu de ce côté avec trop d'enthousiasme, eût peut-être inspiré des appréhensions instinctives aux partisans de la pacification.

Léon de Seilhac.

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## I

### LE TYPE ACTUEL

#### I. — LA PRODUCTION DU FIL DE SOIE.

Loin de nous l'intention de présenter ces pages, écrites pour des profanes et par un profane, comme une monographie en règle d'une des industries les plus scientifiques, les plus artistiques, les plus complexes. Même pour les initiés, pour les professionnels, pour les membres en vue de la manufacture de Lyon, le corps dont ils font partie conserve ses mystères. La fabrique lyonnaise, vous dit-on rue du Griffon ou rue Puits-Gaillot, c'est l'œil de la mouche aux mille facettes.

Nous n'examinerons que les plus saillantes de ces facettes. Encore, pour celles-ci, sans pousser trop loin notre analyse, sans aller jusqu'à la cellule, nous étudierons seulement l'anatomie succincte, et surtout les principes de la vie physiologique.

L'examen méthodique d'un organisme animal peut amener à constater une loi qui donne aussitôt la clef de la constitution et des moindres détails de l'organisme.

L'étude méthodique de la fabrique lyonnaise, à la lumière de l'histoire de Lyon et des principes de la science sociale, nous a conduit très vite à une importante conclusion. La cause, non pas unique, il s'en faut bien, mais fondamentale de la force industrielle de notre seconde capitale, le secret de la permanence de cette force, à travers les âges, à travers les révolutions, ce fut et c'est encore un caractère *natif* du lyonnais, sa tendance naturelle à l'effort spontané, son vieil esprit d'initiative.

Une ville où, par les libéralités de quarante générations, sans aucun subside de la communauté, la charité constitue des hos-

pices riches de trois millions et demi de revenu; une ville où, par le dévouement des individus et l'aide des associations libres, on a vu éclore depuis un demi-siècle plusieurs écoles professionnelles florissantes, une école de commerce, une école de chimie, un grand nombre d'œuvre de prévoyance, et, chose tout à fait remarquable, une société privée pour venir en aide à l'action publique (1); une ville dans laquelle une association de particuliers a pu, sans concours ni garantie de l'État, mener à bien cette œuvre colossale du canal de Gonage, qui renouvellera bientôt, par l'adduction de la force hydraulique à domicile, la vie sociale de la cité; une ville où se développe et prospère, fidèle à sa noble devise, *non verba sed acta*, cet *office colonial lyonnais* dont le directeur, fils de paysan, brasse d'énormes sommes, et n'a qu'une terreur, celle de l'ingérence officielle; une ville qui donne à la France casanière le signal des entreprises lointaines en explorant méthodiquement la Chine et Madagascar, en constituant au Tonkin la première société importante (2), en fécondant la Tunisie de son argent et de son labeur, si bien qu'aujourd'hui Tunis est un faubourg de Lyon, puis, qui, joignant le précepte à l'exemple, organise la première un enseignement colonial indépendant de l'État (3); une ville sur le marché de laquelle tant d'affaires financières ont été lancées, les unes sans doute trop hasardeuses, mais la plupart aussi habilement conçues que loyalement dirigées; cette ville-là n'est-elle pas la cité de l'effort, le foyer de rayonnement de l'initiative française?

A Lyon, l'industrie peut traverser des crises, et subir de douloureuses évolutions, une branche florissante se trouver momentanément ou définitivement ruinée: la force industrielle subsiste latente, en dépit des commotions économiques, parce que la vraie source des richesses lyonnaises, ce n'est pas la matière que modifie le travail de l'homme, c'est la valeur intime de l'homme qui transforme cette matière première.

(1) La société de garantie contre le « piquage d'once », c'est-à-dire le vol de soie. Nous reviendrons sur le fonctionnement de cette curieuse association.

(2) Celle des docks d'Haïphong.

(3) Ouvert en 1899, sous le patronage de la Chambre de commerce.

L'esprit d'initiative n'est pas toujours universel, et telle population, admirablement douée pour les arts mécaniques, serait incapable d'effectuer la moindre amélioration agricole.

A Lyon, jusqu'en ces dernières années, des Lyonnais de cœur l'ont constaté en le déplorant (1), la valeur commerciale du fabricant resta très inférieure à son pouvoir industriel ou artistique.

Et pourtant, Lyon est par excellence la cité du commerce. A presque toutes les périodes de sa vie sociale, jusqu'en 1789, la vieille métropole traficante du Sud-Est demeura ce que l'avaient faite le lieu et la protection de Rome, le premier marché de la France, *celeberrimum Galliæ emporium.*

Le Lyonnais naissait commerçant, mais en même temps il naissait sédentaire. Habitué à voir l'étranger venir à lui, il ignorait l'art délicat d'aller chercher l'étranger. Comme en toutes les cités à autonomie intellectuelle et sociale développée, à Lyon, le patriotisme local, l'esprit de clocher est intense. Cette tendance, jointe à la propension du Français à ne guère s'éloigner du sol natal, détournait le fabricant lyonnais des voyages au long cours. Fort du renom de sa manufacture, au lieu d'aller solliciter la clientèle éloignée, il l'attendait patiemment derrière son comptoir. Et pendant que les fabriques suisses, allemandes, italiennes, avaient à Lyon des émissaires pour les tenir au courant des derniers progrès de notre industrie, Lyon ignorait ce qui se passait à sa porte. Malgré de pressants avertissements, le Lyonnais ne vit pas venir la concurrence, il se laissa surprendre par elle.

Surprendre, mais pas abattre. Aujourd'hui, l'endormi s'est éveillé de sa torpeur; disons mieux, le sédentaire a tourné vers le dehors une partie de son énergie latente. En un tour de main, le casanier a pris l'habitude et puis le goût des équipées de longue haleine. « Un voyage à Moscou ou à New-York, me disait récemment le chef d'une des grandes maisons de soieries de Lyon, mais c'est une bagatelle, une intéressante promenade! » Cette heureuse transformation enlève au Lyonnais la plus notoire de ses infériorités dans la lutte industrielle qui se poursuit, lutte terri-

(1) V. Permezel. *L'Industrie lyonnaise de la soie, son état actuel, son avenir*, p. 52, N. Rondot. *Les Soies*, p. 6, 14, 19.

ble, s'il en fut, et dont, malgré quelques symptômes rassurants, il serait téméraire de pronostiquer l'issue.

En même temps qu'une concurrence extérieure admirablement dirigée, Lyon a subi une crise interne, une crise, sinon plus aiguë, du moins plus fondamentale que toutes les épreuves d'antan, et provenant, nous le verrons, d'une organisation traditionnelle du travail en fabrique collective, qui n'était plus en rapport avec les besoins de marchés démocratisés. Cette crise a été singulièrement aggravée par l'immixtion de la *politique alimentaire* dont la science sociale renonce à nombrer les méfaits. Lyon a dû évoluer sous les feux croisés de l'ennemi, et pu le faire sans trop péricliter.

Les chiffres exceptionnels enregistrés l'automne dernier par la *condition des soies,* un des bons thermomètres, nous le verrons, de la prospérité d'une fabrique, font espérer que la cité de Jacquard, ou du moins la région industrielle dont elle est le pivot, va reprendre sa marche en avant. Ce n'est pas au fabricant lyonnais, à cet entreprenant doublé d'un tenace, qu'il importe de rappeler que le Cap des Tempêtes est le Cap de Bonne-Espérance.

Suivant la méthode ordinaire de la science sociale, qui remonte du connu à l'inconnu, du certain à l'incertain, nous étudierons d'abord l'état actuel de la fabrique de Lyon. Puis, nous demanderons au présent d'éclairer le passé et, au présent comme au passé suffisamment explorés, de nous entr'ouvrir les voiles de l'inconnu. Notre enquête sur la grande industrie lyonnaise comprendra trois étapes, *aujourd'hui, hier, demain.*

Nous nous permettrons d'ailleurs quelques infractions à ce plan, lorsqu'il nous arrivera, en étudiant le présent, de rencontrer un fait capital plongeant ses racines dans le passé, un de ces faits qu'il ne suffit pas de constater, mais qu'il faut comprendre et expliquer.

## I

Pour pouvoir initier le lecteur à l'organisation intime de la fabrique de Lyon, pour le préparer aux problèmes sociaux

qu'entraîne le fonctionnement de ce mécanisme compliqué, quelques détails sont nécessaires sur la technique de la soierie. Avec le temps, dit un proverbe persan, la feuille de mûrier devient satin. Examinons brièvement — ce ne peut être cependant l'affaire de quelques lignes — les modifications que subit le grossier parenchyme avant d'orner l'épaule de nos élégantes, et les ouvriers qui président à ces heureuses métamorphoses.

Tant que la synthèse chimique, entrevue par Réaumur, expérimentée par des inventeurs modernes, et déjà entrée dans le domaine industriel (1), ne se sera pas complètement substituée à l'œuvre de la nature pour la production de la matière soyeuse, la première de ces transformations continuera à s'opérer comme chacun sait, par voie animale, dans les glandes séricigènes du Bombyx mori.

« L'insecte qui, par son fil précieux, est le fondement de notre industrie, dit une des lumières de la fabrique de Lyon, M. N. Rondot (2), est en vérité à peine connu. Une longue domestication, des croisements infinis et souvent opérés au hasard pendant plusieurs siècles lui ont fait perdre tout ou partie de ses caractères primitifs. Il semble que ce soit une espèce artificielle. »

L'animal présente une des meilleures caractéristiques de la race asservie, l'atrophie des organes inutiles à l'homme. L'insecte parfait ne vole pas comme tous ses congénères. Il a des ailes impuissantes, et court en voletant.

On rencontre en Suède et en Chine (3), pays originaire du ver à soie, des larves vivant à l'état libre sur le mûrier. Ces chenilles, remarquables par leur agilité, seraient, suivant des entomologistes compétents, les cousins germains non transformés de notre ver domestique. Les anciens Chinois considéraient

(1) L'invention d'un de ces chimistes, M. le comte de Chardonnet, a été très remarquée à l'exposition de 1889. Aujourd'hui l'inventeur exploite avec succès plusieurs usines, entre autres une manufacture à Besançon. La soie Chardonnet, fil brillant de *collodion* formé dans une filière, n'a trouvé jusqu'ici qu'un emploi restreint dans la fabrique de Lyon, mais on commence à l'utiliser sérieusement à Saint-Chamond pour la confection des lacets.

(2) *L'industrie de la soie en France*, p. 28.

(3) N. Rondot. *Les Soies*, I, p. 218, II, p. 38.

comme un bienfait d'en haut la présence de ces larves sur leurs plantations, et leur avaient donné le joli nom de *tien seng tsang*, ver né du ciel, traduit en langue savante par celui de Théophila.

On poursuit en certaines magnaneries scientifiquement organisées, spécialement à la station sericicole de Montpellier et au laboratoire d'études de Lyon, des recherches sur la généalogie vraisemblable du Bombyx mori. Ces enquêtes, en apparence désintéressées, ont un réel intérêt pratique. En dévoilant le mystère des sélectionnements opérés pendant les migrations du ver à soie, elles donneront peut-être le moyen d'obtenir, par des procédés analogues, des résultats un peu différents, mais voulus. Elles pourront amener la création artificielle de races adaptées à un climat, à un but déterminés.

Quelques étoffes, les crêpes, les mousselines, certains velours, etc., exigent l'emploi d'une soie à part que peut fournir aujourd'hui une seule race de cocons.

Il y a donc intérêt majeur à discipliner la reproduction du précieux Bombyx, à constituer, comme pour les autres espèces domestiques, des étalons de choix donnant des produits dont on soit sûr. L'élevage pour la reproduction, le *grainage*, sur lequel nous reviendrons, forme d'ailleurs une branche à part de la sériciculture et procure de sérieux profits à certains de nos départements méridionaux.

Pour reprendre *ab ovo* l'histoire de la fabrique, j'emprunte à l'excellent ouvrage de M. Pariset, que je me permettrai de citer ou de résumer plus d'une fois dans le cours de cet exposé technique, *Les Industries de la soie en France*, quelques détails sur les premiers instants de l'insecte vorace dont l'appétit a laissé sa trace dans le langage sericicole, et déterminé l'appellation de « magnanerie » (1).

« Au moment de la ponte, la couleur est jaune pâle... En cinq ou six jours, elle passe par le gris roussâtre et le gris ardoise. Au lieu de laisser l'éclosion se faire naturellement, auquel cas les chenilles naissent très inégalement et à de longs inter-

(1) *Magnan*, gros mangeur, nom provençal du ver à soie.

valles, on a pris l'habitude de provoquer l'éclosion artificielle.

« L'usage ancien était que les femmes missent des œufs dans de petits sachets et les portassent sur leur sein. Plus tard, on eut recours à des étuves. L'incubation dure de 25 ou 30 jours, au bout desquels l'éclosion commence et se prolonge 3 à 4 jours. »

Disons en passant que si, dans nos parages, le Bombyx mori est généralement annuel, l'Extrême-Orient, le plus ancien et le plus important producteur de matière première, possède des races *polyvoltines* donnant trois ou quatre récoltes par an. Mais la quantité s'obtient souvent au détriment de la qualité. Nos vieilles races européennes, surtout celle de Novi et des Cévennes, fournissent un produit de choix qui fait encore prime sur tous les marchés.

Il est à remarquer cependant que la supériorité de la soie cévenole tient à la filature autant qu'au cocon. Depuis l'introduction en Chine de filatures montées « à l'européenne », les soies Canton talonnent leurs concurrentes occidentales qui ont peine à conserver leur avance. C'est la Chine qui fournit aujourd'hui à Lyon les plus beaux lots de cocons blancs.

« Les vers étant éclos, dit M. Pariset, on voit s'agiter une multitude de petites chenilles longues de 3 mm. environ. Il y en a 33 à 35 mille dans une *once* de *graines* provenant de races à gros cocon, 45 à 50 dans celles à petits cocons.

On couvre cette nichée de feuilles de mûrier hachées menues. Les vers affamés grimpent vers le suc nourricier. Au bout de quelques jours, on remplace la pâtée par des feuilles entières ou des rameaux feuillus.

Le local destiné à l'éducation, la *magnanerie*, est garni d'étagères portant des claies superposées. Chaque ver demande une surface triple de sa grandeur. De l'espacement des larves, et de la bonne aération des magnaneries, dépend en grande partie le succès des éducations.

Celles-ci, toutes autres conditions pareilles, sont d'autant plus fructueuses qu'elles sont plus limitées. En sériciculture, la grande minutie des soins entraîne la grande division du travail. Les

éducations de deux ou trois *onces* sont la règle. Il est très dangereux d'opérer en grand.

Le ver qui à l'éclosion mesure 3 mm. en atteint à sa maturité 80 ou 90. L'élevage du Bombyx annuel de France a lieu en avril-juin et demande de 25 à 40 jours. L'existence de la chenille cemprend en général cinq âges séparés par autant de changements de peau, appelés *mues* ou *maladies*.

Après chaque mue, on recouvre les claies d'un fort papier percé de trous proportionnés à la grosseur des larves. C'est le papier à *déliter*. Sur ce couvercle, on sert le repas des vers. Ceux-ci traversent les ouvertures et montent sur les feuilles. Dès que le papier est assez chargé de chenilles, on le transporte sur une claie vide où les larves jouiront d'un espace en rapport avec leurs nouvelles dimensions.

Six jours après la dernière *maladie*, les vers changent de couleur. Leur appétit diminue ainsi que leur poids. Ils montrent une activité fébrile et s'approchent du bord de la tablette, comme s'ils étaient en quête d'un point d'appui. Alors la magnanière borde la claie de sarments sur lesquels les chenilles pressées tisseront leurs cocons. Puis, elle construit la *cabane* en disposant au-dessus de chaque tablette une voûte de rameaux de chêne, de genêt ou plus généralement de bruyère. Les vers montent à la bruyère et commencent à *vomir* leur soie.

Une semaine après la montée a lieu la cueillette des cocons. Le maximum qu'ait donné une once de *graines* européennes pesant 25 grammes est 65 kilogrammes de cocons. L'an dernier, la production générale de la France a été de 128.114 kilogrammes pour 2.321 onces.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des comptes et des mécomptes du sériciculteur. Suivant M. Pariset, l'éducation du ver, soumise à tant d'aléas, doit être tentée seulement quand le coût total de la *graine*, de la feuille et de la main-d'œuvre est rémunéré par la vente du produit à 3 fr. 50 le kilogramme. Or, en 1899, sur quelques points du territoire français, le kilogramme descendit au-dessous de 2 fr. 50.

Aussi bien, plusieurs années de mévente ne suffisent pas tou-

jours à dégoûter le sériciculteur. L'élevage du ver à soie est un travail alléchant, et, quand on en a tâté, on a quelque peine à lui dire adieu.

C'est d'abord un travail de cueillette et de surveillance, en rapport avec les tendances un peu indolentes des populations méridionales; il se fait en chantant, comme en témoigne une charmante mélodie de Gounod, et les femmes, les enfants, la famille entière peuvent y coopérer. C'est un travail amusant. Rien de drôle au moment des fringales, de la grande *fraize*, pour employer le mot technique, comme de voir les bestioles se jeter sur la feuille fraîche, de constater jour par jour leurs progrès surprenants. C'est un travail de complément, une industrie domestique accessoire, dont le succès fournit au budget familial un appoint sérieux, dont l'échec cependant n'entraîne ni la misère ni la ruine. Le produit de l'industrie, le cocon, est d'une défaite facile, réalisable de suite en beaux deniers comptants.

Il y a dans l'Ain, au nord de Trévoux, un foyer séricicole disjoint dont l'existence est ancienne. J'ai pu constater *de visu* en cette localité à quel point l'élevage amuse l'éducateur qui renoncerait difficilement, je crois, à une charmante distraction rompant tous les ans la monotonie de ses travaux agricoles.

Malheureusement, la nécessité est souvent plus forte que l'attrait. Dans la seconde moitié de notre siècle, l'élevage européen a subi une crise terrible. En France surtout, où la propriété était très morcelée, beaucoup d'éducateurs ont dû plier bagage, n'ayant pas les ressources nécessaires pour lutter contre les maladies qui décimaient leurs magnaneries.

Un mot sur ces fléaux, qui ont eu la plus sérieuse des répercussions sur l'économie des marchés soyeux, de la place de Lyon en particulier.

Le plus redoutable, c'est la pébrine, mal épidémique et héréditaire propagé par des corpuscules qui s'attachent aux feuilles, passent à l'intérieur des vers sains et y développent la contagion, ou bien entrent par la moindre égratignure dans le corps de la larve indemne. Souvent la chenille pébrinée dépérit sans mourir; les corpuscules subsistent dans la chrysalide, le papillon, l'œuf,

et reparaissent à la deuxième génération, dont le ver n'éclôt que pour périr instantanément.

La maladie, constatée déjà depuis quelques années, commença vers 1850 à devenir une plaie (1). Aussitôt des entreprises furent formées, les unes pour découvrir en Asie des races encore indemnes, les autres pour établir des grainages sous des cieux éloignés.

Mais ces grainages eux-mêmes devenaient véhicules de contagion. L'épidémie, qui avait pris naissance en France et en Italie, chemina de proche en proche et n'épargna aucun pays du monde, sauf la Chine et le Japon. Sans le Japon, l'élevage européen du ver à soie était définitivement perdu. Au début, la vente d'œufs japonais aux Occidentaux était sévèrement interdite, même punie de mort, mais bientôt le féroce gouvernement se radoucit, et en 1865 l'importation japonaise en Europe atteignit trois cents millions de *cartons*.

En même temps que les voyageurs combattaient pratiquement le fléau, les savants en recherchaient la cause. Un entomologiste milanais, Emilio Cornalia, découvrit les corpuscules. Mais c'est à un Français, destiné depuis à bien d'autres gloires, à notre immortel Pasteur, que revient l'honneur d'avoir analysé le mal en détail et indiqué le remède qui a pour lui la sanction de l'expérience : le *grainage cellulaire*.

La méthode imaginée par notre illustre compatriote consiste à isoler les couples de Bombyx dans une cellule de gaze où la ponte est recueillie avec les cadavres des parents. On examine au microscope l'état des œufs et celui des reproducteurs et l'on met au rebut tout ce qui présente les corpuscules révélateurs. Au début, on broyait mâle et femelle, aujourd'hui on se contente de piler la femelle et d'observer une goutte du liquide obtenu. On a constaté que le mâle, dans l'acte générateur, ne peut communiquer la contagion.

Grâce à la généralisation du procédé pastorien, non seulement la France n'est plus tributaire du Japon ni de personne, mais

(1) Nat. Rondot. *Les Soies*. I. p. 32.

certains de nos départements méridionaux se sont fait une spécialité du grainage, renouvellent tous les ans nos races indigènes, et exportent même des cartons à l'étranger, en Italie, en Orient, en Espagne. Citons notamment le Var, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, la Corse.

Au siècle dernier, on régénérait périodiquement les races françaises par l'introduction de graines espagnoles. Aujourd'hui, grâce à Pasteur, c'est la France qui renouvelle les éducations d'Espagne.

Souveraine contre la pébrine, la sélection ne l'est malheureusement pas contre les deux autres fléaux des magnaneries : la *flacherie* et la *muscardine*.

La *flacherie*, maladie des morts flats, guette les vers à leur dernière période, avant la montée. Les chenilles deviennent languissantes et immobiles, la mort survient en quelques heures, puis le cadavre s'amollit et exhale rapidement une odeur infecte.

Souvent des chambrées périssent en un jour. On ne connaît contre cette contagion cryptogamique ni moyen préventif ni moyen curatif. La seule manière d'éviter le mal, c'est de soigner l'hygiène des vers, de les espacer, de les pourvoir d'assez d'air respirable.

La *muscardine* n'offre pas l'aspect dégoûtant de la flacherie. Le ver meurt sans cause apparente et se momifie en prenant l'empreinte des objets environnants. De couleur brune, à l'air sec, il se couvre à l'humidité d'une moisissure blanchâtre.

L'agent de l'infection est encore un cryptogame. La muscardine est essentiellement contagieuse. Heureusement, germes et filaments sont détruits par l'acide sulfureux, qui, employé judicieusement, ne fait aucun mal à la chenille.

Souvent, le ver muscardiné a le temps de se métamorphoser. Alors la chrysalide durcit tout en perdant de son poids et se couvre des filaments caractéristiques. Elle prend en langage sericicole le nom de *dragée*.

Ajoutez, aux fléaux dont nous venons de dire un mot, la *grasserie*, la maladie des vers *gattinés*, des *lucettes*, des *clairettes*, et vous aurez idée des pièges que la nature tend au sericiculteur avant de le mettre en possession d'un beau lot de cocons.

L'éducation s'est passée sans encombre, et tous les cocons ont été *déramés*, c'est-à-dire enlevés des cabanes. L'œuvre de la nature et du travail de simple récolte cesse, celle du travail de transformation va commencer.

Une première manipulation s'effectue chez le sériciculteur, le *débavage*. Débaver, c'est enlever les filaments extérieurs grossiers qui ont été vomis les premiers par le ver, et ne font pas partie intégrante du cocon.

Ils constituent la *blaze* (du grec πλᾶς, gâteau) qui sert, nous le verrons ailleurs, de matière première à une annexe de l'industrie soyeuse, celle des déchets.

Les cocons débavés sont portés au marché. Il faut se hâter. Dès le septième jour, le poids des chrysalides diminue, et surtout on peut craindre la sortie des papillons qui rend les cocons indévidables, et les rejette au rang des matières à peigner ou à carder.

Sauf en Chine où l'extrême division du travail permet, paraît-il, de filer les cocons en vie, ceux-ci, en arrivant à la filature, subissent un traitement préliminaire, le fournayage, destiné à étouffer la chrysalide avant sa métamorphose en insecte parfait.

Opération délicate, s'il en fut. Une trop forte température compromet la qualité de la soie, une température trop faible respecte la vie de la chrysalide.

On comprend que les sériciculteurs, qui sont d'ordinaire de petites gens et n'ont que des moyens pécuniaires limités, ne puissent procéder eux-mêmes à l'étouffage de leur récolte. La nécessité de se défaire de leur marchandise coûte que coûte, en un laps de temps très court, les met pour ainsi dire sous les fourches caudines des filateurs.

En trente jours, on l'a remarqué (1), l'éleveur doit être successivement industriel et commerçant. La généralisation des fours banaux d'étouffage, dont il a été sérieusement question ces années dernières, permettrait de discipliner le commerce de la matière soyeuse.

Evidemment, l'institution profiterait surtout à l'éleveur, mais

(1) *Bulletin des soies et soieries*, 30 sept. 1899.

le filateur y trouverait aussi son compte. Il pourrait espacer ses approvisionnements et subordonner ses achats à ses besoins, au lieu qu'avec l'organisation actuelle, il faut qu'il s'encombre en hâte d'un stock de marchandises qu'il connaît mal, et dont l'utilisation est toujours aléatoire.

Le filateur du midi de la France, en particulier, petit industriel sans grandes ressources financières, ne saurait conclure ses achats sans une avance que lui consent le commerce de Lyon. Il passe donc à son tour sous les fourches caudines du commerçant qui peut avoir intérêt à empêcher son débiteur de se jeter sur la matière première, au moment de la récolte, ou, comme on dit, de la fièvre du cocon.

D'ailleurs ce filateur trouve son avantage, avant de parfaire son stock, à attendre l'arrivée des lots d'Extrême-Orient et à en connaître le prix.

Il s'ensuit que, dans nos départements séricicoles, une portion seulement des cocons disponibles, les *grosses parties*, est acquise directement par la filature. Le reste l'est par la spéculation. Tout le monde joue sur le cocon, épiciers, merciers, marchands de vin, etc... On achète le produit à l'éleveur, on le fait fournayer au four banal ou dans des appareils portatifs qui circulent de village en village, et on attend patiemment l'heure de la hausse. Le filateur, lui, s'il sait s'y prendre, achète au moment des hausses faibles et continues, pendant lesquelles la marchandise court la chance de gagner en magasin.

Le stock fournayé va au triage. Il faut séparer des cocons normaux les cocons percés dont le papillon s'est échappé, les *choquets* gâtés par la putréfaction du ver *flat*, les *chiques* ou cocons inachevés, les cocons fondus, tachés, rouillés, enfin les doubles formés par deux vers qui ont soudé bout à bout leurs enveloppes. Ceux-ci sont filables par le procédé ordinaire, mais non sans de sérieuses difficultés. La matière assez grossière qu'ils fournissent, la soie de *douppions*, trouve son principal débouché dans l'industrie des soies à coudre.

## II

Remarquons en passant que le terme filature, appliqué couramment à la production du fil soyeux, est en somme assez impropre. A la différence des autres industries textiles, l'industrie soyeuse ne *confectionne* pas un fil, elle *dépelotonne* le fil tout formé par la nature. Aussi, dorénavant, pour la netteté de la nomenclature, nous réserverons l'appellation de filature à la production de filaments discontinus liés par la torsion sur le métier, comme dans l'industrie lainière, cotonnière, ou dans celle des déchets. Nous nous servirons pour la vraie soie des termes appropriés de *dévidage* ou de *tirage*, ou du terme officiel de *filerie*.

Donc, on apporte à la *tireuse*, assise devant une *bassine à eau profonde*, une forte provision de cocons. L'ouvrière les jette dans le liquide, porte celui-ci à une haute température à l'aide d'un robinet placé sous sa main. Puis, avec un petit balai, elle frappe les cocons en leur imprimant un mouvement de rotation rapide. Ce battage enlève les couches ou *vestes* supérieures dont le fil n'est pas tirable et vient par paquets. Les vestes, réunies en cordes, forment les *frisons*, le gros déchet de la *filerie*.

Le battage achevé, la dévideuse détache du balai les fils qui y sont accrochés, les saisit de la main gauche, et procède au tirage proprement dit.

Les fils élémentaires (les *baves*) sont passés dans la filière où ils s'assemblent. Il y a une filière par fil composé ou *bout*. Le tirage le plus ordinaire est à deux bouts, mais il existe des bassines à trois, quatre ou bien un seul bout.

La filière est un disque plat d'un côté, convexe de l'autre, percé d'un trou. Elle réunit les faisceaux de baves destinées à former un *bout* et aide à leur soudure. Celle-ci s'opère d'ailleurs naturellement, grâce à l'enveloppe visqueuse qui entoure les baves à l'état natif.

Au sortir de la filière, les bouts sont croisés, puis décroisés. La croisure fait adhérer davantage les baves, donne au fil de soie une surface lisse, unie et une grosseur homogène.

En arrière de l'appareil croiseur est l'*asple* ou dévidoir, animé d'un mouvement de rotation continu. Un *va-et-vient* guide l'énroulement du fil sur le *tour*.

La soie tirée est la soie en *grès*, la *grège*. Le grès est une substance glutineuse, souvent colorée en jaune, qui recouvre comme d'un étui la *bave* composée de pure *fibroïne* (1). La bave elle-même, vue au microscope, présente un fort sillon longitudinal correspondant à la soudure des deux brins natifs, filés chacun dans une des glandes séricigènes du ver et qui se sont accolés à l'émission.

La grosseur du *bout* de grège est naturellement un caractère important pour en déterminer la valeur et l'emploi. Mais la ténuité du cylindre à mesurer rend ce caractère d'une observation délicate. En pratique, on substitue presque toujours à la considération du diamètre la considération du poids.

On appelle *titre* d'un fil de soie le poids de 500 mètres de ce fil à l'état de siccité absolue. Dans les fileries perfectionnées, une surveillante s'approche de temps à autre des *asples* en mouvement et enlève 500 mètres de la grège qui s'enroule. Le flottillon témoin, posé dans un appareil de dessiccation Penet, donne le *titre* du fil et en même temps le degré de conscience de l'ouvrière. Il est facile de constater si celle-ci, en remplaçant par un brin neuf tout brin élémentaire qui s'épuisait, a su maintenir la grège à la grosseur indiquée par le filateur.

Abandonnons un instant sur le tour la grège du Bombyx mori. La race artificielle n'est plus aujourd'hui la seule qui fournisse de matière première l'industrie soyeuse. La maison *Payen*, de Lyon, en particulier s'est fait une spécialité d'étoffes en soie *tussah*.

On appelle ainsi la matière tirée des cocons d'espèces naturelles qui pullulent en Orient sur plusieurs essences, notamment les variétés de chêne. Le lecteur trouvera dans le beau livre

(1) Le cocon du Bombyx mori est tantôt parfaitement blanc, tantôt d'un jaune doré, quelquefois d'un blanc un peu verdâtre; la soie dépouillée du grès est toujours d'un blanc pur. Au contraire la soie *tussah* (voy. plus bas) conserve, même *décreusée*, une teinte grisâtre assez accentuée.

de M. N. Rondot (1) d'intéressants détails sur ces soies sauvages, dont les premières applications industrielles opérées en cachette remontent aux environs de 1860 et qui gagnent de plus en plus de terrain dans la consommation courante.

Comme profanes, remarquons seulement que, si la soie des vers du chêne est en général plus grossière que celle du Bombyx mori — la soie tussah entre d'ailleurs maintenant dans la composition de très belles étoffes — elle est aussi bien plus économique. Un lot de cocons tussah peut être le fruit d'une cueillette heureuse dans les forêts sauvages, dans les jungles de l'Himalaya; il est d'ordinaire le résultat d'une éducation peu dispendieuse, dont toutes les phases, sauf l'éclosion des vers et le tissage des cocons, se passent à l'air libre.

Cet élevage forme en Chine une industrie domestique très divisée. Des *facteurs* circulent de village en village pour acheter le produit, et quand ils s'en sont procuré une certaine quantité, ils engagent des tireurs qui travaillent à leur compte. Les essais d'acclimatation et de dévidage du cocon du chêne en Europe ont été jusqu'ici trop peu importants pour que nous ayons à nous en occuper.

Dans l'antiquité, pendant que la Chine gardait avec un soin jaloux et des précautions cruelles le secret de l'élevage du ver domestique et du tirage de sa soie, le filage à la quenouille des cocons sauvages jouait, paraît-il, un rôle considérable dans l'industrie domestique de l'Inde. Aujourd'hui, l'Extrême-Orient fabrique avec ces mêmes cocons, non plus *filés,* mais *tirés,* un genre spécial de tissus, les *corahs* et *tussahs* dont nous verrons l'importance en étudiant l'économie de la place de Lyon.

Le dévidage du cocon tussah s'opère à sec ou dans un récipient garni de très peu d'eau. Jamais la bassine n'est *à eau profonde.*

Longtemps, la raison de ce tirage spécial, en usage chez les Chinois depuis un temps, immémorial resta un mystère pour l'Européen. Après de longues investigations, le directeur du

(1) *Les Soies*, II, p. 14 et suiv.

laboratoire d'études de soie lyonnais, M. Dusuzeau, parvint enfin à déterminer le pourquoi de cette façon d'agir.

Dans les vers du chêne, dans l'Antheræa Pernyi notamment, vestes et couches de soie sont disposées, sauf ce qui est de leur étendue, comme celles du Bombyx mori. Mais elles se terminent toutes à un même point près de l'attache. Là, les fils repliés forment comme une frange de boucles rapprochées et agglutinées pour cacher l'ouverture où ces boucles sont réunies. Celle-ci a l'apparence d'une coupure à peine fermée. Les boucles convergent en cet endroit, comme le feraient les mailles des bords d'un filet dans lequel on aurait passé une corde et qu'on serrerait. L'eau pénétrant par cette ouverture ferait tomber les cocons au fond du vase, et le dévidage deviendrait impossible.

Cet exemple, choisi entre mille, montre l'intérêt industriel autant que scientifique qui s'attache à l'étude à peine ébauchée des lépidoptères séricigènes sauvages. Il existe dans le monde entier, spécialement en Asie, mais aussi en Afrique et en Amérique, bon nombre de papillons producteurs de soie dont, faute d'examen méthodique, la filerie et le tissage n'ont peut-être pas tiré tout le parti désirable [1].

Un obstacle a d'abord entravé la consommation de la soie *tussah*, sa teinte foncée. Mais aujourd'hui, des procédés de blanchiment parfaits ont été découverts. L'on aurait même, paraît-il, trouvé le moyen, en disciplinant l'alimentation des larves, d'obtenir des cocons tussah naturellement presque blancs.

Terminons nos remarques sur les producteurs de soie secondaires et revenons au Bombyx mori. Soie tussah et soie de ver domestique vont d'ailleurs maintenant suivre la même route ou les mêmes routes. Au niveau de tous les nœuds que porte le grand arbre des industries de la soie, il y a, en effet, jonction de rameaux inférieurs et surtout émission de rameaux supérieurs.

Une partie de la grège est utilisée telle quelle par la consom-

[1] Aux matières susceptibles de produire de la soie, il faut ajouter les poches dans lesquelles certaines chenilles exotiques réunissent leurs cocons, à la manière de notre chenille du pin, et les fils d'araignée de quelques grosses espèces, entre autres l'araignée fileuse de Madagascar appartenant au genre Epeira.

mation sans avoir reçu d'*apprêt*. Nous la retrouverons en parlant de l'industrie du *teint en pièces*. Mais c'est un chemin latéral ; prenons la grande route qui s'ouvre devant nos regards.

La grège, nous le rappelons, est formée d'un certain nombre de baves élémentaires, soudées par le grès coagulé. En cet état, elle peut servir au tissage, mais ne saurait supporter les opérations de la teinture. Celles-ci exigent la dissolution du grès, le *décreusage*, et l'immersion de la soie dans des bains colorants à 100°, et même au-dessus. Les brins primitifs auraient alors une forte tendance à se disjoindre, à former des boucles et des bouchons, et le tissage deviendrait impossible.

Pour augmenter la résistance du fil de grège, pour en faire un textile susceptible d'être décreusé, puis teint, il faut donc lui donner une torsion, le *mouliner*.

A partir du moulinage, les fils, qui s'étaient jusqu'à présent classés d'après leur provenance, vont se diversifier suivant leur destination.

Un tissu ordinaire de soie, les amateurs de parfilage ont pu s'en rendre compte, est formé par l'entre-croisement de deux ordres de fils. Les uns, solides et résistants, suivent la pièce dans toute sa longueur ; les autres, souples et gonflés, courent perpendiculairement aux premiers en passant tantôt au-dessus, tantôt au-dessous ; les uns constituent la *chaîne*, les autres la *trame*.

Le fil mouliné destiné à la trame porte, comme de juste, le nom de trame. Celui qui forme le plus souvent la chaîne est connu sous la dénomination d'*organsin*.

« E sappi che l'addopiare, dit un vieux texte italien cité par MM. N. Rondot et Pariset (1), si e in due modi, l'uno alla diritta, l'altro al argoncina. Alla diritta si fa tutta sete a filare e all' argoncina a torcere. »

« Vous savez que le doublement des soies se fait de deux manières, l'une à droite, l'autre à gauche (trad. Pariset). A droite se fait toute soie à filer, et à gauche toute soie à tordre. »

Je rapporte ce texte parce qu'il met bien en lumière les carac-

(1) Rondot. *Les Soies*, t. I, p. 75. Pariset, *op. cit.*, p. 132.

tères spéciaux des deux grandes catégories de *moulinées*, la trame, soie à filer, soie presque plate, et l'organsin, soie tordue comme une cordelette.

Le moulinage s'opérait jadis avec des moulins ronds, instruments si encombrants qu'on les avait comparés à la fameuse machine élévatoire de Marly. Aujourd'hui, dans toutes les usines en progrès, il s'effectue sur d'élégants moulins ovales. J'emprunte les détails qui vont suivre à la monographie d'une de ses manufactures, celle des petits-fils de C.-J. Bonnet, établissement modèle réunissant par exception presque toutes les industries de la soie (1) :

« Le fil, à la sortie de la bassine, est moite et gommeux. Malgré toutes les précautions possibles, il se colle parfois en se superposant. Aussi, avant de distribuer les flottes de grège aux ouvriers du moulin, on prend soin de les mouiller ou de les gonfler à la vapeur.

« La première opération du moulinage, désignée sous le nom de banque, n'est autre que le dévidage de l'écheveau de grège sur une bobine, la seconde est le purgeage, le nettoyage du brin. Le fil frotte sur des *barbins* de drap, de buffle ou d'acier. Il s'arrête quand une défectuosité se présente et se rompt s'il est trop fin. La bobine sur laquelle il s'accroche est le roquet.

« En cet état, suivant que le fil est destiné à la trame ou à la chaîne, il reçoit une manipulation différente. S'agit-il de produire de la trame? le brin sortant du purgeoir est doublé, c'est-à-dire qu'on réunit deux ou plusieurs fils de grège, puis porté au moulin *torse*. Faut-il fabriquer de l'organsin, ces deux opérations sont précédées d'une torsion au moulin *filage*. »

La trame est donc formée de deux ou plusieurs brins de grège assemblés et faiblement tordus (40 tours au mètre) ; l'organsin de deux ou plusieurs brins tordus isolément, doublés, et soumis à une seconde torsion inverse de la première.

Dans les moulins *filage* ou *tors*, les roquets chargés de soie sont fixés verticalement sur des fuseaux tournant à une vitesse de 5.000 à 10.000 tours au mètre. Le brin tordu s'enroule len-

(1) Monographie parue dans « les grandes usines de Turgan » (août 1899).

tement au-dessus de lui-même sur un nouveau roquet ou sur une tavelle (1).

Si l'ouvrée (2) a été filée et moulinée sous le même toit ou dans deux usines dépendant du même patron, on lui donne le nom d'organsin ou trame *filature et ouvraison*. La réunion des deux principales phases de production du fil soyeux sous la même direction, encore rare, est en général avantageuse. Les soins sont plus minutieux, mieux adaptés à chaque catégorie et provenance de grège. Il en résulte beaucoup de sécurité dans l'emploi du fil mouliné.

Souvent l'ouvraison s'opère pour le compte du filateur. Le moulinier est alors réglé soit à petite, soit à grande façon. Dans le premier cas, il n'est pas responsable des déchets; dans le second, il reçoit la somme convenue par kilogramme d'ouvrée rendue, mais on lui facture les déchets à un prix établi ; il a donc intérêt à en faire le moins possible.

Avec le moulinage, nous terminons la première série des industries de la soie, la production du fil. Nous étudierons en un prochain article la seconde série, la consommation de ce fil.

Bien que dans les transformations initiales de la matière soyeuse, le rôle du goût artistique soit nul, et la répercussion de la mode très peu sensible, le lecteur a pu déjà être frappé de la complication de l'industrie que nous examinons. Cette complication va s'accentuer en approchant de la consommation, entraînant des conséquences sociales intéressantes à mettre en lumière.

Relevons seulement ici un fait que nous avons indiqué incidemment, à savoir la dépendance pécuniaire des échelons inférieurs par rapport aux supérieurs. Le magnanier, le filateur, le moulinier ne travaillent pas pour eux, mais pour la fabrique qui utilise leurs produits. Ils sont donc portés, surtout le filateur et le moulinier à qui la nature n'interdit pas d'opérer en grand, à demander une aide pécuniaire à ceux dont ils préparent le tra-

(1) La soie, pour être envoyée à la teinture, doit être remise en écheveaux pour *flottes*. La tavelle est une roue polygonale en bois dont le périmètre répond au périmètre ou *guindrage* des flottes que l'on veut obtenir.

(2) Ouvrée, ouvraison, synonymes de moulinée, moulinage.

vail, à s'appuyer sur les capitaux de la consommation. On peut dire que la banque lyonnaise ne féconde pas seulement le tissage et la fabrication locale; son influence se fait sentir dans toute la série des industries préparatoires. Lyon est le banquier en titre de nos départements séricicoles.

Une industrie vivant sur le crédit et par le crédit n'est pas forcément une industrie opulente. Rien de plus modique au contraire que les salaires de filature et d'ouvraison. Ces branches de travail n'exigeant ni grande force physique, ni force intellectuelle, mais seulement de la dextérité et de la patience sont naturellement l'apanage de la femme, et l'on sait combien l'homme se montre peu généreux quand il s'agit de rémunérer le travail de sa concurrente.

La tireuse se fait en moyenne 1 franc par jour; l'ouvreuse, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75.

Il est vrai que les filatures et les moulins s'établissent d'ordinaire en des pays pauvres où la vie est à rien, que la filerie constitue parfois un travail auxiliaire de l'exploitation du sol. Mais la tireuse doit se garder d'abuser des instruments de culture; si elle s'abîme la main, elle perd son gagne-pain.

Le brin de soie, dans les étapes de sa transformation, fait vivre un nombre considérable d'ouvriers et il faut que les salaires s'échelonnent proportionnellement à la peine, aux risques, à la durée de l'apprentissage. Les métiers partiels les moins compliqués ne peuvent naturellement prétendre qu'à une faible rémunération.

Toutes les industries dont nous venons de dire un mot n'intéressent qu'indirectement la place de Lyon. En France, la filerie est localisée dans huit ou dix départements méridionaux, notamment l'Ardèche, la Drôme, le Var, etc... Le moulinage en occupe de dix à quatorze dont les plus importants sont l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, etc...

Nous arrivons à l'industrie qui a fait à proprement parler la gloire et la fortune de la cité de Jacquard, au tissage, et aux métiers préparatoires ou complémentaires qui pivotent autour de cet axe central.

H. DE BOISSIEU.

*A suivre.*

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## VI

### JE DEVIENS RÉVOLUTIONNAIRE

Ainsi donc je tenais deux solutions prospères, l'une active, celle de M. de R***, l'autre passive, la mienne, de ce problème, si étudié, de la fructueuse exploitation de la terre.

C'étaient deux solutions de propriétaires et toutes deux diamétralement opposées, dans leur principe régénérateur, à la pratique du paysan et à la théorie agricole officielle.

J'en conclus que je devais chercher ma voie en dehors de la routine paysanne et des prédications de la science officielle, qui n'en sont que le perfectionnement. Elles se résument, en effet, en cette unique exhortation :

« Faites comme le paysan, mais faites-le scientifiquement. »

J'étais persuadé, au contraire, par mon échec dans la culture officielle, puis par mon succès et par celui de M. de R***, que le propriétaire ne pouvait se tirer d'affaires que par du nouveau. Il ne fallait pas perfectionner, mais changer. Il ne s'agissait pas d'obéir docilement aux principes locaux ou théoriques. Je savais, en effet, ce qu'il en coûtait de les suivre.

Il fallait se garder de se laisser influencer par eux, tâtonner, ne se fier qu'à son expérience, mais marcher alors dans le bouleversement de tout ce qui est universellement admis, avec la logique entêtée de M. de R***.

Quelles étaient les conditions que je considérais, par ma

propre expérience, comme primordiales, conditions que je possédais dans ma passivité et que je ne voulais plus remettre en question depuis que j'y avais goûté? Elles se réduisaient à deux :

1° La maîtrise de la situation ;

2° La sauvegarde de l'avenir par l'amélioration de ma terre, mais sans dépenses, par le fait de l'organisation culturale.

M. de R*** a bien raison, me disais-je, en comparant mon bail au sien, nos baux sont surannés. Ils sont basés sur la vente du blé ; l'assolement qu'ils spécifient obligatoirement le prouve sans conteste. Or le blé, seul produit transportable autrefois, a baissé ; la viande a monté et les transports faciles lui ont ouvert des débouchés. C'est par la vente du blé qu'on pouvait seulement, autrefois, faire de l'argent. C'est par la vente de la viande que nous pouvons et que nous devons, par conséquent, en faire aujourd'hui.

Pourquoi même ne pas faire que de la viande?

Pourquoi ne pas organiser toute ma culture en vue de la production de la viande?

Il me suffirait de garder toutes mes naissances pour augmenter, sans dépenses, mon bétail, avec le temps.

Si j'arrive à faire passer toutes les récoltes par le ventre de mes animaux, je suis sûr d'améliorer ma terre, puisque tous ses produits, n'étant plus exportés, lui seront restitués par le fumier.

Le métayage maintient bien mon indépendance au pays. C'est mon métayer qui en reste dépendant et qui, en faisant, comme mon garde, une affaire personnelle de la défense de notre exploitation, défend ma part avec la sienne.

Le bail me rend bien maître de la situation vis-à-vis de mon métayer, comme point de départ ; mais, ses conditions acceptées, je me trouve lié par elles. Puisque je fais du nouveau par tâtonnements, comment imposer, dans l'avenir, les progrès reconnus nécessaires par moi, mais qui ne seront pas acceptés par mon métayer parce que ce sont des nouveautés auxquelles le bail ne peut le contraindre d'avance. Il me faudrait un bail assez sim-

ple pour se plier à des améliorations reconnues successivement.

Je ne voulais, en aucun cas, rester lié par mon bail, contre ma volonté, d'autant plus que je savais que, dans cette association, la réciproque n'était pas vraie; le bail ne lie pas, malgré lui, le métayer ou fermier.

L'année précédente, en effet, mon fermier m'avait quitté en cours de bail. Cela s'était passé très simplement comme une chose toute naturelle à laquelle je n'avais trouvé rien à répondre, mais qui m'avait donné à réfléchir.

Un jour, mon fermier était venu me trouver pour m'annoncer la mort de sa belle-mère.

— Le bonhomme (son beau-père) est seul, il n'y peut suffire. Je le regrette, mais il faudra que nous y allions au printemps.

— Et notre bail, dis-je, interloqué de la simplicité de sa solution.

— Monsieur ne voudrait pourtant pas me faire manger de l'argent!

Le ton avait changé. Mon fermier jugeait qu'il avait mis la forme de son côté, en m'avertissant deux mois à l'avance pour me donner le temps de me retourner; il ne me mettait pas dans l'embarras. Maintenant, il défendait ses intérêts et la menace n'était pas loin; si je voulais lui faire du tort, je n'en serais pas bon marchand.

Son gendre, employé à la ferme, s'offrait d'ailleurs à prendre la succession. C'était un excellent garçon dont je n'avais eu et dont je n'ai encore qu'à me louer, mais il était très jeune et offrait bien peu de surface.

J'acceptai donc, parce que je sentais que je ne pouvais pas faire autrement; mais, en somme, comme j'y perdais en garantie, je craignais d'avoir fait acte de faiblesse.

Rencontrant peu après mon notaire, je lui racontai le fait, lui demandant, pour ma gouverne, si je n'aurais pas dû retenir mon fermier et comment?

— Comment voulez-vous, me dit très naturellement ce notaire qui avait fait mon bail, retenir un fermier malgré lui? Vous n'y arriverez pas. Si vous pouviez l'y contraindre, ce ne

serait pas votre intérêt, car il ruinerait votre ferme avant de partir.

— Mais alors, dis-je pour m'éclairer, puis-je, moi, renvoyer mon fermier avant fin de bail?

— Ah! non, me répondit mon notaire, toujours aussi naturellement, vous ne pouvez pas renvoyer votre fermier, puisque vous vous êtes engagé en lui consentant le bail pour une période déterminée. Il peut bien, il est vrai, consentir à résilier le bail, mais c'est toujours avec une indemnité coûteuse.

Ainsi, en fait, le bail ne liait que moi.

Mon jeune fermier ne faisait pas ses affaires; il peinait à payer son fermage et bientôt ne le pourrait plus.

C'était assurément le meilleur type que je pouvais rencontrer dans le pays comme honnêteté, désir de bien faire, caractère enjoué et bon esprit, c'est-à-dire qu'il ne voyait pas en moi, fatalement, l'ennemi. Profitant de la difficulté où il se trouvait de payer son fermage, je lui proposai de résilier le bail et d'en faire un nouveau à moitié.

Il accepta aussitôt parce que cette combinaison le déchargeait du fermage.

Devant cette acceptation facile, j'eus l'idée maîtresse de mon nouveau bail dont je m'applaudis après expérience faite, car elle « *works well* », comme disent les Anglais. Ce fut de faire un bail d'une durée d'un an seulement, *un bail annuel*. Aussitôt je retrouvai le sentiment inoubliable que j'avais ressenti à la découverte des bois, prés et ajoncs. Le bail annuel me faisait, pour toujours, maître de la situation. Il n'engageait pas l'avenir. Il rendait toutes les transformations successives possibles, puisque je pouvais, chaque année, modifier les conditions de mon bail.

J'eus de grandes difficultés à le faire accepter, mais j'avais là une vue claire; je n'en démordis pas. J'avais d'ailleurs de bons arguments!

D'abord, les prés, bois et ajoncs; s'il n'acceptait pas, je ferais, pour la grande ferme, ce qu'il m'avait vu faire, avec profit, pour ma réserve; puis, si mon bail était annuel, cette clause prove-

nait du départ précipité de son beau-père ; je voulais naturellement avoir, comme lui, la faculté de me retirer quand je voudrais de l'association. A cela il n'avait rien à répondre.

Je changeai donc mon bail de notaire contre un bail de propriétaire. Je rédigeai moi-même mon bail, sans secours du notaire ; je le fis sur papier timbré, pure concession de forme pour mes gens que cette apparence officielle satisfaisait, mais il aurait autant de valeur sur papier libre ; enfin je négligeai l'enregistrement. Je ne le fis pas enregistrer. Je me retirais donc, il est vrai, la faculté de contraindre mon fermier à exécuter les clauses de son bail, mais je ne me la retirais qu'en droit et n'y perdais rien, puisque je savais, maintenant, qu'en fait je ne pouvais pas l'exercer.

Voici quelles sont les principales clauses de ce bail qui s'est montré efficace :

— 1° « Le bail est consenti pour une période d'un an, courant du 24 juin 1896 au 24 juin 1897, et renouvable d'année en année à la volonté réciproque de chaque partie, à charge pour la partie qui voudra résilier de prévenir l'autre partie au plus tard le 1er janvier de l'année de la résiliation. »

C'était la maîtrise de la situation.

— 2° « Le bail est à moitié de tous fruits, récoltes et bestiaux qui sont le but de l'exploitation. »

Les seules exceptions à cette règle sont spécialement spécifiées plus loin :

A savoir : la laiterie et le poulailler, qui donnent lieu à des redevances fixes.

Par cet article, nos intérêts étaient liés sur tous les points possibles. Les redevances, réduites au minimum, ne comprenaient plus les porcs, suivant un usage répandu dans le pays, mais seulement les produits qui échappent forcément au contrôle. Il est pratiquement impossible de se rendre compte du nombre de litres de lait, de livres de beurre ou de douzaines d'œufs produits dans une ferme et variant suivant les saisons et l'état des animaux. De plus, avec des animaux à viande, le lait et le beurre devaient vite disparaître.

— 3° « Toutes les récoltes, grains, foin, paille, fourrages, potagers seront consommés à la ferme. Les preneurs y entretiendront les animaux nécessaires pour les consommer. »

Voilà pour la production exclusive de la viande et le retour à la terre de tous ses produits sous forme de fumier.

— « 4° Les pièces ***, soit environ quinze hectares, resteront en jachère pendant trois ans. Chaque année, il en sera labouré quatre hectares pour y prendre une récolte de seigle ou d'avoine.

« Les prés sont divisés en trois soles. Alternativement deux soles seront pâturées et la troisième fauchée. »

L'article 4 devait assurer le travail et la fumure aux bonnes terres et empêcher les dépenses sur les mauvaises, améliorées par la jachère. L'assolement des prés amenait les avantages — économie de travail et amélioration — de la pratique du pâturage.

— 5° « Les preneurs ne pourront vendre, acheter ni échanger des bestiaux sans l'avis et le consentement du bailleur.

« Ils ne conserveront aucune vache au-dessus de six ans, ni de brebis au-dessus de quatre. »

Limiter l'âge des animaux était l'élimination forcée, dans le troupeau, de la vieillesse qui dépérit, son remplacement par la jeunesse dont la valeur s'accroît. Une imprévoyance trop commune amène au résultat opposé. Les vieux animaux sont conservés indéfiniment à cause du petit prix qu'on en trouve et l'on vend la jeunesse, espoir et avenir du troupeau.

— 6° « On ne travaillera pas le dimanche à la ferme. »

Prescription morale dont j'étais devenu responsable en assumant la direction.

En somme, je m'étais largement inspiré du bail de M. de R***; je faisais seulement un pas de plus.

C'est l'honneur des aînés et la preuve de leur succès que d'être dépassés par les cadets auxquels ils ont su donner, comme point de départ, leur point d'aboutissement. Je ne vendais plus aucun produit direct du sol et faisais, par conséquent, plus d'animaux que M. de R***. Il vendait, en effet, toujours son blé;

j'étais donc entré plus avant dans sa voie. Mais, comme lui, je conservais, en définitive, l'organisation essentielle de la ferme. Ce qui avait changé, c'étaient les proportions, une meilleure entente du travail, mais appliquée à tous les mêmes objets. Nous faisions toujours les cultures habituelles, les mêmes espèces d'animaux.

Il ne restait plus de moutons à la ferme depuis que le boisement de leur ancien pacage avait amené leur suppression. Je commençai par consacrer le fermage de l'année en cours à l'acquisition de 50 agnelles du pays et d'un bélier *South-down*. Le troupeau devait, chaque année, comme dans un *ranch*, s'augmenter des agnelles ; je ne vendrais que les mâles jusqu'à ce qu'il ait atteint son plein développement. En même temps, j'autorisai mon métayer à faire pacager les moutons dans les terres de la réserve, laissées en friche. Elles se convertiraient donc, non plus en ajonnières, mais en pâtures permanentes.

Enfin, suivant l'usage du pays, la première année du bail est payée par le fermier, à son départ, généralement par le croît du troupeau. J'avais donc à toucher une année de fermage. Je la consacrai à l'achat de reproducteurs de bêtes à viande. Puisque le but de l'exploitation était la viande, il me fallait abandonner les normandes laitières. J'allai donc dans le Limousin acheter trois génisses et un taureau.

Ces bêtes furent reçues avec admiration. Elles étaient l'honneur et l'avenir du troupeau. Mises dans une étable spéciale, soignées avec amour, elles prospérèrent jusqu'au vêlage des génisses. A ce moment, il y eut un changement radical. Les Limousines maigrirent, le taureau ne voulut plus faire la saillie. Par contre, il y avait un effort désespéré en faveur des Normandes ; à elles les soins, la nourriture de choix. C'étaient elles qui, maintenant, prospéraient, tandis que les Limousines dépérissaient.

Que s'était-il passé ?

Mes gens avaient découvert que les Limousines ne sont pas laitières. Ainsi, avec elles, il n'y aurait plus de lait, plus de beurre. Il est vrai que leur plus-value en viande compenserait bien au delà cette perte. Mais le prix de l'animal vendu se par-

tage avec le propriétaire, tandis que le lait, le beurre, une fois la petite redevance acquittée, revient entièrement au fermier. Il travaille, sur ce point, pour son compte seul. C'est son « profit ».

Là éclatait le vice de mon bail. J'avais laissé *un* « *profit* », un point sur lequel nos intérêts n'étaient pas liés. Je l'avais considéré de peu d'importance à cause de sa valeur minime, de la supériorité de gain qui résulterait de la vente de la viande. J'avais, du reste, prévenu que le lait ne durerait pas avec les Limousines. Mais je ne savais pas que le fermier préférât vingt francs de profit à cent francs partagés. Dans la poursuite du premier gain, il met l'ardeur du tâcheron qui travaille pour lui seul; dans celle du second, même supérieur, l'idée qu'il aura à partager le paralyse. Il préférera d'instinct et toujours le premier, même si, en définitive, il est contraire à son intérêt bien entendu. Quant à l'absence du lait, mes gens n'y avaient jamais cru. — « Les Limousines en auront peut-être moins que les Normandes, mais une vache a toujours du lait! Le profit restera et à lui tout l'effort. » — En réalisant la disparition de leur profit, ils se trouvèrent volés. Il fallait se défendre, se débarrasser des Limousines, ne pas laisser contaminer le troupeau par le taureau de cette race non laitière, prouver enfin que ces animaux ne valaient rien, qu'ils ne réussissaient pas dans le pays. C'est toujours facile. Il suffit de ne pas donner à manger aux bêtes pour les faire dépérir. Mes Limousines mouraient de faim.

J'étais perdu sans mon bail annuel.

Mais comment supprimer tout profit de mon bail; et ces deux petites redevances de la laiterie et du poulailler étaient bien son vice. Ces deux détails prenaient une importance croissante. Le poulailler, par exemple, avait gagné une extension considérable. Au début, les quelques poules se nourrissaient en liberté; il fallait des temps de neige pour que la maîtresse leur éparpillât parcimonieusement, sur le seuil de sa porte, quelques pincées de grains. Des bandes de volailles, actuellement, emplissaient la ferme. Je voyais la servante, son tablier bondé de grains, en jeter à poignées dans la boue de la cour. C'est que

c'était *notre* grain qui allait à *leurs poulets*. Ils en devaient recueillir le profit et ne supportaient que la moitié de la dépense. C'était, inversement, le même sentiment que tout à l'heure. La générosité des distributions de grains provenait de ce que cette dépense était partagée et que le produit ne l'était pas. Ils en étaient arrivés à y perdre pour leur seule part, tant le sentiment qu'il est avantageux d'être deux à dépenser et un seul à en bénéficier les entraînait.

Mais on ne peut partager ni le lait, ni le beurre, ni les produits du poulailler. Le contrôle en est reconnu pratiquement impossible.

D'un autre côté, sans beurre, me disait mon métayer, il n'y aura plus de petit lait pour les porcs. Je voulais me rejeter sur les truies, ne vendre que des laitons et ne pas engraisser de porcs. Mais alors, les pommes de terre qui viennent si bien?

Fallait-il donc supprimer le poulailler, supprimer la laiterie, mais alors supprimer aussi la porcherie? Sans doute, c'était la logique; mais comme je comprenais l'*entêtement* qu'il faudrait pour appliquer cette logique!

Pour supprimer ces misérables redevances qui semblaient un tout petit détail, c'était cette fois toute l'organisation de ma ferme qui craquait!

Restaient les Limousines et les moutons. Oui, mais, mes Limousines avaient dépéri. Elles avaient été déclarées incapables de réussir dans le pays, l'amour-propre de mes gens y était engagé; puis ils ne voulaient pas de vaches sans lait. En concurrence avec les Normandes, elles auraient toujours le dessous. Il aurait fallu vendre d'un coup toutes les Normandes pour constituer un troupeau de Limousines; mais ces dernières reviennent plus cher; pour avoir le nombre de bêtes nécessaire, un sacrifice d'argent s'imposait. Faire une avance? Je n'en voulais à aucun prix.

Ainsi, la logique m'amenait aux seuls moutons. Oui, en vendant les vaches, les porcs, les poulets, je pouvais acheter assez de moutons, et leur succès était assuré. J'entendais dire partout : « c'est la bête du pays ». Mais c'était l'écroulement complet de la ferme. Ce n'était pas seulement la suppression des autres bêtes,

mais aussi le bouleversement de toute culture. Plus d'artificiels, plus de potagers (citrouilles, carottes, navets, etc.), plus de prés pacagés.

Mettre tous ses œufs dans le même panier, risquer tout sur une seule espèce d'animaux, justement au moment où nous subissions une épidémie dans notre bergerie, et cela sans avantage, au contraire! Les produits de la ferme se balancent, comptes en mains. On vous prouve l'intérêt qu'il y a à les faire tous parce que chacun utilise une conséquence des autres qui serait perdue, comme le petit lait sans les porcs.

Non! mathématiquement, un seul produit de la ferme, à quelque extension qu'on le pousse, ne donne pas autant que l'ensemble des produits, *à moins qu'il ne soit supérieur* à ce qu'il était auparavant dans la ferme.

Là était le point. Je ne m'en tirerais pas en ne faisant que des moutons comme ceux que j'avais, mais seulement en en faisant de supérieurs. Cela se pouvait, cela existait dans le pays, mais était réputé impraticable avec bénéfice, parce que ces moutons supérieurs étaient considérés comme les produits d'une culture coûteuse et qu'en effet les fermes modèles qui les produisent, avec tout le reste, travaillent à perte. Mais ne travaillent-elles pas à perte parce qu'elles pratiquent toutes la culture officielle et ne pouvait-on pas, avec bénéfice, obtenir le même produit qu'elles, leur mouton, en s'y adonnant exclusivement? Si je pouvais atteindre leur type de moutons, en calculant les rations d'après mes récoltes, je doublais ou triplais mon fermage. Les chiffres étaient là. Je prenais les rations données dans ces fermes aux moutons, je voyais combien j'en pouvais fournir, le succès était éclatant.

Pourquoi ces rations ne produiraient-elles pas le même effet, chez moi, que dans les fermes modèles. Il est évident qu'il n'y avait pas de raison en faveur de la négative et il est bien certain, d'un autre côté, que je comprenais la supériorité de leurs moutons en comparant la composition de leurs riches rations à la misère qu'on imposait aux miens, sous prétexte qu'ils l'aimaient. « Les moutons aiment la misère, » disait M. Jacques.

Il s'agissait donc de ne cultiver que pour les moutons et, maintenant, à leur profit exclusif, l'article 3 de mon bail, de faire passer par leur ventre toutes les récoltes.

Je divisai mes terres de labour en trois soles, seigle, avoine, et tubercules — moitié pommes de terre, moitié topinambours. — C'était une culture bien simplifiée, réduite à quatre plantes et à une seule espèce d'animaux. Quant aux prés, ils seraient fauchés; le regain seul en serait pâturé, en plein été, quand les près sont bien secs et les pacages brûlés, et j'y mettrais les scories de déphosphoration que j'avais expérimentées avec succès.

Je ne me faisais pas d'illusion sur l'enthousiasme de mon métayer devant cette transformation. La question n'était pas de savoir si elle lui plairait, mais s'il resterait; s'il partait, je ne pouvais pas espérer rencontrer aussi bien dans le pays; il faudrait recourir à un étranger, comme M. de R***, mais dans des conditions bien plus désavantageuses. Son métayer se suffisait sur sa ferme, tandis que le mien, n'y faisant plus les produits nécessaires à sa consommation, devait se les procurer du dehors. Ainsi donc cet étranger qui venait prendre la place d'un enfant du pays, bouleverser toutes les traditions culturales, allait dépendre du pays pour tous ses besoins. Je ne le conserverais jamais; la vie lui serait rendue impossible.

Ne voulant pas de l'exploitation directe, la vraie solution pour une transformation, mais qui implique une avance de fonds, je jouais une grosse partie. Ce qui m'en donna le courage, c'était ma retraite assurée par les prés, bois et ajoncs. Non! je ne reviendrais, en aucun cas, à la culture officielle. Ou je réussirais par les moutons, ou j'abandonnerais ma grande ferme, comme ma réserve, aux productions spontanées.

J'allai trouver mon métayer et entamai les négociations. Au premier mot, il me regarda épouvanté, se demandant si je parlais sérieusement, et déclara que cela ne se pouvait.

Sur mon insistance : « Monsieur est libre de faire des frais, si ça lui plaît, mais moi je ne veux pas manger le peu d'argent que j'ai dans une chose impossible. »

— Voilà justement, lui dis-je, l'avantage du bail annuel, vous

pouvez toujours me quitter si cette culture ne réussit pas. Mais vous avez tort de ne pas essayer, puisque vous n'êtes tenu que pour un an. Quant à moi, j'y suis décidé.

— Monsieur ne trouvera personne dans le pays pour le faire.

Ce qui était vrai et faisait sa force.

— Aussi, lui dis-je, si vous me quittez, je boiserai la ferme comme la réserve. J'y mettrai un homme de journée ou un second garde et vous savez qu'avec le temps j'y aurai plus de profit qu'en continuant la ferme telle qu'elle est.

Là était ma force à moi.

C'est pourtant vrai, pensait-il. Il s'est rendu compte qu'il gagne plus, sans dépenses, avec les prés, les bois, les ajoncs que nous lui achetons. Et il peut attendre, il a *la force!*

Le pauvre paysan, toujours à court, est atterré devant cette découverte : « Il peut attendre. » Esclave du pays, tous ses calculs sont déroutés devant l'indépendance de ces obligations qui sont vitales pour lui. Il sent son règne finir. Il n'a qu'à se résigner devant cette force nouvelle.

Pourtant, il refusa, et j'assistai pendant longtemps à la transformation douloureuse du paysan. Le spectacle est poignant. Le malheureux se cramponne à son passé, comme s'il se sentait entraîné dans un gouffre; il perd pied, il se débat, éperdu. Il fait de la peine, et c'est alors qu'il faut une énergie douloureuse pour ne pas faiblir, pour le sauver malgré lui.

Huit jours après, mon métayer m'apportait son budget qui prouvait que l'opération était ruineuse. Il me faisait toutefois la concession de « forcer sur les moutons », c'est-à-dire d'en augmenter le nombre au delà des proportions admises et de ne conserver que huit vaches. Me voyant inébranlable, ils me proposèrent, lui et sa femme, de se mettre domestiques à gages pour faire ce que je voudrais. Ils préféraient cela.

Puis vint le beau-père, mon ancien fermier, plaider leur cause. « C'est la femme que ça dérange, me dit-il après les préambules, parce qu'il lui faudra tout acheter. Songez qu'on lui fera payer un litre de lait quatre sous. C'est elle qui fera le profit des autres.

— Mais si, à la fin de l'année, ils se trouvent avoir gagné davantage, même en achetant leur lait?

Nous causâmes longtemps et, comme il n'était pas directement intéressé, il finit par me dire :

— C'est vrai que, dans les conditions, il n'y a que ce qu'on y met. Je ne sais pas ce qu'ils feront, mais ce que je peux dire, c'est que, pour moi, j'accepterais.

Deux jours après, les paroles étaient échangées. Mon métayer était venu me dire qu'il consentait à ne conserver que deux vaches. Je refusai.

— C'est la ménagère qui ne sera pas contente, me dit-il en souriant, car leur parti était pris. Elle est habituée aux vaches, *de toute petite*. Elle dit comme cela qu'elle s'ennuiera sans bestiaux.

Je fis la concession apparente, puisqu'elle était déjà décidée dans mon esprit, de lui dire que je consacrerais ma moitié de revenus dans la ferme à l'achat des engrais, d'un râteau à cheval et, ce qui lui tenait le plus au cœur, du bélier. Il s'agissait, en effet, de mettre 160 francs à cette acquisition.

— Mon beau-père payait les siens 17 francs, soupirait-il.

Nous le revîmes dans l'après-midi de ce même jour; il remettait la patte cassée d'une brebis.

— Eh bien! lui dit ma femme, vous êtes bien décidés. Il faut maintenant s'y mettre de bon cœur. Vous avez vu votre beau-père, il est de notre avis; nous réussirons.

— Je ne sais pas, madame, mais, comme mon beau-père me disait, il faut bien gagner sa vie et on ne trouve rien autre dans le pays.

Nous ne devions pas nous faire illusion. L'enthousiasme était absent. C'était un pis aller.

Du reste, la victoire n'était que théorique. Nous devions passer, dans la pratique, par les mêmes luttes. Les vaches étaient supprimées sur le papier, mais elles restaient dans la ferme. Nous étions en mars, je fixai une date pour leur disparition : septembre, mais la dernière ne devait partir qu'en novembre.

Un premier lot fut, sans grande difficulté, vendu contre achat

d'agnelles, mais les autres n'étaient pas de vente, c'est-à-dire au moment le plus avantageux pour être vendues. Néanmoins, avec le temps, malgré les plaintes, les regrets, sur mes instances réitérées sans trêve, elles partirent péniblement et une à une.

Enfin il en resta deux, et je crus ne pas pouvoir en venir à bout. Je me heurtais au désespoir le plus opiniâtre. Je finis par prendre le parti d'aller tous les jours à la ferme et, tous les jours, après avoir causé indifféremment, de m'enquérir des progrès de leur départ. C'était mon « *delenda est Carthago* ». J'avais arrêté toute autre observation ou remarque pour qu'elle ne fournît pas un prétexte à prendre le change. Pour l'enfoncer, je ne frappais que sur un clou, je ne demandai qu'une seule chose, le départ des deux vaches. Enfin, mon homme fut vaincu, et un jour il vint au-devant de moi :

— Les deux vaches sont parties, me dit-il.

Cependant il restait un porc dans la porcherie.

— Il ne gêne pas, me disait mon métayer, et peut profiter encore.

Allai-je recommencer avec les porcs? J'eus l'idée de transformer la porcherie en chambre de préparation de nourriture pour cuire les pommes de terre et le seigle, couper les topinambours. Le porc ne fut tué qu'à l'arrivée des maçons et pour leur faire place.

Je logeai les chiens de berger dans un réduit occupé par les poules déjà vendues, mais pour éviter leur retour. Cependant je n'ai jamais pu me débarrasser des lapins et d'une chèvre, cachée dans l'écurie. Je m'y suis résigné.

Une morne tristesse régna dans la ferme et chez ces pauvres gens désemparés par l'absence de leurs vaches. Elle devait durer jusqu'à la première vente d'agneaux. Elle fut médiocre; cependant, quand mon homme en eût réalisé le prix, palpé ses napoléons, nous étions sauvés. L'affaire avait démarré, et sa course n'a cessé de suivre une ligne ascendante.

Le troupeau a crû. La vacherie a été transformée en bergerie, puis est venu le tour de la grange, puis celui d'un hangar y attenant. Les bâtiments me donnaient place pour 400 bêtes. La

ferme bientôt déborda. Je scindai alors l'exploitation, transformai en bergeries les bâtiments de ma ferme réserve, y compris ma fameuse fosse à fumier, enfin utilisée pratiquement, et y trouvai place pour 400 autres bêtes. Le troupeau y réside sous la surveillance du berger, tandis que les bêtes à l'engrais ou les mères quand elles agnellent — les bêtes, en somme, qui nécessitent des soins, — restent à la ferme, à la portée des métayers.

Je ne suis pourtant pas au bout de mes transformations. Je n'ai pas atteint la perfection pour m'arrêter; bien loin de là. Ce que je fais est médiocre, à tous les points de vue. Mon agneau est médiocre. Je n'ai pu encore arriver au type supérieur que je m'étais fixé, mais je m'en rapproche.

Pourquoi ne l'ai-je pas encore atteint? C'est que, comme me le disait un voisin, quand on nous demande des progrès rapides en culture et qu'on nous rend responsables de leur lenteur, on oublie que *nous sommes deux*. Or, *natura non facit saltus*. Nous ne pouvons pas faire procéder notre métayer par bonds successifs; il aurait la tête perdue. Il ne peut, avec la meilleure volonté, s'élever que pas à pas, de progrès en progrès, sans omettre aucune transition. Un exemple le fera comprendre. Le bélier *South down* est d'une race réputée rustique, mais supérieure à celle du pays; ce n'est pas la misère qui l'a dotée de ses qualités. Eh bien! mon premier bélier, l'orgueil et l'espoir de mon métayer, spécialement soigné par lui, est mort de faim.

« Du temps de mon beau-père, me disait-il, jamais on n'a donné de foin aux moutons. » Aussi croyait-il être généreux en lui en donnant, mais, malgré mes remontrances et pour ne pas être prodigue, il ne lui donnait que son plus mauvais foin. Le second eut de bon foin et vécut, mais maigre. Au troisième seulement, je pus obtenir du grain, et il conserva un bon état, sans se développer cependant comme il l'aurait dû, parce qu'il y a encore tendance à le rationner pour ne pas gâcher la nourriture. J'espère arriver l'année prochaine à nourrir mes béliers normalement. Nous y aurons mis quatre ans.

De même, l'agneau qui me paraît inférieur, comparé à celui

que je vise, et devant lequel je me sens poussé à obtenir mieux, paraît à mon métayer tout à fait supérieur, comparé à ceux qu'il faisait autrefois et le porte à se reposer sur ses lauriers.

Ma ration est également médiocre. Nourrir les bêtes aux grains est un mode coûteux que je ne donne pas comme modèle.

Ma culture aussi est médiocre; je ne fais pas du tout ce que je veux.

L'organisation même en est défectueuse.

J'ai commencé à planter mes pacages en pommiers. La plus-value est évidente pour l'avenir. Je veux transformer ainsi mes terres de ferme, renoncer à toute culture, ne faire que du pacage sous pommiers, mais un pacage supérieur, cultivé, drainé, irrigué, nettoyé des mauvaises herbes, fumé aux engrais chimiques. Seulement, pour y arriver, il faut acheter le supplément de nourriture, issues industrielles, tourteaux, farines, etc., à joindre au foin et la litière. De ce chef, une avance d'argent assez considérable est nécessaire. J'attends que ma ferme me la donne, et que mon métayer soit au point.

Enfin mon exploitation n'est pas parfaite, bien loin de là, mais en progrès. Elle est pleine de défauts, mais elle se développe, tandis que la ferme modèle est parfaite, mais en meurt. Sa perfection ruine, tandis que ma médiocrité paie.

Quand on s'avise d'être logique à la campagne, il faut tout révolutionner!

Nous venions de révolutionner notre culture; il nous restait à révolutionner toute notre vie privée, car nous nous apercevions qu'instinctivement établie d'après ce qui se fait partout, elle portait à faux sur tous ces points d'appui que nous avions empruntés à la tradition et à l'usage.

Rien de ce qui est traditionnellement admis ne tient plus debout. Cela a été vrai, mais cela ne l'est plus.

Par exemple, le potager, le personnel, les moyens de locomotion ne répondaient pas à nos besoins; ils constituaient des charges et non des aides. Il fallait faire machine en arrière pour prendre une nouvelle direction, encore inconnue, porter la sape et la ruine dans cette organisation de vie privée dont

l'orthodoxie causait notre malheur, et construire à nouveau, mais, cette fois, sous notre responsabilité, par notre initiative personnelle.

Des deux principales créations de ma réserve que je croyais faites à coup sûr et que j'avais généreusement dotées de tous les perfectionnements recommandés, l'une, la fabrique à fumier, était reconnue chimérique. — La manipulation du fumier pour l'amélioration que l'on prétend en obtenir coûte beaucoup plus que l'acquisition d'engrais chimiques, équivalant à cette amélioration. — La fabrique à fumier était transformée en bergerie qui se montrait payante. Restait le potager.

Il continuait à osciller entre une abondance qui se perdait et la disette. Par moments, nous ne pouvions consommer tous nos légumes, ils pourrissaient ; mais, par intervalles, nous étions forcés d'en acheter.

C'était vexant, mais combien heureux! Nous fûmes, en effet, obligés :

1° De constater que nous pouvions nous procurer des légumes ;

2° De connaître, à la longue, les prix des différents légumes.

Or, nous découvrîmes, j'allais encore dire avec stupéfaction, que nous ne consommions pas pour une valeur de cent francs de légumes par mois. Mais ces cent francs étaient les gages mensuels de mon jardinier et il y avait en plus les journées de bêchage en automne et au printemps, le transport du fumier, et les cloches, les châssis, les tuyaux d'arrosage, les semences, qui doublaient facilement les gages. Sans compter l'intérêt du fond de terre et de ses améliorations.

Sur ces entrefaites, notre jardinière s'ennuyait à la campagne. Elle avait été, nous disait-elle, élevée dans un bourg, et, faite pour la société, croyait déchoir dans l'isolement rural. Elle désira reprendre dans cette vie semi-urbaine le rang auquel son éducation lui donnait droit. Nous ne retînmes pas le ménage, mais ne le remplaçâmes pas.

Du potager j'ai fait un verger d'arbres fruitiers, que mon garde, intéressé à moitié dans cette spéculation, taille, dont il

vendra les fruits, qui nous rapportera à tous deux et qui, en attendant, ne me coûte plus.

Là encore, cependant, non plus pour mon métayer, mais pour moi-même, je retrouve la loi « *Natura non facit saltus* ». « Nous ferons encore quelques légumes en attendant que les arbres aient poussé, me suis-je dit la première année. Puisqu'il faut cultiver pour détruire les mauvaises herbes, autant en profiter. » Erreur! Les légumes n'ont pas payé les façons et pertes de temps. Cette année, j'ensemence le terrain en herbe. La façon se réduira au fauchage; l'herbe coupée servira de paillis aux arbres, puis sera enterrée à leur pied, dans le cercle en guéret qui les entoure. Ainsi rien ne sera perdu pour eux dans le potager; l'herbe les fumera.

Le jardinier parti, adieu les fleurs! Point du tout. Nous fîmes d'abord avec un fleuriste des environs un forfait des plus avantageux qui nous donna satisfaction pendant deux ans. Mais, vraiment, le géranium vaut-il la rose? Ces petites plantes que l'on pique chaque année, maigrelettes, qui mettent trois mois à garnir la corbeille, qui fleurissent au moment où nous partons, qui, à notre retour, pourrissent, lamentables, à la première gelée, valent-elles des plantes vivaces qui fleurissent en deux saisons, précoce et tardive, l'une avant notre départ, l'autre après notre retour? Nous avons le courage de tenter cette solution, mais elle était trop simple pour être trouvée du premier coup.

Ainsi le personnel fondait rapidement en nombre. Ce n'en était pas la révolution, mais la liquidation.

Plus de gens de ferme, plus de jardinier. Le nombreux personnel, traditionnel à la campagne, que nous avions engagé dès le début, suivant l'usage, avait baissé de moitié. Nous nous en trouvions bien et nous étions mieux servis. Cette vérité paraît contraire au raisonnement, mais c'est une vérité d'observation.

Comme je comprenais la boutade d'un de mes vieux voisins me disant : « Je ne renvoie jamais mes gens; mais, quand ils partent, je ne les remplace jamais. »

Le cocher était ma bête noire. Je craignais qu'il ne finît par me donner une névrose. J'en avais expérimenté de deux sortes. Celui

qui savait conduire et manier mes chevaux. Celui-là exerçait un sacerdoce, c'était le pontife du fouet. Il me quittait, après m'avoir donné beaucoup d'ennuis et coûté cher, parce que les gens de sa sorte ne supportent la campagne que pendant six mois au maximum ; ceux du pays, je les dressais. Ils restaient inaptes à conduire mes chevaux autrement que leur âne, et gare aux accidents dont j'étais responsable ! ou, s'ils avaient des dispositions, développées par un long apprentissage et mes leçons de guides, ils me quittaient aussi, dès que les confrères parisiens, fréquentés pendant nos visites, leur avaient reconnu la capacité de faire un service de ville.

En sorte que mon écurie ne me donnait pas l'indépendance, mais me mettait au service de mes chevaux pour les promener, de mes cochers pour les dresser. Mon service, à moi, était subordonné à toutes ces circonstances, aux interrègnes, et rien moins qu'assuré. Nous observions avec curiosité que les nécessités de de notre écurie nous forçaient à sortir quand nous n'en avions ni besoin ni envie, mais qu'elles nous empêchaient de le faire, dans le cas contraire.

Seule, ma bonne jument de selle m'avait aidé, pendant ma période d'initiation rurale, à me détendre les nerfs. Quand j'avais un ennui, j'allais faire avec elle un long temps de trot en forêt. Un jour, rentrant de sa promenade quotidienne, elle se renversa sur moi à la porte de l'écurie comme j'allais mettre pied à terre. Elle hennit et mourut. La pauvre et vaillante bête m'avait vraiment donné tout ce qu'elle pouvait. J'en cherchai une autre, et, en attendant, louai une bicyclette. L'autre, en entrant dans l'écurie, s'arrêta pour prendre connaissance des lieux ; brutalement tirée par le cocher, elle glissa en travers de la porte, tomba et, en se relevant, se donna un tour de reins. Elle était perdue. Je l'envoyai chez Cherri, et la vendis, sans garantie, avec 900 francs de perte. Je gardai ma bicyclette, faute de mieux, mais, peu à peu, sa vertu opéra, et je renonçai au cheval.

Cette même année, pour nous mémorable, de 1895, fut courue la première course automobile de Paris-Bordeaux. « Si une voiture fait ce trajet sans accroc, me disais-je, elle se prouvera pra-

tique, et je liquide mon irlandais qui vieillit pour l'acheter. Nous ferons nos courses avec elle, elle le remplacera. »

On connaît le succès de Levassor. Je commandai à la maison Panhard et Levassor une voiture pareille à celle de la course. 4.800 fr., cela semble cher, mais je vendis mon cheval, ses harnais, deux voitures.

Mon cocher, sa saison finie, rentrait à Paris. Ce fut avec un plaisir ineffable que je pris à jamais, en sa personne, congé de messieurs les cochers. Ainsi, en deux ans, mon automobile fut payé; je puis dire qu'il roule sur le velours.

Restaient mes deux juments postières pour lesquelles un charretier suffisait. Puis, un charretier est fier comme Artaban le jour où il monte sur un omnibus. Mais ce diable de grand omnibus, avec ses deux postières et leurs grelots, fait encore plus de bruit que de besogne. La gare est à trois kilomètres. Les courses se font en carriole. Je viens de l'échanger contre un omnibus à un cheval, et, eu en faisant cadeau à mon métayer, de me débarrasser d'une de mes juments.

C'est tout simplement comme si j'héritais d'un millier de francs de rente.

Je reste avec un cheval et un âne. Mes équipages se sont donc singulièrement réduits, mais mon service s'est bien perfectionné; nous le verrons.

Révolutionnaires dans notre culture, révolutionnaires dans notre vie domestique rurale, combien plus révolutionnaires ne sommes-nous pas devenus dans nos idées générales?

Si, d'après l'étymologie qu'en donne Littré, révolutionner devrait signifier retourner, je puis dire que nos cerveaux l'ont été et dans les deux sens. Nous les retrouvons à 90° de leur point de départ, non seulement de bas en haut, mais encore de gauche à droite. Ce n'est pas un bouleversement; nous ne sommes pas troublés. Nos idées sont en ordre, mais dans un ordre interverti.

Et, là encore, nous voyons nettement la conséquence du travail. Tout progrès nous bouleversait jadis. Comment le faire rentrer dans notre idéal traditionnel? Nous ne pouvions lui trouver la place qu'il n'y avait jamais occupée. — « Bon! en-

core une nouveauté, nous disions-nous. Ils n'auront donc jamais fini? Le téléphone! c'est bon pour être dérangé par des Parisiens qui ne savent que faire! Il faut être à leur sonnette! C'est moi qui décrocherais les récepteurs, si j'avais le malheur d'en posséder un! » Puis, après une pause de réflexion profonde, avec un hochement de tête : « Et qui nous dit que ce courant électrique, à la longue, n'arrive pas à paralyser le nerf auditif? Voilà pourtant, un jour, ce dont on s'apercevra; mais il sera trop tard! »

« Le téléphone! nous écrions-nous aujourd'hui, quelle merveille! Comment pouvions-nous vivre sans lui! Un enfant est malade? Vite un appel téléphonique, et notre médecin, au sortir de son cabinet, passe au bureau de poste. Nous avons notre consultation plus vite que nous ne l'aurions en ville.

« Un ami s'annonce sans payer d'exprès télégraphique et nous, sans nous déranger, nous sommes approvisionnés par téléphone. Nous sommes reliés au monde par lui et tout nous y intéresse. Il a brisé notre horizon restreint; par lui, nous faisons plus partie de la grande famille humaine; nous sommes hommes à une plus haute expression. A la dernière élection présidentielle, n'avons-nous pas connu le résultat dès qu'est arrivée la dépêche officielle pour la préfecture, avant bien des Parisiens? Nous devons au téléphone beaucoup de notre indépendance. De combien de servitudes locales ne nous a-t-il pas délivrés? Qu'il se perfectionne encore! Tout progrès dans les transports et les communications est maintenant à notre avantage. »

Du temps où nous jouissions de l'approbation générale, tout périclitait chez nous, remarquons-nous; depuis que nous marchons en enfants perdus, tout prospère. Voilà le fait. Notre initiative pourrait être suspecte d'excentricité; on nous soupçonnerait peut-être d'être de ces gens impossibles qui ne font rien comme tout le monde. Mais qui s'occupe de nous? Personne. Nous sommes hors du courant. En tout cas, nous n'en souffrons pas, puisque nous l'ignorons. Enfin, s'il faut choisir entre l'approbation générale jointe à la ruine, et une prospérité originale, des deux maux le second, sans conteste, nous paraît le moindre.

En vérité, l'esprit d'obéissance ne nous a pas réussi, et nous avons versé en plein dans le libre examen. Or, c'est un grand malheur d'avoir perdu la foi dans les matières qui ne touchent en rien à la Révélation, car on change terriblement. Ainsi, nous ne cherchons plus l'accord avec l'opinion, nous nous en méfierions plutôt. Nous cherchons l'accord avec les faits. Oui, un seul fait, bien établi, prime, dans notre esprit, l'unanimité du suffrage universel.

Décidément nous marchons sur nos pieds et non plus sur nos mains, et, nous y trouvant plus d'aplomb, nous y restons. Bien plus, nous nous sommes même retournés. En effet, c'est à reculons que l'on marche sur les mains. On avance vers l'avenir en regardant le passé. Nous avons résolument tourné le dos au passé et regardons droit devant nous.

Chose bizarre, notre marche, déjà affermie dans son équilibre par l'usage des pieds, devient plus rapide et plus sûre depuis que nous voyons devant nous. Seulement, notre idéal n'est plus l'homme d'autrefois, mais l'homme de l'avenir. Si nous éprouvons maintenant quelque inconvénient, ce n'est plus de ne pas être à hier; c'est de ne pas être à demain. Mais hier s'éloigne sans retour, tandis que demain arrivera sûrement après aujourd'hui. Nous attendons le bien de l'avenir, du progrès croissant.

Oserai-je enfin avouer une conséquence de cet état d'âme que l'on reproche si amèrement aux satisfaits et insinuer timidement qu'en politique — oui, même en politique! — nous sommes devenus optimistes!

Ce n'est pas que nous nous en occupions beaucoup ni que nous lui attribuions une grande influence sur la marche des événements. Oh non! Cette influence nous paraît singulièrement réduite. Nos réformes consisteraient à exiger des libertés, et seulement celles qui ont fait leurs preuves, dont on bénéficie déjà ailleurs et que nous finirons par remporter; mais des libertés avec les responsabilités qui y sont attachées. Nous ne voulons plus qu'on fasse notre bonheur; nous voulons nous en charger et demandons qu'on nous laisse la liberté.

Nous sommes devenus optimistes parce que, si nous constatons, comme autrefois, du bien et du mal, nous avons interverti l'influence de ces deux éléments. Nous ne croyons plus que le mal, malgré le bien existant, nous entraîne à l'abîme, mais que le bien, malgré le mal existant, nous mène à une ère meilleure.

Révolution culturale, vitale, cérébrale : voilà bien des révolutions.

Il s'agit maintenant d'en donner les résultats. C'est ce que nous ne manquerons pas de faire le mois prochain.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

# LE ROLE SOCIAL D'UN FLEUVE

## LE TYPE SAINTONGEAIS

### II

### LE VIGNERON ACTUEL ET LA CRISE DU VIGNOBLE

L'article précédent nous a laissés devant un triste spectacle : la Saintonge privée de sa vigne. Quelques chiffres ont montré l'étendue du désastre. Nous avons pu, une fois de plus, juger le type social créé par la vigne. Il était ici certainement plus brillant, plus riche, plus intelligent, plus prévoyant même qu'ailleurs; mais une certaine mollesse, un amour du bien-être poussé à l'extrême, le rendaient peu résistant; son anéantissement par le phylloxéra en est la meilleure preuve.

Dans ce nouvel article, que nous pourrions intituler « La crise », nous voudrions retracer le tableau de la nouvelle existence de nos vignerons, faire ressortir leur incapacité à solutionner les difficultés actuelles par la culture, et dire à quoi tient cette incapacité, qui, dans le pays, a trouvé sa formule dans l'axiome suivant : « La culture est le dernier des métiers ».

Le triste état où est cette culture explique, sans le justifier, le peu d'estime où on la tient. Aussi, plutôt que de s'adonner à un travail agricole qu'ils se sentaient incapables de rendre productif, nos Saintongeais ont-ils émigré en masse vers les métiers urbains, et, dans toutes les classes, le phénomène a été le même. En ceci notre type donne bien ce qu'on en pouvait attendre, et d'après les observations de types identiques déjà faites dans cette revue, et d'après nos propres descriptions.

Mais ce type, par certains côtés, se montre très supérieur au type ordinaire. En effet, ceux des vignerons qui resteront dans le pays ne vont pas se résigner à leur triste sort, mais au contraire

faire de sérieux efforts pour l'améliorer. Ces efforts porteront sur le *développement industriel et commercial de l'autre branche* des produits naturels de la Saintonge, l'*herbe*, et se traduiront par la création des laiteries coopératives. De sorte qu'en définitive cette aptitude au commerce que nous avions soigneusement relevée dans notre premier article se trouvera être le trait caractéristique du type social produit par l'eau-de-vie dans le pays. Nous nous bornons pour le moment à le constater, sauf à y revenir bientôt. Nous voulons d'abord justifier ce que nous avancions tout à l'heure, et montrer, dans cette étude du nouveau travail de la culture, que les efforts de nos gens n'ont pas abouti à son amélioration, qu'ils se sont sentis incapables de résoudre la crise de la manière qui devait se présenter le plus naturellement à leur esprit.

## I. — LA RÉPERCUSSION SOCIALE DU PHYLLOXÉRA.

Avant d'entrer dans les détails, il est nécessaire de caractériser brièvement le contre-coup du phylloxéra sur la composition de la famille. Sans doute le mode d'existence a été, lui aussi, profondément troublé. Nos gens, privés de leur principale ressource, ont forcément changé leur manière de vivre. Cela est évident, mais importe peu pour le moment. Au contraire, il est nécessaire, en abordant l'étude du travail, de mettre en lumière le point suivant : *la diminution volontaire du nombre des enfants.* Cela éclaire notre type d'un jour singulier. Nous voyons un type social qui, devant la difficulté, se replie en quelque sorte sur lui-même, se réduit volontairement, et essaye de se sortir d'affaire, non pas par un travail plus intense, plus énergique, mais par des économies, de tous les côtés et sous toutes les formes.

Nos paysans ne se faisaient pas d'illusions sur les résultats de cette petite culture qui devait désormais leur fournir leur principal moyen d'existence. Ils sentaient qu'il allait y avoir de mauvaises années à passer, et de bien grandes difficultés pour élever et établir les enfants. Il ne fallait donc pas s'embarrasser de nombreuses bouches inutiles. C'était là peut-être une mauvaise

prévoyance, de la prévoyance de vigneron, mais c'en était tout de même. Voici quelques chiffres pour le département de la Charente-Inférieure (la marche est la même en Charente). Leur progression est éloquente :

| | |
|---|---|
| En 1866 | 479.529 habitants. |
| En 1881 | 466.419 — |
| En 1886 | 462.803 — |

Jusqu'au phylloxéra, la population augmente régulièrement. Depuis l'apparition du fléau, elle décroît de même. Or les chiffres accusent nettement une diminution de naissances. La faible natalité est donc bien la cause de cet amoindrissement de la population. Et, quand on a causé avec les médecins du pays, on n'a point de doute non plus que cette faible natalité ne soit volontaire.

Deux faits confirment les chiffres que nous venons de donner et les illustrent en quelque sorte. Le premier est la difficulté assez grande de recruter des domestiques, surtout en un pays où les enfants de vignerons, encore orgueilleux malgré leur triste condition actuelle, aiment assez peu à « aller chez les autres ». Le deuxième, bien plus curieux, est l'envahissement du pays, dans certaines parties du moins, par les enfants de l'Assistance départementale, par les *Champis*. Ce nom générique désigne aussi bien les enfants abandonnés dont on ne connaît ni le père ni la mère, que ceux dont les parents, depuis la loi de 1889, ont été déchus des droits de puissance paternelle. Dans la seule commune de C*** où il nous est facile d'étudier le phénomène, pour une population d'environ 650 habitants, il y en a plus d'une vingtaine, et beaucoup de personnes en voudraient qui n'en ont pas encore. Et cependant quels pauvres enfants ce sont pour la plupart !

A ce propos se pose un intéressant problème d'éducation. Quelle sera l'influence de cette nouvelle vie sur ces êtres pervertis par les mauvais exemples dès la plus tendre enfance? Réussira-t-elle à les corriger de leurs tares morales et de celles de leurs parents? Les résultats ne sont pas toujours très satisfaisants. Sans doute on les soustrait bien à leur ancien milieu, mais souvent,

s'ils ont dépassé la dizième année, les influences familiales ont été déjà trop puissantes pour que l'on en puisse triompher. Nous avons suivi de près plusieurs de ces enfants; ils avaient été placés à la campagne dans des familles de bonne bourgeoisie. Ces familles s'intéressaient à eux, et considéraient comme un devoir social de travailler à leur amélioration. Les enfants étaient très intelligents, comprenant parfaitement qu'il est mal de faire certaines choses, de voler par exemple, et cependant ni conseils ni corrections ne pouvaient les empêcher de se livrer à leur vice favori. Ils y semblaient poussés par quelque fatalité. Nous touchons ici à un des problèmes les plus difficiles de la criminalité. En effet, les enfants que l'on ne peut conserver sont repris par l'Assistance et placés dans les colonies pénitentiaires, où, de l'aveu d'un grand nombre de magistrats, ils préparent les criminels de l'avenir. C'est un fait souvent constaté que ces enfants, quand ils vivent agglomérés, se pervertissent mutuellement; et l'on observe que ceux qui ont passé par ces sortes d'établissements sont beaucoup plus difficiles à corriger que ceux qui viennent directement de leurs familles.

Les quelques observations que nous venons de présenter montrent la difficulté du problème. Et cependant les enfants sont placés dans le milieu le plus favorable à leur amendement. Il n'y a en effet que dans des familles, et dans des familles rurales, que l'on puisse faire le redressement physique et moral de ces pauvres êtres abandonnés. Mais quand l'expérience ainsi tentée échoue, qu'espérer de ces grands établissements, si bien surveillés et aménagés soient-ils? Ici la tentative, dans sa généralité du moins, est récente, et nous n'avons pas encore vu de familles fondées par ces sans-famille. Ces petits enfants sont en général plus intelligents que les petits paysans de leur âge, mais quelle surprise préparent-ils au pays qui les reçoit en si grand nombre?

En tout cas, leur quantité montre bien nettement le vide laissé dans la famille par la faible natalité. L'Assistance départementale envoie des enfants de tous les âges, depuis le biberon jusqu'à leur majorité. Elle fournit les vêtements et donne une certaine somme d'argent jusqu'à 14 ans. Aussi le paysan trouve-t-il ce

système beaucoup plus avantageux que d'avoir des enfants pour son propre compte. Il a, sinon les agréments, du moins les avantages de la paternité sans en avoir les charges. Et dans cet ordre d'idées sa ligne de conduite semble bien ferme. Il ne semble pas disposé à la changer, comme bien on pense, même après les conférences d'instituteurs qui, par ordre préfectoral, travaillent en paroles à la repopulation.

La famille est donc réduite à son minimum : le père, la mère, un ou deux enfants, rarement trois. Quels travaux vont lui fournir ses moyens d'existence? Ce seront, tout d'abord, cette petite culture dont nous avons déjà parlé et qui va devenir dominante, puis certaines petites industries accessoires (extraction de la pierre, poteries, briqueteries), enfin l'ancien système d'exploitation de l'herbe : production du lait et du beurre pour les besoins locaux, élevage restreint, soit de l'espèce bovine, soit de l'espèce chevaline. Les résultats ne seront pas brillants, et ne permettront qu'une vie assez misérable. Ce sera la condition de la Saintonge pendant ces dix dernières années. Puis nous verrons peu à peu les énergies se réveiller et arriver à la création des laiteries coopératives à l'aide desquelles les petits paysans suivront, il faut l'espérer, le mouvement de reconstitution des vignobles, commencé sous l'impulsion des capitalistes.

## II. — LA PETITE CULTURE APRÈS LE PHYLLOXÉRA.

Étudions d'abord cette petite culture. Ses effets sociaux, nous les connaissons. A maintes reprises ils ont été analysés dans cette revue. On sait qu'elle n'est pas le fait d'un type bien puissant. Elle ne permet pas le développement du grand propriétaire, du patron agricole, et sans eux pas de progrès possibles. Nous pourrions nous borner à cette constatation et en conclure tout à la fois que si notre type ne transforme pas ce genre de culture, c'est qu'il n'est pas très capable, et aussi que, s'il le conserve, il n'a pas en lui les éléments d'une prospérité bien grande. Nous pousserons l'examen un peu plus loin, pour caractériser cette petite culture, en reconnaître les traits distinctifs, voir enfin ce

qui a manqué à notre type pour la transformer et l'améliorer.

D'abord, que cette petite culture ait été la seule possible, au début du moins, c'est ce qui résulte suffisamment de la nature du lieu et du travail précédemment décrits pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Nous avons devant nous de petites gens, allant opérer sur un sol très morcelé avec de petits capitaux. Ils devaient tout naturellement être amenés à ce mode d'exploitation du sol, le mieux à leur portée.

Les résultats en ont varié suivant les zones. La Saintonge, avons-nous dit, présente tous les caractères de la vallée idéale ou, si l'on aime mieux, théorique. Si elle a moins d'étendue que la vallée de la Loire, en revanche elle a plus de cohésion, car la route fluviale de la Charente a produit une unité de lieu que la Loire, avec sa navigabilité tout à fait défectueuse, était incapable de créer.

Nous avons distingué : 1° une région herbue; 2° une région de petits coteaux; 3° une région de petits plateaux.

La première, n'étant que l'accessoire des deux autres, n'a pas à être étudiée spécialement en ce moment-ci : il n'en est pas de même des autres zones où le nouveau travail a produit des effets tout à fait différents.

Dans la deuxième zone, la culture est très peu prospère. Voici pourquoi : d'abord la couche de terre arable est fort mince. La charrue a vite fait de rencontrer les assises crayeuses sur lesquelles la vigne réussissait si bien autrefois, mais qui sont infiniment moins propres à la culture des céréales. D'un autre côté, la vigne avait amené dans ces contrées, nous l'avons constaté, un morcellement extrême. Aussi la culture y est-elle, qu'on nous passe l'expression, plus petite encore que dans le reste de la Saintonge. Enfin les habitants étaient presque exclusivement appuyés sur deux productions naturelles, la vigne et l'herbe qui est tout à côté en bas du coteau ; elles se sont trouvées à la fois plus touchées par la crise et plus incapables aussi de lutter contre elle.

En réalité, sur beaucoup de points — *ceux justement qui étaient autrefois les plus riches* — les gens sont misérables, et l'aspect du pays est lamentable. Le fait a vivement frappé

M. Ardouin-Dumazet lors de son passage dans les Charentes et, dans son livre, il y revient à plusieurs reprises :

« Aujourd'hui la vigne a disparu (il s'agit de la contrée entre le Né et la Charente, autrefois le centre de production de la meilleure eau-de-vie), faisant place à des pentes crayeuses où croissent à grand'peine de maigres moissons; chaque ferme, avec son vaste chai où s'empilaient autrefois les « tiercons » pleins de la liqueur généreuse, semble un petit hameau... De chaque côté de cette longue mais étroite rivière, l'*aspect abandonné du sol* est navrant. Certes le paysan peine et travaille, mais le résultat est loin de répondre aux efforts. Ce sol ressemble aux terres de la Champagne pouilleuse et, comme elle, paraît infertile... (1) »

La situation est la même sur une partie des collines de la Charente : « Tous ces coteaux étaient jadis fortunés. La vigne les recouvrait en nappes continues; elle a disparu : de maigres céréales, des topinambours, des prairies artificielles ne sauraient compenser la richesse envolée. »

Et il ajoute en manière de conclusion : « Cette vue serre le cœur; quand on a vu des terrains plus mauvais encore, comme ceux de la propriété de M. Boutelleau aux Guéris (2), rivaliser avec les meilleurs terrains de France pour le rendement et l'aspect des cultures, on ne peut s'empêcher de trouver effrayant l'*esprit de routine* qui sévit sur ce pays! »

Certains villages des arrondissements de Saintes et de Saint-Jean-d'Angely présentent le même aspect désolé. Sur beaucoup de points, les terres demeurent incultes, les maisons sont abandonnées. Tandis que certains arrondissements (Marennes, culture plus prospère, usine de produits agricoles, commerce d'huîtres; La Rochelle, centre urbain) voient le chiffre de leur population augmenter sensiblement, au contraire, les arrondissements de Jonzac et de Saint-Jean-d'Angely dans la Charente-Inférieure, Barbezieux, Ruffec et Cognac dans la Charente accusent une diminution considérable d'habitants.

(1) Ardouin-Dumazet. *Voyages en France.*

(2) Propriété située aux environs de Barbezieux (Charente).

C'est que là, comme nous l'avons dit, habitaient des populations presque uniquement appuyées sur la vigne. Elles ont été incapables de se mettre au nouveau travail. Il y a en effet plus qu'une question de *routine*. Certainement, l'homme est naturellement attaché à ses vieilles habitudes, surtout quand elles sont commodes, mais souvent, s'il ne les change pas, surtout quand il s'agit d'améliorer sa situation, c'est qu'il n'en a pas la capacité. Quelquefois, en agriculture, l'exemple suffit; en vertu de cette loi de l'imitation si chère à certains sociologues, le paysan essaie de réaliser les progrès qu'il voit s'effectuer autour de lui, surtout quand il est, comme ici, intelligent, et, quoi qu'en dise M. Dumazet, beaucoup moins routinier que d'ordinaire — la suite de cette monographie le prouvera. Mais encore faut-il qu'il soit capable de suivre les exemples qu'il a sous les yeux. Or, il peut arriver, et c'est le cas ici, qu'il ne le soit pas. Les efforts tentés par quelques grands propriétaires, encore qu'ils aient été couronnés de succès, n'ont pas eu d'influence sur le voisinage. Il y a une trop grande disproportion entre leurs ressources et celles des petits paysans. Ils disent, en voyant cette culture : « C'est de la culture de messieurs », et ils n'ont pas tout à fait tort. Du reste, ces cas particuliers sont trop disséminés sur l'étendue du territoire pour avoir une influence bien marquée. Aussi est-il probable que, sur certains points plus particulièrement touchés par la crise, les paysans seront incapables, même avec le secours des laiteries, de mener à bien la reconstitution des vignobles. Elle sera faite en grande partie par des commerçants des petites villes voisines, ou même de plus loin, de Cognac ou de Saintes (nous en connaissons deux exemples pour cette dernière ville) qui essaieront, malgré leur éloignement, de replanter en vignes ces terres qui produisaient autrefois la meilleure eau-de-vie et qui sont maintenant presque en friche.

La région des petits plateaux est plus prospère. Elle se prêtait du reste mieux à la culture des céréales, tout à la fois par la fertilité plus grande du sol et aussi par son morcellement beaucoup moindre. Certains de ces plateaux ont une assez grande étendue : celui de *Matha*, entre Burie et Matha, a 33.000 hectares.

On cite aussi celui de la *Double*, entre Montlieu et Montendre, *celui de Saintonge*, ceux qui sont à l'ouest de Pont et au sud-ouest de Saintes. Par la nature des terres, ils se divisent en *varennes*, terres argileuses, fertiles, où les céréales réussissent bien; en *groies*, sol caillouteux, siliceux, plutôt propre à la vigne; en *double* (région de Montendre), où la végétation dominante était autrefois des bruyères et des pins, et où maintenant on cultive la vigne avec succès, car le sol sablonneux est rebelle au phylloxéra.

Là aussi la vigne était autrefois la culture principale; mais, dans cette zone, elle dominait moins que sur celle des coteaux. Aussi n'y amena-t-elle pas une aussi grande division du sol. Comme, d'un autre côté, les prairies y étaient plus restreintes, les populations se trouvaient moins appuyées sur les productions naturelles. Aussi furent-elles plus capables, et dans de meilleures conditions pour lutter, pour s'adapter au nouveau genre de travail, que les habitants des petits coteaux.

Nous devons dire également quelques mots de la région maritime. Nous avons surtout en vue celle qui s'étend autour de Marennes. Le relief du sol change, il devient plat, les collines disparaissent; c'est le marais, soit cultivé, soit encore en prairies, au sol riche, sablonneux, ou chargé d'alluvions argileuses. Dès qu'on atteint cette région — le phénomène est intéressant à mettre en relief — la moyenne propriété apparaît. Les collines ne l'empêchent plus de se développer. Elle est ici universellement répandue. Des commerçants et des banquiers de La Rochelle ou de Rochefort viennent acheter des propriétés et, de la réunion de deux ou trois petites fermes, se constituent un domaine arrondi.

Deux industries, l'une par la richesse qu'elle crée (l'ostréiculture), l'autre par la transformation qu'elle a opérée dans la race (l'exploitation des marais salants), ont ici une influence considérable sur la culture. Nous parlerons surtout de la seconde, dont le rôle est moins connu. Elle est du reste aujourd'hui bien en décadence. Le muid de sel, qui a valu jusqu'à 50 francs, est tombé à 8 francs, et cependant le sel est toujours aussi blanc qu'autrefois, et il fleure toujours pareillement la violette; mais

le coût de sa production ne lui a pas permis de supporter la concurrence des salines de l'Est. Aujourd'hui que la plupart des marais salants sont abandonnés et transformés en marais gâts (gâtés), il est difficile de se rendre compte de la population considérable que leur exploitation occupait autrefois. La Saintonge vendait pour plusieurs millions de francs de sel. Voici quelques chiffres empruntés au Dictionnaire géographique de Guibert (1850) : « Les marais salants occupent environ 11.000 hectares et produisent 1.200.000 quintaux métriques de sel. » Or, le sel étant un produit lourd et encombrant, une pareille production nécessitait une main-d'œuvre considérable. Les droits énormes qui pesaient sur cette denrée (et ils sont encore aujourd'hui considérables) donnaient lieu à une contrebande très active avec le Poitou et la Vendée. Il existait une véritable armée de *faux sauniers* qui résistait même aux troupes du roi. Ces faux sauniers étaient gens hardis, endurcis aux plus pénibles travaux. Il est moins commode en effet de transporter en fraude du sel que du tabac ou des dentelles. C'étaient souvent, malgré le nom, les vrais sauniers eux-mêmes qui l'hiver transportaient le produit de leur travail de l'été, et, quand la sûreté des routes et la facilité des communications eurent ruiné ce négoce un peu spécial, ces gens devinrent des agriculteurs plus travailleurs, plus hardis que d'ordinaire. C'est en effet un rude métier que celui de saunier et bien propre à tremper un homme.

Préparer l'exploitation du sel est un travail aussi pénible que l'exploitation elle-même. A l'aide d'un système de fossés et de petites écluses, on amène l'eau de la mer sur des fonds argileux; on l'y fait séjourner dans de petits canaux, très étroits et très peu profonds, où la couche d'eau n'a que quelques centimètres. Là le sel se forme sous l'action du soleil. Mais l'établissement de ces fossés et de ces canaux dans des fonds argileux n'est pas une besogne commode. Ce sont de très durs travaux qu'il faut recommencer presque chaque année. Ensuite, par les chaudes journées de juillet et d'août, armé du râteau, le saunier doit, à mesure qu'elle se forme, ramener au bord la mince croûte de sel; il doit, à dos d'homme et pieds nus, pour ne pas détruire les fragiles

séparations des canaux, la transporter au tas commun sous l'œil vigilant, mais bien agaçant, du douanier qui, les mains dans les poches, fume paisiblement sa pipe. Quand il fait très chaud, le sel tombé sur ces petits chemins brûle les pieds du saunier. Souvent la douleur est si vive qu'il doit cesser son travail et attendre la nuit où, comme ils disent, le sel est « moins méchant ».

De pareils labeurs trempent ces hommes. Aussi, quand le sel, au cours de ces dernières années, a subi la dépréciation dont nous parlons plus haut, nos gens se sont livrés spontanément et sans aucune difficulté à la culture. Et il faut voir avec quel entrain ces anciens sauniers, tout vêtus de rouge, remuent la terre, même pendant les plus fortes chaleurs. Nulle part on ne voit des champs de blé aussi bien cultivés, des vignes aussi bien entretenues qu'à Marennes. La plupart sont cultivées à bras, et la bêche, de tous les instruments, est celui qui divise le plus la terre, qui lui donne le meilleur aspect. Beaucoup de grands propriétaires font cultiver leurs vignes à bras. Nous connaissons des paysans qui cultivent à la bêche plus de 15 journaux de terre (5 hectares). Un vigneron ordinaire n'oserait même pas envisager la possibilité d'un tel travail.

Le tableau suivant, dont nous empruntons les chiffres à la *Nouvelle Encyclopédie*, donnera une idée de l'importance comparative des cultures en Saintonge :

| | CHARENTE-INFÉRIEURE | | CHARENTE | |
|---|---|---|---|---|
| | hectares. | hectolitres. | hectares. | hectolitres. |
| *Froment* | 143.445 | 2.267.000 | 121.137 | 1.344.621 |
| Méteil | 6.862 | 99.100 | 9.117 | 125.000 |
| Seigle | 2.770 | 27.159 | 13.995 | 181.000 |
| *Avoine* | 77.040 | 1.148.152 | 45.217 | 782.254 |
| Maïs | 16.862 | 238.404 | 19.088 | 190.880 |
| | | quintaux. | | quintaux. |
| *Pommes de terre* | 45.612 | 2.052.540 | 38.095 | 1.523.800 |
| Betteraves fourragères | 21.373 | 3.184.577 | 1.667 | 409.805 |
| Betteraves à sucre | 1.248 | 169.728 | 1.205 | 279.500 |
| Luzerne, sainfoin | 30 | | 45.000 | |
| Prés naturels | 83.188 | hectolitres. | 66.000 | |
| Vignes | 31.467 | 602.100 | 30.412 | |

Le blé arrive donc en première ligne, et cependant avec quels faibles rendements. Tandis que certains départements produisent jusqu'à 32 hectolitres à l'hectare, l'Aisne par exemple, d'autres, comme l'Indre-et-Loire, pays de petite culture, 17 hectolitres, la Charente-Inférieure arrive péniblement à 15 hectolitres. Et la faute n'en est pas exclusivement au sol, puisque, s'il se trouve des agriculteurs expérimentés, les rendements peuvent doubler, comme le prouve l'exemple cité par M. Ardouin-Dumazet. M. Boutelleau, propriétaire des environs de Barbezieux, dans un sol réputé peu fertile, obtient un rendement de 32 à 35 hectolitres à l'hectare. Nous connaissons d'autres exemples, moins brillants cependant que celui-ci.

Après le blé vient l'avoine. Elle demande moins de soins, d'engrais. Elle s'accommode des terrains pauvres. Aussi sa culture reste-t-elle, même ici, assez rémunératrice.

Dans les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, les statistiques accusent une réelle augmentation de la culture de ces céréales et de la pomme de terre. Ils sont parmi les rares départements où il en soit ainsi. Nous en savons la raison générale. Il a bien fallu remplacer la vigne par quelque chose. Mais, spécialement, l'extension de la culture des pommes de terre s'explique en partie par la tendance qu'eurent les commerçants d'eaux-de-vie à se procurer des alcools industriels à mesure que la production d'alcools de vin diminuait. Là était la principale utilité des pommes de terre. Elles servent bien aussi à faire des fécules ou des farines, mais il ne paraît pas que ces industries se soient beaucoup développées dans ces derniers temps. Ce qui confirme encore notre manière de voir, c'est qu'à mesure que la vigne se relève, la pomme de terre à son tour subit une crise et que ses prix de vente diminuent.

Les plantes fourragères : betteraves, choux, navets, carottes, rutabagas, maïs, tiennent aussi une large place dans la culture en Saintonge, surtout depuis l'extension des laiteries qui permettent d'utiliser les produits d'un plus grand nombre d'animaux. Au mois de septembre, les prairies ne suffisent pas aux besoins des animaux de l'espèce bovine. On leur donne alors

beaucoup de ces plantes, maïs vert, feuilles de choux et de betteraves. Le maïs vert est très estimé ; on le nomme « garouillet » ; il est semé très épais, et on le coupe dès que les fusées sont en lait. Pour l'hiver, on récolte de grandes quantités de betteraves qui forment avec le foin la nourriture des vaches laitières et leur permettent d'avoir assez de lait. L'importance de ces cultures augmente chaque jour. Il faut s'en féliciter, tant à cause des laiteries dont elles montrent la marche en avant, que dans l'intérêt du sol lui-même. On sait qu'il s'améliore beaucoup avec ces plantes dites sarclées, et l'on connaît la charmante anecdote d'Arthur Young ne trouvant meilleur cadeau à faire à ses hôtes de France que de leur envoyer de la graine « de ses navets ».

### III. — L'ÉCHEC DE LA PETITE CULTURE.

Du blé pour sa provision ou à peu près, la vente de quelques sacs de pommes de terre et d'avoine, les produits de sa vache et de ses moutons : voilà, pour la majorité des paysans saintongeais, les résultats de la culture actuelle. Ce n'est pas brillant, et on comprend qu'ils ne comptent guère là-dessus pour parvenir à la richesse. Et cependant, sauf des différences de détail, ni dans la région des coteaux, ni dans celle des plateaux, ni même dans la région maritime, il ne semble pas qu'il y ait de progrès appréciables permettant de prédire que cette culture soit susceptible de s'améliorer beaucoup d'ici longtemps. Devant ces maigres résultats, on reconnaît, comme nous le disions au début de l'article, que le paysan n'a pas été à la hauteur de la tâche que les circonstances lui imposaient, et que sa tentative pour remplacer par la culture les riches produits de la vigne s'est terminée par un échec.

Cela ne surprendra pas les lecteurs de cette revue. S'il en avait été autrement, c'est que la vigne aurait créé en Saintonge un type très puissant en dehors des types de vignerons actuellement étudiés. Cela pouvait être, mais cela n'a pas été. Pour être tout à fait juste envers la vigne, nous montrerons cependant, dans le chapitre consacré à la vigne nouvelle, que le type du vigneron bordelais nous paraît être supérieur sur beaucoup de

points au nôtre, de sorte qu'il constituerait un nouvel échelon dans le classement des vignerons par ordre de complexité : *le vigneron producteur de vins de luxe*, et que son étude serait indispensable pour pouvoir juger définitivement les effets sociaux de la vigne.

Nous avons maintenant les éléments nécessaires pour savoir à quelles causes il faut attribuer l'échec de nos vignerons. Que les difficultés aient été grandes, personne ne le niera. Nos gens se trouvaient dans des conditions de lutte plutôt défavorables sur leurs petites propriétés morcelées, peu propres à la culture des céréales. On pouvait y remédier, soit par une concentration de la propriété, soit par une amélioration de la culture. Mais le premier moyen nécessitait un nouveau lotissement des terres. Des tentatives de ce genre ont bien réussi en Allemagne, mais au prix de grands efforts et en partie grâce à une contrainte extérieure très puissante. Je n'en vois pas la possibilité avec des vignerons saintongeais si fort pénétrés de leurs droits et ayant une idée si pointilleuse de la propriété individuelle.

Restait l'amélioration de la culture. Mais comment? Nos gens sont appauvris, sans capitaux, ne connaissant que des procédés de culture tout à fait rudimentaires, et sans patrons pour leur en montrer de nouveaux.

Malgré cela ils se sont mis au travail avec courage, avec plus d'ardeur même qu'on ne pouvait en attendre d'eux. Et on ne reconnaîtrait point aujourd'hui, en les voyant peiner dans les champs, ces vignerons d'autrefois habitués à bien vivre sans beaucoup travailler, ni ces paysannes au teint fleuri dont nous parlions dans notre premier article. Il y a là un trait distinctif de notre vigneron, et ce trait le sépare nettement du vigneron de Touraine, souvent flâneur et habitué des cabarets. Un climat moins doux, l'absence de ces primeurs et de ces productions arborescentes si abondantes en Touraine, ont vite habitué le nôtre à plus de travail et à un travail plus rude. Nous ne sommes plus dans « le Jardin de la France ». Aussi le point faible de la culture, celui qui explique son peu de résultats, ce n'est point la faible aptitude de nos gens au travail, mais leur incapacité, tant

à se mettre dans les conditions actuelles du travail agricole qu'à employer les méthodes modernes qui seules peuvent le rendre productif. Ou il n'a pas d'exemples, ou ceux qu'il a ne peuvent être suivis. La vigne, nous le savons, ne développe en général ni une classe supérieure très capable de patronner, ni une classe inférieure très disposée à se laisser diriger. Ici la question a été encore plus délicate. En effet, le phylloxéra a surtout touché la classe moyenne, dont les membres redevenaient de petits paysans ou passaient dans les métiers urbains, tandis que les grands propriétaires se contentaient de réduire leur train de vie. Aussi la scission a-t-elle été complète entre les uns et les autres, rendant une influence patronale sérieuse bien difficile à exercer.

Mais cette désertion des campagnes a eu un autre effet, et qui ne doit pas être compté parmi les moindres causes du mauvais état de la culture dans ce pays : l'extension considérable d'un louage spécial très défectueux : *le louage parcellaire*. Par suite du morcellement extrême, sur beaucoup de points, on ne loue pas une exploitation d'une certaine étendue se suffisant à elle-même, mais de petits lopins de terre, de-ci, de-là, que le paysan cultive avec les autres parcelles. On se doute des résultats de ce système, bien plus général qu'on ne pourrait le penser d'après les conditions générales du lieu. Beaucoup de fils de paysans, en effet, ont trouvé des emplois dans les villes, dans les chemins de fer (c'est très recherché ici) et louent les terres que leurs ancêtres cultivaient. Aussi, est-il curieux de voir que, dans un pays réputé de petite propriété, et où, disent les statistiques officielles, la propriété semble « convenablement divisée », le louage soit extrêmement développé.

Il est facile de démontrer théoriquement l'infériorité du louage sur les autres modes d'exploitation des terres. Pour se convaincre des mauvais résultats du système particulier usité en Saintonge et qui, sur beaucoup de points, est dominant, il faut d'abord savoir qu'il est d'usage fréquent, quand on loue un champ, de le donner un an, quelquefois deux, sans rien demander, uniquement pour le « *mettre en état* »; ensuite, après une promenade à la campagne, avec une personne connaissant bien

les propriétaires des innombrables parcelles de terre (ce n'est pas commode) on est suffisamment édifié. Qu'il nous soit permis à ce propos de citer une anecdote bien typique. Nous chassions un jour avec un jeune homme dont le père, occupé par une profession dite libérale, afferme depuis très longtemps ses terres. Il a une ferme, mais pas de ferme au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire que l'habitation est au centre du village, tandis que les champs et les prés sont un peu partout au nord et au sud, séparés parfois par une distance de 2 ou 3 kilomètres. Il nous arriva, à deux ou trois reprises, de rencontrer des champs « sales ». On appelle ainsi chez nous tout champ envahi par les ronces ou les panais, les deux quelquefois. Il me disait alors : « A qui le champ? » Et sur mon silence : « Mais, à la manière dont il est cultivé, tu devrais bien deviner qu'il est à nous. » De fait leurs terres sont les plus mal entretenues de la commune, et si elles font la joie du chasseur, en revanche elles sont le désespoir du bon agriculteur. Malheureusement, elles ne sont pas les seules à donner une si mauvaise impression.

En résumé, les conditions du lieu sont bien pour quelque chose dans le mauvais état de la culture en Saintonge. Mais là ne sont point les causes principales. La faute en est beaucoup aux hommes, au travail antérieur auquel ils se sont livrés, à la vigne qui, après avoir amené un morcellement extrême, a laissé en disparaissant, sur de minuscules propriétés, de petits paysans sans capitaux, sans connaissances culturales suffisantes et sans beaucoup d'énergie.

Deux faits importants le prouvent : le premier, c'est que les populations qui se sont montrées le plus incapables de résoudre les difficultés actuelles sont précisément celles à qui la vigne donnait les plus riches produits.

Le second, c'est que, pratiquée par des gens capables, la culture peut être très rémunératrice, même ici, comme le prouvent les exemples que nous avons cités et d'autres que nous connaissons.

Cette culture a-t-elle un avenir? Est-elle susceptible de se transformer? Deux choses s'y opposent, nous venons de le dire : d'une part, l'extrême division du sol ; d'autre part, le manque de

patronage agricole, tant à cause de la rareté des grands propriétaires cultivant eux-mêmes que par leur peu d'influence sur le voisinage pour des causes que nous avons énumérées en temps et lieu. Sur certains points, le premier défaut est à peu près irrémédiable. Sur d'autres, surtout dans la région des petits plateaux, il s'est produit depuis le phylloxéra un certain tassement de la propriété qui permettrait à une influence patronale sérieuse de s'exercer avec succès. Nous savons qu'elle n'existe pas encore. Mais nous avons laissé entrevoir qu'elle pourrait peut-être exister un jour, et comment...

Nous disons qu'elle n'existe pas pour le moment. En effet, malgré notre vif regret de faire peut-être de la peine à de très braves gens, nous ne pouvons reconnaître une influence patronale bien remarquable au Syndicat agricole de la Charente-Inférieure. Et là pourtant était bien l'objectif principal de ses fondateurs. Voici ce que nous lisons dans le très remarquable ouvrage de M. de Rocquigny sur les *Syndicats agricoles* :

« Nous les avons vus (les Syndicats agricoles) se faire les apôtres du progrès dans l'exploitation du sol, répandre les notions techniques et les appuyer par la démonstration, instituer des concours, des essais publics, des expositions, des champs d'expérience, devenir l'École mutuelle des Cultivateurs. »

Et plus loin : « ils ont su donner à l'agriculture une représentation professionnelle spontanée, active, compétente... ».

Or, il existe dans la Charente-Inférieure un Syndicat très fortement constitué, puisque M. de Rocquigny le donne comme type et l'étudie tout spécialement. Au moment où paraissait son ouvrage, il était très florissant. Depuis, il l'est moins. Une phrase de l'ouvrage de M. de Rocquigny en fera vite deviner les raisons aux lecteurs de cette Revue : « La société n'a pas périclité, bien que, pendant six mois, elle ait été dirigée de Paris par M. Rostand, malade, qui ne laissait aucune initiative aux employés de la Rochelle. » Est-il étonnant que la mort de M. Rostand ait profondément troublé le Syndicat?

Enthousiasmé en lisant les bienfaits présents et à venir des Syndicats agricoles en général et du nôtre en particulier, je me

promettais beaucoup de plaisir à les prendre sur le fait. Mon premier soin fut de demander à un paysan de chez moi s'il en faisait partie. « Et pourquoi? me répond-il. On n'y vend les denrées pas beaucoup moins cher qu'ailleurs, et c'est moins commode. Il faut aller à P***, petit bourg des environs. » — « Vous voulez parler de la Société coopérative de production et de consommation de la Charente-Inférieure dont une succursale se trouve à P***, en effet. Mais il y a aussi le Syndicat agricole qui institue des concours, enseigne les meilleures manières de cultiver, donne de bons conseils en agriculture. Il permet aux paysans de s'unir pour défendre leurs intérêts. » — « Je ne le connais pas, » me fut-il répondu.

Un peu surpris, désappointé, j'interroge d'autres paysans sur le fameux Syndicat agricole. Quelques-uns en ont entendu parler. Ce sont les mieux renseignés. Tous, par exemple, connaissent la Société coopérative. Beaucoup même y ont acheté des engrais. Et cependant le Syndicat compte plus de 15.000 adhérents. Puisque je ne puis trouver de mes paysans parmi ces membres, je cherche autour de moi quels ils peuvent bien être. Je n'ai pas de peine à les trouver : un médecin, un grand propriétaire résidant sur ses terres, mais les affermant, un commerçant en pierres, un ancien notaire. Je leur parle du Syndicat : ils en sont enchantés, ne tarissent point en éloges sur lui, bref m'en parlent comme le livre de M. de Rocquigny. Je leur fais observer cependant combien jusqu'à présent sont minimes les résultats obtenus autour de nous. Ils en conviennent, mais vantent ceux qui ont été obtenus ailleurs, et m'assurent qu'une si bonne chose ne peut produire que d'excellents effets. Il est malheureusement certain que ces effets sont bien difficiles à découvrir.

N'a-t-on pas, là aussi, voulu aller un peu vite? La forme première du Syndicat fut une association ayant pour but d'acheter des engrais en commun, afin de les obtenir à meilleur marché et de réprimer la fraude dans les livraisons. De là à s'associer pour l'achat de toutes les choses nécessaires à l'agriculture, il n'y avait qu'un pas; on le franchit vite. Le paysan comprenait très bien l'avantage qu'il avait à faire partie de cette association; il se traduisait en espèces sonnantes.

Alors vint la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. On voulut faire pour les paysans ce que l'on faisait pour les ouvriers. Ces paysans groupés pour l'achat des matières agricoles en commun, on voulut les grouper de même pour la défense de leurs intérêts agricoles. Il serait assurément naïf de croire que les propagateurs de ce mouvement n'eussent en vue que les intérêts de l'agriculture. Quelle est en France l'idée qui ne cache pas une arrière-pensée politique? Mais enfin, si de toutes les ambitions politiques il ne sortait rien de plus mauvais que les syndicats agricoles, on pourrait se féliciter d'avoir des politiciens.

Entre « les travailleurs des villes et les travailleurs des champs », il y avait cette différence : les uns voulaient; on voulait pour les autres. Les uns sentaient le besoin de s'unir, de se grouper; ils en étaient capables surtout, les autres non. Les organisateurs des syndicats agricoles ne voulurent pas voir ces différences; ils passèrent outre. Ils firent un cadre, mais ce cadre resta presque vide; il y eut des chefs, mais de soldats, point. Et il semble bien qu'aujourd'hui certains de ces syndicats s'acheminent tout doucement vers la mort.

Nous ne croyons pas, en ce qui concerne la Saintonge, que l'influence des syndicats agricoles aide efficacement l'agriculture à progresser. Ceux qui aideront au progrès, ce sont ceux qui travaillent à reconstituer les vignobles, ces capitalistes à connaissances techniques suffisantes, grands propriétaires ou commerçants, dirigeant eux-mêmes leurs exploitations rurales. Les simples donneurs de conseils n'auront pas d'action.

Nous allons bientôt voir ces nouveaux propriétaires à l'œuvre. Disons de suite comment ils seront amenés, entraînés parfois, presque malgré eux, à faire de la culture. Beaucoup n'y songent même pas encore, surtout les commerçants qui n'ont en vue que la reconstitution des vignobles. A l'heure actuelle, les propriétés sont bon marché en Saintonge. Le phylloxéra a amené une sorte de concentration de la propriété; le paysan tient moins à sa terre depuis qu'elle ne produit plus de vin. Il est donc relativement facile de se constituer un moyen domaine. Mais il est extrêmement rare qu'il soit entièrement propre à la culture de la

vigne. D'ordinaire, toute une partie doit être exploitée en pâturages ou en céréales, sinon laissée improductive. D'autre part, la période de travail intense pour les céréales n'est pas la même que pour la vigne. Enfin la nourriture des animaux que nécessite l'entretien si méticuleux des vignes nouvelles, demande des cultures spéciales. Aussi, tout naturellement, moitié pour occuper leur personnel, moitié pour obtenir un meilleur rendement du sol, ces nouveaux propriétaires sont amenés à faire de la culture et, cela va sans dire, avec d'autres méthodes que nos vignerons.

Ils ont développé dans le département l'usage des instruments agricoles perfectionnés. Depuis longtemps déjà on se servait de batteuses et vanneuses mues par la vapeur, qui passaient après les moissons de ferme en ferme. Mais le mauvais état des prairies ne permettait pas l'emploi de faucheuses mécaniques. En les améliorant par le passage du rouleau, les nouveaux propriétaires ont montré les excellents résultats de ces machines. Dans le Nord, elles atteignent naturellement un chiffre considérable. Dans le Nord-Est, on en trouve de 1.000 à 1.500 par département (1). « Dans le Centre, dit la Statistique, on ne compte, comme département atteignant un nombre aussi important de faucheuses mécaniques, que la *Charente-Inférieure* et la Côte-d'Or. » On voit donc bien nettement l'influence de ces nouveaux cultivateurs. — Comme on le disait récemment dans cette revue, il faut repeupler la France agricole, il faut la coloniser à nouveau. On voit, en Saintonge, quels sont les gens qui se sont mis à l'œuvre.

Les charrues perfectionnées font aussi leur apparition. Elles sont encore assez rares, car la nature du sol ne permet pas leur emploi partout. Souvent la pierre vient affleurer la surface du sol; il faut alors soulever la charrue pour éviter des heurts. Ce procédé n'est guère possible avec les charrues à avant-train. Au reste, ce n'est pas par le labourage que l'agriculture pèche : avec la charrue dite Dombasle, traînée par de forts bœufs, comme c'est ici l'usage, on obtient de bons résultats. Le point faible est le manque de méthode scientifique pour l'assolement et pour les

(1) Nous empruntons ces chiffres à la Statistique agricole de 1892, publiée par le Ministère du Commerce.

engrais. Mais avant qu'à ce point de vue l'influence de nos grands propriétaires se soit fait sentir, il y a encore de beaux jours pour la petite culture telle que nous l'avons décrite.

Peut-être même la transformation n'aura-t-elle jamais lieu. En effet, l'influence de ces propriétaires se fera sentir tout d'abord et d'une façon beaucoup plus intense pour les vignes. Et vraisemblablement, celles-ci seront reconstituées avant que le petit paysan n'ait sérieusement songé à transformer sa culture. Or ce serait peut-être mal connaître la nature humaine que de croire qu'une fois que la nécessité ne l'y forcera plus, il essayera de son plein gré, même après les durs avertissements de ces dernières années, de la modifier. En dernière analyse, ce qui s'oppose actuellement le plus à l'amélioration de la culture, c'est l'espoir placé dans la vigne, et ce qui dans l'avenir l'arrêtera, ce sera la reconstitution opérée des vignobles. Vraisemblablement, la crise actuelle ne durera pas assez longtemps pour rendre nécessaire la transformation. L'agriculture y aura cependant gagné un peu par l'établissement de ces nouveaux propriétaires qui persévèreront, il faut l'espérer, dans la voie actuelle, et ne recommenceront pas l'ancien système du propriétaire résidant sur ses terres, mais s'en désintéressant absolument, allant faire un tour à ses vignes en chassant, se félicitant quand elles étaient belles, mais ne s'en occupant pas davantage.

La culture proprement dite, dans ce pays, ne semble donc pas avoir beaucoup d'avance. Il en est de même des quelques industries secondaires dont nous allons dire un mot en terminant.

## IV. — LES INDUSTRIES SECONDAIRES.

Le trait commun de ces petites industries est d'améliorer sur beaucoup de points la situation des paysans saintongeais. La plupart sont exclusivement locales et leur étude ne présenterait pas un grand intérêt. Aucune du reste ne semble devoir prendre un développement suffisant pour orienter nos gens dans une certaine direction, et sortir de son rôle d'industrie accessoire.

Les principales de ces industries sont celles des *poteries*, qui

semblent avoir développé dans ces derniers temps, sinon la qualité, du moins la quantité de leurs produits. Nous sommes en effet dans la patrie du bon potier Bernard Palissy. Les principaux centres de fabrication sont la Chapelle-des-Pots (un nom bien typique), Archingeay, la Clotte, Mirambeau, etc... Un peu partout, le long de la Charente, il y a des *tuileries* et des *briqueteries*. Le sol d'alluvions argileuses fournit une bonne matière première et, grâce à la proximité du fleuve, il est facile d'expédier les produits fabriqués.

Il y a aussi de nombreuses scieries mécaniques. Nous ne voulons pas parler de celles de Rochefort et de la Rochelle, où l'on travaille les bois du Nord, mais de celles des campagnes où l'on débite les bois du pays. Les champs de Saintonge sont très fréquemment entourés de haies d'ormeaux qui fournissent un excellent bois employé pour la fabrication de moyeux de voiture et de charrette. Cette industrie exige un bois spécial très résistant. Une petite usine, près de C***, emploie une quarantaine d'ouvriers et expédie des moyeux jusqu'en Allemagne.

Mais la plus importante, la plus générale de toutes ces petites industries, est celle de l'*extraction de la pierre*. Elle mérite quelques détails.

Nous l'avons déjà dit, presque toutes les collines qui bordent la vallée de la Charente et celle de ses affluents recèlent une excellente pierre à bâtir. Il y en a de toutes les catégories : de blanche et de jaune, de dure et de tendre, mais partout le grain est excellent et très estimé. Nombre des flèches des églises de Bretagne sont construites en pierres de Saintonge. Les carriers d'Échillais, en particulier, ont fourni la plus grande partie des pierres employées à la construction de la cathédrale de Nantes. Les villes de Bilbao, de Biarritz et de Bayonne, malgré leur éloignement, ont presque uniquement recours à la pierre de Saintonge, et les commerçants d'ici ont, dans les deux dernières villes, des entrepôts permanents.

La Charente, pour ce commerce comme pour celui de l'eau-de-vie, a joué un rôle prépondérant. Avec une marchandise aussi lourde et aussi difficile à manier que la pierre, qui ne

vaut presque que par la main-d'œuvre, le transport est tout. En fait, les vieux centres d'exploitation sont tous situés sur les rives de la Charente, depuis Angoulême jusqu'à Saint-Savinien, qui possède des carrières souterraines de plusieurs kilomètres de long. Les principaux centres d'exploitation sont Saint-Même, Saint-Vaize, *Port-la-Pierre*, Tesson, Crazannes, etc...

Ce qui a fait jusqu'à ces dernières années la supériorité de Crazannes et de Saint-Savinien sur les autres centres d'exploitation, c'est leur situation géographique. Ils sont situés sur la Charente au point le plus rapproché de la mer où il y ait de bonne pierre. Les navires de fort tonnage peuvent y remonter, grâce au petit canal de Saint-Savinien qui évite le premier seuil important de la Charente depuis son embouchure. Les navires chargeaient directement dans ces ports, évitaient le transbordement de Tonnay-Charente, si onéreux avec une pareille marchandise, et s'en allaient vers les débouchés que nous avons énumérés. Là était la vraie cause de la prospérité de ces deux centres, la cause de leur supériorité sur leurs rivaux situés plus en haut sur le cours de la Charente, ou même trop éloignés du fleuve pour qu'on pût songer, malgré la qualité de leur pierre et sa faculté d'extraction, à l'expédier par eau. Ils devaient se contenter de débouchés exclusivement locaux.

Avec les chemins de fer, les conditions changent, sauf pour Crazannes qui est laissé en dehors du réseau, à quatre kilomètres et demi de Saint-Savinien. Les autres centres profitent de la voie ferrée. Beaucoup font relier directement les carrières avec la gare la plus proche et le commerce de Crazannes subit une baisse énorme. Le transport par voie ferrée coûte certainement un peu plus cher que le transport par eau, mais il présente certains avantages. Il est plus rapide, plus sûr; il permet de livrer les commandes à jour fixe, dans la quantité voulue, toutes choses impossibles avec un bateau à voiles dont il faut faire le chargement complet et que de mauvais vents peuvent retenir une ou deux semaines dans un port. On cite de nombreux exemples de navires qui, arrivés en vue de la barre de Bayonne, et ne pouvant prendre la passe à cause du mauvais temps, durent

fuir devant lui et venir s'abriter vers l'embouchure de la Charente. Cela suffit pour détourner les entrepreneurs de prendre leur pierre à Crazannes. Mais la crise actuelle n'a pas d'autre cause, en définitive, que cette question de transport. Et il semble bien que des patrons plus capables pourraient les conjurer, soit en s'adressant à des bateaux à vapeur, soit en cherchant des débouchés là où la concurrence de la voie ferrée ne pourrait les atteindre. Ils préféreront attendre — mais le pourront-ils? — la construction d'un chemin de fer dit économique, dont le tracé est du reste déjà fait.

Voici maintenant quelques détails sur la manière d'extraire la pierre. Les procédés en sont très simples et tout traditionnels. D'après les restes d'anciennes carrières, les Gallo-Romains et les Français du moyen âge devaient procéder de la même façon. Il y a en effet, non loin de Crazannes, d'anciens centres d'exploitation qui ont alimenté autrefois un trafic très sérieux ou fourni les matériaux de villes aujourd'hui disparues, car les pierres qu'on en a extraites ne sauraient avoir été toutes employées à la construction des hameaux des environs.

La plupart des carrières sont à ciel ouvert. L'ouvrier commence par enlever la couche de terre, puis il trouve une couche de pierres minces, plates, se levant comme des écailles : la *banche*. Cette couche est plus ou moins épaisse; naturellement, plus elle est épaisse, moins le travail est productif pour le carrier. Il arrive enfin au *rocher*. Ce sont encore des couches de pierres superposées, mais elles ont une bien plus grande épaisseur, qui peut atteindre plusieurs mètres. L'ouvrier, armé d'un pic, tranche cette pierre à la longueur voulue, il l'entoure d'un petit fossé, de sorte qu'elle n'adhère plus au sol que par la base. Le carrier cherche alors une veine indiquant l'épaisseur de la couche, et, à l'aide de coins de fer, fait sauter le bloc qui se lève comme une gigantesque écaille. Il ne reste plus qu'à l'équarrir pour en faire une pierre marchande. Des grues, mues à la main, montent ces pierres du fond des trous, profonds quelquefois de quatre ou cinq mètres, et les déposent dans de solides charrettes traînées par des bœufs, qui les conduisent à la rivière ou à la gare.

Ce métier de carrier est pénible et peu productif. Même en travaillant beaucoup, on n'y gagne que de très petites journées. Il a pour lui d'être facile, ne demandant pas non plus de gros capitaux. Généralement, les carrières appartiennent à de petits propriétaires, qui les laissent exploiter moyennant de faibles redevances. Le carrier travaille à ses pièces; il vend sa pierre au marchand, au patron qui se charge des débouchés. Grâce à la carrière, les plus pauvres peuvent vivre en y consacrant le temps que leur petite culture laisse libre. Mais ceux qui y travaillent continuellement — il y en a, — sont de très petites gens menant une vie pauvre, pour ne pas dire misérable.

En revanche, la carrière développe une certaine intelligence chez les ouvriers. Le travail en commun, l'habitude de se réunir pour aller au travail et en revenir, les petits calculs que nécessite le métrage de la pierre développent l'habitude de parler et de discuter. En fait, c'est eux qui sont les « politiciens du pays ». Ils sont en rapport avec la population des marins pour le chargement de la pierre. Aussi ont-ils en général l'esprit plus ouvert que les paysans des environs. Ils comprennent d'autant mieux le commerce qu'ils en subissent les contre-coups. Ils ont l'habitude du groupement. Beaucoup de ces carrières sont exploitées sous la forme syndicale. Le métier n'étant pas très difficile, avec un bon gérant, la société peut marcher.

Quant au type patronal que crée la carrière, il n'est pas bien puissant non plus. La marchandise sur laquelle le commerçant opère a trop de valeur, et il opère surtout sur de trop petites quantités. Quelques patrons y gagnent une petite aisance, mais ils sont tous sans grande hardiesse ni grande énergie, et se laissent abattre par la moindre difficulté.

Pas plus dans cette industrie que dans la culture, l'avenir n'apparaît bien brillant, et nous sommes heureux d'en avoir fini avec tous ces travaux peu productifs et peu progressifs.

Nous jetterons un coup d'œil, dans notre prochain article, sur les laiteries coopératives, et nous rechercherons les causes de leur développement ainsi que leurs chances d'avenir.

(*A suivre.*) Maurice Bures.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**La mise en valeur du Congo.** — On sait avec quel succès les Belges commencent à mettre en valeur l'État libre du Congo.

Pendant longtemps, nous n'avons pas osé imiter l'exemple de nos voisins; mais enfin la réussite de ces derniers a déterminé chez nos compatriotes une réaction qui se traduit par de nombreuses demandes de concessions au Congo français.

La réaction est même si vive que, s'il faut en croire les gens bien informés, nos compatriotes sont en train de passer d'un excès à l'autre. Parmi les compagnies qui se créent, il en est de viables, il en est d'autres qui ont peu de chances de prospérer. Il ne faudrait pas que cette catégorie devînt trop importante, car il suffirait de quelques échecs retentissants pour décourager nos capitalistes, et déterminer une contre-réaction qui ajournerait encore les résultats de l'œuvre ébauchée par nos courageux explorateurs.

Quelques-unes des compagnies de colonisation qui ont obtenu des concessions au Congo français commencent à entrer dans la phase active de leurs travaux et envoient des agents sur leurs territoires. D'autres n'opèrent encore que sur le papier. Les territoires concédés sont d'ailleurs fort inégaux en valeur. Les plus rapprochés de la mer ou des cours d'eau navigables seront naturellement exploités les premiers, et si la gestion de ces vastes entreprises est confiée à des hommes vraiment intelligents et « débrouillards », il faut s'attendre à voir notre colonie du Congo suivre bientôt, ne fût-ce qu'à quelque distance, l'essor de son homonyme. Le Congo belge a toujours pour lui l'avance qu'il a su prendre et les avantages que lui assurent la construction du chemin de fer de Matadi-Stanley-Pool. Mais le second rang n'est pas à dédaigner dans l'exploitation de l'Afrique centrale, et, avec de la persévérance, on peut, du second rang, s'élever lentement au premier.

**La lutte contre le paludisme.** — Les territoires nouvellement ouverts aux colons de toutes les nations sont situés en grande

partie dans la zone tropicale, et une bonne part se compose de marécages, dont les exhalaisons sont d'autant plus délétères que le pays est plus chaud. Une grave question se pose donc : celle de l'assainissement des terres nouvelles. Cet assainissement est difficile. Il n'est pas impossible. Nous voyons par l'histoire que, dans les temps les plus reculés, des marais pestilentiels ont été desséchés et tranformés en territoires fertiles. La légende de l'hydre de Lerne se rapporte vraisemblablement à quelque ancien travail de ce genre entrepris par un grand chef, ingénieur improvisé. Les fameux Marais Pontins, plusieurs points des rivages de l'Ionie avaient été assainis jadis par le travail de l'homme, et c'est seulement lorsque des races moins énergiques eurent laissé les forces naturelles reprendre leur cours sans obstacle que la terre est revenue graduellement à l'état marécageux.

Ce que faisaient les anciens, nous pouvons le faire. Ils n'avaient à leur disposition que le travail des esclaves; nous avons celui des machines, et, en outre, des connaissances scientifiques dont nous pouvons profiter. C'est ainsi que des médecins anglais de l'école de Liverpool ont organisé récemment une campagne méthodique contre le paludisme, et, grâce à des libéralités privées, ont pu envoyer successivement deux expéditions, dont la dernière va opérer dans la vallée méridionale du Niger. Mais les médecins auraient grandement besoin d'être aidés par des ingénieurs.

Ce qui retarde, en général, ces travaux d'assainissement, c'est qu'ils ne rapportent aucun bénéfice *immédiat* à ceux qui les entreprennent. Ils constituent essentiellement des œuvres de prévoyance à longue portée, des placements condamnés à ne rapporter que très tard, peut-être après une génération, et c'est pourquoi un vulgaire industriel n'est pas de taille à s'en charger. Ceux qui s'y intéressent doivent être soutenus par l'idée du *bien public*.

Madagascar et le Tonkin sont, pour la France, les deux points où cet amour du bien public trouverait à s'exercer avec le plus de fruit. Les rivages de notre grande île africaine, en particulier, compteraient parmi les terrains de culture les plus riches du globe si l'hydre du marécage voyait surgir devant elle quelque moderne Hercule capable de l'exterminer dans toutes les règles de l'art.

## II. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Protection gênante.** — La question du travail des femmes est fort délicate, et l'on sait que le meilleur travail féminin est celui qui ne sort pas du foyer, puisque la femme, lors même qu'elle n'est pas mère, a tout au moins le droit de le devenir, et que le soin des enfants l'emporte, au point de vue des conséquences sociales, sur toute autre espèce d'occupation.

Pourtant, il y a des femmes dans les ateliers : c'est un fait, et un fait des moins négligeables. Ces femmes, le législateur a voulu les protéger, et la chose partait d'une excellente intention. Mais la loi a forcément quelque chose de raide et d'absolu, qui ne s'adapte pas à la variété des circonstances. Par exemple, l'interdiction pour les ouvrières de travailler passé une certaine heure, interdiction qui a l'air d'une mauvaise ironie aux moments de « morte-saison », devient tyrannique et presque meurtrière aux moments où l'ouvrage abonde, où les salaires s'élèvent, où l'occasion s'offre, à de pauvres femmes, de réparer par une petite série de fortes journées les privations endurées pendant le chômage.

C'est ainsi que, l'Exposition ayant augmenté, chez les couturières, la quantité d'ouvrage à expédier, les ouvrières employées par celles-ci ont sollicité du gouvernement l'autorisation de travailler après l'heure légale, afin de pouvoir profiter de cette excellente aubaine. Les pétitionnaires estimaient que ce surcroît de travail ne nuirait pas à leur santé. Mais le ministre, — un ministre socialiste, M. Millerand, — à cheval sur les prescriptions légales, a répondu que sa sollicitude pour les ouvrières lui défendait de donner satisfaction à leur désir. Ces dames n'entendent rien à leur intérêt; le ministre, austère et vigilant, s'y entend pour elles.

Un journal non ministériel, à propos de cet incident, faisait la réflexion que la réponse du ministre de l'industrie eût été différente si les couturières avaient été électrices. Mais qu'importe aux politiciens le mécontentement de celles qui ne peuvent pas leur nuire par un bulletin de vote? Mieux vaut satisfaire ceux de qui dépend le résultat du scrutin. Et, en fait, la fin de non-recevoir opposé à la demande des *couturières* correspondait à une réclamation contraire, adressée au ministre par la chambre syndicale des *couturiers* qui, eux, peuvent travailler *autant d'heures qu'ils veulent*, et doivent bénéficier, par conséquent, durant la période de presse, de tout l'ouvrage dont les couturières, esclaves de la protection légale, ne pourront pas se charger.

Le trait est peu galant, mais l'expérience démontre que, lorsque des hommes et des femmes sont en concurrence pour un même travail, la galanterie s'évanouit toujours devant la convoitise. Seulement, dans le cas présent, l'homme ne se contente pas de sa force. Il se fait, contre la femme, une alliée de la loi.

**Victimes de leurs amis.** — Le silence s'est fait depuis quelque temps autour de la grève de Gueugnon, sans qu'on en ait jamais officiellement annoncé la fin. Qu'est-il donc advenu, et pourquoi les agitateurs professionnels, après tant d'exhortations adressées aux grévistes, s'abstiennent-ils aujourd'hui de nous renseigner sur le résultat de leur campagne?

Plusieurs personnes arrivant de Gueugnon même viennent de satisfaire notre curiosité. La grève n'a jamais été que partielle. Parmi les grévistes, un bon nombre, fatigués de l'attitude qu'on les contraignait de prendre, ont repris leur travail. Un groupe encore notable a continué la résistance, dans l'espoir — soigneusement entretenu par les politiciens — de voir enfin capituler le patron. Pendant ce temps, le patron faisait venir des ouvriers étrangers, et leur donnait la place des grévistes. Une nouvelle fraction de ceux-ci ayant renoncé à la grève et redemandé de l'ouvrage, on n'a plus pu leur donner que des emplois inférieurs, comportant un salaire bien plus bas que celui qu'ils touchaient antérieurement, mais qu'ils ont été relativement heureux de recevoir après les dures privations que leur avaient infligées les meneurs de la grève. Enfin, un dernier groupe se trouve définitivement exclu de l'usine, et cherche à se créer des ressources en créant une fabrique coopérative de conserves alimentaires. Ils espèrent être soutenus dans cette fondation par la publicité des journaux socialistes, comme les fondateurs de la Verrerie ouvrière d'Albi; mais, jusqu'à présent, cette publicité a été insignifiante. Toutefois, il est peut-être plus facile à de simples ouvriers de monter une fabrique de conserves que d'organiser une verrerie.

La grève de Gueugnon, due en très grande partie à des causes extérieures et artificielles, s'est donc, en définitive, traduite par un complet échec. C'est pour cela que, depuis deux ou trois mois, l'on en a si peu parlé.

## III. — DES ROIS QUI SONT DES ESCLAVES

Tout n'est pas rose dans le métier de député, et la royauté des législateurs a pour revers, en vertu de notre état social, d'affligeantes servitudes dont la *Lanterne* — journal peu suspect d'animosité contre

le régime politique de notre temps — traçait dernièrement le tableau.

C'est à propos d'un vœu émis par M. Clovis Hugues, et tendant à ce que « la Chambre se libère elle-même, *par un texte de loi précis*, de toutes les corvées qui sont une humiliation pour les députés et une compromission pour le suffrage universel », c'est à l'occasion de cette motion assez platonique, disons-nous, que M. Maurice Allard publiait dans la *Lanterne* les lignes suivantes :

« On se demande souvent ce que font les députés. Ils écrivent des lettres et font des courses. Si, par hasard, il leur reste cinq minutes de libres dans une journée remplie par ces occupations, ils peuvent alors étudier une question et rédiger une proposition de loi.

« Il est peu de députés qui ne reçoivent quarante ou cinquante lettres par jour. Parmi ces lettres, quelques-unes peuvent avoir trait à des questions d'intérêt général, départemental ou communal. C'est la minorité. La plupart d'entre elles demandent au député son aide et sa protection pour des affaires d'un intérêt essentiellement individuel.

« Le député est sollicité à l'occasion des nominations des fonctionnaires de tout ordre. Si un poste de juge de paix ou de percepteur devient vacant, vingt candidats prennent la plume et lui demandent de faire des démarches pour faire obtenir le même poste à chacun des vingt. Il en est de même pour toutes les fonctions qui forment l'administration française. Le député est prié d'intervenir en tout et pour tout. Il faut qu'il se précipite dans les bureaux de toutes ces administrations et se pende aux basques de tous les ministres et de tous les directeurs. S'il ne le fait pas, c'est un homme classé. Aux prochaines élections, on saura lui reprocher son manquement à ces singuliers devoirs électoraux.

« Quant aux bureaux de tabac, je n'en parlerai pas. Pour une place, il y a peut-être quatre ou cinq mille demandes, toutes apostillées convenablement et munies des recommandations les plus pressantes. Il en est de même pour les facteurs, les gardes champêtres, les douaniers, etc. Le député recommande et apostille. C'est, paraît-il, sa principale fonction. On lui pardonnera volontiers un mauvais vote, mais on lui gardera éternellement rancune de n'être pas intervenu, pour une fonction quelconque, en faveur d'un candidat qui postulait en même temps que cinq cents autres citoyens.

« Ce n'est pas tout. Si le député est sollicité dans les nominations de tous les fonctionnaires, il l'est encore bien plus pour l'obtention des pensions, brevets, dispenses, secours, retraites, qui se distribuent dans le cours de l'année. Le postulant ne s'inquiète même pas si la loi et si le budget permettent l'octroi de la pension ou du secours qu'il demande. Il écrit à son député et l'invite à faire toutes

les démarches nécessaires pour arriver au but poursuivi. Le député doit marcher, suivre la demande pas à pas, intriguer dans les bureaux, pleurer chez les ministres. Comme il a, dans ses cartons, mille demandes du même genre, il court, il vire, il vole. On le voit aux finances, à l'intérieur, à la guerre, partout.

« Après les administrations publiques viennent les administrations privées, car beaucoup de citoyens se figurent que le député est tenu de donner et peut donner des places à tous les jeunes gens sans emploi de l'arrondissement. On lui demande d'aller trouver les directeurs des grandes Compagnies de chemins de fer ou de navigation, les patrons des grands magasins, des grandes usines ou des grands cafés. Il doit avoir des relations avec la banque de commerce et l'industrie. Il est universel, il doit pouvoir tout.

« On lui demande encore de voir les juges et d'intervenir dans les procès, de visiter les professeurs et d'assurer le succès aux examens du baccalauréat, de connaître tous les directeurs ou chefs de bureau et de peser de son influence dans les différents concours, de fréquenter chez les officiers et de leur recommander des scribes ou des brosseurs.

« Souvent, on le charge de besognes encore plus particulières. Il va chez les notaires, les avoués, les architectes et aussi chez les confiseurs. Ce n'est plus un député, c'est un commissionnaire, un placier, un homme d'affaires, un domestique ou un bon Dieu! Il serait facile de citer des exemples. Il n'est pas un député de droite, du centre ou de gauche, qui n'ait chez lui un stock de lettres montrant tout ce qu'on exige de lui. Certains citoyens se figurent que le député est tout-puissant et qu'il n'a qu'à se montrer pour obtenir tout ce qu'il demande. Aussi le fait-on intervenir dans tous les actes de la vie de ses électeurs ou de ceux qui ont fait campagne contre lui. Peu importe qu'il vote bien ou mal, s'il remplit bien ses fonctions d'homme d'affaires de l'arrondissement!

« Cette conception du rôle du député est déplorable et l'on conçoit que Clovis Hugues demande qu'un texte de loi précis intervienne pour modifier les choses.

« En somme, un député est un homme comme les autres. Il n'a ni pouvoir spécial, ni connaissances plus élevées que le reste des mortels. Ses apostilles ou ses recommandations sont la plupart du temps inutiles et vaines. Elles lui prennent son temps et le forcent à des transactions et à des compromissions continuelles.

« Un député que ses électeurs poussent dans les antichambres ministérielles ou privées perd forcément toute son indépendance. Il

devient l'obligé des ministres ou des directeurs qui cèdent à ses demandes. Que devient alors sa liberté d'action? S'il intervient auprès des juges, dans les examens ou les concours, il commet une action immorale, car, si son intervention est efficace, elle lèse forcément ceux qui ne sont pas protégés.

« Je crois donc que tous les députés verraient avec satisfaction, comme le demandait Clovis Hugues, qu'un texte de loi précis mît fin à cette orgie de recommandations, d'apostilles et de démarches. Débarrassés de cette besogne immorale et humiliante, qui prend actuellement le meilleur de leur temps, les députés pourraient travailler plus utilement au bien du pays. Ils n'écriraient plus cinquante lettres banales par jour et ne seraient plus immobilisés dans les antichambres. Ils seraient représentants du pays et non plus les courtiers de leur arrondissement. »

M. Maurice Allard nous semble avoir une grande confiance dans les « textes de loi précis ». Cette confiance, nous ne la partageons guère, car les mœurs sont plus fortes que les lois, et les apostilles, les recommandations, les démarches sont choses qui échappent forcément au contrôle.

De quoi se plaignent d'ailleurs les députés? Si ces apostilles, ces recommandations, ces démarches les ennuient, pourquoi consentent-ils à accorder les unes et à faire les autres? Que ne prennent-ils l'initiative du refus, au lieu de se le faire imposer par un « texte précis » ... et inapplicable? Ne sont-ils pas eux-mêmes les auteurs de leur esclavage? Au cours de la période électorale, n'ont-ils pas multiplié les promesses? Et ne s'accorde-t-on pas à reconnaître que les plus zélés tiennent moins encore qu'ils n'ont promis?

Le député, en définitive, récolte comme législateur ce qu'il a semé comme candidat. Il *dépend* de ses électeurs, qui l'ont choisi parce qu'il leur promettait ses *services*, et il n'est pas étonnant que, le moment de l'échéance venu, les créanciers exigent satisfaction. M. Méline, dans son récent discours de Remiremont, constatait la facilité croissante avec laquelle certains représentants de la nation jettent par-dessus bords leurs programmes politiques. On se fait élire pour voter *pour* telle mesure, et, sans sourciller, on vote *contre*, ou vice versa, sous quelque prétexte d'opportunité. Rien d'étonnant à cela. Ce n'est pas à ces réformes que le gros des électeurs influents tient le plus. La chose à laquelle on tient, ce sont les *faveurs*. Sur ce terrain, les engagements sont plus redoutables. On dépouille une opinion, mais on ne renie pas une flatterie à la bête humaine; ou, si on la renie, la bête humaine devient féroce et se venge, aux élections suivantes, en jetant dans l'urne le nom du

candidat, quel qu'il soit, disposé à supplanter le mauvais payeur.

M. Clovis Hugues peut donc réclamer tant qu'il voudra des « textes précis ». Qu'on les vote ou qu'on ne les vote pas, cela ne changera rien à l'affaire. L'élu restera dans la dépendance de l'électeur, et si l'électeur lui dit : « Demande », le pauvre diable, en dépit de tous les textes, demandera.

## IV. — L'ÉDUCATION POPULAIRE (1)

Sous ce titre, M. Max Turmann vient de réunir de nombreux renseignements sur diverses œuvres qui fonctionnent à côté de l'école et après l'école, en vue de compléter les résultats de celle-ci.

Depuis quelques années, il s'est créé beaucoup de cours d'adultes, de conférences, de lectures, de mutualités scolaires, d'Universités populaires, de cercles d'études, d'associations d'anciens élèves. C'est ce mouvement que l'auteur s'efforce de nous représenter et sur lequel il a recueilli des documents et des statistiques.

Un simple résumé de cet ouvrage, en raison même de la riche documentation qu'il renferme, nous entraînerait trop loin. Arrêtons seulement nos regards sur deux des organismes décrits par M. Turmann : la *Fondation Universitaire de Belleville* et l'œuvre populaire du Sillon.

La *Fondation Universitaire de Belleville* a été inaugurée le 5 novembre 1899. Elle a été entreprise par des étudiants qui, à l'exemple de ce qui se passe dans les *settlements* anglais, ont voulu s'établir dans des quartiers populaires, et ouvrir un local où ils se rencontreraient avec des ouvriers pour converser et travailler avec eux.

La *Fondation Universitaire de Belleville* admet des membres de toutes croyances. Les étudiants vont habiter, à tour de rôle, la maison de Belleville où est établi le siège de l'œuvre. Cette maison s'ouvre le soir et les ouvriers y trouvent, outre d'instructives conversations avec des jeunes gens instruits, des conférences, des lectures, des divertissements, des consultations juridiques et médicales. La cotisation est de cinquante centimes. L'œuvre est surtout fréquentée par des ouvriers d'élite, auxquels leur profession permet déjà un certain développement intellectuel. Vers la fin de l'année dernière, la *Fondation Universitaire de Belleville* comptait 56 membres honoraires et 167 membres actifs, dont 97 étudiants et 70 ouvriers.

(1) Lecoffre. Paris.

L'œuvre du *Sillon* consiste en cercles d'études sociales pour jeunes ouvriers, sortes de salles de travail où ils viennent pour lire, étudier, et surtout se rencontrer avec des hommes compétents et instruits, capables de leur donner des conseils. Ces cercles, dans la pensée de leurs fondateurs, doivent être des « offices centraux de coopération intellectuelle et morale », propres à rapprocher les uns des autres les membres de la classe populaire et ceux qui exercent les professions libérales. Depuis le mois de décembre dernier, des salles de travail et de consultations ont été ouvertes rue de Bagneux. Des conférences ont été faites sur l'alcoolisme, sur nos colonies africaines, sur l'air, sur les épopées françaises, sujets variés comme on le voit. On a organisé des promenades au Musée du Louvre, à une grande usine de boulangerie et à l'imprimerie du *Journal des Débats*. Les promoteurs de l'œuvre, qui rédigent la revue le *Sillon*, se proclament catholiques et démocrates.

Ces œuvres, et d'autres semblables, sont intéressantes en ce qu'elles témoignent d'une généreuse initiative et d'un salutaire besoin d'activité de la part de la jeunesse des écoles. Elles vérifient en outre, une fois de plus, la loi en vertu de laquelle les ouvriers, lorsque le patronage naturel leur fait défaut, se rejettent vers le patronage artificiel, qui leur est fourni par les cultures intellectuelles. Ce patronage artificiel, selon les individus qui l'exercent, peut se trouver bon ou mauvais. Du reste, il aura peut-être plus d'utilité pour les étudiants que pour les ouvriers, en leur dévoilant les perspectives peu connues pour eux du monde du travail, et en les éclairant sur la complexité des questions sociales, que les purs « intellectuels » sont trop portés à résoudre avec des principes abstraits.

Ne fermons pas le livre de M. Turmann sans louer, outre le labeur qu'il représente, l'impartialité dont il est animé. L'auteur, catholique militant, examine avec faveur et loue, lorsqu'il y a lieu, les œuvres complémentaires de l'école instituées par des hommes de toute opinion. Sur certains points les œuvres religieuses lui paraissent en avance : sur certains autres elles se laissent distancer. M. Turmann note tout cela, et, bien qu'il prenne rarement la parole pour son propre compte, exprime sa pensée en des passages tels que ceux-ci :

« Durant de longs siècles, l'Église a été la maîtresse d'école du peuple de France : il ne faut donc pas que les catholiques laissent accaparer par leurs concurrents le monopole de la diffusion de la science. Aussi souhaitons-nous voir se développer les lectures publiques, les cercles d'études, les cours du soir et les conférences, les promenades artistiques et scientifiques. »

Et plus loin, après avoir cité un article publié dans le *Siècle* par

M. Buisson, qui reconnaît l'activité déployée par les organismes religieux sur le terrain de l'action sociale :

« Échappant à toute accusation de partialité, cet éloge est précieux. Nous ne disons pas qu'il soit immérité ; nous souhaitons seulement que les catholiques de France s'efforcent de justifier encore davantage un pareil jugement.

« C'est à eux que l'on doit les intitutions complémentaires de l'école. Ils se doivent à eux-mêmes de ne se laisser dépasser par personne : catholicisme oblige. »

Mais pour cela, ajouterons-nous, l'exacte observation des faits sociaux est nécessaire, afin que le zèle le plus pur n'aille pas quelquefois contre l'évolution providentielle des choses. Plus le dévouement est actif, plus il a besoin d'être éclairé sur les conditions dans lest quelles il doit agir pour produire des fruits durables et sains. C'est à quoi peut grandement servir la *Science sociale*.

G. d'A.

## V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

**Choses municipales. — La hausse du papier. — La crise de la dentelle. — Le droit de péage réhabilité. — Un cadeau du roi des Belges. — Le mouvement religieux chez les Arméniens. — L'autonomie scolaire aux États-Unis. — Histoire d'un cheval et d'une automobile.**

La France vient de renouveler ses conseils municipaux. C'est une opération qui, en même temps qu'elle déchaîne bien des discordes locales, soulève de grosses questions, périodiquement agitées par tous ceux que préoccupent les réformes administratives.

C'est dans les grandes villes que les élections municipales aboutissent généralement aux résultats les plus bizarres et les plus dangereux. Les sommités commerciales y sont presque toujours écartées du pouvoir, et celui-ci devient le butin de quelques aventuriers déclassés, appuyés par la masse des ouvriers d'usines. Une des plus grandes villes de France, où nous résidons en ce moment, offre précisément ce spectacle depuis de longues années, et l'on attend toujours en vain la « coalition des hommes d'ordre » qui doit jeter à bas une municipalité absolument impropre à sa fonction.

Sans le *veto* préfectoral, de telles assemblées municipales auraient vite fait de causer le plus terrible bouleversement dans une cité. Mais la centralisation est là, qui paralyse les petits dictateurs locaux dans leurs essais de révolution fragmentaire, et il en résulte cette conséquence très curieuse que les hommes d'ordre, assez souvent favo-

rables aux idées de décentralisation, sont obligés de se réfugier *en fait* dans les bras du pouvoir central pour échapper aux caprices de leurs édiles.

Comment s'évanouira cette antinomie? Nous avouons n'en rien savoir, et les transformations sociales devraient précéder ou accompagner, dans tous les cas, les modifications administratives. Tout ce qu'on peut conclure de la situation actuelle, c'est que les poisons sont quelquefois des contre-poisons, et que le seul moyen de conjurer un grand mal, c'est, dans certains cas, la conservation d'un mal moindre.

Les partisans d'un *pouvoir fort* auront la partie belle tant que les grandes villes auront besoin d'être protégées contre les petits despotes sortis de leur sein.

*
* *

Un contre-coup peu connu des secousses politiques, c'est la hausse qu'elles occasionnent sur le papier. Les journaux font de cette denrée une consommation effrayante, et, lorsque un événement « sensationnel » se produit, augmentant le tirage quotidien, la papeterie éprouve plus de difficulté à se procurer sa matière première. Cette matière, c'étaient d'abord les chiffons, mais il y a beau temps que les chiffons ne suffisent plus. On a alors expérimenté diverses substances, notamment le bois, et les forêts de la Norvège, celles du Canada, d'autres encore, ont reçu de terribles brèches. On affirme que le *Petit Journal* engloutit 150 arbres par jour. Au bout de l'an, cela fait une véritable futaie.

En ce moment, la guerre du Transvaal renforce le tirage des journaux. Bon nombre d'entre eux, qui n'avaient que quatre pages, se mettent à en avoir six ou huit. D'autres se contentent d'agrandir leur format. Devant cette effrayante consommation, les producteurs de papier ont récemment augmenté leurs prix, et des publicistes expriment la crainte de les voir s'augmenter encore. Bien des industries, la librairie notamment, peuvent se ressentir fâcheusement de cette hausse, et le livre, qui a déjà contre lui le développement des sports physiques, trouvera, dans le prix même de la matière dont il se compose, un obstacle croissant à sa multiplication. Nos enfants liront peut-être moins que nous. Faut-il les plaindre?

*
* *

Un objet, en revanche, dont la valeur diminue, c'est la dentelle. Cet élément de la parure féminine se faisait jadis à la main, et coûtait fort cher. Il se fait aujourd'hui à la machine, et coûte fort peu.

La dentelle à la main existe toujours, car le grand luxe l'admet encore; mais il est si peu de personnes en état de distinguer l'œuvre des dix doigts de celle de la mécanique moderne que bien des personnes aisées se contentent de la qualité inférieure. Elles s'en contentent d'autant plus facilement que la mode, l'impérieuse mode, impose de nos jours dans la toilette des changements plus rapides qu'autrefois. Or, ce qui doit peu durer n'a pas besoin d'être très beau.

La dentelle à la main se vend donc moins et, dans la seule Normandie, des milliers d'ouvrières ont ainsi perdu leur gagne-pain. Celles qui l'ont conservé ne gagnent plus que quelques sous par jour. Dans le Calvados, une cinquantaine de maisons centralisaient les ouvrages, exécutés par les paysannes du pays. Aujourd'hui, c'est à peine si trois ou quatre maisons se soutiennent, grâce aux salaires dérisoires dont la main-d'œuvre veut bien se contenter. Pendant ce temps, dans le Nord, des usines se créent où d'ingénieux appareils, en dix minutes, fabriquent autant de dentelles qu'une bonne ouvrière peut en confectionner en six mois.

Il y a là une de ces évolutions fatales, contre lesquelles on ne peut rien. Ou plutôt, l'on peut toujours quelque chose. On peut se retourner, et voir dans quelle mesure il serait possible d'utiliser ses aptitudes en les adaptant aux nécessités nouvelles. M. Engerand, dans la *Revue des Deux-Mondes*, exprimait dernièrement cette opinion que la dentelle à la main peut vivre, à la condition de devenir résolument artistique, d'employer des fils de diverses couleurs et de donner à chaque ouvrage, grâce à la variété des combinaisons possibles, un cachet d'originalité qui atteste, du premier coup, l'habileté d'une main humaine. La machine doit se borner à un petit nombre de types, qu'elle reproduit indéfiniment. L'ouvrière dentellière, si elle veut continuer la concurrence, doit viser à créer une infinité de types, dont chacun n'existerait qu'à un seul exemplaire. La clientèle très riche, en ce cas, lui resterait fidèle, parce que la dentelle à la main et la dentelle à la machine ne risqueront plus de se confondre. Les vieilles industries peuvent échapper à la mort, mais en se rajeunissant.

*
* *

Un usage qui semblait à peu près mort, et qu'on va pourtant rajeunir, c'est le *péage*. Quoique « contraire à tous les principes », cette institution vient d'être agréée par la Chambre qui, avant de se séparer, a voté un projet de loi sur l'achèvement du canal de la Marne à la Saône, projet de loi dont l'article principal est ainsi conçu :

« La chambre de commerce de Saint-Dizier est autorisée à per-

cevoir, pendant cinquante ans au plus à partir de la mise en exploitation complète du canal de la Marne à la Saône, des péages dont le tarif kilométrique est indiqué ci-après, sur toutes les marchandises et sur les bateaux vides qui emprunteront, en tout ou en partie, la portion du canal comprise entre les ports de Heuilley-Cotton et de Licey-sur-Vingeanne ». Et l'article ajoute : « Les péages sont calculés sur le nombre total de kilomètres que ces marchandises et bateaux parcourront sur le canal, entre Rouvroy et la Saône ».

Il y a un peu plus de cent ans, celui qui eût soutenu un tel article eût risqué sa tête. Il y a quelques semaines, l'article a été voté sans débat.

On conçoit, en effet, que des cas se présentent où les frais d'une nouvelle voie de communication, faite exprès pour tels et tels, doivent être supportés principalement par les intéressés. Cela est vrai surtout dans le cas où, sans les ressources fournies par les intéressés, la voie de communication ne pourrait pas être ouverte. Du reste, au bout d'une certaine période, à mesure qu'on s'éloigne des conditions spéciales qui ont entouré l'inauguration de la nouvelle voie, les péages, de gré ou de force, disparaissent toujours.

*
* *

Les passages privés deviennent passages publics. De même, les promenades privées deviennent des promenades publiques. Les Tuileries, le Luxembourg, les parcs de Versailles et de Saint-Cloud ont été des annexes de demeures royales. Aujourd'hui, les plus humbles citoyens en profitent, et nous voyons que le domaine de Chantilly vient de subir le même sort.

Il se passe en Belgique un phénomène analogue. Le roi Léopold vient de disposer, en faveur du peuple belge, de tous ceux de ses domaines qui peuvent servir de promenades. Cette libéralité royale a été accueillie avec reconnaissance. Le roi des Belges, en s'y résolvant, a montré une fois de plus, qu'il était dans le « courant moderne ». Il aura bien mérité de la « démocratie ».

Rois et grands auront d'ailleurs joué, à ce point de vue, un rôle providentiel. Grâce à leur prudence, ils ont pu, à une époque où les villes n'étaient pas développées comme aujourd'hui, créer des jardins magnifiques, *pour lesquels il n'y aurait pas eu de place* si tout le terrain eût été dès l'origine laissé à la disposition des petits propriétaires ou des magistrats municipaux. C'est à ces grands personnages que l'on doit la constitution de réserves d'air et de verdure, véritable trésor pour les populations urbaines d'aujourd'hui. On se scandalise quand on voit, en lisant l'histoire, ce qu'a coûté Versailles aux con-

tribuables d'alors. Maintenant, à certains jours, en voyant la foule se presser dans ces avenues et ces bosquets, on se demande si, au fond, Versailles « ne valait pas çà ». Louis XIV, avec toute sa prodigalité et tout son faste, travaillait pour le peuple sans le savoir.

*
* *

C'est loin du luxe et en des régions désolées par la famine que travaillent ceux de nos missionnaires occupés à soulager les Arméniens, victimes des dernières persécutions. Le patronage de leurs stations disséminées a contribué, au moment des massacres, à en sauver un grand nombre. Seule, au milieu des tergiversations de la diplomatie, leur influence a pu faire quelque chose pour ces malheureux. Une fois le carnage terminé, ou à peu près, ce sont leurs aumônes qui ont permis de conjurer la détresse des premiers moments, et d'arracher à la faim ceux qui avaient échappé à la mort. Les Arméniens ont été reconnaissants, et le dernier *Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient* nous apprend que trente mille d'entre eux, depuis cinq ans, ont embrassé le catholicisme. Ils deviennent ainsi, non plus officieusement, mais officiellement, les protégés de la France.

Jusqu'ici, la configuration même du sol au nord-est de l'Asie Mineure, la distribution du territoire en hautes vallées tournées vers des lacs, préservait les populations du contact des races et des idées étrangères, et certaines hérésies du Bas-Empire s'étaient conservées telles quelles, en de petites communautés fermées constituant autant de petits mondes religieux et moraux. C'est donc un grand pas que plusieurs milliers de ces hommes traditionnels viennent de franchir, et l'on annonce que l'exemple des premiers a des chances d'être suivi par d'autres.

*
* *

Où l'on voit des hommes peu traditionnels, c'est dans cet État de New-York qui, à ce que racontaient dernièrement plusieurs journaux, vient d'inaugurer, dans ses écoles, un système d'autonomie des plus hardis, mais aussi des plus intéressants.

L'école est considérée comme une cité; les élèves en sont les citoyens et élisent un maire, un conseil municipal, des magistrats et des policemen. Le directeur et les maîtres n'ont plus à s'occuper d'ordre et de discipline. C'est affaire aux élèves.

Les conseillers se réunissent une fois par semaine, jugent les cas d'indiscipline et appliquent les réprimandes et les peines du piquet, de la retenue et de la quarantaine ou isolement des autres écoliers.

Les maîtres comparaissent comme témoins et n'ont pas voix au

chapitre pour le prononcé des sentences à l'exécution desquelles veillent les policemen.

Un rapport du directeur de l'école Montgomery dit que le système d'école-ville fonctionne parfaitement.

Le système dont il s'agit, comme on le voit, ressemble à l'institution des *captains*, qui fonctionne dans plusieurs établissements anglais, ainsi qu'à l'*École des Roches*. Les procédés peuvent ne pas être identiques; mais ils tendent au même but, qui est de développer le sentiment de la responsabilité chez l'enfant.

*
* *

C'est encore des États-Unis que nous arrive l'écho suivant.

Un accident fut causé, dans le comté de Rochester, par un cheval qui s'était emballé sur le passage d'une automobile. On alla en justice. Le propriétaire de l'automobile, condamné en première instance, fit appel devant le juge de comté. Il vient d'être acquitté.

Et voici dans quels termes le juge apprécie l'affaire qui était évoquée devant lui :

« Si l'on avait l'idée de revenir aux méthodes primitives et de parcourir les rues de la cité avec un attelage de bœufs, comme on en voyait autrefois dans la prairie, chacun ne manquerait peut-être point de s'effrayer de ce convoi inusité, et cependant l'événement ne saurait donner lieu à une action.

« Les chevaux peuvent s'effrayer des modes de locomotion tombés en désuétude anciens ou modernes, mais ce sont là des incidents avec lesquels il faut toujours compter quand on emploie des chevaux; y attacher une importance trop grande serait nuisible au progrès. Les automobiles, marchant à une allure modérée, peuvent effrayer les chevaux qui n'y sont pas habitués, *mais il faut que les chevaux s'y habituent*, et que le conducteur coure les risques inévitables pendant cette période d'accoutumance. »

Le jugement conclut ainsi :

« Les dangers accidentels résultant de l'emploi sur les grandes routes de ce mode de locomotion s'effacent devant les bénéfices permanents et plus grands qui résultent, pour l'intérêt général, de l'adoption d'instruments perfectionnés par la science et le génie de l'inventeur. »

On ne reprochera pas à la justice américaine de ne pas se mettre au pas de son siècle. Pour le juge de Rochester, comme on le voit, la question du progrès prime tout. Ordre est donné au cheval de s'y habituer; mais la sentence, par-dessus la tête du cheval, vise l'homme, qui lui aussi se montre quelquefois rétif.

G. D'AZAMBUJA.

## VI. — UN ROMAN SOCIAL

Sous ce titre *L'Abdication*, M. Gabriel d'Azambuja, notre rédacteur en chef, va publier un nouveau roman à thèse sociale.

Il s'agit des grands propriétaires ruraux qui, désertant leur fonction naturelle, émigrent à Paris pour y mener une vie de désœuvrement et de plaisirs mondains.

Ces grands propriétaires font plus qu'émigrer : ils *abdiquent*. Quels sont les résultats de cette abdication? C'est ce que l'auteur, en un récit où l'analyse psychologique se fond avec l'observation sociale, et terminé d'une façon dramatique, s'est efforcé de montrer.

Le volume de M. d'Azambuja, qui est actuellement sous presse, paraîtra chez Delhomme et Briguet, 83, rue de Rennes, Paris. Prix : 3 fr. 50.

## VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Histoire de la littérature française, des origines à nos jours,** par M. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — 1 vol. in-12, Masson et Cie, Paris. — Cette œuvre, très résumée, a le caractère d'un manuel classique, clair, bien divisé, sobre de dissertations, agréablement fourni de citations. L'auteur y mentionne les écrivains les plus récents, ceux dont le succès vient de s'affirmer de nos jours.

**Les assemblées politiques dans la Russie ancienne. Les Zembskié Sobors.** Étude historique par M. Félix de Rocca. — 1 vol. in-8°, Larose, Paris. — La Russie a eu quelque chose d'analogue à nos États généraux. Cette institution a fleuri au XVIe siècle et a ensuite disparu, ne pouvant survivre aux circonstances accidentelles qui l'avaient fait éclore. Il y a donc là une page curieuse d'histoire, et digne de frapper l'attention. Certains faits ouvrent un jour tout spécial sur l'état social de la Russie, qui a évolué si différemment des autres nations.

**L'assurance contre le chômage,** par M. Georges Denjean, ancien élève de l'École Centrale, docteur ès sciences politiques et économiques. — 1 vol. in-8°, Guillaumin, Paris. — L'auteur de cet ouvrage étudie les divers moyens proposés ou essayés pour combattre le chômage involontaire : droit au travail, assistance par le travail, assurances de divers types, publiques et privées. Il passe en revue les institutions et les législations des différents pays, les combinaisons expérimentées dans les grands ateliers les plus célèbres, et conclut en proposant un système d'après lequel l'ouvrier, le patron et l'État seraient mis à contribution pour faire fonctionner des caisses d'assurance obligatoire.

**Le marxisme et son critique Bernstein**, par Karl Katusky; traduction de M. Martin Leray. — P. V. Stock, Paris. — L'écrivain allemand Bernstein, dans un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit, s'est écarté de la pure doctrine marxiste et a préconisé l'alliance du parti socialiste avec les partis libéraux bourgeois.

M. Katusky réfute l'opinion de Bernstein et défend contre ce dernier l'intégrité des idées marxistes. Son livre se subdivise comme il suit : la méthode, le programme, la tactique.

**L'ordre social et ses bases naturelles.** — *Esquisse d'une Anthroposociologie*, par O. Amman; traduction de H. Muffong, professeur agrégé au lycée de Saint-Brieuc. — Albert Fontemoing, Paris. — L'auteur de ce livre analyse, selon ses idées philosophiques et anthropologiques, les éléments de la société. Il attache une grande importance à l'hérédité, à la sélection, à tout ce qui constitue la « race physique ». Il préconise diverses réformes pour l'amélioration des races ouvrières. Il repousse le socialisme, mais se déclare partisan d'une réforme agraire, et conclut en disant que les classes dirigeantes doivent avant tout patronner les paysans.

*
* *

**Pour devenir avocat** (1). — Sous ce titre a paru depuis peu un tout petit volume de 187 pages de nature à intéresser nos lecteurs.

Dans les divers chapitres fort spirituellement tournés de son ouvrage, M. René Lafon se place successivement à deux points de vue : Théoriquement, que se plaît-on à espérer de l'exercice de la profession? Pratiquement, comment la profession réalise-t-elle ces promesses?

On le voit, le but poursuivi dans cette étude est d'observer en fait ce que c'est que la profession d'avocat.

Ce point de vue d'*observation*, fort voisin du nôtre, fournit à l'auteur l'occasion d'une série de petits tableaux très mouvementés, présentant en raccourci les diverses étapes de la carrière : l'école de droit d'abord : cours et examens; l'étude d'avoué et l'apprentissage de la procédure; le stage et l'apprentissage de la profession : la dialectique juridique et la conférence des avocats; les règles professionnelles et leurs interprétations idéalistes par les anciens; rapports théoriques de l'avocat et de la clientèle; lieux communs dithyrambiques sur la noble profession.

Sourdines à trop d'enthousiasme; exercice de la profession pour le débutant qui ne peut guère attendre; être ou ne pas être; comment concilier la rigueur théorique des règles professionnelles, et le fait pratique de trouver à se procurer des affaires; quelques tendances révolutionnaires au sein d'une minorité du conseil de l'ordre (notamment sur les questions du mandat, des honoraires, du traité à forfait), etc.

Citons un fragment de la conclusion : « Tu me demandes de conclure, lecteur : je t'ai dit ce qui est; conclus toi-même...

(1) Paris. Reinwald, Schleicher, 1 vol. in-18.

« Tant que subsistera l'ordre social actuel, et tant qu'il y aura des avocats, « ne songe pas à venir en grossir le nombre, à moins que tu n'aies : de « quoi vivre d'abord, deux ou trois avocats, autant de notaires, autant « d'huissiers, autant d'agents d'affaires pour t'envoyer les dossiers, *tous* les « dossiers dont ils disposent, et la clientèle assurée de quelques grandes so- « ciétés, compagnies ou administrations à la tête d'un contentieux respec- « table...

« Sinon va chercher fortune ailleurs, audacieux jeune homme. »

— Peut-être jugera-t-on par cet extrait du ton général du livre, d'une lecture fort suggestive. P. I.

---

Sous le titre *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*, vient de paraître une nouvelle revue, dirigée par MM. Paul Pic, professeur de législation industrielle à la Faculté de droit de Lyon et Justin Godart, docteur en droit, professeur d'économie politique à la Martinière.

La Revue a pour but d'enregistrer tout ce qui a trait à la législation ouvrière et de signaler tout ce qui se fait dans le monde du travail en vue d'améliorer la situation de l'ouvrier. Elle procédera également à des enquêtes sociales.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# LE PÉRIL JAUNE

## A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

Cinq ans sont écoulés depuis que la Chine, vaincue par le Japon, a signé le traité de Shimonosaki, par lequel de nouveaux ports ont été ouverts au commerce étranger et de nouveaux droits conférés aux Occidentaux désireux de s'établir en Chine, notamment celui de naviguer sur les fleuves et de créer des établissements industriels dans l'intérieur. On peut dire que, depuis lors, la « question d'Extrême-Orient » a pris une face nouvelle, et que les événements, dans cette région du globe, ont marché d'une allure accélérée. C'est ce qu'a fort bien vu M. Pierre Leroy-Beaulieu qui, au retour d'un voyage en Sibérie, au Japon et en Chine, publie un intéressant volume : *la Rénovation de l'Asie* (1).

C'est au milieu de transformations et de secousses inusitées que la fin du XIX^e^ siècle va sonner pour ces trois pays. La Sibérie, qui s'est étendue vers le Sud par l'extension de la puissance russe dans une partie des steppes de Asie centrale et dans la Mandchourie du Nord, va devenir une « route » de premier ordre avec la prochaine inauguration du chemin de fer trans-

(1) Armand Colin, Paris.

sibérien. Le Japon, en trente ans, a fait peau neuve, et a revêtu la physionomie extérieure d'un Etat européen. La Chine est restée à peu près la même intérieurement ; mais, ce qui a surtout changé, c'est sa situation vis-à-vis des races occidentales, fortement établies désormais sur plusieurs points de ses rivages et disposées à exploiter le plus tôt possible les ressources de l'intérieur.

C'est vers la Chine, principalement, que se tournent les convoitises européennes. Le pays est vaste, il est peuplé, il est relativement riche, et renferme des mines que les Chinois n'ont jamais songé à mettre en valeur. Ce pays, non seulement on peut en tirer beaucoup, mais on peut *y placer* beaucoup. Il y a, dans l'énorme masse de la population chinoise, un *pouvoir de consommation* qui fait entrevoir des débouchés magnifiques aux industriels de l'Occident.

La question chinoise, dans ces derniers temps, n'était pas à l'état aigu. Elle restait à l'état chronique. La lecture des journaux nous apprenait de temps à autre que l'Angleterre, que la Russie, que l'Allemagne, que la France avaient demandé et obtenu des enclaves territoriales situées au bord de la mer, et cédées « à bail » — admirez l'ingéniosité de la langue diplomatique ! — par le gouvernement chinois; que l'Italie avait fait des démarches dans le même sens; que l'influence russe ou que l'influence britannique prédominait à la cour de Pékin ; que la cession de tel projet de chemin de fer était vivement disputée par les sociétés financières de diverses nations ; que tel mandarin partisan de réformes était en faveur ou en disgrâce, que l'empereur avait rendu un édit en faveur des missionnaires, mais que d'autre part quelques centaines de chrétiens avaient été massacrés par des fanatiques peu dociles aux édits impériaux. Nous étions donc tenus en haleine, sans avoir à enregistrer toutefois des événements « sensationnels ». Mais voilà que l'insurrection des *Boxers* prend des proportions inquiétantes, et oblige les gouvernements civilisés à faire débarquer des troupes. Il y a là une situation sur laquelle nous devons, comme les autres, ouvrir sérieusement les yeux.

C'est donc le moment de reparler un peu du « péril jaune ». Non pas certes que M. Pierre Leroy-Beaulieu soit de ceux qui s'alarment de ce péril. Au contraire. Les observations du jeune économiste peuvent aider l'Europe à se rassurer. L'écrivain a vu de près les Chinois, et il ne les a pas trouvés redoutables. Ce qui est plus redoutable, c'est la concurrence des puissances européennes autour de ce grand empire en décomposition. Néanmoins l'idée du « péril jaune » est loin d'être évanouie dans les esprits. Profitons de l'occasion pour examiner et peser les divers motifs qui peuvent nous inciter à craindre. Le meilleur moyen de se guérir de la peur des fantômes est encore d'aller vers eux et de les regarder de près.

Notons tout d'abord que le fantôme est double. On se représente le péril jaune sous deux aspects : l'aspect militaire et l'aspect économique. On le transporte sur le champ de bataille, ou sur le marché du travail. Pour les uns, la masse chinoise est une pépinière éventuelle d'envahisseurs armés, invincibles par leur nombre, contre lesquels ne tiendraient pas les forces des États européens. Pour les autres, la même masse constitue une fourmilière de travailleurs trop peu exigeants, qui, une fois dispersés à la surface du globe, accepteront partout de faibles salaires et ruineront ainsi, par leur concurrence, les ouvriers de l'Occident. Ce serait l'invasion pacifique au lieu de l'invasion belliqueuse, mais le « péril », en définitive, ne serait pas moins effrayant.

L'Occident a-t-il des chances d'être conquis militairement par les Chinois? Beaucoup le craignent pour un seul motif: la masse énorme de la population chinoise. Depuis cinq ans, il en est qui le craignent pour un motif nouveau : l'exemple donné par le Japon. En peu d'années, ce pays s'est constitué une armée et une marine de guerre formidables, et M. Pierre Leroy-Beaulieu incline à penser que, si la France, l'Allemagne et la Russie n'étaient intervenues en 1895 en faveur de la Chine, c'est une dynastie japonaise qui régnerait actuellement à Pékin. Les troupes japonaises se sont comportées comme des troupes européennes. La ressemblance ne se bornait pas à l'armement; elle s'étendait aux ma-

nœuvres stratégiques et à la discipline. Les diplomates, dont le devoir professionnel est pourtant d'être renseignés, furent les premiers à tomber dans la plus profonde stupéfaction. Ils avaient cru que les Japonais seraient jetés à la mer. Ils furent obligés d'improviser une triple alliance pour les empêcher de conquérir le pays. Sur quoi certaines personnes raisonnent ainsi : puisque le Japon, pays de quarante millions d'âmes, a pu, en un quart de siècle, former une redoutable armée, pourquoi la Chine, pays de trois ou quatre cents millions d'âmes, ne pourrait-elle, si elle s'y met aussi, organiser une armée de même genre, huit ou dix fois supérieure en nombre à celle du Japon, capable par conséquent d'envahir et de subjuguer l'Europe? Chinois et Japonais ne sont-ils pas frères, ou tout au moins cousins? Ce qu'un pays a fait, l'autre ne peut-il pas le faire, surtout maintenant que la Chine a dû être aiguillonnée par sa défaite, et que la nécessité de se constituer de vraies forces militaires a dû être démontrée à ses gouvernants.

Un argument, tiré d'une qualité du peuple chinois, vient à l'appui de cette thèse. Le Chinois craint peu la mort. Il se suicide avec une facilité extraordinaire. Il se laisse tuer, et même torturer, avec bien moins de protestations qu'un Européen. N'est-ce pas là une excellente formation pour des gens que l'on veut mener au combat? Des soldats qui n'ont pas peur de mourir! Mais la théorie nous dit immédiatement que c'est là l'armée invincible par excellence. Eh bien! la théorie a tort. La preuve, c'est que les soldats chinois, en présence des Japonais, prenaient résolument la fuite. « Il faut ajouter, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, que ce sont toujours les mandarins militaires, les officiers, qui donnent le signal du sauve-qui-peut. (1) » On peut donc ne pas trop craindre la mort, et craindre beaucoup la bataille. C'est un fait, et il faut s'incliner devant les faits.

Dans l'ensemble, la population de la Chine est pacifique, à l'inverse de celle du Japon, qui comprend une classe vraiment guerrière. Le Japon possède de temps immémorial sa nombreuse

(1) *La Rénovation de l'Asie*, p. 380.

aristocratie des Samouraïs, qui n'est pas sans analogie — imparfaite d'ailleurs — avec notre chevalerie du moyen âge. En Chine, les mandarins militaires se recrutent par des examens et sont fort méprisés de leurs collègues civils. Les deux peuples, à ce point de vue, sont dotés d'institutions radicalement différentes. Le Chinois de la classe inférieure est un petit cultivateur tranquille, minutieux, poli et rusé. Le Chinois de la classe supérieure est un lettré, déformé par une instruction exclusivement philosophique, pétri d'orgueil et de corruption. M. Pierre Leroy-Beaulieu pense que le premier, convenablement dressé, pourrait faire un bon soldat; mais le second, à coup sûr, n'est pas taillé pour faire un officier. Si donc le Chinois reçoit quelque jour une impulsion militaire, il ne la recevra pas d'autres Chinois. En fait, la Chine, lorsqu'elle a eu affaire à de sérieux ennemis, a mieux aimé se laisser conquérir qu'opposer une vigoureuse résistance. La grande muraille elle-même, si elle témoigne d'une belle patience, prouve aussi une certaine horreur pour les « rencontres » à main armée. C'est l'état d'âme diamétralement opposé à celui des Spartiates dont les magistrats ne voulurent jamais entourer leur ville de remparts, parce qu'ils redoutaient d'occasionner par là un affaiblissement de l'esprit militaire chez les défenseurs de la cité.

Il est donc absolument improbable que la Chine tente pour son propre compte le gigantesque effort militaire du Japon. Si elle le tentait, l'absence d'une classe dirigeante militaire frapperait la tentative de stérilité. Nous ne parlons pas des difficultés financières, et aussi de la surveillance des puissances qui ont bien pu laisser le Japon se réorganiser militairement, mais qui, instruites par cet exemple, sauraient mettre obstacle à toute velléité d'armement qui leur paraîtrait menaçante. L'Europe a désormais en Chine trop d'observatoires et de citadelles pour qu'une entreprise de ce genre ne soit pas arrêtée dès le début.

Nous voilà tranquillisés du côté de l'invasion guerrière. Mais il est plus d'une catégorie d'envahisseurs, et, à vrai dire, c'est le côté

économique des choses qui frappe le plus ceux qui se préoccupent aujourd'hui du péril chinois. Ce petit cultivateur, qui plante son riz grain par grain, et fait rendre à un minuscule lopin de terre le maximum de production qu'on peut en tirer, devient assez facilement un ouvrier d'usine, ouvrier obéissant, laborieux, dur à la peine, acceptant sans rechigner des besognes viles, répugnantes; avec cela, sobre et économe, et se contentant d'un salaire qui semblerait dérisoire à nos ouvriers occidentaux. Déjà, dans les « concessions européennes » et surtout à Shang-haï, des filatures s'élèvent, qui occupent des milliers d'ouvrières indigènes. « En trois ans à peine (après le traité de Shimonosaki) surgit à Sang-haï tout un faubourg industriel occupé par neuf grandes fabriques de coton, qui comptaient déjà 290.000 broches au début de 1898 et qui devaient en avoir bientôt 100.000 de plus, et trente filatures de soie avec 400 bassines, chiffre qui ne tardera pas à être doublé (1). » Or, le salaire moyen d'une ouvrière fileuse est de 90 centimes environ. On emploie des fillettes, qui gagnent de 12 à 15 centimes par jour. Notons que ces salaires sont en augmentation sur les salaires anciens. Quant aux travailleurs masculins, ils sont payés en proportion.

Étant donné le bon marché de la main-d'œuvre, le calcul à faire est très simple, et plusieurs capitalistes (anglais surtout) l'ont déjà fait. Ils ont transporté leurs entreprises en Chine et font travailler des ouvriers chinois au lieu de faire travailler les ouvriers européens *qu'ils auraient employés s'ils n'étaient pas allés se fixer en Chine*. Autant de perdu pour la main-d'œuvre européenne. Du reste, l'ouvrier chinois n'ignore pas qu'il y a beaucoup à gagner pour lui dans les pays occupés par les blancs, et où les ouvriers gagnent de forts salaires. Il s'expatrie donc, et va chercher du travail ailleurs. On en trouve dans l'Indo-Chine, en Malaisie, aux Philippines, et enfin sur tous les rivages occidentaux de l'Amérique. Là, comme on le sait, un formidable choc social s'est produit. L'ouvrier qui accepte les salaires les plus

(1) *La Rénovation de l'Asie*, p. 401.

bas s'est heurté à l'ouvrier qui exige les salaires les plus hauts, et, de ce choc, les États-Unis ont vu éclater la question chinoise, qui, pour le moment, s'est à peu près résolue par l'expulsion des Chinois.

Mais la violence est-elle une solution? Peut-on enrayer une émigration que facilitera de plus en plus, dans l'avenir, le développement des moyens de transport, une émigration qui pourra sans doute déplaire aux ouvriers blancs, mais que les patrons blancs, eux, auront intérêt à favoriser, puisqu'elle tend à leur procurer une économie de main-d'œuvre? Telle est, en fin de compte, la face économique du « péril jaune », et nous convenons que ce danger-là est plus sérieux, plus digne d'être « pris en considération » que le danger militaire. Toutefois, là encore, les faits observés par M. Pierre Leroy-Beaulieu donnent à penser que les craintes sont exagérées.

En effet, le Chinois se contente d'un salaire inférieur; mais, à mesure qu'il se trouve dans un milieu plus riche, il est porté à se donner plus de confortable, à élever son *standard of life*, selon le terme anglo-saxon. Le résultat, c'est que les salaires s'élèvent, et nous avons vu qu'à Shang-haï ils se sont déjà élevés. Au Japon, cette élévation de salaires a été beaucoup plus sensible, et les industries qui se fondent en Extrême-Orient doivent tenir compte de cette tendance de la main-d'œuvre à renchérir très rapidement. Ce seul fait est de nature à ralentir notablement l'expansion de l'industrie européenne sur le sol chinois. Sans doute, même relevés, ces salaires demeurent très bas, et la différence persiste entre ce que reçoit l'ouvrier chinois et ce que réclame l'ouvrier anglais ou français. Seulement, cette différence, à mesure que les points de contact deviennent plus nombreux entre les races, *va en diminuant*. Le « péril jaune » se trouve donc amoindri d'autant. Mais ce n'est pas tout.

Une différence de salaire ne suffit pas pour menacer d'une éviction prochaine la masse des ouvriers bien payés au profit des ouvriers mal payés. Toutes les industries ne peuvent pas se transporter en Chine, pour une foule de raisons qu'il est facile de

conjecturer. Celles-là seules le peuvent avec succès dont les produits, une fois manufacturés, s'écoulent en Chine même, ou qui tirent leur matière première de produits chinois. C'est déjà une limite. En outre, même pour ces industries privilégiées, il y a des aléas et des frais considérables. Les patrons se voient dans la nécessité de « former » leur personnel, de « créer » des débouchés, d'inaugurer des rapports spéciaux avec des populations de mœurs tout fait différentes, d'affronter des difficultés inconnues ou mal connues, inhérentes au pays, et provenant de ces autorités locales dont les façons d'agir ont donné naissance au terme expressif de « chinoiserie ». Sur le sol même des « concessions », l'Européen est libre et ne reconnaît d'autre autorité que son consul; mais, pour faire des affaires, il faut traiter avec l'« au-delà ». Il faut peut-être y aller soi-même, s'enfoncer dans l'intérieur. Bref, monter une industrie en Chine est une œuvre intéressante, susceptible d'atteindre une prospérité exceptionnelle; mais cette œuvre ne peut convenir qu'aux tempéraments énergiques et débrouillards. Or, ce n'est pas le cas de tout le monde, et c'est pourquoi, même chez les fabricants de soie qui prennent leur matière première en Chine, même chez les filateurs qui placent en Chine leur coton, beaucoup se trouvent bien en Europe et ne sont pas tentés de déménager.

D'autre part, si beaucoup de Chinois émigrent, tous ne peuvent pas émigrer. Les voyages coûtent cher, et, si quelque puissant patron veut faire venir des hommes jaunes, — ce qui se passe dans certaines colonies, — il y a la question des *engagements* qui complique aussitôt la chose. Il faut, quand on a payé à des ouvriers un voyage au long cours, pouvoir les garder pendant plusieurs années, sans quoi l'opération ne laisserait aucun bénéfice; et cette circonstance suffit à paralyser la plupart de ceux qui voudraient bien payer à leurs ouvriers des salaires inférieurs. On le voit donc, malgré l'expression proverbiale, *les distances n'ont pas été supprimées*. Le *lieu* continue à agir, soit par sa proximité, soit par son éloignement, sur les combinaisons industrielles. Il passera du temps avant que l'on compte, dans le personnel de

nos usines, des groupes sérieux d'ouvriers chinois. Si l'infiltration de travailleurs jaunes parmi les travailleurs blancs finit par se produire, elle gardera son caractère d'*infiltration* sans prendre celui d'*invasion*, et nous allons voir tout à l'heure que, loin de constituer un danger, ces arrivages progressifs de nouveaux venus peuvent rendre service, dans l'avenir, aux populations de l'Occident.

N'y a-t-il donc rien à prendre, absolument rien, dans l'opinion de ceux qu'effraye le spectre du Chinois militaire, et faut-il opposer une fin de non-recevoir pure et simple aux pressentiments de ceux qui voient déjà le monde envahi par le Chinois industriel ? Nous ne le pensons pas, car, même dans les opinions que permet de réfuter la connaissance des lois sociales, il peut y avoir des faits positifs, dont l'interprétation seule est en défaut. Il n'est pas impossible de tirer quelque chose du Chinois au point de vue militaire. Il n'est pas impossible non plus que certains métiers ouvriers, en Europe, en Amérique, soient un jour exercés par des Chinois. Seulement, il n'y aura pas « péril ». Il y aura « secours », et c'est cette conjecture que nous voudrions étayer par quelques faits.

Ceux qui gouvernent notre colonie indo-chinoise ont organisé, comme on le sait, des corps de tirailleurs annamites et tonkinois qui nous sont maintenant fort utiles. Le pays, dans une grande partie tout au moins, est peu propice aux Européens, surtout à des Européens obligés, comme les soldats, de faire de grandes marches et de supporter, dans des campements nécessairement peu confortables, les intempéries du climat. Encadrés par des officiers français, les indigènes de l'Annam et du Tonkin fournissent donc de sérieuses forces militaires. Or, ces indigènes n'ont pas une formation sociale très différente du Chinois. Ce qu'on peut obtenir d'eux, on pourra l'obtenir du Chinois lorsque les circonstances permettront de donner à des recrues schinoise des cadres européens. Mais peut-on dire que ce temps est éloigné ? Les puissances de l'Occident ne se sont pas partagé la Chine, mais elles ont inauguré avec le Céleste-Empire un genre

assez curieux de traité : celui qui consiste à faire promettre au gouvernement chinois de ne pas céder telle ou telle portion de son territoire à une nation autre que telle ou telle nation. C'est ce que l'on appelle les « sphères d'intérêt ». Tout le monde sait, au fond, ce que cela veut dire ; mais on ménage l'orgueil du Fils du Ciel et des mandarins. On leur permet, selon le dicton chinois, de « sauver la face ».

Déjà, nous l'avons rappelé, indépendamment des villes maritimes où les Européens ont leurs « concessions » autonomes, quelques parcelles de territoire ont été cédées à quatre puissances européennes : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie. Sur ces domaines d'une superficie relativement étendue, les puissances ont le droit d'entretenir des troupes, et les Anglais, établis à Weï-haï-weï, ont immédiatement organisé quelques bataillons chinois, dirigés par des officiers britanniques. Or, ces bataillons viennent de faire leurs preuves. Une insurrection a éclaté dernièrement contre les nouveaux occupants du sol. Les jeunes troupes ont marché au feu, et paraît-il, elles se sont bien comportées. Le fait tend à prouver que les Chinois, si peu enclins qu'ils soient au métier des armes, peuvent, *à la condition d'être entraînés par des spécialistes* européens, constituer des soldats passables. Dans le cas que nous venons de citer, la transformation de quelques centaines de Chinois en militaires a épargné la mobilisation de quelques centaines de soldats anglais.

Or, on n'en a pas fini avec les insurrections. Quoique tranquille par nature, le peuple chinois est facile à *ameuter*. Il suffit de heurter violemment les préjugés et les superstitions de la race — le culte des ancêtres par exemple — pour déterminer des courants d'opinion très hostiles aux étrangers, et des agressions analogues à celles dont nos missionnaires sont si souvent victimes. Ces mouvements populaires sont d'ailleurs encouragés et excités par les lettrés, qui joignent en Chine, au prestige des cultures intellectuelles, celui du métier de politicien.

« Dans tout chef-lieu de district, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu,

dans toute préfecture ou sous-préfecture, il se trouve toujours une masse de lettrés sans place, aigris et faméliques, exerçant souvent pour vivre les métiers les plus humbles, intimement mêlés à la vie du peuple, mais profondément respectés de lui et prêts à susciter des troubles contre les Européens et tout ce qui vient d'eux (1). » Pour ces lettrés, les Européens sont toujours des barbares. Qu'attendre de bon de gens qui ne lisent pas Confucius? Des troubles éclatent donc, et les Européens cherchent à se défendre. C'est sans doute le renouvellement d'incidents de ce genre qui déterminera, dans un avenir plus ou moins éloigné, le morcellement de la Chine. Chaque puissance importante prendra son morceau, et alors la nécessité de maintenir la sécurité amènera chacune d'entre elles à se constituer sur place une force armée coloniale. Les soldats chinois seront alors formés à l'européenne. Seulement, la masse, la terrible masse, se trouvera distribuée entre plusieurs États européens. Ce qui ajoute à la vraisemblance de l'hypothèse, c'est que le sentiment patriotique n'existe pas parmi les Chinois. Ceux du Nord détestent ceux du Sud, et, en diverses circonstances, on a vu des provinces en lutte les unes contre les autres. Là encore se révèle une des différences capitales qui séparent le type chinois du type japonais. Au Japon, du Nord au Sud, règne un sentiment extrêmement vif de l'unité nationale. On pourra découper un jour la Chine par tranches. L'opération ne pourrait — du moins sans d'extrêmes difficultés — être tentée sur le Japon.

La Chine peut donc être considérée comme une réserve éventuelle de soldats, mais de soldats coloniaux, analogues à nos tirailleurs annamites, et répartis entre les futurs conquérants du Céleste-Empire. Certes, nous ne prétendons pas donner pour certitude ce qui n'est qu'hypothèse. L'avenir comporte trop d'éléments incertains pour que l'on se hasarde à prophétiser. Nous avons simplement voulu montrer, par quelques faits assez probants, que notre hypothèse était suffisamment scientifique.

(1) *La Rénovation de l'Asie*, p. 465.

Il en sera de même de celle qu'il nous reste à énoncer, touchant le rôle du travailleur chinois dans l'industrie de l'avenir.

On peut constater en France, pour ne citer que notre pays, une certaine difficulté à recruter le personnel nécessaire à certains métiers infimes, rebutants, malsains, malpropres. De même, c'est une vérité universellement admise que, plus on va, plus il est *difficile de se faire servir*. La domesticité se fait rare, coûteuse, exigeante. Sur plusieurs points de notre pays, ces difficultés sont résolues par une forte immigration de travailleurs étrangers, et tout particulièrement d'Italiens.

A certaines époques, la question des ouvriers italiens a produit à Marseille, en petit, des effets semblables à ceux que produisait en Californie la question des ouvriers chinois. La vérité, c'est que si, dans certains métiers, l'ouvrier italien, porté à se contenter d'un salaire inférieur, tend à supplanter l'ouvrier français malgré celui-ci, il est d'autres métiers que l'ouvrier français lui abandonne spontanément. Un exemple nous vient à l'esprit : celui des nettoyeurs de chaudières dans les innombrables savonneries de Marseille. Ces nettoyeurs de chaudières sont tous ou presque tous Italiens, parce qu'on ne trouve pas d'ouvriers français disposés à pratiquer cette peu ragoûtante opération.

Mais, si l'on peut noter, à ce point de vue, une différence entre le travailleur italien et le travailleur français, il est bien certain que la différence est plus grande encore si l'on met en parallèle l'ouvrier français et l'ouvrier chinois. Celui-ci est un ouvrier encore *plus complaisant*, s'il est possible. De plus, il faut distinguer entre Italiens et Italiens. Certains de ceux-ci représentent un type relativement supérieur, et se soucient médiocrement des besognes répugnantes. D'autres sont avant tout enclins au *far niente*, et, que la besogne soit noble ou vile, leur principe est de ne l'accepter que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement. La réserve de travailleurs que contient l'Italie n'est donc pas illimitée, et, surtout si l'industrie continue à se développer en Occident comme elle le fait à l'heure actuelle, les bras peu-

vent finir par manquer pour les tâches absolument inférieures. Ce sera le moment d'avoir recours à l'immigration de travailleurs appartenant à une formation sociale inférieure, tels que le *coolie* indien, et le Chinois. Mais il ne s'agit, comme on le voit, ni d'aujourd'hui ni de demain. Notre hypothèse envisage l'époque où, les communications étant devenues de plus en plus fréquentes entre les peuples, la « division du travail » pourra faire surgir, sur une plus large échelle, les phénomènes de sélection et de groupement qu'elle occasionne déjà, dans nos principales régions industrielles, sur une échelle de moindre étendue.

On pourra s'adresser en Chine pour avoir des nettoyeurs de chaudière, des vidangeurs, des hommes de peine, des égoutiers, des balayeurs. On pourra s'y adresser également pour avoir des domestiques. Nul n'ignore que la difficulté de recruter ces derniers défraye en grande partie la conversation des maîtresses de maison. Certains pays ne produisent plus du tout le domestique. Certains pays le produisent encore, mais l'offre tend à être submergée par la demande. En Amérique, on a le nègre. En Angleterre, on a l'Irlandais. Nous avons le Breton et le montagnard des Alpes, des Pyrénées, du plateau central. La Suisse et l'Italie sont mises à contribution. Et pourtant les domestiques se sentent de plus en plus « maîtres de la situation ». Ils savent confusément que le progrès du bien-être accroît le nombre des gens qui veulent avoir des domestiques, au lieu que rien n'accroît la superficie des régions qui produirent cette denrée humaine. Leurs prétentions s'élèvent en conséquence, et, si le mouvement continue, le moment arrivera où les maîtres les plus avisés et les plus entreprenants jetteront les yeux vers l'Extrême-Orient. Le Chinois — c'est une observation qui a été faite bien des fois — a des qualités et des défauts de domestique. Il est humble, docile, poli, obséquieux même, soigneux dans ce qu'il fait, empressé à vous rendre de petits services. Après cela, qu'il soit menteur et corrompu, qu'il soit enclin à « faire danser l'anse du panier », cela n'est pas pour effaroucher les neuf dixièmes des maîtres et des maîtresses de maison, qui savent à quoi s'en tenir sur leur domesticité actuelle. En fait, les

Chinois sont employés comme domestiques par beaucoup d'Européens établis dans l'Extrême-Orient, et aussi sur les paquebots des Messageries Maritimes; et l'on se montre, dans l'ensemble, assez satisfait de leurs services. Il suffirait donc que la différence devînt très forte entre les gages d'un domestique européen et les gages d'un domestique chinois, pour déterminer, soit de nombreux Chinois à venir chercher du service en Europe, soit des particuliers ou des placeurs à provoquer cette émigration.

On dira que la condition des ouvriers occidentaux peut s'en trouver tout de même assez diminuée ; car nombre d'immigrants peuvent ne pas se borner aux métiers dédaignés par la race supérieure et afficher d'autres ambitions. C'est possible, mais la compensation est tout indiquée. La loi que nous observons est double. Plus nous allons, d'une part, plus le besoin d'ouvriers inférieurs se fait sentir en Occident; mais plus nous allons, d'autre part, plus le besoin d'ouvriers supérieurs se fait sentir en Orient. Ces manufactures dont nous parlions tout à l'heure, et que de hardis industriels sont en train de fonder, soit à Shang-haï, soit dans les autres ports ouverts au commerce occidental, ne peuvent s'improviser avec un personnel purement chinois. Le fondateur doit amener ou faire venir d'Europe des contremaîtres, des ouvriers d'élite, qui sont à la masse des travailleurs jaunes ce que nos officiers et nos sous-officiers blancs sont aux tirailleurs annamites. Or, le nombre de ces manufactures est encore des plus restreints dans le Céleste-Empire. Qu'adviendra-t-il quand elles se seront multipliées? Qu'adviendra-t-il quand les mines et les chemins de fer, se mettant de la partie, créeront aussi des « places à prendre » pour de bons mécaniciens et des ouvriers instruits, connaissant bien la technique du métier? Il adviendra que la Chine fournira de l'ouvrage à de nombreux ouvriers occidentaux, recrutés parmi les meilleurs. Quelles que soient en effet les qualités du travailleur chinois, il lui manque toujours, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en branle des machines compliquées ou de procéder à des manipulations impliquant chez l'opérateur certaines notions scientifiques, ces aptitudes supérieures qui distinguent nos bons

ouvriers, et que nos écoles d'Arts et Métiers s'efforcent de développer tout spécialement. Même en Europe, en des pays comme l'Espagne, où les populations se ressentent davantage d'un contact séculaire avec des races énergiques et entreprenantes, nous voyons que les industriels français qui créent des usines ont soin — on nous en citait récemment des exemples — d'emmener avec eux quelques ouvriers de leur pays, en vue d'en faire, pour ainsi dire, le levain qui doit soulever la pâte. Ce qui est nécessaire avec des ouvriers espagnols l'est davantage avec des ouvriers chinois, encore plus arriérés, et plus fortement rivés au passé par les liens de la tradition.

Une expérience de physique élémentaire nous fait voir que, lorsqu'on établit une communication entre deux pièces de températures différentes, un double courant s'établit aussitôt : un courant d'air froid va de la pièce froide dans la pièce chaude, et rase le sol; un courant d'air chaud va de la pièce chaude dans la pièce froide, et se maintient près du plafond. Des effets analogues tendent à se produire entre deux sociétés, l'une avancée, l'autre arriérée au point de vue de la civilisation, lorsque les obstacles et les barrières qui les séparaient l'une de l'autre tombent ou s'abaissent peu à peu. Parfois, sans doute, le phénomène peut prendre des formes violentes, guerrières, fâcheuses à divers points de vue pour l'humanité. Mais, en d'autres cas, les choses peuvent se passer pacifiquement, et chaque société bénéficie alors de ce qu'elle emprunte à l'autre. La Chine est probablement une immense réserve de travailleurs faciles et accommodants, aptes à se charger des besognes inférieures auxquelles l'ouvrier occidental cherche à se soustraire de plus en plus. L'Occident, d'autre part — et nous entendons par Occident les sociétés les plus avancées de l'Europe et de l'Amérique — peut être considéré comme une grande école d'Arts et Métiers d'où provient une surabondance d'ouvriers d'élite, aptes à servir d'élément initiateur et organisateur dans l'industrie chinoise. Si la chose peut se faire sans heurt, sans secousse, les nations de l'Occident y gagneront autant que la Chine, et l'ensemble de l'humanité aura

réalisé un notable progrès. Si des heurts se produisent, si le sang coule, si des milliards d'argent et des milliers de vies humaines doivent périr avant qu'une combinaison définitive ait prédominé, ce sera un grand malheur sans doute, et le progrès se trouvera retardé; mais il n'en reprendra pas moins son cours, l'orage une fois dissipé.

G. D'Azambuja.

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## I

### LE TYPE ACTUEL

#### II. — LA CONSOMMATION DU FIL DE SOIE (1).

Nous avons étudié les opérations qui transforment la matière soyeuse brute en fil, ou, pour employer le langage technique, la *production du fil de soie;* entrons dans la seconde série des industries de la soie, la *consommation du fil.*

Le passage d'une série à l'autre, n'est pas, comme il pourrait sembler, d'une simplicité enfantine. Nous essaierons, en étudiant l'organisation de la place de Lyon, qui fut, pendant trente ans, le premier marché soyeux du monde, de montrer les principales difficultés du commerce des soies. Pour le moment, contentons-nous de quelques observations.

La soie, substance très hygrométrique, peut, sans qu'il y paraisse, se charger de 20 à 40 0/0 de son poids d'eau. L'acheteur, s'il n'y prenait garde, ferait souvent un marché de dupe. Croyant se procurer un kilogramme de matière première, il en achèterait en réalité 600 grammes. La soie a valu longtemps 100 fr. le kilogramme. Perte sèche pour l'acheteur, 40 fr.

(1) Voir la livraison précédente. — Quelques fautes d'impression se sont glissées dans notre premier article. Relevons les principales : p. 399, Gonaje pour Jonage; même page, œuvre pour œuvres; p. 402, en Suède pour en Inde; p. 409, πλὰς pour πλὰξ; p. 417 (note) pour flottes au lieu de parflottes ; p. 416, note, août 1899 pour août 1894. — Le lecteur, nous l'espérons, a fait lui-même justice des plus grosses coquilles. Les vers à soie sauvages de la Suède seraient le clou de l'Exposition !

Au contraire, par les temps secs, c'est le vendeur qui ferait un marché de dupe. Il s'imaginerait qu'il se défait de la même quantité de soie que son camarade, lequel a négocié sa marchandise un jour de grand brouillard; en réalité, il vendrait 300 à 350 gr. de plus.

Un arrangement devait intervenir entre vendeurs et acheteurs. Après de longs tâtonnements, voici celui auquel les deux parties se sont arrêtées.

Un certain nombre d'échantillons, prélevés dans le lot de soie à négocier, sont soumis à la dessiccation complète. On note leur poids *brut* avant l'opération, et leur poids *absolu* après. Une simple règle de trois donne le poids absolu du ballot.

Ajoutez y 11 0/0, quantité d'eau dont la soie est censée chargée en temps normal, et vous aurez le poids *marchand* qui servira de base aux transactions.

Cette opération est le conditionnement; les établissements où elle s'effectue se nomment *conditions*. Nous reviendrons sur la *condition* de Lyon, le modèle du genre.

Outre le degré de saturation du fil soyeux, l'acheteur a intérêt à en connaître le titre dont nous avons indiqué le mode de détermination. Il peut désirer savoir quelle est sa *ténacité*, poids que le fil supporte sans se rompre, son *élasticité*, quantité dont il peut allonger sans se briser. Un même appareil, le *sérimètre*, permet la constatation aisée de ces deux derniers caractères.

Enfin la *moulinée*, avant d'être prise en livraison, est soumise à un *décreusage* d'essai, pour reconnaître si le moulinier n'a pas ajouté de substances étrangères au fil *écru*. L'épreuve est importante. Quand le taux normal de *grès* est dépassé, taux à peu près constant pour une catégorie et provenance d'*ouvrée*, l'acheteur a droit à une indemnité équivalente au surplus.

La première manipulation que reçoit le fil de soie, en entrant dans la consommation, est le *mettage en mains*.

L'ouvrière examine les flottes, les répartit par grosseurs, en réunit un certain nombre en une *pantime* et groupe les pantimes en une masse dite *main*.

Cette opération secondaire a son intérêt, comme thermomètre

de la prospérité d'une fabrique (1). Quand le mettage en mains s'arrête, c'est preuve que la consommation a un gros stock d'avance; il est donc vraisemblable que la fabrication se ralentit; ou bien, c'est que la consommation a des raisons d'alléger sa provision, ce qui se produit, par exemple, lors d'une hausse persistante sur la matière première.

En novembre dernier, les metteuses en main lyonnaises, qui ont généralement six balles d'avance, n'en avaient plus que deux. La fabrique, après une hausse continue, escomptait la baisse de la matière soyeuse, baisse qui s'est fait longtemps attendre.

La soie en *mains* est envoyée au teinturier, avec indication de la couleur et de la *charge* et une de ces trois désignations : à teindre en *cru*, en *souple*, en *cuit*.

La soie teinte *en cru* ne subit aucun *décreusage*, la soie *souple* est soumise à un décreusage partiel, la soie *en cuit* à un décreusage total.

*Décreuser*, c'est attaquer le fil écru par une solution bouillante de savon, qui dépouille la *fibroïne* du *grès*.

La teinture est un art de plus en plus compliqué. Le teinturier, dit M. Pariset, doit être un savant doublé d'un praticien. Il faut qu'il soit à même d'appliquer toutes les découvertes de la chimie, et de suivre, voire de solliciter les progrès de la mécanique.

Jadis, on teignait à la main. Aujourd'hui, naturellement, d'ingénieuses machines remplacent les bras qui plongeaient et retournaient les flottes, les traînaient avec des bâtons dans des bains colorants, etc...

La *charge* a pour but d'augmenter le poids du textile, de faire des étoffes plus lourdes, plus épaisses, plus avantageuses au toucher. On charge, soit avec des substances organiques, soit avec des matières minérales, surtout des sels de plomb et d'étain.

Qui se douterait que la gracieuse industrie de la soie absorbe des saumons d'étain, et que le prix du grossier métal exerce une répercussion sur la valeur des plus brillantes étoffes?

(1) Malheureusement pour la justesse du thermomètre, le mettage en mains cesse d'être une *profession* pour devenir une *fonction* que chaque patron fait exécuter à son compte par des ouvrières de sa maison.

C'est la soie noire qui reçoit la charge la plus forte, la trame 200 à 300 %, la chaîne 20 à 30 %. Un tissu de soie noire, même sortant d'une maison qui se respecte, ne contient guère plus de la moitié de pure fibroïne.

L'abus de la charge s'est aggravé pendant la grande cherté de la matière soyeuse; mais, comme toujours, l'effet a survécu à la cause, et la baisse de la soie n'a pas entraîné celle de la fâcheuse pratique.

Celle-ci, soit dit à l'excuse de nos teinturiers modernes, n'est spéciale ni à un temps ni à un lieu. Certaines maisons chinoises annoncent à grand fracas que leurs soies sont pures de sucre, de riz, de tout ingrédient étranger au noble fil. Et il s'agit de soies *écrues*, n'ayant reçu aucune teinture.

Preuve qu'en ces parages lointains, on charge à la filature et au moulinage. D'ailleurs, nous venons de le voir, pareille fraude se constate sur les ouvrées françaises. Le fil soyeux est accommodant; il absorbe tout ce dont on le gorge. Il est si tentant de commuer le plomb vil en or pur! Mais passons; les mouliniers français, depuis quelque années, sont gens trop intéressants.

Aussi bien, toute charge n'est pas forcément *nocive*. La charge végétale, l'*engallage*, est nécessaire pour donner à une étoffe de la souplesse, du brillant, de la *main*.

La clientèle refuserait d'instinct un tissu non *engallé*.

La soie, teinte, remise en *mains*, va au dévidage.

La *flotte* à dévider, placée sur un *guindre* (1) ou une *tavelle*, est enroulée sur des bobines ou roquets.

Jadis l'ouvrière ne dévidait qu'un écheveau. Au XVIII^e siècle, on confia à la même personne la surveillance de quatre guindres. Au XIX^e apparut la machine à dévider classique, la table ronde à douze guindres avec pédale unique mue par la dévideuse, appareil que supplante aujourd'hui le dévidoir mécanique.

Le dévidage exige de l'ouvrière un long apprentissage et une grande dextérité de main.

(1) Appareil formé de deux cylindres superposés. Le supérieur est le *chapeau*. Pour le mot tavelle, voir p. 117.

Plus on réunit d'écheveaux sur un appareil, plus on est exposé à obtenir des roquets différents de grosseur et de forme. Aussi sont-ils *détrancanés* sur d'autres bobines où l'opération est conduite avec plus de soin.

Si la soie sur roquets est de l'organsin, ou tout autre *apprêt* destiné à la chaîne, elle est confiée à l'ourdisseuse.

Ourdir, c'est juxtaposer parallèlement dans toute leur longueur les fils qui composent la chaîne. Il faut que chacun garde sa place d'un bout à l'autre de l'étoffe, qu'aucun ne chevauche sur les voisins, qu'ils soient tous fortement tendus.

Quand on emploie des soies très *fermes* (grosses), on prend autant de roquets que l'on veut de fils de chaîne, et on les assemble parallèlement, pour former une nappe qu'on attire sur le rouleau.

Mais, à mesure qu'on a filé des grèges plus fines, il a fallu augmenter le nombre de fils de chaîne qui ne pouvaient plus être ourdis en même temps. On les a fractionnés en groupes de 40, dits *musettes*.

Les quarante *roquets* sont enfilés à autant de broches disposées sur deux rangs, dans une *cantre*. On compte les fils de gauche à droite; ceux du premier rang sont les impairs, ceux du second les pairs. En face de la cantre, est l'ourdissoir, tambour creux, cylindrique, mobile autour d'un axe central. La première *musette* s'enroule en spirale de haut en bas, guidée par le mouvement du *plot*, la seconde de bas en haut et ainsi de suite.

La chaîne ourdie est levée sur chevilles, la totalité de fils formant comme un ruban, qu'on pelotonne très serré.

De l'ourdisseur, cette chaîne passe au plieur. Celui-ci donne au ruban étroit la largeur que doit avoir la pièce d'étoffe et le fixe à l'*ensouple* ou rouleau de devant du métier, en surveillant le parallélisme des fils.

L'ourdissage mécanique, tel qu'il est pratiqué dans les grandes usines, supprime l'intervention du plieur. Des ourdissoirs, non plus horizontaux, mais verticaux, donnent immédiatement à la nappe de chaîne l'écartement voulu pour le passage de la trame.

Pendant que la chaîne reçoit ces manipulations, la trame est

remise à la *canneteuse* qui l'enroule sur un *tuyau*, petit cylindre en jonc, en roseau ou en canne.

Ce tuyau chargé de soie est la *cannette*. La *canne*, dont autrefois il était toujours fait, a donné, paraît-il, son nom au *canut* lyonnais (1). Le suffixe *ut*, en dialecte de la *Grand'Côte*, correspond au français *eur*. Le *canut* est celui qui s'occupe de la *canne*, comme le *péjut* est celui qui s'occupe de la *poix*.

La cannette est fixée dans la *navette*. L'instrument destiné à glisser sur la chaîne en laissant échapper la trame a gardé, malgré de sérieuses modifications, la forme qu'il affectait aux âges héroïques de l'humanité, celle d'un navire minuscule.

Nous sommes arrivés au tissage proprement dit.

Prenons le cas le plus simple, la fabrication d'une étoffe *unie*.

Le métier classique se compose de quatre montants en bois, et d'un cadre rectangulaire formé de poutrelles ou *estases* (2). Deux rouleaux sont fixés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière du métier à la hauteur de la poitrine d'un homme assis. Sur le rouleau de devant la chaîne vient d'être fixée par le plieur.

Toute étoffe étant le résultat de l'entre-croisement de la trame et de la chaîne, il s'agit, suivant la *disposition* ou *armure* du tissu, de faire lever à volonté tels fils de chaîne voulus pour le passage de la navette. C'est l'office des *lisses*, assemblage de cordelettes verticales tendues entre deux lattes de bois et présentant une boucle que traverse un ou plusieurs fils de chaîne. L'ensemble des *lisses* est le *remisse*.

Ce n'est pas généralement le tisseur en personne qui passe la chaîne dans les mailles du *remisse*. Cette opération méticuleuse exige la dextérité féminine. Elle est confiée à une spécialiste dite *remetteuse*. Quand une pièce nouvelle succède à une pièce de même *armure*, le *remettage* est remplacé par le *tordage*, l'attachage fil à fil de la chaîne qui finit avec celle qui commence.

En arrière des *lisses*, la remetteuse passe les fils de chaîne entre

(1) Nizier du Puitspelu (Clair Tisseur) : le Littré de la Grand'Côte.

(2) Les termes de *canuserie*, la plupart italiens, trahiraient à eux seuls l'origine *transalpine* de l'industrie lyonnaise.

les dents d'un peigne, lié au mouvement d'un battant, puis elle les fixe à l'ensouple ou rouleau de derrière.

Ceci posé, voici comment s'opère le tissage, avec le métier à bras le plus perfectionné, tel que je l'ai vu fonctionner dans un atelier familial dépendant de la manufacture des petits-fils de C. Bonnet.

L'ouvrier, assis devant le métier, appuie le pied sur une *marche* ou *pédale*, le mouvement de celle-ci se communique : 1° par le jeu d'une poulie et d'un levier, aux *lisses* voulues qui se soulèvent; 2° par l'action d'une petite roue, au battant du peigne qui s'écarte de sa position de repos; 3° par une mécanique spéciale, à l'*ensouple* de devant qui enroule automatiquement le tissu fabriqué.

Deux petites cases, ménagées latéralement aux extrémités de la masse du peigne, reçoivent alternativement la navette chargée de trame. Celle-ci est chassée de la case par le jeu du *rat* et de ficelles actionnées par un bouton de bois. L'ouvrier, en continuant d'appuyer sur la pédale, pousse le bouton, la trame passe, *prend* les fils de chaîne levés, *laisse* les fils baissés (1). L'ouvrier lâche la pédale, les *lisses* reviennent à leur position de repos et le peigne, en retombant, presse solidement le fil de trame contre les fils préalablement tissés.

Pour le coup de trame suivant, une nouvelle pédale est baissée et ce sont d'autres lisses qui se lèvent, entraînant la dressée de fils de chaîne différents.

Tel est tout le jeu de la fabrication dans la plus simple des dispositions, le *taffetas* répondant à un *pris*, un *laissé*. Pour un *sergé* (un pris, trois laissés), il faut quatre marches et quatre séries de lisses; pour un satin de huit, huit marches et huit lisses, etc.

De temps à autre le tisseur s'arrête pour remplacer par une cannette nouvelle celle dont la trame est épuisée, parer aux menus accidents de la fabrication, et *pinceter* avec ses *forces* (gros ciseaux) les bouchons qui dépassent le niveau du tissu, etc.

Dans l'ancienne fabrication, telle qu'on la pratiquait jusqu'au

(1) Remarquons qu'à la réserve du velours, les tissus se fabriquent généralement à l'envers. La trame apparaît donc aux *pris* et disparaît aux *laissés*.

commencement de notre siècle, l'ouvrier avait parfois jusqu'à 36 marches à faire mouvoir. Que le tisseur commît un faux pas, et la lisse soulevée n'était plus la bonne, d'où défaut de fabrication, baptisé du nom caractéristique de *piéfailli*.

Aujourd'hui le piéfailli est presque impossible, parce que toutes les étoffes un peu compliquées, en particulier les *façonnées* (1), s'exécutent par le jeu d'une mécanique ingénieuse à laquelle Jacquard attacha son nom, mais qui est, en réalité, l'œuvre collective de plusieurs *canuts* de génie.

Nous allons essayer de donner de cet appareil compliqué une description aussi peu technique que possible. La majorité des lecteurs pourra la sauter à pieds joints, mais ceux qu'intéresse spécialement la révolution économique de notre siècle aimeront, nous le croyons, à se rendre compte du progrès immense que la *jacquard* réalise par rapport au vieux métier « à la grande tire » dont nous nous occuperons dans la partie historique de notre étude.

Un parallélipipède rectangulaire, improprement appelé *cylindre* (2), est placé à la droite de la mécanique, et entraîné par un levier lié au mouvement de la marche unique du métier. Quand le tisseur presse sur la marche, le parallélipipède s'écarte de sa position initiale ; quand il lâche la pédale, le *cylindre* revient à sa situation de repos en décrivant un quart de cercle autour de son axe.

Une longue bande de carton, percée de trous, et divisée en feuilles de la longueur d'une des faces du *cylindre*, s'enroule sur ce dernier, qui, chaque fois qu'il est ramené à sa position initiale, présente une feuille nouvelle au corps de mécanique placé à sa gauche. Chaque feuille de carton répond à un coup de navette et à un fil de trame.

(1) « On appelle étoffes unies, dit un mémoire de 1751, celles sur lesquelles... il ne paraît aucun *agrément*, bien qu'elles puissent être fabriquées d'une soie teinte en une ou plusieurs couleurs. Les étoffes *façonnées* ou figurées sont celles .. sur lesquelles l'ouvrier assemble d'après le dessinateur quelque agrément. » En un mot les *façonnées* sont les étoffes à dessin. Elles diffèrent des brochées en ce que, dans celle-ci, la trame qui forme l'*agrément* a sa course limitée à la largeur du dessin et emprisonne les fils de chaîne, au lieu que, dans les *façonnées*, cette trame court d'un bord à l'autre de la pièce, mais n'apparaît que sur l'étendue du motif.

(2) Encore un souvenir historique. Le cylindre de Vaucanson répondait à la définition du solide en question.

La partie de la mécanique sur laquelle s'applique la feuille de carton est une planchette percée de trous pour le passage d'aiguilles qui, à l'état de repos, dépassent la planchette d'une faible longueur.

A l'extrémité opposée à la planchette, ces aiguilles sont fixées dans un anneau horizontal qui limite leur course en arrière et latéralement. Derrière cet anneau est un ressort à boudin, contre lequel les aiguilles butent dans leur mouvement de recul. Ces aiguilles horizontales portent à leur partie médiane une boucle, où passe une tigette verticale en croix avec l'aiguille.

Cette tigette, à son extrémité supérieure, est terminée par un demi-anneau en forme de *bec de corbin*. A son extrémité inférieure, elle porte un talon d'où pend une cordelette soutenant par l'intermédiaire des ficelles de *collet* le ou les fils d'*arcade* qui soulèvent par un maillon tels fils voulus de chaîne. Donc, en soulevant le bec de corbin, on entraîne un ou plusieurs fils de chaîne déterminés (1).

L'appareil destiné à soulever le bec-de-corbin est une griffe en lame de couteau adaptée à un mouton de plomb. Quand la marche du métier baisse, une corde, par l'intermédiaire d'une poulie, lève la griffe qui, dans son mouvement ascendant, entraîne les becs-de-corbin et les tigettes, *lorsque celles-ci et les aiguilles correspondantes sont à leur position normale.*

Mais nous avons vu qu'à chaque coup de pédale, le *cylindre* appuie contre la planchette une feuille de carton percée de trous. Les aiguilles en arrière de ces trous entrent dans les ouvertures destinées à leur logement, et les crochets des tigettes peuvent être soulevés par la griffe montante.

Au contraire, les aiguilles en arrière des pleins du carton sont légèrement repoussées en arrière, et les tigettes correspondantes déplacées latéralement par rapport à la griffe qui monte sans saisir le bec-de-corbin.

(1) Supposons que le dessin doive être reproduit quatre fois en la largeur du tissu, que la pièce soit « à quatre chemins ». Chaque ficelle de collet soutiendra non pas un mais quatre fils d'arcade, soulevant eux-mêmes un ou plusieurs fils contigus de chaîne.

Ainsi à chaque trou du carton répond un fil de chaîne *pris* (trame apparente), à chaque plein, un fil *laissé* (chaîne visible).

Un système ingénieux dont le lecteur trouvera la description dans les ouvrages techniques (1) permet de percer mécaniquement les cartons Jacquard.

Mentionnons certaines dérivations du type général. Une modification dans la direction des aiguilles a amené le remplacement du *manchon* de carton, toujours dispendieux et encombrant, par une bande de papier troué. Ainsi les frais de *lisage* (perçage du carton) sont fortement diminués et la conservation de vieux dessins facilitée. La nouvelle mécanique s'appelle la Verdol, du nom de son inventeur.

Supposons qu'on veuille reproduire en *façonné* un dessin, par exemple un bouquet de roses sur fond blanc. Le dessin sera d'abord *mis en carte*, c'est-à-dire représenté par un graphique tracé sur papier quadrillé. Les interlignes verticales figureront le fil de chaîne, les interlignes horizontales les coups de trame. Un carré blanc représentera les points où la chaîne doit être apparente, un carré noir les saillies de la trame qui fait le fond, un carré teinté celle de la trame qui forme le *motif*. L'exemple choisi est celui d'une étoffe *lattée* (tramée de plusieurs couleurs).

Cette mise en carte et la traduction de la carte sur les cartons Jacquard (le *lisage*) sont l'office de vrais artistes, l'élite ouvrière de la soierie.

Il va sans dire que dans l'industrie soyeuse, comme en toutes celles du même genre, le progrès amène la substitution au vieux métier *à main* (ou à pieds) d'un métier mécanique actionné par un moteur quelconque (vapeur, gaz, électricité). L'ouvrier cesse d'être *agent* pour devenir *surveillant*. Son rôle physique se borne à remplacer la canette dont la trame est épuisée, à pinceter, etc. Les avantages du métier mécanique sont multiples : économie de temps, de peine, d'apprentissage (15 jours au lieu de quatre ans), facilité de groupement de forces industrielles, etc.

(1) Pariset, *op. cit.*, p. 276.

Les organes essentiels du métier mécanique sont ceux du métier à bras. La fabrication à la machine ne peut encore exécuter tout ce que fait le métier à main, mais les progrès ont été poussés si avant qu'aujourd'hui elle produit déjà des étoffes *tramées à huit couleurs*.

Sans entrer dans la technique du montage de métiers, notons que cette opération délicate est encore l'office d'une profession à part. Une autre vit de la fabrication des accessoires, *remisses, peignes, navettes*.

Tout remplacement sur un métier en activité d'une étoffe par une autre d'*armure* différente, tout *changement de disposition* entraîne des frais qui peuvent devenir considérables, surtout s'il s'agit d'un façonné. Dans ce dernier cas, la modification amène en outre l'intervention de deux spécialistes, le monteur de métier et la remetteuse.

Il n'est guère de tissu qui puisse être mis directement en vente au sortir du métier. La plupart reçoivent certaines manipulations complémentaires, telles que l'apprêt, le cylindrage, le gaufrage, le moirage. Ces opérations finales, exécutées dans des maisons spéciales, sont une des causes de supériorité pour certaines fabriques, entre autres la manufacture de Lyon.

La feuille de mûrier est devenue satin. Mais il s'en faut que tous les fils soyeux aient suivi notre grande route. Jetons un coup d'œil rapide sur les embranchements que nous avons laissés à droite et à gauche.

Le velours de soie fut un des principaux produits de l'ancienne fabrique lyonnaise. Sa vogue a faibli au fur et à mesure que s'accomplissait un fait sur lequel nous reviendrons, *la démocratisation de la soierie*. Ce tissu, d'un prix trop élevé, a été remplacé par un succédané tissé mécaniquement, le velours poil *schappe* (1) produit d'abord par l'Allemagne, et, depuis 1883, largement par la France.

Le velours comporte actuellement trois grandes divisions : 1° le velours au fer, tissé à bras et d'une production très lente,

(1) Voir ci-dessous l'explication du terme.

l'ouvrier ne pouvant exécuter que 60 centimètres par jour; 2° le velours mécanique poil soie ou simili-fer tissé à la machine, à 2 ou 4 pièces à la fois ; 3° le velours *schappe* fabriqué aussi mécaniquement, à 2, 4, 6, 8 pièces simultanément.

Le velours au fer se tisse sur deux chaînes, la *toile de fond* et une chaîne de *poils* (fils moulinés non doublés). L'ouvrier fait lever la chaîne, place contre celle-ci une longue lame métallique très fine, passe la trame pour lier le fond, replace un nouveau fer et donne un second coup de trame. Il coupe alors avec un *rabot* le fil de chaîne bouclé sur le fer et le poil se redresse.

Au sortir du tissage, le velours est envoyé au *rasage*. Raser, c'est régulariser la position des poils, et flamber les brindilles qui dépassent le niveau du tissu. Le raseur de velours a une fonction analogue au *métreur juré;* sa déclaration fait foi.

Pour le velours mécanique, le métier comporte 2, 4, 6 pièces qui se tissent superposées, le *rabot* coupe le poil entre deux pièces qui s'enroulent en sens inverse.

La fabrication du velours schappe est celle du velours mécanique avec cette différence que la *réduction* (tassage des fils de trame) étant moindre pour le poil schappe que pour le poil soie, l'exécution du tissu devient encore plus rapide.

Le tulle est un réseau soyeux, qui ne nécessite pas d'ourdissage proprement dit. La *disposition* est remplacée par un *barême* qui indique le *schema* de l'étoffe. Le tulle est généralement tissé en grège, puis teint et apprêté. Le métier où il s'exécute est d'une valeur considérable; il atteint quelquefois 40.000 francs. Suivant la mode, le tulle est garni de perles, de chenilles, de broderies, etc., ce qui exige l'emploi, soit de nombreuses machines à broder, soit d'innombrables ouvrières travaillant à domicile.

Il se fait aussi des applications de simili-perles et simili-chenilles au moyen de la *planche à aiguilles*. Celle-ci est un rectangle garni d'aiguilles représentant un dessin déterminé. On le porte au-dessus d'un bain de mixture coagulante; chaque aiguille en prend une gouttelette. La planche est alors apposée sur le tulle *tendu*. L'aiguille dépose sa gouttelette qu'on laisse solidifier.

On imite la chenille, en saupoudrant, avant que les gouttelettes soient sèches, le tulle d'une poussière de laine ou de déchets de soie.

L'industrie du teint en pièces prend chaque jour de l'importance. Le tissu, fabriqué avec de la soie *écrue*, reçoit la teinture après le tissage. C'est une interversion de deux des principales phases de la production.

« On est arrivé ainsi, dit M. A. Rondot, à atteindre les limites extrêmes du bon marché. On a revêtu les étoffes modestes d'un dessin élégant et d'un fin coloris. Les tissus de ce type ont le bénéfice des dernières inspirations de la mode; une teinture savante, le dessin, l'impression et les *apprêts* ont permis d'obtenir à peu de frais les apparences si recherchées de la nouveauté et du luxe. »

Entre autres avantages, le teint en pièces permet de tisser *pour le placard*. Plus à craindre de *laissés pour compte*. Quand la mode tourne, il suffit au fabricant de se prêter au goût du jour, et de modifier ses dessins en conséquence. L'étoffe écrue devient une matière première qu'on utilise au mieux.

Le façonné teint en pièce, s'il doit recevoir deux couleurs, une pour le fond, l'autre pour le motif, doit être formé de deux textiles différents (par exemple, chaîne grège, trame coton). Au sortir du métier, l'étoffe écrue est portée dans un premier bain qui ne touche qu'un textile. Une seconde solution termine la pièce en donnant une teinte différente au fil épargné.

Ce procédé rappelle celui des vieux Égyptiens. Ceux-ci, avec un seul bain colorant, revêtaient le même tissu de deux nuances, et exécutaient de la sorte les dessins les plus compliqués, par l'emploi simultané de deux mordants, dont l'un respectait le fil animal, l'autre le fil végétal.

Le musée de Lyon possède de curieux spécimens d'étoffes traitées par cette méthode antique, qui justifierait dans une certaine mesure le célèbre adage un peu trop souvent invoqué : *nihil novi sub sole*.

L'imprimé sur chaîne est une intéressante variété du façonné. Le dessin gravé est remis à l'imprimeur sur tissu. En même

temps la chaîne est livrée au tisseur, qui en réunit les fils par une trame provisoire et largement espacée.

L'étoffe mi-tissée va à l'imprimeur qui applique le dessin sur la chaîne, puis rendue au tisseur qui remonte la pièce sur son métier, et, en tramant définitivement, enlève les fils de liaison primitivement placés.

On le voit, l'impression sur chaîne est très rémunératrice pour le tisseur à qui l'étoffe passe deux fois entre les mains et qui bénéficie des deux manipulations. Ce genre de tissu, à dessin un peu flou et très fondu, fut fort à la mode les années dernières. Les ateliers d'impression lyonnais ne suffisant plus aux commandes, il fallut envoyer certaines pièces au loin; il en alla jusqu'à Saint-Ouen.

La poursuite du bon marché qui fait le succès du *teint en pièces — cette guenille brillante* — favorise davantage encore l'industrie des *déchets de soie.*

Cette *filature* est organisée dans son ensemble comme celle de la laine et du coton. Elle crée de toutes pièces des fils formés de filaments *discontinus* liés par des appareils analogues à la *Mull Jenny.*

L'industrie de déchets utilise tous les rebuts de celle de la soie : rebuts de la magnanerie, cocons percés par le papillon qui s'échappe, cocons de *grainage*, cocons d'espèces sauvages non dévidables, produits de débavage; rebuts de la filerie, *frisons* (vestes supérieures), *telettes* (vestes inférieures), déchets au moulinage, au dévidage, au tissage, etc...

L'utilisation industrielle de ces déchets a été pratiquée en Asie dès les temps les plus reculés. Au XIII^e siècle, en France, c'était une fraude courante, chez les *fileresses de soye* (1), de remplacer par de la bourre de *floret*, *flourin*, le fil écru qu'elles devaient mouliner. Mais c'est à notre époque que l'industrie dont nous nous occupons a progressé à pas de géants, par la substitution du métier mécanique au métier à main.

La filature de déchets donne deux produits principaux, la *fan-*

(1) N. Rondot. *L'Industrie de la soie en France*, p. 36.

*taisie* et la *schappe*. L'une provient de matières cuites et *décreusées*, l'autre de détritus rouis, macérés et désagrégés par la fermentation.

De cocons inachevés, de déchets informes de la filerie et du moulinage, on peut obtenir des filaments aussi brillants que la soie tirée; mais il faut, en détruisant le *grès*, ne pas altérer la fibroïne.

Dans l'Inde (1) on enfouit les cocons avec les détritus de l'élevage. A Madagascar, on les mouille et on les laisse fermenter en terre. Ailleurs les procédés varient, mais le but est toujours le même : dissoudre l'enduit, respecter le contenu.

La *schappe* elle-même comprend deux branches principales, la schappe peignée, faite de beaux déchets, de longs filaments en nappe, et la schappe cardée formée de filaments courts. Les emplois de fils de déchet sont encore plus variés que leur mode de confection. Il en entre dans la composition des plus belles étoffes.

Comme, dans l'industrie soyeuse, la matière première a longtemps été hors de prix, et est encore très chère, il importe que rien ne soit perdu. Aussi existe-t-il une filature de déchets de déchets, dite de la *bourrette*, utilisant les détritus du second degré, provenant non plus de la filerie, mais du peignage.

Un mot maintenant d'une branche secondaire sur laquelle nous ne reviendrons plus, car elle n'intéresse pas la place de Lyon, l'industrie des soies *retorses*.

Le retordage s'opère après le moulinage, à l'aide de métiers spéciaux, la plupart réunis en usines. Il consiste en une torsion supplémentaire variant suivant la destination des fils.

Cette industrie emploie les douppions, les grèges *gros titre* et les cordonnets en *fantaisie*. Son activité dépend surtout de la prospérité de la passementerie et de la chapellerie pour dames. Sa production en France est de 25 millions, avec une importation étrangère presque nulle. Longtemps disséminée sur tout notre territoire, elle est aujourd'hui concentrée à Paris.

(1) N. Rondot,. *Les Soies* II, p. 276.

Nous sommes parvenus au terme de notre exposé technique. Il a dû, nous le craignons, faire bâiller quelques profanes, et amener un sourire de pitié sur la lèvre des professionnels, s'il en est qui aient jeté les yeux sur notre travail. Nous tâcherons, dans notre prochain article, de le résumer dans un tableau d'ensemble qui puisse aider nos lecteurs pour l'intelligence de notre essai monographique.

Nous pourrions maintenant continuer notre voyage, et, après avoir suivi le fil soyeux dans les phases de sa production et de sa consommation, accompagner l'étoffe jusque chez la couturière. Mais cette excursion au long cours sortirait de notre programme.

Reposons-nous d'un exposé ardu, par des considérations un peu moins techniques, par quelques réflexions d'ensemble sur l'industrie dont nous venons de tracer le schéma.

Faisons d'abord une remarque à la La Palisse : la soie est un produit très cher.

C'est en outre un produit qui n'est ni lourd, ni encombrant.

Qu'en résulte-t-il? D'abord, qu'un prix de transport, même élevé, n'influe guère sur le coût de la matière première rendue au seuil des ateliers de tissage. Le tisseur peut sans inconvénient s'éloigner beaucoup du ver à soie.

Notons cependant que la modicité relative du transport est compensée par la cherté des étapes. Quel que soit le trajet à parcourir, que de haltes dispendieuses imposées au fil de soie, depuis la magnanerie jusqu'à l'établissement de l'apprêteur!

Il en résulte en second lieu que tous les marchés du monde tendent et tendront de plus en plus, avec la suppression économique des distances, à s'uniformiser comme source d'alimentation et comme prix. La soie est une marchandise internationale. Un droit à la frontière ne peut guère en fausser le prix de revient, sans tuer la fabrication du pays qui s'entoure de cette barrière factice, pour peu que le pays soit exportateur.

Un fait récent permet de constater l'internationalisme de la valeur de la soie : il semblerait que, plus l'on va, plus les magnaniers de régions à main-d'œuvre élevée, à éducations restreintes

et annuelles, doivent avoir de peine à lutter contre leurs concurrents des contrées à main-d'œuvre minime, à élevage considérable de races *polyvoltines*. Or — je tiens le détail d'un membre en vue de la Fabrique lyonnaise — depuis trois ans environ, ce sont les soies d'Extrême-Orient qui soutiennent la valeur de leurs similaires européennes.

Les prix fixés à Lyon et à Milan font loi sur les autres marchés.

Un fait à remarquer dans un grand nombre des industries de la soie, c'est l'importance de la main-d'œuvre féminine.

L'élevage, nous l'avons vu, utilise toute la famille. Mais la filerie, le moulinage, le dévidage, l'ourdissage n'emploient guère que des femmes. Le tissage en occupe encore beaucoup.

Certaines branches des industries de la soierie éprouvent dès lors, cela se conçoit, quelque peine à se fixer dans les régions où le travail manque aux bras masculins, où il faudrait une industrie faisant vivre la famille. C'est peut-être, me disait un usinier de la basse vallée de l'Ain (1), la principale raison qui rend cette contrée si rebelle à la pénétration des fabriques soyeuses.

Dans les manufactures à personnel mixte et pour la plus grande partie féminin, les lois récentes sur le travail des femmes et des mineurs ont eu leur répercussion, même sur celui des hommes. Quand la femme ne peut travailler plus de onze heures, l'homme ne saurait guère en dépasser douze, étant donnée la connexité des rôles de l'ouvrier et de l'ouvrière, par exemple de la tisseuse et du mécanicien. Mais passons à des constatations moins évidentes.

Les industries partielles que porte l'arbre des soies et soieries sont assez souvent géographiquement disjointes.

Plusieurs causes éloignent la fabrication du foyer producteur de la soie. D'abord, la dissémination des éducations sur un territoire étendu, puis l'uniformité du produit fourni par une contrée donnée. Le tissage réclame différentes qualités de soies, partant des cocons de plusieurs provenances. Le mûrier ne donne pas les mêmes produits en plaine et en montagne, en sol calcaire et en terrain granitique, etc...

(1) Petite contrée agricole évoluant vers l'industrie. Voir la *Science sociale* de 1899.

Notons enfin que la sériciculture est un travail accessoire de l'exploitation du sol, une auxiliaire de l'agriculture. Elle ne prédispose pas la population qui l'exerce au labeur *intense, renfermé* et *délicat* que comporte la consommation du fil soyeux. Le tisseur, plus encore que la fileuse, doit avoir grand soin de ses mains, ne pas les exposer inutilement aux intempéries ni aux callures. Le maniement de la navette s'accorde mal avec l'usage fréquent des instruments aratoires, surtout s'il s'agit de la confection des tissus fins. Pourtant chaque règle a ses exceptions, et nous aurons à constater la prospérité de certains foyers ruraux où le tissage marche de pair avec la culture fragmentaire.

Mais, en général, le tissage se rend de préférence là où se trouvent abondamment la main-d'œuvre, la force, l'intelligence. Il subit fortement l'attirance des grands centres urbains. C'est à la ville que se développent les connaissances chimiques et mécaniques, que se maintient le goût artistique. En outre, la grande ville est, pour la région qu'elle commande, le foyer de rayonnement de la mode, et elle offre un terrain propice à l'établissement des industries annexes du tissage : teinture, apprêt, finissage, etc. « Donnez-moi les ateliers de préparation de Lyon, disait en 1860 à Louis Reybaud un fabricant de la Prusse rhénane, et je transporte Lyon à Elberfeld. »

L'attraction des centres urbains sur le tissage de la soie est à noter, car elle est assez spéciale au textile de luxe. La fabrication de l'article courant, du calicot classique, par exemple, n'a guère à tenir compte des variations de la mode, et peut, sans inconvénient, s'enfoncer dans la campagne perdue.

Le moulinage, lui, aime la montagne où la force hydraulique abonde ; il subit l'attirance de la *houille blanche*. Au milieu du XVI^e siècle, on vit les moulins s'installer brusquement dans la vallée du Gier, près de Saint-Chamond (Loire), et s'y multiplier au point qu'on comptait bientôt des centaines d'établissements au bord de la rivière. Plus tard cependant, vers 1726, cette industrie déracinée émigra partiellement au sud, en se rapprochant des foyers de filature.

En dehors des causes économiques, la disjonction géographique

des industries soyeuses obéit à une raison historique, la route et l'ordre de marche qu'elles ont suivis pour pénétrer dans nos contrées occidentales.

Toutes ont leur origine en Chine, où longtemps les secrets de l'élevage, du tirage, de la fabrication, furent gardés avec les précautions les plus cruelles. Mais le temps perce à jour bien des mystères. L'art de la soierie chemina de proche en proche. Les nations, qui possédaient certains procédés de travail, dérobés par la ruse ou par l'audace aux régions plus orientales, et perfectionnés par leur propre initiative, n'étaient guère disposées, cela se comprend, à communiquer leurs secrets aux pays plus occidentaux. Longtemps les Bolonais surent conserver pour eux leurs moulins, en les soustrayant aux regards indiscrets.

Presque partout, en France, en Italie, en Espagne, le produit fut connu avant le producteur, le tissu avant le ver, le produit de deuxième ordre avant celui de premier ordre, la soierie avant la soie. Les industries soyeuses les plus proches de la nature nous sont donc venues les dernières. Bien que, pendant des siècles, l'Europe ait pu se suffire, il est à remarquer qu'aujourd'hui les tard-venues sont relativement les moins développées. Le tissage occidental a un besoin urgent de la sériciculture orientale et ne saurait se passer de la *filerie* chinoise.

Abandonnons les considérations semi-géographiques pour d'autres plus purement économiques.

Les industries qui vont du mûrier à l'étoffe sont toutes à la fois connexes et autonomes. Connexes, car la matière à transformer passe de l'une à l'autre, et chacune dépend pour l'offre de celle qui est au-dessous d'elle, pour la demande de celle qui vient au-dessus.

Autonomes, non seulement par la main-d'œuvre, mais encore, si l'on considère les grandes divisions, par la direction. Nulle part la spécialisation du travail *et celle du patronage* n'ont été poussées si avant.

« Au point de vue de l'organisation du travail, dit Vignon (1),

(1) *Les Soies*, p. 161.

notons que le moulinage des grèges s'effectue dans des établissements spéciaux. Les tentatives faites pour le réunir dans une même usine au dévidage des cocons ne semblent pas avoir donné de résultats. » (Ceci est exagéré, témoin la prospérité de l'usine des petits-fils de C. Bonnet.)

C'est du reste un point remarquable dans le travail de la soie. *Les différentes manipulations s'y trouvent spécialisées plus qu'en toute autre industrie;* ici la magnanerie, puis la filature, enfin le moulinage; cette division du travail donne à la préparation du fil soyeux une physionomie particulière.

Mon incompétence professionnelle ne me permet guère de déterminer les causes exactes de cette spécialisation à l'extrême dans les arts de la soie. En ce qui concerne le patronage, faut-il croire que chaque branche exige des connaissances si étendues, des aptitudes telles, qu'il est impossible, même à une intelligence de premier ordre, d'en réunir plusieurs sous sa direction?

Tel est l'avis d'un membre éminent de la fabrique lyonnaise. La spécialisation patronale dans l'industrie soyeuse serait une preuve de l'infirmité naturelle de l'esprit humain.

En tout cas, il est certain que, si l'on classe les industries textiles par ordre de complexité croissante, celle de la soie occupe le dernier rang.

Dans un mécanisme si compliqué, il suffit d'un accroc à son rouage pour détraquer toute la machine.

Les *canuts* lyonnais appartenant au parti avancé, et qui, naturellement, sont de fines mouches, ont vite compris le profit qu'ils pourraient tirer de la connexité économique de professions indépendantes quant à la main-d'œuvre. Ils ont créé un groupement dit des *tisseurs et similaires*. La totalité des tisseurs se refuse-t-elle à faire chanter les patrons? Les meneurs pèsent sur les similaires en choisissant le métier au personnel le plus restreint.

En 1885, ils réussirent à faire fermer les ateliers de *pliage*. Dès lors, tisseurs, canneteuses, remetteuses, ourdisseuses, etc..., étaient vouées au chômage. La situation se prolongeant eût exercé une répercussion sur presque toutes les branches de la soierie.

Maintenant, prenons le cas heureusement habituel : le fonc-

tionnement, sans gros accroc, de tous les rouages du mécanisme. Leur multiplicité et leur disjonction vont encore entraîner des conséquences intéressantes.

Considérons une industrie partielle, le moulinage. Elle occupe une place moyenne dans la série des transformations à partir du cocon. Elle tend à s'éloigner médiocrement du foyer de production, et aussi, nous l'avons vu, à aller à la montagne.

Pour les moulins, la matière première, c'est la soie grège. Les *fileries*, moins éloignées que les établissements de moulinage des racines de l'arbre des industries de la soie, ont propension à se rapprocher des centres d'élevage.

Il en résulte qu'un foyer d'ouvraison ne sera pas suffisamment alimenté par la production locale de grège, et devra se procurer ailleurs, généralement plus au sud ou plus à l'est, un supplément de matière à transformer. S'il y a une frontière interposée entre ce foyer et les centres d'alimentation, les mouliniers demanderont à leur gouvernement la libre entrée des grèges et un droit contre la concurrence dans leur propre branche. Ils seront protectionnistes pour la soie ouvrée, libre-échangistes pour la *grège*.

On peut dire en somme que chaque industrie partielle réclame une barrière contre l'industrie étrangère de même rang et celles qui sont plus près de la consommation, la libre entrée pour celles qui sont plus voisines de la production. Le teinturier *en flottes* sera protectionniste pour toute espèce de tissus, le teinturier *en pièces* libre-échangiste pour le tissu *écru*.

Voilà le fait brutal, en supposant qu'aucune cause, se jetant à la traverse de l'intérêt égoïste, ne vienne en entraver le libre jeu.

Si les rapports des industries partielles entre elles et avec la production donnent lieu à d'intéressantes remarques, il en est de même *a fortiori* pour les rapports de ces industries avec la clientèle.

La soierie est une industrie de luxe. Encore une vérité de M. de La Palisse (1). Le propre des métiers de ce genre est l'instabilité.

(1) Le fait tend cependant à devenir moins exact, grâce *à la démocratisation de la soierie*.

La prospérité de la branche du travail qui nous occupe ne dépend pas seulement de la matière qu'elle met en œuvre et des conditions économiques de son fonctionnement. Elle résulte aussi du bien-être de la classe à laquelle elle s'adresse, de la classe aisée.

Évidemment toute industrie — le lecteur excusera une banalité nécessaire — est régie par la loi de l'offre et de la demande. Mais, dans le plus grand nombre, l'industrie lainière ou minotière par exemple, la demande plus ou moins forte est une nécessité. L'homme ne saurait se passer de pain, pas plus qu'il ne se passe de vêtement. Au contraire, toute femme peut se passer de soieries, et la demande tomber à zéro.

Tous les cataclysmes économiques et sociaux, une crise monétaire, une guerre, un krack financier, qui ont leur répercussion sur les branches de travail vivant *du besoin*, en ont une autrement grave sur celles vivant *du luxe*. La profession soyeuse est essentiellement une profession chanceuse, celle des fortunes hâtives et des ruines rapides.

Les modes de travail à rémunération aussi variable entraînent souvent pour qui les exerce une tendance à la prodigalité, aux folles dépenses. Cette tendance, atténuée par l'influence des causes agissant en sens opposé, s'observe dans une au moins des branches de la soierie, le tissage. Pendant les campagnes brillantes de la fabrique lyonnaise, il y a une cinquantaine d'années, il se faisait au printemps, à la *Croix-Rousse*, une rafle de primeurs. Le pauvre compagnon, descendu sans sou ni mailles de sa montagne granitique et habitué à subsister de privations, était bientôt saisi par le tourbillon ambiant et se mettait à dépenser en grand seigneur.

Pourtant, le lecteur s'en doute, et nous ne pouvons que confirmer ses présomptions, la prodigalité n'est guère la caractéristique du soyeux lyonnais. L'instabilité de la rémunération exerce sur le patron ou sur l'ouvrier stable une influence tout autre que sur l'ouvrier instable, une influence diamétralement opposée.

Quelles que soient les qualités du fabricant lyonnais, on peut, sans médire de ce *bûcheur*, concéder qu'il n'a pas le travail joyeux. Les affaires vont toujours mal, la fabrique est perdue! La

presse locale s'empare de ces doléances sincères qui parviennent à la capitale, où elles inspirent des articles empreints de la plus pure compassion. On prétend que certains fabricants, en discutant avec leurs clients l'acceptation de la marchandise livrée, se présentent en habits de détresse qui implorent la commisération et pleurent avec eux. Quelle est la stupéfaction des naïfs qui se sont laissé prendre à ces démonstrations sensibles, de lire au bout de l'an que le chiffre d'affaires de la fabrique a considérablement augmenté!

N'en voulons par trop au pauvre fabricant de ce double jeu involontaire. Capital doublé ou compromis, gène ou prospérité, quasi-misère ou opulence, voilà l'alternative troublante que, depuis des siècles, les soyeux voient se renouveler sans cesse, et dont l'issue dépend d'un rien, d'un incident difficile à prévoir, souvent impossible à parer. Est-il étonnant que l'échaudé craigne l'eau bouillante? qu'instruit par l'exemple de ses devanciers et par sa propre expérience, il s'épouvante d'une ombre, gémisse des fluctuations du prix de la soie (1), des variations de la mode, de l'instabilité politique, presque de la pluie et du beau temps, parce que l'une pousse à la consommation de la laine et l'autre à celle de la toile?

« Le fabricant lyonnais, disait une femme d'esprit qui avait longtemps fréquenté chez les soyeux, est un animal plaintif. » Le gentil oiseau moqueur se doutait-il qu'il était peut-être, lui et ses pareils, la principale cause du travers si joliment fustigé, le principal bourreau de la victime si intéressée — mais si intéressante?

Non seulement la prospérité de la soierie dépend du bien-être d'une classe limitée, mais elle dépend du caprice de cette classe, du caprice de l'être charmant, mais un peu volage, dont le bon roi François Ier ne fut pas seul à déplorer les sautes d'humeur... et du caprice, pas même de toutes les femmes, mais d'une catégorie restreinte, la plus capricieuse de toutes, les *lanceuses de mode*.

(1) La soie valait, en moyenne, en 1868, 110 fr. le kilogramme; en 1895, 15 fr.; l'automne dernier, 60 fr.

De même que le public qui fait les réputations littéraires tient dans l'enceinte d'un ou de deux théâtres select, de même celui qui lance la mode tient dans le salon de deux ou trois *couturiers* en renom. Inconsciemment, à la légère, ceux-ci décident de la ruine ou du salut de milliers de patrons, du pain de milliers et de milliers d'ouvriers.

Le spectacle des inégalités sociales irrite toujours celui qui se trouve au bas de l'échelle, mais, par un paradoxe attristant, il semble particulièrement douloureux à qui vit de cette inégalité. Quand on confectionne des produits de luxe, il est dur d'en être réduit à manquer de pain.

Les conséquences sociales d'une sujétion, nécessaire évidemment, mais en même temps pénible, du travail à la frivolité ont été bien mises en lumière par un observateur judicieux qui vient de publier une longue enquête sur le passé de l'industrie lyonnaise.

« Ce fut une des caractéristiques de l'ouvrier en soie, et en général de tous ceux qui vivent d'une industrie de luxe, dit M. Godard (1), que d'accepter avec tranquillité, résultat d'une longue habitude, les crises qui fondaient si souvent sur eux. Il ne leur restait, assis devant leur métier muet, incapables d'un autre labeur, qu'à songer et à attendre.

« Ils étaient bien placés pour juger des frivolités humaines, ces ouvriers... qui apprenaient avec stupeur qu'ils n'auraient plus de travail, parce qu'une reine, pour jouer à la bergère, s'habillait de blanc et que tous l'imitaient (2)... Et cet engouement du bourgeois à vouloir copier servilement le gentilhomme et à se croire tout autre parce qu'il a un habit de velours, était pour eux des sujets de conversation sans fin, où la colère fit place à la longue à une ironie qui est restée le fond du caractère lyonnais (3). Rien de ridicule ou de prétentieux ne trouve grâce devant ces ouvriers qui jugent depuis si longtemps et à leurs dépens. L'esprit narquois et réfléchi de l'ancien ouvrier en soie fut

(1) *L'ouvrier en soie*, p. 49.

(2) Ceci soit dit seulement pour montrer la subordination fatale du travail de luxe au caprice. En somme, l'influence de la cour de France sur la fabrique de Lyon fut assez heureuse.

(3) Pas lyonnais, à mon sens, mais *canut*. Le type lyonnais est autrement complexe.

fait de résignation et d'appréciations où l'amertume s'égayait de de ce qui faisait arrêter les métiers et pourtant était ridicule. Avec le chômage, entra dans le petit atelier l'occasion d'observer et de juger. »

Non seulement de juger, mais de rimer. La poésie de la Croix-Rousse, tout imprégnée de philosophie ironique et de résignation frondeuse, est un produit naturel du tissage. Trois circonstances, ce me semble, ont présidé à son développement : le besoin de chants pour scander les rythmes des métiers et distraire la fatigue des travailleurs, les chômages propices à la composition de ces chants, enfin la constatation irritée des causes qui faisaient cesser le travail.

Si la réputation des chants *canuts* n'a pas franchi les collines du Lyonnais, il en est autrement du théâtre canut. Sans vouloir entrer dans l'histoire des origines du Guignol, serait-il paradoxal de croire que nous devons aux tribulations de l'ouvrier lyonnais les traits les plus mordants de ce goguenard pleurant de son rire, dont la verve perd de sa causticité savoureuse sitôt qu'on l'éloigne des brumes de la Saône? Quand l'indignation serait impuissante et dangereuse, l'ironie calme et soulage.

H. DE BOISSIEU.

(*A suivre.*)

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## VII

### RÉSULTATS FINANCIERS

Les bonnes âmes que de généreuses inclinations ont poussées dans la carrière d'inspiratrices d'unions matrimoniales ont résolu le problème qui m'agitait.

Elles savent, en effet, fort bien que si elles ouvrent leurs pourparlers par l'énumération des qualités morales de leur jeune fille, et tant qu'elles poursuivent dans cette voie, elles ne sauraient rencontrer que la froideur polie d'un marbre qui ne veut pas se laisser entamer.

Ce n'est pas que leur interlocuteur récuse ces qualités ni en méconnaisse la valeur; non, mais il veut savoir, d'abord, à quoi s'en tenir.

Les personnes d'expériences entament donc la négociation par le chiffre de la dot, sachant bien qu'il n'y a rien de fait avant cela, et trop habiles pour exposer leur *partner* à la situation qu'il redoute, c'est-à-dire à la douloureuse confusion de refuser un ange.

Ce chiffre, à peine jeté, a fixé l'adversaire; il fait aussitôt, et nettement, une retraite honorable sur le terrain des affaires, non embarrassé de considérations morales, ou il ouvre l'oreille à l'énoncé des vertus qu'il espère entendre louer maintenant.

Je suivrai cette méthode, sanctionnée par l'expérience, en débutant par la situation financière, non pour mon colon de

France seulement, mais pour le père récalcitrant que je lui prête.

Ici, nouvelle difficulté. Une dot, c'est un chiffre, et il suffit que l'on ait affaire à un honnête homme pour que le chiffre soit exact. Mais une estimation de propriétaire n'arrêterait pas une minute ce père prévoyant. « L'estimation d'un propriétaire, honnête, je le veux bien, mais, par avance, plein d'illusions sur son œuvre, ne signifie rien », dirait-il, en riant de la naïveté filiale.

Je dois convenir qu'il n'aurait pas tout à fait tort. Je m'en méfie tellement pour moi-même que j'eusse préféré ne rien dire que de donner des chiffres venant de moi. Mais le hasard sert les bonnes causes. On le dit aveugle ; il m'a toujours semblé fort clairvoyant. En tout cas, il vient de me tendre la perche au bon moment.

Un mien parent est directeur, dans notre région, d'une compagnie d'assurance contre l'incendie. Je désirais, ma première assurance expirant, entrer m'adresser à sa société.

— Comment faut-il s'y prendre, lui dis-je, pour faire une assurance sérieuse, par laquelle, en cas d'incendie, on serait entièrement remboursé de la perte éprouvée ?

— Il faut assurer la valeur réelle. Si vous assurez moins, on ne vous remboursera que la somme assurée, et vous perdrez la différence entre cette somme et la valeur réelle. Par exemple, si vous estimez un bâtiment dix mille francs et qu'il en vaille vingt mille ; s'il brûle, on vous donnera dix mille francs et vous en perdrez dix mille. C'est comme si vous n'aviez assuré que la moitié du bâtiment ; vous restez votre propre assureur pour l'autre moitié.

— En ce cas, je préférerais l'assurer trente mille. Vos primes sont peu importantes et je serais sûr d'être largement remboursé. Le surplus compenserait les ennuis, le retard qu'occasionne toujours un incendie.

— Ah ! mais non. En ce cas, on ne vous donnerait que vingt mille, la valeur réelle, et non la valeur assurée. Sinon vous auriez avantage à brûler. Que deviendrions-nous si nos assurés bénéficiaient d'un incendie ? Tout serait assuré au-dessus de la valeur

et tout brûlerait. Nous faisons toujours estimer. Non, vous ne retireriez aucun avantage à assurer trop cher; et vous perdriez la surprime que vous vous seriez imposée. Il faut assurer la valeur réelle.

— Mais je ne la connais que très approximativement, et plus en bloc qu'en détail. Ne pourrais-je pas faire estimer par l'agent même que vous m'enverriez en cas d'incendie?

— Parfaitement, et nos statuts prévoient le cas. Seulement il vous faudra payer l'estimation, mais vous serez ainsi complètement à l'abri de toute perte et de toute difficulté.

— Pourtant votre agent n'a-t-il pas intérêt à surestimer la propriété pour faire encaisser à sa société des sommes plus considérables?

— Nullement. D'abord, je ne vous enverrai pas un de nos agents, mais l'expert de toutes les sociétés d'assurances. Nous ne nous adressons à lui que dans les affaires importantes. C'est l'expert de la région ; son ressort comprend le centre et l'ouest. Il règle les gros sinistres depuis Orléans jusqu'à Brest et Bordeaux. C'est un homme considérable, tout à fait indépendant de notre société. Il offre toutes les garanties. De plus, ce ne serait pas l'intérêt de la société de forcer l'estimation; la prime encaissée serait plus forte, il est vrai, mais le moindre sinistre dépasserait cet excédent des primes et deviendrait désastreux pour elle. Elle est en effet obligée de vous rembourser, en ce cas, suivant l'estimation que vous a donnée son propre expert. Ni lui ni elle ne sauraient se récuser. Ce qu'il a estimé dix mille francs, venant à brûler, vous sera payé dix mille francs, sans contestation possible.

— Alors, par lui, je vais avoir l'estimation vraie de la valeur réelle de ma propriété.

— Oui, aucun intérêt ne la faussera et les garanties de compétence de l'estimateur sont irrécusables. »

Je n'hésitai pas, enchanté de faire faire mon bilan, après une période décennale, par un homme compétent et désintéressé dans la question.

Telle est la garantie que j'apporte.

On ne peut convaincre évidemment ceux qui s'y refusent; je n'y prétends pas. Je me contente de chercher à satisfaire les hommes de bonne foi, mais qui entendent exercer une juste critique et y voir clair.

Je dois seulement expliquer comment cette estimation, faite en mars 1900, embrasse une période de 15 années, alors que je n'ai que 10 ans de séjour.

« A combien sont aménagés les bois? me demande l'expert en arrivant.

— Ils ne sont pas aménagés.

— Que faites-vous donc?

— Je laisse pousser, en favorisant la croissance par des éclaircies que je pratique de mon mieux.

— Fort bien, mais quand ferez-vous votre première coupe?

— Je ne compte pas en faire; mes successeurs s'en chargeront. Je me contente de créer une richesse sur la propriété.

— Mais, c'est que les compagnies d'assurances ne peuvent pas vous assurer ainsi. Cette méthode ne rentre dans aucun de leurs tarifs. Il leur faut un terme fixe pour pouvoir, en cas d'incendie, escompter la perte suivant leurs tables toutes faites, d'après la valeur des bois, et le nombre d'années restant à courir avant l'exploitation.

— Ne pourrait-on prendre un terme fictif?

— Parfaitement. Je puis estimer la totalité de vos bois comme devant être coupés dans cinq ans tous à la fois. Dans cinq ans vous ferez établir une nouvelle période quinquennale et ainsi de suite.

Cette circonstance m'a amené à prendre ce délai comme base. Nous n'aurons donc pas les résultats d'une exploitation de 10 ans, mais de 15 ans.

D'abord, quelles sont nos charges?

| | |
|---|---|
| La propriété, moins l'habitation, a été achetée . . . . . | 200.000 fr. |
| Le fonds de roulement de 50.000 a été dépassé de 7.876 fr. 60; en chiffres ronds. . . . . | 60.000 |
| | 260.000 |
| Dont les intérêts à 5 0/0 pendant 15 ans représentent. . . . . | 195.000 |
| | 455.000 fr. |

455.000 francs est donc la somme que devrait donner l'estimation pour faire retrouver, dans la plus-value de la propriété, la compensation du sacrifice d'intérêts consentis :

Or que me donne l'estimation ?

| | |
|---|---|
| Valeurs du bois debout | 141.900 fr. |
| — d'un troupeau de 700 moutons | 20.000 |
| — des fourrages en réserve | 5.200 |
| — du mobilier agricole et chevaux | 9.500 |
| | 176.600 fr. |

Auxquels il convient d'ajouter :

| | |
|---|---|
| Valeur du fonds de terre des bois, 120 hectares à 1.000 fr. l'hectare. | 120.000 fr. |
| — de 13 hectares 1/2 de prés à 2.500 | 33.750 |
| — de 51 hectares 1/2 de pacages, plantés de pommiers, à 2.000 fr. | 103.000 |
| | 433.350 fr. |

Nous remarquerons :

1° Que mes 120 hectares de bois n'ont pas donné 141.900 francs de bois en 15 ans. Il y en avait cent de plantés à des âges divers.

L'estimation porte, par exemple, une vingtaine de mille francs de futaie qui n'a pas poussé en 15 ans. Mais ils étaient généralement jeunes et ne donnaient pas encore à la terre la valeur qu'on lui attribue, plantée en bois, c'est-à-dire après la première coupe qui se fait plus longtemps attendre et qui est inférieure. En sorte que ces bois, vendus au moment le plus désavantageux, ne représentaient pas la valeur de la terre plantée en bois comme fonds de terre et une bien mince valeur comme bois debout. En bloc, ils avaient été estimés à 1.000 francs, bois debout et fonds de terre.

2° La valeur de 1.000 fr., attribuée au fonds de terre planté en bois, est celle qu'ils ont actuellement, comme nous l'avons vu, dans tout le pays.

3° La valeur de 2.500 fr. l'hectare de pré est celle que j'ai payée. Je ne tiens pas compte de ce que j'ai doublé la récolte en foin par mes améliorations ni des centaines de peupliers que j'ai plantés.

4° La valeur des pacages, 1.000 fr. fonds de terre, est, dans le pays, celle de toute terre enrichie par la production naturelle. C'est celle de la lande, bien qu'il s'agisse de prairies hautes que l'on me dit valoir 2.000 francs.

5° Je leur attribue une plus-value de 1.000 fr. l'hectare du fait de leur plantation en pommiers. Cette estimation est de moi; voici comment je l'établis.

Une autorité de la région, M. Roger de la Borde, propriétaire d'une cidrerie importante, cite, d'après le Frère Henry, de l'Institut Saint-Vincent, à Rennes, le cas du verger de cet Institut, établi en sol très ordinaire, loué auparavant 51 fr. l'hectare, et ayant rapporté, à la septième année de greffe, 1.150 fr. — Il ajoute :

« Sans craindre aucunement l'exagération, on peut dire qu'un hectare de verger, bien entretenu, rapporte en moyenne, tous frais déduits, au moins de 500 à 600 francs. » Il cite également M. l'abbé Ouvray, autre autorité de la région, qui dit :

« Un arbre à haute tige de 12 à 15 ans rapporte, en moyenne, sa pièce de cent sous; cent arbres peuvent rapporter 500 francs et représentent un capital de 12 à 15.000 francs. » (*Le pommier et le cidre*, par R. de la Borde.)

Quoique provenant du propriétaire, j'espère qu'on trouvera mon estimation modérée, puisqu'elle n'est que le dixième de celle de M. de la Borde, 500 francs de revenu représentant un capital de 10.000 francs. Or je ne compte que 1.000 francs.

Il faut tenir compte cependant que je suppose toutes mes terres mises en pacages et tous mes pacages plantés, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais ce que je compte bien réaliser d'ici cinq ans.

Ainsi donc, pour retrouver le capital dépensé, plus le sacrifice des intérêts à 5 p. %, je devrais atteindre 455.000, et je n'y arrive pas tout à fait, puisque je n'obtiens que 433.350.

C'est honorable, mais je ne puis pas dire que j'aie fait, de ce chef, une bonne affaire; une assurance de pareille somme m'aurait donné davantage, sans travail de ma part.

Je sais bien qu'il me serait facile, avec les mêmes chiffres, si, au

lieu de chercher les résultats que fournissent les faits, je voulais prouver, par exemple, ma bonne gestion, de présenter bien plus favorablement mon affaire.

Il me suffirait de prendre 3 p. % comme taux normal du revenu de la terre, et l'on ne discuterait pas le chiffre ; je prouverais alors que j'ai obtenu davantage et fait une bonne opération. Mais, loin de vouloir me servir des préjugés courants, je veux les combattre, et je trouve que le taux de 5 % doit être considéré comme un revenu minimum pour une affaire que l'on dirige, et qui, donnant de la peine, doit fournir un salaire.

J'ai aussi 60.000 francs d'« écoles » de culture officielle, que j'espère bien éviter au colon de France avec les ennuis qui les accompagnent ; mais le fait est que, pour mon compte, j'en suis grevé. Je les fais donc entrer dans les charges au lieu de remarquer, ce qui serait vrai pourtant, que mon affaire n'a commencé qu'avec sa bonne gestion. Et puis, je ne prétends pas le moins du monde me donner comme modèle. Mon exemple montre ce que j'ai fait, mais je n'ai nullement la prétention de limiter à son résultat le succès de toute exploitation agricole. On peut faire beaucoup plus et beaucoup mieux. Mais enfin, même pour moi, et ce sera encore plus probant, avec toutes mes erreurs, il me semble que je n'ai pas fait un métier de dupe.

Il ne s'agit pas ici de chercher la petite bête, mais de ne pas laisser passer inaperçu le fait capital : je ne me suis pas ruiné dans la culture. Malgré une fausse direction au point de départ, malgré une école coûteuse dont je reste grevé, je m'en tire, en somme, honorablement.

Mais on ne saurait séparer que momentanément, et pour donner à l'analyse toute sa puissance en ne la portant que sur un point, l'exploitation rurale des conséquences de vie qu'elle entraîne. Il faut ensuite faire la synthèse et la remettre à sa place dans le tout dont elle fait partie.

Dans la vente de la propriété, l'habitation a été comptée 50.000 francs, suivant l'usage de sous-estimer les bâtiments, quand on en tient compte, dans les ventes rurales. Elle vaut donc plus, mais c'est le chiffre auquel elle me revient.

En aménagements intérieurs, j'y ai dépensé 86.445 fr. 95.

| | |
|---|---|
| soit, en chiffres ronds | 140.000 fr. |
| qui ajoutés aux | 260.000 |
| représentant l'acquisition de la terre et le fonds de roulement, et au montant des objets mobiliers figurant dans l'assurance pour environ | 100.000 |
| donnent au total : | 500.000 fr. |
| En fait l'estimation de l'expert monte pour l'assurance totale à | 548.900 |
| Plus, pour valeur du fonds de terre, non assuré | 256.750 |
| | 805.650 fr. |

C'est donc une valeur totale réelle de 800.000 francs obtenue par un déboursé de 500.000 francs plus le temps, c'est-à-dire le sacrifice des intérêts.

Je dis valeur réelle, est-ce à dire valeur de vente? — Nullement. On peut vendre bien; on vend généralement mal. Mais, pour cela, il faut commencer par vouloir vendre, et ce n'est pas notre cas. Ce n'en est pas moins la valeur réelle pour nous qui, ayant organisé notre propriété pour notre résidence et non pour la vente, aurions à faire cette dépense pour obtenir ce que nous avons et qui nous convient.

Quand je reçois un costume de mon tailleur, sa valeur réelle est le prix que je paie et non celui auquel je le vendrais à un acheteur d'occasion qui devrait le faire élargir ou qui, s'il lui allait bien, s'aviserait que la couleur ou l'étoffe ne lui conviennent pas. Sa valeur réelle est le prix que je devrais payer si je devais le remplacer. Il en va de même pour notre propriété. Je dirai même plus. Ici, nous nous trouverions plutôt dans le cas de l'acheteur qui a trouvé d'occasion et à meilleur compte le costume, à sa taille, de l'étoffe et de la couleur de son choix.

Ainsi donc, mon loyer est représenté par un capital de 140.000 francs. Il faut partout se loger, mais la qualité de ce logement est ici une conséquence de notre travail et une conséquence avantageuse. En effet, nous tenons à être bien chez nous.

En ayant la possibilité, nous en avons le droit. Nulle part ailleurs nous ne pourrions le faire aussi économiquement. Dans la moindre petite ville de province, une installation analogue à la

nôtre nous reviendrait beaucoup plus cher et nous nous y déplairions. A Paris, l'équivalent représenterait le prix de toute la propriété avec toutes les charges qui la grèvent, et nous n'aimons pas Paris.

En sorte que, non seulement nous vivons dans le milieu qui nous convient, mais encore nous obtenons ici la satisfaction de nos goûts d'intérieur, ce qui est bien quelque chose, par un logement au meilleur marché. Si nous ajoutons ce fait aux résultats de l'exploitation, et il s'y trouve lié, nous verrons alors, sans conteste, que nous avons fait, au total, une très bonne affaire financière. La compagnie d'assurances, en effet, qui m'aurait rapporté plus que mon exploitation, n'y aurait pas joint le logement de notre convenance, à bon marché.

Mais il y a plus. Une installation équivalente, partout ailleurs qu'à la campagne, entraînerait à des dépenses de luxe, d'entretien, de réception qui viendraient grever notre budget, et cela immanquablement, quoi qu'on veuille, par la force des choses.

Ici, notre installation est, pour nous, une cause d'économie. C'est là une conséquence financière que nous devons mettre à l'actif de notre travail, puisqu'elle en provient. Elle améliore encore le résultat total. Notre travail ne nous donne pas seulement le logement à bon compte; il entraîne encore une diminution de dépenses de vie, sans détriment pour notre bien-être, au contraire.

Nous vivons ici sur un pied de 24.000 francs de dépenses. Quand je dis vivre sur un pied, l'expression est tout à fait inexacte. La vérité est que nous dépensons une moyenne de 2.000 francs par mois, soit 24.000 francs par an. Mais nous ne représentons pas ce train de vie. Nos dépenses sont bien supérieures à leur représentation. *Nous ne nous faisons pas honneur.*

Au lieu de nous épuiser avec 12.000 francs de rente à en représenter 24.000, nous mettons notre aisance à nous procurer, avec le minimum de souci matériel et largement, le bien-être qui nous satisfait. C'est le *low standard of life* par rapport à sa position financière.

Cette méthode n'implique pas le coulage, et n'exclut ni l'ordre

ni une économie bien entendue, mais facile — vertus nécessaires pour faire régner l'honnêteté dans une maison — mais elle implique toute une série de simplifications et de facilités qui, jointes à notre habitude d'exiger la première qualité pour tout ce que nous consommons, double peut-être le prix de la vie apparente. Nous considérons cette manière de faire comme notre luxe. Nous pensons aussi payer de la sorte la libération de notre temps, que nous croyons plus avantageusement employé ailleurs.

Un exemple le fera comprendre. Si ma femme, en faisant l'éducation de ses filles, gagne les trois mille francs que nous coûterait peut-être une institutrice, je trouve à ces trois mille francs une valeur infiniment supérieure à celle des trois mille francs qu'elle pourrait réaliser par la gratte sur son ménage, si elle y consacrait le temps de ses heures de leçons. Cependant une institutrice nous ferait plus honneur, puisque honneur il y a, les dépenses restant les mêmes.

Mais, à ce métier, ma femme s'épanouit, se développe singulièrement au lieu de se recroqueviller dans la pratique de l'espionnage domestique et dans l'étroitesse d'une économie sordide.

Notre foyer est débarrassé de l'intrusion fâcheuse d'une étrangère; enfin nos enfants bénéficient d'une méthode supérieure. Leur mère trouve, en effet, à l'éducation et à l'instruction, des solutions maternelles qui sont aussi nouvelles et aussi avantageuses pour les enfants que le sont, pour la terre, les solutions de propriétaire.

Cette dépense de 24.000 francs que représente notre vie, nous sommes bien décidés à la maintenir à cette limite, et cela même si notre position de fortune s'accroissait. Elle représente à nos yeux, en effet, notre infirmité, ce dont nous avons besoin pour vivre largement, suivant nos habitudes acquises, et non notre puissance.

Mais, en fait, nos revenus sont supérieurs et c'est ce surplus que nous considérons comme notre force. Par principe, nous voulons l'employer et dépensons entièrement l'épargne que nous a laissée l'année précédente, mais non celle que nous espérons de l'année courante, de façon à rester toujours au-dessus de nos affaires. Cette méthode représente l'économie des

revenus, non employés, d'une première année, après laquelle on est maître de la situation, puisqu'on est en retard sur ses revenus au lieu de devancer, dans ses dépenses, leur arrivée et de se trouver, par suite d'un imprévu, au-dessous de ses affaires. Nous dépensons donc de notre mieux, cette année, l'épargne de l'année dernière, avec une seule réserve : c'est que cette dépense n'engage pas l'avenir, ne nous crée pas un nouveau besoin. Nous voulons une dépense nette, mais nous nous refusons à lui servir une rente. C'est la distinction qu'on peut établir entre l'achat d'un tableau qui n'entraîne pas un entretien et celui d'un cheval de plus à l'écurie.

— Vous ne faites donc pas d'économies?

— Pas un sou.

— N'est-ce pas imprévoyant quand on a des enfants et surtout trois filles?

Nous n'oublions pas nos enfants. Mais, pour constituer leur avoir, nous nous y prenons autrement que par l'épargne sur nos revenus.

En effet, étant arrivé à considérer comme une folie coupable et sans excuse les placements de « père de famille », les valeurs de tout repos, à revenu fixe garanti par l'État, qui ne sont que des prétextes à fournir à cet État besogneux et dilapidateur les moyens de continuer ses méfaits et d'augmenter nos entraves, nous nous gardons de toute complicité avec lui et ne lui confions pas notre argent. Ne tenant pas à être ruinés par lui, nous avons eu soin de nous défaire de toute valeur portant sa garantie illusoire. La consolation de penser que nous sauterions avec lui et avec tout le monde n'en est pas une pour nous, et ayant dit adieu à cette bonne compagnie, nous cherchons à être parés quand même l'État sauterait.

Dès lors nous n'avons que des valeurs aléatoires, à revenus aléatoires. Nous faisons travailler notre argent comme nous travaillons nous-mêmes.

— Vous recommandez alors la spéculation?

Nous ne jouons pas à la Bourse. Nous n'achetons ni à crédit, ni pour revendre, mais comptant et pour garder. Nous entrons

dans des affaires industrielles, bien étudiées, et, quand nous les croyons bonnes, nous savons attendre. Ce système nous réussit, et nous avons de plus la satisfaction de penser que notre argent aide des travailleurs libres, contribue au développement du bien-être général, au lieu de le voir engendrer un nouveau fonctionnaire, tyran au petit pied.

Il nous suffit de souffrir la tyrannie que nous ne pouvons éviter; nous refusons énergiquement la responsabilité de la payer et de l'accroître bénévolement. Cela nous paraîtrait tout simplement monstrueux et ridicule.

Cette gestion de fortune donne lieu à des aléas qu'on ne saurait chiffrer. Elle oblige, dès lors, à établir ses prévisions sur un minimum de revenus. Dans toute affaire, un rapport supérieur à 5 % peut être considéré, par exemple, comme un bénéfice qu'il sera sage de consacrer à l'amortissement du capital. Puis, il y a les rentrées; une bonne affaire rembourse son capital emprunté, en conservant à l'actionnaire des actions de jouissance. Une mauvaise affaire, passée par profits et pertes — *car il y a aussi des pertes* — donne à la liquidation une partie du capital que l'on considérait comme entièrement perdu et qui se transforme en bénéfice, grâce à cette sage précaution.

Ce sont ces bénéfices, tous ces revenants-bons, sur lesquels nous ne comptions pas, que nous mettons sur la tête de nos enfants.

Comment en tirer le meilleur parti? Nous avons longtemps cherché et je vais donner notre moyen parce qu'il nous satisfait.

Il faut beaucoup de petits bénéfices pour constituer ces gros chiffres qui classeront la jeune fille à marier. Trois dots, ce n'est pas une petite affaire!

Nous avons bouleversé la question — oh! sans parti pris — mais seulement en cherchant à démêler ce que nous devions à nos enfants, ce que nous pouvions pour leur bonheur et le meilleur moyen pour y atteindre.

Eh bien! il nous a paru que nous n'avions pas le devoir de marier nos filles, ni le pouvoir d'assurer leur bonheur : d'abord

parce que les lois, en leur reconnaissant le droit de disposer d'elles-mêmes, de se marier comme elles l'entendent ou même de se refuser au mariage, ne peuvent, en même temps, nous faire un devoir de les marier ; — ensuite parce que, leur bonheur dépendant d'elles et non de nous, nous ne pouvons l'assurer en leur préparant celui de notre choix. En revanche, il nous a semblé que nous pouvions les rendre heureuses jeunes filles; les aider, en augmentant leur liberté, en la rendant plus puissante, en leur donnant plus de facilités pour se marier si et comme il leur convient en les mettant à même de le faire librement, en connaissance de cause, et non à l'aveugle et pour s'affranchir du *spleen* qui pèse sur la vie de trop de jeunes filles. Nous cherchons à leur assurer le plus tôt possible une indépendance financière.

Mais nous ne voulons pas non plus être diminués par chaque mariage de nos filles, ni qu'elles constituent une charge croissante dans le budget de notre ménage.

Pour harmoniser ces desiderata, au fur et à mesure des possibilités, par un versement unique qui n'engage pas l'avenir, nous leur constituons dans des compagnies d'assurances, non susceptibles d'être confisquées par l'État, des rentes viagères différées qui commenceront à courir du jour où elles auront dix-huit ans, et qui s'échelonnent de façon à ce que leurs revenus croissent en même temps qu'elles apprennent à s'en servir. Au reste, nous aurons commencé beaucoup plus tôt par des pensions de toilette progressives.

Encore faut-il rester maître de la situation. Nous y avons pourvu en nous faisant porter comme bénéficiaires des rentes placées sur la tête de nos enfants. La rente est payable à moi, et en cas de mon décès, à ma femme. Ainsi nous pourrons régler, pour chacune de nos filles, son indépendance sur l'emploi qu'elle sait en faire, — elle aura celle qu'elle saura mériter, — ou sur notre position si elle venait à décroître et ne nous permettait plus normalement le même sacrifice pour nos enfants.

Si une de nos filles meurt, nous perdons le capital, mais en même temps la charge pour laquelle il était constitué.

Enfin, si, à son mariage, notre fille préfère un capital à une rente, nous pouvons, si nous le jugeons avantageux pour elle et, en même temps, possible pour nous, conserver sa rente et lui donner le capital correspondant.

L'aléa de la perte du capital nous a permis d'obtenir beaucoup plus que nous n'aurions pu le faire par tout autre moyen. De fait, à ce jour, nos trois filles, âgées de neuf, sept et quatre ans, ont chacune 2.400 francs de rente assurée à partir de dix-huit ans. Nous espérons augmenter cette petite indépendance déjà obtenue pour elles.

Ainsi donc, au total, l'exploitation agricole est honorable, mais elle entraîne des conséquences avantageuses qui en font, en définitive, une très bonne affaire financière. De plus, elle permet des finances générales prospères.

Maintenant que, comme notre marieuse expérimentée, nous avons débuté par établir la dot de l'œuvre, nous pouvons hasarder quelques aperçus sur ses « espérances ». Ici, seulement, nos espérances n'attenteront à la vie de personne.

Nous pouvons donner d'autres résultats financiers, ou en passe de le devenir, mais forcément entachés d'un alliage de considérations, de résultats en nature, qui, dans une exposition financière, doivent les faire passer au second rang. Ils ne peuvent, en effet, s'exprimer toujours par un chiffre seul.

Notre but était, si l'on s'en souvient, de créer, non une œuvre de charité, mais une œuvre sociale, par l'aliénation d'un capital et l'aliénation de ses intérêts, mais de façon à retrouver ce sacrifice dans la plus-value de la propriété. Nous venons de montrer que ce but a été atteint, que notre œuvre est vivante, qu'elle n'est pas une utopie, une duperie généreuse.

Il faut montrer comment elle vit, c'est-à-dire comment elle s'accroît d'elle-même, ou rapporte pour s'accroître. Il faut maintenant donner les résultats culturaux de notre révolution culturale.

Cette révolution culturale, à quoi a-t-elle abouti au point de vue de l'exploitation de la propriété?

A reformer un ensemble, une unité, comme autrefois, mais sur

des bases nouvelles. Ce n'est plus cette ferme réservée à la vie du propriétaire, flanquée de ses deux métairies auxquelles elle sert d'école, qui font vivre chacune deux familles de travailleurs et dont la moitié des produits vient se joindre à ceux de la réserve pour assurer la subsistance de la maison plus forte du propriétaire. Cette image, avec la paix qu'elle suppose, l'harmonie sentimentale qu'elle laisse entrevoir entre ces familles unies, la vie large et simple qu'elle évoque, répond à la conception que les auteurs urbains nous ont faite, dans leurs romans, de la vie rurale. En fait, elle est fausse, puisque nous y avons vu régner la guerre et non la paix, la haine et non l'amour, la misère et non l'abondance, et, planant sur le tout, le désespoir d'une ruine fatale.

Les propriétés que l'on rencontre un peu partout offrent trop souvent cette apparence mensongère qui a le grand malheur de faire généralement tenir pour vrai et bon ce qui est faux et mauvais. Notre exploitation a un mérite : elle est véridique. Elle ne trompe pas le passant.

Ce grand homme de bien et de sens droit qu'était M. Alfred Mame, le célèbre éditeur, dépensait 100.000 francs par an, dans sa propriété, pour ses fleurs. Il avait su faire de ce délassement une merveille qui attirait les visiteurs. Mais son œuvre était véridique. C'était un jardin d'agrément, une œuvre de luxe; elle se donnait pour telle et ne trompait personne. Un champ de blé, un champ de betteraves n'évoquent pas une idée de luxe, mais d'utilité. On présuppose, en le voyant, que le travail qu'il représente espère sa récompense. Celui qui se livre avec acharnement à un labeur infécond, qui s'amuse, avec persistance, à travailler à perte, qui réussit à faire d'une terre de rapport une terre de haut luxe, trompe le public qui n'arrivera pas à imaginer ce dilettantisme ruineux, pénible et inexplicable pour le bon sens; il croira bonnement que si le propriétaire se donne la peine de faire ces betteraves, c'est qu'il y a intérêt.

Ma propriété est devenue véridique, en ce sens qu'elle donne l'impression de la réalité. Le travail qui s'y voit y est récompensé et celui qui est omis a été rejeté parce qu'il ne procurait pas au travailleur sa récompense. Elle n'est plus divisée en trois exploi-

tations distinctes; elle ne représente plus qu'une exploitation, sous la direction unique du propriétaire.

Constituée pour l'élevage de l'agneau, tout y est sacrifié à ce but. Mais certains terrains ne convenant pas au pacage ont été ou sont restés boisés. De là un sous-produit forcé par la nature de la propriété : les bois.

Mais les pacages peuvent donner double récolte, la pomme ne nuit pas à l'herbe. Ce second sous-produit est une conséquence avantageuse des nécessités de l'exploitation de l'agneau. En sorte que nous avons, en définitive, un produit principal et deux produits accessoires qui en dérivent : l'un par l'inaptitude de certaines terres à servir à l'agneau, l'autre par une double utilisation des pacages qu'il réclame.

Le propriétaire dirigeant se fait aider par deux associés : le métayer pour l'agneau; le garde pour le bois et la pomme.

Voilà qui est simple : trois intéressés et trois produits. Il n'est pas besoin d'être né paysan ni d'être devenu ingénieur agronome pour comprendre; le bon sens suffit. Examinons successivement ces trois produits.

*Agneaux.* — Dans ma grande ferme, mon ancien fermier avait un troupeau de 50 mères. Il faisait, comme dans les fermes similaires du pays, — les fermes tout court, non les fermes modèles, — l'agneau de dix-huit mois qu'il vendait 18 francs à un engraisseur. Celui-ci le revendait comme mouton, généralement maigre, six mois plus tard. L'engraisseur espérait gagner 5 francs par mouton. Quant à mon fermier, je ne sais pas ce qu'il gagnait, et je crois qu'il ne gagnait rien. En tout cas, cet agneau de 18 francs a baissé et ne vaut plus que 15 francs, en moyenne.

Dans ma transformation, j'avais visé, par le croisement de la brebis berrichonne et du bélier *southdown*, et par une meilleure nourriture, à faire un agneau gras valant 30 francs à six mois.

On voit que ce n'est pas la même chose.

En dix-huit mois un agneau, mal nourri, mange cependant autant qu'un agneau bien nourri en six mois. Il se vend moitié moins; nourri de misère, il ne rapporte que la misère. De plus, si le pacage répond à 100 têtes, le troupeau se composera de

50 mères, de 50 agneaux d'un an et 50 agneaux de lait, restant à la bergerie. Au contraire, avec la nouvelle méthode, on aura 100 mères et 100 agneaux de lait. De sorte qu'on ne vendra pas seulement l'agneau le double, mais qu'on vendra encore deux fois plus d'agneaux. Ce n'est pas une multiplication par deux, mais par quatre.

Seulement l'agneau de mon fermier comporte une exploitation de père de famille, avec l'assurance contre toute perte, qui est obtenue dans la ferme par l'équilibre entre ses divers produits. Dans les années sèches, propices aux moutons, ceux-ci sauvent de la perte sur la vacherie. Dans les années humides, on se sauve par les vaches. L'envers de la médaille est que cette assurance s'exerce aussi contre tout gain. Alternativement, les moutons font perdre le bénéfice des vaches et les vaches celui des moutons.

Mon agneau est le produit d'une exploitation aléatoire. J'ai mis tous mes œufs dans le même panier. Et quels œufs! des moutons, c'est-à-dire les animaux, les plus susceptibles peut-être d'épidémies contagieuses. Est-ce une folie? Non. Les compagnies d'assurances ne garantissant pas le mouton, par suite de sa mauvaise réputation, j'ai dû me faire mon propre assureur; je prévois l'accident et j'y pare d'avance pour moi et pour mon métayer. L'assurance subsisterait donc comme à la ferme, mais avec l'avantage de ne plus s'exercer que contre la perte et non contre le bénéfice, si la réserve des compagnies d'assurances ne nous mettait en méfiance. Contradiction étrange, qui engendre le doute sur la valeur du seul raisonnement logique : depuis que j'ai beaucoup de moutons, je n'ai plus d'épidémies. Du temps des vaches, je me disais : « Si j'ai des épidémies avec une centaine de moutons, que sera-ce avec cinq cents! » Mais voilà, toutes choses ne sont pas égales d'ailleurs. Mon panier unique, je veux dire ma bergerie, est mieux tenu que du temps des paniers multiples. Plus aérée, plus spacieuse, soigneusement chaulée, comprenant une infirmerie, elle sert de plus à des bêtes mieux soignées, bien nourries, qui, malgré leur grand nombre, semblent moins susceptibles d'épidémies. En fait, je n'en ai plus.

L'agneau de 30 francs à six mois n'est pas une bête remarquable.

C'est un produit médiocre, et ma visée n'était pas ambitieuse. Toutes les grandes exploitations du pays dépassent cette moyenne. Celle de M. Moisant, lauréat de la prime d'honneur du département en 1898, a été de 42 francs pour une période de trois ans sur un troupeau de 534 mères.

Cependant cet agneau médiocre demande plus de soins, de précision, de régularité, que n'en peuvent donner, du premier coup, les gens du pays, et je n'ai pas encore pu atteindre mon chiffre. Après une marche ascendante et des étapes représentées par les prix de vente passant de 20 francs à 22 francs, 24 francs, 27 francs, j'y touche enfin, mon dernier lot de 44 agneaux de six mois ayant été vendu 29 fr. 89 en moyenne.

Il y en avait plusieurs valant 42 francs pièce, mais, en revanche, il y en avait d'inférieurs qui rabaissaient la moyenne. En tout cas, j'espère bien dépasser rapidement le prix moyen de 30 francs.

J'ai actuellement 559 bêtes dans ma bergerie, dont 300 mères et une centaine d'agnelles qui deviendront mères l'année prochaine. Je nourris donc déjà 400 brebis, les agnelles pacageant comme les mères, et je n'emploie ni ma nourriture, ni mon pacage. Je n'ai donc pas atteint mon plein. Si je n'ai pas encore obtenu ce chiffre, puisque mes 100 agnelles ne produisent pas encore, je me crois donc, pourtant, autorisé à compter sur 400 agneaux à 30 francs, soit 12.000 francs. Les dépenses d'engrais et quelques faux frais montant à 2.000 francs, il reste en tout 10.000 francs à partager.

Mais cette exploitation n'est que transitoire. Mon intérêt n'est pas de cultiver; il est de ne faire que du pacage perfectionné qui me permettra d'augmenter de beaucoup mon troupeau et d'y joindre partout le produit de la pomme.

Le bénéfice me paraît évident, mais je ne l'ai pas encore expérimenté. Je ne me hasarderai donc pas à donner mes prévisions. Je mentionne seulement le fait pour montrer que la voie reste ouverte au progrès et au développement.

Ainsi donc, nous avons comme résultat financier un capital troupeau dont la valeur croît par le nombre des brebis et par les

agnelles conservées, puisqu'il n'a pas encore atteint son plein développement, et par la qualité de ces agnelles demi-sang supérieures à leurs mères ; un produit, l'agneau, qui va croissant chaque année en valeur et en nombre.

La ferme était louée primitivement 1.200 francs, 900 francs après la reprise des pacages à moutons; il y a été joint des prés qu'on pourrait difficilement louer un millier de francs. Elle a donc doublé comme rapport et continue sa marche ascendante. Résultat amusant : les moutons font la police de la propriété. Ils l'ont naturellement rendue vacante des vaches parasites qui la grevaient et qui, sous prétexte de droit à la vaine pâture sur routes, causaient de sérieux dommages sur la bordure de ces routes, c'est-à-dire chez moi. Mais les moutons tondent plus ras que les vaches; là où ils ont passé, celles-ci ne trouvent plus rien à glaner; de plus l'odeur du troupeau leur répugne. Bref, les moutons m'ont débarrassé des vaches. Je n'en vois plus. Ils ont fait le vide comme une machine pneumatique. La vaine pâture a disparu et cela sans combat, sans susciter de récriminations. Voilà un exemple d'une mesure comme celles dont la découverte était l'unique objet de la sollicitude de M. de R***. Non seulement toute mon herbe me revient, mais j'y ai gagné l'herbe des routes que suivent mes moutons et dont ils ne laissent rien en passant.

*Bois.* — La raison d'être des bois qui existaient se trouve sanctionnée. Ils ont, en effet, été remaniés. Des terres non favorables au pacage ont été plantées et leur ont été jointes. En revanche, certaines coulées favorables à la pousse de l'herbe se trouvaient boisées; le bois en a été définitivement coupé; l'herbe y pousse, et les moutons la pacagent. La propriété étant constituée pour le mouton, le bois y est sacrifié au mouton. Elle forme donc un ensemble rationnel dans toutes ses parties.

Mon exploitation consiste à faire pousser les arbres et non à les laisser pousser. Je leur donne de l'air et les dirige. Un arbre n'est jamais enlevé que pour favoriser le développement d'un autre qui lui est supérieur. Mais je le fais dès qu'il com-

mence à lui nuire et aussi souvent qu'il convient. Ce ne sont pas seulement des bois livrés à la nature, mais des bois cultivés, drainés où il faut, irrigués à l'occasion.

Si j'avais encore cent ans d'existence assurée, je dirais que je vise à faire une futaie jardinée, c'est-à-dire une futaie comprenant des arbres de tous les âges et dirigée de façon à obtenir le plus vite possible le plus grand développement de chaque arbre, abattu au moment de la maturité la plus avantageuse, et remplacé naturellement par les semences qui sont en terre. Au lieu d'exploiter par contenance, c'est-à-dire, par exemple, de couper sur 100 hectares, chaque année, un hectare de bois de 100 ans, on coupe sur la superficie un nombre d'arbres de 100 ans, ou mal venant, ou se gênant, et représentant le nombre de mètres cubes dont ces 100 hectares de bois peuvent s'accroître par année. Si la production de bois à l'hectare est de 3 mètres cubes par an, on coupe chaque année pour 300 mètres cubes de bois sur toute la propriété, au lieu de couper l'hectare de bois qui vient d'avoir 100 ans et qui porte 300 mètres de bois. Telle est la théorie.

C'est là en fait, semble-t-il, le moyen naturel d'obtenir d'une forêt la plus grande richesse en bois et le plus grand rapport, en même temps qu'il lui épargne l'horreur de la coupe blanche qui, chaque année, en déshonore une partie. Cette méthode, vieille comme le monde, a toujours été, du reste, le mode d'exploitation du propriétaire résidant, intéressé et aimant son bois. Il imite la nature, et la dirige en lui obéissant. Tandis que, dans la forêt vierge, les arbres meurent un à un, il les cueille un à un au moment de leur maturité. Mais, pour pratiquer cette méthode, il faut connaître ses arbres, se donner la peine de choisir soi-même ceux qu'il convient d'abattre. Le propriétaire s'y astreint tout naturellement; le mercenaire s'y refuse tout aussi naturellement. L'exploitation par coupe blanche est une invention commode de fonctionnaire. Cette barbare pratique lui permet, sans se déranger, de borner son travail à désigner du fond de son cabinet, d'après le plan, le numéro de la parcelle en coupe.

Mais, au lieu de viser au centenaire, ne me donnons qu'un

délai de dix ans de vie, ce qui est plus dans les probabilités; mon exploitation se justifie-t-elle?

L'expert auquel j'exposais mes ambitions opinait du bonnet.

— Oui, vous pouvez faire de la futaie. Elle viendra bien, mais vous n'y avez pas avantage. Il n'y a pas intérêt pour le propriétaire de bois à dépasser dix-huit ans. C'est l'âge le plus avantageux; les calculs sont établis sans conteste.

— Pourtant, ne vendrais-je pas mes bois, à trente-six ans, le double de ce que je les vends à dix-huit?

— Facilement, mais votre bénéfice sera réduit par la capitalisation des intérêts.

— Je le sais, mais ma propriété n'en aura pas moins un revenu double en bois.

— Certainement, mais vous n'aurez pas fait une meilleure affaire, puisque le capital de ces bois, réalisé à dix-huit ans et placé, vous aurait rapporté davantage. Plus vous prolongez l'exploitation, et plus vous grevez votre capital d'intérêts composés. Après dix-huit ans, il y a perte, c'est mathématique.

— D'accord, mais je me demande s'il n'y a pas actuellement, en pratique, à faire un sacrifice théorique. Les calculs savants et inattaquables, établissant à dix-huit ans l'âge le plus avantageux pour l'exploitation, supposent que ce bois continuera à se bien vendre. Or je n'ai pas confiance dans la durée de la vente facile et fructueuse des taillis de dix-huit ans. Nous pouvons encore les vendre bien ici, parce que le pays est retardataire. Je n'ai pas confiance dans l'avenir. Voyez les pays plus avancés, la Bourgogne, par exemple. Ces bois y sont devenus invendables.

— Je ne dis pas non.

— Tandis que les beaux bois n'ont pas fini leur temps.

— Cela est certain, puisque nous en manquons.

Nous avons vu la valeur qu'avaient pris les bois. La progression n'est pas près de s'arrêter. Ils sont pleins d'avenir; de plus, il y a la valeur des éclaircies qui va croissant. Au début, elles n'ont pas toujours payé la main-d'œuvre; mais, le bois tout entier croissant à la fois, elles ont augmenté assez vite.

Après avoir payé la main-d'œuvre, puis le garde, puis les

impôts et l'assurance, les bois n'ont plus exigé de dépenses. Ils sont arrivés à un petit rapport net, toutes charges déduites, et je m'attends, dans un nombre d'années pas bien considérable, en laissant croître mes bois, à obtenir des éclaircies le revenu que, par l'exploitation d'usage, auraient donné les coupes. Mais, tandis que le revenu des coupes aurait été fixe, s'il n'avait pas diminué, celui des éclaircies est progressif. Il dépassera chaque année le revenu précédent. De plus, le rapport fixe des coupes marquait l'arrêt de la valeur des bois sur la propriété; le rapport des éclaircies progresse par la progression continue du capital bois.

Enfin, en même temps qu'une bonne affaire, les bois sont un intérêt, un agrément pour la promenade, un ornement pour la propriété.

Nous ferons, à leur sujet, la même observation que pour les moutons. Ils font eux-mêmes leur police. Percés pour l'exploitation par le chemin de fer Decauville, rentré dans mes prévisions dès le début, ces lignes nombreuses sont autant de lunettes qui rendent la surveillance facile. Mais, de plus, ces bois ont été nettoyés, ont poussé. Ce sont de moins en moins des taillis, des fouillis offrant une retraite pour qui vient s'y cacher; d'une allée à l'autre on voit au travers. Les maraudeurs n'aiment pas la lumière; ils désertent les bois où ils peuvent être vus; d'autant plus que, dans des bois ainsi cultivés, le bois mort fait défaut. Ainsi donc l'attraction manque, en même temps que le danger d'être vu va croissant.

Les *pommiers* enfin ne sont pas non plus livrés à eux-mêmes. Ils sont soigneusement cultivés, taillés, et des engrais chimiques spéciaux doivent hâter leur production et augmenter leurs produits. Je suis persuadé qu'ils deviendront un rapport important de la propriété; ils pourront doubler celui des moutons.

Telle est la situation financière en accroissement de capital et de rapport.

Il nous reste maintenant à aborder, sans sortir de notre cadre, les résultats sociaux de notre évolution. L'horizon va singulièrement s'élargir.

(*A suivre.*) A. DAUPRAT.

# LE ROLE SOCIAL D'UN FLEUVE

## LE TYPE SAINTONGEAIS

### III

#### LES ESSAIS DE RELÈVEMENT. — LA PRODUCTION DU BEURRE (1).

Le type saintongeais, nous l'avons montré dans notre premier article, était en grande partie appuyé sur deux productions naturelles : la vigne et l'herbe. Il était à présumer que, l'une d'elles venant à manquer, les efforts de nos gens peu aptes à la culture intensive se tourneraient vers l'autre; en revanche, il était à craindre aussi que les résultats de cette nouvelle orientation ne fussent pas très brillants, étant donné le produit naturel qu'ils allaient exploiter. L'herbe, en effet, ne jouit pas d'une très bonne réputation en Science sociale. Les gens qui lui demandent leur principal moyen d'existence ne se font pas précisément remarquer par les qualités d'initiative et d'énergie, nécessaires aux peuples modernes. Exploiter leurs pâturages comme le faisaient les ancêtres, tel leur paraît être le dernier mot du progrès. On pouvait douter qu'un type qui, dans la culture, s'était montré si médiocre, arrivât, en transformant un moyen d'existence dont les procédés semblent devoir rester traditionnels, à y trouver une planche de salut.

C'est pourtant ce qui devait arriver. Nous allons assister à une sorte de réhabilitation de l'herbe, et aussi de notre type. Jusqu'à

(1) Voir les livraisons de mars et de mai 190[illegible].

présent nous avons été juste, mais aussi peut-être un peu sévère pour lui. Devant le triste état de sa culture, nous ne lui avons pas ménagé les reproches. Nous n'en serons que mieux à l'aise pour lui adresser quelques éloges sur la façon vraiment progressive dont il a compris l'utilisation de ses prairies.

Ces prairies, il est nécessaire de les décrire, avant de montrer la difficulté de la tâche qui incombait à nos Saintongeais et la manière dont ils l'ont accomplie.

D'après leur nature, ces prairies se divisent en quatre catégories :

1° Prairies de la vallée de la Charente;

2° Prairies des vallées de ses affluents;

3° Marais, soit de littoral, soit de l'intérieur du pays;

4° Prairies artificielles.

Quelques chiffres fixeront les idées sur leur importance respective. Voici pour la Charente-Inférieure (et, abstraction faite des marais du littoral, la proportion est la même en Charente), la statistique de 1882 :

| | | |
|---|---|---|
| Marais (littoral seulement). . . . . | 70.000 | hectares |
| Prés naturels. . . . . | 75.000 | — |
| Prés artificiels. . . . . | 12.000 | — |

Les prairies de la vallée de la Charente forment à elles seules une grande partie des prés naturels proprement dits. Dans les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, ce fleuve a un cours de 315 kilomètres. Cela veut dire que, pendant 315 kilomètres, se succèdent sans interruption des prairies, très variables, il est vrai, au gré des coteaux qui les bordent, mais qui souvent atteignent plusieurs kilomètres de largeur.

Elles occupent l'ancien lit du fleuve, composé de terrains d'alluvion fertiles. La récolte de foin y est abondante. On les fauche en effet presque toutes, du moins celles qui sont soumises à la vaine pâture. Aussitôt après, on y mène paître les animaux. Malheureusement, en juillet, en août, et durant la première moitié de septembre, il n'y a guère d'herbe. Ces mois sont très secs en Saintonge. La moyenne des pluies y est inférieure à celle

du reste de la France. Elle n'est à la Rochelle que de $0^m,626$, tandis que la moyenne générale est de $0^m,770$. Aussi, pendant tout l'été, on est obligé de nourrir les bêtes à l'étable et de leur donner force foin et plantes fourragères. Vers la fin de septembre, les prairies reverdissent, et les animaux y trouvent jusqu'aux gelées, c'est-à-dire jusque vers la Noël, une herbe abondante. La proximité de la mer et l'absence de montagnes susceptibles d'arrêter les nuages chargés d'eau expliquent cette sécheresse qui différencie profondément nos prairies de celles de Normandie ou même du Limousin. Elles se prêtent moins à la diminution du travail de l'homme, puisque les produits de la culture sont nécessaires ici pour alimenter les animaux. Ce n'est plus de l'art pastoral pur.

Ces prairies, assez généralement, sont soumises à la vaine pâture. Dans quelques endroits, cependant, elles sont mieux appropriées. Elles changent alors de nom et s'appellent *prés*. Pour des raisons particulières — proximité d'un village, d'une route — les propriétaires se sont clos. Un fossé généralement mitoyen, planté de chaque côté de haies vives, sépare les héritages. Ces haies sont formées d'aubépines mêlées de chênes, de frênes, d'ormeaux et de peupliers. Les aubépines forment le bas de la haie, s'opposant au passage des animaux. Les frênes, coupés à 2 mètres environ du sol, prennent le nom de tètards et fournissent du bois de feu. Enfin les chênes, les ormeaux et les peupliers alimentent les scieries dont nous avons parlé. Ces prés sont assez bien soignés, on y met quelques engrais, car on est sûr de profiter de tous leurs produits. Ils offrent aussi le très grand avantage d'être clos, et souvent les animaux y passent la nuit.

Malheureusement, la plupart des prairies sont soumises à la *vaine pâture*, « vaine », disent les vieux auteurs, parce qu'elle est maigre (*vacua*). Voici en quoi consiste ce droit assez surprenant en un pays où, sous l'influence de la vigne, la terre a acquis un degré de morcellement exceptionnel. C'est la faculté, pour chaque habitant de la commune et pour tout propriétaire d'une fraction de terre dans cette commune, de faire paître son

troupeau sitôt la récolte de foin enlevée, dans toute l'étendue de la prairie. En fait, comme la pâture n'est pas très riche, on ne se préoccupe guère de régler minutieusement la manière d'en jouir. On se contente de fixer l'époque où elle commence et celle où elle finit, et de l'interdire à certains animaux (brebis). Le maire est chargé de ce soin. Quant à savoir si l'habitant est propriétaire dans la prairie, s'il envoie un nombre d'animaux proportionnel à la quantité de terrain qu'il possède, on n'en a cure, et la chose du reste ne serait guère facile, car la seconde particularité de ces prairies est d'être extrêmement morcelées, plus peut-être encore que les coteaux voisins.

La vigne avait donné l'habitude du partage égal pour les terres labourables. On appliqua le même système aux prairies, et cela avec d'autant plus de facilité que rien ne se prête mieux à la division qu'un pré. Aussi a-t-on été dans cette voie aussi loin que possible. Il y a des lopins infimes de deux longueurs de faux. En juin et juillet, des hauteurs voisines, avec leurs alternances de foins verts et de foins coupés, ces prairies ressemblent à de gigantesques damiers.

Donc, d'un côté, extrême division du sol ; de l'autre, persistance de la communauté pour le pâturage : il semble que ces deux faits dussent s'exclure. Leur coexistence s'explique par la formation sociale des peuples qui occupèrent primitivement la vallée de la Charente. Le phénomène, du reste, est plus général et se retrouve dans presque toutes les vallées du bassin de la Loire. Là était en effet le principal établissement des Celtes. Ils formèrent le fonds de la population que vinrent modifier sans doute, mais imparfaitement, les conquêtes romaines, wisigothes, franques et anglaises. Les historiens de la Saintonge sont unanimes à constater les influences celtiques dans ce pays. Or, on a montré (1) dans cette revue comment, sous l'influence du Clan, on continue l'exploitation de l'herbe en commun, tandis que les terres labourables sont cultivées séparément par chaque famille. Les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Seulement, tandis que, dans

(1) E. Demolins et Henri de Tourville. *Les Celtes.* — E. Demolins. *La France.*

certaines vallées du bassin de la Loire, cette vaine pâture paraît jouir d'une telle popularité, que, d'après M. Ardouin-Dumazet, le paysan, quoique assez timoré, ne craindrait point de verser son sang pour la défendre, — ici, elle est quelque chose *de très gênant* que l'on supporte malgré soi. Il y a là une différence essentielle à noter. Elle montre que, sous l'influence plus intense de la vigne et de la culture, que ne contre-balancent pas les productions forestières et arborescentes si importantes ailleurs, les habitudes celtiques ont été plus complètement battues en brèche. La vaine pâture, spontanée à l'origine en Saintonge, est aujourd'hui forcée. En effet, le propriétaire qui veut se clore se heurte à une impossibilité matérielle presque insurmontable : *l'enclave*. Chaque morceau de pré est une île isolée du chemin par la terre du voisin. La route est à 100, 200, 1.000 mètres. Pour rentrer sa récolte, et rejoindre la route, on passe sur la parcelle qui vous précède et ainsi de suite, à charge de réciprocité. Comme les récoltes se font à peu près à la même époque, cela n'est pas très gênant. Touche-t-on au chemin, ce qui est assez rare, on ne peut encore se clore sans enlever son passage à celui qui est derrière soi. Il faut alors lui laisser un chemin, mais souvent il serait presque aussi grand que le pré qu'il s'agit de clore.

Ce mode d'exploitation du sol ne manque pas de pittoresque. Il maintient ces grandes prairies, dépourvues d'arbres, que traverse paresseusement la Charente, et que bordent, dans le lointain, des coteaux bleuâtres à la luxuriante végétation. Mais quelle triste tenure du sol ! Peu d'engrais et pas de soins. Le sol est bosselé, inégal, difficile à faucher, et ce système durera vraisemblablement bien longtemps encore. Il profite cependant aux petites gens, aux moins capables, qui, grâce à lui, peuvent nourrir tant bien que mal une ou deux vaches et quelques chèvres.

Des législateurs, qui ne connaissaient probablement pas très bien ces prairies, ont voulu supprimer la vaine pâture. Ils ne se doutaient pas que des causes très profondes, quoique différentes suivant les lieux, tendaient à la maintenir. La loi nouvelle n'a rien supprimé du tout. En effet, ou les communes n'ont même

pas essayé de l'appliquer, et c'est le cas en Saintonge, ou les protestations des habitants ont été telles qu'on a dû s'arrêter. La loi fut du reste rapportée très peu de temps après sa promulgation, et les mesures qu'elle édictait sont aujourd'hui, d'obligatoires, devenues facultatives.

Après la Charente viennent, avec leurs vallées, ses nombreux affluents, aux noms tantôt gracieux, tantôt bizarres : le Brouillon, la Sonnette, le Son grossi de la Guirlande, l'Antenne, la Touvre, la Seugne ou Sevigne, le Bramerit, la Boutonne, l'Arnoult, etc... En général, les prairies qu'ils arrosent sont plus humides, plus fertiles, que celles de la Charente. Elles sont aussi mieux appropriées; la vaine pâture n'y existe pas. — Quelques-unes mêmes sont transformées en jardins potagers où l'on fait une importante culture maraîchère. La vallée de l'Arnoult, par exemple, est presque entièrement consacrée à la culture de l'artichaut.

Avec les *marais*, nous arrivons à quelque chose de tout à fait différent. Il ne faudrait pas du reste que le nom portât à la confusion. Ce sont aujourd'hui d'excellentes prairies parfaitement desséchées, où pousse une herbe excellente. Nous parlerons d'abord de ceux du littoral, de beaucoup les plus importants.

Formés d'alluvions (1) que la mer détache des côtes de Bretagne, ils sont de création récente et augmentent chaque jour. Au XVI^e siècle, la mer baignait Brouage. Maintenant, du haut de ses remparts, on ne voit que des prairies; la mer est à plus de 5 kilomètres. De même Hiers-Brouage, bâtie sur une colline isolée au milieu des marais, qui était probablement autrefois une île. Lors de notre passage nous vîmes en effet, sur une vieille maison, les armes de la ville : un beau vaisseau chargé de toiles, prêt à prendre le large. Maintenant la mer est bien loin.

Ces marais s'étendent entre Marennes, Saint-Just, Soubise, Rochefort. Vers 1860, on les évaluait à 20.000 hectares seule-

(1) Nous sommes peut-être un peu trop affirmatifs, car les géologues discutent encore vivement cette question ; d'aucuns prétendent que ces marais seraient dus à un exhaussement du sous-sol, ce que le populaire traduit pittoresquement en disant qu'ici la « banche (pierre) croît ». A notre point de vue, du reste, la chose a peu d'intérêt.

ment. Aujourd'hui on les évalue à 80.000 hectares et ce chiffre serait, paraît-il, encore inférieur à la réalité. Si les dépôts continuent régulièrement, on pourra prévoir bientôt l'époque où l'île d'Oleron sera réunie au continent dont quelque perturbation la détacha sans doute jadis. Nous visitâmes ces marais au mois de mai, c'est-à-dire à une époque où il est facile de juger la richesse herbagère d'un pays. A ce moment, ils forment une immense plaine verte que coupent uniquement quelques canaux et quelques routes, routes bordées de petits arbres chétifs, tout courbés sous le vent d'Ouest qui souffle presque constamment. Point d'habitation, si ce n'est, de temps à autre, quelque hutte de douanier abandonnée. Les bêtes paissent en liberté. En effet, et c'est là le premier caractère de ces marais, ils sont tous clos, et les clôtures consistent en fossés. La nature du sol a rendu cet aménagement nécessaire. De petits canaux le sillonnent en tous sens et permettent l'écoulement des eaux. Chaque marais est une sorte de presqu'île reliée à la route, par un passage étroit que ferme une barrière. La clôture est parfaite, mais rend la circulation fort difficile. Inutile de dire que la vaine pâture n'a jamais été en usage ici.

Cet aménagement nécessite un certain entretien. Il faut souvent réparer les fossés. On entasse la vase qu'on en retire sur les bords, de sorte que chaque « prise » de marais a un peu la forme d'une cuvette. Les rebords sont appelés *bosses*, et l'herbe y est de meilleure qualité qu'au centre, où l'eau s'amasse dès les premières pluies; en revanche, à cause de l'humidité, le centre conserve l'herbe plus longtemps.

En ce moment, le marais a vraiment bonne mine. Nous entrons dans une « *prise* » et l'herbe nous monte à mi-jambe. Elle est très épaisse. La supériorité de ces prairies sur celles de la haute Saintonge est évidente. Elles pourraient maintenant rivaliser avec celles de la Normandie. Les animaux vautrés dans l'herbe n'arrivent pas à la manger toute. Mais, dans quelques mois, la situation va changer : le soleil d'août, aidé de l'air de la mer, brûlera l'herbe; les nuages chargés d'eaux passeront sans s'arrêter, et on devra retirer les animaux de ces prai-

ries qui ne leur fourniraient plus une nourriture suffisante.

Mais, pendant la plus grande partie de l'année, ce sont de si riches pâturages que, du cœur de la Saintonge, bien au delà de Saintes qui est à plus de 40 kilomètres, on envoie des animaux y faire une saison. Un maquignon, habitant près de Saintes, nous assurait qu'il possédait dans ces marais, tant comme propriétaire que comme fermier, plus de 70 hectares de terrain. On comprend facilement que le prix de location en soit élevé. Il dépasse souvent 120 francs l'hectare.

La partie voisine de la mer, et aussi celle qui est au centre, se trouvant éloignées des villages, servent à l'élevage. On y met les jeunes animaux, et on ne s'en occupe que pour venir de temps à autre constater leurs progrès. On y engraisse aussi des bœufs et des vaches; après une saison, ils sont en bonne forme pour la boucherie. Ce sont surtout des maquignons et de gros fermiers des alentours qui sont ici propriétaires. Habitant souvent fort loin, il leur serait peu commode d'y envoyer leurs vaches laitières. Mais, sur le pourtour, là où le marais touche les terres cultivées et les villages, on l'exploite pour le lait, et de puissantes laiteries se sont créées à proximité. On laisse les animaux errer continuellement dans la prairie et on se contente d'aller matin et soir les y traire. Dans la haute Saintonge, au contraire, on doit toujours les soigner à l'étable et leur donner des plantes fourragères qui seules leur permettent d'avoir une quantité raisonnable de lait.

Ces marais sont si prisés qu'en une foule d'endroits — le phénomène est intéressant à noter — les gens du pays ont été dépossédés par des propriétaires assez éloignés, mais plus riches. On nous avait signalé le fait à Marennes. Nous en eûmes une sensation très nette à Brouage, qui est au centre du marais.

Brouage! Quelle tristesse ce nom éveille dans l'esprit de tous ceux qui ont contemplé cette cité d'autrefois. Comme Bruges, elle évoque spontanément l'épithète de morte. Mais combien plus triste est cette pauvre bourgade, encore fière de ses fortifications presque intactes, et perdue tout là-bas au fond des marais de Saintonge! Hélas! ses murailles l'ont bien mal dé-

fendue! Devant ses maisons basses, aux rares habitants malingres, il faut toute la puissance des souvenirs pour se figurer que c'était là jadis un des premiers ports de l'Océan. Pourtant, comme pas une, cette ville fut fière et puissante. Le titre de seigneur de Brouage était un de ceux dont Richelieu se parait avec orgueil. Elle eut ses notables commerçants, ses marins et ses guerriers, si l'on en croit les dalles de pierre de sa pauvre église. Mais le temps n'est plus où Champlain s'embarquait là pour le Canada, celui où les Rochelais, jaloux de cette rivale, coulaient soixante navires dans son port. « Depuis nous avons subi bien des révolutions, me disait gravement un vieux forgeron; elles nous ont ruinés ». Certes, la ville a subi bien des vicissitudes, mais la plus redoutable ne venait pas des hommes; elle venait de la nature, du retrait de l'Océan. Et maintenant, perdue dans les marais, elle marche tout doucement vers la mort. Il semblait que sa position là désignât pour devenir un centre important d'élevage ou de production de beurre. Il n'en est rien. Quelques moutons et quelques vaches paissant sur les talus des fortifications composent la richesse pastorale des Brouageais. Ils ont été incapables de l'effort que nécessitaient les nouvelles laiteries. Ils donnent bien l'impression d'une fin de race. La faute en est-elle uniquement à un climat malsain, beaucoup moins malsain du reste aujourd'hui qu'on ne veut bien le dire? Nous ne le croyons pas. Depuis les travaux de dessèchement des marais, la mortalité n'y dépasse pas la moyenne.

Le phénomène qui se passe à Brouage a été autrefois général sur les côtes de Saintonge. Jadis, sur tout le littoral, s'échelonnaient des villages aujourd'hui disparus et dont on lit le nom avec étonnement dans les vieux auteurs. De ces villages peu connus, on ne s'est guère préoccupé : mais il fallait expliquer l'anéantissement progressif de Brouage, ville importante : l'insalubrité du climat et les révolutions parurent suffisantes. Elles n'étaient point cependant les principales causes du déclin actuel. Une plus importante était celle-ci : la formation sociale des habitants de ces villages les rendait impropres à la culture et même à l'art pastoral. C'étaient des *pêcheurs côtiers* aimant mieux abandonner leur

foyer que leur atelier, et qui, en conséquence, suivaient la mer dans son recul. D'où venaient ces pêcheurs? il est difficile de le savoir. Peut-être appartenaient-ils à la race autochtone refoulée par les Celtes vers la mer, au bord de ces marais insalubres en voie de formation. Peut-être étaient-ils de la race de ces *Aulni*, qui, d'un rocher perdu dans les sables, firent La Rochelle, et qui, lorsque la nature les dotait de ports, devenaient capables de négoce et de pêche (Marennes, Brouage), mais non du métier de cultivateurs. Ils aimaient mieux abandonner leurs demeures que de changer de profession. Les Brouageais ont fait de même, et leur ville, par suite de l'émigration et de la faible natalité, est en train de disparaître.

Nous nous sommes un peu longuement étendus sur ces marais, à la fois parce qu'ils sont une importante partie de la richesse herbagère du pays, et parce qu'il est facile, avec eux, de se rendre compte du mode d'appropriation moderne de l'herbe. On voit combien, dans un même pays, il peut arriver à différer, comment aussi certaines pratiques arrivent à persister, alors même que les conditions qui les ont fait établir ont disparu depuis longtemps. Mais ces marais ne sont pas les seuls. Il y en a beaucoup d'autres qui jouent avec d'autres régions un rôle identique. Certains ne sont qu'imparfaitement desséchés, mais la plupart, malgré leur nom, produisent d'excellente herbe. Nous citerons ceux de Courcoury au nord-ouest de Saintes, formés par les bras de la Seugne, ceux de la Boutonne, ceux de la Petite Flandre au nord de Rochefort, etc... C'est autour de ces derniers que semble se localiser actuellement l'élevage du cheval. Ardillières, Muron, Surgères, Aigrefeuilles, etc..., sont les principaux centres de cette industrie.

Enfin il y a les prairies artificielles. En 1860, M. Léonce de Lavergne remarquait déjà leur étendue. Elles ont bien augmenté depuis le phylloxéra. Dans certains endroits, autour d'Archiac par exemple, qui est au centre du pays de la « fine champagne », elles ont remplacé les vignes. Les statistiques accusent très nettement ce mouvement, mais, comme il est en somme tout récent, il y apparaît bien inférieur à la réalité. Quelques excur-

sions dans des pays que nous connaissons bien, et les avis de propriétaires compétents, ne laissent aucun doute. Voici quelques chiffres :

| En 1882. | | | En 1887. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Marais . . . . . | 70.000 | hectares. | Marais. . . . . | 70.000 | hectares. |
| Prés naturels . . . | 74.649 | — | Prés naturels . . . | 83.000 | — |
| Prés artificiels. . . | 11.671 | — | Prés artificiels . . | 38.597 | — |

Nous ne savons pas trop comment les prairies naturelles ont augmenté aussi considérablement, mais nous ne sommes pas surpris que les prairies artificielles aient triplé.

Ces prairies sont faites en luzerne, sainfoin ou trèfle. On sème ces graminées après une récolte de blé. La luzerne surtout réussit fort bien ; elle donne plusieurs coupes par année. Mais il est dangereux d'y laisser paître les animaux qui peuvent être victimes du phénomène de météorisation. La mode est maintenant à un mélange d'auge (brome) et de trèfle ; la tige de l'auge, très résistante, soutient le trèfle plus disposé à se coucher. On obtient ainsi des prés produisant une herbe excellente et très fournie.

Nos Saintongeais avaient donc encore à leur disposition une ressource naturelle considérable, susceptible même d'une augmentation presque indéfinie. Certes, ses produits n'étaient pas susceptibles d'égaler jamais en richesse ceux de la vigne, mais ils pouvaient tout au moins améliorer considérablement la situation présente, permettre la reconstitution si difficile des vignobles perdus. Tout dépendait de la façon dont on en tirerait parti.

Des deux principales façons d'exploiter l'herbe, élevage et laiterie, nos gens ne tardèrent pas à préférer la seconde.

L'élevage présentait ici des difficultés particulières. D'abord celui du cheval pouvait seul être assez remunérateur. Il était en effet difficile de lutter, pour l'élevage du bœuf, avec le Limousin, le grand centre de production pour les pays compris entre la Loire et la Garonne. Le caractère intermittent des prairies de Saintonge, cette période de sécheresse des mois d'août et sep-

tembre pendant laquelle on est obligé de nourrir les animaux à l'étable, rendait cet élevage bien difficile. Le cheval, au contraire, se contente d'une nourriture moins abondante. Par goût même, il préfère les pâtures un peu maigres. Aussi, avant les laiteries, avait-on une tendance à développer la production chevaline. Mais, des raisons particulières s'opposaient à ce qu'elle se généralisât facilement.

Un premier obstacle était dans l'aléa considérable que présente cet élevage. Le poulain est un animal très susceptible, sujet aux maladies et aux accidents de toute sorte. Ce n'est pas un produit sur lequel on puisse tabler sûrement. Puis, pour que sa vente soit rémunératrice, aujourd'hui surtout que le grand débouché est constitué par la cavalerie, il faudrait de bons reproducteurs. La race saintongeaise produit bien ce qu'on appelle de « bons chevaux de pays », mais qui ne sont point très cotés en dehors de chez eux; ce ne sont pas de beaux chevaux. Or, du jour au lendemain, il n'est pas possible d'acclimater une race nouvelle dans un pays. Quelquefois on y arrive progressivement, en achetant de bons étalons, mais cela demande de longues années. Souvent même on échoue, car la race n'est pas quelque chose d'immuable. Il y a toujours dégénérescence dans l'adaptation de l'animal à un milieu nouveau. Sans doute, la part de l'homme dans la transformation d'une race n'est pas négligeable, mais elle n'est point comparable à celle du lieu et, dès que ses efforts cessent, la nature reprend ses droits. Peut-être le sol de Saintonge n'eût-il pas permis à une race de chevaux de luxe de se développer partout. En tout cas, la grande majorité des paysans n'avaient pas les capitaux nécessaires pour se livrer à des essais de ce genre. A l'heure actuelle, et ceci vient bien confirmer ce que nous disions, l'élevage s'est monopolisé entre les mains de quelques grands propriétaires installés généralement sur le pourtour des marais du littoral. Nous avons déjà énuméré leurs principaux établissements. A l'aide de sélections habiles et incessantes, ils arrivent à produire des chevaux très estimés par l'armée, qui les leur paie un prix souvent très élevé.

Enfin une dernière raison devait faire préférer les laiteries.

La voici : le paysan de Saintonge n'avait pas une grande habitude du cheval, qui était comparativement peu répandu sur la surface du territoire, puisque, comme nous l'avons vu, le bœuf seul est employé aux travaux de la culture.

En résumé, c'était à la race bovine et spécialement aux vaches laitières, que devait revenir la tâche d'utiliser les prairies. Mais comment? Par la production du lait ou celle du beurre? D'après ce que nous avons dit du lieu, il est facile de prévoir que ce sera par celle du beurre. En effet, les prairies sont assez maigres pendant les mois d'été; l'herbe y est toujours un peu sèche, nourrissante certes, mais peu chargée d'eau. Aussi les vaches ont-elles relativement peu de lait. En revanche, ce lait étant très chargé de matières butyreuses, elles produisent sensiblement autant de beurre que des vaches d'autres pays paraissant bien meilleures laitières. Il y a compensation.

Restaient deux difficultés, qui n'étaient pas minces. Puisque les conditions actuelles rendaient nécessaires une exploitation plus intensive de l'herbe, et une augmentation considérable de la production, il fallait :

1° Trouver des débouchés;

2° Produire un beurre marchand.

Nous mettons la question des débouchés à la première place. Il eût pu paraître plus logique de commencer au contraire par la seconde : avant de songer à placer une marchandise il faut la produire. Oui, mais *momentanément* cette question des débouchés était facile à résoudre. Avec les moyens de transports modernes, les villes voisines, et même des agglomérations plus éloignées, Paris, etc., étaient des centres de consommation tout trouvés. En général, le beurre y est fort cher. Pour beaucoup de gens, il est encore une denrée de luxe. On pouvait, sans craindre un avilissement des prix, en envoyer sur nombre de marchés des quantités considérables.

Le plus difficile était donc bien de produire un beurre marchand, c'est-à-dire un beurre pouvant supporter le voyage et se conserver ensuite un certain temps, enfin un beurre ayant toujours sensiblement le même goût, les mêmes qualités, *un*

*beurre de marque*. Tant que la fabrication en fut laissée aux ménagères, ce furent choses impossibles à obtenir. Leur beurre présentait invariablement les défauts suivants :

1° Il n'était pas de qualité homogène. Suivant l'habileté et les procédés de chaque fermière, il différait complètement;

2° Par suite du mode de fabrication consistant à laisser monter la crème à la température ordinaire, et du petit nombre de vaches appartenant au même propriétaire, ce qui forçait à ne faire le beurre qu'une ou deux fois par semaine, on devait conserver la crème longtemps. Le beurre ainsi obtenu était toujours d'un goût médiocre. Pour en augmenter le volume, on ne le soumettait qu'à un barattage insuffisant. Aussi ne se conservait-il frais que très peu de temps;

3° Un pareil beurre ne pouvait alimenter un trafic sérieux. De petits revendeurs venaient seulement acheter pour les villes voisines le surplus de la consommation locale. Mais le beurre de Saintonge ne sortait pas de Saintonge. Il n'y avait ni puissants producteurs, ni puissants commerçants intéressés à créer des débouchés éloignés, et surtout en ayant la capacité.

Nous verrons dans un prochain article comment les laiteries ont résolu la plus grande partie de ces difficultés, et comment de récentes découvertes scientifiques ont contribué à bouleverser cette branche de l'alimentation.

Maurice Bures.

(*A suivre.*)

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — « L'ABDICATION »

Le roman tend de plus en plus, depuis quelques années, à prendre une signification sociale.

Les romanciers moralisent, mais ils ne moralisent pas seulement sur des cas individuels; ils moralisent sur des cas généraux, qui réflètent assez souvent, ou ont la prétention de refléter les vertus ou les vices de tout un milieu. Ils ne se contentent plus d'esquisser des personnages; ils rêvent de créer des *types*..

En outre, les grands problèmes agités par les sociologues, les économistes, les journalistes, sous le nom de questions sociales, les laissent de moins en moins indifférents. On voit des psychologues purs, comme M. Paul Bourget, côtoyer dans telles de leurs œuvres les idées de Taine. Et il faut croire, en présence de leur succès continu, que l'intérêt de ces œuvres n'y perd rien. Le public se rend compte de l'importance que présente, indépendamment du style et de la composition littéraire, la « conclusion » exprimée ou sous-entendue à laquelle le conduit un romancier.

Il est toujours délicat d'adapter une morale à une œuvre littéraire. On risque de glisser dans le sermon, c'est-à-dire d'ennuyer son lecteur. D'autre part, il est bon que l'écrivain ne soit pas un simple amuseur, et que son œuvre soit un principe d'action sociale. Sans quoi « on n'est qu'un baladin et non pas un poète », selon l'énergique expression de Victor de Laprade, appliquée aux rimeurs qui ne cherchent qu'à charmer l'oreille sans vouloir atteindre les fibres sérieuses de l'être humain.

Donc, double écueil à éviter : le pédantisme sermonneur d'un côté, la stérilité de l'autre. Double but à atteindre : distraire le lecteur par une intrigue attachante, des descriptions pittoresques, des analyses de passion sincères et profondes, et faire en sorte qu'il emporte de sa lecture une « impression » salutaire, un principe de relèvement individuel, un motif nouveau d'agir, fût-ce à l'encontre des préjugés de son milieu et d'habitudes peut-être trop chèrement caressées.

Cet idéal du roman, notre ami M. Gabriel d'Azambuja s'est efforcé de le réaliser dans une première œuvre : *Entre cousins* (1), dans laquelle, nos lecteurs s'en souviennent, deux jeunes gens, élevés, l'un à la française, l'autre à l'américaine, se trouvent momentanément réunis dans les mêmes conditions d'existence, et, en présence d'épreuves identiques, se comportent tout différemment. Le nouveau roman qu'il nous présente aujourd'hui (2) aborde une question particulièrement grave, et propre à intéresser tout spécialement les lecteurs de cette Revue. Il s'agit de l'absentéisme des propriétaires ruraux qui, *abdiquant* leur fonction naturelle, émigrent dans les grandes villes sans autre motif que le désir de se donner du bon temps.

Pendant que le propriétaire se donne du bon temps, les campagnards abandonnés se transforment, et cette transformation se traduit d'une manière éclatante, comme on le sait, par des révolutions électorales qui font gémir ce que l'on appelle le parti « conservateur ». Ces revirements ne sont pas, en effet, de purs phénomènes politiques, ce sont des phénomènes sociaux. Ils supposent toujours la cessation ou la diminution de certaines influences, l'avènement ou l'accroissement de certaines autres. Une lutte plus poignante que bien des batailles de l'histoire s'engage, dans mille petits coins de province, entre le prestige déclinant des hommes d'ordre et l'ascendant chaque jour plus fort des politiciens ambitieux. Cette lutte a ses épisodes, ses péripéties, ses héros, ses victimes. Comme tout ce qui est profondément humain, elle mérite de ne pas être étrangère au psychologue, et, comme tout ce qui est profondément social, elle avait de quoi frapper un des zélés collaborateurs de cette Revue.

Le héros de l'*Abdication*, ce n'est pas, à proprement parler, le jeune comte Robert de Blincourt, c'est le village de Blincourt lui-même : c'est le domaine paternel, ce sont les fermes des environs et toute la « sphère d'influence d'un château ». On a dit que le héros du *Phédon* n'était pas Socrate, mais bien l'immortalité de l'âme, dont le sort nous intéresse plus, dans le dialogue, que celui du philosophe condamné à boire la ciguë. De même, tout le roman de M. d'Azambuja, même lorsqu'il nous transporte dans les salons de Paris ou sur les plages de Trouville, tourne et retourne obstinément autour d'un petit clocher de Bretagne, car c'est à son ombre que repose l'enjeu de toute la lutte, et c'est l'insurrection finale de tous ces paysans, villageois, fermiers, ouvriers ruraux, contre le patronage d'une famille vénérée depuis des siècles, qui constitue, dans une scène d'un tragique tout à fait moderne, le dénouement de cette intrigue d'un genre spé-

(1) Petithenry, 8, rue François Ier, Paris.
(2) L'*Abdication*. Delhomme et Briguet, 83, rue de Rennes, Paris, 3 fr. 50.

cial. Des romans feuilletons se terminent au coup de revolver d'une maîtresse qui foudroie son amant. Le livre de M. d'Azambuja se ferme sur les huées et les menaces de mort de toute une population déchaînée contre l'héritier de ses anciens seigneurs, et se ruant pour lapider, dans un accès de fureur graduellement amené, celui dont on acclamait les ancêtres.

Mais il est clair qu'un roman doit rester roman, et que l'attention du lecteur demande à être fixée sur d'autres objets que sur des êtres collectifs. Le « genre », en un mot, réclame ses droits. On trouvera donc dans le volume de M. d'Azambuja ce qu'on trouve dans la plupart des romans, et, en particulier, de l'amour. Cet amour, par les effets qu'il produit, est intimement lié au plan général de l'œuvre. Robert de Blincourt, jeune propriétaire breton, n'aurait qu'à suivre l'exemple de son père pour être adoré du pays. Intelligent et plein de cœur, il saurait faire profiter ses tenanciers des progrès agricoles accomplis de notre temps et exercer la mission de patron dans la plus haute acception du mot. En outre, une vive sympathie l'entraîne vers une jeune voisine de campagne, aux goûts modestes, qui rêve précisément d'une telle vie. Mais Robert est faible, rêveur, indécis. Il se laisse entraîner à Paris où ont déjà émigré plusieurs familles du voisinage. Là, il s'éprend d'une jeune Parisienne, physionomie brillante et mondaine qui, après diverses péripéties, lui fait oublier son premier amour. Un jeune universitaire, tempérament bilieux, ambitieux, lui dispute cette conquête. Robert l'emporte dans cette lutte, et épouse sa Parisienne, qui l'entraîne désormais dans le tourbillon stérile et léger de sa vie. La nécessité de dépenser davantage rend le jeune propriétaire dur à ses fermiers. Des influences nouvelles s'introduisent : un instituteur, un médecin, un distillateur. Un souffle révolutionnaire commence à passer sur le pays. Cependant, Robert est resté, comme ceux de sa race, un croyant, un militant de salon, un défenseur en chambre des sains principes attaqués par la Révolution.

Un jour, poussé par sa femme qui l'accuse de manquer d'ambition, il accepte une candidature dans la circonscription où se trouve son domaine, et c'est alors qu'éclate le châtiment, logiquement voulu par les lois sociales : le comte de Blincourt est battu dans son pays même par ce même universitaire qui fut son rival en amour et qui, devenu socialiste, se console de ses déboires mondains en se poussant vers les sommets politiques.

Il y a donc du romanesque dans le roman de M. d'Azambuja, ce qui en fait un ouvrage d'imagination en même temps qu'une thèse, et le rend susceptible d'être goûté par ceux qui veulent exclusive-

ment se distraire comme par ceux qui cherchent plutôt à penser. Il ne nous sied pas ici de décerner à notre ami et collaborateur des éloges que cette double qualité pourraient faire classer parmi les démonstrations d'admiration mutuelle. Notre rôle est de signaler. A nos lecteurs celui de juger. Puisse l'*Abdication* tomber entre les mains de quelque jeune propriétaire tenté d'*abdiquer*, lui aussi, et dérouler à ses yeux les conséquences de cette grave démarche. Nous savons que c'est le vœu de l'auteur. C'est aussi le nôtre. Un seul résultat de ce genre prouverait du moins que la valeur éducative du roman n'est pas une utopie, et que la littérature, en certains cas, peut aider efficacement la science sociale.

S. B.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**L'enseignement commercial aux États-Unis.** — Jusqu'à ces dernières années, aux États-Unis, les écoles commerciales n'avaient pour but que de former de bons comptables, aptes à entrer dans les affaires pour s'y débrouiller ensuite.

Cet enseignement était court. (*Time is money.*) En deux ou trois mois, le jeune élève était approvisionné des connaissances techniques indispensables. Après quoi, il prenait son vol.

Ces « business colleges » ont obtenu un vif succès, et continuent à l'obtenir. Quatre-vingt mille élèves fréquentent des cours commerciaux. Toutefois, après avoir paré au plus pressé, on a cherché à créer un enseignement commercial *supérieur*, et plusieurs universités américaines, depuis peu de temps, ont organisé des études approfondies, ou mieux élargies, pour les jeunes gens qui, ayant le loisir de se préparer plus complètement à la carrière commerciale, veulent l'aborder avec les plus grandes chances possibles de succès.

M. Edmond James, professeur d'administration publique à l'Université de Chicago, décrit dans une brochure, écrite en vue de l'Exposition universelle, ce qui a été fait dans quatre grandes institutions américaines, pour élever l'enseignement commercial à sa plus haute puissance :

L'université de Pensylvanie a créé un département spécial sous le nom de « Wharton School of finance and economy », grâce à un don de 100.000 dollars qui lui a été fait par M. Joseph Wharton, manufacturier. Le cours dure deux ans et le programme se compose principalement d'économie politique, de sciences politiques, de statistique, de bureau commercial, de législation commerciale

et même de journalisme. Ces deux années font suite aux deux premières années du cours général d'enseignement classique.

L'université de Chicago a ouvert, en 1898, une division sous le nom de « College of commerce and politics ». Son programme consiste en économie politique, sciences politiques, histoire, sociologie et langues modernes. Les étudiants se divisent en trois groupes : commerce, politique, journalisme. Après avoir choisi son groupe, l'élève doit encore opter pour un sous-groupe auquel il se voue plus particulièrement; ainsi, dans le groupe du commerce, il y a quatre sous-groupes : chemins de fer, banque, commerce, assurances.

L'université de Californie vient aussi de créer son Collège de commerce. L'art du bureau commercial, c'est-à-dire la comptabilité sous toutes ses formes, n'y sera pas enseignée, les étudiants seront encouragés à l'étudier avant d'entrer à ce collège. Le programme consiste en économie politique et financière, statistique, histoire du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et du travail, législation commerciale, technologie, géographie, marchandises et produits, langues modernes.

En 1898, la chambre de commerce de New-York a nommé un comité qui, d'accord avec l'université Columbia, a décidé l'ouverture d'un collège supérieur de commerce. Les élèves doivent être âgés d'environ seize ans et avoir une instruction générale équivalente à celle des élèves diplômés des écoles secondaires classiques. Les cours y durent quatre ans et comprennent, outre le « bureau commercial », l'anglais et les langues modernes, l'histoire et la géographie universelles, la chimie industrielle, l'économie politique et la science sociale. Le bureau commercial occupe plus de la moitié du temps.

Comme on le voit, l'unité de but n'exclut pas une certaine variété.

Dix mille étudiants environ suivent en divers lieux les cours supérieurs de commerce. L'instituteur n'étant qu'à ses débuts, on suppose que ce chiffre augmentera, et que le niveau des aptitudes commerciales, déjà si grand de l'autre côté de l'Atlantique, s'en trouvera sensiblement relevé.

## III. — RÉPONSE A UNE OBJECTION

Un de nos amis, ayant reçu, au sujet des rapports de la morale et de la science sociale, des objections d'un de ses amis à lui, à répondu par la lettre suivante, qu'il veut bien nous communiquer :

Mon cher ami,

Lorsque je vous ai parlé de la nécessité d'une science sociale, fondée sur l'observation des faits, et des avantages éminents qu'il y a lieu d'en attendre, vous m'avez, dès les premiers mots, arrêté par cette objection : « Faire de la science sociale une science d'observation pure, c'est méconnaître la nécessité des principes moraux qui doivent lui servir de base ; elle doit être déductive autant qu'inductive — elle ne peut être la même pour un déiste et pour un athée, pour un catholique et un franc-maçon — elle ne doit pas dire seulement ce qui est, mais ce qui doit être ; elle doit tendre à être un principe d'action. Permettez-moi de vous répondre en quelques mots.

Vous confondez, mon cher ami, la science sociale, et ce qu'on pourrait appeler l'art social. L'une étudie les faits, l'autre se propose de les modifier. Si l'on juge qu'un état social est mauvais, qu'une réforme *doit* être accomplie, c'est en vertu des principes moraux dérivant d'opinions philosophiques et religieuses auxquelles on a adhéré par un libre choix, et qui peuvent par conséquent différer selon les individus. La connaissance du bien suprême nous est donnée par la révélation, par le dogme, si nous sommes croyants, ou par un élan spontané de notre esprit vers une conception idéale, si nous sommes libres penseurs : en un mot, elle est affaire de foi ; elle différera avec la doctrine pour laquelle nous avons parié, et c'est par la déduction que nous en tirerons des règles de conduite. Mais la connaissance des *moyens* qui procurent l'idéal choisi, des conditions nécessaires à la production d'un phénomène social donné (que ce phénomène soit d'ailleurs désiré ou redouté) est affaire de science : c'est une science d'observation ; elle étudie des lois qui sont immuables, que la méthode inductive peut seule faire découvrir, et qui s'imposent à tous de la même façon, quelles que soient les opinions philosophiques et religieuses. Il en est de même dans tous les domaines de l'esprit humain.

Considérez, par exemple, la médecine : nous y retrouvons ces deux ordres de connaissances. Faut-il conserver à notre prochain la vie, ou la lui enlever? Convient-il de le torturer, ou de le délivrer de la douleur? Qu'est-ce qui est préférable, la mort, ou l'infirmité? Ces questions sont du domaine de la morale ; les réponses y seront faites par voie déductive, et elles seront différentes pour le chrétien et pour l'athée, pour le sauvage et pour le civilisé. « Pour le nègre de la contrée au sud du lac Tchad, dit Gobineau (1), il est raisonnable, indispensable, pieux, de massacrer l'étranger aussitôt qu'on peut le saisir :

(1) *Nouvelles asiastiques*, p. 6.

et, si on lui arrache le dernier souffle du corps au moyen d'une torture finement graduée, modulée, et appliquée, tout n'en est que mieux, et la conscience de l'opérateur s'en trouve à merveille. » D'autres jugeront préférable d'occire cet étranger sans douleur, afin qu'il soit plus tendre et meilleur à manger. Enfin, un Ambroise Paré ou un Pasteur professera sur le même sujet des opinions radicalement différentes. Il est clair qu'ils ne s'entendent pas sur la façon de traiter l'humanité, et la méthode expérimentale est impuissante à les mettre d'accord. Mais quels sont les moyens de tuer et de guérir? Quels instruments, quels venins produisent des plaies incurables? Quelles substances anesthésient, désinfectent, guérissent telle ou telle maladie? C'est l'expérimentation qui en décide, et, à quelque confession que vous appartenez, et quelle que soit la couleur de votre peau, vous serez bien obligé d'admettre que l'opium fait dormir, pourvu que vous ayez observé avec habileté.

De même en science sociale : préférez-vous la prospérité ou la misère? Question de morale; votre choix est libre; mais sachez que, *si* vous optez pour la prospérité, il faut entrer dans la formation particulariste; c'est le moyen qui la procure; l'observation le démontre, et, que vous soyez sémite ou hellène, bouddhiste ou disciple de Nietsche, vous serez obligé d'en tenir compte. Désirez-vous pour votre pays une natalité élevée ou décroissante? Cela dépend de vos idées sur la bonté de la vie et sur le droit des nations à persévérer dans l'être; mais, si vous désirez une natalité élevée, il faut persuader aux pères de famille d'assurer plutôt à leurs enfants un capital d'énergie et d'initiative qu'une part d'héritage ou une fonction du gouvernement.

Non seulement donc une science expérimentale des sociétés, la même pour tous, est possible, mais elle est la condition indispensable de toute réforme efficace. Avant de prétendre soigner des malades, il faut aller à l'amphithéâtre; et, avant d'intervenir dans le processus des phénomènes sociaux, il est bon d'avoir quelque connaissance de leurs connexions, de leurs relations de cause à effet, sans quoi l'on s'expose à obtenir des résultats bien différents de ceux que l'on se proposait. Il est vrai que les réformateurs ont apparu bien avant les sociologues, comme les guérisseurs et les rebouteurs ont précédé les physiologues et les anatomistes; mais il ne paraît pas que les uns ou les autres aient fait de bien bonne besogne.

C'est au nom de la liberté, des droits de l'homme, que les réformateurs de 1789, animés des meilleures intentions, ont détruit la vie provinciale et centralisé à outrance l'état français; franchement, qu'auraient-ils pu faire de mieux en faveur de la servitude et de l'arbitraire?

D'autres voudraient donner un nouvel essor à l'agriculture en mettant la terre en commun, ou améliorer le sort des travailleurs par l'antagonisme haineux des classes et la ruine des patrons. La science sociale les mettrait en mesure de s'apercevoir que ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.

Direz-vous que l'école de la Science sociale forge un instrument, sans s'inquiéter de l'usage qui en sera fait, comme une fonderie qui vendrait indifféremment ses canons à deux nations belligérantes? Lui adressez-vous le reproche de dilettantisme? Craignez-vous que les vérités, en possession desquelles elle nous mettra, puissent servir pour le mal autant que pour le bien, étant donné que les hommes ne sont pas d'accord sur les causes de l'univers et le sens de la vie; autrement dit, craignez-vous, au moment de passer à la pratique, l'antagonisme que ferait naître, entre les réformateurs, la différence de leurs doctrines philosophiques et religieuses? Nous avons vu que cet antagonisme est possible en théorie; mais, en fait, les doctrines diffèrent beaucoup plus dans leur partie métaphysique que dans leur partie morale. Les hommes, suivant les temps et les pays, ont établi, sur les fondements les plus divers, des éthiques qui se ressemblent fort. On s'accorde généralement à considérer comme désirables, la vertu, le bonheur, la santé, l'intelligence, l'énergie de l'individu, la puissance politique de la nation, la fécondité de la race, la sécurité des personnes et des biens, etc.., en un mot, les divers éléments de la prospérité; et, avec cela, on peut déjà aller loin. Certains esprits ont parfois, il est vrai, repoussé quelques-unes de ces vérités; mais leurs idées n'ont jamais pu pénétrer dans la foule, et ils constituent des exceptions morbides dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

De même qu'en ce qui concerne les applications de la physiologie, la conception du sauvage recule à grands pas devant celle du médecin civilisé, de même le plus farouche pessimiste cessera bientôt de maudire la vie et l'action, si on met à sa portée le moyen d'être heureux ici-bas. On peut livrer sans crainte la vérité sociale à la circulation : partout où elle pénétrera, ses effets seront bons. La découvrir est rendre service à l'humanité.

Voici d'ailleurs qui doit vous rassurer plus pleinement encore : l'école de la science sociale forge l'instrument en question, précisément dans l'intention de s'en servir. Les principes moraux qu'on doit perdre de vue pour observer les faits reprennent leurs droits dès que la loi est découverte, et forment la majeure d'un syllogisme dont elle est la mineure (1); la conclusion pratique en sort, et l'on pourrait

(1) Exemple : Toute cause de paresse — est — à éviter.
Or, la formation communautaire — est — cause de paresse. Donc, la formation communautaire — est — à éviter.

faire voir par des exemples nombreux que cette école, en s'astreignant à observer les faits et leurs lois immuables, est loin d'avoir abdiqué par là le droit de juger ces mêmes faits et d'en entreprendre la réforme; au contraire, elle mesure la valeur de son œuvre aux conséquences pratiques.

Concluons que la science sociale ne méconnaît pas la nécessité des principes moraux; mais elle se garde de mettre la charrue devant les bœufs; car ces principes ne doivent point intervenir dans la découverte d'une loi sociale, mais seulement après, lorsque, la loi étant connue, il s'agit de la mettre en œuvre. A la première de ces deux tâches, des hommes de toutes croyances peuvent dès maintenant collaborer; la diversité de leurs opinions ne s'oppose en rien à leur entente; et, hâtons-nous de l'ajouter, lorsqu'ils auront mené à bien cette entreprise, ils seront très près de tomber d'accord pour exécuter la seconde partie du travail...

P. Crépin.

## IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

M. Chailley-Bert, dans la *Quinzaine coloniale*, énumère les obstacles que notre loi militaire oppose à la colonisation :

« Dans cette loi, trois choses sont absurdes.

« Tout d'abord, l'avantage évident qu'a, aux termes de cette loi, un jeune Français à émigrer dans les pays étrangers plutôt que dans les colonies françaises.

« Un Français, âgé de dix-huit ans, quitte la France et s'en va hors d'Europe, où il lui plaît : au Brésil, en Argentine, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Sibérie, aux Philippines, à Java, partout en un mot, sauf dans les colonies françaises : article 50, il est exempté de tout service militaire. Et ce même jeune homme, bon patriote, désireux de ne pas porter en pays étranger ses capitaux et ses talents, décide de s'installer à Madagascar, en Indo-Chine, au Sénégal; en un mot, dans une colonie française quelconque; articles 81 et 82, il est — avec des distinctions trop longues à indiquer ici — obligé de satisfaire d'abord à la loi militaire. Conséquence : à moins d'avoir un amour de la France à toute épreuve, il renonce à s'établir en sol français et s'en va quelque part, dans un pays étranger, qu'il enrichit et que peut-être il adopte.

« Seconde gêne qu'apporte aux entreprises coloniales la loi de 1889.

« Ce même jeune homme qui va s'établir dans les colonies, la loi

de 1889 le dispense bien de deux années de service militaire sur trois, mais à deux conditions, qu'il est, non pas impossible, mais difficile à ce jeune homme de remplir. La première, c'est qu'il doit avoir fixé son domicile dans la colonie, avant dix-neuf ans; la seconde, c'est qu'il doit résider dans cette colonie pendant dix ans consécutifs. Avant dix-neuf ans! Mais à dix-neuf ans, souvent on n'a pas encore pris un parti qui engage toute la vie! Et d'autre part, dix-neuf ans c'est un âge que les médecins sont unanimes à déclarer dangereux sous les climats tropicaux. Il faudrait, pour le jeune colon, le reculer au moins jusqu'à vingt et un ans.

« Enfin, troisième gène, celle que je viens d'indiquer : obligation de résider dans la colonie pendant dix années consécutives. Un colon ne réside pas. S'il est commerçant, il faut qu'il voyage par le monde; s'il est colon, il faut qu'il vienne en France, une fois, deux fois, trois fois, chercher des capitaux, compléter son outillage, se marier. Cette dernière obligation de la loi de 1889 lui est une gène et un obstacle à ses entreprises. »

En conséquence, les fondateurs de l'*Union coloniale* vont demander au Parlement de faire disparaître de la loi les inconvénients en question.

## V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

**Les petits boutiquiers entre deux feux. — Les cochers de fiacre et l'Exposition. — L'impôt sur le revenu. — Les concessions à Madagascar. — Le marasme à la Martinique. — Un referendum en Suisse. — L'occupation d'In-Salah et le Maroc. — La défaite des Boers.**

Il y a trois semaines environ, une boulangerie coopérative a été inaugurée solennellement dans le quartier de la Glacière. Cette inauguration, dans la pensée des fondateurs, était une réponse « du tac au tac » aux élections municipales de Paris. Les socialistes, qui marchaient dans ces élections avec le gouvernement, accusent les petits boutiquiers d'avoir causé l'échec des candidats gouvernementaux. La boutique, ont-ils dit, s'est « inféodée à la réaction ». Aussi, bien que les coopératives de production soient condamnées par plusieurs théoriciens fort écoutés du collectivisme, les journaux socialistes ont-ils lancé un mot d'ordre : ne plus acheter aux petits magasins.

Les petits magasins se trouvent donc pris entre deux feux : entre les grands magasins, dont l'organisation supérieure attire victorieusement la clientèle, et ces coopératives ouvrières que veulent multiplier les socialistes mécontents. Selon les besoins de la cause,

le petit boutiquier est un « humble », un « prolétaire », que la démocratie doit défendre contre l'aristocratie des grands patrons, ou un capitaliste « inféodé » aux aristocrates. Avouez que la situation est pénible en même temps que contradictoire. Elle n'est pas cependant désespérée. Nous avons tenu, aujourd'hui, à signaler le fait. Nous comptons exposer une autre fois, moins brièvement, les raisons qui nous semblent de nature à rassurer les petits magasiniers — beaucoup d'entre eux tout au moins — contre ce double péril.

*
* *

Aurons-nous, n'aurons-nous pas à Paris la grève des cochers de fiacre? Depuis les débuts de l'Exposition, à ce point de vue, il y a de l'orage dans l'air. Excellente période pour les cochers, direz-vous. Eh bien! c'est précisément parce que les fiacres roulent beaucoup que les cochers ne sont pas contents. En effet, leurs voitures ne leur appartiennent pas : elles sont la propriété de compagnies qui, escomptant les belles recettes de l'Exposition, *louent les véhicules plus cher* aux cochers qui les conduisent. Les cochers, à leur tour, s'irritent contre une mesure qui leur enlève en grande partie leur bénéfice et les oblige, pour se rattraper, à rançonner le client. Peut-être l'auraient-ils bien rançonné tout de même; mais enfin, il est plus agréable d'écorcher les gens pour son bénéfice exclusif que pour le bénéfice d'autrui.

En résumé, cochers et compagnies veulent, chacun de leur côté, « tirer à eux toute la couverture ». Le résultat le plus clair de cette rivalité, jointe à l'action d'autres causes plus profondes, sera de pousser de plus en plus les particuliers à se passer des services onéreux d'une corporation si exigeante et d'encourager par là même les Compagnies de tramways à perfectionner leur matériel, leurs moteurs, leur service. Le jour viendra où le fiacre sera un véhicule de luxe à Paris, comme il l'est devenu à New-York. Seulement, ce jour n'arrivera pas avant que les moyens de transport en commun soient devenus plus nombreux et plus rapides, plus pratiques en un mot pour tous les Parisiens, pauvres ou aisés, sans distinction.

*
* *

Nul n'est forcé de payer tribut aux cochers de fiacre. Tout le monde est tenu de verser sa quote-part d'impôt à l'État. Aussi la question des remaniements d'impôts est-elle de celles qui excitent toujours l'attention. Remanier, nul ne l'ignore, est synonyme d'augmenter. Il y aurait évidemment bien des injustices et des absurdités à faire disparaître de notre système fiscal. Le malheur, c'est que

ceux-là même qui partent en guerre contre ces injustices et ces absurdités, tiennent absolument à mettre quelque chose à la place, et que ce quelque chose ne vaut pas mieux.

M. Caillaux, ministre des Finances, a déposé un nouveau projet d'impôt progressif ou dégressif sur le revenu. L'impôt sur le revenu est le revenu *idéal*. En pratique, il est très difficile d'apprécier le revenu des particuliers. Pour certaines professions, on peut même dire que c'est absolument impossible. Le projet de M. Caillaux donne une grande part, dans la fixation du revenu légal, à l'arbitraire bureaucratique. Le contribuable taxé injustement pourra protester, mais alors il devra fournir des actes authentiques, des pièces de comptabilité, subir, en d'autres termes, une véritable inquisition. Dans les petites communes, il appartiendra au préfet de décider si, oui ou non, tel ou tel système de taxation devra être employé. N'est-ce pas un pouvoir exorbitant? Il y a des communes que les politiciens veulent récompenser, et d'autres qu'ils veulent punir. Belle fête pour l'esprit de clan qui s'épanouit déjà trop à l'aise.

Pour les contribuables adonnés aux professions libérales, le projet porte que l'on défalquera du revenu les « dépenses professionnelles ». Cette réserve, louable en elle-même, double en fait la difficulté. Non seulement il est extrêmement difficile de savoir ce que gagne un écrivain, un professeur, un artiste, un acteur, un avocat, un médecin; mais encore il est fort malaisé de démêler, dans leurs dépenses, la part qui revient aux nécessités professionnelles, et la part qui représente les dépenses de n'importe quel citoyen. Un médecin doit avoir une pièce spéciale pour recevoir ses clients. Mais cette pièce peut lui servir pour des réunions de famille. Il loge au rez-de-chaussée. Peut-être, s'il n'eût pas été médecin, eût-il préféré loger au cinquième. Un écrivain, pour écrire un livre, a dû en acheter beaucoup d'autres, se livrer à des recherches coûteuses. Qui les contrôlera? On voit aisément que le système de M. Caillaux ouvre la porte à une foule de désagréments.

Du reste, tant qu'une réforme fiscale ne se traduira pas par une diminution du chiffre *global* des impôts, on pourra la considérer *a priori* comme mauvaise, parce qu'il y a un *fait* criant, aveuglant : à savoir que *nous payons trop*. Peu importe, au fond, la façon dont on rançonne les gens. Ce qu'il faudrait, c'est renoncer à les rançonner. Après quoi, l'impôt étant réduit à ses justes porportions, on pourrait rechercher à loisir quel système de perception concilie le moins imparfaitement les intérêts légitimes du fisc avec la dignité et l'indépendance du citoyen.

*
* *

L'État, depuis quelques années, commence à tirer quelque chose — peu de chose encore — d'une source de recettes à peu près insignifiante jusqu'ici : les concessions coloniales. Nous en avons déjà dit un mot. Voici, pour fixer les idées par un exemple, la statistique publiée récemment en ce qui concerne les concessions à Madagascar.

Dans les deux années 1895 et 1896, il n'avait été accordé que quatre concessions, représentant un total de 600 hectares.

En 1897, on a compté 227 concessions, représentant 13.827 hectares.

En 1898, 229 concessions, représentant 42.054 hectares.

En 1899, enfin, le nombre des concessions s'est élevé à 485. Le total des hectares est redescendu à 28.887, ce qui prouve que les concessions, en moyenne, ont été moins vastes. Des propriétaires plus modestes — la modestie est d'ailleurs relative — se sont donc attelés à l'œuvre de la colonisation.

Le gouvernement de la colonie fait appel à des colons paysans et ouvriers. Le général Rennequin, dans l'*Office colonial*, déclare qu'une somme minimum de cinq mille francs doit être exigée de chaque immigrant désireux de s'établir à Madagascar. Le gouvernement colonial est disposé à favoriser, par divers moyens, l'établissement de ces colons, mais sans leur accorder des subventions proprement dites pour le transport et l'installation. Cela vaut mieux. La nécessité de dépenser au début un petit capital est de nature à éloigner les imprévoyants et les incapables. L'administration, qu'il ne faut pas toujours blâmer, a compris dans cette circonstance qu'il faut aider seulement ceux qui commencent par s'aider eux-mêmes.

*
* *

Pendant que Madagascar, colonie naissante, commence à s'organiser, la Martinique, colonie vieillie, continue à se plaindre. Les sanglants événements qui se sont déroulés dans l'île, il y a deux ou trois mois, attestent un profond état de malaise. Ce malaise nous a été plusieurs fois confirmé par des correspondances du pays.

Il y aurait pourtant, au dire de ceux qui ont parcouru celui-ci, des entreprises à tenter pour le relever. La production du café, au point de vue de l'exportation, est devenue presque nulle. Pourtant ce café est bon, et celui qui reconstituerait des plantations de caféiers pourrait en retirer de gros bénéfices. La vanille réussirait également. Enfin les Martiniquais sont obligés de faire venir leur viande de boucherie des États-Unis ou de Porto-Rico. Certains pensent qu'ils pourraient produire eux-mêmes leur bétail, et consacrer une partie du sol à l'élevage. Cela réduirait peut-être la culture de la canne à sucre,

mais on sait combien cette dernière est devenue peu rémunératrice. La Jamaïque, quoique cultivée par des Anglais, fait entendre, à ce point de vue, des doléances analogues à celles de la Martinique. Mais cette dernière attend surtout son salut de l'assistance de la métropole; et trop rares — il en est pourtant quelques uns — sont les hommes d'initiative qui s'efforcent de lutter virilement contre le marasme général.

*
* *

Un peuple qui ne veut pas être assisté malgré lui, c'est le peuple suisse. Les chambres fédérales, à l'unanimité ou peu s'en faut, avaient adopté une loi instituant l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse, ainsi que l'assurance des citoyens appelés au service militaire. Le *referendum* a été réclamé. Le peuple, par 340.000 voix environ contre 145.000, a repoussé la loi adoptée par ses législateurs. La majorité a été hostile dans tous les cantons, sauf dans celui de Glaris.

Les Suisses ont une méfiance instinctive à l'égard de toutes les mesures qui tendent à augmenter les attributions du pouvoir fédéral au détriment des autonomies cantonales. Or, sous couleur de protéger telle ou telle catégorie de citoyens intéressants, l'organisme fédéral cherche de temps à autre à se substituer, soit à l'initiative privée soit à l'action des petits organismes locaux. Il faut croire qu'aux yeux de la majorité, cette initiative privée et ces petits organismes locaux fonctionnent d'une manière satisfaisante, puisque, pour conserver l'ancienne méthode, les électeurs n'hésitent pas à désavouer les députés mêmes qu'ils ont élus.

*
* *

Ce sont des mouvements populaires d'un tout autre genre que l'on redoute en ce moment au Maroc. Nous venons d'occuper In-Salah, et toute une région mal délimitée qui se trouve dans le Sahara, sur les frontières flottantes de notre colonie algérienne et de l'empire marocain. C'est un nouveau débouché offert ou plutôt promis à notre colonisation. Nous disons « promis, » parce qu'il s'écoulera du temps avant que la sécurité soit vraiment rétablie dans cette région et aussi avant qu'un chemin de fer la mette en communication rapide avec les rivages de la Méditerranée. Le sol nouvellement conquis se compose d'oasis habités par des tribus à peu près indépendantes, qui n'ont jamais reconnu bien explicitement la souveraineté du sultan du Maroc, et qui obéissent plutôt aux inspirations de chefs religieux, assez portés aux exaltations fanatiques. Tout autour, dans le désert, errent des nomades pillards.

L'œuvre de pacification menace donc d'être difficile. D'autre part, plusieurs puissances ont les yeux fixés sur le Maroc, comme sur l'empire ottoman et sur la Chine, pour les mêmes raisons d'ordre successoral, si l'on peut s'exprimer ainsi. L'Espagne, qui possède des parcelles du sol marocain, voudrait bien s'étendre de ce côté, mais ce pays sort d'une crise terrible et, ruiné, divisé, il ne peut songer, pour le quart d'heure, à faire des annexions. L'Angleterre convoite de son côté certains ports et certaines zones littorales. L'Allemagne ne serait nullement fâchée d'avoir sa part. Nous ne lâcherons pas la nôtre. Il se peut que le Maroc, à la faveur de toutes ces convoitises qui se jalousent en se neutralisant, continue à subsister, comme subsistent l' « homme malade » de Constantinople et l' « homme malade » de Pékin.

L'essentiel, pour la France, est d'éviter une « guerre sainte », qui réunirait contre nous toutes les *zaouias* du désert. Ces confréries musulmanes, heureusement, sont divisées par des rivalités profondes, et quelques-unes, notamment la confrérie de Taiebia, qui étend son influence jusqu'à Tombouctou, favorise en ce moment nos progrès dans l'intérieur de l'Afrique. En revanche, la confrérie des Derquaoua nous est franchement hostile; mais, pour le moment, on ne voit pas l'homme, prophète ou *mahdi*, qui pourrait incarner en lui l'idée de résistance et rallier autour de lui les fanatismes latents.

*
* *

Malgré les illusions qui ont longtemps soutenu leur courage, les Boërs sont définitivement vaincus. Comme on a pu le remarquer, cette guerre a eu deux phases. Dans la première, les Boërs ont remporté des succès, sans savoir jamais en tirer parti. Ils ne poursuivaient pas ; ils n'avançaient guère ; ils assiégeaient mal. Quant à l'armée anglaise, elle tâtonnait et ne comptait pas encore tous ses effectifs, de sorte que ses manœuvres étaient maladroites et ses moyens d'action limités. La seconde phase a commencé avec la levée du siège de Kimberley, bientôt suivi de la capitulation du général Kronje. Les Boërs, à partir de ce moment, se sont trouvés absolument *désorientés*, et, comme des gens qui ont conscience de la supériorité stratégique de leurs adversaires, ils ont reculé de position en position. Seulement chaque recul produisait un effet démoralisateur, et, au bout de peu de temps, toute résistance organisée est devenue impossible. Ils n'avaient jamais eu, d'ailleurs, qu'un *rudiment d'organisation*. Les courages individuels n'étaient pas *encadrés* de manière à garantir une résistance *efficace*. Aussi avons-nous

vu, durant cette seconde période, se renouveler l'histoire récente des Espagnols en présence des Américains.

Ces événements présagent à bref délai la transformation agricole, industrielle et commerciale d'une grande partie de l'Orange et du Transvaal. On sait qu'indépendamment des mines d'or, on a découvert dans cette contrée d'importants gisements de houille. Il ne faut pas s'aventurer dans les prophéties, mais il est probable que ceux qui ont vu le Transvaal il y a un an, et qui le reverront dans vingt ans d'ici trouveront que ce coin du globe a subi un bouleversement de taille peu commune.

G. D'AZAMBUJA.

## VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

**La faillite de l'enseignement gouvernemental. L'éducation**, par Paul Fesch. — Delhomme et Briguet, Paris.

L'État, avec sa vaste machine universitaire, avec les immenses ressources pécuniaires que lui donnent le budget, a-t-il su se montrer bon éducateur, et ses succès pédagogiques justifient-ils le dessein affiché par tout un parti d'accaparer l'enseignement en France? Telle est la question à laquelle répond M. Paul Fesch, appuyé sur les nombreux documents de la grande enquête parlementaire, et, comme le titre le fait prévoir, cette réponse est nettement négative.

« **La doctrine socialiste** », par E. Maisonabe. — Poussielgue, Paris. — Cet ouvrage est un résumé fidèle et complet des principales doctrines socialistes, trop mal connues de ceux même qui s'intéressent le plus aux questions sociales.

M. Maisonabe a tenu à mettre à la portée de tout le monde, et à exposer dans un style clair et précis des théories souvent très confuses, et qui ne peuvent être comprises d'habitude qu'après une longue préparation. Maisonabe a divisé son travail en trois parties : 1° notion générale et base scientifique du socialisme; 2° théorie de la confiscation, ou transformation de la propriété individuelle en propriété collective; 3° organisation de la société collectiviste telle qu'elle a été rêvée, avec de curieuses contradictions, par les principaux organes de la secte. L'auteur entre dans une foule de détails fort intéressants, et son livre constitue une réfutation détaillée des nombreuses utopies qui découlent de la conception collectiviste de la société. Certains passages mettent en relief, comme l'a fait plusieurs fois la *Science sociale*, l'infériorité du travail communautaire comparé au travail individuel.

Une table analytique très complète, jointe au volume, permet au lecteur de trouver immédiatement les points de détail sur lesquels il cherche à s'éclairer.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME VINGT-NEUVIÈME

---

### LIVRAISON DE JANVIER 1900

Pages.

Le *Journal de l'École des Roches*. — A nos Lecteurs, par M. **E. D**..... 5

Questions du jour. — Pourquoi l'on fait des visites, par M. **G. d'Azambuja**..... 6

Histoire de la Formation particulariste. — II. Les origines odiniques, par M. **Henri de Tourville**..... 27

La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — II. Notre domaine et sa prise de possession, par M. **A. Dauprat**.... 54

Boërs et Anglais. — Objections et réponses, par M. **E. Demolins**..... 73

**Mouvement social.** — I. A nos lecteurs, par **G. d'A.** — II. Initiatives et progrès. — III. Agitations et pas perdus. — IV. Coup d'œil sur les Revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**..... 87

### LIVRAISON DE FÉVRIER 1900

Questions du jour. — Les poètes et la politique, par M. **G. d'Azambuja**. 105

Histoire de la Formation particulariste. — III. Le pêcheur côtier de Norvège, par M. **Henri de Tourville**..... 121

La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — III. Trois années de culture officielle, par M. **A. Dauprat**..... 151

Le syndicat ouvrier instrument de pacification. — II. Organisation et tendances qui contrariaient le développement des syndicats, par M. **Léon de Seilhac**..... 171

**Mouvement social.** — I. Initiatives et progrès. — II. Agitations et pas perdus. — III. Nécessité d'une éducation agricole, par **P. L.** — IV. Le corps et l'âme de l'enfant, par M^me^ **Ph. Denis**. — V. Coup d'œil sur les Revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**..... 195

## LIVRAISON DE MARS 1900

Pages.

Questions du jour. — Encore la question du Transvaal, par M. **Edmond Demolins** ..... 201
Le rôle social d'un fleuve. — Le type saintongeais. — I. Le type du vigneron producteur d'eau-de-vie avant le phylloxéra, par M. **Maurice Bures** ..... 221
La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — IV. Notre expérience du pays, par M. **A. Dauprat** ..... 243
Les Germains orientaux et leurs invasions, par M. **Ch. de Calan** ..... 265

**Mouvement social.** — I. La question du charbon, par **S. B.** — II. Initiatives et progrès. — III. Agitations et pas perdus. — IV. L'éducation familiale, par M. **Victor Muller**. — V. Coup d'œil sur les Revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — VII. Société de Science sociale : nouveaux membres. — VIII. Bulletin bibliographique ..... 277

## LIVRAISON D'AVRIL 1900

Questions du jour. — Le « trust » aux États-Unis, par M. **Paul de Rousiers** ..... 293
Les « grandes attractions » à Athènes. — Le spectacle tragique, ses patrons, sa physionomie sociale, par M. **G. d'Azambuja** ..... 313
La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — V. Je déchois dans la chasse, M. de R***, par M. **A. Dauprat** ..... 334
Le syndicat ouvrier instrument de pacification. — III. La reconstitution des syndicats avant la loi qui leur reconnaît l'existence, par M. **Léon de Seilhac** ..... 350

**Mouvement social.** — I. Controverse anglo-transvaalienne. — II. Initiatives et progrès. — III. Agitations et pas perdus. — IV. Une conférence sur le Sacerdoce. — V. La question ouvrière aux États-Unis d'après un ouvrage récent, par M. **Ph. Denis**. — VI. D'où vient la crise médicale, par le **Dr O.** — VII. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja** ..... 373

## LIVRAISON DE MAI 1900

Questions du jour. — Le nouveau projet de loi sur les syndicats professionnels, par M. **Léon de Seilhac** ..... 389
La Fabrique Lyonnaise. — I. Le type actuel : La production du fil de soie, par M. **H. de Boissieu** ..... 398
La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — VI. Je deviens révolutionnaire, par M. **A. Dauprat** ..... 419
Le rôle social d'un fleuve. — Le type saintongeais. — II. Le vigneron actuel et la crise du vignoble, par M. **Maurice Bures** ..... 442

Pages.

**Mouvement social.** — I. Initiatives et progrès. — II. Agitations et pas perdus. — III. Des rois qui sont esclaves. — IV. L'éducation populaire, par M. **G. d'A.** — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Un roman social. — VII. Bulletin bibliographique ..... 467

## LIVRAISON DE JUIN 1900

Questions du jour. — Le péril jaune, à propos d'un livre récent, par M. **G. d'Azambuja** ..... 485

La Fabrique lyonnaise. — I. Le type actuel. — II. La consommation du fil de soie, par M. **H. de Boissieu** ..... 501

La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — VII. Résultats financiers, par M. **A. Dauprat** ..... 526

Le rôle social d'un fleuve. — Le type saintongeais. — III. Les essais de rèlevement. — La production du beurre, par M. **Maurice Bures** ..... 548

**Mouvement social.** — I. L'abdication, par M. **G. B.** — II. Initiatives et progrès. — III. Réponse à une objection, par M. **P. Crépin.** — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Bulletin bibliographique ..... 562

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

LA

# SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — PARIS.

LA

# SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

**Directeur : M. EDMOND DEMOLINS**

---

15e Année. — Tome XXX

---

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

56, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB,

—

1909

# QUESTIONS DU JOUR

---

LES

# UNIONS ET ENTENTES INTERNATIONALES

## I

Il est des esprits pessimistes qui ne considèrent pas sans tristesse les événements de cette fin de siècle. Ils rappellent avec mélancolie les grandes déclarations libérales et pacifiques formulées à tant de reprises du haut de presque toutes les tribunes parlementaires, parfois même du haut des trônes, et répétées à l'envi dans les livres et dans la presse; à ces belles et nobles formules ils opposent les faits d'aujourd'hui. Il y a là, sans doute, matière à réflexion. Mais il n'est pas juste de se laisser aller à ces sombres sentiments, ni d'anathématiser de la sorte le siècle qui va finir. L'observateur attentif trouve, dans tous les domaines, des motifs sérieux d'en faire l'éloge, et de louer les hommes qui en ont eu la direction. Leur marche a été parfois inégale, déréglée, contradictoire, il faut le reconnaître; mais à quelle époque l'humanité a-t-elle marché d'un pas parfaitement calme, uniforme, sans irrégularité ni retours, dans la voie de ses destinées? On peut dire à l'actif du XIX^e siècle qu'il a vu, à lui seul, les plus grandes et les plus merveilleuses transformations techniques que l'homme ait réalisées dans le cours entier des âges. Pareille secousse ne pouvait manquer d'exercer sur le mouvement social,

privé et public, une influence profondément troublante. Mais, en fait, le siècle présent s'est assez bien tiré de cette redoutable épreuve. De nombreux types sociaux se sont développés avec une puissance extraordinaire. D'autres ont progressé moins vite; ils ont eu à soutenir de rudes combats contre leur organisation antérieure; mais tout indique qu'ils sortiront vainqueurs, et plus vivaces, de cette crise d'évolution.

Parmi les progrès indiscutables du XIXe siècle, il en est un sur lequel nous voudrions appeler spécialement l'attention. Il concerne les relations des nations entre elles. Ces relations sont, pour ainsi dire, le couronnement de la vie sociale; elles viennent en dernier lieu, après celles qui unissent successivement les individus dans la famille, le voisinage, la commune, la province et l'État. Au reste, les relations internationales dépendent étroitement des relations internes; les premières valent ce que valent les secondes. Une nation médiocrement organisée chez elle n'a que de médiocres relations avec le dehors : ce serait aisé à prouver par d'innombrables exemples historiques. Et rien ne saurait mieux démontrer, remarquons-le en passant, l'étroite solidarité qui lie tous les peuples. Chacun d'eux a intérêt à ce que ses voisins, comme lui-même, soient fortement organisés au point de vue social, car il est assuré d'entretenir avec eux, dans ce cas, des relations plus sûres et plus pacifiques que dans le cas contraire.

Si les peuples n'ont pas encore réalisé l'idéal social qui les amènera à la prospérité générale et à la paix perpétuelle, il n'en est pas moins certain que tous ont fait des progrès dans la voie du mieux. Une preuve indéniable de ce fait résulte de l'activité contemporaine des relations internationales. Non seulement les États se sont liés en tous sens par des traités, qui poursuivent des buts réciproquement utiles à leurs nationaux, mais encore ils ont fondé et développé des Unions d'États, ou organisé des Ententes, qui ont pour effet d'assurer certains avantages à des groupes nombreux de populations. On sera étonné, en lisant notre énumération, du nombre de ces utiles combinaisons, et de la variété de leurs objets.

*Il va sans dire que nous ne parlerons pas ici des ententes politiques,* dont le but est très particulier et *dont les conditions ne sont pas souvent connues, ou le sont mal;* nous parlerons seulement des intentions qui ont pour objet d'améliorer, de faciliter les relations économiques ou juridiques des nations entre elles.

## II

La première en date, parmi les Unions actuellement existantes, est celle qui a pour but d'*assurer et de faciliter la libre navigation du Danube.* Cette union fut décidée par le traité de Paris du 30 mars 1856, qui mit fin à la guerre d'Orient; elle a été organisée et confirmée par des conférences tenues à Paris en août 1858 et en novembre 1865, à Londres en mars 1871, à Berlin en 1878, à Londres en 1883. L'Union du Danube comprend les États suivants :

Allemagne, Autriche, Bulgarie, France, Italie, Roumanie, Russie, Serbie, Turquie.

Elle a pour organe une *Commission européenne*, composée de délégués diplomatiques, chargée d'exécuter les travaux de navigabilité nécessaire et de les administrer. Cette commission siège à Galatz, où elle a ses bureaux (secrétaire général M. Aug. Gauvain). Les travaux qu'elle a exécutés pour rendre navigable le bas Danube sont considérables, et rendent de grands services:

L'Union du Danube n'est pas la première de cette espèce. On en a formé précédemment pour la navigation du Rhin, de l'Elbe, pour le rachat du péage de l'Escaut, et du péage des détroits danois. Ces Unions ont atteint leur but et sont virtuellement dissoutes, sauf celle qui concerne le Rhin. Mais cette dernière a été réduite à un très petit nombre de participants par l'effet des événements politiques (1).

L'importance des Unions destinées à faciliter les transports internationaux est considérable, étant donnée l'influence énorme

(1) On peut consulter pour plus de détails : Poinsard, *Études de Droit international conventionnel,* 1 vol. Paris, Pichon.

des transports sur le mouvement social universel. Il en existe plusieurs autres que nous citerons à leur rang chronologique.

Le Congrès de Paris de 1856, par une déclaration en date du 16 avril, a fondé une autre Union, ou plutôt une Entente qui concerne également les transports. Elle a pour but d'*assurer l'application de certaines règles de droit maritime en temps de guerre*. Ces règles protègent largement le commerce neutre, ainsi que la propriété privée des belligérants eux-mêmes qui, autrefois, était partout poursuivie et saisie. L'une d'entre elles a pour objet de prohiber la guerre de course, par laquelle des particuliers s'attachent à s'emparer des marchandises appartenant à des nationaux de l'État ennemi, en attaquant les navires inoffensifs. La déclaration de Paris a été signée ou acceptée par les États suivants :

Allemagne, Autriche, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Japon, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Salvador, Suède et Norvège, Russie, Suisse, Turquie, Uruguay.

L'Espagne et le Mexique n'ont pas adhéré à la règle prohibant la course; mais en fait, dans sa dernière guerre, l'Espagne a déclaré qu'elle n'autoriserait pas les armements en course, et les États-Unis l'ont imitée.

La troisième Union ou Entente, par ordre de date, est celle qui a pour objet l'*amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*. Inutile d'insister sur l'utilité généreuse de son but (1). Elle a été établie par la convention signée à Genève le 22 août 1864, qui assure le respect, non seulement des blessés, mais encore des ambulances et hôpitaux destinés à leur donner des soins, ainsi qu'au personnel médical et de service. Elle est ainsi composée :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Chili, Congo, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-

1 Nous ne pouvons manquer de rappeler ce qui est dû, en cette matière, à la noble initiative de MM. Drenant et Moynier, de Genève.

Bretagne, Grèce, Honduras, Italie, Japon, Luxembourg, Monténégro, Nicaragua, Orange, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Sud-Africaine, Suède et Norvège, Suisse, Turquie, Venezuela.

La convention de Genève a été étendue récemment aux armées de mer, nous le constaterons tout à l'heure.

En quatrième lieu, nous devons placer l'Entente organisée *pour la création et l'emploi d'un code uniforme de signaux maritimes*. Cette Entente a pris naissance dans des négociations engagées entre l'Angleterre et la France ; elles aboutirent à un résultat pratique en 1864, et depuis lors beaucoup d'États maritimes ont adopté officiellement le code de signaux. Ce code indique une série de pavillons différents par la forme et la couleur, et établit une longue liste de combinaisons réalisables avec ces pavillons. Chaque combinaison ou signe exprime un sens qui est le même dans tous les pays. Par conséquent, tout navire qui montre des signaux empruntés au code sera compris par les autres navires, ou par les postes du littoral, qui sont munis du même code. Celui-ci constitue en pratique une langue universelle dont l'utilité est immense pour la navigation.

En 1899, le code international des signaux a été l'objet d'un important remaniement, lequel sera exécutoire à partir du 1er janvier 1901. Les États qui le pratiquent sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Perse, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zanzibar (1).

La cinquième Union est constituée par l'*Association géodésique internationale*, fondée en 1864, et qui a reçu sa forme définitive

(1) Quelques-uns de ces États n'ont pas encore notifié leur acceptation du nouveau code, mais il est peu probable qu'ils la refusent.

par la convention géodésique signée à Berlin en octobre 1895. Elle a pour but la mensuration exacte de la surface du globe. Les États membres de cette Union sont :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse.

Il existe à Potsdam, près Berlin, un bureau central de l'Union, placé sous la direction de l'Institut géodésique de Prusse, qui a pour chef M. le professeur Helmert.

L'Union des *Administrations télégraphiques*, créée à Paris le 17 mai 1865, confirmée et complétée par une série d'actes successifs, a pour but de faciliter l'expédition des télégrammes internationaux (1). Dans ce but, on a pris une série de mesures destinées : à assurer des communications régulières directes, à augmenter le nombre des bureaux ouverts au service international, à abaisser les tarifs (certaines taxes sont tombées de 15 francs à 3 francs par mot). Un bureau international, établi à Berne (directeur, M. le colonel E. Frey ; sous-directeur, M. E. Eschbaecher) (2), sert de lien entre les Administrations. Il a publié, entre autres, un dictionnaire spécial de mots pris dans toutes les langues ; c'est dans ce dictionnaire que l'on devra puiser pour composer des *codes* ou listes de mots servant à combiner des télégrammes en langage secret ou abrégé.

L'Union télégraphique se compose actuellement des États suivants :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Danemark, Égypte, Espagne, France (3), Grande-Bretagne (4), Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal (5), Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie.

En outre, les compagnies propriétaires de câbles sous-marins

(1) Et aussi, depuis quelques années, les communications téléphoniques.
(2) Organe mensuel, le *Journal télégraphique*.
(3) Avec ses principales colonies.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

font partie de l'Union et sont spécialement représentées aux conférences qui se réunissent périodiquement. Le nombre des télégrammes échangés est d'environ 400 millions par an.

Le 31 mai 1865, quelques États maritimes, considérant que le Maroc ne faisait rien pour faciliter la navigation dans le détroit de Gibraltar, se sont entendus pour établir et entretenir à frais communs un phare à la pointe du cap Spartel, qui commande l'entrée occidentale du détroit (1). Ce sont :

Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège. Le Maroc figure en quelque sorte comme partie acceptante.

L'*Union monétaire latine,* établie à Paris le 23 décembre 1865, a pour but de faciliter réciproquement la circulation des monnaies dans les pays contractants, pour la plus grande commodité du commerce. On y arrive : 1° en frappant des monnaies de poids, de module et de valeur identiques ; 2° en ouvrant à ces monnaies les caisses publiques de tous les États unionistes. Les monnaies divisionnaires d'argent ne sont pas toutes admises ; en tous cas, la frappe en est limitée, ainsi que celle des écus de 5 francs. Ces restrictions ont été nécessitées soit par la basse teneur en métal fin des pièces divisionnaires (800 millièmes), soit par la baisse énorme de la valeur du métal blanc, soit enfin par les difficultés financières éprouvées par l'Italie. Les pays membres de l'Union latine sont :

Belgique, France, Italie, Grèce, Suisse.

Quelques pays, comme la Roumanie, la Russie, frappent des monnaies analogues à celles de l'Union latine ; leurs pièces d'or sont acceptées dans cette Union, les autres non.

Les États scandinaves, Danemark, Norvège et Suède, ont fondé de leur côté, le 27 mai 1873, une Union monétaire dont les traits essentiels sont les mêmes que ceux de l'Union latine. Malheureusement, l'unité n'est pas la même (2), de sorte que les

(1) En 1892, on a établi en outre un sémaphore au cap Spartel.
(2) Krone, 1 fr. 15.

valeurs ne correspondent pas, et que les monnaies respectives ne peuvent circuler d'une Union dans l'autre.

L'*Union postale*, fondée à Berne le 9 octobre 1874, sous le titre d'Union générale des postes, comprenait au début une vingtaine d'États. Elle a fait des progrès depuis lors, car elle porte aujourd'hui avec une légitime fierté le titre d'*universelle*. Tous les États possédant un certain degré de civilisation en font partie; ils sont actuellement au nombre de 54. Cette Union a réalisé dans l'échange international des correspondances d'immenses progrès. Le plus marquant est l'unification du prix d'affranchissement pour les diverses catégories d'objets transmis d'un pays à un autre pays quelconque. On sait que ce prix est d'ailleurs modique.

Autour de l'Union de 1874, dont l'acte constitutif a été revisé à plusieurs reprises, divers groupements secondaires se sont formés sous le titre général d'Unions restreintes. Ils ont pour objet d'organiser entre les États qui le désirent certains services spéciaux, comme l'échange des valeurs déclarées, celui des mandats de poste, etc. Le nombre total des correspondances échangées atteint près de 20 milliards (lettres, cartes, papiers, imprimés, etc.).

Un bureau international, établi à Berne (directeur, M. Ruffy; sous-directeur, M. Galle), prépare les conférences périodiques, sert de lien entre les administrations, établit certains décomptes de taxes, et publie un journal mensuel, *l'Union postale*.

Le 20 mai 1875 fut fondée à Paris, par convention, l'*Union internationale des poids et mesures*, ou *du mètre*, qui a pour objet la vulgarisation et l'extension du système métrique. Cette Union réunit 23 États :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Venezuela.

Un bureau international, établi à Sèvres près Paris (directeur,

M. R. Benoit), est chargé de préparer et de fournir aux administrations qui lui en font la demande des étalons de poids et de mesure conformes à un prototype unique (1). Ce bureau procède en outre à des études scientifiques en rapport avec son but spécial. Il est placé sous le contrôle d'une commission internationale, le gouvernement français n'ayant sur lui aucune action particulière.

Une convention signée à Berne le 17 septembre 1878 a établi une Union *pour prévenir l'introduction et la propagation du phylloxéra,* notamment par la prohibition des fruits, tiges et feuilles de vigne à l'état frais, et par des mesures à prendre dans les régions infestées. Les États membres de cette Union sont :

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse.

En 1846 et en 1857 à Francfort, en 1847 à Bruxelles, trois congrès se sont réunis pour étudier et comparer les législations en matière pénale et pénitentiaire. En 1872, sur l'initiative des États-Unis, un quatrième Congrès se réunit à Londres sous les auspices du gouvernement britannique. Ce congrès nomma une commission chargée de préparer une nouvelle réunion. La commission tint ses séances à Bruxelles, en 1873 et en 1874, sous la présidence de M. Wiens, délégué américain ; ses travaux fixèrent assez l'attention pour que le gouvernement suédois s'offrît à convoquer à titre officiel un nouveau congrès, lequel s'ouvrit à Stockholm en 1878. Vingt-trois États s'y firent représenter. Ce congrès discuta un projet de règlement préparé par MM. de Holtzendorf et Guillaume, et le gouvernement suédois se chargea de le communiquer aux États. En 1880, la commission se réunit à Paris pour prendre acte des adhésions reçues, et dès lors une sorte d'union fut créée, dans le but d'étudier en commun les moyens de prévention et de répression des crimes et de relèvement moral des condamnés ou prévenus. Elle a pour organe

(1) Le mètre en platine, adopté par la Convention et conservé aux Archives, à Paris.

une *Commission pénitentiaire internationale permanente,* qui a son siège à Berne (secrétaire, M. le Dr Guillaume); cette commission réunit et publie des documents, des rapports, et prépare les congrès, qui ont lieu tous les cinq ans (Rome, 1885; Pétersbourg, 1890; Paris, 1895; Bruxelles, 1900). La commission publie un *Bulletin* qui est distribué aux États, bibliothèques, sociétés, etc. Les frais sont couverts par les contributions des États adhérents, qui payent à raison de 25 francs au moins et de 50 francs au plus par million d'habitants. Les membres de cette Union sont actuellement au nombre de quatorze, savoir :

Bade, Bavière, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie Italie, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse.

En 1879, après des négociations assez laborieuses, l'Angleterre et la France se sont mises d'accord pour imposer à leurs marines respectives des *Règlements de navigation* uniformes, appelés aussi *Règles de route à la mer.* Ces règlements ont pour but de prévenir les abordages en prescrivant aux navires la pratique de certaines précautions en cas de croisement de routes, et de certains signaux de nuit ou de brouillard. Ces règlements ont fait l'objet d'un premier remaniement en 1884, puis d'un second en 1897, ensuite d'une conférence tenue à Washington. Le règlement de 1897 est exécutoire en France depuis le 1er juillet 1897. Il est observé par un grand nombre d'États maritimes, savoir :

Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Le règlement de navigation n'est pas imposé à ces marines, mais seulement recommandé. En fait, la grande majorité des navires sont pourvus des signaux nécessaires. Seuls les pêcheurs et petits caboteurs s'en dispensent en général. Certains grands bâtiments négligent aussi parfois de les observer, et il en résulte de graves accidents, mais il est permis de croire que ces excep-

tions se feront de plus en plus rares, et les abordages aussi.

Par une convention signée à La Haye le 6 mai 1882, les États riverains de la mer du Nord ont formé une entente dans le but d'assurer *la police de la pêche* dans certains parages de cette mer, très poissonneux et fréquentés par une foule de bateaux de nationalités différentes, entre lesquels des conflits s'élèvent souvent. Les gouvernements envoient là des croiseurs, mais chacun d'eux n'a d'action, en principe, que sur les pêcheurs de sa nationalité, car on se trouve là en mer libre, où personne ne peut revendiquer un droit de juridiction étendu. L'acte de 1882 permet aux croiseurs, sous certaines conditions, d'intervenir dans tous les cas et d'arrêter au besoin n'importe quel bateau de pêche dont l'équipage a commis certains délits déterminés, pour le livrer ensuite aux autorités de son pays. Les États adhérents sont :

Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas.

L'*Union pour la protection de la Propriété industrielle* a été fondée à Paris par la convention du 20 mars 1883. Les engagements réciproques pris par les États membres de l'Union se résument ainsi : Toute personne établie dans l'Union, qui demande un brevet dans l'un des pays unionistes, jouit d'un délai de priorité de six mois (sept mois outre-mer) pour déposer des demandes analogues dans les autres pays adhérents. A défaut de cette stipulation, les dépôts successifs étaient autrefois refusés ou sans effet, parce que l'invention était considérée comme ayant perdu le caractère de nouveauté par l'effet de la prise du premier brevet.

Le breveté peut, sans déchéance, introduire des objets couverts par son brevet dans les divers pays de l'Union, nonobstant les dispositions contraires des lois internes. Cela lui permet de chercher une clientèle avant de créer des fabriques à l'étranger.

Toute marque de fabrique protégée dans son pays d'origine est admise au dépôt et protégée telle quelle dans les autres pays. On jouit d'un délai de priorité de trois mois (quatre mois outre-mer) pour le dépôt des marques nouvelles, dans les pays qui en attribuent la propriété au premier déposant. La protection des

marques est une chose capitale à notre époque de concurrence acharnée et trop souvent sans scrupules.

Le nom commercial est protégé dans toute l'Union sans enregistrement préalable.

Tout produit revêtu d'une fausse marque de fabrique ou d'une fausse indication de provenance peut être saisi à l'importation sur la plainte de la partie lésée.

Les inventions, dessins ou marques figurant dans les expositions jouissent d'une protection temporaire qui aboutit au même résultat que le délai de priorité.

Enfin, toute personne établie dans l'Union jouit d'une façon générale, dans tous les États qui la composent, de la même protection et des mêmes recours légaux que les nationaux.

L'Union de 1883 a amené la formation, entre certains États membres de l'Union générale, de deux autres groupements, fondés à Madrid par des Arrangements en date du 14 avril 1891. Le premier a pour but la répression énergique de l'usurpation des indications de provenance. Le second a organisé un service pour l'enregistrement international des marques. Au moyen d'un dépôt unique opéré dans son propre pays, le fabricant ou commerçant peut faire protéger sa marque dans tous les États syndiqués.

Un *Bureau international* (directeur, M. Henri Morel ; sous-directeur, M. Léon Poinsard), établi à Berne en 1885, sert de lien entre les États unionistes ; il fournit aux Administrations et aux particuliers les renseignements dont ils ont besoin et gère le service de l'enregistrement international des marques. Ce Bureau publie un organe mensuel intitulé *La Propriété industrielle* (5 fr. 60 par an), dont le supplément, *Les Marques internationales*, publie toutes les marques de fabrique enregistrées internationalement.

L'Union comprend les États suivants :

Belgique, Brésil, Danemark avec les Feroe, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France et ses colonies, Grande-Bretagne avec le Canada, la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas et colonies, Portugal, Serbie, Suède, Suisse, Tunisie.

L'Union restreinte formée contre l'emploi de fausses indications de provenance se compose de :

Brésil, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse, Tunisie.

Celle de l'Enregistrement international des marques a pour membres :

Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie.

Le 9 mai 1883, un accord a été conclu pour le raccordement des lignes d'Orient, de façon à établir une communication ininterrompue entre Calais et Constantinople. États contractants : Autriche-Hongrie, Bulgarie, Serbie, Turquie.

Les câbles télégraphiques sous-marins ont aujourd'hui une importance de premier ordre. Il en a été posé 335.000 kilomètres, valant environ un milliard, et reliant entre eux tous les points principaux des divers continents. La rupture ou la détérioration d'un de ces câbles devient une cause de grave gêne pour les affaires et de grandes dépenses. Or ces ruptures et ces détériorations sont fréquentes, surtout aux approches de la terre ferme, là où les quilles et les ancres des navires, les chaluts et les filets des pêcheurs peuvent atteindre facilement le cordage métallique posé sur le fond. Avec quelques précautions, on évite le plus souvent de le toucher. C'est pour obliger les navigateurs à prendre ces précautions que plusieurs États ont conclu à Paris, le 14 mars 1884, une convention *pour la protection des câbles sous-marins*. Grâce à cet acte, on peut poursuivre même les faits qui se produisent en haute mer lorsqu'ils sont commis par un bâtiment portant le pavillon de l'un des États contractants. Ces États sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

En 1885, un Congrès réuni à Berlin pour régler diverses questions africaines a établi une entente *pour assurer la libre navi-*

*yation du Niger et du Congo,* et pour organiser la liberté commerciale dans la région tropicale, d'un océan à l'autre. Les États signataires sont :

Allemagne, Belgique, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal.

Un certain nombre de pays se sont mis d'accord, à Bruxelles, le 15 mars 1886, pour assurer entre eux l'*échange des documents officiels et des publications scientifiques* que les gouvernements peuvent publier ou avoir à leur disposition. Ces publications sont réparties d'office, par chacun des États signataires, entre tous les autres, dans le but de faciliter les recherches de législation comparée et la vulgarisation des faits et découvertes scientifiques. Cette convention est appliquée par :

Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis, France, Italie, Portugal, Serbie, Suisse.

Le 9 septembre 1886 a été signée, à Berne, une convention *pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.*

Le but général de cette convention est d'assurer réciproquement, dans chacun des pays unionistes, la protection légale à toute œuvre publiée pour la première fois dans l'Union. Après cela, une seule condition est imposée : l'œuvre pour laquelle on revendique la protection doit être déjà protégée dans son pays d'origine. En conséquence, si ce pays prescrit des formalités préalables, telles que le dépôt ou l'enregistrement, ces formalités seront d'abord remplies, puis on pourra agir en justice à l'égard des contrefacteurs, dans toute l'Union, sans avoir aucune autre obligation à remplir. Dans le cas où le pays d'origine ne prescrit pas de formalités préalables, l'auteur en sera naturellement exempt partout. C'est là une simplification notable. D'autre part, la convention réserve à l'auteur d'une œuvre littéraire le droit de traduction pendant toute la durée du droit principal de reproduction, pourvu qu'il fasse ou autorise une traduction, publiée dans le délai de dix ans à compter de l'année de la publication ; cette disposition est beaucoup plus favorable que celle des lois

internes de plusieurs pays unionistes. La convention assure également à l'écrivain le droit d'adaptation. L'auteur dramatique jouit en outre du droit exclusif de représentation. Le musicien peut poursuivre non seulement l'usurpation de ses compositions, mais encore l'arrangement et l'exécution publique non autorisés. Le droit d'exécution doit cependant être réservé par une mention inscrite sur le titre; cette mention n'est pas exigée dans tous les pays, mais il est prudent de l'inscrire par mesure de précaution générale. L'œuvre d'art, — peinture, sculpture ou gravure, — est défendue contre toute reproduction ou imitation non autorisée. L'architecte est protégé partout contre la copie illicite de ses plans et dessins, et aussi, dans ceux des États qui le prévoient, contre les imitations de ses édifices. Enfin, le photographe reçoit protection dans ceux des États unionistes dont la loi nationale reconnaît un droit aux auteurs de cette catégorie.

En résumé, la convention a pour effet d'assurer la protection, d'un seul coup, sur un vaste territoire, d'en unifier l'application dans une certaine mesure, et de supprimer des formalités multiples, gênantes et coûteuses. Son rôle est donc de la plus haute utilité.

L'Union a pour centre un *Bureau international*, qui est réuni à celui de la Propriété industrielle depuis 1888. Ce Bureau publie un organe mensuel, *le Droit d'Auteur* (5 fr. 60 par an), où sont insérés les lois et traités concernant la propriété littéraire, ainsi que la jurisprudence et les nouvelles de toute origine relatives au même objet. Il fournit en outre aux administrations et au public les renseignements spéciaux qui lui sont demandés.

L'intérêt individuel est essentiellement égoïste et passe trop souvent par-dessus toutes les règles posées par la morale et par la loi pour exploiter les passions et les vices d'autrui. C'était le cas notamment pour certains entrepreneurs qui avaient eu l'idée d'armer de petits bâtiments pour aller croiser sur les lieux de pêche de la mer du Nord, où se rassemblent des centaines de bateaux de toutes les nationalités riveraines. Ces bâtiments étaient de véritables cabarets flottants, où les pêcheurs

étaient attirés, et où ils trouvaient des liqueurs fortes et des jeux organisés. On leur soutirait là l'argent dont ils disposaient, et souvent même, on acceptait, en gage des dettes contractées, des objets appartenant à l'armateur du bateau monté par le matelot débiteur. Il résultait de ce trafic de graves dommages pour la santé des matelots, pour leur pauvre bourse, et aussi pour leurs employeurs. Et comme ces faits se passaient en mer libre, là où nulle juridiction n'existe, sauf celle du pavillon du délinquant, il était fort difficile de les réprimer sans un accord préalable. Cet accord a été signé à La Haye le 16 novembre 1887, sous la forme d'une convention qui permet aux croiseurs de chacun des États contractants de surveiller les cabarets flottants, de les arrêter au besoin, pour les conduire dans un port de la nationalité du saisi, où il est jugé par ses juges nationaux. Les pays signataires sont :

Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

En 1888, les États du Sud-Amérique ont envoyé à Montevideo des délégués qui avaient pour mission d'unifier autant que possible, entre ces États, les règles de procédure et les principes du droit privé, afin de faciliter mutuellement la circulation et l'établissement des nationaux de chacun d'eux sur le territoire des autres. La conférence de Montevideo a signé, en janvier-février 1889, une série de traités établis dans ce but. Voici la liste de ces actes : Traités de droit civil international, de droit commercial international, de droit pénal international, de procédure, de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle, pour l'exercice des professions libérales.

Ces États ont ainsi formé une Union dont la portée pratique peut être considérable. Certains pays européens, comme la France et l'Espagne, ont demandé à adhérer à quelques-uns de ces traités, mais leur adhésion n'a pas été acceptée par tous les États signataires, qui sont :

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay.

L'esclavage est alimenté par la traite, c'est-à-dire par la chasse

à l'homme. Autrefois, les Occidentaux faisaient la traite des noirs pour peupler de travailleurs acclimatés leurs plantations des tropiques; les Orientaux pratiquaient, de leur côté, la traite des blancs. Celle-ci n'a pas disparu aussi radicalement qu'on pourrait le croire; elle subsiste parmi les musulmans, surtout à l'égard des femmes destinées aux harems. La traite des noirs n'a pas non plus tout à fait disparu. Et pourtant, des mesures multiples et importantes ont été prises contre cet abominable trafic. L'abolition graduelle de l'esclavage dans les pays civilisés a fermé successivement les débouchés les plus considérables. Les grands États maritimes bloquent pour ainsi dire, depuis 75 ans, les côtes du grand réservoir de l'esclavage noir, l'Afrique, pour arrêter la sortie des cargaisons de chair humaine. En 1833, l'Angleterre et la France s'unirent dans ce but. En 1841, elles formèrent avec d'autres États une union plus étendue. On assimila la traite par mer à la piraterie. Tout cela fit renchérir le prix des esclaves, en rendant plus difficile l'horrible métier des traitants, mais la traite subsista, tant que sa cause, l'esclavage, eut encore un domaine de quelque importance.

Or le domaine de l'esclavage noir, avoué ou non, comprenait encore, il y a moins de vingt-cinq ans, Cuba, le Brésil, l'île de Zanzibar, l'Egypte, une partie de la Turquie, la Perse, les petits États arabes d'Asie, Tunis, et l'Afrique elle-même, où les noirs se razziaient assidument les uns les autres. Depuis lors, l'esclavage a disparu en Amérique; l'Egypte et Zanzibar ont passé sous le contrôle de l'Angleterre, Tunis sous celui de la France. L'intérieur de l'Afrique est gagné de jour en jour par la pénétration européenne. Dans ces conditions, on pouvait agir à la fois contre l'esclavage et contre la traite. C'est ce qui a été fait de la manière que voici :

Déjà, en 1885, le Congrès de Berlin, réuni pour le règlement de diverses questions africaines, avait posé en principe qu'il était nécessaire d'organiser la répression de la traite. Une conférence spéciale, réunie à Bruxelles en 1890, élabora dans ce but un *acte général*, qui porte la date du 2 juillet 1890. Une surveillance étroite est exercée par des croiseurs dans les parages

où s'opère l'embarquement des noirs à destination de l'Arabie, des Côtes de la mer Rouge, et du golfe ou mer d'Oman. Un office créé à Zanzibar sous le nom de Bureau international maritime de la traite, dans lequel quelques-uns des États contractants sont représentés (1), est chargé de contrôler tous les cas qui se présentent. Dans l'intérieur, la traite est interdite et doit être réprimée par les autorités coloniales. Tel est du moins l'état légal, mais la pratique ne répond pas toujours d'une manière exacte à ces prescriptions; d'abord, il existe encore des territoires non contrôlés par les Européens, où la plaie de l'esclavage reste ouverte; puis certains faits prouvent que les agents européens employés en Afrique, ou du moins certains d'entre eux, ne se gênent guère pour imposer aux populations noires des corvées qui ressemblent fort à un esclavage plus ou moins prolongé. Toutefois, cette tache sociale se rétrécit de plus en plus et tend certainement à disparaître totalement dans un avenir prochain.

Un second Bureau international, établi à Bruxelles, est chargé de réunir et de publier les documents et les statistiques concernant la répression de la traite. Il est placé sous la présidence de M. le baron Lambermont.

Les États membres de l'union contre la traite des esclaves sont :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Congo, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Libéria, Norvège, Orange, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie, Suède, Turquie; Zanzibar.

Trois jours après la signature de l'acte général de Bruxelles, une autre convention d'union était conclue dans la même ville. Elle porte la date du 2 juillet 1890, et a pour but la *réunion et la publication des tarifs douaniers*, et des documents qui s'y rapportent. Un Bureau international placé à Bruxelles (directeur M. Lankmann) est chargé de ce soin. Il publie dans ce but un *Bulletin international des Douanes*.

(1) Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, États qui assument la surveillance maritime.

Les États qui font partie de cette union sont :

Argentine, Australie occidentale, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Chili, Chine, Congo, Costa-Rica, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Italie, Mexique, Natal, Nicaragua, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Queensland, Roumanie, Russie, Salvador, Siam, Suisse, Tasmanie, Terre-Neuve, Turquie, Uruguay, Venezuela, Victoria.

C'est aussi en 1890, le 14 octobre, que, après une longue préparation, a été conclue à Berne la convention formant une union internationale pour le *transport des marchandises par chemins de fer*. Cette convention a pour but principal de supprimer autant que possible les différences légales et réglementaires qui font obstacle à la circulation des produits, et nécessitent l'accomplissement aux frontières de formalités compliquées. Un office central, ou bureau international, établi à Berne, sert d'intermédiaire entre les États (directeur, M. Forrer; sous-directeur, M. Farner). Il publie un recueil mensuel intitulé : *Bulletin des transports internationaux par chemins de fer*. Cet office est institué en outre tribunal arbitral facultatif entre les chemins de fer compris dans l'Union, et il a agi quelquefois comme tel; dans ce cas, le directeur fait appel à deux arbitres désignés d'avance par le conseil fédéral suisse, et constitue avec eux le tribunal.

Les États liés par le traité de 1890 sont :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Russie, Suisse.

Nous avons parmi nous, dans nos campagnes comme dans nos villes, des maladies épidémiques qui sévissent constamment et font de nombreuses victimes : telles la fièvre typhoïde, la variole, la tuberculose. Mais nous sommes accoutumés à ce dangereux voisinage et nous n'y pensons plus guère. Nous réservons toutes nos terreurs pour ces maux soudains qui, de temps en temps, sortent tout à coup de l'Orient, font en peu de semaines de nombreuses victimes, foudroyées en quelques jours,

puis disparaissent totalement pendant de longues années. Le choléra et la peste sont ainsi, pour l'Europe, des épouvantails contre lesquels on a formé des unions. La première a été conclue à Dresde le 10 avril 1893; elle a pour but d'*empêcher la propagation du choléra* en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des visites, des quarantaines, des désinfections, une surveillance, selon certaines règles uniformes. Font partie de cette union :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, et quelques colonies anglaises : Ceylan, Canada, Lagos, Natal, Sainte-Hélène. On remarquera l'absence des pays les plus dangereux, comme la Turquie, la Perse, l'Inde.

De même, une union a été conclue *contre la peste*, à Venise, le 19 mars 1897. Elle est organisée sur le même plan, et comprend :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Inde anglaise, Grèce, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse, Turquie.

Une convention sanitaire internationale, signée à Paris le 3 avril 1898, complète en quelque sorte les deux précédentes, en prescrivant des règles générales de précaution à prendre dans la Mer Rouge, le Golfe Persique, différents ports de l'Arabie et de l'Extrême-Orient. Ont signé :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie.

Il y aurait un grand intérêt à ce que ces unions fussent représentées par un bureau sanitaire international placé en Europe, mais ayant des agences à Port-Saïd et à Bombay, afin de centraliser rapidement tous les renseignements et tous les avis utiles pour prévenir l'invasion des deux fléaux. Ce bureau pourrait en outre fournir d'utiles données sur les autres grandes maladies qui rongent l'humanité, comme la tuberculose, la variole, le typhus, la lèpre, etc.

Nous avons parlé tout à l'heure de l'union sud-américaine destinée à unifier le droit international privé, et à rendre ainsi plus simple la condition des étrangers établis dans les différents pays contractants. En Europe, les jurisconsultes réclamaient depuis longtemps des mesures analogues. Satisfaction leur a été donnée dans une grande mesure par une conférence qui a tenu plusieurs sessions à La Haye, et signé une convention *concernant des règles communes de droit international privé*, datée du 14 novembre 1896, ratifiée en 1899. Les points, traités par cette convention se résument ainsi :

Mesures propres à faciliter la communication réciproque des actes judiciaires et extra-judiciaires; 2° exécution plus directe et plus rapide des commissions rogatoires; 3° suppression de la caution *judicatum solvi* imposée aux étrangers qui ont à soutenir un procès; 4° extension aux étrangers unionistes de l'assistance judiciaire gratuite; 5° suppression de la contrainte par corps imposée par exception aux étrangers.

Cette union débute par un modeste minimum de réformes, mais elle a des chances pour progresser à la fois en étendue territoriale et en force légale. Elle contribuera sérieusement à faciliter les relations internationales. Les États qui la composent sont :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse.

De 1895 à 1898 quelques États se sont entendus pour assurer réciproquement à leurs nationaux *la protection de leurs marques de fabrique et de commerce au Maroc et en Chine*. Si, par exemple, un Belge a déposé sa marque en Allemagne, et si un Allemand la contrefait en Chine ou au Maroc, le Belge pourra poursuivre le contrefacteur devant le consul allemand et obtenir satisfaction. C'est un moyen de remédier à l'absence de toute législation sur la matière dans ces pays. Les États ainsi engagés (par simple échange de correspondances) sont :

Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

En 1899, sur l'initiative du gouvernement russe, celui des Pays-Bas a convoqué une grande conférence diplomatique, qui marquera dans l'histoire plus encore par sa haute portée que par les résultats pratiques obtenus. Son but général était, en définitive, de confirmer en quelque sorte les résultats généraux obtenus jusqu'ici par le moyen des traités internationaux, spécialement par les traités d'union, en créant une grande Union pour le maintien de la paix entre les peuples civilisés. L'heure de la réalisation complète de ce projet grandiose n'a point encore sonné. Pourtant, la conférence de La Haye n'est pas demeurée sans résultats. Elle a abouti à la signature de trois actes, datés du 29 juillet 1899, qui seront sûrement ratifiés par un certain nombre de pays, et qui constitueront alors autant d'unions fort utiles. Ce sont :

1° Une convention *pour le règlement pacifique des conflits internationaux*. Une cour permanente d'arbitrage, installée à La Haye, sera chargée d'examiner et de trancher les conflits qui lui seront soumis. Est-il permis d'espérer que cette Cour aura suffisamment d'autorité pour prévenir des cas de guerre? Cela n'est pas impossible. Mais nous dirons tout à l'heure, en formulant nos conclusions, pourquoi cette combinaison ne saurait suffire pour assurer à elle seule la paix perpétuelle, quand bien même la convention serait ratifiée par tous les États du monde.

2° Une convention *pour l'extension à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève* (secours aux militaires malades ou blessés). L'acte de 1864 n'est applicable qu'à la guerre sur terre, et il est vraiment surprenant qu'il ait fallu attendre vingt-cinq ans, pour que ses bienfaits fussent étendus aux forces de mer.

3° Une convention *pour le règlement des lois et coutumes de la guerre sur terre*. La guerre est au premier chef un acte de violence. Pendant bien longtemps, on a considéré que, pour accomplir cet acte avec des chances de succès plus assurées, on devait y employer tous les moyens possibles : la force, la ruse, la cruauté, le pillage et la destruction des biens, et cela contre les particuliers comme contre les combattants. Peu à peu, des idées plus modérées et plus généreuses ont prévalu, et on est enfin arrivé à ce

point, que l'idée de réduire au minimum les conséquences de la lutte armée s'est largement répandue. Aujourd'hui, on considère généralement qu'il faut détruire les vies ou les biens seulement lorsque cela est absolument nécessaire aux fins de la guerre; il est entendu surtout que les non-combattants doivent être respectés et protégés par tous les belligérants. C'est pour préciser le détail de ces principes, et en faciliter l'application, que la convention de La Haye a été rédigée. Même si elle est ratifiée, cette convention sera probablement violée plus d'une fois en temps de guerre; pourtant elle constitue un sérieux progrès, car elle unifie et formule nettement des règles demeurées jusqu'ici assez flottantes, et qui s'imposeront sûrement dans un avenir prochain.

Les conventions de La Haye de 1899 ont été signées par un bon nombre de délégations, mais on ignore encore quels seront les pays qui leur donneront une adhésion définitive. Voici du moins la liste des États signataires :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Montenegro, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Turquie.

*
* *

La plus récente des Unions internationales, formée par une convention signée à Londres au début de 1900, a aussi la guerre pour objet, mais il s'agit ici de la chasse impitoyable faite par l'homme aux animaux qui composent la faune africaine. On a jugé nécessaire d'empêcher l'anéantissement de certains animaux utiles, par leurs produits, comme l'éléphant, l'autruche, l'antilope, ou par leurs services, comme les vautours, les chacals, les hyènes, qui dévorent les cadavres abandonnés; ou rares, comme la girafe, le zèbre, le gorille, le rhinocéros, l'hippopotame, la gazelle, etc.

On prescrit la fixation de saisons de chasse, la délivrance de permis, la délimitation de réserves, la prohibition des moyens de destruction trop efficaces. Le territoire auquel la convention serait applicable s'étendrait du 26e parallèle à la frontière nord

de la colonie allemande de l'ouest africain et au cours du Zambèze. Les États membres de cette union seraient :

Allemagne, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal.

A côté des Unions d'États, dont nous venons de dresser la longue liste, il faut placer les *associations internationales privées*, qui ont aussi leur action. Elles constituent des Unions d'individus qui, par la réunion de leurs capacités, de leur savoir, de leurs efforts, peuvent beaucoup pour opérer graduellement la fusion des intérêts, pour accroître le sentiment de la solidarité des peuples, pour répandre les idées et les connaissances utiles, pour protéger et aider les faibles, enfin pour consolider la paix universelle et développer en même temps le travail et le progrès dans l'humanité entière. Nous citerons seulement, pour mémoire et au courant de la plume, celles que nous connaissons personnellement :

La *Société de législation comparée*, à Paris; l'*Institut de droit international,* dont le siège change de pays chaque année; il est composé de spécialistes et se recrute par élection; l'*International law Association*, dont le centre est à Londres; l'*Institut international de Statistique*. L'*Institut international de Sociologie;* la *Conférence interparlementaire de la Paix,* composée de membres des divers Parlements; la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté,* à Paris; le *Bureau international permanent de la Paix*, à Berne, organe central des sociétés d'amis de la Paix; la *Société d'études et de correspondance internationales*, 77, rue Denfert-Rochereau, à Paris; l'*Amie de la jeune fille*, œuvre excellente qui s'efforce de procurer partout asile et appui aux jeunes filles obligées d'aller gagner au loin le pain quotidien; l'*Association littéraire et artistique internationale*, fondée pour la défense des droits des artistes et des écrivains; l'*Association internationale pour la protection de la propriété industrielle;* le *Comité maritime international*, qui se propose l'unification des règles du droit commercial maritime.

Toutes ces sociétés sont fort actives, tiennent des réunions an-

nuelles, publient des comptes rendus, des revues. Leurs discussions sont parfois peut-être un peu confuses, ou vaines, ou pédantes; leurs résolutions peuvent paraître de temps en temps excessives, ou prématurées, ou puériles. Mais n'importe. Le temps submerge le fatras inutile, et laisse surnager les idées justes. Et à la faveur de ces groupements les hommes se mêlent, se connaissent, et apprennent à s'apprécier, à s'estimer. Cela est bon pour l'avenir de l'humanité.

## III

Ainsi nous avons compté plus de trente Unions ou Accords, dont beaucoup réunissent la plupart des États civilisés, et leur imposent, dans l'intérêt général, des devoirs précis envers les étrangers unionistes. Ces Unions ou Accords ont avant tout pour but, soit de faciliter les transports, soit de favoriser le travail et les échanges. Or les transports constituent le moyen de progrès social le plus puissant qui soit. Le travail, appuyé sur les transports, peut modifier profondément, en une période relativement courte, la constitution sociale, les mœurs, les tendances d'un peuple. Enfin les échanges sont la conséquence nécessaire des progrès du travail et des transports. On voit par là comment ces combinaisons internationales peuvent servir puissamment la cause du progrès social dans le monde entier.

A un autre point de vue, il est hors de doute que l'extension des transports, du travail et des échanges produit simultanément la pénétration réciproque des nationalités, et crée un enchevêtrement extraordinaire des intérêts, des relations, des affections même. Dès lors, il devient évident que, plus nous avançons dans cette voie, et plus les conflits armés deviennent improbables. En effet, toute grande guerre a pour résultat immédiat la rupture ou la gêne de tous ces liens d'affaires, de familles, d'amitié; cette gêne existe non seulement entre les belligérants, mais encore, dans une large mesure, entre eux et les nations demeurées neutres. Ainsi, ce ne sont pas seulement deux

peuples donnés qui sont intéressés au maintien des relations pacifiques entre eux, mais bien l'humanité entière, et cela d'une manière de plus en plus pressante au fur et à mesure que la pénétration internationale se développe. Les hommes et les intérêts tendent à se mélanger si intimement, qu'il deviendra difficile de les démêler pour les lancer les uns contre les autres. Et c'est ainsi que les Unions, qui favorisent ce mélange, deviennent de solides points d'appui pour la paix universelle et permanente.

Ne nous faisons point, cependant, d'illusions inutiles. Il est fort probable que nous verrons encore de grandes guerres inspirées par des motifs politiques étroits et mesquins. Cela vient de ce que certains peuples, incapables de se régir eux-mêmes, sont, aux mains de leurs gouvernements, des instruments presque passifs, que l'on peut conduire ou pousser dans les entreprises les plus aventurées. Or les gouvernements ne sont pas autre chose que des hiérarchies de fonctionnaires dont les idées, les rivalités, les jalousies, les ambitions, peuvent être parfois contraires aux intérêts des peuples. Si aucune force sociale n'est là pour les arrêter, ces fonctionnaires poussent aveuglément leur pays dans les aventures inutiles à sa prospérité et à sa vraie grandeur. Toutefois il est bien certain que ces folies antisociales, qui constituent décidément des attentats contre le bien d'une humanité de plus en plus solidaire, deviennent d'année en année moins aisées à commettre. Les Unions, Ententes et Associations internationales, publiques ou privées, ont très utilement contribué à la réalisation de ce résultat si précieux, et elles feront beaucoup aussi, dans la suite, pour le consolider.

Léon Poinsard.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

### VIII

#### RÉSULTATS DE PATRONAGE (1)

La force des choses que nous avons rencontrées a complètement retourné notre conception du patronage.

En arrivant ici, nous croyions aux devoirs de patronage, tels qu'ils sont moralement imposés au grand propriétaire; devoirs qu'il admet si bien que, même absentéiste, il cherche à y satisfaire. Il n'hésite pas, par l'intermédiaire de l'instituteur, à administrer de Paris sa commune, pendant huit mois; envoie des aumônes à son curé ou au Bureau de bienfaisance; remet des fermages à ses fermiers; *fait travailler,* c'est-à-dire impose à son régisseur l'emploi d'un certain nombre de journaliers.

La théorie de ce patronage peut se résumer dans ces exhortations qui partent du cœur des publicistes agricoles et autres : « O propriétaires, ne drainez pas l'argent de vos terres! Restituez au pays un peu de ce qu'il vous donne et ne gaspillez pas dans le luxe de la ville le fruit du travail des champs. Donnez au moins le pain aux travailleurs dont les sueurs assurent votre superflu? »

J'ai indiqué notre état d'esprit et la résolution que nous avions prise, *à priori,* de faire travailler exclusivement le pays, de concentrer sur lui toute notre puissance. Comme une pompe aspirante et foulante, nous voulions tout arracher aux entrailles de

(1) Voir les sept livraisons précédentes.

notre terre pour tout restituer à sa surface ; bénéficier du travail de ses enfants, pour augmenter, sans cesse, le nombre des travailleurs.

Cette théorie de patronage local est traditionnelle. Très séduisante, elle est facilement acceptée. Enrichi par les produits de la terre fertilisée par le travailleur des champs, le propriétaire porte chez lui l'abondance et le bonheur. Il n'emploie jamais assez de ces travailleurs du pays, dont chacun contribue à sa richesse, qu'en retour il fait vivre heureux ; ces hommes l'aiment, et il les aime. Entouré de la considération générale, il règne heureux sur ce village dont il fait la prospérité.

Mais, la théorie acceptée, encore faut-il que les faits y répondent, que la terre ne ruine pas son homme au lieu de l'enrichir, que les travailleurs, au lieu de l'aider, ne soient pas, trop souvent, des ennemis qu'il introduit dans la place.

Or l'ère de ce patronage semble clos. Sa survie artificielle ne tient d'ordinaire qu'à l'ignorance du citadin qui se fait de la vie rurale une idylle sentimentale, conception aussi fausse que les bergeries de la reine Marie-Antoinette au Trianon, ainsi qu'à la complicité vaniteuse du bourgeois que l'acquisition d'un château rend furieusement féodal et qui croirait déchoir, en quittant la ville, s'il ne devenait, au moins, le bon tyran d'un groupe rural.

Je connais l'objection trop fréquente, hélas ! Je l'ai faite. L'échec de cette théorie provient du propriétaire ; si elle ne donne pas de bons résultats, c'est qu'il ne sait pas s'y prendre.

Le propriétaire est responsable, c'est vrai, mais en tant qu'il est libre. Et les préjugés courants, les siens mêmes, restreignent singulièrement cette liberté. Il s'agit de la lui rendre, et alors sa responsabilité sera entière, comme l'efficacité de son action.

Quant à lui imposer d'abord la voie traditionnelle et à prétendre ensuite le rendre responsable de l'insuccès, c'est méconnaître les faits. Les agriculteurs, généralement, échouent dans leur agriculture et dans leur patronage. Se contenter de cette raison qu'ils s'y prennent tous mal, c'est la recherche de l'absolu, c'est la cécité systématique de théoriciens qui, une fois pour toutes, ont

fait abstraction des faits. Ils ont posé leur théorie en axiome ; on doit réussir par elle. Elle échoue sur toute la ligne ; peu importe : c'est qu'elle est mal appliquée. Il en est du patronage rural comme de la culture. Le théoricien social condamne imperturbablement celui qui sombre par sa théorie et encore plus celui qui réussit sans son secours. Si ces succès dus à l'hérésie se multiplient, il les déplore et serre un peu plus les paupières pour ne pas voir.

L'ancien adage « les devoirs de ses droits et pas de devoirs sans droits » a déterminé notre patronage. Constatant que, nouveau propriétaire, nous avions importé le capital dans le pays au lieu de le drainer, que nous faisions vivre, à nos dépens et souvent par charité, des gens ruinés dont les sueurs ne nous enrichissaient pas, nous nous sommes reconnus créanciers sur toute la ligne.

C'était la conquête de notre liberté. Nous n'accepterions des devoirs que quand nous aurions *touché* des droits et non sur le simple préjugé de droits illusoires.

Cependant, par coquetterie d'expérimentateur, et pour prévenir toute objection future, mais sans nous en reconnaître aucunement l'obligation, nous avons accepté, *sans* bénéfice d'inventaire, la succession morale de nos prédécesseurs, en ce qui concerne le nombre de travailleurs à employer. Nous n'avons jamais voulu opérer de réduction, et, de fait, nous en avons toujours employé davantage.

Cependant, même ainsi comprise, la question du patronage s'est éclairée ; elle s'est mise d'accord avec le bon sens. Mais elle a terriblement changé d'aspect à nos yeux.

Il nous semble que nous nous trouvons en présence d'une évolution fatale du patronage et qu'il est du plus haut intérêt de s'en rendre bien compte.

Mais, avant d'aborder ce sujet, je dois répondre à une objection qui m'a été faite plus d'une fois.

« Si l'évolution est fatale, me dit-on, elle se fera. Dès lors, quel intérêt à la prédire ; nous la verrons bien lorsqu'elle sera réalisée. Prenez garde, vous prétendez vous borner à une observation impartiale, indifférente même, quant au résultat,

dites-vous, puisque vous ne pouvez être tenu responsable de faits simplement observés; en réalité, votre chaleur démontre que vous avez une théorie et que vous vous en faites l'apôtre. C'est par votre prédication que vous cherchez à doter l'évolution du patronage de sa fatalité prétendue. »

« Mon cher monsieur, ai-je répondu, puisque vous êtes homme d'ordre, conservateur, et par conséquent appelé à vous illustrer dans les désordres de la rue, lorsque, dans une bagarre, vous serez appréhendé au corps par quatre vigoureux gardiens de cette paix que vous troublez, votre conduite au poste est fatale. Si, reconnaissant cette fatalité, vous les suivez de bonne grâce, vous en serez quitte pour un interrogatoire, et, on vous relâchera, car vous n'êtes pas méchant. Mais si, la méconnaissant, vous résistez, votre chapeau sera cabossé, votre col déchiré; dans la lutte, vous recevrez des horions; les quatre gardiens, vous portant chacun par un membre, vous jetteront dans le poste où vous serez « passé à tabac », et, comme vous aurez pris chaud à vous débattre, vous risquerez d'attraper une fluxion de poitrine sur « la paille humide des cachots ». Si donc l'on vous conseillait de suivre les gardiens, la chaleur de ce conseil amical pourrait ne pas provenir du doute sur la fatalité de votre arrestation, mais du désir que l'on a de vous éviter des traitements désagréables. Il y a également grand intérêt à être prêt pour une évolution sociale, car elle peut être bienfaisante à celui qui marche avec elle, tandis qu'elle broie celui qui lui résiste. »

Si l'évolution du patronage nous paraît fatale, c'est qu'elle s'est produite chez nous fatalement, malgré nous. *Les faits nous ont passés à tabac.* Nous n'avons pas évité le poste, mais ce poste-là nous est apparu comme un havre de grâce dans lequel, bénévolement, nous avons mouillé l'ancre du salut.

Nous allons comparer, du reste, les résultats obtenus par les deux conceptions du patronage, l'ancien et le nouveau, sur les différents points où nous avons pu les observer chez nous.

« Es-tu au moins maire de ta commune? » me demande un ami, en manière de conclusion, et pour fournir une excuse à mes naïvetés rurales.

— Non. Pas même conseiller municipal.

— Tu as tort.

— Mais cela ne dépend pas de moi; ma nomination dépend des électeurs de ma commune et ils ne veulent pas me nommer.

— Bah! c'est que tu ne sais pas t'y prendre.

— Je ne dis pas non, pour mon compte; mais voici deux faits : mon voisin X***, enfant du pays, s'est présenté aux dernières élections municipales et a échoué dans le village où sa famille réside depuis plus de quarante ans; d'autre part, mon vieux voisin Y***, qui depuis 1848 faisait partie du conseil municipal de sa commune, n'a pas été réélu il y a trois ans. Dans les deux cas, la raison a été la même. « Pour un bon homme, c'est un bon homme, ont répondu les électeurs interrogés, mais nous ne voulons plus de bourgeois avec nous. »

— C'est que ton pays est bien mauvais?

— Peut-être. Mais je puis donc n'avoir, ni la possibilité de devenir maire, ni celle de me maintenir dans cette fonction si par impossible je le devenais. Ce serait déjà une raison suffisante. Il y a plus. Si je veux acquérir la moindre chance d'être élu, il m'est interdit d'apporter la plus petite transformation à l'organisation de ma culture, parce qu'une nouveauté culturale est mal vue à la campagne; elle trouble la quiétude traditionnelle du paysan. D'autre part, il me faudrait plaire au pays, gagner ses bonnes grâces, me transformer en courtier électoral, prêter le flanc au chantage, et cela avec peu de chances de succès, aucune garantie de stabilité dans la faveur populaire. Et pourquoi? Pour devenir le soliveau de la fable. Nos maires sont délibérément choisis par leur conseil pour leur manque d'initiative.

« En voilà un qui ne fera jamais rien sans son conseil municipal. » Telle est la justification que j'entends donner de leur élection et le plus grand éloge qu'on puisse leur adresser. Mais ils ne dépendent pas seulement de leur conseil; les maires sont devenus des fonctionnaires honoraires absolument sous la coupe de leur préfet. Et tu voudrais m'imposer la perte de mon indépendance de propriétaire, le chantage électoral, pour un échec

assuré dans une lutte dont le triomphe précaire me couronnerait fonctionnaire impuissant. Merci! »

Non, en fait, nous ne sommes plus le « châtelain », le « seigneur », nous n'avons aucun droit sur les gens du pays, aucun privilège. On nous a enlevé ces droits et l'on a eu parfaitement raison. Ils ont d'abord conservé quelque temps leur vigueur, par la force de l'habitude et le consentement bénévole de la population; le grand propriétaire était nommé maire parce qu'il succédait au seigneur qui était maire de droit; plus tard, pour le devenir, il a dû conquérir le poste; maintenant il échoue, malgré ses efforts.

En même temps, le pouvoir du maire passait de l'arbitraire à une indépendance limitée pour aboutir à une dépendance complète et sans pouvoir effectif. L'action que l'on reconnait actuellement au bon maire est une action toute personnelle qui s'exerce aussi bien sans le titre.

Le grand propriétaire dont j'ai montré l'année dernière l'action sociale profonde si étendue aux lecteurs de cette Revue (1), n'est pas maire de sa commune. Je l'avais gratifié de cette qualité par une erreur que je suis heureux de trouver l'occasion de redresser. D'où provenait-elle? Je me le suis souvent demandé et je ne puis l'attribuer qu'à un restant de préjugé qui devait me faire penser que, pour exercer une pareille action, il fallait qu'il fût maire. Mais lui s'en est défendu vivement! « Vous me dites maire de ma commune, m'écrivait-il aussitôt, si je l'étais, je *dépendrais* du préfet, j'aurais ses ordres à recevoir, je cesserais d'être indépendant. Je ne suis ni maire, ni même conseiller municipal. »

Si l'on a enlevé au grand propriétaire les droits du seigneur, on ne saurait lui en conserver les devoirs; si la libre volonté de la population ne lui confère plus même un semblant de droit, elle ne saurait rien lui imposer qui ressemble à l'exercice d'un devoir.

Nous sommes de simples particuliers. N'ayant aucun droit po-

(1) *Science sociale*, livraison de juin 1899.

litique spécial, nous n'avons aucun devoir politique spécial. Non seulement je ne m'en reconnais pas, mais les obligations que je subis, les impôts par exemple, me constituent des droits, et ces droits sont injustement méconnus. Bien loin de me croire débiteur vis-à-vis de la chose publique, j'en suis créancier et je constate que je suis ridiculement vexé et outrageusement exploité. Faisant contre fortune bon cœur, je patiente gaiement, mais je ne me résigne pas. Je suis l'ennemi irréconciliable qui n'oublie pas et attend son heure.

Ici, en effet, je me reconnais un devoir moral vis-à-vis de mes *co-opprimés* et de moi-même, c'est de nous défendre. Aussi toute mesure qui sape l'arbitraire administratif, qui tend à renforcer le particulier aux dépens de l'administration est-elle sûre de trouver en moi un adepte militant. C'est ainsi que je comprends mon devoir social. Le *Touring Club*, premier exemple peut-être de l'initiative française, défend les cyclistes contre les vexations administratives et fait capituler les ministres; je souscris, par devoir de solidarité, au *Touring Club*. La *Ligue des contribuables* s'annonce; à la première nouvelle je demande où l'on peut souscrire; les députés dilapidateurs ont été muselés. La *Fédération des contribuables* lutte contre la progression de l'impôt; j'en fais partie.

De même, bien que je n'attende pas le salut de cette institution, j'ai été un des promoteurs de notre syndicat agricole communal, et je suis même membre honoraire de celui d'une commune voisine. C'est toujours une œuvre d'initiative privée, par conséquent, à encourager; de plus, elle réunit les partis opposés par un intérêt commun, défini, matériel, palpable, qu'elle satisfait, en fournissant au cultivateur l'engrais non fraudé à meilleur compte.

Ce ne sont là que quelques exemples d'une manière de faire habituelle et voulue. Les idées, du reste, commencent à s'orienter vers la lumière et bientôt on y verra généralement clair. Le jour où les Français s'aviseront que l'idéal social n'est pas d'être une race de contribuables bien soumis à leurs fonctionnaires, mais une race d'hommes libres, bien *servis par leurs*

*fonctionnaires*, ce jour-là, les abus cesseront et le colon de France y aidera.

Nous avons une propriété. Ce fait nous constitue un droit dans le pays. Aussi nous reconnaissons-nous le devoir correspondant d'en bien user, mais cela librement, sous notre responsabilité, mais avec notre pleine liberté. Nous n'admettons pas les entraves. Nous admettons qu'on nous dise : « Vous jouissez de votre propriété, vous devez la faire prospérer ». Quand on ajoute ou qu'on sous-entend : « de telle manière », nous mettons le holà.

La responsabilité ne saurait s'allier avec la dépendance. Si nous sommes libres de faire prospérer, à notre guise, notre propriété, nous sommes responsables de sa bonne gestion; si nous sommes contraints de l'exploiter de la manière officielle, nous déclinons toute responsabilité et la rejetons sur l'État, notre seigneur et maître.

En fait, malgré les pressions morales provenant des usages, des mœurs, de l'opinion publique, des décrets du « Sanhédrin » agricole officiel, nous avons pu assurer notre indépendance et affronter une responsabilité que nous revendiquons.

Eh bien! qu'avons-nous fait? Par nos sacrifices du début, puis par la restitution que nous faisons à la terre de tout ce qu'elle nous donne, nous avons créé, dans le pays, une richesse, et une richesse en voie de s'accroître.

D'abord, nous n'obtenons que de bons produits là où on n'en obtenait que de mauvais, et c'est un premier bien social que de créer un bon produit, c'est-à-dire une chose bonne pour ce à quoi elle est destinée, à la place d'une mauvaise, c'est-à-dire répondant mal à son objet. La bonne viande de notre agneau actuel est un meilleur bien social que celle du misérable avorton que la propriété fournissait naguère. La futaie donne un produit supérieur, en tous points, à celui du taillis de chênes, aménagé à sept ans. La belle pomme de pommiers vigoureux vaut mieux que les raisins atrophiés de vignes malades.

De plus, ces produits font défaut en France. Nous importons

la moitié des moutons que nous consommons et la moitié des bois qui nous sont nécessaires. Dans notre pays phyloxéré, la boisson manque, les pauvres gens se la procurent difficilement et la paient cher.

En sorte, qu'enrichissant un coin du sol de la patrie, fournissant à notre pays ce qui lui manque, en plus grande quantité et en meilleure qualité, nous avons pleinement conscience que nous faisons œuvre patriotique.

Il faut bien se défendre pourtant, et faire ouvrir les yeux à l'évidence. Il est étonnant de voir combien ceux qui sortent des sentiers battus deviennent suspects des plus noirs desseins et comment, lorsqu'on ne peut blâmer les résultats, on incrimine du moins les intentions; tandis que l'opinion est disposée à reconnaître, à l'échec de ceux qui suivent la filière, le bénéfice de la bonne volonté.

Nous n'avons guère entendu, dans la réussite, que les échos de l'envie, tandis qu'un intérêt un peu dédaigneux, mais sympathique, couvrait nos insuccès.

Au début, nous étions confortablement installés, ce qui est rare et réputé impossible à la campagne :

« Je vois ce que c'est, me dit un ami, résumant l'impression de sa visite, vous vous êtes fait un bon fromage de Hollande où vous vivez heureux et tranquilles. »

C'était au temps où nous étions aux prises avec la redoutable expérimentation de la dépendance locale.

— Mais, continua-t-il, ne vous illusionnez pas sur la portée de ce que vous appelez votre œuvre sociale. Vous avouez vous-même vos échecs en culture. C'était connu, on sait que la culture ruine les gens du monde. Vous n'avez rien trouvé ni prouvé : vous avez cru que vous pourriez réussir quand même. Reconnaissez votre erreur, vous avez échoué, quoique prévenu. Je ne dis pas que votre intention ne soit pas excellente, et vos efforts très louables, mais votre expérience ne peut être d'aucune utilité. »

Ainsi je ne devenais sympathique et capable de bonnes intentions que dans l'avortement.

J'avais réussi mon installation, mais c'était par l'égoïsme du rat retiré du monde. En revanche, j'avais eu une bonne intention pour la culture ; mais là, j'avais présumé de mes forces ; je n'aboutissais pas ; je dilapidais seulement ma fortune. La sympathie allait à l'utopiste incapable.

Et puis je ne savais pas arranger ma vie.

— Si j'avais, nous disait notre interlocuteur, votre propriété, je chasserais toute la journée. Elle est faite pour cela. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas une chasse bien organisée. C'est charmant de sortir de chez soi avec son fusil et de chasser à sa porte. Vous devriez aussi fréquenter davantage vos voisins. Les visites, à la campagne, se doublent de promenades charmantes. Moi, je serais toujours en route ou avec mon fusil ; j'ai besoin de beaucoup d'activité.

C'était l'époque où, courant du matin au soir, harassés de fatigue, nous bénissions les jours courts, où, en voyant venir la nuit et la lampe, nous nous disions : « Enfin on va nous laisser tranquilles. Nous allons souffler un peu. »

A la découverte du parti à tirer des productions spontanées, je crus trouver grâce aux yeux de mon ami. C'était une solution nouvelle.

« *Vous désertez,* me dit-il. C'est pour le coup que vous n'allez plus rien faire du tout ! »

Il y avait du vrai. Pourtant j'avais trouvé un moyen de ne pas me ruiner à la campagne, contrairement à l'opinion généralement admise de cette fatalité, et je commençais cette vie de chasses et de courses qu'ambitionnait son activité. Il aurait pu le remarquer. Il ne vit qu'une chose : j'enrayais la ruine, c'est vrai, mais pas la paresse.

Les moutons lui paraîtraient-ils une solution louable ?

Il dressa aussitôt l'oreille :

« Ah ! le gaillard, semblait-il penser, il est très fort, mais il ne me fera pas prendre le change. »

« Je vois ce que c'est, me dit-il, *vous avez escamoté la difficulté.* C'est très malin, je le reconnais, mais ce n'est pas de la culture. Je ne pense pas qu'en vous faisant marchand de mou-

tons et en gagnant de l'argent, vous conserviez l'illusion de continuer l'œuvre sociale et féconde dont vous parliez naguère. Je n'ai jamais cru à ces illusions, mais du moins l'intention était généreuse. Je l'admirais. »

Je m'instruisais beaucoup. J'ai toujours recherché les leçons de perfection que nous donne la mauvaise foi.

« Nos ennemis, me disait un grand lutteur que j'ai eu le bonheur de fréquenter dans ma jeunesse, sont nos meilleurs professeurs. Ils ne laissent rien passer et nous rendent le service d'appeler notre attention sur les moindres faiblesses qui nous échappent et que nos amis excusent. »

Pour expliquer la délicatesse ombrageuse de mon ami en matière de dévouement au bien public, je dois dire que le fait d'y consacrer sa vie lui en donnait le droit. Mon ami était fonctionnaire.

Assurément, l'utilité des fonctionnaires est indiscutable, mais leur excès est un fléau. Et cet excès, tout le monde est d'accord pour en reconnaître l'existence à l'heure actuelle. Le fonctionnaire peut être le meilleur des hommes, et c'était le cas pour mon ami ; il n'en est pas moins néfaste lorsque le nombre le rend fléau.

Mon ami se défendait. Attelé au ratelier budgétaire, il se sentait tenu d'afficher un chauvinisme intransigeant. Une comparaison avec l'étranger lui semblait un blasphème. Son patriotisme en parole s'indignait de voir le patriotisme en action s'adjuger le droit de critique. La parole est, en effet, la seule forme dont puisse user et que connaisse le parasite pour fournir la mesure de l'ardeur de ses sentiments. Le fonctionnaire trop multiplié doit être flatteur pour donner une preuve de patriotisme.

L'indépendant qui ne se fait pas entretenir par l'État, peut-il se montrer patriote par son travail?

— Non, m'était-il répondu, car vous bénéficiez aussi de votre œuvre. Elle n'est pas désintéressée. Pour être patriotique, elle impliquerait le sacrifice de votre intérêt personnel, et c'est ce que vous ne faites pas. »

Ici, je reconnais mon impuissance. Je n'ai pu arriver à mettre en opposition mon intérêt privé avec l'intérêt public et à sacri-

fier le mien sans sacrifier celui-là. Je sais bien qu'en théorie, on se complaît, avec une persévérance devenue séculaire, à les décréter en antagonisme : « L'intérêt général prime l'intérêt particulier ». En vertu de ce principe, je vois bien, en pratique, l'Administration s'arroger le droit de persécuter de légitimes intérêts particuliers, mais je ne vois pas le bien qu'en tire l'intérêt général et vois très distinctement le tort qu'il lui en advient.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas pu faire que, dans les faits, ces deux intérêts ne se soient montrés, chez moi, indissolublement liés. En sorte que je suis arrivé à cette conviction profonde que, si je veux faire du bien à la campagne, il faut que, de gré ou de force, j'y gagne de l'argent ; en en perdant je ne puis qu'y faire du mal.

Un vieux maître d'armes avait jadis l'habitude de nous dire pendant les assauts : « Messieurs, critiquez-vous toujours, critiquez toujours votre position ! » Eh bien, j'ai passé mon temps à critiquer mon expérience rurale, à chercher ses côtés faibles. Pour lui donner tout l'attrait de générosité possible, j'ai bien pu me refuser à jouir des revenus de ma terre, mais je n'ai pas pu alors les empêcher de se capitaliser.

Il faut prospérer en donnant un bon exemple, ou, si l'on ne veut ni jouir de revenus croissants, ni s'enrichir, s'y prendre mal, et donner alors un mauvais exemple, entretenir une erreur. C'est un dilemme.

Il y a dans mon succès, et c'est ce qui me met bien à l'aise pour en parler, une preuve de supériorité de méthode et non de supériorité personnelle. Mais c'est là ce qu'il m'a toujours été très difficile de faire admettre. Je fais pourtant autre chose que la culture officielle de mes débuts. J'ai changé de culture : ce fait a pu avoir une influence sur le succès. Eh bien ! non ! Il y a comme une incapacité générale à comprendre et à admettre la possibilité et l'existence d'une méthode nouvelle. Quand j'échouais par la culture officielle, j'avais beau montrer que j'avais tout réuni pour réussir. Non. C'est que j'étais incapable. J'ai beau proclamer aujourd'hui que je suis resté le même et que ce n'est pas l'absence du fonds de roulement et de l'ardeur du début,

c'est-à-dire la privation de deux forces, qui me permet de réussir, en me jouant, de ce qui m'accablait et me ruinait lorsque j'y consacrais tout mon temps et toute mon activité. Non. Je suis devenu très fort, on aimerait mieux m'attribuer du génie que d'admettre une méthode nouvelle. Je regimbais naguère sous l'injustice, je dois me défendre aujourd'hui en sens contraire. Vraiment je n'ai mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Revenons au patronage de la terre.

A qui suis-je redevable de la prospérité actuelle? Il est évident que c'est envers ceux-là que j'ai des devoirs.

J'en suis redevable :

1° *A la terre*. J'ai montré que je dépassais mes devoirs envers elle; je la paie, non d'ingratitude, mais de générosité. Après avoir souffert avec une direction mercenaire, elle reçoit du propriétaire plus que son dû;

2° *A moi-même*, qui ai eu l'idée de la transformation d'où est née la prospérité, qui l'ai tentée à mes risques, et qui continue à la diriger. Or, l'idée est maîtresse et la direction prime le travail manuel, malgré toutes les théories contraires. Si je laissais faire, l'œuvre dont seul je pouvais être l'ouvrier serait très vite détruite. J'en ai chaque jour la preuve.

Je voyais hier mon métayer planter ses pommes de terre : Nous ne cultivons pas assez grand, me dit-il. J'ai en ce moment 300 moutons à nourrir à la bergerie. Ah! si monsieur voulait, dans le *défraut* (la lande défrichée et transformée en pacage), il y en aurait une fois de plus! »

Il n'est pas d'année où mon métayer ne me demande à labourer un pacage. Il ne pourrait lutter seul contre la tentation de réaliser cette richesse accumulée qui, après les pommes de terre, permettrait plusieurs belles récoltes de grains, sans frais. Si je le laissais faire, tous les pacages seraient successivement labourés; la terre de 1.000 fr. l'hectare reviendrait à 500 fr. et nourrirait un agneau de 15 francs au lieu d'en nourrir deux de 30 fr. La misère suivrait comme autrefois; l'avarice aurait égorgé la poule aux œufs d'or; l'imprévoyance et la cupidité auraient fait leur œuvre; la misère resterait acquise, faute de ressources pour reve-

nir à la prospérité qui ne se fonde que par des sacrifices prévoyants, par des avances.

Les bois auraient le même sort. Ils seraient aussitôt mis en coupe et la deuxième révolution reverrait l'aménagement à sept ans. Les éclaircies réaliseraient les beaux arbres et épargneraient les chétifs pour les laisser *profiter*. Sélection à rebours.

Les pommiers ne connaîtraient plus l'engrais, ni la taille. Ils donneraient moins, dureraient moins et ne seraient pas remplacés.

Je me dois donc à moi-même et j'ai établi que, si je me montrais généreux, je ne faisais pas toutefois un métier de dupe.

3° *A l'ouvrier*. Oui, mais qui est l'ouvrier? Ce ne sont pas seulement mon métayer, ses gens, ceux que j'emploie. Je suis redevable d'une bonne part de mes progrès à des hommes étrangers à la localité : à l'éleveur bourguignon de mes béliers, à l'Anglais qui en a perfectionné la race, au Parisien fabricant de tondeuses, au fabricant et marchand d'engrais qui est Breton, à l'Américain fabricant de ma faucheuse.

Ces gens-là, je ne les connais pas. Comment m'acquitter envers eux, puisque je ne saurais les atteindre. Cependant je suis leur débiteur. Pourquoi suis-je allé les chercher au loin? Ce n'est pas par sympathie; c'est parce qu'ils me fournissaient, mieux que les gens de mon voisinage, ce dont j'avais besoin. Ils ont joué un rôle important dans ma réussite. Je leur reconnais le droit d'occuper une place importante dans mon patronage. Comment faire? C'est bien simple. Que représentent-ils donc? Le progrès.

Eh bien! si je suis redevable au progrès, pour m'acquitter, il me faut patronner le progrès.

Quel est le rôle principal du patron? c'est de fournir du travail. Je patronnerai le progrès en achetant ce qu'il y a de meilleur à celui qui sait le produire. C'est justice. Je l'érigerai donc en règle de conduite. Il ne faut point avoir peur des mots quand on ne craint pas de faire la chose.

Risquerait-on, par cette méthode, de méconnaître la capacité locale et ne pourrait-elle pas entraîner à l'engouement pour ce qui se fait ailleurs, voire même pour l'étranger? Ce danger n'est

pas à redouter. Notre paresse nous en est garant. Nous sommes naturellement portés à aller au plus près, parce que cela donne moins de peine. Par paresse, je préfère mon voisin, chez lequel je puis passer en me promenant et qui m'évite une lettre; puis, la confiance naît de rapports personnels; ce n'est pas l'inconnu qui la fait naître. Il en est de même de la sympathie. Une supériorité éclatante peut seule permettre à l'inconnu de détrôner le voisin dont on a d'abord tâté.

Bien loin d'être méconnue, la capacité locale fait naître les commandes. Nous avons eu un peintre verrier dans les environs. Tous les châteaux ont des vitraux. Ils n'en ont pourtant pas besoin puisque, près de notre première résidence, la présence d'un habile sculpteur sur bois se reconnaissait aux boiseries que l'on rencontrait partout, et il n'y avait pas de vitraux. Ces exemples sont innombrables et attestent bien le fait; on ne va chercher au loin que ce qu'on ne trouve pas plus près. Le patronage local n'est pas détruit, mais il est singulièrement réduit, en toute justice. De plus, il a changé.

Le patronage local d'autrefois était bien plus étendu, mais il n'en existait pas d'autre. La localité demandait tout à ses enfants et ne se devait qu'à eux, par conséquent. Ce patronage a perdu justement ce qu'a gagné le patronage dû par la localité à l'extérieur, en échange des services qu'il lui rend.

Est-ce un bien? En tout cas, c'est un fait.

A quoi aboutissait le patronage local? A faire vivre petitement et sans bénéfice.

Comment s'exerçait-il? Je n'ai qu'à me souvenir. Patron, je ne devais pas plus que je ne recevais. Je recevais peu de beaucoup de voisins, je devais et donnais peu à de nombreux voisins. « Quelques journées à tout le monde, car il faut bien que tout le monde vive. » Mais il ne faut que cela. Dès lors, des salaires le moins élevés possible, juste suffisants pour entretenir la vie, insuffisants pour récompenser la capacité qui s'étiolait sur ce terrain ingrat quand elle parvenait à germer. Si nous n'avions pris que les bons ouvriers, il aurait fallu les payer en conséquence de leur travail. Comment auraient fait les autres? Ils seraient morts de faim. En

dehors des sentiments, j'en avais besoin dans les travaux pressés demandant beaucoup de monde. J'étais entraîné à exercer un patronage niveleur, à me faire le patron-providence, maintenant tous ses gens sous tutelle pour pouvoir les faire vivre tous, chargé de la justice distributive qui consiste à donner à chacun une part égale; au capable qui porte ombrage, moins que son dû, à l'incapable paresseux, davantage. Au règne de ce patronage en haut, correspond, en bas, le règne de la médiocrité.

Arrêté par la ruine, quand je ne demandais et ne donnais que la vie, je demande et obtiens maintenant la richesse, l'élévation de la valeur de mon bien, avec les mêmes ouvriers. Elle ne s'obtient toutefois que par un travail supérieur méritant un salaire supérieur. Si je ne donnais à mes ouvriers que les salaires d'autrefois, je serais injuste. Je leur dois un patronage qui leur profite dans les mêmes proportions que leur travail à chacun me profite. Mon patronage, d'égalitaire qu'il était, est devenu élévatoire, et distingue l'individu de la communauté.

Voyons les résultats, et, je le répète, avec les mêmes gens. Je n'ai pas changé mes ouvriers, mais ma méthode de patronage; comme, en culture, je ne me suis pas changé moi-même, mais j'ai changé ma méthode de travail.

*Métayer.* — Mon métayer n'est plus le petit fermier maigre, inquiet, toujours à court, qui présentait si peu de surface. Connu sous son nom de baptême, on le désigne maintenant par son nom de famille précédé de monsieur. C'est un homme posé, ayant de la dignité et jouissant de la considération qui s'attache si fort à la fortune dans les milieux miséreux. Plus de mystères, sa position est au grand soleil, et ses voisins la connaissent aussi bien que lui. Ils comptent ses moutons et savent ce qu'il gagne. Ils savent qu'il met de côté. Il ne peut ni dissimuler son gain, ni, par vantardise et pour se faire du crédit, faire croire que, grâce à sa malice, il s'en tire mieux qu'un autre. Il n'y a pas de *trucs*. La situation n'est pas embrouillée; elle est simple. Mon métayer ne vit plus seulement, il s'enrichit.

Il est content et il me le dit, ce qui est à sa louange, mais ce qui est bien rare aux champs. Il faut être, en effet, satisfait du

présent et assuré de l'avenir, pour avoir le courage de cette franchise. Mon métayer voit dans les bénéfices de l'année le gage de ceux de l'année suivante; il constate que la voie reste ouverte, que son bénéfice augmentera chaque année. Je compte qu'il pourra, dans dix ans d'ici, avoir son indépendance assurée chez lui, et je le lui dis. Je travaille à ce qu'il puisse me quitter le plus tôt possible et je l'y incite. Je ne le redoute pas, car je n'aurai pas à en souffrir. La ferme qui a fait la fortune du fermier sortant trouve toujours preneur, et le bailleur a le choix dans le dessus du panier. Mais mon métayer ne se montre pas pressé de partir; il parle déjà de conserver la place pour son fils.

Bien d'autres traits encore le différencient du passé.

Ce n'est plus ce petit fermier allant chaque mercredi au marché de la petite ville. Il y va au plus le jour de la foire, le premier mercredi du mois, pour ses emplettes personnelles, comme récréation; car il n'y fait plus d'affaires. Il est dégoûté des affaires locales; il ne veut plus traiter avec les bouchers du pays.

« C'est trop « haricotier » (marchandeur), me dit-il. Ça vous achète des moutons, et puis il faut les livrer un à un. Ça n'a pas de débit et ça veut profiter de quelques jours de nourriture, après prix fait. Et puis, pour l'argent, ça le fait attendre; il faut perdre son temps à le demander. »

D'où vient cette nouvelle conception des affaires? Quoi, renier ce marchandage, base des transactions locales, ce marchandage qui, parmi les rasades, permet au paysan de déployer toutes ses finesses et lui donne le sentiment du triomphe, la satisfaction d'avoir roulé son adversaire.

C'est bien simple, elle provient de ses rapports avec un grand boucher de la grande ville.

« M. B***, lui dit celui-ci à sa première visite, je vous achèterai tout ce que vous aurez. Je puis vous prendre jusqu'à 60 agneaux par semaine.

— Voilà, c'est pour le transport?

— Ne vous en donnez pas la peine; je vous enverrai ma voiture.

« Et puis avec eux, c'est bien facile, me conte mon métayer. Il m'a dit :

— N'est-ce pas le prix est de 45 fr. le % ?

« Comme il disait ça, j'ai dit :

— Non, 43.

« N'est-ce pas? on essaie toujours.

— Non, qu'il m'a dit. J'ai dit le prix, je n'achète pas au-dessus.

— Je me suis informé, c'était vraiment le prix. C'est bien commode! Et puis c'est que ça paie le tout en enlevant. Ça ne donne pas même un acompte; ça paie tout.

On ne reçoit pas non plus un grand boucher comme celui du village. Mon métayer aurait honte de le faire descendre de sa carriole dans une mare de purin. Il commence du reste à ressentir des aspirations au bien-être, et a le temps de les satisfaire. Après quinze ans de résidence, mon métayer a éprouvé cet hiver le besoin de drainer sa cour de ferme.

« Il fallait toujours se mouiller pour entrer ou pour sortir, » répond-il à mon compliment.

J'avais promis une faucheuse pour l'année. Mon métayer hésitait. Saurait-il la mener, etc.? A quelque temps de là, il vient me rappeler ma promesse. J'étais content de ce progrès et j'étais bien tenté.

— C'est vrai que je l'avais promis, dis-je à regret, mais vous n'en vouliez pas et vous savez bien que les moutons ont augmenté, que nous avons dû aménager de nouvelles bergeries, et que j'y ai dépensé le revenu de la ferme. Je n'ai donc plus d'argent. Ce sera pour l'année prochaine.

Quelques jours après, mon métayer revient :

— Monsieur, me dit-il, j'ai pensé que nous avions encore un petit lot, les quelques mal venus. Ça ferait encore un peu d'argent pour la faucheuse?

— C'est vrai, mais pas assez, peut-être la moitié.

— Justement. Je paierais l'autre moitié. J'ai fait mon compte. Ça ne me coûterait pas plus que les faucheurs.

Ainsi, il avait d'abord hésité à accepter le don d'une fau-

cheuse, puis il l'avait réclamée et maintenant il s'offrait à en payer la moitié.

Décidément, mon métayer progresse.

C'est que le travail aussi a changé. Rien ne va plus au petit bonheur comme autrefois. Si l'on n'a plus à la ferme ni vaches, ni porcs, ni poules, les moutons sont autrement soignés qu'auparavant.

« Ce n'est plus le même travail, » me dit mon métayer, et il a raison. Chaque brebis porte un numéro indiquant l'année de sa naissance. A l'agnelage, chacune en reçoit un nouveau, correspondant à celui de l'agneau. Songez-y! Elle pourrait ne pas être bonne mère, et le métayer doit pouvoir reconnaître aisément l'agneau abandonné ainsi que sa mauvaise mère, afin d'amener l'agneau à cette brebis, de lui emprisonner la tête entre ses deux jambes et de la forcer à se laisser téter. C'est qu'un agneau qui se vendra 30 fr. dans six mois donne un bénéfice plus proche et plus important que celui qu'il faut attendre dix-huit mois pour n'en avoir que 15 fr. Celui-là, on l'abandonne à son triste sort et, quand il a « crevé », on constate avec fatalisme qu'il devait avoir une mauvaise mère. Il y en a toujours quelqu'une comme cela.

Et la métayère? On ne reconnaîtrait pas, dans la matrone actuelle, la maigre femmelette qui disparaissait sous la charge de l'herbe ramassée pour ses vaches. Elle qui croyait ne pouvoir s'en passer, elle les méprise à présent.

— Madame peut entrer, dit-elle à ma femme en souriant, quand elle a un beau lot d'agneaux à montrer dans l'ex-vacherie. Le taureau n'y est plus. C'est des sales bêtes; moi aussi j'en avais toujours peur.

Le jour où elle n'a eu que des moutons, elle s'est décidée à s'en occuper, comme elle me le disait avec conviction.

— Il le faut bien, puisqu'on ne peut plus gagner qu'avec eux.

C'est une femme de tête; c'est elle qui tient les comptes. Elle en a le temps, et elle s'en acquitte consciencieusement. Ces comptes, on répète qu'ils tiennent fort bien dans la tête d'un paysan — qui ne se trompe jamais — c'est le cliché. — Il faut

voir la précision supérieure qu'ils ont alignés sur un livre. Et pourtant, ils sont ici bien simplifiés, puisqu'il ne s'agit plus que de moutons. Non seulement la métayère tient le compte espèces, mais le livre de la bergerie, un tableau mensuel, avec colonnes et observations. Elle sait quand elle a mis le bélier avec les brebis ou les agneaux à l'engrais. Chaque mois, la récapitulation des colonnes donne le total par nombre, catégories, etc... Chaque jour elle a sous les yeux l'état du troupeau.

La moralité progresse avec le bien-être ; la misère la rend bien difficile à maintenir. Les fermiers qui ne font pas leurs affaires sont obligés, pour vivre, de recourir aux trucs, aux finesses ; ils cherchent à prendre, au détriment du propriétaire, le complément de ce dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent ou ne savent se procurer par le travail. Dans de bonnes conditions, ils demandent tout à la terre. Elle le leur fournit avec usure, et ils ne songent plus à recourir à la mauvaise foi.

*Patronage du garde.* — Nous avons vu la nécessité d'un garde. Sans lui, malgré l'énormité des impôts qu'on nous extorque et qui devraient au moins nous assurer la sécurité, la propriété serait livrée au pillage. Même avec lui, les mœurs nous empêchent de bénéficier des droits, cependant restreints, que les lois assurent théoriquement aux propriétaires. Le garde, mal nécessaire, n'est donc qu'un palliatif à un mal inévitable.

Le patronage s'en ressent ; il peut plus difficilement être élévatoire.

La position du garde est plus subordonnée que celle du métayer, véritable associé. Comment le sortir de la domesticité, et l'acheminer vers l'indépendance ? C'est en le faisant le moins garde possible, en l'associant pour une part.

Il reçoit un traitement fixe et 5 % sur la vente des bois.

Quant à l'élever en le faisant régisseur, il n'y faut pas penser.

Je n'ai jamais oublié la conversation que j'eus à ma première éclaircie. En regardant travailler, je remarquai que le travail était plutôt symétrique que raisonné. L'ouvrier ne choisissait pas les mauvais arbres ; il se bornait à les espacer également.

J'en fis l'observation : « Il faut avant tout prendre les mauvais arbres et laisser les bons. »

Il me regarda avec une surprise admirative :

— Avant, on nous disait toujours de prendre les plus beaux parce qu'ils fournissent plus. — Ah! monsieur, ajouta-t-il, après un silence, ils se sont montrés bien ingrats envers la terre! »

Je comprenais comment M. Jacques s'enrichit en même temps que le propriétaire se ruine. Ayant un tant pour cent sur les ventes, il a un intérêt immédiat à vendre le plus possible, le plus beau possible. Il sacrifie toujours le présent à l'avenir; il pratique l'éclaircie à rebours.

Je décidai donc que je me réserverais l'exploitation des bois, l'indication de ce qu'il fallait couper et la façon de l'exploiter, en dehors de mon garde. Il se contenterait de son 5 % pour le placement de ce qui serait coupé, sur mes indications, par les gens à moi, échappant à son contrôle.

Mon garde est devenu un homme dévoué; le métier y porte, du reste.

Mais cela restait inférieur. Le patronage bien entendu ne consiste pas à faire des hommes pour soi, mais à les élever pour eux-mêmes. Là encore, les intérêts sont liés; une fabrique d'hommes ne chôme pas. Pour un qui quitte après fortune faite, dix se présentent. Et le partant n'a pu faire fortune, par association, qu'en augmentant votre revenu.

Mon garde valait du reste cet intérêt. Non seulement il me servait honnêtement et fidèlement, mais encore il était très intelligent, capable d'un travail minutieux et soigné, mais pas trop astreignant.

Je me reprochais de ne pas utiliser toutes ses capacités.

De plus, une chose me gênait. Pour faire du bien à la campagne, il faut se garder de prêcher en paroles, il faut prêcher en action. Réussir et se taire suffit. Le bien est fait. Il trouvera des imitateurs. On n'a pas besoin de le montrer; il se voit, il sera vite connu.

En effet, mais les moutons, en tant qu'exemple, ne peuvent

agir que sur un grand propriétaire; leur élevage demande un domaine étendu.

J'aurais voulu faire quelque chose qui fût à la portée des petits propriétaires de mon entourage.

Je cherchai longtemps. Enfin, le départ du jardinier me força à trouver l'emploi de mon potager. Je voulais d'abord en faire une luzernière qui m'eût rapporté beaucoup d'argent, mais qui n'aurait eu aucun intérêt au point de vue du patronage.

J'eus l'idée que ce pays, éminemment favorable aux arbres fruitiers, manquait de fruits. Les fruits n'existent pas en province. La création d'un verger dont la réussite était certaine, pourrait donner le branle, et les moindres parcelles sont susceptibles d'être utilisées avec les arbres fruitiers, tout en permettant de continuer la culture. Je donnai donc, à moitié, le potager à mon garde et trouvai ainsi pour lui un système d'association élévatoire.

Il s'y prit bien pour la taille, et suivit mes indications. Tout naturellement, je pensai, pour les pacages, aux pommiers à cidre qui réussissent très bien dans le pays et qui, par ce temps de ruine des vignes, semblaient répondre à un besoin. J'obtenais ainsi une seconde récolte dans mes pacages, sans nuire à l'herbe, favorisée, au contraire, par la fraîcheur que maintient l'ombrage du pommier en été.

Je ne puis donner les résultats de cette opération à son début. Il faut attendre qu'elle porte ses fruits. Mais j'en espère beaucoup. Mon garde en profitera.

*Patronage des tâcherons.* — Vivent les tâcherons ! Le travail cher est le seul qui m'ait jamais profité. Les tâcherons seuls ont gagné chez moi et m'ont rapporté. Je ne prétends pas avoir inventé le tâcheron, ni découvert l'avantage de l'ouvrier intéressé et à ses pièces. Je me suis borné à favoriser cet ouvrier dont la supériorité est reconnue et à développer la part du travail à la tâche, puisque unanimement on le déclare meilleur. En effet, nous nous en sommes tous bien trouvés, à tous les points de vue.

Quand j'arrive à l'improviste près d'un tâcheron, je vois un brave homme qui s'emploie, un travail qui avance, sans

espionnage de ma part. L'homme que j'aborde est content.

Quand je regarde de ma fenêtre un journalier, je vois un homme appuyé sur son outil, dont les yeux parcourent le cercle de l'horizon, cherchant une distraction, un prétexte à ne rien faire. Il défend son travail, et craint toujours d'en trop donner.

Après avoir constaté la longueur injustifiable de sa pause, je l'aborde, énervé. Au lieu du rythme lent et mou propre au journalier et que l'on ne saurait comparer qu'à cette allure raccourcie, inventée par le cheval de fiacre à l'heure, qui doit le trot, mais qui ne doit que ça, c'est-à-dire le lever simultané (caractéristique de l'allure), des deux pieds qui constituent le bipède diagonal, — je vois cet homme se démener, prendre une cadence accélérée qu'il ne saurait soutenir une heure. Il n'interrompt pas son travail pour me parler comme le tâcheron ; il se repose assez pendant mon absence ; il veut me prouver maintenant qu'il travaille, me duper en me le faisant croire. Il me regarde sournoisement, se moque de moi, m'en veut et gagne juste de quoi ne pas mourir de faim.

Mais, dira-t-on, vous ne pouvez pas n'avoir que des tâcherons? Il est vrai que je n'ai pas encore atteint cet idéal. Mais je ne crois plus à l'impossibilité d'y atteindre. Mes tâcherons, en effet, remplacent d'anciens journaliers, employés comme tels, parce que ces travaux ne pouvaient pas se faire à la tâche. En sorte que je suis arrivé à croire que le journalier provient surtout d'une mauvaise entente du travail.

Ainsi les éclaircies de bois ne pouvaient être faites que par des journaliers, parce que les tâcherons ont intérêt à choisir les plus belles pièces qui fournissent davantage. Ils abîment donc les bois. La raison paraissait sans réplique. Eh bien! ce sont des tâcherons maintenant qui le font et ils n'abîment pas les bois. Mais ils sont payés plus que partout ailleurs, de sorte que, même avec les petits bois, ils gagnent plus qu'auparavant avec les gros, tout en me revenant moins cher que les journaliers.

De sorte que je considère les journaliers comme des tâcherons *en devenir*, des tâcherons « pas encore trouvés », ou, si le tra-

vail s'y oppose absolument, je pense que le travail mal compris demande une transformation.

*Journaliers.* — Ce qui a diminué, par exemple, avec la nouvelle méthode, c'est cette forme bâtarde de charité qu'on appelle l'assistance par le travail. Ce travail peu payé, parce qu'il est donné par charité, mais qui ne rend rien parce qu'il n'est pas payé, est à mes yeux une déplorable affaire. Qu'on ne me parle pas du travail bon marché; il m'est toujours revenu trop cher. Je sépare à présent la charité du travail. Quand je donne vingt sous à un malheureux, il est content; si je l'emploie pour une journée, il ne pense qu'à défendre son travail, et je suis dupe.

Cependant il est une harmonie dans la marche des choses. Si je n'ai pu encore réduire tous mes travaux à la tâche, il est de bons journaliers intransformables en tâcherons. Seulement, au lieu d'être la règle, ils deviennent l'exception. J'emploie, par exemple, à la journée, dans les bois, un homme âgé qui préfère un petit gain régulier à une tâche qui le fatiguerait. Son rôle, qui ne me paraît pas pouvoir être rempli par un tâcheron, consiste à parcourir les bois toute l'année, pour les nettoyer, couper les arbres renversés par le vent ou brisés, raccourcir les branches gourmandes, enlever l'une des deux têtes qui se forment parfois sur un arbre. C'est ce qu'on appelle ici le « fignolage ». Cet homme a l'amour-propre des bois qu'il considère comme siens; il les améliore, et son travail est payé par les bourrées qu'il fait. Ainsi, pas de brusque déchirement. La transformation se fait par degrés, ménageant la légitimité des situations acquises. Il y a encore emploi pour la vieillesse intransformable. La transformation s'est portée sur les jeunes.

Pour rester dans la vérité, je cherche à réserver à ces journaliers les travaux de luxe.

En résumé, je constate que j'ai pratiqué deux formes de patronage. Le premier, traditionnel, s'est montré inefficace; ses caractères apparents sont ceux d'un paternalisme débonnaire et sentimental se limitant à la localité. Le patron, pour s'en faire le bienfaiteur, tend à en devenir le bon tyran. Ce patronage ne peut s'adresser qu'à des gens en tutelle, et tend à les y maintenir.

Il produit la stagnation. Par la force des choses, il pèse sur les capables pour faire végéter les paresseux. Il a consacré chez moi la ruine du patron et le mécontentement des patronnés.

Le second, nouveau, est progressif et libéral. Il s'est montré efficace. Ses caractères, moins apparents que réels, sont d'être viril et élévatoire. Il consiste à tendre la main aux hommes courageux, mais défend d'entretenir les parasites dans l'indolence. Il déborde la localité pour suivre la justice. C'est un patronage d'hommes libres et l'intérêt du patron le porte à les émanciper. Il élève l'ouvrier matériellement, socialement, et moralement. Il aboutit à la richesse et à l'accord. Il permet la charité que la ruine entrave. Enfin, il n'est pas assez brusque pour ne pas accompagner jusqu'à la tombe la vieillesse méritante, mais intransformable. Ses résultats ont amené chez moi une situation prospère, non seulement dans son ensemble, mais dans chacune de ses parties, l'amélioration de la terre par une culture progressive de l'agneau, des bois, de la pomme. Il y a là une double prédication par l'exemple.

La première tient à l'agneau et aux bois. Elle s'adresse aux grands propriétaires et, déjà remarquée par eux, elle est en voie de susciter des applications. La méthode a trouvé plusieurs adeptes dans mon entourage et est en train de faire école.

La seconde prédication, qui réside dans la culture des arbres fruitiers, s'adresse aux petits propriétaires comme aux grands.

Ce patronage a permis, avec les mêmes ouvriers menés par le même patron, de faire succéder la paix sociale à la haine, d'augmenter la main-d'œuvre, les salaires et les bénéfices. Il montre les intérêts du patron liés à ceux de l'ouvrier, les intérêts privés liés aux intérêts généraux, et tend à établir que ce n'est pas en s'enrichissant que le patron exploite l'ouvrier, mais, bien au contraire, quand il n'est pas capable de concevoir un travail rémunérateur. L'exploiteur de fait, malgré toutes ses bonnes intentions, est le patron qui se ruine.

Si l'arbre se juge à ses fruits, ce patronage se trouve bon.

Il est une autre action sociale que l'on pourrait appeler le patronage de l'hospitalité. Il a subi chez nous la même évolution.

On reçoit assez souvent à la campagne des amis qui viennent s'y ennuyer pour vivre sans frais. C'est le type du parent pauvre, de l'ami besoigneux. Ces parasites habitués à la maison sont flatteurs, courtisans ; ils croupissent chez vous, s'y avilissent et n'y font point de bien.

Une noble parole, que j'ai entendu prononcer à la fondatrice de la colonie normande, est devenue notre devise d'hospitalité :

« Ma maison est toujours ouverte, disait-elle, à celui à qui nous pouvons faire du bien ou qui peut nous en faire. »

La vie à la campagne se prête à cette hospitalité élévatoire. Une convalescence, une grande douleur sont des occasions de rendre de grands services à des amis aussi indépendants que soi-même. Les projets de mariage prêtent à des réceptions aussi utiles. Où peut-on mieux faire connaissance que dans la vie à la campagne ? Des jeunes gens ont aussi grand avantage à aller vivre dans des familles amies. Ils y comparent deux existences, analogues et pourtant différentes. Il y a échange de bien dans ces visites non parasites, d'égaux à égaux ; ce n'est pas toujours l'invité qui en tire le plus de profit. Et il est plus intéressant de se recevoir pour le bien que pour le plaisir de se recevoir. Si, à la campagne comme ailleurs, le rôle de la charité est sans limites, elle doit être restreinte sous la forme de l'aumône. Avec peu de sacrifices on soulage bien des misères accidentelles ou provenant de la vieillesse, et il faut se garder de créer une mendicité dégradante. Certes, il y a beaucoup de mal produit par l'abus de l'aumône. C'est le travail qui doit donner la vie, quand on le fait rémunérateur ; l'aumône ne doit plus être que l'accident.

Il nous reste maintenant à indiquer les effets sur notre vie privée de toute cette évolution, dont nous venons de montrer les bienfaits sociaux. Si nous en avons été le principal ouvrier, pour que l'œuvre conserve harmonieusement sa justice, nous devons en avoir profité plus que tous les autres. C'est ce que nous nous engageons à montrer dans notre prochain article.

A. Dauprat.

(*A suivre.*)

# LE ROLE SOCIAL D'UN FLEUVE

## LE TYPE SAINTONGEAIS

### IV

#### LES ESSAIS DE RELÈVEMENT (*suite*) : LES LAITERIES COOPÉRATIVES

Nous avons laissé entrevoir, dans notre dernier article, que les Laiteries coopératives avaient résolu la plupart des difficultés qui arrêtaient le développement de la production du beurre en Saintonge, développement nécessité, nous le savons, par les conditions nouvelles du travail. Mais, seules, de récentes découvertes scientifiques ont permis la création de ces laiteries. Ce sera par l'étude de ces découvertes que nous commencerons cet article. Elles ont profondément modifié cette branche de l'alimentation en substituant à la fabrication ménagère la fabrication mécanique, autrement progressive.

On connaît les beaux travaux de Pasteur et de son école sur le lait. A l'heure actuelle, dans presque tous les pays du monde, on use du lait *pasteurisé,* et on peut admirer actuellement, à l'Exposition, les ingénieux appareils construits en Danemark pour arriver à cette *pasteurisation.* Nous n'en parlerons pas, car cela est en dehors de notre sujet. L'application des *machines centrifuges* à la fabrication du beurre a produit des résultats plus remarquables peut-être.

C'est du Nord, cette fois encore, que nous est venue la lumière, c'est-à-dire du Danemark. Depuis longtemps le beurre de ce pays jouit d'une incontestable réputation. Lors du dernier

concours international qui a eu lieu tout récemment en Amérique, il a été classé premier. Beaucoup de pays en Europe sont ses tributaires, et, quand on saura qu'il expédie jusqu'en Chine son *beurre doux*, on aura une idée de l'importance de ses débouchés. Pendant longtemps, on ne se rendit pas bien compte des raisons de cette supériorité. On trouvait commode de l'expliquer par la qualité des prairies où paissaient les animaux. Pourtant, dès 1865, M. Tisserand avait signalé l'habitude danoise de faire refroidir le lait avec de la glace, mais ce ne fut qu'en 1876 qu'il démontra scientifiquement que « la montée de la crème à la température de la glace fondante était la plus rationnelle ».

En Amérique, où la glace naturelle est assez rare, on se contente d'entourer les récipients contenant le lait d'eau froide que l'on renouvelle fréquemment. L'avantage de ce système, également pratiqué en Allemagne, est non seulement de donner une quantité de beurre *plus considérable* et de *meilleure qualité*, mais de permettre aussi l'utilisation du lait maigre — qui n'est plus *acide* — soit sous cette forme, soit en l'employant à la fabrication des fromages dits économiques (procédé très répandu en Allemagne).

En France, ces questions ne furent guère agitées qu'entre savants et, malgré les expériences si concluantes des pays voisins, beaucoup nièrent l'efficacité des méthodes nouvelles. Peu nombreux furent les endroits où l'on essaya de les appliquer.

La découverte des procédés employés en Danemark, rendus d'ailleurs plus efficaces dans ce pays par la propreté et l'exactitude méthodique des fermiers danois, ne paraissaient donc pas destinés à avoir une grande influence sur la production française. M. Chesnel et Delalonde avaient bien essayé, mais sans succès, de les vulgariser dans leur journal *l'Industrie laitière* (1), quand « au mois d'octobre 1878, pendant l'Exposition universelle, la Société française d'encouragement à l'Industrie Laitière organisa un congrès auquel prirent part les principaux spécialistes français. « On y discuta fort activement les avan-

1) Voir E. Ferville, *l'Industrie laitière*, p. 16.

tages des systèmes adoptés en Danemark et ceux des *machines centrifuges*, *lesquelles étaient presque inconnues*, puisque personne ne put en donner une description exacte. »

En 1879, M. Chesnel alla sur place faire une plus ample connaissance avec ces machines, et il se rendit compte que leur découverte avait amené une révolution complète dans l'industrie laitière danoise, en facilitant la création de laiteries coopératives.

L'inventeur de ces appareils centrifuges est un savant allemand, M. Lefeld. Ils sont basés sur ce principe que, si l'on place dans un récipient circulaire des mélanges de liquides de densités différentes, et si on leur imprime un mouvement de rotation rapide, les liquides se sépareront par couches concentriques, les plus légers restant au centre, les plus lourds se reportant vers les parois extérieures. Le lait soumis à ce mouvement se divise en deux parties : la crème, allant à la périphérie, le petit lait restant au centre. On obtient ainsi, mécaniquement et instantanément, sans lui faire subir l'opération du crémage, tous les principes butyreux qu'il contient. Les Danois, à l'affût de toutes les inventions pouvant améliorer leur industrie beurrière, eurent vite fait de rendre pratique l'appareil inventé par M. Lefeld, et qui n'avait guère servi encore qu'à des expériences théoriques. Un ingénieur danois, M. Laval, construisit un système permettant l'arrivée continue du lait ainsi que la sortie mécanique du petit lait et de la crème, de façon que l'appareil pût fonctionner sans interruption. Nous ne décrirons point cet appareil, qui a servi de point de départ à une foule d'autres analogues, basés sur le même principe. Leur usage est répandu en Allemagne où il existe beaucoup de laiteries coopératives. Malheureusement, nous n'avons sur elles que des renseignements assez peu précis. En revanche, le fonctionnement des laiteries danoises, qui ont servi de modèle, tant aux laiteries allemandes qu'aux françaises, est assez bien connu chez nous. Nous allons en décrire une, et montrer les diverses phases par lesquelles est passée l'industrie laitière en Danemark avant d'arriver à ces remarquables résultats. Il y a là une leçon pour notre pays, où les laiteries coopé-

ratives comptent encore beaucoup de détracteurs systématiques.

Alors que, dans la plupart des pays européens, la production du beurre ne dépassait pas les besoins locaux ou régionaux, en Danemark, au contraire elle alimentait un commerce important, et les fermiers donnaient tous leurs soins à la fabrication de cette denrée. Ils y étaient poussés par une classe de *puissants commerçants* qui s'étaient superposés à eux. Les efforts de ces commerçants portaient surtout à créer un type de beurre marchand répondant à des besoins donnés, à une clientèle toujours assurée, qu'à telles marques correspond telle qualité. Leurs procédés ingénieux et variés marquent avec quelle persévérance ils ont poursuivi ce but (1).

Le premier système fut celui des *smörpakkérier*. Les industriels achetaient les beurres dans les campagnes. Ils les malaxaient dans leurs usines, essayaient d'en former un beurre de qualité unique, qu'ils exportaient ensuite. Les résultats ne furent pas très brillants, les matières premières étaient de fraîcheur différente; aussi le produit laissait-il souvent à désirer. On arrivait bien à un beurre homogène, mais il était médiocre.

Ils eurent alors l'idée de s'installer sur place dans les centres laitiers importants et d'acheter, non plus le beurre, mais la *crème* au paysan. Ils la transformaient eux-mêmes en beurre avec des procédés plus perfectionnés. Ce système, dit du *Moëlkerier*, était supérieur au premier. Il était loin cependant d'être parfait. En effet, on mélangeait des crèmes de qualités et surtout d'*âge* différents; puis les effets du transport sur une matière aussi délicate étaient désastreux. La crème souvent arrivait aigrie. Bref, ces établissements ne semblaient pas devoir se généraliser.

Sur ces entrefaites, on inventa les machines centrifuges permettant de traiter rapidement de grandes quantités de lait avec un matériel et un personnel très restreint, puisqu'elles évitent l'opération du crémage. Aussitôt, sur quantité de points, s'établirent des industriels qui achetèrent le lait directement aux paysans et le transformèrent en beurre, système des *Foelles-*

(1) Pour plus de détails. Voir Lezé, *L'Industrie laitière en Danemark*.
Dr E. Louise. *Organisation des Laiteries coopératives en Danemark*.

*möelkerier*. On obtint un beurre excellent, uniforme, le mélange de laits différents donnant cependant un produit identique. Et pourtant, contre toute attente, les résultats furent désastreux. Nombre de ces industriels firent faillite; les autres durent cesser leur entreprise. L'organisation présentait en effet les points faibles suivants : d'abord l'opposition d'intérêts qu'il créait entre le paysan et l'industriel, et dans laquelle le premier luttait avec sa finesse et sa rouerie ordinaires. Il était jaloux de ce patron nouveau, et ne craignait point d'employer contre lui les fraudes habituelles, consistant à ajouter au lait des matières étrangères, ou même des procédés plus habiles et moins faciles à déjouer, celui par exemple qui consiste à développer, à l'aide de soins et d'une nourriture particulière, la quantité de lait fournie par une vache au détriment de la qualité. Ce système est connu en Saintonge, et les laiteries commencent à prendre des mesures sévères contre ceux qui « poussent par trop les vaches au lait ». Ensuite, faute de marchés difficiles à conclure avec tous les petits propriétaires, il était impossible d'obtenir chaque jour une quantité de lait à peu près régulière, permettant une exploitation méthodique. Le mauvais vouloir de paysans reprenant momentanément la fabrication ménagère du beurre, amenait à chaque instant le chômage des nouvelles laiteries.

C'est alors que dans l'ouest du Jutland, dont les habitants sont, paraît-il, particulièrement doués du sens des affaires, se créa en 1882 la première laiterie coopérative. Elle donna de si bons résultats que le mouvement se propagea très rapidement. Aujourd'hui il y en a plus de 1.500; certaines d'entre elles, très importantes, vont jusqu'à traiter le lait de 1.600 vaches.

Quelques chiffres montreront l'essor extraordinaire que ce système a imprimé à l'industrie beurrière en quelques années. Ce sont ceux des importations comparées du Danemark et de la France en Angleterre :

| | Danemark. | France. |
|---|---|---|
| | — | — |
| En 1886. | 181.692 quintaux de beurre. . . . . | 182.628 quintaux. |
| En 1891. | 397.449 — | 242.765 — |

Suivant l'expression consacrée, de pareils chiffres se passent de commentaires. Au lieu de déplorer ces preuves de la baisse actuelle de notre commerce il est préférable de rechercher les causes de cette supériorité du Danemark; peut-être un jour, les connaissant bien, pourrons-nous essayer de regagner le terrain perdu. Somme toute, nous voyons qu'il faut l'attribuer à l'emploi des appareils centrifuges. Ils marquent l'introduction du machinisme dans un métier jusqu'alors tout traditionnel : Ils substituent immédiatement à la fabrication ménagère la production en grand atelier. A qui voit l'essor extraordinaire qu'ils impriment à l'industrie beurrière malgré leur emploi tout récent, l'idée vient naturellement qu'ils peuvent y produire un bouleversement comparable à ceux qu'ont éprouvés les autres industries. Et cependant, si une branche du travail semblait à l'abri des inventions modernes, c'était bien le doux, le traditionnel art pastoral. On ne peut nier aujourd'hui la supériorité incontestable que les laiteries coopératives ont assuré au pays qui le premier les a vues se généraliser. Aussi sera-ce tout à l'heure avec un véritable plaisir, presque une fierté patriotique, que nous verrons nos Saintongeais arriver à peu près sans tâtonnements à cette forme, la plus parfaite que nous connaissions, alors que certains esprits chagrins pensaient que la chose devait dépasser leur capacité et leur initiative.

Les quelques détails que nous allons donner sur le fonctionnement des laiteries danoises seront la meilleure introduction à l'étude de nos laiteries, auxquelles elles ont servi de modèles :

« Les laiteries coopératives danoises, dit M. Louise (1), sont de véritables usines destinées à la fabrication exclusive du beurre et organisées par une réunion de cultivateurs habitant la même région. Ces derniers fondent l'établissement au moyen d'un emprunt amortissable en un certain nombre d'années. Ils s'engagent en même temps à fournir le lait nécessaire au fonctionnement de l'usine. Chacun d'eux reçoit tous les mois une somme proportionnelle à la quantité et à la qualité du lait qu'il apporte, mais in-

(1) *Ouvrage cité.*

férieur toutefois à la valeur absolue du produit. Ils s'engagent de plus à reprendre le lait écrémé et le petit lait qu'ils paient à la société. Cet argent, joint au bénéfice prélevé sur le lait, permet de subvenir aux frais généraux, d'éteindre la dette, souvent de répartir encore un excédant entre les sociétaires. »

L'usine est en général située au centre des localités habitées par les adhérents. Chaque soir, ses voitures vont remiser chez les fermiers, en des points choisis d'avance. Elles en repartent le matin avec le lait de la veille au soir et celui du matin. Sitôt arrivé ce lait est immédiatement déchargé et pesé. A certaines époques indéterminées, le chef de laiterie prélève un échantillon qui est analysé et soumis à l'épreuve de l'appareil inventé par le professeur Fjord, à l'aide duquel on peut évaluer approximativement sa richesse en beurre. Il est en effet payé au propriétaire plus ou moins cher, suivant le beurre qu'il produit. De cette façon, ce dernier n'a aucun intérêt à augmenter la quantité du lait au détriment de la qualité. Les statuts sont du reste sévères pour les fraudes quelles qu'elles soient. Pour la première fois, simple réprimande ; pour la seconde, amende assez forte ; pour la troisième, exclusion. Ils énumèrent également les plantes et fourrages, *les choux* notamment, qu'il est interdit de donner aux animaux. La surveillance qu'exercent jalousement les uns sur les autres ces petits propriétaires intéressés également à la réussite de la laiterie, rend les fraudes rares, et permet de produire un beurre parfait. Il est très estimé des marchands anglais, qui le savent entièrement exempt de matières étrangères. Il paraît qu'à un certain moment des propriétaires normands se montrèrent moins scrupuleux. Leur beurre, fortement additionné de margarine, subit bientôt une énorme dépréciation, au point que certains négociants anglais hésitent actuellement, paraît-il, à en marquer la provenance.

Le lait écrémé est porté à la température de 70 à 75 degrés, ce qui le stérilise en partie. Il sert sous cette forme à l'alimentation et est renvoyé immédiatement au propriétaire qui le reçoit dans la matinée même.

On voit que, pour le fonctionnement intense de ces laiteries, on

est arrivé, tant pour la rapidité des opérations que pour leur exactitude méthodique, à un rare perfectionnement. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Nous avons vu qu'ils ont brillamment répondu aux efforts.

Au moment où la fabrication du beurre en Danemark prenait cet essor extraordinaire, et portait ce pays à un remarquable degré de prospérité, la Saintonge subissait la crise terrible que nous connaissons. Comme le dit M. Martin (1) : « En 1877, le phylloxéra envahit le vignoble charentais. Cinq ans après, 110.000 hectares étaient dévastés, et une misère profonde apparut dans les campagnes jadis si florissantes. La terre restait en friche. Les maisons désertes annonçaient aux passants que les vignerons, ruinés par l'insecte destructeur, étaient allés chercher ailleurs des moyens d'existence... »

Il fallait absolument que ceux qui étaient restés tentassent quelque chose avec leurs prairies. C'est alors qu'un peu partout, divers propriétaires eurent l'idée d'établir chez eux de petites laiteries. Ils achetaient le lait de leurs voisins et le transformaient en beurre. C'était le système des *Foellesmöelkerier* acclimaté en Saintonge. Les machines centrifuges n'étaient pas encore connues en France. Aussi fabriquait-on le beurre avec les anciens procédés, ce qui forçait ces laiteries à garder des proportions très modestes. L'honneur d'avoir installé la première revient, paraît-il, à M. Biraud, du village de Chaillé, près de Surgères (Charente-Inférieure). Il aurait même donné à son entreprise, dès le début, la forme coopérative. En général, la plupart de ces établissements marchèrent assez mal, pour les mêmes causes qui les avaient fait échouer en Danemark. La tension était même ici bien plus grande entre les patrons et nos vignerons. En outre, les patrons, au point de vue commercial, surtout en ce qui concernait les débouchés, étaient très mal organisés. Aussi beaucoup, croyant qu'ils avaient fait fausse route, liquidèrent leur exploitation. Quelques-uns, plus intelligents, suivant l'exemple de M. Biraud, eurent l'idée de mettre leurs laiteries sous la forme coopérative. Ils cédaient le

(1) Martin, *Rapport sur l'Industrie laitière des Charentes et du Poitou.*

matériel et les constructions, pour un prix donné, à l'ensemble des adhérents, et restaient en qualité de membres ordinaires. Souvent on avait la sagesse de les maintenir comme présidents à la tête de la société, et la nouvelle entreprise, ainsi modifiée, marchait en général assez bien. La laiterie coopérative était créée en Saintonge. Les appareils centrifuges furent aussitôt adoptés, et ils permirent de donner de suite à la fabrication une extension inaccoutumée. En fait, à l'heure actuelle, il n'y a plus qu'un ou deux propriétaires qui aient réussi, pour des raisons particulières, à maintenir leur usine sans recourir à la coopérative. Encore fabriquent-ils plutôt du fromage.

La réussite de ces associations démontrait que (1) « *le paysan de la Charente-Inférieure* n'est nullement réfractaire aux idées d'entente et d'union. On peut en voir la preuve dans le développement des sociétés de panification qui se ramifient de longue date en tout le territoire. Dans un sol ainsi préparé, l'industrie laitière devait tôt ou tard s'implanter ». Quant aux causes profondes qui ont transformé notre type au point de rendre possible ces effets de l'association, nous savons qu'il faut les attribuer principalement au commerce de l'eau-de-vie et des bestiaux. De prime abord, cela surprend. La vigne, considérée tout au moins dans son type inférieur, paraît pousser à l'individualisme à outrance et à la méfiance des gens les uns à l'égard des autres. « Jamais, nous disait un jour un propriétaire de Touraine, les groupements que nécessitent ces laiteries n'auraient été possibles chez nous. » Pendant un temps nous craignîmes que les luttes politiques — terribles en Saintonge, nous le verrons bientôt, — n'amenassent la scission habituelle en deux camps, comme cela existe pour presque toutes les associations ordinaires. C'eût été la ruine des laiteries. On l'a senti, et on a eu la sagesse, pour une fois, de remiser au grenier les vieilles querelles politiques.

En réalité, nous croyons pouvoir le dire sans exagération, la vigne avait créé ici un type intelligent, prévoyant, doué même

(1) Martin, ouvrage cité... Nous devons remarquer que ces associations ont été nombreuses en effet, mais que leurs résultats n'ont pas été très appréciables, dans la majorité des cas.

d'une certaine initiative dans le sens du commerce, et sentant parfaitement la nécessité de se grouper à l'époque actuelle. Il ne mérite donc pas le reproche que lui fait M. Ardouin-Dumazet, si optimiste d'ordinaire, d'être réfractaire aux nouveautés. Ce qui a fait illusion à l'écrivain, c'est que notre type, et c'est là son point faible, n'est pas capable des efforts intenses que nécessitent certains métiers, l'agriculture moderne par exemple. Mais, toutes les fois qu'il ne faut que de l'intelligence, de la prévoyance, ou même une certaine hardiesse commerciale, on peut être sûr qu'il ne restera pas en retard. Ces laiteries en sont la meilleure preuve. C'était en réalité une véritable entreprise industrielle, très aléatoire, et nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de paysans en France qui en fussent capables.

Rien d'instructif comme le mode de propagation et de répartition de ces laiteries dans les pays qui en possèdent : Poitou et Saintonge. Il en résulte bien que c'est dans *les pays viticoles que le mouvement a pris naissance, et qu'il s'est généralisé*. Nous l'observions tout à l'heure, la Charente-Inférieure a eu les premières laiteries. En 1898, elle en comptait 35; les Deux-Sèvres, 27; la Vendée, 13, et la Charente, 2 seulement. Encore étaient-elles du côté des « terres chaudes », c'est-à-dire de la région viticole. Et cependant, à l'extrémité du département, l'herbe est beaucoup plus abondante, les prairies bien plus verdoyantes pendant les mois d'été, mais les gens ont été incapables d'exploiter cette richesse plus grande avec les nouveaux procédés.

Nous allons donner quelques chiffres pour montrer la rapidité avec laquelle certaines laiteries augmentent d'importance :

| | 1890 | 1895 |
|---|---|---|
| Laiterie de Néré (Arr. de St-Jean d'Angély) | 137 adhérents. | 626 adhérents. |
| — de Tonnay-Boutonne *id.* | 193 — | 726 — |
| — de Montils (Arr. de Saintes) | 283 — | 563 — |

Nous avons assisté à la naissance de l'une d'elles, celle de P..., dans l'arrondissement de Saintes. Elle date de 1897. En trois ans,

le nombre de ses adhérents a triplé. Voici comment on a procédé pour la former. Quelques paysans plus intelligents que les autres, voyant une laiterie voisine fonctionner avec succès, commencèrent, après d'innombrables pourparlers comme bien on pense, par faire circuler des listes d'adhésion. Quand il y eut assez de consentements, on s'aboucha avec les capitalistes de la région qui prêtèrent facilement les 15 ou 20.000 francs nécessaires à l'installation. Les adhérents étaient solidairement responsables du remboursement. Ils s'engageaient également à servir les intérêts de de la somme. Il était enfin convenu qu'on ne distribuerait de dividendes qu'une fois l'emprunt remboursé.

Les bâtiments s'élèvent, l'usine fonctionne. Elle réussit. Il y a du reste un moyen très simple d'y aider. On paiera le lait aussi bon marché qu'il le faudra pour réaliser les bénéfices nécessaires à solder les arrérages et à amortir progressivement les emprunts. La chose est facile, puisque ce sont les actionnaires eux-mêmes qui fixent le prix du lait. Ils ont, comme propriétaires et comme actionnaires, des intérêts opposés. Aussi un juste équilibre ne tarde-t-il pas à s'établir.

Progressivement, on arrive à élever le prix du lait et à distribuer des dividendes de plus en plus forts, à mesure que l'exploitation n'est plus grevée des frais d'installation première. Pour une raison ou pour une autre, la laiterie fait-elle une mauvaise spéculation? On abaisse le prix du lait et l'équilibre se rétablit. Cette souplesse de l'institution lui assure une supériorité incontestable sur celles que dirige le patron unique, surtout lorsqu'il s'agit d'une matière comme le beurre, dont la valeur est extrêmement variable.

Cette laiterie de P*** comprend la laiterie proprement dite, où l'on fabrique le beurre, et une annexe, la porcherie, où, comme l'indique son nom, on utilise les déchets (petit-lait et lait écrémé) en élevant des porcs. C'est une heureuse modification du système danois. La laiterie proprement dite se compose de deux pièces : l'une où est la machine à vapeur qui donne le mouvement, l'autre où sont les appareils de fabrication. On a naturellement choisi les derniers modèles. Ils comprennent

d'abord l'appareil centrifuge qui divise le lait en crème et en petit-lait. Le petit-lait tombe dans un réservoir d'où un tuyau le conduit directement à la porcherie. La crème passe dans une baratte n'ayant plus que le nom de l'ancien ustensile d'autrefois. C'est un petit tonneau horizontal où un système d'ailes, mues par la vapeur, transforme très rapidement la crème en beurre.

Aussitôt sorti de la baratte, le beurre est malaxé, pesé, empaqueté, et il part pour les directions les plus variées, nous dit M. C***, l'aimable président de la laiterie. M. C*** est un des grands distillateurs de la Saintonge, et nous le retrouverons, à la tête de l'autre grande usine de la contrée. A 11 heures, tout est terminé. Ce que les débouchés locaux, Saintes, Angoulême, Cognac, Bordeaux, ne consomment pas, est vendu aux Halles à Paris. « Nous fabriquons de 400 à 500 kilogrammes de beurre par jour, nous dit le comptable », ce qui fait une moyenne de 1.200 francs à distribuer chaque jour dans un rayon de 5 à 6 kilomètres.

Nous venons de dire que les déchets sont utilisés pour l'élevage des porcs. Ce système est général dans la Charente-Inférieure. En Danemark, au contraire, le propriétaire doit reprendre le lait écrémé que l'on a stérilisé. Le système français évite aux agents collecteurs de retourner une seconde fois dans la même journée au domicile des propriétaires, ce qui ne serait pas très pratique avec l'éloignement des adhérents. On lui a reproché de priver la ferme de ces matières qu'employait autrefois la ménagère, avec tant de succès, pour élever son ou ses porcs. La critique n'est pas sérieuse. En effet, le nombre de porcs élevés par les petits propriétaires n'a pas diminué; comme par le passé, chacun continue à en élever un, qui lui fournit, comme on le sait, la graisse et la plus grande partie de la viande qu'il consomme. Nous avons interrogé notre boucher, et il n'a pas remarqué que les porcs élevés avec le nouveau régime fussent inférieurs en quoi que ce soit à ceux qui mangeaient du laitage (1). On leur donne probablement

(1) Voilà la plus grosse critique qu'on ait trouvé à adresser aux Laiteries nouvelles

un peu plus de pommes de terre; mais on sait que cette culture est assez répandue ici pour que cela ne gêne pas. Cependant quelques laiteries ont essayé d'appliquer le système danois. Mais, comme le lait écrémé n'était point stérilisé, comme les soins de propreté n'étaient pas non plus aussi méticuleux qu'en Danemark, le plus clair résultat a été d'aigrir les bidons qui servent à le transporter ainsi que le lait. Aussi les laiteries qui l'emploient ont vu la valeur de leur beurre diminuer considérablement.

On peut être étonné de voir, jusque dans les moindres détails, nos laiteries organisées sur le modèle de celles du Danemark. La raison est dans les nombreuses missions envoyées dans ce pays, tant par l'initiative privée que par l'État. Mais le curieux, c'est qu'au début elles ne furent pas envoyées dans l'intérêt du pays qui devait en profiter le plus dans la suite. En Saintonge, à cette époque, l'industrie laitière n'existait pour ainsi dire pas.

Depuis le développement des laiteries coopératives, on a établi à Surgères, qui est leur centre principal, un *poste d'inspecteur des laiteries*, dont le rôle est de se tenir au courant des inventions et des perfectionnements nouveaux. Il a également pour mission de donner des conseils à ceux qui veulent créer de nouvelles laiteries. Il fournit les statuts. Aussi presque toutes sont-elles établies sur le même plan. Partout a triomphé le système du livret individuel, sur lequel l'agent collecteur inscrit chaque matin, en passant au domicile des propriétaires, le lait que ceux-ci viennent de lui donner. Ce carnet reste ordinairement entre les mains du propriétaire. Le dernier jour du mois, l'agent l'emporte à la laiterie; le comptable établit en quelques instants le compte de chaque propriétaire, et le paie séance tenante. Réellement ce fonctionnaire a rendu des services, et, pour une fois, en créant ce nouveau poste, l'État a fait preuve de bonne initiative. L'objectif du titulaire actuel est de faire adopter le système danois qui donne de si bons résultats : payer

(il y a toujours des gens difficiles à contenter). On voit qu'elle n'est pas très sérieuse, ni de nature, nous l'espérons, à arrêter beaucoup leur développement.

le lait, non d'après sa quantité, mais d'après sa richesse en matières butyreuses. Cela complique un peu le service intérieur de la laiterie, mais le système est si rationnel que nous ne désespérons pas de le voir un jour adopté.

Ces influences expliquent comment, à notre grand étonnement, nous avons trouvé les statuts de notre laiterie presque calqués sur ceux de la laiterie de Kildevöeld à Pippe Moëll. Le fait n'est pas banal. Dans l'un comme dans l'autre, l'article 1er déclare que l'objectif de la nouvelle entreprise est « la fabrication *du beurre en commun,* afin d'en obtenir des prix plus élevés ». Voici quelques-uns des articles les plus caractéristiques de l'organisation de la laiterie de P***, que nous avons plus spécialement étudiée :

Art. 6. — Le nombre des sociétaires est illimité. Tout sociétaire nouveau pourra être admis après la mise en activité de la laiterie en versant une cotisation qui sera fixée par le conseil d'administration. Les premiers sociétaires ont couru plus de risques que les nouveaux; ils ont supporté de plus fortes retenues, il est juste de leur conserver un avantage.

Art. 8. — La société est administrée par un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire. Il a les pouvoirs les plus étendus pour administrer les biens et les affaires de la société. Il peut même transiger, compromettre. »

Le bureau est surveillé lui-même par un conseil d'administration composé, dit l'article 9, d'un conseiller par fraction de 10 sociétaires. Le bureau est élu en assemblée générale, à la simple majorité des votants. Il en est de même des membres du conseil d'administration. Ils sont renouvelés tous les ans, mais ils sont rééligibles.

Le personnel actif de la laiterie est assez réduit : il se compose d'un mécanicien chargé de l'entretien des machines, de deux hommes employés à la manipulation du lait et du beurre, d'un vérificateur du lait, d'un expéditionnaire et d'un comptable qui est le véritable chef de la laiterie. Enfin 5 ou 6 voituriers passent chaque matin au domicile des sociétaires pour prendre le lait.

L'article 26 assure contre la mortalité des vaches. C'est un heureux progrès sur le système danois : « Il sera remboursé aux

sociétaires qui auront adhéré aux présents statuts 75 p. 100 du prix estimatif des vaches qui, par mort ou accident, auront été perdues par eux totalement. Dans le cas où les vaches seraient vendues en partie à la boucherie, la somme en provenant sera remise au propriétaire, et la société remboursera les 3/4 de la perte. » Voilà encore une question très délicate résolue d'une façon satisfaisante par les nouvelles laiteries.

Nous voici arrivés au terme de cet article. Il est temps de conclure. Nous croyons pouvoir le faire sur une vision de l'avenir plus souriante que ne l'auraient pu faire espérer nos premières observations. Certes, la création de ces véritables usines à beurre, et surtout la rapidité de leur développement, est un témoignage puissant en faveur de la capacité de nos Saintongeais. Elles prouvent vraiment que, dans son type supérieur, la vigne crée des gens assez aptes à se tirer d'affaire. On pourrait objecter que se mettre à plusieurs pour faire quelque chose, c'est avouer qu'on ne peut le faire seul, et que, si nos Saintongeais se sont groupés en vue de la fabrication du beurre en commun, c'est que, parmi eux, il ne s'est pas trouvé d'individualité assez puissante pour obtenir seule ces résultats. Mais les exemples des pays voisins, et même les premières tentatives faites ici par les propriétaires, prouvent que, dans cette industrie, la forme coopérative est la meilleure. Or, quand elle peut réussir, ne faut-il pas s'en louer? Au point de vue de la bonne entente sociale, l'idéal n'est-il pas que tout le monde soit patron? On y perd peut-être quelques types supérieurs, mais cela est compensé avantageusement par l'élévation de la grande majorité des gens moyens.

Il est peut-être un peu prématuré de juger dès maintenant les effets de ces laiteries. Le mouvement date d'hier, et il n'est pas possible de prévoir le développement qu'il prendra. Mais il est toujours certain que, dès l'heure actuelle, sa répercussion sur la prospérité matérielle est considérable. Grâce aux laiteries, la production du beurre dans notre pays a au moins triplé et les prix se sont élevés. Mais le plus grand avantage du système, peut-être, n'est pas appréciable en argent. Il consiste dans l'éducation qu'il procure au paysan. Il est une foule de questions qu'il les amène

à connaître et à comprendre. Ces assemblées d'actionnaires dont parlent les statuts, n'existent pas que sur le papier ; elles sont vivantes et animées. Les paysans y vont nombreux et y discutent avec intérêt. Ils se familiarisent avec certaines pratiques commerciales, l'habitude de payer à époques fixes, par exemple ; et cette habitude leur inculque la probité en affaires. C'est une tout autre orientation de vie, d'idées. Jusqu'à présent, ils étaient habitués à agir par ruse, à vendre le plus cher et le moins bon possible. Mais, quand le bureau de la laiterie vient leur dire que tel marché se ferme ou va se fermer si on envoie de mauvais beurre, ou un beurre de poids inexact, ils comprennent l'importance de la marque et de la sincérité des envois.

Ils comprennent enfin bien mieux encore l'importance de l'union, des groupements. Jusqu'à présent, ceux-ci leur ont surtout servi à se défendre. Ils emploient maintenant cette forme si souple à la production, et ils n'ont pas lieu de se plaindre des résultats qu'elle donne. Il est donc bien inexact, pour notre région du moins, de dire que le paysan répugne à l'idée d'association. Toutes les fois qu'il en voit l'intérêt pratique, il n'hésite pas à entrer dans un groupement. Il en est autrement si les résultats ne lui en paraissent pas très clairs, pour les syndicats agricoles par exemple, qui ont en quelque sorte échoué ici malgré les conditions favorables du milieu.

Il est enfin un autre problème fort délicat qu'ont résolu les laiteries : celui de l'assurance des animaux. On sait les difficultés que cette assurance rencontre dans les pays d'élevage. Eh bien ! un article des statuts de notre laiterie assure, nous l'avons vu, les vaches de tout actionnaire, sans lui faire payer aucune prime d'avance, pour 75 p. 100 (1) de leur valeur. Il suffit que la vache, durant sa dernière maladie, ait été visitée par un vétérinaire et que sa mort ne provienne pas d'un manque de soins. Des paysans sont spécialement chargés de visiter les animaux malades. Les

(1) On ne donne que 75 p. 100 de la valeur pour que le paysan ait intérêt encore à sauver sa vache plutôt qu'à toucher la prime. On a craint que, si l'indemnité était égale à la valeur, les propriétaires ne se relâchassent de leurs soins à l'égard de leurs animaux.

résultats obtenus ont été excellents, et, bien que, pour payer les indemnités, on doive souvent faire des retenues sur le montant du prix du lait de chaque mois, personne ne s'en plaint. On se dit en effet que cette retenue, qui varie, suivant le nombre des accidents, de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 par mois, est peu de chose eu égard aux résultats obtenus. Nous connaissons deux ou trois petits propriétaires que cette assurance a sauvés, sinon de la ruine, du moins d'une gêne momentanée. En une nuit, l'un d'eux perdit ses trois vaches, mortes pour avoir mangé trop de luzerne. C'était tout son bétail, et, par conséquent, une perte considérable pour lui.

Malgré tous ses perfectionnements, cette industrie, que nous croyons très stable, car la consommation du beurre tendra plutôt à croître, ne deviendra jamais une industrie de toute première ligne. La cause n'en est point dans la qualité du beurre. On s'accorde à le déclarer excellent, et, à Paris, il est classé immédiatement après les grandes marques de la Normandie qui doivent du reste cet avantage plutôt à leur vieux renom qu'à la supériorité actuelle de leurs produits. La cause en est dans ce fait que les prairies de Saintonge, nous l'avons vu, étant très peu fertiles pendant tout l'été, les vaches, malgré tous les soins et les plantes fourragères qu'on leur donne en quantité, produisent assez peu de lait. Une laitière donne de 8 à 15 litres de lait par jour. Celles qui « tiennent » à 10 litres passent pour très bonnes. On est loin des 20 à 25 litres d'une normande. Et les meilleurs traitements n'y peuvent rien. Le lieu n'est pas transformable à ce point de vue. Il est impossible de changer la distribution de la pluie dans un pays. Et, après tout, le pourrait-on, qu'il ne serait pas, je crois, dans l'intérêt de la Saintonge de le faire. Beaucoup de pluie, peu de vigne. Qu'elle se contente donc de sa part de pluie! Dans la Saintonge de l'avenir, la laiterie occupera la deuxième place et contribuera fortement, par la fixité et la permanence de ses produits, à assurer une bonne économie rurale. Elle permettra d'attendre les bonnes années, de passer, sans trop de peines, celles où, pour une raison ou pour une autre, la vigne si susceptible n'aura pas réussi. Pour

nous servir d'un proverbe un peu vulgaire, mais de circonstance, il n'est pas toujours bon de mettre tous ses œufs dans le même panier.

A un si beau tableau, il faut bien mettre un peu d'ombre. Une chose arrête actuellement le développement des laiteries, mais elle n'est pas irrémédiable : la production est bien organisée; *la vente* ne l'est pas. En Danemark, nous l'avons montré, les progrès ont été réalisés sous l'impulsion des commerçants qui existaient avant les laiteries coopératives et qui ont étendu leur commerce dès qu'on leur a fourni une marchandise supérieure. Au contraire, en Saintonge, le commerce était nul avant elles, et, malgré leur sens commercial assez développé, nos paysans ont été incapables d'organiser des débouchés éloignés. Cela est facile à comprendre, de sorte que Paris reste, à cause de la facilité de la vente, le principal centre de consommation. Il suffit en effet d'envoyer le beurre aux Halles centrales. Mais il y est vendu sans contrôle par un commissionnaire; aussi la vente est loin d'être aussi rémunératrice qu'elle pourrait l'être. Rien n'a encore été tenté pour améliorer ce système et essayer d'atteindre le marché anglais. Il ne faut pas désespérer cependant; le mouvement est trop accentué maintenant pour que cette question l'arrête, et il saura bien faire naître la classe de commerçants nécessaires qui seront en quelque sorte les commis voyageurs de nos laiteries.

Leur importance ne doit pas, dans cette conclusion, nous faire oublier l'élevage du cheval : les éleveurs, gens susceptibles comme on sait, ne nous le pardonneraient pas. Nous avons montré comment il s'était spécialisé, et comment il n'était pas destiné, lui non plus, à devenir une industrie de première ligne. Mais les bénéfices qu'il produit ne sont pas à dédaigner dans un pays qui possède un haras de 150 chevaux à Saintes, une école de dressage à Rochefort, des haras privés à Muron et à Migron. Il ne semble pas toutefois que le cheval ait un grand avenir dans nos pays ultra-civilisés. De ses deux grands débouchés actuels, la cavalerie et le trait, lequel des deux est le plus stable? Qui peut savoir pendant combien de temps les puissances pourront

maintenir ces formidables armées qui les ruinent? Un désarmement, encore qu'improbable à l'heure actuelle, est possible cependant : il porterait un coup fatal à l'élevage du cheval. Quant au second débouché, n'est-il pas à la merci de l'automobilisme? A qui voit les énormes progrès que ce dernier réalise chaque jour, il semble bien qu'il ne tardera pas à passer dans la pratique. Le contre-coup en sera rude sur beaucoup de provinces. La nôtre le supportera facilement. Elle remplacera ses chevaux par des vaches, et la révolution sera accomplie. A ce moment-là, avec ses usines à beurre, et aussi avec ses usines plus vastes destinées à la fabrication de l'eau-de-vie qui sera redevenue le « grand produit », ce pays aura vraiment un caractère industriel. Seulement, ce sera un industrialisme particulier, l'industrialisme agricole.

Notre prochain article sera consacré aux *distilleries*, qui dominent la question de la reconstitution des vignobles.

Maurice Bures.

(*A suivre.*)

# LA FATALITÉ ANTIQUE

## LE TYPE D'ORESTE CHEZ LES TRAGIQUES GRECS

Il existe, dans notre argot familier, une locution qui revient souvent dans les entretiens : *avoir la guigne*. Avoir la guigne, en style noble, c'est être victime de la fatalité.

Des malheurs arrivent à tout le monde, mais il est des individus, il est aussi des familles qui éprouvent des malheurs « plus souvent qu'à leur tour ». C'est cette répétition qui frappe l'esprit, soit du malheureux lui-même, soit de ceux qui sont les témoins de son infortune. Si ces individus ou si ces familles sont particulièrement en vue, la chose frappera l'imagination d'un plus grand nombre de gens.

On ne se contente pas de constater, on veut expliquer, et, même dans nos sociétés civilisées, il ne faut pas aller très loin, en ce cas, pour entendre parler de « mauvais sort » ou de « mauvaise étoile ». Comme cette succession anormale de malheurs ne paraît pas naturelle, on se jette immédiatement, pour en donner raison, dans le surnaturel. Il y a là une tendance qui prouve l'universalité du sentiment religieux, et en même temps l'ignorance à peu près universelle des causes secondes qui président à l'enchevêtrement fort compliqué des événements d'ici-bas.

Il est certain que rien n'arrive sans l'ordre ou la permission de Dieu, même les plus grands malheurs ou les plus grands crimes, et les vieillards d'Argos n'ont pas tort de s'écrier, dans l'*Agamemnon* d'Eschyle : « Hélas! hélas! Zeus l'a voulu, Zeus, l'arbitre suprême, le dieu qui fait tout! Oh! que se fait-il dans le monde sans l'aveu de Zeus? Oui! c'est par la volonté du ciel que se sont

accomplis tous ces crimes, grands dieux! grands dieux! (1) »
Mais c'est là une explication générale et lointaine qui n'empêche pas chaque événement d'être soumis à ses lois propres, et les faits sociaux, en particulier, de se trouver dans la dépendance des divers milieux où ils se produisent. Une rapide succession de malheurs affligeant la même personne, la même famille, la même nation, provient parfois de pures coïncidences, c'est-à-dire de l'action de plusieurs causes inconnues qui arrivent à s'entre-croiser sans qu'on sache pourquoi. Mais, en bien des cas, une observation approfondie permettrait de découvrir que l'individu malheureux présente une tare spéciale, qu'il occupe une situation particulièrement dangereuse, qu'un premier malheur l'a affaibli au point de le rendre incapable de résister au second, que son éducation l'a prédisposé aux désastres de la vie. S'il s'agit d'une famille, et si l'on voit les événements douloureux, malheurs ou crimes, se renouveler de génération en génération, on pourra se demander si l'éducation, dans ces sortes de crises chroniques, ne joue pas un rôle prépondérant.

Mais tout cela, c'est de la science. Ce n'est ni du sentiment, ni de la superstition, ni de la poésie, choses bien plus puissantes sur l'opinion populaire. On aime bien mieux, lorsqu'on se trouve en présence du malheur, « frappant à coups redoublés », faire intervenir directement la divinité ou des agents à qui l'on prête une part de la puissance divine. C'est ce qui explique, entre parenthèses, l'énorme et durable influence qu'a pu exercer l'astrologie, influence qui est loin d'être actuellement détruite. Être né sous un mauvais astre : voilà déjà une raison qui explique bien des choses. Le cours de la vie, avec tous ses incidents si variables, si difficiles à prévoir, se trouve enchaîné par une sorte d'« harmonie préétablie » à un ordre de choses mathématiques, susceptible d'être calculé par certains privilégiés de la science, quoique mystérieux en définitive pour l'immense majorité des humains.

(1) Traduction d'Alexis Pierron, p. 227.

## I. — UNE FAMILLE FATALE.

Ces observations préliminaires étaient au moins utiles pour nous aider à comprendre l'état d'âme des poètes antiques et de leur public en présence de certains événements de la Grèce héroïque, transmis par la légende jusqu'à eux. Nous avons noté l'intensité du sentiment religieux chez les Grecs, intensité qu'il ne faut pas mesurer par le degré d'importance donnée au clergé, mais par les manifestations de foi, et même de fanatisme, dont l'histoire nous a transmis le souvenir. Nous avons montré comment ce sentiment religieux triomphait absolument dans la tragédie, et la remplissait de prières, d'invocations, de sentences morales, de commentaires comparables à des extraits de sermons. Ce caractère religieux, en même temps que le culte des grandes familles héroïques et l'amour fidèle de la cité, nous est apparu dans les *Suppliantes* d'Eschyle (1). Jetons maintenant un coup d'œil sur l'un des types les plus « tragiques » dont les Grecs aient enrichi leur théâtre et même le nôtre : le type d'Oreste. Nous y trouverons, au plus haut degré, l'empreinte et comme la griffe de cette puissance supérieure, opprimante, terrifiante, qui plane sur tout le théâtre antique : la Fatalité.

Oreste est le dernier rejeton de la célèbre famille des Pélopides, désignés à partir d'un certain moment sous le nom d'Atrides, et dont la légende est pleine de crimes terribles, toujours punis par d'autres forfaits. Nous n'avons pas ici à examiner ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette légende. Au point de vue où nous nous plaçons, la chose importe peu. On ne fabrique le faux que sur l'imitation du vrai, c'est-à-dire que, réels ou fabuleux, les événements se ressentent toujours de la formation sociale du peuple qui les a imaginés ou amplifiés. C'est pour cela qu'une légende grecque diffère d'une légende scandinave, et que

(1) Voir *Science sociale*, livraison d'avril 1900.

les histoires des Mille et une nuits peuvent fournir, sur la civilisation orientale, autant de renseignements que tel document où ne sont articulés que des faits rigoureusement exacts.

En fait, chacune de ces légendes de la Grèce héroïque : expédition des Argonautes, guerre de Troie, malheurs d'Œdipe, d'Atrée, d'Agamemnon, a dû, avec des variantes inévitables et inconnues, se produire à plusieurs exemplaires. La mémoire des hommes n'a retenu que les traits les plus saillants, et s'est amusée à les corser, à les grossir, à les confondre avec des traits analogues, jusqu'à ce que chaque légende eût pris sa forme consacrée, *ne varietur*, jusqu'à ce qu'elle se fût, pour employer un mot à la mode, *cristallisée* dans tous ses contours.

Rappelons donc brièvement tous les méfaits que la légende attribue aux Pélopides. C'est d'abord le fameux Tantale qui tue son fils Pélops et le donne à manger aux dieux. C'est Pélops, ressuscité par ces mêmes dieux, qui triomphe d'Œnomaüs grâce à la fourberie du cocher Myrtile, mais qui, une fois vainqueur, précipite Myrtile dans la mer, du haut d'une colline escarpée, lequel Myrtile, en mourant, maudit Pélops et toute sa race. C'est Thyeste, fils de Pélops, qui entraîne Érope, la femme de son frère Atrée, à violer la foi conjugale; et c'est Atrée, en retour, qui égorge les deux fils de Thyeste, et les sert à celui-ci dans un festin. C'est Agamemnon qui, pour obtenir les vents qui le conduiront à Troie, immole sa fille Iphigénie. Après quoi, au retour de son expédition, il est égorgé lui-même par sa femme Clytemnestre, en attendant que son fils Oreste, devenu grand et *revenu de son exil*, venge son père en tuant sa mère, ainsi que le complice de celle-ci. Voilà certes un bel entassement d'horreurs, et une série de « tragédies » toutes faites sur lesquelles on conçoit que les poètes se soient jetés avec avidité. Ces familles maudites finissent par fasciner à cause de la malédiction même qui semble peser sur elles. Le peuple grec pense d'elles ce que l'Oreste de Racine dit de lui-même en apostrophant le ciel :

> Ta haine a pris plaisir à former ma misère!
> J'étais né pour servir d'exemple à ta colère,

Pour être du malheur un modèle accompli.
Eh bien! je meurs content, et mon sort est rempli (1)!

Écoutons en effet le chœur des *Coéphores*, dans Eschyle :

« Depuis longtemps le destin est fixé. Invoquons les dieux, que le destin s'accomplisse!

« O malheurs attachés à cette famille! coup terrible, coup sanglant de la vengeance! O lamentations déplorables, accablantes! O douleurs sans remède, ô maux enracinés dans ces demeures! Ce ne sont point des coups lointains, des coups d'une main étrangère, c'est leur fureur mutuelle qui frappe à mort les Atrides. Voilà l'hymme des sanglantes déesses, l'hymme des Furies (2)! »

Et l'Oreste d'Euripide, bien que les tendances philosophiques du poète semblent atténuer parfois le rôle de la fatalité, ne s'exprime pas différemment :

« Elle a disparu, disparu à jamais, la race entière des enfants de Pélops! Elle n'est plus, cette maison à laquelle portaient encore envie autrefois les plus heureux! *La jalousie des dieux l'a détruite...* (3). »

Nos Grecs policés, qui vivent à mille ans peut-être de l'époque où ont pu se dérouler ces horreurs, ne les comprennent plus, parce que de tels crimes ne correspondent plus à leur état social. Il nous faut, pour essayer de les comprendre, reconstituer par la pensée la Grèce héroïque, c'est-à-dire la Grèce des grands bandits, la Grèce des travaux d'Hercule et des opérations de police expéditive comme celles de Thésée. A cette époque de mythes, la sécurité en était un, à coup sûr, et les brigandages, les « vendettas », les explosions de passions brutales et farouches se donnaient carrière avec une liberté qui devait se trouver bien restreinte depuis lors. C'est d'ailleurs à quelques bandits d'élite qu'appartient en ces cas le privilège de mettre un peu d'ordre dans ce désordre, un peu de sécurité dans cette insécurité, d'inaugurer, contre les malfaiteurs, des procédures sommaires imitées des procédés de ceux-ci, et d'inspirer de salutaires terreurs, aux ennemis de la société, par de retentissantes exécutions où la justice conserve encore tous les traits de la vengeance.

(1) *Andromaque*, acte V.
(2) Trad. Pierron, 260.
(3) *Oreste*. Traduction Pessonneaux, p. 248.

C'est au milieu de cette société chaotique, belliqueuse, irascible, divisée en clans ennemis, que se démenèrent jadis, non seulement les enfants de Pélops, mais encore bien d'autres chefs oubliés, dont la légende n'était pas sans doute assez corsée pour surnager dans la mémoire des hommes. Ces luttes de clans, on les devine à travers certaines particularités caractéristiques de la légende criminelle. Cet Égisthe qui, profitant de l'absence d'Agamemnon, se met à sa place, et incite Clytemnestre à le tuer, *sans que les soldats d'Agamemnon aient l'idée de venger leur chef;* cet Oreste qui s'exile ou qu'on exile en Phocide, dans un pays de montagnes, et qui *revient*, quelques années plus tard, reprendre les États dont on l'a dépouillé : voilà des traits que nous connaissons, et qui ont de nombreux analogues. Cet Oreste, en qui les poètes nous montrent avant tout un fils poussé par l'idée fixe de venger son père, devait être, s'il a existé, un rude chef de *bandits* ou de *bannis* (les deux termes ont une étymologie commune) qui, après la défaite de son clan, avait dû « gagner le maquis » pour s'y refaire, et tomber ensuite, au moment propice, sur ceux qui l'avaient contraint à l'exil. C'est là une histoire banale. Ce qui a pu être moins banal, c'est un concours de circonstances amenant un banni à tuer sa mère. Le parricide est toujours chose qui frappe et qui révolte, et un bandit qui se mettait dans ce *cas* particulier avait plus de chance de transmettre à la postérité un nom destiné à soulever l'horreur, à inspirer les poètes.

Or, les phénomènes sociaux qui *expliquent* Oreste, les Athéniens du temps de Périclès ne les connaissent plus, ne s'en souviennent plus. On ne tue plus aussi facilement qu'autrefois, et le clan des bandits s'est à peu près évanoui dans la *Cité*. Voilà plusieurs siècles que les lois de Dracon sur l'homicide ont été promulguées, et l'Athénien ne comprend même plus comment on a pu appliquer ces lois « draconiennes », comment les circonstances ont pu jadis les justifier. Les seuls faits saillants qui l'intéressent dans la légende, ce sont les crimes en tant que crimes, les crimes tout nus, pour ainsi dire, extraits des convulsions sociales dont ils ont fait partie intégrante, et qui demeureraient

inexplicables, aux yeux du public, sans l'intervention des dieux.

Or, le Grec est raisonneur. Il aime à expliquer. Il faut qu'il explique tout : pourquoi il y a de l'air, de l'eau, du feu dans la nature, pourquoi le chaud succède au froid ou le froid au chaud, pourquoi les astres tournent, pourquoi les plantes poussent, pourquoi les héros font ceci ou cela, s'en vont ici où s'en vont là-bas. C'est un type essentiellement éveillé, essentiellement curieux ; nous avons dit pourquoi. Il aimerait mieux cent explications mauvaises que pas d'explication du tout. Il veut donc que tous ces crimes légendaires, vieux de mille ans ou plus, aient leur raison d'être parfaitement claire, parfaitement rigoureuse. Cette raison d'être, c'est la Fatalité.

Le meurtre de Myrtile, précipité par Pélops du haut d'une falaise, et suivi d'une malédiction lancée sur la race de Pélops, est le point de départ auquel nos poètes s'arrêtent le plus volontiers.

« O voyage laborieux de Pélops, s'écrie le chœur dans l'*Électre* de Sophocle, combien tu as été fatal à cette contrée! Car, du jour où Myrtile, victime d'une indigne violence, a été arraché de son char doré et précipité dans les flots où il trouva la mort, de terribles malheurs n'ont cessé de fondre sur cette maison (1). »

Et le chœur d'*Oreste,* dans Euripide, reproduit cette réflexion sans presque en changer les termes :

« Une puissance souveraine, un mauvais génie s'est abattu sur cette maison et l'a remplie de meurtres, parce que Myrtile a été précipité du char de Pélops (2). »

Voici maintenant la théorie de ces répercussions criminelles, développée par le chœur d'*Agamemnon :*

(1) Traduction Pessonneaux, p. 73. — Dans *Agamemnon*, le chœur s'en prend à Hélène, qu'il fait cause de tout le mal :

« La maison est inondée de sang; les serviteurs gémissent de l'horrible désastre. Mais rien ne dompte le fléau : c'est comme un prêtre de la mort, que le ciel a fait élever dans la maison.

« Telle, si j'ose le dire, Hélène entra dans la cité d'Ilion : âme sereine comme le calme des mers; beauté qui ornait la plus riche parure, doux yeux qui perçaient à l'égal d'un trait, fleur d'amour fatale au cœur... » (Pierron, 191.)

(2) Traduction Pessonneaux, p. 267.

« Oui, une antique faute fait naître d'ordinaire une faute nouvelle, chez les mortels méchants, tôt ou tard, à l'heure marquée par le destin. La nouvelle est mère à son tour : ténèbres, invincible génie des crimes, audace impie, noires infortunes qui renversent les palais, ces enfants ont tous les traits de leur famille (1). »

Quoi que fasse le coupable, il ne peut rien contre cette malédiction. Écoutons le chœur des *Coéphores :*

« La terre nourricière a bu le sang du meurtre : il a séché, ce sang; mais la trace reste ineffaçable, et crie vengeance. Épuisé par le supplice, en vain l'auteur du crime se débat sous le fléau : il disparaît dans la nuit éternelle (2). »

Les Furies viennent s'installer dans la demeure criminelle, et, une fois en ce lieu maudit, y multiplient les crimes.

« Désormais, s'écrie Cassandre dans *Agamemnon*, elle reste dans ces demeures, cette troupe enivrée; elles restent, ces sœurs, ces furies! Nul ne pourra les en chasser. C'est là qu'elles se sont fixées; c'est là qu'elles chantent l'hymne fatal, le crime qui a enfanté tant de crimes (3). »

Lorsqu'un Corse déclare la *vendetta* à un autre Corse, son idée est bien une idée de nécessité. *Il faut* que le coupable soit puni, ou que la punition retombe tout au moins sur un de ses proches; car les membres d'une même famille sont solidaires. De même *les dieux*, ces dieux dont la divinité a commencé lors de la Grèce héroïque, se vengent sur le fils du crime qu'a commis envers eux le père. Ils se vengent en faisant commettre un crime au fils, et, comme ce crime, quoique voulu par eux, constitue, par sa qualité même de crime, une nouvelle insulte à la divinité, les voilà condamnés à des ricochets indéfinis de *vendettas* divines.

Les fragments suivants d'un dialogue des *Coéphores* mettent dans tout son jour l'horreur tragique de la situation et ce qu'elle a d'inextricable :

(1) Eschyle, traduction Pierron, p. 192. De même le chœur des *Coéphores :*

« La loi le veut : le sang versé sur la terre demande un autre sang. Le meurtre crie, et Erinnys accourt. Elle venge les premières victimes; elle amoncelle calamité sur calamité. » (*Ibid.*, p. 256.)

(2) Trad. Pierron, p. 239.

(3) *Ibid.*, 211.

Clytemnestre. — Arrête, ô mon fils! Respecte, cher enfant, ce sein sur lequel tu t'endormis tant de fois, où tes lèvres sucèrent le lait nourricier!

Oreste. — Pylade, que ferai-je? Faut-il que je recule devant le meurtre de ma mère?

Pylade. — Et les oracles de Loxias?... Et la foi de tes serments? Aie pour ennemis tous les hommes, mais non jamais les dieux!

. . . . . .

Clytemnestre. — C'est le Destin, ô mon enfant, qui a commis le crime.

Oreste. — C'est le Destin qui va te donner la mort (1).

Et plus loin :

Clytemnestre. — Songes-y. Garde-toi des chiens irrités qui vengent une mère! (les Furies).

Oreste. — Et ceux qui vengent un père, comment les éviter, si je laisse sa mort impunie?

Clytemnestre. — C'est donc en vain que mes larmes implorent la vie, le tombeau m'attend!

Oreste. — Le destin de mon père a décidé de ton sort.

Clytemnestre. — Hélas! le voilà donc, ce serpent que j'ai nourri!

. . . . . .

Oreste. — Tu as commis un parricide. Un parricide va te punir (2).

Dans l'*Electre* de Sophocle, Clytemnestre tient à son fils un raisonnement de même valeur :

« Ton père est mort de ma main. De ma main, je le sais, et n'ai pas de raison pour le nier. Mais ce n'est pas moi seule qui l'ai frappé, *c'est la Justice* » (2).

(1) Trad. Pierron, p. 279.

(2) Trad. Pierron, p. 281.

2 Trad. Pessonneaux, p. 75. Comparez, dans *Agamemnon*, les paroles de Clytemnestre, au moment de commettre son crime :

« Hâtez-vous, que la pourpre s'étende sous ses pas! Qu'il soit dignement reçu dans ce palais où l'on n'espérait plus le revoir. Le reste regarde mes soins vigilants. Avec le secours des dieux, j'accomplirai les décrets du Destin. »

Et plus loin :

« Zeus! tout-puissant Zeus! exauce ma prière; songe à l'accomplissement de tes décrets (Pierron, 198-202.)

Comparer encore, dans l'*Electre* de Sophocle, ces couplets du chœur, prononcés au moment où Oreste entre dans le palais pour tuer Clytemnestre :

« Voyez de quel côté s'élance l'invincible Mars, altéré de vengeance et de sang. Les voilà entrés dans l'intérieur du palais, ces chiens inévitables (les Furies) qui poursuivent le crime...

« Les imprécations s'accomplissent! Ils vivent, ceux que cache la terre! Les morts ont leur revanche et versent le sang de leurs meurtriers! » (Pessonneaux, 111-113.)

Les textes de ce genre abondent, et la fatalité est partout.

En effet, Agamemnon n'a-t-il pas immolé Iphigénie?

Mais pourquoi Agamemnon avait-il immolé Iphigénie? Parce que les dieux le lui avaient ordonné. Toujours ces dieux qui interviennent, qui se mêlent aux hommes, communiquent avec eux, discutent avec eux, supérieurs à eux sans doute, mais à peine assez puissants pour les protéger, surtout lorsque d'autres dieux protègent le clan adverse, idéalisation imparfaite, en un mot, de ces terribles « rois des montagnes » qui ont fait éclater leur gloire au temps jadis.

Les dieux règnent, on peut le dire, d'un bout à l'autre de la tragédie grecque.

## II. — LES MANIFESTATIONS DE LA FATALITÉ.

Ils y règnent de quatre façons :

1° Par les apparitions;

2° Par les oracles;

3° Par les présages;

4° Par les songes.

Il y a là, pour la divinité, quatre moyens de se mettre en rapport avec les hommes. Le premier moyen est plus exclusivement poétique. Les Grecs de l'époque de Périclès n'admettent guère, pour eux, que les dieux apparaissent aux hommes. Mais ils se souviennent vaguement d'une époque où ces apparitions étaient plus naturelles, plus vraisemblables, et, comme les poètes mettent en scène les héros de ces temps reculés, ils ne voient pas d'inconvénients à ce que les dieux descendent sur la scène. C'est là une des particularités du théâtre grec que nos poètes du dix-septième siècle n'ont pas pu imiter, parce que le public français n'aurait pu supporter ce degré de merveilleux.

Les dieux grecs, par leur origine humaine, par la forme humaine qu'on leur prête, par leur façon humaine de s'intéresser aux choses d'ici-bas, ne pouvaient choquer sur la scène un public qui croyait en eux, et les poètes antiques ne se font pas faute de les appeler à l'aide. Quelquefois, cela peut diminuer

l'intérêt. Lorsqu'un dieu apporte un dénouement tout fait — *deus ex machina* — le spectateur peut se dire que « ce n'est pas malin ». Mais il faut songer que ces dieux partagent les passions des hommes, et qu'ils ont souvent à lutter contre d'autres dieux. Ainsi, dans l'*Electre* d'Euripide, lorsque Castor et Pollux ordonnent à Oreste de s'enfuir à Athènes, le chœur demande :

« Comment, dieux tous les deux et frères de la victime, n'avez-vous pas détourné les Parques de ces demeures? »

Castor et Pollux répondent :

« L'inévitable nécessité et l'oracle imprudent sorti de la bouche d'Apollon ont entraîné sa mort (1). »

Une pièce où les dieux ont le principal rôle, ce sont les *Euménides* d'Eschyle, qui terminent la trilogie de l'*Orestie* (2).

Le début en est terrible, et l'on rapporte que le spectacle produisit dans l'auditoire des convulsions de terreur, des avortements de femmes. La Pythie entre dans le temple d'Apollon. Elle y découvre Oreste endormi, environné des Furies qui dorment aussi, car Apollon, qui protège Oreste, a appesanti leurs yeux. Mais Apollon ne peut pas davantage pour son protégé. On dirait qu'il a peur de trop le protéger. Il faut que le malheureux prenne la fuite, et se sauve à Athènes. Ainsi fait-il. Mais alors l'ombre de Clytemnestre se dresse et appelle les Furies. Celles-ci ronflent. Leurs ronflements sont inscrits sur le texte. Elles se réveillent enfin, et leur troupe hideuse éclate en imprécations. La scène change. Nous voici à Athènes. Les Furies ont rattrapé leur victime. Mais alors c'est Pallas qui intervient, et propose un accommodement, c'est-à-dire un jugement régulier du coupable. On voit que les dieux n'abusent pas de

(1) Trad. Pessonneaux, t. I, p. 203.

(2) Vers la fin des *Coéphores*, les Furies apparaissent à Oreste sans se laisser voir aux autres personnages :

« Ah! ah! voyez, esclaves! Voyez-les, comme des Gorgones, vêtues de noir, entourées des replis de serpents innombrables! Je ne puis plus rester en ces lieux!

« ... Ce sont bien là les chiens irrités qui vengent ma mère. » (Pierron, 288.)

Ce sont les fameuses « fureurs d'Oreste », que Racine a si bien reproduites à la dernière scène d'*Andromaque*.

leur pouvoir, ce qui les rend plus intéressants; mais leur intervention n'en a pas moins pour effet d'imprimer le sceau de la fatalité sur les événements qui se déroulent. Leur présence contribue à faire peser sur les spectateurs cette terreur religieuse qui s'accorde si bien avec l'état d'âme où plonge naturellement une tragédie.

Les dieux, pourtant, ne se montrent pas toujours. Ils manifestent volontiers leur volonté par des oracles, par des prophéties, et se servent alors d'intermédiaires inspirés par eux. Tel est le rôle que joue Cassandre dans l'*Agamemnon* d'Eschyle. Avant que Clytemnestre ait frappé Agamemnon, la fille de Priam, en termes à peine voilés, prédit au chœur ce qui va se passer :

Cassandre. — Ah! malheureuse! tu vas donc accomplir le nouveau forfait! Tu vas le faire entrer au bain, cet époux qui partagea ta couche! tu vas le laver toi-même! Comment achever?... Ce sera bientôt!... Les coups succèdent aux coups!

Le Chœur. — Je ne comprends pas... Ces oracles sont enveloppés d'énigmes; je n'y sais rien démêler.

Cassandre. — Dieux! dieux! hélas! hélas! Que vois-je? Est-ce un filet de l'enfer? — Oui un rets! C'est le voile jadis protecteur du sommeil; c'est là le complice du meurtre!... Furies insatiables du sang de cette race, poussez le cri du triomphe : l'exécrable sacrifice va se consommer (1).

Les oracles continuent à s'échapper, entrecoupés, des lèvres de Cassandre, et le chœur reprend :

« Ces paroles me font deviner quelque malheur. Eh! quel oracle annonça jamais un bonheur aux mortels? *Toujours l'art antique des devins porta la terreur dans les âmes!* (2) »

C'est un oracle d'Apollon qui a fait d'Oreste un meurtrier. Les causes sociales qui ont amené *le retour du banni* échappent, nous l'avons dit, à la génération d'Eschyle. A leur place s'insinue la volonté du dieu de Delphes (Oreste s'était réfugié en Phocide) manifestée par la Pythie :

Oreste. — Non! il ne me trahira point, le puissant oracle de Loxias (Apollon), l'oracle qui m'ordonne d'affronter ce péril. J'entends retentir encore sa

(1) Trad. Pierron, 207.
(2) *Ibid.*, p. 209.

voix formidable. Le cœur tout plein de vie, je dois subir l'affreux assaut du mal, si je ne poursuis les meurtriers de mon père, si je ne les frappe comme ils l'ont frappé, si je ne me venge sur eux de la perte de tous mes biens. Oui! moi-même alors, il l'a dit, je payerai par de longs, d'intolérables tourments, les malheurs de cette ombre chérie (1).

Et le même Oreste ajoute cette réflexion remarquable :

« Certes! je dois croire à de tels oracles. *N'y croirais-je pas, l'œuvre devrait encore s'accomplir.* »

D'autres fois, la communication du dieu se fait plus obscure. Il manifeste sa volonté par un présage, par un *pressentiment*. Il y a là un beau ressort dramatique, dont nos romanciers modernes, d'ailleurs, ont aussi largement usé :

Une terreur mystérieuse, dans *Agamemnon*, agite les vieillards d'Argos :

« Un pressentiment m'annonce quelque calamité qui se trame dans l'ombre. Les dieux ont l'œil ouvert sur ceux qui prodiguent le sang. Il vient un jour où les noires Furies changent l'existence de l'homme heureux aux dépens de la justice; il s'anéantit, sa force disparaît : il est effacé du monde. Être vanté pour sa richesse, c'est un malheur; c'est alors que l'on voit tomber sur sa tête la foudre de Zeus (2). »

Cette idée que la trop grande prospérité excite la jalousie des dieux obsédera longtemps nos Grecs, naturellement méfiants, des supériorités sociales, qu'ils traiteront par le bannissement, par l' « ostracisme ».

Mais le genre de communication divine qui doit, dans la suite, obtenir le plus vif succès, c'est la communication par les songes. On sait combien est enracinée, même aujourd'hui, la croyance à la valeur prophétique de ces derniers. Un des ouvrages populaires dont le débit est le plus assuré est la *Chef des songes*.

Clytemnestre rêve donc qu'elle a enfanté un serpent, qu'elle le nourrit, et que ce serpent lui mort le sein. Oreste, à qui le fait est rapporté, l'explique immédiatement :

« Ce montre affreux qu'elle allaita, c'est le présage assuré de sa mort vio-

(1) *Coéph.*, p. 251.
(2) Trad. Pierron, p. 178.

lente. Moi-même je serai le serpent : c'est moi qui la tuerai, son rêve le dit (1). »

Dans son *Électre*, Sophocle donne à Clytemnestre un autre songe. Elle a vu Agamemnon prendre le sceptre qu'il portait jadis et l'enfoncer dans le foyer. Du sceptre est sorti un rameau qui couvre de son ombre toute la cité de Mycènes. La reine, effrayée, envoie alors sa fille Chrysothémis répandre des libations sur le tombeau d'Agamemnon. Car les rêves ont beau contenir une fatalité, on n'en cherche pas moins à *conjurer* le mauvais sort.

Mais le chœur s'adresse alors à Électre :

« Si je ne lis pas en aveugle dans l'avenir, et que la saine raison ne m'ait pas abandonnée, la justice viendra, ce présage l'annonce, armée de la force que donne le droit. Le temps n'est pas loin, ma fille, où elle punira les coupables... Elle viendra aussi la déesse infatigable, Erynnis aux cent pieds et aux cent bras, qui se cache sous des pièges terribles (2). »

Tels sont les premiers exemple des *songes tragiques*, si employés depuis lors, et qui finirent par devenir ridicules et démodés vers le commencement de ce siècle. Le songe d'Athalie en est chez nous le plus parfait modèle. Le chef-d'œuvre de Racine, comme on l'a remarqué, est ce qu'il y a de plus antique dans le théâtre moderne. Remplacez les dieux païens par Jéhovah, tout le reste respire cette même fatalité qui éclate dans le théâtre des tragiques grecs. Sans doute le Dieu des Juifs n'apparaît pas sur la scène, mais il parle par la bouche de Joad, envoie un songe à Athalie, lui inspire des « pressentiments » mystérieux, et conduit les événements au point où, dès le premier moment, les conduisait la confiance surnaturelle du grand prêtre, lorsqu'il quittait Abner en lui donnant rendez-vous le jour même :

Dieu pourra vous montrer, par d'importants bienfaits,
Que sa parole est stable, et ne trompe jamais.

Or, ce sentiment de l'inévitable, de l'inéluctable, au lieu de dissiper l'intérêt, le renforce — à condition que le poète soit ha-

(1) *Coéphores*, trad. Pierron, p. 264.
(2) Trad. Pessonneaux, p. 73.

bile — en faisant passer à travers toute la pièce un souffle puissant et dominateur.

### III. — FATALITÉ N'EST PAS FATALISME.

Si bien pénétrés du sentiment de la fatalité, nos Grecs sont-ils donc des fatalistes? Certes, le raisonnement connu des philosophes sous le nom de « sophisme paresseux », est facile à faire en présence de la volonté souveraine manifestée par les dieux. Ce sophisme se traduit volontiers par l'exclamation : « A quoi bon? » A quoi bon agir dans un sens, si la divinité doit agir dans l'autre? On sait que les Turcs, et d'autres Orientaux, ne sont pas avares de cet éternel argument? En est-il de même chez ces mobiles Hellènes, si éveillés, si actifs, si prompts à certaines entreprises? C'est ce qui n'apparaît pas. Voici deux passages de la tragédie d'*Agamemnon* qui nous tombent sous les yeux et qui, l'un et l'autre, commencent par cette exclamation : « A quoi bon ». Ils constituent une bien intéressante révélation sur l'état d'âme d'un Grec en présence de la « fatalité ».

C'est le Chœur qui parle :

« A quoi bon *s'inquiéter* de l'avenir, puisqu'on ne peut l'éviter? Pourquoi *s'affliger* avant le temps? L'avenir sera un jour le présent, et se révélera en pleine lumière. ***Puisse-t-il être heureux!*** (1) »

Voici maintenant le héraut Talthybius :

« A quoi bon ces *affligeants* souvenirs? La peine est passée; elle est passée surtout pour ceux qui sont morts, et si bien passée qu'ils ne consentiraient pas à revivre. A quoi bon, pour le survivant, compter le nombre des morts, déplorer les rigueurs de la Fortune? (2) »

En d'autres termes : il y a des choses tristes auxquelles nous ne pouvons rien; mais, puisque nous n'y pouvons rien, n'y pensons plus, et pensons plutôt aux choses qui égayent.

Au lieu de se laisser écraser, comme on le voit, le type rebon-

(1 Trad. Pierron, p. 169.
2 *Ibid.*, p. 181.

dit. Il est doué d'élasticité, sinon d'une grande initiative. Il ne dit pas : « A quoi bon agir ? » mais : « A quoi bon se lamenter ? » ce qui n'est pas la même chose.

Du reste, les « victimes » de la fatalité ne se laissent pas opprimer sans résistance. Elles luttent ; elles défient les dieux, comme le Prométhée d'Eschyle, ou les accusent catégoriquement, comme l'Oreste d'Euripide :

« Apollon, dans le temple qu'il habite au milieu des terres (à Delphes), rend aux mortels ses oracles infaillibles. Quoi qu'il ordonne, nous lui obéissons. Eh bien ! c'est pour lui obéir que j'ai tué ma mère, Traitez-le donc d'impie et faites-le mourir. *C'est lui qui fut coupable, et non pas moi* (1). »

On dira peut-être qu'Euripide est un frondeur, un philosophe, qui se plaît à ébranler le respect inspiré par les dieux. Mais l'Oreste d'Eschyle ne se soumet pas purement et simplement, lui non plus, au châtiment que lui infligent les Furies. Il proteste, *il en appelle,* bref, il se débat. Quand les Furies surgissent, il prend immédiatement son parti : « Voyez, dit-il, j'ai pris ce rameau vert couronné de bandelettes de laine ; je vais porter mes pas vers le sanctuaire de Loxias (Apollon)... vers l'autel où brûle éternellement la flamme sacrée (2). » Et alors commence cette *lutte* entre Oreste et les Furies, lutte dont nous avons parlé plus haut, et qui se termine, non point par le triomphe des Furies, mais *par le triomphe d'Oreste.*

« Fuis, dit Apollon à ce dernier, et sans suspendre un instant ta course ; car elles vont te relancer encore, et à travers le vaste continent, et sur les mers, et dans les îles, partout où tu porteras à travers le monde tes pas errants. Que la pensée d'un tel danger ne te fasse point perdre courage (3). » Il faut donc qu'Oreste *gagne* la paix de sa conscience, qu'il la gagne par des courses laborieuses, par des dangers. La distance est courte de Delphes à Athènes, et pourtant le dieu son ami lui prescrit de parcourir « et le vaste continent, et la mer, et les îles ». Voici Oreste arrivé près d'Athènes, sur la colline d'Arès (qui va donner son nom à

(1) Trad. Pessonneau (légèrement modifiée), p. 235.
(2) *Coéph.*, trad. Pierron, p. 287.
(3) *Euménides, ibid.*, p. 294.

l'Aréopage). Il embrasse la statue de Pallas, invoque la déesse, et ajoute : « Le meurtre est expié; bien des temples m'ont reçu : bien des mortels m'ont salué au passage. J'ai traversé la terre et les mers (1). » C'est bien là le langage d'un aventurier traqué, mais toujours vaillant, et non celui d'un homme anéanti sous le poids du malheur.

On sait comment se termine la trilogie. Douze hommes sages sont réunis par Pallas, et constitués en tribunal pour juger en dernier ressort cette cause célèbre. Les Furies réclament leur proie. Oreste se défend, Apollon témoigne en sa faveur. Voilà une procédure toute nouvelle. *Nous sortons des temps héroïques.* C'est la *Cité* qui se dresse, avec ses organismes judiciaires, ses lois pénales, son droit supérieur à celui des individus, fussent-ils les plus illustres. Désormais on ne punira plus un crime par un autre crime. Il faudra procéder régulièrement, *légalement.* Le chœur des Furies, dans cette pièce, mène le deuil de la Grèce pillarde et barbare, de la Grèce des grands pirates et des grands bandits.

Oreste est absous à l'égalité des voix. Aussitôt une clameur formidable s'élève, celle des Furies, qui, représentantes de la mythologie primitive, s'en prennent à Pallas et à Apollon, qu'elles traitent de jeunes divinités (2) :

« Ah! divinités nouvelles, vous avez foulé aux pieds d'antiques lois, vous m'avez arraché des mains toute ma puissance! Et moi, déshonorée, malheureuse, enflammée de courroux, je vais sur cette contrée, oui! je vais répandre le contagieux venin de mon cœur, ce venin fatal à la terre. Ses fruits périront dans leur germe, et, comme eux, les petits des bêtes et les enfants des hommes. Tes fléaux, ô Vengeance! traceront partout dans la contrée les signes de la dévastation (3). »

Deux fois le chœur répète cette imprécation mot pour mot. Mais Pallas, la déesse civilisée, ne se décourage pas. Elle harangue ses terribles collègues, et les engage à se fixer dans l'Attique. Refus énergique des Furies :

(1) *Euménides*, p. 303.

(2) Jeunes relativement. En réalité, Pallas et Apollon étaient adorés du temps des bandits et des pirates, mais il faut passer aux poètes quelques fantaisies.

(3) *Ibid.*, p. 327.

« Moi! consentir à ma honte (1), grands dieux! moi, si fidèle aux décrets antiques! Habiter sur cette terre! Y être un objet de mépris! Horreur! horreur! Exhalons, exhalons ma colère, tout mon ressentiment! Hélas! hélas! ô terre! ô dieux! quelle douleur pénètre mon flanc! Entends, Nuit ma mère, les accents de ma rage. Les dieux m'ont enveloppée dans leurs ruses; ils m'ont ravi les honneurs que me rendaient les peuples; ils m'ont réduite à rien (2)! »

Ce cri de douleur, comme l'imprécation précédente, est répétée deux fois. Puis l'éloquence de Pallas produit son effet. Les Furies désarment. Elles acceptent de se fixer sur cette terre où naît une Cité modèle. Et voilà que les bénédictions succèdent aux malédictions :

« Que jamais la Discorde, insatiable de crimes, ne fasse entendre dans la ville ses rugissements! Que jamais le sang des citoyens n'abreuve, ne rougisse la poussière! et que jamais, pour venger le meurtre, un meurtrier ne se dresse en courroux dans Athènes! Que l'intérêt de l'État l'emporte dans les cœurs (3)! »

L'intérêt de l'État (κοινωφελές) tel est le « concept » nouveau qui se dresse et qui relègue bien loin, dans l'ombre préhistorique, l'ère d'anarchie sanglante dont la légende nous a conservé quelques épisodes effrayants. Cette abdication des Furies, qui se passe dans la tragédie en quelques minutes, a dû se produire dans la réalité, avec d'insensibles transitions, par étapes successives, sans doute avec des luttes, des résistances, des retours. En définitive, la race a progressé, s'est élevée, s'est organisée, a trouvé le moyen de procurer une sécurité plus grande que celle dont on avait été jadis redevable aux grands tueurs de monstres et de brigands. Oreste a été absous, mais à la condition de ne plus être aventurier, et de devenir bourgeois.

Quant aux Furies, que deviennent-elles? Encore un trait assez curieux que nous devons retenir. Ces Furies, ces « déesses anciennes », Pallas n'entend pas les proscrire. Malgré quatre protestations furieuses (et ne peut-on pas voir dans ces répétitions un symbole inconscient de la longueur des résistances?) la déesse

(1) Le Chœur emploie souvent le singulier, *moi* au lieu de *nous*, parce que le coryphée, en certains cas, porte seul la parole.

(2) *Euménides*, p. 331.

(3) *Ibid.*, p. 335.

pacifique les décide à s'établir chez elle. La ville de la vallée, le port de mer veulent profiter des éléments sociaux que leur apporte la montagne. Pour que le type grec réalise sa splendeur classique, il faut une fusion intime entre toutes les forces qui peuvent contribuer à son progrès.

La fatalité devait donc agir fortement sur l'intelligence des Grecs, intelligence vive et curieuse, prompte à se jeter vers les explications surnaturelles quand les explications naturelles ne se présentaient pas immédiatement. Elle devait, avec la tournure artistique de leur esprit, occuper une place prépondérante dans l'œuvre des poètes; mais elle ne devait pas briser l'initiative modérée à laquelle les portait leur formation sociale. L'idée que les choses sont arrangées d'avance par la divinité peut porter un Turc à se croiser les bras et les jambes. La même idée, nous le voyons, arrachait au Grec une plainte mélancolique, terminée par le conseil de se distraire, et, ne fût-ce que pour se distraire, de se tourner vers quelque occupation, ou vers le plaisir, ou vers n'importe quoi enfin qui permet de réagir contre l'oppression des choses fatales. Au fond, pour des hommes de ce caractère, la fatalité est moins un obstacle à l'action qu'un moyen commode d'interpréter ses échecs quand on n'en voit pas très bien la cause. Il y a là une fatalité *passée*. Mais, une fois l'échec expliqué, on recommence, sans se mettre martel en tête au sujet des fatalités futures. *A quoi bon?*

G. D'AZAMBUJA.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**L'enseignement colonial.** — Un cours d'enseignement colonial existe déjà à Lyon, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce de cette ville. La Chambre de commerce de Marseille vient à son tour d'entrer dans cette voie.

L'École supérieure de commerce, qui fonctionne à Marseille depuis longtemps, compte désormais une section coloniale. L'enseignement comprendra des cours de botanique, de zoologie et de minéralogie relatifs à la flore, à la faune et au sol ou sous-sol des colonies; des cours d'hygiène et de climatologie, de jurisprudence coloniale, d'histoire et de géographie spécialisée.

Au nom de la Chambre de commerce, M. Féraud, président de celle-ci, a présidé solennellement l'inauguration de la section nouvelle, et insisté, dans son allocution, sur l'utilité de l'expansion coloniale ainsi que sur la nécessité de former des jeunes gens aptes à coloniser. Il a montré comment le développement de nos colonies, important en lui-même, est en outre étroitement lié à la prospérité du port de Marseille.

La *Quinzaine coloniale*, en félicitant la Chambre de commerce marseillaise, émet l'espoir de voir son exemple prochainement suivi.

## II. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Les moyens de transport dans les villes.** — L'Exposition, à Paris, aura eu pour résultat de mettre en branle les fameux travaux du Métropolitain, promis à la population depuis si longtemps. On sait que la deuxième ville du monde est une des plus mal partagées qui soient au point de vue des transports urbains. Ce n'est pas que la bonne volonté des entrepreneurs fasse défaut. C'est que les pouvoirs publics, habitués à considérer les entreprises de transport comme des vaches à lait, s'attachent à pomper par leur intermédiaire,

sous forme de taxes variées, l'argent du public. Il en résulte que ces entreprises, plus ou moins paralysées, ne se transforment que lentement. A Paris, par exemple, chaque voiture mise en circulation supporte un impôt de deux mille francs par an. On conçoit que les compagnies évitent d'adopter des types de voitures légères et nombreuses, partant à chaque instant. Il leur est plus avantageux d'avoir des voitures énormes, lourdes, lentes et partant à des intervalles plus grands. De même pour bien d'autres particularités, trop longues à énumérer ici.

Quand l'initiative privée triomphe de tous ces obstacles, le triomphe est tardif et coûteux. On peut en donner comme exemple la compagnie des tramways de Lyon. Pour transformer la traction animale en traction électrique, cette compagnie a eu besoin de pourparlers presque diplomatiques avec la ville, le département et l'État. Chacun de ces trois pouvoirs a prétendu tirer un avantage particulier de la transformation. Pourtant, l'avantage des pouvoirs publics ne devrait être que l'avantage du *public*. Or, le seul fait d'inaugurer un service plus rapide, commençant plus tôt le matin, finissant plus tard le soir, était déjà un bienfait pour la population. Cela ne suffisait pas. La ville a exigé le dix pour cent des recettes brutes, a imposé un système de correspondance gratuite obligeant la compagnie à entretenir de nombreux contrôleurs, a stipulé des réductions d'heures de travail et des augmentations de salaires. Le département n'a accordé son autorisation que moyennant l'extension du tarif urbain aux communes suburbaines. L'État enfin a décidé que les usines produisant l'électricité deviendraient sa propriété au terme de la concession, clause qui oblige la compagnie à prévoir un amortissement onéreux. Toutes ces charges de la Compagnie doivent avoir, d'une manière ou d'une autre, leur répercussion sur le public, et si des progrès nouveaux viennent à surgir, il y a des chances pour que le public lyonnais, étant donné ces dispositions des autorités à l'égard de l'industrie des transports, n'en profite que très tard. L'action des pouvoirs publics même lorsque les hommes d'action ne se laissent pas complètement paralyser, se traduit, en définitive, par du temps perdu.

**En Nouvelle-Calédonie.** — Un Lorrain de nos amis nous communique le fragment suivant d'une lettre qu'il a reçu d'un autre Lorrain, établi comme colon en Nouvelle-Calédonie :

« ... Les gros rentiers de France pleurent d'attendrissement en lisant l'oppression exercée par les Espagnols sur leurs colonies, et la France fait absolument de même et écrase tout, soit par son régime douanier, soit par son fonctionnarisme. Vous ne me croirez pas si je

vous dis qu'il y a autant de fonctionnaires que de colons. J'ai entendu une triste chose et qui est vraie pourtant : « Nous serions riches si la Nouvelle-Calédonie était anglaise » ! Je vous citerai un fait : nous devons recevoir en franchise les marchandises françaises, — et pour les nôtres, en France, on nous fait payer des droits énormes, au cours actuel 110 % pour notre café, je dis bien cent-dix pour cent. Rien à ajouter, n'est-ce-pas?...

« Quoi qu'on en ait dit, le Français est un excellent colonisateur, économe, tenace, intelligent, s'assimilant vite au pays ; il réussit ou du moins vit là où un Anglais serait bientôt ruiné et mort, c'est-à-dire au milieu de la bienheureuse administration française ! Il faut espérer que le mouvement colonisateur en France changera ces conditions, tant au point de vue douanier que fonctionnariste ! Mais, à mon avis, un Français énergique, tenace, dans des conditions ordinaires, peut réussir, je ne dis pas à atteindre une grosse fortune, mais une bonne aisance. »

D'autre part, M. Pinon, dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, constate que le gouvernement colonial, en Nouvelle-Calédonie, s'attache surtout à encourager des querelles de parti et à tracasser les missionnaires qui pourtant, eux, travaillent efficacement à la colonisation en payant de leur personne.

Il en résulte une phase d'arrêt dans le développement de cette île exceptionnellement favorisée, cependant, sous le rapport du climat et des richesses naturelles. Le mouvement pourra reprendre, mais il importe que les colons se sentent en sécurité du côté de l'administration. Sans cela, les émigrants capables chercheront plutôt, dans des pays soumis à la domination étrangère, des lieux d'établissements où ils soient moins inquiétés que sur le sol de leur patrie.

## III. — L'ÉTAT ET LA DÉPOPULATION

On sait que la population de la France demeure à peu près stationnaire, pendant que celle des principales nations continue à s'accroître. Rester immobile pendant que les autres avancent, c'est comme si l'on reculait, et voilà plusieurs années que la question préoccupe les politiciens, les économistes, les sociologues, tous ceux qui songent à l'avenir social du pays.

C'est pourquoi M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, d'accord avec M. Bernard, sénateur du Doubs, va saisir le Parlement d'une proposition tendant, disent les journaux, à « enrayer la dépopulation ».

Les réformes visées dans ce projet sont de plusieurs sortes et peuvent se résumer ainsi :

1° *Réformes fiscales.* — Elles comprendraient un dégrèvement d'impôts sur les contributions annuelles du père de plus de trois enfants proportionnel au nombre d'enfants vivants, l'exemption de la prestation dans les campagnes pour tout chef de famille de quatre enfants, la réforme de l'impôt des successions qui serait dégressif suivant le nombre d'enfants, la création d'un impôt direct de 30 francs par tête ou par ménage sans enfant (ce qui donnerait une recette totale de près de 200 millions), la réduction au sixième degré du droit de succession collatérale;

2° *Réformes militaires.* — Dispense du service militaire accordée à l'aîné des fils d'une famille ayant quatre enfants;

3° *Réformes coloniales.* — Dispense de leurs cautions ou de leurs redevances pour les pères de quatre enfants installés aux colonies françaises;

4° *Réformes civiles.* — Amélioration de la santé et de l'hygiène publiques par la réglementation rigoureuse et absolue de la consommation de l'alcool et par la protection de l'enfance, simplification des formalités du mariage et de la naturalisation, diminution progressive du travail des femmes dans les établissements industriels.

M. Piot demande aussi que l'État, représenté par le pouvoir exécutif ou administratif, favorise la repopulation, soit en augmentant les traitements des fonctionnaires par chaque enfant vivant, soit en leur accordant des indemnités de séjour, soit en attribuant certaines fonctions rétribuées par l'État aux chefs de familles nombreuses.

Ce serait faire preuve d'un esprit trop chagrin que de considérer toutes ces diverses mesures comme entièrement inutiles; mais ce serait aussi faire preuve d'un optimisme bien solide que de compter sur elles pour augmenter sérieusement en France le taux de la natalité.

Les Romains, avec des lois autrement sévères que les nôtres, avaient essayé de restreindre la proportion des célibataires. On connaît le sort des lois *Julia* et *Pappia Poppæa*. Elles n' « enrayèrent » pas la dépopulation, et, dans le vide creusé à Rome, provinciaux et barbares se précipitèrent, comme l'air dans le récipient mal clos d'une machine pneumatique.

Une moralité supérieure, ou l'absence d'inquiétude au sujet de l'avenir des enfants — que cette absence d'inquiétude provienne d'une naïve imprévoyance, ou au contraire de la conscience d'une force d'expansion fondée sur l'éducation; — voilà ce qui pousse les familles à obéir au précepte : « Croissez et multipliez. »

La loi peut faire évidemment de bonnes choses, favoriser quelques

mariages par-ci par-là, ou plutôt récompenser après coup quelques braves gens qui, même sans récompense, n'auraient pas eu moins d'enfants qu'ils n'en ont. Il ne lui est pas impossible de rendre plus précoce le mariage des jeunes militaires et jeunes fonctionnaires, en servant à ceux-ci des traitements meilleurs. Mais ce sont là quelques gouttes d'eau dans la mer, et, parmi les mesures proposées, il en est de notoirement inefficaces. Un ménage qui, contrairement au vœu de la nature, se refuse à donner à la société des enfants, ne changera pas ses dispositions pour un impôt de 30 francs dont on accroîtra ses charges, attendu que c'est là une somme dérisoire en comparaison des frais qu'occasionne l'entretien et l'éducation d'un enfant.

De même pour les diverses « dispenses ». Ces petites faveurs font plaisir, *après coup*, aux parents qui ont eu beaucoup d'enfants, mais ce n'est pas la perspective de les obtenir qui peut, dans la plupart des cas, pousser les parents à avoir des enfants, ou les célibataires à contracter mariage.

La diminution des formalités qui précèdent le mariage est une chose excellente. Elle aura pour résultat de faire naître dans le mariage un certain nombre d'enfants qui seraient nés hors mariage. C'est très moral. Mais nous ne voyons pas trop que la mesure puisse augmenter dans une proportion sensible le nombre de ces enfants.

Louange donc aux législateurs bien intentionnés, mais ne comptons pas trop sur eux pour obtenir un résultat que l'on doit attendre seulement — la leçon des faits est trop constante et trop précise — de la réforme de l'éducation et de l'épuration générale des mœurs.

## IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### Occasions manquées.

M. André Lebon, ancien ministre des colonies, continue à raconter dans la *Revue des Deux-Mondes* (1) « la pacification de Madagascar ».

On sait que cette île n'a pas encore de chemin de fer. Pourtant ce n'est pas la faute de l'initiative privée. Dès le début, si le gouvernement avait voulu adopter le système américain, qui consiste à octroyer la concession de la ligne à des particuliers, *sans garantie d'intérêts*, mais avec cession des territoires en bordure, des locomotives rouleraient peut-être entre Tananarive et Tamatave.

(1) 15 juin 1900.

Citons M. Lebon :

« Un Mauricien d'origine française, M. de Coriolis, — son nom a fait quelque bruit à l'époque, car il servit de prétexte pour accuser le gouvernement de vouloir livrer Madagascar à la Grande-Bretagne — se montrait tout disposé à inaugurer le système américain pour le compte de la France. On lui signifia, dès le début des pourparlers, que sa nationalité ne permettait point de traiter avec lui et que, si jamais le gouvernement adoptait ses idées, il ne les réaliserait qu'au profit d'une société française, constituée selon la loi française, et possédant un personnel français. Il ne se découragea pas; il parcourut la province, prêchant sa foi et son système; il rencontra, à Bordeaux surtout, puis à Marseille, des hommes disposés à entrer dans ses vues et à prendre à option le chemin de fer de Tananarive à Andevorante, sous la seule condition que, s'ils levaient l'option, l'État leur concéderait 300.000 hectares de terre.

« Il y avait tout intérêt, et pour le trésor public, et pour la colonisation, à encourager ce mouvement d'idées et à tenter, à propos de Madagascar, d'imprimer une orientation nouvelle aux capitaux français. Malheureusement, une pareille initiative se heurtait à trop de préjugés et d'intérêts particuliers pour que l'action ministérielle fût secondée par le Parlement. On le vit bien pour une autre affaire, beaucoup plus restreinte, où la même formule avait été appliquée; une société française avait demandé la concession d'une route entre Fianarantsoa dans le Betsiléo et la côte est; elle devait construire cette route à ses frais, et se réservait la faculté de la transformer le cas échéant en voie ferrée. En rémunération de ses capitaux, elle demandait à être autorisée à percevoir des péages suivant un tarif annexé au contrat et réclamait de plus 20.000 hectares de terres. Une convention fut passée avec elle le 7 janvier 1897, approuvée par le comité technique des travaux publics et par la commission permanente du conseil supérieur des colonies, où siégeaient les représentants des principales chambres de commerce métropolitaines; elle fut déposée le 12 à la Chambre, rapportée le 16 avec entière adhésion de la commission par M. Descubes. Mais jamais le gouvernement ne put réussir à en obtenir la discussion. Les uns lui reprochaient, sous des prétextes variés, de rompre avec les traditions financières, d'autres de livrer Madagascar aux grands capitalistes. Bref, tous les adversaires avoués ou déguisés du projet manœuvrèrent de façon qu'il ne vit pas le jour. »

En ce cas, outre les indifférents, deux sortes de législateurs sont à craindre : ceux qui entendent bien ne rien faire en faveur d'un intérêt privé sans avoir part légale ou illégale aux bénéfices; et ceux qui

craignent précisément d'être accusés de corruption dans le cas où ils favoriseraient de bonne foi cet intérêt privé, comme conforme à l'intérêt public.

**Les habitations ouvrières.** — M. Georges de Nouvion, à propos des diverses œuvres, fondations ou entreprises qui ont pour but de procurer à l'ouvrier l'acquisition de la maison qu'il habite, expose dans le *Journal des Économistes* quelques-uns des inconvénients qui empêchent les organisations de ce genre de produire tous leurs fruits.

« L'acquisition d'une propriété immobilière, si modeste qu'elle soit, implique une idée de fixité. Plus il y a eu de difficultés à surmonter pour conquérir le lopin de terre et la maisonnette, plus on s'y attache. Le foyer devient l'autel domestique que l'on soigne et que l'on embellit, près duquel on rêve de vieillir et dont l'ombre s'étendra encore sur le tombeau où l'on dormira, tout près des générations nouvelles dont on aura fait souche, qui continueront le labeur paternel et qui, ayant recueilli le bénéfice des premiers efforts, n'auront qu'à persévérer dans la voie qu'elles auront trouvée tracée pour développer l'œuvre que l'on aura ébauchée. Mais à ce rêve séduisant la réalité vient parfois opposer un brutal réveil. Les conditions de l'industrie se modifient; les centres industriels se déplacent; l'usine se ferme. Il faut changer de résidence pour trouver du travail. Ou bien de nouveaux établissements s'ouvrent dans une autre région. Un bon ouvrier peut y trouver une situation plus avantageuse que celle dont il doit se contenter dans une usine dont les cadres sont formés. Mais, dans un cas comme dans l'autre, le déplacement est nécessaire et, dans un cas comme dans l'autre, la propriété est une gêne. Si l'importance industrielle du pays a diminué, on trouvera difficilement à la revendre et l'on ne s'en défera qu'avec une perte. Si le déplacement n'est pas absolument indispensable, s'il ne doit procurer qu'une amélioration de situation, on hésite, on recule devant l'abandon de la maison, devant le sacrifice moral qu'il exigerait et auquel s'ajouterait aussi un sacrifice matériel, car en supposant les conditions les plus favorables, les frais de vente de la maison que l'on quitterait et d'acquisition d'une nouvelle habitation seraient dans bien des cas supérieurs à l'avantage résultant d'un changement d'atelier.

« Il peut donc y avoir d'assez sérieux inconvénients à pousser les ouvriers à l'achat de leur maison et à développer encore cet amour du sol que nous portons en nous. Cela n'est favorable ni à l'ouvrier lui-même ni aux intérêts du pays. Nous nous sommes constitué un empire colonial. Nous aurions besoin que d'innombrables activités

allassent le féconder. Nous déplorons que les entreprises colonisatrices rencontrent tant de résistance, que tant de gens préfèrent végéter ici plutôt que de tenter la fortune dans les pays neufs dont la possession nous coûte si cher. Ne faisons-nous pas une œuvre quelque peu contradictoire quand nous ajoutons de nouveaux liens à ceux qui les attachent déjà à la mère-patrie, quand nous bornons leur horizon au petit coin de terre où s'élèvent presque côte à côte l'école où ils passent leur enfance, l'atelier ou l'usine où ils iront rejoindre ou remplacer leur père, la maison commodément aménagée, coquettement parée où ils comptent bien passer leur vie et que les parents ont péniblement acquise à leur intention, pour leur épargner les souffrances et les incommodités qu'ils ont eux-mêmes connues? »

En réalité, il faudrait pouvoir former des jeunes gens aptes à émigrer, tout en installant confortablement les ménages qui restent. Les deux choses ne sont pas incompatibles. L'instabilité industrielle et le partage forcé sont les principales causes qui paralysent en partie dans leurs efforts ceux qui s'occupent d'habitations ouvrières.

## V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

La liberté de la presse. — Scission entre socialistes. — Une idée de M. Jaurès. — Un cas de politique alimentaire. — Une chapellerie coopérative. — Les ouvriers bijoutiers à l'Exposition. — Les triomphes de la chimie allemande. — Les affaires de Chine.

L'émoi règne chez les journalistes. Va-t-on ou ne va-t-on pas restreindre la liberté de la presse? Le Sénat a déjà voté quelque chose en ce sens. Devant la Chambre, l'affaire sera plus difficile à enlever, si toutefois on l'enlève.

Depuis plus d'un siècle, le régime de la presse fait l'objet de lois spéciales qui changent continuellement. Tantôt la licence règne en maîtresse, tantôt la répression reprend le dessus. Dans le premier cas, bien des hommes publics, et même privés, sont insultés impunément par les journalistes. Dans le second cas, on se plaint de ce que l'opinion publique ne puisse se faire jour avec sécurité, et de ce que l'arbitraire gouvernemental n'ait plus aucun contrepoids.

Évidemment, une bonne loi sur la presse est difficile à faire. Entre le blâme et l'injure, il n'y a souvent que l'épaisseur d'un cheveu, et, dans le doute, c'est l'impression du magistrat qui décide. Faut-il laisser l'injure en liberté pour respecter le blâme? Faut-il paralyser le blâme pour que l'injure soit sûrement punie?

Les récents excès de la presse inclinent plutôt, en ce moment, vers la seconde solution. D'une manière générale, on n'est pas assez défendu contre l'injure et la diffamation, même dans les cas où l'on obtient une condamnation contre l'insulteur ou le diffamateur. Si l'on est fonctionnaire, l'affaire va en cour d'assises, et le jury acquitte presque invariablement. Si l'on est simple particulier, le tribunal correctionnel ne vous accorde que des dommages-intérêts dérisoires. Trop de plaignants, même, par point d'honneur chevaleresque, ne demandent qu'un franc de dommages-intérêts. Les tribunaux s'habituent à cette modicité d'évaluation, et les diffamateurs ne sont plus effrayés par la perspective de grosses pénalités pécuniaires.

Il faudrait que tout citoyen eût le droit, facilement et pratiquement utilisable, d'obtenir réparation d'un outrage, et que la perspective d'obtenir une forte somme de dommages-intérêts pût faire affronter plus facilement à l'homme insulté ou diffamé les vexations et les frais inséparables d'un procès de cette nature. Car trop de « bonnes âmes », devant les insultes, se courbent sans rien dire, ce qui encourage les insulteurs.

Il y a quelque temps, un journaliste a été condamné à cent mille francs de dommages et intérêts. L'exception était phénoménale. Elle a été approuvée par les uns, critiquée par les autres. Nous disons, nous, que ce serait bien, si la justice était la même pour tous. Or, il n'en est pas ainsi, et, pendant que de telles condamnations sont prononcées, on voit des personnes diffamées qui, malgré des plaintes réitérées, n'arrivent même pas à faire arriver leur affaire devant les juges. Il n'y a rien de tel pour prêter des armes aux mécontents et pour discréditer la magistrature. Qu'on fasse donc des lois sur la presse, indulgentes ou sévères, mais équitables, c'est-à-dire « égales », et ne laissant plus la porte ouverte à l'arbitraire et à la fantaisie.

*
* *

Parmi les législateurs qui voteront peut-être des mesures de répression contre les journalistes qui insultent le chef de l'État, se trouveront peut-être quelques-uns de ces socialistes qui organisèrent, sous la présidence de M. Casimir-Périer, une campagne d'injures contre ce dernier. Ces changements d'opinions sont toujours risibles, et les événements récents les ont multipliés d'une singulière façon.

On sait qu'il y a quelques semaines, à la suite d'une grève, des troubles sérieux eurent lieu à Châlon-sur-Saône. Trois ouvriers furent tués par les gendarmes en état de légitime défense. En d'autres temps, un tel événement eût amené la chute du ministère, ou tout au moins un furieux assaut dirigé contre lui par le parti socialiste. Mais

ce dernier, étant l'allié du ministère, n'a fait entendre, pour la forme, que de platoniques protestations. Une demande d'enquête a été repoussée par ceux-là mêmes qui l'avaient demandée il y a quelques années, à propos d'un fait analogue. A la suite de ce vote, le conseil général du parti socialiste a voté un blâme aux députés qui le représentent à la Chambre, et ces mêmes députés se sont divisés en deux groupes.

Le premier groupe, rompant avec les engagements de discipline souscrits au dernier congrès socialiste, a fait entendre qu'il voulait avant tout soutenir le gouvernement, fût-ce en sacrifiant les principes.

Le second groupe, obéissant à la discipline convenue, s'est rangé de l'avis du comité général et accepte, par conséquent, l'idée de se prononcer contre le cabinet lorsque les actes de ce dernier contrarieront les principes du parti.

Ce petit débat est instructif. Il nous montre avec quelle facilité les politiciens renient, une fois « arrivés », les doctrines qui leur servaient lorsqu'ils étaient seulement « arrivistes ». Il en résulte ce paradoxe très curieux qu'un gendarme ne peut tuer un gréviste sous un ministère ennemi des socialistes, mais que, si le ministère est ami de ces mêmes socialistes, le gendarme peut tirer sur le peuple tant qu'il veut.

*
* *

Le grand orateur du socialisme, M. Jaurès, a exposé dernièrement, à propos de grèves, une idée dont voici la substance : l'ensemble des ouvriers d'une entreprise sera toujours appelé à voter sur la question de savoir s'ils veulent ou non se mettre en grève. Si la majorité se prononce pour l'affirmative, la grève sera générale ; aucun ouvrier, le voulût-il, n'aura le droit de travailler ; et le patron n'aura, de son côté, le droit d'embaucher aucun ouvrier nouveau.

Le *Journal des Débats*, qui analyse cette proposition, fait là-dessus l'observation suivante : « Il n'est pas dit que les travailleurs ne pourront pas chercher à s'employer autre part ; mais il est formellement dit que le patron ne pourra chercher d'autres travailleurs. En poussant les choses à l'absurde, on arriverait à concevoir le cas d'un petit industriel, dont tous les ouvriers, après s'être mis en grève, se seraient replacés ailleurs, tandis que lui, malheureux, resterait dans l'impossibilité légale de jamais rouvrir son usine. »

Mais il ne s'agit pas seulement ici de l'intérêt du patron. Il s'agit de savoir si l'indépendance de nombreux ouvriers pourra être sacrifiée à une majorité tyrannique, souvent dominée par des agitateurs. On

a parlé souvent du « droit au travail ». C'est, semble-t-il une cruelle ironie que de se déclarer partisan de ce droit, tout en empêchant des pères de famille, qui estiment à tort ou à raison recevoir un juste salaire, de gagner le pain de leurs enfants.

Le droit de travailler est comme le droit de ne pas travailler. Ce serait une tyrannie que de forcer à continuer son travail un ouvrier qui veut se retirer d'une usine. Il doit être libre de partir, d'aller chercher ailleurs un meilleur emploi à son activité. De même, c'est un autre tyrannie que d'emprisonner chez lui ou au cabaret un ouvrier qui ne tient aucunement à quitter l'ouvrage, pour cette raison unique et extraordinaire que la grève a paru utile à la moitié de ses camarades plus un.

Il est très curieux de voir par quels détours imprévus le collectivisme nous fait revenir littéralement au « servage » contre lequel il a été tant déclamé depuis cent ans.

*
* *

A propos de déclamations politiques, un journal citait dernièrement une parole prononcée par certain parlementaire : « Je fais de la politique de conscience, et non de la politique d'intérêt. »

Nous ne connaissons pas ce personnage, et ne voulons pas le nommer ici, pour éviter de tomber dans la politique. Disons seulement que le journal, après avoir cité la phrase ci-dessus, énumérait, avec désignations précises, les « places » obtenues par les parents de ce haut politicien. Celui-ci aurait un frère percepteur, un frère instituteur dans un poste lucratif, un autre beau-frère proviseur de lycée, une belle-sœur institutrice, un neveu boursier dans un grand lycée de Paris. Ses fils sont également boursiers. Sa mère afferme un bureau de tabac. Le frère d'un de ses beaux-frères a une excellente perception.

L'homme politique en question a peut-être obtenu tout cela pour ses proches en ne faisant que de la politique de conscience; mais il faut avouer que la conscience, en ce cas, s'accordait très heureusement avec l'intérêt.

Si l'on faisait beaucoup de « monographies » dans ce goût-là, on découvrirait certainement des choses curieuses. Seulement, ce seraient des monographies désobligeantes. Si les chefs de clan aiment à se vanter, auprès de leurs protégés, des avantages qu'ils ont obtenus pour eux, ils n'aiment pas que ces services soient publiés trop haut dans le camp des indifférents ou des adversaires. Il y a là, selon les circonstances, de la vanité ou de la modestie bien entendues.

*
* *

Voici un cas de patronage plus sympathique : Un fabricant de chapeaux d'Yseure (Allier) vient de céder son usine à ses ouvriers, à la condition que ceux-ci l'exploiteront eux-mêmes.

Ces ouvriers s'occupent de constituer un capital de 10.000 francs comme fonds de roulement, et l'association prendra le nom de « Chapellerie aux chapeliers ». L'usine ouvrière ne fabriquera que des articles à bon marché, de façon à recruter sa clientèle parmi les ouvriers et paysans. Elle espère dépasser la production actuelle, qui est de 150.000 chapeaux par an.

Cette entreprise, comme toutes les entreprises de même genre conçues et organisées en dehors des passions politiques, est intéressante à noter.

Un certain nombre d'ouvriers peuvent y trouver le moyen de se donner une formation supérieure, d'acquérir une valeur individuelle plus grande. Ils auront en retour à se mesurer avec plus d'obstacles, à affronter des responsabilités et à courir des risques spéciaux qu'ils ne connaissaient pas jusqu'ici.

Observons, comme une leçon de choses, que le premier soin de ces coopérateurs est de se mettre à la recherche d'un *capital*. On voit une fois de plus le rôle indispensable que jouent les produits accumulés du travail ancien dans l'organisation d'un travail nouveau.

*
* *

Autre petit fait, qui intéresse également les ouvriers d'élite.

On a remarqué à l'Exposition, dans la section de bijouterie, l'innovation d'un bijoutier qui a eu l'idée de placer, auprès de chaque bijou d'art, une étiquette où figure le nom de l'ouvrier ou des ouvriers qui l'ont ciselé et monté.

Les bijoux, qui sont parfois des œuvres artistiques, cessent ainsi d'être des produits anonymes. Ils passent au rang des objets d'art proprement dits.

Du reste, on se rappelle que les premiers « artistes » ont été des « artisans ». Ce caractère éclate nettement chez la plupart des peintres, sculpteurs, ciseleurs de la Renaissance. L'habitude, prise dès lors et gardée jusqu'à nos jours, d'appeler ces artistes « maîtres », et de qualifier leurs travaux de « chefs-d'œuvre » attestent que la boutique de l'ouvrier d'élite a été le premier « sanctuaire » de l'art.

L'initiative du bijoutier ne peut qu'encourager ses ouvriers à bien faire, et la dignité de ceux-ci s'en trouvera sensiblement relevée.

*
* *

L'Exposition est ouverte depuis assez longtemps pour que l'on puisse commencer à dégager quelques impressions dominantes parmi celles qu'elle produit dans l'esprit des visiteurs. Une de ces impressions dominantes est que l'Allemagne a du succès. Ce succès, elle l'obtient grâce à différents articles de luxe, imitations heureuses de nos « articles de Paris », mais surtout, au dire des gens compétents, grâce à son exposition de chimie, fort remarquée au Champ de Mars.

« C'est le temple de la chimie que cette exposition allemande, s'écrie M. de Parville, chroniqueur scientifique du *Journal des Débats*. » Et, comme justification de ses louanges, l'écrivain français donne l'exemple de la *Badische Anilin und Soda Fabrik*, où se prépare, depuis quelque temps, l'indigo artificiel. Cette substance a été découverte, après de laborieuses expériences poursuivies méthodiquement, par M. Van Bayer, de Munich, qui l'extrait de la naphtaline.

Depuis lors, c'est-à-dire depuis peu de temps, la concurrence est fort vive entre l'indigo naturel et l'indigo artificiel. Les Anglais, qui récoltent le premier dans leur colonie de l'Inde, n'ont pas voulu se tenir pour battus. Ils ont envoyé sur place une commission chargée de rechercher les moyens d'améliorer la culture et le rendement de l'indigo. Grâce à de nouveaux perfectionnements, ils sont parvenus à faire baisser le prix de cette matière tinctoriale. Pendant ce temps, les Allemands de leur côté, ne se reposent pas. L'usine dont nous venons de parler compte sept mille ouvriers, et emploie — c'est là le fait extraordinaire à signaler — cent cinquante chimistes, tous docteurs ès sciences. Ces cent cinquante chimistes, payés par l'entreprise, sont sans cesse occupés à des manipulations qui ont pour but de maintenir la bonne qualité de l'indigo artificiel, de l'améliorer si c'est possible et de rechercher des modes plus économiques ou plus parfaits de fabrication.

« Le secret de cette nouvelle puissance, dit M. de Parville, c'est l'alliance continue de la théorie et de la pratique en pleine usine, la collaboration incessante des praticiens et des chimistes les plus éminents. Ce n'est pas un chimiste, deux chimistes, qui vivent à l'usine. Ce sont *des bataillons de chimistes* qui ne cessent de travailler, de chercher jusqu'à ce qu'ils aient atteint le but. Ils ont confiance et ils triomphent. Nous, nous avons trop de chimistes dans nos Universités, et nous n'en avons pas le centième de ce qu'il nous en faudrait dans nos usines et dans nos manufactures. »

*
* *

Si l'Allemagne accueille à bras ouverts les progrès de la science, ces mêmes progrès ont le don d'irriter les Chinois, et, depuis un mois, cette irritation a pris une forme tragique. L'insurrection des Boxers n'avait pas pris les proportions que nous lui voyons maintenant, au moment où nous entretenions nos lecteurs du « péril jaune ». Les actes d'hostilité accomplis récemment par les Chinois ne démentent pas ce que nous avons dit des aptitudes médiocrement militaires de cette race. Qu'on songe à l'immense disproportion des forces, et l'on ne s'étonnera pas de ce que l'amiral Seymour ait pu être tenu en échec par des masses formidables, formées tout à la fois de troupes de bandits et de soldats réguliers. Par cette attitude, la Chine risque fort de précipiter les événements que redoutait sa classe dirigeante. Le partage de son territoire entre les puissances apparaît comme une éventualité de plus en plus plausible, bien que des combinaisons transitoires doivent, selon toute apparence, précéder une aussi colossale appropriation.

Observons que, dans ces événements, le Japon vient de se classer, d'une manière officielle pour ainsi dire, parmi les puissances civilisées. Ce qu'on appelait le « concert européen » s'est singulièrement élargi, et il est très curieux, pour ceux qui se rappellent l'attitude des Japonais à l'égard des Européens il y a moins d'un demi-siècle, de voir les troupes du mikado coopérer, en compagnie des corps anglais, français, allemands, italiens et russes, au rétablissement de l'ordre dans un pays où l'horreur de l'étranger, pendant des siècles, fut beaucoup moins accentuée qu'au Japon. Ainsi l'histoire nous réserve de ces surprises; mais ces surprises ont pour fondement des particularités de formation sociale, et seule l'étude de celles-ci peut expliquer ce qui paraît tout d'abord inexplicable.

G. D'AZAMBUJA.

## VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Des circonstances imprévues ont retardé, le mois dernier, l'apparition du roman de M. d'Azambuja, *l'Abdication*. Ce roman vient enfin de paraître chez J. Briguet, 83, rue de Rennes, Paris. (Prix : 3 fr. 50.)

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

---

LES

# TENDANCES LITTÉRAIRES MODERNES

## LE CAS DE M. HUYSMANS

Que M. Huysmans, fonctionnaire de la troisième République, dilettante sceptique et raffiné, auteur des *Sœurs Vatard* et de divers romans disons... naturalistes, se mit à célébrer le catholicisme, cela étonna. Mais quand, voulant conformer sa vie à ses idées nouvelles, il parla de se retirer tout là-bas, en pays poitevin, près de la poétique retraite des moines de Ligugé, alors ce fut de la stupeur. On n'avait point vu, trompé par les apparences, que le cloître ou du moins son illusion était la seule fin possible de l'auteur de *A Rebours* et de *Là-Bas*. Sa manière de comprendre l'existence, de comprendre et de juger son siècle devait fatalement l'y conduire. C'est ce que nous voudrions essayer de montrer en dégageant les traits essentiels et caractéristiques de l'œuvre de M. Huysmans.

Un ennui de la vie en général, et un ennui de la vie moderne allant jusqu'à la haine : tel est la note dominante de toute son œuvre, depuis *A rebours* jusqu'à *la Cathédrale*, pour ne commencer qu'au premier livre vraiment marquant.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les deux personnages en vedette, des Esseintes et Durtal, qui à vrai dire n'en forment qu'un seul, Durtal n'étant qu'un des Esseintes plus sage, mieux équilibré, plus modeste aussi de goûts et de fantaisies.

De longues années n'ont pas été nécessaires à des Esseintes pour se convaincre de la « mufflerie » de ses contemporains. Bien vite il a senti le néant de l'existence, sans même avoir l'excuse de grandes déceptions ni en amour ni en affaires. Il a eu des maîtresses, qui lui coûtaient fort cher du reste, mais qu'il n'aimait point, et dont la trahison possible lui était donc à peu près indifférente. Il était assez riche pour ne point craindre la nécessité, même en satisfaisant ses plus luxueuses fantaisies. Combien avec cela eussent trouvé la vie supportable! Il n'en éprouve pas moins un impérieux besoin de « se blottir loin du monde, de se calfeutrer dans une retraite, d'assourdir le vacarme roulant de l'inflexible vie ».

Le cas de Durtal est plus complexe : c'est un romancier bientôt à son déclin. Il a dépassé en effet la quarantaine, et voici venir « l'âge difficile ». Sa situation apparaît plus pénible encore que celle de Des Esseintes. Il a vécu toute sa vie en parfait égoïste. Il n'a pas eu les charges de la famille, c'est vrai; mais il n'en a pas connu les joies non plus, et maintenant c'est la perspective du logis triste et froid, avec une vieille bonne acariâtre et des rhumatismes. Que devenir? Alors il se tourne vers l'Église qui seule paraît capable de lui assurer une fin supportable. Dans *Là-Bas*, il rôde autour d'Elle. Dans *En route*, il y entre et en reconnaît les êtres; enfin, dans *la Cathédrale*, il en prend définitivement possession, séduit par la mystérieuse floraison de ses pierres, par la splendeur et l'éclat incomparable de ses proses liturgiques, et surtout, plus même qu'il ne le croit peut-être, par son côté désolé, prêchant le néant de la vie et de l'effort : « Plus nettement que Schopenhauer, l'Église déclarait qu'il n'y a plus rien à souhaiter ici-bas, plus rien à attendre... Par tous ses livres inspirés, *elle clamait l'horreur de la destinée, pleurait la tâche imposée de vivre...* » Voilà bien pour plaire au misanthrope et découragé Durtal. Voilà bien où il trouvera ce repos si désiré. « Et sur l'af-

firmation du prêtre, Durtal partit, ruminant à propos des ordres monastiques des idées baroques. Il faudrait, se disait-il, fonder une abbaye, où l'on pourrait travailler, avoir une bonne bibliothèque, à l'aise; on y serait quelques-uns avec une nourriture possible, du tabac à volonté, la permission d'aller faire un tour sur les quais de loin en loin... »

L'objectif de Durtal est en effet celui de des Esseintes : « Fuir, fuir, n'importe où, hors du monde. » Seulement, c'est par des moyens différents qu'ils essaient d'atteindre leur but. Pour des Esseintes, ce sera dans le décor luxueux et compliqué de Fontenay-aux-Roses; pour Durtal, dans la petite chapelle moite et enfumée qu'il trouvera à la fin de sa vie. Car, il ne faut pas être dupe des apparences, ces curieux chapitres où l'auteur nous décrit la bibliothèque et l'ameublement de des Esseintes semblent bien faire partie intégrante du livre, ils semblent bien répondre, et nécessairement, au caractère du personnage. Et pourtant, ce ne sont que des épisodes, des hors-d'œuvre qui pourraient même être tout à fait différents. Qu'au lieu de ces pensées d'art somptueux, le goût vienne à des Esseintes de tout sacrifier à la simplicité, alors ce seront des murs à la chaux, le petit lit de fer du cénobite, et toute une littérature à l'avenant. L'essentiel en effet est de se séparer des autres, de vivre isolé, et, pour ne pas trop s'ennuyer dans sa solitude, de s'y installer à l'aise. Mais peu importe le cadre, pourvu que le résultat désiré soit atteint. Or l'exemple de Durtal montrera un peu plus tard qu'on peut l'atteindre par un cadre tout à fait différent.

Aussi, quelque différence qui existe entre le Durtal mystique de la fin de *la Cathédrale* et le des Esseintes jouisseur et raffiné de *A Rebours*, il y aura toujours entre eux un point de contact, un sujet de conversation sur lequel ils seraient d'accord : leur commune horreur de l'existence et particulièrement de la vie moderne.

Et c'est même ce dernier caractère qui précise leur pessimisme et le différencie complètement du pessimisme un peu vague, bon enfant presque, des romantiques. Tandis que, chez ces derniers, c'est une sorte de vague à l'âme, de « mélancolie tendre », d'as-

piration vers un idéal meilleur, chez M. Huysmans, c'est la haine spéciale de son siècle et de certaines de ses tendances caractéristiques. Non pas certes qu'il croie que la vie en général soit bonne à vivre, non, mais, pense-t-il, il y a eu des époques où elle était moins insupportable. Et tout ce qui, à notre époque, lui déplaît le plus particulièrement, il l'englobe sous ce nom générique l'*Américanisme*. Tandis que certains esprits se félicitent de ces symptômes nouveaux — oh! combien légers encore! — M. Huymans, en leur présence, perd toute modération. Ecoutons-le plutôt :

« Il est fétide (Zola), car il a prôné cette vie moderne atroce, vanté l'américanisme moderne des mœurs ». Plus loin : « Ils aiment leur siècle (les naturalistes), et cela les juge. »

« C'était, dit-il en parlant de la vie actuelle, c'était *le grand bagne* de l'Amérique transporté sur notre continent, c'était l'immense, la profonde l'incommensurable goujaterie des financiers et des parvenus rayonnant... »

Au reste, cette manière de juger la galère sur laquelle ils sont embarqués (le mot leur plairait probablement) n'est pas particulière à M. Huysmans. Elle est même trop générale chez nombre de littérateurs de notre époque pour être uniquement le résultat de causes personnelles à l'écrivain. N'a-t-on pas exagéré un peu l'influence du physique sur le moral? Assurément, pour certains écrivains, elle a pu être prépondérante, mais, dans nombre de cas, on peut trouver cette explication trop facile. Sans doute certaines particularités de la vie de M. Huysmans pourraient rendre assez bien compte du caractère général de son œuvre, mais comme ce même caractère se retrouve plus ou moins acccentué chez nombre de *ses confrères* et de ses lecteurs, il nous paraît résulter d'une cause plus générale à laquelle n'ont échappé ni Flaubert, ni les Goncourt, ni M. Zola lui-même, quoi qu'en dise Durtal.

Cette cause, nous la trouverons en cherchant ce qui leur déplaît tant dans « l'américanisme ».

Ah! qui nous dira tous les méfaits de l'américanisme! s'écrient-ils. C'est à lui que nous sommes redevables de la rudesse actuelle

des mœurs; c'est lui qui rend le vieux monde victime, comme le nouveau, de ce prurit de lucre inconnu jusqu'à ce jour; c'est de lui que nous vient enfin cette affreuse formule si pénible aux faibles et aux paresseux, « la lutte pour la vie » : « Il (des Esseintes) haïssait de toutes ses forces les générations nouvelles, ces couches d'affreux rustres qui vous jettent les roues d'une voiture d'enfant entre les jambes..... »

Vraiment, M. Huysmans pense-t-il de bonne foi que ce soient en France les gens à tendances américanistes qui se livrent plus particulièrement à ce genre de sport si déplaisant à des Esseintes? Ne croit-il pas aussi que ce soit se faire des Anglo-Saxons une idée de café-concert que de se les représenter en bloc mal élevés? Il ne juge pas sans doute la beauté des Anglaises d'après celles que l'on voit à Paris, et dont la laideur habituelle est une énigme pour quiconque a passé la Manche. La vérité, c'est que, les gens de ces pays-là voyageant beaucoup, depuis les lords les plus corrects jusqu'aux plus infimes boutiquiers, ce sont ces derniers que l'on remarque surtout et souvent pas à leur avantage. Qui dira le tort que font aux Anglais, dans l'esprit des peuples du continent, les troisièmes classes des voyages Cook! — Et, quant à la seconde critique, l'amour du gain peut-il être considéré comme un privilège de notre époque? Le moyen âge, objet de l'admiration de M. Huysmans, était-il uniquement guidé par des mobiles généreux et désintéressés, comme on se plaît un peu trop à le dire? Fut-il vraiment une époque de calme merveilleux pour les artistes? Il paraîtra paradoxal, à bien des personnes, de soutenir qu'ils y avaient la liberté d'allures d'aujourd'hui. Il ne faudrait pas pourtant se laisser trop duper par les apparences : certes les preux guerriers de cette époque avaient toujours de beaux mots à la bouche, comme la croix au pommeau de leur épée. Très facilement, trop facilement même, ils partaient en guerre, pour défendre la vraie religion, pour venger la moindre injure à leur honneur, et ils l'avaient très pointilleux. Ils se disaient redresseurs de torts et ils l'étaient souvent, oui, mais n'est-il pas remarquable que le résultat de leurs belles actions fut souvent quelque fructueux pillage, ou la conquête de bons petits

fiefs? Sous prétexte de convertir les Albigeois, des pillages furent commis dans le Midi par le Nord. Sous prétexte de moraliser les catholiques allemands, les riches domaines de l'Église furent envahis par les seigneurs protestants. Il ne faut point soulever beaucoup les lourdes armures de nos barons pour trouver le mobile qui pousse nombre d'entre eux au combat. Aujourd'hui comme hier, c'est pour la richesse que l'on bataille, les armes seules ont changé. Nos ancêtres avaient l'épée, nous avons le chèque; il est moins meurtrier; les mœurs se sont adoucies. Et nos grands financiers et nos grands politiciens n'ont-ils pas à la bouche des mots presque aussi beaux que les barons d'autrefois? Ce n'est plus le beau rêve de promener la croix dans l'univers entier; ce sont la liberté, l'égalité, la solidarité, l'émancipation des peuples. Mais, après tout, que l'appétence du gain soit plus intense aujourd'hui, il n'y a là rien de surprenant, car l'activité de l'homme est certainement plus grande à notre époque. Or ce serait se faire une bien étrange illusion que de croire que l'on travaille uniquement pour le plaisir de l'effort.

Mais voilà justement ce que M. Huysmans ne pardonne pas à l'américanisme : c'est de développer, de nécessiter l'activité, l'énergie individuelles : « Des Esseintes frissonnait délicieusement à se sentir confondu dans ce terrible monde de négociants, dans cet impitoyable engrenage broyant des millions de déshérités que les philanthropes excitaient, en guise de consolation, à réciter des versets et à chanter des psaumes... »

Voilà bien le danger. Si les Français devenaient de ces gens agités, actifs et entreprenants, que deviendraient les des Esseintes, les Durtal? Où des Esseintes trouverait-il « un homme dont l'existence essayerait, telle que la sienne, de se *reléguer dans la contemplation*, de *se détruire dans le rêve* »?

C'est devant des types aussi caractérisés que l'on comprend tout ce qui les effraie dans l'américanisme. C'est qu'il exalte précisément la faculté qu'ils ont le plus atrophiée : *la volonté*, qu'il préconise ce qu'ils détestent le plus : *l'action*.

Un Durtal, toujours bizarrement occupé à se « trier l'âme », ne peut comprendre la beauté du type anglo-saxon, aussi natu-

rellement porté à agir que lui à rêver. D'un mot il le stigmatise : ce sont des « marchands ». Il ne voit pas la satisfaction que l'on éprouve à se dire son maître, à se dire que l'on est une force ne dépendant de personne, si ce n'est de Dieu. Que demain les amis, la fortune vous abandonnent; qu'importe? Les uns étaient de faux amis : il est bon d'en être débarrassé. La fortune?... mais elle sourit aux audacieux... anglo-saxons. Qu'une loi injuste vous lèse! plutôt que de la subir, nouvel Hampden, on ira coloniser quelque nouvelle Amérique. Comparez à ce type si habile à se tirer d'affaire, le bon petit rentier français allégé par le Panama, tondu par des lois fiscales sans cesse plus lourdes, qui avait si bien combiné sa vie pour ne plus rien faire, si tant est qu'il eût fait quelque chose autrefois; songez à la vie mesquine, étroite, qu'il préférera mener plutôt que d'entreprendre quelque chose. Qu'est-il capable de tenter du reste! Comparez aussi la valeur morale de ces « marchands » habitués à ne baisser la tête devant personne, à celle du Français, fonctionnaire ou attendant de l'être, qui du reste peut avoir la prétention de se passer de l'État aujourd'hui. Songez à sa vie plate, monotone, pleine de basses condescendances. Car enfin il ne suffit point d'être plein de bonnes intentions, encore faut-il se trouver dans les conditions matérielles permettant leur réalisation. Et certes, on ne sera pas long à trouver que le beau rôle ne lui appartient pas, et que les des Esseintes, veules, fatigués, incapables du moindre effort, sont plutôt méprisables.

On en convient, mais on ajoute que tous les Français ne sont pas, heureusement, des des Esseintes, que ce type est tout à fait exceptionnel. — L'est-il vraiment autant que cela? Sans doute, il n'est pas permis à beaucoup d'être le royal des Esseintes de *A Rebours;* tout le monde ne peut pas faire calligraphier ses auteurs favoris, ou enchâsser de diamants les écailles d'une tortue. Mais combien, dans leur sphère, ont essayé de faire leurs petits des Esseintes! Combien de jeunes gens, au sortir du collège, dans ces années où l'on se cherche, ont été dans l'état d'âme de ce personnage! Comme lui ils ont voulu fuir la vie réelle, moins parce qu'elle leur déplaisait que parce qu'elle les effrayait.

Ils ont rêvé d'une salle confortable avec de bons livres où ils se laisseraient vivre. Et leur petite maison de Fontenay-aux-Roses, les uns, favorisés de la fortune, se la sont créée effectivement, les autres l'ont cherchée dans les carrières libérales, le fonctionnarisme ; mais tous ont fui les métiers productifs, le commerce ou l'industrie nécessitant de trop grands efforts pour leur volonté débile.

Les livres de M. Huysmans ont été l'évangile d'une bonne partie de la jeunesse actuelle, telle que l'ont formée l'internat et la vie militaire, de cette jeunesse trop instruite, trop lettrée, en parfait désaccord avec la vie moderne, qui s'annonce comme devant être de plus en plus une vie de luttes et de combats. Ils ont trouvé, merveilleusement analysé et glorifié leur état d'âme, et ils s'y sont complu, trouvant très fin et très spirituel de mépriser ces « marchands » qui, somme toute, par la richesse qu'ils créent dans le pays leur permettent de se consacrer à leurs occupations artistiques ou littéraires, et sans qui les emplois rétribués occupés par ces demi-oisifs ne pourraient pas exister.

L'éducation, qui est à l'heure actuelle juste le contraire de ce qu'elle devrait être, est venue encore développer ces tendances. Aussi jamais le divorce entre l'action et la pensée n'avait été aussi radical qu'aujourd'hui. Mais, chez les écrivains, ces caractères-là se trouvent portés à l'extrême, car les littérateurs, en tant que littérateurs, n'échappent point aux lois sociales. L'homme de génie est étroitement dépendant de son siècle. Généralement les écrivains reproduisent dans leur œuvre les types dominants, mais en les aggravant : ils poussent à l'extrême les qualités et les défauts ambiants. En ce qui nous occupe, comme les Français de notre époque, ils sont peu portés vers l'action. Non seulement ils ne la célébreront pas, mais ils essaieront même d'en détourner, parce qu'ils sont des écrivains, c'est-à-dire, par définition, des êtres à la sensibilité exacerbée, ressentant plus vivement encore, par conséquent, les effrois et les craintes de leurs contemporains, parce que rien ne vient chez eux contre-balancer les effets de leur éducation, parce que leur métier les livre à une vie purement livresque dans le milieu artificiel de Paris, parce que

tout concourt, surtout lorsqu'ils sont avec cela bureaucrates, ce qui tend à devenir assez général en ce moment, à les empêcher d'avoir une échappée sur la vie normale.

Que l'on compare leur œuvre à celle des écrivains anglo-saxons. Tandis que ceux-ci, sauf de rares exceptions, glorifieront les hommes d'affaires, ces énergies que rien ne trouble, ces « hommes de fer », suivant la si énergique expression américaine, qui, en édifiant leur fortune privée, augmentent la fortune publique, les nôtres célébreront la vie purement intellectuelle ; ils étudieront des *cas* de psychologie compliqués et très anormaux, des *cas parisiens*. Le héros sera malhabile en affaires, car il est très distingué de se faire rouler par les usuriers, les hommes de loi, ou même ses simples fournisseurs; mais il aura peut-être lu les vers « durement bottés » de Lucain, s'il est très lettré, ou quelques abscons sonnets de décadents, s'il l'est moins. Et avec la glorification de telles idées, on marche vers la ruine, vers la décadence. De cela nos auteurs n'ont cure, nous le savons, et M. Huysmans rirait bien si on lui objectait que ses volumes ont eu un effet dissolvant sur l'énergie déjà si vacillante de ses jeunes lecteurs. Mais n'est-il pas du devoir des autres, de ceux qui ne veulent pas que la « société crève » encore, de montrer le danger, de crier halte-là ?

On peut ne pas demander aux écrivains, aux penseurs, d'être des hommes d'action : c'est assez de produire de belles œuvres. A chacun sa tâche, mais qu'ils ne détournent pas ceux qui les lisent d'accomplir la leur. Les chanteurs et les poètes du moyen âge n'avaient point combattu probablement tous les combats qu'ils chantaient, et cependant avec quelle magnificence ils les ont célébrés ! Que nos écrivains imitent les poètes et les chanteurs du moyen âge.

On comprend maintenant que M. Huysmans n'ait pas placé son idéal social dans un avenir qui lui paraît devoir être encore pire que le passé, dans un avenir qui de plus en plus appartiendra aux gens énergiques. Les des Esseintes, les Durtal, les Carex, les des Hermies sont des êtres faibles, des gens qui ont fait leur temps, et que le progrès, ou, pour ne pas choquer

M. Huysmans, l'évolution doit fatalement éliminer de la société.

Pour de telles gens, une époque semble avoir été possible, c'est le moyen âge. Du moins, avec le recul des siècles, telle est l'idée que nous nous en faisons.

Il y avait bien des désagréments en ces temps-là, mais cela n'est pas pour effrayer M. Huysmans. Il se sent si en sûreté aujourd'hui, qu'il regrette « le teint maintenant ignoré de l'homme interné jusqu'à sa mort dans un cachot pluvieux, dans un noir *in pace...* ».

Maintenant, regardons un peu en arrière. N'est-ce pas vraiment, comme nous le disions en débutant, la haine de son siècle qui domine l'œuvre de M. Huysmans et l'explique? Cette haine, nous avons essayé d'en donner les raisons. A une cause générale, à un phénomène social dont l'influence est subie par beaucoup de Français, sont venues se joindre, chez l'écrivain, différentes particularités qui ont accentué ses tendances naturelles : sa qualité d'écrivain, et d'écrivain issu d'une vieille famille de peintres flamands, son métier de bureaucrate et son état de vieux garçon. Voilà pourquoi peut-être tous ses personnages sont des êtres anormaux, pourquoi ses femmes sont absolument exceptionnelles dans un sens ou dans l'autre : des prostituées, des religieuses ou des servantes de curés, voilà ses types favoris. Mais la femme dans la beauté et la grâce de la maternité, il ne la connaît point.

Puis, suivant l'évolution de son état d'âme; nous l'avons vu, toujours par dégoût de son époque, et de ses contemporains, se réfugier dans le catholicisme. Plus que la beauté de ses cathédrales, le silence de ses cloîtres l'a attiré, et, insensiblement, à la suite de cet état d'âme, il a été amené à placer son idéal religieux au moyen âge, de même qu'il y avait placé son idéal social ; de façon que, par un résultat bien compréhensible, ce fut cette époque qui réalisa pour lui le triple idéal social, artistique, religieux.

Ces idées religieuses de M. Huysmans, nous ne les analyserons pas longuement. Nous voudrions cependant, maintenant

que nous avons montré comment l'auteur y est arrivé, voir où elles mènent.

On pourrait s'amuser à relever certaines particularités assez plaisantes de son catholicisme. Nous ne le ferons pas, car nous ne sommes pas compétent pour cette discussion.

Son catholicisme est-il le vrai? D'aucuns prétendent que non. Nous ne prendrons pas parti dans ce débat, mais ce que nous pouvons montrer, c'est que M. Huysmans prend justement dans le catholicisme, nous ne dirons pas les formes passées, mais celles qui, dans l'état actuel de nos mœurs, semblent le moins répondre à nos besoins. En religion comme en art, Durtal va à l'extrême; et l'idéal pour lui c'est le cloître, et le cloître antique.

Il y va autant par dégoût du clergé séculier, qui lui paraît absolument inintelligent (on sait avec quelle âpreté il le critique) que par espoir d'y trouver le repos :

« Il s'exaltait (Durtal) en pensant aux monastères. Ah! être terré chez eux à l'abri des mufles, ne plus savoir si des livres paraissent, si des journaux s'impriment, ignorer pour jamais ce qui se passe hors de sa cellule parmi les hommes, et parfaire le bienfaisant silence de cette vie murée en se nourrissant d'actions de grâce, en se désaltérant de plain-chant, en se saturant avec les inépuisables délices des liturgies... »

C'est toujours la même antienne, les mêmes plaintes, les mêmes désirs, fuir, fuir bien loin du monde, se terrer profondément, et pour cela, quand on est catholique, le meilleur endroit, c'est le cloître.

M. Huysmans regrettera « ces charitables églises du moyen âge moites et enfumées, pleines de chants anciens, et de peintures exquises ». Qu'on y était bien pour prier, pour rêver, pour s'abandonner en une molle paresse dans les bras de Dieu! Ce côté oriental et pompeux du culte catholique a séduit M. Huysmans par son caractère artistique, mais surtout par son côté contemplatif. La contemplation semble dispenser de l'effort, puisque Dieu est là tout-puissant et que rien n'arrive sans sa volonté. Concept incomplet, nullement adéquat à l'es-

sence du catholicisme, mais auquel s'arrêtent volontiers beaucoup d'esprits.

Si nous voulions maintenant, en terminant, qualifier d'un mot l'œuvre de M. Huysmans, nous dirions qu'elle est essentiellement d'un *réactionnaire,* c'est-à-dire, au sens étymologique du mot, d'un homme qui, au lieu d'être en avance sur son époque, comme c'est le devoir et aussi la prétention des écrivains qui aiment assez à se dire conducteurs des peuples est en retard sur elle, quelquefois de plusieurs siècles.

Réactionnaire son idéal social, puisqu'il glorifie le moyen âge et contredit à l'heure actuelle les tendances nouvelles qui seules sont capables d'arrêter notre pays sur la pente où semblent glisser les races latines.

Réactionnaire son idéal religieux, puisqu'il préfère les formes religieuses instituées en vue des besoins passés à celles qui répondent aux exigences modernes.

Dangereuse enfin son œuvre, puisqu'elle développe encore notre propension naturelle vers le rêve, vers l'inaction.

Sans doute, en général, il n'est pas autrement périlleux de vanter le passé; heureusement ou malheureusement, cela ne le fait pas revenir. Pas plus que le vieillard ne reverra sa jeunesse, les sociétés ne reverront les formes anciennes de leur développement. La même eau ne coule pas deux fois sous le même pont, et Durtal a beau songer à son moyen âge et le regretter, il ne le reverra pas. Et nous l'y laisserions rêver tout à son aise, si pareil état d'âme n'avait l'inconvénient de retarder l'évolution, fatale du reste, de certains lecteurs. Aux époques de transition, quand il y a des gens qui hésitent, cherchant la voie, il est mauvais, au lieu de leur montrer le chemin de l'avenir, de les orienter vers le passé.

Maurice Bures.

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## III

### COMMENT SE FAÇONNE UN LYONNAIS

Le lecteur tient maintenant le fil d'Ariane pour se guider dans le labyrinthe des fabriques de soierie; il entrevoit le jeu d'action et de réaction entre les rouages de ces mécanismes compliqués, et les effets sociaux les plus remarquables amenés par la convergence ou la divergence des intérêts en présence.

Avant de passer du général au particulier, d'une fabrique à la fabrique lyonnaise, une étude est encore nécessaire, celle du Lyonnais. Pour expliquer l'industriel, voire l'industrie qui font l'objet de notre *essai*, l'ambiance où se meut le travailleur est un élément d'information aussi indispensable que la technique de la profession. Si le *canut* de la Croix-Rousse, si le *fabricant* de la rue du Griffon sont ce qu'ils sont, c'est beaucoup parce qu'ils vivent de la soierie, mais c'est aussi beaucoup parce qu'ils vivent à Lyon.

Examinons donc sommairement Lyon et le caractère du Lyonnais.

Examen délicat, s'il en fut. Le Lyonnais, — les lecteurs qui le connaissent un peu en rendront témoignage — le Lyonnais est un sujet d'observation déconcertant. Croit-on le tenir, il vous fuit. Il est par excellence l'être « ondoyant et divers ». Nous ne saurions donner meilleure idée des complications de sa physionomie morale qu'en cédant la plume à plus compétent que nous, à un célèbre politicien de Lyon, qui, heureusement pour la solidité de sa gloire, s'est fait un nom hors de la politique.

« Il est à remarquer, dit M. Aynard (1), que le type lyonnais n'a point encore été entrevu, ni par le théâtre, ni par la littérature, ni par l'opinion vulgaire ou même le préjugé courant. Tout le monde a une idée faite ou acceptée sur ce qu'est le Normand, le Gascon, l'Auvergnat, le Breton, le Picard, le Bourguignon ou le Marseillais. On perçoit même un sentiment vague de cet être complexe qui s'appelle le Parisien... Mais l'homme de Lyon, où retrouver ses traits? On ne le met point à la scène; on ne l'y berne point, on l'ignore... Michelet seul, par sa divination poétique, a pénétré en partie notre secret, en résumant Lyon dans la grande opposition de ses deux montagnes, la montagne qui prie et la montagne qui travaille, Fourvières et la Croix-Rousse ».

Et le fin observateur poursuit (1) :

« Le Lyonnais semble une race du Nord égarée dans le Midi, race de *travailleurs pensifs* qui, tout en portant haut ses regards, s'entend à exploiter la terre... Le Lyonnais s'agite dans les contraires, c'est pourquoi il paraît énigmatique. Tout se heurte en lui : il est actif et contemplatif, c'est un mystique intermittent secoué par le rude travail; il est mélancolique et crée Guignol..., envieux et compatissant, très intéressé et probe, de cœur chaud et d'aspect froid, aspirant très haut, osant parfois beaucoup, et se résignant facilement à la médiocrité obscure... C'est un inachevé; rien ne se complète ici, ni les monuments, ni les idées. »

Je me garderai d'ajouter un trait au portrait si achevé de l'*inachevé*. Mais la science sociale ne saurait se borner à constater, elle doit essayer d'expliquer. Tâchons donc de nous reconnaître dans les contradictions du caractère lyonnais, moins embrouillé peut-être en réalité qu'en apparence.

Et d'abord, posons un jalon. Si changeant que soit le Lyonnais, nous n'avons pas affaire à l'un de ces inconsistants dont les contradictions extérieures traduisent l'instabilité foncière; le Lyonnais n'erre pas de droite à gauche au gré du moindre

(1) *Lyon en* 1889, p. VII.
(2) *Id.*, p. X.

souffle, il ne se modifie pas d'heure en heure sous l'action de causes externes. Au contraire, ce *traditionnel* oppose une résistance sérieuse aux courants ambiants. Double, triple, multiple... il est toujours multiple de la même manière. S'il est malaisé de le définir, il est facile de le reconnaître. C'est un type compliqué, mais c'est un *type*. On sent, dans ce caractère plein de mystères, l'influence de siècles d'histoire tourmentée, l'effet persévérant de causes anciennes, opposées et puissantes, qui ont dû agir longtemps et fortement. Dans la vieille métropole de la Gaule, plus que partout ailleurs sur le sol français, ce sont beaucoup *les morts qui parlent*.

Du moment que le Lyonnais est un type, essayer de reconstituer ce type par la synthèse n'est pas une utopie, ce n'est qu'une entreprise assez téméraire. Le lecteur excusera la hardiesse ou au contraire l'*imprécision* de nos hypothèses. Pour comprendre la force actuelle, pour déterminer l'avenir vraisemblable de l'industrie lyonnaise, il faut bien essayer de voir *comment se fabrique un Lyonnais*.

Écartons de notre route un obstacle apparent.

« Au XVIII^e siècle, nous dit le plus compétent des historiens de Lyon, M. Steyert (1), l'ouvrier lyonnais d'origine était placé dans une condition d'infériorité qui le livrait à la domination de l'étranger... Le paysan, venu de sa montagne *avec un pécule* et surtout avec l'inappréciable avantage de n'avoir que lui à faire vivre, acquérait très vite une prépondérance marquée sur le prolétaire de la ville qui toujours se créait généreusement une famille. Alors que le premier parvenait à rassembler un capital, et à capter les bonnes grâces de quelque négociant, l'autre mourait misérablement à l'Aumônerie générale. »

Et le judicieux historien ajoute :

« Cette différence remarquable entre deux éléments de notre classe ouvrière n'est peut-être pas spéciale à notre ville, *mais elle en a été toujours le caractère essentiel*. Presque toute la

(1) Steyert. *Histoire de Lyon*, III, 373.

noblesse sortie du commerce lyonnais a pour origine un heureux paysan... Certains exemples sont demeurés légendaires.

« On se rappelle ainsi Blaise Denys de Cuzieu, l'échevin de 1733... qui parlait patois aux séances consulaires et le fameux Tholozan, le montagnard des Alpes, l'homme aux sabots et à la pièce de vingt-quatre sous... dont le splendide hôtel fait encore l'ornement de la place qui porte son nom. »

Quatre siècles plus tôt, à quelques détails près, même phénomène :

« En résumé (au XIVe siècle) (1), les habitants de Lyon se recrutaient parmi les paysans, qui, *ayant réalisé un certain pécule*, venaient le faire fructifier, attirés par les immunités et les profits que l'on pouvait obtenir dans la grande ville. C'est cet élément qui a fourni l'aristocratie bourgeoise. »

Il ne faudrait pas croire que la Révolution ait relégué dans le passé l'histoire du campagnard mal dégrossi grimpant sur les épaules du citadin. Une odyssée contemporaine peut être rapprochée des aventures légendaires de Blaise de Cuzieu et de Tholozan. C'est celle d'une famille de la *basse vallée de l'Ain*, douée comme toute la race de cette contrée d'un remarquable *don de retournement*. Parti de son hameau en blouse bleue et en sabots, le père s'embauche dans une fabrique de parapluies et parvient à s'établir patron. Son fils aîné thésaurise tout en *osant :* c'est lui qui dirige aujourd'hui l'*office colonial lyonnais*, pendant qu'un frère cadet, lancé sur une voie différente, se fait un nom dans le monde de l'*occultisme*.

Cette conquête de Lyon par la campagne dont nous venons de donner quelques exemples, a dû s'opérer en tout temps. Alors que des familles urbaines disparaissaient, comme des organes ayant terminé leurs fonctions, des intrus s'implantaient à Lyon, et devenaient bientôt dominateurs. Naturellement, ces nouveaux venus apportaient dans leur milieu d'élection l'empreinte de leur milieu originaire, les caractères dus au *lieu*, au *travail* antérieur

(1) Steyert. *Histoire de Lyon*, II, 512.

dont la connaissance doit nous faire comprendre une partie de l'énigmatique physionomie lyonnaise.

En 1891, sur une population de 402.000 âmes, on comptait à Lyon 166.000 Français nés dans la ville et 220.500 dans les départements. Dans ce chiffre l'Ain figurait pour 38.000, le Rhône pour 37.000 (1).

Ce n'est pas la partie pittoresque de l'Isère qui fournit le principal appoint d'émigrants lyonnais. La montagne garde sa vie propre, et Grenoble ne se laisse ni absorber ni amoindrir (2).

Ce qui se dépeuple au profit des faubourgs lyonnais, c'est la *plaine dauphinoise* où l'on constate — phénomènes souvent simultanés aux environs de Lyon, — en même temps qu'une sérieuse immigration à la ville, un fort développement de l'industrie locale.

« Cette plaine, dit un appréciateur compétent (3) n'est pas d'une très grande richesse. Son sol, abandonné à lui-même, donnerait des produits médiocres... La grande culture y est inconnue, et la propriété très divisée. Les maisons, assez propres d'aspect, sont en terre jaune, sauf aux environs immédiats des carrières de pierre. Naguère, elles étaient couvertes de chaume. »

Voilà une *pépinière de Lyonnais* facile à caractériser : lieu de petite propriété, au sol ardu, produisant une race sobre, énergique, à horizon borné, mais d'une grande intelligence pratique, assez portée à la vie industrielle. Le Bas-Dauphinois fournira sur place de bons éléments pour la création d'industries locales, et aussi, le cas échéant, des éléments pour les fabriques lyonnaises.

Il en est de même du *montagnard beaujolais*, bien que les pics dont ce bûcheron exploite les sapinières, nous reposent agréablement de la plaine ingrate des environs de Crémieu, et rappellent les sites les plus pittoresques des Vosges.

« Dans l'ensemble (4), toute la contrée garde l'aspect de la

(1) Notes et documents de la Société de géographie (*Lyon et la région lyonnaise* Lyon, 1894), p. 114.

(2) *Id.*, p. XXXVII.

(3) Recueil cité, p. XXXVII.

(4) *Id.*, p. XXXVII.

vraie montagne. Les roches qui la constituent, très variées mais très dures, sont toutes imperméables... Partout les eaux ruissellent, donnant naissance à de nombreux torrents qui mettent en mouvement des moulins, des usines, des scieries. La montagne beaujolaise ne fut autrefois qu'une immense forêt; elle est encore en grande partie boisée...

On ne s'étonnera point que ce pays soit pauvre. Les fonds des vallées cependant y donnent de riches produits; le plus souvent ce sont des prairies qui les occupent. Partout ailleurs, les champs qui s'étagent sur les pentes exigent beaucoup pour rendre peu... Il est naturel que les habitants aient demandé à l'industrie les ressources que le sol leur refusait... »

Encore une race de détermination commode : de petits cultivateurs-bûcherons, dressés par un travail ardu et varié, entreprenants et énergiques, voués à la vie industrielle. Dans les vallées beaujolaises, comme dans les vallées vosgiennes, l'industrie naît *du bois et de l'eau* (1). Puis elle se transforme, sous l'action de causes secondaires.

Après les pays de petite culture, ou de petite culture alliée à l'art des forêts, voici, comme foyers de recrutement du Lyonnais, des *régions pastorales*, Alpes et Haut-Jura (2), dont les émigrants vont garder un certain temps les caractères que leur a imprimés l'herbe.

Les Alpins des hauts plateaux établis à Lyon montrent, d'ordinaire, peu d'attrait pour la fabrique. Ils réussissent dans d'autres professions, le commerce de détail, mercerie, papeterie, épicerie, etc., ou comme *gens de maison*. Au contraire, les *Barcelonnettes* ont envahi une branche de la fabrique, la *commission* de la soierie, fait qui s'explique : une bonne partie des étoffes exportées par commissionnaires se vend en Amérique, où les Barcelonnettes traitent avec d'autres Barcelonnettes.

A côté de régions pauvres, notons maintenant, comme pépinière

(1) Dans d'autres portions de la région lyonnaise, elle naît plutôt du *chanvre* (voy. l'article suivant).

(2) La Savoie et la Haute-Savoie figurent pour 17,500 dans le tableau des Lyonnais classés par provenance. Il faut songer aussi au Haut-Dauphiné, aux pâturages de l'Ain, etc...

du type lyonnais, certaines *oasis* riches, par exemple le chaînon calcaire du Mont d'Or, ainsi appelé, paraît-il, de la teinte jaune de ses roches, mais qui justifierait une autre étymologie de son nom.

Avec le calcaire apparaît la vigne et l'abondance. C'est la terre classique des fêtes populaires, des danses et des jeux ramenés par les vendanges...

On n'en finirait pas, si l'on voulait passer en revue toutes les petites contrées naturelles qui composent *la région lyonnaise*. Il y a là des pays de plaine et de montagne, de petite et de grande culture, de vignes, de forêts, de pâturages, etc... Ce qui surprend presque, quand on considère le renouvellement de Lyon par une campagne si bariolée, ce n'est plus que le Lyonnais soit un type complexe, *mais qu'il soit un type*, d'autant que, M. Steyert nous l'a fait remarquer, les anciens immigrants lyonnais étaient des *enrichis*, qu'ils constituaient non un *rebut*, mais une *élite*, présentant le *maximum* des qualités caractéristiques de leur pays d'origine, et qu'ils s'implantaient à la ville, non en *valets*, mais en *maîtres*.

« En surplus des germes divers laissés sur notre sol par toutes les invasions guerrières ou pacifiques, celtiques, galloromaines, burgondes, italiennes, attirées à Lyon aux différents âges historiques par l'attrait du milieu, *le mélange constant des hommes de nos montagnes et de nos plaines* engendre une variété de tempéraments, de qualités, d'aptitudes, dont est faite une population vaillante, laborieuse, active, économe, enthousiaste des choses nouvelles, avec des oppositions de caractère... qui déconcertent l'observateur et que Lyon résume si bien (1). »

Le climat lyonnais, du type *rhodanien*, — hiver glacial, été torride — souvent invoqué, et, à mon sens, un peu abusivement, pour expliquer *tout le Lyonnais*, doit au moins avoir pour effet de retarder la fusion des éléments en présence, d'empêcher le *mélange* de devenir *combinaison*. Aux beaux jours d'été, le Méridional peut encore se croire en Provence, et, pendant les

(1) Recueil cité, p. 17.

interminables brouillards, le montagnard beaujolais dans ses sapins embrumés.

Il n'est pas jusqu'à l'assiette de la ville de Lyon qui ne porte la race lyonnaise à résister plus longtemps à l'uniformisation. Lyon s'est agrandi, non par zones concentriques, mais par longeoles parallèles, marchant de l'ouest à l'est, englobant chaque fois des populations de formations aussi diverses que leurs intérêts. Les Brotteaux et la Guillottière, le *Belleville* de Lyon, firent, jusqu'à la Révolution, partie du Dauphiné.

En dépit de tant d'obstacles, le type lyonnais s'est constitué, et, une fois constitué, solidement maintenu.

Quelle que fût la variété d'origine et de formation des paysans qui renouvelaient la race urbaine, ils avaient en commun certains caractères essentiels. Issus habituellement de régions pauvres, où la culture subvient difficilement aux besoins de l'habitant, c'étaient en majorité des énergiques habitués à la lutte contre les éléments et accoutumés à triompher dans ce combat.

Les territoires pauvres sont la règle dans la *sphère d'attraction* de Lyon. « Si l'on met à part les vignobles des bords de la Saône et les pentes du plateau de la Dombes, la région lyonnaise, écrit M. Gallois (1), n'est pas un pays de riches produits agricoles. »

Aussi bien, les rares foyers d'opulence, disséminés dans cette zone ingrate n'ont jamais dû fournir un fort appoint à l'immigration urbaine. Leur rôle social vis-à-vis de la grande ville est autre. « *De certains pays contigus*, dit M. Charmettant (2), *Lyon reçoit les produits nécessaires à l'alimentation d'une nombreuse population industrielle*, des autres lui viennent une foule d'ouvriers sobres et énergiques. »

Par l'infiltration de ces énergiques la race lyonnaise a conservé l'endurance du paysan. Grâce à ces *nouveaux Lyonnais*, la population urbaine est restée aussi rurale que possible, au meilleur sens du mot.

Elle est encore restée autre chose. — Rappelons-nous que

(1) *Lyon et la région lyonnaise*, p. 52.
(2) *Réforme sociale*, juin 1885.

beaucoup de Lyonnais qui tiennent, qui tenaient surtout jadis le haut du pavé, sont ou étaient fils ou *fils de fils de leurs œuvres*, qu'ils devaient soit leur élévation, soit celle de leur père ou aïeul, à une économie fructueuse et méritoire, mais peut-être aussi... un peu trop stricte. Seul, le long usage de la fortune rend les uns assez ménagers, les autres assez prodigues des biens de ce monde.

D'ailleurs, si le Lyonnais est *serré* dans la vie de tous les jours, il compense la médiocrité de son train par des largesses dans les grandes occasions. Lyon, la ville de l'épargne, est la ville de la charité; les festins donnés par les Lyonnais à leurs amis de passage sont devenus légendaires... Mais laissons pour le moment *le Lyonnais des grands jours* et revenons à notre montagnard entrant tout ébaubi dans la cité fascinatrice, avec sa vieille formation dauphinoise ou beaujolaise.

Si ce *déraciné* peut garder à la ville et même communiquer à ses compatriotes d'élection certaines qualités très fortement chevillées en lui, il est à prévoir cependant que le *frottement* va lui infuser des qualités nouvelles et lui faire perdre beaucoup de son *goût de terroir*.

Quelle que fût la valeur des ruraux qui, à toutes les époques ont vivifié la race lyonnaise, ils n'en offraient pas moins, sous le rapport de l'influence à exercer ou à subir, de graves infériorités vis-à-vis du noyau auquel ils s'incorporaient.

C'étaient des *isolés*, différant de formation avec la population à laquelle ils se mêlaient, mais différant aussi de formation *entre eux*. Les résistances qu'ils opposaient à l'action de leur nouveau milieu ne s'additionnaient pas toujours; souvent elles s'annulaient.

Ensuite, comme origines familiales, beaucoup devaient appartenir à une variété de *demi-communautaires*, *habiles à changer d'appui*. Telle était la formation du futur fabricant de parapluies, quand il descendit du hameau *bas-bugiste* de *Thol*.

Si ces demi-communautaires lâchaient la famille qui les patronnait insuffisamment, c'était pour s'*accrocher* ailleurs, par exemple à la fabrique, et tout porte à croire qu'à la seconde génération,

beaucoup étaient plus *canuts* que les *canuts* pur sang. On rencontre encore maintenant de ces nouveaux Lyonnais plus Lyonnais que les Lyonnais de souche.

En outre, surtout si nous nous reportons aux époques lointaines, les campagnards, attirés à la ville par les avantages d'une vie rémunératrice, se trouvaient assez frustes par rapport aux citadins qu'ils fréquentaient. Lyon fut toujours un foyer *intellectuel* et *mondain* intense. L'élément rural pouvait dominer matériellement l'élément *lyonnais de Lyon*, mais il s'humanisait vite au contact de la grande ville.

Le type lyonnais, à mon sens, est moins un produit de l'*hérédité matérielle* que de l'*hérédité morale*. Je qualifierai le *nouveau Lyonnais*, celui qui a maintenu à tracer les âges, la vitalité de la race urbaine, *un parvenu amoureux de tradition*. Mais, avant d'acquérir des qualités *urbaines*, le nouveau venu en acquérait d'autres, moins séduisantes, en revanche plus immédiatement pratiques, des qualités de *commerçant* (1).

La première chose qui frappe, quand on jette les yeux sur une carte de la région lyonnaise, c'est la situation privilégiée de la ville, au centre d'un carrefour naturel de premier ordre.

« Au pied de ses collines (2), imposées par le relief du sol, convergent plusieurs grandes routes, dont les voies ferrées modernes ont dû s'accommoder, comme autrefois les voies romaines. C'est d'abord celle du Rhône et de la Saône qui, en se continuant sur le Rhin, ouvre une communication facile entre la Méditerranée et l'Europe du Nord; c'est elle surtout qui a commencé la fortune de Lyon, à une époque où les rivières étaient encore les plus pratiques des routes... Par la plaine du bas Dauphiné, Lyon est en relation facile avec Grenoble qui occupe le débouché naturel des vallées alpines; par le Haut-Rhône et les défilés de l'Albarine, avec Genève et la plaine suisse; par les vallées du Gier et de la Brevenne, avec la Loire... Par la vallée de la Turdine, au delà du mont Tarare, on débouche

1 Je parle du nouveau Lyonnais d'*autrefois* : le nouveau Lyonnais d'aujourd'hui acquiert plutôt des qualités d'*industriel*.

2 *Lyon et la région lyonnaise*, p. XLIII.

sur Roanne. Enfin, beaucoup plus au nord, à la hauteur de Châlon, s'ouvre entre la Saône et la Loire la large dépression de la Dheune et de la Bourbince, qu'utilise aujourd'hui le canal du centre. Faut-il rappeler encore que, de la Saône, on arrive aisément à la Moselle, et que les Romains avaient projeté de creuser là un canal qui vient seulement d'être construit? »

Considérons la plus naturelle et la plus ancienne de ces routes : la route fluviale. Lyon n'est pas seulement sur le parcours de cette voie internationale de première grandeur, il se trouve au point le plus remarquable du trajet. Le Rhône, que les bateaux venant de la Méditerranée ont pu jusqu'alors remonter presque en droite ligne, décrit auprès de Lyon un coude brusque.

La Saône prolonge au nord la grande artère de pénétration sud-nord.

Entre le Rhône *impétueux* et la Saône *indolente*, le contraste est saisissant; il a frappé depuis Jules César tous ceux qui ont contemplé l'union des deux cours d'eau. Mais ce contraste n'offre pas seulement un thème à de jolies antithèses, il est le point de départ d'une série de faits économiques et sociaux.

La navigation sur une rivière paisible n'est plus la même que sur un torrent majestueux. Le tirant d'eau diminue, comme la force du courant à briser.

Les voyageurs et marchandises transportés de la mer à Lyon et qui doivent continuer plus au nord, éviteront difficilement un transbordement en cet endroit.

Lyon marque donc un *relai*, une *halte forcée* sur l'un des grands chemins fluviaux d'Europe, sur celui qui a joué le principal rôle, peut-être, comme voie de pénétration pour le commerce et la civilisation antiques.

D'ailleurs, par une heureuse coïncidence, Lyon se trouve près de la *ligne de partage des eaux*, à deux journées de marche de la Loire, sur laquelle les marchandises de la Méditerranée peuvent facilement redescendre vers l'Océan. Une bourgade de *transporteurs* devait se créer tôt ou tard en un endroit tellement prédestiné aux transbordements... puis aux échanges. Et pourtant, historiquement, il est de fait que l'*oppidum segusiave* a

précédé l'agglomération gauloise romaine *assez hypothétique* de *Condate*.

L'origine de Lyon fut, en effet, toute militaire. Les Celtes, tentés par la facilité de défense du lieu, construisirent sur le plateau de Saint-Just un de ces refuges temporaires où, pendant la guerre, une nombreuse population s'entassait avec ses récoltes et ses troupeaux (1). En temps de paix, la citadelle demeurait vide. Aussi, quand des colons romains chassés de Vienne par une sédition patriotique vinrent chercher un refuge sur le mont appelé *Lugdunum*, ils purent s'y installer sans mécontenter les Ségusiaves, et l'oppidum celtique devint colonie romaine. Bientôt, grâce aux avantages du lieu, grâce à la protection de César, grâce aux *routes stratégiques* d'Agrippa et de Claude, la colonie *Copia Claudia Augusta Lugudunum* était capitale politique, militaire et sociale de la Gaule chevelue. A propos du faisceau de routes artificielles rayonnant de Lugdunum, remarquons d'ailleurs qu'elles étaient un peu préparées par le carrefour fluvial : l'embranchement appelle l'embranchement.

La colonie chère à Claude possédait dans ses dénominations un nom d'heureux présage, *colonia Copia, colonie Abondance*. Par sa situation, Lyon était voué aux industries de transport et au commerce. Une circonstance assez secondaire fit évoluer la cité militaire vers sa destination normale.

Les Ségusiaves avaient été, avec les Éduens, les premiers Celtes de la Gaule chevelue à se mettre en rapport avec les marchands des établissements grecs, puis romains, de la Narbonnaise. Un des grands « avantages » que les barbares de tous les temps ont retiré de leur premier contact avec une civilisation avancée est un goût immodéré pour les boissons spiritueuses. Les Ségusiaves et leurs voisins n'échappèrent pas à la contagion. Pour une amphore de vin, ils cédaient un jeune esclave.

L'empereur Domitien (2), craignant que la multiplicité croissante des vignobles ne détournât trop de bras de l'agriculture,

(1) Steyert, *Histoire de Lyon*, p. 61.

(2) Un *lapsus* m'a fait écrire dans une étude précédente *Dioclétien* pour *Domitien*.

prit une mesure radicale, que des autocrates modernes ont imitée parfois sans la connaître : il ordonna l'arrachage de toutes les vignes gauloises.

« Le penchant irrésistible des Gallo-Romains pour l'ivrognerie, dit M. Steyert (1), ne fut pas diminué par la suppression des vignobles indigènes. On se jeta avec fureur sur les vins d'Italie dont la qualité était supérieure. Lyon devint le centre de ce commerce. »

Du commerce des vins au négoce en général il n'y avait qu'un pas, il fut vite franchi. L'histoire commerciale de Lyon sous les Romains mériterait un volume. Le bas quartier des *Kanabac* — Lyon comme Marseille pouvait jadis se vanter de sa *Canebière* — devint un foyer de transactions animées où se pressait une foule bariolée, où mille nationalités se coudoyaient...

La chute de l'Empire porta un rude coup à la prospérité commerciale de Lugdunum. N'importe, l'élan était donné. Dorénavant, dans la cité de Plancus et d'Agrippa — c'est même une des raisons du rôle politique relativement faible joué par Lyon depuis l'invasion des barbares — le *négoce* devait toujours l'emporter sur l'*armée*.

Une route, soit terrestre, soit fluviale, peut agir de deux manières distinctes sur les agglomérations qu'elle traverse : ou bien elle entraîne les populations routières au dehors, ou bien elle attire l'étranger vers ces populations. Souvent les deux actions se combinent, et, suivant l'époque considérée, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui prédomine.

Ce fut la double destinée de Lyon d'être parfois plutôt une pépinière d'émigrants, parfois plutôt un centre d'immigration. Lyon avait joué le second rôle à l'époque romaine, il le joua de nouveau un peu avant ce qu'on est convenu d'appeler l'ère moderne, par l'inauguration des fameuses *foires*. Je cède encore la parole à l'historien qui a si bien fait revivre le vieux Lyon, non seulement dans ses vicissitudes politiques, mais dans sa physionomie morale et sociale.

(1) Steyert, *Histoire de Lyon*, I, 247.

« Les conditions du négoce (1) s'étaient profondément modifiées depuis l'antiquité ; la navigation maritime entre autres agissait avec des moyens plus perfectionnés et une indépendance qui lui assurait une supériorité marquée. Nos capitalistes lyonnais ne voyaient plus les marchandises exotiques débarquer directement sur leurs quais. Habitant une ville située profondément dans l'intérieur des terres, ils ne pouvaient guère aller chercher outre-mer les produits dont ils faisaient trafic (de l'aveu même de M. Steyert, ils y allaient encore quelques siècles plus tôt). Ils étaient les tributaires des armateurs de Gênes et de Marseille. L'établissement de foires internationales dans leur ville les affranchissait en partie de cette obligation. »

« Ces foires (2) constituèrent la plus complète application du *libre-échange* qui ait été réalisée. Toutes les marchandises étrangères quelles qu'elles fussent étaient admises. Elles entraient et sortaient sans avoir à payer aucun droit et aucune taxe. Toutes les monnaies d'or et d'argent avaient libre cours. Tous les négociants, de quelque pays qu'ils fussent, sauf cependant les Anglais... placés, même en temps de guerre, avec la nation à laquelle ils appartenaient, sous la sauvegarde du roi, conservaient l'exercice de leurs propres lois civiles, et vivaient à Lyon comme s'ils avaient été dans leur patrie. Enfin, un tribunal fut institué pour le règlement de toutes les affaires, la solution de toutes les difficultés qui pouvaient surgir, et fut investi d'une autorité si étendue que ses décisions étaient exécutoires dans toute l'Europe. »

L'inauguration des *foires franches* marque le début d'une seconde ère de prospérité pour la ville comme *lieu d'échange*, prospérité, qui, avec quelques éclipses et en déclinant graduellement, atteignit la Révolution. Entre les deux périodes, où les routes qui rayonnent autour de Lyon agirent comme force *centripète*, se place une époque intermédiaire où leur rôle fut, ce qu'il est redevenu de nos jours, le rôle inverse, celui d'une force *centrifuge*.

(1) Steyert, *Histoire de Lyon*, II, 614.
(2) *Id.*, *id.*

On vit, au XII^e siècle, un gentilhomme lyonnais, Pons de Chaponay, préférer le gain à la gloire, et courir la France, l'Europe, l'Orient, pour les besoins de son commerce. Riche, considéré, comblé d'honneurs, il fut chargé de missions de confiance par l'empereur de Constantinople. En ces temps lointains, les *épiciers* lyonnais rivalisaient d'initiative avec les armateurs de Marseille et allaient eux-mêmes quérir au loin les précieuses denrées qui faisaient l'objet de leur négoce (1).

Que le commerce *en grand* s'exerce au dehors ou sur une place *internationale,* son rôle social est sensiblement le même ; il développe au plus haut degré l'initiative, la finesse, l'*entregent*. Les vieux commerçants de Lyon étaient en outre renommés pour leur probité, leur sûreté, leur ténacité, pour une prudence qui n'excluait pas une sage audace, et aussi, il faut bien l'avouer, pour leur parcimonie. Ces caractères s'expliquent quand on se rappelle l'origine des Lyonnais *de qualité,* paysans enrichis dressés à l'effort et à l'épargne par des siècles de lutte contre un sol rebelle.

Une profonde sympathie régnait au XVI^e siècle entre les *Lyonnais de Lyon* et une colonie allemande attirée sur leur territoire par les avantages concédés aux *nations*. Cette entente que ne put même troubler la différence de religion, en une cité et à une époque où la foi était si intransigeante, est attribuée par la majorité des historiens à la ressemblance des caractères. Même amour de la vie de famille (2), même simplicité de goûts, même horreur du luxe extérieur, même probité commerciale. Le Lyonnais du XVI^e siècle était déjà ce qu'est encore son successeur du XIX^e : *un peu un Allemand,* mais pas un Allemand de petit trou. C'était une sorte d'Allemand de ville hanséatique, ou, mieux encore, *un Allemand de Nuremberg*.

Puisque nous en sommes au XVI^e siècle, à cette époque se place le début d'un mouvement qui devait avoir une profonde réper-

(1) *Histoire de Lyon,* II, 357.

(2) Voir, dans la *Science sociale* de l'an dernier, ce que nous avons dit de la solidité de la communauté familiale au moyen âge en *Bresse* et en *Bugey*, deux petits pays qui, au moins *géographiquement* et *socialement*, firent toujours partie de la région lyonnaise.

cussion sur la vie sociale de la cité. Lyon, de métropole purement commerciale, devint ville à demi industrielle. Si l'influence du lieu *actuel* incline le Lyonnais au négoce, celle du lieu et du travail *antérieur* le dispose encore mieux peut-être au travail de l'industrie. Les ateliers montés depuis cent ans dans la région lyonnaise l'ont été souvent, non par des émigrants de Lyon, mais par des *paysans du cru,* de même formation et de même race que les *nouveaux Lyonnais.*

Les causes occasionnelles de la transformation furent d'abord *les foires*, qui attirèrent tant d'étrangers à Lyon, puis les guerres de la Renaissance, qui firent tomber les barrières entre la France et l'Italie.

Turquet, le véritable fondateur de la *grande fabrique* lyonnaise, n'était pas tisseur, mais négociant. Il faisait commerce de toutes espèces de marchandises, et eut l'idée d'appeler à Lyon des ouvriers italiens. En 1552, dix-sept ans après le début de l'industrie, douze mille personnes vivaient de l'entreprise nouvelle (1).

D'ailleurs, en un tour de main, Lyon était devenu grande ville industrielle. On y fabriquait les objets les plus divers : articles de *mercerie*, de *chapellerie*, de *poterie*, *cartes à jouer*... Par cette transformation du travail de ses habitants qui s'est poursuivie d'âge en âge et est à peu près complète depuis la révolution, Lyon a peut-être perdu quelque peu de son initiative — celle-ci s'est surtout *canalisée* — et de sa connaissance du dehors — le Lyonnais s'est par trop *replié sur lui-même*. Mais la race a acquis ces qualités *techniques* qui feront à tout jamais sa force et sa gloire. Deux industries brillèrent, dès le début, d'un éclat particulièrement vif; elles caractérisent à merveille les deux tendances maîtresses de la *ville antithèse* : ce furent *la soierie* et *l'imprimerie.*

Baptiser Lyon *une ville hanséatique du Midi,* y voir un *Francfort français,* un *Hambourg de l'intérieur*, c'est apercevoir juste une moitié de la vie lyonnaise, c'est en méconnaître la princi-

(1) Steyert, *Histoire de Lyon*, III, 68.

pale séduction. *Foyer d'initiative pratique,* Lyon est en même temps un *brillant foyer d'idéal.*

Plusieurs causes vouaient la cité de Plancus à une vie intellectuelle intense. D'abord, sa situation et ses origines. Le Rhône, qui baigne le pied des collines lyonnaises, fut le grand véhicule de la culture antique en Gaule. Des colonies *prospères* et *lettrées,* Marseille, Arles, Vienne, s'échelonnèrent sur ses rives ou près de ses rives civilisatrices.

Lyon, plus qu'aucune cité rhodanienne, devait être profondément pénétré par la culture des conquérants. C'était la capitale politique, sociale, commerciale, religieuse, le *Washington* gaulois où les peuplades renouaient périodiquement le pacte fédératif qui les unissait à Rome.

Les germes littéraires, artistiques, philosophiques, etc., qui tombent sur le sol lyonnais peuvent pousser plus ou moins dru, se propager plus ou moins vite, il est rare qu'ils s'épuisent. Lyon est une des villes *aux plus longues traditions.* Doit-il ce caractère au mécanisme de renouvellement de sa classe dirigeante, qui force les *nouveaux Lyonnais,* intelligents, mais un peu frustes, pour pouvoir dominer complètement les *Lyonnais de Lyon,* à se mettre d'abord à leur école?

Aussi bien, *le confluent avec coude du Rhône* marque un *arrêt* pour les idées comme pour les marchandises. Une petite phrase accompagne sur la carte de Peutinger le nom de Lugdunum, elle est caractéristique : *Usque hic leugas!* Au nord, ce sont les lieues, c'est la Gaule chevelue, ce sont les mœurs, c'est l'esprit des soumis de force, à peine modifiés au contact de leurs vainqueurs. C'est la barbarie, mais c'est l'avenir. Au sud, ce sont les milles, c'est la Gaule latinisée, ce sont les mœurs, c'est l'esprit des métamorphosés par la culture romaine, c'est la civilisation brillante et éphémère!

Par sa position à une halte d'une grande voie de pénétration et à la lisière des pays froids et des pays chauds, *sur un coin du Nord enfoncé dans le Midi* (1), Lyon est *naturellement* point fron-

(1) Les météréologistes considèrent Lyon comme un centre du froid par rapport à la région voisine, d'où *les brouillards.*

tière, non seulement *entre peuples*, mais *entre civilisations*. Il le demeura longtemps *historiquement*. Il le fut à l'époque romaine entre la Narbonnaise et la « Gallia braccata » ; il le redevint au moyen âge entre la France et l'Allemagne. Point de contact entre civilisations, point d'échange pour les idées, donc foyer intellectuel : pour l'intelligence, comme pour le corps, le mouvement n'est-ce pas la vie?

Une route terrestre, aujourd'hui d'apparence un peu secondaire, mais grande par son passé, par sa portée sociale, se détache à Lyon de la voie fluviale. C'est celle (1) « qui, remontant la petite rivière de la Turdine, franchit la montagne de Tarare au col des Sauvages, et, laissant sur la gauche le plateau forézien, descend directement vers un ancien gué de la Loire auquel la ville de Roanne paraît devoir son nom... C'est elle qui met en rapport la France du Sud-Est, et par elle l'Italie, avec la France du Nord-Ouest, qui relie, on peut le dire, deux civilisations bien distinctes, quoique réunies depuis 700 ans sous le même nom et le même régime politique. Si elle n'a pas donné passage aux grandes masses armées, il n'en est pas moins vrai que le courant pacifique et restreint qu'elle a favorisé a été, par son caractère, par sa continuité, l'un des véhicules les plus actifs du progrès de notre France » (2).

Lyon pratique eut une double importance, l'une comme *carrefour*, l'importance commerciale, l'autre comme centre de vie locale, l'importance industrielle. Lyon intellectuel devait avoir aussi une double importance, l'une comme *foire aux idées*, l'autre comme foyer de vie autonome, littéraire, philosophique, artistique, etc.

La littérature, l'art lyonnais, toujours *très lyonnais*, offrent certaines particularités sur lesquelles nous devons insister, car elles expriment admirablement les aspirations de la grande ville.

« Il est frappant, dit M. Aynard (3), qu'Ampère, Ballanche et Laprade, Soulary et Jean Tisseur; J.-B. Say, Camille Jordan et

(1) A peu près représentée par le chemin de fer Lyon-Tarrare-Roanne.
(2) Steyert, *Histoire de Lyon*, I, p. 7.
(3) *Lyon en* 1889, p. xv.

Gerando; le maréchal Suchet, Hippolyte Flandrin; Paul Chenavard, Puvis de Chavannes et Meisonnier représentent notre double esprit dans ses manifestations élevées. Est-il malaisé de retrouver notre goût pour les hautes spéculations et les rêves chez le grand Ampère... dans la Palingénésie du doux Ballanche, dans Psyché et les poèmes évangéliques de Laprade... dans l'idéalisme de Chenavard... dans les compositions douces et grises d'Hippolyte Flandrin, dans la poésie profonde et le noble naturalisme de Puvis de Chavannes?... Les autres tendances de l'esprit lyonnais s'accusent en Suchet qui fait la guerre comme un Fabius Cunctator... en J.-B. Say, l'un des illustres maîtres de la science économique,... en Gerando pour qui la science est l'instrument de la bienfaisance, dans Camille Jordan, le bon sens et la probité en politique, dans Soulary dont on peut rapprocher la perfection poétique de celle de Meisonnier, deux maîtres de cet art minutieux que nous retrouverons chez le tisseur de soie. »

Du second esprit, des sommités lyonnaises pratiques, pas grand' chose à dire, c'est le Lyonnais que nous avons suivi, le *gagne-petit* ou le paysan enrichi devenu commerçant ou industriel, qui, plongé dans un foyer d'intelligence désintéressée, tourne à l'*intellectuel* en conservant certaines de ses tendances antérieures. Mais l'esprit de rêverie poétique étonne dans la *grande ville hanséatique du Midi.*

Remarquons cependant que Nuremberg, qui fut, comme Lyon, *un foyer commercial puis industriel*, et, comme Lyon, *le siège de foires internationales*, est la patrie des Peter Fischer et des Hans Sachs, de l'art idéaliste et de la spéculation raffinée. Ce n'est pas sans une raison profonde, c'est par l'effet d'une de ces affinités mystérieuses que l'on subit parfois sans en avoir conscience, que l'on a vu de bon gros Lyonnais, des brasseurs d'affaires, des *strugglers for life* ou simplement des faiseurs d'économies, acclamer presque les premiers en France cet idéaliste transcendant qu'est Richard Wagner, et surtout l'œuvre destinée à glorifier les deux tendances rivales, *mystique* et *réaliste* de la *ville-sœur*, les maîtres chanteurs de Nuremberg!

Lyon, nous l'avons vu, devait être foyer intellectuel et artis-

tique. Ce culte de la pensée et du beau, en quel sens pouvait-il s'exercer? Le lecteur connaît le climat si revêche qui impressionnait tellement *Petit Chose* (1), mais eût laissé parfaitement froid un montagnard beaujolais habitué aux cieux peu cléments, et, pour cette raison peut-être, rêveur avant d'être lyonnais. Lyon est la ville la moins propre aux manifestations exubérantes, celle où le luxe se montre le moins *avantageux*. L'art Lyonnais peut être *naturaliste* — réaction de l'esprit pratique — il n'est jamais *sensuel*. Quand l'esprit pratique n'intervient pas, l'art se dégage le plus possible de la matière, il s'affine, il s'*éthérise*. La méditation s'*éthérise* aussi en une spéculation transcendante. Lyon est la patrie du *solide*, du *minutieux* et de l'*éthéré*, jamais du *clinquant*, rarement du *brillant*.

Les deux Lyon de la vie privée ont fait le Lyon de la vie publique. L'histoire politique interne de la cité se résume en une lutte entre une oligarchie *ploutocratique* formée de parvenus issus du négoce (paysans enrichis, *plus* gros commerçants) et je ne dirai pas une oligarchie intellectuelle, mais une oligarchie protectrice de l'intelligence, l'Archevêque et son entourage et, dans la suite des temps, le chapitre noble et lettré des *comtes de Lyon*. Si la *république lyonnaise* n'est pas devenue rapidement une Venise au petit pied, au gouvernement soupçonneux et tyrannique, elle le doit, pour une part évidemment, à l'action modératrice d'un pouvoir supérieur, impérial (2), puis royal, mais pour une bonne part aussi à son puissant clergé. L'Archevêque, même dépouillé par les parvenus de ses prérogatives sérieuses, profitait des derniers privilèges qui lui restaient, par exemple la présidence de la *Fête des merveilles*, pour prendre en main les intérêts de l'intelligence... et ceux de la *démocratie*. A la fin du XVIII^e siècle encore, on voit les *comtes de Lyon* imposer leur médiation, momentanément efficace, pour faire cesser une *Rebeyne* qui ruinait à la fois les fabricants et les ouvriers

(1) Lyon est le pays des *sautes de climat*, mais la brume excessive l'emporte encore de beaucoup sur le soleil excessif.

(2) On sait que Lyon fit partie un certain temps de l'empire germanique.

Pendant un grand nombre de siècles, de la chute de l'Empire romain à la Révolution française, Lyon ne connut guère que deux classes dirigeantes, le clergé d'abord omnipotent, et les parvenus, finalement presque tout-puissants, avec tout en haut, depuis 1312, date de l'annexion de la ville par la France, l'autorité royale, lointaine et peu armée. La noblesse d'épée n'intervint dans les destinées de la ville qu'indirectement, sous une forme très douce, semi-ecclésiastique, sous celle d'un chapitre noble, protecteur des lettres, défenseur attitré des humbles et des faibles.

Lyon fut longtemps, — jusqu'à la victoire à peu près complète de la ploutocratie — et demeura toujours un peu une *vraie république*, où chaque citoyen avait sa part à la chose publique, et jouissait de toutes les libertés compatibles avec l'intérêt général. Comme *république de parvenus*, Lyon ne rentrait d'ailleurs pas dans le type courant. Grâce à la lutte de diverses classes pour l'autorité suprême, les *parvenus en place* empêchaient moins facilement qu'ailleurs leurs successeurs de *parvenir* à leur tour.

« De toutes les villes de province qui étaient dotées de franchises, écrit M. Steyert (1), Lyon était celle qui possédait les libertés les plus étendues... Il est certain que la ville ne cessa jamais de jouir des droits municipaux... Aussi loin que les documents nous les montrent, on trouve les habitants qualifiés *bourgeois*, et en possession de grands privilèges. »

A ces privilèges civiques et politiques s'ajoutaient des libertés économiques considérables dues à la situation frontière de la cité, à ses traditions commerciales, aux avantages que trouvèrent les rois de France à en faire une ville ouverte, etc. Le travail à Lyon était *à peu près* libre; cet *à peu près* nous semblerait peut-être aujourd'hui terriblement oppressif.

Un long usage de libertés, *très relatives*, mais toujours remarquables pour l'époque, devait laisser des traces dans le caractère lyonnais. D'abord il a contribué à doter tout un fonds de la population de Lyon (2) de l'esprit *conservateur*, au sens poli-

(1) *Histoire de Lyon*, II, 419.

(2) Tous ceux qui n'ont pas versé dans la tendance contraire, l'*illuminisme*. — L'antithèse !

tique du mot. Remarquez que Lyon était à la fois *ville frontière* et *ville d'enrichis pacifiques*. Les industriels, les commerçants, voire les ouvriers de carrière qui composaient l'élément stable de la cité appréciaient la sécurité que leur offrait un pouvoir traditionnel, dont ils sentaient moins que d'autres le joug trop absolu, grâce à l'interposition d'autorités locales plus ou moins issues d'en bas. Au contraire, un gouvernement d'occasion, brutal et malassis, devait, à la fois, alarmer la prévoyance et révolter le libéralisme de ces vrais *républicains d'origine*. Quand la Révolution jeta ses premières lueurs troublantes, l'esprit chimérique du Lyonnais des grands jours put momentanément l'emporter, et Lyon donner avec frénésie dans les idées nouvelles. Mais bientôt les tendances libérales et pratiques du Lyonnais de tous les jours reparurent; elles provoquèrent cette explosion d'indignation, ces prodiges d'héroïsme qui demeureront l'éternel honneur de « Ville Affranchie ».

Conservateur en politique et généralement en religion (1), le vieux Lyonnais, qu'il faut soigneusement distinguer des nouvelles couches mal assimilées, est au point de vue social un *franc démocrate*. Le canut en particulier possède les deux caractères spécifiques du démocrate, la soif de parvenir, et la rage d'empêcher son voisin de se hausser beaucoup plus que lui.

D'ailleurs si, comme Français et citoyen, le Lyonnais aime généralement à être *gouverné*, comme industriel et commerçant, il entend être protégé le moins possible. La ville cosmopolite des foires franches, la cité originaire de la *lettre de change* est restée la ville du *libre-change*, le dernier boulevard de l'économie politique « orthodoxe », du *laissez-faire*, *laissez-passer*.

Aujourd'hui cependant, pour des raisons sérieuses et que nous exposerons longuement, un certain nombre de patrons soyeux, un plus grand nombre d'ouvriers, affichent des tendances nouvelles et réclament pour le tissu de soie même protection que pour l'étoffe de laine et de coton. Mais les vieux Lyonnais jettent la

(1) Quand il n'est pas révolutionnaire et athée par principe, — encore l'antithèse! *L'athéisme mystique* est aujourd'hui la note dominante à la Croix-Rousse.

pierre à ces novateurs et les accusent, ce qui est grave à Lyon, de n'être pas Lyonnais.

De toutes façons, Lyon, *grandi par la liberté*, restera grand par les effets de la liberté. L'initiative *industrielle* est trop fortement chevillée à la race pour être anémiée par ce remède nécessaire quelquefois, mais parfois si débilitant, des tarifs protectionnistes.

L'enquête à grands coups de ciseaux à laquelle nous avons procédé, l'esquisse à grands coups de crayon que nous venons de tracer de la vie lyonnaise à travers les âges, permet-elle au lecteur de se reconnaître un peu dans les contradictions de la *ville antithèse?*

Faisons d'abord dans ces *antinomies* la part du climat, dont les « sautes de température » expliquent certaines « sautes d'humeur », la part du mélange des hommes de plaine et de montagne, du Midi et du Nord, avec forte prédominance de Septentrionaux au tempérament énergique...

Et puis, comme nous nous occupons de soierie, reportons-nous à la Croix-Rousse, il y a trente ans, lors des dernières campagnes un peu brillantes du tissage urbain.

Voici un *chef d'atelier* dont le père descendit avec un bas de laine mal garni de son coteau granitique. Bien que toute son existence se soit écoulée à Lyon, le transplanté garde l'empreinte de sa montagne. Vingt générations de bûcherons, de défricheurs, de travailleurs infatigables, revivent en ce *bûcheur*. C'est un sobre, un économe. Pour un peu, il aurait, comme son prédécesseur du siècle dernier, un habit *de viande* qu'il endosserait aux fêtes où l'on se permet cette douceur et se contenterait, les jours ouvrables, du *hareng tout entier* traditionnel.

Père peu débonnaire, il peine pour que ses fils soient plus que lui, et voit déjà l'aîné *rondier* chez quelque gros fabricant. Fils lui-même fort respectueux, il ne pouvait pourtant s'empêcher de sourire des sentences un peu naïves de son père dont il trouvait la prudence par trop timide.

Élevé dans la grande cité industrielle qui garde tant de ves-

tiges de sa vieille gloire commerciale, auprès de Savoyards, de Dauphinois, d'Auvergnats, etc., mal assimilés mais déjà *vieux Lyonnais* de cœur, le fils de cultivateurs bûcherons a perdu sa rusticité originaire. La ville lui a donné de l'entregent, de la finesse, de l'initiative. Il se trouve tout autre qu'un cousin resté aux champs, et devenu, à l'occasion, *tisseur d'uni*. Lui se sent un peu *mécanicien* et *artiste*. Encore s'il pouvait, s'il voulait dire tout ce qu'il pense!

Derrière le patient au masque placide que nous contemplons, attelé à sa besogne harassante, *tissant silencieusement des choses brillantes*, vit un autre homme que nous ne voyons pas. L'âme des Ballanche, des Ampère, des Laprade a frôlé son âme moins légère. Comme eux, le pauvre tisseur a son idéal; comme eux il songe, parce que, comme eux, il est Lyonnais.

Les deux tendances caractéristiques du Lyonnais, l'esprit réaliste et l'esprit méditatif, exceptionnellement unies, au prix de sacrifices réciproques en quelques intelligences très pondérées, un Suchet, un J.-B. Say, un Meisonnier, coexistent généralement sans fusionner et sans se nuire. Le Lyonnais n'est pas un composé de pratique et de rêveur; il est *un pratique, plus un rêveur*.

Le *pratique* gouverne la vie de tous les jours; il devient ce tisseur émérite, ce patron sagement progressiste, ce commerçant fin et prudent, ce financier avisé, que l'observation superficielle aperçoit seuls à Lyon, et qui lui semblent seuls représentatifs de la grande ville.

Mais, derrière le *pratique*, le méditatif ne perd pas ses droits. Il travaille, il spécule, il crée, il rêve surtout. Un jour, las de son rôle effacé, il veut vivre son rêve, et force son hôte, comme dit M. Aynard, à se mettre au régime de l'excès accidentel qu'Hippocrate conseille aux forts tempéraments.

Sous la rude écorce du cordonnier de Nuremberg cousant péniblement ses escarpins, vit Maître Hans Sachs, le songeur, le prophète bouleversant les règles de l'art, et entrevoyant la suite des révolutions sociales. Sous l'écorce plus impénétrable du tisseur lyonnais un songeur vit aussi, plongé dans une méditation intense.

Parfois le rêveur pense à son art. Pendant que la navette court sur la chaîne, qu'une main agile la lance et la saisit, l'intelligence court plus vite que la trame. Elle cherche, elle élabore, elle crée. C'est Breton, c'est Jacquard, c'est Falcon, inventant et perfectionnant les rouages de la fameuse mécanique!

Mais quelquefois la douceur de rêver entraîne le songeur vers des horizons moins strictement professionnels. Il pense, qui sait? peut-être à ce nouveau paradis terrestre que des prestidigitateurs trop habiles ont fait miroiter devant ses yeux éblouis!

Un jour, le rêveur veut vivre ce trop beau rêve. Alors le travailleur économe, rangé, prudent, devient pour une heure l'émeutier qui voit rouge, et crie : « Mort aux patrons!... » L'instant de folie calmé, l'illuminé rentre dans sa demeure close, le pratique se remet à la besogne, le patient se rassied au métier où nous allons le retrouver tantôt, en pénétrant plus avant dans l'intimité de la *grande fabrique*.

H. DE BOISSIEU.

(*A suivre.*)

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## RÉCIT DE NOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

## IX

### EFFETS SUR NOTRE VIE PRIVÉE (1)

A dix-huit ans, âge de l'absolutisme, admirateur passionné et naturellement sans réserve, de Balzac, je demandais à son œuvre la science de la vie.

Un de ses personnages me semblait incarner l'idéal du jeune homme qui prétend tirer intensivement de la vie tout ce qu'elle peut donner. C'était Henri de Marsay.

Henri de Marsay avait consacré sa première jeunesse à l'amour; à trente ans, sa virilité déjà mûrie l'avait tourné vers l'ambition; à quarante ans, premier ministre, « desséché au contact des affaires », il gouvernait les hommes.

Un regard rétrospectif sur l'enfance scolaire dont je sortais me montrait que cet idéal était la conséquence logique des principes dont on m'avait pénétré avec l'esprit classique. On m'avait enseigné l'admiration des héros de l'antiquité : je prenais exemple sur les héros modernes.

« Le collège est l'image de la vie. Elle aussi est un concours, me disais-je. Comme dans sa classe, il s'agit, dans le monde, d'être le premier. La vie de Henri de Marsay est la seule qui vaille la peine de vivre. »

L'attrait de cet idéal se comprend aisément; c'est tout bonne-

(1) Voir les huit livraisons précédentes.

ment le monopole de la vie, sa confiscation au profit d'un seul. Être le premier, c'est, à soi tout seul, être plus que tous les autres. La gloire du premier ministre est supérieure même à celle du roi. La royauté est due à la naissance ; la présidence du conseil est conquise par la valeur.

Si la grandeur de cet idéal est d'auréoler un seul homme de toute la gloire disponible, en revanche, il n'est pas accessible à beaucoup de gens. Admettons, comme au collège, qu'il est encore honorable de compter dans les dix premiers, et que, dans la vie, après l'illustration de l'omnipotence, on peut se contenter d'une certaine supériorité, de la « distinction ».

En somme, il m'apparaissait que l'honneur de la vie avait pour base *la domination* et qu'il était réservé à une élite de le satisfaire. *C'était l'aristocratisation du bonheur.*

Je remarquais que les ratés de cette formation — et je ne m'étonnais pas de les voir nombreux — étaient pour la plupart pauvres, forcés au travail, mais révoltés. Un petit nombre d'entre eux étaient riches, jouisseurs et sans désir de s'employer.

Rapidement, je me suis reconnu appelé à être un de ces ratés. La fortune allait-elle devenir pour moi aussi « une assurance contre le travail? » Pour n'avoir pas l'envergure nécessaire au haut vol des Marsay, devais-je éteindre, en moi, toute aspiration à la vie?

Heureusement, comme le mulet de la fable avait débuté par les prétentions auxquelles lui donnaient droit sa mère la jument, pour se souvenir, plus tard, de son père l'âne, je pouvais me réclamer de deux formations. Pendant quatre ans, j'avais été élevé dans une pension anglaise. Si j'avais choisi, tout d'abord, un idéal, je pouvais, instruit par l'insuccès, me tourner vers l'autre.

Que nous demandait-on dans cette pension? Étrange contradiction. Dans cette institution d'une société hiérarchisée, on ne nous demandait plus, comme dans nos universités qui se piquent de préparer des citoyens pour la société la plus férocement égalitaire, d'être le premier, ni même dans les dix premiers fatidiques, ni dans la première moitié de la classe, dernière conces-

sion qui cependant exclut encore de la vie honorable la moitié de l'humanité. On ne nous faisait pas concourir, on ne nous donnait pas de places, on ne nous demandait de surpasser aucun de nos camarades; mais on exigeait de nous, chaque jour, un effort, un petit progrès; on nous demandait de nous surpasser nous-mêmes. Le plus fort, le mieux doué, se voyait fort bien réprimandé quoique son devoir l'eût classé premier, parce qu'il ne paraissait pas en progrès sur son travail précédent. Quant à celui qui eût été le dernier, il pouvait s'entendre dire : « C'est très bien ; vous avez fait un grand progrès sur la dernière fois. » Ainsi chacun pouvait et devait travailler, mais alors être satisfait. Bien plus, on nous cachait la supériorité de fait de tel ou tel élève, de crainte de l'enorgueillir et de décourager les autres. Cette noble émulation, vantée chez nous, était blâmée et imputée à la vanité ou à la jalousie.

Avec cette éducation, le soin, le souci de « sa gloire », expressions chères à Louis XIV et, après lui, aux héros de la légende napoléonienne, était remplacé, chez chacun de nous, par le sentiment de sa responsabilité, dont la satisfaction, indépendante du résultat obtenu, était au pouvoir de tous. Ainsi, tout le monde devait travailler, même le premier, puisqu'il concourait avec lui-même et que le seul fait de sa supériorité ne lui donnait pas le droit aux louanges et au repos. Tout le monde pouvait être honorablement heureux, même le dernier, pourvu qu'il s'efforçât de bien faire. Ainsi se maintient dans la vie la loi du travail pour le riche qui se considère comme un « travailleur payé d'avance ». Ainsi le pauvre travailleur n'est pas réduit à la révolte par le retrait de la satisfaction légitime que donne la tâche accomplie, quelque minime qu'elle soit. Le bonheur ne semble plus le partage des oisifs. C'est au cri de « Vive labeur! » que marche une société ainsi formée dans laquelle l'effort est plus prisé que le résultat immédiat.

Avec cette formation, l'idéal du bonheur n'est plus dans la domination, mais dans l'*indépendance;* l'honneur n'est plus dans la supériorité, mais dans le perfectionnement. On s'aperçoit que le devoir de la vie est la lutte contre soi-même et non

contre les autres. Être son maître, ne devoir rien à personne, choisir sa voie, régler son effort, tel est le but. L'infériorité réside dans l'incapacité, dans le fait d'être à charge aux autres, la supériorité, dans la capacité à aider les faibles sans leur rien demander. La grandeur de ce bonheur sans gloire, mais non pas sans honneur, est d'être accessible au grand nombre. *C'est la démocratisation du bonheur.*

Je m'en rendis compte bien vite en constatant que je n'avais aucune chance d'enfourcher, à l'instar de Napoléon le Grand, la cavale française, indomptable et superbe, des *Iambes* de Barbier.

Confiné dans la vie privée, comme le mulet mis au moulin se souvint de son père l'âne, cette formation me revint en mémoire. Ma pension anglaise n'était-elle pas plus justement l'image de la vie, *qui n'est pas un concours?* Le sentiment de responsabilité qu'elle m'avait inculqué se réveilla, en même temps que le souvenir de la satisfaction que pouvait goûter le dernier élève, pourvu qu'il progressât. Je ne méprisai plus mon moulin, et pris la résolution de me satisfaire en y travaillant de bon cœur.

Rendant définitivement à Dieu la gloire que célèbrent les anges, probablement meilleurs juges que nous du partage des attributions, puisqu'ils peuvent comparer et classer les mérites des deux parties, je me trouvai recevoir, en échange, la paix qu'ils souhaitent aux hommes de bonne volonté. Contraire était la méthode de Marsay qui se réservait la gloire et laissait sans doute la paix à Dieu.

Dire que, renonçant à la vie publique, je me contentai de la vie privée, serait inexact. Cette vie privée, je m'y trouvai aussitôt comme dans mon élément, elle combla toutes mes aspirations et j'en suis arrivé à conclure que, pour les hommes, la paix est supérieure à la gloire. Des exemples fameux ont prouvé que le bonheur se rencontre rarement dans la poursuite de cette gloire si prônée.

L'étude de la vie privée devint pour moi une passion.

Contribuer, après l'avoir organisée chez moi, à la restauration de la vie privée chez d'autres, me parut un but grandiose,

digne de tous mes efforts, bien plus noble, plus élevé, plus grand, que mon idéal précédent, puisqu'il ne tendait plus à mettre l'honneur de ma vie dans la domination de mes semblables, mais dans leur affranchissement. Cette nouvelle conception est incompatible avec la précédente. Elle lui est infiniment supérieure, puisque celui qui s'en inspire, au lieu d'étouffer la vie autour de soi, vise à l'épanouir. Cette nouvelle conception doit détruire l'autre et la remplacer, par droit de conquête.

Seulement, il ne s'agit pas de poursuivre la restauration de la vie privée des anciens, qui ne produit pas ce résultat, mais de restaurer celle des modernes. Ce fut mon erreur, en arrivant à la campagne. La vie privée n'existant presque plus chez nous, je demandai à la tradition la forte organisation qu'elle avait connue jadis et que je voulais donner à la mienne; je cherchai mes exemples dans le passé, où elle avait existé, et tentai la restauration de la vie privée en prenant comme modèle la vie privée d'autrefois. C'était tenter la restauration d'un passé défunt, de « feu le passé ». J'échouai et je me convainquis qu'il n'est pas donné à l'homme de ressusciter le passé : il est mort. « C'est, comme dit l'ours, un cadavre; ôtons-nous, car il sent ! »

Comme dans mon exploitation, après l'échec de la culture officielle, je rompis avec la tradition et, par tâtonnements, je m'engageai dans une voie nouvelle qui me donne satisfaction, malgré les défectuosités et les défaillances de notre marche.

Ce n'est pas, en effet, par vanité — notre vie en répond, car nous ne travaillons pas pour une galerie absente — que j'ose ainsi m'appesantir sur le « haïssable moi ». Je ne vante pas les qualités du voyageur, mais les avantages de la route nouvelle qu'il a rencontrée; c'est reconnaissance pour une méthode dont j'éprouve chaque jour les bienfaits insoupçonnés, et non désir de montrer une habileté personnelle à me tirer d'affaire, habileté qui n'existe pas, puisque j'ai partout commencé par échouer.

Si nous proclamons notre bonheur, ce n'est pas par manque d'usage; nous voulons le faire envier, parce qu'il est le fruit d'une méthode nouvelle pour nous, dont l'importance capitale sera d'augmenter le nombre des heureux, des satisfaits. C'est là

notre plus grand intérêt. Faire envier notre bonheur n'est pas le risquer, c'est permettre à d'autres d'en jouir chez eux. C'est bien là la supériorité de la nouvelle méthode. De Marsay, pour écarter un rival, avait intérêt à faire considérer son bonheur comme inaccessible à tout autre qu'à lui-même ; il eût été cruel de s'en prévaloir devant le reste des hommes à qui il était défendu d'y prétendre, et dangereux, en le faisant, d'éveiller les convoitises. Pour nous, c'est le flambeau auquel nous souhaitons d'en allumer d'autres ; il peut communiquer sa flamme sans la perdre. Si donc, devant pareille ambition, quelques préjugés barrent la route, s'il faut s'exposer au reproche de manquer au bon goût et au respect de sa vie intime, ces apparences ne sauraient nous arrêter ; il faut avoir le courage de sauter par-dessus les obstacles dont on prétendrait empêtrer une marche bienfaisante.

Ce mur fameux de la vie privée, qu'il est de bon ton de respecter chez autrui pour s'en abriter soi-même, est une invention de la vie mondaine qui, visant l'apparence, cache derrière lui la réalité qui fait sa faiblesse. Elle pousse des cris d'orfraie devant la moindre tentative d'escalade. Là où la force est dans la vie privée, ce mur, n'abritant plus rien de mystérieux, peut être de verre. On ne s'y réfugie pas pour les tristes besognes qu'amène la liquidation des apparences ; on ne lave son linge sale en famille que quand on le trouve trop malpropre pour oser confier cette besogne au blanchisseur. Celui dont le salon a absorbé toutes les ressources invoque la pudeur de la vie privée pour cacher une chambre sordide, qui, jurant avec les appartements de réception, révèlerait la réalité ; celui dont le salon est d'accord avec le reste, laisse simplement voir sa maison et cette visite augmente la bonne impression des visiteurs. La maison de verre abrite fort bien la pudeur des sentiments ; la vie privée qui se cache n'est pas toujours respectée. Plus de sanctuaires sont profanés par des confidences avilissantes derrière l'éventail que par la vue de leur cadre matériel.

J'ai encore à aborder une autre objection capitale et que je connais par expérience. « Vous êtes riche, me dit-on. Vous

prêchez des vertus de luxe. » Et l'on trouve que ce ne peut être intéressant. Mais d'abord la richesse est légitime en soi; il faut qu'elle soit entachée d'un vice pour mériter la réprobation. A notre époque surtout, la plupart des riches sont fils de leurs œuvres; la fortune est si difficile à conserver sans le travail! Je sais bien qu'il est des fortunes mal acquises, mais elles sont « l'accident » et n'ont pas de durée.

Autrefois la poursuite de la richesse était moins âpre, moins universelle. La fortune provenait souvent de la faveur et sa conservation n'impliquait pas le travail, mais seulement l'ordre d'une vie rangée. On honorait alors la richesse. On considérait comme une preuve de capacité le fait de l'acquérir, de vertu celui de la conserver. On méprisait la pauvreté endémique comme une preuve d'infériorité ou de vice. On en arrive aujourd'hui à mépriser la fortune chez les autres comme la conséquence du vol ou comme le fait de l'oisiveté alors qu'on l'envie pour soi-même et qu'on la poursuit, et à honorer la pauvreté comme si elle était la conséquence de l'honnêteté et du travail. C'est peut-être trop absolu.

On disait autrefois « pauvre mais honnête ». Souffrons aujourd'hui qu'il y ait des hommes « riches mais honnêtes », et adressons-nous à eux. Ils sont intéressants, quoique en minorité. Ils le sont, non par leurs besoins, mais par ceux auxquels ils pourraient répondre. Ils représentent une puissance dont le pays a besoin et qui trouve actuellement peu d'emploi par leur faute. Ils en souffrent, ils souffrent aussi des entraves que suscite autour d'eux un sentiment envieux, généralement répandu, et dont les conséquences retombent justement sur la masse. Si je m'adresse aux riches, c'est qu'il faut des exemples qu'eux seuls peuvent donner. Ils sont nécessaires même pour entraîner vers la campagne les hommes capables d'y faire fructifier un capital emprunté, mais qui n'auront le courage de le faire et la facilité de se le procurer que sur le vu de succès confirmés. C'est ainsi que le propriétaire doit précéder le fermier. C'est à ces propriétaires riches qu'il est d'abord intéressant de trouver un emploi : ce sont eux qui manquent le plus à la campagne, eux dont

elle a le plus besoin. Or il est évident que, pour être actuellement propriétaire rural, il faut être assez riche. Mais à quel point ?

Je crois pouvoir dire, d'après mon expérience personnelle, que, pour vivre confortablement à la campagne, une famille a besoin de pouvoir disposer de 12.000 fr. par an, au minimum, une fois installée. Au-dessous de 12.000 fr., elle se tirera mieux d'affaire en ville; au-dessus de cette somme, elle vivra mieux à la campagne. Les personnes disposant de ce revenu sont encore, assurément, la minorité; mais il existe dans nos villes beaucoup plus de familles, remplissant ces conditions financières, qu'il n'en faudrait pour fertiliser, directement et par l'exemple, jusqu'au dernier champ.

Celles d'entre elles qui, ayant le sentiment de la responsabilité qu'implique la fortune, y joindront la religion de l'effort, trouveront à la campagne un beau théâtre pour y déployer leur énergie et légitimer, sans conteste et aux yeux de tous, leur richesse par des bienfaits inscrits sur le sol, au plein jour et qu'eux seuls pouvaient produire. Leçon de choses permanente, sans réplique, qui annihile les théories subversives.

Il s'agit maintenant d'indiquer l'organisation de notre vie privée nouvelle et, par quelques exemples, d'en donner les résultats comparés à ceux que nous avions obtenus par la voie traditionnelle. Je ne parlerai que du point de vue matériel; mais nous avons vu que c'est la conception même de la vie, l'idéal du bonheur qui a changé. L'évolution intellectuelle, morale et religieuse, a donc naturellement marché de pair. Seulement nous l'étudierons à loisir dans toute la seconde partie de cette étude. Ces résultats sont partout absolument l'opposé des premiers. Ils proviennent du changement d'idées qu'a déterminé notre évolution culturale et nous semblent supérieurs, puisque nous avons toujours adopté les nouveaux après expérience faite des anciens.

Autrefois nous voulions pourvoir directement, par nous-mêmes, par nos gens, à tous nos besoins et aux leurs. Nous voulions nous suffire en nature chez nous, faire tout à la maison. Dès lors, un nombreux personnel était indispensable. Non seulement

il fallait beaucoup de gens pour répondre à ces besoins, mais il fallait prévoir les accidents pour ne pas être pris à l'improviste; des doublures étaient nécessaires. Nous arrivions ainsi à onze domestiques, dont sept à la maison. En temps ordinaire, ces gens n'étaient pas suffisamment occupés. Aussi recevaient-ils les gages du pays, qui sont peu élevés. Nous étions mal servis, et ils se disputaient entre eux.

Nous visons aujourd'hui à faire le moins possible à la maison, à faire venir de l'extérieur tout ce que nous pouvons. Notre personnel s'est réduit de onze domestiques à cinq, dont quatre seulement à la maison, le cocher-charretier étant en dehors. Encore, dans ce nombre, compte ma vieille nourrice qui ne nous a jamais quittés, qui est « aux Invalides », mais que je ne remplacerai pas. Un personnel composé d'un ménage domestique-cuisinière et d'une femme de chambre bonne d'enfants, répond à tous les besoins et est facile à trouver comme à conserver. Des femmes de journée suppléent aux imprévus. Avec une bonne organisation de maison, l'eau, le gaz, le calorifère, etc., on peut réduire le service sans aucune privation. De fait, nous sommes actuellement bien servis, et nos gens vivent en paix. En revanche, ils sont logés, nourris, payés, comme nul ne l'est dans le pays. Notre ménage reçoit par exemple 150 fr. par mois. De plus, nous leur constituons en assurances des retraites après un certain laps de temps. Il y a là, en ce qui concerne la question des domestiques, un effet de la conception nouvelle du patronage que nous avons indiquée. Cependant, tout compte fait, la diminution du personnel compense au delà l'élévation des salaires.

Nos gens restent à la maison. Ma nourrice sert ma famille depuis 43 ans; mon domestique, fils d'un jardinier de mon père, la sert depuis 36 ans. Il s'est marié le lendemain de mon mariage. Sa femme est donc depuis plus de dix ans à la maison. Il n'est pas jusqu'au cocher de la nouvelle organisation qui ne tienne très visiblement à sa place. Quand nous aurons besoin de remplaçants, la réputation de la maison est faite. Nous aurons le choix.

Ceux qui ont l'expérience de la campagne savent quels sont

les ennuis et les difficultés que l'on éprouve avec le personnel de maison. Nous les avons connus aussi, mais, à présent, nous avons conquis de ce côté une paix qui paraît assurée.

Voici quelques exemples de ces réductions de besoins domestiques.

La lessive à la cendre, qui sent si bon, qui n'abîme pas le linge, si prisée de la bonne maîtresse de maison d'autrefois, nous est revenue fort cher, en nous donnant de gros ennuis. Il a fallu organiser un lavoir couvert, une buanderie; cinq femmes passaient une semaine à couler, laver, etc. Puis venaient les repasseuses qui s'installaient dans la lingerie en colportant et ressassant, au grand détriment de notre paix domestique, tous les potins qui occupaient leurs loisirs. Elles s'éternisaient jusqu'au retour de la prochaine lessive, de telle sorte que le blanchissage avait pris le rang d'une institution permanente. Ces femmes arrivaient le matin et commençaient par déjeuner — c'est l'usage — elles dînaient avant de partir, à quatre heures en hiver. Car la journée finit avec la nuit. Tandis que je rêvais de linge en celluloïd, elles complotèrent une grève. Un jour, elles me firent demander et me déclarèrent qu'il leur fallait un supplément de vin. Elles remportaient déjà chez elles du vin dans leur panier, mais elles trouvaient qu'elles n'en remportaient pas assez. C'était à prendre ou à laisser. Elles m'expliquaient, en effet, qu'elles restaient les seules laveuses du pays. Une telle était malade, une telle était partie. Elles prévenaient ainsi mes velléités de résistance. Il n'y avait pas à dire, la retraite était coupée, j'étais pris, il fallait en passer par leur volonté, céder ou rester avec la lessive sur les bras. Je n'hésitai pas à faire donner le vin et elles triomphèrent. Seulement elles ne furent plus appelées. Une lessiveuse les remplaça qui, menée par une seule femme, fait la besogne au tiers de prix. La première lessive a été une affaire; notre laveuse d'occasion craignait la vengeance de ses rivales. Elle n'eût pas demandé mieux que de la faire manquer, de prouver que l'instrument ne valait rien, de brûler notre linge. Il fallut la diriger nous-mêmes, mais le résultat fut acquis.

Du même coup, nous liquidâmes ces bonnes repasseuses en faisant un forfait avec la plus intelligente, enchantée et bénéficiant de l'entreprise de repasser chez elle notre linge à la pièce. C'est ce que nous ferons pour la lessive lorsque la bonne femme dont c'est l'apanage et qui en tire le plus clair de ses ressources, aura disparu.

Ainsi, économie de temps, d'ennuis, de potins et d'argent pour nous; pour l'ouvrière, augmentation de bénéfices et de satisfaction.

La suppression du potager a amené exactement les mêmes résultats. Ma femme, à la place des légumes, reçoit les gages du jardinier, mais ne peut arriver à les dépenser en légumes; elle fait des économies de ce chef. En attendant les bénéfices du verger qui a remplacé le potager, j'économise toutes les dépenses accessoires qu'entraînait celui-ci. Le jardinier était indolent et mécontent; le garde, intéressé aux fruits, est actif et de bonne humeur.

Mais, me disait ma voisine :

— J'admets que vos légumes vous coûtent plus cher à produire qu'à acheter; j'admets que votre potager ne vous fournisse jamais tous vos légumes; j'admets qu'il vous donne des ennuis.....

— Pardon, interrompis-je, il me semble que cela suffit pour entraîner sa suppression.

— Je vois ce que c'est, dit son fils intervenant, vous voulez éviter tous les ennuis à la campagne. Oh! alors!... et il semblait penser : Ce n'était pas la peine d'y venir. »

— Non, continua la dame, mais le potager est un intérêt, une occupation. On va voir pousser ses légumes, et puis des légumes tout frais, à peine cueillis, c'est si bon!

— Il est vrai que, théoriquement, ce légume est supérieur; mais, en pratique, cette supériorité, chez moi, a toujours été plus apparente que réelle. Je ne mange pas d'abord le légume que je veux. Nous sommes, par exemple, au régime forcé des petits pois quand la planche est entamée. De plus, nous avons actuellement les légumes comme ils nous plaisent; nous n'achèterions jamais aux maraîchers qui nous fournissent, ni au marché, ces

pois durs et gros comme des balles de pistolet, que notre jardinier savait choisir de préférence, parce qu'ils fournissent davantage, et que nous consommions avec résignation parce qu'ils venaient de chez nous. Nous nous trouvons bien près à la campagne, pour les légumes, de la situation qu'ont connue les ports de mer pour le poisson. Les riverains maritimes étaient seuls autrefois à manger du poisson. Maintenant, ils sont parfois forcés de le faire venir de Paris, tandis que les Parisiens n'en manquent jamais. Que l'on ne puisse nulle part manger de poisson aussi frais que là où on le pêche, ni de légumes aussi frais que là où ils poussent, je l'accorde, mais je constate, en même temps, que c'est précisément à la campagne qu'il est le plus difficile de se procurer de bons légumes, à la mer de beaux poissons.

Notre voisine soupira; elle était trop sincère pour contredire ces griefs qu'elle connaissait. Son voisin, dans ses confidences, ne venait-il pas de nous conter comment il volait ses œufs à la fermière de sa réserve.

« Elle me dit toujours qu'il n'y en a pas. Aussi, quand je veux des œufs à la coque, je me lève de bonne heure; je passe avant elle au poulailler, et j'en trouve. »

Il riait de sa malice. Il nous contait aussi un autre tour qu'il jouait à sa fermière. Elle faisait bien le beurre, mais elle en avait l'amour-propre, elle tenait à remettre chaque semaine au coquetier de passage une belle motte dont on lui faisait compliment et, pour cette satisfaction, elle refusait d'en fournir à son maître. Il eût bien pu l'exiger, puisque c'était un produit de cette réserve, faite pour fournir d'abord à sa consommation, et dont on ne devait vendre que le surplus; mais il savait qu'en ce cas, tout revenu de la réserve aurait disparu et elle se soldait déjà en perte. La fermière aurait prouvé que l'on prenait tout le beurre pour le château, que c'était une vraie « gabegie », que ça faisait de la peine de voir pareil gaspillage. Aussi, pour ne froisser personne et pour ne pas compromettre tout à fait ses maigres revenus de culture, s'était-il arrangé avec le coquetier et lui rachetait-il le beurre de sa réserve. Il pouvait ainsi manger son beurre!

La suppression presque totale de l'écurie a-t-elle produit de bons résultats? Le côté décoratif de notre vie a été évidemment atteint. De cinq chevaux, nous voici tombés à une grosse percheronne et à un âne. Qu'il y ait là une déchéance de prestige, nous ne pouvons le céler. Mais nous n'avions pas des chevaux pour le décorum; nous les avions pour assurer notre indépendance et pour notre agrément. Or nous avons montré que notre écurie, avec ses accessoires obligés, nous rendait dépendants et nous causait des ennuis. C'était donc par le principal qu'elle péchait. Où en sommes-nous maintenant?

Je reviens à cette bicyclette, louée faute de mieux et non sans quelque répugnance, à la mort de ma jument et en attendant un autre coursier.

Avec cette mauvaise bicyclette d'occasion, je faisais facilement toutes les courses habituelles que me permettait ma jument de pur sang.

« Etrange instrument, pensais-je. C'est bête, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est pratique. En huit jours je me suis débrouillé là-dessus; en un mois j'ai été entraîné. Je vais maintenant plus loin, plus vite et avec moins de fatigue que je ne le faisais à cheval, quoique je sois rompu à l'équitation depuis mon enfance. Quand je m'arrête, je dépose ma machine dans un coin; je n'ai à déranger personne, ni à m'enquérir si ma monture n'aura pas un asile trop froid, ni à la faire bouchonner ou couvrir. La bicyclette a même ceci d'agréable, c'est qu'elle n'a pas de caractère. Avec elle je n'ai à faire qu'à moi-même. Quand je suis énergique, elle marche; s'il fait chaud, elle ne demande pas à s'emballer. L'ardeur de ma jument ne correspondait pas toujours à la mienne, et réciproquement. Et puis la bicyclette ne reste pas confiée, avec crainte, pendant les absences, à un cocher qui en abuse; on n'est pas forcé de la sortir; je l'emmène dans le train, voyage avec elle et la trouve à l'arrivée *toujours* prête. C'est un admirable instrument d'indépendance. J'avais *découvert* la bicyclette. Elle donne assurément moins de prestige que le cheval, mais ce n'est pas pour le prestige que je parcourais notre forêt déserte. C'était par amour du grand air et du sport.

Puis, fait curieux, ma bicyclette me faisait bénéficier d'un esprit de solidarité; j'étais entré dans un grand parti qui me soutenait et m'encadrait. Déjà colon et plutôt enfant perdu par tempérament, cette impression était toute nouvelle pour moi, et j'en savourais la primeur, car elle n'était rachetée par aucune entrave à mon indépendance. La bicyclette me rendait sympathique un peu partout et un peu à tout le monde. Je m'en étais aperçu dès les premiers jours. Je tirais encore des bordées involontaires sur les routes, très attentif à mon guidon, quand un chien à vaches se mit à me poursuivre. Il me gênait fort, je le connaissais bien; il aboyait toujours après ma jument à la satisfaction des femmes qui s'amusaient à la voir se cabrer. Un chevalier de la pédale me croisa en ce moment. Il s'émut du danger que courait un confrère novice : « Attendez, me cria-t-il, je vais vous en débarrasser. » Et, mettant pied à terre, auprès d'un tas de pierre, s'attaqua au chien. Les femmes aussitôt de s'écrier : « Petit loup, petit loup, mais viens donc! » Mais mon sauveur, un garçon boucher ou quelque chose d'approchant, non content de cette soumission : « Ah! je m'en vais vous dresser, tas de... » Il les invectivait de la plus rude sorte. « Pourtant, pensais-je en rappelant des souvenirs nombreux, si j'avais été à cheval, il aurait plutôt excité le chien. »

Dès lors, j'attribuai à la pratique de la bicyclette une supériorité sociale sur celle du cheval. J'admirai le peu qu'il faut pour rapprocher des classes en apparence irréconciliables. Je donnai une bicyclette à mon garde; quand je revendis la mienne au marchand qui m'en fournissait une autre nouveau modèle, mon domestique la racheta. Mon cocher en a une; les commissions devinrent faciles à la maison. Je me réjouis de voir mes gens profiter d'une saine récréation et de passer moi-même à un sport dont le plaisir est accru par la pensée qu'il est à la portée de tout le monde, qu'il n'excite pas l'envie, qu'il ne me crée pas une distinction dans un ordre de choses apparentes et inférieures.

Depuis, ma femme s'est mise à la bicyclette, et y prend grand plaisir. Ce sport même nous unit, tandis que, depuis notre ma-

riage, son cheval de selle était resté à l'état d'aspiration irréalisée. J'ai trois filles; elles auront leurs trois bicyclettes. Que deviendrais-je s'il me fallait me munir de cinq chevaux de selle avec accessoires, y compris les hommes d'écurie! J'en frémis. Heureusement je suis hors de danger.

Donc, à tous les points de vue, je pense avoir gagné au change. Nous faisons tant de bicyclette que nous négligeons l'automobile; nous nous en sommes peu servis. Parfois cependant nous désirons faire quelque lointaine course en voiture qui dépasserait les capacités de notre unique cheval. Oh! alors c'est une merveille! Je ne me lasse pas de comparer mes négociations d'antan avec mon cocher dont les chevaux étaient fatigués ou déferrés, ou qui trouvait les routes mauvaises, avec l'aisance de la nouvelle solution.

Un appel téléphonique. Dix minutes après le loueur est au téléphone.

— Il me faut une victoria avec deux bons chevaux à une heure. Puis-je y compter?

— Oui, monsieur, on y sera.

— Mais vous savez, deux bons chevaux. Je leur ferai faire 50 à 60 kilomètres. Il faut que ça marche.

— Oui, monsieur, j'ai votre affaire.

Et c'est vrai. Pourtant je suis à 22 kilomètres, aller et retour, de l'écurie.

C'est pour nous une journée de plaisir sans mélange, ravivée par les réminiscences de la dose excessive d'alliage dont la nupropriété des chevaux grevait autrefois l'usufruit.

Le confort que nous avions établi chez nous n'était pas une réminiscence du passé. J'avais été, en ce cas, influencé par mon origine pratique « asine », si l'on me permet de répéter le mot. Nous en jouissions, tout en constatant qu'il jurait avec notre idéal antique; et cette constatation mêlait à notre jouissance des remords. Nous cherchions des excuses à cette infraction à la simplicité rurale. Nous la considérions comme un mal nécessaire pour notre acclimatation à la campagne; nous espérions arriver à le diminuer pour nous-mêmes et surtout pour nos en-

fants que nous voulions aguerrir. Le besoin de confort, en tout cas, restait théoriquement, pour nous, une infériorité que nous aurait reprochée notre mère la jument. Combien n'avons-nous pas changé! A présent, nous pensons absolument le contraire. Le confort a pris, à nos yeux, une importance capitale.

Il est certain qu'en soi le confort, le bien-être matériel, n'est pas l'aspiration la plus haute de l'homme; mais elle exerce sur lui un attrait indéniable. Il suffit d'observer les lieux qui attirent et retiennent les hommes pour s'en convaincre. Cafés, cercles, offrent à leur clientèle un confort supérieur à celui que ces clients trouvent dans leur domicile. La chaleur, l'éclairage perfectionné, les sièges commodes, les facilités de communications, téléphone, etc., s'y rencontrent toujours. Dès lors, pourquoi ne pas doter le « home » de ces attraits, inférieurs sans doute, mais dont l'absence le fait trop souvent déserter? Dira-t-on que c'est une question d'argent? Mais on accorde généralement à la vanité plus que ne réclame le confort et la plupart de ceux qui fréquentent ces endroits confortables sont entraînés, de ce fait, à des dépenses supérieures à celles de l'installation du confort à domicile. La vanité, la dissipation ruinent, mais non le confort familial. Je n'en connais pas d'exemple. Puis, si le confort, en soi, n'est pas supérieur, il peut acquérir une véritable supériorité par l'intention qui a présidé à son installation et par l'effet qui y répond. Si l'observation montre, par exemple, que le travail intellectuel exige un certain confort, que l'absence ou la présence de l'un à la campagne coïncide avec la défectuosité ou la facile réalisation de l'autre, le confort ne prend-il pas une autre valeur? C'est celle que nous lui reconnaissons.

Aussi en poussons-nous la recherche très loin. Nous nous tenons au courant de tous les perfectionnements; nous les étudions et cherchons à en doter notre « home ». C'est avec un très grand sérieux et croyant très bien faire que nous discuterons, par exemple, la supériorité de certaine roulette de fauteuil avec roulement à billes sur les roulettes ordinaires, et que, nous l'étant procurée, nous nous extasierons sur l'intelligence du perfectionnement qui consiste à placer le point d'appui dans l'axe du pied

du meuble et non en dehors, en porte à faux. Nous en ferons une leçon de choses pour nos enfants, à qui nous ferons admirer la simplicité savante, résultat de l'effort intelligent. Je cite le fait, parce qu'il est tout récent et qu'il montre bien jusqu'où peut conduire cette recherche du confort.

J'admirais naguère un voisin qui me disait : « Quand j'ai froid, je sors ». Quel tempérament, pensai-je, et quelle supériorité d'obtenir par l'exercice, par la chaleur de son sang, ce que nous demandons au feu ! Je crois supérieur aujourd'hui de dire : « Quand j'ai froid, je rentre. » Le feu m'économise un effort stérile. Le confort produit-il la mollesse? Mais nous éprouvons exactement le contraire. Nous nous sommes beaucoup aguerris. Ce même voisin se moquait de nos doubles fenêtres, mais il me disait : « Le soir, après dîner, je me couche; on n'est bien que dans son lit en hiver ». A cette heure, notre confort nous permet de nous occuper intellectuellement. L'effort est-il dans le lit, la mollesse dans la lecture au coin d'un feu qui ne fume pas?

Il se moquait de nos bourrelets : « En vous calfeutrant ainsi, vous manquez d'air; c'est l'air qui vivifie ». C'est vrai; mais je lui fis remarquer, dans la vitre supérieure, une rainure qui assure l'aération constante de la pièce, par le haut, sans courant d'air; je lui dis que nous avions des ventilateurs partout, que nous couchions même tous avec des prises d'air ouvertes. Il se mit à rire... « C'est bien cela, après tant d'embarras, vous êtes bien forcés de détruire votre ouvrage; vous défaites ce que vous avez fait; vous bouchez mes prises d'air naturelles pour en refaire ensuite, à grand'peine; vous vous donnez beaucoup de mal pour arriver au même résultat. » — « A cela près que nous jouissons de l'aération que vous vantez, à juste titre, sans les courants d'air qui vous rendent la maison intenable. »

Le confort n'a pas détruit les bienfaits de la campagne; il leur a donné toute leur puissance. Nous sommes arrivés à la campagne, ma femme, très délicate, moi, dans un état de surmenage intellectuel et d'épuisement nerveux tels, qu'un pro-

fesseur de la faculté de médecine de Paris que je rencontrais chez un de mes amis m'étudiait, je l'ai appris depuis, comme un cas intéressant et qu'il considérait comme incurable. Notre première enfant est née délicate et chétive. On ne s'en douterait plus et, quant à ses sœurs, elles ne nous ont jamais donné d'inquiétude. Ma femme s'est fortifiée, ma santé est excellente. Cependant l'hygiène, d'accord avec le confort, nous paraît une étude très intéressante et d'une application fructueuse et de tous les jours. Nous nous en occupons, dans le règlement de notre travail, de nos sports, de nos repas.

Auparavant, nous nous occupions de notre santé, quand la maladie nous y forçait. L'idéal de la santé était pour nous un état tel qu'il permît de ne pas s'en occuper. C'est bien assez de devoir se soigner lorsque l'on est malade. Cette conception nous paraît actuellement une hérésie. Comment peut-on ne pas s'occuper de l'hygiène? Mais c'est la bonne administration de sa santé! C'est la façon d'obtenir de cette force tout ce qu'elle peut donner! Attendre la maladie pour le faire, c'est comme attendre la ruine pour administrer sa fortune. Vivre sans le souci de sa santé, c'est dépenser sans tenir de comptes. Le résultat sera le même : dissipation de sa santé ou de son patrimoine. Nous fatiguer à travailler nous paraissait autrefois un mérite, aujourd'hui une erreur. C'est une mauvaise organisation du travail que de donner un coup de collier qui nécessite un repos prolongé. Ce n'est pas ainsi que l'on obtient de soi le maximum de rendement. Dans le sport, la possibilité de donner un effort, de faire telle longue course par exemple, en font souvent le plaisir. Prendre le sport comme but, est permis à l'âge où l'on établit ses records; pour nous, il est un moyen. Le travail et l'exercice nous sont devenus deux besoins quotidiens. Nous ne montons pas à bicyclette, par exemple, pour le plaisir de faire telle promenade, mais pour le bien qui résulte de deux heures de promenade par jour. Nous trouvons notre plaisir dans la satisfaction de ce besoin que nous nous sommes créé, dans la détente et le bien-être qu'il nous procure plus que dans la promenade qu'il nous permet de faire. La même route forestière

nous suffit presque quotidiennement. Nous l'appelons notre piste d'entraînement.

Nous tenons beaucoup à bien manger, mais nous n'appelons pas bien manger le plaisir de manger. Nous avons une table des plus simples et des plus sobres. A déjeuner, œufs ou équivalent, viande froide, légumes; à dîner, potage, rôti, légumes. La présence d'un ami fait ajouter un plat parce que, ne connaissant pas son goût, notre menu restreint pourrait ne pas le satisfaire. Nous ne servons jamais de vins fins et pour cause. Nous n'en possédons pas. Le café et les liqueurs annoncent la présence d'un ami. Notre menu est celui de la cuisine. Nous ne voulons pas nous distinguer de nos gens par une plus grande délicatesse gastronomique. Nous craignons la table qui excite à manger comme néfaste. Nous voulons manger à notre faim, mais ne pas la dépasser par attrait de la gourmandise, et notre plaisir de manger consiste dans la satisfaction d'un appétit qui ne nous fait pas défaut. Bien manger, c'est n'avoir que des matières premières d'excellente qualité, préparées de la façon la plus simple et un menu scientifique, c'est-à-dire calculé de façon à représenter, en proportions convenables, tous les éléments reconnus nécessaires à une bonne sustentation. Il ne nous faut pas pour cela aller chercher les bosses de bison ni les pattes d'ours. Les mets les plus habituels suffisent. Ce n'est pas non plus un souci quotidien. Une fois pour toutes, ma femme a réglé un menu hebdomadaire, avec quelques variantes, suivant les saisons. Après quoi, plus de recherches à faire. Elle n'y consacre qu'un minimum de temps. Ces quelques exemples suffiront, j'espère, à montrer que l'évolution de notre culture, après avoir donné de bons résultats financiers et de bons résultats de patronage, a heureusement influé sur notre vie privée.

Après ce récit de notre expérience personnelle qui lui servira d'introduction, nous allons aborder « la Révolution Agricole suivant la méthode d'observation ».

A. Dauprat.

(*A suivre.*)

# LA FAMILLE CONTRE LA CITÉ

## DANS LA TRAGÉDIE ANTIQUE

### LES TYPES D'ANTIGONE ET D'IPHIGÉNIE

Nous avons vu, en parlant de la « Fatalité antique » et du type d'Oreste (1), que la célèbre trilogie d'Eschyle consacrée au meurtre et à la vengeance d'Agamemnon, se termine par l'apothéose de la Cité et des organismes légaux, succédant à la liberté des vengeances particulières, aux « vendettas » de l'âge héroïque. Cette glorification de la Cité, nous l'avons aperçue également dans les *Suppliantes* d'Eschyle. Nous la contemplerions dans toute sa splendeur si nous analysions *Les Sept contre Thèbes*, du même poète, où ce dernier ne prend si ardemment le parti d'Etéocle contre Polynice que parce que le premier incarne à ses yeux la Cité entière, luttant contre une coalition d'autres Cités. Mais nous voulons éviter, autant que possible, des répétitions qui fatigueraient le lecteur. Aussi préférons-nous, aujourd'hui, mettre en lumière un phénomène différent, et qui, au premier abord, semble en contradiction absolue avec le premier : à savoir *la famille défendue par le poète tragique contre la tyrannie de la Cité.*

Il ne faut pas exagérer les différences qui séparent les trois grands tragiques grecs. Eschyle, Sophocle et Euripide sont contemporains. Ils ont vécu dans le même siècle, dans le même milieu. Leurs ressemblances sont beaucoup plus considérables

(1) Voir la livraison précédente.

que leurs différences, et c'est d'ailleurs pour cela que les critiques se sont surtout occupés de ces dernières. Il y avait pour eux plus de mérite à les signaler. En fait, il est évident qu'Euripide a subi tout spécialement l'influence des sophistes et des rhéteurs, ce qui a permis aux « idées nouvelles » de se faire jour çà et là dans ses œuvres, et de s'attirer par là, comme nous l'avons vu, la colère d'Aristophane, défenseur attitré de l' « ancien régime ». Pour Sophocle, il paraît, en certains passages, se faire aussi l'écho d'idées abstraites qu'Eschyle n'a pas connues. Ce dernier, d'après Paul de Saint-Victor, a moins l'air d'être l'aîné de son successeur que son ancêtre. C'est exagéré. Mais il n'est pas étonnant qu'à une époque où plusieurs « courants » se dessinaient, où de nouvelles mœurs battaient en brèche les anciennes, les plus jeunes parmi les poètes aient reflété une plus grande part des éléments nouveaux qui s'introduisaient dans la société.

### I. — LES PRÉTENTIONS INJUSTES DE LA CITÉ.

Ceci dit, considérons deux types de jeunes filles, rangés de l'avis commun parmi les plus touchants qu'on ait jamais mis au théâtre : celui d'Antigone et celui d'Iphigénie. Toutes deux excitent la pitié par une infortune analogue : elles sont les *victimes de l'intérêt public*, et, comme il ressort des aveux implicites du poète, de l'intérêt public *mal entendu*.

Les actes tyranniques ou cruels dont elles ont à se plaindre se rapportent, comme les crimes de l'*Orestie*, à des légendes très anciennes, antérieures à la constitution régulière de la Cité. Mais n'oublions pas qu'un millier d'années, ou davantage, sépare le siècle de Périclès de l'époque où ont pu s'accomplir ces événements quasi fabuleux. Le poète et ses auditeurs aperçoivent forcément ce passé à travers le prisme du présent. Les « méchants rois » ne peuvent leur apparaître avec ce caractère de bandits, de pirates, de chefs de clans guerriers qu'ils avaient en réalité à l'époque où se constituaient les éléments dirigeants de

la future Hellade. Ils leur apparaissent sous les traits de « méchants chefs de cité », qui, par la force des choses, s'appuient sur l'intérêt public et parlent parfois un langage d'hommes d'État, capable d'impressionner en leur faveur.

Créon, devenu roi de Thèbes à la mort d'Étéocle, défend qu'on ensevelisse le corps de Polynice. Cette mesure n'est pas un acte violent, une vengeance personnelle et irrégulière. C'est un *édit* publié dans toutes les formes, et sanctionné, au moins tacitement, par la vague puissance des citoyens dont le chœur nous représente une partie.

Voici l'entrée de Créon dans l'*Antigone* de Sophocle :

« Citoyens (1), les dieux ont relevé et sauvé du naufrage le vaisseau de la Cité qu'une violente tempête avait secoué. Si je vous ai mandés, de préférence aux autres, par mes messagers, c'est que vous avez respecté, je le sais, la puissance et le sceptre de Laïus, et qu'ensuite, lorsque OEdipe gouvernait la Cité, vous lui avez montré une fidélité constante, ainsi qu'à sa postérité après lui ».

Et plus loin, toujours dans la même harangue :

« Il est impossible de connaître l'âme, les sentiments le caractère d'aucun homme, avant qu'on l'ait vu s'essayer dans l'exercice de la puissance *et des lois*. Pour moi, celui qui gouverne la Cité sans s'attacher aux meilleurs principes, mais qui laisse enchaîner sa langue par la crainte, me paraît et m'a toujours paru un méchant homme ; et je ne fais aucun cas de celui qui préfère un ami à sa patrie..... Voilà par quels principes j'accroîtrai la prospérité de cette Cité ; voilà ce qui m'a inspiré aujourd'hui le décret que j'ai fait annoncer aux Thébains au sujet des fils d'OEdipe. Etéocle, qui a péri en combattant pour sa patrie et qui s'est distingué par sa vaillance, je veux qu'on l'enferme dans un tombeau et qu'on lui décerne les honneurs dus aux morts les plus illustres ; mais, pour son frère Polynice, qui, chassé de son pays, n'y revint que pour livrer aux flammes la terre de ses pères et les dieux de la contrée, et qui voulut s'abreuver du

(1) Traduction Pessonneaux, p. 9. — Pour corriger une inexactitude classique, nous remplaçons, dans la prose du traducteur, le mot *État* par le mot *Cité* πόλις.

sang des siens ou les réduire en esclavage, j'ai fait publier dans toute la ville la défense de l'ensevelir et de le pleurer. Que son corps reste sans sépulture, exposé aux outrages et à l'avidité des oiseaux de proie et des chiens. »

L'ordre est barbare, et appartient à une époque barbare. La forme est correcte, légale, civilisée. Il n'y a rien à dire contre le procédé, et, d'ailleurs, les citoyens, quels que soient leurs sentiments intérieurs, s'inclinent devant cette volonté du chef, qui semble les consulter à demi et s'autorisera plus loin de leur approbation comme s'il avait réellement besoin de « légaliser » sa conduite.

Le chœur. — Tel est le sort, fils de Ménœcée, Créon, que tu réserves à l'ami et à l'ennemi de la Cité. Quelle que soit la loi qu'il te plaise d'appliquer, nous la subissons, tous tant que nous sommes, morts ou vivants.

Acceptation forcée, sans doute, mais il y a toujours un simulacre d'assemblée du peuple. Il y a tout au moins une promulgation solennelle et inattaquable au point de vue légal. C'est ce qu'Antigone reconnaît elle-même, lorsqu'on l'a surprise rendant les honneurs funèbres à son frère et qu'on l'amène devant le roi.

Créon. — Connaissais-tu la défense que j'avais faite?

Antigone. — Je la connaissais. Pouvais-je l'ignorer? Elle était publique (1).

Dans une autre scène, nous voyons Créon redoubler d'efforts pour effacer en lui tout caractère personnel et s'identifier le plus étroitement possible avec la Cité dont il est le chef. Le roi parle à son fils, fiancé d'Antigone :

« Celui qui est homme de bien dans sa maison se montrera juste aussi dans la Cité. Mais quiconque, dans son insolence, transgresse les lois et prétend commander à ses chefs, ne saurait obtenir mes éloges. Il faut écouter celui que la Cité a choisi pour maître, en toutes choses, petites ou grandes, *justes ou injustes*. Oui, je réponds d'un tel citoyen. Il saura commander, et ne refusera pas d'obéir. Dans les orages de la guerre, il se maintiendra,

(1) Traduction Pessonneaux, p. 19.

loyal et courageux, au poste qui lui sera confié. Il n'est point de pire fléau que l'anarchie. Elle détruit les cités, elle bouleverse les familles, elle provoque dans les combats la déroute des armées... Il faut donc maintenir *les lois établies* (1). »

Ces idées qu'exprime Créon nous sont connues. Elles éclatent, comme on le sait, dans le *Criten* de Platon, et la fameuse prosopopée des Lois n'insiste pas moins sur l'obligation où se trouve le citoyen d'obéir à toutes les lois, justes et injustes. C'est que la Cité est une grande chose chez nos Grecs. Née de la configuration même du sol, du cantonnement de la race en une foule de petites vallées tournées vers la mer et séparées les unes des autres par des montagnes, cette organisation sociale et politique est devenue pour eux chose sacrée. C'est la cité qui, seule, peut défendre l'intégrité du territoire, et, comme le dit Créon, l'anarchie ouvre la porte à des dangers d'autant plus redoutables que le voisinage des cités rivales peut rendre leurs entreprises plus promptes. Ni Eschyle, ni Sophocle ne veulent discuter la question de la légitimité des droits d'Étéocle ou de Polynice. Lequel des deux devait succéder à son père? Question oiseuse, puisque Étéocle était *resté*, et que Polynice était *parti*. Question tranchée, puisque Étéocle défendait la Cité avec une armée de citoyens, et que Polynice l'attaquait avec une armée étrangère. C'est cette immense différence entre la situation et la conduite des deux frères qui donne à Créon toute sa force, et lui permet de *motiver* puissamment, — très puissamment si l'on songe à ce qu'était le patriotisme dans ces petites cités antiques — la décision qu'il a prise de priver le *banni* des honneurs de la sépulture, accordés à son frère, défenseur des citoyens.

Toutefois, la mesure prise contre Polynice est odieuse, et ne peut plaire à nos spectateurs athéniens. Aussi le poète veut-il nous faire entendre, que, malgré l'acte de soumission formulé par le chœur, l'*opinion publique* à Thèbes est hostile à cette iniquité.

Écoutons cette discussion entre Hémon et son père :

(1) Traduction Pessonneaux, p. 28.

Créon. — Cette femme (Antigone) n'a-t-elle pas été atteinte de cette maladie (la méchanceté)?

Hémon. — Ce n'est pas là ce que disent les Thébains, ses concitoyens.

Créon. — La Cité me dictera-t-elle les ordres que je dois donner?

Hémon. — Ne vois-tu pas que tu viens de parler comme un homme bien jeune encore?

Créon. — Dois-je commander à cette contrée pour un autre que pour moi?

Hémon. — Il n'est point de Cité qui soit à un seul homme.

Créon. — La Cité n'est-elle pas censée appartenir à son chef?

Hémon. — Oui, dans une ville déserte, tu règnerais seul avec gloire (1).

Il faut se représenter ces vers débités sur le théâtre d'Athènes, et les frémissements qui, aux réponses d'Hémon, devaient courir parmi nos démocrates athéniens. Qu'on remarque surtout, après la question arrogante de Cléon : « La Cité me dictera-t-elle les ordres que je dois donner? » la réponse ironique d'Hémon : « Ne vois-tu pas que tu viens de parler comme un homme bien jeune encore? » Comment, en effet, peut-il entrer dans la cervelle d'un homme de bon sens que l'on peut mener une Cité malgré elle? L'ère des « tyrannies » est passée, et les Athéniens le savent bien, eux qui ont transformé en héros Harmodius et Aristogiton, les meurtriers d'Hipparque? Dans le cas présent, puisque le poète prend le parti d'Antigone, il était décent de montrer la population thébaine en désaccord avec son chef. Toutefois, puisque, d'après la légende, la volonté de Créon s'accomplit, cette répugnance ne pouvait aller jusqu'à l'hostilité ouverte. Les citoyens seront donc des timides, des poltrons même, et cette timidité, cette poltronnerie servirait à résoudre deux problèmes : premièrement, permettre aux faits de s'accomplir tels que la tradition les rapporte; secondement, empêcher le public athénien de se scandaliser en lui montrant que le représentant de la Cité thé-

(1) Traduction Pessonneaux, p. 30.

baine n'agit pas en conformité d'opinion avec l'ensemble de la Cité.

Ce n'est pas une Cité que représente Agamemnon dans l'*Iphigénie* d'Euripide. C'est une *union de Cités*. L'intérêt public en acquiert plus de poids, plus de majesté. Là encore, Agamemnon parle en homme investi d'une fonction, d'une mission, par une communauté dont il est le serviteur autant que le maître.

« Hélas ! que dire, malheureux, par où commencer ? Dans quels liens inextricables du sort suis-je tombé ? Un dieu m'a tendu un piège et s'est montré plus rusé que toutes mes ruses. Combien une naissance obscure a d'avantages ! Du moins on pleure à son aise et l'on se plaint librement ; mais, pour un homme de noble naissance, cela ne convient pas à sa haute fortune. En effet, l'arbitre de notre vie, c'est la grandeur, et nous sommes les esclaves de la multitude (1). »

Pour que l'idée du sacrifice d'Iphigénie soit supportable, en effet, il est nécessaire qu'un grand intérêt public soit attaché à cet acte monstrueux. Agamemnon n'est pas seulement responsable du succès de l'expédition devant les Argiens dont il est le roi, mais devant tous les autres rois ses égaux qui, dans cette circonstance, ont momentanément incliné leur autorité devant la sienne. Du reste cette prééminence, Agamemnon l'a recherchée avec ardeur, au dire de Ménélas qui, en se querellant avec son frère, nous trace, plus de deux mille ans avant notre actuelle démocratie, le portrait du politicien moderne.

« Souviens-toi du temps où tu aspirais à être élu chef des Grecs prêts à marcher contre Ilion, n'en laissant rien paraître, mais le désirant au fond de l'âme. Comme tu étais humble ! Tu prenais la main à chacun ; ta porte était ouverte à tous les citoyens ; tu étais toujours disposé à entendre quiconque voulait te voir, et ceux-là même qui ne le souhaitaient pas, cherchant par ces manières affables à te faire déférer par les Grecs le pouvoir, objet de ton ambition. Puis, dès que tu as obtenu le commandement, tu changes soudain de conduite ; tes amis d'autrefois ne

(1) Traduction juxtalinéaire de la maison Hachette, p. 54.

retrouvent plus chez toi l'amitié que tu leur avais montrée auparavant; tu deviens d'un difficile abord; tu te tiens presque invisible dans ta demeure. »

Ménélas continue ses reproches, qui tous se rapportent à la conduite d'Agamemnon comme homme d'État, et termine par cette déclaration de principes.

« Du reste, ainsi se comportent bien des hommes dans les affaires (publiques). Ils font de grands efforts pour arriver au pouvoir; puis ils tombent honteusement, soit par l'inconstance de la multitude, soit avec justice, parce qu'ils sont incapables de pourvoir au salut de la Cité... Jamais je ne donnerai à un homme, en considération de ses richesses, le gouvernement d'un pays, ni le commandement d'une armée. Avant toutes choses, le chef de la Cité doit avoir du sens; car tout homme est capable de commander, s'il a du jugement (1).

Il s'agit donc bien d'une affaire d'État, c'est-à-dire de Cité. La Cité réclame des sacrifices terribles; elle ordonne des actions contraires à la loi naturelle : ne pas ensevelir un frère, immoler une fille; et les beaux arguments ne manquent pas, on le voit, pour appuyer des prétentions qui nous semblent démesurées. Rappelons-nous d'ailleurs que la Cité est chose sainte, qu'elle est inséparable des dieux qui la protègent, que l'intérêt religieux marche de pair, par conséquent, avec l'intérêt politique. Nous avons vu que Créon reproche à Polynice d'être venu combattre les dieux de Thèbes, et nous voyons que c'est un oracle des dieux qui demande la mort d'Iphigénie. Les exigences politiques reçoivent de cette consécration une force nouvelle. Celui qui essaye de s'y soustraire n'est pas seulement un révolté, mais un sacrilège.

Pourtant, nous voyons qu'Antigone et Iphigénie essayent de s'y dérober, et que le poète prend parti pour elles. Il y a là un fait curieux qui mérite de nous arrêter un instant.

(1) Traduction juxtalinéaire de la maison Hachette, p. 38-14.

## II. — LA RÉSISTANCE DE LA FAMILLE.

La constitution des cités, chez les peuples du type pélasgique, n'avait pas détruit la forte organisation de la famille, transmise par les ancêtres patriarcaux, issus des grandes steppes de prairie. Le commerce devait sans doute exercer, dans ce milieu comme en tant d'autres, son influence perturbatrice, et porter atteinte, dans une certaine mesure, à la stabilité familiale. Mais nous savons que le commerce n'était pas développé exclusivement chez les Grecs, et la manière dont les Grecs modernes l'exercent encore aujourd'hui nous montre que sa pratique, en bien des cas, se concilie fort bien avec le maintien respectueux de la communauté familiale. La famille grecque, en définitive, était restée un organisme fort dans la Cité forte, et ce qu'il y a d'étrange dans les utopies de la *République* de Platon montre précisément *tout ce qu'il y aurait eu à faire* pour démolir la puissance de la famille et renforcer d'autant celle de la Cité. On connaît du reste l'importance du culte familial dans les familles des types grec et romain. Le père de famille se trouvait investi d'un véritable sacerdoce, et les dieux de la Cité, servis par un magistrat spécial, n'étaient que la transposition des divinités du foyer dans une sorte de famille agrandie, modelée à ce point de vue sur la véritable famille. Notons aussi les hommages décernés aux vieillards, hommages inégaux selon les cités, mais que l'on retrouve dans toutes. Les vieillards jouent précisément un grand rôle dans les chœurs des tragédies. Ce sont eux qui composent celui d'*Antigone*.

Ceci posé, il n'est pas étonnant que les institutions familiales se soient parfois dressées comme un rempart devant les empiètements des hommes politiques. Les traits les plus célèbres de cette résistance, à savoir l'histoire de Lucrèce et celle de Virginie, se rapportent à l'histoire de Rome ; mais bien des « tyrannies », dans les Cités grecques, ont dû aussi leur renversement à l'intrusion violente des « tyrans » dans la vie privée des citoyens. Si, en théorie, de la Cité émanait toute justice, toute « sainteté », toute loi, même les lois concernant les phénomènes de la vie fa-

miliale, il est clair que les pouvoirs publics, en ces occasions, ne faisaient que sanctionner et régulariser d'anciennes *coutumes*, qu'aucun législateur n'eût osé changé.

Or les deux ordres qui forment le nœud de nos deux tragédies : ordre de laisser un fils d'OEdipe sans sépulture, ordre d'immoler la fille du chef de l'armée, rentrent précisément dans la catégorie de ces usurpations manifestes. L'usurpation est d'autant plus manifeste aux yeux des Athéniens du cinquième siècle qu'il s'agit de faits légendaires, remontant à une époque cruelle, barbare, en désaccord complet avec les mœurs introduites depuis lors dans les cités grecques. Contre ces deux prétentions injustes de la Cité, deux jeunes filles se lèvent, deux jeunes filles, c'est-à-dire des êtres sans influence politique, des personnes *qui ne sont pas des citoyens*, qui ont le droit, par leur sexe même, de ne rien entendre aux affaires de la Cité, et de suivre les impulsions de la nature, c'est-à-dire les sentiments dont la vie familiale les a imbues.

Ces sentiments éclatent dans l'interrogatoire d'Antigone.

Créon. — Tu ne rougis pas d'agir autrement qu'eux? (Autrement que tous les Thébains qui ont respecté l'édit de Créon.)

Antigone. — Il n'y a point de honte à honorer ceux qui sont du même sang que nous.

Créon. — N'était-il pas aussi ton frère, celui qui est mort dans le camp opposé? (Étéocle.)

Antigone. — Il était fils de la même mère et du même père.

Créon. — Pourquoi donc ces honneurs (envers Polynice) qui te rendent impie envers lui? (Etéocle.)

Antigone. — Ce n'est pas le témoignage que j'attends de celui qui est dans la tombe.

Créon. — Mais tu l'honores à l'égal de l'impie.

Antigone. — Polynice n'est pas mort son esclave, mais son frère.

Créon. — Il est mort en ravageant cette contrée; l'autre, pour la défendre, combattait contre lui.

Antigone. — Qu'importe? Pluton veut que les lois soient égales pour tous.

Créon. — Mais le crime n'a pas droit au même traitement que la vertu.

Antigone. — Qui sait si ces maximes sont admises chez les morts?

Créon. — Certes, un ennemi ne devient pas un ami, même après sa mort.

Antigone. — Moi, je suis faite pour m'associer à l'amour et non pas à la haine (1).

Ce dernier vers, dont la beauté a été mise en relief depuis longtemps, exprime la quintessence de la lutte. Créon et Antigone peuvent discuter longtemps. Ils ne se comprennent pas, ils ne se sont pas placés sur le même terrain. L'un ne voit qu'une chose : la conduite différente d'Etéocle et de Polynice vis-à-vis de la Cité. L'autre ne voit qu'une chose également : c'est qu'Etéocle et Polynice sont ses frères, « nés de la même mère et du même père », et qu'ils doivent être ensevelis tous les deux. Les affaires de la Cité ont pu créer entre eux la haine; mais leur sœur, qui ignore la politique, les enveloppe après leur mort dans le même amour.

Le pathétique, comme on le voit, ne sort pas seulement ici d'une opposition de caractère. Il jaillit d'un conflit social. Et ce même pathétique atteindra son comble dans le dialogue d'Agamemnon et d'Iphigénie.

Nous pensons que beaucoup de nos lecteurs ont encore à la mémoire ces fameuses supplications, traduites et commentées dans les classes. Rappelons-en toutefois les passages les plus saillants.

« La première, je t'appelai du nom de père, et tu m'appelas ta fille; la première, assise sur tes genoux, je te fis et reçus de toi de tendres caresses. Et tu me disais : « Te verrai-je, ô ma fille, dans la maison d'un époux, vivre heureuse et florissante, comme il est digne de moi? » Et je répondais, suspendue à ton cou, me pressant contre ta barbe que ma main touche encore en ce moment : « Et moi, quel sera donc mon vœu pour toi?

(1) Traduction Pessonneaux, p. 21.

Dans ta vieillesse, ô mon père, te recevrai-je dans ma maison avec un doux accueil? Te soignerais-je, en retour des peines que tu pris pour m'élever? » Je garde le souvenir de ces paroles : mais toi, tu les as oubliées, et tu veux me donner la mort. Oh! non! je t'en conjure par Pélops, par ton père Atrée, par ma mère ici présente, qui, après m'avoir enfantée dans la douleur, souffre maintenant une seconde fois les douleurs de l'enfantement! *Qu'ai-je de commun avec l'hymen de Pâris et d'Hélène?...* (1). »

Et, en effet, Iphigénie n'est pas moins inapte qu'Antigone à se placer sur le terrain politique. Ce n'est pas son affaire; elle n'y entend rien. Si elle y fait allusion, c'est en jeune fille, et sous l'influence de quelque passion juvénile. C'est la famille avec toutes ses traditions, tous ses souvenirs, toutes ses tendresses, qui parle par sa bouche; mais il est clair que cette voix est plus forte, auprès du spectateur, que la voix de la politique, et le chœur souligne cette impression :

« Misérable Hélène, tu es cause, toi et ton hymen, de ces débats entre les Atrides et leurs enfants! »

La même impression se dégage du dénouement d'Antigone. Hémon, fils de Créon, s'est donné la mort sur le corps de sa fiancée, et Créon s'écrie :

« Hélas! égarement cruel, homicide, d'un esprit en délire! Voyez, Thébains, dans la même famille, des meurtriers et des victimes! Malheur à moi! Sentence déplorable! O mon fils, tu es mort, hélas! à la fleur de l'âge et d'une mort inopinée; tu as péri, non par ton imprudence, mais par les miennes. »

Le chœur des vieillards répond :

« Ah! que la justice s'est montrée tard à tes yeux! (2) »

La famille, moralement, a donc vaincu la Cité. Il nous reste à voir comment nos deux poètes, indépendamment de la pitié excitée par le malheur de deux jeunes filles, ont pu faire accepter leur thèse par un public aussi raisonneur que le public athénien, et quelle nouvelle orientation, dans l'esprit public,

1. Traduction Pessonneaux, p. 152.
2. *Op. cit.*, p. 50.

aidait à la défense de la loi naturelle contre le despotisme et les inventions artificielles de la Cité.

### III. — LA PHILOSOPHIE VIENT EN AIDE A LA FAMILLE.

Nous avons montré, à propos de la philosophie de Socrate, comment les principaux penseurs grecs n'ont fait que retrouver, ou peut-être qu'exprimer, sous une forme abstraite et raisonnée, des vérités longtemps conservées par la tradition familiale. Un des exemples les plus curieux en est fourni par le cas du Phédon, où Platon prête à son maître, en faveur de l'immortalité de l'âme, des arguments pitoyables et enfantins. Il fallait que la croyance à la vie future eût des racines singulièrement solides dans la tradition pour qu'on pût, en la défendant, se contenter de démonstrations de cette espèce. Il y a là un des cas de ce « besoin d'expliquer » que nous avons, à plusieurs reprises, déjà constaté chez nos Grecs. Que l'explication soit bonne ou mauvaise, elle satisfait les appétits de logique et de discussion développés par le milieu, et grâce auxquels a pu fleurir la corporation des sophistes. Quant à la *chose expliquée*, elle ne constitue généralement qu'un *souvenir*, un legs des générations antérieures. Une des plus célèbres théories de Platon est celle de la *réminiscence*. Les âmes, avant d'être unies à un corps, ont vécu dans le monde des idées. Leur chute sur la terre leur a tout fait oublier, et, à mesure qu'elles apprennent ici-bas quelque chose, elles ne font que se rappeler ce qu'elles savaient précédemment. Transposée dans le domaine social, cette théorie répond admirablement à la réalité probable des faits. Avant de vivre sur les rivages du monde grec, la race qui devait produire tant d'hommes illustres vivait jadis dans de grandes steppes, où le mécanisme de la famille patriarcale conservait relativement intact le trésor des vérités primitives : monothéisme, croyance à l'immortalité de l'âme, notions claires et simples de la loi naturelle. Obscurcies par l'effet d'une désorganisation progressive et partielle, ces notions n'avaient pourtant pas disparu tout à fait, et lorsque le commerce, la richesse, le loisir, eurent fait

naître cette prospérité intellectuelle dont la Grèce classique nous offre le merveilleux exemple, ces lambeaux de traditions familiales, grâce à quelques intelligences d'élite, se trouvèrent promues à la dignité de découvertes philosophiques. Or, les poètes tragiques dont nous nous occupons vivent précisément à cette époque et paraissent, en raison inverse de leur âge, avoir subi l'influence de ce phénomène intellectuel.

Les citations d'Antigone que nous avons données plus haut attestent déjà cette tournure d'esprit particulière. La fille d'Œdipe est bien sans doute, avant tout, une sœur qui obéit aux impulsions de l'amour fraternel. Mais c'est aussi une jeune personne instruite, qui a des principes et n'en démord pas, et qui sait justifier ses actes à mesure qu'elle les accomplit.

« Vois donc, dit-elle à sa sœur Ismène, ce qu'il te plaît de faire. Moi, je l'ensevelirai (Polynice); je serai heureuse de mourir à ce prix. Je reposerai auprès de lui, amie auprès d'un ami, après avoir été pieusement criminelle, *puisque j'ai plus longtemps à plaire à ceux qui sont sous la terre qu'à ceux qui sont ici.* Car c'est aux enfers que je reposerai éternellement (1). »

Quelle véritable illumination cette simple réflexion d'Antigone jette sur la perpétuité du culte des morts dans la famille, culte des morts qui a pu demeurer intense chez les Chinois, devenir prodigieux chez les Egyptiens, s'affaiblir chez d'autres races, mais qui procède incontestablement de la formation patriarcale reçue dans ces familles de pasteurs où vivaient côte à côte plusieurs générations continuellement élevées dans le respect des vieillards et des aïeux! La mort ne brise pas les liens du sang, et les relations qui doivent se renouer après la mort dureront bien plus longtemps que cette vie périssable. La famille se prolonge indéfiniment, puisqu'elle comprend, non seulement ceux qui sont ici, mais ceux « qui sont sous la terre ». Concept éminemment patriarcal, primitif, auquel le christianisme n'aura qu'à ajouter quelques clartés de plus pour en faire le dogme de la « communion des saints ».

(1) Traduction Pessonneaux, p. 6.

Un autre passage est plus célèbre, et a toujours frappé les critiques. Antigone, prise en flagrant délit, vient d'être amenée devant Créon.

« Créon. — Tu as osé transgresser cette loi?

« Antigone. — C'est que Zeus ne l'a pas publiée; c'est que la Justice, qui habite avec les dieux infernaux, n'a point imposé aux hommes de pareilles lois. Et je ne pensais pas que tes décrets eussent assez de force pour faire prévaloir la volonté d'un mortel sur les lois des dieux qui ne sont pas écrites, mais immuables; car elles ne sont ni d'aujourd'hui ni d'hier; elles existent de toute éternité, et personne ne sait quand elles ont pris naissance (1). » Voilà certes du Platon tout pur. Certains auteurs ont affirmé que Sophocle avait suivi les leçons du philosophe. Quoi qu'il en soit, il est clair que le même courant d'idées qui inspirait tant de belles envolées à l'auteur du *Banquet* et de la *République* inspire également l'auteur d'Antigone. Et il faut croire que le public athénien comprenait fort bien cela, lui aussi, puisque nous savons que la tragédie d'Antigone obtint un vrai succès d'enthousiasme, et que l'auteur, en récompense, fut nommé *stratège,* c'est-à-dire général (autre trait de mœurs assez curieux, mais non sans pareil dans les démocraties de l'antiquité).

La loi naturelle, qui prescrit les devoirs de famille, l'emporte donc sur les lois positives édictées par le pouvoir de la Cité. Certes, en bien des pays, d'autres jeunes filles eussent pu agir comme Antigone; mais il fallait être un poète athénien comme Sophocle pour prêter à Antigone le langage qu'elle tient devant Créon, pour lui faire « prendre conscience » des droits que lui confère cette loi naturelle, pour la faire agir, en un mot, d'une façon réflexe et non point seulement par une sorte de vague instinct. Mais il est un autre passage qui met en relief, d'une manière plus curieuse peut-être, la tendance d'Antigone à raisonner ses actions. Au cours d'un monologue pathétique, elle apostrophe ainsi son frère :

(1) Traduction Pessonneaux, p. 19.

« Et maintenant, Polynice, pour avoir inhumé ton corps, voilà la récompense que je reçois! Cependant, aux yeux des hommes raisonnables, j'ai bien fait de t'honorer. Jamais pour des enfants, si j'avais été mère, jamais pour un époux, que la mort m'aurait enlevé, je n'eusse tenté, malgré mes concitoyens, une pareille entreprise. En vertu de quel principe parlé-je de la sorte? C'est que, mon époux mort, j'en trouverais un autre; si je perdais un fils, un autre homme pourrait me rendre mère; mais aujourd'hui que mon père et ma mère sont descendus chez Pluton, il ne saurait plus me naître de frère (1). »

La réflexion est bizarre, et on est tenté de la trouver légèrement alambiquée. Pourtant, si l'on y réfléchit, on retrouve, là encore, la trace de certaines idées lentement déposées dans l'esprit des générations successives par une formation patriarcale antérieure. Un frère, dit notre héroïne, est plus précieux qu'un époux, parce qu'on peut se donner un autre époux et qu'on ne peut se donner un autre frère. Altérons un peu cette pensée et traduisons-la ainsi : Un frère, dans la famille patriarcale, est l'être cher par excellence. C'est un être avec qui on partage un fonds commun de traditions, de souvenirs, d'émotions acquises et consolidées qu'on ne partage pas avec un mari, *parce que le mari est pris dans une autre famille*. Quant aux enfants, ils seront élevés dans la famille du mari, et deviendront, par leur éducation, des sortes d'étrangers pour la mère. Ainsi raisonnerait une jeune fille tartare, si elle pouvait avoir, par impossible, la subtilité d'Antigone et si elle pouvait, avec une lucidité pareille, s'expliquer ce qu'elle ressent. Or, quelque chose de cet état d'âme patriarcal survivait, nous l'avons dit, dans nos sociétés grecques. L'ordre de Créon, en empêchant une sœur de rendre les honneurs funèbres à son frère, heurtait donc le concept des devoirs familiaux plus fortement que s'il s'était agi d'un mari ou d'un fils. Il révoltait la vieille tradition familiale dans ce qu'elle avait de plus intime et de plus profond. C'est ce que sent fort bien le poète, et voilà pourquoi il tient à faire formuler par son hé-

(1) Traduction Pessonneaux, p. 37.

roïne, en termes logiques et précis, cette *circonstance aggravante* à laquelle nous n'aurions pas songé : on remplace un époux ou un enfant; on ne remplace pas un frère. C'est peut-être, si l'on veut, de la sophistique, mais c'est de la sophistique au service d'une très lointaine tradition.

L'élément philosophique, si important déjà chez Sophocle, l'est encore davantage chez Euripide, où il se trouve fréquemment représenté par des sentences qui, de l'avis des critiques, refroidissent l'émotion. Une particularité de ce poète, c'est qu'il s'en prend volontiers à la religion, à laquelle il ne croit guère. Nous avons vu (1) que son Oreste ne se gène pas pour rejeter sur Apollon le crime dont on l'accuse, et cela, en termes peu respectueux. De même, dans *Iphigénie,* son Achille, fort différent à la fois de celui d'Homère et de celui de Racine, est une sorte d'esprit fort, très calme et très froid, qui ne croit pas du tout que les dieux aient vraiment attaché le succès de la Grèce au sacrifice d'une jeune fille. « C'est pour son malheur, dit-il, que le devin Calchas va offrir les prémices et les libations. Qu'est-ce qu'un devin? Un homme qui, s'il rencontre bien, dit quelques vérités parmi beaucoup de mensonges. Rencontre-t-il mal? La chose passe, et l'on n'en tient compte (2). »

Même note inquiétante dans le discours de Clytemnestre à Agamemnon :

« Eh bien! soit! tu immoleras ta fille. Mais quelles prières profèreras-tu alors? Quelle grâce demanderas-tu pour toi, en égorgeant ton enfant? Sans doute un voyage funeste, l'infamie ayant marqué ton départ. Mais moi, puis-je prier qu'il t'arrive du bien? Certes, ce serait *croire les dieux insensés* que de former pour des parricides des vœux favorables (3). »

En d'autres termes, il est absurde de prétendre que les dieux réclament la mort d'Iphigénie, parce que *la morale est une,* et que les actes condamnés par la loi naturelle ne sauraient être accomplis dans l'intérêt de la Cité. La thèse est la même que

(1) Voir la livraison précédente.
(2) Traduction Pessonneaux, p. 120.
(3) *Ibid.*, p. 146.

dans *Antigone*, avec cette différence que l'héroïne de Sophocle se tient sur la défensive, et se contente d'affirmer son droit d'une manière péremptoire, éclatante, au lieu que les personnages d'Euripide prennent l'offensive, et sapent par leurs réflexions philosophiques l'autorité des oracles sur lesquels s'appuient les prétentions exorbitantes de la Cité.

C'est de l'impiété, si l'on veut, mais une impiété qui facilite le retour à la religion primitive, au monothéisme simple et large des populations pastorales, transmis autrefois de père en fils par l'enseignement exclusif du foyer, et garanti contre les altérations trop rapides par la présence à ce foyer d'ancêtres pouvant rectifier au besoin ce que leurs fils enseignent à leurs petits-fils. Cette impiété est celle qui a fait condamner Socrate. C'est celle qui déchaîne sur Euripide les foudres d'Aristophane. Elle est révolutionnaire; mais, comme beaucoup de révolutions, elle a pour effet de restaurer un *très ancien* régime, au moins en partie. En se faisant le défenseur têtu, déterminé, de la Cité et de ses principes constitutifs contre les innovations intellectuelles de Socrate et d'Euripide, Aristophane ne se doutait pas qu'il défendait quelque chose qui *avait été nouveau* à une certaine époque et qui, en s'établissant, avait plus ou moins refoulé, déformé, paralysé certaines tendances propres à un état social antérieur où, la Cité étant moins puissante, la famille s'épanouissait plus librement, où, les maximes de l'intérêt public ne s'étant pas encore gravées dans l'esprit des citoyens, d'autres doctrines plus conformes à l'ordre providentiel des choses régnaient dans la fraction d'humanité d'où la Grèce non encore née devait sortir. En dressant les lois de Zeus contre les lois de Créon, Antigone se montrait *plus antique* que Créon; en raillant Calchas et ses dieux, Achille et Clytemnestre se montraient plus antiques, eux aussi, que toute cette mythologie au nom de laquelle on les violentait. Grâce au développement intellectuel de leur temps, ces héros de théâtre rejoignent, par delà les héros fabuleux qu'ils représentent, des siècles plus éloignés encore, dont il ne reste aucun souvenir.

Certes, la Cité reste puissante, respectée, pleine de prestige. Le

poète n'entend pas porter atteinte à ce dernier. Au contraire. Il le rehausse. Il a des « tirades patriotiques ». Mais on dirait qu'il s'efforce de « remettre les choses au point » en contentant à la fois, chez les spectateurs, l'amour de ce groupement politique dont ils sont fiers de faire partie et le sentiment des droits de la famille, fortifié par les progrès de « l'esprit nouveau ». Après son éloquente plainte, Iphigénie se ravise, et déclare vouloir *accepter* le sacrifice auquel l'oracle l'a destinée. Mais cette acceptation, par cela même qu'elle est *volontaire,* transforme la question. Ce n'est pas à l'oracle qu'elle obéit, mais à l'amour de la gloire : « Écoute, ma mère, la pensée qui m'est venue en y réfléchissant bien. J'ai résolu de mourir; mais, cette mort, je veux la recevoir d'une façon glorieuse, et en rejetant loin de moi toute faiblesse... Toute la Grèce, cette terre si grande, a maintenant les yeux sur moi... Libératrice de la Grèce, je jouirai d'une gloire divine. » Et cet enthousiasme fait venir sur les lèvres de la jeune fille les arguments dont usent ceux-là même qui veulent l'immoler : « Il n'est point juste que je tienne trop à la vie. Tu m'as mise au monde pour la Grèce entière, et non pour toi seule... La vie d'un seul homme est plus précieuse que celle de dix mille femmes... Il est dans l'ordre, ô ma mère, que les Grecs commandent aux barbares, et non les barbares aux Grecs; car ceux-là sont une race esclave, ceux-ci des hommes libres (1). »

Voilà bien l' « air de bravoure » voué d'avance aux applaudissements frénétiques du public. Mais l'on voit bien quelle est l'intention du poète. Après avoir flétri, au nom de la loi naturelle, ceux qui veulent, *par force*, immoler Iphigénie à l'intérêt des cités coalisées, il veut glorifier l'*héroïsme volontaire* d'Iphigénie qui sacrifie sa vie à cet intérêt. En outre, on dirait que la Cité antique s'évanouit ici devant deux vastes visions, celle du monde civilisé et celle du monde barbare. Du reste, l'auteur ne permet pas que cet élan d'héroïsme atteigne son but. Ce serait accorder à Calchas, à Agamemnon, aux politiciens, un triomphe trop facile, immoral malgré tout, et, selon une habitude qui lui est fami-

(1) Traduction Pessonneaux, p. 172.

lière, il fait, au dernier moment, intervenir la divinité. Une biche, sur l'autel du sacrifice, remplace Iphigénie miraculeusement enlevée. La flotte partira pour Troie, mais le parricide n'aura pas été commis.

Ainsi donc, la tragédie ne se dément pas. Imprégnée de l' « esprit de Cité », elle ne perd aucune occasion de montrer sous un jour flatteur et même radieux cet organisme essentiel de la race hellénique. Mais, en même temps, elle ne peut faire autrement que d'être l'écho des doctrines qui voltigent à travers tous ces cerveaux d'élite, et qui, sur certains points, tendent à remettre debout des opinions, des sentiments, des « états d'âme », abattus longtemps par la prédominance trop exclusive du concept de la Cité. Or, il se trouve que ce conflit est éminemment pathétique, car il met en jeu des passions profondément humaines, et, en même temps, éminemment moral, car, tout en respectant dans la Cité ce qu'elle a d'utile et de beau, les poètes se font les défenseurs d'éléments sociaux encore plus nobles et plus utiles, qu'il importe de ne pas laisser étouffer par le développement hypertrophique de quelque institution que ce soit.

Parmi les beautés littéraires, il en est qui impressionnent plus ou moins, selon le goût de ceux à qui on les propose. Il en est même qui s'évanouissent complètement aux yeux de certaines époques ou de certains peuples. Quelques-unes, toutefois, paraissent surnager en toute hypothèse, grâce à un caractère plus universel qui les *impose*, pour ainsi dire. La réponse d'Antigone à Créon, où sont invoquées les lois éternelles, et les supplications d'Iphigénie à Agamemnon, où éclate la tendresse des liens du sang, ont pris rang parmi ces « pages » exceptionnelles, admirées des romantiques comme des classiques, des réalistes comme des amis de l'idéal. Cela vient, dit-on, de ce que ces pages sont, plus que d'autres, conformes à la « nature ». Cela vient peut-être, ajouterons-nous, de ce qu'elles formulent, en un langage poétique, des lois sociales contre lesquelles aucune combinaison artificielle ne saurait jamais prévaloir.

G. D'AZAMBUJA.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — UN COURS DE SCIENCE SOCIALE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Notre ami M. G. Melin nous adresse la note suivante, que nous publions avec plaisir, en désirant que son exemple trouve des imitateurs en d'autres points de la France :

« Le cours libre de science sociale, annoncé dès 1898, a été inauguré le 2 décembre 1899, et s'est poursuivi pendant tout le semestre d'hiver jusqu'à Pâques 1900. Il comportait une vingtaine de leçons. Le sujet en a été : *la Méthode de la science sociale et l'application de cette méthode à l'étude du* TRAVAIL.

« L'exposé de la méthode a rempli les cinq premières leçons. On s'est appliqué à montrer que la *science* sociale devait se distinguer soigneusement de l'*art* social ou de la réforme pratique des maux sociaux, tout comme la *science médicale* proprement dite doit se distinguer de l'*art de guérir* ou *thérapeutique*. Si l'art ne peut se passer de la science, et si la science a sa principale raison d'être dans l'application pratique, du moins la science elle-même doit-elle se constituer en dehors de toute préoccupation étrangère et en pleine indépendance. La science sociale notamment doit se constituer en dehors de toute spéculation d'ordre philosophique et par la seule méthode d'observation, méthode objective et inductive. Elle doit décrire les phénomènes, les comparer, les classer, s'attacher à montrer les liens permanents qui les rattachent les uns aux autres, les relations de cause à effet qui s'observent entre eux, les *lois* qui président à leur développement et leur cohésion. — Par là elle est *une*, comme telle science naturelle, la géologie ou la botanique par exemple, et elle s'impose avec une égale autorité à tous les esprits, quelles que soient d'ailleurs leurs convictions philosophiques ou religieuses. — Par là encore elle donne, à ceux qui veulent opérer la réforme pratique, des éléments sûrs, des matériaux solides, une base d'opération certaine.

« Les règles et les procédés de la méthode ont été expliqués, et une *nomenclature sociale* très précise, présentant pour toute la société

les phénomènes sociaux dans leur ordre le plus naturel, a été proposée pour faciliter et coordonner les recherches.

« Les applications de la méthode ont porté sur l'étude du *Travail*. Parmi les diverses espèces de travaux, on a choisi l'une des plus importantes : la *culture*, et on l'a étudiée suivant la méthode d'observation dans les sociétés les plus simples d'abord, pour terminer par les sociétés les plus compliquées. Des nomades de l'Asie centrale, on a passé aux grands cultivateurs français et anglais par toute une série d'intermédiaires au nombre desquels on peut citer : le paysan russe, le paysan bulgare, le bauer hanovrien, le bordier norvégien, etc... On s'est nécessairement arrêté plus longtemps à la *culture française*. On a pu en décrire l'état actuel, indiquer les malaises dont elle souffre, la crise qu'elle traverse, et les remèdes (non de fantaisie, mais d'ordre scientifique) qui pourraient y être apportés.

Pour toutes ces études on a eu recours d'abord aux observations déjà faites par les sociologues et les monographes les plus consciencieux, et ensuite, pour la France et spécialement pour la Lorraine, à des observations personnelles poursuivies sur les lieux eux-mêmes.

C'est ainsi qu'on a été amené à adjoindre au cours une série de *promenades* ou d'*excursions sociales*. On s'est transporté en pleine campagne et là, en contact immédiat avec la réalité, on a étudié *de visu* la petite et la grande propriété, le morcellement du sol, les assolements avec leurs conséquences sociales, les opérations de remembrement, le patronage rural, les syndicats agricoles, etc., etc. Les renseignements les plus précis ont pu ainsi être recueillis de la bouche même des paysans, des grands propriétaires, des maires, des instituteurs, des présidents de syndicats auprès desquels on a toujours trouvé l'accueil le plus courtois et le plus empressé. Ces excursions avaient pour objet, ou bien de contrôler et de vérifier les indications fournies dans les leçons précédentes, ou de procurer des documents en vue des cours ultérieurs.

Pour être profitable, chacune d'elles (qui avait été faite au préalable par le professeur seul) était précédée d'un exposé sommaire, en précisant le but et en déterminant les points sur lesquels devait porter l'investigation. — On peut affirmer qu'elles ont toutes porté leurs fruits.

Cours et excursions ont été régulièrement suivis : les excursions (souvent longues et faites à bicyclette) l'ont été surtout par des étudiants; le cours, par un public nombreux et fidèle composé d'étudiants encore et en outre de personnes étrangères aux Facultés, parmi lesquelles on pouvait distinguer des avocats, des commerçants,

des industriels, des officiers, des ecclésiastiques, des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, etc. Plusieurs professeurs de la Faculté de Droit ont honoré ce cours de leur présence; deux d'entre eux l'ont suivi, avec une constance particulièrement flatteuse, de la première leçon à la dernière. — Quelques étudiants, candidats au doctorat, ont manifesté l'intention de choisir, pour leur thèse, un sujet emprunté à la *science sociale* et d'en poursuivre l'étude suivant la méthode d'observation.

Parmi les étudiants assidus aux cours, on a remarqué, à côté de ceux de la Faculté de Droit qui étaient les plus nombreux, un certain nombre de jeunes gens appartenant à d'autres Facultés, notamment à la Faculté des Lettres, à la Faculté de Médecine et à l'Institut chimique.

Ce point était à noter. Ce cours de *Science sociale*, en détachant pour une heure les étudiants de leur études particulières et techniques et en les réunissant dans une pensée commune, pourra contribuer, dans une certaine mesure, à opérer ce rapprochement, cette fusion universitaire si désirée aujourd'hui, et en effet si désirable à tant d'égards.

Cette fusion s'est opérée plus étroitement encore dans quelques réunions intimes au domicile du professeur, réunions largement ouvertes à tous ceux qui désiraient y être admis, et où les points les plus délicats du cours étaient repris, développés, élucidés, après une discussion souvent très vive à laquelle prenaient part, dans un ordre convenu, les personnes présentes.

Ce contact de Faculté à Faculté ne s'est pas produit seulement entre les étudiants. La science sociale en effet a souvent besoin d'emprunter des notions particulières à d'autres sciences, l'histoire, la géographie, la préhistoire, l'anthropologie, etc. Il en résulte que celui qui est chargé de cet enseignement doit nécessairement se mettre en rapport avec certains professeurs des autres Facultés, se tenir au courant de leurs travaux et surtout des derniers résultats de la science spéciale à chacun d'eux. Cela est éminemment profitable à tous. On apprend à se connaître. Les enseignements les plus divers se pénètrent. La solidarité de toutes les sciences apparaît clairement; l'*unité* même de la Science se fait jour.

Pour cette raison, il semble qu'un cours de *science sociale* devrait être une création de l'*Université* et non de telle Faculté déterminée. Puisqu'il fallait cependant que l'initiative en fût prise par l'une d'entre elles, ce soin incombait naturellement à la Faculté *de droit*. La législation occupe en effet, dans l'étude d'une société, une place de première importance. D'abord elle exprime l'état social d'un peuple

à une époque donnée. Elle ne peut donc être bien saisie que si cet état social lui-même est parfaitement connu et scientifiquement expliqué. Elle exerce à son tour sur les destinées de ce peuple une action considérable : ses conséquences sociales doivent donc être exposées, mais elles ne pourront l'être que si l'esprit et le détail de la législation ont été suffisamment compris et pénétrés. Ainsi, dans toute étude sociale, la législation se trouve être à la fois *effet* et *cause*. Ignorer le droit, en méconnaître l'influence sociale, négliger de parti pris ce point de vue capital, serait se condamner à une œuvre incomplète. — D'autre part, la discipline sévère à laquelle oblige l'étude du droit, la logique rigoureuse qu'elle impose, l'habitude qu'elle donne de raisonner sur des *faits*, sur des *espèces*, semble devoir communiquer à l'esprit la précision qu'il faut pour aborder la *science sociale*. Cette science, en effet, n'a que faire des abstractions, des théories *a priori*. Pour se constituer à l'état de *science*, et s'imposer comme telle sans contestation possible, elle doit exclusivement se fonder, comme nous l'avons dit déjà, sur l'observation des faits, leur analyse, leur comparaison, leur classification. La théorie ne vient qu'ensuite. Elle ne peut être que la conclusion de l'observation; il n'y a de science de l'abstrait que si elle est fondée sur le concret.

Un cours de science sociale s'imposait d'ailleurs. Il est inutile de faire remarquer que les esprits se tournent de plus en plus vers ce genre d'études auquel les convient les préoccupations journalières, les discussions des chambres, les articles des journaux et des revues. La *question sociale* ou plutôt *les questions sociales* sont à l'ordre du jour. C'est dans les Universités qu'elles peuvent être abordées avec le plus de calme, d'impartialité et d'indépendance. De toutes parts surgissent des cours, des chaires, des écoles même d'études sociales. Si la Faculté de droit n'avait pas pris les devants, une autre Faculté sans doute aurait profité de ce retard. Nous croyons que la Faculté de droit ne devait laisser à aucune autre la priorité de cette innovation.

Tels sont, en quelques mots, les résultats de ce premier essai d'un cours de science sociale; telles sont les raisons d'en poursuivre résolument la continuation, celles aussi d'en assurer le bénéfice à la Faculté de droit.

G. Melin.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Une école professionnelle au Tonkin.** — La *Quinzaine coloniale* du 10 juillet dernier mentionne la création d'une œuvre coloniale appelée à rendre d'importants services à nos colons d'Indo-Chine, œuvre entièrement assumée par des particuliers énergiques, comme nos colonies en comptent heureusement quelques-uns, et comme elles devraient en compter beaucoup.

« La Chambre de commerce de Haïphong se préoccupe depuis longtemps d'organiser l'enseignement professionnel dans cette ville, où l'industrie tend à prendre un développement considérable et où, par suite, la nécessité pour les colons qui s'y livrent de disposer d'un personnel de contremaîtres et d'ouvriers familiarisés avec les procédés et l'outillage européens se fait de plus en plus vivement sentir. Mais aucun des projets élaborés dans cet ordre d'idées par cette compagnie n'avait pu aboutir jusqu'ici faute de ressources suffisantes, faute aussi d'un personnel enseignant à la hauteur de la tâche qu'on attendait de lui. La ville d'Haïphong se voyait donc menacée de ne point posséder de longtemps cette institution si utile à son développement industriel lorsqu'une offre émanant de l'initiative privée est venue mettre à sa disposition les moyens de la créer.

« La Société cotonnière de l'Indo-Chine et la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, qui ont des intérêts communs et le même directeur à Haïphong, se sont entendues pour faire à la Chambre de commerce les propositions suivantes, en vue de la création d'un école professionnelle *libre*, destinée à former des ouvriers et des dessinateurs indigènes pour la mécanique, la construction et les industries qui intéressent plus particulièrement ces deux Sociétés.

« Celles-ci construiront sur leurs terrains les bâtiments destinés au logement gratuit des élèves. Elles fourniront également à titre gratuit les locaux pour salles d'étude et de travail. Le personnel enseignant non rétribué sera constitué par le personnel de leurs usines, et par quelques habitants d'Haïphong, possédant des connaissances spéciales et qui ont bien voulu offrir leur concours à titre gracieux. Les cours seront absolument gratuits. Une légère indemnité sera même donnée aux élèves pour leur permettre de pourvoir à leur nourriture. Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'institution seront fournis par les deux sociétés et par

les personnes qui voudront bien s'intéresser à leur œuvre. L'école sera administrée par un Comité de direction composé de tous les souscripteurs et des professeurs.

« La Chambre de commerce d'Haïphong a accueilli ces offres, cela va sans dire, avec un empressement reconnaissant, telles qu'elles lui ont été transmises par M. Butin, directeur de la Société cotonnière et de la Société des ciments artificiels. On peut donc considérer l'enseignement professionnel comme définitivement fondé dans cette ville, et cela, dans les conditions les plus favorables, grâce à la libéralité de ces deux sociétés. La généreuse initiative qu'elles ont prises dans la circonstance n'étonnera personne quand nous rappellerons qu'elles ont à leur tête quelques-uns des hommes qui ont le plus fait en France pour développer le goût des entreprises coloniales et pour y fonder un enseignement approprié aux besoins de ces entreprises, notamment M. Ulysse Pila, l'éminent et dévoué vice-président de l'Union coloniale.

« A ce sujet, un des membres de la Chambre de commerce de Haïphong a exprimé le regret que l'initiative de cette création n'eût pas été prise par l'administration, à qui, d'après lui, incombait le devoir d'y pourvoir. Nous ne partageons pas ce regret. En matière d'enseignement professionnel, comme en beaucoup d'autres, les commerçants et les industriels ont une compétence technique, un sens pratique et un esprit d'organisation qu'on ne saurait trouver chez des fonctionnaires. Intéressés tout les premiers à la réussite d'une œuvre de ce genre, ils y apportent une sollicitude en quelque sorte passionnée. L'école professionnelle d'Haïphong est donc entre les meilleures mains auxquelles elle pût être confiée, et il ne faut pas regretter que l'administration locale ait laissé à d'autres le soin de la fonder et de la diriger. »

On sait qu'Haïphong, situé à l'embouchure du Fleuve Rouge, est le principal port du Tonkin, port appelé à prendre une importante croissante à mesure que la production des terres tonkinoises se développera. Cette ville a déjà été dotée d'appontements, de docks et de tout ce qui est nécessaire à l'embarquement ou au débarquement des marchandises, par l'initiative de Français hardis et riches, ne craignant pas les gros risques, parmi lesquels figurent un grand nombre de Lyonnais.

Les événements de Chine, quelle qu'en soit l'issue, tendront encore, assez probablement, à rendre plus intense le mouvement commercial de cette région. Mieux nos compatriotes seront à même d'en profiter, plus grands seront leurs bénéfices. Or, il est clair

qu'une bonne éducation professionnelle ne peut que les rendre plus aptes à « saisir aux cheveux » les occasions inédites qui vont surgir.

**Une fondation agricole.** — M. Fernand Butel, dont nos lecteurs se rappellent la remarquable étude sur la vallée d'Ossau, nous communique la note suivante :

« Nous sommes heureux d'apprendre qu'une école d'agriculture vient d'être créée à Pau, sur la route de Morlaas, par les Révérends Pères Bénédictins.

« Cette école dont le nom est INSTITUT AGRICOLE DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, ouvrira ses cours le *15 octobre 1900*. Elle recevra les élèves de toutes les classes de la société intéressées aux progrès et à la prospérité de l'agriculture (fils de propriétaires, fermiers et métayers) et les initiera pendant leur séjour à l'Institut, un, deux ou trois ans, à toutes les connaissances que leur position future les oblige à apprendre et à posséder à fond.

« L'Institut agricole recevra les jeunes gens âgés *au moins de treize ans*. Des cours de français, de mathématiques, d'histoire, de géographie, de dessin et d'arpentage leur seront faits jusqu'à leur sortie de l'école par des professeurs spéciaux. Ces jeunes gens pourront donc se parfaire tout à fait dans l'étude de ces connaissances indispensables à tout bon agriculteur; et en même temps qu'ils apprendront l'agriculture sous ses diverses formes (agriculture proprement dite, élevage, jardinage et pépinière, viticulture, fleurs et plantes de serre), en même temps aussi ils seront soumis à des travaux et exercices littéraires, en vue de développer le plus complètement possible leurs facultés intellectuelles. Rien ne sera négligé à Notre-Dame-des-Champs pour atteindre ce double but ; et aujourd'hui plus que jamais il faut des agriculteurs instruits. L'Institut agricole de Pau recevra des internes, demi-pensionnaires et externes.

« La durée des études sera de deux ans pour le *certificat* d'agriculture et de trois ans pour le *diplôme* d'agriculture. On admettra également les élèves qui ne pourraient rester qu'un an.

« Les demandes de renseignements, de programmes et d'admission devront être adressées au R. P. Donatien, Bénédictin, Saint-Léon, route de Tarbes, par Pau (Basses-Pyrénées).

« Les travaux pratiques, qui auront lieu toutes les après-midi pour les élèves, se feront sur les soixante-quinze hectares de terre appartenant à l'Institut agricole de Notre-Dame-des-Champs.

« Les matinées seront consacrées spécialement aux études théoriques. »

## III. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Un cas de prévoyance administrative.** — Des journaux de diverses nuances ont dénoncé dernièrement un fait qui jette un jour intéressant sur la façon dont la bureaucratie administrative, malgré toutes les méticuleuses précautions auxquelles elle s'assujettit, sait conduire une entreprise.

Dans un asile d'aliénés des environs de Paris, on vient d'édifier un nouveau service médical.

Or, au moment d'inaugurer celui-ci, on a constaté des choses bien étranges, qui ne se seraient certes pas produites, si le nouveau service avait été organisé par un particulier au lieu de l'être par l'Assistance publique.

Par exemple, quand il a fallu meubler les bâtiments neufs, on s'est aperçu que les sièges commandés étaient plus hauts que les tables.

Bien mieux, quand le docteur chef du nouveau service a voulu emménager, il a été obligé de faire abattre une cloison qui séparait sa chambre à coucher d'une autre pièce pour faire entrer son lit.

Détail pittoresque : l'employé supérieur qui a présidé à cette installation modèle est proposé depuis lors pour la décoration.

En rapprochant ce fait de quelques autres, par exemple de la manie que l'on a d'éventrer les rues et les refermer successivement, *à plusieurs reprises*, pour procéder aux réparations de diverses natures que réclame le sous-sol, on arrive à s'édifier profondément sur la supériorité des travaux publics comparés aux entreprises particulières. On pressent ce qui arriverait si tous les travaux privés, selon le vœu des socialistes, devenaient quelque jour travaux publics.

**La réforme de l'orthographe.** — Une commission spéciale, au ministère de l'instruction publique, s'est occupée de la réforme de l'orthographe. Quelques décisions, à la suite de ces travaux, ont été prises par le ministre.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question de l'orthographe, dont la connaissance absorbe de si longues heures dans l'éducation des enfants. Nous voudrions donc pouvoir ne pas classer parmi les « pas perdus » ce qui peut être considéré comme une initiative et un progrès.

Malheureusement, nous craignons fort que ni les commissions

spéciales, ni les arrêtés ministériels ne soient assez fortes pour débarrasser l'instruction de cette entrave ou en diminuer notablement la lourdeur.

Le raffinement orthographique ou grammatical fait partie de nos mœurs contemporaines. Ce phénomène est analogue à celui qui pousse tout le monde à « faire un salon », toutes les femmes mariées à « avoir un jour ». On veut *se distinguer*, ou l'on craint d'être éclipsé par ceux que l'on considère comme ses égaux. Or, écrire moins correctement apparaît précisément comme une de ces tares qu'il faut éviter autant que possible. Il y a là une question de savoir-vivre, et nous doutons fort que les pouvoirs publics puissent quelque chose pour la trancher autrement que ne la tranche l'usage.

Il n'en était pas ainsi autrefois. Non seulement, jadis, les gens du peuple écrivaient comme ils pouvaient, mais les nobles eux-mêmes écrivaient comme ils voulaient.

Les lettres des grands personnages, les manuscrits des bons auteurs fourmillent de fautes d'orthographe ou de grammaire. Un gentilhomme aurait pour ainsi dire cru déroger s'il avait épluché lettre par lettre les mots qu'il daignait tracer sur le papier. La première phrase de la première oraison funèbre de Bossuet offre une belle faute de syntaxe (à qui seul *appartient* la gloire, la majesté et l'indépendance). Une faute ne déshonorait pas comme aujourd'hui.

C'est que la recherche universelle de la « distinction » n'existait pas encore. Le peuple n'avait pas l'idée d'imiter les nobles, et les nobles savaient fort bien qu'ils n'avaient pas besoin d'efforts pour se distinguer du peuple. C'est le nivellement social, avec l'émulation qu'il engendre, qui a fait de l'orthographe un *moyen d'égaler ou de surpasser* ceux qu'on envie, et voilà ce qui nous fait peur pour le succès de la réforme. On aura beau proclamer celle-ci ; certaines gens trouveront élégant et distingué de ne pas profiter des facilités qu'elle donne, et il suffira que cette minorité s'insurge pour que le reste suive par une fausse honte, et pour ne pas encourir le reproche de vulgarité.

## IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Où en est l'Exposition? — La réforme de la Bourse du Travail. — Un dîner démocratique blâmé par les démocrates. — Un service que la poste pourrait rendre. — Les maraudeurs en Tunisie. — L'assassinat du roi d'Italie. — L'émigration italienne. — Les socialistes belges et le vote des femmes. — L'assimilation allemande et russe dans le Slewisg et la Finlande.

L'Exposition se poursuit, et voici quatre mois qu'elle est ouverte. Elle a donc fourni plus de la moitié de sa carrière, et l'on commence à pouvoir formuler un jugement sur son succès. L'opinion la plus répandue est que ce succès est médiocre. On comptait sur trois cent mille visiteurs journaliers. Le chiffre des visites se maintient habituellement entre cent et deux cent mille. C'est quelque chose; mais cela ne répond pas aux espérances et aux calculs des organisateurs. Aussi bien des exposants sont-ils peu satisfaits, et plusieurs « attractions » ont-elles fait faillite. L'administration, escomptant et prédisant un succès monstre, avait mis ses concessions à très haut prix, et, pour plusieurs entreprises, les frais de premier établissement ont été trop lourds.

Pourtant, l'État n'a rien négligé pour déterminer une extraordinaire affluence de visiteurs : fêtes de nuit, illuminations, concerts, fontaines lumineuses, divertissements variés : tout a été mis en œuvre. Le résultat n'a pas répondu à ces efforts. Au point de vue financier, l'opération se soldera, comme la chose avait été prévue, par un déficit considérable. Quant aux exposants, l'immensité même de l'Exposition aura nui à nombre d'entre eux, notamment à tous ceux dont les objets n'étaient pas situés dans les « allées de grande circulation ». Certaines annexes, certains couloirs latéraux sont demeurés presque constamment déserts. On n'avait pas assez compté avec la fatigue physique, et avec la nécessité où se trouveraient les visiteurs étrangers ou provinciaux de voir d'autant plus rapidement les choses qu'il y avait plus de choses à voir.

L'opinion courante, autant que nous avons pu la recueillir, est que l'Exposition de 1900 sera la dernière exposition universelle. On verra peut-être d'excellentes expositions partielles, concernant telle ou telle catégorie d'objets ou telle ou telle branche de l'activité humaine. On nous annonce, par exemple, une exposition coloniale *sérieuse* pour 1905. Mais, quant à ces foires gigantesques où l'on essaye de rassembler tout ce qui se fait dans le monde, il y a de grandes chances pour qu'elles ne se renouvellent plus. La somme d'efforts dépensée pour

les mettre en branle surpasse trop démesurément le produit matériel et intellectuel qu'on en avait attendu.

*
* *

Le ministre du commerce, médiocrement heureux dans l'organisation de l'Exposition, se rattrape en déployant son activité en diverses directions. Le mois dernier, il réorganisait la Bourse du Travail de Paris. M. Mesureur, ministre radical du commerce en 1895-96, avait soumis cette institution à un régime spécial. Les délégués qui la dirigeaient étaient élus pour moitié par les syndicats ouvriers et pour moitié par le conseil municipal de Paris. Tant que l'opinion socialiste ou révolutionnaire a dominé dans cette dernière assemblée, le système a paru bon; mais, les dernières élections municipales ayant donné la majorité à un nouveau parti, peu favorable au ministère, celui-ci s'est ravisé, et a estimé que la Bourse du Travail ne devait plus admettre dans son conseil de direction les représentants de la Ville de Paris. Les syndicats ouvriers y seront donc maîtres. Comme ils l'étaient déjà, rien n'est changé en fait; mais la mesure n'en a pas moins provoqué une intéressante polémique, et mis en lumière la difficulté que l'on aura à donner à ces « Bourses du travail », organismes utiles en principe, le caractère qu'ils devraient théoriquement avoir. En réalité ces Bourses, eu égard aux dispositions de ceux qui les dirigent, constituent surtout des cercles ou des *clubs* d'où partent les mots d'ordre d'agitation, des citadelles destinées à jouer un rôle prépondérant dans la fameuse « guerre des classes ».

*
* *

Ceux qui prêchent l'extermination des riches, des patrons, des « bourgeois » manifestent d'ordinaire un grand amour pour les mœurs simples, frugales, modestes et n'ont pas assez d'anathèmes, en revanche, pour le luxe, le faste et l'étiquette des châteaux ou des cours. Or, dernièrement, une délégation de Tchèques étant venue à Paris, le bureau du conseil municipal a résolu de lui offrir, non point un dîner de gala à l'Hôtel de Ville, mais un repas sans cérémonie dans un restaurant. Les frais de ce repas ne devaient pas être supportés par le budget, mais par les conseillers eux-mêmes. Cette décision a eu le don d'exciter le courroux des socialistes, dont les journaux ont vivement reproché aux membres du bureau leur manque de tenue. Un journaliste qui ne recule pas devant l'argot, déguisant son indignation sous une virulente ironie, traduisait ainsi la pensée qui guidait, selon lui, les organisateurs de la fête : « Un bon gueuleton,

à la bonne franquette, dans un bon coin où l'on boulotte sans façon entre copains, où l'on se cale fortement les joues, où l'on fume une bonne pipe au dessert et où l'on parle sans gêne en sirotant son café-cognac, c'est bien plus chouette que ces sacrés banquets officiels. » Très curieuse, cette ironie. On la comprendrait fort bien chez un aristocrate, pourfendeur de la « canaille » et exclusivement épris des manières et des conventions de la haute vie. Chez un démocrate, cela détonne, d'autant plus qu'en employant à dessein des expressions triviales, il semble vouloir ridiculiser simultanément le langage des ouvriers et leur façon de manger. Nouvelle preuve que la haine des classes inférieures pour les hautes classes est surtout faite d'admiration.

*
* *

Une idée de nature à plaire aux petites gens est celle qu'émettait dernièrement M. Pascaud, dans l'*Économiste Français*, relativement au moyen de rendre authentiques les lettres recommandées. Comment écrire à quelqu'un en se réservant la faculté de *prouver* au besoin devant la justice qu'on lui a écrit telle ou telle chose? En l'état actuel, cette question n'admet qu'une réponse : adressez-vous à un huissier. Mais le procédé est coûteux, solennel, désobligeant, et il serait ridicule d'y avoir recours par simple précaution, quand cette précaution a de grandes chances d'être superflue. M. Pascaud propose donc que les bureaux de poste soient organisés de manière à prendre copie, moyennant un léger droit, des lettres que l'on voudrait rendre authentiques. Ces lettres devraient être écrites avec de l'encre à copier, et un employé les mettrait sous la presse en présence de l'envoyeur. Après quoi l'original serait cacheté et soumis aux formalités connues de la recommandation.

Supposons un destinataire de mauvaise foi, qui prétende ne plus se souvenir des termes de la lettre ou veuille en nier le contenu, l'envoyeur pourrait lui opposer la copie demeurée dans les archives de la poste, sans avoir à se repentir tardivement de n'avoir pas envoyé sa missive par ministère d'huissier. L'intervention de ce dernier est nécessitée par assez de procédures judiciaires pour qu'une réforme de ce genre soit à peu près sans dommage pour lui.

*
* *

Où l'absence des huissiers est parfois regrettée, c'est dans les grands domaines de la Tunisie. Un obstacle qui s'oppose au complet développement de ces domaines, ce sont les incursions des Arabes nomades, qui, à l'improviste, mènent leurs troupeaux pâturer dans

les champs des Européens. On sait que le concept de la propriété territoriale individuelle entre difficilement dans le cerveau d'un nomade. Champ cultivé ou prairie, tout lui est bon, et il est fort étonné que le pâturage ne lui soit pas permis partout. Les colons européens sont à peu près désarmés devant ces invasions de barbares. L'administration, craignant sans doute des abus, leur refuse le droit d'avoir des gardes particuliers. En cas de déprédation, ils n'ont donc qu'une ressource : prendre des témoins, et assigner les déprédateurs en justice. Mais les témoins sont loin, et pas toujours complaisants. Quant aux déprédateurs, il est difficile de savoir comment ils s'appellent, et toute citation doit contenir le nom de l'assigné. Les Arabes en prennent donc à leur aise, et cette seule particularité peut ralentir, comme on le comprend très bien, le mouvement heureux qui porte nos compatriotes à s'établir en Tunisie. On ne colonise pas sans espoir de bénéfices, et il n'est pas de bénéfices bien tentants sans garanties de sécurité.

Là encore, le tort de notre administration est de vouloir faire fonctionner trop uniformément des institutions identiques dans des milieux dissemblables. Des procédés ou des procédures qui suffisent à garantir le champ d'un paysan français contre les incursions des gamins du voisinage sont impuissants à garantir un vaste domaine tunisien contre les chevauchées des gens du désert. Contre un péril différent, il faut employer des armes différentes. Avec un peu de science sociale, l'administration le comprendrait fort bien.

*
* *

Une profession où la sécurité paraît décidément descendre au-dessous de la moyenne, c'est celle de chef d'État. Un an ne s'est pas écoulé depuis l'assassinat de l'impératrice d'Autriche, et voilà que le roi d'Italie tombe sous les balles d'un assassin. « C'est le casuel du métier de roi », disait-il lui-même après un attentat antérieur. Les révolutionnaires exaltés et les anarchistes s'en prennent volontiers, en effet, aux personnes qui incarnent à leurs yeux cette autorité qu'ils maudissent, sans réfléchir d'ailleurs que la disparition du représentant du pouvoir ne fait pas disparaître le pouvoir lui-même. En vrais théoriciens, ils frappent sur un symbole. Et leurs entreprises sont d'autant plus difficiles à déjouer qu'ils constituent dans la société des exceptions maladives et solidaires, bien que leur état d'âme farouche et résolu provienne de l'influence qu'ont eue sur leur tempérament spécial les doctrines ambiantes.

L'attentat contre le roi d'Italie a indigné. Il n'a pas étonné. On pouvait s'étonner plutôt de ce que le souverain eût échappé si long-

temps à toute tentative criminelle. L'Italie, en effet, est la terre de prédilection des assassins, et presque tous les meurtres célèbres de ces derniers temps ont été commis par des Italiens. Le président Carnot, le ministre Canovas, l'impératrice d'Autriche ont été victimes de l'anarchie transalpine. Du reste, si des meurtres « publics » on descend aux meurtres privés, les statistiques judiciaires nous apprennent que l'Italie fournit aux cours d'assises françaises un contingent respectable. Une des caractéristiques de cette race est de jouer facilement du couteau.

Ce n'est pas d'un couteau, cependant, que s'est servi Angelo Bressi. C'est d'un revolver américain, perfectionné, portant la marque « Massachusetts ». Cet homme avait été ouvrier en Amérique, où il gagnait vingt francs par jour. Il eût pu gagner honorablement sa vie et acquérir un aisance relative. Il a préféré, mû par des idées personnelles, qu'il devait à une formation toute spéciale, revenir dans sa patrie et y commettre un de ces crimes que leurs auteurs se représentent comme de grandes actions. M. Tarde compare l'imitation au somnambulisme. Il y a des hommes éveillés qui, fascinés par certaines théories, passent à travers la vie comme des somnambules. Ce sont des gens qu'un certain milieu a marqués si fortement de son empreinte que rien ne peut la faire disparaître dans la suite, et qu'ils demeurent hypnotisés par un prestige que tout autre, à leur place, n'aurait subi qu'à moitié.

*
* *

Voici, au sujet de l'émigration italienne, quelques chiffres que nous empruntons à la *Vie catholique,* et qui ne manquent pas d'éloquence :

En 1876, la statistique relevait 89,015 émigrants temporaires et 19.756 émigrants classés comme définitifs. Le chiffre des émigrants temporaires est resté à peu près le même. Celui des émigrants définitifs est monté en 1886 à 85.355, en 1887 à 127.743, en 1888 à 195.211. Encore faut-il, dit-on, ajouter de nombreux réfractaires.

Le développement si rapide de cette émigration a d'abord pour cause la misère. Dans les provinces d'Udine, de Bellune, de Trévise, ce ne sont pas seulement des journaliers, mais de petits propriétaires qui abandonnent leurs domaines. Des terres restent incultes, et les grands propriétaires se plaignent de la raréfaction de la main-d'œuvre.

L'influence de la misère se combine avec celle de l'accroissement de la population. La population de l'Italie, qui n'atteignait pas quinze millions d'habitants en 1870, dépasse aujourd'hui le double

de ce chiffre. Les familles sont nombreuses dans la classe bourgeoise comme dans la classe populaire. Aussi, non seulement la race est devenue plus dense dans la métropole, mais encore les « colonies » d'Italiens à l'étranger ont-elles acquis une grande importance. Dans la République Argentine, les Italiens forment le quart de la population et ont fourni des hommes d'État. Toutefois, même dans ce pays où leur race, si l'émigration continue, doit acquérir un jour la prépondérance numérique, ils n'ont pas réussi jusqu'à présent à conserver leur langue, et l'élément hispano-américain, rajeuni lui-même par une émigration espagnole continue, les a absorbés sans trop de difficultés.

Ceux de ces émigrants qui réussissent envoient en Italie leurs économies, ce qui contribue à aider les finances italiennes. Une partie de l'or dont le gouvernement italien se sert pour payer sa dette extérieure provient de ces envois d'émigrants. Mais, comme on le sait, la plupart de ces colons demeurent dans une situation inférieure, qui n'a le droit de leur paraître bonne que lorsqu'ils la comparent à la misère où ils seraient restés plongés s'ils n'avaient pas abandonné leur patrie.

*
* *

Il vient de se passer en Belgique un petit fait qui, destiné ou non à produire des conséquences, mérite en lui-même d'être noté. Le conseil général du parti ouvrier a décidé de faire déposer au Parlement, par les députés socialistes, une proposition de loi établissant le suffrage universel pour tous les Belges *des deux sexes* âgés de vingt et un ans.

Le conseil a décidé d'organiser, dès à présent, un mouvement révolutionnaire qui imposerait cette réforme de la Constitution au gouvernement. De nombreux meetings vont avoir lieu en beaucoup d'endroits, et une grande manifestation est projetée à Bruxelles le jour de l'ouverture de la session ordinaire de la Chambre, au mois de novembre

Le vote des femmes, cela viendra bien quelque jour, mais après d'autres réformes plus urgente. Les socialistes belges mettent la charrue avant les bœufs. Du reste, si par impossible les femmes, soit en Belgique, soit en France, étaient proclamées électrices, il est probable que les partis révolutionnaires n'auraient pas à s'en louer. L'anticléricalisme surtout recevrait un choc, et c'est ce dont certains révolutionnaires français, partisans en principe du vote féminin, se rendent bien compte, car ils déclarent ajourner leurs revendications sur ce chapitre à l'époque où la femme ne sera plus influencée par

l'esprit religieux. Au fond, il y a une bonne part d'ostentation dans ces programmes bruyamment affichés de temps à autre, et ceux qui les défendent seraient peut-être embarrassés si, du jour au lendemain, on leur donnait satisfaction.

*
* *

Comme exemple de mesures qui se retournent contre leurs auteurs, on peut citer celles que prennent les Allemands pour germaniser le Sleswig. Ce pays, depuis la conquête de 1864, continue à parler danois. Le gouvernement de Berlin veut l'obliger à parler allemand. Réussira-t-il? La chose est contestée; mais, ce qui est certain, c'est que certains jeunes gens du pays, élevés à l'allemande par les soins et aux frais du gouvernement allemand, continuent à demeurer absolument danois dans le fond de l'âme. Ils ont profité de la culture allemande pour mieux armer leur aversion contre l'Allemagne. L'*instruction* germanique n'a pas étouffé chez eux la *formation* scandinave. Au contraire, elle l'a renforcée en l'élevant à un niveau intellectuel où sa rébellion peut être plus dangereuse.

On a cru observer en Finlande des phénomènes analogues. Les Finlandais ne veulent pas devenir Russes, et cette résistance leur sera sans doute encore plus facile qu'aux Danois du Sleswig, étant donnée l'infériorité de la civilisation russe vis-à-vis de la civilisation allemande. Les Finlandais, du reste, résolvent volontiers le problème par l'émigration. Dans certaines communes, on a constaté que le nombre des jeunes gens émigrés égale le 35 pour 100. La Russie, comme on le voit, ne peut qu'y perdre, au lieu que la race finlandaise ne peut qu'y gagner, en constituant à l'étranger des « colonies » sur lesquelles l'omnipotence russe ne peut plus rien désormais.

G. D'AZAMBUJA.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# LES TOLÉRANCES NOUVELLES

## EN MATIÈRE D'ORTHOGRAPHE ET DE SYNTAXE

Nous entrions l'autre jour dans la loge de notre concierge pour savoir si des ouvriers plombiers avaient terminé certain ouvrage entrepris dans la maison. « Ils sont *après finir* leur travail », nous fut-il répondu.

La locution était incorrecte, mais on ne peut nier qu'elle soit employée fréquemment. Mais, nous dira-t-on, si elle se trouve dans la bouche d'une concierge, inutile de la chercher dans un livre, ou dans un article de revue. Eh bien! l'objection serait imprudente. Nous venons de lire en effet, dans une revue estimable et sérieuse, que telle colonie est « après construire » un chemin de fer. L'expression populaire est-elle donc destinée à forcer un jour les barrières de la langue « comme il faut »? Nos enfants ou nos petits-enfants pourront répondre. En attendant, bien des termes ou bien des tournures de phrases qui eussent offusqué nos grands-pères ne nous offusquent plus aujourd'hui.

On peut dire trois choses de la circulaire récemment signée par le ministre actuel de l'instruction publique, et qui a été reproduite par la plupart des journaux :

1° Elle ne fait que sanctionner officiellement des faits accomplis;

2° Elle peut très bien rester lettre morte, au moins pendant longtemps, pour une importante partie de la population;

3° Elle est néanmoins utile, et l'on peut en espérer quelque fruit, en ce qui concerne la répartition des heures de travail dans l'éducation.

Examinons sommairement ces trois points.

## I. — LES FORCES QUI MODIFIENT LA LANGUE.

Depuis assez longtemps, le dialecte parlé dans l'Ile-de-France a gagné les diverses régions du pays et diminué progressivement l'importance des dialectes locaux. Ces dialectes locaux, en laissant de côté le basque, le bas-breton et le flamand, sont tous nés de la même manière, à savoir de l'évolution du latin spécialisée par le *lieu*. La difficulté des communications au moyen âge a favorisé cette différenciation. Telle locution en honneur dans un « pays » n'est pas comprise dans le « pays » voisin, à quelques lieues de distance. Le provençal qu'on parle à Arles n'est pas le même que celui qu'on parle à Marseille (1). Du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest, il existe ainsi, en ce qui concerne la façon de s'exprimer, toute une vaste dégradation de teintes. Aux frontières mêmes, la transition est insensible entre le patois de la dernière localité française et celui de la première localité étrangère. Il y a quelques exceptions, mais voilà la règle. Le langage est donc soumis à l'influence du lieu, en tant que ce lieu agit lui-même sur les habitants de telle ou telle façon particulière. Cette influence, comme on le voit, se traduit par des *modifications*, qui, selon les endroits, ne sont pas les mêmes, et qui tendent à altérer lentement l'idiome considéré comme primitif.

Mais le langage n'est pas soumis à cette seule influence, qui aurait pour résultat d'émietter et de diversifier les langues indéfiniment. Il est encore soumis à l'influence de l'*imitation*, qui tend, au contraire, à l'uniformiser, comme l'a très bien vu M. Tarde

(1) « Donne-moi », par exemple, se dit à Arles « dono-mé » et à Marseille « dona-mi ».

(qui n'a pas tout vu). Cette imitation suppose un peuple, ou une fraction de peuple, ou une classe sociale qui jouit d'un certain prestige, et qui est un objet d'*admiration*. Les Gaulois et les Espagnols, vaincus par les Romains, adoptèrent la langue latine, parce qu'ils avaient subi le prestige de leurs vainqueurs. Au contraire, les Grecs vaincus par les Romains et les Gallo-Romains vaincus par les Germains, gardèrent leur langue et l'imposèrent plus ou moins à leurs vainqueurs, parce que, cette fois, le prestige s'était exercé en sens inverse. Quand les ducs de France furent devenus rois, et que ces rois augmentèrent peu à peu leur puissance, la langue de ces puissants fascina par degrés le reste du pays, en commençant par les personnes qui avaient naturellement le plus de contact avec la cour, c'est-à-dire par la noblesse. De nos jours, en certaines régions du Midi, les gens « comme il faut » parlent français, alors que les « gens du peuple » continuent à parler gascon, languedocien ou provençal. Mais les gens du peuple cherchent de plus en plus à imiter les gens comme il faut et, pour cela, se hasardent souvent à parler *un français incorrect*, où se glissent de nombreux idiotismes. L'influence du lieu, qui a créé un parler local, continue donc à se faire sentir lorsqu'on se hausse au parler général et empêche l'imitation de produire tous les fruits.

On saisit donc une première cause de la différence qui existe en France entre le langage des gens cultivés et celui des classes populaires. *Une multitude d'incorrections aspirent à devenir des formes correctes*, parce que beaucoup de gens s'en servent avec la persuasion de parler correctement. Or, il peut arriver que le français soit corrompu de la même manière par des populations de plusieurs provinces, et l'expression vicieuse reçoit de cette coalition inconsciente une force particulière qui peut aider à son succès.

Le langage cultivé se défend, et — reconnaissons-le — il se défend bien. Il a pour lui une tradition écrite, immobile, des académies, des dictionnaires, des grammaires, et surtout cet amour-propre bien connu qui pousse les gens riches à prendre, en fait de langage comme en fait de tout autre chose, *ce qu'il y a de*

*mieux*. Mais tout le monde n'est pas riche et n'a pas les loisirs suffisants pour bien apprendre tout ce que renferme cette tradition écrite. La nécessité du travail manuel, en particulier, empêche toute une partie du peuple d'approfondir les nuances. On connaît *grosso modo* la langue du beau monde; mais, d'abord, on n'aura pas à se servir de toutes les locutions qui ont cours dans les académies ou dans les salons; ensuite, pour la partie courante de la langue, on s'arrêtera naturellement à certaines simplifications commodes : « Je sais pas » pour « je ne sais pas », « c'est des braves gens » pour « ce sont de braves gens », « j'avais peur qu'il fasse froid » pour « j'avais peur qu'il ne fît froid ». L'homme qui n'a pas d'assez grands loisirs pour retenir les exceptions, se borne à retenir la règle (1). Il est porté de même à jeter par-dessus bord les particules inutiles, qui, après avoir signifié quelque chose au temps de leur invention, ont fini par faire double emploi.

La négation *ne pas* est l'exemple le plus frappant, selon nous, de ce duel qui se poursuit entre le langage des deux classes sociales. Le latin se contentait de *non*, ou parfois de *ne*. Le premier qui se servit d'une locution de ce genre : « Je ne marche pas » (*Non ambulo passum*) trouva une locution énergique et pittoresque, laquelle eut d'ailleurs pour pendant des locutions analogues : « Je n'y vois *point;* je ne mange *mie;* je ne bois *goutte* ». *Mie* et *goutte* sont aujourd'hui complètement démodés. *Point* s'est à peu près réfugié dans le style noble. *Pas*, en revanche, triomphe sur toute la ligne, et ce mot, qui jadis signifiait tout simplement une enjambée, tend de plus en plus à incarner en lui l'idée de la négation pure et simple. « Aimez-vous le thé? *Moi, pas.* » Voilà un tour tout moderne, très employé par des romanciers et des journalistes contemporains, bien qu'il eût fait dresser les cheveux sur la tête, non seulement à Descartes et à Fénelon, mais encore à Voltaire et à Chateaubriand.

Sans doute, la circulaire du ministre n'a pas autorisé les professeurs et examinateurs à tolérer la locution : « Je sais pas » en

(1) Des milliers d'enfants commencent par dire « les chevals », et il faut les reprendre à plusieurs reprises pour leur faire dire « les chevaux ».

lieu et place de la locution : « Je *ne* sais pas ». Mais nous avons choisi à dessein un cas un peu choquant, pour bien montrer la lutte qui existe entre les deux façons de s'exprimer. La circulaire n'a ouvert la porte qu'à celles des incorrections populaires qui ont pris désormais le plus d'avance et qui, répétées des millions de fois par des milliers de personnes, avaient fini par devenir, au milieu des expressions correctes, ce que les « parvenus » de l'ancien régime, récemment anoblis, étaient au milieu des gentilshommes d'autrefois.

Tel est le cas, notamment, de la tolérance accordée à l'expression : « Je crains qu'il vienne ». Avouons que cela se disait déjà beaucoup, même entre personnes instruites, dans le langage familier. C'est que la locution correcte : « Je crains qu'il *ne* vienne », laquelle perpétue un latinisme incompréhensible aujourd'hui, heurte un peu la logique et semble dire le contraire de ce qu'on a dans l'idée. La chose est encore plus vraie pour l'imparfait du subjonctif, surtout s'il est long. Molière mettait déjà une intention nettement comique dans le vers de Philaminte s'indignant contre la servante Martine :

Vraiment ! je voudrais voir que vous l'*excusassiez !*

De nos jours, nous croyons que l'on chercherait vainement une maîtresse de maison capable de dire à sa cuisinière : « J'aurais voulu que vous *renfermassiez* ces compotiers ». Toutes diraient : « que vous renfermiez », et la grammaire n'en pourrait mais. Seul le langage écrit — et encore pas toujours — continue à supporter cette servitude, parce qu'une page écrite, pouvant être lue et relue, communiquée à d'autres personnes, et, si elle est imprimée, tomber sous des milliers d'yeux, constitue naturellement une œuvre plus soignée, qui met plus fortement en jeu le ressort de l'amour-propre, dont nous allons signaler le rôle important.

Une chose qui peut aider à comprendre comment les formes *incorrectes* se substituent de temps en temps aux formes *correctes*, c'est — en dehors de toute question de syntaxe — le progrès de certaines expressions triviales qui, à force d'être répétées par

manière de badinage, finissent par prendre droit de cité dans le langage du « monde » proprement dit. Pensons à la fortune du mot « chic ». On pourrait collectionner bien d'autres termes ou locutions qui sont en train de se débarbouiller de leur roture primitive. Officiellement, un candidat malheureux au baccalauréat est « ajourné ». Mais tout le monde, y compris lui-même, déclare qu'il est « collé ». S'il s'agit d'un candidat à un mandat électoral, on dit qu'il est « blackboulé » (ce qui est à la fois un terme d'argot et une importation anglaise : *black bull*, boule noire). On trouve sur les lèvres des gens les plus huppés des expressions comme : « C'est embêtant!... C'est épatant... Je m'en bats l'œil... Faut pas me la faire... On se paye ma tête... Tu me montes un bateau ». On ne dit pas qu'on s'en va, mais qu'on « file ». On ne dit pas qu'on se porte bien, mais que « ça boulotte ». L'interjection « zut », qui ne figure dans aucun dictionnaire, devient un article de consommation des plus courants, et l'Académie, bon gré mal gré, sera bien obligée de lui trouver une place (lorsqu'elle en sera à la dernière lettre de l'alphabet).

Ce progrès de la trivialité paraît tenir à ce qu'on appelle aujourd'hui le mouvement démocratique, autrement dit à l'ascension d'un nombre croissant de gens du peuple vers la haute vie, où ils coudoient de plus en plus facilement les représentants des anciennes classes dirigeantes. Sans doute, ceux qui s'élèvent ainsi font tout ce qu'ils peuvent pour se dépouiller de leurs trivialités comme de leurs incorrections, et ils y réussissent en très grande partie. Ils y réussissent parfois complètement. Mais cela n'empêche pas qu'une *petite* attraction de haut en bas vient s'exercer en sens inverse de la *grande* attraction qui s'exerce de bas en haut. A la longue, lorsque le parvenu aura imité mille locutions du gentilhomme de race, le gentilhomme de race se laissera aller à imiter une locution du parvenu. C'est ainsi que les Francs, tout en adoptant la langue des Gallo-Romains, ont réussi à y introduire quelques centaines de vocables germaniques, correspondant à certaines choses pour lesquelles ils étaient admirés des Gallo-Romains. De même, lorsque des gens du monde adoptent une trivialité populaire, ou forgent une trivialité nouvelle à l'i-

mitation des trivialités populaires, c'est parce que les gens du peuple, à certains moments, à certains points de vue, soit par leur accent, soit par leur attitude, les ont fortement impressionnés. Sans parler des termes si nombreux introduits dans la langue par les inventions nouvelles, il est certain qu'un grand seigneur du dix-septième siècle, accoutumé aux grands jurons truculents, aux fadeurs des madrigaux, aux allusions mythologiques, ne se reconnaîtrait pas dans un salon contemporain, ou plutôt qu'il y reconnaîtrait confusément quelque chose du langage de ses valets. Mais on lui expliquerait que les valets sont aujourd'hui des « gens de maison », qu'on ne les tutoie plus, qu'on ne les appelle plus « coquins » et « pendards », qu'on ne les menace plus du bâton ou des étrivières, qu'ils ont des syndicats, des fêtes annuelles, et qu'ils se tiennent au courant de la cote des valeurs de Bourse pour bien placer leurs économies. Le grand seigneur, alors, commencerait peut-être à comprendre que la langue des « marauds », des « faquins », des « croquants » (que de termes en désuétude!) ait pu légèrement déteindre sur celle des « aristos » d'aujourd'hui.

## II. — LES FORCES QUI RÉSISTENT A L'INNOVATION.

Une révolution s'était donc accomplie dans la façon de parler avant que le conseil de l'instruction publique ait eu l'idée d'élaborer la fameuse réforme. Comme il arrive presque toujours, c'est parce que la permission était déjà prise que l'on s'est décidé à la donner. S'ensuit-il maintenant que les traits d'union vont disparaître des mots composés, que la particule *ne* sera toujours supprimée dans les cas où elle joue un rôle parasite, que l'imparfait du subjonctif cédera définitivement sa place au présent, que les participes passés construits avec l'auxiliaire *avoir* se résoudront à devenir invariables? Le triomphe de la simplification sera-t-il complet? Non, il ne le sera pas ; il ne sera pas complet *après* la réforme parce qu'il ne l'était pas *auparavant;* et les réformateurs ont vraiment fait preuve de sagesse en donnant à toutes les innovations un caractère facultatif.

On peut dire, d'ores et déjà, que la réforme rencontrera sûrement un grand obstacle, à savoir l'amour-propre des personnes instruites et lettrées. Elle en rencontrera un autre dans l'orientation de la jeunesse vers les fonctions publiques et les professions libérales, fonctions et professions auxquelles on parvient par des examens qui sont plus ou moins des *concours*.

La répugnance des personnes instruites à profiter des facilités nouvelles ne viendra pas seulement de l'*habitude* — ce qui est déjà quelque chose. — Elle viendra aussi d'une sorte de dépit très compréhensible qui peut se traduire par ce monologue : « Eh bien ! quoi ! j'aurai pâli sur des règles difficiles, compliquées. J'aurai passé de longues années de mon enfance à meubler ma mémoire de toutes les bizarreries grammaticales et orthographiques ! J'aurai réussi à cette besogne, et je me résignerais maintenant à perdre le fruit de mes efforts ! *Je consentirais à paraître ignorer ce que je sais, et à ressembler à des gens qui ont travaillé moins que moi !* Ah non ! l'humiliation est trop grande ! Je parlerai comme j'ai toujours parlé ; j'écrirai surtout comme j'ai toujours écrit. » Tout le monde nous concédera que nous n'inventons pas cet état d'âme. On n'ose pas trop le manifester ouvertement ; mais, tout bas, le monologue ci-dessus a des éditions innombrables. Il y a mieux. Certaines gens, dans le monde « bien », resteront d'autant plus jalousement fidèles à l'ancienne grammaire et à l'ancienne orthographe, qu'ils penseront trouver dans cette persévérance un élément de « distinction ». Le même sentiment qui pousse M^me^ X*** à se faire faire une robe de trois cents francs parce que M^me^ Y*** s'en est fait faire une de deux cent cinquante poussera la première à dire : « Je craignais qu'il ne plût », uniquement parce que la seconde vient de dire : « Je craignais qu'il pleuve ». C'est de la psychologie, si l'on veut, mais c'est de la psychologie sociale. Or, les faits démontrent que le sentiment dont nous parlons trouve de nos jours, pour fleurir dans tout son éclat, un terrain particulièrement favorable.

Durant ce qu'on appelle l' « ancien régime » — nous voulons surtout parler des deux derniers siècles — les personnes de la classe supérieure en usaient assez cavalièrement avec l'ortho-

graphe et la syntaxe. Molière trouvait de l'écho en prenant la défense de Martine contre Philaminthe. La Bruyère raillait les puristes. Bossuet ouvrait par un solécisme l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Mme de Sévigné laissait courir sa plume « la bride sur le cou ». Les éditions anciennes des auteurs du temps nous les montrent peu soucieux d'une grande exactitude orthographique. Saint-Simon eût cru déroger s'il avait daigné corriger les phrases qu'il daignait écrire. Ceux de nos lecteurs qui ont conservé de vieilles lettres de famille savent que les règles y sont traitées assez peu respectueusement. Une polémique intéressante s'est élevée naguère entre deux érudits de la région de l'Ouest au sujet du brevet de généralissime des armées vendéennes, décerné à Cathelineau par les gentilshommes qui combattaient avec lui. L'un niait l'authenticité de ce brevet, qui est plein de fautes d'orthographe, et soutenait que des gentilshommes comme d'Elbée, Bonchamp, Lescure, La Rochejaquelein, ne les auraient pas laissé passer. L'autre répondait en produisant des lettres authentiques de ces mêmes gentilshommes, où se retrouvaient des fautes d'orthographe analogues à celles du brevet. Les gens distingués ne voyaient donc pas dans le purisme grammatical ou orthographique un *instrument de distinction*. Ils étaient tellement sûrs d'être nobles, ou d'être classés dans une haute catégorie sociale, qu'*ils n'avaient pas peur d'être confondus avec les gens du commun*. Ils n'éprouvaient donc pas, sauf exceptions, le besoin de s'écouter parler ou d'éplucher attentivement les phrases qu'ils avaient écrites. Ils n'étaient pas hantés, comme nous le sommes au fond en relisant une lettre avant de la cacheter, par la crainte d'être considérés comme des gens « mal élevés ». Ils étaient trop au-dessus d'un pareil péril.

De nos jours, ce n'est plus cela, et tant de gens savent maintenant la grammaire, ont étudié ses finesses, même ses chinoiseries, qu'une personne « bien élevée » risque à chaque instant d'être distancée, au point de vue de l'exactitude, par des gens qu'elle considère comme inférieurs, mais dont l'infériorité n'éclate pas au dehors, comme au temps où des barrières visibles séparaient les catégories sociales. Chacun peut se dire aujour-

d'hui : « Qui sait si ma concierge, écrivant une dictée, ne réussirait pas mieux que moi ? » Et l'on trouve humiliant de négliger, surtout après les avoir appris laborieusement, des raffinements syntactiques auxquels peut se conformer la concierge. Puisque un des derniers privilèges des gens riches est de pouvoir faire donner une éducation *plus longue* à leurs enfants, il est clair qu'un bon moyen, pour ceux-ci, de se distinguer de ceux qui ont reçu une éducation *plus courte,* est de prouver, par la manière dont ils parlent ou dont ils écrivent, qu'ils ont retenu *plus de choses* de ces classes, dût la quantité ne pas être toujours à la hauteur de la qualité.

Voilà donc un obstacle, obstacle particulièrement redoutable quand il s'agit de l'écriture imprimée, puisque l'écrivain, comme nous l'avons dit, sent que ses lignes vont être livrées à l'examen de plusieurs milliers de juges, parmi lesquels se trouvent très probablement des gens instruits. De là cette vive contrariété que lui causent les « coquilles », lorsqu'elles peuvent donner à croire que c'est l'auteur, et non le typographe, qui s'est trompé.

Mais le raffinement dans l'orthographe n'est pas seulement une question d'amour-propre. C'est une question de succès.

La circulaire ministérielle a beau s'adresser aux instituteurs, professeurs, examinateurs, et leur prescrire de « ne pas compter de faute » à ceux qui auront usé des tolérances énumérées dans l'acte officiel. Il n'en est pas moins vrai que les formes nouvelles demeurent facultatives, et elles ne pouvaient pas ne pas être facultatives. L'élève sera donc libre, si cela lui fait plaisir, de conserver l'orthographe ancienne, d'observer l'accord ancien. Par là sans doute il assume une tâche plus difficile ; mais il peut l'assumer *précisément parce qu'elle est plus difficile.* Il est un fait, dans l'éducation telle qu'elle est organisée chez nous, qui favorise puissamment cette tendance. Ce fait, c'est l'émulation, soutenue par cette idée, plus ou moins consciente selon l'âge des élèves, que leur « situation » dépend d'un concours.

Or, l'expérience le démontre, tout concours, lorsque les concurrents sont nombreux, consiste en une accumulation de difficultés artificielles, difficultés d'autant plus inutiles et d'autant

plus nombreuses que le nombre de candidats est considérable par rapport au nombre de ceux qui peuvent être admis. Dans ces conjonctures, une composition absolument conforme à la correction traditionnelle peut toujours produire, sur l'examinateur, une impression plus favorable qu'une autre composition où l'on aura largement usé des tolérances nouvellement décrétées. Il est si facile, pour un élève avisé, d'écrire : « Les personnes que j'ai *vues* » pendant que le camarade naïf se contente de mettre : « Les personnes que j'ai *vu* »! On cédera donc assez souvent, croyons-nous, à la tentation de montrer aux examinateurs que *l'on connaît les règles*, alors que le camarade *ne les connaît peut-être pas*. On se dira que, si cela ne fait pas sûrement du bien, cela ne peut pas faire du mal, qu'il n'est pas défendu de prendre toutes ses précautions pour passer un examen dont le succès peut tenir à un fil, que du reste une haute situation, plus tard, met un homme en rapport avec la « bonne société », qui est aussi une sorte d'examinatrice, et qu'en un mot il vaut mieux s'infliger quelques peines superflues pour atteindre le but, que de s'exposer à le rater pour avoir fait simplement le nécessaire. Notons aussi que certaines carrières : diplomatie, marine, consulats, mettent les Français en rapport avec des étrangers qui parlent fort bien notre langue, et que la nécessité d'une correction particulièrement rigoureuse dans le langage peut se faire sentir, longtemps d'avance, à ceux qui se destinent à ces professions.

L'orthographe et la grammaire, en un mot, ont pris aujourd'hui le caractère d'un point d'honneur, et la question de point d'honneur, en certains cas, se trouve liée à une question de gagne-pain. Ni les aspirations mondaines, ni les tendances mandarinesques ne peuvent trouver leur compte à une simplification. On sait qu'une des épreuves imposées en Chine à ceux qui aspirent au mandarinat consiste à leur faire tracer de mémoire une foule de caractères d'écriture peu usités. C'est de la calligraphie orthographique. Malgré les tolérances nouvelles en France, une très grande marge reste encore aux professeurs pour « marquer des fautes ». Toutes les « chinoiseries » ne seront pas extirpées.

et ne peuvent l'être. Aussi est-il à craindre que celles qui resteront aident au maintien de celles qu'on voudrait proscrire. Les unes et les autres peuvent avoir, en effet, la même utilité pratique au point de vue du classement social.

Notons ici l'opinion de M. Tarde, qui ne paraît pas encourageante pour les promoteurs de la réforme : « Il y a, dit-il, des courants d'inventions qui doivent par force ou d'habitude en précéder d'autres. Par exemple, le génie mythologique a dû habituellement — je ne dirai pas avec Comte, nécessairement — s'exercer avant le génie métaphysique. A coup sûr, le génie créateur des langues a été antérieur aux deux. Aussi est-ce celui qui s'est le plus anciennement épuisé; et nous ne devons pas être surpris si, dans les sociétés les plus progressives, les plus dédaigneuses de la coutume à d'autres égards, l'empire de la coutume en ce qui a trait au langage prévaut chaque jour davantage, par le respect plus outré de l'orthographe et l'esprit croissant de conservation philologique. (1) »

Contrairement à M. Tarde, nous ne croyons pas que le génie créateur des langues soit épuisé. Ce qui est vrai, c'est que, dans les sociétés où il existe une littérature, où l'on rédige des grammaires et des dictionnaires, où les mêmes auteurs, devenus « classiques », sont proposés comme modèles dans les écoles de génération en génération, l'évolution linguistique peut se trouver singulièrement ralentie par la puissance de cette tradition environnée de tout le prestige que lui prêtent l'éloquence et la poésie. Mais cette force de résistance elle-même a ses limites. Non seulement les *mots nouveaux*, avec le temps, surgissent en foule, empruntés, soit aux langues mortes, soit aux langues des peuples dont on admire plus ou moins consciemment la supériorité, mais encore la *construction* des mots, soit anciens, soit nouveaux, subit une *lente* métamorphose. C'est cette lenteur qui peut donner l'illusion de l'immobilité. On peut même concéder que le prestige des modèles est assez grand pour provoquer, à la distance de plusieurs siècles, des *imitations* soigneuses, des

(1) *Les lois de l'imitation*, p. 372.

*pastiches*. Mais c'est qu'alors la langue imitée est devenue *langue morte*, ou tend, sur certains points, à le devenir. Les éditions de certains auteurs français portent déjà beaucoup de notes explicatives, destinées à faire comprendre ce que ces auteurs ont voulu dire. Quand ces notes se seront multipliées, on s'apercevra qu'elles constituent *une traduction de l'auteur dans une autre langue*. Le jour viendra où nous serons obligés de faire pour Bossuet et Racine ce que nous faisons pour la *Chanson de Roland*. Mais les derniers à comprendre sans traduction seront toujours l'élite mondaine et intellectuelle, les gens bien élevés, les professeurs, les érudits, les hauts fonctionnaires. C'est cette classe, on le sait, qui a soutenu et galvanisé le latin le plus longtemps possible. C'est cette classe qui permettra aux règles traditionnelles de la syntaxe de se maintenir longtemps encore contre l'assaut des novateurs et le courant populaire.

### III. — LE BON CÔTÉ DES INNOVATIONS.

Ces novateurs, quelques obtacles que puisse rencontrer leur dessein, auront fait toutefois une bonne œuvre, si, comme il faut l'espérer, la circulaire ministérielle a pour sanction pratique une diminution du nombre d'heures consacrées dans les classes à l'approfondissement de la grammaire ou aux dictées systématiquement hérissées de difficultés orthographiques. Ces heures, si on les additionnait, formeraient un redoutable total. Elles tiennent, dans l'éducation de l'enfance, une place que des matières plus utiles pourraient occuper avec fruit. Qu'on le veuille ou non, il n'y a qu'un seul moyen d'inculquer aux enfants des sciences nouvelles ou de les accoutumer à des sports nouveaux. Ce moyen consiste à *supprimer* d'autres leçons, d'autres exercices. Nul ne peut allonger les journées; on peut seulement mieux régler l'emploi des heures. Or, parmi les matières heureusement *compressibles*, la grammaire et l'orthographe occupent une place d'honneur. S'il faut rogner sur quelque chose — et il est indispensable de rogner — c'est là-dessus.

Il faudrait sans doute, pour en arriver là, joindre aux « to-

lérances » précisées par le ministre une sorte de tolérance plus large, plus générale, plus vague même, et s'appliquant à toutes les fautes qui ne heurtent pas trop violemment le bon sens. On n'abolirait pas la règle. Elle demeurerait comme un modèle, comme un idéal dont l'élève doit se rapprocher, et dont il se rapprocherait forcément par la lecture des classiques. On pourrait toujours « compter des fautes », mais les compter très légèrement, en faisant sentir à l'enfant qu'il s'agit de peccadilles, et non de gros péchés. On sait qu'il en est tout autrement de nos jours. Tel maître ou telle maîtresse se résignera sans trop de peine à ce qu'un enfant ne sache rien de rien sur la géographie de l'Afrique, mais se scandalisera tout à fait si ce même enfant écrit « échaffaud » avec deux *f* ou « attrapper » avec deux *p*. Il importe de rétablir une juste hiérarchie entre ces délits d'inégale importance. Du reste, toutes les « matières » de classe, par cela seul qu'elles obligent l'écolier à se servir de livres, contribuent à lui apprendre la grammaire et l'orthographe. Point n'est donc besoin de consacrer, à des exercices exclusivement grammaticaux et orthographiques, de longues classes ou fractions de classes qui, employées différemment, peuvent servir au même but tout en apprenant autre chose.

Une des causes de la supériorité que l'éducation anglo-saxonne peut facilement avoir sur la nôtre, c'est la simplicité de la grammaire anglaise, dont les règles essentielles, réduites à un minimum très pratique, n'exigent pas de grands efforts pour être retenus. La principale difficulté de la langue anglaise, à savoir sa prononciation, n'en est vraiment une que pour les étrangers, puisque le son des mots se grave dans l'oreille du jeune Anglais avant même qu'il ait commencé ses études. Nous ne pouvons malheureusement transformer le génie de notre langue; mais nous pouvons, à la longue, élaguer de notre syntaxe les difficultés par trop rebutantes, celles précisément qui font la gloire des « bons élèves » et qui, offrant aux maîtres un commode outil de classement, les engagent parfois à s'appesantir sur les matières qu'il faudrait seulement effleurer.

L'usage, c'est-à-dire la mode la plus forte, décidera en dernier ressort des points litigieux. Le temps viendra peut-être où tous les Français, unanimement, écriront « confiture de *groseilles* » parce qu'on ne peut faire cette confiture sans employer plusieurs groseilles, ou « confiture de *groseille* », parce que la multiplicité des fruits a disparu dans une masse homogène. Mais ce résultat sera obtenu après que les deux orthographes se seront heurtées en liberté sur le champ de bataille des livres, des journaux et des correspondances privées. Nous n'allons pas « tomber dans l'anarchie », comme le déclarent d'ores et déjà quelques prophètes pessimistes. Les communications intellectuelles entre Français sont trop nombreuses, trop rapides, pour que le besoin d'une unité *suffisante* ne se fasse pas sentir dans le langage, instrument nécessaire de cette communication. Cette unité ne peut que s'établir, au moins pour toutes les formes courantes. Si la diversité subsiste, ce ne pourra être que pour les formes rares, exceptionnelles, ou bien elle sera tellement anodine, que nul ne pourra s'alarmer de ces ingnifiantes variations. Nous avions déjà, en matière d'orthographe, quelques latitudes qui ne faisaient de mal à personne. Depuis longtemps, nous avons le droit d'écrire *clé* ou *clef*, *gaieté* ou *gaîté*. De même, on pouvait dire « forcer à », ou « forcer de » En fait, chaque fois que cette dualité se présente, l'une des deux formes tend spontanément à prédominer, preuve que la coercition n'est pas nécessaire pour assurer le triomphe de celle que l'on trouve la plus commode ou la plus logique. Sauf exception, l'enfant choisira les formes les plus fréquentes dans les livres qu'il lit. L'avance prise par les unes tendant ainsi à s'accentuer à chaque génération, les autres, quoique libres, s'effaceront peu à peu devant leurs concurrentes, comme certains mots peu usités s'effacent devant leurs synonymes plus heureux, et deviennent des termes « archaïques », compris seulement des lettrés.

En définitive, ce qu'il faut surtout retenir de la circulaire ministérielle, c'est son caractère d' « indication ». Elle signifie, elle rappelle hautement, à tous ceux qui font profession d'instruire la jeunesse, qu'il est désormais convenable de glisser, au

lieu d'appuyer, sur des incorrections grammaticales dont l'importance, lorsqu'elle n'est pas nulle, est tout au moins secondaire, qu'il ne faut pas prendre des pavés pour écraser les mouches, mais se contenter d'un mouchoir, et réserver les pavés pour des ennemis plus sérieux, que, le langage ayant été donné à l'homme pour exprimer sa pensée, mieux vaut habituer les enfants à exposer clairement ce qu'ils pensent, en un style net et précis, que de détourner improductivement, vers des minuties et des scrupules de détail, les forces vives de leur attention et de leur mémoire. Il y a en Chine, au moment où nous écrivons ces lignes, des milliers de mandarins qui savent tracer très correctement des milliers de caractères chinois avec de beaux pinceaux maniés d'une main fort habile. Mais ces mêmes mandarins ne savent pas où se trouvent la France et l'Angleterre, et ne parviennent pas à comprendre l'utilité que peuvent avoir des chemins de fer. Nous n'en sommes certes pas là, mais ce *cas extrême* peut nous aider à concevoir le défaut que présente une éducation trop exclusivement tournée vers des préoccupations mesquines et stériles, alors qu'on ne saurait, de trop bonne heure, mettre l'enfance moderne en face des réalités de la vie.

A ce titre, on peut approuver la réforme. On peut même — et c'est le cas des hommes faits — l'approuver sans être obligé d'en tenir compte personnellement. Les habitudes prises se changent malaisément, et il est peut-être aussi puéril de se tracasser l'esprit pour s'affranchir des règles une fois sues que de se fatiguer à en connaître les raffinements alors qu'on ne les sait pas encore. Les hommes d'esprit large pourront continuer, par exemple, à faire accorder les participes construits avec l'auxiliaire *avoir*, tout en admettant fort bien que leurs enfants ne se mettent plus en peine de cet accord. Ce qui est fait est fait, mais cela ne doit pas empêcher ce qui n'est pas fait de se faire, ni l'évolution des langues — évolution constatée partout où l'on a pu observer un même idiome à deux époques différentes — de suivre victorieusement son cours.

G. D'AZAMBUJA.

# LE VALAISAN ET SON RÔLE SOCIAL

## I

### LA CONFIGURATION DU VALAIS

Trois des grandes vallées qui partent du mont Saint-Gothard, celles que parcourent le Rhin, la Reuss et le Rhône, ont, chacune dans son orientation divergente, concouru à la formation historique et sociale de la Suisse actuelle. Le rôle de la vallée-sœur du Tessin nous oblige à la laisser de côté à ce point de vue, encore que, de fait, elle offre différents traits d'analogie avec les trois autres. Cette exception unique ne saurait, en tout cas, infirmer en quoi que ce soit notre démonstration.

De ces trois grandes dépressions géographiques, séparées par les chaînons rayonnants issus du noyau central des Grandes Alpes, chacune a commencé par poursuivre normalement sa direction propre, par se développer seule, par abriter des peuples d'origine bien distincte. Pas une des trois n'eût alors donné à prédire que l'occupation successive de ses vallons secondaires, le défrichement de ses coteaux, la colonisation et la culture des plateaux intermédiaires, rattacheraient un jour de proche en proche sa ramure à celles des deux autres, les enchevêtrant pour constituer une nation homogène et prospère. La preuve de cette homogénéité pouvant être réclamée, nous nous réservons de l'apporter au cours de nos observations, attendu que la bigarrure des langues et des religions de la Suisse est due, dans un grand nombre de cas, à des accidents sociaux d'ordre pour le moins secondaire.

A causes communes, mêmes effets. Si loin que nous allions rechercher les origines de cette triple formation sociale, nous

aurons peine à ne point saisir et retenir un trait commun. En 1308, les petits cantons de la Suisse primitive tuent ou chassent les gouverneurs autrichiens. Cent ans plus tard, les Valaisans bannissent et dispersent les Rarogne, la famille la plus puissante du pays, brûlent leurs châteaux et confisquent leurs biens. En 1424, quelques seigneurs et représentants des vallées de la haute Rhétie s'assemblent en plein air pour jurer une alliance mutuelle (1). Chacun secoue le joug à sa manière, vers la même période avec la seule diversité des circonstances. Ici ou là, la même ténacité arrive à triompher d'obstacles divers d'ordre différent, comme si une seule notion de la possession du sol était commune aux trois peuples. En attendant l'heure de rechercher les causes de la communauté de ce principe, nous nous contenterons de songer que, de tout temps, le montagnard de ces âpres vallées a dû conquérir pied à pied la moindre parcelle de sol arable sur le torrent, l'avalanche et l'éboulement; aussi bien jamais le droit divin n'a-t-il obtenu faveur chez lui. Non pas que sa robuste foi n'admette l'intervention divine dans ces grands phénomènes de la nature, dont il est chaque jour spectateur, ni qu'il se refuse à voir le doigt de Dieu derrière le bienfait comme derrière le fléau; mais le rétrécissement du sol productif a sans cesse maintenu juste, rationnelle et simple sa conception du droit de posséder : ces terrains acquis à coups de pioche à la fortune publique ou privée, ne sauraient appartenir à un autre qu'à celui qui a travaillé pour les fertiliser. Telle est la vérité fondamentale de sa théorie du sol.

Ouvrez l'histoire des trois cantons primitifs devenue, depuis la genèse de la nation suisse actuelle, celle des ligues grisonnes et celle des dixains valaisans. Vous y serez surtout frappé de la similitude de formation de ces trois souches à travers les migrations guerrières ou pacifiques des Romains, des Étrusques, des Burgondes, des Allémans, des Sarrasins. Ces légions et ces hordes ont beau remonter le cours des fleuves, s'amalgamer avec les

(1) Dans la première partie du XV^e siècle, l'histoire traditionnelle de la haute Rhétie offre une analogie frappante avec celle des Waldstaetten (cantons primitifs) dans les siècles précédents. — Daguet, t. I, p. 304.

anciens Celtes qui en occupent les défilés supérieurs, maintenir leur domination sur ces vallées qui formeront un jour ce qu'on appellera le carrefour des peuples, elles n'arriveront point à se soustraire à l'empreinte du moule originel. Dès le moyen âge, à l'heure même le régime féodal tient l'Europe courbée et docile sous le prestige de l'épée, ces trois peuples recourent aux mêmes moyens de révolte. Par de semblables actes d'héroïsme, ils tiennent en échec les maisons les plus puissantes. Ce qui peut varier de l'un à l'autre, c'est tout au plus le mode d'appui que leurs destins divers ont mis à leur portée : les gens de la Reuss s'allient aux villes affranchies du plateau suisse; ceux des Grisons et du Valais se serrent autour de la crosse des évêques de Sion et de Coire, devenue le drapeau tutélaire de la parcelle de liberté conquise.

Semez dans trois sols distincts, de nature semblable, des graines de même espèce mais de provenance ou de variétés distinctes, laissez-les s'y développer, fructifier, se reproduire plusieurs fois, et vous verrez si les traits distinctifs de chacune de ces plantes ne tarderont pas à s'atténuer ou à s'effacer.

Les historiens font descendre des Cimbres les habitants des cantons de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald, de même qu'ils attribuent à des émigrés étrusques l'occupation du pays de Coire et de la Rhétie.

Plus confuse est l'origine première des peuplades de la vallée supérieure du Rhône, laquelle demeurera vraisemblablement à jamais incertaine. Je ne parlerai ici que pour les signaler des grottes ouvertes dans la paroi des rochers de Géronde, près de Sierre, attribuées aux Troglodytes de l'âge glaciaire. « Les Celtes, dit Élisée Reclus (1), seraient venus plus tard, soit vers l'âge du bronze, soit à l'époque du fer, exterminant les indigènes de leurs armes tranchantes. Selon Polybe, il y aurait plus de vingt et un siècles que des *Celtes, descendus des Alpes et de la haute vallée du Rhône,* se vendaient aux Romains pour aller combattre d'autres Celtes dans les campagnes du Pô. Ce

(1) *Europe centrale,* p. 78.

qui apparaît comme certain, sans que nous nous éloignions trop profondément dans la préhistoire, c'est que les Celtes indigènes ont, selon les lieux, très diversement subi la superposition des races romaine, burgonde, hongroise, ou sarrasine.

C'est de la population très autochtone de ce pays du Valais, le moins connu, le plus pittoresque et le plus intéressant des cantons suisses, que nous voudrions tracer ici l'esquisse sociale, établie sur l'influence combinée des origines historiques de la race et de la configuration toute spéciale du terrain. De toutes parts, il est vrai, l'économie originelle du Valais se sent aujourd'hui menacée par ce que les Suisses ont baptisé l'« Industrie des étrangers » — terme quelque peu cynique dans la bouche de si braves gens et qui assimilerait la moderne armée des touristes, dont tous les hôtels s'arrachent la clientèle, à une matière inerte dont on fixerait à loisir le prix courant et le droit d'entrée.

Mais cette « industrie » ne doit pas nous préoccuper outre mesure. Si étendue, si générale que paraisse l'invasion du tourisme, elle n'a encore réussi qu'à modifier très faiblement la physionomie générale de ce peuple tout voué à son sol, à sa foi, à ses coutumes et à ses traditions. Loin d'être entamé, le bloc formé de ces éléments premiers n'est pas ébréché. Les vrais touristes, aimant à trouver leurs hôtels au milieu d'un cadre original et pittoresque, ne désapprouvent pas le Valaisan dans la répugnance qu'il met à sacrifier aux usages exotiques; les protestants suisses eux-mêmes, de qui l'on connaît pourtant le zèle prosélytique, se résignent à fouler ce sol catholique sans se transformer en prédicateurs.

En effet, quelque progrès que fasse de nos jours la ressource nouvelle fournie par l'exploitation des étrangers, ressource rapidement développée par le progrès des chemins de fer, cette « spécialité » intéresse tout au plus un nombre fort restreint d'indigènes de chaque vallée, et elle n'a pu parvenir qu'à jeter une ombre flottante sur la simplicité de la vie sociale d'autrefois. Pour la plupart des stations alpestres, la saison est extrêmement courte. Tel qui sort en juin de la routine de la vie locale pour loger, nourrir, transporter ou guider le visiteur, rentre généra-

lement dès la mi-septembre dans son genre de vie normal. Notons aussi que cette industrie n'est pas même devenue une cause appréciable d'émigration. Si quelques-uns s'en vont chercher ailleurs les menus secrets de l'exercice de cette profession complexe, c'est presque invariablement dans la hâte fébrile de venir les expérimenter pour leur propre compte dans la vallée natale, fût-ce au grand risque d'y échouer. Car cet effort prématuré du cuisinier ou du valet de chambre d'hier à se transformer du jour au lendemain en patron, le rejette souvent dans la gêne, en le contraignant à tout recommencer et en lui apprenant à distinguer désormais entre un capital et de très modestes économies. Mais le moindre grain de mil passait naguère ici pour un capital. D'ailleurs, que ne tenterait un Valaisan pour devenir *quelqu'un* ou simplement *quelque chose* dans la direction des affaires de sa commune, de son district ou de son canton? Or s'y établir, y passer pour propriétaire d'une maison bien construite, n'est-ce pas là la principale étape de la route qui mène à ce modeste titre de gloire? C'est donc à ce but que nous verrons presque toujours viser l'émigrant temporaire.

Le peuple du Valais reste par conséquent voué presque tout entier à sa ressource capitale : *l'art pastoral*. La transformation accidentelle de son sol et divers autres mobiles ont pu compliquer ou modifier cette forme primitive de la simple récolte, sans qu'un seul particulier « arrivé » veuille se résigner pourtant à délaisser, pour les soins du labourage, de la vigne, du commerce ou des charges publiques, cette ressource capitale de l'élevage. Nous aurons l'occasion d'en rechercher la cause vraie au cours de notre étude. Sur les 5.247 kilomètres carrés que couvre le pays du Valais, la surface improductive occupée par les glaciers, les rochers, les précipices, étangs et marais représentait au commencement de ce siècle 75 %; elle est descendue depuis à 46 %. Sur 1.000 habitants, on en compte encore 793 qui tirent directement leurs ressources du sol. L'industrie valaisanne se limite ainsi dans la manutention des produits indigènes indispensables à son bien-être et au commerce intérieur.

Nous allons maintenant, par l'examen des faits, rechercher

comment et pourquoi le Valaisan est ce qu'il est, ou plutôt les raisons déterminantes qui concourent à le couler dans le moule d'où nous le voyons sortir, à lui donner les formes qui le distinguent des habitants des pays voisins, principalement de ceux des régions montagneuses.

Nous adoptons, pour conduire cette longue étude, compliquée encore par la diversité des races qui peuplent le pays et par la variété capricieuse de sa constitution physique, la méthode de la Science sociale bien connue des lecteurs de cette Revue. Le succès avec lequel M. Demolins l'a appliquée à son travail sur les types sociaux des diverses régions de la France (1) nous a suggéré l'idée de l'appliquer de même à notre pays.

Cependant, les régions du Valais diffèrent à tel point de l'une à l'autre que, dans quelques-uns des fragments de cette étude, nous serons amenés à appliquer successivement la même analyse aux *variétés* de la race. Ces variétés, basées sur la physionomie du *lieu* et la manière de vivre de ceux qui le cultivent, sont établies dans le tableau synoptique ci-contre.

## I

Au premier coup d'œil que nous jetons sur la carte, nous observons que le Valais prolonge vers le Nord-Est le cortège des Alpes du Dauphiné et de la Savoie, en constituant, si l'on peut dire, le maillon central du tronçon le plus épais de la chaîne, avec le Mont Blanc dont il occupe un versant et les autres pics les plus élevés du régime alpestre :

Ce pays doit donc *réunir, en les accentuant et les développant*, toutes les conditions du *Lieu* communes aux régions des *Vallées hautes à pentes escarpées*. Il doit même les accentuer, parce que son régime de vallées forme un tout bien à lui et que les embranchements secondaires, loin de déboucher dans une large vallée de tout temps livrée au trafic commercial, dans quelque vaste plaine ou bien vers des rivages infinis, tombent au contraire dans une

(1) *Les Français d'aujourd'hui*. Paris, Firmin-Didot.

vallée-souche rétrécie à ses extrémités. Il doit encore les développer parce que les régions qui occupent les abords de son unique issue routière sont montagneuses et pauvres, ce qui prévient toute attraction de leur part sur la région qu'elles emprisonnent. Une description du lieu et des éléments constitutifs du sol utilisable du pays fera mieux saisir, croyons-nous, l'importance et l'originalité de son rôle social.

En s'échappant du glacier auquel il prête son nom, à une altitude de 1.770 mètres, le Rhône s'engage dans la plus profonde gorge de l'Europe, que bordent les deux plus hauts et plus puissants chaînons des grandes Alpes. Le cortège de droite compte des cimes géantes comme le Finsteraarhorn (4.275 mètres), la Jungfrau, l'Aletschhorn, le Wildstrübel et les Diablerets (3.246 mètres). La ligne parallèle, à laquelle s'accrochent les pentes gauches de la gorge et de ses principales ramifications orographiques, renferme les pics les plus célèbres : le Mont Rose (4.668 mètres), le Cervin, le Grand Combin, le Mont-Blanc (4.810 mètres) et la Dent-du-Midi (3.187 mètres).

Tout d'abord simple torrent, le fleuve nouveau né bondit le long de la haute et verdoyante vallée de Conches. A Brigue, après une course d'une dizaine de lieues, il se sent tout d'un coup plus libre; il s'y élargit et s'étend comme pour mieux recevoir le copieux tribut des grands glaciers latéraux. A partir de cette ville, située au débouché de la gorge du Simplon, à une altitude de 675 mètres, le fond de la vallée se régularise. Le vaste réservoir du Léman, chargé de régler le débit du courant, tend aussi — secondé par une succession de « cluses » que forment çà et là les torrents et les alluvions — à refouler les eaux du fleuve et à les ralentir, de sorte qu'aux heures de fortes crues glaciaires, la masse liquide, démesurément gonflée, va étendre son linceul boueux jusqu'à la base de ses deux barrières naturelles. La nappe d'eau se glisse alors dans toutes les dépressions de la plaine que son niveau parvient à atteindre et les recouvre peu à peu de son limon. Cependant, de distance en distance, quelque crevasse ouverte aux flancs des rochers parallèles vient contrarier la marche de l'inondation, qui se heurte encore à des cônes d'al-

# RÉPARTITION DU SOL E

**Les principales variétés de la race dans l'ordre où**

| TYPES. | LIEU. | TRAVAIL. | |
|---|---|---|---|
| **1re variété. — Vallées de Conches, de Loetschen et d'Illiez.**<br><br>Type s'appuyant uniquement sur l'art pastoral et le commerce de ses produits. | Vallées verdoyantes à pentes légèrement adoucies, trop froides ou trop fertiles en herbe pour gagner quelque chose à la culture.<br>Altitude : 800 à 2.000 mètres. | Élevage des vaches de la race de Gruyère, de moutons, chèvres et porcs. Commerce des produits de cet élevage. | S du L des iso |
| **2e variété. — Vallées d'Anniviers, de Viège, d'Entremont, d'Hérens, Coteaux moyens de la vallée du Rhône.**<br><br>Type combinant l'art pastoral, le labour et la culture de la vigne, tendant à s'éloigner de la communauté et cherchant, sans encore le trouver, un appui dans l'initiative individuelle. | Vallées à flancs boisés et ravinés, aux parties basses labourables ou irrigables. Prairies dans le fond, champs aux coteaux ; *mayens* et alpages sur les plateaux ou vallons supérieurs aux forêts.<br>Altitude : 600 à 2.500 mètres.<br>– Colonies vinicoles dans la vallée du Rhône. | Elevage des vaches de la race d'Hérens (encouragement à la culture de l'espèce batailleuse des « reines »). Moutons, chèvres et porcs. Existence nomade des populations — qui possèdent au moins trois domiciles. Transports et déménagements à dos de mulets. Culture du blé, du seigle, de la pomme de terre, etc. Arboriculture et viticulture. | I sup co me rés qu roc fon bu à l bo |
| **3e variété. — Plaine du Rhône et coteaux inférieurs.**<br><br>Type commençant à rechercher les moyens de commerce en appliquant l'initiative au sol, afin d'en tirer des productions faciles à échanger. | Vastes étendues marécageuses au fond de la vallée. Cônes de déjection ou d'alluvions aux débouchés des torrents. Coteaux labourables affectés de préférence à la vigne.<br>Altitude : 380 à 700 mètres. | Élevage des chevaux et des vaches en libre parcours dans les landes et les marais du Rhône. Champs, vergers ou vignes sur les cônes d'alluvions et les pentes inférieures des coteaux. Forêts de châtaigniers. | M zon me mo ges tion les nis dui |
| **4e variété. — Petites villes et bourgs de la plaine.**<br><br>Type s'appliquant à l'exploitation du pays par les carrières libérales, le commerce et l'industrie combinés avec la culture des meilleurs terrains. | Culture des terrains d'alluvions les plus fertiles de la plaine et des principaux vignobles. Conquête de la culture sur les marais desséchés.<br>Altitude : 400 à 700 mètres. | Active concurrence du petit commerce et pléthore des professions ecclésiastique et libérales. | M var |

# RACE DANS LE VALAIS

**nt le plus de l'art pastoral et de la communauté.**

| | FAMILLE. | PATRONAGE. | EXPANSION. |
|---|---|---|---|
| s éten- une. autour laisons | Communauté patriarcale artificiellement maintenue, en déclin rapide. | Patronage exercé par le régime de la communauté et la puissance de la famille. | Expansion limitée à l'exode des fils de familles pauvres. L'émigrant de ces régions recherche de préférence les occupations passives, comptant, faute d'autre levier, sur celui de la probité pour faire son chemin. Les vallées du Valais supérieur et d'Illiez fournissent au pays le plus fort contingent de gendarmes. |
| ateaux urages nelle- s. Fo- s cir- ateaux ures et attri- ermet, au la- vigne. | Communauté patriarcale déchue par suite de la variété de valeur des terrains et leur morcellement inévitable. | Patronage du clan politique ou local, d'un régime communautaire et des grandes parentés. | Expansion développée par le relâchement des liens communautaire et familial. Le labour et la variété des occupations quotidiennes portent déjà le paysan à une plus large initiative. Mais cet élan est bientôt paralysé par l'instinct inné de la vie en communauté; il varie selon les régions : les Lidderains sont les plus forts maquignons du pays. Les Salvanains se font marchands de beurre ou détartreurs de tonneaux. A Paris, de vraies colonies d'Orsériens et de Bagnards sont croque-morts, marchands de glace, etc.<br>Pépinières d'instituteurs. |
| our la éremcommunes atura- ensa- rs sur Assai- con- tion. | Communauté patriarcale effacée par les différents moyens que rencontre l'enfant d'exercer une initiative propre. | Patronage de la famille remplacé par celui des clans politiques des couvents et des particuliers les plus aisés. | Quelques familles seulement émigrent en Amérique, où elles se groupent entre elles pour s'adonner à l'agriculture.<br>Seul le célibataire s'isole quelquefois. |
| our la | Communauté patriarcale disparue au bénéfice de l'initiative individuelle qui, faible encore, cherche son appui sur les parentés collatérales. | Même patronage que ci-dessus, appuyé aussi sur la puissance financière, foncière ou commerciale de quelques-uns. | Cette variété n'offre pas de caractère dans son expansion : l'émigration y étant accidentelle et purement individuelle.<br>L'expansion intérieure se fait dans les professions ecclésiastique et libérales. |

luvions, à des éboulis, à des débris de bois ravagés, à des cadavres d'animaux surpris au passage. Ces remparts poussent presque invariablement le fleuve vers la base du roc opposé où il trouve quelquefois une écluse — à moins qu'il ne lui reste d'autre ressource que de s'en créer une, après avoir formé un lac en amont.

De ces nombreuses alluvions, celles qui font irruption par les gorges à chute rapide de la chaîne septentrionale constituent de résistantes barrières en forme de cône et d'une composition géologique généralement favorable aux cultures les plus diverses : les grosses terres noires et schisteuses servent aux champs et aux vergers, les plus sèches portent des vignes ou des bois. Le plus souvent, ces torrents retiennent vers la partie supérieure du cône d'alluvions les blocs ou cailloux que leur faible quantité d'eau les contraint d'abandonner au seuil de la gorge, tandis que leur force peut leur permettre de porter bien plus bas les débris moins pesants et les matières pétries.

Tailladée aussi, mais en tranches plus allongées, la chaîne méridionale envoie dans la plaine du Rhône des quantités considérables de terre végétale. Mais celles-ci, transportées par des torrents sans cesse grossis durant leur parcours, au volume plus considérable et au débit plus constant, élèvent le niveau des rives du Rhône sans les accidenter, offrant ainsi à la culture un sol plat, facile à labourer et généralement très fertile. Mais ce surcroît de richesses ne se produit pas sans porter quelque préjudice à l'économie des vallées latérales. D'où cette tendance, parmi les indigènes de ces dernières, à venir chercher du travail dans la plaine, à s'y établir et à en renforcer la race. Car, si le fond plat des rives du fleuve promet beaucoup à l'avenir et donne quelques satisfactions au présent, il convient surtout de se souvenir qu'il n'en était pas ainsi avant les travaux d'endiguement qui ont été effectués vers le milieu du siècle qui finit.

Si l'on veut se reporter aux premiers temps où ce pays dut être habité, on doit se représenter une plaine aux trois quarts recouverte d'eaux mortes, que les chaleurs de la bonne saison étaient impuissantes à dessécher et que les crues fluviales venaient alimenter sans cesse en recouvrant de leur nappe grise l'ancien étang

chargé d'algues. Sur cette surface nivelée, un fleuve libre et vagabond promenait ses ondes au gré de leurs caprices, déviant devant le plus léger obstacle, déracinant ici une oseraie poussée sur quelque chétif îlot, éventrant plus loin quelque réservoir longuement entretenu par lui-même.

En approchant de la principale étape de cette course vagabonde, le Rhône semble vouloir s'étendre davantage encore entre Fully et Charrat, comme s'il s'apprêtait à envahir toute la campagne de Martigny. Ici sa marche est entravée par un obstacle imprévu. Le plus puissant de ses affluents en amont du grand lac, la Dranse, qui vient de contourner un rocher (le Mont Chemin), s'élance au-devant de lui, et le refoule pour ainsi dire avant de s'y mêler. Ainsi ralenti et momentanément rendu impuissant devant la haute pyramide du Mont Ravoire, l'une des sentinelles qui semblent veiller aux abords du Mont Blanc, le fleuve grossi abandonne la direction sud-ouest, qu'il a jusqu'alors suivie comme pour tirer droit vers la Méditerranée. Il trouve une sorte de goulet qu'il élargit, il s'y engage, y reprend ses bonds irréguliers pour s'échapper bientôt du grand labyrinthe alpestre et s'élancer contre le Jura qui barre son nouvel horizon. Il franchit de la sorte le défilé de Saint-Maurice, dominé par les derniers contreforts importants de sa double barrière. En aval, où la plaine va s'élargissant, son cours s'amollit, perd graduellement de sa force et vient bientôt s'étendre dans le vaste berceau du Léman pour somnoler jusqu'à Genève où, comme réveillé au souvenir de son origine, il se refait torrent pour aller heurter et franchir les monts du Credo et du Valromey.

C'est donc sur des brusques pentes déroulées aux flancs de la double chaîne alpestre que les premiers colons du Valais durent rechercher à la fois leurs ressources et l'unique sécurité alors possible. Les hameaux et villages des hauts coteaux, que nous voyons s'étaler aujourd'hui et prospérer très diversement entre les marais du fleuve et la région des forêts, attestent ce que durent être les moyens d'existence de ces premières peuplades. Corbeyrier, Torgon, Leysin, Morcles, Mex, Alesse, Isérables, les Monts de

Fully, Miège et Venthône en sont les plus éloquents témoins. C'est donc surtout dans les faibles groupements, dont Alesse apparait comme le type le moins altéré, qu'il convient de rechercher le prototype du Celte-Valaisan. Ces terres déclives se prêtaient merveilleusement au séjour de ces modestes agglomérations de pasteurs comme aux rares progrès dont ils se montraient capables.

Sans doute, ce gazon que les premiers soleils de février font verdoyer autour de leur demeure est maigre et ingrat; c'est tout au plus s'il fournira une faible part de la nourriture de leurs troupeaux, c'est-à-dire le fourrage hivernal; mais l'on a, un peu plus haut, la montagne pour la bonne saison et, un peu plus bas, la réserve des gros fourrages et des landes marécageuses. Dès le commencement de l'été, à mesure que la verdure recouvre les vallons supérieurs, on s'y transporte d'étape en étape avec le bétail; on monte sans cesse, quitte à reculer un jour devant une chute de neige, à reprendre haleine, et à remonter le lendemain, jusqu'à ce qu'on atteigne ainsi le seuil du glacier.

Dès l'automne, soit à dater du moment où les crues du Rhône — alimenté, comme on le sait, par la fonte des glaciers — ont définitivement cessé, les bestiaux viennent pâturer dans les îlots abordables des deux rives, pendant que les hommes récoltent le fourrage en vue de l'hiver.

Petit à petit, ces tribus s'accoutument à la vie semi-nomade, recherchant, selon la saison, le séjour de la forêt et des hauts vallons à herbe fine et odorante, ou celui qui les rapproche des grosses productions fourragères des coteaux inférieurs, complétées par celles des rives marécageuses du Rhône. On comprend comment, par la variété simultanée de tant de sites différents, ces pentes accidentées parviennent, durant sept mois de l'année, à nourrir les bestiaux en liberté; car l'altitude moyenne du fleuve, — 500 mètres — est inférieure de 2.000 mètres aux prolongements les plus élevés de la zone pastorale. Ces déplacements répétés, joints à de pénibles transports, compliqués encore par l'utilisation des alluvions des nombreux torrents, forcent évi-

demment les hommes à se ménager des abris loin de leur domicile principal (1).

C'est au sein de cette organisation, c'est-à-dire dans la plénitude de l'exercice de l'art pastoral, que la Rome conquérante surprit les Celtes de la vallée supérieure du Rhône, alors répartis en quatre peuplades : Vibères (Viège), Séduniens (Sion), Véragres (Martigny) et Nantuates (Saint-Maurice-Aigle).

Placé au débouché de la vallée du Rhône de la voie du Mont-Jou (Grand Saint-Bernard), Octodure devient le véritable chef-lieu de ces contrées et, à la tête des bourgs secondaires, subit la rapide superposition de la race et des usages de la métropole. C'est pendant cette domination d'une durée de près de quatre siècles, que peu à peu l'art pastoral fait une place à la vigne. La nature rocheuse des pentes des Alpes ne leur permettant pas d'être utilisées en totalité, en dépit de tous les merveilleux efforts accomplis pour les irriguer, l'indigène n'attendait que de connaître le labour pour en tirer parti (2). Non seulement les céréales et le vin venaient ainsi développer son bien-être et varier son régime alimentaire, mais ils lui permettaient de conquérir à la culture maint coteau stérile et de nombreuses étendues d'alluvions. La constitution capricieuse du terrain, l'exposition diversifiée des lieux, la direction capricieuse des courants : autant de causes qui influençaient la répartition des cultures. Tous ces facteurs régis par les différences d'altitude ne doivent pas laisser omettre que les barrières rocheuses qui font à l'ensemble du pays une sorte de rude berceau dans lequel se viennent concentrer les rayons solaires, l'abritent tout entier du côté du nord contre l'âpre bise (3) des plateaux de l'Helvétie centrale.

(1) Sur les deux rives du torrent se pressaient alors quelques huttes de pierre et de chaume : le bourg d'Octodure ; les Véragres s'y blottissaient avec leurs troupeaux quand la froidure les chassait des grandes altitudes, leur séjour ordinaire. De là devait partir la voie romaine projetée pour mettre l'Italie en communication directe avec l'Helvétie et la Gaule septentrionale. — B. Joris. *Une page de l'histoire du Valais.*

(2) Les habitants du Valais, abandonnant leur manière primitive de vivre, s'adonnèrent à la culture des champs et de la vigne. On leur apporta des pays chauds éloignés toutes sortes de semences ; les soldats d'Aurélius Probus se distinguèrent par des dons pareils (276-282 de J.-C.). — *Hist. du Valais*, par le P. Furrer.

(3) Dans certaines parties abritées, le climat est aussi tempéré que dans les plaines

Aucun pays ne se trouvait ainsi mieux préparé que le Valais à l'acclimatation des produits des régions méridionales. Toutefois il ne convient pas de s'en exagérer la richesse générale. Pour être productifs, ces coteaux rocheux ne sont rien moins que féconds; quant aux fruits d'autres latitudes, les glaciers voisins, sans cesse prêts à ramener le froid, permettent tout au plus au Valaisan de les cultiver à titre d'essai, en amateur.

Cette réserve faite, nous prendrons cependant la liberté d'ouvrir une parenthèse, pour comparer cet étagement par zones à celui qui ne peut être retrouvé qu'en Corse. Pour qu'on ne nous taxe pas d'exagération, nous céderons la parole à M. Edmond Demolins, qui nous a donné récemment un tableau en raccourci de ce département insulaire, et à Albert de Haller, qui établissait il y a quelque cent ans celui du Valais.

Rappelons aux lecteurs de cette Revue ce que M. Demolins dit de la Corse dans les *Français d'aujourd'hui* (1) :

« On rencontre d'abord, dans les parties basses, la zone où domine l'olivier associé aux autres espèces des pays chauds, le citronnier, le cédrat, l'amandier, le mûrier; puis, sur les coteaux, la vigne associée à toutes les productions des pays tempérés; plus haut, sur les pentes montagneuses, le châtaignier, enfin, sur la montagne, les pâturages et les forêts...

. . . . . .

« Mais ce qui accentue encore les conséquences produites par cette *variété de climats et de productions*, c'est d'abord qu'elle est concentrée sur une *surface relativement restreinte :* en quelques heures de marche, on peut en parcourir les divers étages; c'est ensuite que cette végétation atteint ici, *à cause de la latitude*, des proportions vraiment extraordinaires. »

de la Provence et on y peut cultiver sans mécompte la vigne, le figuier et même l'amandier. — Lenthéric, *Le Rhône*, t. I, p. 172. — Au levant, les fleurs du printemps, au midi les fruits de l'automne, au nord les glaces de l'hiver. La nature réunissait toutes les saisons dans le même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol... J.-J. Rousseau. — *Nouvelle Héloïse*. Lettre XXII.

(1) P. 166.

Retenons surtout cette question de *latitude*, et passons à cette description sommaire que nous a laissée du Valais Albert de Haller :

« Partez de Sion pour le Sanetsch qui en est à sept lieues. Sur les rochers de Sion, où le thermomètre monte jusqu'à 48 degrés, vous laissez le raisin du Renard, la figue d'Inde et le grenadier. Plus haut sont les châtaigniers, les noyers sur lesquels chante la cigale et des vignobles d'excellent vin, plus des champs du plus beau froment. Progressivement, les hêtres, les chênes, les sapins vous quittent ; bientôt vous n'apercevez plus l'*arole* (pin cimbre), et, en continuant à gravir la montagne, vous vous trouvez au milieu des saxifrages à feuilles de bruyère et d'autres plantes de la Laponie et du Spitzberg ; ainsi, dans l'espace d'un demi-jour, vous cueillez successivement des plantes qui croissent à 30 ou 40 degrés de latitude. »

Par ce frappant rapprochement l'on peut voir que, si l'échelle de comparaison avec la Corse doit être, pour le Valais, raccourcie de l'échelon inférieur, elle doit, par compensation, être rallongée d'autant par le haut. En tout cas elle ne perd rien de sa déclivité. La pente du Sanetsch n'est pas moins fertile en contrastes que celle qui monte d'Ajaccio aux légendaires maquis. Peut-être plus loin, lorsqu'il s'agira de peser une à une toutes les causes matérielles qui ont contribué à former le type valaisan, trouverons-nous quelques points d'analogie avec celui du Corse décrit par M. Demolins. En attendant, poursuivons.

Le plan idéal d'une *vallée* que nous trouvons dans les *Français d'aujourd'hui*, peut s'adapter dans ses principales lignes à la vallée du Rhône supérieur, avec cette différence qu'ici le *fond*, longtemps recouvert par de fréquentes crues, n'a pu être complètement reconquis encore. Mais, prairie irriguée ou marais, il représente la même ressource sociale, l'*herbe*.

Les *pentes basses* sont jalonnées par les bourgs et villages inférieurs, tous assis à quelques pieds au-dessus du niveau de la plaine et du fleuve. Les nombreux torrents latéraux contribuent également et dans une large mesure à rompre l'uniformité des premières pentes par de fréquents cônes d'alluvions d'une ferti-

lité qui varie au gré de leur nature complexe. A Brigue, à Viège, à Chippis, à Bramois, à Martigny et à Monthey, les rivières à long parcours ont enrichi le sol par le meilleur des colmatages. Il n'en est pas de même des lieux assis sur les grosses alluvions qui forment cône vers le débouché des torrents à cours précipité; là alternent les grosses terres et les amoncellements de pierres sur lesquels prend volontiers naissance ce pin rabougri, que les gens du pays ont appelé daille. Sur d'autres points du cône, on voit des vergers bien cultivés, des jardins ou des vignes, le tout dépendant de l'exposition plus ou moins favorable. La partie centrale de la vallée et la plus féconde, se trouve dirigée du nord-est au sud-ouest, en sorte que la côte du nord faisant directement face au soleil du matin, est infiniment plus riche que celle du sud.

Cette côte exposée au soleil est dénommée, en langage du pays, le côté de l'*adray*, tandis que celle d'en face est le côté du *revers*. La même distinction s'applique aux divers autres points où une semblable disposition locale est constatée.

Sur les *coteaux* se développe, selon les lieux, le vignoble, le champ ou la forêt. Là où la vigne ne réussit pas, la zone forestière descend plus près de la plaine.

Par delà les *forêts* apparaissent les rochers coupés de vallons herbus que couronnent les pics neigeux. C'est la région des pâturages d'été.

Nulle part, croyons-nous, les conditions de culture de la vallée, considérée comme *Lieu* par excellence du travail en petite propriété, n'ont dû trouver une aussi parfaite application. La vallée, a dit nous ne savons plus qui, *c'est la plaine qui entre dans la montagne*. La justesse de cette définition est frappante pour qui considère l'aspect général du Valais; car la grande vallée centrale, située loin de toute région susceptible de fournir des productions aussi variées que les siennes, s'est ingéniée à suffire à ses besoins et même à ceux de ses vallons tributaires. Notons en effet que ceux-ci, plus écartés encore, rendus plus pauvres aussi par la supériorité d'altitude, ne se contentent généralement point des ressources de l'art pastoral : il leur faut du pain et du vin,

c'est-à-dire des champs et des vignes. Chaque ménage de ces régions possède ainsi une petite ferme vinicole au pied des coteaux riverains du Rhône, ce qui n'empêche pas les habitants de maintenir l'acclimatation du raisin jusqu'à plus de 1.000 mètres d'altitude (1), bien que ce fruit, exposé à la gelée, y coure d'incessants périls.

Plus voisin de quelque rivage, ou simplement pourvu de communications plus nombreuses et plus faciles, un tel pays serait assurément demeuré plus fidèle à l'art pastoral, sa ressource première. Cette uniformité de travail lui eût assuré plus d'aisance tout en rendant le labeur moins exigeant. Elle lui eût en outre permis de conserver ses innombrables forêts et de vivre en grande famille communautaire.

Enclos dans les plus hautes chaînes des Alpes, privé de communications avec les pays les plus rapprochés — la route du Simplon étant ouverte depuis à peine un siècle, celle de la Furka depuis quarante ans — le Valaisan ne pouvait que s'ingénier à tirer toute sa subsistance de son sol (2). Le plus modeste hameau perché sur un roc ou niché dans un de ses replis a dû s'approprier à la fois une parcelle de plaine, une de coteau et une de haute montagne. Par la suite, le défrichement et la colonisation des vallées latérales devaient créer des subdivisions et un classement des types en variétés et sous-variétés, car chacun de ces compartiments aurait à adopter un mode d'existence subordonné aux éléments et aux caprices de ses contours, autant qu'à sa position écartée ou rapprochée des marchés locaux. Toutes ces différences tendront à compliquer les conditions du *travail*.

A cette incomparable variété du sol, du climat et des productions, introuvable sous la même latitude, s'est venue superposer, par la force des choses, la variété des productions animales. Selon les lieux et l'abondance de tel ou tel produit végétal, le

(1) A Visperterbinen, Zeneggen, Sembrancher, etc.

(2) De tous côtés le Valais est entouré de montagnes très élevées; on n'y peut entrer de plain-pied qu'à St-Maurice. Encore l'entrée en est-elle si étroite que le Rhône trouve à peine l'espace nécessaire pour se frayer un passage entre les parois escarpées et que la porte de St-Maurice sert tous les soirs à fermer l'entrée du Valais. — Ebel, p. 427.

Valaisan engraisse ses porcs de châtaignes, de pommes de terre, de feuilles de choux ou de chardons blancs. Les vaches pâturent tantôt dans les plaines riveraines du Rhône, tantôt sur les hauteurs. Les coteaux érodés où croissent l'aune, le coudrier, le frêne et la menue broussaille servent, avec les bandes de gazon isolées au sein des précipices, à entretenir des chèvres. Enfin, les solitudes inaccessibles aux vaches et aux porcs, les coins perdus des cimes que ne couvrent pas les neiges éternelles nourrissent de nombreux moutons qu'on abandonne dans les rochers jusqu'à la tonte d'automne ou que va faire paître un enfant auquel on alloue 30 centimes par bête pour toute une saison. Le Valais compte 70.000 animaux d'espèce bovine ; 25.180 porcs ; 51.000 moutons ; 36.083 chèvres. Le cheval y est très avantageusement remplacé par le mulet, tout au moins pour le transport à dos. Sur 2.742 mulets que l'on trouve en Suisse, 2.161 sont représentés par le Valais (1). Le mulet est en effet la bête de somme par excellence du montagnard. A la force du cheval il joint les qualités de solidité et de sobriété de l'âne. Il a le pied sûr, aimant à marcher juste au bord de l'abîme sans jamais faire un faux pas. Le foin et l'eau constituent tout son repas. Dans quelques vallées, plusieurs ménages s'entendent pour acheter un mulet. Nous nous souvenons d'avoir vu six « consorts » se passer la même bête à tour de rôle durant les jours ouvrables, et alterner pour le nourrir le dimanche. A cet incessant changement d'étable et de traitement, le cheval ne tiendrait pas ; le mulet y vieillit et, lorsque en automne arrive l'heure de la vendange, les six familles viennent à l'envi se grouper sur les tonneaux ou ustensiles de cave entassés au petit bonheur sur le char. La bête résignée devra traîner le tout à cinq ou six lieues. Afin d'économiser leur fourrage, les propriétaires de mulets de Bagnes et de l'Entremont les mettent « à l'hiverne » chez des paysans des localités du vignoble vaudois, à Aigle, à Yvorne, à charge par ceux-ci de les entretenir en les utilisant sans surmenage, et de les ramener scrupuleusement à Martigny ou à Fully lorsque leurs proprié-

(1) Ils n'y sont cependant pas nés pour la plupart, mais importés jeunes de la vallée d'Aoste ou de Savoie.

taires y descendent pour travailler à leurs vignes, c'est-à-dire au commencement de mars.

Le Valais compte aussi 611 ânes; cet animal est le transporteur du pauvre et tout petit propriétaire. Quant aux chevaux, leur mission consiste principalement à transporter les voyageurs et touristes, de plus en plus nombreux dans ces régions. Le pays en nourrit 2.376.

Ce rôle de la bête de somme est aussi considérable que complexe dans un pays où tout se trouve disséminé; en quelques endroits, l'on a même recours à la vache pour traîner les chars et porter les récoltes; mais elle ne représente qu'un pis aller, un moyen de transport accidentel.

Nous pensons que le lecteur a maintenant une idée suffisante du pays dont nous entreprenons la description sociale et que, l'état des lieux étant déterminé, nous pouvons passer au *Travail.*

(*A suivre.*)

Louis Courthion.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

## DEUXIÈME PARTIE (1)

### I

### LES CONDITIONS DU MILIEU

J'étais tiré d'affaires.

Je pouvais regarder mon œuvre.

Qu'avais-je fait?

D'abord, j'avais réuni, pour la fondation d'un établissement rural, les meilleures conditions, les plus universellement recommandées :

Un fonds de roulement considérable;

La prudence recommandée de continuer la culture établie, sans tout bouleverser;

La hardiesse, également recommandée, de la faire sortir de la routine, en visant à la perfectionner.

A ces conditions, j'en avais joint trois autres que je devais à la science sociale et à mon expérience personnelle, et qui, sans faire l'objet de recommandations aussi spécifiées — parce qu'elles sont considérées comme allant de soi, bien que faisant généralement défaut — rencontrent, en tout cas, l'approbation universelle :

(1) Voir les neuf livraisons précédentes.

L'accord du ménage dans le but poursuivi;

Une résidence permanente et effective;

De bonnes finances générales.

Et, en possession de toutes ces forces, j'avais échoué sur toute la ligne!

Puis, dans des conditions assurément défavorables, après un échec, ayant perdu l'enthousiasme du néophyte, n'ayant plus de ressources, — mon fonds de roulement était épuisé et je ne voulais pas le reconstituer — j'avais rompu avec tous les usages, tout bouversé et m'étais lancé dans l'inconnu.

Je n'avais pas, d'un regard d'aigle, jugé la situation, vu le but et le moyen de l'atteindre; non, je n'avais pas découvert de théorie, ni trouvé un plan de culture; je ne savais ni ce que je ferais, ni où j'aboutirais. Je voulais seulement me tirer d'affaires sans dépenses et, de tâtonnement en tâtonnement, modifiant sans cesse mes procédés par la force des choses, cherchant à connaître celle-ci pour m'y conformer, j'avais réussi, en revenant, par une piquante contradiction, au seul produit que j'avais cru devoir sacrifier au début.

Ainsi, une voie, la voie commune, m'avait fait sombrer, malgré la réunion de toutes les conditions requises; l'autre, la nouvelle, m'avait conduit au port, malgré leur absence. Tel un navigateur qui, après avoir chaviré, en remontant un courant impétueux, nageant, de son mieux, au fil de l'eau, pour atterrir n'importe où, s'apercevrait en prenant pied, qu'il faisait fausse route avec son bateau et que, par ce naufrage heureux, il se trouve porté au but de son voyage.

Mais je n'avais atteint qu'une moitié de ma visée.

Je n'étais pas venu à la campagne seulement pour m'y tirer d'affaires au bénéfice de ma famille et de moi-même; je prétendais, en outre, donner un exemple fructueux qui pût être généralement suivi.

Et j'aboutissais à quelque chose de particulier et d'exceptionnel.

En quoi mon exemple pouvait-il éclairer?

Pouvais-je dire au colon de France : Faites des moutons et vous réussirez?

Mais on ne peut en faire partout.

Ah ! si j'avais réussi dans « la culture », c'eût été une autre affaire.

La solution eût été générale, partout applicable, et j'aurais pu conseiller ma méthode.

Cette question m'avait hanté dans toutes mes transformations : que pourrai-je tirer de ma solution au point de vue général?

Je n'en avais pas la réponse.

En somme, j'avais réussi, mais comme bien d'autres dont l'exemple reste inutile, ne prouve rien au point de vue agricole, et qui le reconnaissent eux-mêmes.

Un peu partout, se rencontrent, à la campagne, des succès reconnus, proclamés à la ronde. Ici, un curé s'est adonné à l'arboriculture fruitière ou à l'apiculture. Il réussit. Son miel est renommé. Mais il ne quitte pas ses ruches et un fermier ne peut consacrer que quelques heures par an à son petit rucher. Son exemple n'en est pas un.

Là, un industriel, retiré des affaires, s'est installé dans un petit bourg. Il a encore de l'activité, mais n'entend rien à « la culture » et le déclare. Alors il a acheté 16 hectares de terres, bien exposées pour la vigne, les a plantées et son vignoble lui rapporte 200 %. Il connaît tous les cépages, toutes les maladies qu'il prévient ; il a étudié les levures. Il est devenu une autorité en matière de viticulture. Mais il n'a rien prouvé au point de vue de « la culture » ; son exemple ne peut être suivi.

— Parbleu, disent ses voisins, qu'est-ce que cela signifie? Donnez-nous seulement des terres à vigne et nous ferons comme lui. Puis-je faire un vignoble de ma ferme? La moitié des terres est dans des fonds qui gèlent chaque printemps. Il réussit, tant mieux pour lui, mais ce n'est pas de « la culture ».

— Mon père me le répétait toujours, me dit un voisin en me rendant visite. Heureux le propriétaire de bois et de prés! Vous avez la chance de trouver ces conditions favorables; mais elles sont exceptionnelles; je ne les rencontre pas chez moi.

Ces succès isolés n'ont jamais rien prouvé.

Cependant cette situation présente tous les éléments d'un problème. Ce problème, je résolus de le soumettre à la science sociale.

Ah! si, par elle, je pouvais le résoudre, si je pouvais donner une solution à cette fameuse crise, qui, du haut en bas, fait gémir tous les échos du monde agricole; une de ces solutions simples, lumineuses, dont la vérité complète a seule le monopole et que la science sociale a déjà plus d'une fois rencontrées, qui s'expriment par un seul mot que tout le monde comprend (1) — et qui illuminent aussi bien l'ensemble du problème que les moindres détails de chaque situation particulière qui en dépendent, quel triomphe pratique ce serait pour elle et pour moi, combien serais-je payé de mon temps, de mes peines et de mon argent!

Assurément la science sociale avait bien trouvé, en substance, la solution de la crise agricole en indiquant la résidence comme une condition essentielle à la prospérité de la culture. C'était bien parce que j'avais résidé que j'avais pu me tirer d'affaires, et tous les succès partiels dont je viens de parler, étaient le fait de résidents.

Mais il manquait quelque chose, et je sentais confusément que ce quelque chose devait être simple et général comme la résidence.

La science sociale, n'inventant pas de systèmes, ne pouvant qu'observer les faits existants, n'avait pas dû le rencontrer encore, il n'était pas tombé sous l'observation; il devait être nouveau, du temps présent, n'avoir pas existé dans le passé, du moins d'une façon générale.

Réunissant donc tous les faits que j'avais observés durant ces dix années de résidence, chez moi et dans mes nombreuses visites aux différentes exploitations où j'étais allé chercher un enseignement quelconque, les publications agricoles sur des faits nouveaux parvenus à ma connaissance, que j'avais fait venir de tous côtés, mes souvenirs personnels de l'étranger,

(1) Comme l'initiative privée, remède contre le communisme d'état.

ravivés par mes lectures de récits de voyageurs, je me mis à analyser, à comparer, à classer, à l'aide de cet instrument de précision que l'on appelle la nomenclature sociale et que nous devons à M. de Tourville.

Ce n'est pas une petite affaire que de se retrouver dans la confusion où s'agite le monde agricole; dans cet enchevêtrement de faits liés, dépendant l'un de l'autre et souvent contradictoires, dans ce milieu où la théorie et la pratique, dont on prêche l'union sans avoir encore pu la réaliser, semblent deux adversaires irréconciliables qui ne se rencontrent que dans l'insuccès des résultats auxquels ils aboutissent de part et d'autre. Les meilleurs et les plus éminents esprits ont appliqué leurs efforts à résoudre cette fameuse question agricole, et ils n'ont pas abouti à une solution qui s'impose.

Si je n'avais eu à ma disposition ce fil d'Ariane de la nomenclature sociale, je n'eusse certainement pas, après eux, tenté l'aventure; mais, ce que je ne présumais pas de mes propres forces, je l'espérais de cet instrument merveilleux dont je connaissais la puissance. Il paie de sa peine l'ouvrier qui s'en sert. On l'a déjà admiré dans ses effets. Il a été la cause génératrice de toutes les études contenues dans les trente volumes qui forment aujourd'hui la collection de cette revue, des ouvrages retentissants de M. Demolins : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons; Les Français d'aujourd'hui; L'Éducation nouvelle;* de l'admirable peinture qu'en trois mois M. de Rousiers a pu donner de « La vie Américaine » ; de sa remarquable étude de « La question ouvrière en Angleterre », etc., etc. Et, dans les quelques mains qui s'en servent, il continuera à donner de telles preuves, à frapper de tels coups, que des effets il faudra bien remonter à la cause que tous ces auteurs proclament et qu'alors on reconnaîtra, sans faire tort au mérite des ouvriers, qu'il y a dans les résultats qu'ils obtiennent quelque chose de plus que la valeur individuelle mais faillible de l'homme, à savoir une méthode scientifique, présentant les garanties de la science.

Ce jour-là, ce ne sera pas le droit de cité, mais le *droit de*

*règne*, dû à la vérité, que l'on reconnaîtra à la science sociale, qui le possède et l'exerce déjà en attendant qu'on le lui reconnaisse.

En somme, j'avais exploité ma terre par deux méthodes de travail bien distinctes :

1° Par l'organisation culturale commune de la ferme aux produits variés.

En quoi consiste-t-elle ?

*a*) « Se suffire et s'employer », telles sont la théorie et la pratique du paysan. Sa culture est de *consommation directe* et essentiellement *ménagère*. Elle l'est même doublement. Elle a pour but de subvenir directement, autant que possible, à la consommation du ménage *par l'emploi de ses facultés de travail*. Pratiquée par les membres de la famille, aidés de quelques animaux, elle doit directement entretenir, par ses produits, les travailleurs, hommes et animaux. « La terre doit nourrir son homme » est un adage agricole. Faite par le ménage et pour le ménage, c'est donc bien une *culture ménagère*.

*b*) Les facultés de travail et les besoins de consommation de la famille du paysan étant variés, permettent et exigent une variété de produits, sensiblement les mêmes partout, au moins par équivalence. Ce que l'on désigne à la campagne par « la culture » est donc un ensemble, un bloc. C'est une *culture intégrale*.

La méthode de travail par laquelle j'avais débuté est donc la *culture ménagère intégrale*.

2° Par une organisation nouvelle, créée, non plus en vue de la consommation, mais *de la vente* et *rompant le cadre familial* (1). C'était une *culture commerciale*, et, dès que j'avais

(1) Ma ferme comportait 5 ouvriers : 2 hommes, 2 femmes et 1 enfant. C'est ainsi que je l'avais trouvée constituée par le ménage de mon fermier, celui de sa fille et un enfant loué en attendant que le petit-fils de la maison fût en âge de tenir sa place naturelle. C'est l'organisation familiale du personnel, habituelle dans le pays. Au départ de mon fermier, son gendre et sa fille qui lui succédèrent, prenant la place du ménage des parents, louèrent, naturellement, pour remplir celles qu'ils quittaient, un charretier, une vachère et toujours un enfant pour les moutons. A la première transformation, pour la production exclusive de la viande, l'enfant sauta. Il n'y avait

perdu cette préoccupation de la consommation directe, elle avait naturellement tendu à la diminution du nombre des produits pour aboutir à un seul, que je ne consomme pas, l'agneau. Elle s'était *spécialisée*.

Mais si mon exemple ne semblait rien prouver au point de vue de la culture de pratique commune, pas plus que le succès de mon voisin viticulteur, du curé apiculteur et d'autres exceptions du même genre, toutes ces exploitations prospères présentaient ces deux caractères généraux communs. Elles avaient pour but la vente et non la consommation directe, et aboutissaient, non à un ensemble, mais à un seul produit, à une spécialité commerciale.

Ainsi, successivement dans les deux camps : avec les agriculteurs de bon aloi, reconnus comme pratiquant « la culture », mais malheureux, j'avais échoué par la culture ménagère intégrale ; avec ces exploiteurs heureux de la terre, mais qui n'ont pas de droit de prétendre à « la culture », j'avais réussi par la *spécialisation commerciale*.

Culture de consommation directe, culture de vente ; culture ménagère, culture commerciale ; culture intégrale, culture spéciale ; tels sont les termes dont nous désignerons tour à tour ces deux organisations de la culture, suivant que nous insisterons davantage sur un de ces caractères : la consommation ou la vente ; l'organisation ménagère de l'atelier et la production pour le ménage, ou l'organisation de l'atelier et la production indépendantes de la famille ; l'intégralité ou la spécialisation de la culture.

La spécialisation, ce fut pour moi un trait de lumière.

plus assez de travail pour la vachère ; — les Limousines ne donnaient pas de lait ; — il n'y avait plus à traire, comme avec les Normandes, ni à faire du beurre, et les moutons étaient trop nombreux pour l'enfant. Les deux femmes furent tour à tour bergère et vachère. Il y eut du flottement. A la vente des vaches, remplacées par des moutons, la bergère ne suffit plus, il fallut recourir à un berger. En sorte que le personnel de la ferme se trouva changé. Il se compose maintenant d'une seule femme et de trois hommes, le fermier, le charretier et le berger ; l'enfant a disparu. Il n'y a plus place pour deux ménages. Mon ancien fermier ne pourrait plus reprendre la ferme et y employer le ménage de sa fille, comme par le passé. Le cadre familial est rompu.

La spécialisation serait-elle la solution de la crise agricole?

Elle présentait bien, comme la résidence, ce caractère de simplicité que je cherchais au remède d'un mal général.

Les spécialisations n'existent qu'à l'état d'exception. Si c'était là une condition essentielle à la prospérité de la culture, c'était bien une condition généralement méconnue; on pouvait donc imputer à cette méconnaissance le malaise de « la culture ».

De plus, je cherchais un fait nouveau que n'eût pu observer la science sociale. Et les spécialisations sont généralement de fraîche date. Pour un fait nouveau, c'était un fait nouveau; il ne l'était même que trop.

En effet, si on l'admettait, il fallait conclure que la culture mourait précisément de la méthode d'exploitation employée depuis le commencement du monde : de la culture ménagère intégrale.

La terre ne serait donc plus, pour chaque propriétaire, cette nourrice féconde, célébrée depuis l'antiquité.

Il fallait donc admettre que la *division du travail* s'emparait de la culture, comme elle s'est emparée de l'industrie. Que d'objections m'apparaissaient!

C'était non plus une réforme, le retour, comme la résidence, à une condition qui avait fait ses preuves dans le passé, ni, comme l'emploi des engrais chimiques ou des machines, un perfectionnement dû au progrès, mais une *révolution agricole*, le renversement de ce qui avait assuré toujours la prospérité de la culture, pour faire absolument le contraire.

Si je cherchais un remède simple, méconnu et nouveau, celui-là l'était. Il ne s'agissait pas de lancer un grand mot à la légère et de bâtir une théorie sur une hypothèse, répondant aux données générales du problème, mais basée seulement sur quelques exceptions. Il s'agissait, au contraire, de la contrôler sévèrement.

Culture intégrale, spécialisation, voilà les deux modes d'exploitation de la terre qu'il me fallait faire passer au crible de la Nomenclature sociale.

Je demandai donc à l'observation, d'abord pour la culture intégrale, puis pour la spécialisation comparée à la culture intégrale :

1° Quelle influence le *lieu,* c'est-à-dire la terre, avait sur ces deux méthodes de travail.

Les permettait-elle généralement toutes deux comme chez moi?

Suivant les lieux ou les circonstances, en favorisait-elle une au détriment de l'autre?

En un mot, quelle influence le *lieu* avait sur le *travail?*

2° Quels étaient les caractères de ces deux méthodes de travail?

Enfin, effet d'action et de réaction, quelle influence ces deux méthodes exerçaient sur toute la série des faits sociaux et comment elles en étaient influencées.

## LE LIEU

Le Lieu (1) est le premier fait social, la condition préalable par excellence. Ce sont les conditions matérielles premières, posées à l'installation d'une société, c'est l'ensemble des phénomènes naturels, matériels, à l'aide ou à l'encontre desquels l'action sociale a à se produire.

Le Lieu, ici, c'est la terre, la campagne.

*Culture intégrale.* — Quelle influence le lieu exerce-t-il sur la culture intégrale?

Il la permet généralement; c'est incontestable. Notre campagne française en est la preuve. La culture y est basée sur cette méthode. Propriétaire, fermier, métayer, le paysan — la culture ménagère implique le paysan et réciproquement, comme nous le verrons, — demande d'abord à la terre de l'entretenir avec sa famille, puis de lui fournir des ressources pécuniaires par la vente des produits en surabondance.

Ainsi la terre permet généralement la variété des produits

(1) J'emprunte les définitions des faits sociaux aux articles de MM. de Tourville, Prieur et Pinot sur la *Nomenclature sociale.* (*Science sociale,* t. Ier et suiv.)

nécessaires à la culture intégrale, et nous verrons qu'ils sont nombreux.

Mais de ce qu'elle les permet, il ne s'ensuit pas qu'elle les favorise également tous.

Bien au contraire, on rencontre toujours et partout, dans les fermes, des produits qui ne sont maintenus que péniblement, qui semblent avoir contre eux la force des choses, ou qui ne sont pas appropriés à la nature du sol.

Vous n'entrerez pas dans une ferme, sans qu'on s'excuse d'un misérable produit que vous remarquez, en disant : « Ici, ce n'est pas le pays. »

— Alors, pourquoi avez-vous des poules, puisque vous vous plaignez que, dans votre ferme humide, elles meurent de la goutte? — Il faut bien manger des omelettes.

— Pourquoi du blé misérable dans une terre à seigle? — Il faut bien en mettre un peu dans le pain.

— Quel dommage de faire du seigle dans cette terre à blé! — Il en faut bien pour les liens. Avec quoi lierait-on les gerbes à la moisson?

Prenons un à un les éléments analytiques du lieu, nous nous rendrons facilement compte, par des exemples, que chacun d'eux est défavorable à un quelconque des produits de la culture intégrale.

Et pourtant, avec cette méthode de travail, le paysan se trouve dans la nécessité de cultiver, quand même, ce produit.

Si l'équilibre s'est maintenu et a rendu cette méthode possible, si, malgré l'infériorité qui en résultait pour lui, Pierre pouvait faire des poulets alors qu'il était moins bien placé que Jacques sous ce rapport, c'est que le lieu le favorisait, en revanche, pour les produits de la vacherie et que Jacques, mal placé à son tour pour les faire, et les faisant cependant, y perdait la supériorité que lui donnait la basse-cour.

Sol et eaux. — *Situation géographique de la famille et superficie étudiée.*

Le voisinage d'une ville favorise dans une ferme la vente du lait. Cependant un de mes voisins, tout proche de la ville, fait

du beurre comme les autres fermiers qui n'y peuvent porter leur lait, par suite de leur éloignement.

— Pourquoi ne vendez-vous pas votre lait à la ville?

— Il faudrait acheter notre beurre.

— Vous y auriez plus de profit.

— Oui, mais nous n'aurions plus de petit-lait pour la nourriture des porcs.

La culture intégrale empêche, ici, mon voisin de profiter de l'avantage que lui crée sa situation géographique.

Mais il porte des légumes en ville et n'en a jamais assez.

— Vous pourriez augmenter cette culture, faire des champs de pommes de terre, de choux, de haricots.

— Les terres s'y prêtent bien, c'est vrai, et nous aurions plus de profit, mais nous n'aurions plus assez d'avoine. Quatre chevaux, ça mange! Nous en faisons tout juste assez; nous ne pouvons diminuer notre sole.

En revanche, le voisinage de la ville sera défavorable, par exemple, aux taillis, dévastés par des ramasseurs de bois mort, experts dans l'art de le fabriquer avec du bois vert, aux arbres fruitiers en plein champ, maraudés par de trop nombreux passants.

Il y en aura cependant dans cette ferme, et l'avantage résultant de la vente des légumes, déjà limité par les nécessités de la culture intégrale, sera contre-balancé par les pertes sur les fruits et sur le bois de feu, que l'on a maintenu par suite de cette méthode de culture.

*Reliefs et contours du sol.* — Une ferme placée sur une hauteur, entourée de pentes, est favorablement située pour l'élevage des volailles. Elles s'y trouvent au sec. Mais ces pentes, difficiles à travailler, ravinées par les eaux pluviales qui entraînent dans la vallée la terre meuble des guérets, demanderaient le bois, l'herbe, la vigne, suivant l'exposition. Cependant le fermier les laboure, se mettant ainsi en infériorité vis-à-vis de son voisin du plateau dont les champs sont aisés à travailler. Chez ce dernier, les eaux n'emportent pas la graisse de la terre, suivant une pittoresque expression locale, et il rattrape, par là, la supériorité du voisin

sur la volaille. Il peut, à son tour, perdre sur ses poulets, comme son voisin sur ses labours. Ils sont contents tous deux.

*Terrains.* — Les terres légères sont favorables à la pomme de terre, au seigle ; les fortes au blé. Cependant vous trouverez des pommes de terre dans les fortes, ce qui permettra de faire, à perte, du blé dans les légères.

*Eaux.* — L'abondance des eaux est favorable à l'herbe. Comment concilier ces deux faits? Cette ferme bien arrosée par des sources ou par des passages d'eaux pluviales a la même proportion de prés, de pacages, que cette autre où l'eau manque. Ici, on fait de l'herbe sans eau; là, on ne profite pas de toutes les eaux dont on dispose, on en laisse perdre une partie. C'est que, dans les deux fermes, on obéit aux exigences de la culture intégrale et non aux conditions du lieu. On sacrifie partiellement, dans le premier cas, les avantages qu'elles procurent; on se croit contraint, dans le second, de lutter contre la nature des choses.

Sous-sol. — Le sous-sol joue un rôle important en agriculture.

La luzerne demande un sol profond. Mon voisin n'avait, chez lui, qu'une faible épaisseur de terre végétale sur un banc de pierre. Je le lui ai vu défoncer, en hiver, au pic, pour semer la luzerne dont il avait besoin. La luzerne a réussi et il n'en est pas médiocrement fier. Quel en est le prix de revient?

Sous un sol perméable, un fonds d'argile tient l'eau comme un pot. Les pommiers y sont exposés à la pourriture des racines. Quelle gloire d'en réussir un sur deux!

— Assurément, mais comment lutter, en pareilles conditions, avec les vergers de Normandie?

— Il ne s'agit pas de cela. On n'entre pas en concurrence avec les Normands, puisqu'on boit son cidre.

Les pommiers n'en occupent pas moins désavantageusement une terre qui rapporterait en produisant ce pour quoi elle est faite.

Le sous-sol calcaire est défavorable à la vigne. Les vignes du pays y sont mortes du phylloxéra et les américaines y ont la

chlorose. Pourtant, on a réussi à trouver un porte-greffe résistant au calcaire. Quelle bonne fortune!

— Dame, avoue-t-on, il ne produit pas tant, bien entendu : mais, enfin, on boit son vin.

Et ne va-t-il pas de soi qu'il est ruineux d'avoir recours à la cave comme au grenier des autres?

Air. — *Saisons.* — La sécheresse d'été est habituelle en Touraine. Les herbages y deviennent des paillassons. « On est bien en peine pour les bestiaux », dit-on. Il est évident que, sur ce point, on ne saurait lutter, à égalité, avec les pays à gras pâturages. On y a pourtant introduit les vaches normandes. Elles s'étiolent, mais on les maintient, malgré ces conditions défavorables, parce que le beurre et le lait sont nécessaires à la consommation de l'homme.

*Accidents météorologiques.* — La gelée printanière sévit au-dessous d'une certaine altitude; la grêle suit des parcours bien connus par les sociétés d'assurances. Les fermes basses ou visitées par la grêle ne doivent-elles pas boire du vin? On plante donc de la vigne en n'escomptant que quatre récoltes sur cinq.

Se place-t-on dans de bonnes conditions pour lutter contre le Midi, dont les cinq récoltes sont à l'abri de ces accidents?

Productions végétales. — *Steppes.* — Par suite de conditions locales, insuffisance habituelle de pailles, l'ajonnière vaut, ici, 1.000 francs l'hectare et rapporte plus de 5 0/0, vendue pour la litière, soit plus de 50 francs. Le paysan la défriche; son hectare tombe à 5 ou 600 francs, valeur de la terre arable, mais il le nourrit. En argent, il rapporterait à peine 2 1/2 0/0, soit 12 à 15 francs, valeur de la location de ces terres, au lieu de 50 francs. Les nécessités de la culture intégrale lui font donc perdre moitié de son capital et les trois quarts de son revenu. Le fait paraît incroyable, mais il est constant, forcé, tout naturel, avec cette méthode qui demande, quand même, à la terre, un ensemble de produits en nature et non un rapport en argent.

*Forêts.* — Les bois, nous l'avons vu, sont dans des conditions aussi favorisées que l'ajonc. Pourtant le paysan les défriche, et avec le même succès, lorsqu'il manque de terre arable. Après

avoir diminué son capital et son revenu, il épuise, en outre, sa terre que le bois améliorait.

*Végétations variées.* — Il y a les végétations variées naturelles au pays ou parfaitement acclimatées et y réussissant. On les cultive, cela va de soi. Mais réussir un produit réfractaire! Là est le triomphe.

Le chou-fleur ne vient pas dans le pays. Au prix de quels efforts, peine, temps, travail, argent, le voisin a-t-il obtenu les siens? — Peu importe! il en mange, et fait des jaloux.

Productions animales. — *De la terre.* — Cet ensemble d'animaux que la culture intégrale réunit dans toutes les fermes : chevaux, vaches, porcs, moutons, volailles et que l'habitude nous fait considérer comme chose normale, est contre nature. Ils s'appellent, par suite des nécessités de cette méthode de travail, mais ils s'excluent, par la nature des choses.

La vache, par exemple, au lieu de réclamer le porc pour consommer son petit-lait, l'exclura, parce que le porc demande la glandée ou la pomme de terre qui ne sont pas les produits des terres humides et fortes des pâturages des vaches.

Les moutons ne sont pas créés pour passer après les vaches et consommer leurs restes. Ce sont les hommes qui les utilisent ainsi; mais la nature a fait les moutons pour les plateaux secs; les vaches, pour les grasses vallées. Et les moutons se trouvent mieux de ne pas suivre les vaches dans la vallée, les vaches de ne pas précéder les moutons sur le plateau.

Les poulains s'estropient dans les herbages clos de ronces artificielles qui réussissent pour les vaches; les moutons passent à travers les ronces et y accrochent leur toison : autant de perdu pour la tonte.

Les poules aiment le sec, les canards demandent à barboter. Comment les trouve-t-on réunis dans la même basse-cour? Pour la commodité de la ménagère, mais à leur détriment, n'en doutez pas.

*Des eaux.* — Mon voisin creuse une mare pour l'empoissonner. Comptez les journées de terrassement, un hiver pour la remplir, le temps perdu, au printemps, à la pêche pour la peupler; jamais

il n'en trouvera l'intérêt. C'est une perte sèche. De plus, son produit sera mauvais; son poisson empestera la vase. Cet emplacement, si j'en juge par le châtaignier voisin, pouvait porter, sans frais, un bel arbre, d'un rendement supérieur à celui de sa pisciculture coûteuse. Il le reconnaît, mais il avait assez de chataignes et manquait de poisson.

Est-à-dire que, par une sorte de gageure, et pour faciliter la démonstration d'une thèse, le paysan s'amuse à cultiver à rebours, à ne faire précisément que ce qui ne convient pas et où cela ne réussit pas? Non. Il connaît les produits ingrats; il n'en fait que le moins possible et a soin de les faire là où il a le plus de chance de les réussir chez lui. Mais il ne rencontre pas, chez lui, toutes les conditions de lieu favorables aux produits opposés nécessaires à la vie, et comme son but est, avant tout, de se suffire directement par cet ensemble, et non de se spécialiser dans l'exploitation la plus rémunératrice du sol, il est toujours obligé de faire certains produits dans des conditions défavorables.

*En sorte que, si le lieu permet généralement la culture intégrale, il ne la favorise jamais complètement. Cette méthode de travail a toujours contre elle, pour quelques-uns de ses produits, les forces naturelles.*

*Spécialisation.* — Il est évident, par contre, que le lieu favorise la spécialisation, parce qu'elle ne peut porter que sur ces produits dont on dit : c'est ici le pays. Les vaches en Normandie, les moutons dans le Berri, la vigne dans le Midi, le blé dans la Beauce. On dit en effet : c'est le pays des vaches, des moutons, de la vigne, du blé. Celui qui s'aviserait de faire une ferme à volailles de celle où les poules, conservées seulement pour fournir des omelettes, meurent de la goutte, ne ferait pas école.

Donc, avancer que le lieu favorise la spécialisation, c'est dire que le pays favorise les produits qu'il favorise et il est reconnu que chaque pays a des produits favorisés.

Je veux ici répondre, tout de suite, à une objection qui

pourrait arrêter et mettre en défiance contre des prémisses spécieuses.

Il est bien reconnu que chaque pays a ses produits favorisés, mais quelle conséquence en tirer en faveur de la spécialisation, puisqu'il est également reconnu qu'ils ne peuvent être cultivés exclusivement, sans interruption, sur le même sol, car on se heurte alors à une loi générale de la production, la loi de l'alternance des cultures? Cette loi veut, en effet, que la terre se reconstitue par l'alternance et s'épuise par la production continue d'une même plante.

L'objection est juste. Mais d'abord on peut avantageusement exclure de la culture les produits non favorisés du pays, tout en maintenant l'alternance avec les seuls produits favorisés. Remplacer, par exemple, dans l'assolement des terres pauvres, le blé par le seigle; réforme qu'on commence à prôner et qui constitue évidemment un progrès.

Puis la spécialisation n'implique pas forcément la culture exclusive et permanente d'une seule plante; la spécialisation de l'agneau que je pratique, par exemple, m'a amené à cultiver le seigle, l'avoine et les tubercules.

Enfin, si, dans les conditions actuelles, la terre semble se refuser encore à la production ininterrompue de certaines plantes comme les légumineuses, et notamment le trèfle, ce fait, bien loin d'être général, ne constitue, au contraire, qu'une exception. Aussi dois-je avouer que, malgré les théories officielles, je ne puis m'affranchir de quelques doutes à l'égard de cette loi de l'alternance. Non, je l'espère du moins, que j'aie l'esprit frondeur, mais je n'ai pas la foi et elle est nécessaire pour y croire.

Car enfin, on m'a enseigné la loi de la chute des corps, et je n'ai pas eu à recourir à la foi pour m'y ranger. Les faits observés ont aussitôt, et par leur simple souvenir, amené mon assentiment.

J'avais vu les feuilles détachées des arbres tomber à terre, les objets, lâchés par ma main, suivre le même chemin. Je l'ai, depuis, vérifiée sans contradiction; je n'y crois pas, je la connais. Mais, pour la loi de l'alternance, il faut une foi assez robuste

pour résister au démenti que donnent les faits, et, j'ai l'impertinence d'en douter, parce que je vois se réaliser le contraire.

Si j'habitais Paris, la grande ville, je pourrais croire à cette loi, sur l'asphalte des boulevards qui, je l'avoue, ne fournit, contre elle, aucun argument ; mais, me promenant chaque jour dans la forêt voisine, comment admettre, parmi ces arbres séculaires, la loi de l'alternance?

Les prairies de la vallée que je vois d'ici, n'ont-elles pas toujours été prairies?

Et les landes qui restent sur le plateau? de quand datent-elles?

Ces témoins ne protesteraient-ils pas plutôt d'une loi favorisant la permanence, puisqu'à ce régime ces productions s'améliorent. La vieillesse, pour les forêts, les prés, les landes, n'est pas une cause de déchéance, mais de vitalité. Et, au défrichement, la terre sera d'autant plus riche que ces productions auront duré davantage. Le maximum est donné par la plus vieille, la forêt vierge. Elle surpassera toujours, sans engrais, la fertilité des champs les plus alternés et les plus fumés.

Ainsi l'observation dément la loi et montre que la terre favorise la permanence, du moins pour ses produits spontanés, et s'en trouve bien.

En est-il autrement des produits cultivés?

Je regarde autour de moi. Je vois des vignes, le peu qu'il nous en reste. Les anciens les ont toujours connues.

Hier, je lisais dans l'intéressante étude de M. Jean Périer sur l'Aunis (1) que, depuis le XI^e siècle, ce pays est en vignobles. Les vignes, il est vrai, meurent aujourd'hui du phylloxéra, mais si elles prétendent, en trépassant, apporter une preuve en faveur de la loi de l'alternance, elles y ont mis trop de temps.

Elles meurent aussi chez nous ; il est difficile, toutefois, d'admettre qu'elles aient épuisé la terre. Les vignes arrachées sont, en effet, remplacées par de belles luzernes.

Demandez au propriétaire voisin pourquoi il ne cultive pas cette plante exigeante dans son champ à culture alternée. Il

(1) Le Type Rochelais (*Science sociale*), oct. 1898 et suiv.

vous répondra, sans hésiter : « La luzerne ne vient pas ici. » Et il aura raison. Insistez ; il ne prendra pas le change, sourira de votre confusion et vous dira, en montrant la luzerne limitrophe qui semble le démentir : « Avant c'était en vigne ». Il admet donc que la permanence de la vigne a favorisé, dans un sol déterminé, une culture que le régime d'alternance rend impossible.

Récusez-vous la vigne comme culture arborescente, comparable aux arbres à cidre de Normandie qui, eux aussi, se perpétuent?

Prenons la luzerne.

— Père D***, disais-je à mon voisin, quand donc l'avez-vous semée, cette luzerne?

Le pauvre vieillard se redresse sur sa pioche, rassemble ses souvenirs :

— Il y aura dix-huit ans ce mois de février . »

Et la loi d'alternance?

La luzerne, du moins, appauvrit-elle la terre!

— Si je la retournais, j'aurais un beau blé, ajoute-t-il.

Ces faits sont connus, me dira-t-on. La loi concerne les cultures annuelles.

Hélas! ils sont tous connus, les faits. Et, c'est justement ce qu'il y a de désolant. On sait qu'ils sont en contradiction avec la loi, et elle subsiste.

Le topinambour est une culture annuelle. M. Frédéric Charavel cultive depuis plus de quinze ans le topinambour pour la fabrication de l'alcool. Il cite (1) M. Nyon, professeur à Grignon, qui affirme que le topinambour a produit, pendant trente-deux ans de suite, chez un de ses amis, de belles récoltes, dans un sol médiocre.

— Le topinambour est une exception ; on sait qu'on a toutes les peines du monde à s'en débarrasser. Une fois introduit dans un champ, il repousse quand même pendant des années. Mais c'est une plante exceptionnelle.

(1) *Le topinambour*, par M. Frédéric Charavel, p. 17.

Veut-on le grand cheval de bataille, le blé?

« MM. Lawes et Gilbert, à Rothamstedt, en Angleterre, ont cultivé pendant quarante années de suite du blé dans le même sol, avec un rendement de 30 hectolitres à l'hectare (1). »

— C'est une simple expérience scientifique, et elle a été coûteuse.

— Bon, mais la loi d'alternance!

M. Prout, « depuis vingt-sept ans, cultive des céréales d'une manière presque ininterrompue sur 180 hectares (2) ».

Ce n'est plus une expérience.

Il obtient « ainsi *en moyenne* 36 hect. 1/2 de blé (2).

Moyenne bien supérieure à celles des cultures alternées, qui n'atteint pas, en France, la moitié de ce chiffre.

« En moyenne, M. Prout a pu faire payer à sa propriété 5 % de ses dépenses d'amélioration, 3 1/2 % du prix d'achat (2). »

C'est donc une exploitation fructueuse, quoique novatrice, et les difficultés surgissent en face d'une innovation culturale. Elles peuvent amener un échec, sans être une preuve d'erreur quant à l'idée directrice. Les exemples abondent, en culture, d'idées justes, entravées par la routine dans leur application matérielle. C'est même là le principal écueil.

— Mais l'expérience se passe en Angleterre. — Il paraît que les faits d'outre-Manche ne sont pas pleinement valables. On ne saurait détruire avec des faits étrangers une loi française. Soit.

En France, M. Émile Rémond, propriétaire-fermier à Minpincien en Brie, cultive, depuis de longues années, sa ferme en blé, et obtient des récoltes de 33 à 40 hect. à l'hectare (3). Malgré la permanence, le rendement va en augmentant.

Et ces exemples sont classiques. Je ne les ai ni inventés, ni découverts, ils ne sont pas connus que de moi; vous les trouvez reproduits dans le *Livre de la Ferme*, dans tous les journaux agricoles, dans tous les traités d'agriculture enfin où l'on ressasse la loi d'alternance.

(1) (2) *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler, p. 58-59, 59-60.
(3) *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler, p. 42 et 59.

Ce sont des exceptions, disent les professeurs.

Confirmeraient-elles la règle?

Prenons un fait, non plus exceptionnel, mais général, non seulement général, mais universel. Il nous est fourni par ce petit potager que l'on trouve à la campagne contre chaque maison isolée ou autour de tous les villages, et que le rural appelle son jardin. Ce petit coin de terre produit sans cesse, toujours à la même place, les mêmes légumes, peu nombreux, qui, à peine arrachés, sont replantés sans préoccupation de la loi d'alternance et se reproduisent, non pas une, mais plusieurs fois par an.

Partout, cependant, pour exprimer le maximum de fécondité, pour indiquer qu'une terre est d'une fertilité exceptionnelle, on la compare à un jardin, à une terre de jardin.

Ce fait, universellement répandu, universellement vérifiable, me suffit et suffira, j'espère, au colon de France, pour passer outre et ne pas nous embarrasser de la loi de l'alternance.

En réalité, la loi de restitution dont on commence à parler depuis quelques années, et qui consiste dans l'obligation de restituer à la tere certains éléments que lui emprunte la récolte, paraît beaucoup plus juste et s'acorde mieux avec l'observation. Bien qu'elle semble exclure l'alternance, on tente encore de l'accoupler à cette prétendue loi, on voudrait établir la double obligation de restituer et d'alterner; mais n'y voyons qu'un reste de fausse honte pour ménager l'erreur théorique longtemps professée.

Cependant, même avec l'idée plus juste de la loi de restitution, encore est-il avantageux, économiquement parlant, de spécialiser les différentes terres dans leurs produits spéciaux, de leur faire produire ceux qu'elles favorisent. Si le tour de force de leur faire produire le contraire de ce pour quoi elles sont faites est possible, il n'en reste pas moins coûteux, en règle générale.

Au point de vue du lieu, la spécialisation offre encore un autre avantage sur la culture intégrale. Il y a des lieux qui, de tout temps, ont été reconnus impropres à cette culture. Ce sont les mauvaises terres. On sait le rôle que joue, dans le langage courant des agriculteurs, la bonté de la terre. La bonne terre nourrit

son homme, la mauvaise terre le fait vivre de misère. C'est l'excuse du paresseux, il s'en prend à la terre.

Qu'appelle-t-on bonne terre? — C'est, en général, celle qui permet la culture du produit le plus exigeant de la culture intégrale : les céréales. Les bonnes terres à blé sont célèbres.

Que recommande-t-on pour une terre décidément reconnue inapte à la culture intégrale? De la boiser, c'est-à-dire de la spécialiser en bois. Notons déjà que la culture intégrale a recours à la spécialisation pour tirer parti d'une terre qu'elle ne parvient pas à utiliser par sa méthode.

Mais elles ne s'y résigne qu'en désespoir de cause. Combien faut-il que cette terre soit reconnue mauvaise pour qu'on en arrive à cette extrémité! Il faut qu'elle soit impropre à peu près à tous les produits de la culture intégrale, et qu'aucun d'eux ne puisse coujurer les pertes de l'ensemble. Si un seul suffit à rétablir un équilibre misérable, ce sera encore une mauvaise terre, sans doute, mais on y continuera la culture intégrale.

La spécialisation ne connaît pas de mauvaise terre. L'agriculteur qui se spécialise achète la terre en vue du produit qu'elle favorise. C'est de sa valeur, à lui, que dépendra son prix, à elle. Une mauvaise terre de culture intégrale peut permettre une brilante spécialisation et atteindre une valeur que n'ont jamais connue les meilleures terres de la culture intégrale.

Quelle valeur n'ont pas atteint, grâce à la spécialisation, les mauvaises terres des vignobles célèbres du Médoc, les terres autrement mauvaises, des vignobles de Champagne! Les truffières ont toutes été faites en de mauvaises terres et en ont décuplé la valeur. M. Charavel, déjà cité, a acheté dans les landes, à raison de 50 francs l'hectare, des terres abandonnées par la culture et les a cultivées exclusivement en topinambours pour la distillerie. Il déclare avoir réalisé un bénéfice énorme.

Ainsi donc, la spécialisation utilise avantageusement les terres que la culture intégrale abandonne ou dans lesquelles elle languit. Avec la spécialisation, il y a des terres de valeur différente, mais il n'y a plus de mauvaises terres.

En résumé, tandis que la culture ménagère a toujours contre

elle les forces naturelles pour quelques-uns des nombreux produits auxquels elle s'étend, la culture commerciale, se spécialisant dans les seuls produits du pays, c'est-à-dire dans les produits favorisés par le lieu, les a toutes pour elle.

On peut donc établir que *le lieu favorise la spécialisation.*

Il est intéressant de bien préciser ici l'action du lieu pour n'en pas méconnaître l'importance, d'autant plus qu'elle semble en contradiction avec celle que nous lui avons jusqu'ici reconnue en science sociale.

Nous savons, en effet, que l'action du lieu sur les sociétés est d'autant plus grande que les sociétés sont plus simples.

Les pasteurs ne transforment pas le lieu et en dépendent exclusivement.

Les sociétés purement agricoles le transforment, mais en dépendent encore très directement.

En tout cas cette action, prépondérante dans les sociétés vivant de la simple récolte et de la culture, voit son influence décroître à mesure que les transports permettent aux populations de se fournir de ce que le lieu ne leur donne pas spontanément ou refuse au travail de l'homme.

Or, nous assistons ici à une influence croissante du lieu, provenant, au contraire, d'une plus grande intensité du travail, coïncidant avec une plus grande extension des transports.

L'excès nous ramènerait-il au point de départ, et l'homme n'aurait-il tant peiné que pour retomber dans sa dépendance primitive du lieu? — Nullement.

Remarquons que cette action ne porte plus sur la société, mais sur la culture seulement.

C'est, justement, cette indépendance du lieu dont la jouissance s'universalise qui permet à la culture de ne plus s'occuper des besoins de la société locale depuis qu'ils peuvent demander au loin leur satisfaction. Elle peut donc, non par impuissance, mais pour doubler, au contraire, ses puissantes ressources, s'adjoindre toutes les forces naturelles et ne s'adonner qu'aux préférences de la terre.

Le pasteur cherche l'herbe et ne transforme pas le sol; son bétail mange l'herbe spontanée de la vallée où il l'a conduit.

Le paysan retourne le sol, là où il se trouve, et lui demande des récoltes variées. Il vise à satisfaire ses propres besoins, et non à répondre aux aptitudes de la terre. Avec les faibles moyens dont il dispose en famille, il doit lutter contre les inclinations naturelles du sol.

Il défriche la prairie pour y semer son blé et lutte contre l'herbe, la mauvaise herbe qui l'envahit. Par la force des choses il a même dû, jusqu'ici, jouer la difficulté.

L'agriculteur spécialisé, comme le pasteur, va chercher le lieu où sa spécialité est un produit naturel, mais il le transforme comme le paysan, avec cette différence qu'il emploie ses puissants moyens d'action à agir suivant les forces naturelles et non à leur encontre, pour faire produire à la terre ce qu'elle veut produire, mais l'obtenir au centuple. L'herbager irrigue sa prairie naturelle, la draine, y répand des phosphates, la divise en enclos pour que ces bêtes y mangent, tour à tour, une herbe naturelle, mais améliorée, poussant spontanément, mais avec une production décuplée. — *Il ne lutte pas contre le lieu, il l'aide.*

Mais, s'il n'est pas encore temps d'étudier, dans une analyse du lieu, l'influence des transports sur la culture, nous devons constater, tout au moins, leur présence ou leur absence, qu'ils fassent partie physique du lieu, comme la mer commerçante, comme un fleuve navigable, ou qu'ils proviennent de l'action de l'homme, comme les routes, les canaux, les chemins de fer. Nous devons observer si le lieu jouit de transports ou s'il en est privé.

Eh bien! que constatons-nous? C'est que nous ne rencontrons la spécialisation commerciale que dans les lieux pourvus de transports faciles. Cela est; mais, de plus, on en conçoit facilement la raison. L'agriculteur spécialisé, ne produisant pas les objets de première nécessité, ne peut vivre dans l'isolement rural que s'il peut se les procurer facilement, comme il ne peut s'adonner à une spécialité commerciale que s'il en a l'écoulement facile. Pour ces

deux raisons primordiales, il faut qu'il jouisse de la facilité des transports.

En revanche, partout où manquent les transports, nous trouvons la culture ménagère de consommation directe et nous nous l'expliquons aussi aisément. Le rural isolé et sans transports se préoccupe d'abord et avant tout de produire ce qui est indispensable à sa vie. « *Primo vivere, deinde mercari*, c'est-à-dire gagner de l'argent. Ce qu'il ne peut faire venir, il faut bien qu'il le produise.

Il est vrai que, si nous n'avons constaté la présence de la culture de vente que là où se trouvent des moyens de transports, nous ne pouvons pas dire que nous ne rencontrions la culture de consommation directe que là où ils sont absents. Nous la voyons, au contraire, régner partout le long de nos lignes de chemins de fer. Oui, mais aussi notre culture n'est plus prospère ; les chemins de fer sont récents, et la crise agricole sévit depuis leur extension.

Cette observation n'infirme donc pas la portée de la double constatation que nous venons de faire.

Or, nous ne pouvons observer un tel fait sans nous demander s'il n'existerait pas une corrélation de cause à effet entre l'absence et le développement de transports et nos deux méthodes culturales.

La culture de consommation directe implique en effet l'absence de transports ; la culture de vente suppose au contraire leur développement.

La spécialisation a déjà pour elle, nous venons de le voir, les forces naturelles. Elle est favorisée par le Lieu et a, de ce chef, une supériorité sur la culture intégrale qui doit lutter en partie contre lui. Si, de plus, les transports la favorisent, la méthode d'observation nous permet, dès le premier pas, de trouver le mal et le remède.

De cette façon tout s'explique.

La crise agricole proviendrait de ce que la culture traditionnelle, née de l'absence des transports, aurait méconnu l'action de ces transports qui ont pris récemment un si prodigieux déve-

loppement, et le remède serait, pour la culture en général, comme il l'a été pour la mienne en particulier, dans une évolution vers la spécialisation commerciale, méthode favorisée par les forces naturelles du Lieu et par les transports.

Le développement des transports; voilà bien, en effet, un fait général, simple, récent, présentant donc les caractères que nous semblait devoir comporter une explication plausible et complète de la crise agricole.

Le remède général, simple, nouveau, serait bien la spécialisation, adaptation rationnelle de la culture à cette situation nouvelle.

Mais n'anticipons pas. Ce n'est encore là qu'une hypothèse, que nous ne perdrons pas de vue toutefois, car elle pourrait bien se confirmer, dominer toute notre affaire et donner la clef de la révolution agricole.

A. Dauprat.

(*A suivre.*)

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## IV

### LA SOIE ET LA SOIERIE A LYON (1)
### LE MARCHÉ DES SOIES

Tout d'abord, pour rafraîchir la mémoire du lecteur, voici groupées en un *tableau* les transformations obligatoires ou facultatives de la matière soyeuse, jusqu'à ce qu'elle ait acquis sa forme *vénale,* taffetas, velours ou satin.

Les industries si nombreuses, si enchevêtrées, que porte l'arbre touffu des *soies et soieries* n'ont pas toutes atteint à Lyon un développement proportionné à leur importance générale.

Lyon ne pouvait être et ne fut jamais un centre d'élevage ni de filerie : la *grande fabrique* est une institution *déracinée.* Comme foyer d'*ouvraison,* les Brotteaux lyonnais, et surtout certaines portions du département de la Loire jouent un rôle, mais pas un rôle de premier ordre.

Une enquête sur les professions soyeuses acclimatées à Lyon comporte en somme trois divisions : Lyon est d'abord un *marché de soies,* puis une *fabrique,* disons mieux, le pivot d'une fabrique, qui, très localisée au début, a fait peu à peu tache d'huile, enfin une *place de vente.*

Un grand marché de matière première ne se développe pas nécessairement à tout centre de transformation de cette matière. S'il s'agit d'une marchandise exotique, introduite par voie maritime, le marché tendrait plutôt à se constituer au port d'atter-

(1) Voir les livraisons de mai, juin et août 1900.

rissement des vaisseaux. Le marché anglais du coton est à

Liverpool, non à Manchester; le marché français au Havre et

pas à Rouen ni dans la région des Vosges. « Théoriquement, dit M. Aynard (1), le marché de la soie devrait être à Marseille, porte de l'Orient, point d'arrivée des soies de Chine et du Japon. »

Marseille demeura longtemps — jusqu'en 1883 — le grand entrepôt des cocons et des déchets de soie. Il fut supplanté dans le premier de ces rôles, non par Lyon, mais par Gênes et Milan. Mais bien avant le déplacement du marché de la matière brute, notre port méditerranéen ne retenait qu'une faible partie des soies qui y transitaient, et les Messageries maritimes délivraient des lettres de voiture ou *connaissements* de Canton et de Yokohama pour Lyon.

« Ce ne sont, écrit M. Morand, ni les capitaux ni l'intelligence commerciale qui ont manqué à Marseille, mais cette place a lutté en vain contre cette force économique qui tend à rapprocher les marchés de matières premières des centres de consommation. Depuis que la vapeur et l'électricité ont changé la face du monde, l'attraction que les places de consommation exercent sur les marchés de matières premières est en quelque sorte fatale (2). »

Cette attraction ne nous semble pourtant pas — témoin l'exemple de Liverpool — d'une efficacité souveraine. Le fût-elle, elle nous paraîtrait insuffisante pour expliquer toute la vigueur du marché lyonnais. Sans doute, comme le remarque M. A. Rondot (3), « une marchandise sur place est d'un écoulement plus facile qu'une marchandise offerte sur description ou sur échantillon ». L'observation acquiert plus de portée quand il s'agit de la soie, matière variable à l'excès, pour laquelle la demande a des exigences aussi diverses qu'éphémères. La couturière *tient* le fabricant et par celui-ci le marchand de soies. Plus ce dernier s'approche du foyer directeur de la mode, moins il risque de *laissés pour compte*.

(1) *Lyon en 1889*, p. LIII.

(2) *Bulletin des soies et soieries*, cité par M. A. Rondot. *Essai sur le commerce des soies en France*, p. 49.

(3) A. Rondot, *ouv. cité*, p. 45.

Mais Lyon n'est ni la ville de la couture, ni même, *maintenant*, le principal centre de création des dessins (1) ; il n'est que la cité du tissu. En outre le marché lyonnais n'est pas une institution d'intérêt local, mais d'intérêt national, voire international. Plus d'un ballot, *conditionné* à Lyon, a été utilisé par les fabriques de Zurich, Crefeld, ou Elberfeld.

Les causes fondamentales de la prospérité éclatante du marché lyonnais, qui, pendant trente-cinq ans, demeura le premier du monde, doivent, à notre sens, être cherchées *hors de la soierie*.

Rappelons-nous le passé de la *ville hanséatique* du Sud-Est. Un trafic de capitaux tend à se constituer sur tout marché international de denrées ou de produits. A Lyon, le commerce de l'argent était d'ailleurs favorisé par un *faisceau* de causes : les *foires*, où les espèces de tout pays avaient libre cours, puis les privilèges accordés aux *nations*. Ceux-ci, au seizième siècle, attirèrent à Lyon les Italiens, nos maîtres dans les arts de la banque. Plus tard, quand des raisons politiques firent relâcher les liens commerciaux entre la France et l'Italie, des Allemands, des Suisses succédèrent aux Florentins et aux Génois, et la banque lyonnaise resta richement approvisionnée.

Un marché de capitaux établi à Lyon devait, *par le seul fait de sa persistance*, tendre à s'élargir et à se consolider. Dans la région lyonnaise, l'activité productrice de l'individu est généralement supérieure à son pouvoir de consommation. Cette région est un *foyer d'épargne*. L'obole du paysan, les économies du *nouveau Lyonnais*, en grossissant le trésor du financier de carrière, devaient rendre celui-ci *plus puissant et plus prudent*. Songeons, en outre, à l'action automatique de l'esprit lyonnais, celui de tous les jours, le bon, cet esprit si froid, si rusé, si sagement audacieux.

Le trafic d'argent par lettres de change était considéré, au XVII^e siècle, comme le premier des négoces lyonnais. Il avait été figuré sur l'ordre du Consulat, sous l'allégorie singulière

(1) Ce rôle est dévolu aujourd'hui à Paris. Il n'y a que sept ou huit *fabricants* lyonnais qui aient conservé un *cabinet de dessin*.

de l'aigle de Jupiter enlevant Ganymède ; l'aigle, c'était la *lettre de change* (1).

Ce rapt inoffensif a été une bonne opération. Lyon est actuellement, plus que jamais, un marché d'argent de premier ordre, plus considérable que ne le comporte son cercle d'action normal.

Une abondance de capitaux *dormants* n'est pas d'ailleurs sans offrir des inconvénients, en une ville où « l'audace allant jusqu'aux nues » succède brusquement à la « sagesse rasant la terre », en une cité qu'une *saute de vent* peut transformer en une « vaste rue Quincampoix ».

Or, un grand marché de soies offre aux fonds disponibles un placement avantageux, et à une Bourse *engorgée* un heureux exutoire. Dans les échelons inférieurs des industries soyeuses, nous nous le rappelons, l'emprunt pour le travail est une nécessité ; filateurs, mouliniers, ont d'ordinaire les reins peu solides et doivent pour produire s'appuyer sur plus forts qu'eux. La richesse de la place lyonnaise, en mettant la production sous la dépendance directe de l'épargne du centre consommateur, a pour conséquence indirecte d'attirer le marché du produit vers le foyer de la consommation.

Ainsi, nous le constatons encore une fois, la longue prospérité commerciale de Lyon ne s'est pas évanouie en pure perte. La ville doit à ses *épiciers* d'antan ses *banquiers* d'aujourd'hui, partant la solidité de son marché soyeux. Elle doit d'ailleurs mieux que la banque à son passé d'*emporium ;* elle lui doit l'initiative féconde, la puissance créatrice qui ont accompli tant de merveilles sur tous les terrains économiques, et ne sont pas sans influence sur la force du marché des soies.

Cette initiative a doté la ville d'un outillage d'ensemble, industriel, commercial, philanthropique, intellectuel, comme on en rencontrerait difficilement dans les plus grands centres manufacturiers : services de chemins de fer, de navigation, magasins généraux, musée de tissus, laboratoires d'essai, d'études de

(1) Nat. Rondot, *L'Industrie de la soie en France*, p. 15 et 20.

soies, sociétés de secours mutuels, de prévoyance, établissement de conditionnement, enseignement technique, colonial, etc.

Parmi ces institutions, beaucoup ont une action évidente sur le marché des soies. L'action des autres, pour être plus dissimulée, est pourtant certaine. Il est sûr, par exemple, pour parler d'une création récente dont les liens avec le marché soyeux ne sont pas *flagrants*, il est sûr que le cours de *chinois* institué sous les auspices de la Chambre de commerce permettra aux émigrants lyonnais de mieux ruser avec les Célestes, et améliorera par là même la qualité des soies orientales mises en vente sur le marché de Lyon.

En dehors de ces causes de prospérité naturelles, techniques ou locales, le marché lyonnais bénéficie de l'influence subsistante d'une cause fortuite, extérieure à la soierie et même à Lyon.

Nous voulons parler des faveurs des rois de France, qui, frappés des avantages du lieu, prétendirent de gré ou de force doter Lyon du seul grand marché des soies du royaume.

Un édit de François Ier assujettit au passage par Lyon diverses marchandises, dont les soies teintes et cuites. L'ordonnance fut confirmée par lettres patentes de Henri III. Aucune soie étrangère, entrant en France par le Pont de Beauvoisin ou Marseille, ne pouvait être utilisée par les fabriques de Tours, Avignon, Nîmes, sans avoir été présentée à Lyon.

Loin de nous l'intention de défendre *en bloc* la législation commerciale de l'ancien régime! Mais il faut reconnaître que si cet enchevêtrement de règlements minutieux amena la ruine de certaines régions perdues, déplorablement sacrifiées aux préjugés, à la paperasserie ou à la rapacité des fermiers généraux, les ordonnances relatives à la ville de Lyon furent sages, et qu'elles contribuèrent sérieusement à la prospérité de la cité.

« La ville de Lyon, lisons-nous dans une vieille délibération de la chambre de commerce lyonnaise, par sa situation au confluent de deux grands fleuves, à proximité des pays où naît la soie, par l'excellence de ses eaux pour la teinture, a toujours été regardée par ses souverains comme la plus propre à faire fleurir le commerce des étoffes de soie. Les acheteurs sont engagés à venir

à Lyon par l'avantage de pouvoir se fournir de tout leur assortiment dans la même ville... Pour entretenir la variété de la production, il faut le choix et l'abondance de diverses qualités de soies, chacune propre à un usage différent... Comment le fabricant aurait-il ce choix et cette abondance, le jour où les soies ne seraient plus assujetties à passer par Lyon (1)? »

Un commerce compliqué et délicat comme celui de la soie ne saurait s'improviser. Il s'organise lentement et se perfectionne par la tradition autant que par l'effort.

Lorsqu'en 1860, les marchands lyonnais purent, en donnant *un coup de collier*, triompher de la plus terrible des concurrences, et faire passer de *Londres à Lyon* la primauté du marché soyeux, ils durent leur victoire beaucoup à leur énergie, pas mal à celle de leurs aïeux, un peu aux rois de France. La raison déterminante du coup de collier ne fut pas d'ailleurs un *match* entre nations, mais une cause bien plus *terre à terre*, la multiplication du micro-organisme qui décimait les magnaneries, de la *pébrine*.

L'importation des soies chinoises en Europe, restée, quoique avec des oscillations, un commerce florissant depuis le début du XVII^e siècle, se trouvait, vers 1850, tombée entièrement aux mains des Anglais. La fabrique lyonnaise avait, au temps jadis, employé ces soies pour la confection de tissus spéciaux, mais les secrets et le souvenir s'en étaient complètement perdus. Quand la maladie des vers força les Lyonnais à tenter le remplacement des soies européennes par leurs similaires d'Extrême-Orient, ils ne purent se procurer celles-ci que sur le marché ou dans les docks de Londres.

Émus d'une sujétion aussi humiliante que coûteuse, deux Lyonnais, MM. Martigny et Rondot, décidèrent quelques négociants chinois à tenter un envoi direct de leurs soies à Lyon. L'essai réussit au delà des espérances. La fabrique lyonnaise, avec son initiative coutumière, sut tirer des merveilles d'une matière encore assez grossière. Bientôt l'emploi de la soie chinoise à Lyon se géné-

(1) Pariset, *Histoire de la chambre de commerce de Lyon*, I, 82 et ailleurs. — Nat. Rondot, *Les Soies*, I, 261.

ralisa tellement que la chambre de commerce dut réclamer au gouvernement l'établissement d'un service français de navigation dans les mers de Chine. Le service fut créé en 1862, par la compagnie des Messageries maritimes (1).

Cependant quelques marchands de soie lyonnais, unis à des banquiers, procédaient à la création des *magasins généraux,* établissement qui, en permettant aux négociants de *warranter* leurs stocks, de recevoir des avances sur soies, etc., ouvrait à la spéculation un champ nouveau et élargissait les bases du marché lyonnais. Grâce aux Messageries maritimes, grâce aux magasins généraux, grâce surtout à l'habileté des marchands de soies de Lyon, héritiers de plusieurs siècles d'*astuce honnête,* Lyon devint vite le grand entrepôt des soies de Chine à une époque où la Chine approvisionnait le monde. — Depuis 1860, les sériciculture française, italienne, *levantine* se sont bien relevées, et n'ont pas dit leur dernier mot, mais l'Extrême-Orient demeura et demeurera toujours le principal fournisseur de nos fabriques.

La soie fut d'abord exportée de Chine sous la forme *native* de cocons, puis sous celle de *grège* filée par l'industrie locale. Après mille *chinoiseries,* les Célestes consentirent à l'installation de *filatures à l'européenne*, et aujourd'hui tout comptoir européen en Extrême-Orient est doublé d'une de ces filatures.

Que n'a-t-on écrit et déclamé sur les filatures à l'européenne !

« Aux premières atteintes de l'agriculture, de l'industrie française, déclara un député à la séance du 12 mars 1880, les fabricants français se sont hâtés de porter au delà des mers des procédés de perfectionnement que des générations accumulées de filateurs et de mouliniers avaient créés. Ils ont enlevé à la France les ouvriers les plus expérimentés, les plus habiles ouvrières. »

En regard de la fiction parlementaire, voici la vérité nue : (2).

« Au moment de la plus grande prospérité de l'exportation chinoise, sur 10 millions de kilos issus des filatures du Céleste-

(1) Le fret d'un ballot de 100 kilos de soie de Shan-Haï à Londres, qui était de 165 francs en 1862, était tombé à 97 francs en 1883. Cet abaissement de prix de transport est certainement une raison du développement des exportations chinoises.

(2) Nat. Rondot, *Les Soies,* I, 247.

Empire, la centième partie ne provenait pas de filatures à l'européenne et *aucune de ces filatures n'était française*. Ce sont des Allemands, des Anglais, des Américains qui les ont élevées.

Une fois l'impulsion donnée, comment la France, profitant des conséquences économiques du traité de Shimonosaki, ne se fût-elle pas taillée une part au gâteau? « La Chine, nous disent deux observateurs très compétents (1) est aujourd'hui comme un mollusque dont les valves entrebâillées ont laissé passer une lame; la coquille ne se refermera plus. » L'Empire du Milieu, malgré ses efforts, ne peut plus vomir l'Européen, et doit se monter à l'européenne. Se montera-t-il avec nous ou sans nous? Voilà toute la question. La poser à Lyon, c'est un peu la résoudre.

Aussi bien, le terrible *péril jaune*, la *hantise* de Guillaume, est peut-être, pour la soierie sinon pour la soie, moins imminent qu'on ne le supposerait. Sans doute, le tisseur comme le fileur chinois se contentent d'un salaire dérisoire, le quart ou le cinquième du salaire de l'Occidental. Mais à mesure que l'Europe pénètre la Chine, les salaires tendent à se faire plus *européens*. En exportant des stocks de soies de Canton, de Shanghaï, etc., les Français, les Anglais y importent, si j'ose m'exprimer, de *gros stocks* de besoins.

Malgré son apathie native, le Céleste, mis en contact avec une civilisation avancée, acquiert à la longue des désirs de « barbare ». Il veut être mieux nourri, mieux logé, mieux habillé, et s'adresse, pour satisfaire ces goûts *nouveaux*, aux produits des peuples pour qui les mêmes goûts sont *anciens*.

La hausse des salaires en Chine est *fonction* des importations européennes qui sont elles-mêmes *fonction* des exportations indigènes. Il se passera du temps avant que la race routinière par excellence puisse, pour les produits *de qualité*, se rendre indépendante de l'Europe.

Un économiste de valeur, M. de la Farelle, prononçait en 1852 cette parole prophétique :

« Oui, quelque jour peut-être, les cocons chinois, embarqués à Canton, débarqués à Alais, tissés à Nîmes ou à Lyon, reviendront

(1) René Pinon et Jean de Marcillac, *La Chine qui s'ouvre*.

sous forme de damas, de velours, gaze ou ruban, décorer les palais et parer les princesses tartares de la cour de Pékin. »

A nos pays occidentaux, les industries proches de la clientèle, aux pays d'Extrême-Orient, si vieux et si jeunes, les industries proches de la nature!

La fileuse française, qui peut *tirer* des cocons de Syrie ou de Chine, est en somme moins à plaindre que le petit éleveur de Provence ou des Cévennes, écrasé par la concurrence d'Extrême-Orient. Néanmoins, filateurs aussi bien que magnaniers de France réclamaient une protection, qu'il eût été injuste de leur refuser. Les chambres et le gouvernement français ont compris que, frapper de droits quelconques les cocons ou les grèges de l'étranger, c'était ruiner la fabrique lyonnaise. — Rien de saisissant comme l'embrasement spontané de la ville de Lyon le soir où fut connu le rejet de ces droits! — Ils ont donc dû recourir, contraints et forcés, pour faire vivre les malheureux filateurs, les non moins malheureux éleveurs, à l'expédient onéreux, au système débilitant par excellence, celui des *primes*.

La loi qui fixe le taux de ces primes est de 1892, elle a été remaniée en 1898. Aujourd'hui, l'éleveur touche 0,60 par kilogramme de cocons, le filateur une rémunération annuelle par *bassine* travaillant un certain nombre d'heures avec un nombre de *bouts* suffisant, rémunération plus forte pour les *bassines* tirant des cocons français, et oscillant de 3 à 400 francs. Mais nos filateurs, nos magnaniers auraient tort de s'endormir à l'ombre de cette protection anémiante. Ils doivent bravement faire face au danger qu'ils peuvent peut-être conjurer, s'ils savent garder leur avance, celle de la *perfection* du produit, et sacrifier au besoin la quantité à la qualité.

Tandis que la victoire de la Chine comme principal foyer de production soyeuse était, hélas! définitive, le triomphe de Lyon sur Londres comme premier marché des soies devait être seulement temporaire. Ce que Lyon fut pour Londres, Milan l'est devenu pour Lyon, et, depuis 1895, la primauté du marché soyeux a passé de France en Italie.

La cause des succès de Milan? Les *libre-échangistes* accusent le droit de 2 francs par kilogramme imposé en 1888 sur les *ouvrées* étrangères, lors de la guerre économique avec l'Italie et porté en 1892 à 3 francs (1). Les protectionnistes invoquent d'autres raisons aussi plausibles, prospérité croissante des ports de Gênes et de Brindisi, pendant que Marseille déclinait, relèvement de la sériciculture italienne pendant que la nôtre périclite de plus en plus, percement du Saint-Gothard, etc.

D'ailleurs, M. A. Rondot en faisait la remarque (2), le marché de Milan offrait, en 1883 déjà, plus encore que celui de Lyon, le caractère d'un marché *international*. Il était donc voué à un accroissement automatique à mesure que des pays neufs, jadis seulement consommateurs de soieries, en devenaient producteurs et exportateurs.

Aussi bien, Milan n'est pas le seul concurrent à craindre pour Lyon. Un mouvement général rapproche, de nos jours surtout, l'entrepôt de la matière première des centres de consommation.

Les *conditions* et les marchés de Crefeld, Bâle, Zurich, Elberfeld, progressent avec une rapidité inquiétante. Mais Lyon demeure le second marché du monde, à peu d'intervalle du premier, à une grande distance du troisième. Le marché lyonnais conserve d'ailleurs, grâce aux exigences multiples de la fabrique qu'il alimente, la spécialité du marché le *plus varié*, le *plus richement approvisionné*.

Des causes de prospérité, des vicissitudes du marché de Lyon, passons aux détails de son fonctionnement :

Notons d'abord que, à de rares exceptions près, à part trois ou quatre grosses maisons qui cumulent et achètent des cocons pour livrer de l'étoffe, la profession de *marchand de soie* est indépendante de celle de fabricant.

Les intérêts du marché des soies ne sont pas forcément ceux de

(1) Les *ouvrées* peuvent d'ailleurs échapper à ce droit en entrant sous plomb aux *magasins généraux* de Lyon en *admission temporaire*. Elles ne payent alors les 3 fr. et ne passent *en condition* que si elles sont achetées par la fabrique française.

(2) M. A. Rondot, *Essai sur le commerce des soies en France*, p. 53.

la fabrique. Le fabricant peut avoir besoin d'une catégorie déterminée de matière première, en une quantité trop minime, et pendant un laps de temps trop faible, pour que l'importation de cette quantité là soit rémunératrice, voire possible.

Aussi bien, les connaissances, l'éducation, les traditions qui préparent le bon industriel ne sont pas celles qui façonnent le négociant habile. Les maisons qui, par exception, joignent le commerce des soies à sa transformation en étoffes se tirent d'affaire par un procédé bien simple. Un des associés se spécialise dans le négoce, l'autre dans l'industrie.

Les usages du commerce lyonnais pour l'achat ou la vente de la matière première, dit un écrivain compétent, sont extrêmement variés (1). La concurrence entre marchands de soie est devenue si vive qu'ils ont recours à tous les moyens pour soutenir et augmenter leurs affaires.

« Souvent, le marchand de soies avance de l'argent, au moment des achats de cocons, au fileur français, italien ou espagnol, ou à un commissionnaire qui le représente, et plus tard ce fileur envoie en consignation, au marchand de soie son prêteur, la soie qu'il a produite. Parfois le fileur est riche et ne prend des avances qu'au moment où il envoie ses soies en consignation. Dans les deux cas les avances sont presque toujours faites au moyen de traites à trois mois fournies par le fileur sur la maison de commerce. Celle-ci vend au fabricant la soie qui lui est consignée en choisissant le marché le plus convenable, Lyon ou Paris ou tout autre marché français, suisse ou allemand. (On voit que les grandes maisons de soie sont des entreprises *internationales*) : après quoi elle remet compte de vente au fileur. Elle est responsable des paiements et demande une commission de 2 à 2 1/2 pour 100.

« Il arrive souvent que le fileur est en compte à demi avec le marchand de soie (c'est-à-dire que le fileur est payé au fur et à mesure du débit de la marchandise consignée).

« Il y a également des fileurs indépendants qui se servent du

1 M. A. Rondot, *Essai sur le commerce des soies en France*, p. 84 et 85.

marchand de soie comme simple intermédiaire et ne lui demandent pas d'avances, mais ils sont peu nombreux.

« Il est fréquent au contraire depuis quelques années de voir des fileurs-mouliniers sous la dépendance des maisons de commerce et travaillant pour elles à façon... »

Le commerce des soies d'Asie est autrement compliqué encore que celui des soies d'Europe.

« Les marchands indigènes achètent les soies dans l'intérieur du pays aux éleveurs campagnards, assortissent, classent ces soies et les apportent sur le marché d'exportation...

« Les maisons européennes envoient ces soies en Europe, ou comme consignation pour leur compte, ou en exécution d'ordres reçus, venant des marchés de consommation.

« La maison européenne se rembourse du montant de la soie expédiée, en fournissant une *traite documentaire* à quatre ou six mois à vue sur le marchand de soie ou sur son banquier, et négocie cette traite à une banque pour payer le Chinois. »

Le mot *traite documentaire* appelle une explication. Les traités de la Chine et du Japon sur l'Europe étant à longue échéance et le voyage ne durant pas moins de six semaines, chaque opération commencée n'est terminée qu'au bout de six à huit mois. Il en résulterait de grands risques pour le vendeur si la traite était libre. Aussi a-t-on inventé la *traite documentaire*, c'est-à-dire qu'on joint à la traite le *connaissement* (lettre de voiture maritime) et la police d'assurances. Ces *documents* mettent la marchandise, à titre de gage, à la disposition du porteur de la traite.

Souvent, les soies d'Extrême-Orient sont expédiées *en option* avec un *connaissement* portant à la fois Marseille et Londres. Une dépêche adressée aux grands marchés soyeux annonce le départ de *n* ballots de telle soie. L'acheteur opte à volonté entre les deux ports indiqués sur le connaissement.

Les renseignements succincts que nous venons de donner suffisent à montrer que le marchand de soies est un peu un *intermédiaire* et aussi un peu mieux que cela. Il n'est pas un simple *consignataire* qui vend moyennant une commission; il est à tout le moins un *banquier au petit pied*, l'auxiliaire financier du trans-

formateur dont il partage le risque et les profits. En outre, il arrive, aujourd'hui surtout, que ce marchand opère pour son compte, qu'il achète la *grège*, la fait *mouliner*, et la revend à l'état d'*organsin* ou de *trame*. Il court alors les risques de hausse et de baisse, non seulement sur la matière première, mais sur la façon.

Jadis, à côté du marchand de soie fonctionnaient de vrais intermédiaires, victimes aujourd'hui du mouvement économique général qui amène la suppression de ces derniers. Le *courtier en soies* particulièrement, trait d'union du marchand au fabricant, gazette ambulante qui tenait ce dernier au courant de toutes les nouvelles, de tous les bruits professionnels, a vu son rôle singulièrement diminuer, depuis l'apparition des gazettes techniques, et depuis 1866, date de l'abolition du courtage officiel.

« Autrefois, dit M. A Rondot (1), c'étaient les fabricants qui venaient demander aux marchands les matières dont ils avaient besoin... Aujourd'hui c'est l'exception. La maison de commerce envoie des commis pour *faire la place;* ces commis vont de porte en porte offrir à chaque fabricant les soies qui peuvent lui convenir...

« Parfois aussi mais plus rarement, la transaction est faite par l'intermédiaire du courtier en soies. »

Les courtiers *inscrits* qui ont acheté leur charge ont conservé certains privilèges, entre autres celui de participer à la commission de *la cote*. Il n'y a pas à Lyon de bourse officielle des soies, mais chaque vendredi les cours en sont fixés par une commission, dite de *la cote*, qui comprend des *fabricants*, des *marchands de soies* et des *courtiers*.

A côté du commerce des soies normal, fleurit naturellement à Lyon et sur les autres marchés soyeux la *spéculation* sur soie, avec intervention de capitalistes. Cette spéculation, disons-le tout de suite, est loin d'être toujours nuisible. Elle est parfois nécessaire quand ils s'agit d'atténuer les trop fortes oscillations sur le cours de la matière première.

En 1885, plusieurs maisons italiennes que ruinait la dépréciation

(1) M. A. Rondot. *Essai sur le commerce de la soie en France*, p. 87.

constante des cours de la soie résolurent, avec l'aide de la banque et l'appui moral de leur gouvernement, de réagir contre l'avilissement des prix. Un syndicat fut formé entre notabilités italiennes, les intérêts français y étaient largement représentés. Le 2 novembre, tous les lots de soies un peu considérables furent achetés à prix fort pour le compte du syndicat sur tous les marchés, même secondaires. La manœuvre coïncidait avec l'arrivée des *commissions* pour le printemps. Les *fabriques*, prises à l'improviste, voulurent devancer la hausse et ne firent que l'accélérer. En peu de jours, on vit les cours remonter d'*un tiers*.

L'utilité de la banque pour enrayer (1) une baisse nous amène à nous occuper de quelques autres *institutions auxiliaires* du marché des soies lyonnaises, de celles qui contribuent le plus manifestement à la force de ce marché.

Les *magasins généraux* de Lyon ont un double rôle : ils servent à déposer la soie et sont un instrument de crédit.

L'administration remet, en échange des soies déposées, des récépissés et des *warrants* qui peuvent être transférés par voie d'endossement. En outre, la société possède le privilège de garantir au porteur du *warrant*, pour un temps donné, non pas la valeur intégrale de la marchandise au cours du jour, mais une valeur moindre qu'elle fixe elle-même. Elle délivre à cet effet des *bulletins de garantie* que la Banque de France a été autorisée à accepter à l'escompte, au même taux que les effets ordinaires de commerce.

La Condition des soies de Lyon est un type sur lequel se sont modelées beaucoup d'institutions similaires (1).

C'est à Turin que fonctionna la première *Condition*. Une salle à quatre cheminées où la température était maintenue sensiblement uniforme recevait les *matteaux* (2) de soie suspendus à des crochets. Au bout d'un certain temps d'exposition, la soie passait pour *bien conditionnée ;* elle était pesée, et le marché était conclu sur le poids ainsi obtenu.

(1) M. Perret, ancien directeur de la Condition, a publié sur cet établissement une monographie intéressante.

(2) Réunion d'écheveaux.

En 1799, le citoyen Rast-Maupas voulut doter Lyon d'un établissement analogue à Turin. Il ouvrit une Condition *privée* à laquelle d'autres Conditions privées firent bientôt concurrence. Napoléon, passant par Lyon pour se faire couronner roi d'Italie, mit un terme à cette lutte en accordant par décret à la Chambre de commerce le monopole du conditionnement à Lyon.

Ce monopole, attaqué récemment encore dans un débat parlementaire, est sorti indemne de toutes les critiques. Un sénateur lyonnais, M. Gourju, n'a pas eu de peine à démontrer que si le taux de conditionnement de l'établissement *public* de Lyon est plus élevé que celui de l'établissement *privé* de Milan, l'avantage, au point de vue social, n'en appartient pas moins à l'institution lyonnaise. Dans celle-ci les bénéfices, sans exception, sont employés aux progrès de la fabrique, alors qu'à Milan ils enrichissent une société d'actionnaires.

La Condition de Lyon mérite mal d'ailleurs l'épithète de *publique*. C'est plutôt un organisme *corporatif*. La Chambre de commerce a pu, sur le bénéfice du conditionnement et des opérations annexes, organiser le laboratoire d'études de soie, le musée des tissus, subventionner largement la société de secours mutuels des ouvriers en soie, la caisse de retraite de ces mêmes ouvriers, etc. M. Perret estime, sans forcer aucun chiffre, que l'impôt de conditionnement a rapporté à Lyon près de dix fois ce qu'il lui a coûté.

Depuis 1831, le système empirique hérité des Italiens est remplacé par la méthode rationnelle lyonnaise de la dessiccation absolue dont incidemment nous avons indiqué le principe (1). De minutieuses garanties entourent à Lyon chaque phase de l'opération.

A la Condition des soies proprement dites sont adjoints des bureaux de pesage, de titrage, de décreusage, d'essai de soies, un laboratoire d'études avec magnifique collection de lépidoptères sericigènes, etc. Une visite au *Palais* de la Condition, aux élégantes étuves ornées de bustes de Chinois où les *matteaux* se

(1) Voir notre premier article.

dessèchent lentement, s'impose pour qui veut se rendre compte du mouvement de la fabrique lyonnaise.

Les chiffres de la Condition, dont les registres se recommandent par un ordre méticuleux, sont généralement considérés comme les chiffres mêmes du marché soyeux. Il faut pourtant noter que bon nombre de ballots passent plusieurs fois en Condition, soit comme *grège* et comme *ouvrée,* soit comme objet de spéculation, que les fabricants qui achètent des cocons et livrent de l'étoffe échappent au conditionnement public; il faut songer aux *ouvrées* étrangères, entrant en admission temporaire aux *magasins généraux,* etc. (1).

Ces réserves faites, il est certain que le mouvement de la Condition est le meilleur thermomètre de la prospérité d'un marché, voire d'une fabrique. C'est le document qui sert de base aux appréciations des profanes et aux commentaires des journaux.

Si le reproche de n'être pas assez un établissement *privé* peut à la rigueur atteindre la *Condition* des soies lyonnaises, pareille critique ne saurait effleurer une petite société par laquelle nous allons terminer notre revue sommaire des institutions auxiliaires du marché de Lyon. Nous en parlons ici, non tant à cause de son importance intrinsèque, que parce qu'elle est caractéristique de la tendance foncière du Lyonnais, à recourir à l'État le plus tard possible. C'est la société de *garantie* contre le *piquage d'onces.*

*Piquer,* c'est dérober, et l'once est encore pour la soie une unité de poids courante. Les vols de soies sont aussi faciles que rémunérateurs. Un ballot défait et non *conditionné* par exemple peut, après exposition dans une cave humide, être soulagé sans qu'il y paraisse d'un certain nombre de *matteaux.*

Les piquages, au milieu du XIX^e^ siècle, étaient devenus innom-

(1) Quand le lot de soies qui fait l'objet de transactions est considérable, un seul ballot est conditionné, les autres sont pesés. Les chiffres donnés par les journaux sont des chiffres *bloqués* comprenant les ballots pesés et *conditionnés.*

Le mouvement de la Condition ne révèle pas seulement la prospérité générale des affaires, il indique la prospérité spéciale de chaque grand foyer de filature et d'ouvraison. On peut suivre, par exemple, sur les tableaux de la Condition lyonnaise, le déclin de la *filerie* française, la fortune croissante des soies de vers sauvages, les oscillations des exportations japonaises, etc.

brables, et l'habileté des recéleurs égalait l'adresse des *piqueurs*. Certains industriels tenaient, paraît-il, à peu près boutique ouverte pour la vente de toutes les soies volées, depuis la grège jusqu'à la soie prête à être tissée, et l'on pouvait évaluer à près de dix millions le préjudice annuel causé de ce chef à la fabrique (1).

Émus de cet état de choses, quelques fabricants fondèrent en 1840 la société en question. Elle ne resta pas longtemps cantonnée dans sa spécialité, et entretint bientôt avec les députés du Rhône une correspondance active sur les traités de commerce, les tarifs douaniers, les lois sur les livrets d'ouvriers, etc.

Elle institua une société de déchets qui avait pour but, en achetant tous les déchets de soie, d'enlever au trafic des *piqueurs* même une apparence honnête. Elle organisa un bureau de contentieux, un comité de consultations juridiques, etc.

Enfin — ceci est tout à fait remarquable — elle publia pendant plusieurs années des fascicules périodiques énumérant toutes les contraventions encourues pour *piquage d'onces*. Ce recueil indiquait, outre le nom des délinquants, les ruses dont ils s'étaient rendus coupables, et la manière de déjouer ces ruses. En somme, la société était une institution *privée* subvenant dans la mesure de ses forces aux imperfections de l'*action publique*.

Nous voici loin de notre *marché*. Retournons-y pour constater que la soie n'est plus aujourd'hui la seule matière première dont ait besoin une fabrique de soieries.

Certains tissus d'Extrême-Orient, les *corahs* et les *tussahs* (tissus de vers sauvages), les *pongées* (étoffes *écrues* de vers domestiques) sont une vraie matière *brute* ou plutôt *demi-dégrossie*, qui vient recevoir à Lyon des manipulations complémentaires. Les teintureries et les *apprêteurs* lyonnais, ainsi que certains *commissionnaires* qui reçoivent ces tissus *écrus* pour les rendre *apprêtés* ont protesté jusqu'ici avec succès contre tout droit d'entrée sur cette matière dégrossie (2). Comme la Condition des soies, l'impor-

(1) Rapports... de la section d'économie sociale et d'assurance (Exposition de 1889, comité du Rhône), p. 99 et suiv.

(2) L'école protectionniste prétend cependant qu'avec un droit modéré, la fabrique

tation des *corahs, tussahs* et *pongées,* rapporte certainement à la ville de Lyon plusieurs fois ce qu'elle lui enlève.

Un besoin, plus urgent pour la fabrique lyonnaise que celui de tissus à finir, est celui de fils de coton pour les étoffes *mélangées*. Les fabricants de Lyon, cela va sans dire, ne furent jamais *producteurs* de coton. Ils n'en furent jamais assez *transformateurs* pour pouvoir alimenter d'autres industries que les manufactures locales de cotonnade.

Lyon se vit donc obligé, quand la mode se jeta sur le tissu *mi-soie* (par exemple chaîne grège, trame coton) de demander à d'autres centres manufacturiers la moitié de la matière à tisser.

L'infériorité de la filature de coton française comparée aux industries similaires de l'étranger, spécialement aux filatures anglaise, suisse et alsacienne, est malheureusement prouvée. Lyon ne pouvait s'approvisionner de tous les *filés* qui lui étaient nécessaires, en particulier des filés *fins* sur les marchés nationaux, et devait recourir aux marchés extérieurs. Laisser supporter intégralement aux Lyonnais les droits quasi prohibitifs qui grèvent, à leur entrée en France, les filés étrangers, eût été à tout jamais ruiner la fabrication des *mélangées* à Lyon. Deux systèmes modérateurs furent successivement mis en vigueur.

Le premier, institué en 1885, fut celui de l'*admission temporaire*. Le fabricant prenait en charge une quantité donnée de fils de coton étrangers. Il devait, dans un délai de six mois, réexporter les tissus contenant ces fils sous peine d'une amende quadruple du droit d'entrée. La Chambre de commerce lyonnaise, avec l'initiative qui la caractérise, organisa à la douane de Lyon un laboratoire permettant de déterminer mathématiquement le numéro du filé (1) et la quantité de coton entrant dans la confection de tout tissu exporté.

Le système d'admission temporaire ne donnait en somme

européenne arriverait à produire des tissus écrus, rendant les mêmes services que les *pongées* et similaires d'Extrême-Orient.

(1) Les filés de coton, suivant le titrage français, sont numérotés de 1 à 170 par demi-kilogramme et par kilomètre, le numéro 1 pèse 500 gr. le kilomètre, le numéro 170, 500 gr. les 170 kilomètres, le numéro 49, 500 gr. les 49 kilomètres, etc.

pleine satisfaction à personne. Les filateurs du Nord se portaient, avec quelque raison, contre le *monopole à l'exportation* accordé aux filés étrangers, leur produit à eux, même offert à des conditions avantageuses, ne bénéficiant d'aucune faveur à la sortie. A force de réclamations, ils avaient réussi à faire exclure de l'admission temporaire les gros filés (du numéro 1 à 49), de sorte que la fabrication à Lyon des *mélangées* les plus grossières et les plus demandées restait fort onéreuse. En 1892, le système du *remboursement à forfait* fut substitué, à la satisfaction générale, à celui de l'admission temporaire.

Ce remboursement constitue, suivant les cas, un simple remboursement ou une véritable prime (1). Calculé sur le poids des fils de coton *français* ou *étrangers* qui entrent dans les tissus mélangés exportés, il s'élève à 60 % du droit d'importation, sous cette réserve que pour la sortie les fils sont groupés en quatre catégories : la catégorie 1 comprend les fils 1 à 49, la catégorie 2 les fils 50 à 99, etc... Le remboursement s'effectue sur le taux de 60 % des droits moyens (le droit du numéro 26 pour la première catégorie, du numéro 76 pour la seconde). Ainsi, suivant les cas, le remboursement à la sortie peut être un peu plus fort ou beaucoup plus faible que le droit d'entrée. Il est loin d'ailleurs en général de compenser ce droit, et ne profite, à cause des frais, des formalités, de la paperasserie, qu'aux grosses maisons qui peuvent s'offrir le luxe d'un spécialiste pour les questions douanières.

Néanmoins, le système actuel, tout imparfait qu'il soit, fonctionne sans provoquer de sérieuses critiques. La production des étoffes mélangées dans la fabrique lyonnaise s'accroît de jour en jour (2), phénomène intimement lié à un autre plus général dont nous aurons à nous occuper dans la suite de cette étude : *la démonstration de la soierie.*

H. DE BOISSIEU.

(*A suivre.*)

(1) Quand le coton qui entre dans l'étoffe mélangée est du filé français, c'est une véritable prime.

(2) 138.300.000 fr. en 1899 contre 135.300.000 en 1898.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Les femmes dans les carrières commerciales.** — Une « Union des femmes » s'est constituée à Genève en vue d'obtenir que les jeunes filles soient admises aux examens qui constatent les capacités commerciales des jeunes gens.

Les pouvoirs publics et certains négociants n'ayant pas vu ce mouvement d'un bon œil, l'Union des femmes a riposté par une plaquette dont voici un passage :

« Il appartient aux négociants intelligents, justes et soucieux de leurs intérêts véritables, de réagir contre de pareilles tendances et de s'affranchir de toute dépendance envers des corps qui représentent des intérêts aussi exclusifs. Pareille opposition s'est produite aussi quand les femmes ont voulu aborder la médecine, la pharmacie, le barreau et la plupart des professions libérales; les intérêts se sont coalisés et ont eu recours aux influences politiques. Cependant, devant l'encombrement de toutes les carrières, ce n'est pas dans des mariages à tout prix, sûrs gages d'une existence malheureuse, que se trouve le remède. Si vraiment on pense qu'il y a trop de concurrence dans toutes les professions, ce n'est pas en fondant des familles inconsidérément qu'on améliorera la situation générale et qu'on assurera le sort des femmes; c'est au contraire en apprenant un métier aux filles et en leur facilitant l'existence indépendante par leur propre travail qu'on peut remédier à l'encombrement des carrières. Ainsi fait-on en Angleterre, dans la riche province du Lancashire, centre de l'industrie cotonnière, où la jeune fille se marie assez tard et après avoir économisé quelques milliers de francs dans l'exercice d'une profession.

« A Genève, où l'industrie n'est pas assez développée pour occuper beaucoup de femmes et où des oppositions intéressées, puissantes, se font jour, c'est vers le commerce et la banque que doivent se tourner les jeunes filles ayant reçu une bonne instruction primaire ou secondaire. »

Ceux de nos lecteurs qui se rappellent le remarquable article sur le féminisme, publié par M. Victor Müller dans la *Science sociale*, reconnaîtront combien les arguments allégués par l'Union genevoise des femmes concorde avec les observations de notre collaborateur.

**Un comptoir au Maroc.** — Il y a des chances, bien que l'attention des nations européennes soit en ce moment accaparée par la Chine, pour que le Maroc devienne à bref délai un nouveau champ de bataille où se heurteront les ambitions économiques et politiques des principales puissances.

Dans ces conditions, on peut louer l'avance prise par M. Daniel Saurin qui est en train d'organiser au Maroc, à quelques pas de la frontière algérienne, un comptoir d'importation et d'exportation.

Le point choisi est celui qui sert de centre d'approvisionnement aux hauts plateaux du Maroc.

Notre commerce terrestre avec le Maroc a été jusqu'à présent assez mal organisé. Pourtant, la France, grâce à l'Algérie, possède à ce point de vue une supériorité unique, et pourrait, en s'attachant à créer de nouveaux courants d'échange, lutter avantageusement contre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne, qui, pour le commerce maritime avec les ports marocains, ont l'avantage sur nous.

**Le cours de Science sociale de Nancy**. — La note qu'on a pu lire dans notre dernier numéro sur *un cours de Science sociale à l'Université de Nancy* nous avait été communiquée, non pour être publiée mais pour nous faire connaître, à nous personnellement, les résultats de cet enseignement nouveau. Peut-être avons-nous mis un peu trop d'empressement à l'insérer dans la Revue, du moins au gré de l'auteur. Que sa modestie se rassure cependant; il y a des initiatives qui doivent être connues pour être imitées.

## II. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Trop de grèves**. — Les grèves peuvent avoir leur utilité, et nous ne sommes plus à l'époque où l'on voulait dénier aux ouvriers le droit de cesser collectivement le travail pour obliger leurs patrons, soit à élever leur salaire, soit à leur octroyer n'importe quelle concession.

Mais, depuis quelque temps, les grèves se multiplient d'une façon extraordinaire. A Paris, les cochers ont enfin donné suite à leur projet, mais le public ne s'en est guère aperçu. D'autres corps de métiers ont cessé le travail çà et là; mais l'événement capital a été la grève

des ports maritimes, englobant matelots, chauffeurs, soutiers, déchargeurs, charretiers, grève qui a sévi simultanément à Dieppe, à Dunkerque, à Bordeaux, mais surtout au Havre et à Marseille. Ces différends, dans nos deux grands ports, ont pris ce caractère de « guerre au couteau » qui distingue malheureusement la plupart de nos grandes grèves lorsqu'un certain nombre d'ouvriers, réfractaires aux exhortations de leurs camarades, veulent continuer leur travail. A Marseille, on a vu des bandes de grévistes s'emparer de plusieurs petites embarcations afin de barrer la route à un paquebot qui se préparait à partir, et réussir enfin, à forces de menaces, à faire descendre ceux de leurs camarades qui étaient demeurés à bord. Pendant ce temps, le maire socialiste adressait une circulaire aux commissaires de police pour les prier de signifier aux gardiens de la paix d'avoir à respecter *la liberté des grévistes!* On sait que nos paquebots-poste n'ont pu partir que grâce à des chauffeurs de la marine militaire, mis par le gouvernement à la disposition de la Compagnie Transatlantique et des Messageries Maritimes.

D'après les statistiques de l'Office du travail, on a compté en France, durant les six premiers mois de la présente année, 480 grèves et 92.000 grévistes. Ce dernier chiffre, affirme l'*Économiste Français*, est au-dessous de la vérité. Or l'année dernière, en douze mois, il n'y avait eu que 313 grèves et 118.000 grévistes. Pourtant, dès les mois de mai et de juin 1899, le mouvement gréviste prenait une grande ampleur. C'était le moment de la grève du Creusot, qui a coïncidé avec l'avènement du ministère actuel.

On attribue cette multiplication inusitée des grèves au sentiment de confiance qu'inspire aux ouvriers socialistes la présence de deux membres de leur parti dans le cabinet. Ils espèrent — ou on leur fait espérer — une intervention du gouvernement en leur faveur. En fait, cette intervention se produit, au moins sous une forme officieuse. Les préfets et sous-préfets usent de toute leur influence pour déterminer les patrons ou les compagnies à baisser pavillon devant les revendications des grévistes. Au besoin, les représentants de l'autorité font entendre aux intéressés qu'ils seront impuissants à les défendre ; et, le moment venu, ils affectent d'être impuissants. Les ouvriers qui veulent continuer à travailler, ou ceux qui voudraient remplacer les grévistes sont protégés avec une mollesse calculée contre les voies de fait de leurs camarades. Assez souvent, cette inertie des autorités chargés de maintenir la sécurité de tous, ou la façon imparfaite dont ils remplissent leur tâche, suffit à produire le résultat voulu. On a vu cependant des exceptions. A Gueugnon, par exemple, le maître de forges, malgré la pression du préfet et les agressions des grévistes, a tenu bon jus-

qu'à la fin, et, aujourd'hui, l'usine marche, avec le concours d'ouvriers étrangers.

Tous ces événements ne sont pas de nature à encourager, soit ceux qui placent leurs capitaux en valeurs industrielles, soit ceux qui songent eux-mêmes à entrer dans l'industrie. L'aléa paraît décidément trop grand, et des difficultés du métier, déjà propres à effrayer la plupart des jeunes gens de formation française, en arrivent au point où elles auraient le droit d'alarmer même des jeunes gens particularistes, habitués à vaincre les obstacles et à dominer les situations. On peut calculer les chances de perte et de gain, d'après la facilité ou la difficulté que l'on aura à triompher des choses. On ne le peut plus s'il faut tenir compte de la bonne ou de la mauvaise volonté des personnes, et surtout de la chance que l'on a d'être privé de toute sécurité. Il y a là de quoi faire reculer les initiatives les plus courageuses, et, à ce seul point de vue, l'épidémie de grèves qui règne depuis un an nous paraît une chose fort regrettable.

## III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### L'obstacle à la réforme administrative.

La *Revue politique et parlementaire* du 10 août dernier publie, sous la signature « Un ancien auditeur au Conseil d'État », une apologie des sous-préfets.

L'auteur s'efforce d'établir que ces fonctionnaires sont indispensables, qu'ils sont les gardiens du patrimoine de la puissance publique », que les supprimer, ce serait « démanteler l'État ».

Les quelques citations suivantes donneront une idée des arguments employés pour sauvegarder l'existence, non seulement des sous-préfets, d'une foule d'autres fonctionnaires aussi peu utiles.

Après avoir énuméré les attributions du sous-préfet (attributions qui ne font que répéter exactement celles du préfet), l'auteur ajoute :

« Le sous-préfet a aussi un rôle purement moral à remplir ; il doit par son urbanité, par son affabilité, par son empressement à rendre service à ses administrés, faire aimer le gouvernement de la République dont il est le représentant le plus élevé dans l'arrondissement. »

Et plus loin :

« Quelles récriminations, quelles protestations ne soulèvera-t-on pas en réduisant les sous-préfectures?

« Dans certains départements, les chefs-lieux d'arrondissement transformés en simples chefs-lieux de canton se considéreront comme déchus moralement; ils auront peine à dévorer l'humiliation qui leur sera faite. Il y a d'ailleurs entre les petites villes de province de vieilles rivalités, des jalousies anciennes qui se donneront libre carrière, et l'on verra les habitants des sous-préfectures maintenues railler leurs voisins des arrondissements supprimés. »

Quant au projet qui consisterait à créer des régions ou provinces pour remplacer nos départements actuels, l'auteur a vite fait de l'apprécier :

« Nous sommes bien tranquilles sur les chances de succès de ce projet gigantesque. Le département a si bien pris corps, il est devenu si réellement une personne morale, une entité nécessaire, indispensable, qu'il faudrait aujourd'hui contrecarrer l'esprit public, bouleverser nos mœurs et nos habitudes, en un mot provoquer une révolution pour implanter sur le sol national cette nouvelle organisation régionale.

« Voit-on en effet nos départements décapités et leurs chefs-lieux rattachés à une capitale de province, devenant de simples sous-préfectures?

« Déjà l'on se plaint de la décadence politique et économique de la plupart de nos chefs-lieux de département. Que seraient ces chefs-lieux privés de leur préfecture et des services qui rayonnent autour de ce centre administratif ?

« Quand la Révolution a supprimé les provinces pour créer les départements, *elle appelait à la vie* beaucoup de villes, devenues des chefs-lieux de département; elle réformait donc par voie d'extension, donnant satisfaction à plus de groupes de Français. Pour établir le système de la région, il faudrait au contraire procéder par voie d'exclusion et frapper d'ostracisme tous les chefs-lieux de département qui ne seraient point élevés au rang de capitales de provinces.

« Cette *capitis deminutio* dont seraient victimes des villes importantes ne seraient point pour le Gouvernement un moyen de garder sa popularité auprès du suffrage universel. Encore plus que l'abolition des sous-préfectures, elle serait la source intarissable de difficultés politiques et *mettrait la République sur le bord de l'abîme.* »

Très curieux, comme on le voit, l'état d'esprit et aussi le style de ceux qui défendent les abus modernes. « Un aristocrate », en 1789, n'eût pas défendu autrement les abus de l' « ancien régime ». Il est bien clair que les abus, quels qu'ils soient, profitent toujours à quelqu'un, et qu'on ne les supprime pas sans faire crier les intéressés, qui, du reste, sont quelquefois intéressants. Le tout est de savoir si

la masse du pays, l'opération chirurgicale une fois faite, ne s'en trouvera pas beaucoup mieux.

## Le règne des fonctionnaires.

M. Félix Martin, dans la *Nouvelle Revue* (1), traite de la multiplication inquiétante des fonctionnaires. Il résume, au cours de son étude, l'article publié par notre collaborateur M. Noël Dasproni dans la *Science sociale* de juillet 1898, et s'appuie sur l'ouvrage de M. Desmolins, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*. Il affirme que le développement exagéré du fonctionnarisme conduit inévitablement un pays à sa ruine, et en donne cinq raisons :

1° Le système aggrave les charges financières, en rendant tous les services publics plus onéreux;

2° Il entrave la marche des affaires, rend toute décentralisation et toute réforme impossible ;

3° Il tend à détourner les jeunes Français des carrières usuelles utiles au pays ;

4° Il fausse tous les rouages du gouvernement;

5° Les fonctionnaires envahissent le Parlement, ce qui déséquilibre la représentation nationale.

C'est ce dont les lecteurs de la *Science sociale*, grâce à de nombreux travaux publiés dans cette revue, n'ont plus besoin d'être persuadés.

M. Félix Martin conclut ainsi :

« Ce sera une œuvre très ardue de réformer tout cela. C'est cependant à cette tâche que doit se consacrer tout citoyen français soucieux de la grandeur, de l'existence même de la patrie. Les maux dont la France souffre dérivent surtout de cette perte d'énergie que subit la jeunesse française du fait de ce mode d'éducation suranné. Si nous voulons modifier notre forme sociale, devenue vicieuse, il faut modifier radicalement ce système, et arriver à former dans l'école, non plus de la graine de bureaucrates, mais des citoyens hardis et indépendants. La France ne maintiendra son rang ou plutôt n'arrivera à le reconquérir, que si elle parvient à produire à chaque génération, dans toutes les carrières, assez d'hommes supérieurs pour maintenir le niveau intellectuel qui incarne vraiment le pouvoir de la race française : le système d'éducation napoléonien n'est pas plus favorable à cette éclosion d'hommes supérieurs qu'à la formation d'hommes libres.

(1) Livraison du 1er août 1900.

« Saint-Simon avait assisté à l'accomplissement de l'œuvre égalitaire des conventionnels; il avait vu éclore le fonctionnarisme sous l'Empire, et son génie intuitif avait pressenti les conséquences de l'adaptation de ce système à un gouvernement parlementaire. Aussi, en 1820, formait-il ce jugement doucement ironique :

« Si la France perdait subitement ses cinquante premiers savants, « ses cinquante premiers artistes, ses cinquante premiers fabricants, « ses cinquante premiers cultivateurs, la Nation deviendrait un « corps sans âme; elle serait décapitée! Si elle venait au contraire à « perdre tout son personnel officiel, cet événement affligerait les « Français parce qu'ils sont bons, mais il n'en résulterait pour le pays « qu'un faible dommage. »

« Si Saint-Simon vivait aujourd'hui, s'il constatait les troubles que l'abus du fonctionnarisme produit dans la vie sociale de notre malheureux pays, son esprit élevé, son cœur patriote trouveraient à coup sûr des accents bien autrement vigoureux pour flétrir des abus qui deviennent de jour en jour pour la France une cause croissante d'affaiblissement et de ruine. »

## L'élevage du bœuf à Madagascar.

M. J. Barris, éleveur et planteur à Analalava, publie dans la *Quinzaine Coloniale*, sur l'élevage du bœuf à Madagascar, un intéressant article dont nous détachons ce qui suit :

« Ce qu'il y a de plus délicat, lorsqu'on débute, c'est le choix judicieux qui doit présider à la formation d'un noyau d'élevage.

« Il est de toute nécessité de connaître parfaitement la région, de parler la langue du pays ou tout au moins se faire comprendre; de ne point se presser et d'attendre les occasions, tout en sachant en profiter; de ne point ébruiter le désir que l'on a d'acheter, sinon cela se sait en un clin d'œil à 100 kilomètres à la ronde et l'on vous tient la dragée haute; enfin, ne jamais acheter soi-même, mais se servir d'un intermédiaire, le moins voleur possible, et que l'on fait surveiller assez facilement. Il est juste d'ajouter que les intermédiaires sont relativement honnêtes et qu'alors même qu'ils vous voleraient 5 francs par tête de bétail, il y aurait encore profit pour vous, car, personnellement vous achèteriez 20 francs de plus, sans compter que vous ne trouveriez pas, la plupart du temps, à acheter.

« Sous ce rapport, le Hova et le Comorien, en raison de leur in-

telligence, peuvent être très utilement employés, à la condition toutefois de les avoir à son service et de les tenir bien en main.

« N'oublions pas, du reste, que l'Européen fait au pays et à la langue, connu dans la contrée, lorsqu'il a conquis, ce qui n'est pas très difficile, l'estime de l'indigène, se trouve en possession d'une force véritable. Là où pour un autre semble s'annoncer une montagne de difficultés, tout s'aplanit devant lui, tout devient facile. C'est un résultat qui n'exige pas des années pour être atteint, il ne s'agit que de savoir observer, que de se pénétrer du juste sentiment des réalités et de forcer le Malgache à confesser la supériorité des hommes de notre race. Ce qu'il faut principalement pour cela, c'est se montrer juste, sans faiblesse.

« Il va de soi qu'un troupeau d'élevage comporte un certain nombre de vaches, de taureaux, de jeunes veaux et génisses. La formation en sera vraiment longue. Il serait imprudent à tous les points de vue de vouloir la hâter coûte que coûte; tout s'en ressentirait, et la qualité des bêtes, et leur prix d'achat, qui s'en trouverait presque doublé.

« Il y a intérêt à acheter de préférence la vache et son veau. C'est d'abord meilleur marché; on est sûr en outre que la vache ne sera pas stérile, chose dont il faut toujours se défier. Mais ce qui domine tout le reste, c'est le choix et l'acquisition de bons taureaux.

« Quelque prix qu'il faille les payer, on y gagne, car l'idée maîtresse de l'éleveur doit être de pratiquer sur ses bêtes une sélection intelligente et attentive, de façon à en obtenir les meilleurs produits. Aussi n'est-ce pas seulement sur les taureaux qu'il doit porter ses soins; trouve-t-il des veaux et des génisses bien découplés, et promettant de belles bêtes? qu'il n'hésite pas, dût-il les payer un peu cher.

« Il arrive souvent que l'on se trouve dans l'obligation d'acheter un lot de bêtes, tant pour le bon marché de l'ensemble que par l'obstination de l'indigène à vouloir se défaire de tout ou ne rien vendre; dans ce cas, et c'est le plus fréquent, il faudra en passer par là et acheter vaches, veaux, taureaux, bœufs de boucherie, le tout jeune et vieux. On en sera quitte pour éliminer, une fois le troupeau formé, les bêtes qui ne conviennent pas et qui compromettraient le progrès de la race modèle.

« Enfin, pour les achats, on doit tenir compte de certaines périodes où les animaux sont meilleur marché.

« Il ne faut, pour l'entretien et la garde des bêtes, qu'un nombre d'hommes assez restreint. J'ai vu de grands troupeaux de plusieurs milliers de bêtes, divisés en groupes de deux à trois cents, dont

chacun n'avait pour tout service que deux gardiens. Il y a avantage à ne pas trop agglomérer ses bêtes; les soins à prendre et la surveillance en deviennent faciles; les gardiens connaissent mieux les sujets qui leur sont confiés; ils s'y attachent et telle est leur perspicacité qu'ils arrivent à connaître en très peu de temps la robe et les particularités de chaque animal, des petits comme des plus grands. Ils savent exactement et de mémoire le nombre de vaches, taureaux, génisses, bouvillons, bœufs. Si quelqu'une de leurs bêtes s'égare ou se mêle à un autre troupeau, ils l'ont bientôt retrouvée. Si quelque autre est volée, ils sont de suite sur la piste et découvrent toujours le voleur. Le trait le plus marqué du Malgache, Sakalave et même Hova, c'est la paresse. Aussi fait-il un bon pasteur. Ce genre de travail, précisément parce qu'il est très peu pénible, lui convient mieux que tout autre; il s'en acquitte bien. »

## IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Les récompenses de l'Exposition. — « Je serai un monsieur. » — La discorde entre socialistes. — Un référendum. — Le duc d'Orléans et la décentralisation. — Un éloge des « pickpockets ». — La démocratisation du gant. — Les affaires de Chine. — La fédération en Australie.

Le numéro du *Journal Officiel* qui a paru le 18 août a été un numéro mémorable. Il a atteint trois cent cinquante-deux pages, ce qui ne s'était jamais vu. C'est que ce numéro exceptionnel contenait la liste des récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition universelle.

Il y a eu 42.790 récompenses. Parmi les exposants, 32.210 seulement n'ont pas été récompensés, ce qui n'a pas empêché certains mécontentements de se faire jour, et de trouver un écho bruyant dans la presse. Il est certain que, lorsqu'on compare le nombre des récompensés à celui des non récompensés, on demeure saisi d'un étonnement assez naturel. Quel effet vraiment « distinctif » peuvent avoir, pour les industriels, des récompenses ainsi prodiguées? Nul n'est gentilhomme dans les pays où tout le monde est noble. De même, un prix ou une médaille ne peuvent mettre un produit hors de pair quand prix et médailles pleuvent également sur les produits similaires, surtout lorsqu'on se sert d'expressions légèrement fallacieuses comme « second premier prix », que l'on distingue les « premiers » et les « grands » prix, et l'on met en usage, en définitive, des artifices propres à faire perdre de vue la hiérarchie réelle établie par le jury entre les produits récompensés.

N'oublions pas que bien des exposants, d'ailleurs, avaient pu placer sur leurs vitrines l'étiquette glorieuse : « Hors concours, membres du jury ». Non seulement, dans chaque espèce de denrées ou d'objets, l'exposant le mieux récompensé voit sa récompense partagée par de nombreux concurrents, mais encore le public peut se dire : « Celui-là non plus n'est pas le meilleur » puisqu'il a été jugé par plusieurs de ses pairs non soumis au concours. Donnons notre pratique à l'un de ces juges au lieu de la donner à celui qu'ils ont le plus favorablement jugé. »

On pourrait faire, à propos des décorations, des réflexions analogues. Il y en a vraiment trop. Les plus intrépides liseurs de journaux reculent désormais devant la longueur des listes, et la morale de tout cela a été fort bien saisie par un journal à caricatures qui suppose le dialogue suivant entre une femme et son mari :

— Tu ne mets pas ta décoration pour aller au banquet?

— Non, je ne serais pas remarqué.

*
* *

Peu de temps avant cette distribution de prix, les enfants des écoles avaient eu la leur.

Or, il est quelquefois curieux de recueillir les propos qui s'échangent dans les familles à ce moment de la vie considéré comme particulièrement solennel.

Un rédacteur de la *Croix du Nord*, à ce sujet, racontait il y a peu de temps l'anecdote suivante :

« Douze ans à peine, l'œil vif et, pour ce jour-là, la démarche fière et assurée, les mains pleines de prix et de couronnes, tel est le petit écolier qui sort de la distribution des prix à l'école primaire, où il vient de terminer ses études.

« Les parents qui l'accompagnent sont, eux aussi, tout joyeux des succès scolaires de leur enfant et disent avec bonheur qu'il a obtenu les premiers prix de sa classe.

« En retournant à la maison, on rencontre des amis. On s'arrête, on cause, on examine les livres de prix et l'on félicite le bambin qui se rengorge et se croit décidément quelqu'un.

« — Qu'allez-vous en faire de votre garçon?

« Le père — Il « ira sur un bureau ».

« La mère. — Il « ira dans un bureau ».

« Le fils couvert de lauriers scolaires et se haussant le col. — Je serai un monsieur..... »

Voilà un trait qu'on n'accusera pas de rentrer dans un cas par-

ticulier. Il reflète admirablement l'état d'esprit d'une foule de familles françaises.

Notons que l'ambition de devenir « un monsieur » est chose excellente. L'ouvrier anglo-saxon, lui aussi, vise à devenir un gentleman. Seulement, entre les deux aspirations, il y a une nuance, et la famille française croit que l'heureux lauréat deviendra un monsieur *parce qu'il entrera dans un bureau.*

Ce cri du cœur : « Je serai un monsieur ! » devrait se trouver sur les lèvres de beaucoup d'enfants, à condition qu'ils puissent compléter ainsi leur pensée : « Je serai un monsieur par une initiative heureuse, qui me conduira au succès, et me permettra de frayer sans embarras avec ceux qui sont des fils de messieurs. »

*
* *

Être des messieurs, c'est aussi, au fond, le rêve de certains socialistes, et ils cherchent à le réaliser par l'agitation politique. Du reste, cette agitation est surtout conduite par des « messieurs » authentiques, transfuges des classes élevées, qui se sont tournés vers les masses populaires, parce qu'ils ont découvert ou cru découvrir en elles un instrument docile de leurs ambitions. Toutefois, il est des heures où la mésintelligence finit par éclater entre le révolutionnaire qui jouit et celui qui ne jouit pas encore. Nous en voyons une preuve dans les manifestations qui se multiplient au sein du monde ouvrier contre M. Millerand.

Plusieurs congrès socialistes, dans ces derniers temps, ont adopté des ordres du jour de blâme contre le ministre du commerce. Une polémique ardente, quoique assez courtoise, s'est engagée entre M. Guesde et M. Jaurès, l'un le théoricien, l'autre l'orateur du parti. Les congrès socialistes se rangent en général du côté de M. Jules Guesde, et voit avec déplaisir la présence de M. Millerand au ministère. En revanche, les principaux journaux du parti sont entre les mains du clan ministériel, défendu par M. Jaurès, et s'efforcent de faire la conspiration du silence autour de ces manifestations.

L'union socialiste, jurée et proclamée il y a quelques mois dans un congrès, est donc de nouveau compromise, surtout avec un ministre socialiste qui fait exactement au pouvoir tout ce que ferait à sa place n'importe quel ministre « bourgeois ».

*
* *

Un événement qui, dans le monde politique, a reçu des approbations de différents côtés, c'est le « référendum » que vient d'organiser

la municipalité de Montluçon sur un projet de construction de caserne.

A une faible majorité le projet a été repoussé.

Autrefois, le gouvernement empêchait les conseils municipaux de consulter ainsi les électeurs. Aujourd'hui nous voyons qu'il ne s'y oppose pas. Signe de progrès et d'évolution dans les esprits.

Si bien des questions, notamment celles qui concernent les écoles, pouvaient être soumises au référendum des populations, bien des communes seraient débarrassées d'un enseignement contraire à leurs vœux, et l'école se trouverait dans la dépendance étroite de la famille. Malheureusement, en France, l'école dépend de l'État, et les pères de famille ne sont pas consultés sur ce problème de l'éducation, qui les intéresse pourtant avant d'intéresser l'État.

*
* *

Le référendum serait un des éléments de la décentralisation, cette décentralisation que les divers partis nous promettent de temps en temps, et qu'aucun d'eux ne nous donne jamais.

Enregistrons ici, à ce propos, comme document intéressant, la fin de la lettre adressée dernièrement par M. le duc d'Orléans à M. Charles Maurras.

« Il en est d'autres (questions) sur lesquelles les Français ont le droit de me demander une détermination nette et catégorique.

« De ce nombre est celle qui vous tient le plus au cœur : la décentralisation.

« La centralisation ! c'est l'économie ! c'est la liberté ! c'est le meilleur contrepoids comme la plus solide défense de l'autorité ! C'est donc d'elle que dépend l'avenir, le salut de la France.

« Aucun pouvoir faible ne saurait décentraliser. Appuyé sur l'armée nationale, constituant moi-même un pouvoir central énergique et fort, parce que traditionnel, je suis seul en mesure de ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes, et d'arracher la France à la compression administrative qui l'étouffe.

« La décentralisation dépend en partie du pouvoir royal et du sentiment qui l'anime, comme la direction que le roi peut imprimer de lui-même; mais c'est aussi un problème d'organisation politique et géographique.

« J'y donnerai ma première pensée. La question sera mise sur-le-champ à l'étude, avec la ferme volonté, non pas seulement d'aboutir, mais d'aboutir rapidement. — Je tiens à ce qu'on le sache. »

Cette lettre prouve au moins une chose, à savoir que l'idée de la décentralisation devient de plus en plus populaire, puisque un pré-

tendant, soucieux de conquérir des sympathies aussi étendues que possible dans le pays, lui donne, dans son programme, la place d'honneur.

*
* *

Nous lisons, dans un des journaux qui appuient ce programme, et qui applaudissent de temps à autre aux actes d'initiative privée dont notre pays est le théâtre, un éloge humoristique de la catégorie toute spéciale d'Anglo-Saxons qui s'adonnent à une peu honorable variété des travaux de simple récolte : le vol.

C'est le *Gaulois* que nous citons :

« La plupart des pickpockets sérieux sont Anglais. Nous avons bien aussi nos petits filous français, mais ça n'a pas de style, pas de traditions, ça ne compte pas. Nous n'en avons pas comme en Angleterre. Aussi l'Angleterre nous les envoie-t-elle généreusement, remédiant à une pénurie regrettable. Ainsi s'accroît sa richesse nationale.

« Et elle les punit sévèrement quand ils veulent rester chez eux, poussés par l'amour du pays natal.

« — Regardez, leur dit-elle, est-ce que tous mes enfants ne s'en vont pas faire leur commerce à l'étranger, aux colonies, partout? Imitez leur exemple : allez faire le vôtre en France, en Amérique... Il y a des poches dans tous les pays.

« Et elle leur fait tourner des petits moulins.

« Malheureux pickpockets! Quand seront-ils donc récompensés de tous leurs efforts, d'une existence pleine de labeurs, de déceptions et de dangers?

« La société leur doit une revanche! »

L'esprit d'entreprise sert donc à tout, au mal comme au bien, et assure la supériorité dans l'un comme dans l'autre. Il y a là une contre-épreuve inattendue de ce que nous avons dit souvent dans cette revue, et l'auteur de la boutade que nous citons a presque atteint la profondeur en ne recherchant que le badinage.

*
* *

Autre petit fait, qui concerne d'autres Anglo-Saxons. Nous parlions tout à l'heure des ouvriers qui aspirent à être des *gentlemen*, et qu'on prend effectivement pour des personnes de la « bonne société » lorsqu'on les rencontre en dehors de leur travail. Ce type d'ouvriers est surtout observable en Amérique, où les salaires sont plus élevés que partout ailleurs. Or, au cours d'un article savant consacré à la ganterie et à d'autres articles d'habillement, M. d'Avenel constatait

dernièrement, dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'existence de *Steel protected gloves*, sorte de gants dont se servent volontiers les ouvriers américains obligés de manipuler le fer, la pierre ou la brique. Cela les ennuie — et nous les comprenons sans peine — d'abîmer leurs mains à ce rude ouvrage, et ils résolvent la difficulté en enfilant des gants. Ces gants, comme leur nom l'indique, sont garnis intérieurement d'une souple lame d'acier qui protège les doigts du travailleur. Ils se vendent 250 environ.

On a parlé maintes fois de la « main calleuse » de l'ouvrier. L'expression a eu du succès dans bien des tirades sentimentales. Or, parmi les ouvriers adonnés aux travaux pénibles, nous voyons que plusieurs commencent à se lasser de fournir à cette locution classique des raisons de se perpétuer. L'ouvrier d'élite se demande aujourd'hui s'il n'y a vraiment pas moyen de conserver des mains fines, sinon comme l'aristocrate de race, du moins comme l'ingénieur qui dirige son travail. Grâce à l'esprit d'invention des industriels et à sa propre aisance, nous voyons qu'il y réussit.

*
* *

Du reste, les mains calleuses ne sont pas près de disparaître de la surface du globe, car les travailleurs de catégorie inférieure y sont encore légion — et les événements de Chine vont sans doute enrichir la « main-d'œuvre » industrielle de nombreux ouvriers chinois. Toutefois, avant ce développement économique dont l'Extrême-Orient sera forcément le théâtre, il faut que la diplomatie tranche de graves questions, et rarement les hommes politiques se sont trouvés en présence d'un problème aussi ardu à résoudre. Les Chinois, comme nous l'avions indirectement prévu en signalant leur médiocrité militaire, n'ont opposé aucune résistance sérieuse aux Européens, dès que ceux-ci n'ont plus été en nombre insignifiant. Pékin a été enlevé sans qu'il ait été besoin d'ouvrir un siège. La question qui se pose est maintenant de savoir ce qu'on fera de cette facile conquête. Selon la solution à laquelle on s'arrêtera, le relèvement de la race jaune aura plus ou moins de chances de s'accomplir. Mais peut-être les combinaisons qui favoriseraient le plus ce relèvement sont-elles aussi celles qui menaceraient de faire surgir de redoutables mésintelligences entre les puissances dont l'entente momentanée a permis de sauvegarder efficacement, dans les conjonctures actuelles, les droits de la civilisation et ceux de l'humanité.

Une autre difficulté git dans l'énormité même de la masse chi-

noise. Avant de la pénétrer tout entière, il faudra bien des efforts, et il est prudent, étant donné surtout l'état d'esprit de la plupart des mandarins, de s'attendre, sur divers points, à des résistances partielles. Un des traits caractéristiques de notre époque aura été, décidément, le concours de circonstances qui porte les nations les plus avancées à étendre, avec une hâte volontaire ou forcée, leur empire plus ou moins avoué ou déguisé sur les territoires peuplés par des races inférieures. Il y a là un mouvement rapide, analogue à celui des invasions, avec cette différence que, cette fois, ce sont les barbares qui sont envahis.

*
* *

Loin du vieux monde où s'agitent ces graves questions, la jeune Australie achève de se donner l'organisation qu'elle rêvait depuis longtemps. La fédération des colonies australiennes est désormais chose accomplie, ratifiée par le vote du Parlement britannique, promulguée par la reine. Les diverses colonies qui se partagent le troisième continent se trouvent unies par un lien fédéral analogue à celui qui règne au Canada. La domination anglaise est réduite à sa plus simple expression, ce qui n'empêche, ni les Australiens de se montrer « loyalistes », ni la puissance anglaise de continuer à s'appuyer en partie sur ces colons presque indépendants. On sait qu'ils ont fourni des contingents précieux à l'expédition du Transvaal.

L'Australie de l'ouest, qui avait longtemps hésité à donner son adhésion à la fédération nouvelle, laquelle a manqué se faire sans elle, vient d'y adhérer à son tour. Il avait été question d'y joindre la Nouvelle-Zélande. Mais la position géographique de cette dernière colonie l'autorise à faire bande à part.

Quand on songe qu'au commencement du siècle le continent australien n'était encore, dans toute son étendue, qu'une sorte de désert inculte et sauvage, on demeure confondu des progrès réalisés par les hommes actifs qui ont su mettre ce sol en valeur et qui, alors même que tout lien se rompait entre la métropole et eux, seraient désormais assez forts, assez riches, assez civilisés, pour constituer un grand peuple, analogue à ce qu'étaient les États-Unis il y a cent ans. Mais il est probable que l'Angleterre, instruite par l'expérience, ne provoquera cette fois aucune querelle pouvant amener la séparation.

G. D'AZAMBUJA.

## V. — BIBLIOGRAPHIE

Plusieurs journaux ont bien voulu consacrer des comptes rendus élogieux au roman social de notre rédacteur en chef, et adhérer à la thèse qu'il renferme, thèse dont on a généralement saisi l'actualité.

Nous rappelons à nos amis que l'*Abdication* est en vente chez M. Briguet (ancienne maison Delhomme et Briguet), 83, rue de Rennes, Paris. Prix fort : 3 fr. 50.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# L'EXPOSITION

## ET LES PARENTS DE PROVINCE

L'Exposition touche à sa fin. Elle n'a pas attiré vers Paris autant de monde qu'on l'avait pensé, mais enfin elle en a attiré beaucoup. La physionomie de la ville, pendant l'été, s'en est trouvée modifiée sensiblement. Les Parisiens élégants étaient partis, comme de coutume, mais de nombreux étrangers ou provinciaux les remplaçaient. Or, il a été beaucoup parlé de ces provinciaux depuis quelques mois. Leur présence a évidemment donné lieu à des phénomènes *sui generis,* puisque la chronique, la caricature, la « revue » scénique, le bon mot et même l'article grave et moralisateur s'en sont emparés à l'envi.

La chronique s'en est emparée, et les chroniqueurs — hommes « essentiellement parisiens », bien que les neuf dixièmes d'entre eux soient natifs de la province — ont commenté avec humour les tracas occasionnés aux citoyens de la capitale par l'invasion de ces visiteurs incommodes, et ont exploité, une fois de plus, l'antique veine d'où Molière avait extrait jadis sa *Comtesse d'Escarbagnas* et son *Pourceaugnac*.

La caricature a trouvé le sujet plaisant, et les journaux illustrés se sont plu à représenter des chambres de garçons à Paris momentanément occupées par des colonies provinciales. Les

effets comiques étaient faciles à tirer : matelas par terre, fauteuils transformés en lits, pyramides de malles et de valises, etc. Quant aux traits des visages, ils ont été « soignés » sous le rapport de l' « expression » intellectuelle, dans le sens méchant et ironique du mot.

La « revue » — autrement dit la farce, dans la langue de nos ancêtres — n'a pas oublié, parmi les types d'actualité qu'elle met en scène, le type de l'oncle et de la tante de province tombant comme une avalanche, avec une escorte de cousins et de cousines, chez le neveu qui fait son droit ou qui s'amuse à Paris. Il y avait là des « scènes à faire » et on les a faites plutôt à dix exemplaires qu'à un.

Le bon mot, la « nouvelle à la main » se sont précipités sur ce nouveau filon, moins inépuisable peut-être que celui des belles-mères, mais qui avait l'avantage de fournir immédiatement une production intense (1).

Enfin des écrivains graves, prenant la chose par son côté triste, ou même pathétique, ont constaté que jamais le Mont-de-Piété n'avait fait de si brillantes affaires, que nombre de Parisiens peu aisés étaient obligés d'engager leurs objets précieux pour recevoir ces coûteuses visites. Ils ont mis en scène le petit ménage d'employé, vivotant tout juste sur les maigres appointements du mari, et brusquement désorganisé par l'irruption de cousins peu délicats qui, sans se douter de la perturbation que leur présence a jetée dans le budget de leurs hôtes, s'en vont ensuite en maugréant, parce qu'on ne les a pas pilotés partout et que « le petit ménage ne s'est pas fendu ».

Il y a là, en un mot, un phénomène social assez intéressant pour arrêter un instant notre attention.

Et d'abord, pourquoi tant de parents de province se considèrent-ils comme ayant des droits acquis à l'hospitalité et à la complaisance de leurs parents parisiens?

(1) Un exemple entre mille :

Navet à Polyte :

— Où loges-tu, maintenant?

— Sous les ponts.

— Veinard !... T'es pas envahi par les parents de province!

Dans beaucoup de cas, cette tendance s'explique très bien. Le provincial réclame au Parisien des politesses parce que lui-même lui en a faites jadis. La famille parisienne est venue en province. On l'a reçue, on l'a fêtée, on l'a hébergée. Ce n'était pas la place qui manquait, et les victuailles n'étaient pas chères. Ensuite, dans l'existence monotone de la petite ville, c'était une agréable distraction que de recevoir des parents de Paris. On a donc été hospitalier; on s'est créé des droits; on est devenu créancier de ceux que l'on a ainsi traités avec honneur, et, tout naturellement, on pense que le débiteur fera honneur à l'échéance.

D'autres fois, la famille parisienne n'a pas été reçue, fêtée, hébergée; mais *elle sait* que les parents de province sont disposés à lui ouvrir les bras; et, comme les parents de province, de leur côté, *savent* que ces dispositions sont connues de leurs parents de Paris, ils en concluent que ceux-ci ne demandent pas mieux que de pratiquer le proverbe : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît ». A charge de revanche, bien entendu.

C'est donc avec la plus entière innocence que les parents de province viennent frapper à la porte des Parisiens. C'est pour eux plus que naturel; c'est *élémentaire*.

Il y a plus encore : c'est souvent *nécessaire*.

Un voyage à l'Exposition coûte cher. Nos provinciaux ne sont pas sans être informés de l'encombrement des hôtels, et des tarifs anormaux qui y règnent, en vertu de la loi de l'offre et de la demande. Ces prix leur semblent d'autant plus excessifs que déjà, en temps ordinaire, les hôtels de Paris, toutes choses égales d'ailleurs, sont plus chers que les hôtels de chez eux. C'est déjà bien assez de payer le voyage, les dépenses de l'Exposition proprement dites, les souvenirs, les cadeaux à emporter. La maison du neveu ou du cousin, quand on a la chance d'avoir un neveu ou un cousin, est donc un gîte tout indiqué. N'a-t-on pas entendu dire que ce mortel privilégié gagnait quelque part, dans un bureau, cinq ou six mille francs par an, et que sa femme lui a apporté trente ou quarante mille francs de dot? Une fortune, quoi! Et nos provinciaux, sachant qu'une fa-

mille, dans ces conditions, peut mener dans une petite ville une existence relativement confortable, ne doutent pas que leurs heureux parents ne fassent de même à Paris.

Non seulement ils comptent bien être logés et nourris, mais ils espèrent bien qu'on les promènera, qu'on leur montrera les curiosités, qu'on les mènera au théâtre, qu'on leur paiera les « attractions ». Là encore, le raisonnement est des plus légitimes. Ils sont prêts à faire pour leurs Parisiens ce qu'ils attendent de ceux-ci. Cela les amuserait de les mener à la musique des pompiers, sur l'esplanade, de leur faire voir la vieille église de leur sous-préfecture et le morceau de rempart gallo-romain que les siècles leur ont légué. On a du temps dans la petite ville; les distances y sont courtes; on y prend l'habitude de marcher lentement. Tout le monde se connaît, et c'est un assaut de complaisances mutuelles. Ces complaisances, peut-être les a-t-on déjà eues pour ceux que l'on va voir maintenant. Et nos provinciaux, traitant la vie sociale comme un théorème de mathématiques, supposent que « la réciproque doit être vraie ».

Ils arrivent donc, et voilà que se dessinent les situations observées, raillées ou déplorées par les écrivains ou artistes dont nous parlions.

Mettons à part le cas où les « parents de Paris » sont largement à l'aise et jouissent de notables loisirs. Il reste deux autres cas, très fréquents l'un et l'autre, où la confiance du provincial s'élançant ainsi vers celui qu'il regarde comme son hôtelier et son guide, aboutit à une sorte de choc moral et de malaise social.

Ou bien les Parisiens se mettront en frais, et tâcheront de « faire bien les choses », de satisfaire tous les désirs avoués ou secrets de leurs visiteurs; et alors la visite se traduira pour eux par d'énormes sacrifices pécuniaires et une grande perte de temps.

Ou bien ils s'ingénieront de manière à s'en tirer à peu de frais, esquiveront des corvées désagréables, réduiront les dépenses d'hospitalité à leur plus simple expression, ne souffleront pas mot de certaines distractions particulièrement coûteuses, et

alors les bons parents, dans leur for intérieur, auront beau jeu pour les taxer d'avarice.

Il y a là un conflit, qui, observable en diverses circonstances, a été mis par l'Exposition dans un jour plus lumineux que jamais.

Ce conflit, quelle en est la cause?

Nous avons vu l'état d'âme qui pousse le provincial à venir se jeter affectueusement dans les bras de son parent de Paris. Voyons maintenant les raisons qui empêchent ce dernier d'ouvrir les siens avec le même enthousiasme.

Dans cet antagonisme, qui peut brouiller ou refroidir des familles, ce n'est pas le provincial qui est le coupable; ce n'est pas le Parisien non plus.

Le grand, le premier coupable, c'est le *Lieu*. Le *Travail* aussi, nous le verrons, n'est pas indemne.

Ce qui manque le plus chez le Parisien, c'est la place.

Il faut n'être jamais entré dans un appartement de Paris, ou n'être allé que chez des gens riches, pour n'avoir pas été frappé de la parcimonie avec laquelle l'espace est mesuré.

Les pièces sont petites, et elles sont peu nombreuses. Les concierges, quand ils vous font visiter un appartement, vous qualifient ingénument de « grande chambre », une pièce où l'on ne peut guère mettre qu'un lit, une armoire à glace et deux ou trois chaises. Règle générale : les chambres à coucher sont de petite dimension, même dans des appartements dont le loyer est cher et la physionomie luxueuse. Seul, le « salon » est parfois un peu plus grand, mais il affecte souvent une forme exactement carrée qui se prête mal aux projets de ceux qui voudraient le transformer en chambre.

Les « chambres d'amis », que l'on a généralement en province, sont plus rares à Paris. Ceux qui s'installent se contentent du strict nécessaire, et cela se conçoit. Une chambre de plus, si petite qu'elle soit, représente une augmentation de loyer de plusieurs centaines de francs, et, comme les appartements à louer sont innombrables, on peut toujours choisir celui qui offre le nombre de pièces voulu.

L'habitant de Paris souffre donc d'une raréfaction d'espace. Ceux-là seuls n'en souffrent pas, qui en province pourraient habiter un château. Les autres se contentent du strict nécessaire.

Pourquoi cela? Parce que le terrain est très cher.

Cette cherté du terrain se répercute sur les immeubles que l'on construit par-dessus. Elle s'aggrave même par deux causes : les droits d'octroi sur les matériaux de construction, et les salaires élevés payés aux ouvriers du bâtiment.

La cherté du terrain est chose facile à comprendre. Qu'est-ce qu'une grande ville? C'est un *point* privilégié vers lequel, pour des raisons spéciales, tendent une multitude d'existences, comme toutes les molécules du globe tendent vers le centre de la terre. Comme un *point* n'est qu'une entité mathématique, et que les hommes ne peuvent se monter les uns sur les autres, il en résulte qu'ils s'agglomèrent le plus possible, dans un espace étroit, espace si étroit quelquefois que les pouvoirs publics sont obligés, par la suite, d'opérer à frais énormes des percées d'air et de lumière à travers l'encombrement malsain des maisons. C'est seulement depuis qu'une longue expérience, jointe aux progrès de l'hygiène, a fait sentir les inconvénients de cette agglomération exagérée, que l'on s'est décidé récemment, dans le tracé du plan des villes nouvelles, à prévoir de grandes places et de larges avenues.

Le problème, pour un entrepreneur parisien, est donc essentiellement celui-ci : comment loger le plus grand nombre possible de locataires sur un nombre minimum de mètres carrés? Le problème se résout par la superposition des étages, par la subdivision de chaque étage en plusieurs appartements et par l'aménagement de ceux-ci combiné de façon à ce que pas un centimètre carré ne soit « perdu ». De là, comme on peut l'observer en passant, la rareté des « placards » et autres commodités que l'on trouve abondamment dans les maisons de province. Sans doute, on construit aussi à Paris des immeubles où le confortable est merveilleusement entendu ; mais aussitôt les loyers deviennent inabordables aux bourses modestes, et c'est

de celles-ci, exclusivement, que nous nous occupons dans cet article.

On voit donc une première différence qui éclate entre la réception du Parisien par le provincial et celles du provincial par le Parisien. Dans le premier cas, on n'a qu'à faire préparer une chambre vacante, et rien n'est changé, en dehors de ces préparatifs assez simples, à l'ordre habituel de la maison. Dans le second cas, il faut *s'ingénier,* « se mettre en quatre » pour exercer les devoirs de l'hospitalité. Il n'est pas rare qu'on doive transformer en chambres provisoires un salon ou une salle à manger, ou qu'on soit obligé de faire coucher dans la même pièce deux personnes de la maison qui avaient leurs chambres séparées. Il faut transporter des meubles, parfois louer des « lits-cages ». Tout cela représente des dérangements, et quelquefois un bouleversement complet. Nous en avons vu des exemples.

L'ennui causé par ces dérangements à ceux qui reçoivent s'accroît de la crainte inévitable que l'on a de voir ses hôtes mal logés, en dépit de toute la peine prise pour eux. On ne peut oublier, en effet, que ces parents sont bien installés en province, et que, durant tout le temps de leur séjour à Paris, ils vont trouver une différence immense entre leur résidence provisoire et celle qu'ils ont laissée. Ce sont de petits détails d'apparence insignifiante : défaut d'espace pour caser les malles et les valises, défaut d'espace pour serrer les vêtements des nouveaux venus, défaut d'espace pour installer un, deux, trois lavabos de plus. Forcément, on est contraint d'avoir recours à des combinaisons rudimentaires, et de laisser à l'appartement, durant quelques jours ou quelques semaines, la physionomie d'un « campement de bohémiens ».

Après la question du logement, celle qui se pose est celle de la dépense du ménage. La vie est chère à Paris.

Elle est chère parce que le « lieu » fait sentir son influence sur les commerçants, parce que leurs boutiques représentent des loyers plus élevés, dont ils doivent rattraper le montant, parce qu'ils entretiennent des employés qui, payant eux-mêmes des loyers relativement chers, exigent de plus forts salaires.

La vie est chère parce que le « lieu », dans la très grande ville, ou dans la ville riche, exerce son influence d'une autre façon. Par les facilités qu'elle offre pour le plaisir, elle attire beaucoup d'étrangers oisifs, qui peuvent dépenser sans compter. Il est facile aux commerçants de hausser les prix pour cette clientèle spéciale, et, comme cette clientèle est nombreuse, beaucoup de commerçants participent à l'avantage de la fournir. Il en résulte que les prix s'enflent un peu partout, les petits commerçants imitant les gros, et que les étrangers riches, « gâtant le métier », imposent à la population indigène, dans une certaine mesure, les prix qu'on leur a imposés à eux-mêmes.

Des phénomènes analogues peuvent s'observer dans les villes d'eaux, pour les prix des voitures, par exemple. En principe, les loueurs de véhicules considèrent le client comme très riche. Il vient parfois des milords anglais. Donc, *a priori,* quiconque veut faire une course en voiture doit être un milord anglais. Ceux des habitants qui ne gagnent pas à la présence des étrangers ne peuvent donc qu'y perdre, uniquement parce que l'argent, plus abondant, perd de sa valeur.

Une conséquence de cette cherté de la vie, c'est que les ménages établis à Paris, lorsqu'ils ne sont pas positivement riches, veillent avec plus de soin qu'en province à ce que la quantité des denrées achetées ne dépasse pas les besoins de la famille. On achète strictement, au lieu d'acheter largement. Un convive inattendu, arrivant en province à l'heure du dîner, a plus de chances de trouver à manger sans déranger ses hôtes que s'il arrivait à la même heure chez des amis de Paris. Une bouche de plus ou de moins, dans le premier cas, est chose insignifiante, dans le second, c'est un incident dont il faut tenir compte. Le « coulage » étant plus étroitement surveillé en temps ordinaire; il est de toute nécessité que la présence d'un seul hôte, à plus forte raison de plusieurs, occasionne des dépenses supplémentaires, et ces dépenses sont de celles dont on s'aperçoit nettement.

On s'est ingénié, et l'on a casé ses hôtes. On a consenti les sacrifices nécessaires, et la table est suffisamment pourvue. Est-ce

tout? Non. Les hôtes comptent bien qu'on les promènera, qu'on les guidera, qu'on leur évitera la peine de se débrouiller tout seuls dans ce grand Paris si compliqué, si effarant par son tapage, si déconcertant par sa seule immensité pour ceux qui en foulent le pavé pour la première fois.

Or, si ce n'est plus ici l'*espace* qui manque, c'est le *temps;* ou plutôt il y a ici excès d'espace, rendant le temps plus précieux.

Nous retrouvons donc l'influence du « lieu ». La ville est si grande! les distances sont si longues!

Nous avons assez souvent l'occasion de faire des séjours à Marseille, ville de quatre cent cinquante mille âmes, et d'y faire des visites.

Or, chaque fois, c'est avec une sorte de surprise que nous constatons la *brièveté* des distances, et la rapidité inusitée avec laquelle nous pouvons faire plusieurs courses dans le laps de temps où nous n'en pourrions faire qu'une à Paris.

Que serait-ce, si nous faisions ces visites dans une petite sous-préfecture, où l'on n'a, pour ainsi dire, qu'à sauter de porte en porte?

Certaines personnes, après quelques jours passés à Paris, ont des métaphores expressives au sujet de cette particularité de la capitale : « Les distances sont *tuantes*, » disent-elles. L'usage continu des fiacres entraîne des frais excessifs. Quant aux omnibus et tramways, chacun sait qu'ils n'offrent qu'un secours des plus imparfaits. Lorsque l'affluence est grande, — ce qui est le cas en temps d'Exposition, — et qu'il faut assister au départ de plusieurs véhicules avant d'avoir pu y monter soi-même, on a plus vite fait d'aller à pied.

Accompagner des provinciaux dans Paris est donc une tout autre besogne que d'accompagner des Parisiens en province. Faut-il donc s'étonner que la première soit accomplie avec moins d'enthousiasme et de complaisance que la seconde?

Cette besogne, pour beaucoup, est encore désagréable par un autre motif.

Il y a des provinciaux très occupés et des Parisiens très oisifs. C'est même le Parisien oisif que décrivent, avec une remarquable

monotonie, les romanciers à la mode, comme si ce type, essentiellement exceptionnel, était le plus fréquent ou le seul digne d'être illustré. Il n'en est pas moins vrai que la proportion des Parisiens très absorbés par leurs affaires est plus forte que celle des provinciaux qui se trouvent dans le même cas. L'engrenage du travail, à Paris, saisit plus impitoyablement son homme, et ne laisse libres, en général, que ses soirées. Trouver une matinée ou une après-midi pour vaquer à la promenade est chose plus facile en province qu'à Paris.

En effet, le travail, plus rémunérateur il est vrai, demande en revanche à être accompli avec une intensité particulière, et le dommage ou la perte qui résultent d'une interruption sont plus grands. Si le travail, pour certains, est moins absorbant, ces privilégiés profitent de leurs loisirs pour chercher des besognes supplémentaires, et, comme la variété des occupations est extraordinaire, ils finissent souvent par en trouver. Bien des fonctionnaires, en particulier, ou des employés d'administration privée, ont ainsi plusieurs cordes à leur arc.

Voilà pour les messieurs. Mais les dames?

Le type *le plus connu* de la Parisienne est celui de la femme qui court les magasins et fait des visites toute la journée. Nous ne prétendons pas que ce type ne soit pas fréquent ; mais il en est un plus fréquent encore, celui de la femme absorbée par les soins de son ménage et de ses enfants, *plus absorbée* qu'elle ne le serait en province, parce que les domestiques sont plus chères à Paris qu'ailleurs. Les domestiques sont plus chères parce qu'elles exigent des gages plus élevés, parce qu'elles participent à un entretien plus coûteux, parce qu'elles occupent des chambres qui, toutes minuscules et inconfortables qu'elles soient, contribuent à élever sensiblement le taux du loyer ; enfin, parce que la probité leur fait plus souvent défaut. Aussi la tendance, à Paris, est-elle de se réduire en ce qui concerne le nombre des domestiques. Telle famille qui en aurait deux en province n'en a qu'une dans la capitale ; telle autre qui en aurait trois se contente de deux. Il s'ensuit que les maîtresses de maison ont plus de besogne personnelle, et que les mères de famille, surtout

celles qui ont des enfants en bas âge, sont beaucoup plus esclaves de leurs enfants.

Cela diminue d'autant le nombre des Parisiennes disposées à escorter leurs hôtes. Quant à celles qui ont des loisirs, célibataires, femmes mariées sans enfants ou dont les enfants sont en pension, elles « trottent » très volontiers au contraire, et se distinguent souvent par des jarrets d'acier, qualité due à l'habitude des longues courses; mais, si ce n'est pas la raison précédente qui les arrête, c'en est une autre : l'éternelle question d'argent, à laquelle il nous faut revenir.

Paris, de toutes les villes du monde, est celle où l'on trouve le plus de distractions. C'est la ville amuseuse par excellence, et son influence attractive, à ce point de vue, se fait sentir jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe. Paris est en outre la ville du bibelot, des jolis petits riens gracieux et artistiques, et nulle part on ne trouve autant de magasins offrant à l'œil du flâneur cet « article » séduisant entre tous. Il s'ensuit que nulle part les tentations de dépenser de l'argent ne surgissent plus nombreuses qu'à Paris sous les pas du flâneur, si ce n'est dans certaines villes d'eaux qui constituent, à ce point de vue, de véritables prolongements sociaux de la capitale. De là, chez les Parisiens qui pilotent les provinciaux, cette préoccupation, très bien notée par un chroniqueur psychologue, d'éviter habilement, et sans en avoir trop l'air, les divertissements coûteux, préoccupation qui ne contribue pas évidemment à leur faire gagner les bonnes grâces de leurs hôtes, mais dont la légitimité, après ce que nous avons dit sur la cherté de l'existence, apparaît claire comme le jour. Le Parisien *ne fait donc pas tout ce qu'il pourrait* pour amuser ses visiteurs de province, alors que ceux-ci, recevant chez eux la visite du même Parisien, *feraient tout ce qu'ils pourraient* pour l'amuser à leur façon, et y mettraient un empressement, une cordialité, une recherche sincère et affectueuse qu'ils sont étonnés de ne pas trouver chez celui-là. On conçoit que tout le monde ne comprenne pas que *la situation n'est pas la même*, et rien d'étonnant si ce zèle attiédi donne un peu l'impression de la froideur.

Nous causions l'autre jour avec un jeune provincial, venu tout seul à Paris pour voir l'Exposition et qui, du reste, n'avait demandé l'hospitalité à personne. Venant pour la première fois, il avait tenu à voir l'Opéra. Or, sa place de parterre, cotée officiellement neuf francs, lui en avait coûté quatorze. Il trouvait que c'était cher, surtout en comparaison de ce qu'on paye les meilleures places dans les théâtres de province. Qu'on se représente donc les frais à subir par un ménage modeste qui, hébergeant toute une famille, voudrait satisfaire son désir avoué ou secret d'aller à l'Opéra. Il y a là de petites multiplications très simples, mais effrayantes, pour les vulgaires mortels qui comptent par francs au lieu de compter par louis.

Il nous reste à mettre en lumière une considération qui, sans doute, échappe absolument au provincial, mais qui, s'il y pensait, contribuerait à le porter à l'indulgence pour la tiédeur de son Parisien.

Paris n'est pas seulement une grande ville, une ville où l'espace est précieux, où le travail est intense, où la vie est chère, où les attractions coûteuses sont trop multipliées. C'est encore une capitale, un *centre* tout-puissant vers lequel tout converge, *un endroit où l'on se rend de partout*, en tout temps, et encore plus en temps d'Exposition. Une seule famille établie à Paris est donc destinée à recevoir, en moyenne, dans un laps de temps donné, plus de visiteurs provinciaux qu'une famille provinciale ne reçoit de visiteurs venant, non seulement de Paris, mais d'autres villes quelconques. Il y a là une loi comparable à celle de la gravitation. Paris est le soleil; les villes un peu importantes sont les planètes; les petites villes même qui sont les satellites des grandes, subissent en même temps l'influence attractive de Paris.

On comprend donc dès lors ces doléances de Parisiens, comiquement exagérées par les faiseurs de bons mots, qui se déclarent obligés d'ouvrir leur demeure, successivement, à dix, vingt, cent cousins et plus. Mettons seulement deux ou trois — ce qui est arrivé à bon nombre — c'est déjà peu divertissant. Telles personnes consentent à se déranger et à se mettre en frais une

fois, d'assez bonne grâce, qui mettent assez naturellement de la mauvaise grâce à se déranger et à se mettre en frais deux fois. Si c'est trois, quatre fois, on conçoit que des murmures s'élèvent, et que les saillies vengeresses des chroniqueurs, les épigrammes amères des loustics, les dessins cruels des caricaturistes trouvent un large public tout préparé à les goûter.

Avons-nous voulu, en tout ce qui précède, faire l'apologie du Parisien? Non! et nos lecteurs se tromperaient étrangement s'ils voyaient dans cette brève analyse autre chose que l'étude impartiale d'un petit fait qu'il était bon de ne pas laisser inaperçu. Le Parisien méritait d'être défendu contre certains reproches injustes, ou de bénéficier tout au moins de circonstances atténuantes. Mais aussi, pourquoi est-il Parisien? Nous avons, à plusieurs reprises, observé que la science sociale ne nie pas la liberté humaine, bien qu'elle enregistre des lois fatales, mais qu'elle montre comment l'homme, une fois qu'il s'est placé dans telle ou telle condition, ne peut pas plus échapper à telle ou telle loi sociale que le baigneur, après avoir plongé dans l'eau, ne saurait éviter d'être mouillé. Or, bien des gens vont à Paris librement; ils y vont parce qu'un mirage bien connu les attire, parce qu'ils pensent y gagner davantage et s'y trouver plus heureux. En fait, ils bénéficient de certains avantages : police et voirie bien faites, bibliothèques, musées, promenades, théâtres, ressources exceptionnelles de toute espèce, tant pour le bien s'ils sont vertueux que pour le mal s'ils sont vicieux. Ils deviennent par là des êtres enviés et se croient volontiers dignes d'envie. Mais ces avantages comportent une rançon, qui prend diverses formes, elle aussi. Or, l'une de ces formes consiste précisément dans la nécessité où se trouve le Parisien de *patronner*, en vertu même de la supériorité *sui generis* qu'on lui attribue et qu'il s'attribue lui-même, les parents ou les amis provinciaux au-dessus desquels il a, dans bien des cas, secrètement voulu se placer. Notons que, plus l'émigration à Paris est récente, plus les chances d'avoir à héberger des provinciaux se trouvent accrues, car une foule de liens qui se rompront peu à peu dans la suite

demeurent généralement intacts pendant un certain nombre d'années.

Il y a donc, semble-t-il, quelque chose d'harmonieux et de providentiel dans le phénomène que nous venons de décrire. Peut-être trouvera-t-on que nous sommes descendus dans les infiniment petits; mais c'est l'examen du détail qui permet de se rendre compte ensuite de l'ensemble. Peut-être ces lignes tomberont-elles sous les yeux de Parisiens mécontents d'avoir eu à recevoir des provinciaux, ou de provinciaux peu satisfaits de la manière dont les ont reçus les Parisiens. La science sociale peut apprendre aux uns comme aux autres qu'ils n'ont pas à récriminer. Il était naturel et pour ainsi dire nécessaire, étant donné les conditions du milieu provincial, que les provinciaux vinssent vers leurs parents de Paris les bras ouverts, avec confiance, sûrs d'un chaleureux et généreux accueil. Il était naturel et pour ainsi dire nécessaire, étant donné les conditions du milieu de Paris, que les Parisiens missent une sourdine à leur zèle, cherchant à faire pencher la balance plutôt du côté du minimum que du côté du maximum. De part et d'autre, les lois sociales se sont développées très logiquement et ont produit leurs effets propres, sans qu'il y ait eu mauvaise volonté ni chez ceux-ci ni chez ceux-là; et c'est ainsi que l'analyse consciencieuse, scientifique, des mésaventures mêmes dont on est victime peut économiser des malentendus.

G. D'AZAMBUJA.

# LES GRÈVES

## LES THÉORIES CONTRARIÉES PAR LES FAITS (1)

### I

Le multiplicité des grèves et l'intervention de plus en plus fréquente des hommes politiques dans les conflits qu'elles occasionnent excitent depuis un an une attention mêlée d'inquiétude. La matière est des plus délicates, et le champ d'observations semble destiné à s'élargir encore, de sorte que, forcément, la science sociale sera mieux informée demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. En attendant, qu'il nous soit permis d'émettre ici quelques réflexions personnelles, que nous inspirent, tout à la fois, et le spectacle des faits contemporains, et l'analyse des principales théories dont ils ont été l'occasion. Si l'avenir nous contredit sur certains points, nous aurons du moins la satisfaction d'avoir contribué à éclaircir dans ce problème la confusion des données fournies par les événements.

On a cru, il y a quelques années, que les syndicats ouvriers étaient destinés à évoluer vers la forme des trade-unions anglaises, qu'ils deviendraient des corporations largement ouvertes, groupant des travailleurs sélectionnés et capables de traiter *les affaires du travail*. Rien n'indique, à l'heure actuelle, qu'un

(1) Bien que la *Science sociale* ait publié des articles où se trouvent énoncées des opinions un peu différentes de celles de M. Sorel, nous croyons devoir mettre aussi sous les yeux de nos lecteurs cette étude documentée, écrite par un homme qui connaît depuis longtemps les questions ouvrières. Sur le chapitre des grèves, la science en est encore aux constatations, et non aux conclusions. C'est ce qui justifie, pour le moment, la diversité des hypothèses.

(*Note de la rédaction.*)

pareil régime doive s'établir en France; tout semble plutôt indiquer que les organisations ouvrières sont destinées à rester sous l'influence des agitateurs politiques. Il ne semble pas, non plus, qu'en Allemagne les syndicats parviennent à se *neutraliser*, suivant l'expression de nos voisins.

Je ne crois pas que l'on puisse arriver à faire une étude approfondie et scientifique des Unions ouvrières si l'on n'a, tout d'abord, rigoureusement déterminé les véritables caractères des grèves et les systèmes de sentiments et d'idées qui s'y rattachent.

D'après une opinion assez répandue, les grèves seraient des aspects particuliers du phénomène de la concurrence des producteurs. Des ouvriers cessent de travailler dans un atelier dont les conditions ne leur conviennent pas, exactement comme des capitalistes vendent à la Bourse les titres d'un affaire industrielle dont l'avenir leur inspire des inquiétudes. Lorsque le fait se produit sur une grande échelle, affectant soit des fabriques similaires, soit un groupe financier, il en résulte une petite crise, provenant de ce que des actes habituellement éparpillés se trouvent concentrés en un champ étroit et sur une courte durée. Des crises de ce genre sont inévitables. Il est conforme aux lois de notre esprit que, de temps à autre, des tendances communes se fassent jour parmi des hommes ayant des préoccupations analogues et qu'il y ait des époques de mécontentement général (1). Cette observation a conduit le plus grand nombre des économistes à considérer les grèves comme des phénomènes normaux, inévitables et par conséquent légitimes.

De l'économie cette théorie est passée dans le droit (2) : « S'il est facultatif, dit-on, à un ouvrier de demander une hausse de salaire ou de donner congé, pourquoi la même faculté ne serait-elle pas acquise à plusieurs? Pourquoi pas à tous les ouvriers d'un même atelier, d'une même corporation, d'une même ville? Com-

(1) M. V. Pareto estime que l'origine de toutes les crises doit être cherchée dans les lois de l'esprit. *Cours d'économie politique professé à l'Université de Lausanne*, t. II, p. 279. Rouge, éditeur. Lausanne, 1897.

(2) Proudhon. *De la Capacité politique des classes ouvrières*, p. 336.

ment ce qui est licite venant d'un seul serait-il coupable venant d'une multitude? » M. E. Olivier raisonnait ainsi dans son rapport sur la loi de 1864 (1); et Proudhon lui répondait : « Vous demandez en quoi la coalition diffère logiquement et juridiquement de l'unité? C'est que la coalition est collectivité et qu'à ce titre elle est destructive de la concurrence, alors que l'action d'un seul est impuissante. »

Presque partout les législateurs ont interdit, sous la menace de peines sévères, la formation d'ententes ayant une certaine étendue. Il leur a fallu donner une assez grande liberté aux commerçants pour s'associer, parce que la centralisation des capitaux est une nécessité absolue pour les grandes affaires ; mais toutes les sociétés qui n'ont pas un but lucratif sont considérées comme dangereuses en France et soumises à un régime de police. Pendant longtemps même on a cru qu'il fallait exercer une surveillance administrative sur les sociétés commerciales anonymes, parce qu'elles sont susceptibles de prendre un développement très considérable et d'acquérir des richesses assez importantes pour devenir des forces dans l'État; aussi ne leur permettait-on de se former qu'avec l'autorisation du gouvernement, et celui-ci avait-il des commissaires chargés de suivre leurs opérations.

Les syndicats agricoles, qui rendent tant de services, ne sont pas sans causer quelques inquiétudes à beaucoup de personnes (2) ; il est certain qu'en 1884 il y aurait eu une forte opposition contre la loi qui les a autorisés, si l'on avait pu soupçonner leurs succès futurs.

Depuis 1852 les concessionnaires de mines ne peuvent se grouper, ni se vendre entre eux leurs concessions; et cette règle est d'autant plus remarquable que le morcellement des mines ne saurait être considéré comme avantageux; l'intérêt économique ne saurait donc être invoqué en faveur de cette loi. Nous aurons souvent à revenir sur l'article 419 du Code pénal, qui punit les coa-

(1) Un professeur de statistique de l'Université de Sienne, M. Virgilii, qui a publié il y a quelques années un livre intitulé : « *Lo Sciopero nella vita moderna* », reproduit aussi ce sophisme (p. 45).

(2) Cf. Andler. *Le rôle social des coopératives* (*Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1900, p. 494).

litions entre détenteurs d'une même marchandise tendant à ne la vendre qu'à un certain prix.

Les raisons d'être de cette législation sont fort complexes et fort anciennes; l'illégitimité des coalitions avait fini par devenir une de ces prétendues vérités de bon sens que les juristes acceptent comme des données de la conscience populaire, sans en examiner l'origine. Les gouvernements royaux, antérieurs à 1789, avaient considéré comme très essentiel de ruiner toutes les corporations qui gênaient leur arbitraire et qui faisaient obstacle au progrès des nouvelles institutions que désiraient les hommes instruits. Rousseau donna une théorie de l'État qui sembla justifier cette politique anticorporative et qui eut une influence énorme sur notre droit public depuis la Révolution. Il soutint que la volonté générale ne peut se dégager que si les citoyens sont tous des unités isolées, de telle sorte qu'il puisse s'établir une moyenne exacte entre toutes les opinions. « Quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres et particulière par rapport à l'État; il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses et le résultat moins général (1). » La théorie de Rousseau n'a rien de juridique; elle a plutôt une apparence mathématique et elle se rapporte aux conditions dans lesquelles la combinaison d'actions individuelles nombreuses se reflète dans le mouvement social : c'est ce point qu'il nous faut examiner de plus près.

Si l'on suppose des forces, à peu près indépendantes les unes des autres, dirigées par des causes très diverses et en concurrence indéfinie, leur entre-croisement sera tel qu'il ne sera plus possible de distinguer l'effet d'aucune d'elles. « Dans l'histoire, dit F. Engels (2), les acteurs sont des hommes doués de conscience

(1) J.-J. Rousseau. *Contrat social*, liv. II, chap. 3.

(2) F. Engels. *L. Feuerbach* : traduit dans l'*Ère nouvelle*, mai 1894, p. 14. Cet article, qui parut en allemand en 1886, a été fait, en partie, au moyen d'un manuscrit inédit de Marx rédigé en 1846 sur Stirner, Strauss, Bauer et Feuerbach. Ce manuscrit existe dans les papiers d'Engels; on argue de ce qu'il manque quelques

et poursuivant des buts déterminés : rien ne se fait sans conscience, sans but voulu... Nonobstant les buts consciemment poursuivis par les individus, c'est le *hasard* qui paraît régner dans les phénomènes..... L'enchevêtrement des innombrables volontés et actions individuelles crée un état de choses qui est, de tous points, analogue à celui qui règne dans la nature inconsciente. » Le monde semble livré au hasard ; mais quand on examine l'ensemble, on y trouve quelque chose de mécanique, analogue à ce qu'on trouve dans la nature physique.

S'il en est ainsi, il devient possible de concevoir une science organique, étudiant ces ensembles ou ce qui est *essentiel* dans ces ensembles; on peut parler des *lois* qui gouvernent le monde social et admettre, avec Hegel, qu'il est soumis à une sorte de *gravitation* (1); le hasard individuel ne nous intéresse plus; c'est la *nécessité*, se révélant (approximativement) dans l'ensemble, qui devient objet de science ; ce qui est *essentiel est rationnel* (2). Toutes les écoles hégéliennes ont été largement imbues de cette doctrine. « Les rapports sociaux, écrit Lassalle (3), c'est l'antique chaîne d'Orphée, dont les anciens disaient déjà qu'elle rattachait et reliait, d'une manière indissoluble, tout ce qui existe. Cette ancienne chaîne orphique porte encore, dans notre monde commercial, le nom que lui ont donné les anciens philosophes ; on la nomme encore *conjoncture*. »

Nos pères étaient persuadés que le législateur doit prendre modèle sur la nature; ce qui est parfaitement régulier et qui est soumis complètement aux investigations scientifiques est aussi ce qu'il y a de plus divin dans la nature ; par suite, le législateur

feuillets pour ne pas le publier, malgré le grand intérêt que présente ce livre pour l'histoire des idées contemporaines, sorties de l'école hégélienne.

(1) Ch. Audler, *Les origines du socialisme d'État en Allemagne*, p. 149 et p. 179 (Alcan, éditeur, Paris, 1897). — M. Audler observe, très justement, que chez Montesquieu la notion de *loi sociale* prête à l'équivoque (p. 143 ; chez le brillant et paradoxal écrivain du XVIII^e siècle, il ne semble pas, en effet, que cette notion ait été fondée sur une construction sociologique bien déterminée.

(2) Lorsque les hégéliens disaient que ce qui est réel est rationnel, ils parlaient de la réalité essentielle (*Wirklichkeit*) et affirmaient qu'elle peut donner lieu à une science.

(3) Lassalle. *Capital et travail*, p. 83 traduction Monti; Kistmaeckers, éditeur, Bruxelles, 1881).

doit conformer ses règles artificielles à ces règles fondamentales. Si donc il existe des lois de gravitation dans l'économie, le législateur, loin de chercher à combattre leurs effets, agit sagement en faisant disparaître les obstacles qui s'opposent à leur libre développement.

Puisque l'ordre des phénomènes économiques, conformes à la loi de gravitation, ne peut se produire, d'une manière certaine, que si les volontés humaines sont indépendantes les unes des autres, il en résulte que tout concert vient troubler les formes naturelles, qu'il est une révolte contre l'harmonie scientifique et qu'il doit être interdit par une législation soucieuse d'introduire les principes rationnels dans le monde (1).

## II

Bien peu de personnes sont encore sensibles, aujourd'hui, aux théories métaphysiques du XVIIIe siècle sur la *nature* et disposées à sacrifier les idées de justice aux nécessités de la beauté des raisonnements scientifiques (2). Mais la régularité sociale intéresse aussi la justice et, en fait, la thèse que j'ai examinée plus haut a été rarement présentée à l'état parfaitement pur. Il n'y aurait pas de société civile possible si nous ne pouvions compter, dans nos relations avec nos semblables, sur un certain degré de confiance et d'espérance raisonnables. La théorie du quasi-contrat est fondée sur ce que les relations qui existent entre les hommes, en dehors des conventions expresses, sont normalement celles qui se produisent entre gens qui n'abusent pas de la confiance d'autrui et qui peuvent légitimement espérer que toute erreur sera réparée. Pour justifier l'article 1382 sur le quasi-délit, on

(1) Cette idée se retrouve chez tous les auteurs du XVIIIe siècle, qui ne faisaient, d'ailleurs, que reprendre (sous des formes littéraires neuves) des conceptions bien antiques!

(2) On trouverait aujourd'hui plutôt les hommes éclairés disposés à penser, comme Lassalle, que le rôle de l'État est de rompre cette *nécessité naturelle* lorsque cela est possible, de manière à introduire de la liberté dans le *règne humain*, qui pourrait s'opposer ainsi au *règne de la nature*.

ne fait pas de suppositions différentes de celles-ci : le législateur veut que l'espérance et la confiance raisonnables, que chacun de nous doit concevoir, ne soient pas troublées par des actes de malveillance, ou par des sottises manifestes de nos concitoyens. Si on a, il y a dix ans, posé des règles nouvelles relatives à la rupture du contrat de travail, c'est qu'on a voulu que l'ouvrier ne fût pas exposé à un renvoi brusque, contraire aux espérances qu'il pouvait légitimement concevoir; on a voulu lui donner une garantie analogue à celle que possède l'entrepreneur de travaux en vertu de l'article 1794 (1) et on a prescrit que le juge tiendrait compte des usages reçus dans la localité et dans le métier.

Maintenir les hommes dans une certaine moyenne d'activité, les empêcher d'user trop complètement de certains avantages accidentels, éviter les anomalies trop choquantes qui résultent de l'application littérale d'aucune règle (2), — tout cela, c'est conserver l'ordre juridique, bien autrement important que l'ordre imaginé par les théoriciens des lois sociologiques. Il faut laisser aux juges une large appréciation des limites raisonnables dans lesquelles l'activité peut se mouvoir suivant l'état des mœurs du pays. L'intervention du législateur est généralement assez malheureuse quand il prétend imposer des limites autres que celles que les mœurs reconnaissent; le mieux pour lui est de s'abstenir et de donner aux Cours supérieures assez d'autorité pour que leurs décisions servent de *normes* aux pratiques de tous les tribunaux.

La question n'offre vraiment aucune difficulté quand elle est maintenue sur le terrain du droit civil; mais de tout temps on l'a compliquée en assimilant certains abus à des délits. Il est facile de voir que, depuis pas mal d'années déjà, il se fait un travail dans les esprits en vue de faire disparaître ces assimilations, qui choquent de plus en plus notre conscience juridique affinée. Ainsi, par exemple, on applique fort rarement l'article

(1) Le maître peut rompre le contrat conclu pour faire une œuvre déterminée, mais en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.

(2) Les lois pénales anglaises rappellent souvent que les règles ne doivent être appliquées que dans une mesure raisonnable.

419 dirigé contre les accapareurs (1). Ce n'est guère qu'après quelque désastre que la justice semble se réveiller tout d'un coup; M. Pareto, parlant du *corner* du cuivre qui aboutit à la ruine de l'ancien Comptoir d'escompte, dit (2) : « Tous les journaux en parlaient; mais ses auteurs n'ont été poursuivis qu'après la déconfiture de leur entreprise. Dans ces conditions-là, s'acharner après les vaincus ne sert de rien. »

Il n'y a pas là un fait aussi anormal et illogique que le croit M. Pareto; il existe, en effet, des actes que le Code réputé seulement délictueux au cas où leur auteur tombe en déconfiture : ainsi est banqueroutier simple tout failli (3) qui a fait des dépenses excessives pour son train de maison, qui s'est livré à des opérations fictives à la Bourse, qui a émis du papier de circulation ou acheté pour revendre en dessous des cours, en vue de retarder sa chute. Le législateur a voulu frapper l'imprudence et la légèreté qui ont amené de grosses pertes pour des gens qui avaient cru le négociant solvable. Sans confiance le commerce est impossible; et quand des hommes sont assez peu scrupuleux pour commettre des actes qui font perdre la confiance raisonnable que vendeurs et acheteurs doivent avoir les uns dans les autres, ils troublent l'ordre général d'une manière profonde; et il peut arriver qu'il soit bon de leur imposer une peine afflictive.

On comprend aussi que, dans certaines circonstances, l'homicide par imprudence (4) puisse être frappé de la même manière, parce qu'il ne faut pas que des gens étourdis se fassent un jeu de

(1) En 1848, on poursuivit pour coalition les fabricants de Saint-Étienne qui s'étaient entendus pour faire un règlement commun relatif aux modes de paiement et aux crédits; les marchands parisiens les dénoncèrent et obtinrent gain de cause. (L. Reybaud. *Études sur le régime des manufactures. Condition des ouvriers en soie*, p. 231.)

M. Bontoux fait observer qu'on lui appliqua l'article 419 pour les opérations faites par *l'Union générale* sur ses propres titres, tandis que, pour le *Crédit provincial* et la *Banque de Lyon et de la Loire*, on décida que les actions des sociétés financières ne sont ni des marchandises, ni des fonds publics. (*L'Union générale*, p. 188-194)

(2) Pareto. *Op. cit.*, t. II, p. 270.

(3) Article 585 du Code de commerce.

(4) Il est à remarquer que le maximum de deux ans de prison prévu par l'article 402 pour la banqueroute simple est le même que celui qu'édicte l'article 319 pour l'homicide par imprudence.

la sécurité des autres. Une peine est encore nécessaire pour assurer l'exécution des règlements relatifs aux chemins de fer et aux mines. Mais dans tous ces cas on ne trouve pas de véritables éléments criminels; c'est le *résultat malheureux* qui provoque seul l'intervention du juge et qui sert à déterminer la gravité de l'imprudence commise.

Dans la pratique, les règles relatives à la banqueroute simple sont tombées en désuétude; l'évolution de la conscience juridique nous a amenés à comprendre qu'il y a quelque chose de choquant dans l'emploi de l'appareil de répression (1) pour atteindre des actes qui ont, à un si haut degré, le caractère de conflits d'intérêt privé (2). C'est pour la même raison que nous ne comprenons plus qu'on puisse emprisonner les débiteurs pour dettes, encore que cet emprisonnement eût paru jadis justifié pour amener la régularité du commerce. Si la contrainte par corps a été conservée pour les dommages-intérêts prononcés à la suite de jugements criminels (3), c'est que la réparation civile est un des éléments les plus essentiels du droit pénal.

Il n'est donc pas très étonnant que l'application de l'article 419 ait été souvent limitée aux cas où les coalitions aboutissent à des déconfitures et qu'il tende finalement à devenir une simple curiosité juridique. Les articles relatifs aux coalitions ouvrières ont été, pour la même raison, considérés comme constituant un empiètement de la juridiction correctionnelle sur les contestations de droit privé et, en 1864, M. E. Olivier pouvait dire que tout un atelier avait aussi bien le droit d'abandonner le travail qu'un ouvrier isolé.

(1) L'ancien droit punissait seulement la banqueroute frauduleuse, qu'il assimilait au vol grave (Mugart de Vouglans. *Institutes au droit criminel*, p. 601).

(2) Il y a quelques années, on a prétendu assimiler à l'escroquerie l'emploi du papier de circulation, qui semble bien avoir pour effet de « persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire » (article 405). Cette théorie n'a pas été reçue.

(3) Loi du 22 juilet 1867, articles 3, 4, 5.

## III

On peut observer d'une manière plus générale que certains actes sont punis comme délits, parce que le gouvernement défend certaines pratiques dans un intérêt d'ordre public ou de bien général, ou encore parce qu'il prétend imposer à la société un mouvement dans un sens déterminé. Les anciens juristes savaient parfaitement distinguer les crimes et les violations des ordres; mais beaucoup de modernes ont confondu ces deux classes de faits et prétendent réduire tout le droit pénal à une police défensive de l'État (1).

La réglementation des transactions se manifeste, sous une forme tout à fait rudimentaire, dans les arrêtés municipaux relatifs à la taxe du pain, aux bureaux de placement, aux tarifs des voitures et des portefaix; il s'agit d'empêcher la multiplicité de petits abus, d'autant plus regrettables qu'ils font souffrir des gens ayant souvent des ressources minimes ou des gens très pressés, qui seraient obligés de se laisser écorcher.

Les violations des règlements relatifs aux maisons de jeu, aux loteries, aux prêts sur gages (art. 410-411), ne sauraient être criminelles; car on ne pourrait comprendre alors comment le gouvernement pourrait les autoriser. Personne n'a jamais songé à considérer comme un délit les fautes que peuvent commettre les fournisseurs des armées de terre et de mer (2). Aujourd'hui, l'usure n'est plus assimilée au vol que par bien peu de personnes. A côté des causes qui entraînent forcément la qualification de

1 Ce qui est vraiment plaisant, c'est que des sociologistes nous aient apporté cette conclusion barbare comme le dernier mot de *leur science*. Depuis quand la science consiste-t-elle à mélanger ce qui était séparé, et à ramener l'esprit vers les formes grossières des civilisations primitives, dans lesquelles la conscience juridique n'est pas encore assez développée pour que l'idée d'un *vrai droit pénal* soit séparée de l'idée de *désobéissance?*

2 L'État s'est ici arrogé un pouvoir de correction scandaleux : on se rappelle l'étonnement qui se manifesta, il y a quelques années, lorsqu'un grand négociant parisien fut condamné parce qu'un sous-traitant avait présenté à la réception des bidons précédemment refusés et ensuite raccommodés.

banqueroutier simple, il y en a six autres prévues à l'article 586 du Code de commerce que le juge peut apprécier comme constitutives de délit; parmi elles il y en a qui sont de simples contraventions, comme le fait d'avoir omis certaines déclarations ou de ne pas s'être présenté aux syndics au jour fixé.

Proudhon, qui accepte la distinction sur laquelle j'insiste, soutient (1) que le Code de 1810 avait classé avec raison les coalitions parmi les actes délictueux par leur nature. Je crois qu'il se trompe; en effet les articles 414-416 sont placés entre deux dispositions fort curieuses : l'article 413 punit par l'amende et la confiscation l'exportation de marchandises fabriquées contrairement aux règlements qui fixent la qualité, la dimension et la nature de ce genre de travaux; l'article 417 prononce l'amende et la prison contre « quiconque, *dans la vue de nuire* à l'industrie française, aura fait passer en pays étranger les directeurs, commis ou ouvriers d'un établissement ». Ces deux articles sont inspirés par le plus pur esprit de colbertisme et on aura quelque peine à soutenir qu'ils visent des actes criminels.

Bien que le Code de 1810 ait souvent mêlé des choses bien disparates, il est manifeste que toutes ces mesures sont de même genre et que tous ces articles ne visent que des contraventions à la police que le gouvernement croit nécessaire pour sa politique industrielle. Il est fort regrettable qu'en 1864 on n'ait pas vu quel était le vrai caractère de la loi nouvelle à rédiger et qu'on ait fait figurer parmi les délits de grève les *manœuvres frauduleuses*, sans spécifier en quoi elles peuvent consister. Quand il s'agit de prononcer des dommages-intérêts, il faut laisser au juge civil la plus grande liberté, parce qu'il doit suivre dans sa jurisprudence le mouvement des mœurs : j'accepte, par exemple, que l'arrêt de Cassation du 29 juin 1887 (2) a pu admettre, avec la Cour de Toulouse, que le fait d'avoir cherché à désembaucher les ouvriers de l'usine Rességuier « au moyen de remises d'argent » constitue une manœuvre frauduleuse dont le juge civil doit ap-

(1) Proudhon. *Op. cit.*, p. 332. — Comme l'opinion de Proudhon est toujours une opinion grave en matière de droit ouvrier, il est nécessaire d'insister sur la question.

(2) Circulaire du *Musée social*, juillet 1898, p. 540.

précier les conséquences. Mais la question aurait eu un tout autre aspect s'il se fût agi de prononcer des peines. Le juge ne saurait se substituer au législateur pour déterminer ce que la *politique industrielle* du pays approuve ou condamne : ce serait le renversement de toute raison.

Dans ces dernières années on s'est beaucoup préoccupé des graves inconvénients qui pourraient résulter d'une grève d'employés de chemins de fer; les juristes du Sénat ont remis sur le chantier les articles 414 et 415, de manière à priver les employés de chemins de fer du droit de se coaliser : on a fait beaucoup de bruit autour de ce projet; on a beaucoup injurié les sénateurs qui l'ont soutenu et il n'a pas abouti. Il ne faut pas croire que l'échec de cette réforme soit dû, comme on l'a dit, à la peur que le gouvernement eut des révolutionnaires; il est dû seulement à ce qu'il était inutile; on a fait l'expérience d'une grève de chemins de fer et le gouvernement était parfaitement armé (1).

Depuis cette tentative de grève, les compagnies ont voulu prendre leurs précautions et faire entrer dans la pratique un principe nouveau qui pût leur fournir un moyen de coercition; chose curieuse, elles ont obtenu cela d'un *ministre radical socialiste!* Dans une série d'arrêtés qu'il a pris, *sur les propositions des compagnies,* pour réglementer le travail des ouvriers et employés du mouvement et de la traction, M. Baudin interdit aux agents, lorsque la durée légale de leur journée est finie, d' « *abandonner le service public qu'ils sont chargés d'assurer* (2) ». L'administration pourra, par application de cette doctrine, prendre en cas de conflit des arrêtés interdisant aux grévistes d'abandonner leur poste; et il est douteux que les tribunaux contestent la légalité de ces arrêtés.

(1) Le gouvernement n'eut pas besoin d'employer son arme suprême, l'appel des hommes qui, d'après la loi militaire, sont à la disposition du ministre. Il paraît cependant que les ordres d'appel avaient été remis aux chefs des grandes gares.

(2) La loi du 15 juillet 1845 n'avait prononcé de peine que contre le mécanicien et le conducteur qui abandonnent un train en marche et elle n'avait pas employé l'expression « *service public* » (art. 25). M. Baudin ne s'est probablement pas douté de l'importance de ses arrêtés; le syndicat des chemins de fer et les journaux socialistes n'y ont vu que du bleu.

C'est par des procédés réglementaires de ce genre que l'on aurait dû déterminer les actes interdits aux grévistes par l'article 414 (1) : la Chambre aurait dû déléguer au Conseil d'État le soin de faire les règlements nécessaires; des définitions de ce genre ne peuvent être bien discutées dans une assemblée nombreuse; elles doivent être arrêtées dans des comités de spécialistes, placés auprès du gouvernement.

## IV

Nous sommes ainsi amenés à rapporter la législation sur les coalitions aux principes de la *politique industrielle* suivie par chaque gouvernement; ces principes ont été très changeants.

Jadis la grande préoccupation était d'empêcher la destruction de richesses péniblement accumulées; on dénonce encore parfois les grèves comme étant des causes de gaspillages énormes; dans les pays pauvres où éclatent souvent des conflits au moment des moissons, les gouvernements mettent l'armée à la disposition des fermiers pour sauver la récolte; chez nous, quand une grève se produit dans une mine, le préfet réquisitionne des ouvriers pour en assurer l'entretien et l'assèchement.

A une époque où les capitaux étaient rares et l'intérêt de l'argent énorme, l'arrêt d'une fabrique compromettait parfois un long avenir; la mauvaise volonté des ouvriers était alors un facteur très important dont il fallait tenir compte; les profits pouvaient, à la suite d'une légère augmentation de salaires, devenir tellement faibles que toute accumulation capitaliste fût arrêtée. Le progrès industriel semblait incompatible avec les revendications ouvrières.

Aujourd'hui, beaucoup des considérations anciennes ont perdu de leur valeur; tout le monde désire que la situation matérielle et morale de la classe ouvrière s'améliore; si jadis des hommes d'État (2) ont pu croire que l'intérêt public exige l'écrasement

(1) La loi anglaise de 1875, plus sage que la nôtre, a déterminé quels sont les actes interdits.

(2) « La surcharge des taxes n'est pas un incident, mais un principe. Ainsi en Hol-

des classes ouvrières, aujourd'hui on comprend, dans tous les partis, que leur avilissement constitue un danger, contre lequel il faut prendre toutes les mesures de salut public. C'est pourquoi, en Angleterre et en Amérique, les réclamations des travailleurs trouvent si souvent de l'écho dans les classes riches (1). On n'est plus aussi inquiet qu'autrefois sur la possibilité de trouver des capitaux et d'assurer le progrès. Trois grandes classes de questions se présentent aujourd'hui à propos de grèves :

1° Certains conflits n'intéressent qu'une seule localité. Tels sont ceux qui naissent dans l'industrie du bâtiment; les propriétaires d'immeubles peuvent se trouver un peu lésés, mais les conséquences d'ordre général sont, d'ordinaire, imperceptibles. Les économistes ne sont pas de très farouches défenseurs de la *rente foncière;* il leur semble assez fâcheux que certaines personnes profitent si largement et sans aucune peine des transformations urbaines. « Quand on crée de magnifiques capitales aux frais des contribuables, dit M. Pareto (2), il y a lieu de se demander quelle utilité ceux-ci retirent de la plus-value qu'acquièrent les terrains dans ces villes ». A l'heure actuelle, il semble assez naturel que les ouvriers du bâtiment prennent leur part de cette aubaine, sous forme d'augmentation des salaires. — Souvent aussi des intermédiaires, profitant des vieilles habitudes de division du travail, exploitent à la fois les commerçants et leurs ouvriers : les réclamations de ceux-ci peuvent ne pas faire de tort à la population, mais seulement à quelques groupes peu importants et peu intéressants.

2° Il y a des coalitions dont le succès pourrait avoir pour résultat de rendre la concurrence impossible aux patrons, dont l'industrie a déjà besoin d'une sérieuse protection douanière. Si, pour permettre aux chefs d'industrie de recueillir des profits, on

lande où ce système a d'abord été inauguré, le grand patriote de Witt l'a-t-il exalté dans les *Maximes*, comme le plus propre à rendre le salarié soumis, frugal, industrieux. » (Marx. *Capital*, p. 338, col. 2.)

(1) Cf. par exemple Vigouroux. *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 322-328. Il est rare qu'une grande grève réussisse aujourd'hui en Angleterre si elle n'a pas été accueillie favorablement par le grand public.

(2) Pareto. *Op. cit.*, t. II, p. 129.

met des taxes à l'importation, pourquoi ne calculerait-on pas ces taxes de manière à améliorer non seulement le profit, mais aussi le salaire? Plusieurs fois on a déjà soutenu que le protectionnisme a pour résultat de soutenir le taux des salaires; des propositions ont été faites à la Chambre française pour intéresser les ouvriers au protectionnisme; il n'est pas douteux que le jour où les industriels comprendront mieux leurs intérêts, ils entreront dans cette voie et alors leur situation de faveur sera bien mieux assurée.

3° Mais quand il s'agit d'industries travaillant en partie pour l'exportation, lorsque la concurrence doit se produire sur le marché universel, alors la question devient tout autre. Pendant longtemps, l'Angleterre s'est crue au-dessus de tout danger, parce que le relèvement des salaires et la réduction de la durée du travail se produisaient chez elle en même temps que des inventions imprévues bouleversaient l'outillage et que de très larges débouchés s'ouvraient à son commerce. Aujourd'hui l'Angleterre n'a plus sur les autres pays, au point de vue technique, l'énorme avance qu'elle possédait jadis; il n'y a aucune raison pour que les inventions importantes continuent à se produire chez elle plutôt qu'en Allemagne; la dernière grève des mécaniciens a eu pour résultat de montrer que la concurrence pouvait être portée dans l'Angleterre même; et il ne semble pas que d'ici longtemps ce pays se relève des conséquences de cette grande grève (1).

Dans l'intérieur d'un même pays, les diverses régions se faisant concurrence, les mêmes phénomènes se produisent; il arrive qu'une ville peut être ruinée au profit d'une autre (2). Enfin les capitaux se transportent très facilement vers les régions où ils trouvent une rémunération un peu élevée; ils abandonnent sans

(1) L'importation des machines américaines en Grande-Bretagne n'avait pas atteint 4 millions de francs avant 1897; elle a doublé et s'est maintenue aux environs de 8 millions. — Lire sur la concurrence faite par l'Amérique à l'Angleterre un très important article publié par M. E. Biard, ingénieur du matériel des chemins de fer de l'Est, dans le Bulletin de la Société d'encouragement du 30 avril 1900.

(2) Cf. dans les *Débats* du 30 août 1900 les observations que M. Normand, le grand constructeur du Havre, a exposées à ses ouvriers sur la décadence des ateliers de Rouen.

trop de regret les pays où la main-d'œuvre est chère et les classes ouvrières turbulentes, pour s'établir dans des pays où l'industrie sera longtemps tranquille et largement rémunératrice.

Il semble donc de plus en plus difficile que les hommes ayant la charge de veiller au progrès d'une nation, puissent se désintéresser des grandes coalitions; et en fait bien peu s'en désintéressent. La prospérité d'une région dépend aussi souvent d'une grève que d'une construction de chemin de fer : en un mot, l'intérêt public est ici en jeu et c'est lui, le plus souvent, qui occupe le premier rang; les intérêts privés passent au second.

## V

Beaucoup de théoriciens assimilent les coalitions à des associations ouvrières : celles-ci, ne pouvant s'entendre avec le patron sur les clauses du contrat de travail, abandonnent les ateliers et vont chercher des entrepreneurs qui leur accordent des conditions plus avantageuses. Mais cela ne se produit pas dans la pratique : les ouvriers ne sont pas organisés et ils ne mettent pas plusieurs patrons en concurrence; *ils prétendent rester dans l'atelier* et forcer l'industriel à accepter leurs conditions; rien de tout cela ne ressemble aux phénomènes normaux de l'économie politique.

Le plus souvent, la grève est déclarée quand l'usine a de fortes commandes, quand on suppose que tout arrêt un peu prolongé peut amener de grandes pertes; si les administrations publiques, pour lesquelles se font des travaux, accordent des délais, les journaux avancés crient à la trahison. C'est que, le plus souvent, la grève est une *guerre de primitifs,* pleine d'embûches, dans laquelle la ruse joue un grand rôle.

C'est parce que les grèves sont ainsi des actions de guerre que Proudhon, très préoccupé de l'éducation juridique du peuple, ne les admettait pas. Parlant des coalitions des mineurs de la Loire de 1845, il dit (1) : « Pour donner à leur coalition une apparence de

(1) Proudhon. *Op. cit.*, p. 325.

droit, ils auraient dû préalablement *se former en compagnies ouvrières pour l'extraction des minerais*... Sans cette condition, lesdits ouvriers ne pouvaient être regardés que comme une multitude de perturbateurs, qu'aucune forme légale ne protégeait contre les présomptions de la justice... (1). Dans ces luttes..., des intérêts d'un ordre plus élevé se trouvent en jeu, je veux dire la *réalisation du droit dans le corps social,* manifestée par l'observation des formes légales, et le progrès des mœurs qui ne permet pas que la violence, eût-elle cent fois raison, l'emporte sur la loi, celle-ci ne servît-elle que de palliatif à la fraude. » Et il écrit plus loin (2) : « Toute transaction commerciale accomplie par l'un des contractants sous l'empire de la contrainte n'est autre chose qu'une extorsion... Toute concession obtenue sous l'influence (des coalitions) est abusive et nulle de soi. »

Je sais bien que, suivant beaucoup d'auteurs (et des plus estimés), la violence n'existe que dans les formes primitives des grèves et que, sous une législation libérale, on arrive à des conflits pacifiques (3). J'avoue ne pas avoir une grande confiance dans cette évolution, qui me semble être plutôt fondée sur des idées théoriques que sur des faits observés.

M. Virgilii, qui a pu observer en Italie des formes tout à fait sauvages de la lutte sociale, insiste beaucoup (4) sur les violences qui se produisent un peu partout quand la grève est importante; il se réfère d'ailleurs à l'opinion que MM. Lombroso et Laschi ont émise (5) sur les relations qui existent entre les coalitions et le crime politique. « Pour celui qui considère leur rapide propagation dans une très large zone et d'un métier à un autre, la forme tumultueuse, souvent brutale et sanguinaire même avec laquelle

(1) Proudhon. *Op. cit.*, p. 326.

(2) Proudhon. *Op. cit.*, p. 335.

(3) Poreto. *Op. cit.*, t. II, p. 142.

(4) Virgilii. *Op cit.*, p. 113-122. — Il signale notamment les impulsions des foules et l'influence des meneurs. Il ne semble pas avoir une grande confiance dans la valeur de ceux-ci : « ne pouvant supporter aucune discipline, négligents, distraits, voyant dans tout supérieur un tyran, ayant une haine instinctive pour tout ce qui se rapporte à l'ordre, au devoir. » (p. 35). Il fait aussi un tableau assez noir du contremaître italien.

(5) Lombroso et Laschi, *Le crime politique*, t. I, p. 266 (trad. franç., Alcan, éditeur).

elles se produisent contre les classes gouvernantes, le trouble de l'organisation politique qu'elles engendrent, il est impossible de ne pas les compter parmi les facteurs du crime politique (1). »

En Amérique, les grèves revêtent souvent l'aspect de petites guerres civiles (2); « l'émeute accompagne si souvent la grève des chemins de fer] que l'avocat qui défend Arthur devant le juge Jenkins (3) ne peut citer qu'un seul cas de grève pacifique, celle du Lehigh Valley en 1893 »; mais il y avait eu des désordres concomitants puisque les dégâts s'élevèrent à près de 400.000 francs. Le magistrat déclara, dans son arrêt : « Il est oiseux de parler de grève n'ayant pas été accompagnée de troubles; cela ne s'est jamais produit. » Que ces désordres ne soient pas le fait des syndiqués, il importe assez peu pour le magistrat chargé de maintenir l'ordre; le fait de cette irradiation nous apprend qu'il y a une grande affinité entre les sentiments que provoquent les grandes grèves, et les instincts de révolte latents dans les masses.

Les Cours d'équité américaines interviennent très fréquemment dans les grèves pour restreindre ou même supprimer la liberté d'action des ouvriers (4); c'est qu'elles estiment que la grève conduit normalement — soit les grévistes, soit les masses dangereuses qui encombrent les villes — à commettre des actes délictueux (5). Il est donc naturel qu'autrefois, dans tous les pays, on ait considéré les coalitions ouvrières comme des rudiments de guerre civile et qu'on les ait sévèrement réprimées. Si aujourd'hui les

(1) Ces deux auteurs ne sont pas systématiquement opposés aux grévistes italiens : et disent, en effet, dans la même page : « Quand on voit des milliers de campagnards contraints de vivre de maïs pourri, sans que pendant longtemps on ait pensé au moyen d'améliorer leur sort et, lorsqu'on y a pensé, sans qu'il se soit trouvé personne pour le mettre à exécution,... quand on pense qu'aux portes de nos deux plus grandes villes nous avons la *malaria*, on doit convenir que, si le paysan proteste par des démonstrations et des grèves, la responsabilité retombe sur qui n'a su pourvoir à rien. »

(2) Circulaire du *Musée social*, avril 1899, p. 198, col. 1.

(3) Affaire du *Toledo, Ann Arbor and North Michigan railway*, en 1895.

(4) Sur les *injonctions*, voir la circulaire du *Musée social*, citée p. 198-202, et Vigouroux, *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 306-310. Ces *injonctions* rappellent tout à fait les arrêts de nos anciens Parlements intervenant au nom des principes généraux de l'administration.

(5) « La violence des grévistes et les procédés auxquels ils avaient recours légitiment, sauf dans le cas du Northern pacific, les jugements des Cours d'équité. » (Circulaire citée, p. 202, col. 1.)

idées ont changé, c'est que les mœurs se sont beaucoup adoucies; mais les tribunaux continuent à considérer comme étant particulièrement dangereux les délits commis par les grévistes; les grèves sont des circonstances très aggravantes dans la pratique correctionnelle.

En Angleterre on ne trouve plus guère ces violences qui, il y a un petit nombre d'années encore, épouvantaient les gens paisibles; mais il ne faut pas juger la qualité des sentiments par l'intensité des manifestations extérieures; peut-être les sentiments des grévistes actuels ne diffèrent-ils pas beaucoup de ceux des anciens luddistes. A l'heure actuelle, on ne pratique plus, nulle part, en Angleterre ou en France, la justice tumultuaire; on ne pend plus les criminels à la suite d'une procédure sommaire, à la manière des *lyncheurs* américains; mais quand il se produit un grand crime, la grande majorité de la population éprouve des sentiments qui ne sont pas bien éloignés de ceux des *lyncheurs*. (Il ne faut pas, d'ailleurs, trop déplorer ces manifestations bruyantes; car le jour où l'horreur pour le criminel aura fait place à une sensiblerie compatissante, l'idée de justice sera bien malade.)

M. de Rousiers (1) reconnaît le caractère fondamental que je trouve dans les grèves : « Même débarrassée de tous les désordres qui viennent s'y joindre, la grève tend à développer l'*antagonisme des classes :* elle laisse après elle de mauvais souvenirs..... Il fallait passer de la *période guerrière* à la période diplomatique, substituer au refus collectif de travail le contrat collectif de travail. » De son côté, Marx avait signalé dans les coalitions la forme rudimentaire de la lutte des classes et de la tendance révolutionnaire (2).

Les ouvriers révolutionnaires sont tous d'ardents partisans de la *grève générale ;* ils savent que les révolutions politiques s'arrêtent au point où les politiciens croient avoir intérêt à les arrêter;

(1) De Rousiers. *Le trade-unionisme en Angleterre*, p. 10.

(2) Marx. *Misère de la philosophie*, p. 241 (Giard et Brière, Paris, 1896). Les socialdémocrates allemands sont fort embarrassés parfois pour concilier ces idées de Marx avec leur pratique et avec leur hostilité pour les grèves. Cependant M. Kautsky a cru devoir, en 1896, critiquer M. Deville qui n'attachait pas assez d'importance aux grèves. (Circulaire du *Musée social*, juillet 1897, p. 315, col. 1.)

en sorte qu'elles se traduisent (pour une grande partie au moins) par l'exploitation des ressources de l'État au profit d'un groupe vainqueur. Les ouvriers prennent au sérieux l'idée de la révolution sociale et totale ; ils ne voudraient pas que les choses suivissent le même cours que dans les révolutions précédentes et que leur émancipation se bornât à quelques chiffons de papier imprimés, portant de belles proclamations au prolétariat.

Autant la révolution sociale apparaît comme une chose mystérieuse dans les écrits des théoriciens socialistes, autant elle est simple aux yeux des ouvriers. Ils imaginent un soulèvement général des métiers organisés, arrêtant la marche des affaires, réduisant à l'impuissance les forces de l'État et faisant disparaître toutes les administrations politiques. Cette conception est fondée sur l'expérience de toutes les révolutions ; dès qu'une autorité se montre impuissante durant quelques jours seulement, elle est balayée, quel que soit le respect dont elle eût été entourée jusque-là. Les ouvriers pensent qu'il ne resterait debout que leurs organisations professionnelles et ils croient que celles-ci, — une fois débarrassées des entraves de l'ancienne hiérarchie politique et devenues maîtresses de la production, — n'auraient plus à craindre d'être refoulées par les professionnels de la politique, portés au pouvoir par le hasard et armés des ressources que fournissent d'ordinaire aux jacobins arrivés les anciennes forces de la police.

Il ne faut donc pas s'étonner si la grève générale est si populaire parmi les ouvriers. Les hommes qui croient sincèrement que le jour de la victoire est proche et qu'ils pourront bientôt trôner dans des comités de salut public, ne veulent pas entendre parler de la grève générale ; ils montrent ainsi combien ils redoutent cette émancipation du prolétariat, dont ils parlent toujours. D'autres jacobins qui voient mieux les difficultés de la révolution et qui pensent utile de faire flèche de tout bois, ne se déclarent pas les adversaires de la grève générale, bien persuadés que les ouvriers sont trop mal organisés pour pouvoir exécuter leur programme et que le pouvoir ne pourra échapper aux hommes hardis qui savent s'emparer des hôtels de ville,

pendant que les masses se disputent, se battent ou chantent dans la rue. Enfin quelques enthousiastes, très sincèrement désireux de voir se réaliser la complète émancipation du prolétariat (comme M. Jaurès), vantent les bienfaits de la grève générale; mais ils sont peu nombreux dans les milieux d'origine bourgeoise. M. Sidney Webb disait (1) à M. Bourdeau que « la grève générale est une maladie de croissance, qu'elle avait hanté les ouvriers anglais vers le milieu de ce siècle, au temps du chartisme ».

Si l'idée de la grève générale a disparu en Angleterre, cela prouve que l'idée d'une révolution socialiste et prolétarienne, telle que la concevait Marx en 1847, a disparu aussi de ce pays. Dans le *Manifeste communiste*, Marx s'inspirait de ce qu'il voyait se produire de l'autre côté de la Manche : d'une part *une* grande Union ouvrière, qui semblait devoir embrasser sous une même direction tout le monde du travail, — d'autre part un mouvement démocratique dirigé par des agitateurs violents, faisant appel à la force brutale (2). Il pensait qu'on allait voir le prolétariat devenir la classe principale, c'est-à-dire celle en faveur de laquelle tout le gouvernement serait dirigé par les démocrates arrivés au pouvoir. Mais il pensait aussi que les démocrates ne pourraient diriger à leur gré le pays et que non seulement il leur faudrait *gouverner pour les pauvres*, comme avait dû le faire la Terreur en France, mais encore qu'ils seraient continuellement harcelés par les revendications ouvrières et finalement obligés à céder la place à des *pouvoirs organisés dans les ateliers de production*.

Comme le montre M. Bernstein (3), il y avait dans la conception de Marx un mélange (un peu confus) de tendances révolutionnaires (inspirées par les souvenirs de la Terreur) et d'utopies

(1) Circulaire du *Musée social*, juillet 1897, p. 318, col. 2, note.

(2) Engels appelle le parti chartiste « *le premier parti ouvrier* de notre époque » (*Devenir social*, mars 1897, p. 255); mais il ne faut pas se laisser duper par le mot *ouvrier*; en Allemagne, comme en Belgique et en Italie, le parti ouvrier est un parti formé d'ouvriers, mais gouverné par des bourgeois démocrates.

(3) Bernstein. *Socialisme théorique et social-démocratie pratique*, p. 47-63 (Stock, éditeur, Paris, 1900).

empruntées aux réformateurs français. Les ouvriers anglais devaient, naturellement, avoir des idées plus simples, et la grève générale, *expression matérielle de la révolte des producteurs*, devait rencontrer beaucoup de partisans.

Beaucoup des membres les plus ardents des syndicats français commencent à s'apercevoir qu'il ne serait pas facile d'organiser la grève générale. Au congrès de Tours, tenu en 1896, on déclara (1) qu'il fallait se borner à *propager l'idée*, et cette idée se réduit à encadrer les travailleurs dans des associations étrangères aux mouvements politiques. On tient à conserver la formule parce qu'elle traduit mieux qu'aucune autre la conception révolutionnaire : elle la traduit en faisant appel à des sentiments de révolte que les ouvriers connaissent bien, parce que c'est, en effet, sous la forme de grèves que se produisent matériellement toutes leurs révoltes contre l'organisation capitaliste. Les formules du *Manifeste* de 1847 : « La bourgeoisie produit avant tout ses propres fossoyeurs. Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », ont leur expression vivante dans les agitations grévistes, qui réunissent tout le monde du travail.

Quoi que l'on fasse et que l'on dise, l'idée révolutionnaire moderne a été formée en partant des grèves et, à son tour, elle redescend dans les grèves pour y reprendre une nouvelle vigueur. Il semble, donc, tout à fait utopique d'espérer une évolution de la grève vers la paix. Chaque grève n'est, *pour les ouvriers qui réfléchissent*, qu'une manifestation partielle de l'idée révolutionnaire de la *grève générale*.

Nous continuerons à analyser, dans un prochain article, le phénomène pratique et réel de la grève et à montrer comment, dans ce phénomène, les faits s'opposent au concept que s'en font généralement les théoriciens.

G. Sorel.

(*A suivre.*)

(1) Circulaire du *Musée social* déjà citée p. 314, col. 2.

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## V

### LA SOIE ET LA SOIERIE A LYON (1). LA FABRIQUE

La fabrique lyonnaise demeura longtemps un vestige du passé, ce que les naturalistes appellent *un organe témoin ;* elle perpétua, dans le siècle de la vapeur, de l'électricité, de la grande usine, le type suranné de la fabrique à bras collective.

Ce type est constitué, comme on sait, par un ensemble de petits ateliers principaux ou accessoires (2), approvisionnés de travail par un patron qui groupe la clientèle et fournit la matière première.

Le patron qui ne fabrique pas, mais fait fabriquer, porte à Lyon, par un léger abus de mot, le nom de *fabricant ;* le fabricant, au sens courant du terme, le directeur du petit atelier, est le *chef d'atelier.*

Cette organisation avec patron et chefs d'atelier peut encore s'étudier commodément, au foyer de rayonnement de l'industrie soyeuse, sur le plateau de la Croix-Rousse.

La Croix-Rousse n'est plus tout à fait Lyon : ce n'est même pas

(1) Voir les livraisons de mai, juin, août et septembre. — Une erreur de fait s'est glissée dans un de nos articles précédents (p. 128). La Guillotière ne fit partie du Dauphiné (département de l'Isère) que momentanément, et *pendant la Révolution.* Jusqu'alors elle avait constitué, comme elle constitue maintenant, une enclave lyonnaise en terre dauphinoise. Notre erreur, provenant d'une fausse interprétation d'un phrase d'un de nos devanciers, n'infirme en rien notre argumentation. Si la Guillotière et les Brotteaux ont subi de bonne heure, au point de vue politique, l'attraction de Lyon, au point de vue géographique, ce furent et ce sont des terres *dauphinoises.*

(2) Principaux à Lyon, généralement accessoires dans la région lyonnaise.

un faubourg; c'est un gros village suburbain (1) où tout le monde se connaît et s'épie, s'entr'aide et se jalouse. *Le canut*, le fils de paysans, devenu *apprenti*, *compagnon*, *chef d'atelier*, a acquis, sous l'influence du lieu et du travail antérieurs, du lieu et du travail actuels, une physionomie à part, lyonnaise dans la plupart de ses traits, et pourtant caractérisée par quelques *signes particuliers*. Grâce à Guignol, le *canut* est passé en légende, avec son jargon pittoresque, ironique et sententieux, sa bonhomie placide cachant un grand fonds de mysticisme ou d'illuminisme. Plus d'un détail *topique* trahit l'humble origine, les atavismes du chef d'atelier. A noter, par exemple, le dédain souvent déplorable du canut pour les lois élémentaires de l'hygiène. Beaucoup de métiers sont logés dans des *recoins* jamais ensoleillés et très insuffisamment aérés. Un architecte qui visitait les maisons ouvrières de la Croix-Rousse et du quartier Saint-Georges, l'ancien centre de la *canuserie*, exprimait son étonnement qu'en ce dernier quartier surtout, nombre de demeures eussent été construites sans qu'on eût tenu compte des métiers.

Mais une monographie de la Croix-Rousse sortirait de notre programme. Contentons-nous de quelques détails sur la dernière des grandes fabriques collectives de France.

Le chef d'atelier lyonnais n'est pas un *patron*, il n'a pas cette prétention, ni un simple ouvrier, et il s'en targue. C'est un *entrepreneur à façon*. Il reçoit du *fabricant* la matière prête à être tissée, la chaîne sur *chevilles*, la trame sur gros *roquets*. A lui ensuite de se débrouiller, d'organiser les métiers *qui toujours lui appartiennent*, et de livrer l'étoffe au prix convenu.

Si le nombre de ses métiers dépasse celui que peuvent mettre en œuvre les membres de sa famille, le chef d'atelier a recours, ou plutôt avait recours, car ceci est un peu de l'histoire ancienne, au compagnon qui venait tisser chez lui les pièces toutes montées, et touchait comme salaire la moitié du prix de façon. Enfin le chef d'atelier reçoit, disons mieux, recevait en son domicile des *apprentis*. Ceux-ci, dont la condition était réglée par

(1) Ce village, annexé à Lyon en 1773, en fut séparé en l'an VIII, et érigé en commune indépendante. La Croix-Rousse ne devint définitivement lyonnais qu'en 1852.

un contrat, devaient, pendant leur première année d'apprentissage, la totalité de leurs heures de travail à leur patron. Au bout d'un certain temps, ils pouvaient exiger une tâche, et le travail en sus de cette tâche leur était payé comme du travail de compagnon.

On retrouve en somme, dans le petit atelier de la Croix-Rousse, les trois grades caractéristiques des anciennes corporations : apprenti, compagnon et maître. Nous verrons que, pour l'industrie soyeuse, le grade de maître s'était dédoublé. Il y avait le maître ouvrier — le chef d'atelier actuel, — et le maître marchand — le fabricant. La Révolution, tout en libérant le travail, en mettant le compagnon sur le même pied nominalement que le chef d'atelier, laissa subsister presque intacte la hiérarchie traditionnelle dans la fabrique lyonnaise. Il fallut, pour l'ébranler, l'action autrement efficace d'une évolution lente et progressive, évolution à laquelle la Révolution n'a pas d'ailleurs été étrangère.

L'organisation « ancien régime » de la fabrique lyonnaise ne laissait pas que de présenter — c'est ce qui explique sa survie — pour le fabricant et pour le chef d'atelier, un certain nombre d'avantages précieux.

D'abord, en ce qui concerne le fabricant, elle diminuait ses frais généraux dont elle répartissait une partie entre l'ensemble des chefs d'ateliers. Elle le dotait d'un nombre infini de métiers, d'un contremaître compétent et responsable par groupe de 3 ou 5. Elle mettait à sa portée, sous sa main, un organisme d'une souplesse incomparable, capable de se prêter aux moindres caprices de la consommation. Elle lui permettait de changer aisément d'articles, d'exécuter tout ce qu'exige la mode la plus instable. Enfin, comme aucun contrat ne liait irrévocablement aux chefs d'ateliers le fabricant, elle garantissait à tout jamais ce dernier contre les risques de la production à perte ou de la surproduction.

Elle amenait d'autre part la formation d'ouvriers d'élite, doués de qualités exceptionnelles, les uns morales, les autres techniques. L'habitude de l'indépendance donne le culte de l'indépendance, la force d'endurance, l'amour de l'effort. L'autonomie,

remarquable pour leur état, dont jouissent depuis plusieurs générations les chefs d'ateliers de souche, est pour beaucoup dans cette fierté d'assez bon aloi qui caractérise la population ouvrière de la Croix-Rousse.

Illuminé, gréviste, socialiste, voire révolutionnaire, le tisseur lyonnais n'est jamais quémandeur; la bienfaisance privée, pour l'atteindre, doit prendre une forme très détournée, celle par exemple de la société de prévoyance ou du prêt sans intérêt.

En dehors de sa force morale, le *canut* de race venait au monde avec une force technique remarquable, avec des aptitudes très rares, les unes professionnelles, les autres légèrement extra-professionnelles.

Le métier à la Croix-Rousse était un meuble familial, qu'on se transmettait de père en fils, une propriété pour laquelle le possesseur éprouvait parfois cette affection violente que le mécanicien de carrière ressent pour *sa machine*. De l'amour du métier de famille au désir de le perfectionner, il n'y a qu'un pas. Le canut pur sang était le collaborateur né du constructeur de métier. Combien de transformations de l'outillage, y compris la fameuse Jacquard, sont dues aux réflexions, à la patience de tisseurs de génie!

D'ailleurs, une particularité de la fabrique de Lyon, c'est que, à l'inverse des fabriques rivales, Elberfeld, Zurich, Côme, qui ont une origine rurale, la « grande fabrique » est une institution strictement urbaine, localisée dès le début dans une ville d'*artistes*. Si les ouvriers lyonnais étaient parfois campagnards de naissance, ils ne devenaient chefs d'atelier qu'après avoir subi l'influence de l'ambiance. Les traditions de goût se transmettaient et s'affermissaient dans le petit atelier, autant que les traditions d'adresse. « Dans notre carrière, me disait un canut d'élite, un tisseur de *grand façonné*, on est apprenti toute sa vie; je le suis encore à soixante ans. »

Ce que produit l'effort accumulé de plusieurs générations d'hommes de goût qui jusqu'à soixante ans consentent à demeurer élèves, un rival de la fabrique de Lyon, un Anglais, va nous le dire.

Un chef d'atelier de Londres, consulté en 1835 (1) sur la cause de la supériorité des étoffes de Lyon, répondit sans hésiter : « La valeur artistique du Lyonnais. » « J'ai vu souvent, ajouta-t-il, un tisseur lyonnais cueillir, en se promenant, des fleurs et donner à leur arrangement les formes les plus attrayantes. J'ai vu des ouvriers suggérer à leur patron des idées sur l'amélioration des tissus, être eux-mêmes créateurs de nouveautés. » La valeur du chef d'atelier comme inventeur de motifs perd malheureusement de son importance aujourd'hui que la plupart des cabinets de dessin ont émigré à Paris, et que, grâce à la vogue croissante du *teint en pièces*, la science du teinturier se substitue de plus en plus à l'art du dessinateur.

Les avantages de la fabrique collective urbaine étaient, il faut l'avouer, compensés par de sérieux inconvénients. Le chef d'atelier qui était si libre et s'en faisait gloire, payait la rançon de sa chère liberté. S'il ne relevait de personne, personne n'était *chargé* de lui. Il épousait toutes les chances bonnes ou mauvaises de la fabrique, et Dieu sait si la soierie est une industrie *chanceuse!* Ses gains subissaient des fluctuations énormes. Pendant les périodes prospères, où chacun se jetait sur la *canuserie*, il faisait des journées merveilleuses, et arrivait vite à se rendre propriétaire de sa maison ou d'*un étage*. Mais ensuite, pendant les périodes difficiles, où l'industrie ne pouvait plus subvenir aux besoins de tous ceux qui en vivaient, il était réduit à des journées misérables, ou même ne trouvait plus du tout de travail.

En somme, les entrepreneurs à façon qu'étaient, que sont encore les chefs d'atelier lyonnais, ne possédaient pas la moindre garantie contre le chômage. Ils étaient sous ce rapport bien plus à plaindre que les ouvriers d'usine. Ceux-ci ne participent que de loin aux risques industriels ; ils sont gardés par leur patron même au prix de gros sacrifices, parce qu'ils sont connus de lui, qu'ils s'incorporent pour ainsi dire à l'usine, qu'il est parfois difficile de les réunir quand ils sont dispersés ; leur salaire offre un caractère de fixité et d'élasticité, toujours dans le sens de la

(1) Monfalcon, *Histoire des insurrections de Lyon* (1834), p. 17.

hausse. Le chef d'atelier lyonnais faisait partie d'un stock de forces disponibles, d'un *matériel volant* qu'on utilisait ou qu'on délaissait suivant les besoins (1).

Si ce chef d'atelier, après les années grasses, connaissait les années maigres, comment peindre les souffrances qui attendaient en saison maigre le pauvre compagnon? Le salaire de celui-ci se trouvait rogné par le prélèvement, non plus d'un seul, mais de deux patrons, le fabricant et le chef d'atelier. Le compagnon était pour le chef d'atelier ce que celui-ci était pour le fabricant, un *matériel volant*, rien de plus; il n'avait même pas, comme son patron direct, la force de résistance que donne la possession bien tranquille d'un toit.

Sans doute, les misères du compagnon eussent été moindres s'il fût toujours demeuré pour le chef d'atelier ce que voulait son nom, un *compagnon*, un commensal, l'ami des bons et des mauvais jours. Mais le défaut de permanence dans les engagements fut de bonne heure, dès le début de notre siècle, le fléau de la fabrique collective lyonnaise.

Parmi les compagnons, les uns, les capables, amassaient une petite somme et parvenaient à s'établir à leur compte; les autres, les *compagnons de carrière*, campagnards de mauvaise formation sociale ou simples gamins de Paris, devenaient des nomades qui, sitôt leur tâche terminée et soldée, en gaspillaient follement le salaire, et couraient de patron en patron.

Ces compagnons instables furent la cause principale de presque toutes les émeutes ouvrières de Lyon. C'est à eux qu'incombe surtout la responsabilité des terribles journées de 1831 et 1834 (2).

D'ailleurs, un vice capital de toute fabrique collective urbaine,

(1) Je me suis beaucoup servi, pour cette partie de mon travail, de deux articles parus en juin 1885, l'un dans le *Courrier de Lyon*, l'autre dans la *Réforme sociale*, ce dernier sous la signature de M. Charmettant.

(2) A côté des compagnons instables existaient alors à Lyon les *lanceurs*, enfants dont l'emploi était de lancer la trame formant motif sur la chaîne de certains façonnés. Ces lanceurs, comme leurs camarades apprentis, étaient des gamins de Paris sans éducation, aimant le bruit pour le bruit. Ils contribuèrent, presque inconsciemment, à la gravité des émeutes. (Cf. Monfalcon, *Histoire des insurrections lyonnaises*, p. 31.

vice que supporte, en définitive, autant l'ouvrier que le patron, c'est la cherté forcée de la main-d'œuvre. L'existence journalière à la grande ville, le logement, la nourriture, l'habillement, nécessitent pour les plus humbles des frais relativement considérables. Il faut en outre compter avec les distractions qui deviennent des besoins pour l'ouvrier, si laborieux qu'on le suppose, dont l'existence s'écoule à la porte des lieux de plaisir. Aussi bien, avec la vieille organisation de la fabrique lyonnaise, il arrivait souvent qu'un métier devait faire vivre deux personnes. Que l'on compare cette exigence aux avantages de l'usine mécanique où la même personne actionne deux métiers !

Malgré ses imperfections économiques et sociales, la fabrique collective lyonnaise était solide, plus solide qu'aucun organisme similaire. L'amour de l'indépendance dans la vieille république qu'est la cité lyonnaise était si intense, le besoin, pour la création rapide d'étoffes de luxe, d'une élite ouvrière sous la main du fabricant était si manifeste, que la transformation du travail amenée par la découverte de la vapeur et l'utilisation industrielle de la houille ne suffit pas, non plus que la grande Révolution, à atteindre la prospérité du petit atelier lyonnais. Celui-ci connut encore de beaux jours aux environs de 1860.

Hélas ! tous les beaux jours ont une fin. Il ne se fait plus d'apprentis à la Croix-Rousse. Le compagnon, après être devenu de plus en plus instable, a presque complètement disparu. On pourrait appliquer à la Croix-Rousse le mot dit à propos d'une bourgade soyeuse anglaise tuée par le passage de la fabrique collective à la grande usine : tous les ouvriers portent lunettes.

La disgrâce tardive du petit atelier lyonnais tient à l'entrée en ligne d'un certain nombre de causes, pas tout à fait récentes, mais dont l'action, d'abord insensible, a peu à peu révolutionné la soierie comme elle révolutionne le monde et qui gravitent autour des deux phénomènes fondamentaux de notre époque, le progrès de la science et le triomphe des idées démocratiques.

« Il se produit, dit M. N. Rondot (1), dans les sociétés actuelles,

(1) *Les Soies*, II, 434.

une transformation profonde et continue, lente et tranquille chez la plupart des peuples, moins lente et moins tranquille en France. »

La mise en culture, à l'ouest et à l'est de l'Europe, de terres vastes et fertiles, l'abaissement des frais de transport, les méthodes scientifiques inaugurées en agriculture et en industrie, le développement du machinisme, etc., ont diminué pour le grand nombre le prix de la vie courante, et répandu une grande somme de bien-être sur l'ensemble du monde civilisé.

Mais pendant que les *produits* baissaient, les *salaires* tendaient à s'accroître. En effet, la main-d'œuvre n'est pas une marchandise comme une autre ; actuellement surtout, la valeur de cette marchandise est réglée moins par des lois économiques que par une force politique, celle du *nombre,* qui de jour en jour devient prépondérante.

L'élévation des salaires, jointe à la diminution du pouvoir libératoire de l'argent, à la baisse de l'intérêt des capitaux et du loyer de la terre, diminue, si j'ose m'exprimer ainsi, la capacité d'opulence des classes riches. Pendant ce temps, les classes laborieuses deviennent plus aisées. L'offre se trouve donc, pour les industries de luxe ou de demi-luxe, telle la soierie, en face d'une demande plus nombreuse et moins puissante, d'*une plus grande quantité d'acheteurs ayant un moins grand pouvoir de consommation.*

Conjointement à ce phénomène économique, un autre se poursuit d'ordre moral et social, l'avènement des classes inférieures à la vie politique. L'esprit universel d'ambition, conséquence de la *poussée démocratique*, exerce une influence sur les idées féminines des couches *montantes*. Serait-ce un paradoxe de prétendre que les Français d'aujourd'hui ne savent rien vouloir sérieusement, si ce n'est l'égalité? Pour les Françaises, pour les Européennes, car au point de vue de la mode, Paris a conservé sa force de rayonnement, l'égalité, c'est l'égalité du vêtement.

La soierie exerce sur les femmes des classes inférieures un double attrait fascinateur. C'est le tissu qui se prête le mieux aux mille inventions de la coquetterie. Puis, c'est l'étoffe aristocratique, celle que pendant des siècles les édits somptuaires, les

usages, un prix élevé réservèrent exclusivement aux classes dirigeantes, qui a longtemps vêtu les reines, les princesses, les grandes dames. Ce n'est pas une des moins singulières contradictions de notre temps que cette rage d'une démocratie, si fière de sa roture, à copier servilement les mœurs et jusqu'aux *manies* de l'aristocratie dédaignée.

Les chemins de fer, les bateaux à vapeur qui font brûler les étapes hâtent singulièrement la diffusion des modèles, le nivellement de la mode et permettent au bout de quelques mois à la petite bourgeoise de province, que dis-je? à la créole de la Guadeloupe, de copier en *camelote* la nouveauté lancée par la grande dame de Paris. Celle-ci n'a qu'une ressource, si elle veut fuir une égalité humiliante, ne pas être mise *comme tout le monde*, changer, changer toujours. Les couturières, dont c'est le profit, n'hésitent pas au besoin à activer le changement, à pousser à la consommation. Le renouvellement perpétuel des toilettes ne peut d'ailleurs s'effectuer qu'au détriment de la qualité des étoffes, surtout avec une classe élégante dont les facultés de dépense deviennent de plus en plus limitées. Si la paysanne achète de la *camelote* pour singer la grande dame, la grande dame à son tour est obligée d'acheter de la camelote pour décourager cette imitation. Un besoin général de *bon marché* se manifeste, qui fait préférer l'apparence à la solidité, le clinquant au brillant.

Cette double propension de la foule féminine à copier une élite, de l'élite à tâcher de rester élite, est le fait capital qui a régi, dans la dernière moitié du XIXe siècle, les conditions de l'industrie soyeuse, partant celles de l'ouvrier en soie.

Du temps de nos aïeules, une robe d'apparat était un capital qui durait plusieurs générations; pour nos élégantes d'aujourd'hui, la même robe n'est qu'une fantaisie qui fait à peine une demi-saison.

Cette révolution dans les exigences de la consommation devait en opérer rapidement une dans les habitudes de la production. Les *brochés*, les *grands façonnés*, si recherchés au moment où une robe durait une vie, ne pouvaient manquer d'être délaissés à notre époque où l'on peut compter les années d'une femme très

sérieuse par le nombre de ses toilettes de cérémonie. On devait se jeter sur l'*uni*, qui représente une moindre somme d'efforts et d'argent, et qui offre d'ailleurs un champ plus vaste à la fantaisie de la couturière.

Une robe à grands ramages demeure éternellement la même et donne très vite l'impression du *déjà admiré*. Une robe unie peut, avec quelques changements habiles, quelques applications empruntées à la passementerie, à la broderie, aux dentelles, être remise facilement au goût du jour.

Par les mêmes causes, recherche du bon marché, besoin continuel de changements sacrifice de la qualité à l'apparence, s'explique la vogue croissante du *teint en pièces* dont la production ne *suit pas*, mais *précède* la mode, des tissus *mélangés* soie et coton, la prospérité inouïe des usines de *Schappe*, dont les actions valent de 3.000 à 4.000 francs, etc.

Une année, le prix des déchets dépassa momentanément celui des cocons. Cette antinomie industrielle est un épisode de la lutte qui se poursuit aujourd'hui sur tous les terrains, entre une aristocratie qui, ne voulant ni périr, ni hélas! courageusement se modifier, se raccroche désespérément à ses derniers avantages extérieurs, et une démocratie, qui tout en professant le mépris de l'aristocratie déchue, s'empresse d'imiter cette aristocratie dans ses faiblesses bien plus que dans ses grandeurs.

Les chefs d'atelier lyonnais étaient accoutumés, de père en fils, à tisser lentement des étoffes admirables. Brusquement la mode leur demande de changer leurs habitudes, de tisser à la diable, au kilomètre, des étoffes avantageuses. La fabrique lyonnaise, *telle qu'elle était constituée à la ville*, pouvait-elle se prêter à cette transformation?

Il est facile de voir qu'elle ne le pouvait pas. Le tissage *au kilomètre* devait avoir pour première conséquence une augmentation de la concurrence dans la main-d'œuvre, partant un abaissement des prix de façon. Pour tramer ces étoffes *écrues*, d'une *disposition* très simple, que l'art du teinturier accommode aux dernières exigences de la mode, plus besoin de goût, de tradi-

tion, d'un long apprentissage ; la bonne volonté suffit. Un campagnard, une campagnarde peuvent s'y risquer.

Les exigences du tisseur rural seront toujours, à valeur égale, beaucoup moindres que celles du tisseur urbain. D'abord la vie aux champs est moins chère. Et puis, à la campagne, un métier ne fait plus vivre son homme, voir ses deux hommes. Au contraire, le tissage constitue souvent un simple travail de complément qui utilise les *heures*, les *bras* perdus, et ajoute au bien-être d'une famille.

La *démocratisation de la soierie* retourna contre le tisseur lyonnais une particularité qui, jusqu'alors, avait fait sa force, l'origine urbaine de sa fabrique. Le *canut* de Lyon ne pouvait, ainsi que son concurrent de régions *plus* et *moins* favorisées, le tisserand de Bonn par exemple, tirer des profits supplémentaires de ressources accessoires, comme le droit de pâturage dans certains terrains communaux. Il était tisseur, rien que tisseur. La consommation délaissant le façonné qui n'avait plus guère d'écoulement que dans l'article meuble, et le nombre des *canuts* d'élite ne diminuant pas brusquement, les salaires des meilleurs ouvriers subirent une forte baisse. Tel tisseur de grand façonné, qui gagnait il y a trente ans de 7 à 10 francs par jour, dut se contenter d'une rémunération quotidienne de 3 à 4 francs. Quant aux *canuts* tissant l'uni, ils connurent des journées dérisoires de 1 fr. 40, 1 fr. 25, 0 fr. 90! (1)

Le *canut* n'a d'ailleurs ni la force, ni l'*humilité* de se mettre à des besognes pénibles et rebutantes. Il ne peut qu'envier les 7 à 10 francs par jour de l'égoutier et s'écrier avec une jalousie ironique : « Que les tisseurs ne sont-ils égoutiers! » C'est *une victime du progrès*, de ces idées démocratiques pour lesquelles il *serait prêt à se faire tuer*. Lui, si fier de sa noble indépendance, faillit périr de cette indépendance ; la Croix-Rousse aujourd'hui ne saurait se sauver elle-même, il faut que la fabrique la sauve!

La fabrique *le peut*, non pas au moyen de sacrifices onéreux et impuissants, comme serait l'établissement d'un tarif inva-

(1) Chiffres d'une enquête faite par la corporation chrétienne des tisseurs lyonnais.

riable de façon ou l'acceptation d'un droit frappant à l'entrée en ville toute pièce tissée hors de Lyon ; mais par un *remède homœopathique* dont un commencement d'emploi a déjà montré l'efficacité : en procurant au chef d'atelier de la Croix-Rousse qui ne saurait ni vivre de son travail principal, ni se plier à des travaux accessoires hors de sa profession, un travail accessoire dans sa profession même. La force mécanique qui, par ses effets indirects, a disséminé les métiers (1), semble appelée maintenant à les concentrer.

Le salut du petit atelier lyonnais, la fabrique *doit* d'ailleurs l'entreprendre moins par un motif de justice ou de reconnaissance que par pur intérêt égoïste. Le maintien partiel du *passé* est nécessaire à la solidité du *futur*.

On accuse, non sans quelque justesse, le tisseur français de manquer de souplesse. Raison de plus pour rechercher la plus grande *souplesse économique* possible dans les industries textiles de France. Or, peut-on trouver un organisme plus malléable que ce petit atelier urbain dont le patron, collaborateur né du fabricant, sait, sur un signe de celui-ci, grâce à sa science, grâce à son goût, grâce à une longue expérience, accommoder son métier à toutes les nécessités, à tous les caprices de la mode?

Les grandes fabriques de la région lyonnaise possèdent à Lyon un atelier d'expérimentation, où des chimistes, des dessinateurs, des tisseurs émérites se chargent, dans un temps très court, de disséquer et de reconstituer les étoffes les plus compliquées. La Croix-Rousse est une réunion d'*ateliers d'expérience de second ordre, de merveilleux ateliers d'échantillonnage*. Qu'importe le coût de la main-d'œuvre, quand il s'agit de produire rapidement — et parfaitement?

Il y a plus. Si la vogue du tissu de luxe décline de jour en jour, si l'avènement social de la démocratie a été le glas de l'étoffe aristocratique, si le nivellement du goût ruine les tissus de haut goût, ces tissus de goût conservent encore, grâce à la contradiction que nous avons relevée dans la psychologie de notre

(1) En ce sens que la force mécanique a facilité le transport du métier à la campagne. La plupart des métiers mécaniques sont naturellement groupés en grandes usines.

démocratie féminine, leur valeur comme *objets de montre; ils achalandent le reste*. La paysanne enrichie, la petite bourgeoise achètent avec un double plaisir l'étoffe produite par l'industrie lyonnaise, parce que cette étoffe vient de Lyon. L'Allemande qui traverse notre seconde capitale n'hésite pas, malgré les progrès de Crefeld, à charger sa malle de la fameuse *robe de soie noire*, parce que Lyon est Lyon, est la patrie de ces grands façonnés, de ces lampas brillants, de ces tissus inimitables que l'on a pu admirer cette année encore aux expositions de Henry et de Châtel. Il n'y a pas d'ailleurs que du *snobisme* dans l'engouement pour une étoffe de médiocre valeur produite par la première des grandes fabriques de luxe. La fabrique lyonnaise est un tout et le *fabricant* qui entretient coûteusement tel chef d'atelier de la Croix-Rousse est en même temps l'usinier qui fait confectionner au kilomètre. Il s'ensuit qu'une parcelle du goût du canut émérite passe dans la fabrique au kilomètre. Les tissus de luxe sortis des petits ateliers de Lyon sont, dit M. Aynard, « l'enseigne brillante de la fabrique lyonnaise dans le monde. Le jour où la fabrication d'un velours ciselé, d'un beau lampas ou d'un drap d'or deviendrait une curiosité historique entretenue coûteusement par l'État comme celle des Gobelins, Lyon ne serait plus que le centre banal d'une industrie découronnée » (1).

Écartons cette prévision sinistre, et comme la détresse de l'un fait la fortune de l'autre, hâtons-nous, après avoir constaté certains méfaits des puissances maitresses de notre époque, la démocratie et la science, de signaler aussitôt leurs bienfaits correspondants.

Laissons de côté, pour l'instant, les fabriques étrangères. La fabrique de Lyon a dû, pendant le XIX^e siècle, se plier à deux évolutions distinctes : l'une assez tardive, incomplète et commune à toutes les industries textiles, *le changement de moteurs*, la substitution de la force mécanique à la force humaine, l'autre plus hâtive, plus complète, plus spéciale à la grande industrie lyonnaise, le changement d'*assiette*, l'émigration de la ville à la campagne.

(1) *Lyon en 1889*, p. LXIX.

Les métiers des *canuts*, d'abord groupés sur la rive droite de la Saône, marchèrent dans le sens de la ville, vers l'Est, et montèrent les pentes, puis le plateau de la Croix-Rousse.

Il y eut bien, sous l'ancien régime, lors des grandes détresses et des *rebeynes*, quelques velléités de déplacement de la soierie à la campagne, mais l'*autorité* s'opposait à ce changement d'assiette. Un édit, assez bien exécuté, interdisait la fabrication des étoffes soyeuses hors des murs de la cité lyonnaise.

Pourtant, après les émeutes de 1744, le mouvement d'émigration devint irrésistible et une nouvelle ordonnance, rendue en 1763, permit aux campagnards de fabriquer les étoffes suivant les dispositions du règlement. Les vieux Lyonnais avaient fait à cette sage mesure une opposition tenace. Les *maîtres-gardes* en particulier (tribunal correspondant à nos prud'hommes actuels) refusèrent longtemps de marquer les pièces tissées en dehors de la ville. Ils donnaient comme prétexte que le paysan du Lyonnais ne pouvait être à la fois cultivateur et canut, qu'on ne devait à ce point de vue établir aucune comparaison entre ce paysan et le tisserand de Hollande (1). L'avenir allait confondre cette sagesse intéressée.

Les dernières prohibitions tombèrent naturellement avec la *liberté du travail*. Plusieurs causes dans notre siècle devaient hâter la vitesse du mouvement. D'abord, celle que nous connaissons, l'avilissement des salaires coïncidant avec de moindres exigences de la clientèle. Les chemins de fer contribuèrent à l'émigration en rapprochant économiquement la banlieue de la ville, en transformant la région lyonnaise en une vaste banlieue. Mais ils ne furent pas la cause déterminante du phénomène. En 1819, lors de l'Exposition nationale, on constatait qu'il avait fallu, pour la soierie, associer à Lyon les environs dans un rayon de dix myriamètres.

A noter aussi le poids de la concurrence étrangère, écrasant surtout la production urbaine, et le procédé déplorable auquel les tisseurs de la Croix-Rousse recoururent plus d'une fois pour

(1) Pariset. *Histoire de la chambre de commerce de Lyon*, I, 68.

relever leurs affaires. Les difficultés de l'existence aigrirent ces *victimes du progrès* qui, au lieu de demander comme maintenant à la science de combattre les méfaits de la science, crurent trouver leur salut dans l'émeute. Ce moyen violent n'eut d'autre résultat que d'accélérer le phénomène que l'on voulait enrayer. Les terribles journées de 1831 et 1834 consolidèrent la prospérité du tissage rural. Pareil fait s'est reproduit, il y a quinze ans, en 1885.

En 1885, année terrible s'il en fût pour les métiers urbains, un syndicat de tisseurs lyonnais crut devoir sonner la grosse caisse et lancer aux camarades des champs une éloquente proclamation, dont voici les passages principaux.

« Camarades, nous venons vous faire appel pour constituer cette union de travailleurs d'où dépend votre avenir. Votre situation est aussi malheureuse que la nôtre... L'industrie du tissage, à son apparition, avait semblé apporter parmi vous la prospérité, prospérité factice et passagère, appât trompeur qui vous a conduits à la ruine. Pour vous détourner du travail de la terre, les industriels ont fait miroiter à vos yeux l'attrait de celui de la soie.

« ... Que vous reste-t-il ? Un salaire insuffisant. Toutes les exploitations ont été imaginées. Les contremaîtres établirent dans vos villages des fabriques où le travail payé au mois était rémunérateur; les familles s'y sont portées en masse, dédaignant les bienfaits de la Révolution pour les offres intéressées des fabricants, et vous que 1789 avait délivrés du servage de la terre, vous êtes devenus les esclaves de l'industrie. »

Comme conclusion à ce manifeste, des délégués furent désignés avec mission de soulever les campagnes, de grouper les tisseurs ruraux en une vaste association de défense professionnelle. La manœuvre profita... aux délégués; l'un d'eux, pour frais d'éloquence exceptionnels, toucha jusqu'à 23 francs par jour. Les tisseurs de la région lyonnaise étaient trop disséminés pour pouvoir tous être réunis à temps, et beaucoup firent la sourde oreille aux appels intéressés des camarades urbains.

La vérité était en effet toute différente des allégations du

syndicat. Les cent mille métiers à bras répartis en 1885 dans la région lyonnaise avaient introduit l'aisance dans une foule de familles agricoles où le tissage était devenu travail d'*appoint*. Le rapporteur d'un concours régional constatait que ce travail avait, en fournissant des ressources supplémentaires, été un ferment du progrès pour la culture, une cause des améliorations constatées dans les petites exploitations du département du Rhône. Dans la vallée de l'Ain, il permettait aux populations phylloxérées de reconstituer leurs vignobles. Dans l'Isère, près de Voiron, l'apparition de premiers métiers coïncidait avec une hausse générale des salaires ruraux et un accroissement de la valeur des terres.

La soie métamorphosait à vue certaines bourgades de la Loire. Charlieu devenait un petit Zurich, avec ses maisons coquettes, ses jardins, ses vergers plantés sur les bénéfices des métiers dont on entendait en passant le tic-tac joyeux.

Il y eut sans doute, à la campagne aussi, un jour de déception, lorsque apparut, avec la seconde transformation de la fabrique lyonnaise et l'introduction du métier mécanique, une nouvelle cause de chômage, pour tous les métiers à bras indistinctement.

Les paysans, qui pendant les années de grande prospérité du tissage, attirés par l'appât de gros gains, avaient fait de la soierie leur travail unique, et s'étaient laissés aller à vendre leurs champs pour se grouper autour des *comptoirs de distribution*, qui étaient devenus *les esclaves de l'industrie*, se mordirent les doigts de leur imprévoyance. Mais ces imprudents étaient le petit nombre. En somme, le tisseur du Lyonnais, le paysan devenu demi-cultivateur, demi-*canut*, n'a qu'à se féliciter de l'œuvre du siècle, de ces inventions modernes que son camarade le tisseur lyonnais aurait de si bonnes raisons d'envoyer au diable !

La manière dont se sont constitués les centres soyeux, épars dans la région lyonnaise, appelle quelques remarques. Il y eut, non émigration des tisseurs, mais émigration du tissage. Ce ne furent pas, dans la plupart des cas, des Lyonnais qui transportèrent leurs métiers à la campagne, mais des

paysans du cru qui montèrent des métiers nouveaux. Au début seulement, les nouveaux tisseurs allèrent faire à Lyon leur temps d'apprentissage.

Celui-ci était souvent facilité par l'habitude d'un travail similaire. Les principaux foyers de rayonnement du tissage soyeux aux environs de Lyon sont d'anciens centres de fabrication des tissus de toile et de coton. C'est un adage courant à *Voiron* que les meilleurs ouvriers en soie sont les fils des ouvriers en toile.

Voici en gros comment les choses se passèrent dans le département du Rhône et de la Loire. En 1573, Nicolas de Nicolay s'exprimait de la sorte (1) :

« Aux pays de Lyonnais, Beaujollais, Forest, Charlieu et Charollais, il y a plusieurs bons tisseurs qui se sont mis à faire *grands trains* de *toilles* de chanvre, de lin, et des pièces... lesquelles sont enlevées ès foires de Lyon pour être envoyées en Turquie, Alexandrie et *Surie* pour faire des *Tulbans* d'icelles pour les Turcs. »

Bientôt la fabrication s'affina; de la toile à *tulbans* elle passa au linge de table, spécialité qui s'est conservée en un point du département de la Loire, au village de Panissières. Du tissage de la toile elle en vint ensuite à celui du coton. Ce textile arrivait des Échelles du Levant à Marseille et à Lyon ; on le vendait au détail dans les marchés du Lyonnais. Il était filé au rouet, puis cédé à de petits fabricants de la montagne occupant deux ou trois métiers... Vers la fin du XVIII^e siècle, l'industrie cotonnière faisait vivre ainsi environ 20.000 personnes de la région lyonnaise.

C'est dans les bourgades où se fabriquaient, où se fabriquent encore les *cotonnades de Roanne*, que les métiers à soierie se sont installés de préférence. En 1823, une maison en monta dans la petite ville de Charlieu. En 1833, le tissage de la soie gagna l'Arbresle et Tarare. En 1836, 12.000 métiers battaient dans les cantons de Charlieu, Belmont et Perreux.

(1) Cf. le recueil déjà souvent cité : *Géographie de la région lyonnaise*, p. LII et suiv.

La marche générale des industries textiles aux environs de Lyon est, en somme, facile à tracer. La première fabrication qui se développe est l'industrie *née du lieu*, celle de la toile. Le chanvre abonde dans certaines portions de la région lyonnaise : le Forez, le Bas-Dauphiné, la plaine de l'Ain, etc. A mesure que le foyer de tissage s'enrichit, que la fabrication s'affine, que ses produits se font connaître, une matière plus précieuse, plus rémunératrice, vient du dehors se faire transformer. De la toile, on passe à la soierie, soit directement (en Bugey, aux environs de Voiron, etc.), soit par l'intermédiaire du coton. Parfois l'industrie *primitive* subsiste à côté de l'industrie *dérivée;* la fabrication de la toile de Voiron marche aujourd'hui de pair avec celle de la soierie.

Il est évident que les règlements de l'ancien régime opposèrent un certain obstacle au développement précoce de la dernière des industries *dérivées*. Mais la force des choses triomphe rapidement des obstacles *purement artificiels*. Des causes très naturelles concouraient avec les édits des rois de France pour fixer le tissage soyeux dans les murs ou au moins sous les murs de Lyon : l'éloignement *économique* autant que géographique des foyers de tissage ruraux, la nécessité pour une industrie de luxe de suivre les caprices du luxe.

Sitôt que la soierie devint une industrie de demi-luxe, elle put devenir une industrie *rurale*, et en même temps une industrie temporaire.

En 1836, au début des métiers soyeux ruraux, le tissage s'effectuait seulement en hiver, et pendant les loisirs laissés par les travaux des champs. Les étoffes produites étaient celles du genre le plus ordinaire, d'un débit assuré, pas trop assujetties aux caprices de la mode qui ne se serait guère accommodée de chômages périodiques.

L'industrie de la soierie dans la région lyonnaise n'offre pas en somme le caractère d'une institution vraiment *artificielle*. L'industrie textile est voulue par le lieu. Seul, le choix du textile est artificiel, dû au voisinage d'une grande cité soyeuse. Cette considération sur la spontanéité du tissage aux environs

de Lyon a son importance pour déterminer la force de résistance probable de la fabrique lyonnaise.

« Si l'on dresse, écrit M. Gallois (1), la carte des régions où se trouvent les métiers à bras disséminés dans la campagne, on s'aperçoit qu'ils sont loin d'être régulièrement répartis autour de Lyon, et que ces régions forment des *îlots industriels* au milieu de pays agricoles. »

Non seulement le tissage de la soie est localisé par tâches, mais certaines spécialités. Le velours au fer, le velours mécanique, le sont par petites tâches.

L'atelier à bras de la région lyonnaise n'offre pas l'unité d'organisation qui caractérise celui de Lyon. Il présente au contraire tous les intermédiaires, depuis le métier isolé, ce qui est le cas général, jusqu'au grand atelier patronal.

Le plus souvent, il y a pourtant des exceptions à la règle. Le tisseur n'est pas propriétaire de son métier, ce qui diminue son indépendance, mais rend son existence moins aléatoire. Il relève plus ou moins d'un fabricant, et ne fait plus partie d'un *matériel volant*.

Terminons nos remarques sur les métiers à bras en faisant observer que l'émigration à la campagne n'est pas un phénomène spécial à la fabrique de Lyon ; le même fait se constate par exemple aux environs de Paterson, qui n'est pas simplement un foyer de propagande anarchiste, mais a mérité d'être surnommé : « le Lyon de l'Amérique ».

En même temps que le déplacement aux champs, ou plutôt un peu postérieurement au changement d'assiette, la fabrique lyonnaise dut subir une autre grande transformation : le changement de moteur. Il faut noter d'ailleurs que, grâce à la nécessité des traditions dans l'industrie soyeuse, grâce à la vitesse acquise, à la force du petit atelier lyonnais, etc., la vapeur et ses succédanés révolutionnèrent la soierie sensiblement plus tard que les autres industries textiles. L'année 1860 peut être regardée comme le début de l'importance des métiers mécaniques aux environs de Lyon. Mais c'est depuis 1870 que l'usage s'en est généralisé.

(1) *Géographie de la région lyonnaise*, p. LV.

La fabrication à la machine, en abaissant les salaires du tissage à bras, a provoqué des émeutes et des révoltes qui, en fin de compte, profitèrent à la machine. Les *usiniers* ont utilisé toutes les périodes de trouble pour donner un coup de collier. On a pu constater cette année, à l'Exposition, quel pas de géant avait accompli depuis onze ans le tissage mécanique des *façonnés*.

Il ressort de statistiques consciencieuses que le travail courant, jadis payé 1 fr. 50 aux tisseurs à bras, l'est aujourd'hui 0 fr. 25 à 0 fr. 30 aux tisseurs mécaniques. Encore l'action des syndicats ouvriers a-t-elle retardé le développement, dans les usines de la région lyonnaise, de l'*organisation suisse* avec laquelle un tisseur actionne deux métiers.

La particularité la plus notable de ces usines est leur localisation, *au pied de la montagne et au bord de l'eau*. Il est remarquable, dit M. Gallois (1), que les usines à vapeur ne se sont pas établies de préférence dans le voisinage des houillères de la Loire... C'est que la houille de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier coûte, sur le carreau de la mine, plus cher qu'aucune autre houille française. L'hésitation n'était pas possible; il y avait avantage à préférer l'*eau* au *charbon*.

D'ailleurs, en dehors des environs des mines, la présence de la houille dans la région lyonnaise n'a créé aucune usine nécessitant une forte consommation de combustible, aucune industrie *de gros tonnage*. Cela tient tant au coût du charbon stéphanois qu'aux tarifs excessifs de la ligne de Saint-Étienne à Lyon, plus élevés que ceux de n'importe quelle région houillère. L'avenir de la grande usine dans le voisinage de Lyon est donc intimement lié à la réserve, heureusement inépuisable, de la *houille blanche*.

Nous compléterons dans un prochain article notre analyse de la fabrique de soie. Nous verrons quelles institutions auxiliaires l'environnent et comment enfin la marchandise fabriquée arrive au consommateur.

(*A suivre.*) H. DE BOISSIEU.

(1) *Géographie de la région lyonnaise*, p. LVII.

# LA RÉVOLUTION AGRICOLE

## SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

## DEUXIÈME PARTIE (1)

## II

### LE TRAVAIL. — MÉTHODE DE TRAVAIL

#### LE TRAVAIL

Le travail manuel est l'action par laquelle l'homme se met en rapport avec le lieu pour en tirer ce dont il a besoin. Ici, c'est la culture.

Tout travail comprend deux éléments :

I. La méthode du travail, étude du matériel;

II. L'organisation du personnel, c'est-à-dire son groupement en vue de la méthode du travail qu'il doit pratiquer.

La méthode de travail comprend :

1° L'objet; 2° l'outillage; 3° l'atelier; 4° l'opération; c'est-à-dire ce que l'on fait, avec quoi on le fait, où on le fait, comment on le fait.

#### LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Culture intégrale. — *Objet.* — Ce qui frappe d'abord dans la culture intégrale, lorsqu'on analyse l'objet du travail, c'est *la grande variété des produits* qu'elle implique.

(1) Voir les dix livraisons précédentes.

Le « Livre de la ferme », par une réunion d'agronomes, de savants et de praticiens — car il a fallu la collaboration de trente-cinq hommes éminents pour réunir les connaissances requises du fermier — livre universellement répandu et apprécié comme le *vade-mecum* de l'agriculteur, va nous en donner une idée.

Il comprend deux grands volumes de plus de 1000 pages chacun :

Tome I. — *Agriculture proprement dite ; zootechnie,*

Tome II. — *Arboriculture, viticulture, horticulture, sylviculture, connaissances utiles.*

A première vue, nous soupçonnons un ensemble assez imposant ; mais ce serait bien autre chose si nous entrions dans le détail et si nous donnions la table analytique des matières de ces deux volumes.

Assurément tous les produits qu'elle mentionne ne se trouvent réunis dans aucune ferme, mais, dans toutes, il s'en trouve un très grand nombre.

Pour en donner un exemple vivant, j'indiquerai, en suivant l'ordre de ces tables, ceux qui existaient chez moi comme dans la plupart des fermes du pays. Le « Livre de la ferme » les mentionne tous comme trouvant naturellement leur place à la ferme :

Froment, seigle, orge précoce et tardif, avoine de printemps et d'hiver.

Maïs, sarrasins, pois, haricots, pommes de terre, topinambours, navets, choux à vaches, betteraves, trèfle incarnat, hâtif, tardif, très tardif, luzerne, vesce, citrouilles.

Prairies naturelles, pâtures.

Potager avec toutes les plantes potagères. Quelques plantes médicinales et quelques fleurs.

Verger, vignes de treilles, groseilliers, framboisiers, pommiers, poiriers, cognassiers, pruniers, cerisiers, pêchers, abricotiers, amandiers, figuiers, pour les fruits, les confitures et l'eau-de-vie.

Arbres peu nombreux de chaque espèce épars dans les champs.

Arbres à cidre et à boisson : pommiers, poiriers, sorbiers, des

noyers très nombreux pour la noix et l'huile : des centaines de châtaigniers ; un vignoble pour chaque ferme.

Voilà pour les produits directs du sol.

*Animaux.* — Chevaux, à l'occasion un poulain, un âne.

Avant mon arrivée il y avait quatre bœufs : deux jeunes qu'on élevait, deux de travail qu'on engraissait quand les deux jeunes étaient en état de les remplacer, un taureau.

Des vaches à lait qu'on embonissait quand elles étaient vieilles;

Des veaux vendus à six semaines, mais parmi lesquels on élevait de temps à autre une génisse; du lait consommé et du beurre, à l'occasion quelques fromages.

Un troupeau de moutons comprenant : bélier et parfois bélier d'élevage, brebis, agneaux, moutons, pour la viande et la toison.

Une chèvre qui donnait lait, fromage et chevreaux, des porcs à l'engrais et une truie. On élevait des laitons pour la vente ou on achetait des batardeaux pour l'engraissement.

Poules de plusieurs espèces, œufs, poussins, engraissement, pintades, dindons, pigeons, canards, oies, perdreaux. (Élevage à l'occasion d'une couvée trouvée à la fauchaison.)

Des mares empoissonnées.

Des ruches pour le miel, la cire, une boisson fermentée quelconque et, de temps à autre, la vente d'un essaim.

Un taillis de bois créé pour la ferme. Dans les haies, des truisses dont les branchages donnent des fagots et le tronc des bois de feu et de charpente pour les réparations.

Il faut encore compter, comme le fait le « Livre de la ferme », parmi les produits de la culture ménagère, ceux de simple récolte qui jouent par leur ensemble un rôle considérable.

Puisque l'on travaille pour se nourrir, on ne négligera pas les produits naturels comestibles qui ne demandent que la peine attrayante de s'en emparer.

La rivière qui nous borde permet de placer quelques engins et de prendre du poisson d'une façon légale ou par le braconnage.

Le collet ou le fusil donnent parfois une pièce de gibier en temps de chasse ou autre.

Les alouettes prises au lacet en temps de neige ;

Les petits oiseaux pris la nuit à la lumière ;

Omelettes d'œufs dénichés, escargots, champignons, salades sauvages, etc., etc.

Tel est le monde de connaissances qui sont considérées par le Livre de la ferme comme nécessaires à l'exploitation de la ferme, et ces objets en font réellement partie.

Ne semble-t-il pas que ce soit beaucoup demander à un seul homme? Et ne nous trouverions-nous pas en présence d'un malentendu insoupçonné, mais réel, entre la théorie et la pratique?

Car enfin, s'il faut trenq-cinq théoriciens spécialistes pour enseigner, en plus de 2.000 pages, les connaissances nécessaires dans une ferme, ne faudrait-il pas au moins autant de praticiens spécialistes pour les apprendre et les appliquer?

Et cependant cet enseignement s'adresse à un seul homme qui parvient à faire tout cela avec sa famille. Mais il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'il ne peut le faire suivant la méthode indiquée.

Un seul homme ne pourra tout faire que suivant une méthode des plus rudimentaires, ou il faudra un grand nombre de spécialistes pour arriver à cet ensemble suivant une méthode savante.

Ainsi, aussi bien par le « Livre de la ferme » que par mon exemple personnel, on voit bien que le trait caractéristique de la culture intégrale, quant à l'objet du travail, est *la grande variété des produits.*

De plus, *la tendance est d'en accroître le nombre,* de compléter sa ferme par l'adjonction d'un produit manquant. Et cela est tout naturel, conforme au but visé, se suffire, conforme au goût, varier son menu.

Pour avoir mon miel, j'ai acheté des ruches parce qu'il n'en existait pas dans ma ferme réserve.

Comme plusieurs de mes voisins l'avaient fait chez eux, j'ai pensé à créer un étang pour avoir mon poisson. Justement un ravin de la propriété s'y prête si bien qu'il est rare qu'en ve-

nant me voir l'on ne me dise : « On ferait là un bel étang! »

La conséquence de cette grande variété de produits sur un emplacement limité et de cette tendance à en accroître le nombre, est *la culture en petit*, la petite quantité que l'on peut faire de chacun d'eux : « *Il faut faire un peu de tout* », tel est l'axiome en culture, axiome sans cesse répété et que l'on retrouve partout.

Si maintenant nous examinons un à un ces objets du travail de la culture ménagère, nous serons frappés de leur infériorité. Ce sont des *produits misérables*. Il faut en être l'auteur pour les supporter. Ce ne sont pas eux que l'on admire dans les concours agricoles; non, ils ne sont pas susceptibles d'exportation; c'est ce qu'on appelle les produits du pays.

Comparez les volailles de Houdan ou de Bresse à la poule de ferme étique, les bœufs gras aux vieilles vaches vendues pour la boucherie dans les foires locales, le beurre d'Isigny au beurre du pays, ranci par le petit lait qu'il conserve pour ajouter au poids, le raisin commun au chasselas de Fontainebleau, l'asperge effilée et verte de province au magnifique produit d'Argenteuil, l'avoine de Brie à celle qui nourrit vos chevaux.

Partout se retrouve ce caractère d'infériorité, et nous verrons qu'il est naturel et forcé parce qu'on ne peut faire bien beaucoup de choses différentes et qu'on n'a pas intérêt à faire bien ce que l'on fait en petite quantité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je suis donc justifié à conclure que, dans la culture intégrale, *le trait caractéristique, quant à l'objet du travail, est la grande variété des produits et la tendance à en accroître sans cesse le nombre, et, comme conséquence, la culture en petit et l'infériorité des produits.*

Spécialisation. — *Objet.* — L'inverse a lieu dans la culture commerciale.

L'agriculteur spécialisé ou le spécialisé — nous expliquerons pourquoi nous adoptons ce terme de préférence à celui de spécialiste, pour exprimer l'agriculteur qui produit pour la vente, par opposition au paysan qui produit pour sa consommation —

le spécialisé, disons-nous, par définition, s'occupe seulement d'un objet. C'est *l'unité dans l'objet.* Tandis que les paysans ont l'unité du métier — ils font tous sensiblement le même travail — et la variété dans les objets du travail, les spécialisés ont la variété dans le métier — chaque spécialisé choisit un travail fort différent — et l'unité dans l'objet — chaque spécialisé n'en choisit qu'un seul.

*La variété des spécialisations est grande. Elle s'étend à tous les produits de la ferme.* — En effet, nous rencontrons des spécialités de tous les produits de la ferme. Je rappellerai l'exemple, déjà cité, de M. Rémond. C'est une spécialité en céréales.

Dans la varenne de Tours, les haricots se cultivent en pleins champs pour la vente; c'est une spécialité. Une féculerie, dans nos régions, a donné naissance à des spécialisations de pommes de terre, comme, dans les landes, des distilleries ont amené la culture spéciale des topinambours.

Une spécialisation commune dans nos vallées est celle de la luzerne pour les lopins de terre écartés; on vend la coupe.

Tout le monde connaît les élevages spécialisés de chevaux, de bœufs, etc.

Des porcheries se rencontrent dans le Grésivaudan, par exemple;

Les laiteries, beurreries, fromageries sont fréquentes; Houdan, la Bresse sont célèbres par leurs volailles; les faisanderies se multiplient; certaines chasses sont de pures garennes; l'élevage du lapin géant des Flandres est l'objet d'une véritable passion chez certains amateurs; il est des établissements de pisciculture, d'apiculture; les vignobles sont connus; les maraîchers, les arboriculteurs, les pépiniéristes ont spécialisé des produits de la culture ménagère; les arbres à cidre, dont on dit dans la vallée d'Auge que, si les pâturages sont bons, le dessus vaut mieux encore que le dessous, représentent une véritable spécialité.

La sylviculture, la pêche et la chasse sont entre les mains de spécialisés.

Nous venons de reprendre une à une toutes les grandes divisions

de la table des matières du « Livre de la ferme », que nous avons citées pour la culture intégrale.

Ainsi, chacun de ces produits fait l'objet d'une spécialisation. Et c'en est si bien une que le nom de celui qui s'y adonne s'est spécialisé. Il n'est plus général, comme celui de cultivateur, mais spécial. On dit : vacher, bouvier, berger, porcher ou éleveur de chevaux, de bœuf, de moutons, laitier, apiculteur, arboriculteur, vigneron, horticulteur, maraîcher, forestier, etc.

Mais tous les produits de la ferme ne font pas seulement l'objet d'une spécialisation. Ils sont encore fractionnés à l'infini, et ont donné lieu à la *sous-spécialisation des produits de la ferme*. Les produits animaux d'une étable de ferme sont, par exemple, des veaux vendus à six semaines. C'est le produit habituel. Mais on élevera aussi une génisse ou un taureau de remplacement. On engraissera une vieille vache.

Autant d'opérations dans cette seule branche de la vacherie, autant de spécialisations.

Les éleveurs se sont spécialisés dans leurs spécialisations. Les uns ne font que des reproducteurs; les autres achètent ces reproducteurs pour faire des vaches à lait ou des animaux de boucherie. Dans l'Orne, les propriétaires des herbages inférieurs ne font que l'élevage; « ils font naître » et vendent à deux ans leurs bœufs à des engraisseurs qui ne les gardent que quelques mois dans leurs gras pâturages.

Enfin *des spécialités nouvelles* ont paru et tirent des produits de la ferme des éléments inutilisés. Je citerai, par exemple, les distilleries et, en particulier, celle des topinambours qui, retirant l'alcool du tubercule, rendent la pulpe à l'engraissement avec une valeur nutritive égale à celle du topinambour non traité. L'alcool est le produit nouveau perdu autrefois.

D'autres spécialités ont pour objet la culture de produits qui sont, pour le fermier, des produits de simple récolte. En première ligne, l'élevage du gibier et la pisciculture.

Puis des sous-produits variés à l'infini : champignonnières, élevages d'escargots, de grenouilles, cressonnières. Ce ne sont pas des fantaisies, mais des affaires. Un élevage de 500.000 es-

cargots en Bourgogne produit 6.000 francs par an brut, 3.000 francs de bénéfice. Les cressonnières de Gonesse occupent 10 hectares et expédient à Paris de 10 à 12.000 bottes de cresson par jour.

La faisanderie a donné naissance au fourmilleur. On peut lire dans le journal *l'Acclimatation* des annonces de ce genre :

« Œufs fourmis frais, 1re qualité, franco de port, 40 centimes le litre. M. S., fourmilleur, Fontainebleau ». Je ne cite pas un fait original, extraordinaire, mais commun ; dans un seul numéro de ce journal je compte six offres de fourmilleurs de l'Yonne, de la Sarthe, de la Côte-d'Or, de Seine-et-Marne et de l'Indre-et-Loire.

Le spécialisé s'adonne spécialement à un produit, mais ce produit, provenant directement de la terre, peut être unique, comme pour les prés dont on vend la coupe ; il peut être indirect, comme pour les animaux, ou en nécessiter d'autres.

Le propriétaire de prés demande directement à la terre l'herbe. C'est le type simple, le produit est unique.

L'animal est un produit indirect du sol. Il suppose la nourriture. L'engraisseur demandera aussi à sa prairie l'herbe pour ses animaux, mais il fera pacager l'été et fauchera pour l'hiver. L'éleveur pourra y joindre la culture ; il cultivera pour ses animaux.

Je connais une porcherie dans laquelle on n'élève que des porcelets, vendus au sevrage. Pour la nourriture des truies, il faut des pommes de terre et du lait. L'éleveur cultive des pommes de terre et possède sept ou huit vaches dont tout le lait va aux truies. Mais il lui faut nourrir ses vaches ; de là une sous-culture nécessaire. C'est une spécialisation bien accusée, mais plus compliquée.

Enfin, par suite de la composition de la propriété, plusieurs spécialités peuvent se trouver réunies. L'éleveur de moutons peut être en même temps forestier, parce que certaines parties de sa propriété ne fournissent pas de pacages, mais donnent du bon bois ; ou bien parce que la spécialité ne prend qu'une partie du temps, qu'elle laisse une période inoccupée. L'engraisseur

qui ne garde ses animaux qu'en hiver peut choisir une spécialité d'été, arboriculteur, par exemple. L'hiver, il surveillera ses bêtes, l'été ses arbres.

Ainsi, dans la spécialisation, se retrouve toute la gamme, depuis le type simple à production unique, jusqu'au type compliqué, rappelant la culture intégrale par la variété de ses produits spéciaux et des sous-produits qu'ils comportent. Mais, en tout cas, *la caractéristique de la spécialisation* quant à l'objet du travail, comparée à la culture intégrale, *est la réduction des produits*, car aucune spécialité ne les réunira tous comme le paysan.

De plus, ici, contrairement à ce qui a lieu pour la culture intégrale, nous constatons *la tendance à réduire le nombre des objets du travail.*

Les premières beurreries, par exemple, employaient le lait de leurs vaches. C'étaient des exploitations agricoles, avec toute la culture nécessaire à la nourriture des bêtes de l'étable. Elles y joignaient une porcherie importante pour la consommation du petit lait, résidu du beurre. Les beurreries que l'on fonde aujourd'hui ne sont plus que des fabriques, souvent situées dans un village, et n'ont d'autre but que de transformer le lait en beurre. Elles ne produisent plus le lait ; elles l'achètent et revendent le petit lait pour l'engraissement des porcs.

Cette tendance est forcée. Le but étant le profit, la comparaison s'établit entre les différents objets du travail. On tend à ne faire que celui qui rapporte le plus. La fabrication du beurre rapporte plus que la production du lait et que la porcherie ! — Ne faisons que du beurre. Et, dès que cela est possible, on achète le lait, on revend le petit lait, pour se consacrer uniquement au beurre.

La conséquence toute naturelle serait de faire le plus possible de ce produit rémunérateur, de ne pas limiter son gain ; mais c'est, de plus, une nécessité. Ce n'est qu'en faisant en grand que le spécialisé pourra répartir ses frais généraux sur une assez large surface, faire bien et à bon marché, et il y est tenu. Il lui faut affronter le marché où l'attend la concurrence de ses rivaux et nulle complaisance de l'acheteur. Il n'est plus ce paysan,

producteur consommateur, indulgent au produit auquel il a mesuré sa peine. Il a trouvé sa contre-partie. L'acheteur est difficile; il paie, il en veut pour son argent. Il exige le produit supérieur et l'obtient. Tous les beaux produits viennent de la spécialisation. C'est elle qui donne la pêche de Montreuil, le chasselas de Fontainebleau, l'asperge d'Argenteuil, le vin de Bordeaux, le beurre d'Isigny, le bœuf limousin, tous nos produits renommés en un mot. *Le spécialisé est donc forcé de faire en grand pour atteindre le bon marché et la supériorité des produits que réclame l'acheteur.*

De sorte qu'en définitive, dans la culture commerciale, *le trait caractéristique, quant à l'objet du travail, est la réduction des produits; la tendance est d'en réduire le nombre, et la conséquence est la production en grand, la supériorité des produits et leur bon marché.*

C'est juste le contraire de la culture ménagère.

Culture ménagère. — *Outillage.* — Après s'être rendu compte des produits de la ferme, on est surpris de constater *la réduction de l'outillage*, le petit nombre d'outils avec lequel ils sont obtenus, en pratique, car le « Livre de la ferme » recommande un grand nombre d'instruments.

Il y a moins d'outils que de produits et surtout que d'opérations.

Si je fais l'inventaire de ma ferme, telle que je l'ai prise, je trouve :

Pour la culture :

Une charrette, tombereau, carriole, charrue, araire, herse, rouleau, faux, serpe, fourches, râteau à foin, pioche, pelle, tranche-pic.

Pour le beurre qui, en l'absence de laiterie, se fait l'hiver dans la cuisine, l'été dans un coin un peu frais :

Quelques pots à crème, une baratte, un seau à lait.

Pour la porcherie :

Un chaudron, auge, bascule.

En l'absence de poulailler, un réduit au-dessus du four sert de pondoir l'hiver; les poules couvent un peu partout dans les bauges

de paille; elles perchent où elles veulent, dans l'écurie, dans la vacherie, dehors sur les charrettes; elles n'ont aucun récipient pour manger ni pour boire; une poignée de grains leur est jetée dans la cour.

C'est bien un outillage réduit; il n'est pas moins *primitif*. Ces instruments ont existé de tout temps, tels qu'ils sont.

Cette perche ferrée, l'araire, est la charrue des vieux Gaulois et celle à laquelle l'Arabe attelle son âne et sa femme.

Ils sont extraordinairement *rudimentaires*, fabriqués par le charron ou le maréchal ferrant du village quand ils ne sont pas dus à l'industrie du paysan!

J'ai trouvé dans ma ferme un rouleau, fait d'un tronc d'arbre de la propriété, à peu près droit, à peu près rond, roulant autour de deux pointes de fer qui le maintenaient dans le cadre auquel étaient adaptés les brancards. On n'avait pas à le graisser, mais on l'entendait grincer à 1 kilomètre.

L'outillage de ma ferme ne valait pas neuf 2.000 francs. C'est un *outillage peu cher*.

De plus il est *faible*. Il est impossible de trouver un instrument demandant un plus grand effort de traction de la part du cheval et produisant moins d'effet utile que mon rouleau.

Et les outils, sont-ils assez mal équilibrés, assez mal emmanchés dans la branche coupée par le paysan!

Tous ces instruments sont *en rapport direct avec l'effort physique de l'homme*. La charrue ne laboure que si l'homme appuie sur les manchons; la baratte ne fait le beurre qu'à force de bras; elle transmet seulement cet effort amoindri par les frottements et les à-coups; elle n'en multiplie pas l'effet comme les engrenages.

Enfin, outils et instruments sont nécessairement *à plusieurs fins*, puisqu'ils sont moins nombreux que les différentes opérations qui se font dans la ferme.

Ainsi la charrette transporte les moissons et aussi les matériaux de réparations. Veut-on de l'eau? on la garnit de barriques et l'on va puiser à la rivière; s'il s'agit d'un tronc d'arbre, on l'attachera à l'essieu.

Ma herse était en deux morceaux : — « C'est plus commode, on la dédouble pour passer dans les rangs de la vigne. »

— Elle n'est plus assez lourde.

— On monte dessus.

*Le paysan supplée par le tour de main à l'insuffisance de son outillage.* Avec cet outillage réduit, sa préoccupation et son mérite sont, suivant une jolie expression de la marine, « de se tirer d'affaires avec les moyens du bord ». La ferme est perdue dans la campagne comme le navire en mer. Réduit à ses maigres ressources, le paysan doit savoir suppléer par le tour de main à ce que ne donne pas l'outil.

Il appuie tantôt plus, tantôt moins sur ses manchons, mais, avec la même charrue, il labourera son blé et sa vigne, et saura encore, avec elle, buter ses pommes de terre.

Il met même sa gloriole à réduire ses outils et à multiplier les usages qu'il en tire. Je voyais, l'autre jour, mon voisin tailler sa vigne avec son fils, celui-ci armé d'un sécateur : — « Et moi, me dit le père, je taille avec mon couteau. »

Il fallait voir l'expression goguenarde à l'égard de cette jeunesse qui avait besoin d'un sécateur. Pour lui, le simple couteau avec lequel il coupe son pain, suffit à tout.

En somme, *outillage réduit, primitif, rudimentaire, peu cher, fourni par la localité. Le paysan supplée à sa faiblesse par l'effort physique et, par son tour de main, réussit à en obtenir des effets variés.*

*L'outil augmente peu la force de l'homme et dépasse peu son habileté manuelle.*

Culture commerciale. — *Outillage. — Instruments nombreux, nouveaux, perfectionnés, indépendants de la localité, chers.* — Dans la spécialisation, les instruments sont nombreux. Si nous prenons, par exemple, le type qui paraît en comporter le moins, nous en serons surpris.

Quoi de plus éloigné du machinisme, au premier abord, que la spécialité de l'herbager-engraisseur. Il chôme six mois de l'année, et, pendant six mois, ses bœufs, nuit et jour à l'herbage, font eux-mêmes le travail. Cependant, une partie des prairies est

fauchée pour les rares périodes de gelée ou de neige. L'opération se réduit donc à la fenaison. Elle représente, dans la ferme, comme outillage, la faux pour couper, la fourche pour faner et pour charger, le rateau pour rassembler et la charrette pour transporter. En tout, 500 francs, et nous savons que la charrette sert à bien d'autres usages.

Eh bien, un de mes amis s'est installé dans l'Orne en qualité d'herbager-engraisseur. Il me parlait de ses prévisions et tel est l'outillage qu'il prévoyait :

Une faucheuse,
Une faneuse,
Un râteau à cheval,
Un distributeur d'engrais,
Un rouleau,
Un Decauville pour transporter son foin,
Une grande bascule pour faire les pesées,
Un niveau pour tracer les irrigations et les drainages.

Comme mon ami installe un moteur pour son service d'eau, il hésitait entre des chevaux et un transport de force électrique pour faire marcher ses instruments.

Quel outillage pour un seul objet, comparé à celui que comporte à la ferme le même travail !

Et tous ces instruments sont de fabrication récente. Ils ne datent pas des Gaulois, ni même du commencement du siècle, ni d'il y a dix ans. Mon ami ne voudrait pas de la faucheuse de l'année dernière, parce que celle de cette année est plus perfectionnée. Car ces instruments sont datés, améliorés sans trêve, année par année, comme les bicyclettes. Ce sont des merveilles de mécanique.

Mais ils ne viennent pas du village, ni de la ville voisine. Le spécialisé va les chercher là où ils se fabriquent spécialement et jusqu'en Amérique.

Il les paie cher. Mon ami estimait à 5.000 francs son outillage. Nous sommes loin des 500 francs du même matériel de ferme, des 2.000 francs même de l'outillage complet de ma ferme qui devait pourvoir à la culture intégrale, c'est-à-dire, en petit, à toutes les spécialités.

C'estque l'*outillage du spécialisé est puissant.* Il décuple, centuple la force de l'homme. Comparez faucheuse, faneuse, râteau à cheval, à la faux, au râteau, à la fourche. Avec lui, l'homme ne peine pas comme avec la charrue. Assis sur son siège, il dirige le travail fait par l'instrument. C'est un effort moral, l'*attention,* qu'il lui faut déployer, non un effort physique.

*Tous ces instruments sont précis, à une seule fin.* L'homme n'a pas de tour de main à acquérir. Pour obtenir un travail parfait, il suffit de les diriger, mais seulement dans ce pour quoi ils sont faits; car ils ne se prêtent qu'à une seule opération.

Comparez le labour égal de la défonceuse à vapeur qui creuse mathématiquement à 60 centimètres, à celui de la charrue primitive que la pierre soulève, qui pique ensuite dans le mou, malgré les efforts du laboureur, variant du simple au double, de 10 à 20 centimètres.

Mais la défonceuse ne saurait buter les pommes de terre, ni donner une façon à la vigne.

Et ce que nous venons de dire de l'outillage est vrai pour toutes les spécialités. J'aurais pu aussi bien prendre pour exemple le rucher. Chez moi, il ne comporte aucun outillage spécial. Quatre planches font la ruche, un feu de chiffons sous le vent enfume les abeilles; l'apiculteur d'occasion, plus ou moins piqué, extrait avec un couteau de cuisine un quart environ de la ruche avec force couvain mélangé au miel. Souvent la ruche meurt de cette opération barbare. En revanche quatre essaims sur cinq vont peupler les troncs d'arbres creux. — Chez un apiculteur, nous trouverions des ruches à cadres, perfectionnées, des instruments pour manier les abeilles : enfumoir, camail, gants, cueille-essaims; des appareils pour l'extraction du miel, au lieu du drap de lit dans lequel était pressé et filtré le mélange nauséabond de mon rucher.

L'examen de la beurrerie donnerait le même résultat. Comparer la baratte commune à l'écrémeuse centrifuge, mue par la vapeur.

Et ainsi de suite pour l'outillage de chaque produit de la ferme comparé à l'outillage du même produit chez le spécialisé.

En résumé, *outillage nombreux, nouveau, perfectionné, indépendant du pays, cher, puissant, précis; demandant de moins en moins d'effort physique, mais réclamant l'effort moral, l'attention ; remplaçant le tour de main par la précision. L'instrument centuple ici la force de l'homme et donne une perfection de travail à laquelle l'habileté manuelle ne saurait prétendre.*

La culture ménagère. — *Atelier.* — *L'atelier de la culture ménagère, c'est la ferme.* Ce n'est pas la grande ferme; nous aurons occasion de parler bientôt de celle-ci. C'est la ferme tout court.

En réalité, ce devait être le domaine plein du paysan; mais, détruit par les partages successifs, reconstitué péniblement, à chaque génération avec des parcelles éparses, il n'existe plus à l'état stable ou, du moins, il est exceptionnel. Il s'est, au contraire, conservé dans la ferme de la grande propriété, parce qu'elle est restée une unité que les enfants du grand propriétaire ne partagent point. Ils se partagent les fermes, s'il y en a plusieurs, ou vendent la ferme unique et se partagent l'argent.

C'est donc cet *atelier familial rural organisé pour suffire aux besoins d'une famille, par l'activité de ses membres, en maintenant au sol sa fécondité.*

Il est entouré à la campagne de respect et d'amour. Et il les mérite.

Il faut avoir détruit pièce à pièce, à ses frais, sous sa responsabilité, une ferme, pour en comprendre la beauté, en admirer l'harmonie, ressentir les sentiments qu'inspire à ceux qui en vivent cet organisme séculaire auquel ont travaillé les générations successives et où il s'est dépensé tant de génie.

La ferme est un tout complet, harmonieux, aux parties liées, équilibrées.

Prenez n'importe laquelle de ces parties et vous sentirez que cette œuvre, consacrée par le temps, fruit de l'expérience, des tâtonnements des générations, *a atteint la perfection humaine.* Étendue, bâtiments, personnel, bétail, produits, travaux, succession des travaux, tout a été prévu, calculé, et a atteint le but visé.

Vous ne satisferez pas plus complètement aux besoins essentiels de la famille, par le travail de ses membres, en conservant au sol sa fécondité.

Suivant les régions, *l'étendue que doit avoir une ferme est connue, l'agencement des bâtiments aussi.*

Si la ferme est de 50 hectares, ce n'est pas sans cause. Les anciens le savent bien et vous le disent. Un tel a eu une ferme de 40 hectares, il peinait à joindre les deux bouts ; c'était trop petit. Tel autre en avait une de 60, il ne réussissait pas mieux ; le travail n'était pas fait comme il faut; c'était trop grand.

Voilà pour la moyenne du pays; mais, de plus, chaque ferme a son histoire. Dans ce même pays où les fermes ont normalement 50 hectares, vous en trouverez exceptionnellement une de 60. Oui, mais c'est à cause de la nature particulière des terres. L'expérience a prouvé que, sur ces terres moins bonnes, on ne s'en tirait pas à moins de 60 hectares. Et les exemples viennent à l'appui : on y a toujours récolté moins d'hectolitres de blé à l'hectare; il faut que la sole de blé soit plus grande; il faut faire non 12, mais 15 hectares en blé.

*Le personnel est délimité par le produit et le travail.*

Il faut par exemple deux ménages et un enfant. Il y a du travail pour deux hommes ; la mère reste à la ferme, la fille garde les vaches, le gamin les moutons.

On n'a pas avantage à dépasser ce nombre. Avec quoi nourrir plus de gens dans les mauvaises années? On fait du blé pour cinq, pas pour six. Si l'on voulait en faire pour six, il faudrait plus de fumier. Or, si l'on avait une vache en plus, on n'aurait plus assez de pré; l'étable ne serait pas assez grande.

Mais il faut être cinq. Un tel ne veut pas prendre de vachère; sa femme fera tout. Les anciens sourient dans leur barbe grise. Ils comprennent son erreur. Parbleu! il veut économiser les gages. Croit-il donc qu'ils n'en avaient pas envie eux aussi? Mais ça ne se peut pas. Qu'arrivera-t-il? Sa femme, pour faire la soupe, devra rentrer plus tôt les vaches. Ou elles ne mangeront pas leur saoul, ou il faudra les nourrir à l'étable. La diminu-

tion des produits ou la dépense en nourriture représentera plus que l'économie des gages. Il y reviendra.

*Même équilibre dans le bétail.* Un tel n'avait que dix vaches au lieu de douze. Oui, mais les terres n'étaient plus assez fumées. Il a volé son propriétaire. On l'a bien vu à fin de bail. Le fermage a dû être baissé. Un tel en a eu quatorze. Oui, mais il a été trop gourmand et il y perdu. Ses quatorze vaches étiques ont moins rapporté que douze. Non, il en faut douze. C'est la terre qui veut ça.

— Tu veux avoir plus de moutons parce qu'ils sont hauts et moins de vaches. Et la fille? Tu la paieras autant et elle fera moins de beurre. Elle ne sera plus occupée, et le drôle aura trop de moutons à garder; ils feront des dégâts chez le voisin, dégâts que tu devras payer. Tu perdras d'un côté plus que tu ne gagneras de l'autre. Non, on ne peut changer. C'est calculé pour donner à chacun son plein travail.

*Même équilibre dans la succession des travaux.* — Le bétail est cher et, pour en nourrir davantage, tu as acheté un pré en plus? Et tu crois que tu peux l'ajouter à la ferme? Ignorant! Tu en auras de trop. L'année pluvieuse, quand le foin est long à sécher, tu ne l'auras pas rentré que les seigles demanderont à être coupés. Si tu fais attendre tes seigles, ils graineront. Si tu abandonnes pour eux le foin, il pourrira. Tu prendras des hommes de journées? C'est la ruine. Les bonnes années, on a un peu d'argent, mais pendant les mauvaises où l'on ne fait que vivre, avec quoi payer? Et on dit : « Année de foin, année de rien. »

Il en résulte que *la ferme est imperfectible.* Dans cet organisme harmonieux où tout se tient, il est aussi difficile de changer quoi que ce soit que de simplifier l'administration française ou de réduire le nombre des fonctionnaires.

Quand, après des siècles de tâtonnements, l'équilibre a été trouvé pour chaque ferme, entre l'étendue, le personnel à nourrir et à employer, le nombre d'animaux, la variété des produits et leur succession, un tout harmonieux, aux parties liées et immodifiables, a été créé, et la ferme se trouve en quelque sorte pétrifiée une fois pour toutes.

Le but a été atteint, et ne saurait être dépassé.

C'est ce que savent les anciens.

En résumé, l'*atelier de cette méthode de travail est la ferme, atelier familial, sensiblement uniforme partout, organisme harmonieux aux parties liées, équilibrées. Il est imperfectible.*

Culture commerciale. — *L'atelier.* — Ici, comme pour l'objet du travail, nous avons une *grande variété d'ateliers.* Chaque spécialité a ses ateliers différents. Pas de comparaison possible entre un vignoble, un établissement d'aviculture ou d'apiculture, et une beurrerie, par exemple.

Cependant ces ateliers présentent un caractère général commun. Il ne s'agit pas, pour eux, de maintenir un équilibre, mais de conquérir leur développement. Ils sont indéfiniment *perfectibles et transformables.*

Ils sont *perfectibles* en ce qu'ils peuvent s'adapter à un outillage que nous avons vu se perfectionner année par année. Si de nouveaux outils exigent, par exemple, le remplacement d'un manège à chevaux par un moteur à vapeur, il en résultera un nouvel agencement des bâtiments, mais ce perfectionnement représente un accroissement des bénéfices qui le fait souhaiter et trouver facile.

Ils sont *transformables. Destinés à la production en grand,* leur raison d'être, *leur tendance est de s'augmenter encore.* On ne double pas une ferme, on en achète une autre. Le spécialisé prévoit et escompte une augmentation. Il double son établissement sur place d'autant plus facilement qu'il s'est d'avance assuré de nouveaux terrains ou qu'il a commencé par bâtir la moitié de l'usine dont il a fait le plan.

C'est là, à la fois, une preuve et une condition de succès. Il ne doublerait pas s'il perdait, et plus il fait en grand, plus il répartit ses frais généraux, plus il gagne, par conséquent.

Aussi les spécialisés ne manquent-ils pas, dans leurs réclames, de signaler le fait. Ils annoncent leurs vins comme provenant des vignobles du château de *** et une vignette, à l'appui, montrera le château avec ses tourelles, le vignoble à perte de vue et l'activité qui y règne, les larges avenues dans lesquelles se croi-

sent les charrettes chargées de tonneaux que remplit un peuple de vendangeurs, et le propriétaire à cheval a soin de donner l'impression de l'étendue qu'il a à surveiller.

Dans les annonces où chaque mot se paie, le qualificatif grand n'est jamais omis. C'est un *Grand* Établissement d'Aviculture, un *Grand* Établissement d'Apiculture, de *Grandes* Pépinières.

En résumé, la ferme est un petit atelier limité et imperfectible où tout se fait en petit.

*Les grands ateliers de la spécialisation sont perfectibles et transformables pour développer encore leur production en grand.*

C'est ici que trouve sa place un atelier particulier qui a eu une importance capitale dans l'obscurcissement de la question agricole. C'est *la grande ferme*. La grande ferme de Brie, de Beauce, du nord de Paris.

La grande ferme cultive aussi tous les produits si nombreux de la culture ménagère, mais, par les méthodes perfectionnées de culture, par le puissant outillage que nous attribuons à la spécialisation seule, elle atteint cette supériorité des produits que nous refusons à la culture intégrale.

De son succès, les théoriciens ont conclu qu'il fallait perfectionner la culture de ferme.

Alors ont surgi les *fermes-écoles* de l'État qui ont grevé le contribuable sans sauver le paysan et, ce qui est plus gravé, les *fermes-modèles* qui ont ruiné après un labeur désespéré tant d'hommes de cœur et d'intelligence, égarés par les doctrines officielles. Ils ont cru que leur devoir social était de faire de leurs fermes un modèle pour les fermes du pays et qu'il était possible d'en pousser tous les produits à la perfection atteinte par les spécialisés.

Mais il ne faut pas s'arrêter aux mots. La grande ferme n'est pas la ferme et c'est pour l'en distinguer qu'on la qualifie de grande. Ce n'est plus cet atelier familial, équilibré pour satisfaire aux besoins et à l'activité d'une famille. C'est un atelier auquel son étendue permet l'emploi des instruments puissants et chers. Dans une grande ferme de 200 hectares, le semoir peut

être avantageusement employé; il sera payé par l'économie de la semence sur 50 hectares. Sur une ferme de 40 hectares, il aura coûté aussi cher, et les 10 hectares de blé ne suffiront pas à son amortissement.

Illimitée comme étendue, — nous voyons constamment ces grands fermiers louer des terres aux petits propriétaires voisins qui ne savent ni ne peuvent en tirer autant de profit — la grande ferme n'est pas limitée comme personnel aux membres de la famille. Elle augmente ou diminue le sien suivant les besoins. Bien plus, elle dispose, à volonté, de la main-d'œuvre momentanée. Le grand fermier a-t-il besoin de vingt moissonneurs? il loue une escouade de Belges, mais il n'a pas à se préoccuper de leur fournir du travail toute l'année.

Puis, l'observation la plus superficielle permet de constater que, dans la grande ferme, nous avons affaire, en réalité, à une réunion de spécialisés, sous la direction d'un ingénieur-agronome. C'est, en quelque sorte, l'analogue des grands magasins du Louvre, du Bon Marché, gouvernés par un directeur général, mais dont chaque chef de rayon est un spécialisé et qui ne prouvent certes rien contre la spécialisation et la division du travail, puisqu'elles y règnent à outrance.

Dans la grande ferme, la vacherie se trouve entre les mains d'un chef vacher dirigeant des sous-ordres; le porcher, le berger sont des spécialisés; le chef de culture dirige les laboureurs. Tous les matins, le grand fermier réunit ses chefs de service, discute avec eux et arrête le travail du jour; puis, il peut aller à la Bourse des blés à Paris, à la Villette pour les bestiaux, car vendre et acheter, c'est sa grande affaire. Il a assez de liberté et de loisirs pour fréquenter les comices agricoles, et se tenir au courant des moindres perfectionnements.

A cause de la similitude des noms, comparer le paysan fermier qui ne sait pas lire au fermier ingénieur-agronome, et la ferme de 50 hectares de terres pauvres, dans laquelle le fermage de 1.200 francs payé, quand il est payé, le paysan joint à peine les deux bouts, à la ferme de Brie de 200 hectares de terres riches dont le fermage monte de 15 à 20.000 francs et dont le

grand fermier, entré avec une dette de 100.000 francs pour son fonds de roulement, se retire, après une trentaine d'années, avec 5 à 600.000 francs à lui, et conclure que ce que fait l'un, l'autre le peut aussi, c'est pousser trop loin l'esprit simpliste. Les mots sont les mêmes, mais les hommes et les choses ne le sont pas.

Le fait qui a le plus contribué à propager l'erreur théorique et à masquer la dissemblance de ces deux ateliers, c'est que la grande ferme, comme la ferme, récoltant tous les produits nécessaires à l'existence, la consommation du personnel est prélevée sur ces produits. La terre continue à nourrir son personnel; c'est toujours la terre nourricière.

On a cru pouvoir conclure, du petit au grand, que la grande ferme obéissait aux mêmes nécessités que la ferme et, du grand au petit, que la ferme pouvait perfectionner sa culture en petit comme la grande l'avait fait en grand.

Mais qui ne voit qu'ici les cas sont distincts? La nécessité, vitale dans la ferme, de produire sa nourriture, n'est ici qu'un accessoire. Quand le fermage s'élève à 16.000 francs, les intérêts à payer sur le fonds de roulement à 5.000, les dépenses en gages, engrais, frais de culture à 30.000 francs peut-être, soit 50.000 francs de dépenses annuelles, on a de quoi acheter son pain, mais la question pressante devient la question d'argent. C'est pour la vente qu'on travaille et si, sur chaque produit, on prélève une petite part pour la nourriture, ce fait n'est qu'un détail dans un pareil ensemble.

Cependant pourquoi la grande ferme conserve-t-elle précisément tous les produits de l'art nourricier?

Pour plusieurs raisons :

1° Parce que son organisation est antérieure aux communications faciles et qu'elle avait alors besoin de se suffire comme les autres domaines;

2° Elle se survit donc parce que l'homme ne prend la peine d'un changement long et pénible comme celui d'une nouvelle organisation de culture que sous le coup de la nécessité, et cette nécessité s'est fait moins sentir pour la grande ferme à cause :

*a*) Des besoins énormes d'approvisionnement de Paris qui lui permettaient d'écouler facilement tous ses produits;

*b*) De la bonté de ses terres qui lui permettait plus facilement de les réussir tous, en même temps que leur étendue lui permettait de les faire en grand et de les perfectionner, conservant ainsi l'avance sur la culture de ferme avec laquelle elle se trouvait seule en concurrence;

3° Et enfin, raison décisive, parce qu'elle y est tenue par ses baux.

Un de mes voisins possède une grande ferme en Seine-et-Oise. — Imaginez-vous, me contait-il, que mon fermier est venu me trouver, pour se plaindre naturellement, mais en me proposant en même temps une augmentation de fermage si je consentais à supprimer les animaux et à accepter la vente des pailles et fourrages à Paris. On n'a jamais entendu chose pareille! Il prétend qu'il y gagnerait davantage. Mais, supprimer les animaux, c'est tout bonnement supprimer ma garantie; ils me répondent du fermage. Vendre les pailles et fourrages, c'est supprimer la garantie de la terre, puisqu'ils représentent le fumier qu'on doit lui restituer. Mon fermier prétend qu'il mettra des engrais chimiques; allez-y voir; il volera la terre. Si j'acceptais son augmentation, je serais le dindon de la farce, je mangerais mon fonds avec le revenu. »

Mon voisin avait raison et son fermier aussi. M. Rémond, déjà cité, a pu opérer la transformation de sa culture spécialisée du blé parce qu'il est propriétaire de sa ferme et qu'il a intérêt à conserver son fonds tout en augmentant son revenu; il se volerait en ne restituant pas à sa terre en proportion de ce qu'il lui demande, mais pareille autorisation à un mercenaire, dont l'intérêt est de tirer le plus possible de la richesse accumulée dans le fonds en lui restituant le moins possible, amènerait certainement des désastres. Cette transformation ne peut être faite, sans dommage pour la terre, que par le propriétaire; or les propriétaires de ces grandes fermes ne sont pas près de s'y fixer et ne les ont pas achetées pour cela, mais comme un placement d'argent, un placement de père de famille. Les baux d'alors leur

donnaient la possibilité de se désintéresser de la terre sans risquer la ruine de celle-ci. Les choses se passeront de moins en moins de la sorte. Ils maintiendront assurément tant qu'ils le pourront cette garantie automatique d'une restitution convenable que leur donne la consommation des fourrages, mais, çà et là, quelques-uns sont déjà forcés de faire autrement.

De grands fermiers de Brie me disaient : « Nous faisons toujours à la vieille manière, mais les jeunes ne veulent plus de vacherie. Ils prétendent que c'est trop de travail et qu'ils gagnent plus en vendant tous leurs fourrages à Paris. » — Voilà ce à quoi visent les jeunes et ce qu'ils obtiennent de leurs propriétaires, lesquels capitulent par crainte de ne pas louer. Mais quel sera le sort de la terre?

Ainsi, même dans la grande ferme, la tendance est de restreindre le nombre des produits. Mais, on le voit, la grande ferme n'est pas la ferme. Il ne faut pas se laisser piper par les mots, mais voir les choses.

C'est ainsi que j'appelle *spécialisés* ceux qui le sont, même s'ils l'ignorent et s'ils protestent contre le nom. Le cas est fréquent. Tel propriétaire dont la propriété est constituée comme presque toutes les propriétés de France, c'est-à-dire, basée sur la culture intégrale, laisse aller sa culture suivant la routine, mais s'intéresse à son rucher, à son potager, à son verger ou à sa vigne. Il s'y adonne, les transforme, les perfectionne et réussit. Dites-lui qu'il s'est spécialisé, dans l'apiculture, par exemple. Il vous répondra : « Non. Je fais un peu de tout, comme tout le monde ». — Pardon. Vous faites une chose et vous laissez aller les autres. Vous réussissez celle que vous faites mieux qu'ailleurs, et celle que vous laissez aller vont aussi mal chez vous que chez les autres. Vous êtes spécialisé dans ce à quoi vous vous adonnez.

Culture intégrale. — *Opération.* — L'opération consiste à produire, en petite quantité, une grande variété de produits, avec quelques mauvais instruments, dans un atelier limité comme étendue, comme personnel, comme temps consacré à chaque opération.

La caractéristique de l'opération sera de se limiter au nécessaire — *faire juste pour faire tout.*

Il s'agit d'abord de se suffire, puis de vendre le surplus, s'il y en a. Or, on se contente de peu quand on est juge de son travail. On mangera des aliments un peu moins bons, mais il faut avoir de tout; puis, si c'est moins bon, on se sera donné moins de peine. C'est ainsi que le cordonnier est le plus mal chaussé. Et quel est l'hôte qui ne redoute l'indulgence du propriétaire pour ses produits?

Chaque produit n'est ici qu'un détail; le but, c'est l'ensemble. Le paysan fait ses pommes de terre à peu près. Elles seront toujours assez bonnes, et la vigne demande une façon. Il sait bien qu' « en les faisant *comme il faudrait* », il en aurait de meilleures, mais il sait aussi qu'il risquerait de boire de l'eau. Mieux vaut des pommes de terre moins belles et un peu de vin.

Comme l'atelier lui-même, *chaque opération est imperfectible*. D'abord, encore une fois, le paysan n'y a pas grand intérêt, parce qu'il fait chaque produit en trop petite quantité; puis ce n'est pas un produit qu'il faudrait améliorer; il faudrait les améliorer tous. Et il n'en a la possibilité ni intellectuelle, ni matérielle.

On l'appelle routinier; telle en est la cause. Et pour faire ce qu'il fait, il a raison. Tout perfectionnement suppose un surcroît de travail qui ne trouve plus sa place dans l'ensemble; il prend celle d'un autre et tend à détruire, pour un seul produit, l'harmonie de la ferme.

Aussi le paysan ne tend-il jamais au perfectionnement, par l'espérance ou même par la certitude d'un avantage pécuniaire, mais seulement devant la menace de la disparition du produit, pour le conserver.

Nous l'avons bien vu pour les sulfatages. Ce n'est que lorsque des vignes sont mortes du mildew que le paysan a cédé. Il sulfate, mais le moins possible et s'en plaint. L'équilibre des travaux en est gêné. — « Il faudrait être partout à la fois », dit-il.

Cette nécessité de faire juste n'empêche pas que certains produits et certaines terres demandent beaucoup de travail au paysan. Quels sont-ils? *Ce sont forcément les produits non favorisés par le pays, les terres ingrates qui absorbent tout le travail.*

Les produits non favorisés ne viennent qu'à force de travail et de soins. Dans nos terres à seigle, le beau-père de mon fermier actuel avait réussi le premier à faire du blé. Il était considéré de ce chef dans tout le pays. Le blé était misérable; il demandait force façons, absorbait tout le fumier; le seigle eût donné, à ce prix, des récoltes autrement lucratives. Mais la famille du fermier était la première sur cette ferme à manger du pain de blé. A ce point de vue, l'approbation générale n'était pas déplacée.

Les prés étaient abandonnés, ne recevaient jamais aucun engrais. En revanche, mon homme améliorait les terres pour son blé. Il avait en particulier une sole inférieure. Tous les trois ans il récoltait moins. C'est sur elle que portaient ses efforts, il l'améliorait.

Mon fermier *prêtait aux pauvres.*

La conséquence est l'*abandon des produits favorisés.* Toujours une nécessité de l'équilibre.

« Le seigle vient toujours. »

« Les prés ne demandent rien. »

Ces locutions populaires traduisent éloquemment cet état d'esprit.

Rappelons comme typique celle que rapporte M. de Calan, et qui est en usage chez le paysan des Causses. « On sauve le bétail l'hiver. » Est-ce assez juste! Peut-on moins faire quand on a du bétail que de se borner à l'empêcher de mourir de faim. — Ailleurs on l'engraisse à cette époque, ici on lui fait consommer sa graisse d'été, comme l'ours blanc sur sa banquise. Il se refera au printemps.

Chez nous, par un euphémisme déjà cité, on déclare que « le mouton aime la misère », c'est-à-dire qu'il vit chétif dans des conditions qui entraîneraient la mort des vaches.

En résumé, *dans la culture ménagère, l'opération se limite au nécessaire pour atteindre l'ensemble. Elle est imperfectible. L'effort porte sur la terre ingrate et le produit non favorisé, tandis que le produit favorisé, la terre fertile sont négligés.*

Spécialisation. — *Opération.* — Ici le but est la production d'un seul objet, produit favorisé du pays. Les ressources que donnent au spécialisé le fait de consacrer tout son temps, toutes ses facultés à un seul objet qu'il connaît à fond, et cela avec un outillage perfectionné et puissant, dans un atelier illimité comme étendue, élastique comme personnel, influeront sur l'opération.

D'abord, au lieu d'être réduit au strict nécessaire, le *travail sera généreux.*

Faire juste pour faire tout est le principe de la ferme où le but est l'ensemble. Le paysan néglige, avons-nous dit, la deuxième façon des pommes de terre pour courir à la vigne qui le réclame, parce que manger un peu moins de pommes de terre et boire un peu de vin est préférable pour lui à l'abondance de pommes de terre jointe à la disette de vin.

Si le but, au contraire, est la production de la pomme de terre pour la féculerie, par exemple, cette deuxième façon n'est pas négligeable, puisque d'elle peut dépendre le but unique du spécialisé. Il ne s'agit pas pour lui de « sauver » ses pommes de terre, comme le Caussard sauve son bétail, mais d'en récolter le plus possible. Aussi, généreux de travail, non seulement donnera-t-il à coup sûr cette deuxième façon, mais encore une troisième au moindre doute, non plus parce qu'elle peut être nécessaire, mais parce qu'elle peut être favorable. La terre battue par la pluie s'est croûtée, une façon supplémentaire l'ameublirait et faciliterait la levée des pommes de terre. Il la donne.

Contrairement au paysan, il craint moins de faire trop que pas assez.

*Le spécialisé est à la recherche des perfectionnements.* Parle-t-on d'une nouvelle pomme de terre à rendement supérieur, elle est aussitôt essayée par lui, tandis que le paysan s'en tient au produit du pays.

Si ce dernier constate que les pommes de terre ont la maladie, il se console : « L'année n'est pas aux pommes de terre; on mangera un peu plus de pain. » Le spécialisé, sans compensation, ne peut se résigner. Il cherche et trouve le remède. Il sulfate ses pommes de terre.

Il ne redoute pas le perfectionnement comme une nouveauté qui troublera l'équilibre de ses travaux ; il y aspire comme à une cause de succès.

Et *ce travail*, généreux au lieu d'être mesuré, ne sera plus de l'empirisme, de l'à peu près. Il sera d'*une précision mathématique*, basé sur des données rigoureusement scientifiques.

Le blé, par exemple, ne sera plus semé suivant l'adresse du semeur, en trop grande quantité pour parer à ses irrégularités, enfoui à peu près, à une profondeur variable, par la herse à tout faire; il sera semé en lignes par le semoir, à des intervalles calculés, à un espacement déterminé, à la profondeur voulue, recouvert du nombre de centimètres de terre reconnu comme le plus favorable, et cela mécaniquement, c'est-à-dire sans défaillance.

En revanche, cette précision amènera *une économie* qui n'excluera pas la générosité. Le semoir ne laisse pas de lacunes comme le semeur, tout en économisant mieux la semence.

La ration des animaux est mesurée, le foin en bottes, le grain au litre. A la ferme, on passe, suivant l'année, de la lésinerie au gâchis. La brassée de foin, entre les mains de la ménagère économe, se transforme en une poignée, durant la mauvaise année, et la poignée de grains en une pincée. Il en résulte que les bêtes maigrissent. Mais, aux bonnes années, la cour de la ferme est jonchée de foin tombé dans le transport du fenil à l'étable ; et le foin se perd. — Bah ! on en a à n'en savoir que faire. — Recourir au botteleur pour douze vaches ! Mais, avec cent vaches, on ne saurait s'accommoder de ces mesures à l'œil. Le besoin d'une machine à botteler se fait sentir.

En sorte que l'opération se révèle : — un *travail généreux et d'une précision scientifique, perfectionné sans cesse et, en même temps, économique.*

Nous pouvons maintenant juger en connaissance de cause, et savoir qui l'emportera de ces deux méthodes de travail, méthodes non pas différentes, mais radicalement opposées dans chacune de leurs parties :

La culture ménagère que nous avons vue déjà gênée par les forces naturelles, consiste, en somme, à produire en petit, médiocrement et dans de mauvaises conditions, beaucoup d'objets différents ;

La culture commerciale, favorisée par les forces naturelles du lieu et en augmentant la puissance, consiste à produire en grand, très bien et dans les meilleures conditions, un seul de ces objets.

Poser le problème, c'est le résoudre. La lutte n'est pas possible entre ces deux méthodes. Elles ne sauraient coexister.

La culture intégrale ne peut subsister qu'en l'absence de spécialisations rivales dont elle ne peut évidemment supporter la concurrence.

A. Dauprat.

(*A suivre.*)

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — UNE PRÉFACE

M. Santiago Alba, qui a traduit en espagnol le livre de M. Edmond Demolins : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, à fait précéder sa traduction d'une longue préface où, après avoir loué l'auteur, il compare à la société française, telle qu'elle est décrite par celui-ci, la société espagnole, qui lui paraît encore en plus mauvaise posture devant la race anglo-saxonne.

M. Santiago Alba rappelle les déplorables conditions dans lesquelles eut lieu la récente guerre avec les États-Unis.

« Nous nous jetâmes dans cette guerre à la façon d'une foule insensée, sans aucune connaissance de nos propres forces, plus ignorants encore de celles de l'ennemi que nous allions combattre. De notre côté, une collection de navires vieux et mal construits, dont la destruction devait alimenter tant de récits dans nos journaux, nous paraissait une flotte merveilleuse, digne de faire vivre le beau surnom d'*Invincible*. Quant aux Américains, nos plus distingués reporters et nos auteurs « grand genre », tous ceux en un mot qui pouvaient former l'opinion, nous les dépeignirent comme des brocanteurs barbares, ignorants, dépourvus de patriotisme, inaptes à toute opération guerrière...

« Notre armée est en déroute, notre marine est anéantie. Nous sommes dépouillés d'une colonie où nous n'avons su ni réussir comme colonisateurs, ni nous faire aimer comme maîtres... Les vices, l'incapacité de notre administration sont publiés partout; notre agriculture arriérée dépérit; nos principaux marchés, qui n'étaient pas déjà si vastes, sont perdus pour notre industrie et notre commerce; la gloire a fui; la fortune publique est en lutte aux malversations. La catastrophe a été si terrible, si déprimante, que la richesse et le sens moral, tout ensemble, en ont reçu un coup dont ils ne se relèveront pas de sitôt. »

M. Santiago Alba s'occupe d'abord de l'enseignement, déformé, en Espagne comme en France, par la superstition des examens.

« Nos bacheliers, nos avocats, nos médecins, nos ingénieurs, nos

commerçants lettrés, nos militaires et nos marins eux-mêmes, ne seraient-ils pas victimes du fameux et inévitable *chauffage* que M. Demolins combat si ardemment? Bacheliers incapables d'écrire correctement une lettre, avocats ignorants, à leur sortie de l'Université, des choses les plus rudimentaires de leurs professions, médecins qui ne savent pas tâter le pouls, ingénieurs dont les constructions s'empressent de s'écrouler, commerçants instruits qui ne savent pas tenir leurs livres, officiers incapables de tenir en main cent hommes, officiers de marine dont l'impéritie se trahit par les mésaventures du vaisseau qui leur est confié : tous entonnent en chœur un hymne glorieux à notre admirable système d'éducation qui fait produire tant d'hommes inutiles à un peuple reconnu pourtant comme un des plus intelligents de la terre. »

Trop de gens, comme chez nous, cherchent à faire leur carrière dans les fonctions rétribuées par l'État, et une fois nantis, s'opposent au progrès. On abuse des hauts titres militaires. Cent trente-sept amiraux pour deux navires de guerre sérieux!

M. Santiago Alba retrace le mouvement démographique en Espagne et compare son pays, sous le rapport des naissances, mariages et décès, avec les autres nations. La situation de l'Espagne est satisfaisante en ce qui concerne la natalité et la nuptialité, mauvaise en ce qui concerne la mortalité. Les Espagnols, comme les Français, dédaignent en général les trois principales sources de revenus : agriculture, industrie et commerce. Ceux qui ont de l'argent affectionnent les placements mobiliers (Les emprunts réussissent assez bien dans la péninsule). En Espagne, beaucoup de chefs d'industrie et d'ouvriers d'élite — électriciens, mécaniciens, monteurs de machines, décorateurs — sont étrangers; et cependant beaucoup d'ouvriers espagnols manquent d'ouvrage.

Les femmes contribuent à éloigner les hommes des travaux lucratifs : « Les mères qui ont des filles, dit M. Santiago Alla, ne craignent point d'annoncer le mariage de celles-ci avec des avocats sans procès, des médecins sans malades... Elles recherchent avidement les officiers de l'armée, les employé d'administration ; elles méprisent les commerçants honnêtes et qui ont du crédit. Les jeunes filles s'en moquent, et les appellent brocanteurs.

« Ces préjugés naissent et grandissent au foyer. Les mères rêvent de voir leurs fils généraux, évêques ou ministres, mais jamais de les voir agriculteurs, industriels ou commerçants. Voilà la source qui alimente le courant dévastateur des professions libérales, laissant stérile le champ des métiers usuels. »

Un peu plus loin, l'auteur émet des vues assez curieuses sur la sobriété espagnole :

« Ce qu'on fait très bien en Espagne, c'est de manger mal. L'Espagnol s'occupe peu de la table. C'est le contraire qui se produit chez les compatriotes de M. Demolins. Mais, sans que mon vœu soit de faire de l'Espagne un pays de gourmets, encore moins de gourmands, je crois que notre frugalité est plutôt un inconvénient qu'un avantage... La nourriture étant la première et la plus pressante des nécessités humaines, il n'y a pas de stimulant plus puissant pour exciter les hommes au travail. Donc, plus elle se raffinera, plus l'homme travaillera pour satisfaire ce besoin plus compliqué, et ces efforts constituent un élément important dans la richesse d'un pays. »

Pourquoi en effet tant d'Espagnols sont-ils paresseux, et reculent-ils devant des besognes agricoles et industrielles où ils pourraient gagner de l'argent?

« C'est tout simplement parce que l'ouvrier, avec un morceau de pain et une assiette de pomme de terre ou d'oignon, vit content. Cette sobriété fait qu'il ne désire même pas acquérir de l'instruction en vue d'améliorer son salaire et ne cherche pas à s'organiser différemment pour rendre sa condition meilleure. »

Même dans les classes moyennes, l'idée de « vivre » se confond avec celle de « vivre mal ». L'Espagnol pratiquerait donc trop à la lettre les préceptes des philosophes antiques, méridionaux et sobres comme lui. Mais, du temps de ces philosophes, les Méridionaux n'étaient pas menacés par les progrès des races du Nord.

Quant à l'aristocratie espagnole, elle déserte la campagne et se réfugie dans les villes, ce qui contribue au marasme agricole.

M. Santiago Alba continue par des considérations sur le mécanisme gouvernemental en Espagne, sur l'organisation éhontée de la candidature officielle, sur la corruption du corps électoral et sur la nullité du personnel politique. Comme en France, les professions libérales dominent au Parlement ; en outre, les fonctionnaires y sont très nombreux. L'Espagne, comme la France, est menée par les avocats. M. Santiago Alba, à l'exemple de M. Demolins, donne des graphiques représentant l'importance relative de chaque profession dans le Parlement. Suivent quelques détails sur le développement du socialisme en Espagne. L'auteur invite ses compatriotes à l'initiative courageuse et féconde. Il les avertit de ne pas compter sur l'intervention de quelque « sauveur », et conclut ainsi :

« Plutarque raconte qu'un roi de Macédoine, au milieu d'un combat, se retira pour aller, à la ville voisine, offrir un sacrifice à Hercule et lui demander la victoire. Pendant ce temps son adversaire Paul-

Émile, tout en invoquant la divinité, cherchait et obtenait la victoire l'épée à la main... Non! il ne faut pas imiter le pauvre Macédonien! Avant d'employer ses forces à offrir des sacrifices à un Hercule dictateur, nous devons les consacrer à triompher personnellement. Un seul Hercule ne peut pas sauver tout un peuple. Les Espagnols qui seront de courageux « struggleforlifeurs » sauront se sauver eux-mêmes. »

Nous souhaitons à la traduction et à la préface de M. Santiago Alba un plein et double succès, dans cette sympathique Espagne où le champ des réformes sociales est si largement ouvert aux bonnes volontés, et qui a tant besoin du concours de celles-ci pour se relever de ses désastres.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Fonctionnaires et colons.** — Il paraît que, dans certaines de nos colonies, les fonctionnaires renoncent à tracasser les colons. La chose a semblé si curieuse à la *Quinzaine Coloniale*, que cette estimable revue a cru devoir la mettre tout dernièrement en relief.

Non seulement ces fonctionnaires « introuvables » renoncent à molester les Français qui colonisent, mais ils se mettent à les aider. Mieux encore, il les aident d'une manière intelligente. Car les pouvoirs publics, lorsqu'ils ont l'intention d'aider, n'arrivent souvent qu'à gêner. Or, assure-t-on, ce n'est pas le cas.

C'est ainsi que M. Auvergne, résident par intérim dans l'Annam, vient d'adresser aux administrateurs placés sous ses ordres une circulaire où ils les invite à faire tout ce qui dépendra d'eux pour assurer à une industrie qui vient de se fonder au Tonkin la matière première dont elle a besoin. Il les autorise même à servir d'intermédiaires entre le producteur et l'usine, pour l'envoi des échantillons destinés à celle-ci.

Les gens qui s'y connaissent voient dans cette initiative administrative toute une révolution et émettent l'espoir que, lorsque de tels faits seront bien connus en France, le nombre de colons — jusqu'ici effrayés à la pensée d'avoir à lutter contre les fonctionnaires — augmentera plus rapidement.

**L'enseignement colonial à Marseille.** — Le *Petit Marseillais* annonce en ces termes l'inauguration de la section coloniale à l'École de commerce de Marseille :

Il appartenait à Marseille, dont les relations avec toutes les colo-

nies sont devenues si fréquentes et si complètes, de prendre l'initiative d'un enseignement colonial destiné à former, non pas des colons aptes à cultiver le sol, mais des commerçants ayant les connaissances spéciales nécessaires pour développer les échanges entre la métropole et son domaine d'outre-mer. On peut même dire qu'il y avait là une véritable lacune dont souffrait notre commerce en général et, en particulier, les maisons chaque jour plus nombreuses qui s'efforcent de créer un courant d'affaires avec les colonies.

« C'est cette lacune que la Chambre de commerce de Marseille a comblée partiellement en inaugurant, il y a quelques mois, des cours coloniaux professés dans une des salles du palais de la Bourse par des hommes dont la compétence et l'autorité sont incontestables. Mais ces cours, jusqu'ici, n'étaient suivis que par des auditeurs désireux de compléter leurs connaissances générales par des connaissances sur les questions coloniales que les hasards de la vie pourraient leur permettre d'utiliser, sans vouloir adapter ces connaissances aux besoins d'une carrière particulière devant se poursuivre aux colonies.

« Aujourd'hui, c'est-à-dire au début de la prochaine année scolaire, cet enseignement colonial pourra être suivi par les jeunes gens que leur tempérament, leur goût, leurs aptitudes portent à s'expatrier pour se créer hors de la mère-patrie une situation qu'ils ont tant de peine à trouver sur le sol natal. Ce sont les élèves de notre École supérieure de commerce qui, dès la rentrée des classes au mois d'octobre, vont être appelés à bénéficier de l'enseignement commercial. En d'autres termes, l'école de la rue Paradis va créer une nouvelle branche d'enseignement, dite *section coloniale*, qui s'ajoutera à la section commerciale et à la section de la marine marchande fonctionnant déjà régulièrement. Dans cette section coloniale qui se composera de deux années normales comme les autres, les élèves recevront un enseignement commun avec ceux de la section du commerce ; mais, pour ne pas surcharger outre mesure les programmes, ils seront dispensés de suivre certains cours qui ne seraient pas pour eux d'une utilité immédiate, et ces cours seront remplacés par ceux professés à la chambre de commerce. Ces derniers portent principalement sur les marchandises et les produits coloniaux, sur l'histoire du commerce et de la colonisation, sur la géographie coloniale, sur la législation coloniale, et, enfin, sur l'hygiène des pays chauds.

« A la fin de leurs deux années normales, les élèves de la section coloniale concourront avec les autres élèves de l'école pour l'obtention du diplôme supérieur, qui, comme on le sait, exonère de deux années de service militaire. Ce diplôme portera, bien entendu, une mention justifiant des connaissances spéciales du jeune homme qui

l'aura obtenu, et ce diplôme prouvera alors non seulement que ce jeune homme a toutes les connaissances requises pour être accueilli avec faveur par nos grandes maisons de commerce ou de banque, mais encore qu'il est apte à remplir aux colonies telle mission que ces maisons croiront devoir lui confier.

« Or, c'est là surtout qu'est l'innovation, innovation dont doivent bénéficier d'abord les jeunes gens actifs, intelligents, instruits, qui voient ainsi s'augmenter le nombre des portes auxquelles ils pourront frapper à leur entrée dans la vie pour se créer une position suffisamment lucrative; le haut commerce et la haute banque en bénéficieront également, car bien souvent ils sont paralysés dans leurs entreprises par la difficulté de trouver des sujets convenablement préparés aux affaires coloniales... Jusqu'ici le recrutement des jeunes gens destinés à faire des employés d'abord, des chefs de comptoir ensuite dans les maisons qui ont fondé des établissements aux colonies, ce recrutement, disons-nous, est des plus difficiles. Beaucoup se présentent, il est vrai, mais que ces maisons sont obligées d'écarter, parce qu'elles savent bien qu'ils ne viennent à elles qu'en désespoir de cause, qu'à la suite d'échecs ou de déboires plus ou moins nombreux dans d'autres carrières et que, par conséquent, rien ne les a préparés à la carrière coloniale qui exige à la fois un tempérament spécial et des aptitudes particulières. D'autres jeunes gens, et ils sont nombreux, n'hésiteraient pas à s'expatrier et auraient le tempérament et la vocation nécessaires pour la vie coloniale, mais ils ne savent où puiser les connaissances indispensables qui leur donneront en quelque sorte un avant-goût de cette vie d'outre-mer, et qui les empêcheront de végéter ou d'user leur santé en pure perte. Faute de mieux, ils embrassent donc une carrière quelconque, non sans quelque regret de n'avoir pu répondre à l'appel de tant d'hommes de bonne volonté qui travaillent à créer des prolongements de la France partout où flotte le pavillon national.

« Le goût de la vie de plein air, des entreprises hardies, des aventures périlleuses, n'est certes point mort en France; il est même plus vivace que jamais depuis que notre domaine colonial a pris une extension si prodigieuse; malheureusement on a bien peu fait, jusqu'ici, pour utiliser tant de bonnes volontés et pour permettre à tant d'initiatives de se manifester au lieu de rester à l'état latent.

« Tout ce qui touche à nos colonies est insuffisamment connu, surtout parmi la jeunesse intelligente et active; on ignore trop qu'il est possible de se créer au Tonkin, à Madagascar, sur la côte occidentale d'Afrique, des positions honorables, convenablement rétribuées, qui n'ont rien de commun avec les situations plus que précaires oc-

cupées par certains déclassés qui sont allés aux colonies « pour faire une fin » ; alors qu'au contraire il faut y aller pour faire un commencement. Mais pour que ce commencement soit bon, il faut partir muni d'un bagage technique sérieux, et c'est ce bagage technique spécialement colonial que notre École de commerce va distribuer à tous les jeunes gens désireux de trouver à leur activité des champs nouveaux, moins encombrés que ceux de la métropole. »

On sait que des cours coloniaux ont été fondés également par la Chambre de commerce de Lyon. Un mouvement analogue se dessine dans plusieurs grandes villes, dont les Chambres de commerce ont collaboré à la fameuse mission lyonnaise en Chine. Nous sommes donc en présence d'un phénomène qui n'est pas exclusivement local, et présente un caractère rassurant pour l'avenir de la race française.

## III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

M. Bernard Khaller, dans la *Nouvelle Revue* (1), étudie sommairement la « poésie hongroise ». Son article débute ainsi :

« Ce qui frappe surtout, lorsque l'on parcourt les poésies hongroises, c'est moins les substilités de la forme, l'ingéniosité des métaphores, la richesse du rythme que le sérieux de la pensée. Et, comme ce n'est point chez quelques poètes, mais chez tous, que s'accuse cette tendance à une gravité toujours sombre et sans éclaircie, l'on en peut déduire qu'il y a au fond de l'âme hongroise une mélancolie dont la source n'est point encore tarie. Provient-elle, cette mélancolie séduisante malgré tout, de ce que l'histoire du peuple hongrois fut traversée d'événements critiques?

« Par sa situation géographique, le pays des Magyars a été obligé, en effet, de recevoir, sur ses propres champs de bataille, un sang généreux, et ce ne fut pas toujours le succès qui récompensa la bravoure, l'indépendance que racheta le sacrifice.

« Les influences sous lesquelles s'est développé l'esprit hongrois sont visibles. Elles garantissent la spontanéité des poètes de cette race séduisante, qui semblent avoir été tous nourris du même suc et, comme des miroirs fidèles, refléter volontiers les mêmes impressions.

« Les souvenirs douloureux de leur patrie et la tristesse que dégagent les vastes horizons les ont imprégnés. De même, les buées qui

(1) 15 septembre 1900.

se résolvent en pluie fine pénètrent les corps et, plus que les tempêtes, ont tôt fait de s'en rendre maîtres. Les grandes crises laissent moins de traces de leur passage que les crises légères qui se continuent ou se répètent. C'est donc, sans doute, aux deux causes que nous venons de signaler qu'il faut rattacher ce caractère principal, mais étrange, pénible et charmant tout à la fois qui, de lui-même, se présente dans la poésie hongroise, qui n'est pas la rêverie brumeuse des hommes du Nord, ni la résignation hautaine des Orientaux, et et qui, participant de l'une et de l'autre, ressemble à un fatalisme tourmenté, aux racines profondes et multiples. »

Voici un spécimen de cette poésie :

« Pourquoi la vie? Quel en est le but? Pourquoi venir ici-bas pour souffrir? Pourquoi le cœur, s'il doit toujours saigner? Le secret du tombeau est l'éternelle énigme. Ce qui est sûr ici, sur terre, et le sera jusqu'au néant final, c'est que toujours l'être qui pense et sent sera malheureux, misérable. »

Quoi qu'en pense l'auteur, il y a là quelque chose de très oriental. L'Arabe Job avait des accents analogues; et la formation patriarcale, en favorisant les longues méditations, fait beaucoup plus pour le développement de la poésie triste que l'influence directe des « vastes horizons ». Les horizons inspirent tout ce qu'on veut, et ceux de la Hongrie ne sont pas plus tristes que beaucoup d'autres.

Outre ce caractère triste, l'auteur signale, dans la poésie hongroise, un caractère nettement guerrier, ce qui se conçoit sans peine.

Somme toute, si l'on étudiait la poésie turque, on trouverait probablement de grandes ressemblances entre celle-ci et la poésie hongroise. Le Hongrois, comme on le sait, est une sorte de Turc christianisé et qui commence à s'occidentaliser, tandis que son congénère s'immobilise dans la routine et dans la religion de l'Islam.

## IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Les congrès socialistes. — Les conseils du travail. — Récompenses sans avoir exposé. — La mevente des vins. — Une boulangerie coopérative. — La dot des femmes d'officiers. — Les langues vivantes à l'École des Arts et Métiers. — Le congrès sacerdotal de Bourges. — L'automobile à Madagascar. — Le préjugé du duel en Portugal et en Autriche. — La campagne électorale aux États-Unis. — La situation en Chine.

Il s'est tenu, depuis un mois, plusieurs congrès socialistes dont il convient de dire un mot.

A Mayence, a eu lieu le congrès annuel des socialistes allemands. Les séances ont été calmes. On a déploré la mort de Liebknecht.

Malgré l'opposition de Singer et des Berlinois, Bebel a obtenu du Congrès, par 137 voix contre 97, l'adoption d'un article qui fait, désormais, de la participation aux élections du Landtag, un *devoir* pour les démocrates socialistes. Comme les élections au Landtag se font d'après le régime censitaire, et que les socialistes ne peuvent assurer le succès de leurs candidats, la décision revient à dire que le parti socialiste allemand, répudiant toute intransigeance farouche, a désormais, non seulement le droit, mais le devoir de pactiser, au mieux de ses intérêts, avec les « partis bourgeois ».

L'opportunisme n'a pas seulement triomphé au delà du Rhin, il a triomphé en deçà. Le congrès international socialiste, qui s'est réuni à Paris, a voté, sur la proposition de M. Kautsky, délégué allemand, une motion portant que les socialistes, en bonne règle, ne doivent pas entrer « dans un gouvernement bourgeois », mais qu'on pouvait cependant autoriser la chose à titre d' « expédient forcé, transitoire et exceptionnel ». Dans ce cas, l'accession au pouvoir d'un socialiste doit être subordonnée au consentement du parti.

Les adversaires et les amis de M. Millerand ont donc pu, chacun de leur côté, représenter le vote de cette motion comme une victoire. En fait, elle constituait surtout un blâme pour le ministre. « Dans le cas, portait le texte, où ce ministre (le socialiste qui a accepté le pouvoir) devient indépendant de son parti, ou n'en représente qu'une portion, son intervention dans un ministère bourgeois menace d'amener la désorganisation et la confusion pour le prolétariat militant; elle menace de l'affaiblir au lieu de le fortifier. » Mais le principe d'une exception étant admis, les ministériels pouvaient s'en prévaloir à l'aise; ce qu'ils ont fait.

Immédiatement après s'est ouvert le congrès socialiste français. Ce congrès était déjà incomplet, car on n'avait pas convoqué les socialistes nationalistes. En outre, les ministériels avaient su s'arranger pour avoir plus de délégués que leurs adversaires, grâce au fractionnement de groupes amis. Les guesdistes, qui comptaient obtenir un vote de blâme contre M. Millerand et les députés socialistes ministériels, se sont donc trouvés en minorité, et, après avoir protesté contre l'irrégularité des mandats, se sont retirés, laissant le champ libre à leurs adversaires. Restés seuls, ceux-ci ont fait voter une résolution affirmant que « l'unité définitive et entière du parti socialiste doit être réalisée dans le plus bref délai, afin que le prolétariat puisse opposer son unité de classe à tous ses adversaires ». Un nouveau comité général devra préparer un projet d'unification complète du parti.

L'année dernière, on s'en souvient, une proclamation semblable avait eu lieu, et un comité était entré en fonctions. L'unité, comme

on le voit, n'avait pas été longue. Elle est aujourd'hui moins réelle que jamais. Les socialistes français se divisent, indépendamment des diverses écoles qui subsistent, en trois groupements bien distincts au point de vue de leur attitude extérieure et de leur action politique : les socialistes nationalistes ou patriotes, qui suivent M. Rochefort; les doctrinaires ou intransigeants, qui suivent M. Jules Guesde; les opportunistes, qui suivent MM. Millerand et Jaurès.

*
* *

M. Millerand, cause de tout ce débat, vient de se signaler par un décret en date du 17 septembre, qui organise les conseils du travail. Ces conseils auront le droit de constater officiellement les salaires normaux et courants, la durée de la journée de travail, etc., et leurs constatations feront foi en justice. Ils seront établis par régions, divisés en sections professionnelles, chaque section se composant d'un nombre égal de délégués patrons et de délégués ouvriers.

Mais le « clou » du décret, si l'on peut s'exprimer ainsi, ce qui a été remarqué avant tout et a suscité de vives polémiques, c'est l'importance qu'il donne aux syndicats en les investissant exclusivement du droit d'élire ces délégués. Les patrons et ouvriers non syndiqués ne seront pas représentés dans les conseils du travail. Le syndicat n'est donc pas rendu *obligatoire;* seulement il devient *nécessaire*, si l'on veut bénéficier des importants avantages que confère l'adhésion à un de ces groupements facultatifs.

Comme nous le disions, la mesure a été diversement jugée. M. Paul Leroy-Beaulieu y voit « un nouveau pas dans la voie du socialisme ». Les « démocrates chrétiens » ont déclaré que le décret leur donnait satisfaction, et que l'idée même en avait été empruntée à leur école. Les organes officiels du socialisme, bien que prêchant la guerre des classes, ont salué avec joie une organisation qui a cependant pour but, au moins avoué, de réconcilier ouvriers et patrons. Ce qui leur plaît, c'est l'extension de l'influence des syndicats ouvriers, qui suivent en grande partie l'impulsion des chefs révolutionnaires. Pour nous, nous nous abstiendrons de juger, nous souvenant que les institutions, quelles qu'elles soient, valent surtout par les hommes qui les représentent, et par la manière dont on les fait fonctionner. Louis XVI disposait des rouages d'un gouvernement absolu. Napoléon Ier était un souverain constitutionnel, flanqué au début de quatre assemblées politiques. Comparez cependant les deux règnes. Pour donner un bon ou un mauvais point aux conseils du travail, il faut attendre les faits.

*
* *

Occupé de choses si graves, le ministre du commerce est peut-être

excusable de commettre quelques petites distractions. Nous parlions, le mois dernier, des récompenses accordées pour l'Exposition, et constations que ces récompenses étaient extrêmement nombreuses. Elles l'ont même été à un tel point que deux industriels, un Picard et un Auvergnat, se sont vus récompensés sans avoir exposé, ce qui les a beaucoup surpris l'un et l'autre. Le Picard avait d'abord demandé à exposer; puis, se ravisant, il avait renoncé à exhiber ses produits. On avait sans doute oublié d'effacer son nom, et le jury, faisant bonne mesure, l'avait récompensé de confiance. Quant à l'Auvergnat, son cas est plus beau. On l'avait sollicité pour qu'il exposât, et il s'y était refusé obstinément. L'administration a donc peut-être confondu une liste d'industriels qu'elle aurait voulu voir à l'Exposition avec une liste de ceux qui s'y étaient rendus effectivement. Ainsi telle maîtresse de maison, après avoir donné une grande soirée, félicite de son talent pour la valse un invité qu'elle croit vaguement reconnaître, et qui cependant n'était pas venu.

*
* *

Les honnêtes récompenses accordées à nos viticulteurs français ne semblent malheureusement pas avoir aidé, cette année du moins, au placement de leur produits. La mévente des vins est redevenue un sujet brûlant d'actualité, et, dans certaines régions du Languedoc, les propriétaires de vignobles ont organisé toute une agitation qui ne tend à rien moins qu'à provoquer la démission en masse de tous les corps élus. Pourquoi les viticulteurs sont-ils mécontents? Parce qu'ils ont trop de vin, et que cette denrée a subi brusquement une énorme dépréciation. C'est le cas ou jamais de répéter la formule pittoresque : « Quand il y en a, ça ne se vend pas, et quand ça se vend, il n'y en a pas ». Quoi qu'il en soit, l'hectolitre de vin, qui se vendait vingt francs l'année dernière dans le Gard, l'Hérault, l'Aude, etc., s'est vendu cette année cinq ou six francs. On parle même d'endroits où les viticulteurs, pressés par le manque de foudres, ont dû descendre à deux francs. Or, paraît-il, le prix de revient d'un hectolitre, en tenant compte du loyer de la terre et des frais de culture, est en moyenne d'une dizaine de francs. Les viticulteurs sont donc en perte et, comme il fallait s'y attendre, ils font appel à l'intervention de l'État.

Parmi les choses qu'ils demandent, il en est d'ailleurs de bonnes : la suppression des octrois par exemple. Le vin subit des impôts par trop lourds. Le commerçant parisien, qu'il y ait mévente ou non dans le Midi, continue à livrer à douze ou treize sous le litre de vin que les producteurs ont dû céder, eux, à cinq ou six centimes le litre. La différence, avouons-le, prend ici des proportions vraiment scandaleuses. Elle tient à la fois aux taxes fiscales, et à la douce habitude

qu'ont les détaillants de profiter de la baisse des denrées sans en faire bénéficier la clientèle. Les bouchers ne font pas autrement lorsque le bétail se vend à vil prix.

Les viticulteurs réclament encore d'autres mesures de protection, plus discutables que la suppression des droits d'octroi. Ce qu'il leur faudrait surtout, ce sont des combinaisons qui leur permettraient d'arriver à la clientèle sans trop d'intermédiaires. Malheureusement la fausse réclame s'est tellement emparée de la « vente directe au consommateur » que bien des gens y flairent maintenant un piège. Il y a donc, dans ce domaine, des organisations à créer.

*
* *

On doit peut-être signaler parmi les créations intelligentes, et appropriées aux nésessités du temps, celles de la boulangerie coopérative que les socialistes viennent d'inaugurer dans le treizième arrondissement de Paris. Cette inauguration a eu lieu le dimanche 15 septembre. Ce jour-là, justement, nous avons eu l'occasion de passer rue Barrault quelques heures avant la cérémonie et avons pu visiter le local, tout orné en vue des fêtes du soir. La boulangerie coopérative comporte un four perfectionné, semblable à ceux que l'on peut voir à l'Exposition, un pétrin mécanique, et une vaste salle aménagée de façon à ce que l'on puisse y étaler beaucoup de pains. Nous ignorons si l'entreprise fonctionnera avec succès; mais la chose ne nous étonnerait pas. La boulangerie a intérêt à adopter les procédés de la fabrication en grand. Ce qui maintient la multiplicité des petites boulangeries de quartier, c'est l'avantage que l'on trouve à avoir toujours le magasin à sa portée, avantage auquel on sacrifie inconscienment le bon marché du pain. Une boulangerie mécanique n'est du reste pas obligée de prendre la forme coopérative. Elle peut prendre simplement celle du « grand magasin », mais, d'une façon ou de l'autre, il faut qu'elle serve un très grand nombre de clients pour couvrir ses frais généraux.

Les socialistes, dans cet ordre d'idées, auront peut-être donné aux « bourgeois » un exemple que ceux-ci suivront à leur tour, lorsqu'ils en auront bien compris les avantages. On conçoit d'ailleurs que ceux-ci soient mieux appréciés des familles à modestes ressources, où la dépense en pain représente une bonne partie du budget, que des familles riches ou aisées, qui peuvent dépenser deux ou trois sous de plus par jour sans s'en apercevoir le moins du monde.

*
* *

Il est plus de familles gênées qu'on ne serait tout d'abord tenté de le croire, surtout dans cette catégorie sociale où le « décorum » prend un caractère particulièrement impérieux. Bien des familles d'officiers sont du nombre, et c'est pourquoi, avant de permettre à un officier

de se marier, l'autorité militaire exigeait chez sa future la garantie d'une dot. On voulait éviter qu'un ménage d'officier donnât le spectacle de la misère. Cette mesure vient d'être supprimée. D'une part, on trouve peu moral d'ajouter une sorte de coercition administrative à la tendance presque universelle qu'ont nos officiers à faire des mariages d'argent. De l'autre, il est certain que, plus nous allions, plus cette dot réglementaire devenait chose insignifiante et dérisoire. Un lieutenant qui n'a que sa solde, et qui épouse une jeune fille pourvue de douze cents francs de rente, ne peut guère plus prétendre au décorum que s'il épousait une jeune fille sans fortune. En fait, ces mariages sont à peu près impossibles. Dans la pratique, il est probable que la mesure avait surtout pour résultat d'empêcher des mariages d'inclination entre officiers ayant peu de chose, ou à qui des parents servaient une modeste pension, et des jeunes filles sans dot, ou à dot insuffisante. Un officier *riche* pouvait s'offrir le luxe de reconnaître à sa future une dot. Un officier pourvu d'un capital ou de rentes modestes ne le pouvait pas toujours.

Ce qu'il faudrait pouvoir réformer, c'est la solde des officiers, notoirement insuffisante, quand on la compare au coût actuel de la vie. Mais, pour l'augmenter sans grever le budget de charges énormes, il faudrait diminuer largement les effectifs militaires. Un de nos amis, M. Mazel, proposait naguère un système en vertu duquel les officiers et les fonctionnaires seraient appointés en raison du nombre de leurs enfants. La chose serait à étudier si le gouvernement disposait de ressources financières sérieuses. Mais, ce qu'il faudrait, c'est que le jeune officier, à l'âge où l'on se marie, fût en état d'offrir à celle dont il veut faire sa femme une position raisonnable... ce qui n'est pas.

*
* *

Une réforme d'un autre genre, est celle qui consisterait à doter nos écoles d'arts et métiers de cours de langues vivantes.

Ces cours, actuellement, n'existent pas, et il est peu de gens qui se doutent de cette lacune. Au dernier banquet de l'Association des anciens élèves, une voix s'est élevée cependant pour la dénoncer. Il est étrange de vouloir former des industriels, des chefs d'usine, des ingénieurs, des praticiens, dont les uns seront appelés, dans la suite, à entrer soit en relation, soit en concurrence, avec des maisons anglaises, allemandes ou italiennes, dont les autres auront peut-être des travaux et des entreprises à diriger à l'étranger, et de ne prendre pas même soin de leur enseigner les premiers éléments d'une langue vivante. Plus que jamais les jeunes recrues d'élite de notre industrie doivent avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe hors de France. Plus

que jamais, la connaissance des principales langues étrangères peut aider grandement nos nationaux à défendre et à développer leurs intérêts matériels.

*
* *

Ce sont des intérêts spirituels, quoique matériels aussi par certains côtés, qui ont provoqué la réunion du congrès sacerdotal de Bourges, autour duquel se sont élevés d'assez vives discussions. Ce congrès s'est principalement occupé des « œuvres sacerdotales » et sa tendance dominante a été de pousser un nombre croissant de prêtres à exercer autour d'eux, par divers moyens, un patronage sur les populations que n'atteint plus, depuis la diminution de la foi, leur juridiction religieuse. Le peuple ne venant plus à l'église, le curé doit en sortir, et tâcher de reconquérir, par des voies indirectes appropriées aux conditions modernes, son influence perdue.

Les congressistes de Bourges ont encore visé à resserrer les liens qui peuvent unir les prêtres entre eux, de façon à les tirer, autant que possible, de l'isolement où se trouvent beaucoup d'entre eux, isolement qui émiette et décourage les efforts.

M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouk, connu par la sollicitude particulière avec laquelle il s'occupe de l'amélioration du sort de la classe ouvrière, a joué un rôle prépondérant dans ce congrès.

On observera que les *conciles* étant interdits en France, les évêques ne peuvent prendre l'initiative d'assemblées épiscopales où ils traiteraient les questions qui intéressent l'Église de France. Les prêtres, au contraire, à la faveur des innombrables *congrès* qui viennent de se tenir depuis le commencement de l'Exposition, pouvaient présenter leur réunion comme un phénomène plus normal. Le gouvernement aurait toujours pu interdire cette assemblée. L'exception eût paru trop inique. Le congrès s'est donc tenu, et l'on a vu de simples prêtres aborder, sous la direction de deux archevêques il est vrai, des questions qui ailleurs eussent été traitées dans des conciles nationaux. C'est ce qui explique comment les adversaires du congrès ont pu taxer ses promoteurs de « presbytérianisme ». Mais le mot était bien gros pour un congrès d'œuvres, qui n'est pas sorti de son programme.

*
* *

Ce serait un mot un peu gros, aussi, que de parler, comme l'ont fait certains journaux, de l'*automobilisme* à Madagascar. La vérité, c'est que le général Galliéni, gouverneur général, a parcouru quatre-vingts kilomètres dans une voiturette à pétrole, et que, lorsque la route de Tananarive à Tamatave sera terminée, l'automobile pourra

être d'un certain secours à ceux qui se rendent d'une ville à l'autre, surtout si les travaux du chemin de fer traînent en longueur. On sait que l'État, après avoir écarté les propositions que lui faisait en 1897 une société privée, a décidé de faire faire ce chemin de fer en régie. La chose coûtera plus cher aux contribuables, et l'inauguration risque de se faire attendre plus longtemps.

Peut-être pourrait-on, en attendant une seconde ligne qui relierait Tananarive à Majunga, établir entre ces deux villes une route sérieuse, travail qui se trouverait probablement facilité par ce qui a déjà été fait au cours de l'expédition de 1895. Sur cette route, plus longue que celle de Tamatave, et qui se déroulerait en grande partie dans la plaine, les automobiles et même les bicyclettes pourraient devancer utilement d'autres moyens de transport.

*
* *

C'est un défaut commun chez les gouvernants que de se priver de gaieté de cœur des forces sociales dont ils auraient, s'ils le voulaient, la disposition. Cette vérité, qui éclate à Madagascar à propos du chemin de fer, vient d'éclater dans un autre ordre d'idées, en Portugal et en Autriche, à propos de deux faits identiques. En Portugal, M. de Souza, journaliste et officier de réserve, a refusé de se battre en duel avec un individu qui l'a provoqué. Le ministre de la guerre l'a contraint de donner sa démission. En Autriche, le marquis Pacoli, également officier, et se trouvant dans une situation semblable, a consulté son supérieur hiérarchique le comte Joseph Ledochowski, militaire du plus grand mérite, attaché à l'état-major dont il était, paraît-il, l'une des lumières. Le comte Ledochowski, qui est profondément chrétien, a exhorté le marquis Pacoli à ne pas se battre. Pour ce fait, les deux officiers ont été dégradés par une haute cour militaire, et ont dû abandonner l'armée autrichienne, salués d'ailleurs par les félicitations du prince Alphonse et du cardinal de Vienne. En tout, trois honorables victimes immolées au ridicule préjugé du duel.

Ce sont pourtant des hommes de cette trempe que l'on devrait garder dans l'armée, où leur courage vrai et réfléchi, leur valeur morale supérieure les rendraient plus précieux, sur le champ de bataille, que beaucoup d'autres dont on pourrait se passer.

*
* *

C'est à une réaction anti-militariste et anti-impérialiste, que M. Bryan, concurrent de M. Mac-Kinley aux prochaines élections américaines, doit les chances nouvelles qu'on attribue à sa candidature.

Il y a quatre ans, M. Bryan était l'homme de l'argent, et M. Mac-Kinley l'homme de l'or. La bataille se livrait entre monométallistes et bimétallistes. Aujourd'hui, M. Mac-Kinley est l'homme des conquêtes, et M. Bryan l'homme de la non-intervention dans les affaires extérieures. Les questions économiques ont passé au second plan, et la lutte s'engage, comme jadis, entre des « républicains » partisans d'un pouvoir central fort et des « démocrates » désireux de maintenir ce pouvoir central dans de solides barrières.

C'est le 6 novembre qu'aura lieu la nomination des collèges électoraux pour l'élection présidentielle, et que l'on saura en fait, bien qu'à l'avance, celui des deux candidats qui doit l'emporter. La prise de possession ou l'évacuation des Philippines peuvent dépendre de la façon dont se prononcera l'opinion publique aux États-Unis.

*
* *

L'idée de guerre, de conquêtes, fait penser à la Chine; mais ici l'observateur est fort empêché de conclure, car les événements ne semblent pas avancer. Les Chinois ont évidemment, faute de mieux, des qualités de diplomates, et ils ont l'immense avantage d'être seuls de leur côté à discuter contre une collectivité dont les éléments, avant chaque question et chaque réponse, sont eux-mêmes obligés de se concerter entre eux. Cette *paralysation* — qu'on nous passe le mot — des puissances les unes par les autres, est le plus bel atout que la Chine ait dans son jeu. Très probablement, tout cela ne fera que retarder plus ou moins le démembrement de cet Empire. En attendant, les massacres de missionnaires et de chrétiens n'ont pas cessé, et les meurtriers jouissent d'une impunité trop encourageante. Chinois massacreurs de chrétiens, Turcs massacreurs d'Arméniens sont également forts, pour les mêmes motifs, contre ce que nous pourrions appeler la diplomatie communautaire.

G. D'AZAMBUJA.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

# QUESTIONS DU JOUR

---

LES

# PROTECTORATS ET LEURS SUCCÉDANÉS

On s'est fort occupé, pendant quelques semaines, d'un prince cambodgien qui, venu à Paris avec une mission coloniale pour visiter l'Exposition, a refusé de s'en retourner comme il était venu, et, réfugié en Belgique, a publié un mémoire où il expose ses griefs contre les représentants du gouvernement français. Avait-il tort? avait-il raison? Nous n'en savons rien, et penchons à croire qu'il y avait du tort des deux côtés. Quoi qu'il en soit, l'attitude du prince en question a été couramment qualifiée de « frasque », de « désobéissance », et même de « rébellion ».

Ces expressions sont assez curieuses et montrent combien l'état d'esprit du public s'accommode malaisément aux fictions diplomatiques. Même sujet français, le prince n'eût commis ni crime ni délit en passant de France en Belgique, et en publiant le réquisitoire qu'il avait sur le cœur. Or, le prince n'est pas même sujet français. Il est le fils d'un monarque reconnu par nous indépendant. Le Cambodge n'est pas colonie française. C'est un pays de *protectorat*.

Qu'est-ce donc qu'un protectorat, et n'y a-t-il rien d'intéressant pour la science sociale dans ce phénomène étudié presque exclusivement jusqu'ici par les juristes qui traitent du droit international public?

Observons tout d'abord que ce phénomène est dans une *phase d'ascension*. Les protectorats se multiplient, et l'on en aura vu naître un grand nombre dans le dernier quart de ce siècle. La France, pour son compte, est devenue durant cette période la *protectrice* de la Tunisie, de l'Annam et du Tonkin. L'Angleterre est devenue, au moins de fait, protectrice de l'Egypte. L'Autriche et la Hongrie ont établi, sous le nom d' « occupation », leur protectorat commun sur la Bosnie et l'Herzégovine. La Crète a été érigée en État sous la protection collective des puissances. Cuba et les Philippines, depuis que ces pays ont cessé d'être des colonies espagnoles, sont théoriquement des républiques indépendantes sous le protectorat des États-Unis, qui du reste, en vertu de la fameuse « doctrine de Monroe », entendent protéger toute l'Amérique, au moins d'une certaine façon.

Il y a là un *mode de groupement d'États* qui se trouve donc usité de plus en plus. En même temps que ce mode de groupement se répandait, un autre, qui empruntait sa physionomie spéciale à des formes un peu différentes, s'est évanoui peu à peu, au point de ne plus laisser aujourd'hui que des traces insignifiantes. Nous voulons parler de la *suzeraineté*, qui joua un rôle si essentiel dans la hiérarchie sociale du moyen âge, et dont les derniers vestiges sont conservés aujourd'hui à titre de pures curiosités diplomatiques (1). On dirait que *ceci* a disparu pour faire place à *cela*.

Il y a des différences entre la suzeraineté féodale et le protectorat moderne. Il y en a peut-être moins qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. L'organisation sociale des Francs, au moment où les grands feudataires voyaient se fixer leurs rapports avec la royauté, et où les moindres seigneurs convenaient de leurs obligations envers les grands feudataires, différait sans doute singulièrement de l'organisation sociale que présentaient les Cambodgiens et des Annamites, au moment où le roi Norodom signait son traité de 1863 avec l'amiral de la Gran-

(1) Citons le cas de la république d'Andorre, vassale de l'évêque d'Urgel et de la France, et celui de la principauté de Liechtenstein, qui rend toujours hommage aux Habsbourg.

dière, et où le souverain de l'Annam résignait, entre les mains de M. Harmand, une partie des droits souverains qu'exerçait Tu-Duc, son prédécesseur. Mais n'oublions pas qu'un traité de protectorat est un contrat — plus ou moins libre d'ailleurs — *entre deux États,* c'est-à-dire entre deux systèmes de pouvoirs publics, et que les sociétés les plus dissemblables peuvent être régies par des gouvernements dont les actes ne diffèrent pas. Recherchons donc quelle est la *cause* qui produit les protectorats, et voyons quelle extension elle a pu atteindre, extension plus grande en réalité qu'il ne semble au premier abord.

## I. — LA CAUSE DES PROTECTORATS.

Ce qu'on trouve à l'origine de tous les protectorats volontairement consentis — quelles que soient d'ailleurs les menaces explicites ou implicites qui aient pu agir sur cette « volonté » — c'est la conscience d'une inégalité se traduisant par une *recommandation.* Un État moins fort s'aperçoit qu'un autre État est plus fort, et se *recommande* à sa bienveillance, en lui abandonnant quelque chose de sa souveraineté. Mais ce consentement volontaire, sur lequel s'appuient les théories juridiques, n'est presque toujours qu'un phénomène officiel et superficiel. Le peuple moins fort s'est bien recommandé, mais *il ne pouvait pas faire autrement.* « Si l'on se représente à leur origine, dit M. Engelhardt, les unions qui font l'objet de cette étude, l'on constate que le plus souvent le protectorat, tel que la théorie voudrait le caractériser, ment à son nom, qu'il a été d'ordinaire l'acte voulu, prémédité, du plus fort, et un expédient de sa politique intéressée (1). »

Non seulement la grande majorité des protectorats qui semblent libres ne le sont pas en réalité, mais il est des protectorats que les peuples forts créent parfois de toutes pièces : celui de la Crète, par exemple, celui de la Tunisie, celui de la Bosnie

(1) *Les protectorats anciens et modernes*, Pedone, p. 184.

et de l'Herzégovine. Il n'y a pas eu, dans les cas de ce genre, recommandation d'État à État. Mais il s'est produit alors, soit un transfert de protectorat, c'est-à-dire un simple changement de protecteur pour le protégé, soit une puissante insurrection ou agitation tendant à émanciper une région déterminée d'un joug qui lui paraît trop pesant. Or, c'est un fait bien connu que les promoteurs de guerres civiles cherchent, lorsqu'ils y voient avantage, à s'appuyer sur l'étranger, à se *recommander* à lui. L'exemple de Cuba et des Philippines est encore sous nos yeux. Ces insurgés, lorsque leur mouvement a quelque importance, peuvent être considérés comme formant un État dans l'État. C'est même pour cette unique raison, comme on le sait, que Richelieu combattit avec tant de vigueur les protestants en France, alors qu'il ne se faisait pas scrupule de s'allier avec Gustave-Adolphe contre les catholiques allemands. Les protestants français avaient une tendance à *se recommander* à l'Angleterre, comme les catholiques du temps de la Ligue, au moment où ils craignaient d'être les moins forts, avaient eu recours à la *protection* de l'Espagne. C'est contre cette dernière que les Cubains et les Philippins ont invoqué celle des États-Unis. Mais ces sortes d'appels, en apparence spontanés, jaillissaient de la force des choses, et le protecteur, de son côté, avait la partie trop belle pour ne pas contribuer à faire surgir ces appels, ces recommandations, qui lui permettaient d'intervenir.

Encore, dans le cas que nous visons, l'appel des « partisans » est sincère. La haine du compatriote est assez vive pour que l'on se fasse illusion sur la bienveillance de l'étranger. On ne songe pas toujours que l'on va échanger une domination pour une autre. On rêve d'affranchissement, et l'on voit dans la nation protectrice un ami qui vous seconde avec un louable dévouement. La Fontaine a consacré à ce sujet l'une de ses fables : Le Cheval qui a voulu se venger du Cerf. On connaît l'histoire. Ne pouvant attraper le cerf, le cheval demande à l'homme de le monter et de le diriger dans sa chasse. L'homme défère volontiers à l'invitation et, le cerf tué, garde le cheval à son service. Mais il est d'autres cas où le protectorat se présente sous une phy-

sionomie différente. La nation puissante croit avoir à se plaindre de la nation faible. Pourtant, elle recule devant les frais, les sacrifices, le déploiement de forces, les complications diplomatiques et les ennuis de toute nature qu'entraînerait une conquête proprement dite. Elle agit donc par intimidation, et fait entendre à la nation faible, que, si elle n'accepte pas d'être protégée, elle se mettra dans le cas d'être conquise. La nation protégée est gouvernée par des hommes qui, tout inférieurs qu'ils soient, ne sont pas des sauvages et savent raisonner. Ces hommes se résignent à accepter un moindre mal pour en éviter un pire. Un traité de protectorat leur laisse leurs honneurs et une partie de leur pouvoir. Cela vaut mieux qu'une guerre désastreuse, que la ruine, que la captivité, que la déchéance. Ils font donc contre mauvaise fortune bon cœur, et, d'ordinaire, les deux nations contractantes se trouvent bien, l'une de sa modération, l'autre de sa résignation. De là, bien souvent, une certaine cordialité de rapports qui, si elle n'a pas présidé à la conclusion du contrat, le sanctionne tout au moins, et semble après coup l'avoir partiellement inspiré.

Il y a donc des protectorats parce qu'il y a, de par le monde, des États d'inégale puissance, et que les forts ont conscience de leur force, ce qui les pousse à parler haut, pendant que les faibles ont conscience de leur faiblesse, ce qui les engage à « filer doux », même avant toute stipulation précise et toute convention régulière. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire, nous trouvons, comme l'observe M. Engelhardt, des *alliances inégales*, où il est clair, soit par les textes des traités, soit en dépit de ces textes, que le grand ami s'est fait la part du lion au détriment du petit ami. Ce qu'on appelle la guerre du Péloponèse n'est pas un duel entre Sparte et Athènes, mais bien la lutte de tous les protégés d'Athènes contre tous les protégés de Sparte, chaque clan étant dirigé par la cité prestigieuse et protectrice. Philippe de Macédoine ne se présentait pas en Grèce comme un conquérant, mais comme un protecteur, et les Romains devaient faire exactement, plus tard, comme Philippe de Macédoine. Marseille devait rester cité libre, jusqu'au moment où l'idée malencontreuse lui vien-

drait de soutenir Pompée contre le vainqueur des Gaules.

D'une façon générale, la cause qui fait qu'un peuple peut s'ériger en protecteur d'un autre ne diffère pas de la cause, ou de l'ensemble des causes, qui ont produit sa prospérité intérieure et favorisent ainsi l'expansion de la race. Mais cette expansion peut tenir seulement à une forte organisation militaire. Elle peut tenir aussi à de vraies supériorités de la vie privée, qui se répercutent sur la vie publique. Elle peut tenir, en partie au moins, à un véritable ascendant moral. Il y a donc protectorats et protectorats. Ceux de Sparte n'avaient pas les mêmes fondements que ceux de Rome. Les premiers tenaient au prestige exercé par la haute valeur militaire des Spartiates, qu'on aimait mieux avoir pour amis que pour ennemis. Les seconds tenaient sans doute, dans une certaine mesure, à la crainte qu'inspiraient les légions; mais il s'y joignait l'ascendant d'une organisation sociale vraiment forte, principe de progrès et d'extensions successives qui frappaient l'attention des peuples.

Puisqu'il appartient à la science de ne pas s'arrêter aux mots, mais de voir les choses, il convient de classer, parmi les protectorats, le haut domaine exercé par les métropoles sur leurs *colonies*, lorsqu'elles laissent à ces colonies une autonomie égale ou même supérieure à celle qu'on reconnaît à certains États protégés. En fait, le signalement ne convient guère, pour le moment, qu'aux principales colonies anglaises. La métropole n'intervient presque pas chez elles, mais un lien véritable les relie à cette Grande-Bretagne d'où leurs colons sont sortis. Outre l'idée que les flottes de la mère-patrie pourraient les *protéger* au besoin dans le sens matériel du mot, ces hommes sont fiers de se sentir rattachés à un vieux pays, plein de souvenirs, ayant une histoire, et aussi nanti de richesses accumulées, plus riche en littérateurs, en savants, en artistes, capable de les aider intellectuellement et moralement. Il faudrait une énorme maladresse des politiciens pour rompre ces délicates, mais solides attaches, et l'Angleterre, instruite par l'émancipation des colonies d'Amérique, n'a pas envie de recommencer.

Pour qu'il y ait un protecteur et un protégé, il ne suffit pas

d'ailleurs qu'il existe une inégalité quelconque entre deux États. Il faut que ces États se trouvent en contact d'une manière ou d'une autre. Il faut que l'inégalité soit sensible, de façon à enlever au peuple moins fort l'espoir de se défendre sérieusement contre le peuple plus fort. Il faut enfin que le *lieu* ne se fasse pas le complice de l'indépendance du plus faible, en lui fournissant de quoi prolonger éventuellement sa résistance aux tentations de conquête du plus fort. C'est ainsi que les Romains ont difficilement entamé les forêts et les marais de la Germanie, et qu'en Orient leur puissance s'est arrêtée devant le désert. Ce dernier obstacle n'en avait pas été un pour les Égyptiens antiques, et n'avait pas empêché les conquérants des bords du Nil d'établir, eux aussi, des *protectorats* dans le sud-ouest de l'Asie. C'est ainsi encore que les cantons suisses ont pu s'affranchir de toute suzeraineté à l'époque où « nulle terre n'était sans seigneur », et maintenir efficacement leur indépendance. *La montagne leur a servi de protectrice*, comme le désert avait servi aux Parthes de protecteur.

Mais il est, d'autre part, des situations géographiques d'où découlent, pour certains peuples, une prédestination au protectorat. Nous mentionnions tout à l'heure la doctrine de Monroë. On sait qu'elle a pour formule : « L'Amérique aux Américains ». Mais le double sens du dernier mot prête à une confusion justifiée par l'état des choses. L'Amérique est une grande île, séparée du reste du monde, où le nom d'Américains est porté par un peuple de beaucoup supérieur aux autres. De là les prétentions des États-Unis à *protéger*, qu'ils le veuillent ou non, les républiques sud-américaines, à intervenir dans les conflits qui peuvent éclater entre celles-ci et les puissances européennes, *comme si cela les regardait*. De là leur ferme résolution d'empêcher toute puissance européenne de *conquérir* aucun territoire sur le continent américain. Car voilà encore, chez les peuples forts, un puissant motif d'établir leur protection aussi loin que cela leur est permis. On protège autrui, *pour l'empêcher d'être protégé ou conquis par un autre*.

Maintenant, une question se pose : pourquoi, dans les cas où

l'occasion tend à créer un larron, n'assiste-t-on pas toujours à l'*annexion* du plus faible par le plus fort?

Nous voyons, par exemple, que les *conquistadors* du Mexique et du Pérou visaient, comme leur nom l'indique, à des *conquêtes* absolues, et que les pays conquis étaient placés, par l'intermédiaire de gouverneurs espagnols, sous la domination directe de l'Espagne. Cette nation, vers la même époque, eut des imitateurs. Aujourd'hui, au contraire, le protectorat est fort à la mode. Il en résulte cette curieuse antithèse que, jadis, alors que les rois de l'Occident se heurtaient, dans leur propre royaume, à des autonomies provinciales non encore détruites, ils faisaient sentir intégralement leur joug aux pays d'outre-mer; au lieu qu'aujourd'hui, où les gouvernements centraux ont aboli ou atténué l'importance des franchises locales, ils évitent de faire peser sur les colonies à l'état naissant une trop sensible domination.

Il nous semble que l'examen des principaux faits de l'histoire peut nous conduire à l'énoncé de cette loi : un peuple fort s'annexe immédiatement le territoire d'un peuple faible, lorsque *ce dernier est par trop faible ou par trop fort,* en d'autres termes lorsque la différence de puissance est assez grande pour que l'annexion puisse s'opérer sans difficulté, ou trop petite pour que le peuple dominateur ne conçoive pas la crainte de voir cette puissance inférieure grandir bientôt et se retourner contre lui. Voilà pourquoi les indigènes de l'Amérique, très inférieurs aux conquérants européens, ont été si facilement soumis, et pourquoi, d'autre part, les Romains s'acharnèrent à renverser la puissance de Carthage, de Mithridate, de Persée, ennemis redoutables avec lesquels il ne fallait pas plaisanter, sous peine de voir l'inférieur se métamorphoser, par quelque heureux coup de force, en supérieur et en vainqueur. M. Engelhardt observe que les Romains accordèrent volontiers l'indépendance à Massinissa, roi de Numidie, et le traitèrent avec bienveillance, alors qu'ils se montraient impitoyables avec les Carthaginois. C'est pourtant avec des Numides qu'Annibal les avait vaincus; mais ces Numides n'étaient que des mercenaires, redoutables seule-

ment lorsqu'une *tête carthaginoise* calculait l'emploi qu'on pourrait faire de leur valeur.

De nos jours, l'expansion européenne s'attaque de plus en plus à certaines nations anciennement civilisées, ayant une organisation séculaire, des administrations, des magistrats, des milices régulières, bref, des rouages qu'un peuple dominateur peut utiliser. L'Europe, après avoir longtemps traité l'Asie en égale, la traite en inférieure, parce que la première a marché pendant que la seconde ne marchait pas. Les nations asiatiques, ou socialement rattachables à la civilisation de l'Asie, se trouvent désormais tellement en retard sur la civilisation occidentale qu'elles ne constituent plus pour elle un danger. L'Égypte, la Tunisie, l'Annam, le Cambodge rentrent dans cette catégorie. L'Inde s'y trouve depuis plus longtemps, et le système des protectorats y date du siècle dernier. Peut-être l'Algérie et Madagascar auraient-ils pu y rentrer, bien que le mélange de populations de civilisations différentes, dont une partie insoumise aux gouvernements antérieurs, compliquât la difficulté. Pour Madagascar, on sait que l'érection de cette île en colonie n'a eu lieu qu'après des hésitations assez longues, et que l'on a d'abord essayé d'utiliser purement et simplement, sous la surveillance d'un résident nommé par la France, les rouages préexistants du gouvernement hova.

En définitive, les pays le plus prédisposés aux protectorats sont ceux qui, tout en jouissant d'une organisation sociale relativement avancée, se trouvent dans un état d'infériorité très marquée vis-à-vis des quelques puissances qui dominent dans le monde. Quant à la *circonstance* qui amène l'établissement du protectorat, elle consiste, le plus souvent, dans l'attitude hostile d'une partie de la population combinée avec l'attitude accueillante d'une autre partie. L'un de ces éléments provoque l'intervention ; l'autre l'arrête à un certain point et la renferme dans certaines limites. Voyons maintenant par quel mécanisme ce régime spécial est représenté.

## II. — LE MÉCANISME DES PROTECTORATS

A ce que nous voyons, la première chose que l'État protecteur exige de l'État protégé, c'est de renoncer à toute relation officielle avec des États autres que lui. Tout ce qui concerne le protégé au point de vue diplomatique doit passer par l'intermédiaire du protecteur. Le premier ne peut ni faire la guerre ni conclure des traités sans l'assentiment du second. Il abdique sa personnalité diplomatique.

On constate, par ce premier fait, que le protectorat moderne constitue un lien plus étroit que ne l'était ordinairement la suzeraineté à l'époque féodale. Beaucoup de vassaux pouvaient faire et faisaient effectivement la guerre sans l'agrément de leurs suzerains. Leurs fiefs étaient plus proprement des *États* que ne le sont actuellement l'Annam et la Tunisie (1).

A cette première obligation de l'État protégé, qui est purement négative, se joint une obligation positive; celle de *suivre la politique du protecteur*, et, par corollaire, d'être son allié en cas de guerre. Les troupes tunisiennes et annamites, en ce cas, devraient accompagner les nôtres et obéir à nos généraux. Une obligation analogue liait les vassaux envers leurs suzerains, mais elle était généralement moins rigoureuse. Le vassal, d'ordinaire, n'avait à fournir qu'un petit nombre d'hommes d'armes, et quelquefois pour un laps de temps limité. Le serment de fidélité, exigé du vassal, correspond d'ailleurs assez bien à la clause qui oblige les gouvernements des États protégés à suivre la politique des gouvernements protecteurs.

C'est cette *conformité*, on le conçoit, que cherchent avant tout ceux-ci. S'ils respectent l'organisation intérieure d'une nation, c'est qu'ils pensent en tirer des avantages. En vue de les obtenir, l'État puissant sacrifie quelquefois la gloriole de marquer sa supériorité. Il conclut des traités d'*amitié*, sur un pied d'égalité

(1) Et même la Grèce. On a vu comment cet État a été partiellement paralysé, lors de la dernière guerre, par des *tutrices* qui sont en même temps celles de la Turquie.

absolue en théorie — égalité qui ne peut exister dans la pratique. C'est ainsi que Rome décernait à certains peuples le titre d' « amis et d'alliés du peuple romain ». Cela faisait plaisir aux petites nations ainsi respectées, et leurs troupes n'en figuraient pas moins à côté des légions, à titre d'« auxiliaires ». En outre, cette amitié fournissait aux redoutables amis qui l'accordaient un prétexte tout trouvé pour conquérir d'autres peuples, *ennemis de leurs amis*. Corneille, dans sa tragédie de *Nicomède*, a mis très intelligemment en relief cette politique romaine, représentée par l'ambassadeur Flaminius. Nicomède ayant parlé de peuples qu'il a l'intention de combattre, le Romain l'arrête d'un mot :

> Rome prend tout ce reste en sa protection
> Et vous n'y pouvez plus étendre vos conquêtes
> Sans attirer sur vous d'effroyables tempêtes.

Cette déclaration de Flaminius, nous la connaissons. Elle a pris dans ces temps derniers une forme toute particulière, qui consiste à obtenir d'un État non protégé officiellement, mais qui paraît promis à une vassalité prochaine, la promesse qu'aucune parcelle de son territoire ne sera cédée à une nation autre que celle envers qui l'engagement est pris. C'est le système des « zones d'intérêts », système qu'on avait commencé d'employer avec la Chine avant la crise de ces derniers mois.

L'État protégé une fois lié en ce qui concerne les relations extérieures, le laissera-t-on libre à l'intérieur?

Ici les solutions sont multiples, et l'on peut dire, d'une manière générale, que l'État protecteur laisse le gouvernement protégé faire ce qui lui convient, à condition que ses propres intérêts ne risquent pas d'être lésés. S'ils risquent de l'être, l'État protecteur intervient à des degrés divers, et, à ce point de vue, la situation des États protégés est encore bien inférieure à celle des grands feudataires de l'époque féodale qui, une fois l'hommage rendu au suzerain, pouvaient faire dans leurs domaines absolument tout ce qu'ils voulaient.

Quand on fonde une colonie, on met à sa tête un *gouverneur*. Quand on établit un protectorat, on envoie un *résident*.

Le résident est un être hybride, intermédiaire entre un ambassadeur et un gouverneur, mais que l'État protégé considère surtout par son côté d'ambassadeur, alors que l'État protecteur le considère pratiquement par son côté de gouverneur. Il est du reste assez naturel que, les prétentions de la puissance influente se faisant jour sous forme de *réclamations d'Etat à État,* le porteur de ces réclamations, qui font semblant de ne pas être des ordres, soit un personnage diplomatique, ou même simplement consulaire. Les consuls des États forts acquièrent un prestige spécial dans les États faibles, même en dehors de tout protectorat. On sait quelle autorité effective exercent encore et surtout ont exercé jadis les cousuls de France dans l'Empire ottoman. C'est qu'eux aussi incarnaient et incarnent toujours un protectorat. Quant au « résident », tel qu'il fonctionne dans les protectorats modernes, c'est un surveillant attaché à la personne du souverain ou de ses ministres, un contrôleur, un « gêneur », un homme dont les mains sont pleines de séductions, mais qui a toujours des menaces dans sa poche, qui enonce des conseils en donnant à entendre qu'on ne fera pas mal de les prendre pour des injonctions. Les Romains donnaient souvent un rôle de ce genre à leurs ambassadeurs. Même lorsque le pays convoité était réduit en « province », l'état de choses différait peu de ce qu'il était auparavant. L'ambassadeur était alors remplacé par un fonctionnaire qui reprenait son rôle avec de légères modifications. La situation de la Judée au commencement de l'ère chrétienne, avec la double autorité du roi Hérode et du procurateur Pilate, donne une idée de ce qui dut se passer en beaucoup d'endroits. C'est ainsi que le monde romain constituait, selon l'expression de Cicéron, un patronage plutôt qu'un empire « *patrocinium verius quam imperium* (1) ». Il se composait d'une vaste collection d'États protégés, avec plus ou moins de bienveillance ou de surveillance, par une cité exceptionnellement puissante. « Les peuples, dit M. Engelhardt, ainsi maintenus en faisceau sous la même étreinte, constituaient un ensemble organique sans

1 Cité par M. Engelhardt.

perdre leur personnalité nationale, vaste polypier vivant de vies individuelles et d'une vie commune (1). » Et le même auteur ajoute, en parlant des règles qui présidaient à l'exercice du protectorat romain : « Si sommaires qu'elles soient, elles dénotent une incontestable supériorité dans la pratique des unions politiques inégales, et, si l'on excepte peut-être l'empire colonial d'une nation contemporaine (2), les grandes choses que Rome a accomplies par ce moyen n'ont point été dépassées (3). »

Lors du traité conclu avec le gouvernement de l'Annam pour régler l'exercice du protectorat français sur ce pays, nos négociateurs eurent soin de stipuler, en faveur de notre résident, le *droit d'audience*. Le résident de France devait avoir à son gré *l'accès auprès du souverain,* ce qui est déjà un grand point. Tel ambassadeur de France à Constantinople fit jadis des prodiges d'héroïsme pour parvenir auprès du sultan dont on lui interdisait la porte, et le seul fait d'entretenir le souverain, de lui parler directement, carrément, a plus d'une fois changé la face des affaires. C'était à cette faculté que se bornaient, en 1884, les prérogatives de notre résident dans l'Annam. Mais, depuis lors, elles se sont étendues, et, naturellement, elles ne pouvaient plus s'étendre qu'aux dépens de l'autonomie intérieure du pays, dont nous contrôlons désormais l'administration dans une certaine mesure. Les douanes, notamment, par leur nature même, et la prise relativement facile qu'offre ce service à la surveillance du peuple protecteur, tombent sous le coup de ce contrôle.

Pour le Cambodge, voici comment M. de Pouvourville énumère (4) les stipulations contenues dans le traité de protectorat. Ce protectorat « consistait à maintenir au Cambodge l'ordre et l'autorité, à protéger le pays contre toutes attaques extérieures, à l'aider dans la perception des impôts commerciaux, à faciliter une communication entre le Cambodge et la mer. Il établissait la compétence juridique de la cour de Saïgon, la libre entrée

(1) *Op. cit.*, p. 18.
(2) L'Angleterre évidemment.
(3) *Ibid.*, p. 30.
(4) Dans son volume sur *La Question d'Extrême-Orient*, préface de M. Hanotaux. — A. Pedone, Paris.

et le commerce libre des Français, le libre exercice de la religion et de la propagande catholiques, la remise à la France de l'exploitation des forêts cambodgiennes. Ces avantages étaient exclusifs d'avantages analogues pour d'autres puissances ». Des conventions postérieures, accroissant encore le rôle joué par l'État protecteur dans l'organisation intérieure du pays, ont visé la suppression de l'esclavage et obligé le roi à accepter toutes les réformes administratives et judiciaires que pourrait exiger l'avenir. La formule est vague, et l'on conçoit que beaucoup d'exigences puissent passer par cette porte si largement entre-bâillée. C'est ce dont se plaint le prince dont les « frasques » ont occupé l'opinion; et cette même opinion a été frappée, entre autres choses, de l'émoi qu'occasionne au Cambodge la suppression du jeu « des trente-six bêtes ». Certes, la mesure a pu être saine et utile; mais l'on voit par ce seul exemple avec quelle facilité le gouvernement de l'État protecteur, tout en déclarant respecter l'indépendance de l'État protégé, en arrive à s'immiscer, de gré ou de force, dans sa police purement intérieure. Rappelons, à propos de ce fait, que le gouvernement français, en 1880, s'est opposé à l'ouverture d'une maison de jeu dans la république d'Andorre, ce qui ne l'empêche pas d'autoriser le maintien de celle de Monaco.

Grâce à l'action du résident, plusieurs protectorats modernes tendent donc à évoluer vers le type pur et simple de la colonie. Mais il est un cas, nous l'avons vu, où les colonies elles-mêmes doivent être classées dans la catégorie des protectorats. Ces colonies, dont l'Australie et le Canada sont les types les plus caractéristiques, sont reliées à la métropole par des « gouverneurs », mais les gouverneurs ne sont guère ici que de simples « résidents ». Ils sont même moins gouverneurs que beaucoup de résidents investis, comme les nôtres, de réelles attributions gouvernementales. L'Australie, quoique terre britannique, est plus indépendante de la Grande-Bretagne que l'Annam, terre annamite, ne l'est de la France. Aussi la situation des Australiens et des Canadiens vis-à-vis du gouvernement de la Reine se rapproche-t-elle assez curieusement de la situation des seigneurs

féodaux vis-à-vis de leurs suzerains. Ils rendent un hommage; ls font des manifestations de « loyalisme », c'est-à-dire de « fidélité ». Leurs chefs librement élus reçoivent une « investiture » pratiquement impossible à refuser. En cas de guerre, ils sont disposés à fournir des contingents, mais c'est tout, et les ministres ni le Parlement de Londres n'ont à se mêler des lois qu'ils votent, des arrangements intérieurs qu'ils prennent chez eux. Le lien qui les rattache à la métropole ne subsiste, en définitive, que grâce à la bonne volonté intelligente qu'y mettent mutuellement les deux parties. Si l'Annam ou la Tunisie voulaient répudier notre protectorat, nous enverrions des troupes qui le rétabliraient bientôt, ou même procéderaient à l'annexion pure et simple. La suzeraineté de l'Angleterre sur ses colonies à l'état adulte cesserait du jour où une mésintelligence sérieuse éclaterait entre celles-ci et celle-là. Le mécanisme du protectorat est moins solide matériellement, et demande à être manié ici avec une délicatesse de touche particulière.

Il y a cette différence entre nos protectorats asiatiques et les grandes colonies anglaises que la vassalité des premiers évolue, en ce moment du moins, de l'indépendance absolue vers la sujétion, et que la vassalité des secondes évolue de la sujétion vers l'indépendance presque absolue. C'est que l'État protégé représente, dans le premier cas, une race différente de celle de l'État protecteur, et à peu près immobile dans son infériorité, dans le second cas, une race identique à celle de la métropole, et apte au progrès comme celle-ci.

Quant aux colonies que la métropole croit devoir gouverner directement, comme notre Algérie, l'expérience montre qu'elles se développent lentement et péniblement. Les inconvénients de la centralisation augmentent en raison de la distance et de la différence des milieux. Aussi est-il question aujourd'hui d'accorder à l'Algérie une autonomie embryonnaire. Si cet embryon se développe, notre grande colonie africaine constituera quelque jour un protectorat à l'instar de ceux que constituent réellement le Canada et l'Australie.

Le mécanisme du protectorat peut se passer d'agents attitrés.

L'État protecteur peut se contenter de ses organes diplomatiques ordinaires, soutenus d'ailleurs par le prestige de leur nationalité et l'influence prépondérante de certains de leurs nationaux, installés sur le territoire du peuple inférieur. Les choses se passent ainsi pour les protectorats qu'on n'avoue pas, qui sont censés ne pas être, qui sont « en puissance » plutôt qu' « en acte », tel que celui dont les États-Unis s'investissent peu à peu à l'égard des nations de l'Amérique latine, et qui du reste ne sauraient produire des effets aussi complets que les protectorats proprement dits.

Ceci nous amène à parler des *effets* du protectorat.

## III. — LES EFFETS DU PROTECTORAT

Trois cas peuvent être envisagés :

Ou la race de l'État protecteur est supérieure socialement à celle de l'État protégé ; ou elle lui est égale ; ou elle lui est inférieure.

Dans le premier cas, le protectorat a pour effet ordinaire d'*élever* le protégé, mais aussi de restreindre ce que le protecteur lui a laissé d'indépendance nationale. L'État protégé, si les contacts se multiplient, passe insensiblement à la condition de « colonie » ou de « province ». Tel est le cas du Tonkin, où le gouvernement français a les coudées beaucoup plus franches que dans l'Annam. Au moment où nous faisions des recherches pour la présente étude, il nous est arrivé de poser, dans un cercle de sept ou huit personnes très instruites et professionnellement adonnées à l'examen des questions politiques, la question suivante : « Le Tonkin est-il colonie ou protectorat? » Chose typique : nul ne le savait. Il fallut feuilleter un dictionnaire pour établir la situation de ce pays. Le Tonkin n'est pas une colonie, bien que *les choses s'y passent comme dans une colonie*. C'est officiellement un protectorat.

Or, tout fait prévoir que l'Annam, le Cambodge, la Tunisie évolueront également vers ce type. Déjà même, pour faciliter la

transition du concept de *protectorat* au concept de *colonie*, on a imaginé le terme de *possession*, dont le vague se prête assez bien à cet usage. Madagascar, dans l'espace de quelques mois, a été déclarée « protectorat », puis « possession », puis « colonie ». Pratiquement, certaines parties d'une colonie constituent parfois de minuscules protectorats dans le sens consciencieux du mot.

L'écueil à éviter, dans le protectorat, est la réduction trop parfaite du pays protégé à la condition de province étroitement reliée à la métropole. De même qu'il existe de *vrais* protectorats là où la diplomatie n'en reconnaît pas, de même certains protectorats *officiels* ne sont plus que des annexions déguisées, aggravées parfois par l'excessive intrusion de la centralisation métropolitaine. La formule révolutionnaire : « Sois mon frère, ou je te tue ! » a souvent réglé, dans l'histoire, les rapports des *alliés puissants* avec les *alliés* faibles. L'esprit de conquête et de domination chez l'État protecteur détruit l'essence même du lien qui l'unit à son protégé, et rejette celui-ci, soit dans la catégorie des victimes, soit dans celle des révoltés.

Toutefois, les conséquences présentes du système semblent prouver qu'il est bon. C'est ce que pense M. de Pouvourville à propos de nos protectorats indo-chinois : « Il est permis de penser, dit-il, d'après les premiers résultats obtenus, et malgré des traverses imprévues et inévitables, que le système du protectorat, consenti par l'Annam et exercé par la France sur le Tonkin, est, sinon le meilleur, du moins l'un de ceux qui conviennent le mieux à l'œuvre de civilisation et de progrès que les puissances européennes tentent d'accomplir dans leurs possessions d'outre-mer (1). »

Tels sont d'ailleurs les résultats auxquels arrivaient aussi les Romains. Les « alliés » du peuple-roi, au bout d'un certain temps d' « alliance », se trouvaient mûrs pour le rôle de sujets proprement dits, et il suffisait d'une légère secousse pour que l'État ami tombât dans le vaste réceptacle des « provinces romaines ». Mais cette chute apparente équivalait pour lui à un relèvement.

(1) *La question de l'Extrême-Orient*, p. 154.

Malgré les exactions et les tyrannies des proconsuls qui succédaient aux exactions et aux tyrannies des princes indigènes, le pays, fertilisé par l'apport d'un élément social nouveau, prenait généralement un assez brillant essor. Pour reprendre l'exemple de la Numidie (l'Algérie d'aujourd'hui), cette portion de l'Afrique n'eut pas à se repentir d'avoir perdu ses souverains indigènes, fussent-ils, comme Massinissa, les fidèles alliés de Rome; et les ruines que nous découvrons tous les jours nous attestent que les Romains, avec des ressources mécaniques bien moins développées que les nôtres, avaient su donner à ce territoire une prospérité que la domination française est encore loin de lui avoir rendue.

Dans le cas où la race de l'État protecteur présente une formation sociale de niveau sensiblement égal à celle de l'État protégé, le protectorat équivaut pratiquement à ce qu'on appelle la *décentralisation* dans les limites d'un même État, et offre les mêmes avantages. C'est surtout dans ce cas que l'on est tenté d'employer le terme de *suzeraineté*, qui implique une sorte de camaraderie dans l'inégalité et la subordination hiérarchique. Ces protectorats ont tendu souvent à disparaître, soit que l'État protégé, impatient de tout joug même léger, revendiquât une entière indépendance, comme il arriva pour les colonies des cités grecques et pour les États-Unis d'Amérique, soit que l'État suzerain, craignant le trop grand pouvoir de ses vassaux, mît tout en jeu pour détruire leur autonomie, comme il est arrivé pour les grands fiefs du moyen âge. Le *contact territorial* de ces fiefs et de l'État suzerain facilitait d'ailleurs singulièrement leur « réunion à la couronne », et justifiait l'unification que les souverains voulaient introduire dans l'exercice des « droits régaliens ». En annexant la Bourgogne à la France, par exemple, Louis XI faisait en réalité la conquête d'un territoire qui menaçait de devenir absolument étranger, et l'ensemble du pays bénéficiait d'une économie, d'une simplification, dans le maintien de la sécurité intérieure. Depuis lors, le but a été singulièrement dépassé. Quand le lien subsiste, comme c'est le cas pour les colonies anglaises contemporaines, il tend à se réduire à la re-

connaissance d'une suprématie morale, à un « hommage » du cœur et de la raison.

Reste le troisième cas, qui est paradoxal : celui où la race de l'État protégé est socialement supérieure à celle de l'État protecteur. Le fait, inadmissible au premier abord, se produit lorsque un peuple civilisé, mais pacifique ou mal outillé pour la guerre, se trouve en contact prolongé avec des barbares ou des demi-barbares belliqueux, doués de fortes aptitudes militaires. Le mieux à faire dans cette situation, pour des gens avisés, est de rechercher la protection de ceux qui sont des ennemis désignés par la nature, et de devenir leurs *tributaires*. Diverses populations sédentaires de l'Asie sont ainsi protégées par des nomades pillards. L'Empire romain, dans sa phase de complète décadence, s'est trouvé sous le protectorat de divers peuples barbares. On sait que c'est Odoacre, roi des Hérules, qui revêtit de la pourpre le dernier empereur d'Occident. Par ce mode de protectorat, le peuple socialement supérieur *achète la tranquillité* qui lui est nécessaire. *Il importe sa sécurité de l'extérieur*, situation gênante et défavorable, mais dans laquelle on vit parfois très longtemps.

Si l'on recherche quel peut être l'effet général du protectorat, on constate que cette institution, si elle naît quelquefois d'une manière sanglante et sert de prétexte à certaines guerres, a pour résultante durable l'augmentation des chances de paix. En effet, les pays protégés par un même protecteur cessent de pouvoir se faire la guerre les uns aux autres. Une des clauses que les Romains imposaient à leurs « alliés », comme condition de leur alliance, c'était le fameux « arbitrage obligatoire » dont il est question dans les congrès de la paix. Le protecteur est l'arbitre-né des protégés. L'Annam, par exemple, ne peut plus faire la guerre au Cambodge. C'est toujours cela de gagné.

En outre, certaines agressions dont l'État protégé aurait pu être victime de la part d'États étrangers se trouvent écartées par la crainte qu'inspire à ceux-ci l'État protecteur. Ce dernier, à ce point de vue, mérite bien son nom. Il protège même sans intervenir, par le seul prestige de sa puissance. Les républiques sud-

américaines, officiellement indépendantes, n'en sont pas encore à la phase où le protecteur les empêche de se battre entre elles; mais, d'ores et déjà, nous l'avons vu, ce protecteur est décidé à montrer les dents à toute puissance européenne qui voudrait guerroyer contre l'un quelconque de ces pays. Il est très raisonnable de prévoir que le jour viendra où l'intervention des États-Unis empêchera également les hostilités d'éclater dans les limites de l'Amérique latine. Si ce jour arrive, ce spécimen de protectorat — implicite, mais réel — aura produit des fruits nouveaux, et bien mérité de la civilisation générale.

Les événements de Chine, selon toute vraisemblance, vont avoir pour effet, dans un avenir peu lointain, l'inauguration de protectorats nouveaux. Pendant que les territoires habités par des populations franchement désorganisées, ou réfractaires à toute civilisation, passent rapidement sous la domination directe des puissances, les pays à civilisation inférieure tendent à se grouper, avec la conscience officielle ou officieuse de leur faiblesse, autour de quelques grandes nations, et particulièrement autour de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, qui, à ce point de vue, l'emportent de beaucoup sur tous les autres États. Il est assez curieux d'observer que la protection de l'Angleterre s'exerce en grande partie sur des terres déjà anglaises, investies du *self-government*, que celle des États-Unis s'exerce presque exclusivement sur des peuples étrangers de race moins progressive, mais européenne, qui ne conviennent pas encore de leur subordination; et que celle de la France s'applique uniquement à des races inférieures, demeurées jusqu'ici en dehors de ce progrès collectif auquel, pendant plusieurs siècles, ont participé très inégalement les diverses nations de l'Europe. Il s'ensuit que l'Angleterre, vis-à-vis de ses protégés, a surtout une mission conciliatrice, les États-Unis une mission pacificatrice, la France une mission éducatrice. C'est une assez belle tâche proposée chez nous aux dévouements et aux initiatives, et à laquelle nous ne pouvons suffire qu'en réformant avec persévérance notre propre éducation.

G. D'AZAMBUJA.

# LES GRÈVES

## LES THÉORIES CONTRARIÉES PAR LES FAITS (1)

Nous avons essayé de dégager, dans un premier article, ce qu'il y a d'essentiellement belliqueux dans le phénomène des grèves. Continuons à rechercher, dans ce domaine, ce que semblent nous dire les faits les plus récents, et à confronter ces faits avec les idées, doctrines, systèmes ou espoir conçus à propos des grèves par les penseurs, les juristes et les législateurs.

### I

On a cru qu'il serait possible de changer le caractère des grèves en introduisant, pour la solution des conflits, des formes judiciaires; c'est ainsi qu'on a vanté les comités de conciliation et d'arbitrage; mais, quand on regarde les choses de près, on s'aperçoit que la forme est vide de tout contenu juridique et qu'il n'y a aucun principe pouvant servir de base à une véritable décision. Ces comités rendent parfois des services, surtout quand une des parties est fatiguée et qu'elle ne demande qu'à céder, moyennant quelques ménagements d'amour-propre. Très souvent les ouvriers ne choisissent pas de plénipotentiaires; ils donnent mandat à leurs délégués de discuter, d'obtenir le plus possible, se réservant de ne pas accepter les conditions de pacification : ainsi s'évanouit le vrai caractère de tout comité de conciliation, qui devrait avoir surtout pour but de faire disparaître le tumulte des réunions publiques et de remettre l'examen des réclamations à un petit groupe de personnes. En Angleterre, une pareille procédure est possible, parce que l'on a l'habitude de ne

(1) Voir la livraison précédente.

pas contester ce qui a été décidé par les chefs des grandes Unions; en France elle ne saurait être qu'exceptionnelle.

En Angleterre même, cette institution me semble fort menacée par suite de l'usage de plus en plus général qui s'introduit de consulter les ouvriers par le suffrage universel. On leur demande de prendre une décision sur des questions bien autrement difficiles que celles que l'on soumet à une assemblée générale d'actionnaires. On ne sait pas ce qui se produirait dans les sociétés anonymes si on demandait aux actionnaires leur vote individuel; dans la pratique, les assemblées générales assurent, d'une manière presque certaine, la majorité au conseil d'administration.

Les comités de conciliation pourraient avoir un certain intérêt avant la grève, parce qu'ils mettraient quelques représentants des ouvriers en état de ne pas mêler des réclamations inacceptables avec d'autres qui sont susceptibles de provoquer une concession. Il me semble que dans bien des cas les ouvriers ont été surtout surexcités par des causes qui auraient dû être écartées du débat; ainsi on accusera le patron de ne pas respecter une sentence arbitrale antérieure et cette accusation passionnante jouera un grand rôle dans le soulèvement des travailleurs, alors qu'il serait sage de soumettre un pareil différend à des experts compétents (1); ce ne sont pas de ces matières que l'on puisse discuter dans des réunions publiques.

Loin d'aller vers des solutions judiciaires, je crois que les grèves auraient plutôt une tendance à marcher vers des solutions diplomatiques, par l'intervention des pouvoirs publics, qui, représentant les grandes puissances, imposent de force leur manière de voir aux parties. L'administration a mille moyens pour forcer un patron à céder; il lui suffit de ne pas faire respecter l'ordre, de se déclarer impuissante et de ne pas poursuivre les délits commis par les grévistes (2). Elle dispose d'une action bien

(1) Ainsi, en 1899, trois inspecteurs généraux des mines furent chargés de vérifier si la sentence arbitrale du 20 mars 1892 était violée par la compagnie de Carmaux; leur rapport fut défavorable aux grévistes; la grève continua cependant.

(2) Dans la grève des charretiers de Marseille, les patrons demandèrent qu'avant la

moindre dans le sens contraire; cependant il arrive parfois que des arrestations faites au moment où l'ardeur des grévistes diminue peuvent précipiter la ruine de la grève.

Il résulte de cette situation de fait que les pouvoirs qui détiennent le droit de diriger la police, sont vivement sollicités en temps de grève; ils ne peuvent pas faire autrement que de prendre parti pour les patrons ou pour les ouvriers. Ce que certains députés appellent la neutralité, n'est pas autre chose que la liberté laissée aux ouvriers de ne pas respecter l'article 414. Quand on demande que l'armée n'intervienne pas, cela revient à demander que la police ne dispose pas de la force nécessaire pour faire son métier. Dans ces conditions, le travail sera nécessairement interrompu tant qu'il restera un groupe ardent et intransigeant, décidé à empêcher la reprise du travail.

L'administration semble vouloir prendre pour règle, depuis quelques années, de n'intervenir que tout autant qu'elle a lieu de supposer que la grande majorité des ouvriers désire reprendre le travail; mais il lui est fort difficile de savoir ce qui en est. Je ne crois pas qu'elle applique jamais la règle posée par M. Waldeck-Rousseau, d'après laquelle le droit d'un ouvrier qui veut rentrer doit être assuré; à Gueugnon le préfet a refusé, le 7 juillet 1899, de faire protéger la rentrée dans les usines Campionnet, parce qu'il estimait qu'elle n'était pas assez importante pour motiver des dispositions militaires susceptibles d'amener des conflits (1).

Si cette pratique tend à se régulariser, on sera amené, sans doute, à demander aux intéressés de voter régulièrement à la mairie pour savoir s'ils sont pour ou contre la continuation de la grève (2); il faudrait que ce vote fût renouvelé assez souvent, car c'est parfois au moment où les ressources vont manquer complètement que les grévistes manifestent le plus grand enthou-

réunion d'un comité de conciliation la liberté du travail fût assurée. M. Gérault-Richard, dans un article intitulé *Droit ouvrier*, disait que leur réclamation revenait à faire supprimer la grève par la force et à négocier ensuite (*Petite République*, 3 sept. 1900).

(1) *Débats*, 25 août 1899.

(2) Cela s'est fait à Tourcoing, et la cessation de la grève a été votée par 700 voix contre 300 (*Débats*, 15 mai 1900.

siasme pour continuer la lutte : l'âme des foules est, en effet, très accessible aux espérances suprêmes.

On a proposé d'aller plus loin et de contraindre la minorité à suivre l'avis de la majorité; des propositions avaient été faites à la Chambre des députés, dans ce sens, par M. J. Guesde; et dernièrement M. Jaurès a déclaré, dans la *Petite République*, qu'il y adhérait pleinement. Il est manifeste, tout d'abord, que la simple majorité ne saurait suffire pour qu'une pareille contrainte pût être consacrée par la loi; lorsqu'il s'agit de réunir en une association des propriétaires ayant intérêt à défendre leurs terres contre les eaux, on exige des conditions d'entente assez difficiles à réaliser; et quand il s'agit de travaux d'amélioration, la loi est encore plus sévère. Il faut observer que, dans ces organisations syndicales, il s'agit de projets proposés par des hommes compétents, longuement mûris et soumis à de longues formalités d'enquête (1).

Il ne serait pas impossible de suivre dans les conflits ouvriers des règles de procédure inspirées par celles dont je viens de parler. Ainsi on pourrait demander que les réclamations fussent soumises à une enquête et examinées par une commission formée d'hommes compétents. Cette commission pourrait rectifier certaines erreurs graves qui se trouvent presque toujours parmi les plaintes; on convoquerait ensuite les intéressés pour un vote secret; et il me semble qu'il faudrait exiger les deux tiers des voix pour que la grève fût légalement reconnue. Il va sans dire qu'il faudrait autoriser l'administration à provoquer de nouveaux votes ultérieurs; car l'expérience montre que souvent la grève n'est votée que sous l'influence de l'idée qu'elle sera de très courte durée. Tant que les deux tiers des ouvriers refuseraient de ren-

(1) Pour les travaux de défense, la loi du 21 juin 1865 exige la moitié des propriétaires possédant les deux tiers de la surface, — ou les deux tiers des propriétaires possédant la moitié de la surface. — Pour les travaux d'irrigation, drainage, chemins d'exploitation, la loi du 22 décembre 1888 exige les trois quarts des intéressés représentant les deux tiers de la superficie et payant les deux tiers de l'impôt foncier afférent aux immeubles, — ou les deux tiers des intéressés représentant les trois quarts de la superficie et payant les trois quarts de l'impôt foncier afférent aux immeubles.

trer, il y aurait lieu de ne pas chercher à ouvrir les ateliers.

Mais on peut se demander si les promoteurs de la grève accepteraient cette manière de faire : cela est extrêmement douteux, parce qu'ils forment très souvent une minorité (1), et qu'ils savent, par expérience, que l'agitation gagne facilement les masses. On a souvent cité l'exemple du syndicat des terrassiers à Paris, qui ne comptait pas 200 membres et qui, en 1898, prit l'initiative d'une grève où entrèrent 15.000 travailleurs. Il est probable que, s'il y avait eu des procédures compliquées, la grève se serait faite tout de même et contrairement à la loi.

Le gouvernement se trouverait donc aussi embarrassé qu'il l'est aujourd'hui. Les règles que la loi aurait posées, pour donner à la grève le caractère d'une manifestation reconnue, n'ayant pas été respectées, faudrait-il considérer la grève comme un acte illicite et revenir ainsi à la législation antérieure à 1864? L'opinion publique ne serait pas favorable à cette réforme et tout le monde s'accorderait à dénoncer l'attitude réactionnaire du gouvernement (2). Je ne pense pas qu'on pût donner aux Cours d'appel le pouvoir de faire des *injonctions* à la manière américaine et de faire arrêter les chefs, auteurs, instigateurs ou provocateurs des réunions tenues par les grévistes. La magistrature n'est pas entourée d'un respect suffisant en France pour qu'il soit possible de lui attribuer une pareille charge, sans la compromettre gravement.

Rappelons un état d'esprit dont il faut toujours tenir compte dès que l'on aborde ces questions; il y a une *idée poli-*

(1) Dans la grève des omnibus de Paris (année 1895), il y eut le premier jour 2.243 grévistes, tandis que 3.448 hommes travaillaient ou se présentaient aux dépôts pour prendre leur travail. (Office du travail. *Statistique des grèves*, Paris, 1896. — On a d'autant plus de raison de penser que cette procédure serait difficilement pratique que des chefs très importants du mouvement syndical sont opposés à la constitution de Conseils de travail, accusant ces organisations d'*entraver les grèves*.

(2) On a dénoncé comme réactionnaire (!) la disposition du projet rédigé par M. Waldeck-Rousseau pour l'amélioration de la loi du 21 mars 1884, d'après laquelle l'emploi de menaces et violences en vue de maintenir l'interdit sur un atelier constituerait un délit. (*Mouvement socialiste*, 15 mars 1900, p. 342.) L'auteur de cet article rappelle que M. de Ramel avait fait une pareille proposition en 1890. Comme M. de Ramel est un réactionnaire, ses propositions ne peuvent être que réactionnaires!

*tique régnante* d'après laquelle l'*industrie doit se démocratiser*. Personne ne saurait rendre un compte exact du sens de cette formule; mais tout le monde considère les réclamations formulées par les ouvriers, quel que soit leur contenu, comme étant des manifestations de la tendance à la démocratisation de l'industrie. Pour l'opinion libérale, il y a *quelque chose à faire*, sans que cette opinion soit bien fixée sur ce qui est à faire; il y a donc toujours quelque chose de juste dans la grève, parce qu'elle comporte une réduction de l'arbitraire ancien du patron et une certaine émancipation de l'ouvrier. Il résulte de là que le gouvernement n'est jamais parfaitement sûr de son droit quand il est forcé de réprimer une grève; il a toujours peur de donner des gages aux adversaires de la démocratie; et, s'il y a du sang versé, il semble à la grande masse naïvement libérale qui constitue en France le vrai soutien de tout gouvernement, que la guerre civile n'aurait pas dû se manifester si inutilement pour des causes d'intérêt privé.

Je ne crois donc pas qu'il soit possible de formuler aucune règle pour déterminer les caractères extérieurs auxquels on reconnaîtra une grève illicite; la procédure dont j'ai parlé plus haut pourrait avoir cependant quelquefois une réelle efficacité, en empêchant les incidents de se précipiter. Mais c'est toujours à la prudence des gouvernements qu'il faudra se fier pour apprécier ce qui est à faire dans chaque cas particulier. C'est, en effet, le métier des hommes d'État de ne pas froisser l'opinion publique, de donner des conseils aux citoyens et de savoir dans quels cas la nécessité impose l'emploi de la force pour maintenir l'ordre. Il n'y a aucun Code qui puisse fixer ce qu'ils ont à faire.

## II

Il est tout naturel que les grèves doivent attirer à elles tous les professionnels de la politique et que les chefs des administrations locales soient forcés de suivre de près ces mouvements. On a quelquefois signalé comme une anomalie l'appel presque constant fait par les ouvriers aux pouvoirs publics en temps de

grèves; mais on n'a pas examiné la question d'une manière assez approfondie.

Les ouvriers n'ont jamais une idée parfaitement précise du but économique à atteindre; le plus souvent, leur attention est surtout attirée sur ce qui a le moins d'importance matérielle dans les réclamations ou sur ce qu'il est impossible de faire aboutir. Les ouvriers ne poursuivent presque jamais la simple rectification d'une erreur, en s'appuyant sur les règles fondamentales du droit actuel; ils croient poursuivre surtout une rectification de ces règles fondamentales par la voie de solutions particulières et de précédents; ils savent qu'en France le gouvernement a toujours eu pour mission de donner l'impulsion à l'industrie et que les lois ont modifié jadis les principes de l'ancienne structure sociale; ils ne demandent donc pas une *décision juridique,* telle que pourrait la fournir un tribunal arbitral (1), mais une *décision politique,* telle que peut la donner une administration dont les pouvoirs sont, en quelque sorte, indéterminés (2).

Cet appel à l'État n'est pas simplement, comme le suppose M. Pareto (3), une imitation des pratiques protectionnistes de la bourgeoisie; c'est autre chose encore : l'ouvrier désire, dans chaque grève, obtenir un *rang* un peu moins humble dans la société industrielle; il tient donc beaucoup à ce que l'autorité publique le traite avec égard, lui marque sa sollicitude et manifeste, par des actes, qu'elle a conscience de la tendance à la démocratisation de l'industrie.

Il y a lieu d'établir ici une distinction entre les diverses catégories d'hommes politiques :

1° Les *administrateurs politiques,* qui ne dépendent pas directement des électeurs, mais qui sont obligés de ménager continuellement les élus, et dont la situation dépend des fluctuations des

(1) C'est une idée fort répandue et parfaitement absurde que celle que les arbitres prononcent sans tenir compte de règles : alors ils décideraient comme le juge Bridoie! Ils prononcent en tenant compte des *usages du commerce loyal,* usages que chacun d'eux pratique journellement et que le Code ne saurait décrire en détail.

(2) C'est un des caractères de l'administration française qu'elle a des pouvoirs presque infinis. Cf. les termes vagues et peu juridiques de la loi municipale.

(3) Pareto, *Op. cit.,* t. II, p. 140.

partis parlementaires; leur nombre devient, tous les jours, plus considérable, car la politique se mêle à tout aujourd'hui;

2° Les *représentants*, qui se trouvent, de jour en jour, plus mêlés aux affaires particulières de leurs électeurs, qui ne représentent plus des intérêts généraux, mais qui tendent à devenir les commissionnaires des groupes dont l'action peut être décisive dans les élections;

3° Les hommes qui agitent la masse et que j'appellerai les *hommes du dehors*, soit qu'ils prétendent remplacer les représentants actuels, soit qu'ils préfèrent vivre dans la coulisse, ce qui est souvent le parti le plus sage pour eux.

L'expérience de la Révolution nous apprend que le pouvoir effectif appartient, en temps de troubles, aux individus qui, n'ayant aucune responsabilité personnelle, peuvent se montrer les plus hardis. Des hommes qui avaient été modérés avant 1789 et qui firent d'excellents fonctionnaires après 1801, se laissèrent imposer, pendant la période intermédiaire, des mesures qui devaient singulièrement leur répugner; leur faiblesse leur faisait croire qu'ils se montraient héroïques en sacrifiant leurs préférences sur l'autel de la patrie! Dans toute agitation politique, les chefs suivent les soldats (1).

On a cru parfois que les ouvriers finiraient par se dégoûter des politiciens, qui se servent d'eux pour satisfaire leurs ambitions et qui leur promettent un tas de choses qui ne se réalisent point. L'expérience de ces dernières années m'a montré que, sur ce point, les meilleurs observateurs se sont trompés. Il y a eu malentendu, parce qu'on a supposé, à tort, que les *hommes du dehors* n'étaient des politiciens que dans le seul cas où ils cherchaient à se faire nommer conseillers municipaux ou députés. C'est là une grande erreur : les purs syndicalistes révolutionnaires et les anarchistes même sont des hommes politiques, toutes les fois qu'ils poursuivent, dans les associations ouvrières, autre

1 Parlant des crimes d'Irlande, M. U. Guérin dit : « Je ne sache pas que le clergé irlandais ait jamais eu le courage de désavouer les crimes de cette association. C'est toujours la même et éternelle scène de la comédie humaine : Je suis leur chef; il faut que je les suive » (*Réforme sociale*, sept. 1900, p. 393).

chose que des fins vraiment économiques; or presque tous poursuivent autre chose (1).

Si dans plusieurs grèves les ouvriers ont éloigné les conseillers municipaux et les députés, ce n'est point parce qu'ils avaient horreur de l'intervention des pouvoirs publics dans leurs affaires (2), mais parce qu'ils ne voulaient pas recevoir leurs conseils et qu'ils entendaient leur donner des ordres. Les élus savent qu'ils rencontreront quelques difficultés auprès des administrateurs; ils s'efforcent de ne pas trop promettre et surtout de ne pas se faire charger d'une mission qui pourrait aboutir à un échec. Ils se montrent d'autant plus prudents qu'ils ont acquis une expérience plus grande des affaires et qu'ils jouissent d'un crédit effectif plus considérable auprès du gouvernement. Les hommes du dehors sont, au contraire, complètement libres; ils peuvent proposer les choses les plus extraordinaires, puisqu'ils n'ont aucune responsabilité; leur seule préoccupation est de montrer le grand amour qu'ils ont pour le peuple.

Les candidats aux fonctions électives profitent de l'occasion pour s'efforcer de démolir la popularité des gens dont ils convoitent la place; les élus tremblent devant eux; et les administrateurs usent de diplomatie pour tâcher de gagner du temps. — La situation d'élu n'est belle que pour ceux qui font de la politique intransigeante et qui ont ainsi à peu près autant de liberté que les hommes du dehors.

Cette course démagogique est plus folle que celle qui se produit en temps d'élection ; et cependant on sait si celle-ci donne lieu à de belles confusions (3). Entre les divers groupes de l'ex-

(1) Quelque chose d'assez vague et qu'ils appellent la *révolution*. Il y a là une question de mots; parce qu'ils ne se présentent pas aux élections pour devenir conseillers municipaux ou députés, ils prétendent ne pas faire de politique et se renfermer dans les questions économiques; mais les questions économiques ne sont susceptibles d'être traitées et d'aboutir à des solutions que si elles ont pour objet des fins prochainement réalisables et susceptibles d'être conciliées avec l'organisation actuelle de la société civile.

(2) Les ennemis de la politique savent très bien, à l'occasion, réclamer des subventions de l'État ou des villes pour les institutions qu'ils fondent — ou demander des lois sociales.

(3) Aux dernières élections municipales de Paris, les têtes étaient fort montées; aussi vit-on les électeurs se perdre au milieu des carrefours électoraux; dans bien des

trême gauche, il est impossible des faire des distinctions; des radicaux très autoritaires se montrent parfois si singulièrement soucieux des intérêts des grévistes que la moindre prudence devrait mettre les ouvriers en garde contre une sollicitude aussi éveillée; — mais les émotions de la grève enlèvent aux hommes la liberté d'esprit qu'ils possèdent normalement.

Pour comprendre ces émotions, il faut les rapprocher de ce qu'on a appelé la *fièvre obsidionale;* elle se manifeste dans les villes assiégées, par suite de la tension trop continue de l'esprit vers l'attente d'un coup de force et par suite de la préoccupation de besoins matériels devenant, chaque jour, plus pressants. L'un des effets de cette fièvre est une excessive crédulité : on observe le même phénomène chez les grévistes; c'est une des causes qui les rendent si faciles à duper.

L'esprit humain est si faible que la crédulité excessive se manifeste, même en temps normal, chez les individus qui s'entretiennent habituellement dans la foi à la vertu magique de la force, qui exercent leur esprit à trouver toutes choses mauvaises dans ce monde et qui aspirent à une *radicale révolution d'ordre matériel*. Le socialisme révolutionnaire, matérialiste et fantastique de M. Guesde a produit des résultats tout à fait extraordinaires sur l'esprit des hommes de sa secte; la collection du *Socialiste* est un document psychologique (1) d'une haute valeur. Je ne citerai qu'un exemple, mais il me paraît curieux. Dans le numéro du 3 juin 1893, M. Lafargue a écrit que, si la guerre franco-allemande avait duré un mois de plus, Bismarck aurait été contraint par suite de l'action de l'Internationale) d' « accepter la paix sans indemnité et sans cession de territoire » ; — et que la haine que manifestent « les patriotes du capitalisme contre les socialistes allemands provient de la crainte de les voir parvenir au pouvoir et restituer à la France l'Alsace-Lor-

circonscriptions les socialistes votèrent au second tour pour des nationalistes, notamment à Montrouge et à Bonne-Nouvelle; aux Arts-et-Métiers, le conseiller socialiste sortant, M. Blondel fut accusé par M. Dubuc d'être clérical et réactionnaire; dans une de ses affiches, M. Dubuc dénonça un complot royaliste organisé par MM. Reinach et de Galliffet.

(1) On devrait plutôt dire *pathologique*.

raine », restitution qui créerait une concurrence aux industries françaises. Si de pareilles énormités peuvent être écrites, à tête reposée, par un chef du *socialisme scientifique* et si un parti accepte cela sans sourciller, comment s'étonner que des ouvriers, soumis à un régime de préoccupations incessantes d'ordre matériel — bien autrement hypnotisés par ce qu'ils craignent et ce qu'ils espèrent que ne peuvent l'être les guesdistes par leur foi dans la révolution (1), — se montrent capables de tout accepter des orateurs qui flattent leurs espérances?

En ces moments toute *idée de mesure* est écartée; tout conseil raisonnable devient suspect; tout administrateur qui cherche à trouver une solution favorable aux intérêts généraux de la classe ouvrière, est un traître. S'il n'y avait eu tant de grèves, il est probable que M. Millerand serait parvenu à conserver la direction de son parti; mais cela était impossible au milieu d'agitations continuellement renaissantes. On peut se demander même si ses adversaires n'ont pas suscité beaucoup de ces conflits, dont la multiplicité a étonné tout le monde; dans ce cas ils auraient prouvé qu'ils connaissaient à fond leur métier de démagogues. Si quelques personnes avaient encore des illusions sur la transformation des grèves en affaires d'ordre purement commercial, susceptibles d'évoluer de manière à pouvoir recevoir des solutions juridiques, je crois que ces illusions devraient être bien ébranlées par l'expérience de ce qui s'est passé durant le ministère Waldeck-Rousseau.

C'est que, dans toutes ces questions, il ne faut pas se fier aux apparences et croire que les choses doivent aller nécessairement vers une solution qui paraît simple, bonne et suffisamment logique pour satisfaire des esprits réfléchis. Les idées n'opèrent dans le monde que par l'intermédiaire des représentants des diverses idéologies. Il n'y aurait pas de forces d'évolution juridique dans les pays avancés sans les juristes et sans les phi-

(1) Dans un article relatif aux Universités populaires, M. Lagardelle nous apprend qu'un chef de parti (c'est M. Guesde) a dit : « Le prolétariat doit avoir des « œilleres » et que, selon les guesdistes, instruire les ouvriers, c'est « en faire des raisonneurs, c'est les amuser, c'est les détourner de leur route » (*Mouvement socialiste*, 1er sept. 1900, p. 307).

losophes. Ici il faut tenir compte des professionnels de la politique ; il faut les prendre, non pas comme il serait désirable qu'ils fussent, mais comme ils sont. Tant qu'il y aura en France une classe très nombreuse de gens qui trouveront honneur et profit à tenir le rôle de démagogues, de candidats aux fonctions électives, de défenseurs attitrés du peuple dans les corps électifs, il ne sera pas possible que la situation change sensiblement ; c'est dire que les grèves seront longtemps combinées chez nous avec des agitations politiques.

## III

Quand on parle de politique, il faut toujours comprendre sous cette désignation trois choses : 1° l'idée politique ; 2° les procédés des professionnels de la politique ; 3° les thèses juridiques par lesquelles les doctrinaires d'un parti prétendent justifier l'action des politiciens, dans ce qu'elle a d'essentiel, et la rattacher aux fins poursuivies. Il est extrêmement important de ramener (toutes les fois que cela est possible) les différences de conceptions sociales à des différences juridiques, parce que, par ce procédé, on fait disparaître tout ce qui était vague et obscur dans l'exposé et qu'on atteint toute la précision scientifique possible.

Dans la question qui nous occupe, cette recherche offre un intérêt tout particulier ; en effet, si l'on doit parvenir à faire disparaître le caractère politique des conflits pour leur donner des solutions juridiques, c'est que tout le monde sera d'accord sur certaines thèses générales de droit : la contestation portera alors seulement sur des appréciations particulières relatives, soit à la qualification de certains actes, soit à la quantité de certains éléments économiques ; et ces différences pourront être arbitrées ou expertisées. Mais s'il y a désaccord sur les bases juridiques, comment peut-on aboutir à un jugement?

C'est naturellement dans les aspects criminels de la question que le contraste se manifeste avec le plus de netteté ; les points de vue des patrons et des ouvriers sont complètement opposés ; mais on n'a pas, d'ordinaire, abordé la discussion comme elle

aurait dû l'être; aussi les thèses ouvrières restent-elles encore assez obscures.

Pour les patrons, la loi de 1864 a donné simplement aux ouvriers la faculté de se concerter en vue de cesser leur travail et a fait disparaître le délit que l'ancien Code de 1810 voyait dans ce concert. Le *droit de coalition* se réduit donc au droit de rester chez soi; il ne saurait faire obstacle au droit qu'ont d'autres ouvriers de travailler, si cela leur convient, et au droit qu'a le patron d'embaucher de nouveaux hommes, là où il en trouve. Le contrat de travail est rompu; les deux parties contractantes sont libres : si les anciens ouvriers cherchent à empêcher la marche normale de l'atelier, ils se livrent à une manœuvre aussi déloyale que si un négociant, après avoir quitté une boutique, cherchait à détourner les clients de venir chez son successeur, en répandant des bruits diffamatoires sur son compte, ou en menaçant les gens de voies de fait, ou en les injuriant.

Jusqu'ici il n'a pas été fait d'exposition parfaitement claire des théories juridiques des socialistes. Le plus souvent ceux-ci se contentent de chicaner et de demander l'abolition des dispositions que l'on trouve visées dans les jugements condamnant des ouvriers ou des syndicats (1). Les objections que l'on adresse aux articles 414 et 415 du Code pénal méritent de fixer un instant notre attention.

En 1864, J. Simon avait soutenu qu'il fallait supprimer l'article 414 et qu'il était inutile d'édicter des peines contre ceux qui cherchent à empêcher le travail par menaces et par violences, parce que le Code renferme déjà une répression pour ces délits. On prétend encore, aujourd'hui, que (2) « le *droit commun* doit suffire pour réprimer toutes les violences, sans créer des délits spéciaux », — que l'article 414 ne punit pas des faits (3),

(1) Je vois, dans un article du *Mouvement socialiste* du 15 mars 1900, que certains syndicats ont réclamé, par exemple, l'abolition de l'article 1382 du Code civil, parce que des groupes ouvriers ont été condamnés pour quasi-délits. L'auteur *n'ose ni blâmer, ni approuver :* j'en référerai plusieurs fois à ce mémoire qui a d'autant plus d'intérêt que cette revue est rédigée principalement par des avocats et des agrégés de philosophie.

(2) *Mouvement socialiste*, 15 mars 1900, p. 342 et p. 345.

(3) Article cité, p. 345.

mais des *intentions*, — que la législation actuelle (1) est *odieuse*. Il semblerait donc que les ouvriers seraient mis hors la loi.

Le droit commun est que les menaces et violences sont punies en raison des circonstances qui les accompagnent et suivant le danger que le législateur voit dans ces actes, au point de vue de l'ordre général : il n'est donc pas vrai qu'il y ait un droit exceptionnel créé contre les ouvriers. Les exemples à l'appui de cette affirmation sont nombreux : l'article 109 punit les attroupements, voies de fait et menaces ayant empêché les citoyens d'exercer leurs droits civiques ; — l'article 179, les voies de fait et menaces ayant pour objet de contraindre un fonctionnaire ou un expert à faire un acte indélicat ou coupable ; — l'acticle 269, les voies de fait et menaces qui empêchent de participer à des cérémonies religieuses (2) ; — l'article 400, les voies de fait et menaces ayant servi à extorquer une signature.

L'article 414 est certainement fort mal rédigé. J'ai déjà dit comment, à mon avis, on aurait dû remplacer le terme « manœuvres frauduleuses » par des énumérations de contraventions parfaitement déterminées. On a souvent signalé combien est vague la formule qui termine l'article : « porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail ». On a pu considérer que la loi ne voulait reconnaître aucun contrat collectif, car de pareils contrats sont contraires au libre exercice de l'industrie et du travail.

Depuis 1810, les amendes et interdictions prononcées par les ouvriers les uns contre les autres étaient illicites ; cependant de pareils règles existaient dans beaucoup de corporations ; mais on les avait, généralement, considérées comme licites quand elles ne se rattachaient pas à des coalitions. A Marseille, le règlement de la société de bienfaisance des portefaix interdisait, sous peine d'exclusion, de travailler sans avoir l'autorisation du conseil. La loi de 1864 avait ajouté, dans l'article 416, que la défense des amendes

(1) Article cité, p. 343.

(2) L'auteur de l'article cité prétend que la loi punit les entraves à la liberté d'exercice d'un culte (p. 346) ; ce n'est qu'à moitié vrai ; elle punit les voies de fait et menaces servant à empêcher l'exercice du culte. On ne saurait assimiler, comme il le fait, ce délit à l'acte d'un patron, qui, en renvoyant des ouvriers syndiqués, *viole la liberté d'association syndicale.*

et interdictions avait pour objet d'empêcher de « porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail »; le tribunal de Marseille décida que le règlement de la société de bienfaisance était par suite illicite (1); il semblait donc que la loi nouvelle fût encore plus hostile aux ententes ouvrières que l'ancienne. Même aujourd'hui que l'article 416 est aboli, il n'est pas toujours facile de savoir dans quels cas les mises à l'index sont permises, parce que le vieux texte reste toujours là pour servir de guide, et que ce texte semble avoir été basé sur la méconnaissance de tout arrangement collectif.

Les ouvriers voient dans l'article 414 une mesure prise pour consacrer le droit à l'arbitraire en faveur des patrons; et toute loi qui se présente sous cet aspect est vicieuse; car *toute contrainte doit se rapporter à une règle que chaque citoyen est obligé de trouver équitable.*

On doit observer que la peine prononcée est hors de proportion avec les autres dispositions du Code pénal; la prison peut aller jusqu'à trois ans, alors que, d'après l'article 438, les violences ayant pour objet d'arrêter l'exécution des travaux publics ne sont punies que de deux ans au maximum et que le même maximum existe en cas d'attroupements empêchant le vote (art. 109). Il y a donc là une exagération manifeste. Je suppose qu'en 1864 on a voulu laisser aux tribunaux la latitude de frapper sévèrement les meneurs. L'ancienne législation prononçait contre eux une peine de deux à cinq ans; on abaissait le maximum pour eux et on ne voulait pas les nommer pour *faire parade de libéralisme.*

Je ne vois rien de moins raisonnable et de moins libéral que de ne pas rédiger les lois pénales en tenant compte des degrés de responsabilité. Il n'y a aucun sophisme sur l'égalité des citoyens qui puisse valoir contre la psychologie des foules; d'ailleurs le Code pénal a fort bien su prévoir des peines contre les meneurs (2) et l'article 441 admet, en cas de pillage, les coupables

(1) Cf. Office du travail. *Les associations professionnelles ouvrières*, p. 43 et Proudhon. *Op. cit.*, p. 344.

(2) L'article 313 rend responsable des crimes commis sur les personnes les chefs,

à prouver qu'ils ont été « entraînés par des provocations et sollicitations ». On a souvent soutenu que la loi ne connaît pas de *meneurs* (1) ; il est vrai que le Code les appelle généralement des *moteurs*.

L'Office du travail fait à propos de l'ancienne rédaction de 1810 une observation passablement drôle (2) : « Ce n'était que dans les coalitions d'ouvriers que les chefs ou moteurs voyaient leur peine augmentée... Aurait-on pensé en 1810 que les coalitions de patrons surgiraient spontanément, en bloc, sans que quelqu'un en prît l'initiative? » Voilà une plaisanterie assez médiocre ; les juristes de Napoléon n'étaient pas absolument des sots et ils connaissaient, par l'expérience révolutionnaire, la psychologie des foules ; les patrons ne commettent pas de délits en réunions tumultueuses. En 1849, on ne fit plus aucune distinction entre ouvriers patrons ; ce n'était et pas un progrès au point de vue juridique ; ce n'était qu'une manifestation de libéralisme stérile.

Dans ces dernières années s'est posée la question de savoir si, parmi les moteurs, il n'y avait pas lieu de faire une distinction suivant qu'ils appartiennent ou n'appartiennent pas à la corporation. Si on devait, quelque jour, reviser la loi de 1864, il serait juridique de faire une différence entre les deux cas. Depuis 1864, les règles relatives aux conflits ouvriers se sont enrichies de deux textes très importants : la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats et celle du 27 décembre 1892 sur la conciliation. Tous ces monuments forment un ensemble, qui doit être interprété dans un même esprit : or il est extrêmement remarquable que ces deux dernières lois excluent de la représentation des

instigateurs et provocateurs des réunions séditieuses avec rébellion et pillage. Cette règle est encore aggravée dans l'article 17 de la loi du 15 juillet 1845 sur les chemins de fer : la peine résultant de la destruction des chemins de fer est prononcée contre les chefs « lors même que la réunion séditieuse n'aurait pas eu pour but direct et principal la destruction de la voie de fer ».

1 *Petite République*, 10 sept. 1900.

2 Office du travail. *Les associations professionnelles ouvrières*, p. 19. — En général, les publications de l'Office du travail semblent faites pour embrouiller les idées des ouvriers sur les conséquences des grèves et les empêcher de comprendre ce qu'ils y a de délictueux dans les actes qui amènent toujours quelques grévistes devant les tribunaux. Cette administration semble chercher à flatter les préjugés des ouvriers : elle rend ainsi à ceux-ci de très mauvais services et travaille à envenimer les conflits.

intérêts ouvriers les personnes étrangères. Il semblerait donc légitime de réserver la peine la plus sévère pour les moteurs qui viendraient du dehors et n'auraient aucun intérêt corporatif dans le conflit.

## IV

Dans ce qui précède, nous venons de considérer la coalition d'après les idées patronales et nous avons seulement discuté les chicanes que l'on élève contre la législation actuelle; mais les ouvriers se placent à un tout autre point de vue. Pour eux la coalition n'est pas une liberté accordée à chacun d'eux pour former des concerts relatifs au refus du travail; c'est un *droit réel*, analogue aux droits qui résultent du démembrement de la propriété; et ils croient que la loi de 1864 a consacré un pareil droit. L'idée qu'ils se font de la coalition est absolument conforme à la définition qu'en a donnée le juge Jenkins (1) : « Si l'on n'empêche par des mesures coercitives l'employeur de se procurer des hommes qui remplacent ceux qui ont cessé de travailler, une grève n'est qu'une arme de paille... A mon sens, il faudrait définir une grève ainsi : un effort combiné des ouvriers pour forcer l'employeur à faire droit à leurs demandes *en l'empêchant d'exercer son industrie* jusqu'à ce qu'il se soit soumis. »

Proudhon disait il y a trente-cinq ans (2) : « Pour que la coalition soit efficace, il importe qu'elle soit unanime; c'est à quoi la loi a pourvu en défendant, sous des peines sévères, toute atteinte à la liberté du travail, ce qui ouvre la porte aux défections. Espérez-vous, ouvriers, maintenir contre l'intérêt privé, contre la corruption, contre la misère, cette unanimité héroïque? »

La coalition comporte donc des moyens d'assurer l'interruption du travail et de maintenir, au moins matériellement, l'unanimité. En Angleterre, des Unions très fortes sont parvenues à diriger le monde du travail d'une manière presque souveraine (3) : « On peut prévoir le jour où le *blackleg*, l'ouvrier qui prend la

(1) Circulaire du *Musée social*, avril 1899, p. 201, col. 2.
(2) Proudhon. *Op. cit.*, 344.
(3) De Rousiers, *Le Trade-unionisme*, p. 193.

place d'un camarade en grève, aura disparu à peu près complètement. Et il est heureux que les non-unionistes prennent peu à peu l'habitude de se ranger sous les ordres des chefs des Unions. » — « La pression (1) exercée sur une minorité de non-unionistes par une majorité, qui représente incontestablement les éléments supérieurs du métier, peut paraître raisonnable à des gens habitués à des contraintes de ce genre. » — En Angleterre, ce qu'on appelle la tyrannie des syndicats (2) « n'est pas général, et ne s'exerce que sur un personnel restreint et peu digne d'intérêt » ; les procédés d'intimidation n'ont plus une grande importance pratique ; — mais ils existent encore et se manifestent quand le besoin s'en fait sentir.

Ce qui caractérise un droit réel, c'est que celui qui le détient en peut légitimement user dans toute l'étendue possible ; c'est toujours à cette extension pleine et absolue que se rapportent les définitions de la propriété. Il ne s'agit plus de dire que la liberté de refuser le travail qu'a l'ouvrier s'exerce en même temps que la liberté d'embaucher d'autres travailleurs que possède le patron ; cette liberté du patron ne tend à rien moins qu'à supprimer le droit de coalition, et par suite elle est suspendue ; elle est tenue en échec par le droit réel des ouvriers : c'est, en effet, un fait évident que les hommes n'exercent leurs droits personnels que dans les limites que leur imposent les droits réels d'autrui (3).

M. Pareto (parlant d'un autre droit que les ouvriers considèrent aussi comme réel) trouve qu'il est absurde de vouloir punir le patron qui refuse d'employer des ouvriers syndiqués, sous prétexte

1) De Rousiers, *Le Trade-unionisme*, p. 90. L'auteur observe que « chez l'Anglo-saxon l'idée de liberté n'a pas la signification que nous croyons ; elle a beaucoup plus la valeur d'une *coutume nationale* qui peut se traduire ainsi : l'homme honnête et capable ne doit pas être entravé par l'incapacité des autres ».

2) De Rousiers, *Le Trade-unionisme*, p. 93.

3) Au congrès de Cardiff les unionistes anglais invitèrent le comité parlementaire à préparer un projet de loi défendant aux employeurs d'introduire des ouvriers du dehors dans les régions où il y a déja beaucoup de bras. « Il s'agit là, dit l'auteur de l'article, de ce que nous appelons les *blacklegs*. C'est comme si une loi était votée en France défendant à M. Rességuier de faire venir des ouvriers verriers des autres parties de la France pour prendre la place des victimes de Carmaux » (*Devenir social*, octobre 1895, p. 615). — Il y a là une survivance des idées anglaises sur le domicile légal (Cf. Rogers, *Travail et salaires en Angleterre*, p. 93).

qu'il porte atteinte à leur liberté et il imagine la plaisante situation suivante : (1) « Un jeune homme pourrait dire à une jeune fille : La loi m'a donné la liberté de vous épouser ; en me refusant votre main, vous portez atteinte à ma liberté, et la loi doit vous punir. » Mais il ne s'agit pas ici de la liberté d'association ; il s'agit des avantages que peut procurer la corporation à ses adhérents travaillant dans un certain métier. — Ce travail, considéré du point de vue corporatif, est bien une sorte de propriété ; le droit que les ouvriers *croient* tenir de la loi de 1884 pour former des corporations et s'assurer certains avantages, constitue, à leurs yeux, un droit réel (2).

Il résulte de là que les pratiques considérées généralement par les tribunaux comme illicites en vertu de l'article 414 seraient au contraire parfaitement légitimes. S'il faut, pour faire réussir la coalition, émouvoir les esprits par des manifestations sur la voie publique, — surveiller les tièdes, faire honte aux lâches, exciter les sentiments de mépris pour les égoïstes qui abandonnent la cause commune, — établir des patrouilles pour empêcher des rentrées clandestines ; toutes ces choses seraient légitimes, puisqu'elles ont pour objet l'exercice d'un droit réel reconnu par la loi.

Quant aux menaces, violences et voies de fait, elles ne devraient pas être considérées comme aggravées par la circonstance qu'elles se produisent en temps de grève ; tout au contraire ; elles seraient atténuées et presque excusables comme sont atténués et parfois excusés les délits commis par un propriétaire en défendant son bien.

Mais d'où provient que le droit de coalition serait ainsi un droit réel ? Cela provient de ce que les ouvriers croient avoir un droit corporatif sur le travail qui se fait dans l'usine ; ce droit n'est pas supprimé par le fait de la grève ; à leurs yeux il n'y a pas rupture du contrat de travail — ou, pour mieux dire, la rupture n'a porté que sur les clauses financières résultant de contrats, sans

(1) Pareto *Op. cit.*, t. II, p. 140.

(2) On rencontre, très souvent, dans les ouvrages consacrés à décrire l'évolution industrielle moderne, l'expression : *ouvrier exproprié de son métier*, pour dire qu'il a perdu l'avantage de sa spécialité.

toucher aux obligations antérieures et supérieures, obligations qui résultaient de leur participation continue à l'industrie.

Il semble aux ouvriers que le patron ne saurait fermer son établissement sans leur consentement. Chaque fois qu'il se produit une grève dans des mines, on demande que l'État intervienne pour prononcer la déchéance des concessionnaires et pour faire continuer l'exploitation par les ouvriers; ceux-ci croient que la loi de 1810 donne ce pouvoir au gouvernement, qui a toujours, d'ailleurs, protesté de son impuissance à intervenir. Dans un écrit publié en 1897, un vétéran de la démocratie, M. de Saint-Ferréol, proposait que si les patrons ne voulaient pas se soumettre à l'arbitrage en cas de conflit, l'État pût retirer la concession aux exploitants de mines ou exproprier les usines. Un projet de loi fut même déposé par M. Coutant dans le même esprit. Enfin on peut rattacher au même ordre d'idées la conception du gouvernement représentatif des entreprises, reprise dernièrement par M. Millerand, et exposée par Pecqueur en 1838.

Les ouvriers ne se considèrent pas comme des marchands de force de travail, comme Marx le suppose, mais comme des tenanciers ayant un droit à rester attachés à leur travail qui est leur patrimoine. La grève ne peut modifier cet état de choses. Il y aurait lieu de chercher d'où viennent ces conceptions (1) et quelle en est la théorie juridique (2); mais pour faire cette recherche, il nous faudrait sortir de notre sujet et aborder la question de l'organisation syndicale. Il nous suffit d'être arrivés à constater que la grève met en présence deux conceptions inconciliables et que patrons et ouvriers ne peuvent s'entendre, puisqu'ils partent de deux idées diamétralement opposées.

G. Sorel.

(1) La stabilité des engagements, l'hérédité des fonctions et les relations qui s'établissent entre l'homme et le lieu, sont les trois grandes sources de cette conception.

(2) Je crois que c'est seulement dans quelques passages de Proudhon que cette théorie a été esquissée.

# LA FABRIQUE LYONNAISE

## VI

### LA SOIE ET LA SOIERIE A LYON (*Suite*) (1).
### LA FABRIQUE. — SES ANNEXES. — LA VENTE DES SOIERIE S

Nous avons indiqué les phénomènes économiques dont l'action s'est fait sentir sur l'organisation actuelle de la fabrique lyonnaise.

Petit atelier urbain, petit atelier rural, grande usine, ces trois stades de l'organisation du travail coexistent aujourd'hui dans cette fabrique. Le fabricant, *au sens lyonnais du mot,* dont le bureau est toujours à Lyon, se trouve directement ou indirectement en rapport avec trois catégories d'ouvriers ou de demi-patrons tisseurs, et avec un grand nombre de professions annexes.

#### I. — LA FABRIQUE (*Suite*).

Pour fixer nos idées, prenons le cas, autrefois normal, devenu malheureusement assez rare, d'un fabricant possédant un *cabinet de dessin* et faisant travailler à la Croix-Rousse des chefs d'atelier tissant le *façonné*.

Deux opérations s'effectuent dans les cabinets de dessin, l'étude des esquisses et leur *mise en carte*.

La création des motifs est naturellement l'œuvre de spécialistes, plutôt *artistes* qu'*artisans*. Elle comprend l'étude des fleurs et autres éléments tirés de la nature et leur *stylisation*.

(1) Voir les livraisons de mai, juin, août, septembre et octobre.

Les cabinets de dessin firent, avant la *démocratisation de la soierie*, une des forces de l'industrie lyonnaise. Les fabricants français considéraient, en 1834 encore, le dessin de leurs étoffes comme la grande cause de leur succès. La ville de Lyon dépensait 10.000 francs par an pour l'entretien de l'école Saint-Pierre où se formaient les dessinateurs d'élite.

Cette école subsiste encore; on y étudie les fleurs, l'anatomie, etc... Il en sort, non seulement des dessinateurs proprement dits, mais des graveurs et des typographes capables d'adapter les vieilles traditions de l'art lyonnais aux types ultra-modernes de l'étoffe, l'*imprimé sur chaîne* et le *teint en pièce*.

Mais une force irrésistible attire aujourd'hui la plupart des dessinateurs vers le foyer de la mode, à Paris. Les dessins deviennent une propriété cosmopolite que Paris livre indistinctement à toutes les fabriques tributaires de ses maisons de gros. Ces fabriques ne rivalisent plus guère entre elles pour le charme de la création, mais seulement pour le fini de l'exécution.

La mise en carte, le lecteur se le rappelle, est la traduction des dessins sur les cartons Jacquard, l'interprétation de la pensée de l'artiste en *pleins* et en *trous*.

Pendant que le cabinet de dessins s'occupe de la préparation de l'organe directeur du fil soyeux, le *service* du fabricant s'emploie à celle du fil soyeux lui-même.

Le fabricant a acheté du marchand la matière première *grège* ou *ouvrée*. La soie, *conditionnée* et généralement *titrée* au moment de la transaction, est, s'il y a lieu, envoyée aux moulins par les soins du fabricant. L'*ouvrée*, au retour des moulins, est mise *en mains* et expédiée au teinturier.

La teinture, notons-le en passant, est une des forces de l'industrie lyonnaise. Elle doit sa prospérité à deux causes principales, l'excellence naturelle des eaux de Lyon et l'existence à Lyon d'une vieille fabrique *de luxe*, où la perfection du dessin et du tissage poussait à la perfection de la couleur. Innombrables sont les découvertes des teinturiers lyonnais, qui, comme la *fuchsine*, le *vert Persoz*, ont fait le tour du monde.

La teinture est à Lyon, à cause du nombre restreint des ou-

vriers qu'elle occupe, 10 à 12.000 au plus, et de la nécessité pour toute soie de se faire colorer tôt ou tard, en *flottes* ou en *pièces*, un thermomètre de la prospérité de la fabrique.

Un usage spécial existe dans les ateliers de teinture. Les ouvriers sont rarement renvoyés à tout jamais; ils subissent seulement des chômages temporaires, dits *mises à pied*. Ce mot a plus d'une fois induit le profane en émoi. Mettre à pied n'est pas plus mettre à la porte, que *couper les pièces* n'est se livrer à des déprédations de Vandale. Cette dernière expression, en langage canut, indique simplement le fait de couper la portion de la pièce tissée pour l'apporter au bureau du fabricant. Mais n'anticipons pas sur les usages du petit atelier.

La soie teinte et chargée revient chez le fabricant, qui la livre au dévidage et envoie la chaîne à l'ourdissage.

Dévidage et ourdissage forment généralement à Lyon une *profession* et pas une simple *fonction*. Les dévideuses et les ourdisseuses sont d'ordinaire groupées en ateliers patronaux, localisés dans quelques quartiers de la ville, spécialement au bas des pentes de la Croix-Rousse. L'ourdisseuse est une ouvrière d'élite; pour certains tissus, en particulier pour les *écossais*, son rôle est aussi délicat que celui du tisseur.

Le chef d'atelier, nous l'avons dit, reçoit la chaîne sur *chevilles*, la trame sur *roquets*.

A lui de s'entendre avec le *plieur*, la *remetteuse*, les fournisseurs d'accessoires de métier; ce sont d'habitude les femmes de la maison qui garnissent les *canettes*, au fur et à mesure des besoins du tissage.

Les frais de *montage* étant fort onéreux, un vieil usage avait cours dans la fabrique lyonnaise, usage sanctionné par la jurisprudence du conseil des prud'hommes. Les fabricants garantissaient aux chefs d'atelier une façon équivalente à dix fois ces frais, engagement assez souvent éludé par cette clause inscrite sur les livrets de tisseurs : « sans garantie des frais de montage ». Actuellement, l'article 1794 du code civil règle les rapports entre fabricant et chefs d'atelier; le premier est obligé d'indiquer avec chaque commande le métrage de l'étoffe qu'il donne à tisser.

En même temps que la matière première, le fabricant remet au chef d'atelier la *disposition* ou schéma de l'étoffe.

La législation et les usages de la fabrique obligent le chef d'atelier à la tenue de deux sortes de livrets.

Le premier, le *livret de magasin*, établi en partie double par le fabricant et l'ouvrier, a été institué par la loi de 1850 sur le dévidage et le bobinage. Il est divisé en deux parties, le compte des matières et le compte de l'argent.

Sur le compte des matières, le fabricant inscrit à gauche le poids de soie remise, les dispositions données, à droite le poids des pièces rendues et les déchets accordés.

Ceux-ci sont à Lyon de 3.33 p. 100. Si le poids du tissu livré est égal à celui de la soie donnée, moins 3.33 p. 100, il n'y a rien à dire; s'il est inférieur à ce chiffre, le chef d'atelier est obligé de payer la soulte; s'il est supérieur, c'est le fabricant qui solde la différence, suivant un taux convenu d'avance et généralement assez élevé.

L'usage du rachat des déchets, *spécial à la fabrique urbaine*, est un souvenir du temps où la soie était hors de prix. L'usinier de la campagne n'étant plus un semi-indépendant, mais un sous-ordre du fabricant, le rachat des déchets disparaît avec la grande fabrique; il eût été inadmissible que le patron fût appelé à payer deux fois sa propre marchandise.

Le compte d'argent mentionne, à gauche, le total des sommes versées par le fabricant, à droite, celui de la façon : tant de mètres à tant.

Quand le fabricant a payé à gauche plus d'argent que le chiffre inscrit à droite, le surplus est porté sur le *livret d'acquit*; l'observation de cette clause tend d'ailleurs à tomber en désuétude, sur la réclamation d'une catégorie des tisseurs de Lyon, les *gros battants*.

Le *livret d'acquit*, particulier à la fabrique de Lyon, a été organisé par la loi de 1806 instituant les conseils de prud'hommes. Le tisseur tient un livret d'acquit *par métier*. Ce livret individuel du métier est à deux fins.

Il sert d'abord à mentionner les dettes contractées envers l'an-

cien fabricant par le chef d'atelier qui change de patron. Le nouveau fabricant devient responsable de la somme due à son prédécesseur ; celui-ci peut rentrer dans ses fonds en retenant un huitième sur le prix des façons.

Les dettes du chef d'atelier envers le fabricant sont devenues rares, depuis l'établissement en 1832 de la *caisse officielle des prêts aux chefs d'atelier*. Cette institution, dotée par l'État d'un premier fonds de roulement de 150.000 fr., consent des emprunts sans intérêts aux tisseurs pour achats d'accessoires, frais de montage, etc... Le montant du prêt est inscrit au livret d'acquit. La caisse rentre dans ses déboursés comme le fabricant, par prélèvement d'un huitième sur les façons.

Pendant que les pièces se tissent, des employés du fabricant, dits *rondiers*, sont chargés de la visiter. Le rôle des rondiers est délicat. Les rapports entre chefs d'atelier et patrons dépendent souvent de l'attitude et de l'urbanité de ces intermédiaires.

Disons en passant que ces relations qui furent longtemps assez tendues, spécialement au moment des journées de 1885, se sont singulièrement adoucies depuis que les trois syndicats, entre lesquels se partagent les chefs d'atelier lyonnais, ont pris en commun un engagement important : ne pas réclamer d'augmentation pour les pièces en cours de tissage, et faire exécuter loyalement toutes les conventions librement intervenues entre patrons et chefs d'atelier.

Les pièces tissées et polies chez le *canut* sont portées aux bureaux du fabricant où elles sont visitées et renvoyées en ville pour recevoir les manipulations finales. L'*apprêt*, industrie connexe à la teinture, est, comme cette dernière, une spécialité de la fabrique lyonnaise, due, très vraisemblablement aussi, au long passé de la « grande fabrique ».

En regard des rapports relativement compliqués des fabricants avec les chefs d'atelier urbains, les relations de ces fabricants avec les usiniers ruraux deviennent d'une simplicité enfantine.

S'agit-il d'exécuter du *teint en pièces*, le fabricant expédie la moulinée avec la *disposition* et reçoit le tissu *écru*. Les usi-

niers sont d'ordinaire outillés pour le dévidage et l'ourdissage.

On peut remarquer que, pour le *teint en flottes*, les industries préparatoires et complémentaires du tissage sont généralement restées en ville. Il est loin d'en être de même pour le *teint en pièces*.

Les rapports des fabricants avec les métiers de la campagne sont d'ailleurs aussi variables que le mode de groupement de ces métiers.

Il y a des fabricants qui possèdent une usine où s'effectuent le tissage et tout ou partie des opérations annexes. D'autres font travailler les usiniers *à façon*, ces usiniers pouvant produire pour un ou pour plusieurs patrons.

Souvent le fabricant possède dans les bourgades rurales un *comptoir de distribution* où il envoie les matières prêtes au tissage. Un employé principal, dit *contremaître*, est chargé de répartir ces matières entre les métiers et de recevoir les étoffes.

Enfin, le fabricant emploie quelquefois directement les métiers disséminés à la campagne : en ce cas, les ouvriers viennent chercher les matières, les dispositions, etc... et remettre les pièces au *bureau* de Lyon. Cette organisation est générale pour le *velours au fer*, qui offre le cas très curieux d'un tissu de luxe fournissant un *travail d'appoint* à une population agricole.

Complétons nos remarques sur la fabrique lyonnaise, comme nous l'avons fait pour le marché des soies, par l'indication sommaire des principales *institutions auxiliaires* de la fabrique.

## II. — LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES DE LA FABRIQUE.

D'abord, cela va sans dire, la plupart des institutions qui servent au marché : condition des soies, magasins généraux, services de navigation, etc., sont également utiles à la fabrique. L'aide de la banque, par exemple, est aussi indispensable au fabricant pour acheter à crédit la matière première, qu'au marchand de soies pour la rassembler.

Certaines institutions auxiliaires, plus spéciales à la fabrique,

sont déjà connues du lecteur : telles la caisse de prêts aux chefs d'atelier, l'école de dessin de Saint-Pierre, etc...

Lyon ne possède pas malheureusement, comme d'autres villes soyeuses, Crefeld, Zurich, etc., de grande école de tissage. Le seul établissement remplissant très imparfaitement ce rôle est une école municipale fondée en 1883.

L'apprentissage à Lyon se fait donc presque exclusivement à l'atelier. Jadis le fils de petit fabricant, tout en suivant un cours théorique, s'initiait à la *pratique* chez quelque canut en renom. Le premier fabricant d'une famille ne s'élevait guère à ce poste envié qu'après trois générations d'efforts soutenus : le grand-père, paysan dégrossi, devenait chef d'atelier, le père était employé chez quelque gros fabricant, et le fils fabricant.

L'absence de *permanence* dans la fabrique lyonnaise a été souvent invoquée pour expliquer une des *tares* de cette fabrique, la rapacité patronale, la concurrence à outrance entre soyeux produisant le même article, rivalité qui amène le patron à fabriquer au plus bas prix possible, en sacrifiant, s'il le faut, le salaire de ses ouvriers.

Il y a à prendre et à laisser, plus à laisser qu'à prendre, dans les déclamations intéressées des journaux populaires lyonnais contre l'avarice du patronat. Certes, le sort du *canut* serait plus enviable, si beaucoup de fabricants, qui sont issus de paysans un peu *grippe-sous*, partaient de moins bas, s'ils consentaient à mettre une génération de plus pour s'enrichir, si, une fois millionnaires, ils ne se hâtaient pas d'abandonner la fabrique et si les grandes familles industrielles savaient toutes se dégager du préjugé courant, suivant lequel la plus noble des carrières est de n'en avoir aucune.

Il faut pourtant noter que la permanence dans la fabrique soyeuse est trois fois et demie plus forte que dans l'ensemble des professions industrielles et commerciales de Lyon (1). Parmi les

(1) Voir à ce sujet une note dans les rapports... de la section d'Économie sociale et d'assistance (Exposition de 1889, Lyon, 1889). L'auteur de la note termine ainsi : « On ne peut qu'être tristement frappé de l'instabilité des établissements de la famille

*familles de patrons*, plus d'une considère le patronat moins comme une *fonction économique* que comme une *charge sociale*, cherche, tout en se haussant, à faire arriver ses subordonnés, et s'occupe du bien-être de ses ouvriers autant que de l'augmentation de son patrimoine.

Comme enseignement professionnel, nous venons de le dire, Lyon est en retard sur certaines villes rivales qui, chose triste à constater, ont souvent mis à exécution des idées de Lyonnais. En revanche, sous le rapport du perfectionnement de cet enseignement, de l'œuvre professionnelle *post-scolaire*, notre capitale soyeuse possède dans son musée de tissus un instrument d'étude incomparable. Dans ce cabinet de merveilles assemblées par les soins de la Chambre de commerce lyonnaise, les profanes eux-mêmes trouvent beaucoup à apprendre. Une collection de métiers jointe à celle des étoffes permet de suivre pas à pas l'histoire de la production en même temps que celle du produit.

Parmi les nombreuses associations professionnelles de la fabrique lyonnaise, mentionnons, entre autres, la Caisse de retraite des ouvriers en soie, la Société de secours mutuels de ces mêmes ouvriers, la Société pour le développement des petits ateliers de tissage (1) et les différents syndicats qui groupent et malheureusement quelquefois se partagent les membres de la même profession soyeuse.

Il n'y a pas à Lyon moins de trois syndicats de *tisseurs*. Le plus ancien, fondé sous le régime de la tolérance, est la *Chambre syndicale du tissage;* il comprend la majorité des *canuts* d'aplomb, ceux qu'on appelle les *gros battants*, des opportunistes à tendances radicales. Le second, l'*Union des tisseurs et similaires*, organisé sous le régime de la légalité, après 1884, s'est recruté parmi les esprits-forts du tissage et leurs similaires des professions voisines. Enfin, il existe une *Corporation chrétienne de tisseurs*, dont

commerciale, et on doit se féliciter de ce que l'esprit de tradition subsiste à Lyon là où sa raison d'être est la plus impérieuse... *Cette alliance de la tradition et du progrès qui se remarque dans la fabrique lyonnaise est sans doute l'une de ses forces principales.* »

(1) Nous étudierons avec détails les services rendus par cette société qui est en train d'opérer le salut de la Croix-Rousse.

l'esprit conciliant a quelquefois détendu les rapports entre patrons et ouvriers.

Les *fabricants*, de leur côté, forment deux syndicats rivaux, l'*Association de la fabrique lyonnaise*, et sa sœur puînée l'*Association de la soierie*. Il existe en outre une Union chrétienne des fabricants.

La question qui divise les deux associations n'est pas une opinion politique, mais quelque chose de plus sérieux pour les gens sérieux, un problème économique : libre-échange ou protection. Nous aurons à étudier le programme des associations rivales ; elles comptent toutes deux des hommes éminents que notre incompétence professionnelle nous empêchera malheureusement de départager.

D'ailleurs les partis économiques de la fabrique de Lyon ont donné cette année un bel exemple aux partis politiques. Ils ont loyalement tenu cette « trêve de l'Exposition », que les journalistes de toute opinion nous avaient si bruyamment annoncée.

Puisque nous en sommes à parler de conciliation, c'est à Lyon que fonctionna le premier *conseil de prud'hommes*, tribunal professionnel composé, comme on sait, mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers élus par leurs pairs et chargé de régler les différends dans les questions d'arts et métiers. Les prud'hommes furent institués à Lyon en 1806, lors d'un passage de Napoléon. Un article de la loi qui les organisait permit d'étendre la mesure à toutes les villes qui en feraient la demande. Un conseil de prud'hommes existe à Paris depuis 1844.

Les prud'hommes lyonnais furent une reconstitution, avec adaptation aux nécessités modernes, d'un vieil organisme de la « grande fabrique » : le tribunal des *maîtres-gardes*. Sur le terrain des institutions professionnelles, comme sur beaucoup d'autres, les Lyonnais ont donné plus d'une fois l'exemple de cette initiative créatrice, de cette résistance à la centralisation qu'un de nos ministres, M. Boucher, considérait comme le plus brillant fleuron de la couronne de leur ville.

Malheureusement, le fleuron ne scintille pas sur toutes ses facettes. On peut dire que, jusqu'à ces dernières années, l'esprit

d'initiative dans la fabrique lyonnaise s'arrêta brusquement *au seuil du bureau de vente du fabricant.*

### III. — LA VENTE DE L'ÉTOFFE.

Le vice d'organisation de la soierie lyonnaise pour l'écoulement de ses produits ne date pas d'hier. Il semble remonter au XVII^e siècle, époque d'apparition de la « commission. » (1)

Lyon était alors encore un *emporium*, un marché international, où, tous les ans, à dates fixes, les gros négociants venaient s'approvisionner de divers produits, entre autres de soieries.

Pendant quelques années, les affaires devenant languissantes, ces négociants ajournèrent leurs voyages. Des intermédiaires, les *commissionnaires*, offrirent et firent accepter leurs services, se chargeant de choisir les étoffes et d'en régler les conditions d'envoi. Ainsi la fabrique tomba, tout doucement, sans s'en douter, sous la griffe d'*intermédiaires,* et d'intermédiaires généralement non lyonnais.

Bientôt la clientèle exigea des commissionnaires, pour faire ses commandes en connaissance de cause, l'envoi d'*échantillons.* Ceux-ci, soumis au besoin à une dissection savante, révélèrent aux fabriques rivales plus d'un secret de la fabrique de Lyon. Ils donnèrent lieu en outre à une fraude facile à prévoir, mais presque impossible à parer. N'a-t-on pas accusé, de nos jours encore, telle maison de gros, non pas étrangère mais parisienne, d'une faute assez grave contre le patriotisme, à savoir, de faire venir ses échantillons de Lyon, et de répartir ses commandes entre les fabriques étrangères où la main-d'œuvre est à rien ?

Aussi bien, il va de soi qu'une maison de commerce qui n'est pas française fera de préférence les affaires de ses nationaux. Supposons — c'est une hypothèse gratuite — un commissionnaire suisse exportant en Amérique des tissus de soie européens. Il fournira, s'il est patriote, en premier lieu l'article de Zurich, et

(1) Pariset. *Histoire de la Chambre de commerce de Lyon.*

ne présentera l'étoffe de Lyon, Crefeld ou Côme qu'à défaut de tissu similaire de Suisse. Il se permettra peut-être, s'il est peu délicat, quelque chose de plus grave : il vendra l'article de Lyon comme n'en n'étant pas et le tissu non lyonnais comme article de Lyon, d'où dépréciation de la fabrique lyonnaise, réclame imméritée pour les fabriques rivales. On a écoulé récemment, à Lyon même, sous la rubrique « article de Lyon », des étoffes bon marché fabriqués à quelque cent kilomètres de la frontière.

L'imposition d'une marque officielle sur toute pièce confectionnée à Lyon ou dans la région lyonnaise serait un palliatif contre ces agissements frauduleux, mais un palliatif d'un emploi délicat et d'une efficacité assez incertaine. Il eût fallu une mesure préventive. Les Lyonnais, comme tous les Français, ont été victimes de leur esprit casanier, de leur ignorance des coutumes et des exigences des marchés extérieurs.

Rien d'instructif, sous ce rapport, comme la manière dont Lyon perdit la clientèle de l'Amérique (1).

Il y a cinquante ans, le fabricant lyonnais qui commerçait avec le Nouveau Monde pouvait livrer aux Yankees les *rogatons*. Il disait, en parlant d'une étoffe de rebut : Bon pour New-York.

Quand la consommation américaine devint plus importante, quand, par suite du développement des services de navigation, les Yankees vinrent en Europe et connurent mieux nos modes, ils se demandèrent s'ils ne pouvaient pas se passer d'un producteur qui les servait si mal.

L'industriel lyonnais n'avait cure de ce qui se passait outre-mer. Si parfois quelque fâcheux attirait son attention sur le développement de la fabrique américaine, le Lyonnais secouait la tête d'un air goguenard et traitait de *toile d'emballage* le tissu produit par les États-Unis.

De plus en plus, les clients mal servis ou servis irrégulièrement, se tournaient vers les fabriques rivales de Lyon, Zurich, Crefeld, etc.

Le premier résultat de l'apathie lyonnaise fut de faire passer

(1) Article paru dans le *Salut public*, de Lyon, 9 janvier 1886.

le trafic des importations européennes en Amérique des Français aux Allemands.

Il y a soixante ans, le haut négoce d'importation à New-York était représenté par plusieurs maisons françaises qui portaient haut notre renom dans toute l'Amérique. En 1886, on eût cherché vainement une maison qui ne fût pas allemande.

D'ailleurs, les fabricants américains étaient venus étudier à Lyon les procédés perfectionnés de tissage, de teinture et surprendre nos secrets. La plupart étaient des Allemands d'origine auxquels Lyon ouvrit bénévolement ses ateliers. Ainsi s'établirent et grandirent les fabriques de Paterson, de Manchester, etc.

« Ce qui a tué l'exportation lyonnaise, dit l'article que nous citons presque textuellement, c'est d'abord le manque de connaissance du marché américain, ensuite la lenteur à servir un client éloigné. » Les remèdes sont tout indiqués.

Il s'agit d'abord de connaître New-York. Peu de Lyonnais se doutent (l'article était écrit en 1886) que l'on puisse, en quelques semaines, y aller et en revenir, qu'un voyage à New-York coûte quelques mille francs, et rapporte belles et bonnes commissions.

En second lieu, il convient de ne pas envoyer en Amérique *n'importe qui*. Il faut quelqu'un d'honnête, de consciencieux, parlant couramment l'anglais, connaissant le pays et ses habitudes commerciales.

Le fabricant devrait abandonner la coutume peu intelligente qu'il a prise de confier son stock en consignation à plusieurs importateurs qui se font concurrence et abaissent le prix des marchandises. Il serait à souhaiter que chaque fabricant eût un agent à lui, et que cet agent fût son propre employé.

Enfin le fabricant lyonnais ferait bien d'installer en Amérique une succursale à l'abri des surprises douanières.

Le saut des douanes pour les fabriques soyeuses est, notons-le en passant, un des épisodes les plus curieux de la guerre d'Apaches que les nations se livrent aujourd'hui sur le terrain économique. Ce saut s'effectue aussi bien à notre avantage qu'à nos dépens.

Les Lyonnais envahissent la Russie. Pendant ce temps, les Suisses s'installent aux portes même de Lyon, à Boussieux, à Montluel, et inondent la France de tissus genre Zurich.

« Un temps viendra, conclut l'article du *Salut public*, où le fabricant lyonnais sera un industriel ayant à Lyon une fabrique d'échantillons, et possédant sur les différents marchés étrangers des usines qui travailleront d'après ces échantillons... Lyon aura toujours la tête parce que les Lyonnais n'ont pas été impunément pendant des siècles les *rois de la soierie*. Mais le corps prendra une forme colossale, et il faudra au fabricant lyonnais toute l'énergie, toute l'activité, toute l'adresse d'un chef de gouvernement. »

Cette prophétie valut ce que valent les prophéties. Nous avons d'ailleurs cité l'article du *Salut public* pour signaler *ce qui était* plutôt que *ce qui est*. Si la fabrique lyonnaise n'a pas fait tout ce qu'il y avait à faire pour la vente de ses produits, du moins le Lyonnais a-t-il pris le goût des aventures lointaines. On le rencontre partout, à Madagascar, en Chine, en Abyssinie, au Transvaal, au Klondyke, etc.; il s'attire parfois cette question à la fois si flatteuse et si humiliante pour son amour-propre : « Est-ce que vraiment vous êtes Français? »

Le fabricant lyonnais, si bien doué qu'on le suppose au point de vue des aptitudes générales et spéciales, peut-il arriver à se passer totalement de l'intermédiaire pour l'écoulement de ses étoffes?

Quatre ou cinq maisons de Lyon l'ont tenté. Elles ont ouvert à Paris et sur les autres marchés consommateurs des *comptoirs de vente* où elles s'abouchent directement avec la clientèle. Mais cette organisation exceptionnelle n'a pas grande chance de se généraliser.

La multiplication des échelons dans l'industrie soyeuse, si elle a pour inconvénients d'amoindrir le bénéfice partiel de chaque transformateur ou intermédiaire, et de grever le prix de revient total du produit, présente en revanche de précieux avantages : diminution des risques, spécialisation des aptitudes, élargissement de la base des opérations.

Le fabricant supporte déjà une foule d'aléas professionnels ou légèrement extra-professionnels; faudrait-il qu'il se chargeât encore de ceux qui proviennent directement du fait de la clientèle?

Aussi bien, de même que les aptitudes qui font le fin marchand de soies ne sont pas celles qui constituent l'habile fabricant, de même les qualités spécifiques du fabricant diffèrent de celles du négociant en soieries. La « mode (1), écrit M. Petit, se crée par la collaboration intime des maisons de gros et de couture. » Le lancement des modes est l'affaire de quelques couturiers en vedette qui savent manier la clientèle, lui livrer en temps voulu ce qui flatte son tempérament amoureux de changement. Le fabricant, chef de corps dirigeant un nombreux personnel, plongé dans des études et des chiffres sévères, n'a pas du tout ce qu'il faut pour tâter le pouls à la mode; il lui manque cette finesse particulière qui s'acquiert au contact du public parisien, cette *parisine* dont parlent les journaux boulevardiers; il a d'ailleurs mieux à faire de son temps et de son intelligence.

L'intérêt de ce fabricant est de produire un gros stock d'un petit nombre d'articles.

Aucune maison ne peut avoir la prétention d'exécuter tous les genres de tissus. La spécialisation des articles, poussée plus avant à Lyon que dans les fabriques rivales, est même une des supériorités de l'industrie lyonnaise.

Au contraire, le marchand, pour achalander sa boutique, a besoin d'un petit stock d'un grand nombre d'articles. Le fabricant qui veut se mettre en rapport avec la clientèle ne peut donc guère le faire qu'à une condition presque inacceptable, en devenant partiellement intermédiaire, en vendant avec ses produits les produits des maisons voisines.

Ce que le fabricant ne saurait se permettre tant par dignité personnelle qu'à cause de l'infirmité naturelle de l'esprit humain, incapable d'exceller en trop de choses, un associé de la fabrique peut le tenter. Dans les villes soyeuses étrangères, à Crefeld, par

1 Cf. *Bulletin des soies et soieries*, juin 1895.

exemple, il n'est pas rare de voir un fils ou un frère de fabricant entreprendre de longs voyages, *faire l'article* au dehors, et établir des comptoirs aux principaux centres de consommation. En même temps que les affaires de sa maison, ce demi-indépendant peut essayer d'autres affaires, mais les intérêts de l'entreprise à laquelle il est intéressé sont évidemment toujours au premier plan. Cette délégation d'un membre à l'étranger, à laquelle la fabrique rhénane trouve un tel profit, n'est pas encore, peut-être à cause du vieil esprit sédentaire des Lyonnais, suffisamment entrée dans les mœurs de la fabrique de Lyon.

Cessons maintenant d'examiner *ce qui devrait être :* venons-en à *ce qui est.*

La vente en gros des étoffes aux intermédiaires s'effectue à Lyon dans le bureau du fabricant par un associé ayant sous ses ordres des seconds vendeurs.

Ces vendeurs doivent posséder à fond le *clavier des escomptes.* On appelle escompte, en terme de fabrique, une majoration artificielle de la valeur réelle de l'étoffe qui doit être défalquée de son prix, quelle que soit l'époque du paiement. L'escompte ainsi entendu est un véritable *attrape-nigaud*, c'est comme le *prix fort* de la musique. On sait que tel morceau de piano, marqué 20 francs, est toujours cédé à la clientèle pour 15 ou 16 francs.

L'escompte en 1840 était de 10 0/0; en 1899, il s'élève à 20 et 25 0/0. Suivant que l'acheteur a l'habitude de tel escompte, le prix demandé est majoré en conséquence.

La fabrique vend ordinairement à 30, 60, 90 jours de la date de la facture ou *sans le mois*, c'est-à-dire que le mois dans lequel l'achat est effectué ne compte pas pour le calcul des délais. La vente faite le 15 septembre à 60 jours sans le mois est payable le 1er décembre.

La vente est dite *avec valeur* quand le point de départ est reporté à une date ultérieure à la date vraie. Une vente effectuée le 1er août à 60 jours, *valeur 1er septembre*, est réalisable en espèces sonnantes le 1er décembre.

L'acheteur demande souvent des valeurs supplémentaires pour pouvoir escompter sa facture au taux de l'escompte commercial

6 0/0. S'il se libère par anticipation, par exemple, deux mois avant l'échéance, il place son argent à $2 \times \frac{6}{12}$ 0/0 ou 1 0/0. Aussi le vendeur peut-il stipuler : *valeur non escomptable.*

La fabrication peut, soit vendre un stock d'étoffes tissées *pour le placard,* c'est ce qu'on appelle la vente *sur banques,* soit exécuter les commandes de la commission.

La vente sur banque, à cause de l'instabilité de la mode, n'est guère possible que pour les étoffes classiques et courantes.

Les commissions se donnent deux fois par an, six mois avant les saisons du printemps et d'automne : elles sont le « great event » de la campagne soyeuse. Une variation de température, un événement politique, une grève peuvent les retarder ou les faire manquer.

On a vu, paraît-il, lors des émeutes de 1885 et 1886, des commissionnaires brûler Lyon pour les fabriques rivales, Côme, Zurich, Crefeld, etc.

Les maisons de commissions sont de plusieurs catégories.

Un petit nombre ont leur siège principal à Lyon.

Beaucoup de maisons anglaises, américaines, allemandes possèdent à Lyon une succursale fixe.

Des maisons de gros de Paris et de Londres ont à Lyon un comptoir d'achat.

Enfin de nombreuses maisons d'exploitation établies à Paris possèdent un comptoir sur la place de Lyon. Parmi celles-ci, quelques-unes seulement sont françaises, et dépendent de chefs *alpins,* ou *bas-alpins,* phénomène en relation avec celui des *Barcelonnettes.*

La vente faite à Lyon aux commissionnaires est ou la vente *ferme,* ou la vente avec *ducroire* ou la *consignation.*

Pour la vente *ferme,* le commissionnaire ne fait pas connaître le nom de son client; il est seul responsable des paiements vis-à-vis du fabricant.

Dans la vente avec *ducroire* (caution), le commissionnaire garantit le paiement et fait connaître le client qui doit être actionné avant le commissionnaire, d'où augmentation de frais en cas d'insolvabilité.

La *consignation* est l'envoi de marchandises sur le marché de consommation, avec l'indication d'une limite inférieure de prix qui ne doit pas être dépassée ; le fabricant est payé au fur et à mesure du débit de son stock qui peut lui être laissé pour compte.

La vente en Amérique, à cause des difficultés de la douane, est souvent effectuée *franco* New-York. Le vendeur garde à sa charge les aléas de l'entrée.

Pour les pays d'Orient et les États Barbaresques, la vente se fait par *traite documentaire* (1). Le commerce des étoffes pour l'Orient — soieries pures ou mélangées or et argent — fut jusqu'à ces derniers temps l'un des plus importants de la place lyonnaise. Combien de fois un touriste, épris de couleur locale, rapporta d'une fugue à Constantinople ou à Smyrne un tissu oriental authentique, sorti authentiquement des petits ateliers lyonnais ! Un jour prochain, sans doute, les cocons chinois débarqués à Marseille et tissés dans le Lyonnais retourneront orner les princesses de la cour de Pékin. Ce qui est certain, c'est que depuis longtemps les cocons de Syrie et de Brousse retournent, après un voyage en France et une transformation à Lyon, parer les houris des harems du Grand-Seigneur.

(*A suivre.*)

H. DE BOISSIEU.

(1) Voir l'article sur le marché des soies. Livraison de septembre 1900.

# LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

## II

### TROIS TYPES DE TRAVAILLEURS DANS LA HAUTE VALLÉE DU RHONE (1).

Nous avons essayé, dans un premier article, de donner une idée nette et précise de la configuration du Valais. Une carte ordinaire de la Suisse, comme celles que l'on a partout sous la main, permet d'ailleurs de se graver dans l'esprit l'image très simple de cette haute vallée du Rhône, composée d'un fleuve torrentiel roulant du nord-est au sud-ouest, puis du sud-est au nord-ouest, d'une zone basse très étroite rapidement relevée à droite et à gauche du fleuve, et d'une vaste prison de montagnes, les plus hautes qui soient en Europe, d'où le Rhône ne peut s'échapper que par une sorte de brèche, dans le voisinage du lac Léman.

Avant d'aborder le détail des conditions du *Travail*, nous avons à noter que le Valais ne possède pas de cadastre et que les annuaires statistiques sont par ce fait incapables de fournir un inventaire de la distribution du sol et de sa production annuelle. Nous serons ainsi privés, en mainte occasion, du témoignage de chiffres qui auraient pu servir de base à certaines comparaisons. Heureusement ce n'est pas un inventaire que nous avons entrepris, et notre étude se rapporte moins à l'importance quantitative de telle ou telle branche du travail qu'aux caractères imprimés à la race par l'emploi de son temps, le mode d'application

1 Voir la livraison de septembre.

de son effort, les rapports qui résultent de son activité et les avantages qu'elle lui peut procurer.

On ne possède pas non plus de données sur le mouvement commercial. La surface viticole est seule connue pour l'ensemble du pays, et les statistiques officielles relèvent tout au plus durant l'automne les quantités de vins-moûts consignées dans les gares en vue de l'exportation et enregistrées par les journaux. Cette surface viticole est de 2.600 hectares.

## I. — RÉGIONS DE LA SIMPLE RÉCOLTE.

L'herbe, le produit spontané par excellence, est la ressource souveraine de tout le peuple du Valais. Toutefois, si montagneux que soit ce pays, les bourgades qui s'arrangent pour tirer toute leur subsistance de cette production spontanée y sont très rares. Le subit étagement du sol, l'aridité générale des pentes moyennes, l'isolement presque absolu dans lequel l'homme s'est développé en prenant soin de se suffire et de se satisfaire sur un très petit espace, sont autant de facteurs qui ont concouru de bonne heure à introduire la pratique du labour au fond des vallons les plus écartés.

Néanmoins, quelques vallées à pentes adoucies et particulièrement verdoyantes se sont ingéniées à demeurer assez fidèles à l'art pastoral pour pouvoir s'y adonner encore exclusivement à l'heure actuelle.

Bien que dispersées à de sensibles distances sur la carte et peuplées par des hommes d'origines distinctes, ces subdivisions économiques présentent, dans le mode de travail et dans les moyens d'existence, quelques traits communs qui les rapprochent et fondent certains de leurs caractères. Les petites peuplades qui les cultivent ont déjà été rapprochées, non sans raisons, des populations pastorales des Pyrénées et des Alpes françaises : *leur travail, simple, traditionnel et non progressif donne naissance aux populations les plus simples, les plus traditionnelles et les moins progressives que l'on puisse observer, car le travail met son em-*

*preinte sur l'homme profondément* (1). Et lorsque, d'aventure, quelque cause inattendue, quelque accident de la vie viendra isoler un homme extrait de ces milieux pastoraux, vous le trouverez si dépourvu de la plus élémentaire initiative que le montagnard des vallées à labour, dont l'esprit de ressource est pourtant bien relatif, passera tout de suite, auprès de lui, pour un être industrieux et malin.

C'est un motif pour que nous fassions de ces groupements une *variété* à étudier à part, tout au moins dans les domaines où ils diffèrent le plus du type général, c'est-à-dire dans celui du travail et, par voie de conséquence, dans celui de l'émigration.

Cette première variété comprend au plus le dixième de l'effectif de la population valaisanne. Elle se répartit entre le val d'Illiez, situé à peu de distance en amont du lac Léman, contrée dont le sol fertile fournit sans culture un rendement satisfaisant, le bassin de Conches arrosé par le Rhône naissant et la petite vallée de Lœtschen, découpée comme le centre d'un fer à cheval entre les plus vastes champs de glaces de la Suisse

Descendant du Midi vers le Nord, le val d'Illiez doit sa fécondité à des conditions particulières. Au couchant, l'arête montagneuse à laquelle son flanc s'appuie garde une altitude moyenne de 2.000 mètres, en sorte que les nuages chassés par les vents d'Ouest la franchissent sans obstacle. Par contre, la barrière longitudinale du levant porte l'énorme massif de la Dent-du-Midi et celui du mont Ruan (3.000 à 3.200 mètres) contre lesquels les mêmes nuages s'arrêtent, se condensent et se résolvent en pluie. Rafraîchie par ces ondées fréquentes, la petite vallée échappe aux sécheresses et se passe de toute irrigation.

Labourer un tel sol sous ce ciel montagneux serait un travail pénible et inutile. Aussi la charrue y est-elle inconnue. Allégé des multiples efforts du labour et du gaspillage du temps qui résulte de la variété des cultures, le paysan garde la faculté de concentrer tous ses soins sur l'élevage. Et, comme les pentes des vallées

1 *Les Français d'aujourd'hui*, p. 2.

2 La grande sécheresse de 1893 y fut à peine ressentie et seulement sur le côté le plus exposé aux ardeurs du soleil.

d'Illiez, de Conches et de Lœtschen sont moins abruptes que celles de Bagnes, d'Hérens, d'Anniviers et de Viège, elles se prêtent à l'élevage riche. Les paysans de ces dernières régions, dispersant leurs peines et leurs temps, se consacrent à la culture des céréales, aux soins de la vigne qu'ils ont dans le bas pays et à l'élevage de petites vaches qu'ils semblent presque nourrir pour la satisfaction de les faire battre entre elles autant que pour celle d'en obtenir du lait. Pendant ce temps, le pur pasteur met à profit ses douces et vastes pentes herbues pour acclimater la grande race bovine de Fribourg, directement importée du plateau central de la Suisse. La bête à cornes de cette race en vaut deux de la race d'Hérens; plus grande, elle peut fournir plus de lait et, d'autre part, elle fait l'objet d'un commerce dont le rayonnement est capable de franchir les limites du pays. Comme elle constitue la principale richesse, l'unique élément de sa prospérité, le propriétaire la soigne avec un zèle particulier. L'industrie fromagère devient un champ d'émulation, au lieu que, dans la vallée de Bagnes, pourtant si riche en beaux pâturages, la confection du fromage est abandonnée à une poignée de mercenaires attardés dans leurs procédés routiniers et surannés. C'est pourquoi les fromages de Conches et du val d'Illiez sont les mieux travaillés et les plus recherchés de tout le Valais.

Dans la distribution de son sol, le val d'Illiez se distingue parmi les vallées hautes en ce qu'il ne connaît pas ces prairies d'élévation moyenne que l'on nomme *mayens*. Néanmoins, les communes y disposent de vastes *alpages* ou pâturages d'été, mis à la disposition de leurs ressortissants, mais dont la méthode d'exploitation, plus dégagée du régime de la communauté, diffère de celle qui est adoptée ailleurs. L'on ne trouve pas ici 100, 200, jusqu'à 250 vaches réunies en un seul troupeau : les groupements de 25 à 30 bêtes laitières y sont les plus nombreux. Tout ménage y suit son bétail et occupe des chalets groupés par hameaux. Chacun porte le lait du jour à une laiterie collective.

Cependant, comme le parcours constitue un droit exclusif du bourgeois de la commune, il lui est interdit de louer, pour les y faire pâturer, des animaux dont le propriétaire n'est pas

établi sur le territoire communal. Même, en vue de prévenir tout essai d'accaparement des droits l'herbage au profit de quelques-uns, chaque participant est tout au plus autorisé à envoyer à la montagne une vache en sus du nombre de celles qu'il a fait hiverner. Le droit de parcours des bêtes à cornes non laitières (*agots*) et des porcs, est basé pour chacun sur le nombre de ses vaches. Les moutons pâturent dans des districts qui leur sont particulièrement assignés.

Nulle peuplade du Valais ne redoute autant le morcellement du sol que la population de la vallée d'Illiez. Toute l'ambition du paysan tend à la centralisation de ses terrains et, pour veiller à ses intérêts avec plus de soin, il fait un choix attentif du site où il édifiera son habitation. Toutes les maisons de Troistorrents se dispersent en s'étageant au loin sur les coteaux herbus et, sur 1.650 personnes qui la peuplent, cette commune en compte au plus 200 formant la population agglomérée.

On peut voir là, à coup sûr, l'une des premières raisons du bel équilibre économique que toute chose révèle au visiteur de cette riante contrée. Car le propriétaire ne disperse pas plus ses efforts que ses biens. Il a beau être voisin de la plaine dont le dernier village est à peine distant de trois lieues; il ne se laisse pas tenter par l'appât de la possession de vignes; il demeure résolument montagnard et éleveur. Par contre, il pratiquera ce que ne savent ou ne peuvent pratiquer le Bagnard et l'Anniviard. Chaque semaine, il descendra dans la vallée pour écouler ses denrées et faire ses échanges. La fréquentation du marché de Monthey, la petite ville qui occupe le débouché du val, fait partie de ses attributions domestiques, et rien ne saurait le rendre aussi fier que d'y pouvoir étaler une provision de beurre plus considérable que celle du voisin.

Grâce à une telle aisance, les Sorgues — c'est le surnom vulgaire des gens du val d'Illiez — à qui la fréquentation des écoles est rendue difficile par cette dissémination même des demeures, ont acquis dans l'habitude des rapports extérieurs un agrément de commerce que leur pourraient envier des montagnards mieux dotés en instruction, mais auxquels font défaut

ces moyens de contact suivi. N'étant pas fatiguée par le labourage et le port des lourds fardeaux — ce qui a malheureusement lieu dès l'adolescence chez les montagnards des vallées du centre, — la femme se distingue par sa prestance, sa robustesse et une certaine dignité dépouillée de fausse honte. Lorsqu'elle va paître le bétail sur les hauteurs, elle troque volontiers sa jupe contre le pantalon masculin. Cet accoutrement, rehaussé par le rouge éclatant du foulard qui lui sert de coiffure, et qu'elle a le secret de nouer d'une certaine façon sur l'oreille, contribue à lui donner un air fier et hardi.

La contrée de Conches, peuplée d'environ 4.000 âmes comme la précédente, occupe l'autre extrémité du pays. Elle forme la section supérieure de la vallée du Rhône, de l'ensemble de laquelle elle diffère par la physionomie autant que par le brusque changement d'altitude. C'est pour cela que nous devons l'étudier à part, d'autant plus que les traits caractéristiques de cette région vont fournir la note première des mœurs du Valais germain.

L'élévation des nombreux villages parsemés sur ses vastes pelouses varie entre 1.050 et 1.400 mètres. Le cirque montagneux qui contourne ce premier bassin du fleuve supporte au Nord les plus considérables glaciers des grandes Alpes et expose le pays aux conséquences des moindres sautes de température. Le seigle y court trop de risques pour qu'on le cultive volontiers. De même que dans la vallée de Lœtschen, le pain est un produit rare, naguère à peu près inconnu, qu'on économise avec un soin jaloux. En revanche, on s'y montre prodigue du fromage, qu'on étale dans les appartements pour se donner un air cossu et qu'on traite à peu près comme le pain, au point d'en couper jusque dans la soupe au lait. C'est du moins ce qui avait lieu avant les chemins de fer.

En outre, cette région n'offre pas l'aspect irrégulier et abrupt des autres vallées hautes; les contreforts des deux chaînes parallèles sont moins accusés, les torrents qui les découpent moins rapides, les cimes moins déchiquetées. Ces particularités favorisent encore

la pratique intense du pâturage. Les herbages s'y trouvent sectionnés en trois zones : autour des villages, les magnifiques prairies que borde au sommet la bande sombre des forêts; un peu plus haut les mayens (*voralp*) taillés en prés appropriés, que l'on fauche vers le milieu de l'été; plus haut encore l'*alpe*, où le bétail séjourne du commencement de juin au 10 de septembre. Propriétés des communes, ces pâturages supérieurs ne reçoivent que le bétail hivernant sur leur territoire respectif. A l'inverse de ce que nous venons de constater dans le val d'Illiez, il n'est pas indispensable ici que le propriétaire de la vache soit bourgeois de la commune, pourvu que l'animal en soit originaire ou ait été naturalisé « communier ».

Nous avons maintenant vu quel parti tirent de leur sol celles des populations valaisannes qui, soit à cause d'avantages particuliers, soit sous la pression d'une force majeure, se sont confinées jusqu'à ce jour dans les seuls travaux de la simple récolte. Il nous restera à souligner les rapports, les points d'analogie ou de différence qui subsistent entre ces variétés. Retenons toutefois que *l'art pastoral, peu fatigant pour l'individu, donne une race plus belle et plus forte, mais moins bien partagée en initiative et en énergie individuelle que celle qui cultive les vallées où cet art se combine avec le labour.*

## II. — RÉGIONS DE LA SIMPLE RÉCOLTE MODIFIÉE PAR LE LABOUR.

Cette grande variété du type valaisan réunit au plus haut titre les différents traits caractéristiques de la race. Elle n'occupe pas seulement les vallées à pentes abruptes des deux chaînes parallèles au Rhône; elle embrasse encore les flancs moyens et supérieurs de la vallée-souche, et représente ainsi les deux tiers de la population totale du pays. C'est donc sur les traits sociaux de ce groupe que nous aurons surtout à insister au cours de nos observations.

Nous avons dit comment les Celtes, premiers habitants connus de ces régions, avaient dû se répartir le brusque étagement de

ces pentes coupées de forêts, d'érosions, d'éboulis, d'abîmes et de ravins. Nous avons constaté que, dès les premières apparitions des semences et de la vigne, leurs successeurs gallo-romains, isolés entre ces hautes barrières, avaient dû consacrer leurs premiers soucis à satisfaire leurs divers besoins sur leur propre sol et, pour cela, s'appliquer à morceler plus encore ce qu'avait déjà morcelé la nature. Néanmoins, surtout pour l'habitant des coteaux, l'art pastoral ainsi atténué n'a pas perdu son rang de ressource essentielle et privilégiée. Cet habitant, sans doute, prendra soin de tirer du sol quelques céréales et du vin, mais l'élevage va rester malgré tout la source principale de son aisance et, partant, de ses ambitions.

*Élevage.* — Un fait particulier tend à rendre les habitants de ces vallées très fiers de leur bétail et contribue à déterminer leurs mœurs sociales. Nul souci ne saurait égaler celui qu'ont certains d'entre eux de faire montre de leurs vaches le jour où ils les conduisent sur les pâturages supérieurs pour les mêler au grand troupeau commun. Ces bêtes à cornes de la race d'Hérens, dont se peuplent toutes les vallées du sud, depuis le Simplon jusqu'à la Dent-du-Midi, naissent avec un instinct ombrageux et batailleur justifié par la distribution capricieuse du sol qui les nourrit. Lorsque, vers la Saint-Pierre (29 juin), les petits troupeaux des particuliers viennent le même jour se fondre en un grand troupeau commun, les bêtes de force à peu près égale ont coutume de lier connaissance par une lutte en règle, front contre front. Loin de songer à y mettre ordre, les propriétaires encouragent ce jeu avec enthousiasme et cela sous le prétexte — car ne faut-il pas à toute chose un prétexte utilitaire? — que la plus forte peut s'arroger les meilleurs coins à brouter. Posséder la *reine*, c'est-à-dire la vache qui fait reculer toutes les autres, est donc le rêve des plus riches particuliers. Ces joutes attirent de nombreux amateurs et curieux, jusqu'à des parieurs de profession, ni plus ni moins que les pistes de Longchamp et d'Auteuil. Et, naturellement, la gloire de la vache rayonne sur l'étable et la maison de son maître. Souvent celui-ci lui doit d'être porté au conseil de sa commune, quelquefois même à la députation cantonale.

Cette pratique avait même fait naître, entre meneurs villageois, des rivalités si violentes qu'on voulut naguère rechercher le moyen d'y mettre fin. Une lettre de Sion au *Chroniqueur* de Fribourg (juin 1869), relative à un concours de bétail qui venait d'avoir lieu dans la petite capitale valaisanne, disait ce qui suit :

« Le but du comité, en provoquant cette manifestation, était surtout de réagir contre la funeste coutume des combats de vaches, d'où naît la rivalité des « reines », *ce qui engendre souvent d'interminables discussions entre habitants de divers villages.* — Le comité travaille à détruire cet abus. »

Une tentative de réaction eut donc lieu. On visa surtout à atténuer cet instinct de la race à l'aide de croisements; malheureusement, on ne changeait rien aux conditions physiques d'où dérivait, selon toute vraisemblance, le phénomène qu'on songeait à détruire. On parvint, c'est reconnu, à modifier le pelage normal et caractéristique de la race; mais on ne put faire évanouir son humeur guerrière. En sorte que la tentative irraisonnée du comité demeura sans résultat.

Dès lors, on se prit à regretter l'altération accomplie et l'effort tendit au rétablissement du premier type. Actuellement, depuis dix ans, les comités de concours régionaux sont préoccupés de restituer à la race d'Hérens son manteau originel et distinctif, en ne récompensant dans cette catégorie que les sujets à poil noir-brun. Ce projet de pacification des assemblées de villageois par l'altération d'une race bovine est ainsi resté à l'état de rêve.

Pour qui examine le sol étrangement accidenté de ces pâturages de montagne, l'explication d'un tel instinct n'est pas chose difficile. Tantôt leurs bandes gazonnées vont s'égarer parmi des blocs erratiques, des éboulis, des moraines d'anciens glaciers, tantôt elles coïncident avec la route des avalanches ou glissent vers des abîmes béants; chaque coin de verdure diffère d'un autre par l'étendue, par la facilité de s'y retourner et par la qualité de l'herbe. D'où l'intelligence du choix, les préférences et, par là même, la ruse, la vigilance et la jalousie. En plus, à des bêtes exposées à tant de dangers, il faut une certaine souplesse du corps,

une aisance d'allure peu commune parmi cette espèce. Il est donc présumable que l'expédient auquel recourent les familles pauvres et qui consiste à faire féconder leurs élèves avant la maturité fut jadis plus répandu; à tout le moins il est resté d'usage de dresser les taureaux dès la seconde année — ce qui retarde et même entrave définitivement leur croissance. Telle doit être la raison première de la formation de cette race bovine, alerte, fine, apte à affronter des passages difficiles par lesquels bien des hommes n'osent s'aventurer et à coucher souvent dans la neige, à la belle étoile, jusqu'à 2.500 mètres d'altitude.

Les travaux de pâturage et de fanage sont donc répartis, pour cette variété, en trois zones superposées : 1° les prés qui entourent les habitations; 2° le mayen ou *voralp;* 3° l'alpage ou « montagne ».

Comme l'herbe printanière des prés inférieurs est destinée à la récolte fourragère, le gros bétail ne gagne guère le plein air avant la fin du mois de mai. Vers ce moment, chaque ménage conduit son petit troupeau dans son mayen respectif, qui occupe des pelouses entremêlées de bois sur les pentes de moyenne élévation (1.000 à 1.900 m.). Un mayen comprend quelques parcelles appropriées autour d'un petit chalet avec fenil et étable (1).

Ce départ pour les chalets est une vraie fête. La vache est proprement étrillée, brossée, bichonnée avec un chiffon mouillé; on lui polit quelquefois les cornes, on la débarrasse de la modeste clochette de l'étable pour lui sangler le cou d'une courroie de cuir de 15 à 20 centimètres de large supportant une « sonaille » d'acier braisé au son clair et retentissant. La mère, ou une fille aînée, est préposée à la garde du troupeau privé; les enfants la suivent, tandis que les bras robustes doivent demeurer

(1) Afin de ne pas nous laisser égarer par les exceptions et les particularités, nous allons prendre pour type de cette variété pastorale la vallée de Bagnes, qui, non seulement nous est la plus familière, mais qui, en groupant sur une seule commune vingt hameaux et dix-huit montagnes, en embrasse nécessairement toutes les formes et tous les éléments. Les particularités, très curieuses, d'Anniviers seront étudiées à part.

au village pour faucher les foins et accomplir les grosses besognes. Ce dédoublement de la famille dure jusqu'après la Saint-Jean (24 juin), souvent jusqu'en juillet.

Cependant, comme les prés des mayens ont à fournir une récolte de foin en août, ce séjour ne saurait se prolonger davantage. Vers la Saint-Pierre, les vaches montent à l'alpage. Quelques-uns de ces vastes pâturages se trouvant à trois, cinq, parfois dix lieues de la maison, l'on s'explique que chaque propriétaire ne puisse y posséder un pied-à-terre et y suivre son bétail, car nous ne sommes plus dans des contrées vouées au seul art pastoral : ici, l'été apporte des travaux d'autre nature. Ainsi, toute la surface supérieure à la zone des sapins (1.900 m.) se trouve exploitée en communauté. Le propriétaire borne son soin à la fourniture de quelques travaux préparatoires et de sa part de bois à brûler.

Il contribue à l'entretien du personnel-berger, et il exerce un contrôle général en se présentant sur les lieux aux jours de « mesure » fixés en vue de la vérification de la puissance productive de chaque vache laitière.

La garde du troupeau et la fabrication du fromage sont par conséquent déléguées à un petit nombre de pâtres professionnels contents de se louer pour trois mois, moyennant un salaire en fromage dont le maximum de valeur ne va pas au delà de 80 francs. Il y a un siècle, ce service était encore transféré alternativement d'intéressés à intéressés ; à l'heure présente, il ne reste que des vestiges de ce système dans une ou deux communes de la vallée d'Hérens. Le nombre des *agots* est proportionné pour chaque consort aux droits de vaches qu'il justifie. Aucun de ces droits ne saurait être transféré à des particuliers étrangers à la commune.

La montée des vaches a lieu à date fixe, vers l'époque indiquée plus haut.

Comme l'altitude générale de ces montagnes ne peut leur permettre de fournir une herbe très abondante, l'étendue des pâturages est relativement considérable, ce qui nécessite de fréquentes étapes et de nombreux déménagements. Les consorts du

moindre alpage ont ainsi plusieurs chalets à entretenir, souvent cinq ou six. La distribution intérieure de ces bâtiments en est encore à l'état rudimentaire de celui dont M. de Saussure nous a laissé une description en 1770. Ce sont, à vrai dire, de simples toitures de schistes à peine assez hautes pour qu'un homme puisse se tenir debout au centre de la pièce unique. Le mobilier est composé de la chaudière suspendue à une potence et d'un âtre bordé de dalles dressées. Quelques quartiers de sapin sont disposés autour pour servir de sièges. Une presse à fromage avec égouttoir et cuveau, quelques petites chaudières où repose le lait complètent l'agencement. La fumée se dissipe, quand elle le peut, par les interstices des chevrons de la toiture.

La muraille, de pierres grossières et sèches, n'est presque jamais achevée : l'essentiel est qu'elle ait quatre angles pour soutenir le toit. Au val de Nendaz, on fait même le fromage contre une grosse pierre ou sous un sapin, en suivant le troupeau.

Nos lecteurs attendent que nous leur parlions de l'étable et de la couche des bergers. Quelques montagnes seules, et parmi les plus élevées, ont une étable, mais elles l'utilisent seulement en cas de grosse neige, pour ne pas laisser le bétail en détresse. Quant aux pâtres, s'ils ont besoin d'abri, c'est à chacun d'eux de s'en créer un. Ils l'établissent en taillant un creux régulier dans le sol et en y dressant une voûte solide et étroite, de la forme d'un très petit four à plâtre. Les pierres sont bourrées de mousses; la surface de la voûte est recouverte de tranches de gazon, le fond du trou est jonché de foin sec et pourvu d'une couverture. Chaque berger a la sienne, car, pour la solidité même de la voûte, ces « garettes » sont très étroites et leur entrée si petite qu'on y pénètre en se traînant sur le ventre.

On comprend que le fromage et le beurre ne puissent être conservés dans les susdits chalets; car, en raison de l'éloignement, on a gardé la coutume de retenir le beurre jusqu'à la fin de la campagne. Il existe ainsi dans chaque alpage un bâtiment mieux fermé, appelé grenier. Là où l'on « fait maigre », le beurre est mis en bloc dès le premier jour et fait, si l'on peut dire, « boule de neige » durant trois mois par le soin que le « frui-

tier » met à recouvrir, régulièrement, la couche de la veille avec la provision du jour. Par ce vieux procédé, le précieux aliment gardera sa fraîcheur et sa pureté jusqu'à la descente.

La routine a si solennellement consacré cet usage que les premiers hôtels alpestres ont eu jadis beaucoup de peine à se procurer du beurre et du fromage pour leurs pensionnaires.

Il est ensuite tiré du lait un autre produit, le *séret* ou *sérac*, sorte de second fromage, extrêmement maigre et blanc, se durcissant avec rapidité; après quoi le liquide est donné à boire aux porcs — car chaque consort peut mettre à la montagne un de ces animaux, destiné à sa boucherie particulière.

Entre le 8 et le 20 septembre, tous ces troupeaux devront déserter leur alpage. Et le peuple des villages viendra se masser avec enthousiasme sur le défilé de ces animaux à la tête fleurie de plantes parfumées; chacun rassemblera les siens et les reconduira au mayen supérieur où les vaches mangeront l'herbe poussée après les foins, laissant à peine les derniers fétus aux bergeries de moutons qui auront le privilège de venir librement s'y ébattre à leur suite. C'est de la sorte qu'elles descendront par étapes jusqu'aux prairies qui environnent les villages. Puis, aux neiges de la Toussaint, elles poseront à nouveau leurs bruyantes sonailles pour passer sept autres mois de captivité à la crèche.

Ces vaches, présentées au taureau vers le mois d'avril, vêlent en décembre ou janvier. Si le veau est mâle, on le tue au bout de quelques semaines pour le manger, car l'élevage pour la boucherie est encore inconnu. Chacun se pourvoit de viande en automne avec ses propres bêtes et pour l'année entière. Pour trouver une boucherie de « chair fraîche », il faut descendre à la plaine; et nul n'y consentirait, à moins de motif particulier, sachant bien qu'autrement il serait montré au doigt comme un dissipateur ou, tout au moins, un original. L'homme qui ne fait pas comme les autres est vite déconsidéré et honni dans ces groupes communautaires.

Au village, il existe des associations de laiterie, d'une constitution toute différente de celles qui fonctionnent dans la montagne; leurs membres sont en droit d'accepter un candidat ou

d'exclure un co-sociétaire. Tout cela vient encore compliquer les rapports de parenté, de caste ou de clan, modifier la forme des coteries, faire des contents et des mécontents, accroître le nombre des protecteurs et celui des protégés.

A proprement parler, le porc n'est pas chez le Valaisan une ressource d'élevage. Les deux tiers de ceux que l'on compte dans le pays sont importés au printemps par des marchands savoyards et piémontais.

Peu compliqué aussi est le mode d'élevage des moutons, sauf dans les vallées de la Viège, et surtout dans celle de Saas, dont ils forment la principale richesse. Dans quelques villages on renonce à les mettre en bergerie. On préfère aller les égarer dès le printemps au milieu de quelque solitude sauvage. Ils attendront ainsi « aux abades » que leurs maîtres, tous faucheurs de foin sauvage ou chasseurs de chamois, les viennent traquer, s'assurer si aucun n'a été la proie d'un lynx ou d'un vautour, les reconnaître à la marque domestique taillée dans une oreille, puis les ramener au village. Souvent ces montagnards doivent se suspendre à des cordes pour venir déloger une brebis juchée sur quelque entablement de gazon à mi-hauteur d'un abîme.

Les chèvres aussi sont nombreuses, surtout dans les vallées secondaires. Généralement, chaque matin, elles se rassemblent au son de la corne de bouc où le petit chevrier souffle à pleins poumons. Une loi cantonale, dont le but est la conservation des jeunes sapins, limite à deux le nombre de chèvres de chaque ménage valaisan. La chèvre, qui est l'emblème du canton des Grisons, est aussi populaire dans le Valais.

Le cheval ne joue aucun rôle dans la zone économique dont nous nous occupons. Dès qu'il en passe un, l'on sait qu'il conduit un attelage venu de la plaine. Nous avons dit combien avantageusement le mulet se chargeait de le remplacer pour les transports en montagne, où un ménage a son « jour de mulet » comme une femme du monde a son jour de réception. Tout effort pénible est, si possible, renvoyé à ce jour attendu et béni.

*Colonies viticoles et labourage.* — Les touristes, chaque année

plus nombreux, qui viennent visiter l'une ou l'autre des vallées secondaires, semblent tout premièrement portés à croire leurs populations exclusivement pastorales et bûcheronnes. C'est une grande erreur, car ce tout petit propriétaire que nous venons de suivre dans l'exercice de l'art pastoral pratique en même temps les principales cultures de nos latitudes tempérées.

Prenez plutôt cet alpicole vers le premier éveil du printemps. Vous remarquerez bientôt que ses déplacements entre le foyer et le mayen ne représentent que le moindre des côtés de sa vie nomade, et qu'en dépit de l'extrême élévation de son hameau, l'heure de reprise des travaux sonne pour lui à la même horloge que pour le villageois de la plaine.

Les indigènes des localités à vignobles : Fully, Vétroz, Sierre et Sion, qui vivent à une moyenne de 450 à 550 mètres d'altitude, ont coutume d'attendre, pour dérouiller leur pioche, la descente des montagnards du Bourg de Saint-Pierre (1.600 m.) et de Chandolin (1.970 m.), village le plus élevé de la Suisse). Car si le *planain* compte un seul foyer, par exception deux, le montagnard en a pour le moins trois.

A la première apparition du soleil de mars, parfois même dès le mois de février, les Anniviards, las du repos prolongé de l'hiver, quittent leurs hameaux encore ensevelis sous quelques pieds de neige pour aller travailler les vignes qu'ils possèdent aux alentours de Sierre. Chandolin, Saint-Luc, les groupes d'habitations les plus lointains deviennent subitement déserts, laissant s'enfuir hommes et bestiaux. Et, comme si cet exode vers la plaine ne pouvait avoir lieu sans leurs services, curés et instituteurs y prennent part (1).

Mais si la haute vallée est « déshabitée », elle n'est pas abandonnée : deux hommes de chaque groupe d'habitations les viennent surveiller à tour de rôle. Chaque soir la garde montante — qui jamais ne mérita mieux pareille qualification — grimpe de Sierre à son village respectif, vers l'entrée duquel elle croisera la garde descendante pressée de regagner le vignoble.

(1) D'après les renseignements directs de M. l'abbé Felley, ancien curé de Saint-Luc.

Cette migration totale et régulière oblige ainsi l'Anniviard à posséder dans la plaine des prés dont il tire le fourrage nécessaire au bétail qui partage cette vie nomade (1). Alors, sur les coteaux qui dominent le bourg de Sierre, les habitants de chaque hameau déserté là-haut occuperont un groupe de *mazots* (2) correspondant, pourvu d'une chapelle, où officiera le curé de chaque paroisse.

Pour ne pas offrir partout un égal intérêt, cette migration vers le vignoble se pratique à des degrés divers parmi toutes les populations des vallées latérales et des hauts coteaux de la principale. Celles de Conches, de Lœtschen et d'Illiez sont à peu près seules à faire exception à cette règle. Les mazots de Plan Cerisier, dont le célèbre alpiniste Javelle a laissé une vivante description, et aussi ceux de Ravoire, au sommet du vignoble de Martigny, forment la colonie viticole des indigènes de Salvan. Les Entremontans et Bagnards ont leurs mazots et leurs vignes à Fully, ceux de Nendaz à Vétroz, ceux d'Hérens à Sion. Quelques-unes de ces vallées escarpées, entre autres celles de Viège et d'Entremont, cherchent même, avec plus ou moins de succès, à acclimater la vigne sur des points choisis de leurs coteaux intérieurs.

C'est ainsi que, jusqu'aux approches de Pâques, gens de la plaine et gens de la montagne rivalisent de zèle pour remuer la terre autour des ceps fraîchement taillés en creusant des *versannes*, fossés longitudinaux et parallèles qui coupent la vigne en tranches et fournissent de la terre à tasser autour des souches.

Pour la semaine sainte, tous ont regagné leur vallée ; c'est le tour des mazots de devenir déserts jusqu'en juillet pour le sarclage et en septembre-octobre pour la vendange et le pressage. Chacun va faire docilement ses Pâques dans sa paroisse, où d'ailleurs d'autres travaux l'appellent. Durant le séjour là-

(1) « A ce moment, en mars surtout, personne ne reste au village : vieillards décrépits, enfants au maillot, veaux, vaches, cochons, chèvres, tous en descendent en longues caravanes qui sont d'un effet charmant. » — Lilette de Loes.

(2) *Mazots :* rustiques maisonnettes servant de pied-à-terre aux montagnards durant leur séjour au vignoble.

bas, les neiges ont eu le temps de fondre : il y a le jardin à retourner, des prés à fumer, des arbres à émonder, des pommes de terre à jeter au sillon, des choux à planter. En juin arrivent les premiers foins, répartis sur plusieurs semaines et suivis des seigles, des froments, toutes récoltes que ces braves gens doivent apprendre à porter sur le dos, au moins jusqu'au bas des coteaux et au bord des chemins. Aussi, à l'encontre de ce qui se fait dans la plaine, tout le foin et le blé sont-ils rentrés en gerbes ou en cordées. Les hommes fauchent les foins, mais jamais les blés; cette fonction incombe à la femme; à elle le privilège exclusif de suer sous l'ardent soleil d'été qui se concentre au fond de ces vallées rocheuses et étroites comme dans des entonnoirs. Tout le blé se coupe à la faucille et est mis en javelles, jusqu'au battage qui se fait au fléau durant la mauvaise saison.

Ces récoltes à peine rentrées, voici que les foins odorants des mayens ont atteint leur maturité. Il faudra, une fois encore, se déplacer, aller camper quelques jours dans les grangettes, les abattre et les mettre à l'abri. On commencera ce travail par les stations inférieures (1.000 mètres), et l'on s'élevera par étapes jusqu'à 1.800 et 1.900. Le fourrage est amassé dans les bâtiments en bois de mélèze qui mouchètent ces hautes pelouses tondues; c'est là qu'il attendra les grosses neiges pour gagner des villages du fond de la vallée. Pour ce foin montagnard comme pour le bois et la litière, la neige constitue le moyen de transport par excellence. Durant le mois de janvier, le paysan, particulièrement désœuvré, gagne les mayens le matin, guêtré, la pipe aux dents, le traîneau à bras sur les épaules. Il est muni en outre d'une botte de paille. Cette paille sera étalée de façon à former un « sabot » sous l'énorme pelote de foin que l'on fera glisser sur la nappe blanche jusqu'à portée du chemin où l'on aura posté le traîneau.

Ces foins des mayens terminés, les regains commencent dans les parties inférieures des vallées et des coteaux. Encore une récolte qui absorbe pour quelques semaines tout l'effort des bras domestiques, en attendant les semailles d'automne, les

fruits, la sortie des pommes de terre, des raves et des choux.

Cette subdivision infinie du travail, cette répartition diversifiée du sol compliquée par la diversité des altitudes, cette coutume d'adapter à des terrains si variés tous les produits nécessaires à leur subsistance, à leur vêtement, à leur nourriture et à leur habitation, ont fait, des populations de ces vallées fermées, la race la plus autochtone du continent, la plus routinière, la plus rebelle aux idées de commerce et d'industrie progressive, mais aussi la plus indépendante de l'autorité extralocale — celle de l'État. Contrainte de déployer une grande activité doublée d'une certaine initiative dans sa sphère traditionnelle et familière, elle en manque ordinairement dans toute sphère élargie où lui fait défaut l'impulsion du clan, ce seul ressort extérieur dont elle sache tenir compte.

Les conditions de la Propriété et de la Famille ne feront qu'accentuer davantage ces caractères. Cette grande variété de la race, à demi arrachée à l'art pastoral par la nature des pentes qu'elle doit cultiver et par l'écart des voies commerciales, est formée de petits hommes robustes et nerveux, moins beaux, moins forts en apparence que ceux de Conches et d'Illiez, mais plus endurants, plus résolus et plus aptes déjà à se tirer d'affaire. Les femmes aussi semblent moins alertes, quoiqu'elles soient en réalité plus solides, car le travail des champs, qui entrave la croissance de l'homme, courbe aussi le corps de la femme dès l'adolescence. Pour rencontrer de belles paysannes comme au val d'Illiez, il faut s'avancer jusqu'aux coteaux qui dominent le vignoble de Sion. C'est à Savièse surtout que les peintres genevois viennent chercher leurs modèles.

### III. — LANDES DE LA PLAINE, COLMATAGES ET BAS COTEAUX.

L'habitant de cette zone inférieure dispose à peu près de la même superposition de ressources que celui de la précédente, avec quelques différences toutefois. D'abord, la nature riche du sol lui permet de se livrer au travail dans des conditions moins rudes.

Les villages, bourgs et petites villes de la vallée du Rhône se

trouvent invariablement assis au bas des pentes, entre le sol arable d'alluvion chargé de vignes, de champs ou de bois, et le nivellement général de la plaine, dont l'altitude s'élève insensiblement, du lac de Genève au pied du Simplon, de 400 à 650 mètres. Ils exploitent en haut le coteau avec ses étagements et, en bas, les marécages plats où jadis le fleuve venait périodiquement étendre le linceul de ses crues. De même que ses ramifications accidentées, cette vallée centrale nourrit du bétail, cultive le champ et la vigne avec cette différence que l'élevage, tenu dans les premières pour la plus fructueuse et la plus noble des occupations, déchoit ici au rang de pis aller. C'est la vigne qui fait l'objet de la première sollicitude des populations de cette plaine, lesquelles, à une ou deux des qualités de leurs voisins montagnards, allient les nombreux défauts constatés déjà chez les vignerons de la Limagne et de la Touraine. Quoique rendue très aléatoire par le voisinage de grands glaciers qui provoquent les rapides et fréquentes gelées du printemps et de l'automne, la récolte du vin demeure le centre de toutes les opérations de ces riverains du Rhône supérieur et, pour eux, champs et bétail sont l'accessoire. Hors ce travail de la vigne pour lequel, au printemps, le montagnard vient offrir ses bras, ils se jugent fort occupés par les soins et l'emploi de leur cheval ou de leur jument. Cet animal a surtout pour rôle de transporter son propriétaire aux foires de Sion ou de Martigny où il prend souvent l'habitude de se rendre sans trop savoir ce qu'il y va faire. Et comme cette assiduité aux marchés devient une sorte de coutume tyrannique, l'on emprunte quelques petites sommes dont le remboursement échoit — cela va sans dire — aux grandes foires d'automne. A cette époque, le vin passe ainsi en gros dans la cave du banquier, pour solder le prix de celui qu'on a bu en détail. Ces prêteurs, commerçants influents, opèrent en effet pour leur compte personnel et adjoignent volontiers à leur négoce celui du vin. Ce qui est sorti par la porte du coffre-fort rentre par celle du pressoir.

L'analyse du travail nous révèle donc une supériorité très marquée du type de la montagne sur celui de la plaine. Plus

sobre, plus résigné, moins accoutumé à escompter la chance, le premier ne saurait guère tabler que sur le revenu des alpages : beurre, fromage ou vente de quelques vaches — toutes ressources infiniment moins aléatoires et surtout moins mobiles que le rendement de la vigne. Car, bien que possédant quelques parcelles au bas des coteaux de la plaine, le montagnard a le bon sens de comprendre qu'il ne saurait faire un bon vigneron et qu'il doit se contenter d'obtenir du vin pour sa propre consommation.

Moins riche en hauts pâturages, l'homme de la plaine mène paître ses bestiaux dans les landes marécageuses des bords du Rhône où la race bovine négligée végète comme y végétait autrefois la race humaine, sans cesse obligée de se renforcer par des croisements avec des êtres pauvres qu'un peu d'aisance offerte attirait des hauts coteaux ou des vallées secondaires.

Du reste, le montagnard trouve dans la solidarité communautaire une garantie et un solide appui contre l'extrême misère; tandis que le « planain », chez qui la communauté subsistait encore vers le milieu de ce siècle en ce qui concerne l'indivision des terres submersibles, s'en est détaché rapidement à mesure que l'endiguement du fleuve rendait ces terres à la culture.

Cette disparition du *lien communautaire* coïncidant avec celle des fièvres paludéennes et autres infirmités, a permis au paysan de s'éveiller à un commencement d'initiative, mais, par contrecoup, l'indigence en a profité pour attaquer les moins progressifs.

Nous venons ainsi de voir que la concentration, sur un espace restreint, de zones d'altitudes très différentes fournit à tous ceux qui les cultivent la même variété d'occupations et de ressources, mais à des degrés divers; qu'à la montagne, l'élevage constitue la ressource de prédilection; que dans la plaine, au contraire, ce rang préféré appartient au vignoble, dont les habitants se montrent si fiers qu'on les voit, sous prétexte de soins incessants à lui vouer, laisser volontiers à leurs femmes la charge de travaux plus durs.

Ces observations établissent que ce pays, sur lequel se groupent les massifs les plus élevés de l'Europe, massifs qui suppor-

tent d'immenses pâturages où le bétail vient chercher sa nourriture jusqu'au bord du glacier, à des altitudes de 2.500 mètres, connaît à peine l'art pastoral simple. Graduellement, depuis les Romains, il s'est éloigné du régime celtique primitif sous l'influence de leur domination tout d'abord, puis sous l'impulsion de la nécessité et de l'isolement. Ce n'est toutefois pas sans résistance que ce peuple a renoncé à sa ressource première ; il faudra lui tenir compte des prodiges d'énergie qu'il a dépensés pour irriguer les pentes et rendre à l'herbe les coteaux les plus arides.

Une population ainsi clairsemée, et répartie par faibles groupes isolés entre des forêts, des gorges, des rochers et des torrents, était donc contrainte à rechercher des ressources à toutes les altitudes et, par voie de conséquence, à se faire quasi nomade.

*Une exploitation si variée et si capricieuse du sol prédispose l'homme à se distinguer dans son petit clan afin d'en devenir le chef, puis à cumuler les fonctions publiques afin de représenter ce même clan auprès des autres.* Et, pour acquérir cette « distinction », ces admirateurs de vaches batailleuses vont commencer à régner par le moyen qui fait l'objet de cette admiration : la lutte corps à corps et la puissance physique. C'est pourquoi, durant les périodes de séjour au vignoble, durant le carême principalement, les lurons de chaque localité paient à boire à leur champion respectif afin qu'il aille provoquer le champion d'une autre commune ou d'un autre clan. Et tantôt *en niaise*, tantôt *en rage*, les deux gaillards s'empoignent pour honorer leur endroit ou leur confrérie, ni plus ni moins que les reines du troupeau jouant des cornes pour honorer la crèche du maître.

Aujourd'hui l'inégalité de plus en plus accusée des positions sociales, le fréquent bouleversement des influences de la veille ont un peu rabaissé cette prépondérance de la force physique. Au triomphe de la force brutale succède çà et là celui de la capacité intrigante ou intellectuelle. Mais, là où l'homme à poigne est déchu du titre de capitaine, il reste encore lieutenant ou pour le moins sergent.

Louis Courthion.

(*A suivre.*)

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — L'INSTITUT AGRICOLE DE PAU

Plusieurs fois déjà, nous avons entretenu nos lecteurs de l'Institut agricole que les Bénédictins viennent de fonder, à 3 kilomètres de Pau, sous le nom de « *Notre-Dame-des-Champs* ».

Ils nous pardonneront d'y revenir, car, à notre humble avis, il y a dans cette Œuvre nouvelle non pas seulement une très intéressante expérience, mais un service de premier ordre rendu au pays.

Nous y revenons avec d'autant plus de complaisance qu'à l'heure actuelle il ne s'agit plus de projets. L'Œuvre est entrée en pleine vie. Voilà plusieurs semaines que la rentrée s'est faite, amenant des élèves de points très différents de la France. Le département des Basses-Pyrénées se trouve représenté par dix jeunes gens, dont plusieurs de la première section et qui coudoient des camarades de onze autres départements, notamment de la Gironde, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, et jusque de l'Isère, du Var, de la Seine et même des Vosges,

Un tel début est la démonstration éloquente de l'utilité de l'entreprise. Si, avant de naître, elle a suscité un intérêt si vif, que sera-ce orsqu'on l'aura vu e fon ctionnant et progressant?

On en peut déjà juger. Ceux qui se donneront la peine ou plutôt le plaisir de voir de près l'Institut naissant, éprouveront comme nous l'impression de quelque chose de particulièrement vivant.

Ils seront frappés de l'air de contentement qui règne sur le visage de ces jeunes gens, débarqués à peine de la veille et qui semblent ne faire qu'une même famille.

Ici le mot est bien en situation , car la grande préoccupation des fondateurs a été de modeler, autant que possible, la vie de l'Institu sur la vie de famille, en y introduisant certaines pratiques et certaines libertés relatives que comporteraient peu, il faut le reconnaître, de plus grandes agglomérations scolaires.

Pas de rangs, pas de silence gardé, en dehors des dortoirs, des classes et des études; une grande largeur d'allures, et toujours la

préférence donnée aux moyens qui peuvent mettre en jeu l'initiative et la responsabilité du jeune homme.

Les élèves de la première section, qui paient 1.200 francs, ont chacun leur chambre, sobrement mais confortablement meublée. Ces chambres occupent le troisième étage du principal corps de logis, long de 64 mètres. Aux premier et deuxième étage, sont les dortoirs des autres sections; au rez-de-chaussée, les réfectoires et les classes. L'immense façade s'offre au plein midi, dominant l'admirable panorama des Pyrénées et tout un océan de coteaux et de verdure, dans un rayon de cinquante kilomètres.

Dans ce milieu champêtre et tout ensoleillé, les idées ne peuvent être que riantes.

Il faut d'ailleurs que la vie soit gaie à Notre-Dame-des-Champs. L'ennui est un ennemi impitoyablement consigné à la porte. Déjà se dessine un lawn-tennis, construit par les élèves eux-mêmes; à côté, se voit la place d'un manège. Tous les sports y seront en honneur, depuis la bicyclette jusqu'à la chasse et l'on tâchera d'y réaliser le mot si juste de Mgr Dupanloup : « Il faut préparer le plaisir par le travail et délasser du travail par le plaisir.»

Tout cela n'est que le côté pour ainsi dire extérieur de l'Institut. Il ne faudrait pas croire qu'il efface ou diminue son objet principal, qui est de préparer des agriculteurs intelligents, instruits et amis du progrès.

Nous avons déjà parlé de l'instruction professionnelle qu'on y recevra. Les études techniques y sont fortement organisées et alterneront avec les travaux pratiques, généralement réservés à l'après-midi. On jugera de l'importance de ces travaux, quand on saura que les élèves auront à mettre en valeur 34 hectares d'un seul tenant, immédiatement voisins de l'établissement. Les fermes et bâtiments d'exploitation se trouvent à 600 mètres environ, sur un autre domaine de 38 hectares de cultures de choix et en plein rapport. La première propriété ayant été longtemps négligée et exigeant une transformation complète, le personnel de l'Ecole aura ainsi la bonne fortune d'avoir à sa disposition à la fois un excellent modèle et un magnifique champ d'application.

A côté de l'enseignement agricole proprement dit, distribué par des professeurs spéciaux, les élèves reçoivent une culture générale, comprenant toutes les connaissances usuelles, français, histoire, géographie, sciences...., toujours envisagées au point de vue le plus pratique. L'idéal, parfaitement réalisable, est que le jeune homme qui se destine au noble état d'agriculteur, comme patron ou comme subordonné, apprenne, à Notre-Dame-des-Champs, tout ce qu'il lui est utile

et profitable de savoir, non seulement pour tirer bon parti de sa propriété ou de ses bras, mais pour remplir efficacement le rôle social auquel le destine sa situation de famille ou de fortune.

Je ne sais si la sympathie aveugle, mais, en voyant cette maison, dont la construction est le fruit d'une pensée si hautement prévoyante et de si énergiques efforts, ces jardins, ces bosquets aujourd'hui peuplés d'une jeunesse active et joyeuse, ces religieux dont la gravité se retrempe à son contact et qui semblent tout heureux de reprendre, avec l'éducation agricole de la France, la glorieuse tradition bénédictine, il me semble saluer une brillante aurore; et, à la pensée de tout le bien qui peut en résulter pour notre pays, je me prends à admirer comment une idée se réalise toujours quand elle est bonne et utile.

Fernand Butel.

## II. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Un colon français au Canada.** — Nous recevons la lettre suivante, que nous publions volontiers :

Maple Creek, N. W. T.
Canada.

*A Monsieur E. Demolins.*

Monsieur,

Je suis Français, jeune, d'initiative, de bonne santé et habile à cheval. C'est ce qui m'a décidé à venir ici.

Pendant un an, j'ai travaillé comme *cowboy*, pour apprendre le métier de *ranchman*. Puis, à l'automne dernier, avec deux chevaux, j'ai parcouru 900 milles, à la fin desquels, ayant trouvé une contrée pas trop peuplée, excellente pour l'élevage, et qui me plaisait, j'y ai, avec un petit capital, commencé un *ranch* de bêtes à cornes.

Mais, constructions finies, matériel acheté, réserve faite pour vivre deux ans, pour payer les ouvriers, pour les faux frais, je ne puis avoir qu'un très petit troupeau.

C'est pourquoi, pensant que vous vous intéressez aux Français d'initiative, aînés de ceux que vous voulez former à votre école, je m'adresse à vous.

Il est un genre d'affaire, qui se pratique communément ici. Cela consiste, de la part d'un capitaliste, à donner à un *ranchman* un certain nombre de vaches à moitié.

Les vaches achetées sont étampées à la marque du propriétaire,

puis confiées au *ranchman*, pour une durée de trois, quatre ou cinq ans.

A la fin du terme convenu, les élèves sont partagés à part égale, une pour le propriétaire, une pour le *ranchman*.

Soit, avec des chiffres moyens (en dollars) 100 vaches 30 = 3.500

Après 3 années il y a :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 100 | têtes de | 3 | ans | à | 35 (1) | 3.500 |
| 100 | — | 2 | ans | à | 25 | 2.500 |
| 100 | — | 1 | ans | à | 18 | 1.800 |
| 100 | — | nouveau-nés | | | 8 | 800 |
| 400 | têtes | | | | | 8.600 |

En tenant compte des pertes inévitables, et les taxant à 20 % (moyenne très rarement atteinte, dans les années ordinaires, 10 %), il restera 320 bêtes, représentant une valeur de 6.880 piastres. Quant aux vaches, il en restera 80, représentant 2.400.

Le propriétaire recevra donc, après ces trois années, une valeur de 2.400 dollars (reste du capital) $+ \frac{6880}{2} = 3.440$, ou tout ensemble 5.840 dollars. Le capital aura presque doublé en 3 ans. Le propriétaire doit en plus fournir un taureau pour environ 30 vaches.

Quant au *rancher*, il se trouve, après trois ans, avoir son troupeau augmenté de 160 têtes de bétail, ce qui n'est pas sans l'avantager beaucoup.

Je suis le *ranchman* et je voudrais trouver le capitaliste. Peut-être en connaissez-vous qui s'intéressent aux Français d'Amérique.

Les Anglo-Saxons ont de l'initiative, mais ils savent aussi s'entr'aider.

J'ai mis mon initiative à contribution, et maintenant, je demande aide aux autres Français d'initiative, dans l'intérêt des Français d'Amérique, dans le leur, et aussi un peu dans le mien.

Excusez, Monsieur, je vous prie, la liberté que je prends, et veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

D. TENAILLE.

7 octobre 1900.

*P. S.* — Je ne voudrais pas vous importuner par une trop longue lettre, mais la saison d'hiver qui commence me donnera tout le loisir de répondre

(1) Les élèves se vendent plus cher que leurs mères si on les conserve pour l'engraissement. Si on laisse porter les génisses, elles font des veaux qui maintiennent à peu près la même valeur. La génisse vaut moins que la bête grasse, mais le veau

à qui voudrait avoir des renseignements sur l'élevage dans le nord-ouest, nos races de bétail, l'existence que nous menons, etc.

## III. — AGITATIONS ET PAS PERDUS

**Une petite odyssée administrative.** — Un de nos amis nous envoie le récit suivant, dont il nous garantit l'anthenticité, et qui est de nature à jeter un jour éclatant sur nos mœurs administratives :

« En 1897, la municipalité ayant besoin d'un nouveau cimetière par suite de l'insuffisance de l'ancien, fit choix d'un emplacement à proximité du pays et près de l'église, mais qui, en retour de ces avantages, présentait l'inconvénient d'appartenir à plusieurs propriétaires. Il fallait traiter avec chacun et on sait qu'il n'est pas facile de déterminer les paysans à céder leur terrain sans qu'ils cherchent à imposer des conditions léonines. On était cependant venu à bout de ces difficultés. Restait une parcelle de peu de valeur, estimée environ 100 francs, qui était aux mains du conseil de fabrique et dont la négociation paraissait devoir s'effectuer sans encombre. Cette parcelle était abandonnée par le conseil de fabrique aux sonneurs pour parfaire leur traitement. Le conseil municipal et le conseil de fabrique vivant en bonne intelligence, ce qu'on ne voit pas partout et toujours, on tomba d'accord de la façon suivante. La parcelle en question serait cédée à la commune contre une égale superficie qu'on prendrait dans ce que les achats à d'autres propriétaires laisseraient de disponible. Il fallut pour cela une enquête *de commodo et incommodo*. On s'en serait bien passé pour le peu d'importance de la chose, mais enfin on s'attendait bien, avec une administration, à quelque complication, et il n'y aurait rien à en dire si tout s'était borné là. Mais attendez la suite.

Le dossier de l'affaire s'en fut, comme d'habitude, je vous laisse à penser avec quelle lenteur, de la mairie à la sous-préfecture, puis à la préfecture, ensuite au ministère de l'intérieur, qui jugea à propos, en raison de ce que le conseil de fabrique était intéressé dans l'affaire, de l'envoyer au ministère des cultes. Ici la chose devient épique. Le dossier revient en effet en suivant la filière inverse, des cultes à l'intérieur, à la préfecture, à la sous-préfecture, à la mairie avec la note suivante adressée au préfet et dont il est bon de prendre une connaissance détaillée pour en goûter toute la saveur.

« Monsieur le Préfet,

« Vous avez proposé d'autoriser la fabrique de C*** à échanger « une parcelle de terrain destinée à l'établissement d'un nouveau « cimetière contre une autre parcelle appartenant à la commune. « Ces parcelles d'une contenance égale ont une valeur approxima- « tive de 100 francs. L'opération proposée ne me paraît pas sus- « ceptible d'être autorisée, au moins sous forme d'échange. En effet, « le terrain que la commune abandonnerait à la fabrique ne peut « être par sa situation qu'un bien productif de revenus. Or la ju- « risprudence du conseil d'État est absolument contraire à toute ac- « quisition d'immeubles par les établissements ecclésiastique ou « religieux, lorsqu'ils ne présentent pas un caractère évident d'u- « tilité publique tel que l'agrandissement de l'église ou du pres- « bytère. Dans ces conditions, et vu surtout le peu de valeur de l'im- « meuble fabricien, j'estime que la commune devrait acheter à la « fabrique le terrain dont elle a besoin, au prix de l'estimation qui « en a été faite.

« J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint le dossier de l'affaire « dont vous voudrez bien faire modifier l'instruction dans le sens « des observations qui précèdent.

« Je vous prie, lorsque vous me renverrez le dossier, d'y joindre des « renseignements précis sur l'origine de la propriété de la fabrique « sur la parcelle de terrain qui doit être cédée à la commune et « sur les charges qui la grèvent.

« *Signé :* Le sous-directeur. »

« Cette note était renvoyée à la municipalité avec prière de faire modifier la délibération du conseil municipal votant l'échange et de transmettre, avec les renseignements demandés par le ministre, un nouveau dossier composé des pièces suivantes;

« 1° Délibération du conseil municipal votant l'acquisition du terrain, *en triple exemplaire;*

« 2° Délibération du conseil de fabrique votant l'aliénation, *en triple exemplaire;*

« 3° Procès-verbal d'expertise de l'immeuble à acquérir, *en double dont un exemplaire sur timbre;*

« 4° Plan des lieux et de l'immeuble, *en double;*

« 5° Promesse de vente, *en double dont une sur timbre;*

« 6° Proposition pour la nomination d'un commissaire enquêteur. »

« Ouf! on croirait rêver! Tout cela pour une affaire de 100 francs. Ainsi, tandis que le juge de paix peut solutionner une affaire litigieuse

entre deux particuliers, un préfet n'a pas qualité pour approuver un échange de la valeur de 100 francs entre une commune et un conseil de fabrique, échange auquel tous deux consentent. Il faut en référer au ministre des cultes; et vous voyez toutes les formalités. Maintenant, pour tout dire, il faut lire entre les lignes de la réponse de la direction des cultes. On y voit très bien le désir secret de profiter de toutes les occasions favorables pour transformer le bien fonds des fabriques, difficile à confisquer, en titre de rentes faciles à enlever à son possesseur.

« Pour cela il faut tant de pièces, tant de formalités! Pour cela, il faut qu'une commune attende des mois et des mois pendant que ses intérêts souffrent. En effet, en attendant la solution de toutes ces difficultés, les familles dont un membre venait à décéder étaient toujours obligés de l'inhumer dans l'ancien cimetière avec la perspective d'une exhumation pour avoir plus tard une concession dans le nouveau. Pendant le même temps, les intérêts des sommes à payer aux vendeurs des autres parcelles continuaient à courir. Étonnerai-je le lecteur en lui apprenant que le conseil municipal, en cette occurrence, eut l'idée de s'adresser à celui que les populations considèrent comme leur protecteur contre les administrations, au député de la circonscription? Lui seul, pensait-on, serait assez puissant pour faire lever ou aplanir les obstacles qu'on nous opposait.

« Le député en question fut enchanté d'avoir à intervenir; et ici je prie le lecteur de bien faire attention, pour saisir sur le vif le fonctionnement de nos institutions politiques en province. En effet, le village n'avait pas donné la majorité au député. Intervenir au profit de la commune, c'était se donner des droits à sa reconnaissance, c'était enchaîner la municipalité, c'était assurer sa réélection. Quelle aubaine! Les députés entretiennent avec complaisance cette opinion qu'ils sont indispensables pour lever les difficultés qui surgissent entre les populations et les administrations. Le nôtre n'avait garde de manquer à la tradition. Nous eûmes donc la lettre classique du député qui, tout en conseillant de se prêter aux fantaisies et aux chinoiseries de l'administration, proteste de son dévouement et fait entrevoir que, grâce à son intervention, la marche du dossier vers la signature — présidentielle, s'il vous plaît — sera activée.

« Quant à profiter d'un exemple aussi typique pour essayer de faire tomber ces ridicules entraves que le pouvoir central impose aux communes, notre honorable n'y pensa pas une minute. C'aurait été perdre sa raison d'être, à lui comme aux autres, qui est de faire les commissions des électeurs, chose plus à la portée d'un député que de faire des lois.

« Faut-il ajouter que, dans la circonstance, l'intervention se borne à écrire une lettre passe-partout à l'administration en question, lettre qu'on sait bien ne pas devoir être lue, mais dont la trace reste et qui, tombant sous les yeux des intéressés, fait en effet croire à des démarches effectives.

« Pleins de confiance dans l'intervention du député, nous attendions patiemment, après avoir remis à nouveau toutes les pièces demandées. Nous attendrions encore, je crois, si notre patience ne s'était un beau jour lassée. Nous allâmes en députation au ministère de l'intérieur, où notre dossier — retour des cultes — s'était enlisé dans je ne sais quel carton. Il était tout simplement perdu. Je ne sais quel fonctionnaire en congé l'avait égaré. Après bien des recherches on finit pas le retrouver. Je n'oublierai jamais l'attitude du sous-chef de bureau que nous étions allés relancer derrière ses cartons et son air narquois devant les lettres de parlementaires qui émaillaient le dossier dont il prenait connaissance pour la première fois. Sur notre observation que vraiment c'était bien difficile de faire comprendre aux électeurs la raison de toutes ces lenteurs, et que certainement la population, dans sa simplicité, en rendrait responsable la municipalité, il répondit en se moquant de nous par-dessus le marché : « Ah « oui! je comprends. Vous voulez, avant les élections, avoir l'air « d'avoir fait quelque chose. »

« Enfin, grâce à nos supplications, nous obtînmes que M. Félix Faure — c'était lui qui était alors président de la République — signerait, sans le lire je pense, le fameux dossier dans la huitaine. Là-dessus, nouvel avatar! M. Félix Faure meurt. Il nous fallut attendre la nomination et la signature de M. Loubet!

« Bref, il fallut deux ans, vous entendez bien, des marches et des démarches sans nombre, des montagnes de papiers et de dossiers, pour qu'une commune fût autorisée à acquérir d'un conseil de fabrique une parcelle de terre de 100 francs et pour avoir le droit de songer à construire un cimetière.

« Sans commentaire, n'est-ce pas? »

Notre honorable correspondant n'avait pas besoin de nous garantir l'authenticité de son histoire. Le récit qu'il nous fait est tellement vraisemblable, et orné de traits si familiers à notre administration bien connue, que la véracité s'en impose au premier abord.

## IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### Le développement industriel en Russie.

Nous lisons dans la *Revue politique et parlementaire* (1) :

« Les concessions accordées à des compagnies industrielles étrangères sont toujours plus nombreuses (en Russie). Les capitaux affluent en masse, mettant en coupe réglée ce fonds séculaire presque intact qui consiste essentiellement dans les ressources du sol russe. Arme à double tranchant, cette invasion du capital étranger contribue à hâter le merveilleux élan de l'industrie russe ; mais elle accélère aussi la maturation des maux sociaux inséparablement liés à la grande industrie ; elle initie des populations d'ancien régime aux revers douloureux de cette civilisation d'Occident, qui succombe sous le poids de la question sociale. Nous assistons à la dangereuse expérience qui tend à industrialiser une masse de 50 à 60 millions d'agriculteurs. Le caractère national gagnera-t-il en valeur morale du fait que son lien au sol et à la nature sera débilité, tandis que de nouveaux centres urbains, des cités hérissées de cheminées d'usine, serviront de points de ralliement à des groupements tout nouveaux ? La question est au moins douteuse, sans parler de ce fait, qu'un ensemble de grandes entreprises, s'abattant subitement sur le pays, n'y laissera en somme que des salaires. L'enrichissement, la part du lion, ira au loin, hors de nos frontières. C'est cette prospérité *sui generis* que des écrivains clairvoyants ont déjà qualifiée d'un nom qui restera : « La *Vente* de la Russie au plus offrant. » Dans cette dilapidation qui s'appelle « progrès », les Français viennent encore cette fois-ci très en arrière des Belges. On trouvera dans l'annexe ci-jointe la liste détaillée des entreprises autorisées. Nous y voyons figurer 41 compagnies belges, 12 françaises, 10 anglaises, 2 allemandes, 1 hollandaise et 1 suisse.

« La croissance de nos centres urbains, en attendant que le mouvement devienne alarmant par le délaissement de nos campagnes, se manifeste par l'endettement progressif des villes...

« Le flot de vie nationale reflue vers les extrémités, vers le pôle et près des tropiques. Une série de mesures curieuses en font foi, en matière d'instruction publique. Une école maritime a été fondée à Arkhangel (1027), un gymnase de demoiselles à Iakoutsk (1190) et un Institut supérieur de Langues orientales à Vladivostok, pays d'Amour (1293). »

(1) 10 octobre 1900.

## Le socialisme en Danemark.

Le P. de Pascal, dans la *Revue des questions sociales et ouvrières* (1), s'occupe du socialisme en Danemark. Il constate que les progrès du socialisme dans ce pays étonnent à première vue. Il rappelle la fondation des laiteries coopératives dont M. Maurice Bures s'est occupé récemment dans la *Science sociale*, et l'influence de ce progrès sur l'aisance générale du pays.

« La valeur des terrains augmenta à ce point que trois hectares, qui, en 1850, valaient 3.500 francs, en valent aujourd'hui 12.500. La propriété moyenne, tenant le milieu entre les *latifundia* et l'émiettement, s'est multipliée grâce à de nombreuses mesures législatives. L'on établit un système d'amortissement destiné à rendre peu à peu les tenanciers propriétaires; l'on prit des mesures tendant à rendre plus facile et plus fructueux pour les agriculteurs la culture de la terre ; l'on constitua des sociétés de crédit dont le but principal était de permettre aux petits propriétaires l'acquisition de machines, d'engrais, de semences; on ouvrit des routes, on dessécha des marais... Les caisses d'épargne s'établissaient partout, et, en 1897, ce petit pays en comptait proportionnellement en plus grand nombre que la France.

« Une grande liberté était donnée aux associations. Toute société, quel que soit son but, peut s'établir légalement, sans avoir besoin d'une autorisation préalable. Les Danois ont profité largement de cette facilité, et l'on voit partout se multiplier les associations d'ordre économique.

« Il semble donc étrange que, dans ce pays, aient pu pénétrer et se propager les idées socialistes.

« Voici l'explication de ce fait. L'agriculture, en devenant scientifique et industrielle, a fait disparaître beaucoup de petites existences liées au travail rural ; le nombre des salariés et des prolétaires s'est accru ; les campagnes se sont dépeuplées, le taux des salaires, à cause de la concurrence des femmes, s'est abaissé ; enfin les populations ouvrières sont restées longtemps sans protection légale...

« Que l'on ajoute à cela la démoralisation qui a suivi la guerre de 1864, le matérialisme, l'amour des jouissances, la curiosité pour les idées venant de l'étranger, et le succès du positivisme introduit par Brandès et ses disciples..... »

L'auteur de l'article donne les détails suivants sur l'organisation du parti socialiste en Danemark :

« La propagande se fait surtout par le moyen de conférences popu-

(1) 25 sept. 1900.

laires et familières, où tout se passe avec ordre, sans bruit, sans déclamation, sans discours pompeux et vides.

« Les forces du parti obéissent à une stricte discipline. Les socialistes forment des groupes qui traitent avec indépendance de leurs propres affaires; les groupes à leur tour constituent des unions professionnelles qui nomment pour le Congrès annuel des délégués chargés d'élire le conseil général du parti. Celui-ci de son côté choisit, parmi ses membres, un comité, véritable tête de l'association, qui imprime au parti sa direction politique, tandis que les anciens socialistes s'occupent avant tout de questions professionnelles.

« La grève de 1897, qui embrassa 30.000 ouvriers, et qui dura quinze semaines, pendant lesquelles l'ordre ne fut pas troublé un seul instant à Copenhague, prouve que, si le socialisme danois a des horizons limités, il constitue, à cause de sa discipline, une puissance formidable. »

## V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Un discours qui ne promet guère. — Un discours qui promet trop. — Expérience de socialisme pratique. — Sieur et monsieur. — Pourquoi on joue moins au billard. — Les mésaventures d'un Malgache et d'un Chinois. — Le mouvement croate. — Le mouvement ruthène. — L'abatage mécanique de la houille aux États-Unis.

Les gens sérieux qui comptent sur les politiciens pour l'accomplissement des « réformes capitales » auxquelles se lie le relèvement social, ont dû être désappointés en voyant ce que contenait le discours prononcé à Toulouse par M. Waldeck-Rousseau. Ce discours, que, longtemps à l'avance, on s'était attaché à représenter comme très important, de façon à surexciter au plus haut point l'attention publique, devait être une sorte de programme magistral, une préface à la rentrée des Chambres. On se demandait donc quelles vues profondes, quels aperçus originaux allaient en sortir. La réputation d'homme d'État de celui qui le prononçait ajoutait encore à l'intérêt d'une telle démonstration. Or, une fois la fête finie, qu'est-il resté? Une déclamation de plus contre l'enseignement libre et contre les congrégations qui représentent en partie cet enseignement.

Ce qu'il y a de plus urgent à faire en France, dans un pays où les impôts croissent tous les jours, où les fonctionnaires inutiles se multiplient, où les initiatives individuelles sont si souvent paralysées par une centralisation oppressive, c'est de supprimer une liberté conquise par l'initiative privée depuis un demi-siècle, ou tout au moins d'en rendre l'usage à peu près impossible, et de restaurer, directement ou indirectement, le monopole de l'Université-caserne,

selon le goût de Napoléon! En vérité, un discours-programme n'était pas nécessaire pour énoncer des opinions aussi rétrogrades. Les articles de la *Lanterne* suffisent à cette tâche, et s'en acquittent consciencieusement tous les jours.

*
* *

Quelques semaines avant le discours du président du conseil, M. Millerand, ministre du commerce, en avait prononcé un autre devant les mineurs de Lens, et avait profité de l'occasion pour déclarer que, quoique ministre, il n'abandonnait pas le socialisme. Il avouait seulement que la réalisation des espérances ouvrières pouvait très bien n'avoir lieu que dans un avenir extrêmement éloigné.

Le ministre a profité de l'occasion pour exposer une théorie : de même que le servage a succédé à l'esclavage et le salariat au servage, de même le salariat doit disparaître à son tour pour faire place à quelque autre combinaison, plus favorable à l'ouvrier.

La théorie plaît par son côté symétrique. Mais il y aurait bien des points à discuter. D'abord, qui nous dit que l'esclavage a été la *première* forme d'engagement dans le travail et que le travail des *premiers* esclaves n'a pas été précédé du travail d'ouvriers libres? En fait, nous constatons dans les sociétés antiques la présence de ces derniers. En ce qui concerne le servage, cette institution ne succède pas partout à l'esclavage. Elle lui a succédé dans certains milieux où les phénomènes sociaux l'ont engendrée, et non ailleurs. En bien des endroits, le passage de l'esclavage à la liberté s'est opéré sans la transition du servage. De nos jours, le salariat semble se répandre au lieu de se réduire. Le développement même du fonctionnarisme, auquel poussent les socialistes, conduit à la généralisation du salariat. L'émigration des paysans vers les usines y contribue d'autre part. Enfin, s'il est fort possible et fort souhaitable que la condition de l'ouvrier s'améliore dans l'avenir, il est probable que cela tiendra surtout au progrès des machines et à l'exemple donné par les races supérieures, chez lesquelles le socialisme est moins fort que chez nous. Il n'est donc pas prouvé que cette amélioration du bien-être de l'ouvrier doive être mis à l'actif de la diffusion et du renforcement des théories socialistes.

Mais toutes ces considérations eussent déparé la belle harmonie qui régnait dans le discours du ministre du commerce, comme elle règne aussi dans beaucoup d'autres œuvres d'imagination.

*
* *

On n'en essaie pas moins, quelquefois, de procéder à des expériences de socialisme pratique.

Mme Vve Champreix, connue dans les lettres sous le nom d'André Léo, vient de laisser par testament une petite rente à la commune de France qui, la première, voudra tenter un essai du système collectiviste en achetant un terrain communal, travaillé en commun avec partage de fruits.

« Trop restreint, ajoute-t-elle, pour être confié à tous, ce terrain serait confié à un groupe des plus pauvres, sous la surveillance de la municipalité qui aurait droit d'enquête, et au besoin d'exclusion temporaire d'abord, puis décisive en cas d'abus persistant, nuisant à la paix et au bon fonctionnement de l'association. Chacun des associés aurait voix délibérative. »

Aucune commune, que nous sachions, n'a encore demandé à réaliser les vues de la testatrice.

On ne peut donc pas juger. Notons seulement ce fait curieux que Mme André Léo a prévu les inconvénients qui résulteraient du système collectiviste, puisqu'elle met sa future communauté agricole sous la surveillance assez étroite d'une municipalité.

Jusqu'ici, la culture en communauté n'a guère réussi qu'à des familles patriarcales, ou très voisines de l'état pratriarcal, pratiquant cette culture d'une façon extensive et rudimentaire; ou encore à des communautés de moines défricheurs solidement encadrés par la discipline religieuse et personnellement désintéressés. C'est dire que la tentative de Mme André Léo ne semble avoir que très peu de chances de succès.

*
* *

L'égalité se réalise moins difficilement dans les manières que dans les conditions. Aussi notre siècle a-t-il vu disparaître bien des formules qui avaient cours autrefois, et servaient à diviser la société en compartiments distincts. L'état civil a répudié les expressions de « noble et puissant seigneur, noble homme », etc. Tous les hommes ont droit désormais au titre de « monsieur », toutes les femmes mariées à celui de « madame », toutes les autres à celui de « mademoiselle ». Toutefois, la langue des officiers ministériels ou même des juges contient encore quelques bizarreries peu compréhensibles. C'est contre une de ces bizarreries qu'un notable commerçant, peu endurant sans doute, s'est insurgé il y a quelques jours.

Un huissier, dans un exploit, le traitait de « sieur », alors que son adversaire était qualifié de « monsieur ». Pourquoi cette différence? Le « sieur » a protesté et cherche, dit-on, à faire annuler la pièce de procédure qui le maltraite ainsi.

Si nous nous aventurions dans le domaine de l'étymologie, l'aventure pourrait nous conduire à de longues considérations. Qu'est-

ce qu'un « sieur »? Un « seigneur ». Le mot s'est contracté, voilà tout. Il s'est trouvé ensuite que le mot a dégénéré, et perdu de sa valeur de politesse, sauf dans le cas où on le fait précéder du possessif « mon ». Même ainsi, « monsieur » est resté plus faible que « monseigneur ». « Seigneur », enfin, et sa contraction « sieur », ne font qu'un avec « sire », appellation réservée aux rois, à moins qu'on ne l'applique aux « tristes sires ». Les trois termes ensemble viennent du latin « *senior* » qui signifie « plus vieux », et cela nous reporte à un âge où il était poli de traiter les gens de vieux, même quand ils ne l'étaient pas. L'expression familière « mon vieux » équivaut à celle de « monseigneur »; et pourtant, voyez la nuance! Ce n'est plus de vieillesse que l'on se pare aujourd'hui. Au contraire, il faut absolument se classer parmi les « jeunes », même quand on a la barbe grise. L'adjectif vieux sert à précéder et à corser les injures : « Vieil imbécile! vieux roublard! » etc., y compris les cas où la personne injuriée est très jeune. Ah! si les Spartiates avaient vu ça!

*
* *

Les modes changent pour les jeux comme pour les mots. Une statistique récente, que nous n'avons plus sous les yeux, constatait l'autre jour que le nombre des billards diminue en France. On sait que ces meubles, étant soumis à une taxe spéciale, peuvent être facilement recensés. La diminution sans doute est peu importante; mais, étant donné la généralisation croissante du bien-être, il devrait y avoir augmentation, et non diminution. Le nombre des billards tend donc à décroître *parce que d'autres divertissements tendent à se substituer au billard.* Au premier rang de ces divertissements, il faut évidemment placer la bicyclette.

Le symptôme n'est pas fâcheux. Il n'est pas mauvais que certaines personnes abandonnent des jeux sédentaires, propres seulement à développer la sûreté du coup d'œil et l'élégance des gestes, pour des *sports* proprement dits, où tous les muscles entrent en jeu. Certes, nous ne souhaitons pas la mort du billard, et comprenons parfaitement que ce jeu très innocent garde des fidèles. Il est bon toutefois que l'armée de ces fidèles ne croisse pas indéfiniment et que les fidèles de la pédale, en revanche, voient leurs rangs se serrer de jour en jour.

*
* *

Ce n'est pas sortir des divertissements que d'admirer un nouveau trait de notre excellente administration, dont les faits et gestes, on le sait, constituent une mine inépuisable d'anecdotes parfois tristes, plus souvent gaies.

A l'occasion de l'Exposition, des musiciens malgaches sont venus à Paris. L'un d'eux, un jeune homme, s'est tellement distingué qu'on l'a vivement engagé à rester en France et à se faire admettre au Conservatoire. Le jeune musicien a suivi le conseil et formulé sa demande. Mais tout de suite un obstacle inattendu a surgi. « Votre acte de naissance? » a dit l'administration au Malgache. Embarras de ce dernier. L'état civil, même actuellement, est chose peu connue à Madagascar, et il y a un quart de siècle, point n'était question de cette institution civilisée.

Nous ne savons, à l'heure où nous écrivons cette chronique, si le Malgache musicien a réussi à forcer les portes de Conservatoire, et si l'administration a bien voulu reconnaître qu'il était *né*.

A propos de ce fait, quelqu'un nous en racontait dernièrement un autre, qui date du second empire. La scène se passe à l'île Bourbon. Un Chinois catholique, établi dans la colonie, veut épouser une mulâtresse. Il s'adresse à son curé qui, en vertu du Code pénal, le renvoie au maire. Il faut comparaître devant celui-ci avant de se faire bénir par celui-là. Notre Chinois s'adresse au maire. Refus du maire, qui exige l'état civil du fiancé! Le pauvre Chinois, qui était décidément vertueux, ne comprend rien à l'exigence de l'autorité, mais il tient bon dans son projet de mariage. L'affaire arrive à l'évêque. Pourparlers entre l'évêque et le gouverneur. Le premier observe que le Chinois a le droit naturel de se marier. Le second riposte que la loi est la loi. Pour en finir, l'évêque ordonne au curé de passer outre, et de bénir le mariage *malgré la loi*, tandis que lui-même adresse un rapport *à l'empereur* (!!!) pour lui expliquer l'affaire. Il ne fallut pas moins que l'intervention impériale pour régulariser la situation de l'infortuné ménage et empêcher les poursuites qui, *légalement*, auraient dû être intentées contre le curé!

*
* *

Les évêques ne sont pas toujours heureux avec les empereurs : témoin le cas de Mgr Stadler, évêque de Saravéjo, qui vient de s'attirer une réprimande assez « raide » de son souverain pour avoir, au congrès catholique de Zagrab, préconisé la réunion de la Bosnie à la Croatie.

On sait que les Magyars, en Hongrie, dominent artificiellement les populations slaves et roumaines qui les entourent. Plus riches, plus instruits, mieux groupés, détenteurs du pouvoir et des organismes administratifs, ils redoutent tout phénomène social ou politique à la suite duquel l'importance des autres races pourrait se trouver relevée. Telle est aussi la situation des Allemands en Autriche.

L'occupation — autrement dit l'annexion déguisée — de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie a eu pour effet d'accroître encore le nombre des Slaves soumis à l'empire. Aussi les politiciens allemands et magyars se sont-ils entendus pour laisser les Bosniaques et les Herzégoviniens dans une situation exceptionnelle, qui les met en dehors de toute province et les prive de toute représentation. Or, les populations de la Bosnie et de l'Herzégovine sont de même race que les Croates leurs voisins, lesquels se souviennent à leur tour de l'époque où la Croatie était un royaume, plus vaste que leur province actuelle. Les Croates, seraient enchantés d'une fusion qui permettrait à la Croatie de contre-balancer, dans la partie orientale de l'empire, l'influence prépondérante de la Hongrie, et les Bosniaques, de leur côté, seraient heureux d'être naturalisés Croates, ce qui obligerait le gouvernement à compter avec eux.

Il y a là un mouvement national d'une assez grande importance, et vivement redouté par le cabinet de Budapest. C'est sous la pression de ce cabinet que l'empereur François-Joseph a écrit au prélat sa lettre de réprimande. Mais cela n'empêche pas le clergé de seconder le mouvement dont il s'agit et de le rendre plus puissant par la force morale dont il dispose. L'hégémonie hongroise en Transleithanie est toujours puissante sans doute, mais le lent progrès des races concurrentes tend visiblement à l'ébranler.

*
* *

Tous les Slaves ne s'entendent pas entre eux. Malgré le courant de « panslavisme » entretenu avec soin par la Russie, il est un point de l'Europe où l'alliance entre les diverses fractions de la race slave peut difficilement se réaliser. Ce point, c'est la Gallicie.

Là dominent des Polonais qui n'aiment pas les Russes — d'autant plus que leur province, depuis le partage de la Pologne, a servi de refuge à des émigrés qui fuyaient les persécutions de la Russie. Mais ces Polonais eux-mêmes sont considérés comme des oppresseurs par les Ruthènes, analogues aux Petits-Russiens de la Russie méridionale. Ces Ruthènes, au point de vue de la formation sociale, constituent un type intermédiaire entre les Polonais et les Russes. Une partie d'entre eux pratique la religion grecque orthodoxe. Ceux mêmes qui sont catholiques (les *Uniates*) ont un rite à part, qui les différencie des Polonais, soumis au rite latin.

Pendant assez longtemps des émissaires russes ont exploité les tendances des Ruthènes contre les Polonais et espéré gagner les premiers à l'idée du panslavisme. Mais il paraît que, depuis quelque temps, les avances russes reçoivent un accueil plus froid. Un nouveau parti, qui a pour organe le journal la *Jeune Ukraine*, rêve

une révolution qui émanciperait le pays et des Polonais et des Russes. Comme les Croates réclament la « plus grande Croatie », ils songent à une « plus grande Ruthénie ». Or, cet agrandissement, c'est précisément aux dépens de la Russie qu'ils voudraient l'opérer, puisqu'ils parlent de s'annexer ces Petits-Russiens, leurs congénères, assujettis au sceptre du tsar. La propagande russe, dans cette région, a donc fini par se retourner contre la Russie. Ici encore, le sentiment religieux a renforcé le sentiment patriotique. Les Ruthènes catholiques n'ont pas vu sans déplaisir, en effet, les persécutions indistinctement dirigées par le gouvernement russe contre les Polonais et les *Uniates* de Russie. Ce spectacle leur donne à réfléchir sur le sort qui les attendrait s'ils échangeaient la domination autrichienne pour le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

*
* *

Divers pays de l'Orient de l'Europe se sont efforcés d'affirmer, à l'Exposition, les progrès qu'ils ont réalisés depuis quelque temps, et l'on a pu en noter quelques-uns. Mais, pendant ce temps, les Américains continuent à distancer bien des Européens dans la voie où ils sont si victorieusement entrés : celle du perfectionnement des machines. La tendance générale, aux États-Unis, est de restreindre le plus possible dans le travail le rôle de l'effort musculaire, et de donner une place grandissante à l'opération mécanique. C'est ce que l'on voit notamment dans l'exploitation des mines de houille. Le charbon américain, en ce moment, se vend mieux que jamais, grâce à la hausse énorme de la houille, et vient en Europe faire concurrence aux charbons anglais. Pour abattre ce charbon dans les mines, les Américains remplacent de plus en plus le pic du mineur par des appareils nouveaux adaptés aux différentes phases du travail. On a les « haveuses » qui font des cavités horizontales sous le massif de charbon, les « rouilleuses » qui font des saignées verticales, les perforatrices qui forent les trous destinés à l'abatage proprement dit au moyen d'air comprimé ou d'une autre force motrice ; les « chargeuses » qui saisissent le charbon abattu et le portent dans les wagonnets. D'autre part, de petites locomotives électriques ont commencé à remplacer les chevaux pour la traction de ceux-ci.

On estime que, grâce à ces procédés mécaniques, la production de houille est augmentée de 60 0/0. Le prix de revient diminue par l'abatage mécanique de 15 à 17 0/0 et par la traction mécanique de 3 à 6 0/0. En moyenne, il y a donc au moins gain de 20 0/0.

Si la hausse du charbon continue, il sera bon de généraliser ces procédés et de les appliquer au plus tôt à de nouvelles mines, y compris peut-être celle que la Chine recèle, et qui dédommageront un

jour par leur production, il faut l'espérer, les Européens occupés aujourd'hui à rétablir la sécurité dans le Céleste-Empire.

G. D'AZAMBUJA.

## VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La librairie Bloud et Barral (4, rue Madame, Paris), vient de mettre en vente, parmi les petites brochures de sa collection à 60 centimes, un opuscule de notre collaborateur Gabriel d'Azambuja : *L'Esprit chrétien et les Affaires.*

Cet opuscule, appuyé sur les faits acquis par la science sociale, a pour but de montrer que les honnêtes gens auraient intérêt à se mêler plus qu'ils ne le font au mouvement des affaires qui emporte l'époque actuelle, et que la religion elle-même, par une répercussion qui ne saurait étonner ceux qui observent les phénomènes sociaux, peut retirer, du développement des entreprises matérielles, un avantage sérieux.

TITRES DES CHAPITRES : La légitimité des affaires. — La nécessité des affaires. — Le haut du pavé des affaires. — Quelques faits actuels qui poussent aux affaires. — Chevaliers d'autrefois et hommes d'affaires d'aujourd'hui. — Les bonnes œuvres et les affaires. — L'éducation et les affaires. — Le mariage et les affaires. — Le personnel politique et les affaires. — L'expansion religieuse et les affaires. — Conclusion.

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

## QUESTIONS DU JOUR

# UNE SUCRERIE

## SUR UN RANCHE DU FAR-WEST

Les transformations sont rapides aux États-Unis. Il y a dix ans, j'avais visité dans le Nébraska le grand ranche d'engraissement de la *Standard Cattle Co* qui envoyait chaque année à la boucherie environ six mille têtes de bétail. L'organisation en était très remarquable. Un homme de haute valeur l'avait créé et le dirigeait; les méthodes d'exploitation, tout en conservant le caractère simple que permettent et que réclament les conditions spéciales au Far-West, atteignaient sur certains points une grande perfection. Rentré en France, je m'étais décidé à présenter ce ranche comme type du genre (1), aucun de ceux que j'avais eu l'occasion d'observer ne réunissant au même degré les caractères essentiels du grand ranche d'engraissement. Je fus donc assez surpris lorsque, au printemps dernier, une circonstance fortuite m'ayant mis en correspondance avec le directeur de la *Standard Cattle Co*, celui-ci m'annonça qu'il cultivait huit cents hectares en betteraves sucrières et qu'il venait de dépenser plus de neuf cent mille dollars (quatre millions et demi de francs) pour établir une sucrerie sur sa propriété.

(1) V. *La Vie américaine*, chapitre II.

J'arrivais précisément d'Allemagne où j'avais étudié, dans la Saxe et la Silésie, la culture betteravière et la fabrication du sucre. J'avais admiré l'exploitation scientifique des terres allemandes; je m'étais rendu compte des soins minutieux et de la main-d'œuvre considérable qu'exige la betterave à sucre; on m'avait expliqué l'organisation curieuse des sucreries fondées pour la plupart par des propriétaires associés. Tout cela me paraissait contraster fortement avec ce que je savais des habitudes et des possibilités de l'Ouest américain.

Deux problèmes se posaient donc : Comment un ranche du Nébraska peut-il accomplir une pareille transformation ? Quelles différences le milieu social du Far-West crée-t-il dans un travail donné par rapport au milieu social allemand? J'envoyai à M. A*** un très long questionnaire auquel il voulut bien répondre et je puis aujourd'hui, grâce à sa complaisance, éclairer un peu ces deux problèmes.

## I. — LE RANCHE D'AMES EN 1890 ET AUJOURD'HUI.

En 1890, le ranche d'Ames n'était pas le moins du monde un espace inculte pris sur la prairie, un steppe naturel. Dès cette époque, 540 hectares étaient en culture, et, sur les 480 hectares de pâtures, une partie avait été défrichée et semée en herbes de choix. Enfin le millier d'hectares de prairies qui complétait la superficie du ranche était fauché chaque année, ce qui modifiait sensiblement sa nature.

J'insiste sur ce point, parce que l'idée de steppe et de pâturage se lie souvent au mot de ranche. La *Standard Cattle Co* possédait et possède encore un ranche de ce genre au nord-ouest du Nébraska, sur les limites du Wyoming; mais c'était un simple ranche d'élevage : des troupeaux lâchés sur la prairie et surveillés par des *cow boys*. A Ames, on n'élevait pas, on engraissait, et de ce fait l'installation, l'organisation, le travail d'exploitation étaient infiniment plus compliqués. C'est pour cela, d'ailleurs, que la transformation récemment opérée a été

possible. On est passé d'une culture extensive et indéfiniment répétée du maïs à une culture, extensive encore nous le verrons, mais variée, dans laquelle la betterave sucrière joue un rôle très important.

Ames étant un ranche d'engraissement, tout y était dirigé vers ce but. Les pâturages améliorés soigneusement enclos, pourvus d'eau par des pompes à aéromoteurs, recevaient d'abord les animaux habitués à paître sur la prairie; puis on faisait passer ceux-ci par une série de *corrals* dans chacun desquels le régime était progressivement poussé jusqu'au dernier degré. Quant à la culture, elle avait pour fonction de fournir aux *corrals* une partie de la nourriture nécessaire, le foin, d'abord, puis le maïs. Trois cent vingt hectares d'un seul tenant étaient ensemencés en maïs lors de ma visite, mais leur produit ne pouvait pas suffire aux six mille têtes de bétail engraissées chaque année sur le ranche. M. A*** recevait en outre une quantité considérable de maïs des tenanciers auxquels il avait confié, avec des combinaisons diverses, 250 hectares de terre arable. Enfin il en achetait encore au dehors. Et il achetait également des tonnes de son, de tourteaux, des wagons entiers de sel, etc. Il faisait une entreprise d'engraissement de bestiaux dont son ranche lui fournissait les principaux éléments, mais non tous les éléments.

L'origine de la transformation actuelle tient précisément à cela. La *Standard Cattle Co* s'était organisée pour tirer des bêtes à cornes tout le profit qu'elles peuvent donner depuis leur naissance jusqu'au moment où elles sont livrées grasses à la consommation. Sur son ranche d'élevage elle faisait naître, à Ames elle engraissait. Toute l'organisation culturale d'Ames avait simplement pour but de faire franchir aux bestiaux arrivés à l'âge convenable l'étape suprême qui aboutit aux *packing houses* américaines. Or, depuis quelques années, cette étape coûtait trop cher. « L'engraissement n'est plus un succès, » m'écrivait M. A***; l'opération ne payait plus; du moins elle ne payait plus telle qu'elle était pratiquée. Il fallait trouver autre chose.

Précisément une culture nouvelle faisait son apparition dans

le Nébraska, celle de la betterave à sucre. Déjà, en 1890, on m'avait montré des tableaux comparatifs dressés d'après quelques expériences isolées et établissant que les betteraves atteignaient, dans les bonnes terres de cet État, un degré de contenance en sucre inconnu aux betteraves en Europe. Toutefois, j'avais accueilli ce renseignement avec une certaine défiance, ce en quoi j'avais raison, et je ne croyais pas qu'un avenir sérieux pût être réservé dans le Nébraska à une culture exigeant tant de main-d'œuvre, ce en quoi j'avais absolument tort. Depuis ce temps-là, en effet, la betterave sucrière est devenue un des éléments de la richesse du pays.

La *Standard Cattle Co,* attentive à cette progression de la culture betteravière, se dit que le salut était peut-être là. Au lieu d'augmenter indéfiniment ses cultures de maïs, elle pouvait trouver dans la pulpe de betterave un aliment pour ses animaux et payer ses frais d'exploitation par la vente des betteraves. Dans les conditions d'isolement où se trouvait le ranche d'Ames, cette solution comportait la construction et la mise en œuvre d'une sucrerie. C'était évidemment « prendre par le plus long », mais les Américains ne redoutent pas beaucoup la longueur d'un chemin quand ils ont une fois reconnu que c'est le bon. Et la fabrique de viande s'adjoignit une fabrique de sucre pour produire sa viande dans de meilleures conditions (1).

Cette adjonction était trop considérable cependant pour avoir lieu sans constituer une société nouvelle. Il fallait, en effet, des capitaux importants, et d'abord quatre millions cinq cent mille francs de frais de constructions et d'installation, puis un fonds de roulement. La *Standard Beet Sugar Company* fut donc créée à côté de la *Standard Cattle Company*, avec le même directeur et une partie des mêmes commanditaires, mais avec son objet bien déterminé : la fabrication du sucre brut. Elle a naturellement, comme premier fournisseur de matière première, la *Standard Cattle Company* qui lui livre toute sa récolte de

(1) Dans les renseignements qu'il a bien voulu me fournir M. A''' écrit textuellement ceci : « *The first thought of a factory was suggested by a desire for beet pulp to feed cattle and sheep.* »

betteraves, et elle achète le surplus à des cultivateurs du voisinage.

Les personnes qui connaissent le Far-West américain s'étonneront peut-être un peu de la façon aisée dont je rapporte la fondation de cette société sur un ranche du Nébraska. Elles savent que les capitaux disponibles n'affluent pas dans cette partie des États-Unis, que le loyer de l'argent y est fort élevé. A défaut d'autres sources d'information, les discours de M. Bryan, l'enfant le plus illustre du Nébraska, ont fait retentir l'Amérique des plaintes de l'Ouest. L'Ouest manque d'argent; il s'était imaginé que l'abondance du numéraire lui permettrait de s'en procurer à meilleur compte, et réclamait dans ce but la frappe libre du métal blanc, et toute la campagne électorale présidentielle de 1896 fut dominée par cette question. Aujourd'hui, M. Bryan, moins influencé par son milieu d'origine, plus à même de comprendre la nécessité d'une « saine monnaie, » a fait passer au second rang dans sa dernière campagne le bimétallisme rêvé par les débiteurs du Far-West, mais est obligé de le maintenir sur son programme pour s'assurer leurs voix. Il est difficile de faire entendre raison à des individus qui ont besoin d'argent, qui n'en obtiennent qu'en payant de gros intérêts, et auxquels on a raconté que le bulletin de vote dont ils sont armés pourrait leur en faire avoir plus facilement.

Mais la *Standard Cattle Co* n'était pas entre les mains d'électeurs de M. Bryan. Le directeur général (*General Manager*), M. A***, appartient à une vieille famille de l'aristocratie bostonnienne et met en œuvre les capitaux de ses parents et amis du Massachusetts. Le président de cette société pour l'élevage et l'engraissement des bestiaux dans le Nébraska habite Worcester (Massachusetts), son vice-président, son trésorier et son vice-trésorier habitent Boston. Et Boston est probablement la ville américaine comptant la plus grande proportion de gens riches et entreprenants, disposés, non pas en général à vivre dans les solitudes de l'Ouest, mais à y faire fructifier leur argent sous la direction d'un homme en qui ils aient confiance. C'est pourquoi il n'y avait aucune difficulté pour M. A*** à trouver l'argent nécessaire pour l'établissement d'une sucrerie.

Ce fait met bien en lumière le rôle fécond que jouent des hommes tels que lui dans la colonisation du Far-West. Bien souvent, j'ai entendu des émigrants modestes se plaindre que personne n'était venu s'installer dans leur voisinage pour donner à l'ensemble « le coup d'épaule » nécessaire, pour « faire démarrer » le pays (*to give us a lift, to give a start to the country*). Il faut des colons de marque, des hommes ayant à leur disposition les ressources d'une éducation supérieure, de l'intelligence et de l'argent, pour agir comme un levain sur la masse, un peu inerte par elle-même, des petits possesseurs de *homestead*. Dans le cas présent, le fait que M. A*** était en mesure de former une société pour établir une sucrerie sur son ranche a profité effectivement aux cultivateurs voisins qui lui vendent leurs betteraves, aux nombreux individus qui trouvent de l'emploi soit dans la culture de sa ferme, soit dans l'exploitation de sa fabrique. C'est un élément important de richesse générale, de développement économique. Nous nous en rendrons mieux compte en étudiant avec quelques détails les transformations nécessitées sur le ranche d'Ames par l'installation de la sucrerie.

Tout d'abord, il fallait augmenter la superficie défrichée. L'étendue totale du ranche d'Ames a été plus que doublée depuis 1890. Au lieu des 2.000 hectares de terrain d'alors, il en compte aujourd'hui 4.500. Au lieu de 540 hectares de cultures, il en a plus de 2.500; il en aura 3.200 l'année prochaine. Les betteraves sucrières occupaient plus de 800 hectares dès cette année.

M. A*** ne paraît pas avoir encore établi d'assolement bien régulier. A mes questions sur ce point, il répond simplement ceci : « Nous faisons alterner les betteraves principalement avec le maïs et le sorgho, bien que dans plusieurs cas les betteraves succèdent à l'avoine, au froment, à l'orge et à des plantes légumineuses. » En tout cas, il en est encore, comme c'est l'usage dans le Far-West, aux procédés de culture épuisante ; à ce point de vue, l'assolement de maïs, sorgho et betteraves ne laisse rien à désirer. En 1900, les cultures d'Ames se trouvaient ainsi réparties :

| | | |
|---|---|---|
| Maïs | 1.341 | hectares. |
| Pois | 30 | — |
| Sorgho | 330 | — |
| Haricots | 12 | — |
| Alfalfa (1) | 9 | — |
| Betteraves | 802 | — |
| Pommes de terre | 2 | — |
| Total | 2.526 | hectares. |

En somme, le maïs, le sorgho et les betteraves couvrent tout, sauf 53 hectares. On ne s'étonnera pas que M. A*** écrive à la suite de ces renseignements cette simple remarque : « Le sol de cette vallée est excessivement riche (*exceedingly rich*). »

Ames est, en effet, dans la vallée d'une rivière découverte jadis par des Français qui la baptisèrent d'un nom caractéristique : *La Platte*. C'est un affluent du Missouri dans lequel elle se jette un peu en aval d'Omaha ; sa pente est faible et les terres qu'elle égoutte à droit et à gauche de ses rives s'inclinent vers elle insensiblement. La basse vallée de la Platte doit à cette circonstance d'être à l'abri de la sécheresse, le fléau redouté du Far-West américain, et c'est ce qui la rend particulièrement propre à la culture. Par contre, les années pluvieuses lui sont funestes ; l'eau dort dans les terres qu'elle tend à transformer en marécages ; il faut se livrer à quelques travaux d'asséchement pour les assainir.

Précisément ces deux dernières années ont été marquées au Nébraska par une grande abondance de pluie, et M. A*** a dû entreprendre le creusement de larges fossés d'écoulement, non sans rencontrer beaucoup de difficultés de la part des voisins dont il était obligé parfois de traverser les propriétés. Ceux-ci, peu habitués aux servitudes de voisinage, jaloux de ce capitaliste, lui appliquaient les épithètes savoureuses d'aristocrate et de *damned Englishman* (damné Anglais) et l'attaquaient devant les juges américains. Il a fallu aller jusqu'à la Cour Suprême pour avoir raison de leur opposition.

Défrichements, énorme train de culture, travaux d'asséche-

(1) L'alfalfa est une plante originaire de Californie et analogue à la luzerne.

ment, litiges longs, dispendieux et absorbants, tout cela résultait de la complication introduite sur le ranche par la betterave sucrière; et ce n'est pas tout.

La betterave donne d'abondantes récoltes à Ames. M. A*** estime la moyenne de poids à 15 tonnes à l'acre, soit 37 tonnes et demi à l'hectare. C'est énorme; mais la qualité laisse à désirer; la contenance en sucre n'est pas suffisante. Pour l'augmenter, on a tenté quelques expériences d'engrais artificiels, phosphate d'os et de cornes, superphosphate, mais sur de faibles étendues. M. A*** s'attache surtout à se procurer des graines de choix, soit en Allemagne, soit en France; il cultive une très grande quantité de variétés, n'étant pas encore fixé sur celle qui donne les meilleurs résultats dans son terrain. Enfin il tente, de concert avec les professeurs de l'Université de l'État de Nébraska, des expériences de sélection de semences. L'agriculture scientifique s'introduit ainsi à Ames, en plein Far-West.

Aussi M. A*** éprouve-t-il le besoin de s'adjoindre un technicien; il vient à cet effet d'entrer en négociations avec un ingénieur-agronome français de Grignon, pour l'aider, me dit-il, à développer l'agriculture du mieux qu'il pourra (*to the best of my ability*). Nous voilà bien loin du régime de simple pâturage sur la prairie, seul connu au Nébraska il y a trente ans.

Bien entendu, la culture betteravière a obligé M. A*** à augmenter énormément son ancien personnel. Sur la terre directement cultivée par la *Standard Cattle Co*, le nombre d'ouvriers employés varie de 500 à 1.000 au moment de la récolte des betteraves. Il faut ajouter encore à ce chiffre celui des personnes qui travaillent chez les tenanciers de la *Standard Cattle Co*, soit sur 246 hectares en betteraves.

Les soins à donner à la plante pendant sa croissance, son ensemencement, les façons préparatoires nécessitent aussi une main-d'œuvre considérable, bien que les méthodes de travail soient, autant que possible, simplifiées. Contrairement à ce qui se pratique d'ordinaire en France et en Allemagne, la betterave sucrière est semée directement sur le sol où elle doit croître. « C'est, dit M. A***, la seule manière possible sur des superficies aussi étendues que

les nôtres. Nous avons fait, ajoute-t-il, quelques expériences de transplantation, mais pas assez encore pour tirer une conclusion des résultats acquis (*to admit of our results being considered authoritative*). Nous avons commencé notre ensemencement cette année au début d'avril, mais comme sur beaucoup de points la réussite était mauvaise, nous avons dû faire des réensemencements partiels jusqu'après le 15 juin. »

Les rangs de betteraves étant régulièrement marqués par le semoir, on peut donner des façons au cultivateur (sorte de houe à plusieurs dents), aussi longtemps que les feuilles ne viennent pas gêner par leur développement le passage de cet instrument et du cheval qui le traîne. Mais l'irrégularité des espacements dans le rang oblige aux opérations longues et coûteuses de l'éclaircissement, du nettoyage avec la houe à main (1). Il y a là de très gros frais, étant donnée la cherté de la main-d'œuvre américaine. Ces travaux sont généralement exécutés à la tâche. M. A*** a payé en moyenne par acre cette année 6 $ 92 pour éclaircir (*thinning and bunching*), 3 $ 47 pour nettoyer avec la houe à main, et 1 $ 99 pour passer le cultivateur. Ramenés aux mesures françaises, ces chiffres représentent un total d'environ 160 francs par hectare, et ils ne s'appliquent qu'aux soins donnés à la betterave entre l'époque de son ensemencement et celle de sa récolte.

Des femmes et des enfants peuvent fort bien être employés à ce genre de travaux, de sorte que des familles entières s'occupent à la fois au moment où ils s'exécutent sur le ranche d'Ames. M. A*** a bien voulu me communiquer des extraits de sa feuille de

(1) Voici à ce sujet l'extrait d'un rapport de M. Charles F.-Saylor, inspecteur spécial du département fédéral de l'agriculture pour la culture betteravière aux Etats-Unis : In the case of the sugar beet a large part of the work of its cultivation cannot be accomplished by the aid of machinery. For instance, when the plants have reachet the point that is called *putting out fourth leaf*, the beets must be bunched and thinned (This operation, one of the most laborious features of sugar beet raising, is done by hand. The success of the crop after the *bunching and thinning* depends largely upon the thoroughness of cultivation careful hoeing and weeding. It requires all the fortitude of a community in establishing a beet sugar factory to meet the first shock when the revelation of the amount of labor to be performed in raising the beets first dawns upon them; it is so out of proportion with what is usually necessary in growing other crops. (V. *The United states and Cuba in their commercial relations*, by Adolf Muñoz. Philadelphia, Allen, Lane and Scott. 1899.

paie pour le mois de juin dernier ; j'en rapporte ici quelques-uns : La famille Deinas, composée de sept travailleurs, a reçu pendant ce mois 160 $ 65, plus de huit cents francs. Là-dessus trois de ses membres ont touché en moyenne 30 $, soit plus de 150 francs par tête ; le moins payé a reçu 13 $ 65, plus de 65 francs. D'autres familles comptant de cinq à huit travailleurs ont été payées de 107 à 130 $, de 560 à 690 francs, mais avec d'énormes inégalités : Thomas Tucker est porté pour 72 $ 25, soit 379 fr. 30, tandis que Lizzie Zoller, une enfant évidemment, n'a gagné dans son mois que 45 cents, 2 fr. 36. J'imagine que Thomas Tucker trouve que cet « aristocrate », ce « damné Anglais » de M. A*** ne lui a pas rendu mauvais service en venant s'installer au Nébraska.

On voit qu'une exploitation de ce genre exige une somme considérable de frais annuels. En plus, elle oblige à de coûteuses installations. M. A*** a fait construire des silos de différents modèles pour conserver les betteraves que la sucrerie n'est pas à même de traiter de suite après leur arrachage. On ne peut guère arracher la betterave au Nébraska avant le 15 septembre au plus tôt. Cette année, M. A*** n'a pu commencer sa récolte que le 28 septembre. D'autre part, il faut qu'elle soit achevée avant les gelées, et la sucrerie qui fonctionne pendant trois mois environ, jusqu'à la fin de décembre par conséquent, n'a pu encore en élaborer qu'une partie au moment où le froid fait son apparition. M. A*** estime qu'il lui faut toujours ensiler la moitié de ses betteraves. Il y a lieu aussi d'ensiler la pulpe destinée à l'engraissement, ou de la conserver à couvert si elle est desséchée, ce qui demande un outillage spécial. M. A*** conserve de la pulpe jusqu'au milieu de juin. A ce moment, sa campagne d'engraissement est terminée.

Telles sont les principales transformations et additions que M. A*** a exécutées depuis dix ans sur le ranche d'Ames pour arriver à *faire de l'engraissement qui paie*. Ce n'est pas un vain amour du changement qui l'a poussé dans cette voie, mais simplement le souci de mener à bien l'entreprise dont il s'est chargé. Ainsi, en plein Far-West, sur des terres vierges, dans une vallée particulièrement riche, un homme intelligent, très expérimenté, ayant à sa disposition des capitaux abondants, ne parvient à réus-

sir qu'avec une grande somme d'efforts, en ayant l'esprit toujours en éveil sur les conditions rapidement changeantes dont il dépend. « Mon mari est toujours affairé, m'écrivait il y a quelques mois Mrs A***, il est toujours à la poursuite de quelque chose.. c'est un véritable Américain et, comme tel, il ne connaît pas le repos qui devrait accompagner le déclin des années. » La réflexion est très juste; l'Américain ne se repose ni parce qu'il est riche ni parce qu'il prend de l'âge; il vit jusqu'au bout de sa vie; il meurt jeune et agissant; et c'est pourquoi l'Amérique progresse. La vie facile est un rêve décevant aussi bien dans les pays neufs que dans notre vieille Europe. L'action y est, comme chez nous, plus que chez nous, la condition de l'existence. Il est vrai seulement qu'elle ne s'y exerce pas exactement de la même manière. C'est précisément ce qui nous reste à voir à propos du ranche d'Ames en comparant sa culture betteravière et sa fabrique de sucre avec les exploitations similaires allemandes.

## II. — LA BETTERAVE ET LA SUCRERIE AU NÉBRASKA ET EN ALLEMAGNE.

Le contraste le plus immédiatement saisissable entre le Nébraska et l'Allemagne en ce qui concerne la production betteravière se trouve dans le caractère de la culture. Au Nébraska, elle est extensive; en Allemagne, elle est intensive à un haut degré. Inutile d'insister sur les raisons de ce contraste; elles sont suffisamment connues.

J'ai déjà indiqué que l'assolement n'était pas régulier sur le ranche d'Ames et que là où l'on variait les cultures, elles étaient toutes fort épuisantes : maïs, sorgho, betteraves. Les engrais chimiques n'ont encore été employés qu'à titre d'essai sur des champs d'expérience; quant au fumier de ferme, il est peu abondant, les animaux vivant généralement en plein air. « Tous les ans, me dit M. A***, nous tâchons de fumer légèrement (*we aim to manure lightly*) deux ou trois cents acres de terre. » Cela fait environ cent hectares. C'est peu sur une étendue de plus de 2.500 hectares de terre arable. Remarquez qu'il ne s'agit pas là d'une

négligence : nous savons que M. A*** ne recule pas devant une peine ou une dépense utiles.

Dans les exploitations de Saxe et de Silésie qui produisent la betterave à sucre, l'assolement le moins compliqué que j'aie rencontré est de trois ans : betteraves, froment, trèfle ; mais il est rarement suivi sur l'étendue entière d'une ferme, et les assolements de quatre ans et même de sept ans ne sont pas rares. Quant aux engrais, ils représentent toujours une somme très importante. 10.000 kilogr. de nitrates et de superphosphates par hectare, le nitrate faisant généralement un peu plus de la moitié (1), constituent un amendement ordinaire sur une sole de betteraves à sucre. Or 6.000 kilog. de nitrates du Chili et 4.000 kilogr. de superphophates coûtent au total environ 120 marks ou 150 francs. En plus, bien entendu, la terre reçoit une très forte quantité de fumier de ferme, tous les animaux étant soumis à un régime de constante stabulation. Enfin, le superphosphate est généralement employé encore sur la sole de froment qui entre dans l'assolement (2).

Cependant le tonnage de betteraves à l'hectare n'est pas supérieur dans les meilleures terres de Saxe, soit dans le *Magdeburger Börde*, soit aux environs de Halle, à celui qu'indique M. A***. Il donne le chiffre de 15 tonnes à l'acre, soit 37 1/2 tonnes à l'hectare comme sa moyenne, et il ajoute que l'inégalité est grande, certaines parties du ranche d'Ames produisant beaucoup moins et d'autres beaucoup plus. Jamais, ni en Saxe ni en Silésie, je n'ai entendu parler de plus de 40 tonnes à l'hectare. Il est vrai, d'autre part, qu'une récolte de 30 tonnes à l'hectare est presque un minimum sur les bonnes terres bien tenues.

Les terres neuves de la basse vallée de la Platte produisent donc sans engrais le même poids de betteraves à l'hectare que les terres très bien amendées de la vallée de la Saale, par exemple ; mais la qualité reste jusqu'ici inférieure. La contenance

(1) Ainsi qu'on le verra plus loin, certaines fabriques imposent dans l'amendement des terres une proportion plus forte d'acide phosphorique que d'azote. Les quantités que j'indique ont été relevées surtout en Saxe, aux environs de Halle.

(2) Sur une grande terre de Saxe soumise à un assolement de quatre ans, la sole de blé reçoit 100 kilogr. de nitrate et 200 kilogr. de superphosphate par hectare.

en sucre est moindre. M. A*** n'est pas satisfait à ce point de vue des résultats de la campagne actuelle et compte retirer normalement un minimum de 91 kilogr. de sucre granulé de chaque tonne de betteraves (1), « *we shall expect to extract as a minimum 200 pounds of granulated sugar to one ton of beets* ». Cela donnerait environ 9 °/₀ en sucre granulé. Or la dernière campagne sucrière allemande dont j'ai les résultats sous les yeux (1898-1899), a fourni un rendement moyen de 13,37 °/₀ en sucre brut. Même en tenant compte de la différence du sucre granulé au sucre brut, il y a encore supériorité des résultats acquis dans l'ensemble de l'Allemagne sur les résultats prévus dans une exploitation américaine de choix.

Et cette supériorité paraît bien tenir à la *seule* culture, non aux procédés de fabrication. La sucrerie d'Ames a été pourvue des derniers perfectionnements. Elle procède elle-même, par exemple, au dessucrage des mélasses, qui se fait d'ordinaire en Allemagne dans des sucrateries indépendantes, et ce procédé tout nouveau, connu en Europe depuis 1885 environ, a contribué plus que tout autre progrès à élever le taux de l'extraction du sucre de la betterave en Allemagne (2). La fabrique d'Ames extrait donc de la betterave tout ce que les procédés actuels permettent d'en retirer, mais la culture n'y met pas tout le sucre qu'elle pourrait produire.

Il est fort à croire que cette infériorité de la culture américaine tient surtout à l'absence de fumure, plus exactement à l'insuffisance de l'acide phosphorique mis à la disposition de la betterave. Je remarque en effet qu'en Allemagne certaines fabriques de sucre imposent, aux propriétaires qui sont engagés à leur livrer leurs betteraves, des conditions étroitement déterminées pour la composition des engrais qu'ils emploient (3). On redoute l'excès d'azote, on exige une forte proportion d'acide phosphorique. Je traduis textuellement ici le passage d'une for-

(1) La *Ton* anglaise est de 1.015 kilogr.

(2) *Journal des Fabricants de sucre* du 20 décembre 1899. Article de M. Georges Dureau.

(3) V. article de M. Georges Dureau déjà cité.

mule d'engagement qui m'a été communiquée au printemps dernier par une sucrerie nouvellement installée près de Glogau, en Silésie : « Il est interdit d'épandre sur les betteraves du purin ou des gadoues (*cloake*); par contre, l'emploi des engrais artificiels (*kunstdünger*) est autorisé sans limitation. Je donnerai pourtant pour une partie d'azote au moins une partie et demie d'acide phosphorique (*auf ein Theil Stickstoff mindestens 1 1/2 Theil Phosphorsaüre*), parce que la qualité du sucre en sera favorablement influencée (*weil die Bildung des Zuckers günstig dadurch beeinfluszt wird*). Tous les propriétaires qui cultivent la betterave pour la sucrerie de Glogau signent cet engagement et on tient la main à son exécution. Il serait bien surprenant que les alluvions de la Platte contiennent naturellement la prédominance d'acide phosphorique que les Allemands obtiennent par les engrais chimiques. Et comme les façons de culture sont données avec soin à Ames; comme aussi les semences y sont choisies parmi les meilleures variétés connues en Europe, la différence de rendement en sucre ne peut guère trouver son origine que dans la proportion des engrais. La betterave allemande croît dans un terrain dont les éléments ont été spécialement et artificiellement composés pour elle; la betterave d'Ames croît dans un riche terrain naturel, employé à toutes fins, pour le maïs, le blé, les pommes de terre ou les betteraves. Et il y a gros à parier que ce terrain est particulièrement bien pourvu d'azote. A Glogau, les cultivateurs s'engagent à ne pas livrer à la fabrique de betteraves poussées sur prairie nouvellement défrichée (1) : les terres d'Ames sont toutes un peu de la prairie nouvellement défrichée.

Les deux sociétés dont M. A*** est le *General Manager*, ou directeur, la *Standard Cattle C^e*, et la *Standard Beet Sugar C^e* ayant une personnalité parfaitement distincte, la première, qui représente le ranche, vend à la seconde, qui représente la fabrique, les betteraves qu'elle récolte. En plus, la *Standard Beet Sugar C^e* achète des betteraves aux cultivateurs voisins. Ses prix sont les

(1) « *Vom Anbau mit Zuckerrüben soll frisscher Wiesenumbruch ausgeschlossen sein.* »

suivants pour la campagne actuelle : 4 $ par tonne (soit 21 fr.) pour les betteraves contenant un minimum de 12 % de sucre à 78 % de pureté (*with a purity of 78 %*), 50 cents de moins (2 fr. 60) pour chaque unité de pourcentage en moins, 15 cents de moins (0 fr. 78) pour chaque degré de pureté en moins. Au dessous de 10 % de contenance en sucre et de 73 % de pureté, la fabrique peut refuser livraison. Par contre, les betteraves donnant 14.5 % de rendement en sucre à 78 % seront payées 4 $ 25 par tonne (22 fr. 30) et 25 cents en plus (1 fr. 30) pour chaque unité de pourcentage en plus. La compagnie prend à sa charge tous les frais de transports.

En Allemagne, les betteraves sont payées également d'après leur degré de contenance en sucre, et les prix que j'ai vu pratiquer l'automne dernier variaient ordinairement de 80 à 95 pfennigs par *centner* (quintal de 50 kilogr.), soit de 20 fr. à 23 fr. 75 par tonne. L'écart entre le prix allemand et le prix américain est donc peu marqué (1).

Cela signifie-t-il que le prix de revient des betteraves à sucre soit sensiblement le même dans les deux pays? Je suis absolument incapable de résoudre cette question avec les informations dont je dispose : En Allemagne, la terre à betteraves représente un capital d'installation considérable, 5.000 à 6.000 fr. l'hectare, en général; les amendements coûtent environ 150 fr. par hectare; la main-d'œuvre, par contre, est infiniment moins chère qu'en Amérique, le tiers à peine en Saxe; en Silésie, elle n'atteint guère que le quart, je pense (2). Reste à savoir si la main-d'œuvre

(1) Le prix allemand ne tient pas compte des frais de transports laissés, sauf convention contraire, à la charge du cultivateur.

(2) Voici quelques indications à ce sujet :

Sur un bien noble (*Rittergut*) de Saxe, où tous les ouvriers sont logés par le propriétaire, et jouissent en plus de la faculté de cultiver pour leur compte chaque année la superficie nécessaire à leur consommation de pommes de terre, je relève les prix suivants : Hommes 1 m. 65 pf. par jour, 2 fr. 10 ; femmes 99 pfennigs (1 fr. 24). Exceptionnellement, les femmes qui viennent des provinces orientales de l'empire, (des Slaves ordinairement), pour faire les travaux nécessaires à la culture de la betterave (*saison arbeiterinnen*) sont payées 1 m. 20 pf. par jour (1 fr. 50) et reçoivent leur nourriture, nourriture composée d'ailleurs de pommes de terre en très grande partie.

Sur un bien du même genre en basse Silésie, chaque *ménage* (valet de ferme et fille de ferme (je mets à part, bien entendu, les maîtres-valets, bergers, vachers, payés

américaine compense par son prix élevé l'intérêt du capital d'acquisition de la terre et les frais d'amendements. Lors même qu'il en serait ainsi, nous aurions encore à tenir compte d'une foule d'éléments : les impôts de toutes sortes, certainement différents dans les deux pays, le prix du cheptel d'exploitation mort et vif qui donnerait un avantage à l'Amérique, la possibilité de faire revenir plus souvent les betteraves sur la terre américaine (du moins dans la vallée dont nous parlons), etc. Enfin, l'Amérique comme l'Allemagne étant soumises à un régime douanier très énergiquement protecteur, mais variable, discuté d'une manière à peu près constante dans les deux pays, les différentes combinaisons adoptées peuvent avoir à tout moment, sur le prix du sucre brut, et par conséquent sur le prix des betteraves, une répercussion marquée qui détruise l'équilibre approximatif et de simple apparence que je viens de signaler.

La comparaison de l'Allemagne et de l'Amérique devient, au contraire, possible et intéressante par les traits sociaux opposés que fournit l'organisation différente des sucreries. Je ne parle pas naturellement de l'organisation technique — jusqu'ici les États-Unis se contentent de copier l'Allemagne et la France, ils sont à leurs débuts — mais de l'organisation financière.

La plupart des sucreries allemandes sont créées par une sorte de syndicat de propriétaires. Chacun d'eux entre dans l'association pour un certain nombre de *morgen* (25 ares) qu'il s'engage à cultiver en betteraves à sucre chaque année et dont il doit livrer la récolte à la sucrerie. Ce sont les *Pflichtrüben*, betteraves de devoir, c'est-à-dire betteraves assurées d'avance à la fabri-

D'après la valeur de leur spécialité reçoit par an 137 marks en argent (181 fr. 25), plus le logement (une chambre dans un grand bâtiment) plus une série de fournitures en nature, pain, beurre, pois, orge, pommes de terre, sel, représentant ce qu'un ménage avec un ou deux petits enfants peut consommer, sauf la viande.

En Saxe comme en Silésie, je me suis rendu compte que ces salaires sont conformes aux habitudes du pays. A Ames, M. A*** ne trouverait pas un ouvrier ordinaire logé sur le ranche, ayant le droit d'élever un cochon, qui consentît à gagner moins d'un dollar 1/4 par jour (6 fr. 55).

M. Deshérain écrivait en 1896 dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er décembre, *La Science et l'Agriculture*) : « Quand la ressource d'une main-d'œuvre étrangère à bon marché fait défaut, la culture de la betterave devient impossible. » C'est pour cela que l'entreprise de M. A*** est particulièrement intéressante.

que. Celle-ci en achète aussi à des propriétaires non associés avec lesquels elle passe un contrat annuel, mais les *Pflichtrüben* représentent ordinairement au moins la moitié du tonnage élaboré (1). Les propriétaires associés n'apportent pas que leurs betteraves dans la société. Chacun d'eux doit fournir une part du capital social correspondant au nombre de *morgen* pour lequel il s'est engagé. A la sucrerie de Glogau dont j'ai déjà parlé, cette contribution est de 200 marks par *morgen*, soit de 1.000 francs par hectare. On admet des membres engagés seulement pour 3 *morgen* et fournissant par suite 750 francs seulement. Il y en a 32 dans ce cas à Glogau sur un total de 216 membres.

Ces 216 membres ont réussi à construire une sucrerie très perfectionnée qui a coûté 2 millions de francs et à la mettre en œuvre. Elle fonctionne bien et donne des bénéfices. Mais c'est grâce à une discipline étroite imposée à tous et à une surveillance exacte de la direction sur les membres. Non seulement il faut semer uniquement les graines fournies par la fabrique, mais il faut les semer en quantité déterminée; les proportions d'engrais, l'époque à laquelle certains d'entre eux pourront être employés, la distance maxima entre les pieds de betteraves : tout cela est prévu et tout cela est contrôlé.

Et à peu près tout cela serait impossible en Amérique. Les émigrants qui colonisent le Far-West ne sont pas généralement d'humeur très docile, ne se soumettent pas volontiers à des contraintes de détail et trouveraient, d'autre part, que c'est perdre son temps que de les exercer. Je ne vois pas bien un citoyen du Nébraska se présentant chez un *ranchman* pour vérifier la distance qui sépare ses betteraves. Mais il y a quelque chose de plus difficile encore pour le *ranchman* ordinaire que de subir ou d'exercer ce genre de contrôle; c'est de fournir un capital quelconque à une entreprise. Il a sur sa terre incomplètement dé-

(1) M. Georges Dureau, directeur du *Journal des Fabricants de sucre*, estime à un tiers de la production totale allemande le tonnage des *Pflichtrüben* (art. du 10 janvier 1900). D'après cela, les sucreries de propriétaires associés devraient élaborer près des deux tiers des betteraves à sucre allemandes. Il ne resterait guère qu'un tiers aux sucreries appartenant à de grands propriétaires ou à des sociétés indépendantes.

frichée, peu et mal pourvue de constructions, plus d'occasions qu'il n'en faut d'employer son argent. S'il peut arriver à cultiver des betteraves à sucre, ce qui exige une grande dépense de main-d'œuvre, nous l'avons dit, ce sera déjà un beau résultat; mais n'attendez pas plus de lui. Puis, à supposer que, par extraordinaire, il se trouvât quelque part au Nébraska, dans un voisinage suffisamment rapproché, des colons capables de réunir, à eux tous, les fonds nécessaires pour l'établissement d'une sucrerie, jamais ils ne les emploieraient à cela. Au lieu de cette entreprise syndicale, divisant les pertes possibles comme aussi les profits, les liant étroitement à une foule de gens, les plus fortunés ou les plus hardis d'entre eux essaieraient leur chance individuellement, chacun de leur côté, ou bien unis à un petit groupe d'associés. Remarquez enfin que, pour lier sa propriété à une industrie, il faut être soi-même lié à sa propriété, y voir tout son avenir probable, avoir fait un établissement définitif. Un Américain ne se décide guère à cela qu'en vue d'un profit important, d'un résultat qui satisfasse son ambition. La direction d'une énorme affaire, comme celle d'Ames, rentre dans ce cas, mais non la modeste participation de quelques milliers de francs à l'exploitation d'une fabrique de sucre.

Voilà pourquoi il est si important pour le Far-West américain de compter parmi ceux qui s'appliquent à le coloniser quelques hommes d'élite, à la fois entreprenants et financièrement puissants. Sans eux, les grandes transformations ne s'accompliraient pas; les petits émigrants livrés à eux-mêmes ne trouveraient dans leur voisinage ni l'occasion de s'employer quand l'argent leur manque pour cultiver leur *homestead*, ni la facilité d'écouler certains produits à grand rendement, comme la betterave à sucre, ni l'exemple de méthodes perfectionnées, ni l'exemple plus précieux encore, plus fortifiant, plus *éducatif*, pour employer un terme américain, d'un homme de situation indépendante et d'éducation supérieure acceptant allègrement, lui et sa famille, la vie simple, rude, isolée, mais saine, active et féconde d'un grand ranche.

Paul DE ROUSIERS.

# HISTOIRE

# DE LA FORMATION PARTICULARISTE

## IV

### LE PÊCHEUR CÔTIER DE NORVÈGE (*Suite*) (1)

Après avoir assez amplement montré la formation particulariste dans ses origines et dans ses premiers traits, je me propose d'en suivre le développement à travers l'histoire, jusqu'à l'époque actuelle.

Pour qu'une étude aussi étendue soit aisément saisie dans son ensemble, je devrai la présenter sous la forme la plus didactique et la plus serrée dont je puisse user. La démonstration du grand phénomène social que je vais parcourir dans toute sa suite, résultera de la parfaite notoriété des faits, de leur rigoureux enchaînement scientifique et des confirmations que leur apporteront de toutes parts les connaissances particulières du lecteur.

Il est constant que toute nature de Lieu, nouvelle pour les immigrants, opère sur eux une transformation sociale, et que cette transformation est relative aux dispositions qu'ils ont précédemment reçues d'une ou de plusieurs autres natures de Lieu.

La forme sociale que nos immigrants goths du versant occidental de la Scandinavie apportaient avec eux de l'autre versant, était celle de paysans cultivateurs progressistes, en famille de type

(1) Voir l'article précédent, livraison de février 1900. — *Science sociale*, t. XXIX, p. 121.

patriarcal déjà très réduit. La transformation qu'ils subirent, dans les fiords escarpés de la Norvège, fut une rupture complète avec le régime de communauté.

Leurs nouveaux établissements de culture, épars sur d'étroits atterrissements, ne pouvaient ni s'étendre au delà des besoins d'un simple ménage et de ses enfants en bas âge, ni se partager utilement entre des héritiers dispersés. Chaque fils adulte dut chercher à son tour quelque recoin habitable dans les anfractuosités de cette terre de roc et se reporter, du secours qu'offre l'association des personnes, vers celui que fournit l'exploitation personnelle du domaine. L'héritage devint un contrat particulier, où le père, déjà âgé et désireux d'avoir un associé, traita de la transmission de son bien sur le pied d'une libre convention avec celui de ses enfants mariés qui se trouvait le plus disposé à accepter une combinaison de ce genre, à charge de fournir quelques moindres avantages à ses frères et sœurs. Je note, en passant, que cette coutume persiste en dépit de toute loi écrite.

Tout ceci, le Lieu agricole le nécessitait ; l'esprit d'indépendance et la capacité des immigrants sortis d'une société en progrès les y prédisposaient. Mais ce qui le rendait possible, c'étaient trois moyens procédant du Lieu maritime :

1° Un moyen de transport *individuel*, la petite barque, aisée à employer à travers tout le pays dans les eaux abritées du Skjærgaard et des fiords ;

2° Un atelier de pêche *individuel*, au bord même du domaine et jusque dans l'intérieur le plus reculé des terres, où affluent avec une abondance inouïe les poissons du grand banc norvégien : production spontanée nécessaire pour attendre les produits du domaine et pour les compléter ;

3° Un instrument de pêche *individuel*, la petite barque et la ligne traînante ou dormante.

On saisit là l'effet sur la vie privée d'un nouvel art nourricier, la pêche côtière. C'est par lui que le paysan de la Scandinavie orientale, émigrant *individuel* de famille patriarcale, devint dans la Scandinavie occidentale pêcheur-paysan en famille particulariste.

L'effet est immense, puisque la famille, base de toute l'organisation sociale, est ainsi passée, non plus d'une variété à une autre, mais d'un genre à un autre, d'une constitution fondée *sur l'association des personnes* à une constitution fondée *sur la capacité individuelle de se créer un domaine.*

Nous verrons se développer toutes les conséquences de ce changement, en suivant l'histoire de ces émigrants devenus particularistes, comme nous avons suivi depuis le bassin aralo-caspien leur histoire sous le régime patriarcal.

Mais, avant de porter cette famille particulariste sur d'autres Lieux, où elle trouvera d'autres arts nourriciers et d'autres moyens de transport, nous devons, dans le Lieu même où nous sommes, en Scandinavie occidentale, sur les rivages de la mer du Nord, observer l'effet de sa constitution sur la vie publique.

L'effet est simple; la vie publique est éliminée. C'est le triomphe absolu de la vie privée, se suffisant seule.

On vient de le voir, la petite barque et la pêche côtière ont permis à l'émigrant individuel de demeurer isolé en lui donnant le moyen de se créer à lui seul une situation. puisqu'elles ont mis fin à la vie commune privée, à plus forte raison ont-elles coupé court à la vie commune publique. Par elles, le Pêcheur-paysan a pu se passer de communauté, mais plus encore de voisin et de maître.

Il faut donc bien comprendre que la petite barque sert, aux Norvégiens, beaucoup plus à s'isoler qu'à se réunir. Tous les faits en font foi. Ce qui frappe chez eux, ce n'est pas qu'ils vivent en foule sur la mer ou dans les fiords comme sur une place publique ou dans les rues; ce n'est pas leur facilité à se joindre de toutes parts : c'est au contraire leur facilité à vivre isolés, solitaires. Ce trait est bien accentué chez le Norvégien.

Dans l'isolement que crée la pêche en petite barque, quelle est l'institution qui va grandir à la place de la communauté et de la vie publique disparues?

C'est le petit domaine à transmission intégrale.

C'est dans son domaine et dans son associé-héritier que cet homme isolé va trouver la plus complète organisation de son

indépendance, les deux moyens les plus efficaces de se suffire directement.

Pourquoi pas dans la pêche elle-même? La pêche est un moyen qui lui permet de créer son domaine et qui ensuite en complète les ressources; c'est, en outre, un moyen qui permet à ses fils de se créer des domaines à leur tour et d'en compléter les ressources; mais la pêche ne peut être qu'une voie et un complément. La raison en est claire. La pêche est un art nourricier d'un caractère très spécial, qui fait son infériorité. Elle ne satisfait guère qu'au seul besoin de la nourriture, et encore y satisfait-elle très incomplètement. D'autres arts nourriciers suffisent pleinement à la nourriture, et accessoirement aux autres besoins : par exemple, l'art pastoral nomade, avec le lait de jument, aliment complet, avec les peaux et les toisons pour l'habitation et le vêtement; ou encore l'art pastoral sédentaire, avec le lait de vache, la viande et les produits légumineux de la culture rudimentaire; de même la culture proprement dite, avec les céréales en plus; et ces deux derniers arts, avec le bois et les matériaux du sol pour l'habitation, avec les tissus animaux ou végétaux pour le vêtement. Mais les poissons, du moins ceux des petites espèces de la pêche côtière, sont insuffisants pour la nourriture, et nuls pour l'habitation et le vêtement.

C'est donc l'effet de la pêche côtière que de rejeter vers le souci d'un domaine ceux qui trouvent chez elle un moyen de se nourrir immédiat, facile, abondant, mais insuffisant, et qui n'y trouvent rien de plus.

Ainsi, deux conclusions : *Nécessité du domaine à côté de la pêche* et *Supériorité du domaine sur la pêche.*

On connaît maintenant le secret de cet instinct qui poussait si fort les hommes du Nord à « gaigner terres ». On connaît le secret de l'évolution qui, après avoir fait du paysan en famille patriarcale un pêcheur-côtier, a fait ensuite du pêcheur-côtier un simple paysan à famille particulariste. Le domaine et l'associé-héritier, voilà la double institution qui pour lui se substituera complètement et définitivement à la communauté privée et, autant que possible, à toute communauté publique. C'est

l'institution par laquelle il s'efforcera de remplacer la pêche côtière elle-même, son appui premier, mais incomplet.

Ce mouvement, qui a animé tous les hommes du Nord dont parle l'histoire, est celui qui anime actuellement tout le monde norvégien. C'est lui qui propage le développement de la culture en Norvège dans l'intérieur des terres. Il n'y a plus autant qu'autrefois à aller chercher des terres meilleures chez les autres. Constamment en voit redescendre les pêcheurs-côtiers du nord vers les cultures du sud, ceux des fiords vers les cultures des vallées hautes. C'est ce même mouvement qui, à défaut de terres d'une occupation facile, fait passer le Norvégien de la pêche-côtière au commerce maritime et à l'exploitation du bois, en vue de pourvoir aux frais d'un domaine plus coûteux. Le petit domaine à transmission intégrale peut constituer le royaume complet, la situation absolument indépendante du Norvégien isolé en simple ménage. Dans ces conditions élémentaires, ce simple ménage peut former une société complète, qui se suffit à elle-même. Ni communauté, ni vie publique nécessaires.

Ceci semble être le pendant de la famille patriarcale du pasteur nomade, qui, elle aussi, forme une société complète. C'est bien à la fois le pendant et la contre-partie. Dans le régime patriarcal nomade, si l'on peut dire : Pas de vie publique nécessaire ; on ne peut pas dire : Pas de communauté. Et c'est le point de départ de la différence fondamentale qui va se faire sentir dans tout l'ordre social entre le régime patriarcal et le régime particulariste. Le régime patriarcal s'appuie sur la communauté forcée des personnes et n'atteint la propriété de la terre qu'à l'aide de cette communauté ; c'est elle qui possède la terre, qui en distribue l'usage et qui reprend le fonds périodiquement. Le régime particulariste s'appuie au contraire directement sur la propriété de la terre et repousse la communauté forcée des personnes.

Quiconque a une fois bien compris que le régime particulariste est un système d'indépendance fondé sur les choses, à savoir : au point de départ, sur la pêche côtière ; au point d'arrivée, sur le domaine à transmission intégrale, et sur la facilité d'arriver à l'acquérir ; quiconque, dis-je, a bien compris cela,

tient dans cette formule l'explication de l'histoire, des institutions, de la manière d'agir et de penser des races particularistes. Il a n'y pas un trait essentiel de leur existence qui ne se réfère à cette condition fondamentale.

L'*Indépendance sur le petit domaine et la Souveraineté du petit domaine*, voilà ce qui, chez ces races, prévaut sur les formes même de la vie publique, et, au besoin, les remplace entièrement.

La Norvège s'est, à l'origine, littéralement trouvée dans ce type-là. Depuis, sa condition s'est compliquée, mais assez peu en somme. Elle s'est compliquée par les causes que voici :

1° Par l'action d'autres peuples, qui se sont mis en relation avec elle;

2° Par le développement — qui s'en est suivi — d'autres arts que la pêche côtière.

Cependant, elle a été maintenue assez près de sa simplicité, par la raison que la pièce fondamentale du système, le petit domaine, n'a pas pu changer. Il n'a pas pu changer :

1° Parce que la pauvreté du sol a continué à être plus favorable à la petite exploitation qu'à la grande;

2° Parce que la pêche côtière a continué à soustraire au domaine, même extensible, des émigrants qui ne veulent pas l'augmenter, mais qui veulent s'en créer chacun un à soi.

De sorte que, aujourd'hui encore comme à l'origine, l'indépendance du paysan dans son « gaard », représente réellement la forme politique radicale de la Norvège. Le reste n'est qu'une addition très secondaire et toujours subordonnée.

Le Norvégien se suffit si bien que, même dans la vie privée, il use très sobrement de l'association, toute libre qu'elle soit et tout apte qu'il y soit, comme le montrent les associations de la grande pêche.

Il est porté à réduire l'association au strict nécessaire : celles qu'il fait pour la grande pêche sont purement temporaires et renouvelables à chaque expédition. Dans le commerce du poisson, il aime mieux vendre à de grands marchands étrangers que d'organiser des sociétés de vente, non seulement parce qu'il a le bon sens de se rendre compte que l'association ne peut

pas faire concurrence à la grande entreprise individuelle, mais parce qu'il préfère sa libre action, son indépendance.

A plus forte raison accepte-t-il très peu l'association forcée, celle qui constitue la Vie publique proprement dite, et il tend encore plus à la réduire aux plus simples conditions. Trois traits résument, à cet égard, l'histoire et la situation actuelle :

1° Dans les conflits que le Norvégien peut avoir avec quelqu'un de ses voisins, indépendant comme lui, il ne goûte pas l'intervention d'une autorité supérieure, mais l'accommodement direct : ce sont deux puissances qui transigent entre elles.

*Dans le passé*, c'est ce qui a fait fleurir chez les Scandinaves, mieux encore que chez les autres Barbares, le système de la *composition*, des arrangements par lesquels on compose, on transige avec l'adversaire.

*Dans le présent,* cette même tendance se traduit par la *conciliation*, au moyen de laquelle onze affaires sur treize sont terminées à l'amiable. Le tribunal de conciliation est composé de deux particuliers élus par la population, et d'un notable qui est désigné par le roi et n'est révocable qu'en vertu d'un jugement.

2° A toutes les interventions de force supérieure par lesquelles on a prétendu imposer un gouvernement aux Norvégiens, ils ont opposé la pratique pure et simple de leur indépendance, continuant à agir comme auparavant, et laissant les efforts du gouvernement tomber à plat, faute d'acquiescement, faute de concours.

*Dans le passé*, on voit que les chefs de pirates, qui ont essayé de se faire princes potentats en Norvège même, se sont trouvés en face de leur pure prétention : rien ne s'est fait. On n'a connu en Norvège que deux comtés, ceux de Larvik et de Jarlsberg, et une baronnie, celle de Rosendal. Encore ces tentatives de féodalité n'ont-elles eu aucune portée politique. Lorsque la royauté a été nationale, du IXe au XIVe siècle, elle a surtout agi au dehors, s'est débattue entre pirates, et si, par certaines dispositions, elle a parfois accru la sûreté intérieure, la liberté du paysan n'en a pas été atteinte. Lorsque la royauté est devenue étrangère, le peuple a gardé dans ses foyers sa consti-

tution fondamentale, comme nous verrons que le firent en Angleterre les Saxons à travers les dominations qu'ils durent subir.

*Dans le présent,* la royauté suédoise est nominale en Norvège : elle n'est qu'une combinaison diplomatique et internationale imaginée par les puissances en 1814. La Norvège est en fait une république et ses premières garanties sont précisément prises contre le pouvoir royal.

3° Dans la constitution d'un pouvoir central émanant du peuple lui-même, les Norvégiens se sont montrés encore très réservés. Les intérêts dits généraux leur apparaissent subordonnés de plein droit aux intérêts particuliers et locaux.

*Dans le passé*; ils ont été longtemps sans aucun gouvernement, même électif; ils n'ont eu d'abord aucune assemblée. Quand ils ont commencé à en former, ils n'en ont eu que de régionales : elles furent au nombre de quatre. Mais au lieu de s'y rendre en personne, ce qui était le droit, ils se faisaient en grande partie représenter par des délégués.

*Dans le présent*, l'assemblée centrale, le *Storthing*, ne doit pas siéger plus de deux mois. Le sens ordinaire de son action est de concéder à l'administration royale certaines entreprises d'utilité publique, dont les localités ne sont pas à même de prendre l'initiative, puis de ressaisir ces entreprises dès que les localités instruites par l'exemple en deviennent capables. C'est ce qu'on a vu entre autres dans la création encore récente des voies publiques.

« Une loi du 16 septembre 1851 a enlevé au gouvernement le pouvoir de faire construire des routes et d'imposer des taxes à cet effet, sans le vote du Storthing; elle l'a enlevé également aux préfets en faveur des conseils municipaux institués dans chaque commune, d'après la loi de 1837 sur les conseils, et nommés par les bourgeois ayant droit de vote..... Ce fut après que cette loi de 1851 sur le ponts et chaussées eut fait passer le pouvoir d'établir des impôts, pour la construction des routes, du gouvernement au Storthing et des préfets aux conseils communaux, que les progrès se firent sentir dans les voies de communication. On voit donc que l'imposition du peuple par lui-même a été de beau-

coup la meilleure et la plus avantageuse. » (Broch, *Le Royaume de Norvège*, p. 448 et 450.)

On sait les efforts que fait aujourd'hui la Norvège pour reprendre en partie la direction de ses relations internationales, par la séparation de ses consulats d'avec ceux de la Suède.

4° L'expansion de la race se fait et se poursuit par l'action privée et non par la puissance de l'Etat.

*Dans le passé*, la petite barque a été l'instrument de cette émigration individuelle, isolée, qui a créé de proche en proche les petits domaines sur tout le développement des rivages scandinaves de la mer du Nord, jusqu'à la racine de la péninsule danoise, jusqu'à l'entrée de la Plaine Saxonne. Cette limite méridionale était encore assez rapprochée du point de départ des premiers immigrants sortis de la Gothie, de l'archipel danois, et sans doute aussi du revers oriental du Jutland.

En atteignant la Plaine Saxonne, la pêche côtière est entrée sur un territoire nouveau, dans un Lieu différent des rivages scandinaves. C'est là que la famille particulariste a quitté son terrain de formation pour la première fois et avec le moindre effort. C'est là qu'en procédant, comme nous l'avons fait jusqu'ici, du plus semblable au plus semblable, et en suivant les causes moindres de modification, nous commencerons à voir les évolutions de ce puissant type social dont nous connaissons maintenant la curieuse et pittoresque genèse (1).

*Dans le présent*, ce sont les émigrants de Norvège qui fournissent au Far-West américain ses principales recrues étrangères, qu'aucune organisation d'État ne dirige. Leur assimilation aux Yankees apparaît comme préétablie. Il semblerait singulier que

(1) La suite de ce travail comprendra les chapitres suivants :

Le Saxon. — Le Franc. — Le Féodal. — L'Établissement des Saxons dans la Grande-Bretagne. — La Prédominance des Saxons sur les Jutes, sur les Angles et sur les Danois de la Grande-Bretagne. — Le triomphe des Saxons sur la Féodalité normande. — Le Mouvement communal. — La Chevalerie et le Militarisme féodal. — La Renaissance de la Royauté. — La Germanisation de l'Europe centrale. — Le Commerce des Villes libres. — La Découverte des Indes orientales et occidentales. — Les Grandes Monarchies européennes de l'Age Moderne. — L'Espagne. — La France. — La Révolution française. — L'Empire d'Allemagne. — Les grands peuples particularistes. — L'Angleterre actuelle. — Les Etats-Unis.

le peuple en apparence le moins progressiste de l'Europe fût le mieux adapté aux postes les plus avancés des États-Unis, si l'on ne savait, par les recherches nouvelles de la science sociale, qu'il n'y a là autre chose qu'une greffe entre deux rameaux d'une même souche. Il n'est pas de visiteur attentif du monde norvégien, qui ne soit étonné de voir ce petit pays si ancien et si primitif offrir, entre tous les peuples de l'Europe, les traits les plus accusés et les plus incontestables de ressemblance avec le type social des pays les plus nouveaux de l'Occident. Nous venons de dire le mot de cette énigme.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de TOURVILLE.

# LE ROLE SOCIAL D'UN FLEUVE

## LE TYPE SAINTONGEAIS

### V

### LES ESSAIS DE RELÈVEMENT (*Suite*) : LA RECONSTITUTION DES VIGNOBLES (1).

Ce n'est pas un des moindres mérites des travaux publiés dans cette Revue, que d'avoir en quelque sorte « réhabilité » scientifiquement le Patronat. A maintes reprises, on y a montré la beauté et l'importance de son rôle. On a indiqué comment, de l'initiative de telle ou telle personne, dépendaient très souvent les progrès de telle branche de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. Et on en a donné de nombreux exemples.

Il n'en est peut-être pas beaucoup cependant où ce rôle se soit montré plus clairement que dans la solution de la question dont nous allons parler : *la reconstitution des vignobles charentais.*

Souvent, en effet, l'enchevêtrement des faits sociaux, l'ancienneté de l'impulsion donnée à une industrie, par exemple, empêchent de déterminer très nettement ou du moins très facilement à quelles causes les progrès sont dus. Seule, une analyse sévère et méthodique permet de faire le départ entre les conditions générales du lieu et de travail et les résultats provenant de l'initiative individuelle. Encore, quelquefois, peut-elle laisser des doutes dans les esprits prévenus. Ici, il n'en saurait être de même? Le phénomène apparaît avec une simplicité remarquable.

(1) Voir les livraisons de mars, mai, juin et juillet 1900.

Voici en effet un pays où la vigne, après avoir été la culture dominante, a disparu presque complètement, et aussi un pays où des conditions particulières déjà connues rendent son retour très difficile. Nous avons déjà suffisamment insisté sur ces difficultés; il nous semble inutile d'y revenir.

Pour nous rendre compte aussi exactement que possible de la façon dont la reconstitution va s'opérer, il nous suffira tout simplement de noter, sur l'étendue de la Saintonge, les divers points où apparaîtront les premières plantations, et d'étudier ensuite, d'un peu plus près, le caractère des propriétaires à qui elles appartiennent. Nous saurons ainsi, avec aussi peu de chances d'erreurs que possible, comment et sous quelles influences cette reconstitution se sera produite. Tel est l'objet de la première partie de cette étude.

Dans la deuxième, après avoir décrit un mouvement suffisamment accentué pour qu'il soit vraisemblable que rien maintenant n'est capable de l'entraver, nous essayerons de juger cette vigne nouvelle, de voir si les modifications qui se sont introduites, tant dans le travail que dans le mode de transformation du produit, ne sont pas de nature à amener également des modifications dans le type social.

Sans doute, il ne nous sera pas possible d'être très affirmatif dans nos conclusions. La reconstitution en effet est trop récente pour cela, mais les quelques observations que nous présenterons n'en auront pas moins leur utilité en montrant les *différences essentielles qui séparent la vigne nouvelle de l'ancienne*, et tendent de plus en plus à la séparer des productions arborescentes naturelles.

## I

Nous n'avons pas cru faire une découverte bien sensationnelle quand nous nous sommes aperçus que les premiers essais de reconstitution avaient été tentés par de grands propriétaires. Cela n'avait rien de bien surprenant en effet. Il en était comme il

devait être : seuls des gens possédant de gros capitaux ou tirant la plus grande partie de leurs revenus d'une profession indépendante de la profession agricole pouvaient se lancer dans l'aléa de l'entreprise nouvelle. Il est curieux de noter en effet que, sur beaucoup de points, les propriétaires ruraux se trouvèrent en concurrence avec des personnes que rien dans leur genre d'occupations ne semblait désigner pour cela. Des notaires, des banquiers, des médecins, des commerçants se sont mis à « planter » avec entrain. Le fait est particulièrement frappant sur le littoral entre Marennes et la Rochelle, où la nature sablonneuse du sol a permis de très bonne heure l'acclimatation d'un plant capable de résister au phylloxéra. Il en est de même autour de Jonzac et de Montendre, où se retrouvent les mêmes terrains. On y a même défriché pour la nouvelle culture d'assez grandes étendues où ne poussaient autrefois que des pins et de maigres bruyères.

Évidemment, ce n'est pas un cas bien nouveau que celui de gens, enrichis par un métier urbain, achetant un domaine à la campagne pour s'y retirer. De tout temps et en tous pays, on les a vus avides de l'espèce de considération qui s'attache à la propriété rurale. Mais, ce qui est moins fréquent, c'est de voir ces gens devenir propriétaires fonciers tout en continuant l'exercice de leur métier. On a essayé de l'expliquer par l'attrait particulier que présente la vigne. Mais n'est-ce pas résoudre la question par la question? Pourquoi la culture de la vigne est-elle si attrayante? Parce qu'elle donne, surtout ici, avec peu de peine, un gros produit. Même à l'heure actuelle, où cependant elle nécessite infiniment plus de soins qu'autrefois, sa culture reste de beaucoup la moins absorbante et la moins dure des cultures, celle surtout qui peut le mieux se passer de la présence continuelle du propriétaire. Or, c'est là précisément l'important pour eux. On ne les voit pas très bien dirigeant une exploitation rurale ordinaire. Pour un vignoble, la surveillance qu'ils exercent d'un peu haut, ou même d'un peu loin, est parfaitement suffisante. Il n'est pas jusqu'à la récolte elle-même, tant par l'époque de l'année où elle se place, pendant ce qu'on appelle les vacances, que par la joie dont elle

est synonyme, qui ne soit de nature à séduire des urbains. Ici point de travail fatigant sous l'ardeur du soleil, pénible même pour celui qui se borne à le regarder faire, mais une simple cueillette rapidement menée pendant les derniers beaux jours au milieu des plaisanteries et des chansons. Et quand, avec cela, une culture est très avantageuse, on comprend l'enthousiasme naturel qu'on éprouve à y consacrer le surplus de ses revenus, ou même une partie de ses capitaux, encore que cette partie doive être considérable.

Mais, dans toute une partie de la Saintonge, il ne suffisait pas d'avoir de l'argent. D'une manière générale, pour planter un vignoble, il faut faire au sol une avance considérable puisque, indépendamment des frais de premier établissement, on n'est guère couvert des débours annuels qu'à partir de la quatrième année. Mais quand avec cela on n'est pas sûr de la réussite, il faut, en plus des ressources pécuniaires, de sérieuses qualités de hardiesse et d'initiative. Il n'était pas, en général, dans le genre d'esprit des propriétaires urbains (il y a eu cependant d'éclatantes exceptions) de se lancer dans des entreprises culturales trop aléatoires. Ils voulaient bien placer leurs fonds dans des exploitations agricoles, mais pourvu que ces exploitations payassent. Aussi devons-nous faire remarquer, d'ores et déjà, que leur action a eu plus particulièrement son effet dans la partie de la Saintonge dite des petits plateaux, et aussi dans les parties sablonneuses que nous signalions tout à l'heure, où, comme nous l'avons dit, la reconstitution était relativement assez facile. Pour les terrains calcaires, où au contraire il faudra faire des essais personnels, nous ne trouverons guère que des propriétaires ruraux; mais aussi leur mérite en est bien plus grand.

Nous qualifierons de *directe* l'influence de ces propriétaires, urbains ou ruraux, pour la distinguer d'une influence qui, pour ne s'être pas exercée d'une façon aussi matérielle, n'en a pas moins eu son importance. Nous voulons parler de l'*influence des commerçants* qui, en continuant à assurer les débouchés, ont donné aux viticulteurs l'assurance qu'ils pouvaient tra-

vailler en toute sécurité, et qu'ils trouveraient toujours à se défaire de leurs produits et à des prix suffisamment rémunérateurs. De plus en installant dans les campagnes des agents à eux, chargés de la distillerie des vins, ils ont encore puissamment aidé à la reconstitution, car la plupart de ces agents ont créé, grâce aux bénéfices que leur procurait cet emploi, de magnifiques vignobles.

Influence directe des propriétaires, influence indirecte des commerçants, telles sont en résumé les deux causes qui vont nous permettre de saisir le mouvement de reconstitution des vignobles en Saintonge.

Nous commencerons par la deuxième. Elle a permis en effet à la première de s'exercer plus efficacement, et nous pourrons, grâce à elle, mieux comprendre l'autre.

Nous avons montré, au début de ce travail, comment le commerce avait dominé la production de l'eau-de-vie dans notre pays. En étendant de plus en plus les débouchés, il avait permis l'agrandissement des vignobles, sans qu'on eût à craindre la surproduction. Au moment où survint le phylloxéra, ce négoce était en pleine activité. Aussi, malgré une diminution considérable des produits, lui était-il difficile de s'arrêter. On ne peut, du jour au lendemain, liquider une maison de commerce, surtout quand la nature de ses transactions nécessite, comme ici, un stock d'approvisionnements considérable. Nous allons voir dans un instant comment on réussit à se maintenir. Mais nous voulons, dès maintenant, insister sur la persistance d'un mouvement commercial intense même pendant les années de crise, et en tirer cette conséquence que toujours subsista cette force occulte qui soulevait autrefois le vigneron. La certitude d'avoir des débouchés, mais des débouchés infiniment plus rémunérateurs que jadis, puisque le vin était devenu plus rare, devait être la meilleure prime, l'encouragement le plus efficace à l'initiative des propriétaires saintongeais. On comprend en effet que, dans ces années de disette, les vins aient acquis une énorme plus-value. La barrique de 225 litres, qui se vendait autrefois de 15 à 30 francs, vaut maintenant de 50 à 80 francs, et ce sont

des prix qui se maintiendront sans doute assez longtemps.

Nous savons aussi que le rôle de ces commerçants se bornait autrefois à l'écoulement des eaux-de-vie. Leurs principaux centres, Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Jarnac, étaient de simples entrepôts. En général, ne possédant point eux-mêmes d'exploitations agricoles, ils ne connaissaient pas la culture de la vigne; dans la crise qui allait sévir sur celle-ci, ils semblaient et ils étaient en réalité assez peu aptes à trouver le remède.

Mais nous n'avons peut-être pas assez insisté sur leur capacité professionnelle. Par la nature de leur négoce, la prudence qu'il exigeait, la longue prévoyance surtout qu'il développait (nous ne saurions trop insister sur l'habitude de conserver très longtemps les eaux-de-vie dans les chais avant de les vendre), par leur perpétuel contact avec les pays étrangers, principalement avec l'Angleterre, par leur coutume d'y faire même de longs séjours, d'y avoir souvent des enfants ou des gendres établis, enfin par l'heureuse tradition que l'on avait de se transmettre les maisons de commerce de père en fils, ils n'étaient point des marchands ordinaires, de ceux qui, en vertu de l'instabilité professionnelle, lâchent pied à la moindre difficulté et se déplacent suivant les fluctuations du marché. Il s'était formé dans tous ces petits ports de la Charente, et principalement à Cognac, une sorte d'aristocratie commerçante très particulière, une sorte de bourgeoisie assez analogue par certains côtés à cette bourgeoisie rochelaise décrite ici même par M. Périer. Elle n'était point due cependant aux mêmes causes. En effet, elle ne se développa que bien après la Révolution, et à une époque par conséquent où la question religieuse n'avait pas la même importance. Il ne semble pas non plus, d'après les exemples que nous avons sous les yeux, que les chefs de ces maisons aient été en majorité protestants. En un mot, il n'y a pas eu ici une contrainte extérieure maintenant les jeunes gens au comptoir, mais au contraire un attrait particulier qui les pousse vers le commerce.

Ceci mérite d'être expliqué. Il y a là un fait intéressant à noter et qui du reste se retrouve plus intense à Bordeaux. Dans cette dernière ville, comme à Saintes et surtout à Cognac et à la Rochelle, le haut négoce, suivant l'expression un peu vulgaire mais si expressive, tient *le haut du pavé*. La raison n'en est pas uniquement dans ce fait que les commerçants pouvant gagner en général plus d'argent que les gens adonnés aux professions libérales, se trouvent amenés à en dépenser davantage, et à être placés par la force des choses au premier plan. Non, il ne manque pas de villes où les commerçants enrichis restent des parvenus. Ici ce type est assez rare. En général, ce qui domine, ce sont des dynasties de commerçants aux familles nombreuses, dont les enfants, élevés d'une façon soignée, ayant beaucoup voyagé, continuent tout naturellement le métier de leur père. Ils ne trouvent en effet aucun avantage à en sortir, ni au point de vue *mondain*, puisque leurs familles donnent le ton dans leurs villes, ni au point de vue pécuniaire, puisque leur commerce, ils le savent, leur rapportera certainement bien plus que les professions libérales qu'ils voient exercer autour d'eux. On a essayé d'expliquer cet attachement au métier en disant que le commerce des vins et des eaux-de-vie était un commerce *distingué* et lucratif. Je ne dis pas le contraire. C'est évidemment un commerce agréable; mais ne serait-il pas plus juste de dire que c'est la distinction du commerçant qui a fait ici celle du commerce?

Quoi qu'il en soit, ces commerçants étaient, au point de vue des qualités générales, très supérieurs au commerçant ordinaire dont les manières et les idées ne sont pas toujours en rapport avec sa situation de fortune. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'avoir habité ces villes, Bordeaux principalement, où naturellement le phénomène est plus accentué et où les commerçants forment vraiment une société spéciale ayant ses mœurs, ses lois et jusqu'à sa mode.

Des voyageurs un peu mordants ont voulu la caractériser d'un mot en disant d'elle qu'elle unissait la morgue britan-

nique à la faconde méridionale et cela n'est pas tout à fait inexact pour ses représentants un peu inférieurs. En Saintonge, nous sommes plus loin du Midi et le type n'y perd rien.

Veut-on un exemple de ces véritables dynasties de commerçants? En voici un que nous empruntons à l'*Intermédiaire*. Il se rapporte à une famille de Cognac, et non des moindres, qui, depuis 1715, fait le commerce de l'eau-de-vie. Trouverait-on beaucoup d'exemples d'une pareille stabilité, même en agriculture?

« Jean Martell naquit à Jersey. Il vint s'établir à Cognac en 1715 et fit d'abord le commerce des vins de borderies produits surtout par le Colombard, cépage alors des plus estimés. Jean Martell, fixé à Cognac, se rendit en 1723 à Guernesey et à Londres; puis il fonda, à Bordeaux, la maison Martell, Fiot et Cie. Quatre ans plus tard il centralise ses affaires à Cognac. En 1738, il épouse la fille d'un médecin célèbre de Cognac, le docteur L'Allemand. Il meurt en 1753. Sa veuve s'associe avec son frère George L'Allemand, sous la raison sociale Vve Martell, L'Allemand et Cie. En 1767, George L'Allemand se retire des affaires et Mme Vve Jean Martell s'associe ses fils Jean et Frédéric Martell. Elle meurt, et ses deux fils continuent les affaires sous la raison sociale de Jean et Frédéric Martell jusqu'en 1809, époque de la mort de Jean. Le nouveau Code de commerce de 1807 interdisant de conserver dans une raison sociale le nom des personnes décédées, Frédéric Martell s'associe avec ses fils Auguste et Frédéric, et son neveu, et continue les affaires sous la raison sociale Frédéric, Auguste et Gabriel Martell avec la marque J. et F. Martell. En 1890, M. Édouard Martell est devenu seul propriétaire. »

On le comprend, de pareilles gens, solidement installés dans le pays, riches et continuant le commerce plutôt par tradition que dans un esprit de lucre, ne devaient pas lâcher pied devant une difficulté, s'appelât-elle le phylloxéra. Sans doute l'exemple que nous venons de citer est exceptionnel, mais bon nombre de maisons remontent loin. Ce sont des quartiers de noblesse dont elles se font gloire. La maison Hennesy date de la fin du dix-sep-

tième siècle. La maison Augier frères et Cie fut fondée en 1643, Marie Brizard et Roger en 1755. On ne compte plus celles qui furent créées de 1820 à 1840. Ces exemples prouvent bien la stabilité de ce commerce, son caractère traditionnel. Ils montrent bien la facilité qui en résultait pour le fils de succéder à son père, facilité qui doit être comptée pour beaucoup dans cet attachement au métier que nous constations tout à l'heure.

Toutes les maisons n'étaient pas dans la brillante situation des grandes marques, et il y eut bien des défections et bien des faillites. De 1870 à 1880, les bonnes villes de Saintonge, autrefois si calmes, furent sur un perpétuel qui-vive. Mais la grande majorité des maisons entama avec courage, et un courage qui fut couronné de succès, la lutte contre leur nouveau concurrent.

Pour faire face aux opérations courantes, la plupart d'entre elles, les grandes surtout, avaient en magasin, nous l'avons vu, des stocks considérables d'eaux-de-vie. D'un autre côté, chez les vignerons, il y en avait aussi de grandes quantités. Les toits noircis des chais en étaient la preuve. Quelques années de répit étaient donc assurées. On commença tout naturellement par restreindre les envois. Beaucoup de commerçants expédiaient leurs eaux-de-vie en futailles, et dans certains pays, en Angleterre par exemple, on les y laissait vieillir avant de les livrer à la consommation. Ils cessèrent ces envois en fûts pour les remplacer par des envois en bouteilles. Le produit exporté était moins considérable, mais, en revanche, il avait plus de valeur, puisqu'il était immédiatement propre à la consommation. L'Angleterre ne put plus faire de bénéfice sur la mise en bouteilles. Enfin, il faut bien l'avouer — mais qui se sentira la force de les en trop blâmer? — ils firent de savants coupages avec des alcools industriels. Les vieilles eaux-de-vie servaient à donner le ton et l'arome aux mélanges nouveaux. Somme toute, il ne faut pas l'oublier, c'était pour eux et pour le pays une question capitale. Il fallait coûte que coûte maintenir les débouchés, ne pas laisser désapprendre aux buveurs d'eaux-de-vie des deux mondes le nom de Cognac, ne pas laisser désapprendre non plus aux steamers anglais l'entrée de la Charente.

Mais tout cela n'était qu'expédients à peine bons pour quelques années, expédients d'ailleurs dangereux, car ils pouvaient nuire au bon renom de la Saintonge. Comment résoudre la question dans l'avenir? La difficulté était double : produire du vin, le distiller ensuite. Nous savons que nos commerçants étaient assez peu aptes à résoudre la première difficulté. Ce qui le prouve mieux que tout, c'est que leurs efforts portèrent presque uniquement sur la distillation.

Après la ruine de ces propriétaires aisés, distillant eux-mêmes, de ces « bouilleurs de crus » dont on vient de tant parler, et qui, en Saintonge du moins, sont actuellement très rares, il restait quelques vignerons disséminés un peu partout suivant le hasard du sol et le caprice du phylloxéra. Les plus intelligents et les plus capables d'entre eux, se rendant compte de l'énorme besoin d'eau-de-vie qu'allait avoir le commerce, se mirent à agrandir leurs distilleries. Ils achetèrent à leurs voisins le peu de vin qu'ils récoltaient encore, et qui n'était plus suffisant pour leur permettre de le distiller avec profit comme autrefois. C'était le premier pas vers la centralisation, arrivée aujourd'hui à un point extrême.

Ils étaient peu nombreux. D'un autre côté, les commerçants pressés d'eaux-de-vie les leur payaient à peu près le prix qu'ils en demandaient. Aussi la plupart d'entre eux s'enrichirent-ils rapidement, trop rapidement même pour que l'on ne fût pas amené à penser que l'alcool industriel y était pour quelque chose. Les commerçants ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient trompés. Les eaux-de-vie, qui semblaient bonnes au début (il est difficile de juger une eau-de-vie nouvelle) ne répondaient point ensuite, et pour cause, à ce qu'on était en droit d'en attendre. Alors les grosses maisons résolurent de distiller pour leur propre compte, ce qu'elles n'avaient jamais été encore obligées de faire. L'abondance du vin, et l'habitude du propriétaire de garder longtemps son produit chez lui, avaient jusqu'à ces derniers temps rendu les fraudes inutiles ou impossibles. Elles ne voulurent pas joindre à leur maison de commerce une distillerie. Cette industrie n'est guère urbaine : puis, le vin étant lourd à transporter, il y a avantage à le

transformer sur place. Elles choisirent, sur certains points de la Saintonge, ceux de ces « bouilleurs de crus » qui leur parurent présenter des qualités suffisantes d'intelligence et d'honnêteté, et, avec des capitaux, perfectionnèrent les anciennes « brûleries ».

Le brûleur est devenu un employé, mais un très grand employé à qui on laisse la plus grande initiative et la plus grande indépendance. Le patron fixe la quantité de vin que l'on distillera, et le prix auquel on l'achètera, puis il ne s'occupe plus que de recevoir dans ses chais, quelques mois après, l'eau-de-vie qui doit présenter telles et telles qualités. A l'employé de faire les achats, de surveiller la distillation. Dans un prochain article, nous ferons visiter à nos lecteurs une de ces distilleries. Ils verront, de modestes qu'elles étaient à l'origine, ce qu'elles sont devenues. Les directeurs, gros personnages dans le pays, ont joint en général à leur exploitation industrielle une exploitation agricole. Ils ont agrandi leurs anciens vignobles, cause première de leur prospérité actuelle, et ils ne leur ménagent pas les capitaux. Aussi sont-ils, en beaucoup d'endroits, à la tête du mouvement de reconstitution. Ils ne sont pas, comme leurs patrons, séparés de la vigne par l'ignorance ; ils l'ont toujours, connue et leurs, efforts se reportent tout naturellement sur elle. De sorte que, si les commerçants n'ont pas cette fois encore coopéré directement à la solution de la crise, ils ont exercé sur cette solution une influence spéciale par leurs agents, et ce n'est pas la moindre.

Toutes les maisons n'avaient pas de ressources suffisantes pour avoir leurs distillateurs. Les unes s'approvisionnèrent à quelques bouilleurs devenus plus prudents depuis le nouveau système employé par les grandes marques. D'autres commerçants — il y en a même des exemples assez nombreux, à Saintes notamment — mis en contact avec la culture pour des raisons particulières, augmentèrent leurs vignobles, puis distillèrent à la campagne leurs vins et ceux de leurs voisins. Une grande scission venait de se produire entre producteur et distillateur. Les commerçants ne vendront presque plus désormais que de l'eau-de-vie fabriquée sous leur surveillance.

Mais cette scission durera-t-elle? Le moment n'est pas encore venu de le rechercher. Nous y reviendrons cependant, car la question présente un intérêt capital. Si le système actuel persistait, alors que le vin commence à devenir abondant, il aurait pour résultat de faire dépendre étroitement les producteurs des commerçants, puisque ces derniers, distillant seuls, pourraient arbitrairement fixer la quantité qu'ils voudraient transformer en eau-de-vie, et l'acheter aux prix qui leur conviendraient.

## II

Après avoir ainsi indiqué le rôle des commerçants dans la reconstitution des vignobles, nous sommes amenés, pour mieux le mettre en lumière encore, à le comparer avec celui des commerçants bordelais. Sans entrer dans de trop longues explications qui dépasseraient le cadre que nous nous sommes tracé, nous pourrons jeter quelque lumière sur un type de vignerons qui paraît sensiblement supérieur à celui de Saintonge, et partant au petit vigneron tourangeau.

De grandes ressemblances existent entre la Saintonge et le Bordelais. Ici comme là s'étend une région presque uniquement consacrée à la culture de la vigne; le pays est traversé par un fleuve, et à la tête de ce fleuve se trouve une puissante ville commerçante. Seulement, dans le Bordelais, les phénomènes se manifestent avec plus d'intensité. En beaucoup d'endroits, aucune culture ne vient contre-balancer celle de la vigne : elle y est vraiment reine. Le fleuve est plus large, plus profond malgré ses sables mouvants, et semble destiné à transporter des produits plus nombreux. Le commerce, qui s'y est centralisé dans une seule tête, est certainement supérieur à celui de toutes les petites villes de la Saintonge réunies. Les débouchés, du reste, sont sensiblement les mêmes, et les produits ne diffèrent pas toujours, car nombre de commerçants de Bordeaux ont joint à la vente du vin celle des eaux-de-vie. Ici comme là, enfin, le phylloxéra a fait sa brusque apparition et détruit rapidement

tous les vignobles. Seulement, et contrairement à ce qui s'est passé soit dans le Midi, soit en Saintonge, presque aussitôt le remède a été trouvé, appliqué, et, quelques années après, il y avait une question de la *mévente* des vins.

A quoi attribuer un si rapide relèvement, quand les autres pays vinicoles éprouvent tant de peine à reconstituer leurs vignobles? La difficulté y serait-elle moins grande? On pourrait le soutenir; la question de l'adaptation de la vigne américaine aux terrains calcaires ne se posait pas ici. Mais, comme elle n'existait pas non plus pour toute une partie de la Saintonge, l'explication est insuffisante. Faut-il alors l'attribuer à une intelligence plus déliée, une énergie plus grande du paysan bordelais? Mais, s'il en était ainsi, puisque, par définition, le type bordelais est beaucoup plus appuyé sur la vigne que le type saintongeais, ne faudrait-il pas y voir un éclatant démenti aux observations déjà faites dans cette Revue sur le rôle social de la vigne?

Non. De l'avis de tous ceux qui ont écrit sur la reconstitution de la vigne dans le Bordelais, le paysan de ce pays est tout aussi routinier, tout aussi timide que celui des autres pays (1). Seulement, dans certains cas, et nous nous trouvons précisément en présence de l'un de ces cas, la vigne peut arriver à créer des commerçants et des propriétaires très remarquables, ne s'embarrassant pas d'une difficulté aussi considérable même que le phylloxéra. Nous avons déjà esquissé le caractère de ces commerçants, surtout au point de vue de leur culture générale et de leur habileté professionnelle. Il nous faut insister un peu, maintenant, sur un des traits particuliers de leur caractère, très important au point de vue qui nous occupe. Dans le Bordelais, la scission ne s'était pas opérée aussi nette qu'en Saintonge entre les producteurs et les trafiquants, la transformation du vin en eau-de-vie n'existant pas. Aussi beaucoup de commerçants étaient-ils propriétaires de vignobles. Sans doute le vin qu'ils récoltaient ne suffisait pas à alimenter leur négoce, mais par lui ils connaissaient la

(1) Voir Alibert, *En Médoc*.

vigne, et devaient être naturellement portés, en cas de crise, à lui donner tous leurs soins. Or ces commerçants avaient en général de grosses fortunes; — le type du commerçant bordelais possédant un château entouré de vignobles n'est pas rare; — ils étaient donc capables de dépenser beaucoup pour ne pas laisser improductifs des vignobles dont les produits peuvent être considérables.

Mais un fait plus important, c'est que la vigne, dans le Bordelais, comme dans le Midi du reste, et pour des causes encore mal connues, tend à créer la grande propriété. Ici du moins, sinon par l'étendue, du moins par *l'importance de l'exportation*, et sa *complication*, elle constitue de *très grandes propriétés*. Les soins méticuleux et nombreux que les vignes nécessitent, les précautions infinies que l'on prend tant pour les vendanges que pour la vinification et que ne soupçonnent même pas les vignerons des autres pays, y sont bien pour quelque chose. De petits paysans n'en seraient pas capables. Les chiffres suivants le prouveront mieux que tout. « Les vendanges et la vinification sont l'objet de soins qui *concourent, presque autant que la nature du sol*, à la qualité du vin, ce qui fait que, dans la même commune du Médoc par exemple, le vin d'un premier cru classé atteindra 5.000 francs (grand propriétaire), celui d'un bourgeois 1.200 francs le tonneau (moyen propriétaire), alors que celui d'un paysan vaudra 600 francs (petit propriétaire) (1). » Le voisinage d'une grande ville, l'agrément de ces vignobles entourant de beaux châteaux (dans la plupart des crus classés, en effet, le mot château précède le nom du vin), la richesse et l'estime des produits expliquent en partie pourquoi de grands propriétaires fonciers, de riches commerçants bordelais, de puissants banquiers de Paris même, ne dédaignent pas de venir vendanger en Gironde.

Il suffit d'ouvrir *Annuaire des Vins de Bordeaux* que nous citions tout à l'heure, pour se rendre compte de l'importance et surtout du nombre considérable de ces crus classés. On sent très vite qu'ils ne sont pas de rares exceptions, mais qu'ils donnent le ton.

(1) E. Ferret, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite.*

Bon nombre sont dirigés par d'habiles régisseurs. Voilà ce qu'on trouverait bien difficilement en Saintonge. Quelques chiffres sur le fameux cru de *Château-Yquem* feront connaître l'importance que peuvent atteindre certaines exploitations. Ce vignoble comprend environ cent hectares seulement, et les frais généraux s'élèvent, bon an mal an, à 150.000 francs, compensés amplement par la richesse du produit, combien aléatoire cependant!

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1887..... | 250 | tonneaux | à 2.500 fr. | soit 625.000 | francs. |
| 1890..... | 9 | — | à 4.000 fr. | — 36.000 | — |
| 1899..... | 160 | — | à 3.000 fr. | — 480.000 | — |

Quand les différences peuvent être aussi considérables, on comprend qu'un propriétaire ne recule devant aucuns frais ni aucune précaution pour assurer la bonne venue de la récolte. On ne sait pas, à ce point de vue, où s'arrêtera l'imagination méridionale. Nous avons vu au printemps, dans certains vignobles, chaque cep recouvert d'une planche pour le préserver de la gelée; dans les chais sérieux, les vendanges se font en plusieurs fois pour permettre de choisir le raisin d'après sa maturité. Comme instruments de vinification, on est arrivé à des perfectionnements étonnants.

Ces viticulteurs ont trouvé mieux encore : ils ont imaginé des nuages artificiels contre les gelées; ils ont employé le canon et la poudre à un usage pacifique, dont on ne les aurait pas jugés susceptibles; à guerroyer contre les nuages de grêle. Les expériences ont été curieuses et concluantes. Un nuage douteux apparaît-il à l'horizon? vite on pointe sur lui une batterie et il ne tarde pas à se résoudre en pluie abondante. Des veilleurs de jour et de nuit sont chargés d'observer le ciel aux époques où la grêle est particulièrement dangereuse. Enfin, contre la cochylis ou plutôt son papillon, ils ont trouvé les fameux *falots bordelais*, à la lueur desquels, comme un simple papillon ordinaire, il vient brûler ses ailes. On pense que les maladies cryptogamiques ordinaires de la vigne n'embarrassent point nos gens; mildew et black-roth sont combattus avec plein succès. Nous ne pouvons insister davantage sur ces procédés, ni faire, malgré l'intérêt qu'elle pourrait présenter, la monographie d'un de ces éta-

blissements. Le peu que nous en montrons permet cependant de se rendre compte du personnel nombreux et intelligent que ces exploitations nécessitent, des qualités de direction qu'elles exigent de leurs propriétaires ou de leur gérants, quand le propriétaire, ce qui arrive fréquemment, se décharge de ce soin sur eux. Tout cela différencie bien nettement le vigneron bordelais du vigneron ordinaire ; et cependant, ici, il n'y a pas, comme en Saintonge, *transformation* d'une matière en une autre plus précieuse amenant par cette fabrication un petit élément de complication du type.

Comment alors l'expliquer? Par la richesse du produit. Sans doute, toutes choses égales, une bouteille d'eau-de-vie de Cognac peut avoir une valeur sensiblement supérieure à une bouteille de vin de Bordeaux. Mais, ce qu'il faut voir, c'est la quantité de terrain nécessaire pour produire cette même bouteille. Il est évident que cette quantité sera bien plus grande en Saintonge qu'en Bordelais, toutes réserves faites d'ailleurs sur le mode de culture des vignes, puisqu'il faut de sept à huit bouteilles de vin pour en faire une d'eau-de-vie. Cela seul permet d'expliquer que les propriétaires bordelais puissent se livrer à ces dépenses considérables qui seraient ruineuses pour un Saintongeais. En effet, pour un produit d'une même valeur, il devrait faire des frais sept ou huit fois plus élevés, d'autant mieux encore qu'en Saintonge, pays de très petite propriété, les frais généraux sont toujours sensiblement supérieurs à ce qu'ils peuvent être dans ces grandes exploitations : c'est un fait bien connu.

On comprendra facilement aussi que ces grands propriétaires, aidés des commerçants, aient eu vite fait, en unissant leurs efforts, de reconquérir sur leur ennemi les terrains qu'il venait de dévaster. Aujourd'hui même la surface plantée en vignes est, de l'avis de gens compétents, supérieure à ce qu'elle était autrefois. Les terrains n'ont peut-être pas reconquis le prix exagéré qu'ils avaient, dans certaines parties du Médoc (ils ont valu jusqu'à *24.000 francs l'hectare*), mais la crise est tout au moins définitivement conjurée.

En Saintonge malheureusement, nous le savons, la vigne ne développait pas ce type de grands propriétaires. Il y en avait bien quelques-uns, mais ils étaient disséminés sur la surface du terri-

toire, et moins puissants certainement que leurs voisins. Enfin il n'étaient pas aidés directement par les commerçants; aussi la lutte fut-elle plus longue, douteuse même un moment. Finalement toutefois le phylloxéra fut repoussé, mais il laissait bien des ruines derrière lui, bien des blessés qui ne se sont pas relevés. Il a amené un bouleversement dans les fortunes et les situations, qu'il sera curieux de dépeindre au moment voulu. Nous allons, pour le moment, décrire les procédés qui ont assuré la victoire, montrer en un mot comment, en l'an 1900, on s'y prend pour créer un vignoble et comment ces procédés diffèrent de ceux d'autrefois.

La première chose qui frappe, quand on étudie cette question de la reconstitution, c'est l'inégalité des résultats obtenus. Tandis que, dans certaines régions, les efforts combinés des propriétaires ruraux et des propriétaires urbains sont arrivés à de si beaux résultats, qu'on peut considérer la difficulté comme résolue : dans d'autres, au contraire, les campagnes présentent le même caractère désolé des premières années qui suivirent le phylloxéra.

C'est que, pour toute une partie de la Saintonge, à la question de capitaux se joignait une difficulté particulière résultant de la nature du sol. Son extraordinaire richesse en calcaire, puisqu'elle peut aller jusqu'à 80 %, fit naître la fameuse question de l'adaptation des vignes américaines au terrain calcaire; question passionnante qui fit couler des flots d'encre dans les revues spéciales, et fut longtemps, pour la viticulture, ce que la quadrature du cercle était pour les mathématiques. Or cette région que nous avons appelée région des Petits Coteaux, était précisément celle qui donnait autrefois les produits les plus estimés. La solution était donc décisive pour la prospérité du pays. Malheureusement, la formation sociale des habitants la rendait plus difficile encore. Là, en effet, la culture de la vigne avait amené un morcellement extraordinaire du sol. Là vivait ce petit paysan que nous avons montré sans résistance contre le phylloxéra, incapable de se retourner, de se sortir facilement d'affaire. A une difficulté géologique plus grande venait se join-

dre une incapacité sociale plus considérable. C'était vraiment jouer deux fois de malheur.

Jusqu'à ces dernières années, du reste, on douta de la possibilité de planter ces terrains. Sans avoir fait de viticulture, tout le monde sait que le principe de la reconstitution est basé sur l'immunité des cépages américains. En général, sauf dans certaines contrées où les hybrides de vignes françaises et américaines donnent de bons résultats, on plante une vigne américaine sur laquelle on a greffé une vigne française. On a ainsi un plant résistant à la maladie et produisant des raisins ayant sensiblement le même goût que ceux des anciens cépages français. On renonce de plus en plus aux plants américains directs, dont les fruits ont une saveur toute particulière et dont le produit n'aurait plus le bouquet des anciens vins français.

Eh bien ! les espèces américaines alors connues et qui donnaient les meilleurs résultats, soit dans le Midi, soit dans le Bordelais, soit même dans la région des Petits Plateaux, étaient atteints ici de la chlorose. Dès la deuxième pousse, les feuilles pâlissent, se décolorent, tombent, et la plante meurt lentement. Il faut attribuer, parait-il, cette maladie à un excès dans le sol de carbonate de chaux.

Les échecs retentissants qui accueillirent les tentatives sérieuses que l'on fit entre 1880 et 1885 n'étaient pas de nature à beaucoup encourager nos Saintongeais déjà bien affaiblis et n'ayant pas surtout la possibilité pécuniaire de se livrer à des études infructueuses. Il fallait faire des essais personnels, particuliers. Il ne suffirait plus de se mettre, comme on l'avait fait jusqu'alors, à la remorque du Bordelais. Or, l'on conçoit que, dans une région éprouvée comme celle-ci, les viticulteurs capables de ces efforts ne devaient pas se compter par centaines.

Il y en eut cependant. Dès les années 1880 et 1883, M. A. Verneuil, — un nom célèbre dans les annales de la viticulture saintongeaise, et à qui celle-ci doit énormément, — avait fait des expériences décisives, et proclamé l'échec dans les terrains calcaires des plants américains connus. Ce ne fut pourtant qu'en 1886, et sur sa proposition, que le Conseil central d'études et

de vigilance de la Charente-Inférieure, réuni sous la présidence de M. le docteur Menudier, émit le vœu d'envoyer une mission en Amérique rechercher si, parmi les espèces américaines, il ne s'en trouverait pas une susceptible de s'acclimater dans les terrains calcaires de la Saintonge. L'État, le département et quelques sociétés d'agriculture se cotisèrent pour faire face aux frais de l'expédition, qui fut confiée à M. Viala, professeur de viticulture à l'École de Montpellier. Il partit en 1887, et, après avoir parcouru infructueusement une partie de l'Amérique, il finit par découvrir au fond du Texas, dans des terrains calcaires, « bien plus infertiles que les plus mauvais sols des Charentes (1) », des vignes très vertes cependant appartenant à la variété du Berlandieri. Il en recueillit précieusement quelques pieds, ainsi que de quelques autres espèces trouvées dans des terrains analogues, et qui théoriquement lui semblaient de nature à résoudre le problème. Il fallait maintenant faire la contre-partie, les soumettre à *une expérience pratique*, voir comment ils se comporteraient en Saintonge, quels seraient aussi, parmi eux, ceux qui donneraient les meilleurs résultats. La science avait fait tout ce qu'elle pouvait faire ; aux agriculteurs de se prononcer.

Quelques grands propriétaires se mirent méthodiquement à l'œuvre. Possesseurs de grosses fortunes, doués de capacités particulières, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue cultural, il commencèrent leurs expériences en notant minutieusement les conditions dans lesquelles ils les tentaient. La nature du sol fut soigneusement analysée, plusieurs fois même pour un même morceau de terre, car souvent les différences considérables de calcaire que l'on y trouve expliquent, pour une même plantation, la différence des résultats. Chaque variété de vigne eut son registre, chaque cep sa fiche, où furent marquées la façon dont ils se comportaient, et leur résistance aux diverses maladies. Dans des revues spéciales, chacun rendit compte de ses tentatives en ayant soin de le faire d'une façon pratique, en se défendant des généralisations hâtives, en disant que dans tel ter-

(1) Viala, *Une Mission viticole en Amérique.*

rasse tel plant avait donné tels résultats, mais se gardant bien d'en proclamer la supériorité absolue. Ils eurent bien des échecs, bien des désillusions. Mais aujourd'hui, quand on a visité les champs d'expériences, et les vignobles constitués d'après eux de M. D. Bethmont à la Grève, de M. Verneuil à Cozes, de M. Dufaure à Vizelles, de M. de Dampierre à la Grolière, de M. Joumière à Hiersac, de M. Pelletant à Juillac, de M. Cousin au Vivier, de M. le docteur Larquier à Archiac, de M. Couderc à Tout-Blanc, de M. Brisson aux environs de Cognac, etc., on est heureux de reconnaître que le problème de l'adaptation des vignes américaines en terrain calcaire est définitivement résolu. Si l'on veut se rendre compte, de plus près, du soin et de la patience de ces propriétaires, ou mieux de la science avec laquelle ils se sont acquittés de ce que certains considéraient comme un devoir social, il faut feuilleter les revues spéciales, notamment la *Revue de viticulture,* dans lesquelles ils ont consigné les résultats de leurs travaux. Il faut lire aussi le rapport présenté à la Société d'Agriculture par M. Prosper Gervais sur cette fameuse question. Il est allé, dit-il dans sa préface « chercher dans les faits qui sont nos maîtres à tous, les leçons de choses où réside la vérité ». Et, cette leçon de choses, il nous la donne sous la forme de petites monographies des exploitations du Centre, du Midi et de l'Ouest, dont les propriétaires se sont attachés à chercher la solution de cette grave difficulté. Nous n'avons pas à entrer dans l'étude des questions de technique culturale qu'il aborde. Il nous suffit de savoir que ce Berlandieri apporté du fond du Texas était le porte-greffe tant désiré des Saintongeais. Il nous suffit d'avoir montré que des gens s'étaient trouvés capables d'avoir tenté l'expérience, de savoir qu'ils ont réussi, et aussi de savoir quelles étaient ces gens. Mais nous devons dire combien de sympathie et de réelle admiration ces lectures inspirent à l'égard de ces personnes qui, sans grand espoir de réussite, au début, ni surtout de réussite pécuniaire, ne s'en sont pas moins courageusement mis à l'œuvre. On y puise une certaine confiance dans l'avenir de ce type saintongeais qu'on est tenté de prime abord de juger un peu trop sévèrement peut-être. Certainement nous n'avons jamais eu, dans

le courant de cette étude, à lui reprocher de manquer d'intelligence. Le paysan y est en général plus affiné, plus ouvert aux nouveautés que dans la plupart des provinces : la création des laiteries coopératives, leur développement inespéré, et aussi celui d'une foule d'autres associations, le prouve surabondamment.

Mais est-il possible de ne pas lui reconnaître un amour *immodéré de ses aises, une réelle mollesse* qui l'éloigne du travail intense, de la culture par exemple? Évidemment non. L'échec agricole que nous avons signalé dans un de nos précédents articles était trop caractérisé pour nous le permettre. Mais il nous est agréable de voir que, sous la pression de besoins particuliers, cela n'empêche pas le type d'être capable, du moins en la personne de ses représentants les plus élevés, de faire un certain effort et surtout de le faire très intelligemment. Nous montrerons que, somme toute, et malgré des difficultés considérables, le Saintongeais n'a pas mis trop longtemps à reconstituer ses vignobles. On le jugera mieux, quand le phylloxéra, poursuivant ses ravages, aura atteint les vignobles jusqu'ici épargnés.

Malheureusement, dans la région qui nous occupe, l'exemple des grands propriétaires n'a pas été beaucoup suivi. On considère encore leur réussite comme peu pratique, et n'étant pas surtout à la portée de tout le monde. Aussi la reconstitution ne s'y présente-t-elle guère que sous la forme de quelques beaux vignobles faisant le plus grand honneur à leurs propriétaires, mais témoignant trop vivement, par contraste avec la pauvreté d'alentour, du peu de capacité des populations environnantes. « Au milieu des terres en friches abandonnées depuis que le phylloxéra y a détruit les vignobles si renommées jadis, Tout Blanc (c'est le nom d'une de ces propriétés) apparaît comme une véritable oasis au milieu d'un désert désolé. C'est si beau dans son ensemble, que nous nous demandons tous si la reconstitution en terres de Champagne (terrains calcaires) était vraiment aussi difficile qu'on s'est plu à le dire (1) ».

Comme on le voit, il n'est pas possible de mieux saisir sur le

(1) Degrolly, *Excursions dans les champs d'expériences des Charentes et du Midi.*

vif le rôle de ces grands propriétaires. On sent bien que c'est à eux, et à eux seuls, en Saintonge comme dans le Bordelais, que l'on doit le retour des vignes. Nous avons cité les noms de quelques-uns, il y a un instant. La liste n'en était pas longue, mais, malheureusement, il y a deux ou trois ans, pour qu'elle fût complète, point n'aurait été besoin d'y ajouter beaucoup de personnes. Actuellement le mouvement gagne de proche en proche, et les moyens propriétaires commencent à s'y mettre. Ils comprennent la vérité de ce qu'écrivait dernièrement l'éminent viticulteur charentais, M. Verneuil, dans la *Revue de Viticulture* : « Ceux qui attendront encore cinq ou dix ans pour planter des vignes feront probablement des vignes plus belles que les nôtres, plus régulières : ils pourront écarter, en se basant sur notre expérience, certains porte-greffes que nous aurons employés ; mais, en raison de la baisse certaine du prix des vins, leur réussite, c'est-à-dire leur bénéfice, sera, je le crains, moindre que celui que l'on peut obtenir en plantant dès aujourd'hui les meilleurs franco-américains. » Quand le petit paysan qui domine ici aura-t-il les ressources suffisantes pour reconstituer ses lopins de terre ; quand les porte-greffes seront-ils devenus assez bon marché pour qu'il puisse s'en procurer facilement ? C'est ce qu'il est difficile d'indiquer. Il faut avant cela que les moyens propriétaires lui aient indiqué la voie : nous pouvons dire que, de leur côté, de sérieux efforts sont en train de se faire.

Nous examinerons, dans notre prochain article, l'état de la reconstitution dans la région des Petits Plateaux. A ce propos, nous embrasserons dans leur ensemble la série des opérations qui précèdent la plantation, et des soins qu'exige la vigne nouvelle. Nous verrons aussi la transformation qui s'est opérée dans le mode de fabrication de l'eau-de-vie, et l'importance qu'a pour la Saintonge la fameuse question des *Bouilleurs de cru*.

(*A suivre.*) Maurice Bures.

# LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

## III

### LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ (1)

Pareil à ces sapins tortus qui, pour se conquérir une place au soleil, viennent fixer leurs racines à la première motte de terre incrustée au rocher, le Valaisan a exploré les dernières solitudes de ses montagnes pour s'assurer la possession du plus maigre lambeau de terre arable qu'elle pouvaient receler. Afin d'y porter la semence adaptée à l'exposition du sol, à sa richesse, à son degré de perméabilité, il a déployé et déploie encore volontiers des efforts et des soins tout à fait disproportionnés à la rémunération qu'il en peut attendre. Ici, le temps, qui pour des races plus pratiques est de l'argent, n'entre pour ainsi dire jamais en compte. Certains paysans donneraient jusqu'à quinze journées à un lopin tout juste capable de leur fournir annuellement un décalitre de seigle. Le principal problème consiste à ne pas vider le grenier avant qu'aient jauni les jeunes épis du champ, car « les années sont longues », se plaît-on à répéter — comme pour proclamer que l'on a bien assez de temps pour dévorer ses provisions. Les chaudes journées de la moisson sont les seules dont ces montagnards soient avares. Quant à l'argent, ils le tiennent pour un illustre étranger, encore vaguement connu.

Ce morceau de terre une fois acquis, à coups de pioche ou à coups de *sous* patiemment mis ensemble, l'homme lui demeure si fidèle qu'en cas de gêne vous le verriez se ruiner en emprunts

(1) Voir les livraisons de septembre et de novembre 1900.

onéreux plutôt que de s'en dessaisir. Car, dans ces sociétés frustes, mal dressées à la pratique des spéculations, le simple fait d'aliéner la moindre parcelle de terre est tenu pour le signal d'un grave embarras, d'une diminution de crédit ou d'une prochaine déchéance, tout comme la plus modeste des acquisitions semble ouvrir une ère de prospérité.

Nous avons vu que, même dans les extrêmes replis des plus hautes vallées secondaires, chaque ménage s'est assuré la propriété de quelque parcelle située dans les régions les plus favorisées du bas-pays et qu'ainsi le Valaisan cultive toutes les altitudes. Ce besoin de disperser ses cultures et d'en compter sur tous les points de la région amène, par la voie des partages, le morcellement indéfini des parcelles. Plus s'effacera d'autre part la tradition patriarcale, jadis maintenue par le retour périodique des bien des collatéraux aux représentants de la souche familiale, plus se généralisera le penchant au mariage et plus ces subdivisions iront encore se multipliant. Les contrées fidèles aux travaux de simple récolte n'ont même pas toutes réussi à esquiver le danger progressif du morcellement. La vallée de Conches que nous classions, pour le travail, auprès du val d'Illiez, s'en distingue sitôt qu'il s'agit de la répartition du sol. Cette dernière vallée est ainsi l'unique point où le sol patrimonial ait su garder jusqu'à ce jour son unité et où les terres d'un même particulier, restées attenantes à l'habitation, composent un régime domanial. Quoique le droit d'aînesse soit inconnu dans la Suisse romande, dès la mort du chef de famille, son domaine est intégralement transmis à un seul d'entre ses héritiers, quitte à lui de désintéresser les autres afin qu'ils soient en mesure de se mettre aussitôt en quête d'un nouveau placement.

Cette frappante différence entre les mœurs des deux rares régions restées fidèles à la simple récolte doit avoir ses causes et elles ne sauraient nous être indifférentes. En effet, malgré leurs traits communs, et malgré la similitude de nombreux faits économiques, ces deux vallées diffèrent du tout au tout dans leur position commerciale.

La contrée de Conches s'enfonce vers les glaciers du Gothard,

entre des barrières élevées, qui présentent un obstacle à tout échange de quelque importance et qui, d'ailleurs, la mettraient tout au plus en relations avec d'autres montagnards, aussi privés de débouchés qu'elle-même.

Sous ce climat déjà plus âpre, appelé à vivre sans diversification d'intérêts, réduit à l'unique agrément du voisinage durant la froide saison, l'homme préfère se serrer contre ses semblables, se grouper autour du clocher local, fondre le petit groupe familial dans le groupe villageois pour être aidé et soutenu. N'ayant point à se soucier de la surveillance d'autrui, on se comprend, on se confie ses difficultés et ses joies, on se soutient à qui mieux mieux surtout contre le fléau, si valaisan, du papier timbré. Il est en effet à noter que, depuis huit ans, date d'application de la loi fédérale sur les poursuites pour dettes, chaque district de la Suisse, — le *district*, subdivision du canton suisse, correspond par son rôle et son étendue au *canton français* — a été pourvu d'un officier délégué aux poursuites. Or, au bout de quelques années, l'office des poursuites de Conches a dû être supprimé; le titulaire n'ayant rien à faire, son bureau a été rattaché à celui du district voisin de Brigue.

Une fois les habitations ainsi agglomérées, l'unité du domaine de chaque particulier perd sa principale raison d'être et se dissout avec rapidité. Aussi les prairies qu'entourent les villages du bassin de Conches se trouvent-elles de beaucoup plus morcelées que celles du val d'Illiez (1).

C'est que les conditions du voisinage extérieur font au paysan du val d'Illiez une situation exceptionnellement favorisée. Rapproché du Léman et de la Savoie, avec laquelle il communique en outre par deux cols de médiocre élévation, il a dès longtemps réussi à tirer un surcroît d'aisance de la pratique des échanges et de l'exportation directe. Par contre-coup, cette même prospérité qui lui rendait possible le maintien du domaine le pous-

(1) En Champagne pouilleuse, le sol en dehors du village étant débarrassé de toute habitation, rien n'entrave les partages; on peut diviser les terres aussi facilement qu'un sac d'écus. Aussi a-t-on pris le parti de réunir en village toutes les habitations et tous les bâtiments de manière à laisser sans construction tout le reste du territoire. — *Science sociale*, V, 1888.

sait d'autre part au relâchement de la propriété communautaire; la fréquentation des marchés a fait de ce type ce qu'elle a fait de l'Auvergnat par rapport aux montagnards des Pyrénées et des Alpes de France : elle l'a dégagé de la communauté, mais sans toutefois l'éloigner encore de l'art pastoral. Car les habitudes de trafic et de commerce, en développant la vigilance et la discrétion, isolent de plus en plus les activités individuelles.

### I. — BIENS DE BOURGEOISIE.

Cette région exceptionnelle ainsi mise à part, considérons la propriété dans le reste du pays. Pour la répartition et l'usage des biens communs de haute montagne, nous continuerons de prendre pour type la vallée de Bagnes, où les principales formes à observer se trouvent rapprochées dans une même commune, propriétaire de vingt montagnes.

Sur le nombre, deux seulement sont exploitées au bénéfice de la municipalité, qui, tous les six ans, les afferme par voie d'enchère. L'adjudicataire en sous-loue ensuite les droits de pacage par lots de six vaches laitières; il engage les bergers et pourvoit à leur entretien durant la saison estivale. C'est la forme simple, et il est véritablement surprenant qu'une commune qui, depuis des siècles, continue d'appliquer ce régime rationnel d'administration à deux de ses alpages, consente encore à se passer de toute ressource en numéraire plutôt que de l'étendre aux dix-huit autres.

Dans ces dernières, le régime, tout différent, est le résultat de répartitions très anciennes consenties par la commune bourgeoise ou seigneuriale entre ses ressortissants; malgré l'inégalité de ces alpages, différents d'étendue, de rapport et d'agrément, le peuple a obstinément maintenu ces répartitions, comme il maintient volontiers tant d'abus qu'a consacrés l'usage (1). Ce qui

1 « La puissance du commun est la moins fructueuse de toutes, chacun sait cela. Appliquée aux pâturages, sans contrôle ni réglementation quelconque, elle engendre fatalement leur ruine. Chacun craint de ne pas profiter du communal autant que

pourrait plutôt nous étonner de sa part, c'est son adhésion aux répartitions primitives. Car tel de ces pâturages est d'une altitude excessive, tel fertile ou riant, tel autre ingrat et bordé d'abîmes. Par bonheur, il régnait une certaine diversité d'arrangements : les différends étant réglés par le sort, le plus riche pouvait toujours permuter avec le plus pauvre. Ces échanges de lots, qui pouvaient gêner les uns, arrivaient parfois à servir les autres, pourvu que la montagne compensât par la faiblesse de sa population animale ce qui lui manquait en agrément ou en fertilité. Et, aussi, pourquoi ne l'avouerait-on pas? Les groupements des bêtes arrivent à influencer, à régler très souvent ceux des hommes. Se faire entendre, être écouté dans un groupe de consorts de montagne, n'est-ce point le premier pas vers les délibérations d'un conseil communal? On devine dès lors ce que doit faire tout paysan un peu ambitieux. Pour s'affranchir d'un milieu rebelle à ses propositions, il n'hésitera pas à permuter jusqu'à ce qu'il en rencontre un nouveau, plus disposé à se laisser guider par son influence.

C'est pourquoi la répartition primitive (1) a eu tout loisir de devenir méconnaissable, et de s'embrouiller à l'infini par des sous-partages, des échanges, des cessions, des rétrocessions de droits. Car nos Valaisans, en bons « issus de communautaires », se partagent toute chose, voire les immeubles et les droits d'alpage, en autant de lots qu'il y a d'héritiers dans la succession (2). Un tel émiettement est arrivé, en peu de temps, à faire qu'un seul particulier compte des fractions de droits de vache sur une dizaine, une quinzaine de montagnes. Et, comme il possède, par

son voisin. De là naît l'abus... *Mais nos montagnards se montrent foncièrement attachés aux communaux; pour eux, le communal maintient entre tous des liens égalitaires et fraternels; il rend l'extrême misère impossible en dispensant de travailler pour autrui; il procure une précieuse indépendance; c'est encore lui qui a permis de développer dans nos Alpes une instruction moyenne supérieure à celle que l'on a constatée chez les populations privées de propriétés communes depuis longtemps* ». Briot. Les *Alpes françaises*, p. 140-141.

(1) Elle repose en effet sur des conventions routinières entretenues depuis de longs siècles. Le catalogue des Archives de Bagnes constate que le *statu quo* actuel était déjà en pleine vigueur l'an 1625.

(2) Ch. L. de Bons. *Topographie du canton du Valais.*

exemple, un quart de vache à la Chaux, une moitié de vache au Scex-Blanc et une vache entière à Cervay, c'est au prix d'une foule de transactions constantes qu'il parvient à combiner les affaires pour réunir ses trois ou quatre vaches dans le même troupeau. Depuis de nombreuses années, les bourgeois fixés hors de la commune réclament une répartition plus équitable et plus rationnelle de cette propriété de tous; ils sont appuyés dans cette campagne par un certain nombre de sédentaires, car quiconque n'habite pas la commune ou bien n'a point de vache à élever, perd de ce fait tout son bénéfice à l'exploitation de la montagne. Aucune indemnité ne lui est allouée, alors que tel de ses co-bourgeois, assez protégé par le sort pour faire hiverner dix à douze vaches, accapare le privilège de les faire entretenir pendant toute la bonne saison par la commune et s'enrichit ainsi des droits perdus par le pauvre ou l'absent.

Jusqu'ici, vaines ont été toutes les démarches, réclamations, pétitions, protestations. Les autorités communales, sachant trop bien que ce sont les habitants présents qui les nomment, ont persisté à faire la sourde oreille. Quant à l'autorité cantonale, rien ne saurait l'effrayer autant que d'établir un précédent d'intervention dans le domaine communal; car la commune, organisme quasi souverain, est non moins jalouse de son autonomie que de sa routine séculaire (1). Ainsi, il arrive qu'en faisant hiverner plus de cinq vaches, on s'enrichit par l'élevage, tandis qu'en dessous de ce chiffre il est impossible de ne point péricliter, à moins d'avoir d'autres cordes à son arc.

A Orsières, sur la route du Grand Saint-Bernard, à quelques kilomètres à peine de Bagnes, une répartition plus équitable, au moins dans sa forme et son principe, a été établie. Chaque « feu » y dispose d'un droit et demi de vache, estimé à 50 francs. Celui qui n'use pas directement de cette part de pâturage conserve la faculté de la louer, à cette condition toutefois que le locataire soit aussi un bourgeois. A la disparition du chef de famille, son droit est transféré à un seul de ses enfants.

(1) Le Grand Conseil avait voté en 1880 une loi tendant à la réglementation de l'exploitation des alpages. Elle est demeurée inapplicable.

A Liddes, les fonds se subdivisent à peu près comme à Bagnes. Un bourgeois en droit d'*alper* une vache et qui compte quatre enfants leur laisse à chacun *un pied de vache*, en sorte que celui qui entend se servir de la montagne doit, ou s'arranger pour réunir à *son* pied les trois qui lui manquent, ou se résigner à n'alper que du petit bétail, jusqu'à concurrence de son droit.

L'administration générale de chacun de ces alpages est absolument routinière. Le plus aisé ou le plus autoritaire des consorts tient les comptes et s'arroge parfois à vie cette place d'honneur. Dans les assemblées générales ou aux jours de « mesure », on le voit apparaître muni de certain étui et, dès l'entrée en séance, ajuster des lunettes qui ne chevauchent pas une fois sur son nez hors de cette circonstance. Chaque année on désigne un *recteur*, pris parmi les plus anciens consorts auxquels n'a point encore échu pareille corvée. Ce délégué a pour charge d'assurer les vivres aux bergers, le pain de seigle principalement — car, hormis la viande salée et le lard du dimanche, ce pain constitue avec le lait toute la nourriture des pâtres. Le recteur doit également recevoir ceux-ci le jour de la *désalpe* et leur tenir prêts pain, fromage et vin, ce qui n'est point à négliger pour ces gosiers saturés de laitage et privés de tout alcool depuis trois mois. La viande du dimanche et le tabac sont directement assurés par les consorts aux bergers supérieurs, chargés de la traite de leurs propres vaches ; c'est à ceux-ci de faire la petite part aux subalternes.

Le matin du jour de mesure, le teneur de comptes, important et grave, est venu s'installer de très bonne heure devant le chalet, auprès d'une balance à profondes écuelles où seront successivement pesés, au nom de chaque bête laitière, les produits de sa traite du soir et de celle du matin même — cette dernière opérée par le propriétaire ou sous ses yeux. Après le pesage, le propriétaire, muni de sa latte de bois, s'approche de l'homme aux lunettes, lequel se hâte d'y tracer, à la sanguine ou au couteau, les signes conventionnels.

Le partage se fait généralement en septembre, le jour même de la *désalpe*. On commence par peser tous les fromages du gre-

nier, dont on divise le poids par le nombre de bêtes laitières en vue d'obtenir la moyenne, soit le *quot*, qui nous semble correspondre à peu près à ce que, naguère, on appelait dans les Alpes vaudoises un *bérar*. Le *quot* est l'unité qui sert de base au partage.

Si une vache ne fournit pas le *quot*, son maître est abouché avec un autre pour la fraction, et quelquefois, faute d'entente, deux grincheux se partagent net une pièce de fromage. Ce *quot* peut être évalué à dix-huit livres de fromage, plus un sérac.

De même que nous avons pris la plus considérable des hautes vallées alpestres pour type de l'exploitation et de la répartition communautaires des pâturages supérieurs, de même nous choisirons, pour type de l'exploitation et de la répartition des pâturages en plaine, celle qui en possède la plus grande étendue, la commune de Fully. Cette importante subdivision administrative représente en raccourci tous les types de la zone inférieure avec leurs vertus, leurs défauts, leurs travers, et leur mode d'existence, de même que l'autre réunissait tous ceux de la montagne sur ses vingt alpages et dans ses nombreux hameaux.

Il y a quatre-vingt-dix ans, Étienne Schiner, parlant de cette région, écrivait :

« Proche du Rhône, dans la plaine, se trouvent de grands pâturages où les troupeaux peuvent paître tout l'été ; on les appelle « les Iles » ou « les Champagnes ». Ce sont de grandes étendues de broussailles, de vernes et de saules, parmi lesquelles l'herbe croît en abondance et fournit ainsi un excellent pâturage aux animaux qu'on y envoie le matin et que le berger ramène le soir. On entretient aussi, dans la plaine du pays surtout, de grandes bergeries de cochons. »

Visant plus particulièrement la partie de cette vallée élargie sur le tronçon riverain de Sion à Martigny, le même auteur ajoutait : « Il y a une grande étendue de plaine dans le Valais qui serait très fertile si les habitants, possesseurs de ces terrains humides, voulaient se donner la peine de les « saigner », c'est-à-dire donner un écoulement aux eaux, ce dont ils viendraient facilement à bout. »

Depuis l'endiguement du Rhône, commencé à l'aide des subsides de la Confédération après le pacte centralisateur de 1848, la physionomie de cette plaine a rapidement changé : une partie considérable de ces terrains humides ont été « saignés », selon la pittoresque expression de l'auteur cité ; toutefois, les résultats acquis ne font que mieux mesurer l'importance de ce qui reste à faire tant pour la conservation de ces terrains conquis sur les méandres du fleuve, que pour la poursuite efficace de leur desséchement. Cependant, la description que nous fournit M. Lenthéric, auteur d'une récente et importante monographie du Rhône, nous montre bien le changement qui s'est opéré en quatre-vingts ans dans la culture de ces régions :

« L'opiniâtre labeur des habitants du Valais, dit cet auteur, en confondant quelque peu l'homme des coteaux et celui de la plaine, a créé de distance en distance, dans cette gorge étroite et abrupte, de véritables jardins... Sur les flancs rugueux qui bordent le Rhône, tout ce qui n'est pas rocher escarpé et inaccessible a été défriché et couvert de cultures. Dans la partie supérieure, au-dessus de Brigue, l'ancien lit du glacier du Rhône primitif forme une belle pelouse soigneusement entretenue qui va se perdre dans les grands bois de mélèzes ou de sapins. Au-dessous de Brigue, la pente générale du *thalweg* s'adoucit. L'altitude n'est plus que de 600 mètres environ. Le fleuve, toujours torrentiel, coule au niveau des terres riveraines qu'il baigne et inonde même sur d'assez vastes étendues. Dans certaines parties abritées, près de Sion et de Martigny, le climat est aussi tempéré que dans les plaines de la Provence, et on peut y cultiver sans mécompte la vigne, le figuier et même l'amandier.

« Des deux côtés du fleuve s'étendent des bas-fonds marécageux couverts de plantes palustres. Au milieu de ces cloaques que l'on colmate depuis quelques années seulement, et qui seront bientôt transformés en prairies et en terres de première valeur, des chevaux à demi-sauvages et des taureaux roux, presque noirs, paissent en liberté, tantôt groupés en troupeaux sur de petits îlots de sable couverts de joncs et d'oseraies, tantôt à demi noyés dans les marais, ayant de l'eau jusqu'au poitrail

et, sans les hautes montagnes qui limitent de tous côtés l'horizon, on se croirait au milieu d'un steppe de la Camargue provençale (1). »

Ce morceau nous permet d'introduire notre propre exposé de l'évolution du régime de la propriété collective en propriété privée.

Cette Camargue helvétique était, il y a peu d'années, propriété communale et indivise; mais l'endiguement du Rhône ne devait pas tarder à livrer graduellement à la culture les parties colmatées. Il ne restait qu'à savoir par qui et de quelle façon serait travaillé ce terrain communal. Une bonne partie pouvait être maintenue en prairie. D'accord, mais les plus riches, qui avaient des vaches, des chevaux à mettre en liberté dans ces steppes, ne mettaient aucune hâte à modifier un état de choses dont ils avaient longuement bénéficié et que cette restitution de terrains, obtenue à l'aide de subsides fédéraux, allait leur rendre plus favorable encore. Pour peu qu'il eût quelque argent à avancer, le bon Fulliérin multipliait à loisir le nombre de ses petites vaches et se livrait en plus à l'élevage du cheval. Rien n'était aussi aisé, moins onéreux, ni plus conforme à son tempérament. Son sécateur en poche, il descendait le matin à l'écurie, en ouvrait les portes toutes grandes, chassait chevaux et vaches jusqu'au delà des jardins et des vergers qui entourent le village, fermait la porte à claire-voie du chemin et laissait patauger ces animaux en paix, les vaches jusqu'au soir, le cheval jusqu'à ce qu'il en eût besoin pour quelque course.

De retour, il déjeunait, puis, toujours le sécateur en poche et sous prétexte d'aller visiter ses vignes, il arpentait le village et les groupes de mazots. Si, dans la journée, s'offrait quelque besogne secondaire, il en chargeait la femme ou les enfants.

Pendant que les jours, les semaines, les mois s'écoulaient de la sorte pour l'homme aisé, l'enfant de son voisin pauvre trottait pieds nus ou somnolait au soleil faute de la moindre occupation. De ces vastes étendues de biens communs, l'homme sans

(1) Lenthéric. *Le Rhône*, t. I. p. 172.

pécule n'avait que faire, puisque c'était par le moyen des animaux seulement qu'il pouvait tirer profit des pâturages. Pour comble, le vignoble dominant le village était aliéné aux montagnards. La population de la commune la plus riche du pays s'étiolait donc dans le désœuvrement en face de cette plaine fangeuse qui eût pu lui apporter l'aisance et qui ne lui donnait que des fièvres périodiques (1). En principe, chaque « feu » recevait cinq francs pour son droit de pacage sur la montagne que la commune possède au flanc des massifs des Diablerets et sur les « champagnes ». On conçoit l'avantage que pouvait tirer le riche de la plus-value de ce droit.

Enfin, en présence des appels de la classe nécessiteuse, on se décida à faire une répartition des biens arables les plus rapprochés des habitations. Mais on s'en tint au minimum et chaque « feu » reçut un lot de quatre « quartanées », soit de 400 toises. Car il est à remarquer qu'à travers toutes les agitations politiques, traversées par le Valais vers le milieu de ce siècle, les autorités communales et les chefs de file de chaque faction tombaient constamment d'accord pour écarter ou repousser l'idée d'une nouvelle répartition. Et, comme le pauvre ne tardait pas à se voir de nouveau dépossédé, il revenait fatalement à réclamer le complément de cette mesure d'équité. La restitution graduelle des terrains à la culture, opérée à partir de 1868, ne pouvait que rendre ces instances plus pressantes que jamais.

La coterie aisée et les autorités — qui se recrutent dans le sein de celle-ci, jusque chez les populations les plus pauvres — avaient trouvé un argument :

— Comment voulez-vous mettre en valeur de nouveaux terrains ?... vous n'avez même pas d'engrais !

Les pauvres, auxquels il ne manquait que des vaches, des porcs, des moutons et des chevaux pour profiter du libre parcours parmi ces vastes landes, répondaient :

— Qu'on nous donne des prés que nous puissions faucher

(1) En 1644, l'État, prenant en pitié la pauvreté du lieu, affranchit en partie les habitants de Fully de la taille à merci et de la mainmorte.

*Châteaux et Seigneuries.* — Abbé Rameau.

pour avoir du foin, pour faire hiverner nos bêtes afin que nous puissions les envoyer paître l'été dans les « champagnes », pour qu'elles nous donnent du fumier. Alors nous mettrons ces prés en valeur.

Cette résistance devait assurément prendre fin, mais toujours par étapes. Après 1875, deux répartitions successives ont eu lieu dans un certain esprit de logique; le bien communal était attribué à tel chef de ménage, à charge par lui de le faire prospérer pour en disposer à vie. A la disparition de l'usufruitier en titre, la jouissance passait, indivisible, sur la tête d'un même héritier, tandis que les autres étaient nantis ou d'un lot nouveau ou, le cas échéant, d'un lot tombé en disponibilité par abandon ou par émigration. Car cette facilité offerte à tout jeune ménage de se livrer à la conquête agricole n'obtint pas ici les résultats espérés. Peut-on bien s'en étonner, quand on observe que nulle part les mariages ne sont plus précoces? Là où chacun s'est préoccupé d'essaimer dès l'adolescence, il est bien oiseux de recourir à de telles exhortations et surtout de faire appel à l'humeur matrimoniale des adultes. De plus, l'effort à entreprendre pour approprier ce nouveau sol à la culture semblait tellement au-dessus des forces du plus grand nombre, tellement en dehors de la routine commune, que la plupart n'osèrent l'entreprendre sans une impulsion directe. On était à la fois trop dépourvu d'initiative pour se passer d'un patronage et trop peu exercé à la sujétion pour en rechercher un : — Vigneron avant tout!

Quoi qu'il en soit, la commune de Fully, si riche en réalité et si longtemps peuplée de pauvres, se trouverait à la veille de devenir la plus prospère de tout le Valais, s'il n'était presque fatal que, dès son adaptation à la culture, la terre soit aussitôt destinée à l'appropriation individuelle et définitive. Et il est fort à craindre qu'une aussi sage mesure ne puisse être longtemps maintenue. Déjà, l'on voit les riches et les avisés accaparer les meilleurs lots par des trafics, et, peu à peu, le souci du présent étouffant celui de l'avenir, les populations se laissent gagner au principe du partage définitif. En sorte que, si le droit pour le

ressortissant d'aliéner le lot qu'il détient n'est pas encore acquis, il est peu probable qu'il tarde à l'être.

Nous trouvons dans ces faits et dans cette tendance une confirmation nouvelle de cette loi sociale que *la transformation de terres incultes en prairies irriguées ou en champs labourables, les arrache à mesure au régime de la communauté.*

Et, tandis que l'homme de la plaine s'éloigne de ce régime, nous voyons le montagnard s'y maintenir, par cela même que les pâturages en montagne — en haute montagne surtout — ne se prêtent pas à de telles transformations.

Le fait est d'autant plus frappant que ces habitants de la plaine n'ont pas cessé de pâtir d'un fait antérieur : les solides montagnards des vallées secondaires les avaient déjà dépouillés de leurs arides coteaux dont ils ont su faire un vaste vignoble. Restent d'autres terres incultes susceptibles d'être converties en jardins ou en champs de première valeur. En maintenant ce sol sous le régime de la propriété commune, on assurerait contre la misère les générations à venir; le père inapte ou nonchalant aurait du moins la certitude de voir un fils prospérer grâce à l'effort de ses bras. Mais le dé semble jeté, la plaine subira le sort qu'a subi le coteau. Le Fulliérain d'aujourd'hui, déjà plus vigilant et plus actif que ses ancêtres, a beau chercher tardivement à racheter les vignes des coteaux; le meilleur des rachats ne consisterait-il pas à ne rien aliéner?

Au reste, bien que cette commune nous ait paru offrir le type du régime économique dans la plaine du Valais, ce qui s'y pratique a lieu, avec des variantes, dans plus d'une bourgade de moindre importance, car voici ce que m'écrit un habitant de cette région :

« Ici, il faut faire une grande distinction entre les popula-
« tions de la rive droite et de la rive gauche du Rhône. Les
« premières sont plus spécialement viticoles et les secondes agri-
« coles, parce que celles-là vivent sur le côté exposé au midi,
« celles-ci sur le côté exposé au nord et moins printanier par
« conséquent. Cela n'empêche pas les gens de la rive gauche,
« plus économes, plus âpres au travail, de venir s'acheter de

« jolies vignes sur la rive droite, de les y venir cultiver et « même d'y supplanter les gens de l'endroit. »

Et mon correspondant complète ses observations en ces termes : « Pour tout, le *riverain* (1) est plus âpre au travail, plus constant que l'habitant de la plaine. Ce dernier, étant placé dans une contrée où les ressources sont plus nombreuses et plus faciles, tombe plus rapidement dans la mollesse. La mollesse combinée avec un orgueil de supériorité engendre la misère. Dans la gêne, l'homme est bientôt contraint d'hypothéquer ou de vendre sa terre, et c'est généralement un nouveau venu ou un riverain qui l'achète. »

Il importe de retenir ces constatations, dans lesquelles il y aura lieu de venir rechercher les raisons de l'absorption toujours constante des populations de la plaine par celles de la montagne ou d'autres régions étrangères moins favorisées.

## II. — LES BIENS SYNDICAUX.

Les groupements d'intérêt que nous pouvons classer sous cette rubrique se rencontrent plus spécialement dans les communes de quelque étendue où l'administration ne peut ou ne veut pas se charger de la création et de l'entretien de certains services d'ordre collectif tels que fontaines de village, fours banaux et canaux d'irrigation.

Autrefois, les paysans faisaient la lessive, puisaient l'eau et abreuvaient leur bétail à la rivière, aux sources et aux torrents. Puis, comme les sources ne manquaient pas aux pieds de ces hautes montagnes, on se prit, il y a deux ou trois siècles, à creuser des troncs de mélèze pour les capter, et amener l'eau pure jusqu'aux villages. Voici l'historique d'une de ces institutions : A Villette, une femme nommée Riche, propriétaire d'un verger voisin du village et où jaillissait une source, offrit d'en faire don aux habitants, à la condition qu'ils feraient poser un tuyau

(1) D'après le langage local, ce mot est ici appliqué à l'habitant des pentes supérieures.

destiné à alimenter son routoir de chanvre, creusé dans le voisinage. La fontaine établie, les intéressés d'alors, au nombre de dix, eurent à payer une contribution de vingt-quatre francs. Cette finance fut maintenue pour tout nouveau venant, jusqu'en 1870. A cette date, trois nouveaux consorts s'étant présentés, le syndicat de la fontaine leur fit le prix de 24 francs. Sur l'objection présentée par l'un d'entre eux que, depuis la dernière admission, taxée à ce chiffre, les anciens consorts s'étaient réparti les fonds de la collectivité et que, de la sorte, un pareil taux ne pouvait raisonnablement être maintenu, les trois candidats finirent par être admis pour dix-huit francs chacun. Dans la suite, le droit d'admission de nouveaux membres a été graduellement abaissé à un versement fixe qui est aujourd'hui de quatre francs cinquante.

Dès l'origine de ce syndicat, les fils de consorts y étaient admis de droit, sans en excepter ceux qui prenaient femme hors de cette section communale. Par contre, si la fille d'un consort amenait à Villette un époux du dehors, il y était accepté moyennant le dix pour cent de la mise de fonds primitive (2 fr. 40) et à la condition de se faire présenter par sa femme dans l'année même du mariage.

Ces assemblées de consorts de fontaines sont aussi agitées que celles des syndicats d'alpages et, comme elles, constituent une sorte de tremplin par lequel un notable accède au conseil communal sous l'impulsion de la coterie qu'il a eu le soin de s'y créer.

### III. — LES BIENS PARTICULIERS.

Par ce qui a déjà été dit de la distribution générale du sol, de sa nature variée, de sa constitution que modifient chaque jour les torrents, les érosions et les alluvions, on a pu déjà se rendre compte de la façon dont peut s'en effectuer le morcellement. Cette capricieuse alternance de coins de terre opulents ou stériles, arides ou fangeux, riches ou pauvres, froids ou

ensoleillés, caillouteux, vaseux, sablonneux, herbus, boisés ou couverts de ronces, le tout étagé sur de rapides pentes qui se déroulent de la crête des montagnes glacées au fond des gorges et des vallées, tous ces biens, disons-nous, doivent être d'un partage hasardeux que l'effort humain s'épuisera de tout temps à vouloir rendre égal. L'éloignement des centres de consommation et la difficulté des échanges ayant longtemps contraint le fils à compter exclusivement sur l'héritage paternel, l'unité du domaine et le droit d'aînesse n'ont pas trouvé grâce devant cette loi de la nécessité. La configuration du pays, comme nous le verrons lorsque nous aurons à nous occuper de l'expansion de la race, n'a pas permis au Valaisan d'émigrer aussi facilement que d'autres montagnards. Les jeunes gens de haute taille, ou sans famille, ou insoumis, trouvaient à émigrer dans l'art militaire; mais là où ces conditions ne se trouvaient pas réalisées, la plupart des fils restaient au foyer. Dès le mariage de l'un d'entre eux, ils procédaient, non pas à une répartition des biens constituant le patrimoine, mais au morcellement de chaque parcelle et de chaque objet divisible. Un père, par exemple, possédait deux « mayens ». Bien qu'il n'eût que deux enfants, ceux-ci, au lieu d'en prendre un chacun, préféraient se partager tous les deux, travaillaient à la limitation de l'espace intérieur du chalet et se taillaient en lambeaux chaque parcelle de pré.

Chacun tenant à posséder une fraction de ce qu'il y a de meilleur, l'obligation en résultait d'accepter une part du médiocre et du mauvais. Ce procédé routinier tend à disparaître dans les vallées du bas Valais et dans celle de Viège, où pénètre plus aisément le numéraire, régulateur par excellence de tous les droits. Il est encore en pleine floraison dans quelques vallées du Centre. Un vigneron de Vétroz, où les montagnards de Nendaz ont leur colonie viticole, nous dit qu'il n'est pas rare de voir figurer, dans les actes de vente ou de succession passés entre Nendards, des fractions de *mazot* variant *du vingtième au quarantième*. Ces maisonnettes tombent ainsi, je ne dirai pas au rôle de casernes, mais plutôt à celui d'un de ces

fourgons de chemin de fer qui, en temps de guerre, ont leur compte de trente-deux hommes. On est trente-deux à pâtir de cet ordre des choses, mais la routine l'exige, si bien qu'on porte jusque dans cette manie du partage l'instinct atavique de la communauté, du clan, de la tribu.

Sur ce sol étrangement capricieux, l'homme, nécessairement conscient de la valeur des moindres choses, pourra se montrer mesquin dans sa jalousie et sa parcimonie, sans pour cela se départir de l'esprit de communauté. Même, il est permis de rechercher plutôt dans ces tendances mesquines une des raisons de la persistance de cet esprit. Car plus nombreux seront les propriétaires groupés sur un même coin de terre, plus encore l'identité des besoins les rapprochera.

C'est pourquoi, par-dessus tant de naïves petitesses, nous ne cessons de voir planer le prodigieux génie de la collectivité. Il faut surtout l'admirer dans les travaux destinés à l'irrigation, représentés sur les flancs de ces vallées par ces canaux que les naturels du pays connaissent spécialement sous le nom de *bisses* et qui, tantôt par des conduits en planches, tantôt par de longs tunnels, vont porter la fécondité par delà les précipices, les torrents, les avalanches et tous les obstacles que leur oppose une arbitraire nature.

« En Valais, écrit le peintre Albert Franzoni, auteur d'un curieux ouvrage illustré sur l'*Aqueduc ou « bisse » de Savièze* (1), en Valais, où la nature nous offre une si grande variété de richesses et les plus beaux et frappants contrastes, l'on ne saurait s'expliquer l'existence de certains villages sans la présence de ces bisses qui portent la fertilité partout où ils passent...

« Nous ne savons si ces canaux existaient à l'époque romaine, comme on a grand motif de le croire (au moins pour quelques-uns d'entre eux), mais, aucun vestige ne présentant le caractère des constructions de cette époque, il serait difficile de se prononcer là-dessus. Le document le plus ancien serait, suivant Blonitzky,

(1) Genève. Eggimann, éditeur.

le testament de l'évêque Guichard Tavelli, écrit le 11 décembre 1366 en son château de la Soie, en faveur d'Antoine et de Pierre de la Tour. »

Demandons encore à M. Franzoni la permission de citer cette courte description :

« Il faut ici étayer, suspendre le canal, le garantir des avalanches, l'encastrer dans les endroits où le terrain glisse, l'appuyer aux parois de rocher, quand la chose est possible, ou bien lui creuser un passage par des tunnels assez longs. Une partie de l'œuvre achevée est maintes fois détruite; le montagnard la refait, contemplant avec résignation le malheur. Il est impossible de se rendre compte de la hardiesse de ces travaux sans les avoir parcourus. Nous n'aurions sans cela aucune idée des dangers que le constructeur a dû surmonter pour mener à bien son entreprise »

Ces canalisations, plus ou moins pittoresques selon les sites où elles sont établies, ont parfois cinq à six lieues de parcours. Au moyen de ces aqueducs, les Valaisans arrosent non seulement les prés et les jardins, mais presque toutes les vignes — ce qui ne se pratique guère ailleurs.

Nous avons maintenant une idée suffisante de la répartition du sol privé dans toutes les parties du pays; de ces diverses constatations il reste à déduire que le Valais renferme, c'est incontestable, de nombreux et riches éléments de prospérité, mais dont chacun est d'ordinaire représenté dans une proportion si restreinte, à dose si strictement mesurée qu'on peut dire que la nature y a procédé par échantillons. Le sol qui porte chaque production n'est pas uniquement soumis à l'influence de l'altitude; il l'est tout autant à celles qui résultent de la structure du roc, de l'exposition générale ou particulière, sectionnée encore par mille accidents définitifs ou périodiques.

Les productions fruitières arborescentes, qui sont loin d'atteindre l'extension qu'on serait autorisé à espérer, forment dans quelques vallées un apport supplémentaire, et suscitent une sorte de travail qui constitue l'embellissement des autres. Dans les bonnes parties de la vallée principale, elles pourraient consti-

tuer une ressource quasi essentielle. Les fruits du Valais se sont acquis, depuis peu d'années, une réputation prépondérante sur les marchés suisses, et ce succès ne peut manquer d'y assurer le développement de l'arboriculture, bien méconnue encore, parmi ces populations que la routine du morcellement oblige à consacrer plus de temps aux déplacements et aux transports qu'au labeur proprement dit. C'est que, sous ce climat, la culture des arbres fruitiers n'offre pas, comme ailleurs, des facilités qui les rapprochent de la cueillette. Elle exige du travail, et ce travail exige du temps. Or, nous voyons que, si le temps n'est pas toujours compté, il manque parfois, surtout dans la bonne saison, et que ce défaut de temps — phénomène intéressant à noter comme conclusion de cette partie de notre étude, — tient au régime de la propriété.

(*A suivre.*) Louis Courthion.

# LE MOUVEMENT SOCIAL

## I. — INITIATIVES ET PROGRÈS

**Les avocates.** — Les femmes ont si bien plaidé leur cause qu'elles pourront désormais plaider celle d'autrui. Depuis longtemps, comme on le sait, les femmes réclamaient, entre autres droits, celui de pouvoir se faire inscrire au barreau. M^lle^ Jeanne Chauvin, il y a quelques années, s'est rendue célèbre par l'obstination qu'elle mit à forcer les portes de cette profession interdite à son sexe. Ses efforts furent inutiles, mais l'opinion publique avait été saisie de la question, et cette opinion, en très grande partie, avait été favorable au champion de la cause « féministe ».

Ce mouvement aida la question à parvenir au Parlement. Il y a quelques mois, la Chambre votait un projet rendant la profession d'avocat accessible aux femmes. Enfin le Sénat lui-même, à une majorité surprenante, s'est décidé à sanctionner la réforme, et, depuis le 13 novembre, l'abîme qui séparait la jupe de la toge se trouve définitivement comblé.

Faut-il approuver? Faut-il s'indigner? Y a-t-il lieu de s'écrier : « O tempora! o mores! » comme le Cicéron d'autrefois, ou nous résigner à voir les Cicérons d'aujourd'hui subir désormais la rude concurrence des... cicérones? Notons d'abord une chose bien simple : à savoir que nul ne sera tenu de confier ses procès à un avocat du sexe faible. Cette circonstance devrait suffire, selon nous, à rassurer les misogynes. Les femmes inscrites au barreau n'auront pour clients que ceux qui voudront bien l'être. Si les clients ne viennent pas, la loi n'aura été qu'un coup d'épée dans l'eau. Si les clients viennent, et surtout s'ils sont nombreux, cela prouvera que la loi répondait à une utilité sociale. C'est l'expérience qui, en cette matière comme en bien d'autres, doit avoir le dernier mot.

Pour le quart d'heure, l'impression dominante peut se traduire par cette formule : « Ah! tiens! comme c'est drôle! » Ce qui se fait pour la première fois est souvent drôle. La première femme qui exerça la médecine fit une chose très drôle. On commence à s'y habituer maintenant. Du reste, l'introduction des femmes dans la mé-

decine, comme dans le journalisme, comme dans la peinture, la sculpture, la littérature, n'a jamais pris le caractère d'une invasion. Des situations ont été prises par les plus brillants sujets du camp féminin ; mais c'est tout. L'immense majorité des êtres qui manient le bistouri, la plume, le pinceau et l'ébauchoir demeurent des êtres barbus, et tout porte à croire que cette disproportion n'est pas près de prendre fin.

A propos des récentes réformes grammaticales, certains journaux se sont fait l'écho de plaintes curieuses, émanant de féministes prêts à se révolter contre toutes les iniquités, surtout contre celles qui n'en valent pas la peine. Il existe, disait-il, un mot spécial pour désigner *celui* qui peint : c'est un *peintre*. Pourquoi n'en existe-t-il pas un aussi pour désigner *celle* qui peint? Même observation pour le mot *sculpteur*, pour le mot *docteur*, pour le mot *confrère*. Le féminin de tous ces mots n'est pas créé. Le créera-t-on quelque jour?

Eh bien ! chose remarquable, la difficulté en question n'existe pas quand il s'agit du barreau. Le mot d'*avocate* existe, et il existe depuis longtemps. Il existe, parce que la *chose* qui le justifie est vieille comme le monde. Des femmes qui plaident ! mais cela s'est toujours vu ! La nécessité de plaider était d'autant plus pressante pour la femme que sa condition dans la société était plus humble, plus modeste. Ne pouvant faire triompher ses volontés ou ses désirs par la force, elle était bien obligée de recourir à l'éloquence, et l'opinion commune — semble-t-il — est que, sous le rapport de la parole, la plus belle moitié du genre humain n'est vraiment pas trop mal douée.

C'est une belle plaidoirie que le discours d'Andromaque à Hector, pour détourner celui-ci de l'idée d'aller provoquer Achille. C'en est une autre que la prière d'Iphigénie à son père Agamemnon que nous citions dernièrement dans cette Revue. La famille fut souvent un tribunal, surtout dans les sociétés où s'était développée faiblement l'autorité judiciaire. A ce tribunal familial, les plaidoiries des femmes durent jouer un rôle de tout temps.

L'avocate, c'est la mère qui intercède pour un fils coupable auprès d'un père irrité. Voyez la *Malédiction paternelle* de Greuze. L'avocate, c'est la petite sœur qui, pour faire lever la punition infligée à son frère, fait valoir les circonstances atténuantes, et assure qu' « il ne le fera plus ». L'avocate, c'est madame qui démontre à monsieur, par *a* plus *b*, l'urgente nécessité de renouveler ses toilettes ou ses chapeaux, et les superbes économies, les « affaires d'or » que l'on réaliserait, cette fois, si l'on dépensait deux fois plus que la dernière.

Il se pourrait donc que, prédisposée par son rôle dans la famille à la défense des accusés et à la trouvaille ingénieuse des arguments, la femme ne fît pas trop mauvaise figure à la barre. Des inconvénients ont été signalés. On a même fait là-dessus des cartes postales illustrées d'un effet assez comique. On a prévu le cas de l'avocate obligée de demander une suspension d'audience pour servir à son héritier le lunch que celui-ci réclame impérieusement. L'objection est grave; mais, avec elle, le débat s'élargit et la question se déplace. Il ne s'agit plus seulement de la profession d'avocat, mais de toutes les professions, sans exception aucune. Toute femme mariée, et surtout toute mère de famille obligée d'exercer un métier pour gagner sa vie se trouve dans une situation regrettable, qui entraîne des inconvénients plus ou moins sérieux. Le vrai métier de la mère, c'est d'être mère; son travail, c'est d'élever ses enfants, et l'état social idéal, à ce point de vue, serait celui qui permettrait à toutes les femmes mariées de dédaigner l' « atelier » — en prenant ce mot dans son sens le plus large — pour se borner au « foyer ».

Mais les femmes célibataires? C'est leur sort qui devient plus difficile à régler par le temps qui court. Nos lecteurs n'ont pas oublié l'excellent article consacré à ce sujet dans la *Science sociale* par M. Muller (1). Dans l'ensemble des revenus, la proportion de ce qui est « rente » décroît, celle de ce qui est « salaire » augmente sans cesse, bien que M. Millerand nous prédise le déclin du salariat. Il y a toute une classe de la bourgeoisie où les filles non mariées pouvaient jadis se résigner à leur célibat sans que celui-ci vînt se compliquer pour elles de graves soucis pécuniaires. Ces soucis pécuniaires tendent aujourd'hui à se généraliser chez les jeunes filles sans dot, ou à dot insignifiante. On conçoit donc qu'un nombre croissant de jeunes filles cherchent à travailler, à s'ingénier, à forcer, de côté et d'autres, les barrières de diverses professions jusqu'ici réservées aux hommes, mais qui leur étaient réservées plutôt par le consentement tacite des mœurs que par une stipulation précise des lois.

Le langage des faits, qui importe particulièrement en science sociale, est conforme à ces ambitions. Les faits disent que la femme s'élève, que son éducation se perfectionne et se rapproche de jour en jour de l'éducation masculine. Le bonhomme Chrysale a beau être toujours applaudi à la Comédie-Française. On l'écoute de moins en moins dans la vie. Les femmes fortes en droit, fortes en médecine, fortes en sciences et en lettres, aptes à toutes les besognes intellectuelles, voient et verront leurs bataillons s'étendre en même

(1) *Le Féminisme*. Février 1898.

temps que se serrer. C'est inévitable. Et, ceci étant, il est inévitable aussi que la pointe la plus audacieuse de cette armée, sous la poussée de la masse qui vient derrière, occupe enfin quelques-unes des « citadelles » où le drapeau masculin flottait jusqu'à ce jour exclusivement.

**Un millionnaire ouvrier.** — L'information suivante a circulé dernièrement dans les journaux : « M. Herbert Crooker, le troisième fils de « Boos » Croker (le chef suprême du parti démocrate), est parti pour travailler aux chantiers de construction de Nixon, à Elizabeth-Port, comme apprenti dans une boutique de serrurier.

« Il a dix-neuf ans, est d'une taille de six pieds et a prouvé, comme athlète, son endurance. »

Ce jeune homme est pourtant d'une famille opulente. Mais il a compris que la vie, même pour les jeunes gens riches, est faite pour autre chose que pour s'amuser avec « l'argent de papa ».

Plus tard, si ce jeune homme dirige quelque industrie, il sera donc d'une compétence particulière, comme il est naturel lorsqu'on a passé par les étages inférieurs du métier.

## II. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

### Les petites faillites de l'érudition.

M. Ernest Babelon, conservateur des médailles à la Bibliothèque Nationale, critique, dans le *Journal des Savants*, les érudits trop pressés qui, appuyés sur la seule archéologie, veulent reconstituer l'histoire des temps préhistoriques :

« N'est-on pas, d'instinct, porté à se défier de tous ces systèmes relatifs aux origines historiques, dans lesquels se complaît particulièrement l'érudition allemande contemporaine, quand on en constate la multiplicité et les contradictions? Chaque philologue, chaque archéologue, chaque ethnographe a son système dans la question mycénienne : l'un est pour les Phéniciens, l'autre pour les Héthéens, un troisième pour les Phrygiens ou les Cariens, un quatrième pour les Egyptiens ou pour l'autonomie absolue. Remontant plus haut, et toujours plus haut, en jouant avec les centaines de siècles, ce sont des poussées de peuples, des couches ethniques qui s'amoncellent et accourent des quatre coins de l'horizon pour les besoins d'un thème hâtivement combiné. Nous en sommes, à présent, à l'Europe lybienne, en attendant sans doute l'Europe chinoise. Avec quelques

armes, quelques tessons, des gemmes de colliers marquées d'encoches grossières, avec une demi-douzaine d'étymologies et de rapprochements toponymiques, on invente des Attila, on pousse, chasse, refoule, entasse ou fusionne les peuples et les races, et cela se déroule et s'entre-choque comme les flots de l'Océan, dans les 3e, 4e, 5e millénaires avant notre ère, c'est-à-dire dans un temps où personne ne peut prouver qu'il n'en fut pas réellement ainsi (1). »

M. Babelon, parlant des erreurs de date que commettent les archéologues, compare spirituellement certains d'entre eux à des gens qui attribueraient nos cathédrales gothiques aux anciens Gaulois.

### L'enseignement du chinois en France.

La *Revue internationale de l'enseignement* (2), à propos du cours de chinois créé à Lyon par la Chambre de commerce, montre l'utilité qu'aura, pour les Français qui vont en Extrême-Orient, la connaissance de cette langue, comprise jusqu'ici par un très petit nombre d'Européens.

« Donnerai-je encore quelques exemples des services que sera capable de rendre celui qui sera familier avec les idées et le langage des indigènes? Dans les chemins de fer que l'on construit, dont on étudie le tracé, dans les mines que l'on ouvre, comment l'ingénieur dirigera-t-il son personnel indigène, s'il n'est capable de lui parler, si du moins il n'a près de lui un homme de confiance, un Européen qui puisse surveiller, parler, comprendre à sa place? Depuis un an environ, trois jeunes Français connaissant le chinois ont été pris comme interprètes pour la ligne Péking-Han-kheou; on en eût engagé davantage, si un plus grand nombre avaient été prêts; bien d'autres lignes auront besoin, d'ici à quelques années, d'interprètes européens. Rappellerai-je que l'organisation de la poste impériale est réservée à la France le jour où les Douanes maritimes s'en dessaisiraient? Ne demandera-t-on pas ce jour-là un certain nombre d'agents français connaissant la langue? et, quel que soit jusqu'à présent le rôle des Douanes maritimes en Chine, on peut penser que l'administration créée par sir Robert Hart perdra une part de son influence, quand son chef disparaîtra. Dans un ordre d'idées bien différent, ne serait-il pas utile aux missionnaires catholiques qui sont en majorité français, qui sont soutenus par l'œuvre française de la Propagation de la Foi, ne leur serait-il pas utile d'étudier avant de partir et la langue, et les idées religieuses, et la coutume

(1) *Journal des Savants*, octobre 1900, p. 606. *Les gemmes antiques.*
(2) 15 novembre 1900.

avec la loi du pays qu'ils vont évangéliser? Et encore au point de vue de la science pure, ne faut-il pas développer l'étude de la langue chinoise, alors que la civilisation de la Chine nous offre des faits sociaux si curieux et que l'histoire chinoise jette un jour si nouveau sur le passé de l'Asie orientale et centrale, et sur les peuples dont les grandes invasions ont plusieurs fois bouleversé l'Europe? Nous ne sommes plus dans ces jours-là; mais les conséquences économiques de la crise actuelle, les moyens qui devront être employés pour en empêcher le retour, préoccupent toutes les puissances. Il faudra prévoir, il faudra agir : c'est dire, plus que jamais, qu'on aura besoin d'hommes connaissant le pays, les mœurs, la langue, capables comme fonctionnaires, ingénieurs, négociants, de servir de trait d'union entre le monde de civilisation chrétienne et le monde de civilisation chinoise. »

Les Français, à ce point de vue, ont même un avantage spécial :

« Aussi bien le terrain est chez nous mieux préparé qu'en Angleterre pour une fondation de ce genre; l'orgueil britannique tient toujours les indigènes pour des êtres inférieurs, les écarte et dédaigne d'apprendre leur langage, de comprendre leurs mœurs; il méprise tout ce qui n'est pas anglais. Si vous avez affaire à un commerçant anglais. force vous est de parler sa langue, il n'en sait pas d'autre; et de là l'extension dans les grands ports d'Extrême-Orient du *pidgin english*, mélange bâtard d'anglais et de chinois, jargon qui n'est parlé que dans les ports, et dans ceux-ci seulement, par les gens qui sont en rapports avec les Européens, *compradors*, interprètes et *boys*. Mais dans les ports mêmes, un bon nombre de Chinois l'ignorent, dans l'intérieur personne n'en a connaissance; enfin si un contrat, si une pièce quelconque doit être rédigée, jamais elle n'est écrite en *pidgin*. Cette sorte de langue franque est une barrière entre l'Européen et l'indigène; elle est le retranchement le plus fort de ces interprètes et *compradors* qu'il faudrait au moins surveiller. Si les Anglais se contentent du *pidgin english*, nous dont le caractère est moins raide, dont l'oreille est moins rebelle, nous devons tirer avantage de notre souplesse, et comme le petit marchand, l'artisan, l'homme de l'intérieur n'apprendront pas de longtemps, peut-être jamais, une langue européenne, c'est à nous qui voulons trafiquer avec eux, d'apprendre le chinois. »

**La main-d'œuvre pénale aux colonies.**

Nous lisons dans la *Quinzaine coloniale* (1), à propos d'une résolution récemment votée par le Congrès colonial international :

(1) 25 septembre 1900.

« ...Ce qui est mauvais, ce n'est pas la transportation en elle-même c'est la manière dont on l'a appliquée jusqu'ici, c'est l'affectation exclusive, définitive, de certaines colonies à la soi-disant colonisation pénale. Dans ce système, l'administration pénitentiaire, là où elle est établie, a une tendance à se considérer comme un organisme autonome, affranchi de toute obligation envers la colonie, et à consacrer à ses besoins particuliers toutes ses ressources et tous ses moyens d'action. En un mot, elle agit comme si elle était à elle-même sa propre fin, vivant pour elle et pour elle seule, au lieu de faire profiter la colonisation libre des milliers de bras dont elle dispose. Elle manque ainsi à son véritable but, qui est précisément d'ouvrir les voies à la colonisation libre, de préparer le terrain aux colons honnêtes, en même temps qu'elle viole ouvertement les prescriptions de la loi qui veut que les condamnés soient employés à des travaux pénibles.

« Pour la rendre à sa destination première et rentrer dans la vérité légale, il faut supprimer le bagne proprement dit et le remplacer par des pénitenciers volants, des équipes, qui iront de colonie en colonie, partout où la main-d'œuvre manque et où il y a des travaux publics à exécuter : routes, chemins de fer, desséchement de marais, irrigation, fortifications, ports, etc. La transportation, devenue temporaire de permanente qu'elle était, cessera d'être une tare et se transformera en un bienfait pour les colonies, qu'elle contribuera à doter de l'outillage économique dont elles ont besoin. Les dépenses qu'elle impose aux contribuables trouveront une compensation au moins partielle dans les travaux publics qu'elle permettra d'exécuter, et dans l'essor que ces travaux donneront à l'activité commerciale, agricole et industrielle de nos possessions d'outre-mer. Enfin le vœu de la loi sera respecté et son but atteint dans la mesure du possible par la substitution d'un travail sérieux à l'oisiveté démoralisatrice du bagne.

« Telle est la solution à laquelle se sont arrêtés les Anglais depuis qu'ils ont supprimé la transportation en Australie. C'est celle, on le voit, qu'un homme d'affaires qui envisage la question au point de vue pratique, et un professeur de droit qui se préoccupe surtout du côté juridique et légal, se sont trouvés d'accord pour proposer au Congrès international. Celui-ci, à l'unanimité, s'est rangé à leur avis. Il est à désirer que le gouvernement tienne compte d'une opinion si hautement autorisée et se décide à tenter l'expérience de ce système. »

## III. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

Le champ clos Guesde-Jaurès. — Édiles cabaretiers. — Les bureaux de placement. — Encore les décorations. — Comment les fonctions se multiplient. — L'exportation des œuvres d'art italiennes. — La langue italienne à Malte. — Les Belges dans la Guinée française. — Les Chinois à Tahiti. — Le socialisme à Honolulu.

La lutte continue au sein du parti socialiste. Faut-il sacrifier une moitié du programme pour mieux faire accepter l'autre moitié? Faut-il se montrer inflexible sur les principes et préserver le socialisme du danger qu'il court de se transformer en un vulgaire radicalisme? Telle est la question qui se pose depuis l'avènement du présent ministère, et que les chercheurs d'unité sont loin d'avoir résolue. Nous avons dit quel a été le résultat du dernier congrès socialiste, congrès « truqué » par ses organisateurs, et dont les guesdistes ont refusé de reconnaître la validité. Un nouvel épisode de cette guerre intestine a été la conférence contradictoire donnée à Lille, vers la fin de novembre, par M. Guesde et M. Jaurès.

M. Jaurès, défenseur du ministère, a déclaré que la victoire définitive du parti socialiste ne pouvait pas être enlevée d'un seul coup; qu'il fallait se contenter de succès successifs et partiels, manœuvrer, temporiser, chercher des alliances parmi les « bourgeois », et surtout occuper toutes les situations un peu dominantes. « N'hésitons pas, a-t-il dit, à jeter un des nôtres dans la forteresse du gouvernement bourgeois! »

M. Guesde, lui, méprise ces manœuvres et ces ruses, qui ne peuvent qu'affaiblir l'esprit de révolution. Il a protesté avec indignation contre une telle politique. Son principe est la lutte des classes. Elle ne doit pas être intermittente, mais constante; elle ne doit pas viser seulement une partie de la bourgeoisie, mais la bourgeoisie tout entière. Les bourgeois exercent sur les socialistes des séductions démoralisantes. C'est également un spectacle démoralisateur que celui d'un socialiste nanti d'un portefeuille et distribuant des décorations aux gros commerçants. « Un socialiste au pouvoir, a-t-il dit, est un otage du capitalisme. M. Waldeck-Rousseau s'est fait un bouclier de Millerand pour empêcher l'opposition socialiste de tirer sur lui... Ce n'est pas la conquête du pouvoir par un socialiste, c'est la conquête d'un socialiste par le pouvoir. »

Il est difficile de concilier les deux thèses, et, en fait, elles n'ont pas été conciliées. La réunion s'est terminée sans ordre du jour, de sorte que chaque parti a pu s'attribuer la victoire. Mais la majorité de l'assemblée a paru goûter de préférence les théories in-

transigeantes de M. Jules Guesde, dont l'influence est très grande dans toute cette région du Nord.

*
* *

Puisque nous voici dans le Nord, reproduisons, non seulement à titre de curiosité, mais à titre de document social caractéristique, l'information suivante qui a circulé dans les journaux.

Il s'agit d'une liste des débits de boissons tenus à Roubaix par des conseillers municipaux :

Brasserie sociale, tenue par Carrette, maire ;
Brasserie du peuple, tenue par Lepers, adjoint ;
Estaminet Milheo, tenu par Milheo, adjoint ;
Estaminet Boucherie, tenu par Boucherie, adjoint ;
A l'Ancien Chat Noir, tenu par Charpentier, conseiller ;
Au Bon Citoyen, tenu par Chudde, conseiller ;
Estaminet Delestrez, tenu par Delestrez, conseiller ;
Aux Trois-Huit, tenu par Dubulle, conseiller ;
Estaminet Duquesnoy, tenu par Duquesnoy, conseiller ;
Le Moniteur des Métiers, tenu par V. Lefebvre, conseiller.
Estaminet Moret, tenu par Moret, conseiller.
A la Mine d'or, tenu par A. Nys, conseiller.
Au Prolétaire, tenu par D. Prenant, conseiller.
Au Château d'Anvers, tenu par H. Petit, conseiller.
A l'Union sociale, tenu par V. Poulain, conseiller.
A la Femme sociale, tenu par P. Rose, conseiller.
Au Robinet, tenu par J. Lelosse, conseiller.
Estaminet de Thérin, conseiller.
Estaminet de Vandenputte, conseiller.
Estaminet de Vanmullen, conseiller.
Estaminet de Wichard, conseiller.
A l'Union ouvrière, tenu par Wiffard, conseiller.

Total, vingt-deux cabaretiers sur trente-six conseillers. Ce fait seul en dit long sur les influences qui mènent la masse ouvrière, et sur les difficultés toutes spéciales que l'on devra vaincre pour créer dans cette masse des courants d'opinion nouveaux.

La grande distraction, la grande consolation de l'ouvrier d'usine, c'est l'alcool, et les gens qui distribuent l'alcool tiennent le peuple par son faible. Leur importance grandit en raison de l'intensité de la passion alcoolique, des sommes dépensées pour la satisfaire, du crédit accordé aux ouvriers à court d'argent qui ne veulent pas se passer de leurs boissons favorites. Cette importance est encore liée au rôle que jouent les salles de cabaret comme lieux de réunions, de « parlottes », de rendez-vous. Il y a là un organisme d'une rare puissance, et l'on conçoit que le gouvernement ne touche jamais qu'en tremblant aux intérêts d'une caste professionnelle qui, si elle avait à se plain-

dre, aurait toujours, à la prochaine consultation électorale, un infaillible moyen de se venger.

*
* *

Un métier qui n'est pas en cour, au contraire, c'est celui des spécialistes qui tiennent des bureaux de placement. Depuis longtemps les feuilles socialistes dirigent des critiques amères contre ces bureaux, et il paraît établi que certaines de ces critiques sont assez justes. Les placeurs sont parfois des exploiteurs. Il en est qui abusent de la détresse des gens sans travail, comme l'usurier abuse de celle des gens sans argent. On comprend donc que des réclamations se soient élevées, et l'on aurait compris que des mesures appropriées à la situation fussent prises pour sauvegarder contre toute injustice les personnes obligées de recourir à l'intermédiaire des placeurs.

Mais la Chambre, à la demande de M. Millerand, est allée plus loin. Elle a voté un projet de loi en vertu duquel, à partir de la promulgation, il ne sera plus accordé d'autorisation de créer un bureau de placement payant. La mission de placer les ouvriers et employés devient obligatoirement gratuite. Elle incombera, sans qu'il soit besoin d'autorisation, aux municipalités, aux syndicats professionnels ouvriers, patronaux ou mixtes, aux bourses du travail, aux compagnonnages, aux sociétés de secours mutuels, et à toutes autres associations légalement constituées. Après un délai de cinq ans, les bureaux fonctionnant actuellement devront avoir disparu ou disparaître.

Encore une loi, en définitive, qui restreint la liberté. Un tel inconvénient sera-t-il compensé par de sérieux avantages? C'est ce qu'il est difficile d'affirmer. Les réformateurs s'inspirent d'un idéal et veulent faire passer dans la pratique un état de choses éminemment désirable. Malheureusement, on peut se demander si les personnes sans emploi seront vraiment affranchies de toute exploitation. Les syndicats et les bourses du travail sont quelquefois fort tyranniques. On peut se demander également si les bureaux de placement payants ne subsisteront pas à l'état d'organismes irréguliers et clandestins. S'ils existent aujourd'hui, c'est qu'ils répondent à un besoin, et si des ouvriers les préfèrent aux organismes gratuits, qui existent déjà, c'est qu'on leur attribue de réels services. S'ils n'en rendaient pas, ils seraient morts d'eux-mêmes devant la concurrence qui leur est faite. Or, ils ne sont pas morts, puisqu'on croit nécessaire de les tuer.

*
* *

Bureaux clandestins! Voilà une chose trop peu rare. Il est des officines louches pour toutes sortes de besognes. On trafique de tout

dans une société compliquée comme la nôtre, et où les éléments corrompus occupent une si large place. On trafique de l'argent que l'on prête; on trafique du travail que l'on fournit; on trafique aussi des décorations que l'on procure. Ce n'est un mystère pour personne — pour quelques naïfs seulement peut-être — que bien des gens qui arborent fièrement à la boutonnière la croix de la Légion d'honneur ou les palmes académiques les doivent à un sacrifice pécuniaire discrètement consenti, sous une forme quelconque, au profit d'un personnage influent. L'article est trop demandé pour que les intermédiaires intéressés n'aient pas l'occasion d'utiliser leur zèle. Nous ne voulons certes pas dire que toutes les révélations sensationnelles des journaux à scandales correspondent, sur ce chapitre, à des faits exacts; mais ces révélations n'obtiendraient pas le succès que nous voyons si une foule de petits faits imparfaitement connus, à peine soupçonnés ou devinés çà et là, ne leur donnaient un degré suffisant de vraisemblance. Les prévarications véritables qui demeurent dans l'ombre sont plus nombreuses que les prévarications fausses ou douteuses qu'on traîne bruyamment au grand jour. L'affaire Wilson, le Panama ne sont après tout que des « échantillons » de difformités sociales. Isolés, ces grands désordres seraient incompréhensibles. On doit, pour les expliquer, les rattacher à tous les désordres semblables à qui les circonstances n'ont pas donné la même publicité.

Nous avons donc manqué, il y a quelques semaines, avoir une nouvelle « affaire des décorations ». La bataille a été courte, et les agresseurs, faute de preuves, ont dû battre en retraite. Si quelque chose peut les consoler, c'est la pensée que les choses se passent en réalité comme ils le disent, et plus souvent qu'ils ne le disent, sinon peut-être chez les personnages politiques contre lesquels ils font campagne, du moins chez d'autres moins connus, mais bien plus nombreux.

*
* *

Sans brandir des accusations sensationnelles, il n'est pas mauvais de jeter, par intervalles, quelques coups d'œil indiscrets sur ce qui se passe dans les bureaux ministériels. Entrons, par exemple, au ministère de la marine, et considérons ce que l'on appelle le « cabinet du ministre », c'est-à-dire un tout petit coin de cette immense administration. Le « cabinet » en question comprenait, il y a un an et demi, deux fonctionnaires, dont les traitements réunis formaient une somme de 13.500 francs. Survint le ministre actuel (un médecin). Avec lui, le « cabinet du ministre » s'est élargi. Il comprend à l'heure qu'il est : 1° un chef de cabinet, à 12.000 francs; — 2° un chef adjoint, à 6.000 francs; — 3° un chef de secrétariat, à 5.000 francs; — 4° un attaché

au secrétarait, à 4.000 francs ; — 5° et 6° deux autres attachés civils ; — 7° un commis de l'administration centrale, et 8° un militaire d'infanterie de marine qui, de simple soldat, est passé en un clin d'œil adjudant sous-officier. Traitement total : 30.000 francs.

Comme acheminement à la réduction du fonctionnarisme et des dépenses administratives, c'est tout à fait réussi.

Ajoutons que la plupart de ces fonctionnaires ont, au ministère, des logements somptueux. En outre, ce petit monde vient de se distribuer trois croix de la Légion d'honneur et une quinzaine d'autres décorations.

Encore quelques ministres de la marine, et il faudra, pour contenir le « cabinet du ministre », un édifice tout entier.

Les sauterelles, en certains pays, se multiplient de semblable façon.

Pourtant, les affaires publiques allaient-elles vraiment plus mal qu'aujourd'hui lorsque les employés de ministères étaient deux ou trois fois moins nombreux?

*
* *

Il est des pays, ou plutôt un pays, où les fonctionnaires sont chargés, entre autres besognes, de surveiller les galeries artistiques des amateurs pour voir si l'on n'en fait sortir aucune œuvre d'art. Nous voulons parler de l'Italie.

Les tribunaux de Rome viennent précisément de rendre deux jugements qui ont excité une certaine rumeur. Le prince Chigi a été condamné pour avoir vendu un tableau de Botticelli à une personne qui l'achetait pour le compte d'un étranger. Deux autres Italiens l'ont été pour avoir vendu, dans des conditions analogues, un buste de Benvenuto Cellini.

Depuis longtemps les œuvres d'art accumulées dans la péninsule ont une tendance à en sortir, et la contrainte légale — frein à puissance limitée — est obligée d'intervenir pour arrêter dans une certaine mesure ce mouvement d'émigration.

Il y eut un temps où l'Italie joua, vis-à-vis de la France et de tout l'Occident de l'Europe, le rôle que la France joue actuellement vis-à-vis du nouveau monde. C'était elle qui nous approvisionnait de tableaux, de statues, de meubles d'arts, d'objets de luxe, d'étoffes chères, et aussi d'idées esthétiques, philosophiques, comme de science et d'érudition. Alors les Italiens n'étaient pas fâchés de voir les chefs-d'œuvre de leurs maîtres achetés et emportés par ces seigneurs féodeaux prêts à devenir des courtisans ou des citadins. Ils se consolaient des défaites militaires de leur patrie par le sentiment de leur haute supériorité industrielle, artistique, intellectuelle. Tout ce qu'on leur prenait accroissait leur prestige et leur grandeur.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela.

La décadence est venue, et, de jour en jour, l'Italie contemporaine sent davantage que ses grands artistes de la Reconnaissance furent des géants, comparés à ceux qui s'efforcent de les imiter aujourd'hui. Ces grands artistes sont morts, et le nombre des œuvres de tout premier ordre demeure essentiellement limité. Dès lors, tout tableau ancien, toute statue ancienne qui sort du territoire appauvrit le trésor légué aux contemporains par cette génération privilégiée.

Une circonstance rend plus violente, pour les Italiens, la tentation de vendre leurs œuvres d'art. Cette circonstance, c'est l'énorme progrès de la richesse aux États-Unis. Cette richesse, les satisfactions purement matérielles ne suffisent plus désormais à la contenter. L'Américain veut du confortable, et il le demande à ceux qui en fabriquent; mais il veut aussi des tableaux, des statues, et il va les prendre où il y en a. La question d'argent ne l'arrête pas. Si on « laissait faire », les États-Unis opéreraient sur l'Italie à la façon d'une gigantesque pompe aspirante. Des milliers d'œuvres d'art iraient orner les demeures des riches parvenus de là-bas. Il est vrai que beaucoup d'Italiens y gagneraient en bien-être. Mais on conçoit que cette considération n'arrête pas un gouvernement.

L'Italie, en effet, a deux motifs pour retenir ses œuvres d'art. Le premier est le motif d'amour-propre, trop compréhensible et trop naturel pour qu'il soit nécessaire d'insister. Le second est un motif d'intérêt. L'Italie est un des pays du monde qui attirent le plus d'étrangers. Or, il est probable que, si ces tableaux et ces statues s'en allaient, même en partie seulement, le nombre des voyageurs qui viennent fouler le sol italien et y laisser de l'argent diminuerait dans une certaine mesure.

L'Italie se voit donc obligée de se cramponner, pour ainsi dire, à ce qui fit sa gloire autrefois, à forger sur l'enclume de la loi des chaînes terribles pour empêcher son passé de s'envoler loin d'elle; et nous voyons que, de temps à autre, la vigilance légale se trouve mise en défaut.

*
* *

Ces mêmes Italiens sont saisis d'une autre espèce d'inquiétude. Leur langue est menacée à Malte. Le 4 novembre dernier, a été plaidé dans cette île le premier procès en langue anglaise. Une lutte entre l'anglais et l'italien s'est donc établie dans l'île des chevaliers comme elle existe depuis longtemps entre le français et l'anglais dans les îles normandes. D'un côté comme de l'autre, c'est l'anglais qui gagne du terrain. On sait que les « lois de l'imitation » portent les gens qui se sentent inférieurs à emprunter graduellement leurs

usages, et même leur langue, aux gens qu'ils considèrent comme supérieurs.

Les journaux italiens invitent la société « Dante Alighieri » à combattre cette invasion de la langue anglaise. Certes, Dante est un grand nom, mais les ligues de littérateurs ne sont pas de taille à endiguer les mouvements populaires. Le latin, pendant que s'élaboraient les langues romanes, avait les littérateurs pour lui, et cela ne l'a pas empêché de mourir.

*
* *

Une invasion qui ne nuit pas à notre langue, mais qui contrarie tout de même nos commerçants, c'est celle des Belges dans la Guinée française. Depuis la création du Congo indépendant — destiné à devenir Congo belge — nos voisins du Nord fournissent un contingent sérieux d'hommes entreprenants qui, non contents d'opérer sur les immenses territoires soumis à leur roi, débordent parfois sur les colonies environnantes.

D'après une notice sur la Guinée, publiée à l'occasion de l'Exposition Universelle, l'activité « extraordinaire » des Belges fait de ce peuple « un rival sérieux pour toutes les grandes nations commerçantes ». Ils engagent leurs capitaux avec une singulière audace dans toutes les opérations coloniales : plantations, commerce, exploitations de forêts, etc. Ils ont créé une ligne de navigation destinée à relier le port d'Anvers à tous les ports de la côte d'Afrique où ils ont des intérêts. Les maisons belges ne sont que depuis un an à Konakry, leurs navires ne voyagent que depuis six mois, et cependant des chargements de bois, de ciment, d'armes, de tissus, de quincaillerie sont déjà venus de Belgique. Bref, les importations belges à Konakry se sont montées, pour le dernier exercice douanier, à deux cent mille francs environ, alors que les importations des autres pays ne s'élevaient qu'à vingt-quatre mille francs.

Il est à remarquer — et l'observation est importante au point de vue social — que la région de la France où se produisent le plus grand nombre d'initiatives, Lyon et les principaux ports exceptés, est celle qui est voisine de la Belgique. La race, dans toute cette région, se ressent plus qu'ailleurs de l'infusion des éléments particularistes.

*
* *

Autre invasion, et autre sujet d'inquiétude. Un roman de Pierre Loti, qui nous promène à Tahiti, nous y montre des commerçants chinois qui occupent dans cette colonie une situation importante. Cette situation, depuis lors, s'est encore fortifiée. Mis en appétit par le petit commerce, les Chinois, dit-on, sont en train de passer

au grand, et de centraliser la plupart des affaires qui se font avec San-Francisco. Certains des rares Français établis là-bas commencent à réclamer des mesures contre les émigrants jaunes. Quelles mesures? Le Chinois joue un rôle utile que nul n'essaie de remplir à sa place. C'est ce qui fait sa force, au moins jusqu'ici. Le meilleur moyen d'empêcher les Chinois d'accaparer le commerce à Tahiti, ce serait d'avoir dans ce pays de nombreux commerçants français aussi capables que les Chinois. Or, parmi les Français qui émigrent — et l'on sait que le nombre est loin d'en être excessif — bien peu songent à Tahiti, colonie très lointaine, et qui n'est reliée à la Métropole que par l'intermédiaire d'autres pays, comme l'Australie et l'Amérique, où des colons européens peuvent fructueusement s'établir. Le climat de l'île est pourtant des plus séduisants, et l'on peut y créer des plantations rémunératrices. Mais, que voulez-vous? c'est trop loin.

*
* *

Les îles Hawaï, dans le même océan que Tahiti, ne sont pas trop loin pour un autre genre d'émigration, celle des idées socialistes. Ces idées viennent d'y faire leur apparition, et un journal s'est fondé à Honolulu pour prôner la collectivisation des moyens de production. On ne saurait vraiment trop admirer la rapidité avec laquelle ces îles, encore sauvages il y a un demi-siècle, se sont mises au courant des progrès, et même des misères de notre civilisation. Les îles Hawaï se trouvent désormais rattachées au monde américain, et participent au mouvement qui emporte cette société nord-américaine, où tant d'élément confus bouillonnent avant de se fondre, plus ou moins influencés parmi la prépondérance de l'élément anglo-saxon. A Honolulu, le socialisme pourra se propager d'autant plus facilement que la population comprend divers éléments communautaires assez inférieurs : indigènes à demi dégrossis, Japonais, Portugais, etc., et doit, par cela même, offrir meilleure prise aux théories fondées sur l'extension de la communauté. Partout où il y a des éléments instables, désorganisés, ou insuffisamment relevés, partout où l'on est porté à compter sur les autres plutôt que sur soi-même, le socialisme trouve un bon bouillon de culture.

L'île océanienne à demi civilisée n'est pas sans analogie, en ce qui concerne le degré de développement social, avec les faubourgs industriels de nos grandes villes, et ce ne serait pas seulement faire œuvre d'humoriste, mais bien d'observateur consciencieux, que de rapprocher, au point de vue de la formation comme des aspirations, les sauvages socialistes et les socialistes sauvages.

G. D'AZAMBUJA.

## IV. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**L'éducation supérieure des femmes**, par Mgr Spalding, évêque de Péoria aux États-Unis. — Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Félix Klein. — Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris.

M. l'abbé Klein est un ami de la *Science sociale*. C'est surtout un esprit ouvert au progrès et aux nouveautés. Plus d'une fois, c'est au jeune professeur de l'Institut catholique de Paris que le public français a dû d'être initié au mouvement des idées en Amérique, et M. l'abbé Klein s'est toujours acquitté avec talent de cette œuvre d'initiation.

Dans la petite brochure dont nous venons de donner le titre, M. l'abbé Klein a réuni deux éloquents fragments de Mgr Spalding, l'émule de Mgr Ireland. Ces deux fragments sont relatifs à la sérieuse instruction qu'il convient, en notre siècle, de donner à la femme. Mgr Spalding est donc un évêque « féministe », et son féminisme s'appuie sur de hautes raisons. L'importance de la femme grandit de nos jours et grandira encore. Il n'est donc pas mauvais, quelque respectable que nous semble le passé, d'envisager franchement les nécessités de l'avenir.

L'*Éducation supérieure des femmes* fait partie de la collection « Science et Religion », composée de brochures à 60 centimes, et publiée depuis plusieurs années par la maison Bloud et Barral.

*
* *

Rappelons que cette même collection renferme les trois opuscules de M. Gabriel d'Azambuja, précédemment signalés ici : *Pourquoi le roman à la mode est-il immoral et pourquoi le roman moral n'est-il pas à la mode? — Ce que le christianisme a fait pour la femme. — L'esprit chrétien et les affaires.*

**Impressions et souvenirs d'aveugle**, par M. Maurice de la Sizeranne, avec une préface de M. François Coppée. — L'aveugle est un être intéressant au point de vue social. Ses relations avec les autres hommes ne sont pas semblables aux nôtres. Il éprouve des besoins spéciaux et peut acquérir des aptitudes spéciales. M. Maurice de la Sizeranne, déjà connu pour son ouvrage *Les aveugles par un aveugle*, publiées il y a quelques années chez Hachette, nous donne aujourd'hui un volume moins didactique, où sont groupés plusieurs études relatives aux aveugles. Ce volume, conçu dans une forme très littéraire, nous apprend notamment « ce qu'un aveugle voit en voyage ». C'est dire que l'auteur s'y place à un point de vue peu banal. Les *Impressions et souvenirs d'aveugles* sont publiés par l'Association Valentin Haüy, 31, avenue de Breteuil, et vendus au profit de cette association (Prix : 3 fr. 50).

# TABLE ANALYTIQUE

## DES TOMES XXIX ET XXX

(ANNÉE 1900)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

### MÉTHODE GÉNÉRALE


**La critique historique reçoit de la science sociale des services analogues à ceux que la géologie reçoit de la paléontologie, XXIX, 29.**


### LIEU


**GÉNÉRALITÉS.** — Le lieu agit sur la langue, et tend à la modifier, XXX, 202. — Le lieu invite l'agriculteur à la culture spécialisée, XXX, 244.

**EUROPE. — France.** — La Saintonge est une vallée herbue, encadrée de coteaux à vignobles, XXIX, 227. — Le fleuve de la Charente a été pour la Saintonge une cause prépondérante de prospérité, XXIX, 221, 243, 463. — Prairies saintongeaises: quatre variétés; vallée de la Charente, vallées des affluents, marais, prairies artificielles, XXIX, 549. — Ces prairies souffrent de la sécheresse, 550. — Lyon est dans une situation privilégiée, au centre d'un carrefour naturel de premier ordre, XXX, 130. — Les chutes d'eau favorisent, dans la région lyonnaise, la création d'usines de soie, XXX, 352.

**Norvège.** — La Scandinavie occidentale, par sa configuration et sa situation, était un lieu unique au monde pour le développement de la formation particulariste, XXIX, 122. — Rôle du *Gulf-Stream*, 123. — Rôle du fiord escarpé, 129. — Particularités de la Norvège: terres cultivables étroites et disséminées; rivages à pic, favorables à l'approche du poisson; eaux abritées, favorables à la barque, 133. — Rôle du saumon, 134

**Russie.** — Asgard, centre d'action d'Odin, devait être dans le voisinage du lieu où le Don inférieur se rapproche le plus du bas Volga, XXIX, 43. — Avantages de cette position, 46.

**Suisse.** — Le Valais réunit, en les accentuant, les caractères communs aux vallées hautes à pentes escarpées, XXX, 222. — Description de la haute vallée du Rhône, 223-228. — Quatre variétés du lieu, 224. — Ressemblance avec la Corse, 230. — Rôle du mulet, 234. — Le Valais comprend des échantillons de toutes sortes de sols, 557.

**AFRIQUE. — Transvaal.** — Le sol du Transvaal se prête à une culture plus développée que celle des Boers, XXIX, 205.


### TRAVAIL


**GÉNÉRALITÉS.** — L'évolution moderne ne conduit pas au monopole, mais à la concentration industrielle, XXIX, 302. — Un seul produit de la ferme, pour être cultivé exclusivement avec bénéfice, doit être supérieur, XXIX, 428. — La soie étant un produit cher, et le prix du transport étant relativement peu de chose, le tissage peut s'éloigner du ver à soie, XXIX, 516. — Les industries qui vont du mûrier à la soierie sont à la fois connexes et autonomes, XXIX, 519. — Les manipulations y sont plus divisées qu'en toute autre industrie, 520. — La culture spécialisée, de nos jours, tend à donner plus de profit que la culture ménagère intégrale, XXX, 236-260. —

La culture spécialisée a besoin d'une bonne organisation des transports, XXX, 258.

**EUROPE.** — **France.** — Organisation de la culture, d'après les méthodes officielles, dans une propriété de Touraine, XXIX, 151. — Échec de cette culture, 159. — Réorganisation d'un domaine, fondée sur la transformation des champs en prés, bois et ajonnières, 168. — Exemple d'une exploitation agricole contraire aux règles, mais fructueuse, XXIX, 342. — Transformation d'une ferme classique en grand pacage à moutons, XXIX, 425-434. — Elevage de l'agneau perfectionné, 541. — Exploitation du bois en vue d'un avenir lointain, 544. — Culture du pommier dans les prés, 547. — Les principaux travaux, en Saintonge, sont la culture de la vigne et le pâturage, XXIX, 229. — Fabrication de l'eau-de-vie en Saintonge, 232. — La culture est plus prospère sur les plateaux de Saintonge que sur les coteaux, XXIX, 449. — L'extraction du sel des marais salants est un rude travail qui prépare bien à la culture, XXIX, 450. — La petite culture, sur les coteaux de Saintonge, est peu prospère, XXIX, 447. — Le vigneron devenu paysan a manqué de capacité, quoique travailleur, 449-462. — La poterie et l'extraction de la pierre en Saintonge, XXIX, 462. — L'extraction de la pierre développe l'habitude du calcul, 466. — L'élevage est prospère dans les prairies des marais de la Saintonge, XXIX, 553. — L'élevage du cheval n'a donné en Saintonge que des résultats incomplets, XXIX, 558; XXX, 74. — Le prix du vin porte les propriétaires bordelais à cultiver et à vendanger avec un raffinement de soins, XXX, 533. — L'élevage du ver à soie, XXIX, 402. — Cet élevage est un travail attrayant, 406. — L'industrie de la soie occupe plus de femmes que d'hommes, XXIX, 517. — Opérations diverses qui constituent la fabrication du fil de soie, XXIX, 411-418. — Opérations qui aboutissent à la production de l'étoffe de soie, 502-545. — La fabrique lyonnaise a longtemps perpétué le type de la fabrique collective, XXX, 333. — Elle a formé des ouvriers d'élite, 335. — Elle rendait le travail aléatoire, 337. — La Croix-Rousse est aujourd'hui un atelier d'expérience et d'échantillonnage pour les grandes fabriques de soie, XXX, 344. — Le tissage du façonné à la Croix-Rousse, 437. — La fabrique lyonnaise a dû se plier au déplacement de l'atelier vers la campagne et à l'introduction des moteurs mécaniques, XXX, 345. — Le tissage a émigré de Lyon, mais non les tisseurs, XXX, 348. — Le tissage de la soie s'est installé là où existaient des travaux similaires, 349. — La teinture est une des forces de l'industrie lyonnaise, XXX, 438. — L'apprentissage à Lyon se fait surtout à l'atelier, XXX, 443.

**Danemark.** — Organisation de la fabrication du beurre en Danemark, XXX, 60. — Elle est fondée sur le machinisme, 62.

**Norvège.** — Il n'y avait en Norvège qu'un moyen de transport : la barque, XXIX, 143. — Le Norvégien, quoique pêcheur, est demeuré paysan, XXIX, 149; XXX, 513.

**Suisse.** — Le peuple du Valais est voué presque en entier à l'art pastoral, XXX, 221. — Travaux dans le Valais : pâturage, industrie fromagère, culture de la vigne, blé, foin, XXX, 454-474. — Régions du Valais où le labour s'unit au pâturage, XXX, 460-471.

**AFRIQUE.** — **Transvaal.** — La recherche exclusive d'un travail facile a diminué la force sociale des Boers, XXIX, 218.

**AMÉRIQUE.** — **États-Unis.** — Transformation d'un ranche d'élevage en sucrerie, XXX, 493-510.

## PROPRIÉTÉ

**GÉNÉRALITÉS.** — Un propriétaire, pour tirer parti de sa propriété, doit avoir un bail qui le rende maître de la situation, XXIX, 347, 419. — La valeur de vente d'une propriété n'est pas sa valeur réelle, XXIX, 533. — Système pour assurer à des filles leur indépendance financière, par le moyen des assurances, XXIX, 538. — Une propriété est « véridique », lorsqu'elle procure un réel bénéfice au propriétaire, XXIX, 540.

**EUROPE.** — **France.** — Description d'un domaine agricole en Touraine, XXIX, 57. — Les prés et les bois valent plus, en Touraine, que bien des terrains de labour, XXIX, 164. — Le paysan de Touraine cherche à soumettre le grand domaine à des servitudes et à des subventions forcées, XXIX, 251. — La ressource des gardes particuliers est insuffisante, 260. — Les bois à gibiers attirent les maraudeurs, 335. — Modèle de bail agricole rendant le propriétaire maître de la situation, XXIX, 423. — Méthode d'évaluation d'une propriété agricole, après quinze ans d'exploitation, XXIX, 526-547. — Le louage parcellaire en Saintonge aboutit à une culture inférieure, XXIX, 556. — La terre est bon marché; on y tient moins depuis qu'elle produit moins de vin, 460. — Les prairies sont partagées en lopins minuscules, 551. — A Marennes, à Bronage, les prairies sont achetées aux gens du pays

par des propriétaires éloignés, XXIX, 555.
**Norvège.** — L'habitation norvégienne se divise en petits chalets, XXIX, 148. — La propriété s'est fondée en Norvège sur le principe de l'indivisibilité du domaine, XXIX, 147; XXX, 514. — Des portions de mer sont appropriées, 150.
**Suisse.** — La propriété dans le Valais est très morcelée, XXX, 544. — Ce morcellement ne détruit pas l'esprit communautaire, 547. — Il occasionne un gaspillage du temps, 561. — La mise en valeur des terres incultes du Valais les a arrachées au régime de la communauté, 555. — Mode de jouissance des biens de bourgeoisie, 546.

## BIENS MOBILIERS

**EUROPE. — France.** — Le métier à soie était pour le canut un meuble familial, XXX, 336.
**Suisse.** — Le Valaisan possède des bœufs, des porcs, des mulets, XXX, 234. — Les pauvres ont des ânes, 235. — Les propriétaires de vaches de la race d'Hérens mettent leur fierté à posséder les animaux les plus forts aux combats, XXX, 461.
**Norvège.** — La barque a facilité l'émigration des Goths en Norvège, XXIX, 144.

## SALAIRE

**GÉNÉRALITÉS.** — L'élévation des salaires augmente à notre époque le nombre des gens pouvant acheter un peu, XXX, 340. — Le travail cher profite mieux. Supériorité du tâcheron sur le journalier, XXX, 52.
**EUROPE. — Angleterre.** — C'est en s'occupant surtout du relèvement des salaires que les syndicats anglais ont réussi, XXIX, 182.
**France.** — Les salaires, dans la filature et l'ouvraison de la soie, sont très modiques, XXIX, 418. — Le salaire des canuts a diminué, XXX 343. — Le chef d'atelier de la Croix-Rousse est payé au moyen d'une comptabilité par livrets, XXX, 439. — L'ouvrier agricole, en Touraine, s'attache à faire assez peu d'ouvrage pour que le propriétaire n'en tire pas un produit supérieur au salaire, XXIX, 256.
**Chine.** — L'ouvrier chinois accepte des salaires très bas; mais, à mesure qu'il est en contact avec les Européens, il élève ses prétentions, XXIX, 491; XXX, 269.

## ÉPARGNE

**EUROPE. — France.** — Système d'un propriétaire rural: dépenser toute l'épargne de l'année précédente, et non celle de l'année courante, XXIX, 535. — Cette dépense de l'épargne ne doit pas engager l'avenir et créer des besoins nouveaux, 536. — En Saintonge, des personnes enrichies hors de la culture ont consacré leurs capitaux à la reconstitution des vignobles, XXX, 522. — Le goût de l'épargne est très vif à Lyon, XXX, 129. — Ce goût de l'épargne n'empêche pas la charité, 129. — La région lyonnaise est un foyer d'épargne, XXX, 264.

## FAMILLE

**GÉNÉRALITÉS.** — Les mœurs de la famille patriarcale tendent à raréfier les visites, XXIX, 8. — Les relations de parenté sont des causes de visites, XXIX, 9. — Le relèvement de la femme a favorisé le développement des visites, XXIX, 22. — Le frère, pour une femme à idées patriarcales, est plus important que le mari, XXX, 180.
**EUROPE. — Angleterre.** — Avec l'éducation anglaise, l'idéal du bonheur n'est plus dans la domination, mais dans l'indépendance, XXX, 148.
**France.** — Les enfants placés par l'Assistance publique dans les familles, s'ils ont plus de dix ans, tournent souvent mal, XXIX, 444. — La famille du paysan de Touraine est généralement désorganisée, XXIX, 247. — La famille saintongeaise est peu prolifique, XXIX, 446. — Les familles de commerçants, en Saintonge, jouissent d'une stabilité particulière, XXX, 525. — Le pessimisme de Huysmans, partagé par bien des Français, dénote l'aversion pour le travail et la lutte, XXX, 109-120. — L'idéal social de Huysmans est réactionnaire, 120. — Le Lyonnais est tissu de contrastes. Éléments qui forment ce type, XXX, 121-145. — L'éducation de l'ouvrier lyonnais le dégrossit de génération en génération, le rend mécanicien et artiste, pratique et méditatif, XXX, 143.
**Germanie.** — Le régime du double atelier a grandi, chez certains Germains, le rôle de la femme, XXIX, 274.
**Grèce.** — L'intérêt qui s'attache à Iphigénie et à Antigone montre que la famille grecque était capable de résister à la cité, XXX, 173. — Le Grec ancien rebondit con-

tre la fatalité au lieu de se laisser écraser par elle, XXX, 90.

**Norvège.** — L'étroitesse du domaine, en Norvège, empêcha le père de retenir ses enfants et créa un type nouveau de famille, XXIX, 146; XXX, 512. — Les fils étaient portés à s'établir à part, *id.* — Les conditions du milieu, en Norvège, favorisent l'émancipation de la jeune fille et la liberté du mariage, XXIX, 147.

## MODE D'EXISTENCE

**GÉNÉRALITÉS.** — Les conditions des voyages antiques rendaient plus nécessaires les relations d'hospitalité, XXIX, 21. — La multiplicité des groupements dont un homme fait partie lui fait multiplier et abréger ses visites, XXIX, 22. — La chasse assidue nuit à la vie de famille, XXIX, 338. — La meilleure hospitalité est celle qui permet de faire du bien à l'hôte ou d'en recevoir, XXX, 56. — L'habitude de répéter en plaisantant des expressions incorrectes finit par les faire adopter comme correctes, XXX, 205. — Le caprice des femmes fait prospérer ou ruine la soierie, XXIX, 523. — La soie exerce sur la femme du peuple un attrait fascinateur, XXX, 340. — La ressource de la femme du monde, devant la baisse des soieries, est de varier souvent ses toilettes, 341. — La mode assure, dans les soies, le triomphe de la camelote, 341.

**EUROPE. — France.** — Description d'une maison d'habitation à la campagne, en Touraine, XXIX, 59. — Simplification du service domestique à la campagne, XXIX, 435. — Mode d'existence d'une famille de propriétaires à la campagne. Système : dépenser plus que ne représente le train de vie, XXIX, 534. — Organisation de la vie privée d'un propriétaire rural particulariste, XXX, 151-164. — Système : réduction des domestiques, suppression du potager, des chevaux de luxe, confort perfectionné, hygiène méthodique, sobriété, 153-164. — Remplacement des chevaux par des bicyclettes chez un propriétaire rural, XXX, 158. — Les habitudes d'un paysan en Touraine, XXIX, 65. — Le Saintongeais vivait dans l'aisance et menait une vie agréable, XXIX, 239. — Le phylloxéra a détruit cette aisance et cet agrément, 240. — La cherté de la vie à Paris rend difficile l'hospitalité, XXX, 303. — La vie est plus absorbée qu'en province, 305. — L'abondance des distractions à Paris est une cause de fortes dépenses, XXX, 307.

**Grèce.** — Chez les Grecs anciens, il y avait plus de causeries en plein air que de visites, XXIX, 8. — Les réjouissances des vendanges poussaient à la création de la tragédie, XXIX, 314.

## PHASES DE L'EXISTENCE

**EUROPE. — France.** — La crise du phylloxéra a ruiné les Saintongeais et en a poussé beaucoup vers les professions libérales, XXIX, 240. — La crise du phylloxéra a poussé les Saintongeais restés au pays à se rejeter de la vigne sur l'herbe, XXIX, 442. — Cette crise a produit la diminution volontaire du nombre des enfants, 443. — Un certain nombre de Saintongeais ont définitivement remédié à la crise du phylloxéra par la création de laiteries, XXX, 64, d'autres par l'introduction des vignes américaines, 521. — La soie, industrie de luxe, subit la répercussion de toutes les crises sociales, XXIX, 522. — Le tissage de la soie, avec ses crises, a rendu l'ouvrier lyonnais à la fois résigné et frondeur, XXIX, 524. — Les « compagnons » instables ont causé presque toutes les émeutes de Lyon, XXX, 338. — Le petit atelier lyonnais est en pleine crise, par suite des progrès de la science et des idées démocratiques, XXX, 339.

## PATRONAGE

**GÉNÉRALITÉS.** — Beaucoup de visites ont pour cause le besoin de trouver des protecteurs, XXIX, 13. — Les poètes sont souvent patronnés par les politiciens, XXIX, 114. — On patronne le progrès en achetant ce qu'il y a de mieux à qui sait le produire, XXX, 44. — Le patronage ancien du paysan ne réussit plus aujourd'hui, XXX, 32. — Le patronage doit évoluer et sortir des formules sentimentales, 32-56. — Résultats de ce nouveau patronage sur le métayer, le garde, les tâcherons, les journaliers, 46. — Le vrai patronage ne consiste pas à faire des hommes pour soi, mais à les élever pour eux-mêmes, XXX, 51.

**EUROPE. — France.** — Les efforts des propriétaires pour transformer la culture se heurtent à l'hostilité des classes rurales, XXIX, 70, 421. — Le propriétaire est souvent impuissant à changer les habitudes des paysans, et s'attire leur inimitié s'il l'essaie, XXIX, 255. — Nouveau type de patro-

nage rural. Pour faire du bien à la campagne, il faut y gagner de l'argent, XXX, 42. — Les commerçants de Saintonge, en assurant des débouchés et en organisant des distilleries, ont patronné la reconstitution des vignobles, XXX, 523. — Les directeurs de distilleries, en Saintonge, profitent de leur situation pour reconstituer les vignobles, XXX, 531. — De nombreux patrons lyonnais considèrent leur situation comme une charge sociale, XXX, 443. — Le filateur de soie du Midi a besoin des avances du commerçant de Lyon, XXIX, 410. — La banque lyonnaise patronne toute l'industrie de la soie, 417.

**Grèce.** — Les chorèges ont patronné efficacement le théâtre grec, XXIX, 322. — L'archonte éponyme l'a patronné aussi, 325.

**Suisse.** — Le montagnard valaisan trouve dans la communauté un appui que ne trouve pas l'habitant de la plaine, XXX, 473.

## COMMERCE

**EUROPE. — France.** — L'activité commerciale est séculaire en Saintonge, XXIX, 225. — Le commerce des eaux-de-vie fit la fortune de la Saintonge, XXIX, 233. — Le Lyonnais est naturellement commerçant, XXIX, 400. — Les laiteries ne pouvaient prospérer en Saintonge que si des débouchés commerciaux étaient assurés, XXIX, 560. — La vente du beurre saintongeais est insuffisamment organisée, XXX, 74. — La vente du fil de soie réclame une attention spéciale, XXIX, 501. — La soie est une marchandise internationale, XXIX, 516. — Lyon est une halte forcée sur l'un des plus grands chemins fluviaux de l'Europe, XXX, 131. — Foires de Lyon, 134. — Victoire, vers 1860, du marché des soies lyonnais sur le marché de Londres, XXX, 267. — Commerce de Lyon avec la Chine, 268. — Le marché lyonnais est le plus varié et le plus richement approvisionné, 271. — Victoire, en 1895, du marché des soies de Milan sur celui de Lyon, XXX, 270. — Opérations qui constituent le commerce des soies, XXX, 272. — Spéculation sur les soies, 274. — Les Magasins généraux, 275. — Le marché des soies de Lyon admet maintenant d'autres matières que la soie, XXX, 278. — Rôle du coton, 279. — Les soieries lyonnaises sont victimes de nombreuses contrefaçons, XXX, 446. — Le manque de connaissance du marché américain a nui à la vente des soieries lyonnaises, XXX, 447. — La vente directe à la clientèle est difficile aux fabricants de soie, XXX, 449. — Mécanisme de la vente en gros des soieries de Lyon, XXX, 451. — Les commerçants bordelais propriétaires de vignobles étaient aptes à dépenser beaucoup pour les reconstituer, XXX, 532.

**Odiniques.** — Odin était grand caravanier et grand commerçant, XXIX, 49.

**Suisse.** — Le vin, aux foires du Valais, est l'objet de transactions importantes, et sert à payer des dettes aux banquiers, XXX, 472.

## CULTURES INTELLECTUELLES

**GÉNÉRALITÉS.** — Les poètes sont portés vers la politique par la nature de leur travail, par la nature du patronage accordé à la poésie, et par les crises sociales, XXIX, 111. — La science a fait progresser l'industrie laitière, XXX, 57. — On cherche à parler la langue des gens qu'on admire, XXX, 202. — Une langue écrite se défend longtemps contre les modifications, XXX, 203, 212.

**EUROPE — Angleterre.** — Exemple d'influence de l'école anglaise, qui apprend à se surpasser soi-même et non à surpasser les autres, XXX, 147.

**France.** — Les littérateurs français, peu formés à l'action, en détournent leurs lecteurs, XXX, 116. — Lyon fut et est un centre de culture intellectuelle spéciale, XXX, 137. Deux tendances : mystique et réaliste, 138. — L'amour-propre des gens lettrés et l'institution des concours s'opposent à la réforme grammaticale, XXX, 207. — L'universalité de l'instruction porte les personnes de l'aristocratie à raffiner sur la grammaire et l'orthographe, XXX, 208. — La simplification de la grammaire et de l'orthographe permettrait de mieux employer le temps consacré à l'instruction, XXX, 213. — Les dessins qui inspirent le fabricant de soie tendent à venir plutôt de Paris que de Lyon, XXX, 438. — Le musée des tissus de Lyon est un bon instrument d'études, XXX, 444.

**Grèce.** — La fatalité se manifeste dans la tragédie grecque par les apparitions, les oracles, les présages et les songes, XXX, 85. — La tragédie grecque est née des vendanges, de la vie urbaine, du commerce, de la richesse, du patronage des particuliers éminents et des magistrats de la cité, XXIX, 313-333. — La pièce des *Suppliantes* montre que la tragédie grecque reflète la

religion, la famille et la cité, XXIX, 327. — Eschyle, Sophocle et Euripide se ressemblent plus qu'ils ne diffèrent, et leurs œuvres reflètent le même milieu social, XXX, 165, 184.
**Odiniques.** — Rôle intellectuel d'Odin, XXIX, 35.

## RELIGION

**GÉNÉRALITÉS.** — La religion est une cause de visites, XXIX, 12. — L'universalité du sentiment de la fatalité prouve l'universalité du sentiment religieux, XXX, 76.
**EUROPE. — France.** — M. Huysmans aime dans le catholicisme ce qui répond aux besoins, non du présent, mais du passé, XXX, 118.
**Grèce.** — Les dieux grecs, héros humains divinisés, redeviennent facilement hommes dans la poésie grecque, XXX, 85. — L'impiété d'Euripide est un retour à la loi naturelle, favorisé par la philosophie, XXX, 181. — Le théâtre doit son origine à un divertissement religieux, XXIX, 317. — Il n'est pourtant pas patronné par le clergé, 326.
**Odiniques.** — Rôle religieux d'Odin, XXIX, 35.

## VOISINAGE

**GÉNÉRALITÉS.** — Le voisinage est une cause de visites, XXIX, 18. — Le propriétaire rural, pour réussir, ne doit pas être esclave du travail ni des marchandises fournis par le voisinage, XXX, 45.
**EUROPE. — France.** — La culture officielle rend dépendant des gens du pays (Touraine), XXIX, 243. — Le producteur de bois, foin et litière en est indépendant, 245, 263. — Les villageois, en Touraine, cherchent à rançonner le nouveau venu, XXIX, 250.

## CORPORATIONS

**GÉNÉRALITÉS.** — Il n'y a pas de monopoles industriels en dehors de certaines rencontres exceptionnelles et en dehors d'un élément artificiel, XXIX, 302. — Théories variées sur les grèves, XXX, 311, 332. — Différentes espèces de grèves, selon le nombre de gens qu'elles intéressent, XXX, 324. — L'idée de la grève générale sourit aux ouvriers, mais non aux politiciens qui ont l'espoir d'arriver eux-mêmes, XXX, 329. — Les grèves sont des guerres civiles, XXX, 326, 426. — La grève, pour les ouvriers, est un droit réel, et comporte les moyens d'assurer l'interruption du travail, XXX, 433. — Ils croient avoir un droit corporatif sur le travail de l'usine, 435.
**EUROPE.** — **Allemagne.** — Le cartell allemand est une entente libre entre producteurs de la même denrée, XXIX, 296. — Il est temporaire, défensif, 297.
**Danemark.** — Les Danois ont reconnu que, pour fabriquer du beurre avec bénéfice, il faut former des coopératives, XXX, 61.
**France.** — La société de secours mutuels et la coopérative de production ont retardé l'apparition du syndicat ouvrier, XXIX, 171. — La fièvre d'associations en 1848, 178. — L'échec des coopératives de production en 1848, 179. — Les tendances égalitaires des ouvriers ont paralysé l'organisation des syndicats, XXIX, 182. — Les syndicats prospères s'incarnent dans des individualités exceptionnellement capables, 184. — Les syndicats ouvriers existaient avant la loi qui leur a reconnu l'existence, XXIX, 349. — Exemples nombreux, 349-370. — Le mouvement qui portait à créer des syndicats a porté aussi à fédérer les organisations syndicales, XXIX, 357. — Les syndicats professionnels ne jouissent pas encore de toute la liberté désirable, XXIX, 389-397. — Les syndicats agricoles ont rendu peu de services en Saintonge, XXIX, 458. — Les syndicats de tisseurs lyonnais peuvent mettre en crise toute l'industrie de la soie, XXIX, 520. — Organisation des laiteries coopératives en Saintonge, XXX, 64. — Extraits des statuts d'une laiterie coopérative, XXX, 70. — L'association a tiré d'affaire des gens qui, seuls, n'y seraient pas parvenus, 71. — Les laiteries coopératives, en Saintonge, font l'éducation du paysan, XXX, 71. — La Condition des soies de Lyon est un organisme corporatif, XXX, 276. — La société de garantie contre le piquage d'once vient en aide au commerce lyonnais, XXX, 277. — On retrouve chez le canut l'apprenti, le compagnon et le maître des anciennes corporations, XXX, 335. — Syndicats de tisseurs et syndicats de fabricants à Lyon, XXX, 444.
**Suisse.** — Les Valaisans ont recours à des associations de laiterie, XXX, 466, à des syndicats de jouissance des fontaines, 556.
**AMÉRIQUE.** — **États-Unis.** — Le trust est un monopole de fait, constitué sans l'intervention de l'Etat, XXIX, 295. — Il suppose l'absorption forcée de plusieurs entreprises par une entreprise plus forte. — Il est permanent, offensif, 297.

## COMMUNES

**GÉNÉRALITÉS.** — Les fonctions munici-

pales gênent l'initiative du propriétaire rural, XXX, 34.

**EUROPE.** — **France.** — Les prairies de Saintonge sont soumises à la vaine pâture, XXIX, 550. — Les communes n'ont pas même essayé d'appliquer la loi qui la supprime, 552. — Les prud'hommes lyonnais, les premiers créés, fonctionnent depuis 1806, XXX, 445.

**Suisse.** — Organisation des pâturages communaux dans le Valais, XXX, 457. — Le bourgeois a des privilèges spéciaux, 457-464. — Les communes valaisannes résistent à la transformation des droits de bourgeoisie, XXX, 548.

**AMÉRIQUE.** — **États-Unis.** — La négligence des municipalités américaines a donné naissance à des monopoles qui oppriment les habitants des villes, XXIX, 311.

## UNIONS DE COMMUNES

(Mémoire)

## CITÉ

**GÉNÉRALITÉS.** — La vie urbaine pousse à dramatiser davantage les jeux, XXIX, 316. — Les grandes villes sont propices au tissage de la soie, XXIX, 518.

**EUROPE.** — **France.** — Les villes de commerce, en Saintonge, s'échelonnent le long de la Charente, XXIX, 233. — Cognac a dû sa prospérité à sa position sur la Charente et au centre des bons vignobles, 233. — La Rochelle servait de port d'exportation aux Saintongeais, 234. — Décadence de Brouage, due au retrait de la mer et à l'inaptitude des pêcheurs à la culture, XXIX, 555. — La ville de Lyon est le foyer de rayonnement de l'initiative française, XXIX, 398. — Lyon, de tout temps, a été conquis par la campagne, XXX, 124. — Lyon exerce son attraction sur des territoires pauvres, 128. — Gouvernement local : influence du clergé et des parvenus. Lyon fut une sorte de république conservatrice et démocrate, XXX, 140. — Les Parisiens, eu égard aux exigences de la grande ville, peuvent difficilement être hospitaliers pour les provinciaux, XXX, 300, 308. — Le séjour à Paris offre des avantages spéciaux, mais qui comportent une rançon, XXX, 309.

**Grèce.** — La cité, représentée par l'archonte éponyme, a aidé au développement du théâtre grec, XXIX, 325. — La légende d'Oreste reflète la lutte de la cité contre le clan des bandits et le triomphe définitif de la cité, XXX, 93. — Les malheurs d'Antigone et d'Iphigénie proviennent des prétentions injustes de la cité, XXX, 166. — La philosophie grecque fit revivre des idées favorables à la famille et contraires à la cité, XXX, 177.

## PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

**EUROPE.** — **Suisse.** — Les régions du Valais diffèrent sensiblement les unes des autres et constituent des variétés sociales distinctes, XXX, 222. — Particularités sociales du val d'Illiez, du bassin de Conches et de la vallée de Lætschen, XXX, 456. — Les subdivisions du sol et du travail font des vallées du Valais des organismes autonomes, où l'autorité locale est très développée, XXX, 471. — Chaque district du Valais possède un fonctionnaire chargé des poursuites pour dettes, XXX, 545.

## PROVINCE

**EUROPE.** — **France.** — Les provinciaux à Paris comptent sur l'hospitalité des Parisiens parce qu'ils seraient disposés à être hospitaliers en province, XXX, 299. — La Saintonge, entre le Nord et le Midi, a sa personnalité distincte, et constitue un milieu spécial, XXIX, 228.

**Italie.** — Les Lombards ont créé un type de monarchie fédéraliste, s'acheminant au morcellement féodal, XXIV, 272.

## ÉTAT

**GÉNÉRALITÉS.** — Les ouvriers, en temps de grève, sont invinciblement poussés à faire appel à l'État, XXX, 423, 436. — La neutralité est difficile à l'État pendant les grèves, XXX, 419. — Effets du protectorat : relève la race inférieure, ou équivaut à la décentralisation, ou représente une importation de sécurité, XXX, 412. — Le protectorat, d'une façon générale, favorise la paix, 415. — Le résident est un intermédiaire entre le type du gouverneur et celui de l'ambassadeur, XXX, 408. — L'État protégé est lié à l'extérieur; à l'intérieur, il jouit d'une autonomie très variable, XXX, 406. — La pratique de la suzeraineté a fait place à celle du protectorat, XXX, 398. — Les lois qui concernent les grèves se heurtent à des difficultés spéciales, XXX, 316. — La politique industrielle des gouvernements est changeante, 323. — Les lois applicables aux grèves sont mal rédigées, 429. — Les

gouvernements sont des hiérarchies de fonctionnaires dont les intérêts peuvent être contraires à ceux des peuples, XXX, 30. — Les mesures législatives les plus fécondes sont celles qui confirment un fait acquis, XXIX, 390. — Les crises politiques créent un tel besoin d'orateurs qu'elles englobent aussi les poètes, XXIX, 117.

**EUROPE.** — **Angleterre.** — Le haut domaine de l'Angleterre sur ses colonies est une sorte de protectorat, XXX, 402, 410.

**France.** — Nos protectorats asiatiques évoluent vers le type de la colonie, XXX, 411. — Degrés inégaux du protectorat français dans l'Annam, au Cambodge et au Tonkin, XXX, 409-415. — La sériciculture française se maintient à l'aide des primes accordées par l'État, XXX, 270. — L'État a créé en Saintonge un inspecteur des laiteries, qui a rendu des services, XXX, 69. — Projet de loi tendant à compléter l'organisation des syndicats, XXIX, 389-397. — La loi a été moins forte que les syndicats, et a dû les reconnaître, ne pouvant les poursuivre, XXIX, 361. — Histoire de la loi sur les syndicats, 361-370. — L'administration peut tyranniser le propriétaire rural, 262.

**Norvège.** — L'État a toujours été faible en Norvège, XXX, 517.

**Odiniques.** — Odin était un chef militaire, XXIX, 34, 48, 52.

**Turquie.** — Chez les Turcs Khazars, le souverain indigène n'avait pas d'autorité, et le premier ministre était un Juif, XXIX, 276.

**AMÉRIQUE.** — **États-Unis.** — Les États-Unis exercent sur l'Amérique latine un protectorat déguisé, XXX, 403, 412. — Ce protectorat défend l'Amérique latine des agressions de l'Europe, 415. — Les lois contre les trusts sont inapplicables, XXIX, 311. — La législation américaine favorise les trusts : 1° par l'abandon de droits d'État aux chemins de fer; 2° par le protectionnisme à outrance; 3° par les brevets d'invention, XXIX, 305-309. — L'ingérence abusive de l'État dans les intérêts privés favorise les trusts, XXIX, 300, 305.

## EXPANSION DE LA RACE

**GÉNÉRALITÉS.** — Les invasions sont provoquées par la convoitise des sociétés simples et pauvres voisines de sociétés riches et compliquées, XXIX, 265.

**EUROPE.** — **Suisse.** — Les Valaisans émigraient difficilement, et surtout comme militaires, XXX, 558.

**ASIE.** — **Chine.** — Les Chinois ne sont pas aptes à conquérir le monde militairement, XXIX, 487. — Ils sont aptes à l'envahir comme travailleurs, mais seulement pour les besognes inférieures, 489, 496. — Le Chinois fait un bon domestique. Il constituera peut-être une ressource à ce point de vue quand les Européens ne voudront plus servir, XXIX, 497. — La Chine fournira du travail à de nombreux spécialistes et ouvriers européens, XXIX, 498.

## ÉTRANGER

**GÉNÉRALITÉS.** — Les relations internationales valent ce que valent les relations à l'intérieur d'une même nation. Ces relations internationales ont progressé au XIXe siècle, XXX, 6. — Énumérations des principales ententes entre États, qui ont amélioré les relations des nations entre elles, XXX, 7-30. — Protection internationale de la propriété industrielle, XXX, 15. — Protection internationale des œuvres littéraires et artistiques, XXX, 18. — Mesures internationales pour la répression de la traite des noirs, XXX, 20. — De nombreuses associations internationales privées travaillent à fusionner les intérêts, les connaissances, les progrès, XXX, 28. — L'enchevêtrement des intérêts, des relations, des affections, entre différents peuples, rend les guerres plus difficiles, XXX, 29.

**EUROPE.** — **France.** — Les Anglais ont contribué à la prospérité de la Saintonge, XXIX, 236. — Une colonie allemande a longtemps prospéré à Lyon et s'entendait très bien avec les Lyonnais, XXX, 135.

**Scandinavie.** — La civilisation fut importée chez les Goths par les Odiniques, XXIX, 28-53.

**ASIE.** — **Chine.** — Les Chinois, dirigés par des Européens, peuvent faire de bons soldats coloniaux, XXIX, 493.

**AFRIQUE.** — **Transvaal.** — Les Uitlanders au Transvaal sont des artisans de progrès, XXIX, 207. — La plupart des progrès réalisés l'ont été par des étrangers, 213.

## HISTOIRE DE LA RACE

**EUROPE.** — **France.** — L'histoire atteste, à différentes époques, la prospérité de la Saintonge, XXIX, 223. — L'extrême division du sol et la communauté du pâturage en Saintonge attestent l'influence des origines celtiques, XXIX, 551. — L'initiation commerciale antérieure a aidé les Saintongeais à créer leurs laiteries, XXX, 65. — Origines militaires et commerciales de Lyon, XXX,

132. — Origine de l'industrie lyonnaise au XVIe siècle, 136. — La prospérité de Lyon, comme marché des soies, se rattache à son activité commerciale antérieure, XXX, 261. — Des causes historiques ont favorisé à Lyon le commerce de l'argent, XXX, 264. — Les faveurs des rois de France ont aidé au développement de l'industrie de la soie, XXX, 266.

**Germanie.** — Migrations des Germains Orientaux, XXIX, 266-276.

**Grèce.** — La légende d'Oreste a été façonnée par des Grecs qui ne concevaient plus l'état social de leurs ancêtres, XXX, 80.

**Norvège.** — Histoire des Finnois, des Goths et des Odiniques d'après une légende interprétée, XXIX, 38. — L'histoire raconte comment la culture, en Norvège, progressa peu à peu à côté de la pêche, XXIX, 141. — Renseignements historiques sur le développement du commerce du bois, de l'industrie des mines et des autres ressources, 141. — Ces notions permettent de se représenter la Norvège primitive, 143.

**Rome ancienne.** — L'horreur du travail empêcha les Barbares d'être assimilés par les Romains, XXIX, 268. — Exemples de protectorats anciens : Athènes, Sparte, Rome, etc., XXX, 401, 415. — Les Romains concluaient des alliances qui étaient des protectorats, XXX, 406.

**Russie.** — Les Varègues sont des guerriers qui ont joué le rôle de gendarmes parmi les Slaves, XXIX, 270. — Légendes sur l'origine des Russes, XXIX, 275.

**Suisse.** — Les Celtes dans le Valais, XXX, 219, 228. — La conquête romaine, 229. — Les trois grandes vallées de la Suisse se ressemblent par leur histoire, XXX, 217.

**Turquie.** — Légendes sur l'origine des Turcs, XXIX 275.

## RANG DE LA RACE

**GÉNÉRALITÉS.** — Un peuple ne conquiert pas la prédominance par la force des armes, mais par le travail et l'initiative privée, XXIX, 74. — Les peuples qui accomplissent le progrès social par leurs conquêtes font deux choses : ils mettent un territoire en valeur, et l'ouvrent à tous les peuples, XXIX, 211. — A l'origine des protectorats se trouve la conscience d'une inégalité se traduisant par une recommandation, XXX, 399. — Un peuple s'annexe un peuple vaincu quand ce dernier est trop faible ou trop fort, XXX, 404.

**EUROPE.** — **Angleterre.** — L'Angleterre, par ses conquêtes, relève le Sud de l'Afrique, XXIX, 211.

**France.** — Sous le rapport des visites, France l'emporte à la fois sur les pays particularistes et sur les pays communautaires, XXIX, 25. — La France, par ses conquêtes, relève le Nord de l'Afrique, XXIX, 211. — La France, par ses protectorats, est investie d'une mission éducatrice, XXX, 416.

**Odiniques.** — Les Odiniques ont rendu les Goths plus capables et plus nombreux. Ils leur ont fourni des chefs, XXIX, 53.

**Suisse.** — Le type de la montagne, dans le Valais, est supérieur à celui de la plaine, XXX, 472.

**ASIE.** — **Chine.** — Pacifiquement ou non, les races européennes sont appelées à faire l'éducation de la race chinoise et à l'encadrer, XXIX, 499.

**AFRIQUE.** — **Transvaal.** — Les Boers ont été d'abord des civilisateurs, et ensuite des retardataires, XXIX, 212. — Les Boers sont moins forts socialement que les Anglais, XXIX, 209.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME TRENTIÈME

### LIVRAISON DE JUILLET 1900

Pages.

Questions du jour. — Les Unions et Ententes internationales, par M. **Léon Poinsard** ..... 5
La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — VIII. Résultats de patronage, par M. **A. Dauprat** ..... 31
Le rôle social d'un fleuve. — Le type saintongeais. — IV. Les essais de relèvement (*Suite*) : les Laiteries coopératives, par M. **Maurice Bures**. 57
La Fatalité antique. — Le type d'Oreste chez les tragiques grecs, par M. **G. d'Azambuja** ..... 76

**Mouvement social.** — I. Initiatives et progrès. — II. Agitations et pas perdus. — III. L'État et la dépopulation. — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents. — VI. Bulletin bibliographique ..... 95

### LIVRAISON D'AOUT 1900

Questions du jour. — Les tendances littéraires modernes. — Le cas de M. Huysmans, par M. **Maurice Bures** ..... 106
La Fabrique Lyonnaise. — III. Comment se façonne un Lyonnais, par M. **H. de Boissieu** ..... 121
La révolution agricole. — Récit de notre expérience personnelle. — IX. Effets sur notre vie privée, par **A. Dauprat** ..... 146
La famille contre la cité dans la tragédie antique. — Les types d'Antigone et d'Iphigénie, par M. **G. d'Azambuja** ..... 165

**Mouvement social.** — I. Un cours de science sociale, à l'Université de Nancy, par M. **G. Melin**. — II. Initiatives et progrès. — III. Agitations et pas perdus. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja** ..... 185

### LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1900

Questions du jour. — Les tolérances nouvelles en matière d'orthographe et de syntaxe, par M. **G. d'Azambuja** ..... 201
Le Valaisan et son rôle social. — I. La configuration du Valais, par M. **Louis Courthion** ..... 217
La révolution agricole suivant la méthode d'observation. — Deuxième partie : Le lieu, par M. **A. Dauprat** ..... 236
La Fabrique Lyonnaise. — IV. La soie et la soierie à Lyon. — Le marché des soies, par M. **H. de Boissieu** ..... 261

Pages.

**Mouvement social.** — I. Initiatives et progrès. — II. Agitations et pas perdus. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — V. Bibliographie..... 281

## LIVRAISON D'OCTOBRE 1900

Questions du jour. — L'Exposition et les parents de province, par M. **G. d'Azambuja**..... 297
Les grèves. — Les théories contrariées par les faits, par M. **G. Sorel**.... 311
La Fabrique Lyonnaise. — V. La soie et la soierie à Lyon. — La Fabrique, par M. **H. de Boissieu**..... 333
La révolution agricole suivant la méthode d'observation. — II. Le travail. Méthode de travail, par M. **A. Dauprat**..... 353

**Mouvement social.** — I. Une préface, par M. **Santiago Alba**, p. 381. — II. Initiatives et progrès. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**..... 381

## LIVRAISON DE NOVEMBRE 1900

Questions du jour. — Les protectorats et leurs succédanés, par M. **G. d'Azambuja**..... 397
Les grèves. — Les théories contrariées par les faits (*Suite et fin*), par M. **G. Sorel**..... 417
La Fabrique Lyonnaise. — VI. La soie et la soierie à Lyon (*Suite*). — La Fabrique ; ses annexes ; la vente des soieries, par M. **H. de Boissieu**.. 437
Le Valaisan et son rôle social. — II. Trois types de travailleurs dans la haute vallée du Rhône, par M. **Louis Courthion**..... 454

**Mouvement social.** — I. L'Institut agricole de Pau, par M. **Fernand Butel.** — II. Initiatives et progrès. — III. Agitations et pas perdus. — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VI. Bulletin bibliographique..... 475

## LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1900

Questions du jour. — Une sucrerie sur un ranche du Far-West, par M. **Paul de Rousiers**..... 493
Histoire de la formation particulariste. — IV. Le pêcheur côtier de Norvège (*Suite*), par M. **Henri de Tourville**..... 511
Le rôle social d'un fleuve. — Le type saintongeais. — V. Les essais de relèvement (*Suite*). La reconstitution des vignobles, par M. **Maurice Bures**..... 521
Le Valaisan et son rôle social. — III. Le régime de la propriété, par M. **Louis Courthion**..... 543
**Mouvement social.** — I. Initiatives et progrès. — II. Coup d'œil sur les revues. — III. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — IV. Bulletin bibliographique..... 562
Table analytique des tomes XXIX et XXX..... 578

---

*Le Directeur Gérant :* Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS